This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

154

Soc. 2048 e. 5

# CONGRÈS

## DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

---

## XXIVe. SESSION.

## 1857.

# CONGRÈS
# ARCHÉOLOGIQUE
## DE FRANCE.

## SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A MENDE, A VALENCE ET A GRENOBLE,

EN 1857,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN. — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

1858.

Soc 2048. e. 185 5/-1

# LISTE GÉNÉRALE

## DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

### Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

### BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulle, *Secrétaire-général.*

L'abbé VARIN, chanoine honoraire, curé de Vaucelles, *Secrétaire-adjoint.*

L. GAUGAIN, *Trésorier.*

### CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués dans la Liste générale par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société.

# LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont distingués par le caractère italique.)

---

## 1re. DIVISION DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS, DE LA SOMME ET DE L'OISE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. LE GLAY, archiviste du département, à Lille.

### Nord.

*Inspecteur* : * M. le comte DE COURCELLES, à Lille.

BIGANT, président de chambre à la Cour impériale de Douai.

CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

COUSSEMAKER (de), correspondant de l'Institut, juge au Tribunal civil de Dunkerque.

* CUVELIER (Auguste), à Lille.

GODEFROY DE MESNILGLAISE (marquis de), ancien sous-préfet, id.

HESPEL (le comte d'), à Haubourdin.

HESPEL-D'HOCRON (Albéric d'), à Lille.

KOB-BERNARD, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Lille.

LENGLART (Louis), propriétaire, id.

LEROY, archiviste, à Lille.

MINARD, conseiller à la Cour impériale de Douai.

* Mgr. *Regnier*, archevêque de Cambrai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, id.

*Vincent* (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 20 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures.

## Pas-de-Calais.

*Inspecteur :* * M. Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

Cardevaque (Alphonse de), propriétaire, à St.-Omer.
* Doverchne, à Hesdin.
Givenchy (Charles de), à St.-Omer.
* Givenchy (Louis de), id.
Grigny (Alexandre de), architecte, à Arras.
Hagéruc (Amédée de Beuguy d'), au château de Sozinghem.
Haigneré, professeur, à Boulogne-sur-Mer.
* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.
Hermand (Octave), à St.-Omer.
La Plane (de), id.
Le Fevre (l'abbé F.), à Lens.
Lequette (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.
* *Linas* (le chevalier de), id.
* Mgr. *Parisis*, évêque d'Arras, id.
Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, id.

## Somme.

*Inspecteur :* M. Magdeleine, ingénieur en chef en retraite, à Amiens.

Boyer de Sainte-Suzanne (le baron de), secrétaire-général de la préfecture de la Somme, à Amiens.
Corblet (l'abbé), id.
Cosette-Emont, propriétaire, id.
* *Duval*, chanoine titulaire, id.
Ermigny (d'), à Péronne.
Labourt, ancien magistrat, à Doulens.
Mennechet (Eugène-Alexandre), juge au Tribunal civil d'Abbeville.

## Oise.

*Inspecteur :* * M. l'abbé Barraud, chanoine titulaire, à Beauvais.

* Cayrol (de), ancien député, à Compiègne.
* *Danjou*, juge au Tribunal civil de Beauvais.
Danse, président honoraire du Tribunal civil, id.
Decrouy, ancien notaire, à Compiègne.
Le Franc (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis.
Voillemer, docteur-médecin, id.
* Vuatrin, avocat, à Beauvais.
Weil, architecte du Gouvernement, id.

## 2e. DIVISION DE L'AISNE ET DES ARDENNES.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

### Aisne.

*Inspecteur :* M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire, à Villers-Cotcrets (Aisne).

Chauvenet (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St.-Quentin.
Courval (le vicomte de), au château de Pinon, canton d'Anisy.
Delbarre, architecte, à Château-Thierry.
Dersu, juge au Trib. civil de Laon.
Hidé, propriétaire, à Bruyère.
Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.
Le Roux, docteur-médecin, à Corbény, canton de Craonne.
Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Cosoy-sur-Serre.
Romain (l'abbé), professeur au petit-séminaire de Liesse.
Tavernier (l'abbé), chanoine hon., archiprêtre de St.-Quentin.
*Tévenart* (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.
Vignoine (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Vervins.
Williot, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

## 3e. DIVISION DE LA MARNE, DE SEINE-ET-MARNE ET DE LA MEUSE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. le comte DE MELLET.

### Marne.

*Inspecteur :* * M. Givelet, propriétaire, à Reims.

Alba, chef de division à la préfecture de la Marne, à Reims.
Allonville (le comte Pierre d'), au château de Somsois.
Auber (l'abbé), curé-desservant de Juvigny.
Aubriet (le docteur), à Vertus.
Bara (Mgr.), évêque-coadjuteur de Châlons.
Baye (Auguste de), au château de Baye.
Bigault de Granrut, architecte, à Châlons.
Bouquet, instituteur, à Poix.

Boulard, capitaine en retraite, à Poix.

Chassaigne, préfet de la Marne.

Clément aîné, ancien adjoint au maire, à Fismes.

Cosquin, membre du Conseil général.

Dampierre (le général comte de), à Hans.

Decostz, médecin-vétérinaire, à Sézanne.

Dérodé (Em.), président de l'Académie impériale de Reims.

Dommanget, ancien membre du Conseil général, à St-.-Ménehould.

Drouet, greffier du Trib. civil, à Châlons.

Duhamel, percepteur des contributions directes, à Vitry-le-Français.

Duplessis, notaire honoraire, à Reims.

Duquenelle, membre de l'Académie, id.

* Garinet (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.

* Givelet, membre de l'Académie impériale de Reims.

Godart (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.

Goulet (François-André), à Reims.

* Mgr. *Gousset*, cardinal archevêque de Reims.

Lapoulle, membre du Conseil général, à Châlons.

Nitot, membre du Conseil général, id.

Parchappe, membre du Conseil général, id.

Perrier (Louis), adjoint au maire d'Épernay, membre du Conseil d'arrondissement, à Épernay.

Pinteville de Cernon, à Cernon.

Poisel, architecte, à Châlons.

Querry (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

Regnauld, notaire et maire, à Fismes.

Rémy père, instituteur, à Livry.

Saubinet, membre de l'Académie, à Reims.

Scheck-Paul, négociant, à Ay.

* *Sellier*, membre du Conseil général, à Châlons.

Vismes (de), ancien maire de Sézanne.

## Seine-et-Marne.

*Inspecteur :* * M. le vicomte de Bonneuil, à Melun, et à Paris, rue St.-Guillaume, 29.

## Meuse.

*Inspecteur :* * M. Liénard.

Buvignier (Amand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.

JEANTIN, président du Tribunal civil, à Montmédy.

* LIÉNARD, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun.

## 4e. DIVISION DU CALVADOS, DE LA MANCHE, DE L'ORNE, DE L'EURE ET DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

*Inspecteur divisionnaire :* M. DE CAUMONT.

### Calvados.

*Inspecteur :* * M. BOUET, à Caen.

ACHARD DE VACOGNES (Amédée), à Bayeux.

* *Aubert*, membre du Conseil de l'Association normande, rue des Chanoines, à Caen.

AUVRAY (l'abbé), curé de Moult.

AUVRAY, architecte, chef de division à la mairie de Caen.

*Bazin* (Alphonse), courtier de navires, id.

BEAUCOURT (de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.

* BEAUJOUR, notaire, à Caen.

BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (le comte de), ancien ambassadeur, au château de Louvagny.

* BELLEFONT (Mme. la comtesse de), à Caen.

* *Bertrand*, doyen de la Faculté des lettres, maire de Caen.

* *Billon*, docteur-médecin, à Lisieux.

BONNECHOSE (de), à Monceaux.

BOSCAIN, graveur, à Caen.

BOSCHER, curé de Maisoncelles-sur-Ajon.

BOURMONT (le comte Charles de), à Caen.

* BRÉBISSON (de), à Falaise.

* *Caix* (de), à Quesnay.

* CAMPION, avocat, chef de bureau à la préfecture, à Caen.

CAUMONT (Mme. de), à Caen.

CHABLE, directeur de *l'Ordre et la Liberté*, à Caen.

COQUART (l'abbé), curé de Guibray, à Falaise.

COURTY, avocat, à Caen.

* CUSSY (Ch. de), à La Cambe.

CUSSY (le vicomte Fritz de), à Vouilly.

* *Dan de La Vauterie*, docteur-médecin, à Caen.

* *De La Chouquais*, président honoraire à la Cour impériale, id.

DELAUNAY, architecte, à Bayeux.

DESCHAMPS, architecte, à Caen.

DESHAYES, architecte, à Caen.

DESNOYERS, avocat, à Bayeux.

* DIDIOT (Mgr.), évêque de Bayeux et de Lisieux.

* DION (Henri de), ingénieur, à Bayeux.

* Doursnel (Alexandre), ancien député, à Bayeux.

Dubourg, juge au tribunal civil de Falaise.

Du Ferrage, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

Dumesnil-Duruisson (le comte), à Falaise.

* Du Moncel (le vicomte), à Caen.

Dupont, sculpteur, id.

* *Dupray-Lamahérie*, substitut du Procureur impérial, id.

Durécu, inspecteur de l'Association normande, id.

Eudeline (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Villers-Bocage.

* *Faucon-Duquesnay*, docteur-médecin, à Caen.

* Floquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin (Calvados), et rue d'Anjou-St.-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.

Fouques (l'abbé), curé de Troismonts.

Fournier (l'abbé), aumônier de Beaulieu.

Fresnaye (le baron de La), membre de l'Institut des provinces, à Falaise.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, au château de St.-Denis-Maisoncelles.

* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

Guillard, conservateur du musée de peinture, id.

* *Guy*, architecte de la ville, id.

* *Hardel*, imprimeur de la Société, id.

* Heudreville (d'), vice-président de la Société d'émulation de Lisieux.

* Houdetot (le comte d'), ancien pair de France, député, à Étreham, près Bayeux.

* *Laffetay* (l'abbé), chanoine, à Bayeux.

Lallier, maître de poste, à l'Hôtellerie.

* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, à Bayeux.

Lamotte, architecte, à Caen.

* *Le Bard*, maire de Baron.

Le Blanc, ancien professeur de mathématiques, à Caen.

* *Le Boucher*, rue de l'Académie, à Caen.

Le Cerf, avoué, à Caen.

Leclerc, ancien maire de Falaise.

Le Court, avoué, à Pont-l'Évêque.

Le Couvreur (l'abbé), principal du collége, id.

Le Flaguais (Alphonse), ancien conservateur de la Bibliothèque de Caen.

* *Levavasseur*, employé des Douanes, à Caen.

Louvel (l'abbé), chanoine honoraire, principal du collége de Bayeux.

MALLET, ancien notaire, à Bayeux.

MARGUERIT DE ROCHEFORT (Léonce de), à Vierville.

MARIE (l'abbé), chanoine honoraire, doyen d'Évrecy.

MONTARAN (la baronne de), à Mondeville, près Caen.

* *Morière*, directeur des Cours spéciaux au lycée de Caen.

* NEUVILLE (le comte Louis de), à Livarot.

NICOLAS (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

* *Noget-Lacoudre* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire de Sommervieu.

* *Nozan* (de), inspecteur des télégraphes, à Caen.

* OILLIAMSON (le marquis d'), au château de St.-Germain-Langot.

* OLIVE, maire d'Ellon, rue Echo, à Bayeux.

* OLIVIER DE BOUGY (le marquis), au château de Bougy.

* OLIVIER, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.

PANNIER, avocat, à Lisieux.

PAYSANT (Ch.), propriétaire à Creully.

* PELFRESNE, architecte, à Caen.

PETIVILLE (de), à Bons-Tassilly.

*Pezet*, président du Tribunal civil de Bayeux.

PIQUOT (l'abbé), supérieur du séminaire de Villiers-le-Sec.

POLIGNAC (Mme la comtesse de), à Outre-Laize, près Falaise.

* QUÉNAULT, sous-préfet, à Vire.

RAGNIER (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.

* *Renault*, conseiller à la Cour impériale de Caen.

SCELLES (l'abbé), curé de Gavrus.

SEVIN, propriétaire, à Falaise.

TAVIGNY DU LONGPRÉ, avocat, à Bayeux.

TIRARD (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

* TORSAY (Mme. la comtesse de). à Mouën.

TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

*Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres de l'Académie de Caen.

TRANCHANT (l'abbé), curé de Jort.

* TURGOT (le marquis de), sénateur, ministre plénipotentiaire, au château de Lantheuil.

* VASSEUR (Charles), à Lisieux.

* VAUTIER (Abel), député, à Caen.

VAUTIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

VENGRON (l'abbé), curé de Luc.

VIGAN (de), inspecteur des forêts, à Caen.

* VILLERS (de), receveur général, id.

* *Villers* (Georges), adjoint au maire de Bayeux.

Vincent (l'abbé), curé à Sept-Vents.

* *Youf*, (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

Yvory, sculpteur, à Bayeux.

## Manche.

*Inspecteur :* * M. le comte de Tocqueville, à Nacqueville.

* Aigneaux (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.

Beaufort (le vicomte de), au château de Plain-Marais, à Picauville.

Beaurepaire (de), ancien élève de l'École des chartes, à Avranches.

Bonvouloir (le comte de), près Mortain.

Castel, agent-voyer chef, à St.-Lo.

* *Daniel* (Mgr.), évêque de Coutances et d'Avranches.

Deschamps, D. M. P., à Thorigny.

* Desponts (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Nicolas, à Coutances.

Du Poirier de Portbail, à Valognes.

* *Guiton* (le vicomte de), au château de Montanel, près Avranches.

Lainé, vice-président de la Société archéologique, à Avranches.

Le Cardonnel (l'abbé), vicaire de St.-Jores, par Prétot, près Carentan.

Le Creps, propriétaire, à St.-Lo.

Le Président de la Société archéologique, à Avranches.

* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

Rougé (le comte de), au château de St.-Symphorien.

Sauvage, avocat, à Mortain.

Sesmaisons (le comte Yves de), au château de Flamanville, canton des Pieux.

Saint-Germain (de), député, à Apilly, près Avranches.

* Tocqueville (le comte de), au château de Nacqueville.

## Orne.

*Inspecteur :* * M. Léon de La Sicotière, avocat, à Alençon.

Deville, receveur général, à Alençon.

Dutot, fabricant d'ornements d'église, à Séez.

* Falendre (le marquis de), à Moulins-Lamarche.

* Ferrière (le comte de La), au château de Ronfeugeray.

Guercheville (le marquis de),

membre du Conseil général de l'Orne, au château de Valeureux, près Mortrée.

La Garenne (de), conseiller de préfecture, à Alençon.

Lautour, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne.

Le Vavasseur (Gustave), à Argentan.

* Mouchel, membre du Conseil général des manufactures, à Laigle.

Picquenot, sculpteur, rue des Ardreilles, à Séez.

Poirier (l'abbé), secrétaire de l'Évêché, à Séez.

Vigneral (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Ry.

## Eure.

*Inspecteur :* * M. Raymond Bordeaux, docteur en Droit, à Évreux.

* Anisson du Péron, au château de St.-Aubin-d'Écrosville.

Barbey (le comte de), à Verneuil.

Bigottière (de La), à la Bigottière, par St.-André-en-la-Marche.

* Blosseville (le marquis de), au château d'Amfréville-la-Campagne.

Boury (le comte de), à Amfréville-la-Campagne.

* Brigode (le comte de), à Romilly.

Caresme (l'abbé), curé du Bec-Hellouin, canton de Brionne.

Chennevière fils, à Louviers.

* *Devoucoux* (Mgr.), évêque d'Évreux.

* Dibon (Paul), propriétaire, à Louviers.

Dumesnil-Dubuisson (le comte), au château de la Garenne, à Giverville.

* Gardin, percepteur surnuméraire, à Bernay.

Graveron (Gabriel de), à Cailly, canton de Gaillon.

Guillard (Émile), avoué, à Louviers.

* *Janvier de La Motte*, préfet de l'Eure, à Évreux.

* *Jouen* (l'abbé), chanoine, à Évreux.

Lalun, architecte, à Louviers.

La Roncière Le Noury (le baron Clément de), capitaine de vaisseau, au château de Cracouville, près d'Évreux.

Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

Lebreton, notaire honoraire, à Évreux.

Lenormant (François), à La Chapelle-St.-Éloi, Fontaine-la-Sorêt.

Le Reffait, conseiller général, à Pont-Audemer.

* Loisel, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

MARCEL (Léopold), adjoint au maire de Louviers.

MÉRY (Paul), à Évreux.

* MÉTAYER-MASSELIN, inspecteur de l'Association normande, à Bernay.

MONTREUIL (le baron de), député, au château de Tierceville (Gisors).

* *Philippe-Lemaître* (M^me^.), à Illeville, canton de Montfort.

* PONCET, maire des Andelys.

* PRÉTAVOINE, maire de Louviers.

* QUESNÉ (Victor), au château du Champ-de-Bataille, près le Neubourg.

RENAULT, avocat, adjoint au maire de Louviers.

ROSTOLAN (de), à Évreux.

SENEVAS (le baron Raoul de), au château de Montaure, près de Louviers.

VIGAN DE CERNIÈRES (le baron de), à Cernières.

## Seine-Inférieure.

*Inspecteur :* * M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

* *Barthélemy*, architecte, à Rouen.

BERTHE (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, 6, à Rouen.

* BOUEL (le comte de), à son château, près Neuchâtel.

BOURDIN, rue Impériale, n°. 2, à Rouen.

CAZE (de), membre de l'Académie, id.

* *Cochet* (l'abbé), ancien aumônier du collége, à Dieppe.

COLLAS (l'abbé), chapelain de la maison des Saints-Anges, à Rouen.

CUSSON, secrétaire-général de la mairie, id.

DECORDE (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).

* DURANVILLE (Léon de), propriétaire, à Rouen.

* ERNEMONT (d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.

ESTAINTOT père (le comte d'), inspecteur de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.

* ESTAINTOT fils (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.

GIRANCOURT (de), à Varimpré, près Neuchâtel.

GOUÉLAIN (Gustave), au Mont-aux-Malades, près Rouen.

LA LONDE (Arthur de), rue La Rochefoucauld, à Rouen.

LA LONDE (de), ancien officier de cavalerie, id.

LE COMTE (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.

* LE ROY, instituteur-supérieur, à Cany.

MARIER, maire de Neufchâtel.

MATHON, bibliothécaire, à Neufchâtel-en-Bray.

MÉLICIEUX (l'abbé), curé, doyen de Gournay.

* *Mouquet*, receveur particulier des finances, à Dieppe.

* ROMBEAUX, ancien député, à Rouen.

* SÉMICHON, membre du Conseil général, à Neufchâtel.

* SIMON, architecte, boulevard Beauvoisine, à Rouen.

## 5e. DIVISION DE LA SEINE, DE SEINE-ET-OISE, DE L'YONNE, DE L'AUBE ET D'EURE-ET-LOIR.

*Inspecteur divisionnaire :* M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

### Seine.

*Inspecteur :* * M. DARCEL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Blanche, 6, à Paris.

ARAMONT (le comte d'), rue de Poitiers, 52, à Paris.

ARRIBAULT, ingénieur des ponts-et chaussées, à Paris.

* ARTHUS-BERTHAND (Mme. veuve), rue Hautefeuille, id.

BARBIER, employé au ministère de la guerre, id.

* BARTHÉLEMY (Edouard de), maître des Requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 8, id.

* BASTARD (Léon de), archiviste-paléographe, place du Palais-Bourbon, 3, id.

* BEAULNY (Camille de), rue d'Aguesseau, 9, id.

* BEAUFORT (le comte Ch. de), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

BELBEUF (le marquis de), sénateur, rue de Lille, 53, id.

* BERNARD-CHEVALIER, rue Cassette, 17, à Paris.

* BLACAS (le comte Stanislas de), rue Grenelle-St.-Germain, 79, id.

* BLANCHE, secrétaire-général du Ministère d'État, id.

BLUM (l'abbé), de la Congrégation de Picpus, id.

BOISBRENAUD (le comte de), rue St.-Guillaume, 8, id.

* BONAND (Henri de), rue du Bac, 92, id.

BOSSIN, horticulteur, quai de la Mégisserie, id.

BREVAL (Henri), graveur, rue du Dragon, 15, id.

* *Bucaille* (Gustave), inspecteur de l'Association normande, boulevard du Temple, 42, id.

* BETHUNE (le comte de), rue d'Iéna, 13, à Paris.

* Betbisy (le marquis de), rue de Lille, 56, à Paris.
* Champagny (le général, vicomte de), rue de Varennes, 57, id.
Chaudry de Troncenord (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, id.
Chossotte (l'abbé), curé de St.-Mandé.
* *Contencin* (le baron de), directeur-général de l'Administration des cultes, rue de Las-Cases, 8, à Paris.
* Courtavel (le marquis de), rue St.-Guillaume, 34, id.
Coutant (Lucien), membre de plusieurs Sociétés savantes, quai aux Fleurs, 9, id.
* Croze (le baron Charles de), rue du Cherche-Midi, 15, id.
* De Bouis, docteur-médecin, rue St.-Louis-au-Marais, 44, id.
* Deligand, statuaire, rue du Cherche-Midi, 72, id.
* Des Cars (le duc), rue de Grenelle-St.-Germain, 79, id.
* *Didron*, ancien secrétaire du Comité des arts, directeur des *Annales archéologiques*, rue St.-Dominique, 23, id.
Didron (Edouard), rue St.-Dominique-St.-Germain, 23, id.
Dietrich, graveur, id.
Dion (Albert de), rue de la Ville-l'Évêque, 19, id.
* Ecreville (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St.-Germain, 13, à Paris.
* *Ernouf* (le baron), membre de la Commission des arts et des édifices religieux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 47, id.
Foulogne, peintre, à Paris.
Gauthier, conseiller à la Cour de cassation, id.
Hubert-Ménage, fabricant d'ornements d'église, rue d'Enfer-St.-Michel, 5, id.
Joly de Villiers, contrôleur des contributions, id.
Kergorlay (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.
* Labarte (Jules), rue Drouot, 2, id.
Labille (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.
* Lastrylle (le comte Ferdinand de), rue du Bac, 32, id.
Le Fèvre du Ruffié, sénateur, ancien ministre, rue de Vaugirard, 46, id.
Liesville (de), place St.-Germain-des-Prés, 5, id.
Liger, architecte, rue Blanche, 60, id.
* Le Harivel-Durocher, rue du Cherche-Midi, 57, id.
Longueil (de), graveur, rue Royale-St.-Honoré, 8.
Lusson, peintre-verrier, id.
* *Luynes* (le duc de), rue St.-Dominique, 33, id.
* *Marion*, inspecteur de la Côte-

d'Or, rue Gaudot de Mauroy, 39, à Paris.

* Martainville (le marquis de), rue de l'Université, id.

Maufras, professeur au collége Rollin, rue des Postes, id.

Millet, inspecteur des forêts, rue du Marché-St.-Honoré, 6, id.

Migne (l'abbé), au Petit-Mont-Rouge, barrière d'Enfer, à Paris.

Minoret (E.), avocat à la Cour impériale, rue Faubourg-St.-Martin, 13, id.

* Mirepoix (le duc de), rue St.-Dominique-St.-Germain, 102, id.

Moll, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française, rue du Bac, 40, id.

Moquin-Tandon, conservateur du jardin botanique de l'École de médecine, id.

* Mosselman, propriétaire, rue d'Anjou-St.-Honoré, 63, id.

Nettancourt (de), colonel en retraite, rue de Madame, 37, id.

Nugent (de), place Vendôme, id.

* Oilliamson (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

* Oudinot de la Faverie, rue de Fleurus, 35, id.

Paris (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

Pernot, peintre, rue Ste.-Hyacinthe-St.-Honoré, 7, à Paris.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, rue de Lille, 23, id.

* Maurenq, rue de Tivoly, 9, id.

* Petibon, rue de Monsieur-le-Prince, 26, id.

Pinieux (le chevalier de), rue Caumartin, id.

* Pomereu (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* Pontois de Pont-Carré (le marquis de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 42, id.

Poussielgue-Rusand (Placide), orfévre, rue Cassette, 34, id.

* Reizet (le comte de), secrétaire d'ambassade, rue d'Amsterdam, 35 bis, id.

Renée (A.), député du Calvados, à Paris.

* Robert, sous-intendant militaire de la garde impériale, rue de Bourgogne, 6, id.

Robin (M^lle.), propriétaire, rue Basse, 18, à Passy.

* Rotschild (le baron de), rue Laffitte, 25, à Paris.

* Ruillé (de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 80, id.

* Sagot, membre de plusieurs Académies, id.

Salvandy (Paul de), rue Cassette, 30, id.

* Sarty (de), ancien préfet, rue Rumford, 14, à Paris.

* Seraincourt (le comte de), rue de Berry-St.-Honoré, 22, à Paris.

Solicoffre, rue de Clichy, 28, id.

Terray de Mont-Vindé (le vicomte), conseiller à la Cour impériale, id.

* Teste-Douet, membre du Comité des arts et monuments, id.

Thiac, notaire, place Mazarine, id.

* Thiollet, dessinateur au dépôt central d'artillerie, id.

Thiollet fils, à Paris.

Tible, dessinateur au dépôt central d'artillerie, id.

Van den Berghe (Oswald), rue de Grenelle-St.-Germain, 26, à Paris.

Vanin, conseiller à la Cour impériale de la Seine, membre du Conseil géneral de la Marne, id.

* Varin, ancien avoué, rue de Monceaux, 12, id.

Vautier, fils, id.

Verdier, architecte, rue Cassette, 20, id.

* *Villefosse* (Héron de), archiviste, rue de Laval, 23, id.

* Villegille (de La), secrétaire du Comité historique, id.

Vogüé (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

Walsh (le vicomte Edouard), rue de l'Université, 42, id.

* Wint (Paul de), id.

## Yonne.

*Inspecteur :* Mgr. Joly, archevêque de Sens.

Brulé (l'abbé), aumônier de Ste.-Colombe, à Sens.

Cancry (de), propriétaire, id.

* *Challe*, membre de l'Institut des provinces et du Conseil général, à Auxerre.

Clermont-Tonnerre (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

Dormois (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.

Droit (l'abbé), à Charbuy.

* Havelt (le baron du), au château des Barres, à Sainpuits, par Entrains-sur-Nohain.

*Lallier*, président du Tribunal civil, membre du Conseil général, à Sens.

* La Tour-du-Pin-Gouvernet (le marquis de), à Chaumont-sur-Yonne, par Villeneuve-la-Guyard.

Laureau (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.

Le Maistre (le chevalier), membre correspondant de la Société archéologique, à Tonnerre.

*Quentin*, archiviste du département, à Auxerre.

Roze (Henri), ancien ingénieur

en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

* Tonnellier, greffier en chef du Tribunal civil, id.

Tonnellier, président du Tribunal civil, à Joigny.

Vibraye (le comte de), à Bazoches, près Avallon.

## Loiret.

*Inspecteur :* * M. l'abbé Desnoyers, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

Buzonnière (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

Du Faure de Pibrac (le comte), membre de plusieurs académies, id.

* Dupuis, membre de l'Institut des provinces, conseiller à la Cour impériale, à Orléans.

Jacob, imprimeur-libraire, id.

Marchand, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, près Briare.

Rocher (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la Société archéologique, à Orléans.

## Aube.

*Inspecteur :* M. l'abbé Tridon, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

Adnot, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

Arson de Rosières, propriétaire, à Rosières.

Babeau-Rémond, propriétaire, aux Riceys.

Batier, conducteur des ponts-et chaussées, à Bar-sur-Seine.

Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste.-Madeleine, à Troyes.

* Camusat de Vaugourdon, vice-président de la Société académique de l'Aube, id.

* *Coffinet* (l'abbé), chanoine, ancien vicaire-général du diocèse, id.

Gaussen, artiste peintre, auteur du *Portefeuille archéologique*, à Troyes.

* *Doyen* (le baron), receveur général de l'Aube, id.

* Fléchey-Cousin, architecte, id.

Fontaine-Geis, président de la Chambre de commerce, id.

* *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de la Société académique de l'Aube, id.

Gréau (Jules), manufacturier, id.

Hervey, docteur-médecin, id.

Huot (Charles), manufacturier, id.

Huproye (Truchy de La), propriétaire, id.

MAUROY (de), prop^re., à Troyes.
MILLOT, architecte, id.
PARIGOT, maire, id.
ROIZARD (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général, id.
ROYER (Jules), architecte, aux Riceys.
TEZENAS (Prosper), propriétaire, id.
* VENDEUVRE (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.
VERNIER (Alphonse), propriétaire, à Troyes.

### Eure-et-Loir.

*Inspecteur :* * M. Charles D'ALVIMARE, à Dreux.

CLAYE, propriétaire, à Maintenon.
* *Durand* (Paul), à Chartres.
LA MÉSANGE, architecte de la ville, à Dreux.
MORISSURE fils (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.
* TELLOT (Henry), propriétaire, à Dreux.

## 6^e. DIVISION DE LA SARTHE, DE MAINE-ET-LOIRE ET DE LA MAYENNE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche de Vaux, près le Mans.

*Inspecteur honoraire :* M. CH. DROUET.

### Sarthe.

*Inspecteur :* M. DAVID, architecte, au Mans.

ANJUBAULT, bibliothécaire au Mans.
BAILHACHE, professeur de seconde au Lycée impérial du Mans.
BAUCHET (Paul), architecte, au Mans.
BLOTTIÈRE, sculpteur, id.
*Bouvet* (l'abbé), curé de Neuvy.
BOURDON-DUROCHER, officier en retraite, au Mans.
CHARLES (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.
* *Chevreau* (l'abbé), vicaire-général du Mans.
CLERMONT-GALLERANDE (le comte de), au Mans.
DAMIENS, statuaire, id.
*Delarue*, architecte du département, id.
* *Espautart* (Adolphe d'), propriétaire, adjoint au maire, id.
ETOC DE MAZY, médecin de l'Asile des Aliénés, id.

FOUCAULT (le comte de), au Mans.

GAUMÉ, professeur de dessin, id.

GUÉRANGER (Dom), abbé de Solesmes.

HAMON, membre du Conseil général, au Mans.

* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.

JOUSSET DES BERRIES, juge d'instruction, id.

LANDEL, ancien conseiller de préfecture, id.

* LE BAILLIF (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Benoît, id.

LE GRIS DE LA POMMERAYE, propriétaire, id.

LE NORMAND DE LOURMEL, directeur des contributions directes, id.

LE PRINCE, archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, id.

L'HERMITE, membre du Conseil général, à St.-Calais.

LIVET (l'abbé), premier aumônier de l'hôpital, id.

LORIÈRE (Gustave de), avocat, à Asnières, canton de Sablé.

* LORIÈRE (Léon de), avocat, id.

* LOTTIN (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

* LOYAC (le marquis de), à Vendeuvre.

MOUSSERON, propriétaire, au Mans.

* NANQUETTE (Mgr.), évêque du Mans.

NEUFBOURG (de), substitut du Procureur impérial, au Mans.

* NICOLAÏ (le marquis de), à Montfort.

* PAILLART-DUCLÉRÉ, membre du Conseil général, au Mans.

PERSIGAN (l'abbé), curé de St.-Pater.

PICOT DE VAULOGÉ (le comte de), à Vaulogé.

* PROVOST, juge de paix, à Sillé-le-Guillaume.

RIANCEY (Henri de), avocat, à Paris et au Mans.

RICHARD, adjoint au Maire du Mans.

RIOBÉ, procureur impérial, à La Flèche.

ROUSSEAU, professeur de dessin, au Mans.

RUILLÉ, sous-préfet, à St.-Calais.

SAINT-PATER (le comte de), à St.-Pater.

* SHINGER, directeur de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.

VALLÉE (Gustave), juge suppléant, id.

VERDIER, professeur de mathématiques, en retraite, id.

*Voisin* (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

### Maine-et-Loire.

*Inspecteur :* * M. Godard-Faultrier, à Angers.

Baillou de La Brosse, propriétaire, à Saumur.

Barbier de Montault, historiographe du diocèse, membre de l'Institut des provinces, à Angers.

Boutton-Lévêque, maire des Ponts-de-Cé.

Briffaut (l'abbé), curé, à Saumur.

* Chevalier (l'abbé), sous-directeur de la pension St.-Julien, à Angers.

* *Joly-le-Terme*, architecte, à Saumur.

* Joubert (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.

Leclerc-Guillory, prop^re., id.

Lestoile (de), à Landes-Chasle, près Angers.

Ragueneau, à Montfaucon.

Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.

Villers (François), architecte, id.

### Mayenne.

*Inspecteur :* * M. de La Beauluère, à Laval.

* Champagney (M^me^. la marquise de), au château de Craon.

* *Denys*, membre de l'Institut des provinces, à Fontaine-Daniel.

Descars (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut ecclésiastique de Château-Gonthier.

* Destouches, propriétaire, à Laval.

Faubert, artiste sculpteur, à Champgeneteux.

Garnier, agent-voyer, à Laval.

Hercé (le comte Armand de), au château de Monguéré.

* Le Fischler, secrétaire de la Société de l'industrie, id.

Maubué (de), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, id.

Ozouville (d'), propriétaire, id.

Sebraux (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Laval.

* Wicart (Mg^r.), évêque de Laval.

## 7^e^. DIVISION DE LOIR-ET-CHER, DU CHER, D'INDRE-ET-LOIRE, DE L'INDRE ET DE LA NIÈVRE.

*Inspecteur divisionnaire :* M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

### Loir-et-Cher.

*Inspecteur :* M. le marquis de Vibraye, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

Jobal (de), propriétaire, à Blois.

Launay, professeur au collége de Vendôme.

## Cher.

*Inspecteur :* M. Berry, conseiller à la Cour impériale.

Bengy-Puyvallée (de), propriétaire, à Bourges.
De La Chaussée, propriétaire, id.
Le Noir (l'abbé), curé de Charly.
Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.

## Indre-et-Loire.

*Inspecteur :* * M. le comte de Galembert, propriétaire, à Tours.

Bacot de Romans (Jules), à Tours.
Boileau, à Tours.
Bouillé-Courbe, propriétaire, id.
Boislève-Desnovers, maire, à Langeais.
Boulart (Émile), ancien juge de paix, à Richelieu.
* *Bourassé* (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.
Charlot, chimiste, id.
* *Guérin* fils, architecte, id.
Jacquemin (le général), id.
* *Lambron de Lignim* (le baron), id.
* La Ponce (de), conservateur du musée archéologique, à Tours.
Lobin (Léopold), directeur de la manufacture de vitraux peints, id.
Mame (E.), maire de Tours.
Outremont (le général comte d'), à Tours.
Roze-Cartier, propriétaire, id.
* Sacé (de), au château de Hodberd-St.-Christophe.
Sourdeval (de), juge au Tribunal civil, à Tours.

## Indre.

*Inspecteur :* M. Maurenq, rue de Tivoly, 9, à Paris.

Blanchetière, conducteur des ponts-et-chaussées, au Blanc.
* Charon (l'abbé), curé de St.-Marcel, canton d'Argenton.
Migné, imprimeur-lithographe, à Châteauroux.

## Nièvre.

*Inspecteur :* * M. l'abbé Crosnier, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

Choulot (le comte de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.
Clément (l'abbé), doyen de Châtillon-en-Bazois.

* *Dufêtre* (Mgr.), évêque de Nevers.
MILLET (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de St.-Amand-en-Puisaye.
VÉE (l'abbé), chanoine honoraire, curé d'Entrains.
VIOLETTE (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

## 8e. DIVISION DU PUY-DE DOME, DU CANTAL, DE LA HAUTE-LOIRE, DE LA LOIRE ET DE LA LOZÈRE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

### Puy-de-Dôme.

*Inspecteur :* * M. THIBAULT, peintre-verrier, à Clermont.

* CHARDON DU RANQUET, à Clermont.
* CROIZET (l'abbé), doyen de Neschers.
* DESBOUIS, bibliothécaire de la ville, à Clermont.
FELIGONDE (Eustache de), id.
FORCE (de La), membre du Conseil général, id.
LARGÉ, inspecteur de l'Académie, id.
LE COQ, professeur à la Faculté des sciences, id.
* MALLAY, architecte du département, à Clermont.
MOLIN (du), conseiller à la Cour impériale, à Riom.
MONESTIER, ingénieur des ponts et chaussées, à Clermont-Ferrand.
PECHOUX, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand.
ROMEUF, maître de pension, à Clermont-Ferrand.
SARTIGE (le baron de), id.
* SÉDAIGNES (le vicomte Jacques-Alfred de), au château de l'Oradon, près Clermont-Ferrand.
* *Thévenot*, peintre-verrier, membre de l'Institut des provinces, id.

### Haute-Loire.

*Inspecteur :* M. Albert DE BRIVES, membre du Conseil général de l'Agriculture, au Puy.

APCHIER DE PRUNS (le marquis d'), à Brassac (Haute-Loire).
* BERTRAND DE DOUE, président de la Société académique, au Puy.
BRETAGNE, directeur des contributions directes, au Puy.
CALEMARD DE LA FAYETTE, président de la Société d'agriculture, scien-

ces, arts, industrie et commerce du Puy.

Orlhac (Justin d'), ingénieur des mines de la Motte.

## Loire.

*Inspecteur:* * M. Paul d'Albigny de Villeneuve, membre de l'Institut des provinces de France, secrétaire-général de la Société impériale académique de la Loire, etc., à St.-Etienne.

Albigny de Villeneuve (d'), de St.-Étienne.

* Barreau (André), archiviste du département, à St.-Etienne.

* Buret (Eugène), notaire, id.

* Gérard, agent-voyer en chef à St.-Etienne.

* Philip-Thiollière, négociant, vice-président de la Société impériale académique de la Loire, à St.-Etienne.

## Lozère.

*Inspecteur:* * M. de Moré, propriétaire, à Serverette.

Balmelle, membre du Conseil général, à Villefort.

Baldit (l'abbé), archiviste du département.

Barbot, docteur-médecin, adjoint au maire de Mende.

Belviala (Casimir de), propriétaire, à Langogne.

Bernis (le comte de), au château de Salgasse.

Blanc (l'abbé), curé de la cathédrale de Mende.

Blanquet, docteur-médecin, à Javols.

Boissanade (l'abbé), à Mende.

Bondurand, conducteur des ponts-et-chaussées, id.

Bonenfant (l'abbé), curé de Javols.

Bonnet (l'abbé), curé de La Chaze.

Bosse (l'abbé), vicaire de la cathédrale de Mende.

Brassac (l'abbé), à Marvejols.

Brion (le marquis de), au château du Fournel.

Boudet (l'abbé), chanoine à Mende.

Boyer, conservateur des hypothèques, id.

Buffière (l'abbé), aumônier de l'Asile de St.-Alban.

Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.

* *Chapelain* (le baron de), à Mende.

Chapelain (Joseph de), au château du Champ.

Charier, à Chirac.

Chassaing, élève de l'École des Chartes.

Chevalier, membre du Conseil général, à Mende.

Colombet (de), membre du Conseil général, à Langogne.

Corsac (Clément de), au château de la Grange.

Couderc (l'abbé), curé de Bedouez.

Charpal Odilon, membre du Conseil général, à Mende.

Daudé, docteur-médecin, à Marvejols.

Daudé-Lacoste, président du Tribunal civil, id.

Deberc, avocat, à Marvejols.

Delalo, président du Tribunal civil, à Mauriac.

Desmolles, ancien député, à Langogne.

Despinassous, membre du Conseil général, à Marvejols.

Dufresne de Chassaigne, médecin en chef des eaux de Bagnols.

Feyesse, avocat, à Mende.

Fleury (le marquis de), préfet de la Lozère.

*Foulquier* (Mgr.), évêque de Mende.

Framond (de), membre du Conseil général, à Entrenase.

Gaillardon (l'abbé), chanoine honoraire, à Mende.

Guénou (le Père), supérieur des Jésuites, à Sarlat.

Garnier, ingénieur civil, à Agen.

Ignon, (Edouard, imprimeur, à Mende.

Jabrun (de), à Marvejols.

Jaffard (l'abbé), chanoine, à Mende.

Labarthe (de), maire de Sejas.

Lahondès, à Laborie.

Lambert-Pasque, professeur de tissage, à Mende.

Lapierre (de), secrétaire-général de la Préfecture, id.

Laurans, chef de division à la préfecture, id.

Le Franc, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

Lescure (Edmond de), à Bellesagne.

Ligonnès (de), à Mende.

Lonjon, ingénieur en chef, id.

Malafosse (de), au château du Boy.

Michel (l'abbé), curé de Serverette.

Monteils, docteur-médecin, à Mende.

Morangiès (le comte de), au château de Fabrèges.

Moulin, substitut, à Marvejols.

Ollier (l'abbé) vicaire de Langogne.

Pagès, juge d'instruction, à Marvejols.

Paillerets (de), ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

Pantel, notaire, adjoint au maire de Mende,

Paparel, membre de la Société Entomologique, à Mende.

Paraden, vice-président du Tribunal civil, à Mende.

Pelatan, expert-géomètre, à Chazeaux.

Plagnes, notaire, à Mende.

Polge (l'abbé), secrétaire-général de l'évêché de Mende.

Portal, maire d'Aumont.

Portalié (Casimir), négociant, à Mende.

Ramadier (Frédéric), propriétaire, à Serverette.

Ranvier (l'abbé), vicaire, à Mende.

Renouard, président du Tribunal civil, id.

Reversat, membre du Conseil général, à Mende.

Rimbaud, conseiller de Préfecture, à Mende.

* Roussel, président de la Société d'agriculture, à Mende.

Roussel (l'abbé), curé de Marvejols.

Rouville (de), maire, à Javols.

Rouville (de), payeur du département, à Mende.

* Suchet, receveur-général, id.

Second, négociant, à Mende.

Testelas, avocat, id.

Tourette, architecte, id.

Vachin, juge de paix, id.

Vidal (l'abbé), vicaire-général, id.

Vincens, notaire, à Marvejols.

## 9e. DIVISION D'ILLE-ET-VILAINE, DES COTES-DU-NORD, DU FINISTÈRE, DU MORBIHAN ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

*Inspecteur divisionnaire* : * M. A. RAMÉ, membre de l'Institut des provinces, rue La Fayette, 2, à Rennes.

### Ille-et-Vilaine.

*Inspecteur :* M. Langlois, architecte, à Rennes.

Audren de Kerdrel, ancien député, à Rennes, rue St.-Sauveur, 3.

* Breil de Landal (le comte), au château de Landal.

Danjou de La Garenne, à Fougères.

De La Bigne-Villeneuve, à Rennes.

*Delafosse*, propriétaire, ancien député, id.

Fruglaye (le comte de La), au Grand-Fougeray, commune de Port-de-Roche.

* *Genouilhac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

* Hardouin, membre de plusieurs académies, à Valformand, près Rennes.

* *Langle* (le vicomte de), à Vitré.

## Côtes-du-Nord.

*Inspecteur:* M. Geslin de Bourgogne, à St.-Brieuc.

Frémainville (Raoul de), à St.-Brieuc.

Gautier-du-Mottay, à Plérin, canton de St.-Michel de St.-Brieuc.

Sicamois, officier de l'Université, à St.-Brieuc.

## Finistère.

*Inspecteur :* * M. du Marhalla, à Quimper.

* *Blois* (A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

Coëtlosquet (le comte Maurice de), à Quimper.

* Du Chastellier, membre de l'Institut des provinces, au château de Kernuz, près Pont-Labbé.

* Hallégouen, docteur-médecin, à Châteaulin.

Hersat de La Villemarqué, président de la section archéologique, de l'Association bretonne, au château de Kéransker, près Quimperlé.

Le Bastard de Mesmeur, à Lescoat-en-Crozon.

## Morbihan.

*Inspecteur :* * M. de Kéridec, à Hennebont.

Jacquemet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, président de la Société archéologique du Morbihan, à Vannes.

Kéranflech (de), propriétaire à Carnac.

Lallemand (Alfred), juge de paix, à Vannes.

## Loire-Inférieure.

*Inspecteur :* * M. Nau, architecte, à Nantes.

Acdiffret (le comte d'), receveur général, à Nantes.

Bertrand-Geslin (le baron), membre du Conseil général, boulevard Delorme, id.

* *Bizeul*, membre de l'Institut des provinces, à Blain.

Blanchet, docteur-médecin, place Royale, à Nantes.

Cahour, aumônier du Lycée impérial, id.

Caillaud (Frédéric), membre de l'Institut des provinces, rue des Arts, 29, id.

Cornulier (Hippolyte de), rue Royale, 15, id.

Cornulier (René de), capitaine de vaisseau, rue Haute-du-Château, à Nantes.

Dague-Dubois, rue du Marais, 7, id.

Driollet, architecte de la ville, à Nantes.

Guéraud (L.-A.), imprimeur-libraire, passage Bouchaud, id.

Guignard, avocat, boulevard Delorme, 33, id.

Hillereau, architecte, rue des Arts, id.

Huette, membre du Conseil municipal, place Royale, id.

Izarn (le baron Armand d'), propriétaire, id.

La Tour du Pin Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, id.

Lenoux, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

Le Maczon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

* Marionneau, rue du Calvaire, 1, id.

Martel, directeur du grand-séminaire, à Nantes.

Méry aîné, conseiller municipal, à Nantes.

Phelippes-Beaulieux, avocat, rue des Arts, 29, id.

Phelippes-Beaulieux (Emmanuel), avocat, id., id.

Poulain des Dodières (Robert), au château de Bois-Thoreau.

* Raymond (Charles de), architecte, à Nantes.

Richard (l'abbé), vicaire-général, à l'évêché, id.

* Rousteau (l'abbé), professeur d'archéologie au petit-séminaire de Nantes.

Thibault, avocat, rue Paré, à Nantes.

Tilly (le marquis Henri de), rue Tournefort, 1, id.

Vandier, membre de la Société académique de Nantes, rue Sully, 2, id.

* Van-Isegheem (Henri), architecte, rue Félix, 1, id.

Verger (Constant), membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, place de la Monnaie, id.

Viau, peintre-décorateur, id.

## 10e. DIVISION DE LA VIENNE ET DES DEUX-SÈVRES.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

### Vienne.

*Inspecteur :* M. Le Cointre-Dupont.

* Cardin, ancien magistrat, à Poitiers.

La Brosse (le comte de), propriétaire, à Poitiers.

La Croix (l'abbé), curé de St.-Jean-de-Montierneuf, à Poitiers.
Le Cointre (Eugène), propriétaire, id.
Ménardière (Camille-Arnault), avocat, docteur en Droit, rue Sous-St.-Cybar, id.
Pilotelle, conseiller à la Cour impériale de Poitiers.
*Redet*, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.
Robert (l'abbé), curé de Notre-Dame, id.
Taunay, juge-suppléant près le Tribunal civil de Rochefort.
Tourette (Gilles de La), propriétaire, à Loudun.

### Deux-Sèvres.

*Inspecteur :* M. Avril de La Vergnée, propriétaire, à Niort.

Arnault (Charles), corresp. du Ministère d'État, à Niort.
Beaulieu, membre de l'Institut, id.
David, député au Corps législatif, à Niort.
Garoreau, notaire, à Champdeniers.
Mathan (le baron Edgard de), lieutenant-colonel au 8e. régiment de hussards, à Niort.
* Ravan, trésorier de la Société de Statistique, à Niort.
Rondier, juge, à Melle.
* Roulière (Victorin de La), à Niort.
Rousseau (l'abbé), curé de Verruyes, canton de Mazières.
Segrestain, architecte du département, à Niort.
Sénéchaut (l'abbé), curé de St.-Varent.

## 11e. DIVISION DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE ET DE LA VENDÉE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, aumônier du collége de Saintes.

### Charente-Inférieure.

*Inspecteur :* M. Brisson, secrétaire en chef de la Mairie de la Rochelle.

Avril de la Vergnée (Ernest), avocat, à la Rochelle.
Beauchamp (Charles de), à Pons.
Bourgeois (Justin), à Saintes.
Briand (l'abbé), chanoine honoraire, à Saintes.
* Chollet (l'abbé), curé-doyen d'Aigrefeuille.

CLERVAUX (Jules de), à Saintes.
DUMORISSON, juge de paix du canton de Pons.
* *Landriot* (Mgr.), évêque de la Rochelle.
LIMAL, juge au Tribunal civil de Saintes.
MENUT, employé des Douanes, à la Rochelle.
MORIN, avoué, à Saintes.
PEPONNET (l'abbé), vicaire de St.-Jean, à Saintes.
PERSON (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.
* PHELIPPOT, propriétaire, au Bois (île de Ré).
ROCHET (l'abbé), aumonier de l'hôpital civil, à St.-Jean-d'Angély.
ROMIEUX (Gaston), secrétaire de l'Académie, à la Rochelle.

### Vendée.

*Inspecteur :* * M. Léon AUDÉ, conseiller de Préfecture, à Bourbon-Vendée.

* *Delamarre* (Mgr.), évêque de Luçon.
FILLON (Benjamin), à Fontenay.
PŒYDAVANT, receveur de l'Enregistrement, en retraite, à Maillezais.
RABILLAUD (l'abbé), curé de Maillezais.
* LE ROY DE LA BRUYÈRE, receveur-général, à Bourbon.

## 12e. DIVISION DE LA HAUTE-VIENNE ET DE LA CREUSE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. FÉLIX DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau, près Nontron (Dordogne).

### Haute-Vienne.

*Inspecteur :* * M. l'abbé ARBELLOT, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

ALLUAUD, président de la Société archéologique du Limousin, membre de l'Institut des provinces, à Limoges.
DUBOYS (Auguste), pharmacien, id.
FOUGÈRE, docteur-médecin, id.
* ROY-PIERREFITTE (l'abbé), à Limoges.
TARNAUD (F.), banquier, id.
* *Texier* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire du Dorat.

### Creuse.

*Inspecteur :* * M. Blanchetière, conducteur des ponts-et-chaussées, au Blanc (Indre).

Masbrenier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Guéret.

Parathon (Cyprien), négociant, à Aubusson.

## 13e. DIVISION DE LA GIRONDE, DES LANDES, DE LA DORDOGNE, DE LA CHARENTE ET DE LOT-ET-GARONNE.

*Inspecteur divisionnaire:* * M. Charles DES MOULINS, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

### Gironde.

*Inspecteur :* * M. Léo Drouyn, à Bordeaux.

Aymen (le docteur), à St.-Philippe-d'Aiguille, par Castillon-sur-Dordogne.

Alaux (Gustave), architecte, rue de la Taupe, à Bordeaux.

* Auzac de La Martinie (d'), propriétaire, à Pujol.

* *Castelnau d'Essenault* (le baron Guillaume de), à Bordeaux.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue des Remparts, 73, id.

Cirot de La Ville (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

* Jabouin, sculpteur, id.

Kercado (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, place Dauphine, 30, à Bordeaux.

* Lapouyade, président du Tribunal civil de la Réole.

* Le Roy (Octave), juge au Tribunal civil, à Bordeaux.

Montaigne (Octave de La), à Castelmoron-d'Albret, canton de Mouségur.

* Moulis (l'abbé), curé d'Arcachon.

* Paquerée, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Castillon-sur-Dordogne.

* Pardiac (l'abbé J.-B.), premier vicaire de Notre-Dame, rue J.-J. Rousseau, 21, à Bordeaux.

* Villiet (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, à Bordeaux.

### Landes.

*Inspecteur :* * M. Auguste du Peyrat, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

GUILLOUTET (de), membre du Conseil général des Landes, au château de la Case.

LAURANCE, principal du Collége, à Mont-de-Marsan.

### Dordogne.

*Inspecteur :* M. le vicomte Alexis DE GOURGUES, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

AUDIERNE (l'abbé) à Périgueux.

MASSOUBRE (Eugène), rédacteur de l'*Echo de Vésonne*, à Périgueux.

RIGNY (le comte de), receveur particulier, à Nontron.

SAGETTE (l'abbé), professeur de rhétorique au petit-séminaire de Bergerac.

* VERNEILH (Félix de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrenier.

VERNEILH (Jules de), propriétaire, id.

VIDAL, pasteur, à Bergerac.

### Charente.

*Inspecteur :* * M. DE CHANCEL, président de la Société archéologique, à Angoulême.

* *Cousseau* (Mgr.), évêque d'Angoulême.

MORGAVEL (le général de), commandant du département de la Charente, à Angoulême.

### Lot-et-Garonne.

*Inspecteur* M.

* BÉCHADE, ancien percepteur, à St.-Barthélemy.

LA BORIE-SAINT-SULPICE (de), à Villeneuve-sur-Lot.

## 14e. DIVISION DE TARN-ET-GARONNE, DU TARN, DU LOT, DE L'AVEYRON ET DU GERS.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. le baron de CRAZANNES, membre de l'Institut, à Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne).

### Tarn.

*Inspecteur :* * M. DE LEUTRE, président du Tribunal civil de Gaillac.

BELLET (MAURICE), substitut du procureur impérial, à Gaillac.

SAINT-SAUVEUR (Constant de), à Gaillac.

### Aveyron.

*Inspecteur* : * M.

* Bion-Marlavagne (L.), archiviste du département.

### Gers.

*Inspecteur :* M. l'abbé de Monleziun, chanoine, à Auch.

## 15e. DIVISION DE LA HAUTE-GARONNE, DES HAUTES-PYRÉNÉES, DES BASSES-PYRÉNÉES, DE L'AUDE, DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'ARRIÉGE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

### Haute-Garonne.

*Inspecteur :* * M. de Saint-Simon, rue Tolosane, 6, à Toulouse.

* Morel, avocat, à Saint-Gaudens.

* Loupot, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

### Hautes-Pyrénées.

*Inspecteur :* * M. Loupot, architecte, à Luchon (Haute-Garonne).

Le Peltier, substitut du procureur impérial, à Lourdes.

### Basses-Pyrénées.

*Inspecteur :* * M. H. Durand, inspecteur du département, à Bayonne.

M. Genestet de Chaibac, bibliothécaire, à Bayonne.

### Aude.

*Inspecteur :* M. Mahul, ancien préfet à Carcassonne, rue Las Cases, 16, à Paris.

### Pyrénées-Orientales.

*Inspecteur :* * M. de Bonnefoy, à Perpignan.

## 16e. DIVISION DES BOUCHES-DU-RHONE, DU VAR, DE L'HÉRAULT, DU GARD ET DE VAUCLUSE.

*Inspecteur divisionnaire :* M. ROUX, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Marseille.

Guilloutet (de), membre d[illegible] Conseil général des Landes, [illegible] château de la Case.

*Inspecteur :* M. le vicom[illegible] d[illegible]

Audierne (l'abbé) à P[illegible]

Massoubre (Eugène [illegible] de l'*Echo de* [illegible] gueux.

Rigny (le comte [illegible] particulier, [illegible] Aix.

Sagette (l'a[illegible] [illegible]ateur rhétorique au [illegible] [illegible]ociété [illegible]le, rue [illegible]

*Inspe*[illegible] [illegible] chapitre, [illegible] Aix.

[illegible] Joseph), conservateur du [illegible], à Aix.

[illegible] Étienne-Michel), à la [illegible]tal.

Mazel, substitut du Procureur-impérial, à Marseille.

Montreuil, juge de paix, à Marseille.

Saurel, vérificateur des Douanes, id.

Tassy (Gaspard), conseiller municipal, à Aix.

Second-Creps, avocat, secrétaire de la Société de Statistique, à Marseille.

## Var.

[illegible] M. Humbert, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.

## Hérault.

[illegible] M. Ricard, secrétaire de la Société archéologique à Montpellier.

[illegible] architecte, rue [illegible], à Montpellier.

[illegible] conservateur du musée, [illegible]

[illegible] (l'abbé), président de la [illegible] archéologique, à Beziers.

[illegible] (l'abbé), aumônier des [illegible], id.

[illegible] (l'abbé), archiprêtre de [illegible], id.

Fabre aîné (l'abbé), chef d'Institution au couvent de Notre-Dame, à Gignac.

Giraud-Magloire (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Cyr.

Hot (l'abbé), curé de Gabian, par Roujan.

Mathon, conservateur du musée, à Beziers.

inspecteur des ·nt de l'Hé- c a Abeilhan

par Béziers.
Paulinier (l'abbé), curé de Ste.-Ursule, à Pézénas.
Vinas (l'abbé), curé à Jonquières.

## Gard.

*Inspecteur :* * M. Auguste Pelet, à Nîmes.

·ier (Léonce), receveur-général, à Nîmes.
* Dupont (de Fontenay), Côte-d'Or), professeur, à Nîmes.
Perrot, antiquaire, à Nîmes.
Retz (le comte de), à Alais.

## Vaucluse.

*Inspecteur :* * M. Valère Martin, membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

Anselme (Hubert d'), vice-président du musée, rue Culande, 108, à Avignon.
Athenosy (Isidore), docteur-médecin, rue Culande, 30, id.
Aymé (jeune), administrateur du musée, id.
Boudin (Augustin), rue Boucane, 20, id.
Carbonnel (Jules), curé de St.-Pierre, id.
Dubelay (Mgr.), archevêque d'Avignon.
Deloye (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.
Lambert, conservateur de la bibliothèque de Carpentras.
Martin (l'abbé), vicaire-général, protonotaire apostolique, à Avignon.
Moutonnet, curé de St.-Didier, id.
*Pougnet* (Joseph), diacre, rue Corderie, 6, id.

## 17e. DIVISION. RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE ET BASSES-ALPES.

*Inspecteur divisionnaire :* M. YEMENIZ, à Lyon.

## Rhône.

*Inspecteur :* * M. le comte Georges de Soultrait.

* Benoist, architecte, à Lyon.
* Bergeret, id., id.
* *Bonald* (Mgr. *de*), cardinal, archevêque de Lyon.

## Bouches-du-Rhône.

**Inspecteur :* M. Talon, avocat, à Aix.

Alphandery (Joseph), avocat à la Cour, rue du Collége, 9, à Aix.

Amoreux (Albin d'), sous-intendant militaire, id.

Autheman (François-Nicolas), propriétaire, géologue, à Cassis.

Balthasar, à Arles.

* *Berluc de Pérussis* (Léon), à Aix.

Bousquet (Casimir), conservateur de la bibliothèque de la Société de Statistique, à Marseille, rue St.-Jacques, 68.

Dol, avocat, cour du Chapitre, 2, à Marseille.

Gibert (Joseph), conservateur du musée, à Aix.

Masse (Étienne-Michel), à la Ciotat.

Mazel, substitut du Procureur-impérial, à Marseille.

Montreuil, juge de paix, à Marseille.

Saurel, vérificateur des Douanes, id.

Tassy (Gaspard), conseiller municipal, à Aix.

Second-Creps, avocat, secrétaire de la Société de Statistique, à Marseille.

## Var.

* *Inspecteur:* M. Rostan, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.

## Hérault.

*Inspecteur :* * M. Ricard, secrétaire de la Société archéologique à Montpellier.

Besiné (Henri), architecte, rue Petit-St.-Jean, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du musée, à Beziers.

Caron (l'abbé), président de la Société archéologique, à Beziers.

Chaulan (l'abbé), aumônier des prisons, id.

Durand (l'abbé), archiprêtre de St.-Nazaire, id.

Fabre aîné (l'abbé), chef d'Institution au couvent de Notre-Dame, à Gignac.

Giraud-Magloire (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Cyr.

Hot (l'abbé), curé de Gabian, par Roujan.

Mathon, conservateur du musée, à Beziers.

Roqyer (Jules), inspecteur des Postes du département de l'Hérault, à Montpellier.
Pailhès (l'abbé), curé à Abeilhan par Béziers.
Paulinier (l'abbé), curé de Ste.-Ursule, à Pézénas.
Vinas (l'abbé), curé à Jonquières.

## Gard.

*Inspecteur :* * M. Auguste Pelet, à Nîmes.

Cubrier (Léonce), receveur-général, à Nîmes.
* Dupont (de Fontenay, Côte-d'Or), professeur, à Nîmes.
Perrot, antiquaire, à Nîmes.
Retz (le comte de), à Alais.

## Vaucluse.

*Inspecteur :* * M. Valère Martin, membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

Anselme (Hubert d'), vice-président du musée, rue Culande, 108, à Avignon.
Athenosy (Isidore), docteur-médecin, rue Culande, 30, id.
Aymé (jeune), administrateur du musée, id.
Boudin (Augustin), rue Boucane, 20, id.
Carbonnel (Jules), curé de St.-Pierre, id.
Debelay (Mgr.), archevêque d'Avignon.
Deloye (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.
Lambert, conservateur de la bibliothèque de Carpentras.
Martin (l'abbé), vicaire-général, protonotaire apostolique, à Avignon.
Moutonnet, curé de St.-Didier, id.
*Pougnet* (Joseph), diacre, rue Corderie, 6, id.

## 17e. DIVISION. RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE ET BASSES-ALPES.

*Inspecteur divisionnaire:* M. YEMENIZ, à Lyon.

## Rhône.

*Inspecteur:* * M. le comte Georges de Soultrait.

* Benoist, architecte, à Lyon.
* Berbrert, id., id.
* *Bonald* (Mgr. *de*), cardinal, archevêque de Lyon.

Boulangier, ingénieur, à Lyon.
* Carraud, propriétaire, id.
* Delaplagne (l'abbé Louis), vicaire de St.-Polycarpe, id.
* *Desjardins*, architecte, id.
* *Dupasquier* (Louis), id., id.
Fournet, professeur à la Faculté des sciences, id.
* Morin-Pons (Henri), banquier, id.
Richard de Nancy, docteur-médecin, id.
Roux (l'abbé), aumônier du Sacré-Cœur, à Lyon.
* Saussaye (de La), recteur de l'Académie, id.
* Savoye (Amédée), architecte, id.
Smith (Valentin), conseiller à la Cour impériale, id.
* Soultrait (le comte Georges de), id.
Vernances (l'abbé), docteur et professeur à la Faculté de théologie, id.

## Ardèche.

*Inspecteur:* * M. Raymondon, architecte du département, à Privas.

* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse (Ardèche).
Beaux (Furcy), à St.-Péray.
Dalmas, membre de la Société géologique de France, à Privas.
Dubois, juge de paix, à St.-Étienne-de-Lugdarès (Ardèche).
* Poncer, huissier, auteur de l'*Histoire d'Annonay*.
Roucher, chanoine honoraire, aumônier du Sacré-Cœur, à Annonay.
Séguin (J.), à Annonay.
Treillot (l'abbé), à St.-Péray.

## Ain.

*Inspecteur:* M. Dupasquier, architecte, à Lyon (Rhône).

* Baux, archiviste du département, à Bourg-en-Bresse.
* Blains (des), à Ambronay.

## Drôme.

*Inspecteur:* * M. l'abbé Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Aillaud de Brisis, membre du Conseil général, à Nyons.
Alivon, aumônier du Collége, à Forcalquier.
Alléon, ancien président du Tribunal de Commerce, à Annonay.
Arbalestier (le baron d'), au château de la Gardette, près Loriol.
Arsac (l'abbé), curé-archiprêtre, au Buis-lès-Baronnies.
Audiffret (le comte d'), receveur-général, à Valence.

Barjon, ancien principal du Collége, à Valence.

Barrin (de), à St.-Marcel-lès-Valence.

Becquin, sous-préfet de Montélimart.

Belle (l'abbé), chanoine, doyen du chapitre, à Valence.

Berangier, ancien député de la Drôme, président à la Cour de cassation.

Bergeron (Paul), à Valence.

Bernard, architecte, à Valence.

Bernes de La Haye (de), au château d'Esguilles.

Bessey, architecte, à Tain.

Bimard (le marquis de), membre du Conseil général, à Chabeuil.

Bitu, membre du Conseil général, maire de Montélimart.

Blanc-Montbrun (Alfred), ancien capitaine d'artillerie, membre du conseil général de l'Isère, au château de la Rolière.

Blanc-Montbrun (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, à Valence.

Bonnet, juge de paix, à Valence.

Bonniot (Jean-Antoine), négociant, id.

Bord (le baron du), membre du Conseil général, à St.-Paul-Trois-Châteaux.

Bordanier, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, à Valence.

Bourdoulet (l'abbé), sécrétaire de l'Évêché, id.

Brissey, ancien maire, à Pierrelatte.

Canon (l'abbé), curé-archiprêtre de St.-Paul-Trois-Châteaux.

Champion, aumônier de l'hôpital-général, à Valence.

Chapouton, membre du Conseil général, juge de paix, à Grignan.

Chaix l'abbé), curé de Châteauneuf de Galaure.

Chauffeur, architecte-voyer de la ville, à Valence.

Constant, ancien notaire, id.

Coston (de), à Montélimart.

Courselles (de), sous-préfet, à Die.

Craisson (l'abbé), vicaire-général, à Valence.

Delfortrie, à Loriol.

Didelot, aumônier de la Visitation, à Valence.

Dumas (Joseph), professeur de mathématiques, id.

Dupré de Loire, docteur-médecin, id.

Emblard, avoué, id.

Epailly, architecte, id.

Eynard (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du petit-séminaire, id.

Faure (Léopold), propriétaire, à Grignan.

Ferlay, préfet de la Drôme, à Valence.

Fontaine, propriétaire, à St.-Laurent-en-Royans.

Froment, membre de l'Institut historique, au Cheylard.

Gagne, avocat, à Montélimart.

Gagne (Mme), née Elisa Moreau de Rus, id.

Gallier (Anatole de), à Tain.

Garnier, directeur des Contributions directes, à Valence.

Genthon, ancien curé de Grest, à Montélimart

Genthon (M. et Mme), à Valence.

Giély (l'abbé), aumônier, id.

Giraud (Aristide), président de la Chambre consultative des arts et manufactures, à Romans.

Giraud (Paul-Émile), ancien député, id.

Johanny, conservateur de la Bibliothèque et du Musée, à Valence.

Joucard (Louis), ancien ingénieur civil, id.

Jouviou, inspecteur d'Académie, id.

Joviac (le marquis de), à Chomeyrac.

Labretonnière, payeur du département, à Valence.

Lacroix, rédacteur du *Courrier de la Drôme*, id.

Larnage (de), membre du Conseil général, maire à Tain.

Lavarenne (l'abbé de), chanoine, à Valence.

Long, propriétaire, à Valence, correspondant de l'Academie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Die.

Lunel (l'abbé), chanoine, à Valence.

Lyon (l'abbé), curé d'Etoile.

Lyonnet (Mgr.), évêque de Valence.

Marc-Aurel (Jules), à Valence.

Marc-Aurel (Edouard), id.

Marty, colonel d'artillerie en retraite, id.

Menet, notaire, id.

* Michelas, sculpteur, à Valence.

Monier de La Sizeranne, président du Conseil général, à Tain.

Montrond (de), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Valence,

Montrond (de), ancien capitaine d'artillerie, au château de Recoubeau.

Montrond (de), capitaine d'artillerie, à Valence.

Morin, député de la Drôme à Dieule-Fit.

Mouraat (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Valence.

Nadal (l'abbé), chanoine, id.

Nugues (Alphonse), à Romans.

Perossier (l'abbé), professeur de mathématiques au petit-séminaire, à Valence.

Pistre (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Pierre-du-Bourg-lès-Landes.

Planel, président honoraire du Tribunal civil, id.

Port-Roux (du), à Romans.

Proust, procureur impérial, à Valence.

Romieux (l'abbé), curé de St.-Marcel de Valence.

Ronzier (Yves), avoué, à Valence.

Rosset (l'abbé), aumônier du Collége, id.

Saint-Prix (Hector de), à Mirmande.

Sapey, député, à Valence.

Sauvagnon (Hippolyte), avocat, id.

Sièyes (le marquis de), au château de Valentin, id.

Tabaret (l'abbé), curé de St-Jean de Valence.

Tardif de Moidrey, capitaine d'artillerie, id.

Thannheron, maire du Bourg-lès-Valence.

Thomé, à Alleix.

Tricol, architecte, à Valence.

Urtin, lieutenant-colonel du Génie en retraite, à Valence.

Vacher, membre du Conseil général, maire de Valence.

Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Vernet (Antoine), ancien instituteur, à Saulces.

Verrenc (l'abbé), directeur des études au petit-séminaire, à Valence.

Vincent (l'abbé), membre de l'Institut historique, curé de la Vache.

## Isère.

*Inspecteur:* * M. Victor Teste, architecte, à Vienne.

Berruyer, architecte du diocèse, à Grenoble.

Bernillon (l'abbé), curé de Buvin, canton de Morestel.

* Dardelet, graveur, à Grenoble.

David, (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.

* *Du Boys* (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.

Guidy (l'abbé), chanoine, curé de Vezeronces, canton de Morestel.

* Gabel, conservateur de la bibliothèque publique, à Grenoble.

* Labbé, juge de paix, à Heyrieux.

Mège (l'abbé), archiprêtre du canton de Tullins.

* Montseynard (le comte de), au château de Tencin, canton de Goncelin.

Mouffiet, proviseur du Lycée, à Grenoble.

Pichot (l'abbé), curé de Sermérieu, canton de Morestel.

* Saint-Andéol (de), propriétaire, à Moirans.

* Vallier (A.), banquier, place du Palais, à Grenoble.

## Basses-Alpes.

*Inspecteur:* * M. de Berluc-Pérussis, à Aix (Bouches-du-Rhône).

Alivon (l'abbé Henri), à Manosque.

Allègre, inspecteur primaire, à Sisteron.

Bonierbale (l'abbé), à Forcalquier.

Carbonnel (l'abbé), à Niozelles.

Curnier (l'abbé), curé de Monfuron (Basses-Alpes).

FERAUD (l'abbé), curé de Sièyes, près Digne.
HUGUES (Henri), avocat, à Digne.
MARIUS TERRASSON (l'abbé), curé de Forcalquier.
MARTIN (l'abbé A.), membre de plusieurs Académies, au Brusquet.
RAMBAUD (l'abbé), à St.-Maime, par Forcalquier.
RICHAUD (Léopold), aux Mées.

**Hautes-Alpes.**

*Inspecteur :* * M. ARBAUD (Paul), au château de Rousset.

## 18e. DIVISION. COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER ET HAUTE-MARNE.

*Inspecteur divisionnaire :* *M. le comte Charles DE MONTALEMBERT ancien pair de France, à Paris.

**Côte-d'Or.**

*Inspecteur :* * M. MARION (Jules), rue Godot-de-Mauroy, 39, à Paris.

AUBERTIN (Charles), conservateur du Musée historique de la ville de Beaune.
* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.
BRETENIÈRE (Edmond de), id.
BRUNO, propriétaire, à Dijon.
* CAUMONT, architecte, id.
CHEVROT, architecte, à Dijon.
*Cissey* (le comte Louis de), au château de Cissey.
COLLET (l'abbé), vicaire-général de Dijon.
DESTOURBET, président du Comice agricole, id.
DHETEL, notaire, à St.-Jean-de-Losne.
DU PARC (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.
GAULOT, ancien notaire, id.
GUILLEMOT, président du Tribunal civil de Beaune.
LIGER-BELAIR (le comte de), à Dijon.
MARION (Adrien), id.
MATHIEU (Adrien), conseiller à la Cour impériale, id.
MENNE (le général), rue Montigny, id.
* MONTGOLFIER (Raymond de), à Montbard.
PROTAT (Hippolyte), propriétaire, à Brazey-en-Plaine.
ROCHEFORD (de), rue Turgot, à Dijon.
* *Saint-Seine* (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, id.
* SÉGUIN (Marc), id.
SUISSE, architecte du département, à Dijon.
VESVROTTE (le comte de), id.

## Saône-et-Loire.

*Inspecteur :* M. le comte DE CISSEY, au château de Cissey (Côte-d'Or).

BATHAULT (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône.

BULLIOT, membre de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

CANAT (Paul), à Châlon-sur-Saône.

CHEVRIER (Jules), id.

DEJUSSIEU (Michel), imprimeur, libraire, à Autun,

ESTERNO (le comte d'), au château de Vésore, près Autun.

FEBVRE (Mme.), rue de la Barre, 9, à Mâcon.

*Fontenay* (Joseph de), président de la Société Éduenne, à Autun.

LACROIX, pharmacien, à Mâcon.

LATOUR, ancien juge de paix, à Chagny.

MAC-MAHON (le comte de), à Autun.

*Marguerye* (Mgr. *de*), évêque, d'Autun.

NICOT (Charles), à la Villeneuve, près Cuisery.

* *Ochier*, docteur-medecin, à Cluny.

PEQUEGNOT, (l'abbé), curé de Couches.

REY (Victor), maire d'Autun.

* *Surigny (de)*, à Mâcon.

THOMAS (l'abbé), missionnaire, à Autun.

## Allier.

*Inspecteur ;* * M. Albert DE BURES, à Moulins.

ALARY, professeur au Lycée, à Moulins.

ARCY (le comte d'), receveur-général, id.

BALORRE (le comte de), id.

* BELLENAVES (le marquis de), à Bellenaves, par Ébreuil.

* BONNETON, architecte, à Gannat.

* BOUDANT (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces.

* BOURBON-BUSSET (le comte Charles de), à Busset.

BOURBON-CHALUS (le comte Gaspard de), à Moulins.

BRUGIÈRES DE LA MOTTE, ancien sous-préfet, à Montluçon.

COGORDAN, juge au Tribunal de commerce, id.

* DADOLE (Émile), architecte, à Moulins.

DESCHAMPS DE VERNEIX, conseiller général, à Hérisson.

DESROSIERS (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

DESROSIERS (le P.), à Montluçon.

*Dreux-Brézé* (Mgr. *de*), évêque de Moulins.

* Dupré, professeur au séminaire d'Iseure.

* Esmonnot, architecte du département, à Moulins.

Estoille (le comte de L'), id.

Giat, vérificateur de l'enregistrement, id.

Girard, notaire, id.

Grandpré (Guillaume), ancien président du Tribunal de commerce, id.

Jourdier, maire de Moulins.

* Léger-Tailhardat, architecte, à Montluçon.

Martine (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Moulins.

Meilheurat des Prureaux (Louis), à Moulins.

Michelon (Henri), membre de la Sociéié d'émulation, id.

* Montlaur (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, id., et à Paris, rue Monthabor, 40.

Ogerdias (l'abbé), curé de Souvigny.

Papon de La Meigné, juge d'instruction, à Moulins.

Pasqual de Mora, id.

Saint-Gérand (de), à St.-Gérand-de-Vaux.

Seuillet, ancien notaire, à Moulins.

Tudot (Edmond), professeur de peinture, id.

Vander (l'abbé, curé d'Huriel.

### Haute-Marne.

*Inspecteur :* * M. G. Duval de Fraville, à Coudes, près Chaumont.

Bouillevaux, curé, à Pertes.

* *Guérin* (Mgr.), évêque de Langres

## 19e. DIVISION. DOUBS, JURA ET HAUTE-SAONE.

*Inspecteur divisionnaire:* * M. WEISS, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque de Besançon (Doubs).

### Doubs.

*Inspecteur:* * M. Victor Baille, architecte, à Besançon.

### Jura.

*Inspecteur*: * M. Edouard Clerc, conseiller à la Cour impériale de Besançon.

### Haute-Saône.

*Inspecteur :* * M. Jules de Buyer, à la Chaudeau.

Sallot, docteur-médecin, à Vesoul.

## 20e. DIVISION. MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN ET HAUT-RHIN.

*Inspecteur divisionnaire:* * M. Victor SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz.

### Moselle.

*Inspecteur:* M. Auguste Prost, à Metz.

* *Boulangé*, ingénieur des ponts-et-chaussées, rue Ollivier, 27, à Paris.
* Chabert, propriétaire, à Metz.
Dehose, architecte du dépt., id.
Durand (Louis), propriétaire, id.
Le Bouteiller, secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Metz.
* *Van der Straten* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

### Meurthe.

*Inspecteur :* * M. le baron P.-G. de Dumast, membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

Bastien (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.
Degoutin (Alphonse), juge d'instruction, à Vic.
Humbert, architecte, id.
Le Monnier, membre du Conseil général d'agriculture, à Nancy.
Montureux (le comte de), à Arracourt.
Opperman (A.), chef d'escadron au 7e. régiment de lanciers, à Nancy.

### Vosges.

*Inspecteur :* * M. Maudheux, avocat, à Épinal.

### Bas-Rhin.

*Inspecteur :* * M. l'abbé Straub, professeur au séminaire de Strasbourg.

Dagonet (Henri), médecin en chef de l'asile d'aliénés de Stephanfeld.

Guerra (l'abbé), curé de St.-Georges, à Hagueneau.

Mury (l'abbé Joseph), professeur au petit-séminaire, à Strasbourg.

Mury (l'abbé Pantaléon), professeur au petit-séminaire, id.

Ring (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg.

Schauenbourg (le baron de), ancien pair de France, id.

Schir, vicaire-général, id.

Spach, archiviste du dép^t., id.

**Haut-Rhin.**

*Inspecteur:* M. Anatole de Barthélemy, sous-préfet, à Belfort.

## MEMBRES ÉTRANGERS.

S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.

Le comte Alexandre DE HUMBOLDT, à Berlin.

A.

Ainsworth (le général), à Monnet. (Yorkshire).

Alvin, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

Andries (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

Auswold, président de la régence, à Trèves.

Autesses (le baron de), directeur de la Société du musée germanique, à Nuremberg.

B.

Bayley (W.-H.), à Londres.

Belford (Sa Grâce le duc de), Brighton-square, à Londres.

Bell, docteur en philosophie, à Londres.

Baehr, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brinckeu (de), conseiller d'État, à Brunswick.

Bukland, membre étranger de l'Institut des provinces, professeur de géologie, à Oxford.

C.

Capitaine (Ulysse), sécrétaire de l'Institut archéologique Liégeois, à Liége (Belgique),

Cononuau (de), conservateur des archives, à Zurich.

Coppietters (le docteur), à Ipres.

Czoernig (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche, pour la conservation des monuments, à Vienne.

D.

Dectorff (comte), à Gothingen.

Donalston, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Dauray (John Henry), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

Dumortier, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

F.

Fabry-Rossios, docteur ès lettres, à Liége.

Florencourt (de), membre de plusieurs Académies, admsnistrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, professeur d'architecture à l'Académie des beaux-arts, à Vienne.

Forster, membre de plusieurs Académies, à Munich.

* Furstemberg-Stammheim (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G

Geissel (Mgr.), cardinal, archevêque de Cologne.

Gelvet (le comte de), à Esloo, près Maestrech.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

Gildenhuis, négociant, à Rotterdam.

Gonella.

* Gosse fils, à Genève (Suisse).

Grandgagnage, membre de l'Institut archéologique de Liége.

* Grant (Mgr.), évêque de Southwark, à St.-Georges, à Londres.

Guercalhe (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, id.

H.

Hagmans, bibliothécaire de l'Institut archéologique Liégeois, à Liége (Belgique).

Hartshorne (Rev. C. H.), archéologue, à Londres.

Hulsch, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K.

Kestelood, propriétaire, à Gand.

Kreuser, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

Krieg de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Heidelberg.

Kugler (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, professeur à l'Académie de Berlin.

L.

Labis (Mgr.), évêque de Tournay.

Laurent (Mgr.), évêque de Luxembourg.

Le Roi, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

Lenderschmit, conservateur du musée de Mayence.

Lenhard (Franz), sculpteur, à Cologne.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

* Lopez (le commandeur), conser-

vateur du musée d'antiquité de Parme.

M.

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mayenfisch (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

Mayer (Joseph), à Liverpool.

Meyer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Minervini (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Muller (Mgr.), évêque de Munster.

N.

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Noel (de), propriétaire, à Cologne.

O.

Olfers (d'), directeur-général des musées, à Berlin.

* Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut Liégeois, à Liége (Belgique).

Oudard, négociant, à Gênes (Sardaigne).

P.

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

* *Parker*, membre de la Société architecturale, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

Petit de Rosen, à Tongres.

Q.

* *Quast* (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

Rambou, conservateur du musée de Cologne.

Reichensperger, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne.

Reider, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

Respileux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

* Roach-Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Londres.

* Robiano (le comte Maurice de), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Léopold, n°. 7, à Bruxelles.

Roulez, professeur de l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Hasting Russel, id.

* *Roysin* (le baron de), au château de Kurens, près Trèves.

S.

San Quintino (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin,

Sauzail-Soumaigne (le baron de), à Francfort.

Schayes, membre de l'Académie, à Bruxelles.

Schenase (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

Scheman, professeur au collége royal de Trèves.

Scheiberer, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Schulte (l'abbé), doyen de Freekendorf, diocèse de Munster.

* Serra di Falco (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Palerme.

Sheffield-Grace, à Know-le-House, comté de Kent.

Smolveren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stampe (de), vice-président du Tribunal de Munster,

Stielfried (le baron de), grand-maître des cérémonies du Palais, à Berlin.

T.

Tempest, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

* Tierney (le chanoine), à Arundel en Sussex.

Thomsen, directeur-général des musées, à Copenhague.

U.

Ulichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V.

Voisin (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W.

* Wardel (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

Warnkœnig, membre de l'Institut et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

Wittmann, directeur de la Société archéologique de Mayence.

Wetter, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

Whewel, docteur en Théologie, professeur à Cambridge.

Wiesenfeld, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

Wigand (Paul de), chevalier de l'Aigle-Rouge, à Wetzlar (Prusse).

Wilhem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Willis, membre de plusieurs Académies, professeur, à Cambridge.

* Wallerstein (le prince de), ancien ministre, à Munich.

Y

* Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Yorio (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

## ADDITIONS.

Bostenney (de), maire, à la Saussaye (Eure).

Bretagne, directeur des contributions directes, à Auxerre.

Bruère, curé de St.-Martin, à Paris.

Cousin, président de la Société de Dunkerque.

Dagoury, inspecteur des forêts, à Mortagne (Orne).

De La Trémonnais, à Lisieux.

Dufaur de Pibrac (le comte), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Orléans.

Joanne, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de Vaugirard, 25, à Paris.

Marcillac (le comte de), à Bar-sur-Aube.

Mégard, premier président à la Cour impériale de Caen.

Montluisant (de), capitaine d'artillerie, rue St.-Dominique-St. Germain, 2, à Paris.

* Molay-Bacon (du), secrétaire-général de la préfecture du Tarn, à Alby.

Sède (G.), juge au Tribunal civil de Montreuil (Pas-de-Calais).

Total des membres : 1,330.

# COMPTE

## RENDU PAR LE TRÉSORIER

## DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1857.

### RECETTES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Excédant du compte de 1856. . . . . | | 22,870 | 02 |
| Cotisations recouvrées sur l'année 1854. . . . | | 30 | » |
| Id. | id. 1855. . . . | 150 | » |
| Id. | id. 1856. . . . | 2,300 | » |
| Id. | id. 1857. . . . | 6,815 | » |
| Id. payées par avance sur | 1858. . . . | 60 | » |
| Vente de livres d'archéologie . . . . . | | 24 | » |
| Total. . . . . | | 32,249 | 02 |

### DÉPENSES.

#### RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

| | | |
|---|---|---|
| Frais de recouvrement. . . . . | 265 | 83 |
| Frais de retour de mandats non payés. . . . | 84 | 65 |

#### CONCIERGE.

| | | |
|---|---|---|
| Traitement du concierge. . . . . | 78 | 95 |

#### IMPRESSIONS.

| | | |
|---|---|---|
| Impressions . . . . . | 2,967 | 85 |
| Vignettes pour le compte-rendu des séances. . | 85 | » |

#### PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.

| | | |
|---|---|---|
| Affranchissement du compte-rendu des séances. | 484 | 71 |
| Ports de lettres, paquets, affranchissement de circulaires et menues dépenses. . . . . | 182 | 28 |
| *A reporter.* . . . . | 4,149 | 27 |

| | | |
|---|---|---|
| *Report.* . . . | 4,149 | 27 |

SÉANCES GÉNÉRALES.

| | | |
|---|---|---|
| Frais relatifs aux séances générales de Paris, Neubourg, Evreux, Mende, Valence et Grenoble. . | 561 | 75 |
| Solde des frais de la séance de Louviers. . . . | 69 | 50 |

MUSÉE ET BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.

| | | |
|---|---|---|
| Travaux de peinture au musée et à la bibliothèque de la Société. . . . . | 258 | 26 |
| Caisse et port de moulages envoyés par S. Exc. M. le Ministre d'Etat. . . . . | 125 | 40 |

MÉDAILLES.

| | | |
|---|---|---|
| Achat et gravure de médailles . . . . . | 459 | 15 |

ALLOCATIONS.

| Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux. | | | |
|---|---|---|---|
| M. de Moré. | Fouilles sur l'emplacement de la ville romaine de Javols. | 700 | » |
| M. Dupuis. | Souscription pour l'achat des maisons historiques d'Orléans . . . . . | 100 | » |
| . . . . . | Moulage des chapiteaux de la crypte de St.-Laurent de Grenoble . . . . . | 80 | » |
| M. l'abbé Lacurie. | Moulages à Saintes. . . . | 100 | » |
| M. de Berluc-Pérussis. | Réparations à l'église de St.-Maime. . . . . | 100 | » |
| Id. | Inscription à la mémoire de Gassendi. . . . . | 25 | » |
| | *A reporter.* . . . | 6,728 | 33 |

| | | |
|---|---|---|
| | *Report.* . . . | 6,728 33 |
| M. Rostan. | Rétablissement d'une borne milliaire à St.-Maximin . | 100 » |
| M. Métayer-Masselin. | Réparation du tombeau de Gislebert de Vascœuil . . | 30 » |
| M. Gaugain. | Réparations à l'église de Vaucelles . . . . . | 100 » |
| | Total. . . . . | 6,958 33 |

BALANCE.

| | |
|---|---|
| Recettes. . . . . | 32,249 02 |
| Dépenses. . . . . | 6,958 33 |
| Excédant. . . . . | 25,290 69 |

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

| | | |
|---|---|---|
| Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux. | | |
| M. Des Moulins. | Somme à la disposition de l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux. . . . . | 122 60 |
| M. Bordeaux. | Souscription au monument de Cocherel. . . . . | 50 » |
| MM. Baudot et Rossignol. | Réparations à l'église d'Auxey | 50 » |
| M. Gayot. | Monument commémoratif de l'entrevue de saint Loup et d'Attila. . . . . | 40 » |
| Id. | Réparations à l'église de Moussey. . . . . | 100 » |
| M. l'abbé Tridon. | Id. à l'église de Fouchères. | 100 » |
| | *A reporter.* . . . | 462 60 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | *Report.* . . . | 462 | 60 |
| M. l'abbé TRIDON. | Id. de deux églises monumentales de l'Aube. . . | 200 | » |
| M. DE GLANVILLE. | Fouilles à Villers-sur-Mer. | 100 | » |
| M. l'abbé CROSNIER. | Réparations au portail de l'église de Neuilly-en-Donjon. . . . . | 80 | » |
| Id. | Id. de Buxières-la-Grue. . | 100 | » |
| M. ESMONNOT. | Fouilles à Néris. . . . . | 100 | » |
| M. GIVELET. | Id. à l'église de Sept-Saulx. | 200 | » |
| MM. DES MOULINS et Léo DROUYN. | Id. à l'église de St.-Sulpice d'Izon. . . . . | 60 | » |
| M. DE GRANRUT. | Incrustation du bas-relief des Vignerons de St.-Jean, à Châlons-sur-Marne . . . | 20 | » |
| M. l'abbé LE PETIT. | Réparations à l'église de Mouen. . . . . | 100 | » |
| M. CHAUBRY DE TRONCENORD. | Rétablissement des volets du rétable de Fromentières. . | 20 | » |
| Id. | Rétablissement d'une croix commémorative du sire de Joinville. . . . . | 50 | » |
| MM. DE CAUMONT, GAUGAIN, G. VILLERS. | Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la Cathédrale de Bayeux. | 1,000 | » |
| M. HUCHER. | Réparation de la crypte de La Suze. . . . . | 100 | » |
| Id. | Achat d'une statue de saint Roch. . . . . | 50 | » |
| | *A reporter.* . . . | 2,542 | 60 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | *Report.* . . . | 2,542 | 60 |
| M. David. | Réparations à l'église de Sarié. . . . . | 50 | » |
| M. Boyer de Sainte-Suzanne. | Fouilles dans la forêt de Bellême et dans le cimetière de St.-Germain de Mortagne. | 200 | » |
| M. de La Sicotière. | Réparations à l'église de St.-Cenery . . . . . | 50 | » |
| | Somme à la disposition de M. de La Sicotière . . . | 100 | » |
| M. l'abbé Jouve. | Réparations à l'église de Léoncelle . . . . . | 200 | » |
| | Idem, id. de Jullian . . . | 100 | » |
| | Plan de la ville antique de Valence. . . . . | 50 | » |
| M. Vallentin. | Fouilles dans le voisinage de Die . . . . . | 100 | » |
| Id. | Fouilles à Valence et dans le voisinage . . . . . | 100 | » |
| MM. De Berluc-Perussis et Bonier-bale. | Fouilles à Dauphin (Basses-Alpes) . . . . . | 100 | » |
| M. l'abbé Vinas. | Fouilles à Jonquières . . . | 50 | » |
| M. Raymondon. | Id. dans le département de l'Ardèche . . . . . | 100 | » |
| M. Valère-Martin. | Rachat de la tour de Villars (Vaucluse). . . . . | 100 | » |
| M. Berruyer. | Construction d'un hangar pour préserver les pierres romaines de Grenoble. . . | 150 | » |
| M. Ch. Le Blanc. | Fouilles au Bosquet . . . | 50 | » |
| | *A reporter.* . . . | 4,142 | 60 |

| | | |
|---|---|---|
| | *Report.* . . . | 4,142 60 |
| M. l'abbé PICHOT. | Fouilles à Sermerieu. . . . | 50 » |
| M. le baron de CHAPELAIN. | Rachat de la chapelle St.-Jean de Villefort. . . . . | 200 » |
| M. ROUSSEL. | Fouilles à Banassac. . . . | 100 » |
| | TOTAL. . . . | 4,492 60 |

RÉSULTAT DÉFINITIF.

| | |
|---|---|
| Excédant. . . . . | 25,290 69 |
| Allocations à solder . . . . . | 4,492 60 |
| Excédant. . . . . | 20,798 09 |

Caen, le 29 juin 1856.

*Le Trésorier*,

L. GAUGAIN.

# CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
## DE FRANCE.

## XXIVe. SESSION

TENUE

## A MENDE ET A VALENCE.

### PREMIÈRE PARTIE DE LA SESSION A MENDE,

**LE 24 AOUT 1857 ET JOURS SUIVANTS.**

### Séance d'ouverture.

**Présidence de M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie.**

Le Congrès s'est ouvert dans les vastes salles de la Préfecture, ancien évêché de Mende, que M. le marquis de Fleury, préfet de la Lozère, a mis avec beaucoup d'obligeance et d'empressement à la disposition du Congrès.

M. de Caumont ouvre la séance à 10 heures du matin et appelle au bureau : MM. l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française d'archéologie; *Gaugain*, trésorier de la même Société; le baron *de Chapelain*, ancien président de la Société d'agriculture de Mende; *Roussel*, président de la même Société; *Renouard*, président du Tribunal civil de Mende; *E. de Moré*, secrétaire-général du Congrès; *Thi-*

*bauld*, de Clermont, inspecteur du Puy-de-Dôme; *Blanc*, curé de la cathédrale de Mende; l'abbé *Corblet*, d'Amiens, directeur de la *Revue de l'art chrétien*.

M. L'abbé *Polge* est invité à remplir les fonctions de secrétaire.

Le Congrès se compose des membres dont les noms suivent :

MM.

APCHIER DE PRUNS (le marquis d'), à Brassac (Haute-Loire).
ALBIGNY DE VILLENEUVE (d'), de St.-Étienne.
BALMELLE, membre du Conseil général, à Villefort.
BALDIT (l'abbé), archiviste du département.
BARBOT, docteur-médecin, adjoint au maire de Mende.
BELVIALA (Casimir de), propriétaire, à Langogne.
BERNIS (le comte de), au château de Salgasse.
BION-MARLAVAGNE, de Rodez.
BLANC (l'abbé), curé de la cathédrale de Mende.
BLANQUET, docteur-médecin, à Javols.
BOISSANADE (l'abbé), à Mende.
BONDURAND, conducteur des ponts et chaussées, id.
BONENFANT (l'abbé), curé de Javols.
BONNET (l'abbé), curé de La Chaze.
BOSSE (l'abbé), vicaire de la cathédrale de Mende.
BOULANGIER, ingénieur, à Lyon.
BRASSAC (l'abbé), à Marvejols.
BRION (le marquis de), au château du Fournel.
BOUDET (l'abbé), chanoine, à Mende.
BOYER, conservateur des hypothèques, id.
BUFFIÈRE (l'abbé), aumônier de l'Asile de St.-Alban.
CHANALEILLES (le marquis de), au château de Chanaleilles.
CHAPELAIN (de) père.
CHAPELAIN (Joseph de), au château du Champ.

CHARIER, à Chirac.
CHASSAING, élève de l'École des Chartes.
CHEVALIER, membre du Conseil général, à Mende.
COLOMBET (de), membre du Conseil général, à Langogne.
CORSAC (Clément de), au château de la Grange.
COUDERC (l'abbé), curé de Bedoucz.
CHARPAL ODILON, membre du Conseil général, à Mende.
DAUDÉ, docteur-médecin, à Marvejols.
DAUDÉ-LACOSTE, président du Tribunal civil, id.
DEBERC, avocat, à Marvejols.
DELALO, président du Tribunal civil, à Mauriac.
DESMOLLES, ancien député, à Langogne.
DESPINASSOUS, membre du Conseil général, à Marvejols.
DUFRESSE DE CHASSAIGNE, médecin en chef des eaux de Bagnols (Lozère).
FELIGONDE (Eustache de), à Clermont-Ferrand.
FAYBESSE, avocat, à Mende.
FLEURY (le marquis de), préfet de la Lozère.
FORCE (de La), membre du Conseil général, à Clermont-Ferrand.
FOULQUIER (Mgr.), évêque de Mende.
FOURNET, professeur à la Faculté des sciences, à Lyon.
FRAMOND (de), membre du Conseil général, à Entrenas.
GAILLARDON (l'abbé), chanoine-honoraire, à Mende.
GUÉDOU (le Père), supérieur des Jésuites, à Sarlat.
GRENIER, ingénieur civil, à Agen.
IGNON (Edouard), imprimeur, à Mende.
JABRUN (de), à Marvejols.
JAFFARD (l'abbé), chanoine, à Mende.
JANVIER DE LA MOTTE, préfet de l'Eure.
LABARTHE (de), maire de Sejas.
LABONDÈS, à Laborie.
LAMBERT-PASQUE, professeur de tissage, à Mende.

LAPIERRE (de), secrétaire-général de la Préfecture, à Mende.

LARGÉ, inspecteur-honoraire de l'Université de Clermont-Ferrand.

LAURANS, chef de division à la préfecture de la Lozère.

LE COQ, professeur à la Faculté des sciences, à Clermont-Ferrand.

LE FRANC, ingénieur des ponts et chaussées, à Mende.

LESCURE (Edmond de), à Bellesagne.

LIGONNÈS (de), à Mende.

LONJON, ingénieur en chef, id.

MALAFOSSE (de), au château du Boy.

MICHEL (l'abbé), curé de Serverette.

MOLIN (du), conseiller à la Cour impériale, à Riom.

MONESTIER, ingénieur des ponts et chaussées, à Clermont-Ferrand.

MONTEILS, docteur-médecin, à Mende.

MORANGIÈS (le comte de), au château de Fabrèges.

MOULIN, substitut, à Marvejols.

NARCILLAC (le comte de), sous-préfet, à Bar-sur-Aube.

OLLIER (l'abbé), vicaire de Langogne.

ORLHAC (Justin d'), ingénieur des mines de la Motte (Haute-Loire).

PAGÈS, juge d'instruction, à Marvejols.

PAILLERETS (de), ingénieur des ponts et chaussées, id.

PANTEL, notaire, adjoint au maire de Mende.

PAPAREL, membre de la Société Entomologique, à Mende.

PARADAN, vice-président du Tribunal civil, id.

PEGHOUX, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand.

PELATAN, expert-géomètre, à Chazeaux.

PLAGNES, notaire, à Mende.

POLGE (l'abbé), secrétaire-général de l'évêché de Mende.

PORTAL, maire d'Aumont.

PORTALIÉ (Casimir), négociant, à Mende.

RAMADIER (Frédéric), propriétaire, à Serverette.
RANVIER (l'abbé), vicaire, à Mende.
RENOUARD, président du Tribunal civil, id.
RETZ (le comte de), à Alais (Gard).
REVERSAT, membre du Conseil général, à Mende.
RIMBAUD, conseiller de Préfecture, id.
ROMEUF, maître de pension, à Clermont-Ferrand.
ROUSSEL, président de la Société d'agriculture, à Mende.
ROUSSEL (l'abbé), curé de Marvejols.
ROUVILLE (de), maire, à Javols.
ROUVILLE (de), payeur du département, à Mende.
SUCHET, receveur général, id.
SABTIGE (le baron de), à Clermont-Ferrand.
SECOND, négociant, à Mende.
TESTELAS, avocat, id.
TOURETTE, architecte, id.
VACHIN, juge de paix, id.
VIDAL (l'abbé), vicaire-général, id.
VINAS (l'abbé), curé de Jonquières.
VINCENS, notaire, à Marvejols.

M. le Directeur déclare la session ouverte; il adresse quelques bonnes paroles à l'Assemblée, il s'attache à exposer l'objet du Congrès et indique l'ordre qui sera suivi dans les discussions et les délibérations.

M. de Moré, secrétaire-général de la session, prend la parole en ces termes :

« MESSIEURS,

« Avant de commencer vos travaux, permettez à votre secrétaire-général de vous exprimer sa vive reconnaissance pour le zèle que vous avez mis à répondre à son appel; vous n'avez été, Messieurs, rebutés ni par les difficultés et la

longueur de la route, ni par le peu de temps que vous aviez à donner à cette première étape de la science dont vous êtes véritablement les soldats infatigables. Mais vous aviez compris l'importance archéologique de l'antique pays des Gabales, et notre savant et honorable directeur, M. de Caumont, l'avait compris également, lorsqu'il m'accordait, lors des séances tenues au Puy, une allocation pour commencer des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne *Gabalum*, et plus tard, à Paris, au Congrès des Sociétés savantes, lorsqu'il prenait, à ma sollicitation, l'engagement de tenir des assises scientifiques à Mende. Ainsi, en quelques mois, la ville de Mende aura été le centre d'un mouvement agricole des plus importants, et qui a déjà ouvert des voies nouvelles à la première des industries, et le siége du Congrès archéologique, dont la mission est de raviver le goût des études historiques, si c'était nécessaire, ou plutôt de mettre en lumière celles qu'une semblable solennité fait ordinairement éclore. Vous avez, Messieurs, des questions à résoudre, des monuments à explorer, à classer, à décrire; le programme rédigé à l'avance ne sera pas le cadre exclusif de vos travaux; la lumière jaillira de la discussion; des horizons nouveaux s'ouvriront à chacune de vos séances.

« Permettez-moi seulement de vous tracer, en peu de mots, le tableau de notre histoire locale. Elle date, comme celle de tous les peuples des Gaules, de l'époque de leur asservissement à la domination romaine. César dit, à propos du dénombrement des troupes que les diverses tribus gauloises fournissaient pour aller au secours de Vercingétorix assiégé dans Alise : « Les Arvernes fournissaient trente-cinq mille hommes, *adjunctis Eleuteris, Cadurcis, Gabalis, Velaunis, qui sub imperio Arvernorum esse consueverunt.* »

« Les Gabales subirent donc les diverses phases de la fortune de tous ces peuples; mais leur asservissement n'avait pas

étouffé en eux le sentiment de la nationalité et du culte des ancêtres, et le druidisme conserva son influence, non-seulement pendant la domination romaine, mais même après que le christianisme eut pénétré dans ces montagnes. On le retrouve encore debout au VIII^e. siècle ; Charlemagne est obligé de proscrire ce culte dans ses *Capitulaires*, et ses traces ne sont pas encore effacées au XI^e. siècle. C'est ce qui explique, Messieurs, la quantité de monuments druidiques dont les montagnes du Gévaudan sont encore couvertes, et je ne doute pas que des tombeaux gaulois que j'ai eu l'occasion de fouiller récemment et dont je compte vous entretenir, ne soient les témoins de ces temps héroïques de notre pays.

« A l'époque de l'invasion franque, les Gabales ont le privilége d'être gouvernés par des comtes particuliers ; les noms de Pallade et d'Innocent sont parvenus jusqu'à nous.

« Le premier nous est connu par ses démêlés avec l'évêque Parthenius, en 570 ; le second, par sa persécution contre les chrétiens et la mort de saint Laurent. L'histoire ne nous a rien laissé sur les successeurs directs de ces gouverneurs : jusque vers le milieu du X^e. siècle, le Gévaudan passa entre diverses mains pour être ensuite gouverné par des ducs ou comtes d'Aquitaine.

« Je m'abstiens, Messieurs, d'entrer dans cette voie si fertile et si attrayante de l'histoire religieuse et civile du Gévaudan au moyen-âge ; d'autres la parcourront avec plus de science, mais pas plus de patriotisme pour nos illustrations locales. Je craindrais, d'ailleurs, de prendre, sur les études auxquelles vous êtes appelés, Messieurs, un temps précieux et plus utilement employé, et je laisse à notre honorable Directeur le soin de vous tracer le cadre de vos travaux pendant le peu de temps que vous avez à leur consacrer. »

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages et brochures dont suit la désignation :

*Annuaire de l'Institut des provinces*, 1857.

*Congrès scientifique de France*, 24e. session.

*Congrès archéologique de France*, session de 1856.

*Définition élémentaire de quelques termes d'architecture*, par M. de Caumont.

*Rapport verbal fait, en* 1855, *à la Société française d'archéologie sur divers monuments*, par M. de Caumont.

*Discours prononcé par M. Louis Cousin, en* 1855, *devant la Société Dunkerquoise.*

*Note sur les murs gallo-romains de Dax*, par M. de Caumont.

*Le castellum gallo-romain de Larçay*, par M. de Caumont.

*Rapport verbal fait en* 1855 *sur divers monuments*, par M. de Caumont.

*Instructions de la Commission archéologique diocésaine établie à Poitiers*, par M. l'abbé Auber.

Ces ouvrages seront déposés dans la bibliothèque de la Société d'agriculture de Mende.

La première question est mise en discussion ; elle est ainsi conçue :

*Existe-t-il des monuments celtiques dans le Gévaudan? En donner l'indication.*

Les monuments présumés d'origine celtique sont assez nombreux dans le département de la Lozère, ancien Gévaudan. On n'y remarque pas moins de vingt-un *dolmens*, situés, pour la plupart, sur des plateaux de terrain calcaire, vulgairement appelés *causses*. Les mieux conservés se voient aux environs de Chanac, de Grèzes, de Banassac, de Chirac, de Cultures, de Bramonas, de Changefège, de la Rouvière, de Ste.-Hélène, du Thor et de Ste.-Enimie. Ils

forment ordinairement un carré long composé de pierres énormes plantées perpendiculairement et laissant une ouverture sur la partie antérieure; une cinquième pierre, de dimensions plus colossales encore que les premières, est superposée à celles-ci et complète une sorte de cabane que la tradition locale désigne souvent comme un tombeau de géant.

Les fouilles déjà faites confirment, du reste, cette opinion populaire : on a trouvé dans ces *dolmens* des urnes remplies d'ossements, des haches en pierres et autres débris d'armure. Tout récemment encore, les fouilles qui ont été entreprises, à l'instigation de M. Émile de Moré, dans l'intérieur du superbe dolmen qui domine le *causse* de Changefège, ont amené la découverte de deux vases, de flèches en silex et de plusieurs fragments d'anneaux et de poterie.

Nous ne connaissons encore positivement dans la Lozère que deux *tumulus* ou amas de pierres entassées sur les lieux où étaient inhumés les personnages de distinction.

L'un se voit auprès de Marvejols; l'autre, situé sur la *Boulène*, est appelé « lou clapas dés pessaumën », ce qui veut dire *le tas de pierres des soucis.*

Espérons que les recherches pratiquées sur le *causse* de Changefège confirmeront l'opinion émise par M. E. de Moré, qui porte au nombre de huit les monuments de cette espèce, dans cette seule partie de notre territoire.

On admire, près de Châteauneuf-de-Randon, une magnifique *pierre branlante* d'un volume gigantesque, et à laquelle cependant l'unique force du plus petit doigt de la main suffit pour imprimer un mouvement d'oscillation qui dure un assez long-temps.

M. de Moré rend compte des fouilles faites sur le *causse* de Changefège, situé dans les environs de Mende, où ont été trouvés des tombeaux qui pourraient être celtiques; cepen-

dant il reste beaucoup d'incertitude au sujet de cette origine.

M. Théophile Roussel complète les renseignements donnés par M. de Moré, en faisant part du résultat de ses recherches sur le même *causse*. D'après le savant observateur, l'abondance d'ossements épars çà et là, accumulés même quelquefois en gisement assez considérable, porte à croire qu'une nombreuse population, réunie en trois villages, habitait autrefois ces lieux aujourd'hui presque déserts.

M. de Caumont manifeste le désir que ces recherches soient poursuivies, afin de constater plus positivement l'origine de ces tombeaux et des tumulus antiques de la contrée.

La parole est accordée à M. Thibauld, qui fait observer qu'il serait utile pour la science de comparer les objets antiques perdus au milieu du *causse* de Changefège, avec les objets trouvés dans d'autres contrées et attribués par quelques archéologues à la nation franque; des rapports et de la comparaison peut jaillir quelque lumière pour l'étude de ces antiquités d'origine incertaine.

M. Roussel émet alors l'opinion que ces restes ne peuvent être attribués à l'époque des Francs, mais bien à l'époque celtique, et s'appuie sur ce que les conquérants de la Gaule se sont établis très-tard dans le Gévaudan.

M. de Caumont fait espérer une allocation pour entreprendre de nouvelles fouilles dans le territoire de Changefège.

L'ordre du jour appelle la seconde question du programme, ainsi conçue :

*Rechercher la trace des voies romaines et leur point de jonction avec celles déjà trouvées en Auvergne, dans le Velay, le Bas-Languedoc et le Rouergue.*

M. Roussel fait remarquer que, depuis les travaux de M. Ignon père, publiés en 1829, la question relative aux

voies romaines, dans le Gévaudan, a reçu peu d'éclaircissements. Les traces d'une seule voie (celle qui conduisait de Lyon à Toulouse) sont suffisamment constatées. Elle existait dans la partie du département qui avoisinait le Velay, Aubrac et l'Aveyron.

M. de Chapelain signale plusieurs traces de voies romaines dans la commune de St.-André-Capcèze.

M. de Moré donne de nouveaux détails sur le parcours de plusieurs voies et lit ensuite la note suivante :

## MÉMOIRE SUR LES VOIES ROMAINES DU GÉVAUDAN,

Par M. de Moré.

Dans un mémoire que j'ai lu au Congrès des Sociétés savantes des départements, en 1856, sur les monuments gallo-romains du Gévaudan, mémoire qui sera présenté de nouveau, le 26, quand le Congrès visitera Javols, j'ai parlé des voies romaines; j'ai emprunté à M. Ignon les principales indications de ces voies; mais, depuis, j'ai eu occasion de les parcourir pas à pas, et je pense que M. Ignon a pu se tromper sur certains points; c'est pourquoi j'en fais une nouvelle description.

En partant de St.-Haond, dans l'ancien Velay, on passe, aux confins de cette commune, l'Allier, sur lequel il reste encore des vestiges d'un ancien pont, de construction romaine; on voit, à gauche, le village du Tan et, plus loin, dans la même direction, Condres qu'on croit être le Condate de la carte de Peutinger; à droite, le Giraudès, commune de St.-Christophe, qui dépendait autrefois du Gévaudan, et fait partie aujourd'hui du département de la Haute-Loire. En entrant dans le département de la Lozère, cette voie a, à droite, Ance-le-Pont et Ancette; à

gauche, le village de Champs; elle passe au-dessus du Bois-Noir, commune de Grandrieu, où l'on en reconnaît quelques vestiges entre Mazembert, à droite, et Augnac, à gauche; nouveaux vestiges au terroir de Fajolcs, qui se dirigent entre Monfourchès, à droite, et Chazeaux, à gauche; elle traverse ensuite le village dit la Bataille; en sortant de la Bataille, petite montée qui, à peu de distance de ce village, présente quelques traces dont la majeure partie des pavés ont été enlevés pour la construction des habitations; elle passe à l'Estrade, petit village qui a pris son nom de la route même, *via strata* (chemin pavé), et qui en offre quelques restes, et de là sur la Mageride; mais elle est couverte par la pelouse, et va descendre au mas de Fénestre.

Au-dessus de ce mas, qu'elle laisse un peu à droite, on voit encore des traces d'une redoute, ou retranchement, et on y a trouvé beaucoup de vestiges de fondements qui annoncent que ce mas était anciennement très-considérable: apparemment un *vicus*; ou même, d'après l'étymologie du mot, une *mansio* (lieu de gîte), ou une station qui dominait la petite rivière d'Ance. Après cette rivière, on en retrouve des traces en remontant pour aller joindre le bois d'Acher, et, suivant le chemin *charral* de cette partie de la Margeride, on entre dans le bois qui se continue jusqu'au pied de cette montagne; on voit, de temps en temps, des traces de la voie; on indique tout près d'un rocher, appelé le Ronc-de-Mazieu, l'emplacement d'une colonne milliaire qui a disparu.

A partir du bois d'Acher, la voie romaine, qui le traverse, n'est plus apparente qu'à une certaine distance après les limites de la plaine de Ferluguet, commune de Ste.-Eulalie (1).

Elle passe à mi-côte du bois communal de Ferluguet, laisse

(1) Ici, M. Ignon a fait une transposition que je vais rectifier.

à droite ce village et celui de Chardenous, ainsi que le village du Viala et celui de Sepche, et, à gauche, les villages de la Roche et de la Baume; elle traverse la route départementale de Serverette à St.-Alban, passe devant le village des Pis qu'elle laisse à droite, ainsi que ceux de Fontans et du Cros; elle a, à gauche, les Uttes et Reirols, traverse la route impériale de Serverette à St.-Chely (1), passe devant l'Estival qu'elle laisse à droite, traverse la rivière de Truyère, à l'endroit connu sous le nom de Gaz-Robert (Gai-Robert).

A peu de distance de cet endroit, la voie se bifurque : une branche se dirige vers Marvejols; elle a, à gauche, les Brunels, mais bientôt elle disparaît et on a de la peine à la retrouver; l'autre branche traverse une espèce de camp entouré, de tous côtés, de pierres et d'eau, arrive au bois du Mont, point culminant, où l'on voit encore un tertre de forme ronde, composé de pierres et de briques amoncelées, et descend tout droit à Javols.

Une autre voie romaine, en sortant de Javols, passe près des Moulins; elle a, à gauche, Cyveirac et Longuesagne et, à droite, Tiracols, le Chailaret et le Mas-Neuf; elle passe entre le Mas-du-Bouschet et de la Tuile; elle a, à droite, le village de la Croux et celui de Las Bros et en face la Pigneire. Les traces jusqu'à la chapelle de Bastide sont d'abord de 6 mètres de largeur et enfin de 2 mètres, pendant une étendue de 800 mètres. Cette route prend ici nom de Chami-Ferrat, à partir de Rieufrech, qui est à droite; les ravines, la pelouse et les bruyères recouvrent cette voie, ce n'est qu'au pont de Malpertus qu'elle présente quelques traces peu apparentes

(1) M. Ignon fait passer la voie romaine aux Estrets, à Bigose, à Buffièrette, à la Tieule, pour revenir ensuite comme un cul-de-sac sur Javols.

jusqu'à un bois de bouleau, appartenant à M. Hermet de Grandviala. Un peu avant ce bois appelé la Devèze, à droite de la route romaine, on voit un embranchement qui se dirige vers St.-Chely, passe au pont de l'Échelle, près Garabie, à la Gazelle, traverse la commune de St.-Georges, la Chapelle-St.-Laurent, etc.

En continuant de suivre le Chami-Ferrat, on passe sur le pont de la Peirade, à deux arches de construction moderne, et on arrive à Malbouzon, où l'on voit, à côté de l'église, des vestiges d'un monastère qui dépendait de la domerie d'Aubrae. De Malbouzon, qu'el'e traverse, la voie, ayant, à gauche, Finieyrols et, à droite, Rieutortet, présente jusqu'à Rieutord-d'Aubrae, qu'elle traverse aussi, les traces les plus apparentes; au sortir de Rieutord, elle descend jusqu'au pont de Marchastel sur la rive du Bès; il paraît qu'elle devait passer dans la partie de cette rivière sur laquelle est placé le pont, dont la construction remonte à l'époque du voyage de François Ier. au couvent d'Aubrae. Avant et après ce pont, les traces de la voie sont très-visibles; elle est pavée en cailloux de granit et surtout en fragments de basalte roulés; sa largeur, vis-à-vis du moulin de Boukingham, est de 8 mètres, dont le tiers est à peine couvert par la pelouse. On laisse, à droite, le chemin de Nasbinals et le village de Montgros, au-dessus duquel on suit à gauche le Chami-Ferrat qui longe la rive gauche du Bès jusqu'au domaine du Derroc; ce domaine, situé à droite de la voie, qui a, à gauche, la belle cascade formée par le ruisseau de la Garde et passe à côté et à gauche du lac Saillens, des Places-Basses et du lac Soubeyrol, aux Places-Haltes (hautes), à Fontanille. Elle descend ensuite au village des Enfruchs, ancien Rouergue.

On remarque, de temps en temps, sur cette voie des espèces de colonnes; elles ont été taillées, elles sont composées de deux pierres posées l'une sur l'autre : la plus haute a une

petite ouverture demi-ovale vers le milieu, l'autre est à peu près carrée; elles ont chacune 1 mètre environ de hauteur.

J'en ai vu une à Rieutord-d'Aubrac. La deuxième est au village de Marchastel. Il en existe plusieurs autres, mais je n'ai pas remarqué l'endroit où elles se trouvent.

Une autre voie, connue sous le nom de Regourdane, passe dans les Cévennes sur la Lozère, à Vielvie, à l'Estrade près Villefort, sur la plaine de Montbel et arrive au camp romain connu sous le nom de Montmilan.

Je vais décrire quelques médailles romaines, toutes en argent, qu'un paysan trouva, il y a quelques années, au domaine de Mas-Neuf, non loin de la voie romaine; elles étaient renfermées dans un vase en terre.

1. Tibère. Instruments de sacrifice.

R. Cæsar Augusti cos. design. princ. juvent. ou Caius Lucius. Debout deux boucliers et les instruments pontificaux.

2. Auguste. Tête nue et barbue, à droite.

R. Ob civis servatos, dans une couronne de chêne.

3. Auguste. Taureau marchant à droite.

R. Caius et Lucius.

4. Inc. Auguste.

R. Cippe Alex. Fortuna redux Cæsar Augustus.

5. Memmius A. C. Cerialia. Preimius fecit. Cérès, assise, tenant des épis et une quenouille. A ses pieds, un serpent.

6. Pletoria. Figure de face.

R. Laure, demi-nue, conduisant le char du Soleil.

7. Famille Memmia. Memmi C. F. Quirinus.

Tête barbue et laurée avec une ample chevelure.

8. Famille Sentia { L. Sentius Saturninus. / Lucius.

R. Dioscure, dans un quadrige, à droite.

9. Famille Plautia. Figure de face.

R. L'Aurore, demi-nue, tenant quatre chevaux par les rènes.

10. Famille Carisia. Tête de la Monnaie à droite.

R. Instruments du monnayage.

11. Famille Tituria. Sabinus. Tête nue et barbue, à droite.

R. Sabine, séparant son frère et son époux. Signe lunaire dans le ciel. Ex. L. Titus.

12. Famille Claudia. Ælius. Tête à droite.

R. Muse appuyée sur un cippe.

13. Famille Flaminia. Tête à droite. Derrière, Roma.

R. Flamini Cilo. Victoire dans un bige.

14. Famille Ælia. Bala. Tête à droite.

R. Figure dans un char traîné par deux cerfs.

15. Quatrième Légion.

16. Onzième Légion.

M. de Caumont met à la disposition de M. de Moré une carte, avec prière d'y faire marquer la direction des divers restes de voies romaines, trouvés dans le département. Cette carte sera renvoyée au Conseil de la Société française d'archéologie quand les indications demandées y auront été tracées.

L'ordre du jour appelle la troisième question ainsi conçue :

*Quels sont les monuments romains ou gallo-romains du Gévaudan ?*

M. de Moré dit qu'un grand nombre de localités possèdent des restes de monuments gallo-romains.

M. de Caumont demande qu'on prenne le soin de dresser le catalogue complet de ces vestiges.

M. Roussel lit un mémoire sur le monument de Lanuejols et s'attache à prouver que ce tombeau n'est point celui de Plancus, mais plutôt de deux enfants, fils de Bassianus. Il ajoute que le Valdonez devait renfermer une villa romaine, comme semble l'indiquer plusieurs inscriptions et les traditions du pays. Ce mémoire est écouté avec un vif intérêt.

## NOTES SUR LE MONUMENT ROMAIN DE LANUEJOLS,

Par M. Théophile Roussel.

Le département de la Lozère, dévasté cruellement par les guerres de religion, n'offre plus aujourd'hui qu'un petit nombre de monuments dignes de l'intérêt des étrangers. Trois sont classés au rang des monuments historiques et dans ce nombre figure le monument connu sous le nom de *Tombeau de Lanuejols*, unique reste des temps romains, encore debout dans le pays des anciens Gabales. Ce monument mérite l'attention des archéologues par les caractères remarquables de sa construction, autant que par sa situation singulière et les problêmes historiques qu'il présente à résoudre.

Situé au fond d'une vallée d'un accès difficile, au pied du mont Lozère, loin du tracé des voies romaines et de tout centre connu d'anciennes populations, enseveli presque complètement pendant des siècles sous les débris des montagnes voisines roulés par des ravines, ce monument autour duquel des décombres, faute de mieux, ont fait l'office de gardiens, n'a attiré que de nos jours les regards de la science et la sollicitude de l'autorité.

Signalé pour la première fois, au commencement du siècle dernier, dans les *Recherches* du R. P. Louvreleul sous le nom de *Tombeau de Plancus*, il est encore mentionné dans les écrits modernes et connu généralement dans le pays sous cette fausse désignation.

Les paysans de la vallée de Lanuejols l'appellent *lou Mazelet*. Suivant une tradition répandue parmi eux, il aurait servi long-temps d'habitation, et diverses dégradations, que l'on constate dans les assises supérieures, viennent à l'appui

de cette tradition. A une époque plus rapprochée de nous, lorsque les cailloux et les terres entraînés en eurent rempli l'intérieur, à la hauteur de près de 4 mètres, un jardin fut établi dans son enceinte. Un peu plus tard, toute cette portion apparente allait être détruite par son propriétaire, et enlevée pour servir à des constructions nouvelles, lorsque, prévenu à temps, un préfet connu pour son attachement à notre pays, M. Florens, intervint et empêcha la démolition.

L'Administration sembla même vouloir prendre sous sa protection ce monument aux trois quarts enseveli : des fouilles furent entreprises en 1814, par ordre d'un autre préfet, M. Gamot; la pierre qui porte l'inscription fut mise à nu, et si l'inscription fut mal lue par MM. Gamot et Leboullenger, ingénieur en chef des ponts et chaussées, elle servit, néanmoins, à mettre à néant l'attribution traditionnelle de ce monument au fondateur de Lyon, Munatius Plancus, dont le tombeau se trouve à Gaète. Le monument fut découvert jusqu'au seuil de la porte d'entrée. Un mémoire, rédigé par M. Gamot, fit connaître les dimensions exactes de l'édifice et en donna la description qui fut transmise par le Gouvernement à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. C'est à la suite de ce travail, que le sol du monument, avec une certaine étendue de terrain autour, fut annexé au domaine de l'État (1), et qu'il fut fait quelques recherches pour découvrir les *monuments circonvoisins* dont la dernière ligne de l'inscription revèle clairement l'existence.

Les événements de 1815 interrompirent les travaux. Le

(1) La prairie ou pâturage sur laquelle se trouve le monument dépendait du château du Boy. Elle fut acquise par l'État, au prix de 250 fr. On y éleva un poteau en bois, bientôt détruit, et sur lequel on avait inscrit ces mots : *Propriété de l'État.* C'est à cela que se sont bornées, pendant quarante ans, les mesures de conservation d'un édifice classé au rang des *monuments historiques de la France.*

monument retomba dans l'oubli, et les ravines, de même que les laves d'Herculanum ou la cendre de Pompéï, reprenant l'office conservateur rempli par elles déjà, durant des siècles plus barbares, roulèrent de nouveaux débris autour des blocs romains, remplirent de terre et de vase l'enceinte un instant désobstruée, et ne laissèrent bientôt plus apparaître, à la surface du sol, que la partie de l'édifice qui dépasse le niveau de la pierre oú se lit l'inscription.

Cette portion du monument était encore, il y a dix-huit mois, tout ce que la génération nouvelle avait vu du monument de Lanuejols. Il ne restait des travaux de 1814 que le mémoire oublié de M. Gamot et la mention que M. Ignon en avait faite en 1829, dans les *Mémoires* de la Société d'agriculture. L'atterrissement gagnant toujours, l'inscription commençait elle-même à être envahie, lorsque, en 1855, M. Bretagne, alors directeur des Contributions directes, à Mende, vint à Lanuejols pour l'examiner.

Je me rendis peu de temps après, sur les lieux, avec M. l'abbé Bosse, d'abord, et ensuite avec M. Laurent aîné, agent-voyer en chef du département, pour déterminer les travaux de déblaiement et de préservation qu'il y avait lieu d'entreprendre, et faire appel, dans ce but, à la sollicitude de l'Administration départementale. A ma prière, en effet, M. Janvier, préfet de la Lozère, accompagné de M. Tourrette, architecte départemental, de M. le Maire de Lanuejols et de l'agent-voyer de l'arrondissement, voulut bien se rendre sur les lieux, au mois d'octobre 1855.

Frappé du déplorable abandon autant que du caractère remarquable de l'édifice, M. le Préfet consentit à oublier un instant, avec nous, que le monument était classé au nombre des monuments historiques. Une autorisation ministérielle était nécessaire pour entreprendre des travaux. Pressé, comme nous de rendre à la lumière du jour et de la science

un monument dont les assises supérieures se montraient si imposantes; convaincu facilement que tout travail ne serait durable qu'à la condition d'écarter le cours des ravines qui, à chaque orage, apportaient une couche nouvelle à l'atterrissement, M. Janvier consentit à affecter une somme de 2,000 fr., sur les fonds alloués aux communes pour les travaux d'utilité publique, pendant l'hiver de 1855-1856, à déblayer le monument, à l'entourer d'une enceinte et à détourner les eaux torrentielles à l'aide d'un fort éperon en maçonnerie. Ces travaux se conciliaient heureusement avec l'amélioration des voies de communication de la commune de Lanuejols. En conséquence, M. le Maire de cette commune et l'agent-voyer furent invités à s'entendre avec le Président de la Société d'agriculture, sur la meilleure direction à donner aux travaux, et il fut enjoint à M. l'architecte Tourrette d'exécuter les plan et dessin du monument, ainsi qu'un projet de restauration, destinés à être transmis à M. le Ministre d'État.

Trois mois d'hiver ont été consacrés à déblayer l'édifice, à creuser des voies d'égouttement, à construire des canaux pour les eaux, qui noyaient ses fondations, à élever des murs de défense; à amener, en un mot, les lieux à l'état où ils se trouvent aujourd'hui. Dans l'accomplissement de cette œuvre, le Président de la Société d'agriculture n'a eu qu'à se louer du zèle tant de fois éprouvé de M. Laurent, agent-voyer en chef, et du concours aussi loyal qu'éclairé de M. Ernest Second, maire de Lanuejols. M. Tourrette, de son côté, a exécuté plusieurs dessins très-soignés qui ont été transmis, avec un mémoire descriptif, à M. le Ministre d'État; je dirai tout à l'heure quel a été le résultat de ces démarches.

En même temps qu'elle provoquait des travaux sur les lieux, la Société d'agriculture de la Lozère publiait, dans le Bulletin de ses séances, la leçon encore inédite de l'inscription, telle que M. Bretagne l'avait communiquée à la

Société française d'archéologie, pendant la session du Congrès scientifique du Puy. La note publiée avec cette inscription éveillait l'attention du Comité de la langue, des arts et de l'histoire de France, et dans un Rapport (1) lu, peu de temps après à ce Comité, par un de ses membres les plus distingués, M. Beulé, nous trouvions l'invitation suivante : « Cette inscription de Lanuejols mérite une étude attentive. Il ne suffit pas de la restituer simplement, sans justifier la restitution par des preuves et la transcription par un *fac-simile*. On ne peut donc qu'inviter la Société académique de la Lozère à faire de cet important monument l'objet d'un travail complet et définitif. »

La Société académique de la Lozère ne se fait pas l'illusion d'avoir atteint, même à l'heure qu'il est, le but que lui indiquait M. Beulé. Elle pense qu'il appartient à la Société française d'archéologie et aux savants devant lesquels j'ai l'honneur de parler, et dont elle attendait impatiemment la venue dans ces montagnes, de rechercher ce but difficile; elle espère qu'ils ne se sépareront pas avant de l'avoir atteint, et les notes que je lis en ce moment n'ont d'autre prétention que celle de leur ouvrir la voie et de leur rendre la tâche moins ardue. C'est dans ces vues qu'a été rédigé à la hâte le court historique qui précède, des vicissitudes du monument de Lanuejols et des travaux dont il a été l'objet. Je me permettrai d'y ajouter, dans ces mêmes vues, un résumé des données puisées dans l'étude des lieux, et qui sont de nature à aider les investigations de la savante assemblée réunie à Mende en ce moment. Il serait superflu, dans les limites où je me renferme, de reproduire la description du monument, ainsi que les différentes leçons de l'inscription, qui ont été déjà publiées; il serait encore plus oiseux d'entre-

(1) Voir *Revue des Sociétés savantes*. Mars 1856.

tenir le Congrès des différentes conjectures émises sur son origine et sa destination. L'inscription, dont M. Bretagne a donné le premier une leçon satisfaisante, prouve qu'il s'agit d'un de ces édifices, différents des temples proprement dits, en ce qu'ils n'étaient point inaugurés, et qui, sous le nom d'*ædes*, étaient consacrés au souvenir d'un événement ou d'une personne. Cette inscription établit encore que le monument a été construit depuis ses fondements jusqu'à son faîte *(a fundamento usque ad consummationem)* et dédié par un père et une mère, Julius Bassianus et Pomponia Regoia, à l'honneur et à la mémoire de deux fils très-pieux. Elle apprend enfin que, sur ce même sol, aussi profondément caché sous les débris que le sol de l'ancienne Rome, s'élevaient d'autres édifices bâtis par les mêmes mains *(cum ædificiis circumjacentibus)*. Voilà ce que je me borne à constater, en présence des différentes hypothèses émises et des croyances populaires encore en vigueur.

L'examen attentif du monument lui-même conduit à penser que sa décoration intérieure répondait aux belles apparences des parties respectées par le temps. Il n'est pas douteux que la pierre calcaire qui forme ces assises colossales, n'entrait pas seule dans la construction, et que le marbre, en particulier, avait été employé au revêtement intérieur des murailles. Dans les travaux exécutés en 1814, on recueillit un assez grand nombre de débris de corniches et de frises, conservés au musée de la Société, et notamment deux fragments de bas-reliefs, dont l'un représente une tête de cheval et l'autre la partie moyenne du membre inférieur d'un homme assis ou à cheval.

Différents objets découverts également en 1814, et dont les plus curieux ont disparu, témoignent de l'existence d'autres monuments et probablement des *ædificia circumjacentia* mentionnés dans l'inscription. Non loin de l'entrée

du principal édifice, on trouva un fragment considérable de colonne, ayant 55 centimètres de diamètre, et n'ayant pu appartenir à cet édifice. J'ajoute que, dans le village de Lanuejols, à l'angle d'un mur moderne, on observe un fragment pareil et offrant les mêmes dimensions. Voulant m'éclairer, autant qu'il se peut, sur le point que je traite, j'ai recouru à la mémoire des anciens du pays. J'ai pu m'entretenir avec un maçon, nommé Robert, qui prit part à tous les travaux de 1814. Il m'a affirmé (et le propriétaire du château du Boy, M. Malafosse, dont les souvenirs remontent jusqu'à ce temps-là, a confirmé ce témoignage), qu'à une distance de 45 mètres environ du principal *mazelet*, on trouva un amas de débris et des assises de pierres indiquant l'existence d'un autre mazelet, de dimensions moindres que celles du premier. M. Malafosse a déclaré avoir vu, vers l'emplacement indiqué par le maçon Robert, une belle pierre d'environ 2 mètres de long et dont un des côtés était couvert de sculptures. Il croit pouvoir assurer que ces sculptures figuraient trois guirlandes de fleurs, réunies par des têtes de béliers, et que les personnes qui présidaient aux travaux appelaient ce débris *la pierre des sacrifices*. On aurait trouvé, en outre, des chapiteaux et des fûts de colonnes. Tous ces objets ont disparu aujourd'hui, et il est probable que les plus considérables par le poids ont été laissés sur place et recouverts de nouveau par les alluvions des ravines.

Le village de Lanuejols offre, du reste, dans les matériaux apparents de la construction de ses maisons, de nombreuses pierres de taille qui ont le cachet de l'époque romaine. Je citerai seulement une pierre, formant l'imposte d'une porte et portant cette inscription : *Jovi optimo maximo.*

A l'Ouest du village, et non loin du terrain occupé par les mazelets, se trouve un champ, dit *Champ de l'église*,

dans lequel la tradition place un antique cimetière. M. l'abbé Chevallier, curé à Lanuejols depuis vingt-quatre ans, M. Malafosse et le maçon Robert m'ont assuré qu'on a souvent découvert des pièces de monnaie romaines en labourant ce terrain. Les paysans qui en trouvent sur ce point et ailleurs, ont coutume de les porter à l'offrande, le dimanche. C'est ainsi que le curé et le vicaire de Lanuejols ont pu recueillir de nombreuses monnaies qui, pour la plupart, étaient passées aux mains d'un jeune amateur de numismatique, qui fut mon condisciple, Louis Valentin, dont la collection, si précieuse pour le Gévaudan, a été, après sa mort, envoyée en présent à l'établissement que la Compagnie de Jésus possède à Vals, près du Puy-en-Velay. M. Malafosse, qui a possédé beaucoup de pièces trouvées à Lanuejols, prétend que la plupart d'entr'elles appartenaient à la colonie de Nîmes. Il croit avoir vu aussi plusieurs monnaies impériales et consulaires : il en a possédé quelques-unes en argent et en or.

Les mêmes personnes m'ont assuré que, pour peu que l'on remue les terres, soit sur les points que je viens d'indiquer, soit sur d'autres points de la vallée, on trouve des débris anciens et particulièrement des tombes avec les dispositions suivantes : ce sont des cavités, offrant à peu près les dimensions d'un corps humain, construites en pierre sèche, comme des espèces de bières : toutes auraient offert cette particularité d'être orientées les pieds du mort tournés vers le Levant. Les couvercles ou toitures de ces tombes sont formés par des dalles calcaires, tirées des bancs jurassiques du voisinage.

Si nous cherchons un peu plus loin et dans les alentours de Lanuejols, nous serons frappés d'abord par le site pittoresque qu'occupe, au fond de la vallée, une petite chapelle dédiée à saint Genès. D'après la tradition, cet oratoire est fort antique et jadis il était le but d'un pélerinage annuel; on

s'y rendait de Villefort et de points encore plus éloignés de la Lozère et du Vivarais. Nous avons été frappé de cette circonstance, que le saint, ainsi en vogue autrefois, était précisément un martyr romain du IIIe. siècle, dont la conversion et le supplice eurent un grand éclat parmi les peuples de l'Empire : il s'agit de ce jeune comédien, favori de Dioclétien, qui, représentant sur la scène, par dérision, le personnage d'un chrétien, et arrivé au moment de parodier une scène de martyre, fut illuminé soudain, et jouant son rôle au sérieux, se convertit sur le théâtre, en présence de l'Empereur, et fut aussitôt martyrisé. L'oratoire a été restauré, il y a peu d'années, et M. le Curé rapporte que, dans une cavité pratiquée dans l'antique muraille, on a trouvé un grand nombre d'ossements, dont les dimensions ont fait dire dans le pays que c'était des os de géants. J'ajoute que la paroisse de Lanuejols est sous l'invocation de saint Pierre-ès-liens, et que je n'ai pu trouver aucun document relatif à l'histoire de cette paroisse dans les temps reculés.

A l'extrémité opposée de la vallée, et dans une position plus singulière et plus dominante encore que celle de l'oratoire de St.-Genès, on aperçoit les ruines de l'antique forteresse de Chapieu, bâtie, d'après la tradition, sur l'emplacement d'un camp romain. L'histoire n'ajoute rien à ce qu'allègue la tradition, touchant ce point fortifié, sinon qu'il eut une grande importance au moyen-âge, fut vivement disputé entre les évêques et les barons du Tournel, et que la forteresse a été détruite, au XVIe. siècle, par ordre du cardinal de Richelieu. C'est à la suite de cette destruction que les barons du Tournel auraient fait construire le château du Roy.

En face de Lanuejols, vers le Sud, et sur une des collines qui forment les gradins inférieurs du mont Lozère, on aperçoit enfin des ruines abandonnées, sur lesquelles nous avons

vainement cherché des renseignements précis. D'après la tradition de la vallée, il y avait là un monastère, appelé les Boissonnades, dont l'origine se perd dans la nuit des siècles. Les moines de ce couvent desservaient la paroisse de Lanuejols et possédaient de grands biens.

Telles sont les données, qu'à défaut d'archives locales et de tout document historique, j'ai pu recueillir en parcourant les lieux. J'ajoute que, quelque sauvage qu'elle paraisse dans son aspect actuel, quelque reculée que soit la vallée de Lanuejols, le pays qui l'entoure est presque partout empreint de souvenirs romains. Et je ne puis omettre de citer, à quelques kilomètres de distance, sur une autre pente du mont Lozère, les Thermes de Bagnols dont les travaux, de construction romaine, ont été signalés par les anciens médecins de l'établissement, notamment M. Bonnel de La Brageresse, et plus récemment par le préfet, M. Valdenuit.

Sur cet ensemble d'indices, je ne chercherai pas à édifier, à mon tour, une hypothèse : ne serais-je pas en droit de conclure, toutefois, que le monument élevé à la mémoire des fils de Bassianus et de Pomponia Tregoia n'a pas été un monument isolé, jeté, par suite d'un événement dont la trace est perdue et comme par accident, au fond de ces montagnes des Cévennes et de la Lozère, dont les Romains connaissaient et recherchaient les fromages excellents? N'est-on pas en droit d'admettre que des Romains, assez opulents pour construire le monument qui nous occupe, avaient établi leur résidence, leur villa dans cette vallée, alors très-différente de ce qu'elle est aujourd'hui, par la configuration du sol, comme par l'aspect des monts qui l'entourent? Ne doit-on pas supposer que la famille des Bassianus établit là son habitation, de même qu'une autre grande famille gallo-romaine s'était établie, à peu de distance vers le Sud, entre le Tarn et le Tarnon, dans la *villa de Trevidon*, dont le sou-

venir et la trace auraient disparu, sans les poésies de Sidoine Apollinaire? Qui sait enfin si la terre du Boy, possédée de temps immémorial par les barons du Tournel, et de laquelle dépendait l'emplacement des Mazelets, n'est pas le reste des anciennes possessions territoriales de la famille des Bassianus?

Sans doute, si l'on juge, d'après une première impression, on sera peu disposé à admettre qu'une grande famille romaine ait choisi un pareil lieu de résidence. Mais, en examinant avec plus d'attention et recherchant, par la pensée, le niveau du sol antique sous les décombres qui l'ensevelissent, on reconnaît les profondes dégradations que la vallée de Lanuejols a subies depuis les temps romains. Il est hors de doute que, lorsque la surface des terres occupait le niveau où se trouve le seuil du monument des Bassianus, l'emplacement choisi pour perpétuer des souvenirs en élevant cet édifice et les édifices circonvoisins, n'était pas soumis à l'incursion des ravines. Alors, les grandes falaises jurassiques arides et escarpées qui dominent la vallée, du côté du Nord, devaient offrir des pentes vertes et boisées, et l'eau des pluies qui s'écoule aujourd'hui torrentielle et chargée de terre, y était absorbée par une couche végétale. On a la preuve, par la tradition, que ces pentes déchaussées, et particulièrement la partie dite la Côte, étaient couvertes de chênes et de hêtres magnifiques dont la destruction ne s'est consommée qu'à une époque peu éloignée de nous. Les vieillards de Lanuejols racontent qu'il y avait autrefois dans le village cinq à six familles de pauvres habitants, dont le principal gagne-pain consistait à arracher les vieilles souches des grands arbres plus anciennement abattus, et à aller vendre ce bois à Mende, où on le portait à dos d'âne.

Il est probable que cette destruction des bois s'est faite peu à peu, et que la dégradation des pentes, l'exhaussement

de la vallée, l'ensevelissement des monuments romains, en ont suivi les phases et le progrès. De nos jours, depuis que tout obstacle a disparu, l'action des ravines est irrésistible et l'apport des matériaux est très-considérable : dans l'espace de quarante ans, on a vu les surfaces déblayées à la profondeur de plus de 3 mètres, autour du monument, remblayées de nouveau par le tribut incessant des eaux torrentielles, qui descendent chaque hiver et à chaque orage. La masse, aujourd'hui accumulée de ces débris successifs, est arrivée à former, sur l'emplacement des édifices romains, un véritable *delta* de cailloux et de terres. L'exhaussement s'étend sur le village lui-même ; on en a la preuve dans les travaux qu'on a dû exécuter pour défendre l'église paroissiale de l'envahissement ; de même que les habitants de la lande maritime de Mimizan défendent leur église contre la marche du sable des dunes. On en a une autre preuve dans la situation de la fontaine du village, qui est à une profondeur de près de 2 mètres au-dessous du niveau actuel du sol de la route municipale.

Ainsi, cette disparition de monuments de l'époque romaine et des terres cultivées, sous le ravinement des montagnes autrefois couvertes de bois et de végétation, vient donner un exemple frappant de cette dégradation effrayante des vallées sous l'influence du déboisement et de l'abandon des terres à grande pente au parcours des troupeaux. Il y aurait là tout un ordre de considérations utiles, à propos de ce fait particulier dont les proportions et la mesure nous sont offertes par le monument des Bassianus. Je ne puis les aborder ici ; mais on saura, en étudiant le monument dans l'intérêt de l'archéologie et de l'histoire, faire ressortir la précieuse leçon que sa situation et l'état présent des lieux viennent donner aux populations de l'ancien Gévaudan, dont le sol est misérablement ruiné, sur tant de points, par le même fait et par suite de la même faute.

M. de Caumont manifeste le dessein de publier ce monument avec le plan du tombeau que M. Tourrette, architecte du département, offre de mettre à la disposition du Congrès *(Voir la suite de ce volume).*

M. de Moré exprime ses regrets de ce qu'une magnifique mosaïque, existant il y a peu d'années à Javols, ait été détruite.

M. de Moré expose ensuite brièvement le résultat des fouilles faites à Bagnols-les-Bains ; il parle de St.-Sauveur-de-Peyre, et enfin d'un camp romain dont les vestiges subsistent encore près de Langogne.

La quatrième question est ainsi conçue :

*Le Gévaudan a-t-il eu des ateliers monétaires spéciaux ?*

M. Roussel répond à la question par une improvisation qui fera l'objet d'un mémoire.

Parmi les ateliers monétaires du Gévaudan, dit M. de Moré, figure celui de Banassac, dont la découverte est due à M. Duchalais.

On voit, au cabinet des médailles de la rue Richelieu, à Paris, un grand nombre de ces triens.

J'en possède plusieurs :

Le premier porte le nom du lieu où il a été frappé, en abrégé *Ban.*

Le deuxième a dû être frappé dans une localité voisine de Banassac; la légende est difficile à expliquer.

Le troisième m'a été communiqué par M. Mioche, de Clermont. Il est en bronze ; on lit, à l'exergue : PU POUR PUECH. Il y a, en effet, non loin de Banassac, un village de ce nom qui, à cause de sa proximité et de l'importance qu'il avait antrefois, pouvait être une dépendance de Banassac.

Je possède, depuis 1855, un monétaire de Rodez. La ressemblance qu'il a avec certains triens de Banassac et les

rapports qui ont existé entre les Gabales et les Rutènes me font désirer de le publier; du reste, je le crois inédit.

Parmi les monnaies épiscopales du pays, est le denier mendois. Je possède cette pièce et, quoiqu'elle ait été publiée par M. Tobiesen-Duby, je crois devoir la reproduire.

Il y a un autre genre de monnaie, qui était à l'usage du chapitre de l'église cathédrale de Mende, elle était connue sous le nom de méreaux et servait à constater la présence des chanoines au chœur.

M. de Caumont pose la cinquième question, ainsi conçue:

*Quelles sont les différentes inscriptions connues qui existent dans le Gévaudan depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours?*

Il est donné lecture de trois inscriptions récemment trouvées, l'une sur une brique, les deux autres sur deux fragments de pierre.

On mentionne aussi les inscriptions trouvées à Javols, que le Congrès doit aller visiter le 26.

M. de Caumont engage fortement les antiquaires du Gévaudan à rechercher, d'une manière plus persévérante, les autres inscriptions qui, d'après l'illustre archéologue, doivent probablement se trouver dans quelques localités du département; il demande aussi que toutes les inscriptions existant dans les églises, qu'elles soient anciennes ou récentes, soient relevées et publiées.

L'ordre du jour appelle la sixième question, ainsi conçue:

*Quelles sont les églises les plus remarquables, soit de l'époque romane, soit de l'époque ogivale, que l'on rencontre dans le Gévaudan?*

La parole est donnée à M. l'abbé Ollier, qui lit un intéressant mémoire sur l'église paroissiale de Langogne, un des monuments remarquables du pays, tant par le ca-

ractère très-prononcé de son architecture que par les pieuses légendes qui se rattachent à sa fondation.

## MÉMOIRE SUR L'ÉGLISE DE LANGOGNE,

Par M. l'abbé Ollier.

Nommer cette église, c'est désigner un des monuments les plus intéressants du pays et celui peut-être qui se recommande le plus à l'attention du Congrès, soit par le style, soit par l'antiquité incontestable de son origine et les pieux souvenirs qui s'y rattachent.

Une ancienne charte, relatée en note par les deux savants ecclésiastiques qui ont écrit de nos jours sur l'histoire du Gévaudan, et religieusement conservée dans les archives de la paroisse de Langogne, fait remonter la fondation de cet édifice jusqu'au-delà de l'an 1000, si tristement célèbre par la grande frayeur que son approche avait inspirée. Nous croyons, toutefois, que les constructions ne commencèrent qu'après cette année fatale écoulée. Ces lourds massifs de granit témoignent assez de la confiance en l'avenir qui venait de renaître.

D'après la charte en question, les fondateurs furent le vicomte Etienne, d'origine assez noble, *satis nobilem*, et sa pieuse compagne Agelmode. Ces religieux époux, seigneurs du pays, se trouvant sans enfants et dans un âge avancé, avaient été ainsi plongés dans un profond chagrin : « Nos « quidem, peccato nostro et justitia Dei, filium non ha- « buimus, unde multum doluimus. »

Pendant qu'ils gémissaient, au sein de cette douleur amère, ils eurent, l'un et l'autre, un songe merveilleux et se sentirent inspirés de bâtir une église en l'honneur des saints martyrs Gervais et Protais, sur le territoire de Mont-Milat. S'étant communiqué ce qui venait de leur arriver iso-

lément, ils conçurent le projet de partir pour Rome avant de passer outre. Ils se mirent en route le 6 septembre, et arrivèrent dans la ville éternelle au commencement du mois suivant. Les premiers jours s'écoulèrent dans des prières et des veilles presque continuelles auprès de l'autel du bienheureux apôtre Pierre : *Venimus ad altare beati Petri, ante cujus altare oravimus et vigilavimus ;* où, vers le milieu d'octobre, la vision qu'ils avaient eue précédemment se renouvela dans les mêmes conditions. Ils se hâtèrent d'en faire part au Souverain-Pontife. Celui-ci fut saisi d'admiration ; il convoqua aussitôt les principaux de sa Cour qui partagèrent son étonnement ; et tous, élevant la voix, bénirent le Seigneur qui sauve ceux qui espèrent en lui : *Illi tunc æquivoce et magno clamore benedixerunt Deum.* Les nobles voyageurs reçurent alors du Souverain-Pontife, et au nom de la Ste.-Pénitence, l'ordre d'aller réaliser aussitôt leur religieux dessein.

L'église fut donc bâtie sans retard ; les pieux époux la dotèrent, en même temps, de biens considérables, et fondèrent un monastère pour douze chapelains et autres clercs destinés à la desservir. Les religieux appartenaient à l'ordre de saint Benoît, et dependaient du monastère voisin de St.-Théofrid.

Le Souverain-Pontife avait engagé le généreux vicomte et son épouse à revenir à Rome après la construction de leur église ; ils s'empressèrent d'obéir à cette invitation, et allèrent faire hommage de leur fondation au père commun des fidèles. La main sur le tombeau du bienheureux apôtre Pierre, ils jurèrent de la défendre, jusqu'à la fin, de toute l'étendue de leur pouvoir.

Le vicaire de Jésus-Christ s'engagea, de son côté, à ne jamais aliéner, de l'Église romaine, le sanctuaire ainsi édifié. Il fulmine même, dans une bulle, datée de l'église

de St.-Cosme et St.-Damien, les plus terribles anathêmes contre tout roi, marquis, duc, comte, vicomte ou autre, qui oserait jamais porter atteinte à la fondation des généreux époux. Il est aussi défendu à tout évêque, sous les plus rigoureuses peines, d'avoir jamais à interdire leur église, sous quelque prétexte que ce soit.

Cette pièce importante émanait de Sylvestre II, l'illustre moine de St.-Gérand.

Outre ce précieux privilége, écrit sur parchemin, avec du jonc marin : *in junco marino scriptum in pergameno*, les nobles époux rapportèrent de la ville éternelle, pour enrichir leur fondation, une parcelle de la vraie croix et des reliques des deux saints martyrs de Milan, patrons de leur église.

On nous permettra de signaler encore ici l'acte de donation des généreux fondateurs. Nous transcrivons les débuts de ce pieux testament dans la langue où il fut écrit ; nous craindrions, en le traduisant, de le dépouiller de l'odeur de sainte simplicité et d'admirable piété qu'il respire à chaque ligne :

« In nomine summi Dei omnipotentis creatoris omnium « qui est trinus in personis et unus in essentia majestatis, « notum sit omnibus fidelibus præsentibus et futuris quod « ego Stephanus vicecomes Gabulitunensis cum conjuge « mea Agelmoda, cogitans Domini misericordiam et tre- « mendum ejus judicium in quo recipiet unusquisque prout « gessit sive bonum sive malum ut ipsum D. N. J. C. in « die judicii propitium habere possimus hæredem eum nos- « træ hæreditatis fore decrevimus. »

Après ce religieux préambule, suivent les dispositions des généreux époux. C'est avec une douce et sainte surprise que, parmi les propriétés affectées au service de l'église et aux besoins du monastère, nous avons distingué le Mas-Richard, appartenant, en partie, aux pauvres de l'hospice

communal ; les Choisinets, devenus le refuge des orphelins, et la Fulgère, habitée par une colonie de fervents religieux de l'ordre de Cîteaux.

Il semble que les pieux fondateurs protègent, du haut du ciel, leur héritage, et l'on éprouve une ineffable joie à voir leur patrimoine, après avoir servi si long-temps à l'entretien de leur église, devenir aujourd'hui la demeure des saints, ou servir d'asile aux pauvres de Jésus-Christ.

L'acte de donation fut consenti à Guy, abbé de St.-Théofrid : il porte l'approbation du pape Grégoire V. L'évêque de Mende, Matafred ; celui du Puy, Théobald ; Pierre, évêque de Viviers, y apposèrent leur signature, ainsi que plusieurs autres personnages de la famille d'Étienne ou d'Agelmode.

Deux siècles plus tard, Pierre, roi d'Aragon et seigneur du Gévaudan, se trouvant à Montpellier, confirma, par un décret royal, les priviléges du monastère et de l'église de Langogne. Le décret est daté du mois de janvier 1205, et contre-signé par Guillaume, évêque de Maguelone ; Guy, prévôt du même siége ; Guillaume de Rabestein ; Albert, prieur du susdit monastère, et autres personnages de distinction.

A l'époque de la fondation du vicomte Étienne, Langogne n'était qu'un hameau ; et il suffit, encore aujourd'hui, de jeter un coup-d'œil sur la partie ancienne de la ville, pour se convaincre que cette cité doit réellement son origine au monastère et à l'église contre lesquels elle se trouve adossée.

Au centre de l'antique cité sont donc situés l'église et son monastère. Pour son monastère, il a été entièrement bouleversé : une partie sert aujourd'hui de presbytère ; une autre aile a été convertie en chapelle, à l'usage des congrégations érigées dans la paroisse ; la troisième partie du

cloître, qui fait face à l'église, est à l'état de masure. Quelques arceaux, vieux débris de l'ancien édifice, sont arqués en ogive et accusent une construction postérieure à celle de l'église.

Abordons maintenant l'église elle-même. Il est à présumer que les Bénédictins, qui devaient la desservir, furent chargés de diriger sa construction. Cluny dut donc envoyer ses habiles architectes; or, on sait que ces architectes se distinguèrent entre tous les autres du même temps, jusqu'à attirer le blâme de saint Bernard sur le luxe de leurs églises et les énormes dépenses qu'entraînaient leurs constructions. Observons, pour l'honneur de l'illustre et saint docteur, que son blâme ne tombait que sur les édifices destinés au service spécial des monastères.

Quoi qu'il en soit, cette église, parfaitement orientée, se compose de trois nefs très-élancées pour une construction romane. Les voûtes sont divisées en travées à peu près égales et séparées par des arcs-doubleaux mesurant le plein-cintre.

Trois arcades, de chaque côté, mettent en communication les trois nefs depuis le portail jusqu'au transept; ces arcades sont séparées par des pilastres flanqués de colonnes engagées et cantonnées en croix. Celles des nefs, surtout de la grande, s'élançant, d'un seul jet, du pavé jusqu'à la naissance des voûtes, font ressortir l'élévation de l'édifice et donnent déjà à présager la révolution importante qui ne s'opéra, néanmoins, que deux siècles plus tard dans l'architecture des églises.

Au-dessus des arcades, ainsi qu'au-dessus de l'abside fortement surbaissée, s'ouvraient des fenêtres, aujourd'hui fermées, qui distribuaient jadis une douce et mystérieuse lumière dans l'intérieur de l'édifice.

Vis-à-vis des bras du transept, et tout autour du sanc-

tuaire, les arcades s'élèvent au niveau de l'abside, et presqu'à la naissance de la voûte. Du fond de l'abside s'ouvrent les trois fenêtres symboliques ; elles sont arquées en fer-à-cheval ; on y a placé, tout récemment, de modernes et élégants vitraux.

Mais revenons sur nos pas, et, nous plaçant à l'entrée des nefs latérales, laissons plonger nos regards, à travers une multitude de colonnes et de chapiteaux, jusqu'au fond des mystérieuses chapelles placées au-delà des bras du transept, et qu'on n'aperçoit qu'à demi ; c'est une des belles perspectives de l'édifice. Les chapelles mesurent les bras du transept et se confondraient avec eux, si elles n'en étaient séparées par une arcade décorée de pilastres et de colonnes ; elles offrent un asile sûr au recueillement et à la prière. Il est fâcheux que l'on ait muré une de ces chapelles pour en faire une sacristie ; très-fâcheux aussi qu'on ait ouvert sur elles d'énormes fenêtres, répandant à flots le grand jour ; elles y ont perdu, en partie, cet air recueilli et mystérieux qu'avait voulu leur donner l'architecte. De construction plus récente que celle de l'édifice, nous croyons que ces chapelles n'ont pas été surajoutées, mais transformées ; elles auraient subi le sort du chevet de l'église qui, de forme demi-circulaire, dès le principe, ainsi que l'indiquent quelques restes des anciens fondements, a été converti postérieurement en un quadrilatère parfait. Nous n'avons pu nous expliquer les motifs de cette transformation.

En avant du transept commence l'aire du chœur, élevée de trois marches au-dessus de celle des nefs ; elle se prolonge, à travers les croisées, jusqu'au fond de l'abside. Au milieu, se dressait autrefois un antique et élégant autel dont il ne reste plus de vestiges ; il a été remplacé par un lourd bloc de marbre qui, avec ses couleurs bariolées, et la raideur de ses lignes droites et de ses perpendiculaires, fait l'effet disgracieux d'un mur de cloison en avant de l'abside.

Détournons nos regards de cet aspect glacial pour contempler les élégants chapiteaux que nous avons déjà signalés. Tous sont aussi parfaitement fouillés que pouvait le permettre le dur granit sur lequel l'ouvrier avait à opérer ; sur les uns s'étale la large feuille d'acanthe, ou se déroule la petite volute corinthienne ; quelques-uns sont décorés de gracieuses guirlandes de fleurs, quelquefois entremêlées de fruits divers ; un certain nombre sont garnis de centaures et de chimères ; plusieurs reproduisent de vigoureuses scènes et renferment un sens caché sous leurs figures symboliques. Qui pourrait, par exemple, s'empêcher de reconnaître le médisant dans cette grosse tête vomissant deux énormes vipères ? Et comment ne pas voir le double sort du juste et du pécheur, dans ce malheureux qui se laisse dévorer par le lion infernal ; tandis que, sur l'autre face, se trouve le chrétien généreux domptant et terrassant le monstre ?

*Acuerunt linguas sicut serpentis. — Circuit leo quærens quem devoret, cui resistite fortes.*

La même pensée se trouve reproduite un peu plus loin, sous d'autres formes. Cette fois, ce sont deux âmes figurées par deux petits enfants et protégées par deux anges ; l'une est arrachée de la gueule du lion par son saint protecteur, tandis que l'autre échappe à la sollicitude de son gardien céleste, pour tomber sous la dent de l'animal rugissant. La garde de l'épée dont se servent les anges est une croix latine, exactement dessinée.

Nous renonçons à décrire ces chapiteaux ; nous laissons ce soin à des iconographes plus habiles que nous. Plusieurs sont, d'ailleurs, horriblement mutilés ; d'autres obstrués par les couches épaisses d'un impur badigeon ; les plus beaux ne paraissent qu'à demi : d'épais planchers dérobent aux regards ce qu'ils auraient de plus caractéristique et de plus beau.

Nous regrettons de n'avoir pas eu sous la main des dessinateurs habiles : nous aurions été heureux d'avoir à offrir aux membres du Congrès une copie de ceux de ces chapiteaux que nous avons pu dégager.

Un mot maintenant sur l'extérieur de l'édifice. Les nombreuses substructions qu'il a subies, ou les masures qui l'environnent, le dérobent entièrement aux regards. Nous avons, toutefois, remarqué, dans un ignoble galetas, une série de tableaux ou médaillons parfaitement conservés ; ils sont disposés, à de petites distances, tout autour de l'entablement de la toiture primitive. Sur la façade se trouvent aussi deux arcades profondes, reproduisant au-dehors un prolongement des bas-côtés. Elles sont séparées du grand portail par deux colonnes anciennes. Sur les chapiteaux de ces colonnes, très-basses et fort dégradées, on distingue encore les contours de deux lions : ce qui donnerait à croire qu'elles étaient comme le soubassement d'autres colonnes plus élancées et couronnées du grand arceau de la façade. Elles sont là maintenant, avec leur teinte noirâtre, comme pour protester en face de l'orgueilleux portail gothique qui a usurpé la place.

On ne s'attendait guère, sans doute, à voir figurer un portail gothique dans l'antique église que nous venons de décrire. Il existe cependant, couvrant de ses ogives flamboyantes tout le fond de l'édifice, et s'en va même percer au-dedans, de sa pointe aiguë, le plein-cintre de l'élégante voûte.

Mais nous voilà rentrés dans l'intérieur de l'édifice. Ce qui s'offre à nos regards, ce sont des fûts de colonnes, misérablement tronqués et suspendus disgracieusement, comme pour l'écraser, au-dessus d'une mauvaise chaire qui leur a disputé l'espace ; ou bien encore ces magnifiques chapiteaux, vrais médaillons de l'art, brisés ou obstrués sous les planchers épais d'informes tribunes.

Tournez-vous à droite comme à gauche, et vous verrez, des

deux côtés, deux laides chapelles, heureusement cachées derrière les pilastres et les nefs, et qui, en face des majestueux massifs de l'édifice, étalent misérablement leur œuvre prismatique et étiolée.

Sur les parois de ces chapelles sont encore suspendues d'énormes fenêtres ou plutôt de vraies portes cochères qui, jetant à flots le grand jour dans l'intérieur du saint lieu, lui ont fait perdre cette douce clarté si convenable à la disposition de ses parties, ainsi qu'au recueillement et à la prière.

Inutile d'observer que là, comme partout ailleurs, l'impur badigeon a exercé son tyrannique empire.

Cette église, encore si belle malgré les affreuses mutilations qu'elle a subies, va bientôt encore être soumise à la pression des échafaudages et aux dévastations du marteau. Il s'agit d'agrandir son enceinte, insuffisante pour les besoins du culte et l'accroissement de la population. Nous bénissons la divine Providence d'avoir placé, pour cette œuvre, à la tête de la paroisse un ami éclairé des arts qui, secondé par des magistrats intelligents et un conseil de fabrique bien disposé, a adopté, comme son œuvre capitale, la restauration de son église, et n'a rien plus à cœur que de lui restituer son ancienne beauté.

Nous faisons des vœux bien sincères pour qu'il puisse réaliser jusqu'au bout ses nobles et saints projets.

M. le Président parle ensuite d'un projet d'agrandissement de cet édifice, trop restreint pour les besoins actuels du culte.

M. de Colombet, maire de Langogne, membre du Conseil général, expose les divers plans présentés à cet effet.

M. de Caumont exprime, dans l'intérêt de la conservation artistique de ce monument, le vœu qu'un architecte habile préside aux réparations projetées.

M. l'abbé Bosse, vicaire de la cathédrale, signale l'église de la Rouvière, près de Mende, comme un édifice roman construit en entier avec des pierres de petite dimension.

M. de Caumont prend la parole : d'après le peu de renseignements qui nous sont offerts, dit-il, sur les monuments religieux du diocèse de Mende, il serait très-utile de dresser la statistique des églises du diocèse, commune par commune, canton par canton, comme je l'ait fait pour le Calvados. Je fais des vœux pour que ce travail soit immédiatement entrepris.

M. de Chapelain prend de là occasion de signaler l'église de St.-Jean, située près de Villefort, et dont la construction remonte à une époque assez reculée; il serait à désirer, d'après ce laborieux archéologue, que ce petit édifice, depuis long-temps abandonné, et acquis par un propriétaire, fût racheté et rendu au culte.

M. Roussel énumère plusieurs églises du diocèse qui lui paraissent construites avec un caractère vraiment digne de l'attention des amis de l'architecture religieuse : ce sont celles de Notre-Dame de Moissac, de Nasbinals, de Lanuejols, de St.-Jean du Blemud, du cimetière de St.-Chely, du Malzieu.

M. de Caumont annonce l'ordre du jour pour le lendemain.

La séance est levée à midi.

*Le Secrétaire*,

J. POLGE,

Chanoine honoraire.

— —

## 1^re. Séance du 25 août.

Présidence de M. le baron DE CHAPELAIN.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont, Le Petit, Gaugain, Roussel, de Moré.* M. *Corblet* remplit les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé Decorde, curé de Bures, demande quelques fonds pour la restauration de la pyramide des fonts baptismaux de l'église de Bures (Seine-Inférieure). Renvoyé à la Commission des vœux.

M. Pilotelle, conseiller à la Cour impériale de Poitiers, rend compte des derniers travaux de restauration entrepris au palais de cette ville.

M. de Croze adresse quelques renseignements sur les ruines d'un monastère bénédictin, situé près de Brioude. Il promet le dessin d'une ancienne cuisine bien conservée, qui sera décrite plus en détail par M. Le Blanc.

M. Des Moulins, de Bordeaux, regrette de ne pouvoir assister au Congrès. Il réunira, pour l'année prochaine, tous les documents qu'il possède concernant la Dordogne.

M. Guillory, d'Angers, exprime les mêmes regrets.

Un fabricant de vitraux de Nantes, M. Jeantin, demande quelques conseils sur divers points d'iconographie. Le Congrès renvoie la lettre à M. l'abbé Le Petit, secrétaire de la Société française d'archéologie, avec prière de répondre aux questions qui y sont formulées.

M. de Buzonnière demande quelques renseignements sur l'emplacement que doit occuper un nouvel autel qu'on se propose d'élever dans l'église Ste.-Euverte, à Orléans. M. de Caumont a répondu à cette lettre.

M. de Reichensperger, de Cologne, ne peut se rendre aux

congrès français, parce qu'il doit assister au congrès allemand de Ratisbonne. Il se glorifie de voir l'Allemagne marcher sur les traces de la France, et suivre la puissante impulsion donnée par le savant et actif fondateur des Congrès de France.

M. de Chapelain lit un mémoire sur l'itinéraire que suivit César pour aller combattre Vercingétorix. Des idées différentes ont été émises à ce sujet. On s'est basé surtout sur le tracé des voies romaines; on oublie que ces routes n'ont été faites qu'après la conquête. Beaucoup de monuments portent le nom de César; mais il n'est nullement constaté qu'ils doivent leur existence à ce grand homme. La plupart ont été élevés postérieurement. Ce sont donc là des éléments insuffisants pour élucider la question. L'armée romaine était à Arles; elle voulait pénétrer chez les Arvernes. M. de Chapelain combat les opinions qui font suivre à César l'Allier ou la Loire, ou un itinéraire entre ces deux rivières. Il admet que l'armée de César s'est rendue d'abord à Montpezat; de là, elle aura gagné le mont Milan où elle a pu se reposer avec sécurité. Là les Romains gardaient le cours de l'Allier et n'étaient plus qu'à une journée d'*Anderidum* (Javols), où ils se rendirent probablement ensuite. L'importance de cette cité est attestée par sa position et parce qu'elle était la capitale du pays des Gabales. Les Romains, voulant tomber à l'improviste sur les Arvernes, ont dû passer par des endroits déserts, abrités, pour éviter les surprises. C'est pour cela que l'auteur du mémoire croit que de *Anderidum* les Romains se sont rendus à Chaudes-Aigues, où l'on trouve de nombreux débris gallo-romains. C'est, d'ailleurs, une tradition de date immémoriale dans le pays.

M. Faybesse lit quelques notes sur les antiquités du Monastier.

Il existait, dit-il, il y a une trentaine d'années, sur la principale place du Monastier, canton de St.-Germain-du-Theil, servant de borne à deux rues aboutissant à cette place, une pierre en granit, ou plutôt la moitié d'une pierre primitivement carrée, de la hauteur d'environ 2 mètres, creusée en dedans, où étaient représentés, d'un côté, Hercule tenant par les cornes la biche du mont Monole, et, de l'autre, les oies du Capitole : on n'a pu savoir ce que représentaient les deux autres faces du carré. Comme le dedans de cette pierre formait une courbe ou demi-cercle, les enfants, en y faisant du feu, la firent éclater ; alors, et pour la conserver autant que possible, on en fit placer les fragments à une fontaine qui fut construite un peu plus bas ; on l'y voit encore avec les sujets qu'elle représente.

Vers la même époque, en labourant un champ, on trouva, près du même village, la moitié d'un socle de statue en marbre blanc assez commun, qui a été placé en relief dans un mur de jardin pour le conserver.

Il résulte de cela et d'autres monuments trouvés sur différents points du Gévaudan, notamment de celui qui est placé au village de Lanuejols, canton du Bleymard, que la civilisation romaine a pénétré dans le Gévaudan, comme dans les autres parties des Gaules, et qu'elle y a laissé des débris très-dignes de l'intérêt des archéologues.

*Le Secrétaire,*

L'abbé J. CORBLET.

## 2e. Séance du 25 août.

**Présidence de Mgr. l'Évêque de Mende, assisté de Mgr. l'Évêque du Puy.**

Mgrs. les Evêques de Mende et du Puy étant entrés dans la salle, l'Assemblée tout entière se lève et les prie, par l'organe de M. de Caumont, de vouloir bien présider la séance.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, baron *de Chapelain*, *T. Roussel*, l'abbé *Le Petit*, *Gaugain*, l'abbé *Polge*, et *de Moré*, secrétaire-général.

On continue l'examen, commencé à la séance du 24 août, concernant les églises les plus remarquables du diocèse de Mende.

M. l'abbé Bosse lit le mémoire suivant sur la cathédrale de Mende.

### LA CATHÉDRALE DE MENDE ET SES CLOCHERS,

Par M. l'abbé Bosse, vicaire de la cathédrale.

Lorsque, pour la première fois, on arrive à Mende, surtout par les routes du Nord ou du Sud qui permettent de saisir, d'un coup-d'œil, tout l'ensemble de la ville, on n'est pas peu surpris de voir un vaste vaisseau, orné de deux élégantes flèches, se détacher majestueusement du milieu d'un ensemble d'habitations tellement compactes qu'on a peine à y découvrir des indices de circulation, et qui paraissent se pousser l'une l'autre pour venir se presser autour de ce vaisseau comme si, ailleurs, tout appui devait leur manquer.

Rien, en effet, ne pouvait auparavant faire soupçonner ce que, enfants perdus dans nos montagnes, nous nous plaisons à appeler *la richesse artistique de notre Gévaudan.*

Car, il faut le dire, ce n'est pas chez nous qu'on trouve une branche de ces peuples antiques chez qui la culture des arts a été héréditaire ; ni un pays riche où les ressources abondent ; ni un de ces centres importants soit en population, soit en politique. Non, la population Gévaudanaise a été une des plus infimes dans la famille gauloise; le pays qu'elle habite, doté à peine, de nos temps, de quelques moyens de communication, n'offre point de ressources et ne renferme que des habitants tout rustiques, disséminés sur un sol ingrat qu'ils cultivent avec peine ; enfin, aux XIV^e. et XV^e. siècles, Mende méritait à peine le nom de ville. Non, rien ne pouvait préparer à trouver chez nous un monument que des contrées plus favorisées seraient heureuses de posséder, que des siéges plus importants seraient heureux d'égaler.

Mais pourquoi s'égarer dans ces considérations ? Il s'agit d'un monument religieux : la religion sait partout enfanter des merveilles.

La vieille cité des Gabales n'existait plus. Le torrent dévastateur des barbares avait passé sur elle, et avec tant de furie, qu'il n'y avait pas laissé pierre sur pierre. On dirait qu'à la lettre fut appliquée sur elle l'antique malédiction *du sel et de la charrue;* car, plus malheureuse que tant d'autres cités, elle ne vit pas se relever un seul pan de ses habitations; la charrue se promena pendant des siècles sur les ruines de ses monuments, et elle tomba dans un tel oubli, qu'un secrétaire perpétuel de l'Institut lui avait assigné son emplacement en dehors même du Gévaudan ; et elle aurait dû subir ce dernier outrage si de récentes découvertes, dues au zèle de notre savant compatriote, M. Ignon, qu'on honorera toujours comme le *père de nos recherches locales, soit historiques, soit monumentales*, ne fussent venues chasser à jamais toute incertitude.

Les successeurs de saint Privat durent donc aller poser ailleurs les fondements de l'église destinée à être leur siége principal (cathedra).

Leurs regards se fixèrent sur un lieu de bien minime importance, situé sur la rive gauche du Lot, au pied d'une montagne escarpée, nommée Mimas, d'où il avait tiré son nom de *viculus Mimatensis*. Pouvaient-ils mieux choisir que ce lieu le plus rapproché de la célèbre grotte où, à l'exemple de son divin Maître, saint Privat venait, dans le recueillement et la prière, se délasser de ses travaux apostoliques, au milieu de nos âpres montagnes ? Pouvaient-ils mieux choisir que ce lieu, témoin des combats, tout imprégné du sang de l'illustre martyr de la *foi* qu'il confesse jusqu'à son dernier soupir; martyr de la *charité*, car il refuse de vivre puisqu'il faut trahir ses ouailles et les livrer à la fureur des barbares.

Quel fut l'emplacement qui fut d'abord choisi pour cette église? Était-ce au lieu de St.-Ilpide? La situation de ce petit plateau le plus rapproché de la grotte; les pieux et anciens usages d'invoquer le patron, de prier pour les morts, etc., quand une procession, se rendant à la grotte, arrive sur ce plateau; la découverte, en 1805, de plusieurs cercueils renfermant encore des débris d'ossements, un arceau de porte, un fragment de bénitier, etc.; tout cela pourrait bien donner à croire que là il y a eu autre chose qu'un monastère, qu'on suppose avoir existé en cet endroit (1).

Était-ce au lieu dit de St.-Gervais? Des débris de murs y annoncent un édifice dont les proportions ne permettent pas de le mettre au rang d'un simple oratoire.... Il n'en reste plus que le chœur, qui a été retiré de l'état de délabrement

(1) En 1561, les protestants ruinèrent, à St.-Ilpide, une maison et une église, ainsi que l'ermitage de St.-Privat (*Docum. histor.*).

dans lequel l'avait laissé la Révolution, et soigneusement restauré par la générosité de M. Vernon, curé de Mende, et de M. de Sales, doyen du chapitre. Si, tel qu'il est, sa construction ne remonte pas jusqu'à l'époque qui nous occupe, on reconnaît cependant qu'à partir des arceaux il a été reconstruit sur un édifice plus ancien. Il est, d'ailleurs, de tradition constante que St.-Gervais a été église paroissiale, et il y a cette singulière coïncidence que la paroisse de Javols, établie sur l'ancien *Gabalum*, a pour patrons les mêmes saints Gervais et Protais.

Il n'est pas difficile de se rendre compte de l'abandon et de la ruine de ces édifices, quand on se rappelle les invasions successives qui ont désolé notre pays. Les positions soit de St.-Ilpide, soit de St.-Gervais, n'offraient pas un asile bien sûr : les habitations, éparses tout autour, durent se concentrer sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la ville, pour se prêter un mutuel appui contre l'ennemi du dehors; là aussi dut s'élever une nouvelle église.

Faut-il croire qu'elle était si exiguë qu'au XIV^e. siècle, au dire des *Notices historiques sur la cathédrale*, etc., imprimées en 1846, *elle ne pouvait guère contenir que le nombreux clergé qui la desservait, au point que les fidèles étaient obligés de se réunir dans les différentes paroisses qui entouraient la ville et qui étaient au nombre de quatre, dont la principale était celle des saints martyrs Gervais et Protais?* Mende avait des chapelles hors de ses murs : St.-Jean, St.-Laurent; on peut y ajouter St.-Ilpide et St.-Gervais. Mais transformer ces oratoires en autant de paroisses, c'est-à-dire de centres pour la famille Mendoise, ne nous paraît pas possible. Nous ne trouvons, en effet, nulle part de tradition de paroisse, excepté pour St.-Gervais. D'ailleurs, le nombre de ces paroisses nous paraît bien grand pour une ville telle que Mende avant le XIV^e. siècle; et il faut avouer

que, s'il en eût été ainsi, Mende eût présenté cet exemple inouï d'un peuple se renfermant dans des murs pour sa propre sûreté, et laissant exposé au dehors ce qu'il avait de plus cher dans ces temps de foi, ses temples....

Toutefois, en tenant compte de l'accroissement de la population, nous aimons mieux assigner une origine plus noble à la cathédrale actuelle qui a remplacé l'ancienne.

Le Gévaudan avait donné à l'Eglise un de ses pontifes les plus illustres. D'une science profonde qui le fit désigner comme le meilleur professeur de son temps; d'une régularité comme religieux qui en fit le réformateur des abbayes à la tête desquelles il fut appelé successivement, Guillaume de Grimoard, devenu Urbain V, se montra à la hauteur de la position à laquelle son mérite seul l'avait élevé, chose rare à cette époque. Qu'il nous suffise de rappeler, à sa gloire, que l'Eglise n'eut pas de réformateur plus zélé de sa discipline et des mœurs de ses enfants, et qu'il eut le courage d'entreprendre de faire cesser le veuvage de l'Eglise de Rome, malgré les représentations, les instances et, on peut le dire, les très-vives oppositions de ses cardinaux qui pleuraient comme des femmes en quittant la terre de France, nous dit un auteur du temps.

Urbain V avait le cœur porté aux grandes choses, et il savait y employer largement les revenus du St.-Siége. Rome, Avignon, Montpellier, etc., en conservent encore de précieux souvenirs. Dans ses libéralités, il ne pouvait oublier le pays qui avait été son berceau, et pour lequel, nous dit un ancien document, le pouillé, il avait toujours conservé l'affection d'un père pour sa fille bien-aimée; et c'est à cette affection que nous aimons à attribuer la construction de notre cathédrale.

Il était, en effet, à peine élu (1362) et il pensait à la réédification de cette cathédrale; il en faisait dresser le plan, i

se préparait à fournir aux dépenses. Ce qui le prouve, c'est que, deux ans plus tard, en 1364, il obtenait de Charles V une taxe extraordinaire d'un florin (11 fr. 93) sur tous les feux du Gévaudan. Quatre ans plus tard encore (1368), il transférait son neveu, Pierre Gérard, de l'évêché de Mende à un autre siége qu'on croit être celui d'Avignon ; il faisait administrer cet évêché en son nom afin d'en appliquer les revenus à son œuvre chérie ; il y ajoutait lui-même des dons très-considérables, et, par une bulle de 1369, il ordonnait de commencer les travaux.

Malheureusement la mort le surprit le 19 décembre 1370; à cette époque, ces travaux ne pouvaient pas être bien avancés. Toutefois, nous avons des preuves irrécusables qu'à cette date, le chevet de l'église était à peu près terminé. C'est ce qui résulte d'un état des *comptes et dépenses faites par maître Boeri*, vicaire-général d'Urbain V, et d'un autre état des *pierres taillées*, pour les années 1369 et 1370, mentionné dans un ancien pouillé des archives du chapitre de Mende, que nous devons aux recherches de M. Pascal, auteur du *Gabalum*. Quelles sont ces dépenses faites par l'homme de confiance d'Urbain V ? A quoi ont été employées ces pierres? Nous le voyons par les armes de ce grand pape placées sur l'ancienne porte de la sacristie, à la clef de voûte de la même sacristie, à la clef des voûtes de la chapelle de Notre-Dame et de St.-Privat. Elles ne laissent aucun doute à cet égard.

A la page 122 du *Gabalum*, M. Pascal a écrit : *Nous ne possédons aucun document qui puisse nous guider pour l'appréciation du style et du génie architectonique de l'édifice entrepris par Urbain V.* En écrivant ces lignes, ce bien estimable auteur avait sans doute perdu de vue les précieux témoins qui nous restent de l'œuvre d'Urbain V. Avec eux, nous n'avons pas besoin de documents; et, en les contemplant, on ne se sent que plus porté à déplorer l'acte des

vandales modernes qui nous a privés d'un monument digne de la munificence d'un tel pontife.

Le plan est celui d'une vraie basilique, ayant la forme d'un vaisseau, selon les constitutions apostoliques. Elle est à une seule nef de 12 mètres de largeur sur 25 mètres de hauteur, supportée par vingt-quatre piliers. Tout autour règne un *déambulatoire* de 4 mètres de largeur sur 13 mètres de hauteur. Au-delà du déambulatoire se déroulent, comme une couronne, vingt ouvertures servant pour chapelles, sacristies ou portes. Le rond-point est privé de cette chapelle, ordinairement plus grande que les autres et consacrée toujours à la Sainte-Vierge, qu'on remarque dans d'autres grandes églises. Les ouvertures ou chapelles, du côté du Nord, ont 4 mètres 70 centimètres de profondeur; celles du Midi n'ont que 4 mètres 10 centimètres. La hauteur est la même que celle du déambulatoire. Ainsi, d'un mur latéral à l'autre, la largeur est à peu près de 25 mètres (égale à la hauteur de la nef), et la longueur totale, dans œuvre, de 67 mètres.

Dans ces proportions, la basilique, telle que l'avait conçue Urbain V, ne pouvait que présenter au coup-d'œil un magnifique ensemble. Elle devait étonner par la hardiesse de sa construction, alors que ses vingt-quatre piliers n'étaient que des faisceaux de légères colonnettes qui, s'élançant d'autant de bases prismatiques, projetaient des rameaux dans les bas-côtés et allaient épanouir et entrelacer leurs nervures au sommet de la voûte de la nef. Là, entre ces faisceaux de colonnettes, s'ouvraient de larges fenêtres divisées par des meneaux gracieusement couronnés de trèfles, de quatre-feuilles, d'étoiles et autres figures, telles que nous les font supposer les fenêtres inférieures de l'abside. Les fenêtres supérieures ne devaient, sans doute, répandre dans la nef qu'un jour mystérieux; car il est à supposer qu'Urbain V voulut une œuvre complète, et elle ne pouvait l'être sans

des vitraux; mais nous n'avons aucun document qui puisse nous affirmer qu'il en ait existé.

Le soin de continuer l'œuvre d'Urbain V échut au chapitre, qui respecta le plan primitif, mais qui y fit des modifications qui nous font toucher du doigt le point où a fini l'action du grand pontife. A cette époque, les faisceaux de colonnettes tendaient à disparaître pour faire place à des piliers ronds, ornés de simples nervures. C'est le genre que l'on crut devoir adopter pour le reste de l'édifice. Ainsi, à partir de la chapelle convertie en sacristie, au lieu d'un gracieux piédestal dont les prismes semblent surgir du sol, autour de l'abside, c'est, au contraire, une lourde masse ornée d'un réseau de nervures qui vient s'implanter sur ce sol. Dans cette ancienne chapelle, les minces colonnettes garnissent encore les angles du mur extérieur, et, aux angles opposés, elles ont les nervures en regard. Aussi, à partir de ce point, plus d'armes d'Urbain V.

Quelque zèle que le chapitre apportât à la continuation des travaux, ils marchèrent bien lentement. On ne travaillait pas sur un terrain libre, c'était sur l'emplacement occupé par l'ancien édifice qu'il fallait démolir successivement. Le chapitre était réduit à ses seules ressources; il ne venait plus rien de Rome. On voit bien le successeur d'Urbain V, Grégoire XI, ainsi que son frère, le cardinal Anglic de Grimoard, s'intéresser à cette œuvre, mais seulement pour ordonner la continuation des travaux. A peine Urbain V était-il mort que le siége de Mende avait un titulaire. Le chapitre ne pouvait donc compter que sur lui-même; et il ne paraît pas qu'il fût aidé par les évêques. Pendant cette période, quelques-uns seulement vinrent résider à Mende; les autres traitèrent leur évêché comme un seul bénéfice *simple*, dont ils dépensèrent ailleurs les revenus. Pas un, en effet, à l'exception de Clément de La Rovère, n'in-

scrivit ses armes à côté de celles d'Urbain V ou du chapitre.

Malgré les généreux efforts du chapitre, l'œuvre avançait lentement; les temps étaient, d'ailleurs, si calamiteux!.. C'est ce qui nous explique comment cette œuvre, commencée en 1369, souvent reprise, souvent interrompue, ne vit la consécration de l'autel et du chœur qu'en 1457, par Guy de La Panouse, pour n'être à peu près terminée qu'en 1500, avec le concours de Clément de La Rovère.

A cette époque, la cathédrale était à peu près arrivée à son état complet; elle possédait même, vers le fond de la nef, une crypte ou chapelle souterraine. Elle était enrichie de nombreuses reliques dues, en grande partie, à la munificence d'Urbain V, qui n'avait pas attendu sa consécration. A la longue, le chapitre l'avait pourvue d'une ornementation intérieure : jubé, chaire, boiseries, etc, en rapport avec l'édifice. Ce qui nous montre le zèle que le chapitre avait apporté à décorer l'intérieur, c'est qu'en 1381, il y avait placé des orgues, renouvelées en 1463; c'est-à-dire qu'à cette époque la cathédrale de Mende possédait ce que de plus importantes ne se sont donné que plus tard. Il ne manquait plus que le couronnement indispensable de toute cathédrale : des clochers.

La cathédrale de Mende en recevra qui seront dignes d'elle.

Clément de La Rovère, après dix ans d'épiscopat passés dans son diocèse et qui n'avaient pas été infructueux, venait d'être décoré de la pourpre (1503) par son oncle Jules II. Un an après, il mourait à Rome, et son frère, François de La Rovère, lui succédait sur le siége de Mende, pour lequel il abandonnait celui de Galbio, dans les États de l'Église. Esprit élevé, généreux, nourri sur la terre classique des arts, il avait su les aimer, et il voulut en laisser une preuve impérissable à sa patrie adoptive.

La cathédrale avait des clochers, puisque le *pouillé* parle de contributions pour les réparations de l'église et des clochers, en 1381. Il est probable que c'était tout ce qui restait de l'ancien édifice. On ne voit pas trop quelle était leur position. Toujours est-il qu'ils n'occupaient pas l'emplacement de ceux qui existent : puisque les travaux de reconstruction ont commencé par le chevet, cet emplacement était certainement en dehors de l'ancien édifice. D'ailleurs, un acte de 1508 nous montre François de La Rovère demandant à son chapitre un terrain pour construire un clocher, et celui-ci l'accordant, à condition qu'il en sera construit un second destiné à son propre usage. Quelle que fût leur valeur artistique, on peut dire qu'ils n'étaient plus, ni par leur style, ni par leur position, en rapport avec ce qui avait été fait.

François de La Rovère n'eut pas de peine à le comprendre. Quatre ans après sa prise de possession, le 8 août 1508, il faisait poser la première pierre du grand clocher; un an après, le 13 juillet 1509, il faisait poser la première pierre du petit; et, chose incroyable, si on n'en avait les preuves, mais qui nous montre ce que peut une volonté énergique, dans moins de cinq années, en 1512, leurs flèches dominaient le vallon; mais non pas toutefois avec une gloire égale.

L'un, celui de gauche, n'arrive qu'à une hauteur de 65 mètres. Privé de tout ornement, il ne se fait remarquer que par sa sévère simplicité. On dirait qu'il n'est là que pour être l'humble témoin du triomphe de son voisin.

L'autre, du milieu de constructions qui semblent l'étreindre, s'élève, appuyé sur quatre larges contreforts, dont la lourdeur disparaît bientôt sous d'élégantes ciselures, et va porter sa flèche à une hauteur de 84 mètres.

En lui, on n'a pas de peine à reconnaître le cachet du

style qui allait dominer, c'est-à-dire de la *Renaissance*, genre d'architecture qui, n'ayant presque rien créé, s'empara, pour les confondre et les amalgamer, de toutes les beautés des différents styles, depuis la plate-bande grecque jusqu'à l'ogive.

On voit, en effet, tout le luxe des modillons du style roman se développer, s'échelonner, pour former la saillie de support à la première galerie, d'où s'élancent sept colonnettes de plus de 4 mètres de hauteur, et si sveltes que l'œil a peine à croire qu'elles puissent ne pas fléchir aux moindres coups d'une tempête. Sur le côté du Midi, on en remarque une d'une seule pierre formant base, fût et chapiteau. Ces colonnettes, réunies par des arceaux plats, vont soutenir une seconde galerie dans laquelle s'ouvrent deux baies à plein-cintre, séparées par un pilastre et décorées d'une archivolte ornée de fleurons.

Mais c'est de la troisième galerie surtout que s'élèvent, comme une vigoureuse végétation, ces élégants clochetons, ces aiguilles prismatiques, ces pyramides, ces arceaux, etc., offrant sur toutes leurs faces les ornements les plus gracieux, les plus variés, les plus capricieux, et d'un fini qui étonne et confond l'imagination quand on les observe de près. D'innombrables crosses végétales descendent de tous les angles de la flèche et s'étendent sur les arcs-boutants qu'elles transforment en autant de guirlandes qui semblent plutôt flotter tout autour que la soutenir. Et c'est sur ces appuis si fragiles, en apparence, que la flèche vient reposer, et elle semble les toucher si peu qu'on la prendrait pour une couronne suspendue au milieu d'un riche bouquet, tant l'architecte, en y ménageant des ouvertures, a su en rendre la base, pour ainsi dire, transparente. Sur les huit faces, en effet, se trouvent deux rangs d'ouvertures superposées. Le premier est formé par de belles fenêtres ogivales, partagées par un

meneau supportant l'arc trilobé; le second est formé par autant de baies longues et étroites, surmontées d'un pinacle aigu.

Encore une fois, l'imagination reste confondue quand on examine la masse des matériaux, les proportions de l'édifice, le fini du travail, et que l'on pense que, de 1508 à 1512, un pareil chef-d'œuvre a pu être terminé.

Aussi les artistes qui avaient fouillé toutes ces pierres voulurent-ils rendre hommage à l'homme énergique qui les avait appelés : ils disséminèrent ses armes sur toutes les parties de l'édifice, et ils les disposèrent, deux à deux, comme les joyaux d'une couronne, au-dessus des ogives, sur les huit faces de la flèche, d'un côté, avec les initiales de François de La Rovère; de l'autre, avec celles de son frère Clément. Mais rien n'égale la délicatesse de celles qui sont placées sur le contrefort de gauche, au point où celui-ci se transforme en octogone. Dans un encadrement richement ciselé, deux figurines soutiennent ces armes dans la partie inférieure ; dans la partie supérieure au tympan, au milieu de têtes d'anges, s'offre le portrait, bien conservé, de François, avec mitre en tête, et de grandeur presque naturelle.

Il ne manquait plus à cette œuvre que la décoration de la façade de la cathédrale, entre les deux clochers. Quelle cause, après un travail tel que celui que nous admirons, a pu empêcher d'y mettre la dernière main? L'intention de le faire nous apparaît manifeste : la belle rosace qui transmet à l'intérieur ses mille couleurs, n'a pu s'épanouir qu'entre les mêmes mains qui ont décoré les clochers; la porte actuelle n'occupe qu'une petite partie d'une ouverture considérable, laissée dans le mur, et qu'il est facile de reconnaître, destinée à recevoir l'ornementation du grand portail; enfin, des pierres d'attente se montrent aux deux clochers.

On a dit que Merle, en ruinant la cathédrale, avait

détruit ce portail et, pour preuve, l'on montre ces pierres; mais elles donnent un démenti à cette assertion. Elles sont trop bien conservées pour que d'autres en aient été détachées violemment. Devaient-elles servir uniquement à un portail ? Les arcs qu'elles indiquent semblent dire le contraire; car les arceaux concentriques et rentrants, qui forment ordinairement un portail, sont pratiqués dans l'épaisseur du mur; et, ici, il faudrait admettre qu'ils ont été pratiqués au dehors. Si nous osions émettre une opinion, ce serait celle-ci : ces pierres d'attente étaient uniquement destinées à une galerie reliant les deux clochers et dont les arcs immenses auraient formé un porche abritant cette principale porte d'entrée.

Mais revenons dans l'intérieur de la cathédrale. Le trouverons-nous tel que nous avons essayé de le décrire ?

Hélas ! une nuit de Noël (1579), un traître, nommé Bounicel, des environs de Marvejols, où il était allé leur porter ses conditions, amenait Merle avec quatre ou cinq cents de ses hommes, et leur livrait la porte d'Aigues-Passes. Ceux-ci se portèrent tout de suite sur la cathédrale qu'ils étaient sûrs, d'après le traître, de trouver remplie de fidèles qui célébraient la naissance du divin Enfant. Là, commença un affreux carnage que nous n'essaierons pas de décrire. Au carnage succéda la spoliation. On n'a pas besoin de se demander si elle fut complète, quand un document authentique (l'*Intendit*) nous dit qu'on vola jusqu'aux clous des maisons des particuliers. On estima à plus de trente mille écus la valeur matérielle des objets pillés dans la cathédrale. Qui nous dira la valeur artistique de tant d'objets que la munificence et la piété y avaient réunis depuis des siècles ?

Après la spoliation, la destruction. Tableaux, statues, orgues, chaire, boiseries du chœur, tout ce qui, en un mot, n'avait pas une valeur immédiate pour ces sauvages, tout fut brisé, mutilé, jeté au feu. Les treize cloches du chapitre

qui étaient au petit clocher furent converties en canons. Les deux bourdons dont François de La Rovère avait enrichi le grand clocher eurent le même sort. L'un était du poids de quatre cents quintaux, l'autre de cinq cents. On avait donné à celui-ci le nom de cloche *Non-pareille*. Elle avait, en effet, peu de rivales, pas même la fameuse *Georges-d'Amboise* de Rouen, qui pesait cent quarante quintaux de moins. Pour nous en donner une idée, on a coutume de faire porter nos regards sur le dôme qui couvre la tour de l'escalier du grand clocher. Là, dit-on, François de La Rovère aura voulu nous laisser le modèle de sa *Non-pareille*. C'est une erreur. Ce dôme est, sans doute, remarquable par sa forme si gracieuse, par ses sculptures et surtout par l'élégant feston qui semble se détacher de ses bords pour flotter au vent ; mais on aurait tort d'y chercher le modèle de la *Non-pareille*. Sa forme est loin d'être celle d'une cloche ; son diamètre intérieur, qui n'est que de 2 mètres 80 centimètres, ne serait pas en rapport avec le battant qui existe encore et qui est de 2 mètres 35 centimètres de hauteur, sur une circonférence de 1 mètre 10 centimètres à son nœud de percussion. Je crois que, pour avoir une idée de la *Non-pareille*, il faut, après avoir vu le battant, se transporter aux ouvertures laissées évidemment aux voûtes du clocher pour introduire une telle masse, et qui ont à peu près 4 mètres de diamètre.

L'œuvre de destruction ne s'arrête pas là, la cathédrale doit tomber à son tour. Si la ruine en eût été consommée dès les premiers jours, à la suite du pillage, elle eût paru avoir une excuse dans l'ivresse du triomphe. Mais non ; elle tombera sous les coups d'un froid calcul, disons-le, à l'éternelle honte de Merle, que rien au monde ne relèvera du titre de *chef de brigands*, quoique Henri de Navarre l'ait investi, en 1578, du titre de *son gentilhomme ;* quoique,

de nos jours, un homme, heureusement étranger à notre pays, ait cherché à réhabiliter sa mémoire. Oui, répétons-le, à l'éternelle honte de Merle, ce n'est pas dans la première ivresse du triomphe, c'est après dix-huit mois de pillage ; c'est après que la paix conclue entre catholiques et protestants, au château de Fleix, en Périgord (le 26 novembre 1580), lui a été signifiée personnellement et au nom de Henri de Navarre ; c'est seulement au moment d'évacuer le pays que Merle décrète froidement que la cathédrale sera ruinée. Pour cela, le marteau des démolisseurs aurait été trop lent. On les vit, creusant la base des colonnes qui soutiennent la nef et une partie de celles des chapelles du côté du Midi, remplacer cette base par des étaies en bois, placer de la poudre entre ces étaies et, en une explosion, cette cathédrale, *une des plus belles du Languedoc*, nous dit le même document, ne fut plus qu'un immense monceau de ruines !

A ce désastre échappèrent seulement les chapelles du côté du Nord, le mur du déambulatoire derrière l'abside ; au Midi, la chapelle de St.-Privat, une partie de celle de St.-Etienne, celle de St.-Gervais, et le mur extérieur d'une partie des autres.

Il se retire enfin, Merle, ce gentilhomme qui n'a ni feu, ni lieu, puisque, pour s'en débarrasser, le diocèse lui achète la seigneurie de la Garce et Salavas, en Vivarais, que le baron d'Apchier cède généreusement pour une légère indemnité. Mais hélas ! après lui, il ne reste que ruines et la misère la plus profonde : misère si grande que, dans les cahiers de doléance, aux États de Blois, en 1588, les députés du Gévaudan exposent « que le pays, depuis long-temps « désolé par les réformés, n'a pu avoir ses terres labourées « et ensemencées, n'y étant resté aucun bétail... ; qu'il en « est résulté une famine et une nécessité incroyable de toutes « choses, au point que la plupart du peuple est contraint

« de vivre d'herbe et de racines sauvages... ; qu'il a plu « encore à Dieu de visiter ce pays, depuis le commencement « de l'été, d'une peste telle que les deux tiers des habitants « en sont décédés... »

Nous passons le reste de l'exposé. Mais ceci nous était nécessaire pour faire comprendre l'état actuel de la cathédrale.

Aussitôt que le pays commença à respirer, Adam de Hurtelou et son chapitre rivalisèrent de zèle pour relever leur cathédrale de ses ruines. Le chapitre abandonna la meilleure partie de ses revenus; l'évêque y consacra toutes ses ressources. Mais que pouvaient-elles être dans un pays longuement spolié, décimé par la famine et par la peste? Il fallut que l'évêque recourût à l'aliénation d'une partie de son temporel; ne pouvant encore y suffire, il fallut implorer la libéralité d'Henri IV.

Ce fut en 1600 que l'on mit la main à l'œuvre, qui ne fut enfin terminée et ne reçut sa consécration que le 10 octobre 1620, par Charles de Rousseau.

Le plan de l'ancienne cathédrale fut entièrement respecté; mais, en voyant la nouvelle, les anciens du peuple durent sans doute verser des larmes comme les anciens des Israélites, en comparant leur nouveau temple avec l'ancien. Plus de légères colonnettes, plus de gracieuses nervures; toute sculpture a disparu. Sur de lourdes bases, des colonnes rondes, entièrement nues, vont soutenir une voûte à plein-cintre. L'ogive disparaît presqu'entièrement; elle est à peine sentie dans les entrecolonnements; elle n'est bien marquée à l'abside que parce que la nécessité l'impose à l'architecte. Celui-ci est tellement imbu du mépris de l'époque pour l'ogive, qu'il néglige les pierres d'attente des anciens arceaux pour prendre plus haut les bases de ses pleins-cintres, qu'il ne décore pas même d'arceaux croisés que lui présentent les parties qui n'ont pas été ruinées. Ainsi, quand

on parcourt la cathédrale, les chapelles du Nord se présentent avec leurs ouvertures à ogives et leurs arceaux croisés; celles du Midi leur correspondent avec des voûtes nues et à plein-cintre. L'ogive ne fut bien conservée que pour les fenêtres, mais dépouillée de tous ses ornements et ramenée à sa simplicité primitive, c'est-à-dire à l'ogive à lancettes géminées.

Telle qu'elle est, notre cathédrale est cependant encore un beau vaisseau, mais qui rappelle, par sa sévère nudité, la triste époque qui le vit réédifier. Nous ne pourrons donc pas y montrer aux savants archéologues, qui ont la bienveillance de m'écouter, de ces richesses de l'art qu'offrent tant d'autres cathédrales, malgré les soins qui ont succédé à Adam de Hurtelou; car le marteau des démolisseurs de 93 s'est fait sentir sur elle et aussi le vandalisme des *restaurateurs modernes.*

Je ne parle pas ici de l'impur badigeon qui la recouvre. Sous son épaisse couche gémissent, sans doute, les parties anciennes de l'édifice; mais la pauvreté des matériaux qui ont servi à sa réédification lui donnent malheureusement droit d'asile. Ces *restaurateurs* l'ont affligée d'une porte à la sacristie et d'une porte d'entrée, du côté de la Préfecture, qui sont irréprochables en elles-mêmes, mais qui jurent avec le style de l'édifice. Ils ont démoli l'enceinte du chœur, ainsi que le jubé; en la réparant, ils ont respecté très-peu des tombeaux qu'elle possédait en grand nombre comme d'autres églises, et dont le langage, quoique muet, était bien éloquent. Il ne reste plus que le caveau des Évêques sous le chœur. Il est à regretter qu'en remaniant le pavé, ils n'aient pas eu l'idée de relever de ses ruines l'ancienne crypte qui doit être vers le fond, et qui serait d'autant plus vénérable, qu'après avoir servi pendant long-temps de sanctuaire où l'on conservait les reliques des martyrs, elle vit

elle-même le martyre d'un grand nombre de prêtres et de fidèles qui s'y étaient réfugiés au moment où les soldats de Merle pénétraient dans la cathédrale.

Nous signalerons au Congrès la clef de voûte de la première sacristie; l'édicule incrusté dans le mur de la chapelle du grand clocher; l'ornementation de la porte de ce clocher; les armes du chapitre fraîchement décorées au-dessus de la porte du cloître qui s'ouvrait dans la chapelle de St.-Blaise, et l'extérieur de cette porte, aujourd'hui murée. En y allant, on ne remarquera pas sans intérêt les restes d'arceaux du cloître primitif.

Les tableaux ne méritent pas d'être examinés. Nous en excepterons la tête de la Sainte-Vierge, représentée dans son assomption au tableau du chœur. C'est un don de Mg^r. Sylvestre-Cruzy de Marsillac. Ce tableau venu, dit-on, d'Italie, n'était pas sans mérite. Relégué, pendant la Révolution, dans les combles de la cathédrale, il s'y était dégradé et fut retouché par un peintre qui ne respecta que la tête.

Nous n'avons en vitraux que ceux des cinq fenêtres de l'abside. Ils ont été malheureusement restaurés sans goût, et, qui pis est, sans nul souci du dessin; les verres de la fenêtre du milieu ont été remplacés par un simple verre de couleur violette, disposé en marqueterie. Il n'y a que la rosace qui fasse briller, encore intactes, les couleurs si vives et si variées dont elle fut enrichie à l'époque de la restauration de la cathédrale.

En sculpture, nous pouvons être fiers de montrer le buffet de l'orgue qui doit avoir peu de rivaux. C'est un travail du milieu du XVII^e. siècle, donné encore par Mg^r. de Marsillac et dû au talent d'un chanoine de la cathédrale, nommé Agier, qui le fit exécuter par les ouvriers du pays. Il allait disparaître dans la tourmente révolutionnaire, quand un artiste du pays, M. Sauvage, au milieu du tumulte de la discussion,

monta à la tribune de l'orgue et joua la *Marseillaise*. Ce fut le salut de l'orgue, désormais trouvé bon à quelque chose par les *patriotes de* 93. Nous avons encore : 1°. les deux candélabres en bois sculpté de la même époque, placés à l'entrée du chœur, tirés, par Mgr. de La Brunière, des débris de la chapelle du château du Cheylard; 2°. les boiseries du chœur et des stalles, dues à Mgr. de Lieucourt, mort en 1707, où se trouvent de belles scènes de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Le chœur en était entièrement revêtu avant sa démolition; ce qui ne fut pas employé dans le chœur fut placé plus tard, par Mgr. de La Brunière, à la chapelle des fonts-baptismaux. A Mgr. de Lieucourt on doit encore les autels actuels de St.-Privat et de la Sainte-Vierge que ce prélat avait placés aux deux côtés de la porte du chœur. On lui doit encore la grille des chapelles de St.-Étienne et de St.-Jacques.

Nous bornons là ce simple exposé. Notre but, en l'entreprenant, n'a pas été de faire une description scientifique et approfondie de notre cathédrale et de ses clochers. En en donnant un rapide aperçu historique, nous n'avons voulu qu'aider les membres du Congrès, qui sont venus honorer nos contrées de leur visite, à s'attacher avec plus d'attention à l'examen qu'ils voudront faire de nos monuments. Ils verront où est la source de ce disparate qui se montre dans les différentes parties de notre cathédrale; ils comprendront pourquoi elle est si pauvre, si nue; et, nous osons le dire, ils s'attacheront à elle, car ils connaissent maintenant l'historique de ses malheurs : le malheur a toujours attiré les cœurs bien nés.

Oui, dès ce jour, l'éminent archéologue qui a redonné la vie à tant de monuments français voudra attacher son nom à l'ère nouvelle que verra luire notre cathédrale. Par lui, elle sortira, je ne dis pas seulement de cet oubli, mais de

cette indifférence qu'on n'a cessé de lui témoigner jusqu'à présent dans les régions administratives; indifférence telle que ce n'est que bien tard qu'on l'a admise au nombre des monuments historiques : que c'est comme par grâce qu'on laisse arriver jusqu'à elle les quelques miettes du budget qui permettent à peine de la garantir de l'intempérie des saisons.

Oui, proclamons-le, dès aujourd'hui l'œuvre de François de La Rovère trouve enfin un digne appréciateur en M. de Caumont. Il ne voudra pas qu'elle reste plus long-temps incomplète. Son influence si connue, si féconde en heureux résultats, aura d'autant plus de poids, pour faire terminer la grande façade, que l'Administration supérieure n'ignore pas les sacrifices que la ville de Mende et le département, qui sont si pauvres, s'imposent pour la création d'une place devant cette façade.

La septième question est ainsi conçue :

*Étudier les villes et les châteaux fortifiés dont il reste des vestiges.*

M. de Caumont prend la parole : « La question qui est « posée, dit-il, est un peu vague et je demande la per- « mission d'en indiquer le sens et l'étendue. Cette question « contient en germe toutes celles qui se rattachent à l'état « de l'architecture civile et de l'architecture militaire du « moyen-âge dans le pays. Je crois donc qu'elle doit être « divisée, c'est-à-dire que nous devons d'abord enregistrer « les renseignements qui nous sont fournis sur l'architecture « civile avant de passer à l'architecture militaire.

« Ainsi, nous prions les membres du Congrès de signaler « les monuments civils, c'est-à-dire les anciens édifices pu- « blics ou privés qui méritent d'être remarqués dans le pays. »

Personne ne prenant la parole, M. de Caumont demande à présenter quelques observations :

« Je suis étonné, continue-t-il, que le monument le plus « important de la ville de Mende, au point de vue archéo- « logique, ait été si peu remarqué que personne ne songe à « le citer. Ce monument, qui passe ici inaperçu et sur « lequel je désire appeler l'attention du Congrès, c'est la « partie de l'ancien évêché qui longe une des rues voisines de « la cathédrale. Je connais peu de monuments civils, du com- « mencement du XIII^e. siècle, plus importants que celui-là. « Cette grande construction, que j'examinais ce matin même « avant la séance, est divisée en dix travées par des contreforts « plats, reliés les uns aux autres par des arcatures au- « dessus du deuxième étage et surmontées d'un attique dont « l'entablement est garni de *crosses tronquées* faisant l'office « de modillons, genre de corniche très-fréquent en Bour- « gogne et ailleurs, aux XII^e. et XIII^e. siècles.

« Des boutiques ont été établies tout le long de la rue, « au rez-de-chaussée ; mais tout porte à croire qu'elles « n'existaient pas dans l'origine ; aussi les a-t-on supprimées « dans le dessin que je présente, p. 65. Le rez-de- « chaussée du bâtiment est voûté en ogive d'une extré- « mité à l'autre. Les ouvertures carrées que vous voyez dans « le dessin correspondent à la partie supérieure de chaque « travée, et donnent aujourd'hui du jour aux espèces d'en- « tre-sols établis au-dessus de la plupart des boutiques. « C'est en montant dans ces entre-sols, ce matin même, « que j'ai pu observer partout les belles voûtes ogivales qui « existent.

« L'étage qui surmonte ces voûtes était vraisemblable- « ment percé de fenêtres de dimension et de forme pareilles « à celles qui sont indiquées dans mon dessin. On ne les voit « plus maintenant, parce que l'appareil a été *horriblement* « recrépi de chaux à plusieurs reprises, et qu'on ne distingue « plus rien ; mais j'ai la conviction qu'elles ont existé et

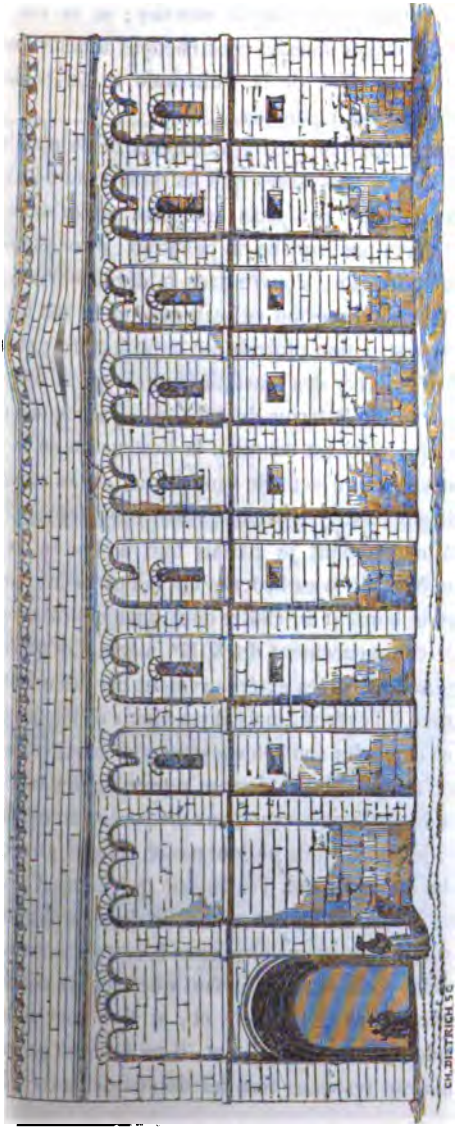


MUR EXTÉRIEUR DE L'ÉVÊCHÉ DE MENDE.

« qu'on les retrouverait sous le mortier ; on en voit, en « effet, de semblables dans les constructions de même époque « qui existent au Sud de la cathédrale et qui bordaient « l'ancien cloître des chanoines.

« Les deux travées de l'extrémité orientale du grand mur « de l'évêché sont plus larges que les huit autres ; les con- « treforts sont reliés par trois arcatures au lieu de deux : « la grande porte par laquelle on pénétrait, de ce côté, dans « l'enceinte épiscopale, s'ouvre dans la dernière travée.

« Il est fort à désirer que ce beau monument soit respecté « dans la reconstruction projetée de la préfecture ; et si l'on « est obligé d'y percer des jours, il faudrait qu'ils fussent de « la grandeur et de la forme de ceux que j'ai restitués dans « le dessin qui vous est soumis : la destruction de ce mur « serait à nos yeux un acte de vandalisme, car les construc- « tions civiles de cette importance sont très-rares.

« Les bâtiments dont je parlais tout à l'heure, et qui « existent au Nord de la cathédrale, ont fait partie de l'enceinte « capitulaire et bordent un cloître dont quelques colonnes an- « noncent le commencement du XIII^e^. siècle. Les travées de « cet édifice sont séparées extérieurement par des contreforts « plats comme à l'évêché, mais il y a moins d'élévation et les « intervalles entre les contreforts sont plus considérables ; il « n'y a pas d'attique : l'entablement repose sur des modillons. « Ces restes des bâtiments canoniaux me paraissent très-dignes « d'intérêt ; je pense qu'ils ne sont pas en danger, parce qu'on « y a logé les détachements d'infanterie qui tiennent garnison « à Mende ; il sera seulement très-utile de s'opposer aux ré- « parations qui pourraient être faites à cette caserne sans le « concours des archéologues ; il faut que rien ne soit changé « dans l'ordonnance de l'édifice ; et, si l'on rouvrait les fe- « nêtres à plein-cintre qui existent, il ne faudrait pas les élar- « gir ; il faudrait respecter tous les détails de la corniche. »

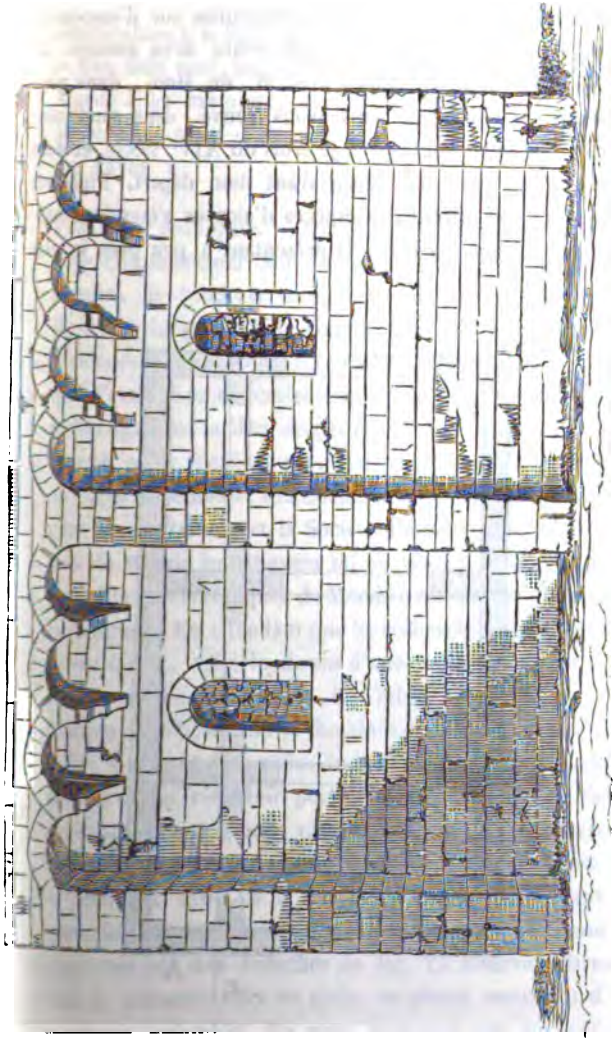

MUR EXTÉRIEUR DU CLOÎTRE DE LA CATHÉDRALE, A MENDE.

*Anciennes caves.* — « Je prévoyais que plusieurs de vos « maisons de Mende étaient reconstruites sur d'anciennes « caves voûtées en ogive, et j'ai voulu m'en assurer. Je « suis donc descendu hier, avec M. de Moré, dans plu- « sieurs de ces caves. Nous avons trouvé, dans quelques- « unes, de belles voûtes que je crois du XIVe. siècle, et dont « je compte faire un dessin avant mon départ. Plusieurs « de ces caves offrent des espèces d'alcoves s'étendant laté- « ralement sous les rues, et présentant à peu près le plan

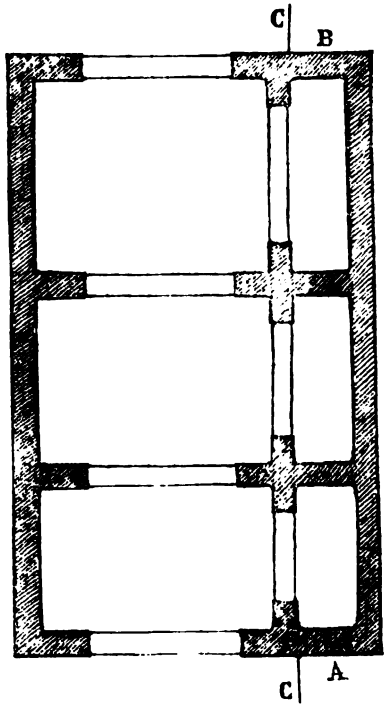


« que voici ; de sorte que la moitié de la rue passe d'A en B

« sur les alcoves dont je parle et qui s'avancent sous le pavé « des rues en avant de la façade des maisons qui est per- « pendiculaire à la ligne C C.

« Ces faits sont intéressants et j'engage les habitants de « Mende à les examiner plus attentivement que je n'ai pu « le faire; je n'ai, d'ailleurs, visité que trois ou quatre de « ces caves. »

*Fontaines publiques.* — « Pour terminer ce que j'avais à « vous communiquer sur l'architecture civile ancienne de « Mende, je voudrais vous parler de vos fontaines : j'ai « demandé hier à quelle époque elles avaient été établies. « Plusieurs membres de l'Assemblée, habitant la ville, et « que j'avais lieu de croire bien informés, m'ont répondu « qu'on ignorait la date de cet établissement. Je serais bien « étonné qu'il n'existât pas, dans les archives municipales « ou départementales, des documents précis constatant l'ori- « gine des fontaines, et la Société d'agriculture, sciences et « arts de Mende les trouvera tôt ou tard, j'en suis sûr. Il est « probable que les évêques de Mende n'ont pas été étrangers à « ce bienfait. En attendant que les recherches que je sollicite « soient faites, voici le dessin d'une des fontaines; il a été « fait par notre confrère, M. E. Thibault (Voir la page 70). « Comme dans beaucoup de fontaines de la première moitié du « XVIe. siècle et dans celles du XVIIe., les tuyaux de plomb « sortent d'un réservoir porté sur une colonne qui s'élève « du centre d'une grande vasque octogone, et se courbent, « vers la circonférence, pour y porter leurs jets d'eau qui « se trouvent ainsi à la portée de ceux qui veulent les « recueillir dans des vases. Ces tuyaux sont maintenus et « supportés par des branches de fer. Le réservoir surmon- « tant la colonne offre un globe en plomb surmonté d'une « couronne crénelée. De cette couronne sort un person-

« nage, portant sur le poing un faucon dont le bec donnait « issue à un filet d'eau.

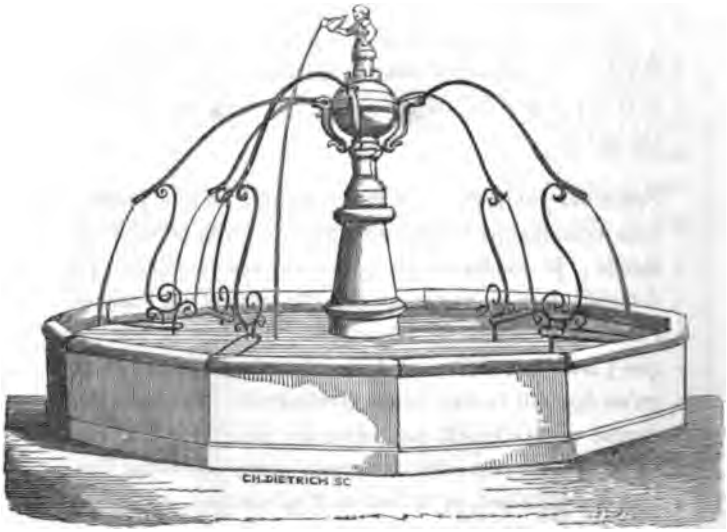


E. Thibault del.

UNE DES FONTAINES PUBLIQUES DE MENDE.

« La fontaine et le grand réservoir voûté, servant de « lavoir dans une autre partie de la ville, méritent aussi « l'attention. Je le répète en terminant, l'histoire des fon- « taines de Mende est un sujet de recherches intéressant « et bien digne des archéologues du pays. »

On passe aux châteaux et aux villes fortifiées.

M. de Moré parle de l'enceinte murale de la ville de Serverette.

M. de Chapelain décrit le château du Champ, près Villefort (Lozère) *(V. ce mémoire à la suite des procès-verbaux).*

M. Faybesse décrit l'enceinte murale de Marvejols.

Divers châteaux du moyen-âge sont mentionnés et som-

mairement décrits par plusieurs membres de l'Assemblée.

M. de Caumont demande que cette nomenclature soit complétée, et que des dessins soient présentés, s'il est possible, pour indiquer l'importance et l'ancienneté relative de ces châteaux. Selon lui, la statistique des constructions féodales est pour l'étude de l'histoire locale un point de départ indispensable. Il invite donc les archéologues du pays à compléter, pendant que la chose est possible encore, la description de toutes les ruines qui existent dans les campagnes; la statistique monumentale doit comprendre non-seulement les monuments religieux, mais encore les ruines des châteaux, quelque délabrés qu'ils soient.

M. de Moré lit la note suivante sur le château du Tournel :

« Le château de St.-Julien-du-Tournel, siége d'une baronnie avant la Révolution, appartenait à l'une des familles les plus anciennes du Gévaudan.

« Situé sur une montagne schisteuse et sur la rive droite du Lot, il était inaccessible de plusieurs côtés. Ses appartements étaient au moins à 22 mètres au-dessus de la première porte; il avait sept portes qu'il fallait franchir avant de pénétrer dans l'intérieur; l'une servait de défense à l'autre. Il avait six tours et plusieurs fortifications; il possédait un chemin de retrait, ou fausse porte, entre le Nord et le Couchant. On remarquait une citerne creusée dans l'endroit le plus élevé du château et, plus bas, un cachot; le tout taillé dans le roc et d'une grande profondeur.

« Le château du Tournel rendait hommage à l'Evêque de Mende; en cas de trouble et en temps de guerre, les possesseurs étaient tenus de le lui céder si Sa Grandeur le demandait; mais ils pouvaient exiger un inventaire des meubles et autres effets qui s'y trouvaient.

« La tradition rapporte que ce château a été battu par

le canon, mais on ignore à quelle époque. En effet, le haut du mur de la principale tour avait été emporté, tandis que l'intérieur avait résisté.

« Il paraît qu'une partie des camisards des Cévennes trouvèrent le moyen de s'emparer de ce château, vers le commencement du XVII^e. siècle.

« Ce fut sous la conduite de Gasque, leur chef, qu'à l'abri de cette forteresse, ils exercèrent leurs brigandages sur la paroisse de St.-Julien-du-Tournel et sur les autres terres du seigneur de Châteauneuf.

« La baronnie du Tournel passa à la famille de Châteauneuf-Randon, par le mariage d'Odilon Guérin de Châteauneuf-Randon, fils de Guigne Méchin, avec Marguerite du Tournel, héritière de la baronnie de ce nom (1); elle resta entre les mains de cette famille jusqu'en 1726, époque où elle passa à M^e. Pierre-Charles de Molette, marquis de Morangières, par son mariage avec dame Claudie-Louise de Châteauneuf, héritière de cette illustre famille. Le contrat de mariage est daté du 31 décembre 1726. »

La question suivante est mise en discussion :

*Quelle est l'origine de l'église du Gévaudan? Saint Martin, apôtre de l'Aquitaine, a-t-il évangélisé le Gévaudan? Indiquer l'époque de l'introduction du christianisme dans le Gévaudan. Quel a été le premier évêque de Mende?*

Mg^r. l'Evêque de Mende, président de la séance, indique en peu de mots les recherches qui ont été faites sur ce sujet; il signale, à cette occasion, les publications de M. l'abbé Pascal, qui sont connues et desquelles il résulte que nul document ancien n'établit que saint Privat ait été le premier évêque de Mende.

(1) De Curdin, t. II, p. 312 (Contrat de mariage du 12 octobre 1210).

Un membre communique à l'Assemblée le passage suivant du livre de M. l'abbé Pascal, relatif à la question :

### NOTE DE M. L'ABBÉ PASCAL.

En ne faisant remonter qu'au milieu du IIIe. siècle l'établissement du siége épiscopal du Gévaudan, nous suivons la tradition qui nous est léguée par Grégoire de Tours, ce père de l'histoire ecclésiastique de France. Or, on sait que la chronique de cet historien place sous l'empire de Dèce la mission de saint Gatien ou Gratien à Tours, de saint Trophime à Arles, de saint Paul à Narbonne, de saint Saturnin à Toulouse, de saint Denys à Paris, de saint Austremoine à Clermont, de saint Martial à Limoges. Dèce, *Decius*, parvint à l'empire en 249.

On a cherché, surtout en ces derniers temps, à reculer cette mission jusqu'à l'empire de Claude, c'est-à-dire jusqu'au premier siècle de l'ère chrétienne, et l'on a prétendu que ces fondateurs des susdites églises avaient été envoyés dans les Gaules par l'apôtre saint Pierre lui-même, ou du moins par saint Clément, qui fut élu pape vers l'an 90 de J.-C. Un savant prêtre de la Société de St.-Sulpice, qui a publié récemment un ouvrage très-remarquable sur l'apostolat de saint Lazare à Marseille, ainsi que sur sainte Marie-Madeleine, sainte Marthe, etc., soutient avec beaucoup de talent ce dernier sentiment. Après avoir présenté plusieurs arguments en faveur de sa thèse, l'auteur cite un manuscrit qui a appartenu jadis à l'église d'Arles et qui est maintenant déposé, sous le n°. 5537, à la Bibliothèque impériale. Ce monument est du XIe. siècle. On y lit, contrairement au célèbre passage de Grégoire de Tours, que l'apôtre saint Pierre envoya dans les Gaules, sous l'empire de Claude, plusieurs missionnaires pour y prêcher la foi, et on y nomme Trophime,

Paul, Martial, Austremoine, Gratien, Saturnin et Valère. S'il faut préférer ce témoignage à celui de Grégoire de Tours, et s'il est vrai que saint Sévérien et saint Privat ont été les disciples de saint Martial et de saint Austremoine, il faudra croire que le siége épiscopal de Mende date du premier siècle de l'ère chrétienne et qu'il y a eu, dès ce temps-là, des disciples de Jésus-Christ dans le Gévaudan.

Pour nous borner en ce moment aux difficultés qui naissent de l'adoption de ce sentiment, nous demandons comment on pourra concilier le martyre de saint Privat avec cette date. L'histoire, comme on le sait, ne parle que d'une invasion des peuples *Alamanni* sous la conduite de Crocus, vers le milieu du III^e^. siècle. Quelques auteurs même placent cette invasion, et par conséquent le martyre de saint Privat, au commencement du V^e^. siècle. Il faudrait, en ce cas, regarder comme un récit mensonger le martyre de ce saint évêque du *Gabalum*, mis à mort par les soldats de Crocus.

Ce n'est pas tout. Si saint Privat a été évêque du Gévaudan au premier siècle de l'ère chrétienne, il faudra admettre une longue interruption dans le catalogue de nos évêques jusqu'à saint Firmin, qui n'apparaît que vers la fin du III^e^. siècle ou même au commencement du quatrième. Nous convenons que les noms des successeurs de saint Privat jusqu'à saint Firmin ont pu se perdre, soit parce que les annales de cette Eglise ont été négligées dans ces temps reculés, soit pour toute autre raison. Mais comment expliquer qu'un très-grand nombre d'autres siéges épiscopaux de France qui, selon le manuscrit précité, auraient été fondés dans le premier siècle, se trouvent absolument dans le même cas que notre siége gabalitain? Les sept principaux siéges mentionnés par Grégoire de Tours, et qu'il faudrait reculer jusqu'au premier siècle, sont dans la même pénurie de noms des successeurs jusqu'au milieu du III^e^. siècle. Ce sont les siéges de Tours,

Arles, Narbonne, Toulouse, Paris, Clermont et Limoges. Là, du moins, et infiniment mieux que dans notre Église du Gévaudan, on devrait avoir conservé les noms des successeurs immédiats de saint Gatien, de saint Trophime, de saint Paul, de saint Saturnin, de saint Denys, de saint Austremoine et saint Martial. Or, les catalogues épiscopaux de ces églises commencent au IIIe. siècle, de même que la succession des évêques de Mende. Il en est ainsi dans cinquante autres siéges épiscopaux de la France. Comment encore une fois expliquer tant de lacunes?

On sait, par exemple, que Lyon eut pour premier évêque saint Pothin, dans la première moitié du IIe. siècle, c'est-à-dire plus de cent ans avant saint Privat. Cette illustre Eglise connaît saint Irénée, successeur de saint Pothin, saint Zacharie qui succéda à saint Irénée, saint Helius ou Hély qui vint après saint Zacharie, Faustin qui succéda à saint Hély, et qui vivait à l'époque où saint Sévérien et saint Privat évangélisaient le Gévaudan. Si les nombreuses Eglises qui, selon les contradicteurs de Grégoire de Tours, ont été érigées durant le Ier. siècle de notre ère, ne peuvent (pas même une seule) nous offrir une suite d'évêques successeurs du premier, n'est-il pas logique de conclure que cette prétention à l'antiquité apostolique n'est nullement fondée? Pourquoi, d'autre part, accorderait-on une plus grande confiance au manuscrit du XIe. siècle qu'au témoignage positif de Grégoire de Tours qui vivait dans le VIe. siècle?

Pour nous restreindre à notre objet spécial, il est utile de citer une contradiction que nous trouvons dans un auteur assurément très-estimable, mais qui, tout en rejetant le document historique de Grégoire de Tours et en représentant saint Austremoine comme envoyé à Clermont par l'apôtre saint Pierre lui-même, se condamne par ses propres paroles. C'est le célèbre André du Saussey, évêque de Toul, dont

nous avons un martyrologe gallican très-estimé en deux volumes in-folio. Cet écrivain (décédé en 1675) fait mourir saint Austremoine avec les saints Autolian, Lamine, Victorin, Maxime, à l'époque où Crocus s'empara de la ville de Clermont. Selon ce calcul, saint Austremoine aurait été évêque de Clermont *pendant deux cent vingt ans!!!*

Pour ce qui regarde saint Martial, évêque de Limoges, nous émettons l'avis qu'il envoya saint Sévérien dans le Gévaudan. Quelques auteurs lui attribuent la mission de saint Privat dans la même contrée. S'il était possible d'adopter la légende qui fait de saint Martial un des propres disciples contemporains de Jésus-Christ, et voit dans lui le jeune garçon qui fournit les cinq pains d'orge pour la multiplication des pains racontée dans l'Évangile, la fondation de notre siége gabalitain remonterait très-haut, comme on voit. Or, une saine critique ne peut accepter une tradition de ce genre. On a objecté en sa faveur que le pape Jean XXII ordonna de placer saint Martial au rang des apôtres et des disciples; cela ne saurait être une raison sérieuse. On donne bien le nom d'apôtres d'une contrée à ceux qui y ont apporté la lumière de l'Évangile. Saint François-Xavier est, pour cette raison, qualifié d'apôtre des Indes. On s'est aussi appuyé sur deux épîtres de saint Martial dans lesquelles il se dit contemporain du divin Sauveur. Le cardinal Bellarmin considère, après mûr examen, ces lettres comme apocryphes et en donne des raisons péremptoires.

Il résulte de ce qui vient d'être exposé que saint Martial et saint Austremoine, n'ayant fondé les églises de Limoges et de Clermont qu'au milieu du III^e^. siècle, leurs disciples, saint Sévérien et saint Privat, n'ont pu fonder que vers ce même temps l'église de Mende.

Maintenant, en ce qui touche la fixation du siége épiscopal du Gévaudan dans cette dernière ville, du moins immédiatement après saint Privat, nous nous complaisons à transcrire

ici les observations si judicieuses de la *Gallia christiana* qui ont toutes nos sympathies :

*Verisimile tamen est Mimatum vicum post sancti Privati martyrium, pace Ecclesiæ redditâ, frequentiâ factum esse celebrem, hocque loco episcopum et clericos sedem fixisse. Nec obstat quòd hi præsules dicti sint nihilominus Gabalitani; non enim isti ità dicti sunt à vico Javouls, sed à totâ gente Gabalorum cui præerant, quemadmodùm diù dicti sunt Arverni episcopi qui apud Clarum montem sedebant, non claromontenses...*

« Il est pourtant vraisemblable que le hameau de *Mimatum* (Mende) devint célèbre après le martyre de saint Privat « et quand la paix fut rendue à l'Église, à cause des peuples « qui venaient honorer ce tombeau, et que l'évêque avec « son clergé fixa en ce lieu sa demeure. Rien n'empêche que « ces prélats aient pris la qualité d'évêques gabalitains, car « ils n'ont pas pris ce titre à cause de Javoulx, mais ils « l'ont tiré de toute la contrée des Gabales dont ils étaient « les pasteurs. C'est ainsi qu'on a donné le titre d'évêques « d'Auvergne aux prélats qui siégeaient à Clermont, au lieu « de les qualifier évêques de cette ville. »

M. l'abbé Blanc pense que la question relative aux dates absolues de l'origine de l'église de Mende est insoluble, et qu'il faut apporter une sage réserve dans cette étude, si l'on ne veut se jeter dans les conjectures.

M. l'abbé Corblet parle des recherches entreprises, à l'heure qu'il est, sur différents points de la France, pour étudier l'origine du christianisme dans les Gaules et préciser la date de son introduction dans les divers diocèses; il cite notamment les recherches faites par les Bénédictins de Solesme.

M. de Caumont signale M. d'Ozouville, de Laval, membre

de la Société française d'archéologie, comme un de ceux qui ont le plus profondément étudié la question. M. d'Ozouville a été empêché de se rendre à Mende, comme il l'avait désiré; on peut, du reste, consulter les deux volumes qu'il a publiés sur le sujet qui occupe le Congrès et lire, dans l'*Annuaire* de l'Institut des provinces qui paraîtra en janvier 1858 (1), la communication faite par M. d'Ozouville, en avril 1857, au Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, et la discussion à laquelle cette communication a donné lieu.

On passe ensuite à la question suivante :

*Faire connaître les causes des diverses translations du siége épiscopal dans le Gévaudan.*

A l'occasion de cette question, M. de Caumont fait observer que le programme pose en fait des translations qui sont contestées : le Congrès enregistrera donc dans le procès-verbal les documents, s'il en existe, qui peuvent servir à établir ce fait contesté avant d'en apprécier les causes.

M. de Moré pense que le siége de Mende, qui peut-être avait existé dans les premiers temps à Javols, a pu ensuite être placé à la Canourgue.

Une circonstance qui a peut-être plus d'importance qu'on ne croirait au premier abord, c'est celle-ci : tous les notaires apostoliques qui ont résidé à la Canourgue écrivaient, en tête de leurs actes cette formule : *Notaire apostolique, résidant à la Canourgue, ancien siége des évêques du Gévaudan.* Les plus anciens actes portent cette suscription. On se demande comment les notaires apostoliques, hommes lettrés, érudits consciencieux et gardiens naturels des traditions

(1) Un volume in-12 de près de 800 pages. Paris, Derache, rue du Bouloy, 7.

les plus respectables, auraient inventé un pareil titre, et comment ils l'auraient employé, s'ils ne l'avaient tenu de leurs prédécesseurs; il paraît inadmissible que les évêques de Mende eussent toléré, sans faire de réclamation, cette formule dans un grand nombre d'actes, qui passaient journellement sous leurs yeux et qui étaient écrits par des hommes en qui ils plaçaient toute leur confiance. Cette considération, jointe à quelques autres que je n'ai pas le temps de développer ici, me paraît d'un très-grand poids.

M. de Caumont engage M. de Moré à rechercher des preuves de cette opinion, qui a été précédemment émise par quelques personnes, mais qui ne paraît guère fondée. Relativement à Javols, il demande si, dans les fouilles qui y ont été faites, on a trouvé des inscriptions chrétiennes ou des tombeaux offrant des signes qui puissent les faire rapporter aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Il n'est rien affirmé à ce sujet; des cercueils en pierre ont été exhumés, mais rien n'annonçait absolument leur date, ni la croyance de ceux auxquels ils avaient servi.

Relativement à la Canourgue, voici ce qu'en a dit M. l'abbé Pascal:

« Assez long-temps, il est vrai, on a présumé que les évêques du Gévaudan tinrent leur siége dans la petite ville de la Canourgue. Ce nom de *Canonica* semblait légitimer jusqu'à un certain point cette opinion, car il désigne un chapitre canonial. Ceci ne prouve rien : il existe en France d'autres localités de ce nom auxquelles on ne s'est jamais avisé de rattacher l'existence d'un siége épiscopal. Tel est, dans le département du Lot, le village de Canourgue, ainsi nommé parce qu'il y existait des chanoines réguliers. La ville de Montpellier nous offre, à son tour, une place de la Canorgue, parce que là fut jadis une communauté canoniale. La Canourgue en Gévaudan est dans le même cas. Il est vrai que

les corps de saint Firmin et de saint Frezal, évêques de la contrée, y furent inhumés. Mais peut-on conclure de ces faits que ces pontifes ont eu leur siége à la Canourgue? Nullement. On ne peut ignorer que, de tout temps, les évêques ont eu, hors de leur ville épiscopale, des résidences passagères. C'est ainsi que Balsiéges et Chanac, dans ce même diocèse, ont été des demeures épiscopales.

« Pourquoi, du reste, ces anciens prélats auraient-ils fixé leur siége à la Canourgue et auraient-ils préféré cette localité à celle qui possédait les reliques du saint martyr, leur prédécesseur? La Canourgue, qui, à cette époque, ne fut guère qu'un médiocre village, n'était pas, à beaucoup près, un point central comme Mende. Comment concevoir que le siége épiscopal fût fixé à la Canourgue, localité située aux limites du diocèse de Rodez, tandis qu'à l'extrémité opposée les bornes du *Gabalum* ou Gévaudan atteignaient celles du Velay et que la ville de Saugues appartenait à ce diocèse? Nous avons d'autres preuves à produire en faveur de Mende et nous nous complaisons à penser qu'elles ne laisseront pas la moindre incertitude sur la thèse que nous soutenons. »

On passe à la question suivante du programme :

*Recherches sur la famille d'Urbain V, dont le tombeau se voit encore dans l'église de Bedouès.*

M. Théophile Roussel, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Mende, lit sur ce sujet un mémoire qui est écouté avec beaucoup d'intérêt.

Il exprime, en terminant, son étonnement de ce que la ville de Montpellier n'a pas encore songé à élever un monument au pape Urbain V.

M. Vinas adresse le même reproche à la ville de Mende.

Il résulte de cette discussion un double vœu émis par l'As-

semblée : elle pense que des monuments commémoratifs d'Urbain V pourraient être simultanément érigés à Montpellier et à Mende.

M. l'abbé Vinas dit que l'assertion qui s'était produite, qu'Etienne, frère du pape Urbain V, n'avait point eu d'enfants, est sans fondement ; il cite l'histoire d'Aigrefeuille qui fait mention de son fils.

Le même membre communique ensuite un ancien missel de l'église de Mende, trouvé dans le diocèse de Montpellier. Il lit la note suivante sur ce monument :

### NOTE DE M. L'ABBÉ VINAS.

Le hasard m'a fait découvrir, dans un état de délabrement déplorable, un missel gothique du XV^e. siècle, qui a appartenu à l'église de Mende, et que je crois précieux sous le rapport liturgique, soit à cause du nom des saints évêques de Mende, qu'il mentionne au nombre de sept ; soit parce qu'il constate l'identité de rites et de cérémonies entre cette église et ses voisines du Languedoc, et en particulier avec le missel de Maguelone de 1484, son rituel de 1530, le missel de Narbonne de 1517, celui d'Agde de 1511, et celui de Lodève, de la même époque.

Durand de Mende, dans son *Rational des divins offices*, mentionne ces rites, particuliers à nos églises : or, il paraît certain aujourd'hui que Durand de Mende était natif de Puymisson, au diocèse de Béziers ; son épitaphe, dans l'église de la Minerve, à Rome, l'appelle *Bitterensis*, et son frère, qui lui succéda sur le siége de Mende, fut inhumé dans le prieuré de Cassau, distant d'une lieue seulement du village de Puymisson.

Nous nous proposions seulement de présenter notre missel

aux membres illustres et savants qui composent cette assemblée, dont nous avons cru qu'il pouvait exciter l'intérêt.

Nous venons de rédiger, à la hâte, cette note, pour laquelle nous réclamons votre indulgence, afin de vous désigner ce qui nous paraît plus particulièrement réclamer votre attention.

Constatons d'abord que ce missel appartient à l'église de Mende.

On trouve au folio 347 verso. « Festum reliquiarum ec-« clesiæ et diocesis Mimatensis quod semper celebratur xv « dies festi omnium SS. Oratio. »

Dans cette oraison se trouvent le nom de sept pontifes de Mende qu'on appelle *pontifices hujus ecclesiæ.*

Ces saints sont : Privat, Fredald, Firmin, Ilerus, Sévérien, Hilaire et Loup. Une critique trop sévère avait écarté *Sévérien*. et nous ne connaissons aucun autre document mentionnant saint Loup.

Je crois avoir lu dans le *Gallia christiana nova*, le nom de saint Lupentius, évêque dans l'abbaye de St.-Privat, à Gabale, sous la reine Brunehaut.

Immédiatement après l'office de cette fête se trouve en rubrique : « Officium in festo reliquiarum ecclesiæ Mimatensis « et diocesis. »

On dit, dans les oraisons : « quorum sacratissimæ in hac « basilica continentur reliquiæ, » et encore : « quorum « hic gaudemus habere patrocinia. » Folio 348.

Voici quelques-unes des particularités de notre missel : il commence par le Canon.

La lettre initiale renferme dans sa panse la croix qui se met encore et qu'on a toujours mise au commencement du Canon. De cette lettre, peinte en or, cinabre et outremer, partent des appendices qui encadrent gra-

ciensement toute la page de vélin sur lequel est écrit le missel.

Toutes les capitales qui commencent les offices sont de la même forme ; les autres capitales sont perlées et fleuronnées avec une habileté extrêmement remarquable.

Le Canon, jusqu'au *Pater*, ne renferme aucune variante avec les missels ordinaires. Seulement, avant le *Communicantes*, nous lisons en rubrique : *Ciriacus papa constituit.* Les mots *infra actionem* ne sont placés qu'à l'action proprement dite du sacrifice, avant les paroles *Qui pridie quam pateretur.*

Le *Pater* est noté et nous paraît mériter, dans ses deux modes, l'attention des amateurs de plain-chant religieux.

Après l'*Agnus Dei*, quando mittit corpus in sanguinem, nous ne trouvons pas *Hæc communio et consecratio*, mais *Hæc sacrosancta commixtio corporis et sanguinis*, formule qu'on trouve dans presque tous les missels de l'Eglise gallicane, mal à propos appelés parisiens.

Vient ensuite l'oraison pour la paix, suivie de ces mots : *pax tibi et ecclesiæ universali.*

Les trois oraisons avant la Communion sont différentes de celles que nous disons aujourd'hui. Il y en a deux après la Communion, une *post missam.* L'action de grâces est conforme à celle qui se trouve au rituel de Maguelone et commence seulement au verset Benedicite sacerdotes Dni Dno du cantique Benedicite.

Nous sentons le besoin d'abréger ces détails.

Appelons maintenant votre attention sur un recueil de proses très-remarquables pour le fond et pour la forme, d'une poésie noble et naïve, respirant partout le parfum de la plus suave piété.

Prose du Saint-Sacrement. Folio 352.

Prose de la Vierge. Folio 358 verso : Salve Verbi sacra parens, flos de spina, spina carens.

Une prose remarquable, à la messe des Cinq-Plaies, qui est l'histoire de la Passion, se trouve séparément. Folio 335.

Vient ensuite un recueil de bénédictions épiscopales, pour toute l'année, malheureusement incomplet, les feuillets étant perdus.

Suit une belle bénédiction des cierges, au jour de la Purification, avec un mode particulier de les allumer et de les distribuer, mode reproduit dans le missel de Maguelone, avec les notes du chant, ici seulement indiqué par ces mots : « Tribus vicibus et trina voce. »

La bénédiction des époux devant l'autel, à la messe du mariage, sous la forme de préface, comme dans tous nos missels de la province de Narbonne.

Les intonations notées du *Gloria* et du *Credo*. Il y en a six pour le *Gloria* et deux pour le *Credo*.

Il y a encore à remarquer des Préfaces propres.

Une messe, pour les morts, est précédée d'une rubrique singulière. Folio 331.

Nous savons, par l'histoire de Montpellier, que le collége de Mende, ou des Douze-Médecins, était fort riche en manuscrits.

Le collége St.-Ruf avait aussi une bibliothèque dont les livres étaient attachés aux tables avec des chaînes de fer.

Il y avait au couvent St.-Germain, aujourd'hui l'école de médecine, à Montpellier, après avoir été l'évêché, dix-huit places pour les clercs du diocèse de Mende.

Ce missel, trouvé à Cette, aurait-il appartenu à quelqu'une de ces maisons, fondées par la piété filiale des illustres enfants du Gévaudan ? Faut-il le faire venir directement de Mende ? Ce dernier sentiment nous paraît préférable, à

cause des mots *in hac basilica, — hic gaudemus*, cités plus haut.

M. de Chapelain lit un mémoire sur la collégiale de Quézac, en réponse à la 12^e. question du programme (*V. le mémoire à la suite des procès-verbaux*). L'auteur reçoit les remercîments du Congrès.

On passe à la question suivante :

*Quelle était la géographie religieuse et féodale du Gévaudan ?*

Personne ne demandant la parole pour répondre à cette question, M. de Caumont regrette qu'on n'ait pas préparé un rapport, au moins sur la première partie de la question. La géographie féodale est très-difficile à faire, mais il n'en est pas de même pour la géographie religieuse. On sait quels étaient les patronages, combien les abbayes possédaient de revenus, quels étaient leurs droits et leurs priviléges. Le pouillé du diocèse doit exister, et dans ce catalogue on doit trouver des renseignements précieux pour la géographie religieuse du pays.

M. de Caumont demande à quelle époque remonte le premier pouillé du diocèse et quelle en est la dernière copie.

M. l'abbé Bosse répond que M. l'abbé Pascal a cité un pouillé de Mende, qui existe à la Bibliothèque impériale; il est probable que c'est le manuscrit le plus ancien du pouillé. Il ne connaît pas la date des dernières copies qui existaient avant la Révolution.

M. l'abbé Baldit, archiviste de la ville, lit un mémoire sur le pouvoir temporel des évêques de Mende.

La séance est levée.

*Le Secrétaire*,

POLGE.

## EXCURSION A JAVOLS ET A SERVERETTE.

La troisième journée du Congrès a été consacrée à faire une excursion à Javols et à Serverette. Dès quatre heures du matin, MM. de Caumont, Le Petit, Gaugain, de Moré, Léon Vinas montaient en voiture pour aller se réunir aux membres du Congrès qui les avaient dévancés à Javols. Ils furent reçus, à leur arrivée, au château de M. de Rouville où on leur offrit la plus gracieuse et la plus généreuse hospitalité. Après le déjeûner, le Congrès se transporta sur l'emplacement des constructions antiques d'*Anderidum*, qu'il parcourut sous la direction de MM. de Rouville, de Moré, le docteur Blanquet. M. le Curé, son vicaire et plusieurs habitants de Javols voulurent aussi servir de guides au Congrès et au bureau de la Société française d'archéologie.

Avant de parcourir le sol d'*Anderidum*, le Congrès avait pris connaissance du mémoire suivant de M. de Moré, que nous allons reproduire :

### RAPPORT SUR LES ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES DE L'ANCIENNE PROVINCE DU GÉVAUDAN ;

Par M. de Moré, membre de la Société française d'archéologie.

Le département de la Lozère, ancien Gévaudan, est à peine connu et surtout peu visité par les archéologues. Quelques mémoires, presque introuvables, révèlent seuls les richesses qu'il renferme, sans satisfaire complètement la curiosité ou la science. Cette contrée possède, en effet, de nombreuses traces de l'antique civilisation gallo-romaine, et ces vestiges s'offrant d'eux-mêmes aux regards, ont amené la découverte de plusieurs monuments importants ; des fouilles faites à peu de frais ont fait connaître des constructions d'une

grande étendue et font espérer de bien plus précieuses exhumations. Je n'ai pas la prétention, dans ce simple rapport, de relever toutes les richesses archéologiques du Gévaudan, ni d'en donner un tableau complet; de faibles connaissances et une plume peu expérimentée seraient insuffisantes à cette tâche, dont je ne me dissimule pas la difficulté; mais mon but serait complètement atteint, si ce rapport avait pour résultat d'attirer l'attention des archéologues sur un pays fier de son antique origine, et de leur procurer l'occasion d'obtenir de nouveaux renseignements sur l'histoire de ses anciens possesseurs.

Je ne parlerai pas des monuments d'origine gauloise, c'est-à-dire antérieurs à la domination romaine, quoiqu'ils soient en nombre assez grand; je me propose de signaler seulement ceux qui sont d'origine romaine ou gallo-romaine.

M. Ignon, secrétaire de la Société d'agriculture de Mende, a publié différents mémoires ou notices insérés dans le *Bulletin* de la Société; c'est à l'aide de ces précieux renseignements que j'ai pu diriger mes recherches, et classer celles qui ont été faites avant moi. J'emprunte à M. Ignon sa *Notice sur les voies romaines;* j'ai moi-même découvert plusieurs tronçons de ces lignes de communication et j'ai vérifié avec soin celles qui sont indiquées dans cette notice.

Il existe, dans le département, plusieurs voies ou embranchements de voies romaines; la principale est celle qui le traverse du Nord-Est à l'Ouest et qui devait faire partie de la belle route militaire ouverte par Agrippa, vingt ans avant le commencement de l'ère chrétienne. Elle conduisait de Lyon en Auvergne, en Aquitaine, et jusqu'en Espagne. Cette voie est connue, suivant les localités, sous les noms d'Estrado (estrade), de Chalsado (chaussée), de Chami roumiou (chemin romain), et Chami ferrat (chemin ferré), c'est-à-dire pavé, à cause de sa solidité.

En partant de St.-Haond, dans l'ancien Velay, on passe, aux confins de cette commune, l'Allier, sur lequel il reste encore des vestiges d'un ancien pont, de construction romaine ; on voit, à gauche, le village du Tan, et plus loin, dans la même direction, Condres, qu'on croit être le Condate de la Carte de Peutinger ; à droite, le Giraudès, commune de St.-Christophe, qui dépendait autrefois du Gévaudan, et fait partie aujourd'hui du département de la Haute-Loire.

En entrant dans le département de la Lozère, cette voie a, à droite, Ance-le-Pont et Ancette ; à gauche, le village de Champs ; elle passe au-dessus du bois Noir, commune de Grandrieu, où l'on en reconnaît quelques vestiges entre Mazembert, à droite, et Augnac, à gauche ; nouveaux vestiges au terroir de Fajole, qui se dirigent entre Montfourchés, à droite, et Chazeaux, à gauche ; elle traverse ensuite le village dit *la Bataille*, dénomination qui parle assez en faveur de la destination militaire de cette route et semblerait indiquer une action qui aurait eu lieu dans cette position, mais sur laquelle on n'a d'autre document que la tradition ; en sortant de la Bataille, petite montée qui, à peu de distance de ce village, présente quelques traces dont la majeure partie des pavés ont été enlevés pour la construction des habitations, elle passe à l'Estrade, village qui a pris son nom de la route même (*via strata*, chemin pavé), et qui en offre quelques restes, et de là sur la Margeride ; mais elle est couverte par la pelouse, et va descendre au mas de Fénestre, appartenant à M. de Belviala.

Au-dessus de ce mas, qu'elle laisse un peu à droite, on voit encore des traces d'une redoute ou retranchement, et on y a trouvé beaucoup de vestiges de fondements, qui annoncent que ce mas était anciennement très-considérable, apparemment un *vicus*, ou même, d'après l'étymologie de mas, une *mansio*, lieu de gîte, ou une station qui dominait

la petite rivière d'Ance. Après cette rivière, on en retrouve des traces en remontant pour aller joindre le bois d'Acher, et, suivant le chemin charral de cette partie de la Margeride, on entre dans le bois qui se continue jusqu'au pied de cette montagne ; on voit, de temps en temps, des traces de la voie ; on indique, tout près d'un rocher appelé le *Ronc de Mazieu*, l'emplacement d'une colonne milliaire qui a disparu. A partir du bois d'Acher, la voie romaine, qui le traverse, n'est plus apparente qu'à une certaine distance après les limites de la plaine de Ferluguet, commune de Ste.-Eulalie ; mais les propriétaires riverains l'ont réunie à leurs champs et le labour l'a fait disparaître en partie; elle passe à mi-côte du bois communal de Ferluguet, laissant ce village et celui de Chardenous à droite, Courbette et la Roche-Boirelac à gauche ; arrivée au village du Viala, dépendant de la commune de St.-Denis, qui est à droite, elle est très-apparente.

Elle a quitté, avec le bois d'Acher, le nom d'Estrado, pour être désignée, à partir de là, sous celui de la Chalsado. En face du village des Pis, l'antique chaussée a disparu par les labours et elle ne reparaît en partie qu'auprès du domaine du Viala à droite, et est très-apparente vis-à-vis du village de Sepche, aussi à droite, et les villages de la Roche et de la Baume à gauche ; elle traverse le ruisseau de la Sigeirette, laissant à droite les villages du Cros, de Ponges et de Fontans, où l'on voit un reste de pavé.

Elle traverse la route actuelle de Mende à Clermont, laissant les Estrets à droite et le village de Bigose à gauche ; elle entre dans les bois et pacages de Billière, ayant en face, à droite, le village de Buffièrette, commune d'Aumont. On remarque, dans cette partie de la voie, quelques vestiges qui achèvent de disparaître par l'effet des ravines et du labour.

Avant la construction du chemin qui va d'Aumont aux Estrets, en passant devant Buffièrette, la voie romaine, qui

prend ici le nom de Chami roumiou, était pratiquée comme chemin vicinal, et on l'entretenait parce qu'elle servait en même temps de draye pour le passage des troupeaux venant de la Guiole et autres lieux du Rouergue. En sortant des bois et pacages de Billière, on trouve, à gauche, entre le mas de la Tieule (tuile) et le Bouschet, un embranchement de cette voie qui conduisait à *Gabalum*. La distance de la route militaire à cette capitale n'est que de 4,200 mètres. Cet embranchement a, à gauche, le mas Neuf, le Chailaret et Tiracols; à une certaine distance, les bois Bertrand et du Mont, et, à droite, Cyveirac et Longuesagne; il arrive à Javols, du côté des moulins, en longeant le Triboulin. Il y a quelques années, en restaurant la route de St.-Amans, à Aumont, qui traverse, sur quelques points, cet embranchement, on trouva des traces de la voie romaine, à 5 décimètres sous terre, près du Chailaret. Il est inutile, sans doute, de remarquer que cet embranchement, dirigé comme une espèce de cul-de-sac sur Javols, milite assez en faveur de son importance lors de la construction de la route militaire; aucune autre localité dans le Gévaudan ne réunit autant de preuves pour lui disputer l'honneur d'avoir été la capitale des Gabali.

En reprenant la route militaire de l'embranchement de la Tuile et du Bouschet à Javols, on voit, à droite, le village de la Croux (la Croix) et celui de Las Bros, et en face la Pigneire. Les traces, jusqu'à la chapelle de Bastide, sont d'abord de 6 mètres de largeur et enfin de 2 mètres pendant une étendue de 800 mètres, le reste de la route ayant été dégradé soit pour en employer les pierres à la clôture des propriétés voisines, soit pour en réunir le terrain à ces mêmes propriétés. Cette route prend ici le nom de Chami ferrat. A partir de Rieufrech, qui est à droite, les ravines, la pelouse et les bruyères recouvrent cette voie; on ne la

reconnaît plus, quoiqu'on vous dise que vous marchez sur le Chami ferrat, et ce n'est qu'au pont de Malpertus qu'elle présente quelques traces peu apparentes jusqu'à un bois de bouleau, appartenant au sieur Hermet, de Grandviala. Un peu avant ce bois, appelé la Devèze, à droite de la route romaine, on voit un embranchement, qui se dirige vers St-Chely; il est à présumer que c'est par là qu'on se dirigeait dans le pays des Arverni. En continuant de suivre le Chami ferrat, on passe sur le pont de la Peirade, à deux arches de construction moderne, et on arrive à Malbouzon, commune fort ancienne, où l'on voit, à côté de l'église, des vestiges d'un monastère qui dépendait de la domerie d'Aubrae. De Malbouzon qu'elle traverse, la voie, ayant à gauche Finieyrols, et à droite Rieutortet, présente jusqu'à Rieutort-d'Aubrae, qu'elle traverse aussi au milieu, les traces les plus apparentes : au sortir de Rieutort, elle descend jusqu'au pont de Marchastel sur la rive du Bès; il paraît qu'elle devait passer dans la partie de cette rivière, sur laquelle est placé le pont, dont la construction remonte à l'époque du voyage de François I^er. au couvent d'Aubrae. Avant et après ce pont, les traces de la voie sont très-apparentes; elle est pavée en cailloux de granit et surtout en fragments de basalte roulés; sa largeur, vis-à-vis du moulin de Boukingham, est de 8 mètres, dont le tiers est à peine couvert par la pelouse; les cordons sont intacts sur ses deux côtés. On laisse, à droite, le chemin de Nasbinals et le village de Montgros, au-dessous duquel on suit, à gauche, le Chami ferrat qui longe la rive gauche du Bès, petite rampe et lacet vis-à-vis de Mont-Grousset jusqu'au domaine du Derroc, appartenant à M. Valette. Ce domaine est situé à droite de la voie, qui a, à gauche, la belle cascade formée par le ruisseau de la Garde, et passe à côté et à gauche du lac Saillens, des Places-Basses et du lac Soubeyrol, aux Places-Haltes (Hautes), à Fontanille. Elle a

pour limite, à l'extrémité du département, une pierre de basalte, placée en face et à peu de distance du Mazuc du Pendouliou, dépendant du département de l'Aveyron ; à droite, la montagne de Montorget, dans la Lozère; elle descend ensuite au village des Enfruchs, ancien Rouergue.

Près du lac Saillens, la voie romaine n'est pas trop dégradée dans certaines parties; ici, comme près de Marchastel, elle a 8 mètres de largeur ; elle est pavée en basalte. Partout où il existe des vestiges apparents de cette voie, on voit qu'elle était bombée pour faciliter l'écoulement des eaux ou l'enlèvement des neiges par le vent; que ses bords, retenus par de grosses et larges pierres placées de champ, lui servaient d'encaissement, et, dans certains endroits, les ravines ayant ouvert des tranchées, on peut reconnaître les différentes couches de la construction; elles sont au nombre de quatre : la première est formée de grandes pierres, la deuxième de pierres moins fortes, l'une et l'autre liées par une terre grasse et durcie; la troisième est, comme les pavés ordinaires, recouverte d'un gravier qu'on peut considérer comme la quatrième couche, qui a disparu dans la plus grande partie de ces vestiges.

Il est une autre voie, connue dans le pays sous le nom de Regourdane, qu'on croit avoir été faite par l'empereur Gordien, dont le nom semble être défiguré dans celui de Regourdane. Elle devait conduire de Nîmes dans le Velay et en Auvergne, en passant dans les Cévennes, sur la Lozère, à Vielvie *(vetus vicus)*, à l'Estrade, près de Villefort; sur la plaine de Montbel, près de Montmilan et de Langogne, etc.

C'est sans doute cette ligne que dut suivre César, lorsque, instruit de la révolte presque générale des Gaules, suscitée par le conseil de Vercingétorix, s'étant rendu de Rome à Narbonne, il partit de cette ville dans la saison la plus rigoureuse de l'année, traversa les Cévennes, qui étaient alors

couvertes de neige de la hauteur de 2 mètres, et qu'à force de travail les soldats ouvrirent un chemin pour arriver chez les peuples d'Auvergne.

Cette route put être restaurée plus tard sous Gordien, dont elle aurait reçu le nom.

Le seul camp romain que l'on connaisse dans le pays des Gabali, et dont il existe encore quelques traces, est situé dans le territoire de la commune de Langogne, au quartier appelé le Montmilan.

On en voit les restes sur le plateau de ce mont, dont l'enceinte, à peu près ovale, est formée par des rochers, des pierres et des terres transportées, ayant 210 mètres de long sur 100 de large.

Cette position militaire, parfaitement choisie pour la facilité de la défense, domine une grande étendue de pays; il existe au Nord, en face du village actuel de la Valette, un bois de pins où devait être l'entrée par un chemin couvert; à l'Est, partie la plus basse du plateau, on voit le vallon arrosé par l'Allier, dans lequel on a bâti plus tard la ville de Langogne; de ce côté, les retranchements sont très-apparents. La partie la plus saillante est au Nord-Ouest, d'où l'on découvre le ruisseau de la Ponterie, qui va se jeter dans l'Allier; cette partie présente encore des restes de fortifications; à l'Ouest, à quelque distance, se trouve le village actuel de Surgère, et, au Sud, le Chailaret.

Au centre, on voit une élévation ou tertre artificiel qui devait être apparemment occupé par le prétoire ou la tente du général, placée ordinairement, suivant Polybe, sur un point un peu plus élevé que le reste, d'où l'on pouvait plus facilement voir ce qui se passait dans le camp. Des tas de pierres amoncelées sur plusieurs points semblent avoir servi à des redoutes; le plus considérable se trouve dans la partie où devait être la porte d'entrée. Quelques vestiges de relève-

ment indiquent l'existence de fossés, que le temps ou les labours, depuis que le plateau a été retourné par la charrue, ont presque entièrement fait disparaître, et qui, d'ailleurs. à raison de l'élévation des escarpements du plateau, n'avaient pas besoin d'être bien profonds.

On a trouvé, sur le plateau de Montmilan, de nombreux débris de poterie antique, et des médailles romaines en argent, appartenant aux règnes de César et d'Auguste, ou à des familles consulaires, ce qui nous reporte aux premiers temps de l'occupation des Gaules par les Romains.

Parmi les monuments remarquables, je rappellerai celui de Lanuejols, petit village à une lieue à l'Est de Mende; le père Louvreleul en a parlé dans ses *Mémoires historiques sur le pays du Gévaudan*, sous le nom de mausolée de Plancus, et Cassini, sur la feuille 55 de sa *Carte*, lui donne celui de tombeau romain.

INSCRIPTION DU MONUMENT DE LANUEJOLS.

HONOR ET MEMORIA IVLII POMPON BASSVI FILIVS
BALLI · IN FILIORVM PI···MORVM LIVIVS BAS···LANY··· PATER
ET MOMIO MAREGOIA MATER··· FIEM AFVNDAMENTOVS
O···EG ON···DMIONOM EXSTRVXERVNT ET DEDICAVERVN
..... CVM MDIFIciis CIRCVM IACENTIBVS

2m. 20c.

0m. 58c.

M. Gamot, préfet de la Lozère, en 1813, fit déblayer les restes qui le couvraient et en dressa un mémoire descriptif qu'il présenta à la Commission de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'intérieur du monument donne l'idée d'un petit temple ou tombeau, dans lequel on a pratiqué trois enfoncements à angles droits. Son plafond est terminé

en arc de voûte surbaissé ; il semblerait avoir été destiné à recevoir un autel.

Au-dessus de la porte, qui fait face à l'Ouest, est placée une inscription dont les caractères sont presque illisibles; aussi a-t-elle donné lieu à une multitude d'interprétations différentes. On peut voir, à la page précédente, celle que je regarde comme la plus exactement copiée jusqu'à ce jour.

La ravine ayant mis à découvert une pierre de taille tout près du monument, on essaya des fouilles vers la fin de 1815, dans l'espoir de trouver d'autres monuments que semblait indiquer le *circum jacentibus* de l'inscription. On découvrit d'anciens murs, de construction romaine, des fragments de pierre sculptée ; entr'autres, une tête de cheval en marbre blanc, et deux ou trois médailles moyen bronze entièrement frustes.

Ce village offre encore deux fragments d'inscription provenant de monuments antiques.

On lit, sur une pierre qu'on a placée à l'angle du mur d'une maison, de construction moderne :

DIVVS IOVIS

Et, sur un fragment de cippe :

D. M.
HEMEROS

Non loin de là, au village de Bagnols (*balneum*, bain), se trouve un établissement d'eaux thermales dont la fréquentation remonte à la plus haute antiquité. Le docteur Michel Baldit, le plus ancien auteur qui ait écrit sur ces bains, compare, dans le passage suivant, leur distribution à celle des

bains romains : « Au bas du village de Bagnols sont situés ces « bains regardant le soleil levant, lesquels semblent presque « me représenter une idée et proportion des quatre parties « des bains des anciens Romains, si nous en exceptons la « partie frigidaire. Car le premier bain qui se présente à « nous d'entrée (où l'eau n'excède pas une tiédeur médiocre), « représente la partie des bains romains appelée tépidaire; le « second bain (où l'eau est plus chaude) représente la partie « calcaire ; et sans passer au frigidaire, comme faisaient ces « anciens, nous entrons dans notre troisième bain, encore « plus chaud que le second, où la vapeur de l'eau fort « chaude sortant de la source nous fournit l'étuve et le la- « conique des anciens. »

J'ajouterai que la construction antique des voûtes, la grandeur énorme des pierres qui servent à former les coupoles d'où sortent les eaux, et enfin la nature et la qualité du mastic, qui, dans certains endroits, avait 0m. 65c. d'épaisseur, ne laissent aucun lieu de douter que ces réservoirs ne soient très-anciens et n'aient été bâtis par les Romains.

A quelques kilomètres de Bagnols, sur la route de Mende, au village de Nojaret, un berger découvrit, en 1817, un anneau en or ayant le chaton garni d'un encadrement en émail blanc, portant, dans un champ creux de couleur rouge, la devise : AMO TE, dont les caractères, aussi en émail, étaient parfaitement gravés en relief. La forme de cet anneau, arrondie et assez mince dans la partie inférieure, devient plus grosse de chaque côté jusqu'au chaton, et est aplatie dans la partie supérieure. Cette forme et cette devise ne laissent aucun doute que cet anneau ne soit d'origine romaine, et de l'espèce de ceux que le fiancé donnait à sa future épouse pour gage de sa foi.

On a trouvé encore, dans la même localité :

1°. Une médaille de Jules César, sans tête, avec le type

de l'éléphant. — Exergue : CAESAR. R. Instruments de sacrifice ou pontificaux, sans légende.

2°. Un bijou que quelque dame romaine avait dû perdre en passant dans cette localité.

Le village d'Allene, peu éloigné de Bagnols, est situé au-dessous de la plaine de Montbel ; la tradition fait dériver son nom de *montis belli*, à raison de quelque bataille qui aurait eu lieu sur ce plateau du Gévaudan. Diverses trouvailles assez considérables en médailles attestent le séjour ou le passage des Romains dans cette localité ; la première est du 3 juillet 1820. Elle se composait de huit pièces : la plus rare est de Philippe Senior : IMP. M. IVI. PHILIPPVS AVG. Tête laurée de Philippe. R. *Fides militum*. S. C. — Femme debout, tenant une enseigne militaire et une corne d'abondance. Les autres sont d'Auguste, de Vespasien, de Trajan, de la colonie de Nîmes, etc.

La deuxième trouvaille est du mois de février 1835.

La plus belle pièce est de CAIVS IVLIVS CAESAR. *Caesar dict. perpetuo.* Tête laurée de César. R. *L. Buca.* Un globe, deux mains jointes, un caducée, etc. Les autres sont : d'Acilia, d'Aelia, d'Aemilia, d'Afrania, d'Alexandria, d'Antonia, d'Aquillia, d'Aufidia, de Baebia, de Caecilia, de Calidia, de Calpurnia, de Carisia, de Cassia, de Cipia, de Claudia, de Cloulia, de Considia, de Cordia, de Cornelia, de Cossutia, de Curtia, de Flaminia, de Fonteia, de Fundania, de Furia, d'Hostilia, de Julia, de Junia, de Lucinia, de Liucneia, de Lucilia, de Lucretia, de Lutatia, de Marcia, de Missidia, de Naevia, de Nasidia, de Nonia, de Numitoria, de Papia, de Pinaria, de Plautia, de Poblicia, de Pompeia, de Pomponia, de Porcia, de Procilla, de Roscia, de Rubria, de Rutilia, de Satrienus, de Scribonia, de Sentia, de Servilia, de Titinia, de Tituria, de Vibia, de Volteia, de Cnaevs Pompeius, de Marcus Antonius et d'Augustus.

Au mois de septembre 1802, en extrayant des matériaux on découvrit, près du village de St.-Laurent de Trèves, sur la route de Nîmes à St.-Flour, une pierre de taille blanche, en forme de piédestal, de 0m. 50c. de hauteur sur 28c. de largeur au dé et de 32c. aux corniches, portant sur l'une de ses faces l'inscription suivante, que je donne avec les véritables dimensions du cippe.

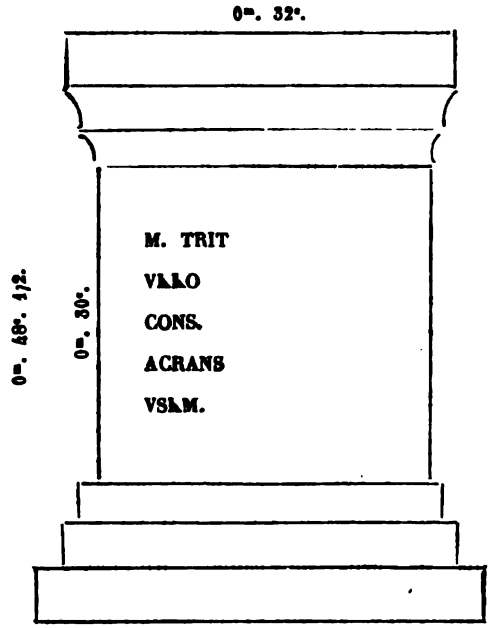


La pierre paraît être simplement une pierre votive, on doute qu'elle ait servi de piédestal à une colonne. L'inscription doit être lue ainsi : *Marco Tritullo consuli Acransius votum solvit lubens merito.*

Cette découverte donna lieu à deux dissertations : l'une de M. Broussous, secrétaire-général de la Préfecture, in-

sérée dans le *Journal de la Lozère*, n°. 226, du 5 mai 1806, et l'autre de M. Baucillon, imprimée à Nîmes en 1819; l'une et l'autre ayant pour objet d'établir que Trévidon, maison de campagne de Tonnance-Ferréol, préfet des Gaules au V^e. siècle, était à St.-Laurent-de-Trèves.

De toutes les localités dignes des recherches et des études des archéologues, il n'en est aucune qui puisse le disputer à Javols, *Gabalum Javoulx*, ancienne capitale du pays des *Gabali*, Gévaudan.

Javols est situé dans un vallon assez ouvert, parce que les monts qui l'environnent sont peu élevés; il est traversé, du Sud-Ouest au Nord-Ouest, par la petite rivière du Triboulin. Dans l'intérieur de la ville, on voit encore, de loin en loin, sur une assez grande longueur, des vestiges d'un encaissement formé avec d'énormes blocs de pierres de granit liés entr'eux par des crampons en fer.

Le fond du lit paraît aussi avoir été pavé, mais la majeure partie des matériaux ont été enlevés par les habitants pour servir à de nouvelles constructions; néanmoins on peut encore vérifier la largeur de cette espèce de canal, elle est de 8^m., d'une rive à l'autre, dans un endroit où les parois sont conservées des deux côtés. Il est à remarquer que Javols est le seul lieu du département où la rivière soit ainsi encaissée, quoiqu'elle y ait un parcours de 14 kilomètres et que beaucoup d'autres rivières plus importantes y prennent leur source et le traversent dans tous les sens (V. la page suivante).

A la simple inspection des murs de cet encaissement, on ne peut leur attribuer qu'une origine romaine.

Parmi les monuments découverts à Javols, je citerai un cippe ou petit autel en granit de 1^m. 12^c. de hauteur, que l'on voit chez M. Blanquet, à Javols. Le temps l'a détérioré et en a rendu l'inscription tumulaire mi-fruste. Après plusieurs interprétations, on s'est arrêté à la suivante : *Diis*

*manibus Albini senatoris Domitia Lurandia*, aux Dieux mânes d'Albinus senator Domitia Lurandia.

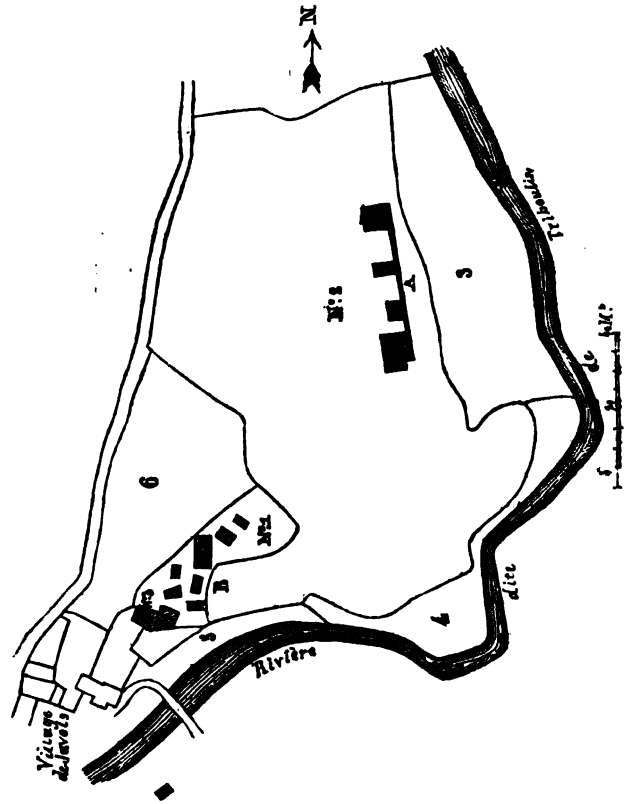
N
Rivière
Village de Javols
Ruisseau
Ruisseau
9
4
5
Ruines
Ruines
Ruines

d'un style peu correct, mais parfaitement conservés; ils sont en calcaire et devaient appartenir à des colonnes d'ornementation intérieure. Les mêmes fouilles mirent à découvert des vases en terre, des fragments de poterie et de médailles romaines; assurément tous ces objets ont la même origine et ne peuvent être refusés aux Romains. Parmi les poteries trouvées par M. Blanquet, on remarque trois petits vases d'une poterie bronzée, dont l'un paraît avoir été destiné à la table; on y lit au pourtour, en caractères allongés et perlés en émail blanc, le mot SITIO; le second vase porte également au pourtour, en lettres pointillées, le mot AVIANA,

nom du propriétaire ou du potier; le troisième, semblable

VASES ANTIQUES TROUVÉS A JAVOLS.

aux précédents, est sans inscription, mais il a, au pourtour, des feuilles de plantes aquatiques. Un quatrième vase, provenant des mêmes fouilles, fut donné à Mgr. de Castellane, à cette époque évêque de Mende; il portait l'inscription : CARISSIME NATE. Je ne dirai rien de la signification ni de l'usage de ces objets, n'ayant que des conjectures à présenter.

Près de l'habitation de M. Blanquet existaient autrefois les restes d'une antique construction; les déblais qui y furent exécutés mirent à découvert une surface de 8m. de longueur sur 5m. 50c. de largeur. La première couche de l'aire de ce bâtiment était composée de pierres cassées de grosseur moyenne, recouvertes d'un enduit au-dessus duquel étaient placées deux couches de briques dont les rebords étaient superposés les uns aux autres, de manière à former des vides qui devaient servir à l'écoulement des eaux dans un aqueduc découvert tout près de là, sur la rive droite du Triboulin, destiné, sans doute, à les conduire dans la rivière.

Quelques restes de murs de cette salle, construits en moëllons de petite dimension, étaient également recouverts d'un enduit composé de trois couches : la première, d'un mortier à gros sable terreux; la deuxième, d'un mortier plus fin; la troisième, d'une couche de ciment d'une épaisseur tellement mince, qu'elle n'a pu être placée qu'au pinceau. La surface de cet enduit est remarquable en ce qu'elle est tellement dressée et unie qu'une règle pouvait s'appliquer exactement dessus, ce qui ferait supposer qu'on a dû se servir du rouleau pour faire cette opération. Ces murs étaient coloriés dans certaines parties et représentaient des baguettes ou bandes de divers dessins.

M. Trocelier, ancien notaire à Longuesagne, avait trouvé

dans ce village, dépendant de Javols, un camée représentant une tête en relief, d'un style peu correct, et une pièce de plomb portant l'empreinte de quelques médailles, petit module, qui avait dû servir pour essai de coins.

Tels étaient les débris d'antiquités romaines connus à Javols, en 1813.

L'extraction de pierres pour la restauration de l'église paroissiale de Javols, ancienne cathédrale peut-être des évêques du Gévaudan, faite, en 1828, dans un champ vis-à-vis le pont qui va à cette église, sur la rive droite du Triboulin, mit à découvert des murs en pierres calcaires, une enceinte circulaire, d'une assez grande étendue, apparemment une place publique au milieu de laquelle on trouva une colonne, aussi en pierre calcaire, dédiée par la cité des Gabales à Postume qui, après avoir été préfet des Gaules, prit la pourpre impériale vers l'an 258 de notre ère.

L'inscription que porte cette colonne s'explique ainsi : IMP*eratori* C*æsari* M*arco* CASSIANIO LATINIO POSTUMO INVICTO P*io* F*elici* AUG*usto* PONT*ifici* MAXIMO Tr*ibunitia* P*otestate* P*atri* P*atriæ* CO*nsuli* IIII CIVITAS GAB*alorum*.

*A l'empereur César Marcus Cassianius Latinius Postume, invincible, pieux, heureux, auguste, souverain pontife par la puissance tribunitienne, père de la patrie, consul pour la quatrième fois, la cité des Gabales.*

La colonne dont il s'agit, haute d'environ 2^m. et de 60^c. de diamètre, ne portant point de chiffre, devait être le *milliare passum primum de Gabalum*, c'est-à-dire la pierre de laquelle on partait pour compter les milles, qui s'appelait aussi le *lapis milliaris*, et qui dans ce cas était le milliaire zéro et sans numéro.

Cette découverte importante fut portée à la connaissance de M. le Préfet, par un rapport de M. Ignon, commissaire

pour la recherche des monuments antiques et du moyen-âge. Ce magistrat, convaincu que des fouilles pourraient amener des découvertes très-heureuses pour l'intérêt historique du département, prescrivit, par un arrêté, des mesures pour la recherche des antiquités à Javols.

Un premier travail amena la découverte d'une table ou dessus-d'autel, avec l'indication sur la tranche : PEREGRINUS FECIT; de fragments de corniche, le tout en pierre calcaire; d'une baignoire en terre cuite blanche; de petits vases à pied, aussi en terre blanche, peints à raies horizontales rouges; de quelques fragments de poteries, de médailles, de clous de diverses dimensions, de styles, etc.

Un deuxième travail, autorisé par arrêté préfectoral en date du 22 avril 1830, mit au jour, sur la rive gauche du Triboulin, les vestiges d'un édifice considérable. Les événements politiques de cette année empêchèrent de conduire les fouilles à bonne fin. Aussi les renseignements que l'on possède ne sont-ils pas complets, et ceux que je présente sont-ils peu détaillés; le plan des constructions trouvées en 1830 ne doit sa conservation qu'à M. Boulet, géomètre, qui en a gardé la minute.

Les murs, déjà découverts quand on cessa les fouilles, avaient 74 mètres de long et 23 de côté; quelques pans de ces murs, à partir du rez-de-chaussée, avaient près de 2 mètres d'élévation; outre la grande enceinte, apparemment un temple, il y avait de petits compartiments, du côté du Nord, pavés en granit, bien taillés et intacts; les soubassements de ces pièces étaient revêtus d'un enduit semblable à celui qui a été décrit plus haut, peints à fresque en rouge ou en vert, d'une parfaite conservation. Dans les décombres qui couvraient ce bâtiment, on trouva des statuettes de dieux lares ou pénates, le fragment d'un Hercule, une tête

de Jupiter, une Vénus en terre cuite et quelques autres figurines ou petits masques en terre cuite d'un blanc mat; un fragment d'aigle en terre cuite, un chapiteau antique en pierre calcaire, un vase en verre et une lampe en terre cuite; trois orteils, en marbre blanc, de statue colossale; trois doigts de main, en bronze, d'une statue de grandeur naturelle;

Deux clefs, deux gonds, une clochette, un petit fléau de balance, de petits outils et ornements, des épingles de toilette et une agrafe de manteau ou de chlamyde, des coquilles pour être fixées comme ornement, le tout en bronze;

Des styles en ivoire et en os;

Plusieurs petites pièces rondes en os, comme des moules de boutons ou de jetons de jeu, plates et unies en-dessous et à bords filetés avec un point au milieu, en-dessus;

Des vases, des coupes, une lampe et des fragments de poterie commune et fine, de diverses formes; au fond de certains de ces vases, se trouvent des inscriptions en relief, apparemment le nom du potier, et notamment celui de Natalis sur deux coupes, et celui de Pistilus à la base d'une statuette; des tuiles à rebords, cannelées, rayées, et quelques fragments d'amphores;

Des fragments de verre blanc, dont quelques-uns de petits vases;

Des anneaux, des pentures et des clous de toute dimension; une clef, des lames de couteau en fer, oxydées et brisées en plusieurs pièces;

Des fragments de mosaïque grossière, formés de petits cubes;

Et enfin quarante-sept médailles, dont une (en argent) de Septime Sévère. R. *Restitutor urbis.* Les autres en grand, moyen et petit bronze, sont de la colonie de Nîmes, de Tibère, Claude, Domitien, Trajan, Antonin, Marc-Aurèle, et de Claude le second, etc.

En 1855, je reçus de la Société française, réunie au Puy, la somme de 100 fr. et je fus chargé de diriger des fouilles à Javols. Je découvris, dans un champ situé sur la rive droite du Triboulin, une chambre de 5 mètres de long sur 12 de large. Le pavé était formé d'une espèce de béton fait de brique pilée et non pilée, et recouvert d'un double carrelage superposé; sur ces carreaux reposait une mosaïque grossière de petits cubes en marbre blanc et noir, réunis par un ciment très-dur; malheureusement elle avait été atteinte par le soc de la charrue et gravement endommagée; le plus grand fragment qui ait été recueilli n'a que 50 centimètres de long, sur 40 de large. Dans cette chambre on n'a trouvé que deux objets : une médaille romaine, moyen bronze, de Claude Ier.; au revers, Minerve et une espèce de spatule en fer.

Sur la rive gauche de la même rivière, derrière l'église, je trouvai, presqu'à fleur de terre, un mur de séparation qui me conduisit au mur de face. En suivant celui du Nord, je reconnus l'existence de quatorze chambres de forme rectangulaire, elles n'avaient pas toutes les mêmes dimensions; j'en fis déblayer trois d'entre elles : les parois des murs portaient

des indices de peintures à fresque, badigeonnage de couleur rouge, jaune, verte, déterminant des bandes irrégulières. Le pavé de l'une d'elles était un béton de 45 centimètres d'épaisseur, formé de pierres plates et de briques cassées, et reconvert d'un enduit très-mince; au-dessous étaient des gravois, parmi lesquels gisait un chapiteau antique ayant servi à des constructions antérieures. Plus bas, il y avait encore un pavé semblable au premier, qui recouvrait un canal de 16 centimètres de profondeur et 70 centimètres de largeur. Les dalles de cet aqueduc étaient du schiste que l'on trouve dans plusieurs endroits du département.

Sa direction traversait les chambres parallèlement au mur de face, et semblait rejoindre la rivière pour en recevoir les eaux. Dans les déblais, étaient trois fragments de conduits en plomb ayant chacun 60 centimètres de longueur.

En présence de cet ensemble d'objets, on se demande quelle était leur destination; mais, comme tout l'édifice n'a pas été mis à découvert, il me semble prudent de ne pas s'aventurer dans des conjectures.

Tel a été le résultat des fouilles que j'ai dirigées, résultat incomplet à cause de l'exiguité des ressources mises à ma disposition.

A peine ces fouilles étaient-elles terminées que M. de Rouville, maire de Javols, obtint, de M. le Préfet, une somme de 200 fr. pour faire des recherches auprès de l'édifice découvert en 1828. Il trouva un bâtiment de 80 mètres de long sur 8 mètres 50 centimètres de large. Ce bâtiment avait deux portes placées au Levant dont une, à deux battants, avait 2 mètres de large; quelques murs intérieurs le divisaient en plusieurs compartiments, d'une égale grandeur. La serrure et la clef ont été retrouvées. La première était en très-mauvais état, la deuxième était mieux conservée. Dans les déblais on a remarqué des ossements d'animaux et des écailles

d'huîtres devant la porte principale, puis une colonne en pierre calcaire, sans inscription ni moulures, d'un diamètre tel qu'un homme ne pourrait l'embrasser.

Il serait trop long d'énumérer les médailles romaines trouvées à Javols et dans les environs : je n'en parlerai pas.

On voit à Javols, sur le pont, une tombe trouvée dans un champ; il y en a plusieurs autres dans le cimetière.

Après avoir pris congé de ses aimables hôtes, la Commission du Congrès a visité, dans le plus grand détail, non-seulement l'emplacement des excavations exécutées sous la direction de MM. de Rouville et de Moré, mais encore celui des fouilles faites, à des époques plus anciennes, aux frais du département. Les fouilles exécutées aux frais de la Société française d'archéologie ont produit la découverte d'un énorme crypto-portique, et, à l'extrémité opposée, vers le presbytère, celle de salles très-probablement destinées à des bains. Outre qu'un aqueduc de décharge se voit sous plusieurs pièces, on a recueilli de magnifiques tuyaux de plomb qui devaient, à un niveau supérieur, amener dans les appartements et dans les baignoires cette eau que l'aqueduc souterrain devait porter à la rivière, après qu'on en avait fait usage. La Commission a reconnu, dans tous les murs en pierre qui divisent les propriétés, des bases de colonnes en marbre, des fûts, des chapiteaux, des fragments d'entablements. M. de Caumont a pu, dans ces fragments, constater la présence de deux ordres corinthiens : l'un avec colonnes cannelées, l'autre avec colonnes lisses, et d'un ordre dorique, que l'on trouve toujours dans les constructions romaines de la France; d'autres fûts et d'autres chapiteaux, d'un module très-inférieur, provenaient évidemment de la décoration intérieure des édifices.

Chez M. le docteur Blanquet, la Commission a vu une

belle colonne milliaire, haute de 2 mètres 20 centimètres,

COLONNE MILLIAIRE, TROUVÉE A JAVOLS.

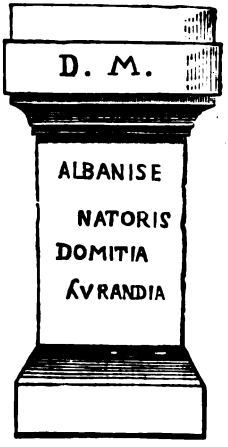


AUTEL VOTIF, TROUVÉ A JAVOLS.

et de 48 centimètres de diamètre. On y a vu aussi un cippe portant l'inscription suivante :

D. M.
ALBINI · SE
NATORIS
DOMITIA
LURANDIA

M. le docteur Blanquet conserve un grand nombre de fragments de faïence, de poteries et d'objets divers provenant des fouilles, ou trouvés accidentellement à Javols.

Chez M. Portal, la Commission a trouvé de magnifiques

chapiteaux en marbre blanc, qui n'ont pas encore été dessinés exactement et qui pourraient être moulés, s'il y avait à Mende un mouleur suffisamment habile, ce qui est très-douteux.

On a montré à la Compagnie une table carrée, en pierre, ayant 95 centimètres d'un côté, et 83 de l'autre. Cette table est entourée d'une moulure, dessinant une bordure ou encadrement en relief; on y lit ces mots : *Peregrinus fecit.*

Après avoir vu ces choses et beaucoup d'autres, notamment des fûts de colonnes antiques, dans l'église, et un autre fût, près de la boutique du maréchal, la Commission a pris congé de MM. de Rouville et le docteur Blanquet, après s'être entendue, avec eux et M. le Curé, sur les points où de nouvelles fouilles pourraient être faites en 1857 et en 1858.

La Commission est revenue par la petite ville de Serverette, où elle a visité les collections de M. de Moré; elle s'est arrêtée à un quart de lieue de Serverette pour visiter l'église St.-Jean, église de transition avec abside polygonale. Elle est rentrée à Mende, à dix heures du soir, après avoir rempli consciencieusement son mandat.

*Le Secrétaire,*

E. DE MORÉ.

## Séance du 27 août.

Présidence de M. le baron DE CHAPELAIN, membre du Conseil.

La séance est ouverte à 2 heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Le Petit*, *L. Vinas*, *Th. Roussel*, *Gaugain* et *de Moré*. On remarque plus de cinquante ecclésiastiques dans la salle.

M. de Caumont annonce que cette séance doit être consacrée à l'examen des dernières questions du programme et au vote des allocations que la Société française d'archéologie se propose de faire avant de clore la première partie de la session dans la ville de Mende : il engage les membres qui auront encore des notes, sur les questions précédemment traitées, à les remettre à M. le Secrétaire-général.

M. Th. Roussel lit une notice sur la puissance temporelle des évêques de Mende.

### NOTE DE M. ROUSSEL.

Le pouvoir des évêques de Mende n'a pas commencé, comme on l'a dit récemment encore, par une donation imaginaire faite, en plein Empire romain, par un roi qui n'a pas existé. Long-temps avant d'être une puissance politique, ce pouvoir a été une puissance morale ; long-temps avant de s'appuyer sur des titres écrits, long-temps avant de se faire reconnaître par les rois, ce pouvoir a existé, fondé sur les services rendus et consacré par la reconnaissance populaire. Et il ne s'agit pas ici d'une hypothèse ni d'un fait exceptionnel. Le rôle d'un certain nombre d'évêques des Gaules, pendant les invasions des barbares du Nord, a été la plus ad-

mirable des magistratures et est devenu, en plusieurs lieux, l'origine du plus légitime des pouvoirs. Nous voyons cette magistrature dans tout son éclat au milieu du Ve. siècle et en présence d'Attila. Tandis que, sous l'impression de la terreur des Huns, tous les magistrats civils et militaires de l'organisation romaine abandonnent leur poste ; que les *Curiales* éperdus fuient à l'heure du péril, l'évêque seul, le magistrat de la loi morale nouvelle, enchaîné par le devoir et par la foi, reste à la tête du peuple, tantôt pour mourir avec lui, tantôt pour fléchir le conquérant barbare, quelquefois pour lui résister. On n'a qu'à consulter les martyrologes, et on y verra les titres de cette phalange de saints et de martyrs au nombre desquels brillent saint Nicaise de Reims, saint Aniane d'Orléans, qui furent les vrais héros et les sauveurs de la Gaule. C'est ainsi qu'avant, comme après l'invasion d'Attila, beaucoup d'évêques, tels que nous voyons saint Privat et saint Hilaire en Gévaudan, se trouvèrent, en face des barbares, les seuls guides et les seuls soutiens des populations abandonnées. La force des choses les fit ainsi les premiers et souvent les seuls magistrats de la cité. La composition de ce corps épiscopal primitif se prêtait éminemment à l'exercice d'une si haute et si difficile mission. C'est par l'élection populaire que se recrutait alors l'épiscopat. C'est par l'élection qu'y était arrivé Sidoine Apollinaire, le gendre d'Avitus, et qu'y entrait l'élite des hommes capables et vertueux, parmi lesquels on trouvait d'illustres avocats, tels que saint Loup de Troyes, et d'anciens commandants militaires, tels que saint Germain. Ainsi s'est formée, à notre avis, la première puissance des évêques de Mende ; et c'est pourquoi, en laissant de côté la question de saint Sévérien, nous considérons saint Privat comme son fondateur, et saint Hilaire comme le continuateur de l'œuvre et du pouvoir de saint Privat ; et c'est à juste titre que le

roi Dagobert jugeait ces deux grands évêques dignes d'aller reposer dans les caveaux de St.-Denis, presqu'au rang des princes souverains.

Quel pouvoir, en effet, peut se vanter d'une origine plus noble et plus légitime? Aucun acte de donation, aucun titre écrit sur le parchemin vaut-il ce contrat tacite entre une peuplade chrétienne et son pasteur, contrat cimenté à l'origine par le sang d'un martyr?

Cette autorité ainsi établie put exister avec celle des conquérants du Nord, que les Mérovingiens d'Austrasie firent exercer par des comtes; mais après Clovis II et sous les rois fainéants cette autorité d'origine étrangère semble, par suite de l'éloignement des lieux, du difficile accès de nos montagnes et aussi du peu d'importance politique du pays, s'effacer à peu près complètement. La puissance populaire des évêques grandit et se consolide, au contraire, favorisée par ces circonstances. Elle ne disparut point dans la nouvelle organisation politique et administrative, opérée par Charlemagne; et lorsque, sous les successeurs de ce prince, les liens qui reliaient les provinces au pouvoir central, se relâchèrent de nouveau, cette puissance ne fit que se consolider.

Nous la voyons enfin prendre le caractère féodal, à l'exemple et en face de tous les autres petits pouvoirs locaux qui se constituèrent par l'usurpation des officiers royaux, successeurs des anciens *missi dominici* de Louis-le-Débonnaire. En tête de ces derniers figurèrent d'abord pour notre pays les descendants du *missus dominicus* Fulcoald, comte de Rouergue, qui portèrent en même temps, jusqu'au XI^e. siècle, le titre de comtes de Gévaudan, prétendant que l'investiture du comté avait été donnée par le roi Raoul, en 932, pour Ermengaud, sixième comte de Rouergue. Le titre de *comtesse de Rouergue et de Gévaudan* fut encore

porté par Berthe, fille unique de Hugues, neuvième comte de Rouergue, et morte en 1066. Sa succession donna lieu à de longs débats mêlés de guerres, et, au XII^e. siècle, le titre de comte de Gévaudan n'est plus porté que par l'évêque. Au-dessous de lui apparaissent déjà les *vicomtes de Gévaudan* (titre possédé par la famille des vicomtes de Milhaud) et les sept barons du Gévaudan.

Nous n'avons pas à suivre de plus près la puissance épiscopale dans cette évolution obscure, au terme de laquelle nous trouvons la *Bulle d'Or*, qui lui apporte une consécration définitive; il suffit d'avoir signalé son origine et ses premiers développements et d'en rechercher la trace dans les variations de la numismatique gévaudanaise. Elle témoigne qu'avant cette dernière époque de la reconnaissance, par le roi, du pouvoir des évêques, ceux-ci semblent ne s'être pas attribué le droit de battre monnaie en leur nom. Après les monnaies au nom de Maximinus et de Telafius, qui correspondent à la deuxième moitié du VII^e. siècle et peut-être au commencement du VIII^e., vient la série de monnaies frappées à Banassac, à l'effigie de saint Martin; et, si l'on peut dire que cette nouvelle série marque le progrès du pouvoir ecclésiastique, elle prouve aussi que la puissance des évêques n'avait pas encore pris ce caractère officiel de la souveraineté qui s'exprimait par le droit de battre monnaie. Cette dernière phase commence avec la Bulle d'Or et comprend la série des monnaies épiscopales proprement dites, sur laquelle M. Ignon a publié une notice dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de Mende.*

M. l'abbé Brun, curé de Badaroux, demande à lire quelques passages d'un mémoire intitulé : *Observations sur le Gévaudan.* M. l'abbé Brun s'exprime ainsi :

## NOTE DE M. L'ABBÉ BRUN.

Les siècles passés sont, pour la plupart, comme s'ils n'avaient jamais existé, tant l'ignorance de l'histoire locale est commune; cependant les anciens, depuis les premiers temps, se sont donné des peines incroyables pour transmettre aux générations futures ce qu'il y avait de plus remarquable à l'époque où ils vivaient : tantôt ils ont érigé des monuments en mémoire de faits graves dont ils étaient jaloux de perpétuer le souvenir dans les âges postérieurs; tantôt ils ont imaginé de donner des dénominations propres aux lieux considérables ou témoins de grandes choses, afin que, par ces noms composés de plusieurs mots dérivant de leur culte, des rivières, des montagnes, etc., ils pussent toujours conserver l'histoire de leur patrie et la faire parvenir aussi loin que possible. Chaque localité a ses annales gravées sur les pierres, sur les tombeaux, sur les monts qui dominent son sol. Quelquefois cette histoire s'est conservée par les traditions populaires et les actes publics.

### CAMP ROMAIN.

Il est positif que le mont Milan a été une station des Romains: là on découvre des ruines qui en font preuve; la tradition de Langogne est conforme à ce récit.

Feu M. l'abbé Mercier, de Mende, m'a assuré, plusieurs fois, avoir trouvé sur ce mont des restes de lances romaines. La tradition des montagnes d'Aubrac est aussi vivante que celle de la plaine de Montbel, sur le passage et même le séjour des armées romaines.

Sur un mamelon dominant le village de Chazos, commune de St.-Prézal, où l'on découvre des ruines, feu M. l'abbé

Prouzet avait trouvé des restes de meule de moulin à bras, des charbons, etc. Il existe, vers le Sud-Est, un fragment de grande route battue et recouverte de graviers comme nos routes actuelles : preuve évidente qu'autrefois on employait le système actuel des routes. J'ai rencontré, en visitant ce lieu, un bouvier labourant ce reste de chemin : je le priai d'abandonner son œuvre. Une tradition assez bien établie fait présumer que là était une ville appelée *Mimi*.

L'armée de César dut traverser la Lozère aux environs d'Alais. On découvre, à Coudoulous même, village de la commune de St.-Andéol-de-Clergue-Mort, un tronçon de grande route où la roue des voitures avait tracé des sillons dans le roc schisteux : ce qui suppose un vieux service.

Sur la Lozère, on a découvert plusieurs fois la même route se dirigeant vers Montbel ou Lanuejols.

### CHATEAUX FORTS DES ENVIRONS DE LANUEJOLS.

Il est certain qu'il y avait quatre châteaux forts placés aux quatre points cardinaux de Lanuejols, distants entre eux de 1 kilomètre environ, et un cinquième dans l'intérieur de la ville.

Le premier, à l'Ouest : *Chappieu*. Ce fort est renommé dans l'histoire du Gévaudan et surtout dans celle de la maison de Château-Neuf ; ses remparts ont encore plusieurs mètres d'élévation, et une plate-forme où six cents hommes pouvaient aisément manœuvrer.

Le deuxième, à l'Est : *St.-Geniez ;* au-dessus de Vitrolles, au bout d'une montagne escarpée et fort haute, qui se prolonge en dos-d'âne jusqu'au Masseguin ; cette langue de montagne est protégée par deux profondes vallées, l'une au

Nord et l'autre au Midi. Jamais position plus belle pour bâtir un fort qui dominât Lanuejols et pût protéger efficacement tout le Valdonez, ainsi que la route qui traversait la Lozère, et venait aboutir vers Lanuejols. Il existe encore, dans cet endroit, une chapelle sous le vocable de St.-Geniez-le-Comédien, en grande vénération, où l'on porte les enfants pour obtenir de Dieu qu'ils marchent.

En 1834, je fis restaurer la chapelle dont je viens de parler; à peine quelques coups de pioche eurent-ils été donnés, que je découvris du sable autour de la chapelle; je fis fouiller encore, et j'aperçus des ruines et l'emplacement d'une bâtisse considérable; quoiqu'un bois se soit élevé sur cet endroit, il est facile de voir que des seigneurs chrétiens ont autrefois habité ce château, et y ont fait construire la chapelle précitée. La tradition ne m'a rien appris sur tout cela; mais les pierres parlent. Depuis mon départ de Lanuejols, on a découvert, à quelques mètres plus bas, une abondante et magnifique fontaine bâtie par la main des hommes.

Troisième château : *La Prade.* La Prade est un château construit au fond du ruisseau de Brajon, au Sud-Est de Lanuejols. Ce fort avait besoin d'une sentinelle placée en vue de la ville, pour en recevoir les nouvelles et les transmettre. Le corps-de-garde devait être au Pigeonnier, encore debout, presque au sommet de la montagne qui le séparait de la ville. Ce château existe avec des restes de tours; il appartient à M. de Mouchet, qui l'habite.

Quatrième château : *Chevillasse.* Au Nord de Lanuejols se trouvent les débris du fort de Chevillasse, sur une pointe de montagne très-élevée, protégée par de profonds ravins : *la Fouon de Coulomb* et *lou Valat des Aubeyras.* Ce château est le moins apparent; cependant, il paraît certain qu'il y en avait un; la tradition populaire du

pays et les débris que l'on trouve sur cette pointe en font foi.

Cinquième château : *La Bouissounade.* Enfin, un cinquième château fort était dans la ville, sur une élévation, à quelques pas du village de Lanuejols ; il est si apparent qu'on y découvre des voûtes et des monceaux de débris.

Il existe des fragments d'un aqueduc, connu de tous les habitants de Lanuejols, qui emmenait les eaux d'une source abondante, du côté de Vitrolles, à une distance de près de 2 kilomètres ; on a, de distance en distance, découvert cet aqueduc, de la grosseur d'un homme. Il s'en est trouvé un second au champ *del Vignal* ; je l'ai vu ; il allait recueillir toutes les eaux de ce champ. Ces aqueducs étaient si bien cimentés qu'il faut de grands coups de marteau pour en arracher des morceaux, et si bien couverts qu'ils sont parfaitement vides, malgré le cours des siècles.

### OSSEMENTS HUMAINS OBSERVÉS A LANUEJOLS.

J'ai trouvé une pierre, à Lanuejols, où était gravé le mot *Hermès ;* je priai instamment les ouvriers de conserver ce monument ; mais, le lendemain, il fut taillé et placé au portail de la maison de M. Second. Le territoire de Lanuejols n'est qu'un vaste cimetière, tant on trouve d'ossements humains ensevelis çà et là. Le cimetière actuel a été autrefois bien plus grand. En faisant enlever les terres de la partie de cimetière qui était devant l'église, et, après avoir dépassé la profondeur ordinaire des tombeaux, j'en découvris d'autres, faits en briques, où se trouvaient quelquefois trois têtes de mort ; mais, lorsque je fus arrivé au niveau de l'église, je ne poussai pas plus loin mes recherches. Le champ appelé de l'Église, éloigné de plus de 100 mètres de Lanuejols, du côté du monument romain, a été un vaste

cimetière où l'on découvre, en labourant, des sépulcres en briques renfermant trois ou quatre squelettes humains. Lanuejols a donc dû être une ville populeuse. Il est vraisemblable que la population de Mende a grandi par suite de la destruction de Javols et de Lanuejols.

M. le Président remercie M. l'abbé Brun et regrette que ses communications n'aient pu être faites lorsque les questions auxquelles elles se rapportent ont été mises en discussion.

Divers mémoires sont présentés sur les questions du programme. Le Congrès renvoie ces mémoires au Comité de publication pour qu'ils soient imprimés, s'il y a lieu, dans le compte-rendu du Congrès.

## ALLOCATIONS.

On passe à la discussion relative aux allocations. Voici le résultat des votes de l'Assemblée :

Pour la continuation des fouilles à Javols, 300 fr. MM. de Moré, de Rouville et le docteur Blanquet, commissaires.

Pour sondages à Lanuejols et ouverture de tombeaux près de Mende, 100 fr. M. de Moré, commissaire.

Pour l'exploration d'un cimetière, 100 fr. M. Roussel est chargé de surveiller l'opération.

Pour l'église de St.-Jean de Villefort, 200 fr. M. le baron de Chapelain dirigera les travaux de restauration.

*Nota.* Depuis cette séance, sur le rapport de M. de Moré, une nouvelle allocation de 300 fr. a été faite pour les fouilles de Javols.

M. de Chapelain, organe de la ville de Mende auprès de

la Société française d'archéologie, la remercie d'avoir choisi la capitale du Gévaudan pour y tenir la première partie du Congrès archéologique de France en 1857 ; il ne doute pas que cette faveur ne soit, pour les études archéologiques, le signal d'une ère nouvelle à Mende. Si l'on eût eu plus de temps pour étudier les questions du programme, le Congrès eût obtenu des réponses plus complètes aux questions qu'il a posées; mais ces questions, formulées par la Société française d'archéologie, seront examinées de nouveau par les archéologues du pays, et tôt ou tard elles seront résolues à la satisfaction de la Société, dont la mission est de répandre partout de bonnes semences, avec son désintéressement bien connu et sans prétention de récolter pour elle ce qu'elle a semé.

M. de Caumont prend à son tour la parole :

« Vous avez parfaitement compris, a-t-il dit, Monsieur le Président, la pensée qui anime la Société française d'archéologie : elle travaille, comme le font des missionnaires, sans amour-propre, avec un dévouement à toute épreuve, pour le progrès des études et la conservation des monuments, titres de noblesse que la France a trop long-temps dédaignés et qu'elle laisse trop souvent périr encore avec une déplorable indifférence.

« Nous semons, comme vous l'avez dit, sans nous occuper de la récolte, et notre principe est celui-ci : *Semons, semons toujours, récoltera qui pourra.*

« Permettez-moi d'ajouter que la ville de Mende a montré pour nos travaux du Congrès une sympathie dont nous sommes tous très-touchés : deux prélats (Monseigneur de Mende et Monseigneur du Puy) sont venus nous aider de leurs lumières et nous ont accordé leur puissant concours. Je vois dans cette enceinte un nombre considérable d'ecclésiastiques éclairés. M. le Préfet, le Conseil général et les prin-

cipaux fonctionnaires du département nous ont aussi, malgré leurs travaux administratifs (le Conseil général était en session), donné des preuves manifestes d'intérêt en assistant à nos séances; enfin, les membres de la Société d'agriculture de Mende et leur président, M. Roussel, ont rivalisé de zèle pour vous apporter le tribut de leurs recherches sur l'histoire du pays.

« Recevez donc, Monsieur le Président, nos remercîments pour vous et pour la ville de Mende. Notre jeune secrétaire-général, M. de Moré, a droit particulièrement aux félicitations de la Société française d'archéologie : car c'est lui qui nous avait sollicités pour que nous vinssions planter notre tente dans vos murs, et c'est lui qui a organisé les travaux de cette session avec un zèle auquel devaient céder toutes les difficultés.

« Il me reste à vous inviter, Messieurs, à vous réunir à la Société française d'archéologie, l'année prochaine, à Périgueux, où elle tiendra la première partie du Congrès archéologique de France : cette ville est pleine de souvenirs, peuplée de monuments de différents âges, dont un, la cathédrale St.-Front, est le plus complet des temples à coupoles qui existent aujourd'hui en France.

« *A l'année prochaine, à Périgueux!* »

Le Secrétaire-général du Congrès, E. DE MORÉ.

Le Secrétaire-général de la Société française, LE PETIT.

# NOTICE

SUR

## L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE LA CANOURGUE,

PAR M. L'ABBÉ GIROU,

Vicaire de la Canourgue.

Le goût pour l'étude des arts et des antiquités nationales, qui distingue notre siècle, est un symptôme de bon augure. L'esprit d'observation, le bon goût, et surtout le besoin de remonter le courant des âges, pour en étudier l'histoire jusqu'en ses plus intimes détails; tout cela ne va pas sans un retour favorable vers les idées civilisatrices, vers le respect des traditions qui s'affaiblit trop aisément en France. Cet amour de l'archéologie deviendra de plus en plus populaire; car le caractère des temps modernes est tout pacifique, et nous aspirons aux tranquilles jouissances que procurent les travaux scientifiques et l'étude de nos origines nationales ou religieuses.

Et déjà, quel élan autour de nous, pour les recherches savantes, pour la composition des ouvrages d'archéologie, pour la fondation des musées, pour les réunions et les expositions scientifiques, pour l'étude et la restauration intelligente des monuments anciens!

C'est surtout à l'égard des édifices religieux du moyen-âge que nous sommes en progrès. Il n'est plus permis aujourd'hui de rester froid et muet devant une de ces basiliques du moyen-âge, que nos ancêtres ont plantées partout, sur

notre sol, comme des témoins chargés de nous transmettre l'héritage de leurs travaux, de leur science et de leur foi. A ce dernier point de vue surtout, les monuments religieux du moyen-âge nous sont bien chers. Nous aimons à lire dans ces chroniques de pierre le symbole de nos croyances. Notre bonheur est de renouer la chaîne de notre foi avec celle de nos pères, en restaurant ces murs que le marteau des révolutions démolit, en haine de la religion qu'ils proclamaient d'une voix si sublime. Nous ne sommes plus au temps où l'on trouvait que les hautes tours de nos cathédrales dépassaient beaucoup trop le niveau de l'égalité; mais nous ne sommes pas moins éloignés de l'époque où l'on trouvait barbare ce qui sortait de la ligne droite et de la disposition symétriquement froide des temples grecs.

Grâce à ce retour favorable, nous préférons, pour les édifices religieux, les constructions gothiques qui expriment si bien les pensées de la religion, et rendent, d'une manière si frappante, ses inspirations les plus divines. La réaction est faite; elle est déjà vieille de trente ans, et elle va tous les jours grandissant. La sollicitude du Gouvernement vient au secours des efforts de l'opinion publique qui a toujours droit, en France, à n'être pas délaissée.

Après avoir créé le *Comité historique des monuments*, le Gouvernement a prêté le concours le plus généreux à cette œuvre de restauration et de conservation, que notre Société désunie n'eût pu parfaire sans ce levier. Comme les barons du moyen-âge, il a versé l'or à pleines mains pour aider à construire de nouveaux édifices gothiques, et, naguère encore, l'empereur Napoléon III signait, de cette main qui a signé tant de grandes choses, un décret pour l'érection, ou la restauration de plusieurs cathédrales magnifiques.

Il faut que tout le monde seconde, dans la mesure de ses forces, ce bon vouloir de l'État; il faut que tous, tant

que nous sommes, nous fassions des efforts courageux, pour faire connaître, aimer et protéger les édifices de la religion. Il faut que le prêtre surtout, qui a la garde des pierres du sanctuaire, comme il a la garde du sacré dépôt qu'elles renferment, tâche de les soustraire aux dévastations du vandalisme industriel, ou municipal, qui ne respecte rien (1).

Il arrive souvent que les monuments les plus remarquables et les plus riches en souvenirs d'une contrée, sont isolés et comme perdus au fond de quelque bourgade solitaire, loin du mouvement et du commerce des villes. Fleurs du désert, perles qui brillent sur des rivages inconnus, il ne leur a manqué, pour être estimés et admirés de l'archéologue et de l'artiste, que d'être restés un peu moins solitaires, un peu moins étrangers aux affaires de ce monde. Quelquefois cet isolement les protège contre le vandalisme barbare et contre le vandalisme civilisé, aussi redoutable que l'autre. Mais que de fois, hélas! des édifices admirables de structure, et tout remplis de souvenirs, ont dû leur dégradation et leur ruine à cet isolement même!

Voilà l'histoire de l'église de la Canourgue que je voudrais faire connaître, autant qu'elle le mérite, à ceux de nos compatriotes qui ne la connaissent pas encore. Je ne prétends pas, assurément, qu'elle soit une des plus dignes de l'admiration des amis de l'archéologie chrétienne. Ceux qui connaissent les magnifiques édifices que la foi de nos pères nous a légués, ne me pardonneraient pas cette exagération, si je disais que l'église de la Canourgue rivalise avec les plus beaux monuments de même style que possède la France. Toutefois, si l'on veut bien tenir compte des dégradations qu'elle a subies aux diverses époques de son histoire; si l'on songe sur-

(1) Cette dernière réflexion nous est surtout inspirée par l'état du monument peu connu, auquel nous consacrons cette notice.

tout que nous ne la louons ici que par comparaison avec les autres monuments religieux de la Lozère, on nous pardonnera nos éloges, et on nous saura bon gré de cet écrit, tout indigne qu'il est des membres éclairés de la réunion scientifique à laquelle nous l'adressons.

L'histoire de l'église de la Canourgue serait, si nous avions le temps et les talents nécessaires pour l'écrire, l'histoire d'une contrée fort intéressante à bien des égards. Qui ne sait que les églises et les abbayes du moyen-âge sont, pour ainsi dire, le centre commun autour duquel gravitent tous les événements d'une époque? En ce temps-là, le sort d'une contrée ne se séparait pas du sort de l'église où s'abritait tout ce qui avait besoin de protection; où siégeait tout ce qu'il y avait de savants et de lettrés; où venaient demander pardon ces fiers barons qui ne savaient pas se passer de la bénédiction que Dieu donne sous les voûtes de ses temples. Mais ce point de vue n'est pas celui que nous avons choisi: notre dessein est de tracer une notice, simple et abrégée, où nous indiquerons l'âge, le style, le plan, et l'ornementation de l'église de la Canourgue, avec une indication de ce qu'il serait nécessaire de faire pour sa restauration.

Heureux si ce travail, que nous n'avons entrepris que pour la gloire de Dieu, inspirait à un Mécène des arts la pensée de vérifier si nous avons bien jugé cet édifice, et de solliciter, auprès du Gouvernement, son admission parmi ceux qui sont déclarés historiques ou nationaux!

L'église de la Canourgue s'élève au centre d'une petite ville située à l'extrémité ouest du diocèse de Mende, non loin des rives du Lot, presque au fond d'une étroite vallée qu'arrosent des eaux fraîches et abondantes. Le nom de Canourgue (en latin, *Canonica*), que porte cette localité, signifie ville des chanoines, du mot *Canourgé* qui, dans le Languedoc, et même dans le dialecte du patois actuel du

pays, veut dire *chanoine*. On appelait ainsi les prêtres réguliers qui vivaient sous une règle commune, et se liaient à Dieu par les trois vœux monastiques. Ceux de la Canourgue suivaient la règle de saint Benoît. Il est croyable que ce lieu était inhabité quand ils s'y établirent. La solitude, la fertilité du sol et la beauté des eaux durent les y attirer.

La première église dont il reste des traces à la Canourgue, était dédiée à la sainte Mère de Dieu; elle est nommée, dans quelques vieux cartulaires, *Sancta Maria de Canonica*. Les quelques vestiges qu'on voit encore de ce sanctuaire, dans les bâtiments actuels de la Gendarmerie, paraissent avoir été enclavés, plus tard, dans les fortifications de la ville. Ils accusent une construction romane, assez soignée. Nous croyons, toutefois, que ce qui nous reste de cet oratoire, et ce que les anciens du pays se souviennent d'en avoir vu, n'appartient pas à la chapelle primitive. Il nous paraît incontestable que la fondation de Ste.-Marie de la Canourgue remonte à la plus haute antiquité. Nous savons qu'elle existait long-temps avant l'église actuelle, dont l'antiquité est déjà bien respectable, comme nous le verrons bientôt.

La tradition nous assure qu'on y invoquait Marie, sous le nom de Notre-Dame de la Blonde, en mémoire de la protection qu'elle y accordait contre les reptiles venimeux, au nombre desquels la crédulité plaçait autrefois les salamandres, dites *blondes*, en langue vulgaire. (Ne serait-ce pas plutôt Notre-Dame-la-Blonde, ainsi nommée de la couleur des cheveux de la Madone vénérée dans ce lieu?) Quoi qu'il en soit, bien des personnages illustres vinrent prier et invoquer Marie sous les voûtes de ce sanctuaire. Plusieurs fois ils lui firent, en mourant, de grandes largesses. Les titres de ces donations, écrits en latin, et par-

venus jusqu'à nous, sont admirables de foi et de piété envers la Reine du ciel.

Le souvenir de ce premier temple serait plus précieux encore s'il était incontestable, ce que nous n'avons pas le temps d'examiner ici; mais nous croyons, pour plusieurs motifs graves, que les évêques du Gévaudan ont siégé à la Canourgue, après la ruine de Javols.

La perte des archives de la ville, brûlées en 93, rendra toujours difficile l'éclaircissement complet de ce point d'histoire. Louvreleul affirme, sur la foi de ces archives, que les évêques des Gabales ont siégé à la Canourgue.

L'église actuelle, que nous allons décrire, s'élève à côté de l'ancienne, et est dédiée à saint Martin le Thaumaturge. Elle fut, selon toute probabilité, commencée à cette époque de renaissance et presque de résurrection, dont l'an 1000 donna le signal. Quand les terreurs causées par la croyance universelle, en Europe, que le monde allait finir avec le X^e^. siècle, eurent cessé, on se mit à l'œuvre avec une ardeur incroyable. On saluait avec transport l'aurore d'un monde nouveau. On s'efforçait, en relevant toutes les ruines, d'oublier le passé qui avait été rempli de tant de misères et de crimes. C'est vraiment de cette époque, observe M. Guizot, que datent les commencements de la civilisation moderne. C'est alors seulement que la féodalité et la couronne s'organisent.

Lorsque le besoin d'être protégé contre les fureurs de la guerre, ou le besoin, plus impérieux encore, de se rapprocher de Dieu, eurent groupé, autour de l'église et du monastère de la Canourgue, de nombreuses habitations, il fallut agrandir l'enceinte de la maison de prière.

Tout le monde sait que les religieux réguliers étaient autrefois les plus habiles architectes et les plus courageux entrepreneurs. L'étude des sciences et le goût des arts s'étaient

réfugiés dans les monastères, seuls asiles où les travaux de l'esprit pussent fleurir, dans ces temps de luttes et d'invasions. Les religieux d'un même ordre mettaient en vogue le même style architectural. De là vient, qu'en parcourant les églises de plusieurs contrées voisines, on remarque souvent entre elles des traits frappants de ressemblance.

Il y avait aussi, au moyen-âge, et surtout à une époque moins reculée que celle dont nous parlons, des loges maçonniques, ou associations laïques de francs-maçons venus des écoles italiennes, et surtout de Milan. Ces corporations jouissaient, dès le XI^e^. siècle, de priviléges et de franchises qui leur furent long-temps garantis par les souverains et confirmés par les papes. Des artistes grecs, s'étant mêlés aux francs-maçons, leur apprirent les procédés byzantins, et, dès-lors, les coupoles à pendentifs, les peintures murales et les mosaïques de Constantinople enrichirent les créations de l'art italien. Tous les frères, liés entre eux par un contrat d'hospitalité, de secours et de mutuelle protection, voyageaient en sûreté et à peu de frais. Ils étaient aimés et vénérés à l'égal des moines qui l'étaient si tendrement à ces âges de foi naïve et ardente. Souvent les peuples et les plus grands seigneurs, suivis de leurs châtelaines, venaient charrier les matériaux et travailler avec courage au saint labeur où l'on gagnait l'indulgence de ses fautes. Pour se faire une idée du zèle que les populations mettaient à ces travaux, qu'on lise une lettre qu'Haimon, abbé de St.-Pierre de Dives, écrivit, en 1145, aux religieux de Fustebury, en Angleterre.

L'église de la Canourgue fut-elle construite par les loges maçonniques? C'est ce que nous ne saurions prouver, mais ce qu'indiquent quelques traits de ressemblance avec d'autres monuments de même style et de la même époque. Il est

aussi croyable que ce monument fut construit sous la direction des moines de la Canourgue.

Quoi qu'il en soit, les architectes employèrent, pour les murailles, le moyen appareil, composé de pierres de taille, d'une dimension considérable, inégales entr'elles, mais bien polies et parfaitement liées par du ciment. Toutes les arcades et les colonnes sont construites en grand appareil. Il est digne de remarque que les matériaux, amenés de carrières éloignées, sont choisis avec grand soin. Ils sont d'un grès moins rouge et plus beau que celui des terres de la Canourgue, lequel manque de finesse et de solidité.

Bâtie sur un plan assez vaste, qui est celui de plusieurs belles églises romanes, elle avait autrefois 35 mètres de longueur, 6 de largeur à la nef, et 16 d'élévation sous clef de voûte. Elle a trois nefs, pas de transept, une abside autour du sanctuaire, et sept chapelles rayonnant autour du chœur. Dans les églises du moyen-âge, ces chapelles sont, pour l'ordinaire, en nombre impair, et l'on croit qu'il y a dans leur rayonnement autour du chœur une intention mystique, celle de rappeler la couronne d'épines du Sauveur, ou les nimbes des saints. Rien n'est plus touchant que ce naïf symbolisme.

L'église de la Canourgue, dont le plan primitif a beaucoup d'analogie avec celui de la belle église d'Issoire ou avec celle de Conques, dans le Rouergue, est aujourd'hui bien déchue de son ancienne splendeur. On est saisi, en y entrant, d'un sentiment pénible, car on s'aperçoit bientôt que la hardiesse et la hauteur des voûtes sont en disproportion avec la longueur de l'édifice, encore masquée par une lourde tribune en bois, grossièrement construite. La longueur dans œuvre est aujourd'hui de 23 mètres seulement, depuis la porte d'entrée, ouverte à l'Occident, jusqu'à la chapelle du rond-point de l'abside, y compris la largeur occupée par l'autel. L'élévation de la grande nef n'est plus que de 15

mètres, le pavé ayant été exhaussé de 1 mètre, par suite des atterrissements si fréquents de ce sol d'alluvion. L'édifice avait cinq travées, à partir du chœur; aujourd'hui, il n'en a plus que trois.

Le clocher, ou coupole de forme byzantine, qui surmontait la grande porte, en face du sanctuaire, détruisit, en s'écroulant, les deux travées, qui n'existent plus, mais dont les traces se voient encore dans deux maisons voisines de l'édifice. L'une de ces maisons renferme un pan de muraille qui fit, autrefois, partie de la façade occidentale de l'église. Un acte notarié, conservé dans les minutes d'un notaire de la localité, parle de ce clocher, de sa chute, des dégâts occasionnés à l'édifice, et fixe la somme qu'ont coûté les réparations, faites sous la direction de deux architectes de St.-Geniez. La chute de la coupole eut lieu en l'année 1670 (1).

Le clocher actuel, construit sur une des travées du bas-côté méridional, est une tour moderne, carrée, beaucoup trop massive et peu en harmonie avec le reste de l'édifice.

Un examen un peu attentif des caractères architectoniques de la partie la plus ancienne de l'église de la Canourgue suffit pour convaincre les moins exercés que cet édifice fut commencé dans les premières années du XI^e^. siècle. C'est, du reste, de cette époque que datent les plus vieux monuments religieux de la France. Ceux qui sont antérieurs à ces temps sont très-rares, soit à cause de la négligence que mettaient à les conserver des hommes qui comptaient

(1) Les deux architectes de St.-Geniez, dont il s'agit, étaient les sieurs Parate et Tarayre. Par acte du 9 avril 1680, reçu par M^e^. Bernard Quarante, notaire royal à la Canourgue, fut passé un bail de prix fait, relatif aux réparations à faire dans l'église de ladite ville....

Il appert encore, d'un acte daté du 20 novembre 1685, reçu par M^e^. Périer, notaire royal à la Canourgue, que les architectes susnommés voulaient abandonner les travaux, faute de paiement, etc.

bientôt mourir, soit parce que les premières églises, la plupart bâties en bois, étaient facilement devenues la proie des flammes, ou avaient été dévastées par les guerres qui déchirèrent si long-temps notre pays.

Ce qui est certain, c'est que l'église de St.-Martin existait avant l'année 1060, comme l'atteste la charte de donation du monastère de la Canourgue à l'abbaye de St.-Victor de Marseille, par Aldebert de Pyre, évêque et seigneur des Gabales. Ce temple y est appelé : nobilis Ecclesia, « in honore S^i Martini confessoris constructa, *olim* posses- « sionibus et facultatibus atque maximis miraculis ibi a Deo « perpetratis decorata (Dom Mabillon).

Quoique commencée avec le XI^e. siècle, l'église de la Canourgue ne fut pas terminée avant la fin de la période romane-byzantine. La partie inférieure seulement, jusqu'au-dessus des collatéraux, appartient à l'époque romane; encore faut-il en excepter quelques chapelles dont nous parlerons ailleurs. Les archivoltes des travées sont à plein-cintre, mais d'inégale grandeur. Les travées du bas de l'église, vers l'entrée, étaient beaucoup plus longues que celles qui sont plus voisines du chœur. Cette disposition favorable à la grandeur de l'édifice, l'est bien plus encore à l'effet général de la perspective. L'intrados des arcades est seul visible; il est bien fini. L'extrados est en retrait, de 30 centimètres, au-dessous de l'arcature que forme le mur de la grande nef.

La partie supérieure du monument, à partir de la hauteur des arcades des travées, est de l'époque de transition. Ici l'arc ogival remplace déjà le plein-cintre. Il règne dans les arcades formées par les arêtes de la voûte de la nef, et s'élance, avec une grâce admirable, au chevet dont les arêtes sont portées par des colonnettes légères, espèces de tores, tantôt doubles, tantôt simples, soutenus par la corniche

qui règne autour du chœur. Ces entre-colonnements sont percés de sept fenêtres ogivales, à deux compartiments, déterminés par un meneau prismatique assez massif : ce qui ne nuit pas au coup-d'œil, vu l'élévation à laquelle les fenêtres sont placées. Le tympan, au-dessus de l'ogive géminée que forme le meneau, est rempli d'ornements, tels que trèfles, cœurs, croix et feuillages, dont la forme varie à chaque fenêtre. Les ouvertures qui éclairent le haut de la nef sont à plein-cintre, sans ornements : nouvelle preuve que l'église fut terminée à l'époque de transition, alors que les architectes n'abandonnaient le plein-cintre qu'à regret et n'employaient que sobrement les procédés nouveaux.

Du reste, la forme de l'ogive, dans l'église de la Canourgue, est généralement primitive. C'est même, en quelques endroits et surtout au chevet du chœur, ce que les archéologues appellent plein-cintre brisé. Elle n'est en tiers-point que dans deux chapelles tumulaires. On n'y voit nulle part l'ogive à lancette, avec ces formes gracieuses, si déliées, qui semblent vouloir s'élever vers les cieux. L'église de la Canourgue, a pourtant, quelques arcades en talon ou accolade, ouvrage de la première moitié du XVI^e^. siècle. On les remarque à l'encadrement d'une baie, percée dans le sanctuaire, au-dessus du maître-autel et au-dessus de l'autel d'une chapelle qui sert actuellement de sacristie. L'*armatrium Eucharisticum*, qui se voit dans le chœur, est aussi formé par une belle arcade en talon. La porte principale, à ogive formée de plusieurs tores d'inégale épaisseur, et la rosace simple, mais belle, qui la surmonte, portent les caractères de l'architecture du XII^e^. siècle.

Les piliers qui supportent l'édifice, sont au nombre de six. On en comptait dix quand l'église existait dans son intégrité. Ces piliers se composent d'abord d'un stéréobate carré, sans ornements, haut de 30 centimètres, surmonté de deux

tores. Cette base est aujourd'hui cachée par l'exhaussement du pavé. On peut la voir au rez-de-chaussée de la maison de M. Paradon, voisine de l'église. Le pilier porté sur cette base, est carré. ayant, sur le milieu de ses quatre faces, quatre colonnes rondes engagées. Ces colonnes sont bien finies et formées de blocs enclavés dans le pilier, ou appuyés seulement sur le bloc inférieur. La disposition et la forme des piliers de l'église de la Canourgue ne manquent pas de grâce ni d'élégance. Dans les bas-côtés, et à la naissance des arcades des travées, la colonne se termine en chapiteau habilement fouillé. A l'un, ce sont des feuillages variés ; à d'autres, des animaux fantastiques ou des figures grimaçantes. La corbeille d'acanthe est presque complète sur quelques-uns : preuve que l'introduction de l'art grec avait eu déjà lieu lors de l'érection de notre édifice. Malheureusement un certain nombre de chapiteaux attendent encore le ciseau du sculpteur ; il est croyable aussi que la négligence et le vandalisme, dont cette église a été souvent la victime, ont dû faire remplacer quelques chapiteaux par ces cubes informes qui déparent les piliers, en plusieurs endroits. A l'intérieur de la grande nef, les colonnes qui ornent les piliers montent jusqu'à la naissance des arêtes, et supportent la retombée de l'arc ogival, formé par la voûte, au-dessus de chaque travée. Le chapiteau qui termine ces colonnes est un carré, fait en saillie sur un simple boudin. Ici la sévérité et la sobriété d'ornements paraissent excessives.

Les collatéraux sont à plein-cintre. Du côté des murs extérieurs de l'église, des colonnes, engagées dans la muraille, correspondent à celles des piliers pour supporter les arcades des voûtes. Mais, par une disposition remarquable et d'un bon effet, les chapiteaux correspondants, ou vis-à-vis, ne montent pas à la même hauteur. Ceux de la colonne, du côté des murs de l'église, sont beaucoup plus bas, et l'intervalle, pour arriver jusqu'à l'arceau du bas-côté, est

rempli par des colonnettes bien sculptées, à chapiteaux fort curieux. Malheureusement ces colonnettes ont beaucoup souffert et même ont dû être remplacées, sur plusieurs points.

Un mot sur les sept chapelles ou édicules. Dans quelques églises, elles s'étendent le long des bas-côtés. Ici, comme à St.-Paul d'Issoire, elles règnent seulement autour de l'ancien chœur. Leur nombre impair fait comprendre, tout de suite, qu'il y en a une au rond-point, derrière l'abside. Presque toujours, dans la pensée des architectes, cette chapelle était destinée à la Sainte Vierge. C'est pour cela qu'elle était édifiée avec un soin tout particulier, et embellie avec cette prédilection des artistes du moyen-âge pour tout ce qui touchait à la douce Reine des Anges. A la Canourgue, cette chapelle est bien construite. Elle est romane, avec une voûte en cul-de-four, et percée de trois petites fenêtres en plein-cintre. Celle du milieu est bien conservée; les deux autres ont été maltraitées par les maçons du XIX$^{e}$. siècle. Les arcs formés par la retombée de la voûte, au-dessus des fenêtres, sont supportés par de gracieuses colonnettes à chapiteaux ornés de fleurs et de figurines, que l'horrible badigeon empêche seul d'admirer. Des deux côtés de la fenêtre du milieu, les colonnettes sont disposées par paire. Les deux autres fenêtres ont chacune une colonnette unique, presque engagée dans l'épaisseur des murs qui soutiennent la voûte. Au-dessous des colonnettes règne une corniche, dans tout le pourtour de l'édicule; une autre corniche décore le mur, à la naissance du cul-de-four. A l'entrée de la chapelle, deux colonnes engagées, à chapiteaux de feuilles d'acanthe, soutiennent l'arcade.

Cette chapelle, autrefois dédiée à saint Firmin, possède encore quelques reliques de ce saint évêque du Gévaudan. Nous les avons vues, nous-même, dans une châsse en

pierre, de la forme commune aux tombeaux des anciens. Cet édicule est maintenant sous le vocable du Sacré-Cœur. Nous regrettons beaucoup qu'on n'ait pas cru devoir le rendre à la Sainte Vierge ( L'autel, de forme moderne et trop coquette, est très-peu en harmonie avec le style de l'édifice ).

Les deux chapelles placées à droite et à gauche de celle qui vient d'être décrite, sont d'un style tout différent. Elles appartiennent à l'époque ogivale; nous inclinons même à les croire postérieures de beaucoup à la construction des voûtes de la nef.

En les examinant avec soin, on peut se convaincre qu'elles ont été percées dans un ancien mur de construction primitive.

Ces chapelles ont des fenêtres ogivales, à meneaux, pareilles à celles du chevet, mais considérablement plus hautes. L'une d'elles sert de sacristie. Il est fâcheux qu'on se soit vu forcé de la retrancher ainsi de cette couronne symbolique qui environne le chœur.

Les deux chapelles suivantes sont romanes; elles diffèrent peu de celle de l'abside; mais, ici, l'on a cru devoir remplacer les fenêtres romanes par une grande fenêtre ogivale à meneau : réforme inintelligente, qu'il faudra réparer si le monument est un jour classé.

Les deux dernières chapelles sont ogivales. Celle du côté méridional est belle et bien conservée. Les arêtes de la voûte se réunissent à une clef garnie d'un écusson, avec une inscription gothique. Le badigeon dont cette inscription est chargée nous a toujours empêché de la déchiffrer.

La chapelle qui occupe le côté septentrional, vis-à-vis, est plus moderne; la voûte est unie et ne répond pas à l'élégance de ses voisines. La fenêtre a surtout besoin de restauration.

Vers le milieu des murs des collatéraux, on voit deux grandes

arcades soutenues par de hautes colonnettes, à chapiteaux, et destinées à embellir deux grandes fenêtres romanes, qui n'existent plus. Celle du côté méridional ne pourra même être percée que lorsqu'on aura dégagé l'édifice, à l'extérieur, en enlevant les constructions qui y sont adossées. Plus bas, en allant vers la grande porte d'entrée, se trouvent des chapelles tombales : deux ogivales et deux du XVI^e^. siècle. Les ogivales ont des armoiries. L'une est surmontée de l'écusson des marquis de Canilhac, lequel se trouve encore sur les murs de la grande nef. Il porte d'azur, au lévrier rampant d'argent, colleté et onglé de gueules, à la bordure componée d'argent. L'autre chapelle tombale, vis-à-vis, est surmontée d'un écusson qui est demeuré longtemps caché. Cet écusson contient trois chevrons, dans le cœur de l'écu, et un chef sur lequel on voit trois fers de lance, ou trois fraises (1).

En lisant ces lignes, on sera peut-être tenté de penser qu'un pareil mélange de styles doit nuire à l'effet de l'ensemble du monument. Hâtons-nous de dire qu'il n'en est

(1) Cet écusson, appartenant à quelque haut personnage, est, avec celui des Canilhac, le seul blasonné parmi tous ceux qui se trouvent dans l'église. Ceux des autres chapelles, et ceux qui ornent les clefs de voûte de la nef, ne paraissent pas avoir reçu d'armoiries.

L'écusson des Canilhac se retrouve dans celui des armes de la ville de la Canourgue. Un acte de paréage, entre Philippe-le-Bel, roi de France, et le seigneur marquis de Canilhac, statue que la seigneurie de la ville, et dépendances, sera désormais jumelle et égale entre le roi et ledit seigneur. Cet acte est de l'an 1299. C'est en conséquence de l'acte de paréage que les armes de la ville de la Canourgue sont : Parti, au premier d'azur, à une fleur-de-lis et une demie d'or; au deuxième d'argent à un lévrier courant en bande, de sable accolé d'or.

Nous ne saurions trop remercier ici M. Paradon, de la Canourgue, si savant en héraldique, à l'obligeance duquel nous devons ces renseignements et une foule d'autres, épars dans cet écrit.

rien. Les deux styles s'harmonisent bien ensemble, et forment un tout gracieux et plein de majesté.

Encore un mot au sujet de l'abside du chœur. On croit généralement que le sanctuaire a conservé sa forme primitive, et qu'il a eu, de tout temps, ce rideau de murailles, percé de deux portes, qui intercepte la vue des deux chapelles absidales. Notre opinion, bien arrêtée, est qu'on se trompe. Le pourtour du sanctuaire était autrefois percé de cinq arcades étroites, ouvrant vis-à-vis des chapelles qui leur correspondent. Au pied de la maçonnerie dont le chœur se trouve maintenant environné, on peut voir encore la base des piliers qui soutenaient les arcatures dont nous parlons. On les rétablira, nous le croyons, si le monument est un jour restauré. Outre les avantages qu'y trouverait la piété des fidèles qui aiment tant à voir le sanctuaire, l'édifice n'y gagnerait-il pas en beauté et en perspective, en mystérieuse profondeur? Il suffit d'avoir vu, dans quelques églises, ces arcades du sanctuaire, qui semblent apparaître dans un lointain majestueux, pour comprendre ce que gagnerait, à la restauration que nous indiquons, l'église de la Canourgue.

Hélas! quand ces désirs se réaliseront-ils? Seront-ils toujours des rêves et des illusions?

Avant de terminer cette notice disons, pour la dernière fois, qu'il y a peut-être peu d'églises en France où le marteau des barbares civilisés ait fait autant de mal qu'à celle de la Canourgue. Ce temple a vu, dans ses murs, les orgies sacriléges de 93. L'anarchie, à la face échevelée, s'est plus d'une fois suspendue aux cordes de ses cloches, et, pourtant, ce ne sont pas des révolutionnaires qui ont mutilé ses colonnes et dégradé ses murs. Quelques hommes, plus stupides sans doute que méchants, semblaient avoir pris à tâche de rendre ridicule un sanctuaire qui méritait pourtant quelques égards. Nous concevons à peine, aujourd'hui, tant de dépravation dans le goût et le sen-

timent des arts. Pour agrandir un banc, pour faire place à des toiles hideuses, on a mutilé les plus beaux morceaux, et brutalement compromis la solidité de l'édifice.

C'est à nous, si nous avons un peu de zèle pour la maison de Dieu, à réparer ces outrages par une restauration complète. Ce vœu, je le fais pour tout ce qui a besoin de restauration parmi les monuments religieux de notre Lozère. Tâchons d'arracher, au génie de la destruction, ces édifices, œuvres d'une piété sincère, d'une foi chaleureuse, d'une éternelle reconnaissance! Nous devons être prêts à jeter le cri d'alarme partout où se manifestera l'intention de renverser, partout où se fera entendre le bruit des pics et des leviers de fer des démolisseurs. A mesure que les années s'accumulent sur nos monuments, il faut se hâter de relever chaque pierre qui tombe, de peur que nous n'ayons bientôt plus que des ruines pour marquer la place où ils s'élevaient avec tant de majesté. Nous les voyons, avec anxiété, se courber comme des vieillards, et plier, en quelque sorte, sous les efforts du temps. Prêtons-leur notre appui. Nous sommes bien froids, si nous sommes indifférents à leur perte. Ils gardent tous nos souvenirs et nos reliques les plus chères. Toutes les pierres y ont une voix. Chaque dalle usée des sanctuaires nous rappelle ces générations de nos aïeux qui sont venues s'y agenouiller, dans la simplicité de leur cœur et la ferveur de leur foi. Il semble que ces souvenirs, à mesure qu'ils s'enfoncent dans le lointain du passé, doivent nous être plus chers et plus doux.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de rendre un public hommage de reconnaissance, au nom de tous les amis de l'art chrétien, à M. le Curé de la Canourgue, à qui notre église doit beaucoup de restaurations intelligentes, et qui se propose d'en faire de plus importantes encore. Les colonnes mutilées, qui sont si nombreuses, semblent faire, nuit et jour,

un appel touchant à son zèle. Nous sommes sûr que cette voix sera un jour entendue.

L'ornementation de l'église de la Canourgue laisse beaucoup à désirer. Là, surtout, il reste encore bien à faire. Les tableaux sont au-dessous du médiocre; les boiseries mal faites; les autels peu en rapport avec le style de l'édifice.

Les vitraux seuls, qui sont tous modernes, sont dignes d'éloges. Ils sont sortis des ateliers de M. Émile Thibauld, de Clermont, véritable artiste chrétien, que nous ne saurions trop recommander à nos confrères, en les conjurant de sacrifier, le moins possible, le bon goût et la valeur artistique des vitraux au bon marché.

Il ne nous reste plus qu'à demander indulgence pour ce petit travail, écrit à la hâte, et qui n'a d'autre but que de payer une dette de reconnaissance filiale à une église où nous prions depuis de longues années déjà, et où nous ne levons jamais les yeux sans éprouver le vif désir de pouvoir contribuer, en quelque chose, à la réparation des outrages qu'elle a soufferts.

# NOTICE

SUR

# L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE QUÉZAC,

Lue au Congrès archéologique,

PAR M. LE B^on^. DE CHAPELAIN,

Membre du Conseil de la Société française d'archéologie.

---

Nous aurions vivement désiré qu'il nous eût été donné de tracer l'historique complet de Notre-Dame de Quézac. Malheureusement nous n'avons pas pu trouver de documents assez certains, pour remonter à l'origine et à la cause de la dévotion primitive de nos pères envers ce sanctuaire privilégié.

Quelques-uns des lieux saints, qui attirent l'affluence des pélerins, ont pour origine la résidence, le martyre ou quelqu'action remarquable des saints que l'Église honore : telle est la grotte où saint Privat, l'apôtre du Gévaudan, et peut-être son premier évêque, fut découvert et ensuite massacré par les barbares du III^e^. siècle. D'autres lieux doivent leur célébrité à des miracles éclatants, auxquels la foi ne nous ordonne pas de croire, mais que la religion nous prescrit de respecter, et que la prudence nous interdit de contredire. Enfin, il y en a beaucoup en faveur desquels il existe une dévotion justifiée par des grâces incessantes, des miracles même qui, pour être personnels à ceux que la foi anime, n'en sont pas moins une preuve de la prédilection de Dieu et des saints en leur faveur. On peut dire de cette dévotion

qu'elle existe, parce qu'elle existe; c'est-à-dire sans cause connue. On va faire un pélerinage, parce que l'on sait que d'autres y ont obtenu des grâces; et des grâces s'y accordent, parce que, dans le grand nombre des pélerins, quelques-uns se trouvent en position d'être exaucés. C'est dans cette catégorie de pélerinages que nous rangerons le sanctuaire de Notre-Dame de Quézac.

Nous n'avons pas la prétention de faire une histoire de cette église, nous le répétons : car, outre notre impuissance qui nous arrêterait bientôt, nous avons contre nous le défaut de matériaux et l'insuffisance de la tradition; mais nous essaierons de coordonner les divers monuments que nous avons entre les mains, et que nous devons à la bienveillance de Mgr. Foulquier, notre pieux évêque, toujours si désireux d'aider tout ce qui peut contribuer à la gloire de Marie.

Le premier monument écrit que nous ayons sur Notre-Dame de Quézac est une bulle du pape Urbain V, par laquelle ce souverain pontife établit un chapitre collégial au lieu qui nous occupe. Jusqu'à cette époque, l'église de Quézac était un prieuré. Le titulaire de ce bénéfice résigna entre les mains du pape, et le collége put être établi de plein droit. Il fut composé d'un doyen, d'un sacristain et de six chanoines; tous devaient être prêtres ou le devenir dans le délai d'un an, sous peine d'être privés de leur bénéfice. Urbain institua aussi, au même collége, un diacre et un sous-diacre : ceux-ci, dit la bulle, auront droit aux canonicats vacants s'ils en sont dignes, à la condition d'être élevés au sacerdoce dans l'année. Les membres du chapitre sont séculiers, ils doivent, néanmoins, habiter et vivre en commun, au moyen des revenus de l'église; et, s'il y a un excédant, il doit être partagé par personnes. Nous voyons, dans des actes postérieurs, que le doyen avait double part. Le doyen, chef du chapitre, est chargé de tout ce qui regarde les personnes; le sacristain, de

tout ce qui concerne le service de la paroisse; il est curé.

Le pape se réserve la première nomination des membres du chapitre; mais la bulle dispose que, lorsque plus tard, il surviendra des vacances, les survivants les rempliront, par voie d'élection, à la charge, par les élus, de faire confirmer leur nomination par le prieur du monastère d'Ispagnac, de l'ordre de saint Benoît. Nul ne pourra être élu et confirmé, s'il n'est originaire de la ville ou du diocèse de Mende. Le pouvoir d'élection conféré au chapitre est attesté par un manuscrit appartenant aujourd'hui à l'église de Quézac et où nous lisons, f°. 366, v°., que, en 1627, le chapitre élut pour doyen M°. Pierre Martineau, du diocèse de Lusson, en remplacement de Balthasar de Grégoire, qui venait de mourir.

Telle est la teneur de cette bulle, qui est datée d'Avignon, le troisième jour des calendes de mai et la troisième année du pontificat d'Urbain V, c'est-à-dire le 28 avril 1365.

Nous devons dire ici, tant pour cette bulle que pour les quatre autres dont nous aurons à parler, que nous n'avons point vu les originaux, mais seulement des copies; elles nous inspirent cependant la plus entière confiance, car elles proviennent des anciennes archives du chapitre de Quézac. Le corps de l'écriture, qui est le même pour toutes, nous paraît être de la fin du XVII°. siècle. On ne doit pas penser qu'à cette époque on eût pu admettre, dans les archives capitulaires, des bulles apocryphes. Nous les tenons donc pour certaines.

Cet acte d'Urbain V ne nous donne pas une date, un indice même de l'origine de la dévotion qu'avaient nos pères pour Notre-Dame de Quézac; mais il nous fait comprendre que ce sanctuaire jouissait déjà, à cette époque, d'une ancienne célébrité. Le pape y dit qu'il désire contribuer à l'*augmentation* du culte divin. Un prieuré existait déjà, puisque c'est après la résignation du prieur et de son vicaire que le collége est

établi. Nous mentionnons ici une tradition locale, en laissant à chacun le droit de l'accepter ou de la rejeter. Les traditions ne font pas autorité, cependant elles ont une certaine valeur qu'il ne faut pas négliger. Voici donc celle dont nous parlons : on croit, dans le pays, que le prieur de Quézac alla trouver le pape, à Avignon, et le pria de faire un établissement religieux dans cette ville, car ses revenus étaient tellement considérables qu'il ne savait qu'en faire. Admirons, en passant, ce vertueux désintéressement, et que ceux qui ne voudront point admettre ce fait en lui-même, comprennent que cette tradition ne serait pas arrivée jusqu'à nous si les générations successives, qui nous l'ont transmise, avaient répugné à croire à une telle abnégation.

Pour que le prieuré de Notre-Dame de Quézac fût devenu aussi riche que le dit la tradition, il fallait que la dévotion pour cette église fût bien ancienne. D'ailleurs, nous avons mieux pour prouver qu'au milieu du XIV^e^. siècle le prieuré devait être riche, c'est la bulle même d'Urbain V qui nous donne cette preuve : en effet, le pape s'occupa avec grand soin de la fondation de ce collége, il donna à ce sujet trois bulles consécutives : la deuxième est du septième jour des ides de septembre de la même année, et la troisième est du dixième jour des nones du même mois.

Les deux dernières bulles confirment la première et donnent pouvoir à Guillaume Coquard de conférer, en son nom, l'institution première aux bénéficiers de la collégiale. Elle ordonne que la paroisse de St.-Étienne de Valdonez sera jointe à l'église de Quézac, à la charge, par le chapitre, d'entretenir à St.-Étienne un vicaire perpétuel. Nous ne voyons, à part cela, aucune trace d'une dotation quelconque. On doit donc penser que le prieuré était déjà fort riche : peut-être, son opulence avait-elle permis de construire une église assez grande et assez belle pour la nouvelle institution ; mais il

manquait les bâtiments nécessaires pour le collége, les cloîtres, les salles capitulaires et le logement de dix chanoines séculiers. Puisque le pape, fondateur, n'attribue aucune somme d'argent pour ces dépenses de première nécessité, non plus que pour l'entretien des bénéficiés, nous ne pouvons nous refuser à croire que déjà l'église de Quézac était suffisamment riche pour pourvoir à tous ces frais. Si les ressources pécuniaires étaient assez grandes pour couvrir les besoins d'une telle fondation, nous ne pouvons en voir l'origine que dans la piété de nos pères ; et, pour cela, il faut remonter bien haut et convenir que la dévotion publique était ancienne envers Notre-Dame de Quézac : car l'aumône du pélerin est trop minime pour qu'il ne faille pas en accumuler beaucoup, et pendant long-temps, pour arriver à la somme qui fut alors nécessaire.

Il nous reste maintenant à réfléchir sur les motifs qui ont pu porter Urbain V à fonder la collégiale de Quézac. La piété de ce souverain pontife est assez connue pour que, de sa part, rien ne doive étonner; aussi n'est-ce pas sur la fondation elle-même que se dirige notre attention, mais sur le choix du lieu de Quézac.

Urbain V, de la famille de Grimoard, était né au château de Grizac, paroisse de Bédouès; il y fonda aussi une collégiale, dont nous aurons peut-être à nous occuper plus tard. Personne ne se demande pourquoi ce pape a voulu que son berceau fût entouré d'un chapitre qui devait, à perpétuité, chanter les louanges de Dieu, et prier pour sa famille qui demeurait près de là, et dont les cendres devaient reposer dans les cryptes de l'église. Nul ne s'enquiert pourquoi le même pape a construit une église cathédrale à Mende : c'était sa ville épiscopale ; à peine établi sur la chaire de saint Pierre, il transfère, du siége de Mende à celui d'Avignon, Pierre Gérard, notre évêque; le trône épiscopal est laissé vacant, mais l'église

du Gévaudan n'est point veuve : c'est un de ses enfants, c'est le pape lui-même qui gouverne par l'intermédiaire des grands-vicaires qu'il nomme *ad hoc ;* il consacre les immenses revenus de l'évêché à la construction d'une cathédrale qui manquait à ce diocèse ; nous devons croire que cet édifice était beau si nous considérons les deux chapelles absidales qui ont résisté au vandalisme de plusieurs époques. Je le répète, cet acte du pape Urbain V n'a pas besoin de s'expliquer, c'est un élan de sa piété filiale envers son église-mère. Mais il n'en est pas de même pour Quézac.

Pourquoi le simple prieuré de Quézac a-t-il attiré l'attention d'Urbain, au milieu des préoccupations qui l'assiégeaient dans le commencement de son pontificat et avant même qu'il eût pensé à la cathédrale de Mende ? Si Urbain n'avait pas eu de raison particulière, nous ne voyons pas pourquoi il aurait choisi Quézac pour une fondation. Comme fils de l'église de Mende, il avait tout le Gévaudan pour patrie. Enfant de saint Benoît, il avait le monastère du Monastier, où sa jeunesse s'était passée ; il avait celui d'Ispagnac, dont il s'est bien souvenu plus tard. Les grottes miraculeuses de St.-Privat et de Ste.-Enimie auraient pu également attirer l'attention de notre illustre compatriote. Pourquoi donc a-t-il choisi Notre-Dame de Quézac ? Un chrétien ne peut pas hésiter à croire que le sanctuaire qui existait dans ce village ne fût déjà, et depuis long-temps, en possession de la vénération publique ; et que le souverain pontife, qui était né non loin de là et connaissait les grâces incessantes que la Mère de Dieu attirait sur les nombreux pélerins qui visitaient son sanctuaire, ait voulu rendre le culte de Marie plus éclatant par sa fondation filiale.

Le chapitre sera séculier, il est vrai, et peut-être le voisinage si rapproché des Bénédictins d'Ispagnac justifie-t-il suffisamment cette clause ; mais l'office sera chanté de jour et de nuit, *nocturnum atque diurnum*, et l'on dira une messe solennelle tous les jours.

Toutes ces raisons suffisent, ce nous semble, pour établir qu'au milieu du XIV^e. siècle la dévotion au sanctuaire de Notre-Dame de Quézac était déjà fort ancienne et que le pape Urbain V n'a fait que lui rendre hommage et ne l'a pas établie.

Une autre bulle, mais bien postérieure, nous fait voir que le chapitre de Quézac était riche; elle règle le mode de partage entre les chanoines de ce qu'il restera, après toutes les dépenses de l'église, de la vie en commun, etc. Il fallait que les ressources pécuniaires fussent grandes pour qu'on s'occupât de ce qui resterait après l'entretien de l'église et du collége. Cette bulle ne porte pas le nom du pape qui l'a donnée, mais cette négligence du copiste est facile à réparer, puisque la date est positive. Elle est de l'année de l'Incarnation 1503, le sixième jour des calendes de décembre, première année du pontificat de Jules II. Cette date suffit pour nous faire savoir que c'est ce pape qui en est l'auteur, puisque l'on sait qu'il fut élu le jour de la fête de tous les Saints (1503). Ce pontife, dont le nom dans le monde était Julien de La Rovère, avait été évêque de Mende, et il est glorieux pour nous de voir que cet homme, qui a tenu une si grande place dans l'histoire, ait pu, moins d'un mois après son élection, tourner ses regards sur un petit coin du Gévaudan. Nous ne pouvons nous empêcher de voir là une nouvelle preuve de la célébrité de Notre-Dame de Quézac.

Nous avons encore une autre bulle qui même aurait dû être mentionnée avant la précédente; elle ne fait que confirmer et corroborer tout ce qui existait avant. Elle n'a d'intérêt pour nous que comme une nouvelle preuve de la sollicitude du Saint-Siége pour notre église. Cet acte est écrit au nom du pape Alexandre. Le copiste, ignorant ou distrait, a écrit ainsi sa date : *l'an de l'Incarnation* 1408, *le* 29 *juin, sixième année de notre pontificat.* A cette époque, la tiare était disputée entre Grégoire XII et Benoît XIII. En 1409,

nous trouvons Alexandre V, qui n'a régné que dix mois : peut-être est-ce lui qui a signé la bulle ; mais ce pourrait être aussi Alexandre VI, élu le 11 août 1492. Dans cette hypothèse, la sixième année de son pontificat finirait le 11 août 1498, et l'erreur du copiste consisterait à avoir mis un 0 au lieu d'un 9, ce qui est très-vraisemblable. Du reste, les recherches à ce sujet sont inutiles, puisque l'importance de cette bulle consiste uniquement, pour nous, dans son existence même, c'est-à-dire dans l'intérêt que nous trouvons à montrer un grand nombre de bulles données en faveur de notre église.

Nous avons mentionné cinq bulles en faveur du sanctuaire de Notre-Dame de Quézac ; elles suffisent pour montrer l'importance de cette église dès le XIV^e^. siècle, et pour justifier que, bien avant cette époque, la dévotion publique y faisait affluer les pélerins. Nous allons voir que, bien plus tard, les fidèles ont continué ce pieux usage.

En 1658, M. Pierre de Martineau, doyen du chapitre, adresse à l'évêque de Mende une supplique dans laquelle il expose que, d'après les réglements, l'honoraire des messes est fixé, à Quézac, à 8 sous, tandis qu'à Mende, et dans le reste du diocèse, il n'est que de 5 sous. Il résulte de cette différence que l'intention des pélerins n'est pas satisfaite : car, ignorant cette variation de prix, ils ont moins de messes qu'ils ne croient pour la somme d'argent qu'ils donnent. Le doyen demande, en conséquence, que l'honoraire des messes soit fixé à 5 sous à Quézac comme dans tout le reste du diocèse.

Conformément à cette supplique, Mg^r^. de Marsillac, évêque de Mende, rend une ordonnance, en date du 5 octobre 1658, qui fixe l'honoraire des messes, à Quézac, à 5 sous.

Cet acte paraîtra peut-être au premier abord dénué de tout intérêt actuel ; cependant nous le mentionnons, pour montrer d'abord que l'affluence des pélerins était assez grande

pour que le chef du chapitre crût devoir attirer l'attention de l'autorité épiscopale sur le préjudice que supportait leur piété ; ensuite, nous sommes heureux de trouver une occasion de rendre justice et hommage au désintéressement du clergé, précisément à une époque où il est le plus accusé d'avoir abusé de son pouvoir pour accaparer des richesses.

Notre but est d'établir l'importance que la piété publique attachait à l'église de Quézac, nous la trouvons parfaitement prouvée par un acte de 1657. C'est une délibération du chapitre, en date du 8 novembre. Il y est exposé que plusieurs chanoines se livrent à la confession pendant l'office canonial, de sorte qu'il n'en reste plus au chœur un nombre suffisant pour le chant et la pompe du service divin. Le chapitre, comprenant la gravité d'un pareil état de choses, règle que désormais les chanoines ne pourront plus se livrer à la confession pendant les offices. Toutefois, le sacristain qui a charge d'âmes et qui est curé du lieu, pourra confesser, mais seulement ses paroissiens et non les pélerins. Cependant, par dérogation à la règle qu'on vient d'établir, on permet au chanoine garde-autel de confesser les pélerins pendant les offices, attendu que sa charge ne l'oblige pas à assister au chœur, excepté les jours de fêtes solennelles ; mais, comme il faut satisfaire la piété des pélerins, le chanoine garde-autel pourra faire venir des religieux ou autres prêtres approuvés, afin de confesser les pélerins pendant les offices ; il pourra aussi faire dire une messe avant les Matines, et une autre à la fin de la grand'messe pour la commodité des étrangers.

On ne peut pas voir plus clairement la preuve de la grande affluence des fidèles.

Nous dirons, pour l'instruction de ceux qui pourraient l'ignorer, que la charge de garde-autel répondait, à cette époque, à ce que l'on nomme aujourd'hui sacristain.

Un manuscrit qui a pour titre : *État des choses mémorables*, et qui appartient à l'église de Quézac, nous a été communiqué par les ordres de Mgr. Foulquier. Nous y lisons, au f°. 366, v°. : « qu'en 1630, la peste régnant dans les villes du Puy, Lyon, Nîmes, Avignon, Montpellier et autres, et même dans quelques lieux du Gévaudan comme Florac et les Estrèzes, le clergé et les habitants de la ville de Mende, pour fléchir la colère de Dieu, se vouèrent à Notre-Dame de Quézac, où ils vinrent en procession. Ils donnèrent à l'église un calice d'argent où se trouvent les armes du chapitre et une chasuble au bas de laquelle sont les armes de la ville (probablement de la ville de Mende), ils furent préservés du fléau ; c'est pourquoi les habitants de Mende sont grandement dévots à ladite Vierge et viennent tous les ans la visiter. »

Il fallait que la confiance publique en l'intercession de Notre-Dame de Quézac fût bien grande pour que la population d'une ville épiscopale suivît son clergé pour aller en procession à travers les montagnes de Sauveterre et fît un trajet de 30 kilomètres par des chemins comme ceux du XVII°. siècle, dans le seul but d'implorer la Mère de Dieu dans son sanctuaire privilégié. L'église avait été démolie par les hérétiques ; les pierres monumentales avaient pu céder sous les coups des nouveaux vandales ; mais la piété publique était restée debout, et elle s'acheminait péniblement, avec foi, vers ce saint pélerinage ; elle y arriva, cette foule pieuse, et la ville de Mende fut, pour un siècle, préservée de la peste.

Ce n'est pas à nous, simples fidèles, qu'il peut appartenir de dire ce que l'on doit conclure de l'exposé de ce fait. La peste du XVII°. siècle fut moins désastreuse que celle du siècle suivant, et à l'une comme à l'autre époque, on a vu ce fléau frapper capricieusement à droite et à gauche, tout

en respectant certaines localités intermédiaires. Rien donc ne prouve positivement que les habitants de Mende n'ont dû leur salut qu'à leur pieuse entreprise. Pourtant quelle consolation n'est-ce pas pour le chrétien de penser que la prière et la pénitence peuvent, même dans ce monde, fléchir la colère de Dieu !

Les habitants de Mende avaient une chapelle dédiée à la Vierge dans la cathédrale bâtie par Urbain V; par une suite de circonstances dont la cause ne peut être connue, cette chapelle a résisté à la reconstruction de l'édifice que fit François de La Rovère, à la fin du XV^e^. siècle. Sans doute, la piété de ce vénérable évêque la fit respecter. Cette chapelle a résisté encore à la démolition de l'église par les protestants, en 1580. Dès que les calvinistes se furent retirés, l'évêque Adam de Heurtelou fit rebâtir la cathédrale, mais il respecta encore la chapelle de la Vierge, et elle fait encore partie du monument, bien que sa décoration architectonique diffère essentiellement de celle du reste de l'édifice. Dans cette chapelle, on vénère une statue de la Vierge dont l'origine paraît remonter fort loin. Cette statue a traversé les brigandages des calvinistes du XVI^e^. siècle et les Saturnales des inventeurs de l'Être-Suprême, au XVIII^e^. Elle existe encore et est aujourd'hui, comme jadis, l'objet de la vénération générale. De plus belles statues de Notre-Dame ont été exposées à la cathédrale, le peuple a redemandé son antique Vierge noire; elle décore encore la niche de la chapelle d'Urbain V.

Cette digression, beaucoup trop longue, semble nous avoir écarté de notre sujet, et cependant elle s'y rattache complètement, et sert à prouver la haute confiance que l'on attachait à Notre-Dame de Quézac. On comprend, en effet, que le peuple de Mende, ayant en vénération sa Vierge noire, a dû sentir un grand mouvement de confiance envers le sanctuaire de Quézac, pour qu'il ait cru devoir se transporter

en masse à une aussi grande distance, afin d'y déposer des prières plus efficaces que celles qu'il pouvait offrir dans sa propre ville.

Jésus-Christ n'a pas plusieurs mères et partout, sans doute, on peut utilement honorer son image. Cependant l'expérience prouve et l'Église croit qu'il est des lieux privilégiés auxquels Dieu attache des grâces particulières et où les saints reçoivent un culte de prédilection. Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent n'a pour but que de montrer que le sanctuaire de Notre-Dame de Quézac est de ce nombre. Nous allons continuer à en chercher des preuves dans les vieux manuscrits.

En 1642, le 29 janvier, Pierre de Martineau, doyen; Mathieu Farget, sacristain, et les autres chanoines assemblés en chapitre : « Considérant que la grande multitude de « peuple et affluence de pélerins est telle que la moitié des « pélerins restent hors l'église, et la moitié remplit l'église, « de telle manière que leur dévotion ne se peut accomplir à « cause de la *grandissime* presse; ont délibéré qu'il était « nécessaire d'agrandir l'église, tant en longueur que pour « y faire des galeries en bois du côté du Septentrion. » Suivent ensuite les détails des prix faits qui furent donnés pour ces travaux. Nous y remarquons une clause qui indique tout à la fois la prédilection du pape Urbain V pour cette collégiale et le respect du chapitre pour son vénérable fondateur. Cette clause est ainsi conçue : « Les entrepreneurs doivent « poser sur une porte une pierre de taille gravée avec les « armes du chapitre, qui sont celles du pape Urbain cin- « quième, d'honorable mémoire. »

Cet acte nous servira plus tard dans nos études archéologiques. Nous ne nous occupons maintenant que d'histoire, et nous devons remarquer, comme nous l'avons déjà fait, que, si Urbain avait bien voulu autoriser le chapitre de Quézac à

prendre ses armes qui, à part leur illustration pontificale, avaient encore une grande valeur héraldique dans un temps fort éloigné du nôtre ; de son côté, le collége se montrait reconnaissant, puisque, après deux siècles, il mentionnait l'origine de ses armes.

A part cette réflexion, en quelque sorte incidente, nous voyons dans le manuscrit cité le plus grand témoignage possible de la célébrité du lieu qui nous occupe. En poursuivant le dépouillement de ce *Memorandum*, nous verrons ce fait de plus en plus confirmé.

Malgré le pillage exercé par les huguenots, le chapitre put, en 1649, se procurer les aumusses et les chapes dont on avait été privé. Il paraît qu'au milieu du XVII^e^. siècle, on avait encore conservé l'ancienne forme des ornements de l'autel, car nous voyons, parmi ceux qui ont été donnés ou achetés, après le pillage des hérétiques, une dalmatique pour le diacre et une tunicelle pour le sous-diacre : ces expressions sont répétées plusieurs fois. On put mieux encore, on fit refaire les trois grandes voûtes *qui avaient été démolies* par la rage des hérétiques. Il est fait mention dans le manuscrit que : « de Serres, dans son histoire, dit qu'à Quézac, en « Cévennes, ceux de la religion enlevèrent 280 marcs d'ar- « gent, des reliques et autres ornements, et réduisirent en « cendres l'image miraculeuse de la Sainte Vierge. »

M. l'abbé Pascal, prêtre très-distingué de ce diocèse, et dont le zèle est infatigable pour tout ce qui intéresse l'église du Gévaudan, a fait des recherches et a trouvé à la bibliothèque royale de Turin, l'histoire peu connue de de Serres, avec le passage précité.

Quelques personnes, se fondant peut-être sur la réputation de richesse qu'on attribuait au chapitre de Quézac, avaient cru que la statue de Notre-Dame était d'argent massif. De Serres, auteur contemporain, dit que cette image fut réduite

en cendres, elle était donc en bois. Les iconoclastes du XVII^e. siècle, comme ceux de toutes les autres époques, étaient trop sages pour détruire par le feu ce qui pouvait avoir une valeur intrinsèque. Et, d'ailleurs, on aurait dit que l'image avait été fondue et non réduite en cendres.

On a fait des recherches, dans les souvenirs de la tradition, pour savoir si cette image miraculeuse était noire. Rien jusqu'à présent n'a pu nous instruire de ce fait, peu important d'ailleurs. Si nous devions hasarder notre opinion, nous dirions que cette statue pouvait être noire. Celle du Puy, qui fut brûlée en 1793 et dont nous avons vu une partie de la couronne, était en bois noir; celle de Mende, dont nous avons déjà parlé et qui fut sauvée du milieu des flammes révolutionnaires, par la pieuse fraude d'une vieille femme, est aussi en bois noir; enfin, nous citerons la célèbre Vierge noire de Dijon qui est de même. Tout cela ne prouve pas que la statue de Quézac dût être noire; mais comme nous l'avons dit, elle pouvait être de cette couleur, puisque parmi les anciennes Madones il y en a beaucoup de noires. Il est, du reste, fort inutile pour notre sujet de discuter cette question. Nous insistons seulement sur l'épithète de *Miraculeuse* que l'historien de Serres donne à la statue brûlée.

En 1643, Mg^r. de Marsillac, évêque de Mende, fit une mission à Quézac. Il y demeura, dit le manuscrit, pendant les mois de juillet, août et partie de septembre. Les quatre paroisses du Valdonez y vinrent en procession: il fallait que cette église eût une grande importance religieuse pour que cet évêque, alors tout occupé de réparer les maux, tant spirituels que temporels, que les huguenots avaient causés à son diocèse, ait pu donner près de trois mois de son temps à une mission rurale.

La nécessité d'un service spécial pour faciliter les exercices pieux des étrangers est si manifeste, que Mg^r. de Serroni,

évêque de Mende, se croit obligé de rendre une ordonnance, le 28 septembre 1664, par laquelle il règle que le sieur Pontier, sacristain, ayant charge de curé de Quézac, devra se faire assister d'un vicaire approuvé par l'évêque et sera obligé de le salarier. En outre, aux grandes fêtes de Notre-Seigneur ou de la Sainte-Vierge, le chapitre sera tenu d'entretenir deux autres confesseurs séculiers ou réguliers autorisés par l'évêque.

Voilà donc plusieurs actes qui concourent à établir combien était grande l'affluence des étrangers que leur dévotion attirait constamment aux pieds de la Vierge de Quézac. D'abord on reconnaît que le temple est trop petit, puisque la moitié des assistants n'y peuvent trouver place; plus tard, on comprend qu'il ne suffit pas que les pélerins puissent pénétrer dans l'église, il faut encore qu'ils puissent s'approcher du tribunal de la pénitence. Huit prêtres ne peuvent suffire à ce travail, en dehors des heures canoniales : le zèle des chanoines leur avait fait négliger les devoirs spéciaux de leur charge, ils avaient abandonné le chœur pour satisfaire la piété des fidèles. Le chapitre d'un côté, l'évêque de l'autre, prennent des mesures pour assurer aux pénitents l'administration des sacrements, sans enfreindre la règle d'institution du pieux fondateur. Il y aura un plus grand nombre de confesseurs; on dira deux messes de plus et les pélerins pourront se faire absoudre, même pendant les offices.

Les chanoines ne se préoccupent nullement de leurs intérêts pécuniaires; il faudra un salaire à ces confesseurs étrangers, des honoraires pour ces deux messes supplémentaires, un traitement pour ce vicaire; on pourvoira à tout cela sans que l'on s'en occupe à l'avance. Hommes de foi, les ministres de Dieu veulent d'abord, et avant tout, que leur Maître soit servi. Pour cela, ils se priveront d'une partie de leur superflu, peut-être même d'un peu du nécessaire; on n'en dit rien.

Nous voyons enfin, dans ce même *Memorandum*, que le

14 septembre 1721, le clergé et les habitants de Quézac, effrayés par l'approche de la peste, firent vœu à la Sainte-Vierge d'une procession annuelle pour obtenir son intercession. Dans cet acte qui est authentique et porte vingt-cinq signatures, on décrit les prières qui seront faites à cette procession, et l'itinéraire qu'on y suivra.

Cette pièce donne lieu à une réflexion que nous ne pouvons passer sous silence.

La peste de 1720 fit beaucoup plus de ravages, au moins dans notre pays, que celle du siècle précédent, sur laquelle, du reste, je ne crois pas qu'il existe des détails bien précis; mais nous en avons pour celle-ci. Le P. Louvreleul, historien contemporain, nous donne la statistique, paroisse par paroisse, des victimes du fléau. Nous voyons dans ce travail que, partout où cette maladie a frappé, la perte est au moins de moitié des habitants; tandis que, dans la paroisse de Quézac, il n'a péri que 66 personnes sur 1160, et encore n'étaient-elles pas du lieu même de Quézac, mais des villages du Chambonnet, du Buisson et du Masandré.

La ville de Mende, qui avait été préservée au siècle précédent, ne le fut pas cette fois; elle perdit proportionnellement beaucoup moins que les paroisses rurales, et cela devait être, puisque la santé publique trouvait de bien plus grandes ressources dans la police qui avait bloqué la ville, dans les soins médicaux, et plus encore dans le dévouement du clergé régulier et séculier, des magistrats et des âmes charitables.

Nous ne voulons tirer aucune conséquence des faits que nous venons de constater. Libre à chacun d'admettre ou de rejeter l'intercession de la Vierge de Quézac; mais, puisque nous faisons un historique de son sanctuaire, nous croyons devoir consigner tout ce qui s'y rapporte. A l'approche du premier fléau, la ville de Mende alla se jeter aux pieds de

Notre-Dame de Quézac, et la peste n'entra pas dans la ville épiscopale ; au siècle suivant, nous ne voyons aucune manifestation religieuse de la part des Mendois, et un quart d'entr'eux furent victimes de cette terrible maladie.

Si ces faits n'indiquent pas à tout le monde l'utilité de recourir à la Mère de Dieu, en présence du malheur, nous plaindrons ceux qui penseront ainsi, et, avec la multitude, nous adresserons nos humbles remercîments au pieux prélat qui, par des actes récents, vient de réhabiliter le sanctuaire de Quézac.

On croit généralement que c'est à Urbain V que l'on doit la construction de l'église de Notre-Dame de Quézac. Quelque regret que nous ayons de contester une origine aussi flatteuse, nous devons dire que ce gracieux sanctuaire ne peut pas, selon nous, être attribué au pontife gévaudanais.

L'analyse que nous avons faite plus haut des bulles d'érection et de confirmation, données par Urbain en faveur de la collégiale de Quézac, ne font mention d'aucun don, allocation ou attribution pécuniaire, en faveur de cette institution : nous avons même déduit de cette circonstance des preuves de la piété locale qu'il est inutile de répéter. Nous laissons maintenant le côté historique, précédemment étudié, pour entrer exclusivement dans la discussion architectonique ; nous avons parlé à l'esprit, nous allons, à présent, parler aux yeux.

L'église de Quézac a eu à subir des mutilations de plusieurs espèces : d'abord la rage destructive des huguenots, à la fin du XVI^e^. et du XVIII^e^. siècles, puis la haine sacrilége de 1793 ; enfin, ce qui, au point de vue monumental, est encore bien déplorable, le zèle ignorant des curés. Malgré ces diverses dévastations et les restaurations peu artistiques qui les ont suivies, on peut voir très-distinctement ce qu'était

le monument primitif, et lui assigner une date que nous ne faisons remonter que vers le commencement du XV^e. siècle. Quand nous disons le monument primitif, nous n'entendons parler que de ce qui reste aujourd'hui ; puisque nous avons déjà établi qu'un sanctuaire existait à Quézac bien antérieurement à la venue du pape Urbain V.

Nous allons maintenant faire la description de l'édifice.

Un peu en avant de l'église, à une cinquantaine de mètres environ, nous avons remarqué les restes d'un grand pilier, dont la sculpture, d'une grande pureté d'exécution, rappelle le commencement de la période ogivale qu'on nomme prismatique. Il règne ici une heureuse harmonie entre le tore qu'on va abandonner et le prisme qui bientôt prendra le dessus. Cet ensemble est on ne peut plus gracieux, il évite la monotonie des tores trop multipliés, et la sécheresse des longues baguettes ; la scotie, arrondissant ses contours entre les autres moulures qu'elle unit plutôt qu'elle ne les sépare, donne à l'ensemble un air de grandeur et d'élégance que nous avons été étonné de rencontrer dans un village.

Ce morceau d'architecture, isolé de l'église et loin des bâtiments de la collégiale, appartenait, sans doute, autrefois, à une construction qui devait se rattacher à l'une et à l'autre ; car la grandeur de ses proportions ne permet pas de l'attribuer à une habitation particulière. Les vieillards du pays disent qu'il y avait là un grand portail. Cet indice nous a amené à penser qu'au moyen-âge le collége, l'église, le cimetière et l'enclos des chanoines, étaient enfermés dans la circonscription d'un mur d'enceinte, dont je voyais les restes de la porte principale.

En avant de l'église, on trouve un porche, à base carrée, composé de trois arcades soutenues par deux piliers ; la porte de l'église forme le quatrième côté ; le dessus est une voûte d'arête ; les moulures qui ornent les piliers, les

voussoirs des trois arcades et les nervures de la voûte sont les mêmes que ceux dont nous avons parlé tout à l'heure. La porte de l'église devait être grande et belle, à en juger par ce qu'on en peut encore voir; on l'a murée, en y laissant seulement une petite ouverture comme pour une maison bourgeoise. Nous avons admiré la saillie de l'archivolte, ornée d'un rempant de crosses végétales, et surmontée d'un bouquet terminal fort gracieux ; de chaque côté et au droit des pieds-droits, se trouve un joli pinacle, décoré aussi de crosses. Tout ce qu'on peut voir de cette porte, est entier ; il serait peu coûteux de détruire cette mauvaise maçonnerie et de mettre au jour cette belle porte.

Ce porche est surmonté d'un toit rustique qui prend naissance tout juste à l'extrados des arcades. On ne peut pas douter qu'il n'ait eu autrefois un couronnement quelconque, et nous ne serons pas embarassé de le trouver, puisque nous avons vu, dans la partie historique de cette notice, qu'en 1643, Jean Forgeon fut chargé par le chapitre, entre autres choses, de faire la plus haute voûte de la tour vieille, qui regarde le Midi. Or, le côté du Midi, où se trouve le porche dont nous parlons, n'offre aucune place où il pût y avoir une tour, sinon sur le porche même, comme il en existe d'ailleurs beaucoup aux églises de cette époque. Celle-ci, au reste, ne montre pas de trace de clocher du moyen-âge : tout nous porte donc à croire que le porche supportait encore, au XVII^e. siècle, une tour campanaire.

Le plan de l'église se composait originairement d'une nef, flanquée, de chaque côté, de trois chapelles. La plus basse, du côté du Midi, ne doit pourtant pas porter ce nom, puisqu'elle n'est que le vestibule communiquant du porche à la nef, et servant d'unique entrée à l'église. Celle-ci est divisée en trois travées, par deux piliers de chaque côté, qui soutiennent trois voûtes d'arêtes ogivales avec clefs semi-pendantes,

sur chacune desquelles est un écusson armorié. Les chapelles sont voûtées de même. Le haut de l'église est une abside en hémicycle d'une forme très-gracieuse ; elle était éclairée, dans le principe, par cinq fenêtres, dont une a été bouchée par la construction moderne d'un ignoble clocher, qu'on a bâti du côté du Nord, et qu'on entretient à l'état de blancheur éclatante; heureusement l'extérieur de l'église a été, jusqu'à présent, préservé.

L'église de Quézac fut détruite par les protestants, dans les guerres civiles de la fin du XVI^e. siècle, quelques parties de l'édifice furent pourtant épargnées ; dès que l'orage fut passé, on fit des travaux provisoires qui permirent de reprendre l'exercice du culte, mais bientôt l'on s'occupa sérieusement de rétablir et de restaurer ce monument. Nous voyons, dans les manuscrits des archives du chapitre, qu'en 1642, on refit la voûte du chœur, et l'on ajouta une galerie du côté du Septentrion, pour agrandir l'église; on la prolongea aussi du côté du fond. La galerie dont il est parlé dans cet écrit forme une nef collatérale, de sorte que l'on dut reculer les chapelles pour faire place à cette nouvelle construction, dont les voûtes simples, et même rustiques, accusent la parcimonie ou l'ignorance de l'ouvrier. L'agrandissement du fond de l'église est encore plus déplorable : on s'est contenté de prolonger la nef sans rien ajouter aux bas-côtés, et l'on a partagé la hauteur de cette nouvelle construction en deux parties, au moyen d'une voûte très-basse et fort ignoble; le dessus sert de tribune : c'est évidemment un maçon de village qui a fait et conçu ce travail.

Tout dans l'église de Quézac annonce la beauté d'une construction primitive, détériorée par les vandales de plusieurs époques. On reconnaît parfaitement la forme première de toutes les fenêtres, et on voit qu'elles étaient fort belles ; on a muré presque toute la partie droite, de sorte qu'il n'y a

guère d'ouvert aujourd'hui que les ogives. Peut-être ces grandes baies, privées de vitraux, donnaient-elles une clarté trop vive; peut-être aussi a-t-on bouché la partie inférieure par un motif de sécurité.

Ce n'est plus maintenant des ennemis de la religion que nous avons à nous plaindre, c'est la barbarie de ses ministres que nous déplorerons. Nous avons remarqué que toutes les fenêtres de l'église, à l'exception d'une seule, ne présentent plus à l'œil attristé que des morceaux de moulures dont la disposition annonce une parfaite ornementation du moyen-âge; nous allions en accuser les destructeurs du XVI^e^. ou du XVIII^e^. siècle, lorsque le vénérable et bon abbé Buisson, curé actuel, nous dit que c'était un de ses prédécesseurs qui, trouvant l'église trop sombre, avait fait abattre ces magnifiques dentelures pour donner un passage plus libre à la lumière. On voit qu'un curé, trouvant l'église trop éclairée, a fait murer les trois quarts des fenêtres, et puis un autre curé, la trouvant trop obscure, a mutilé ce qui restait.

Une seule fenêtre, avons-nous dit, a échappé au marteau destructeur, elle a été protégée par son humilité; elle éclaire la dernière chapelle du côté du Nord qui n'est pas en quelque sorte appropriée au service divin, c'est une espèce de garde-meuble. Nous avons conseillé d'y établir le baptistère.

La fenêtre dont nous parlons est très-jolie et fait très-bien comprendre ce qu'étaient les autres. Elle est partagée en deux par un meneau fort léger; chaque baie trilobée est surmontée d'un trèfle à pétale flamboyant; le cintre de l'ogive est rempli par un troisième trèfle semblable, mais plus grand; le tout forme un ensemble du goût et de la bonne exécution du commencement du XV^e^. siècle. Les morceaux de moulures restant aux fenêtres de l'abside rappellent des formes en tout semblables à celles que nous venons de décrire. Il en est autrement pour celles des chapelles: chacune

a dû avoir son ornementation particulière. L'une d'elles, dont il ne reste plus que les pieds-droits et l'archivolte, est enrichie d'un galon en spirale très-délicat. Peut-être ces chapelles doivent-elles leur origine à une fondation individuelle, et le donateur l'a-t-il fait édifier à sa guise.

Toutes les chapelles ont une crédence, nous n'en avons vu qu'une assez bien conservée pour juger de sa forme : elle est trilobée et fort bien traitée ; elle est, comme toutes les autres, à une seule piscine, ainsi qu'on les faisait à cette époque. Il devait y en avoir une plus belle, peut-être, pour le service du maître-autel ; mais, si elle existe, elle est cachée par une boiserie sans mérite, du reste.

L'autel majeur est au fond de l'abside. Nous voyons dans les manuscrits qu'il a été acheté 1,500 fr., en 1770. Il est fâcheux que le chapitre n'ait pas eu la pensée de le faire établir dans la forme du XV^e^. siècle. Les consoles, les volutes et les enroulements de la Renaissance contrastent avec les ogives et les trèfles du moyen-âge. Cet autel est très-beau : beaucoup de grandes églises seraient heureuses d'en avoir un pareil ; mais, à Quézac, il n'est pas à sa place.

Nous voudrions pouvoir entrer dans quelques détails, au sujet des piliers et des chapiteaux, dont l'archéologue s'occupe avec le plus grand intérêt, mais la matière fait défaut ; les dévastations et restaurations successives n'ont rien laissé à sa place : ici nous voyons un gros pilier sans forme, supportant un morceau de colonne ; là un chapiteau mutilé, employé comme moëllon ; partout le désordre le plus complet. Nous avons pourtant remarqué, près de la porte de la sacristie, un chapiteau d'un beau travail : sa corbeille est couverte de larges feuilles élégamment découpées et fortement fouillées : nous avons cru reconnaître le chou frisé ; mais elles sont tellement empâtées par d'innombrables couches de badigeon, qu'on ne voit rien de distinct. Il en est de même des

armoiries qui décorent, comme nous l'avons dit, les clefs de toutes les voûtes. Le plus grand nombre portent l'écusson du chapitre qui était, comme nous l'apprenons dans un manuscrit des archives, le même que celui du pape Urbain V, c'est-à-dire *de gueules au chef emmanché d'or*. Seulement, et peut-être pour établir une légère différence entre les armes du pape et celle du chapitre, nous remarquons qu'à Quézac, le chef envahit presque tout l'écu, tandis qu'à la cathédrale de Mende, on voit l'écusson de ce pape avec les proportions ordinaires. Les multiples couches de plâtre ne permettent pas de distinguer les couleurs du blason ; mais ces armes sont trop connues dans le Gévaudán pour qu'on ne les discerne pas facilement, malgré le badigeon. Il n'en est pas de même de quelques autres écussons dont il nous a été impossible de reconnaître la composition.

Nous venons de dire que le chapitre de Quézac portait les mêmes armes que son fondateur Urbain V. C'est, sans doute, de cette similitude qu'est venue l'opinion qui attribue à ce pape la construction de l'édifice. D'abord, on confond la fondation de la collégiale avec l'érection de l'église; puis, voyant le blason du pape orner presque tous les points saillants du temple, on conclut définitivement qu'Urbain, en fondant la collégiale, a bâti l'église.

Nous avons oublié de dire que les quatre contreforts qui soutiennent la voûte de l'abside portent chacun une pierre sculptée dont on ne peut malheureusement pas voir le sujet. Deux ont été entièrement détruites par les coups de marteau, les deux autres conservent des traces si peu apparentes du travail de l'artiste, qu'on n'est guère plus avancé ; sur l'une, on voit quelque chose qui ressemble aux quatre pattes d'un griffon sur son séant; sur l'autre, deux pieds humains et la marque à peine visible d'un corps. Ces contreforts nous ont paru avoir été construits après coup, et cette opinion semble con-

firmée par une délibération du chapitre, du 29 janvier 1642, qui ordonne la reconstruction de la voûte du chœur. Nous pensons que c'est à cette époque que l'on dut bâtir les contreforts actuels, et les pierres sculptées dont nous venons de parler auraient été, selon nous, placées dans la bâtisse nouvelle en qualité de moëllons, car elles sont plus ou moins au bord du parement et non au milieu.

Nous avons encore à signaler une arcature que l'on remarque à gauche, en entrant dans le vestibule : elle est de forme ogivale très-pure du XV^e. siècle, et semble appartenir à un tombeau. Nous avons engagé M. le Curé à faire des fouilles à la partie extérieure correspondante ; peut-être cette recherche amènera-t-elle quelque découverte.

Le plancher de l'église n'offre aucune trace de pierre tombale. M. le Curé nous a dit qu'il y avait deux caveaux : l'un sous la nef, l'autre sous le sanctuaire ; il pense que le premier servait à la sépulture des chanoines, et le second à celle des doyens. Sur son assertion qu'il n'y avait aucun reste de tombeau, ni aucun travail d'art, nous ne les avons pas visités.

Nous ne pouvons pas abandonner Quézac, sans dire un mot des bâtiments du collége qui en dépendait.

Suivant nous, l'église du prieuré existante au moment de la fondation de la collégiale, c'est-à-dire en 1365, a dû être conservée près d'un demi-siècle ; mais si, lors de l'institution, on pouvait se contenter, pour l'exercice du culte, du sanctuaire qui existait alors, et remettre à plus tard l'érection d'un édifice plus convenable, il fallait au moins pourvoir, tout de suite, à l'installation des dix bénéficiers vivant en commun, qu'instituait la bulle papale. Aussi avons-nous cru trouver la trace de cette construction primitive dans ce qui reste aujourd'hui de ce bâtiment, qui ne ressemble plus à rien.

Le collége, que l'on appelle dans le pays le Château, a

subi beaucoup de vicissitudes : d'abord par les guerres de religion du XVI^e. siècle, pendant lesquelles il fut pris et repris : ensuite, à l'époque des Camisards; plus tard encore, en 1793. Enfin ce qui restait des anciens bâtiments, ainsi qu'un vaste enclos, fut acheté par les religieuses de sainte Ursule qui, en 1816, y établirent un monastère de leur ordre. Quelques années plus tard, un incendie vint encore détruire ce qu'avait réédifié le zèle des pieuses Ursulines. Désespérant de pouvoir rétablir cette maison conventuelle, on la supprima pour en établir une autre à Ispagnac. Cependant, observateur fidèle de l'intention de divers bienfaiteurs, l'ordre a laissé à Quézac deux ou trois sœurs qui, campées plutôt que logées dans ces vastes ruines, persistent à instruire la jeunesse.

On comprend que les quatre ou cinq dévastations dont nous venons de parler ne permettent pas de voir grand'chose de l'ancien collége de Quézac. Le rez-de-chaussée seul paraît, du moins en partie, remonter au temps primitif : on y voit de grandes et belles voûtes en tiers-point, et des murs d'une épaisseur extraordinaire ; on remarque les traces d'un escalier qui devait être beau ; des restes de nervures reposant sur des culs-de-lampe, indiquent l'existence d'un cloître très-étroit. On trouve des portes d'appartement en ogive pure, d'autres en forme d'accolade, d'autres carrées. A l'extérieur, il n'y a de primitif que les assises inférieures, qui sont en moyen appareil. On éprouve un vif sentiment d'intérêt en visitant ces ruines de divers âges, mais on n'a rien à écrire au point de vue monumental.

# NOTICE

SUR

# D'ANCIENS TOMBEAUX;

PAR M. J.-J.-M. IGNON,

Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Mende.

---

Il existe des tombeaux anciens à Boos, à la Tuile et à Reilhes, commune de Salmon, et à Mas-Bousquet, dépendant de celle de St.-Germain-du-Teil, arrondissement de Marvejols.

Ceux de Mas-Bousquet sont en plus grand nombre et mieux conservés. Ce petit village, dont le nom désigne une habitation entourée d'un petit bois, est au-dessus de la rive droite du Lot, non loin et en face de Boos, qui se trouve sur la rive opposée de cette rivière. Les tombeaux sont creusés dans le roc, qui est un banc de grès gris un peu incliné, placé sur un plateau appelé *Tresmenasses*, appartenant au sieur Gazanhe, propriétaire-cultivateur, de ce village. Les habitants en ont détruit plusieurs pour leurs constructions; mais on en voit encore trente, dont vingt-trois sont bien conservés. Ces tombeaux sont, pour la plupart, deux à deux, et ceux qui se trouvent ainsi accolés sont séparés par une petite rigole, aussi creusée dans le roc, apparemment destinée à l'écoulement des eaux pluviales. Cette réunion de deux tombeaux placés côte à côte indique peut-être la sépulture de l'homme et celle de la femme. Ils vont tous en diminuant progressivement de la tête aux pieds. Ceux que nous pensons avoir appartenu à des hommes sont un peu plus grands et creusés à angles droits, tandis que ceux des femmes, plus petits, sont arrondis

et forment un demi-cercle au milieu de la partie supérieure pour recevoir la tête. Leur direction varie : la plupart sont placés, la face tournée vers l'Est.

Lorsque je les visitai, le 4 juillet 1821, le plus grand nombre étaient vides et ne présentaient que le roc taillé à nu : les autres étaient recouverts de gazon. Ils n'offraient, d'ailleurs, ni en dehors ni intérieurement, aucune inscription, aucun signe ou figure gravée ou sculptée. J'en fis fouiller un, dans lequel on ne trouva que les ossements d'un cadavre qui, en partie, tombaient en poussière à l'air ou se pulvérisaient au moindre choc. Aucune autre trouvaille ne put éclairer mes recherches. Ce tombeau avait 1 mètre 85 centimètres de longueur, 47 centimètres de largeur à la tête, 35 centimètres aux pieds et 38 centimètres de profondeur.

La dimension de ceux qui étaient vides varie presque à chaque tombeau. J'en mesurai deux autres : le plus grand avait 2 mètres 6 centimètres de longueur, 65 centimètres de largeur à la tête, 45 centimètres aux pieds et 40 centimètres de profondeur. Le plus petit, et il y en a peu de dimension pareille, avait 1 mètre 67 centimètres de longueur, 46 centimètres de largeur à la tête, 32 centimètres aux pieds et 35 de profondeur.

Les tombeaux de Boos sont dans la propriété de M. Grousset, sur le chemin de Salmon, dans un pré appelé les *Tombes;* ils sont entièrement semblables, pour la forme et les dimensions, à ceux de Mas-Bousquet. On les a creusés également dans un banc de grès gris formant un plateau incliné et placés deux à deux avec rigole intermédiaire, la tête à l'Ouest et les pieds à l'Est. Il en a été détruit une partie en extrayant de ce banc des pierres pour les constructions.

Le village de la Tuile offre encore un plateau incliné du Nord au Sud, d'une superficie de 50 mètres de long sur 42 de large, recouvert d'un banc de grès gris dans lequel on a

aussi creusé des tombeaux pareils à ceux de Mas-Bousquet et de Boos. On en remarque six, dont deux, parfaitement conservés, sont accolés et séparés par une rigole, et indiquent, par leurs dimensions et leur forme, la sépulture de l'homme et de la femme : les têtes sont en regard de l'Est. Il ne reste que très-peu de vestiges des quatre autres. Ce lieu, qui appartient au sieur Vidal, propriétaire-cultivateur de ce village, est appelé *lou Triouias* ou *Triougas*, c'est-à-dire la Tuile. La partie où il n'existe pas de tombeaux sert d'aire pour dépiquer les grains.

On voit au village de Reilhes un plateau, aussi incliné du Nord au Sud, de 60 mètres de longueur sur 20 de largeur, recouvert d'un banc de grès gris dans lequel on a creusé des tombeaux. Il y en a quatre d'entiers et trois qui sont en partie détruits. Les dimensions des quatre tombeaux conservés varient pour chacun d'eux. La longueur du plus grand est de 2 mètres, tandis que le plus petit n'a que 1 mètre 75 centimètres. Deux de ces tombeaux ont la tête au Nord et les pieds au Sud.

On a trouvé, à Auxillac, village dépendant de Salmon, en défonçant un champ appartenant à M. Grousset, plus de trente tombeaux en pierre calcaire ou en briques, tous avec des ossements. Les débris furent employés à construire des murs, et on ne tint aucune note de leur forme ni de leur direction; mais ils n'étaient pas, comme ceux de Mas-Bousquet, de Boos, de la Tuile et de Reilhes, taillés dans le roc.

Dans ces mêmes fouilles, on trouva encore un petit caveau voûté, enduit avec la truelle et blanchi. Il régnait, dans le pourtour intérieur, une banquette en pierre; le pavé était formé d'une espèce de béton ou mastic. Ce petit bâtiment avait, dans œuvre, environ 4 mètres 50 centimètres, 3 mètres de largeur, et son élévation était à hauteur d'homme. Il fut démoli, à mesure que l'on pratiquait les fouilles, pour en employer les matériaux.

Nous avons dit plus haut qu'entre les tombeaux qui étaient côte à côte on avait pratiqué dans le roc une rigole, apparemment destinée à l'écoulement des eaux pluviales, et nous sommes d'autant plus fondé dans cette opinion que ces tombeaux ne devaient être recouverts que de terre, ainsi que le prouvent celui que nous avons fait fouiller et ceux qui ne l'ont pas encore été; que cette terre devait être arrangée primitivement en dos-d'âne : ce qui facilitait l'écoulement des eaux et explique l'objet de la rigole; et que si, dans ce moment, le dos-d'âne a disparu et ne présente plus qu'une surface plane gazonnée, cela est dû à l'affaissement occasionné par le laps de temps et par le passage habituel des habitants, qui traversent ces plateaux pour aller dans les propriétés voisines, ou qui y conduisent leurs bestiaux pour les faire pâturer.

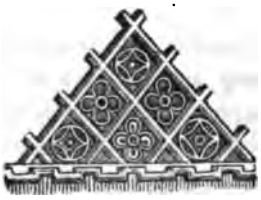

# NOTICE

SUR

# LA GUERRE DES CAMISARDS,

PAR M. LE COMTE DE RESIE.

Cette notice, qui devait être lue au Congrès archéologique de Mende, est extraite du manuscrit de l'*Histoire des guerres religieuses en Auvergne et provinces voisines aux XVI^e. et XVII^e. siècles*, par le comte de Resie, auteur de l'*Histoire de l'Eglise d'Auvergne*, etc., qui doit paraître très-prochainement (1).

L'édit par lequel Louis XIV révoquait d'un seul coup tous les priviléges arrachés par les huguenots aux rois, ses prédécesseurs; l'ordre royal qui fit tomber les temples érigés par le calvinisme et qui dispersa, comme l'eût fait un coup de foudre, et pasteur et troupeau, aurait, cinquante ans plus tôt, mis le feu aux quatre coins du royaume et fait verser des torrents de sang. Ce grand événement n'occasionna pourtant aucun des mouvements extraordinaires qu'aurait redoutés la politique timide de tout autre monarque. Tant il est vrai, comme l'a dit un philosophe chrétien : « *que les rois sont forts quand ils savent de qui ils sont, par qui ils sont et pourquoi ils sont* (Bonald). » Louis XIV le savait parfaitement, et c'est ce qui fit sa plus grande force contre les

(1) Chez Louis Vivès, éditeur, rue Cassette, 23, Paris.

ennemis du dedans et du dehors : ses successeurs l'ont trop souvent oublié. Ce qui prouve combien la puissance du grand roi en imposait à l'indocilité habituelle des calvinistes, c'est qu'il s'écoula quelques années sans rébellion de leur part. Il était, il est vrai, dans leur système d'attendre, pour éclater, l'occasion de la première guerre, qui distrairait l'attention du Gouvernement sur leurs manœuvres secrètes : elle ne tarda pas à se présenter. La ligue d'Augsbourg, qui fit porter à Louis XIV ses troupes au-delà des frontières, ménagea une nouvelle insurrection de la part des huguenots, en leur laissant concevoir l'espérance de l'impunité dont les flattait l'impuissance apparente du Gouvernement. Ils espérèrent que, dans la guerre de 1689, le roi Guillaume, ayant détrôné son beau-père catholique, soutiendrait en France le calvinisme ; ils se trompèrent. L'usurpateur avait assez affaire chez lui, il ne tenta aucune démarche sérieuse en leur faveur.

Ce fut à cette occasion que parurent, en Dauphiné, ces prétendus prophètes, sortis du cerveau du ministre Jurieu, ou plutôt de la fausse interprétation des livres saints, abandonnée à l'imagination délirante de la foule ignorante. La troupe fanatique, après avoir inondé cette province, passa le Rhône et fit retentir le Vivarais et les Cévennes de mille folles prédictions qui troublèrent l'imagination des nouveaux convertis et les portèrent à retourner à leurs anciennes erreurs. Des énergumènes des deux sexes, suscités par le parti, annonçant leur mission par des *sauts périlleux*, des *gonflements de poitrine* et des *convulsions*, prophétisaient la ruine de Babylone et celle du pape qu'ils nommaient l'antéchrist, ainsi que le triomphe prochain de l'église des saints, qui était le calvinisme. Ce fanatisme, qui préludait à celui des miracles du diacre Pâris, n'annonçait d'abord que des têtes malades, qui se transformèrent bientôt en sujets révoltés.

Afin d'avancer l'œuvre de Dieu, commencée par les pro-

phètes, on s'armait déjà de toutes parts, lorsque le roi détacha de l'armée qui combattait les ennemis du dehors, pour disperser ces fanatiques, des troupes qui étaient bien nécessaires ailleurs. La révolte fut comprimée pour le moment ; les assassinats et les incendies cessèrent. On renferma quelques-uns des plus mutins ; on en pendit quelques autres. Les ministres Chomel et Charnier, principaux excitateurs de tous les désordres, furent mis à mort, l'un en Languedoc, l'autre en Dauphiné. Tout le reste prit la fuite, attendant une nouvelle occasion de se révolter.

Les huguenots, rebelles par principes autant que par habitude, profitèrent de la guerre de 1701, où toute l'Europe s'arma contre Louis XIV, au sujet de la succession d'Espagne, pour reprendre les armes. Ici commence, dans le Languedoc et particulièrement dans les Cévennes, cette longue série de brigandages, de pillages, d'incendies, de cruautés inouïes jusqu'alors, qu'on a nommée la guerre des *Camisards*.

Les Cévenols, farouches et cruels, qui écrivaient sur leur bannière : *Plus d'impôts et liberté de conscience*, étaient les *socialistes* du XVIII^e^. siècle. Comme ceux de notre temps, ils outrageaient la Divinité, en associant son saint nom à leurs blasphèmes et en dénaturant la parole et les actes du Rédempteur des hommes, pour en étayer leurs affreuses doctrines (1). Comme eux, ils proclamaient une guerre d'extermination à tout ce qui était au-dessus d'eux dans la société. Cependant, ils ont trouvé chez les écrivains de notre époque, des défenseurs zélés, qui en ont fait des héros et des victimes de la per-

(1) Parmi les images que répandaient les socialistes, on en remarque une coloriée, représentant Notre-Seigneur revêtu d'une tunique rouge et portant les insignes de représentant du peuple, la rosette et l'écharpe tricolore ; au bas on lit cette inscription : *Jésus-Christ, représentant du peuple, fondateur de la république chrétienne.*

sécution. Leurs brigandages, transformés en hauts faits, ont été célébrés comme les actes héroïques des plus justes représailles. Nous ne pouvons résister au désir de reproduire ici un des mille récits mensongers dont les historiens de l'école voltairienne ont souillé leur plume au sujet de cette guerre des Camisards, en le faisant suivre du narré authentique de cet événement.

La guerre des Cévennes, qui éclata en 1702, commença par un meurtre affreux, celui de l'abbé Du Chayla, missionnaire apostolique. Voici comment le raconte M. Dufey (de l'Yonne), auteur d'un grand nombre d'articles historiques et biographiques du *Dictionnaire de la conversation*, ouvrage très-répandu depuis une vingtaine d'années et qui a eu beaucoup de succès :

« Les montagnes des Cévennes, dit M. Dufey, furent cou-
« vertes de dragons et de missionnaires. Les prêches, les
« temples furent brûlés ou détruits. L'*inquisition* apparut
« sur tous les points avec ses bûchers et ses bourreaux (1).
« Les ministres surpris prêchant dans les bois, dans les ca-
« vernes, furent envoyés aux galères ; les enfants, arrachés
« des bras de leurs mères, enfermés dans les couvents pour
« être convertis. Basville, intendant du Languedoc, se si-
« gnalait par l'atrocité de ses persécutions. L'abbé Du Chayla,
« inspecteur des missions, avait transformé *son château* en
« prison ; il avait imaginé de nouveaux supplices. Il faisait
« attacher à des pieux les protestants. Ces pieux étaient dis-
« posés de manière à étreindre les membres dans une dou-
« loureuse contraction. — Les protestants des Cévennes ne
« pouvaient plus se réunir pour célébrer leur culte que dans

(1) L'inquisition sous Louis XIV !... Qui ne sait que l'essai qu'en fit François Ier., n'ayant point réussi, ce tribunal n'a jamais existé en France depuis cette époque ?

« des lieux écartés. L'abbé Du Chayla, informé qu'ils te-
« naient une assemblée secrète près de son château, au pont
« de Montverd, se mit à la tête d'un nombreux détache-
« ment de soldats. Soixante protestants sont enlevés ; l'abbé
« fait, sur-le-champ, pendre les plus hardis et conduire les
« autres à son château. Au nombre des prisonniers, était
« la fiancée d'un jeune Cévenol. Celui-ci n'a plus qu'une
« pensée, mourir ou délivrer sa maîtresse. D'autres jeunes
« gens, dont les maîtresses ou les parents avaient subi le
« même sort, se joignent à lui ; tous sont armés de fourches
« et de faux ; ils investissent le château, s'en rendent maîtres
« et les prisonniers sont délivrés. Tous montrent à leur libé-
« rateur leurs plaies, leurs membres disloqués par la pres-
« sion des poutres fendues, dans lesquelles ils avaient été
« successivement attachés. Un cri d'horreur et d'indignation
« s'élève ; tous les jeunes Cévenols ont juré la mort du bour-
« reau de leurs familles. Leur plan d'attaque avait été ha-
« bilement combiné ; toutes les issues du château étaient
« soigneusement gardées. L'abbé Du Chayla est arrêté et
« *pendu*. Les Cévenols, pour se reconnaître et cacher leurs
« armes, s'étaient revêtus d'une chemise ou d'une blouse.
« Tel fut le prélude de l'insurrection de ces montagnards et
« l'origine du nom de *Camisards* (1). »

Nous allons faire voir qu'il y a dans ce récit autant de mensonges que de mots. Nous empruntons la relation de cet événement à l'ouvrage le plus justement estimé sur la guerre des Cévennes, celui du père Louvreleul, prêtre de la doctrine chrétienne et curé d'une paroisse voisine du lieu où fut assassiné l'abbé Du Chayla.

(1) *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, t. XII, p. 289, article *Camisards*. Camisard vient de *camise*, qui veut dire chemise en patois languedocien.

Malgré les châtiments qui avaient été infligés aux prophètes et aux prophétesses, lors de la révolte de 1689, le fanatisme causé par leurs prédications incendiaires n'avait point été éteint dans les Cévennes. Ils continuaient secrètement à exciter le peuple à la révolte, poussés en cela par les ministres de leur secte qui se tenaient cachés dans les lieux les plus secrets. Des enfants, de l'un et de l'autre sexe, étaient dressés à ce manége, et les ignorants s'imaginaient qu'ils étaient inspirés par le Saint-Esprit. Une fille, nommée Marguerite Armand, servante d'une femme fanatique de St.-Jean-de-Gardonenque, fut la première prédicante du fanatisme en Gévaudan; elle rassemblait dans un moulin un auditoire nombreux, qui devint un séminaire de prophètes et de prophétesses. L'abbé Du Chayla, supérieur des missions, fit arrêter cette fille et la fit renfermer dans la maison des Filles Unies de Mende.

Aussitôt après l'arrestation de Marguerite Armand, Etienne Gout, surnommé Laquoite, de la paroisse de St.-Martin-de-Campezelade, s'érigea en prédicant fanatique; il attira bientôt à ses assemblées une si grande quantité de monde, que la justice fut obligée d'intervenir. Elle cerna un jour cette réunion, où l'on arrêta environ deux cents personnes, qui furent interrogées, au Pompidou, par M. L'Hermet, subdélégué de l'intendant. Plusieurs des prisonniers furent envoyés au service du roi et les plus coupables aux galères. Quelque temps après, le prophète lui-même tomba entre les mains de M. de Florac, officier de milice, et fut conduit devant l'abbé Du Chayla. Pendant le trajet, il prédit que l'abbé lui *donnerait un soufflet*; mais voyant que cet ecclésiastique le traitait avec beaucoup de douceur, il déclara que le Saint-Esprit ne l'avait encore trompé que cette fois. Transféré à la citadelle de Montpellier, on l'y garda pendant trois mois, au bout desquels il fut mis en liberté, ayant promis d'être plus sage à l'avenir.

Cependant la foi s'éteignait chaque jour davantage dans le cœur des fidèles, et surtout dans celui des nouveaux convertis. Les églises étaient désertes, et des sacriléges, commis souvent en plein jour, venaient attrister le cœur des bons catholiques. Pour remédier à ce mal contagieux, l'abbé Du Chayla, archiprêtre et inspecteur des missions du diocèse de Mende, dans lequel il évangélisait depuis dix-sept ans, se détermina à visiter en personne les paroisses les plus corrompues. « A la vue du changement qu'il y trouva, il sentit « son zèle s'enflammer, dit l'historien auquel nous emprun- « tons ces détails, mais il jugea qu'il devait ménager les « esprits rebelles, enivrés d'une folle espérance, qui ne rai- « sonnaient point et étaient comme hors d'eux-mêmes. En « effet, il se contenta de déférer les plus coupables à M. de « Basville, intendant de la province, qui les punit seulement « par une amende pécuniaire, pour leur donner lieu de « réparer leur faute, et il appela des missionnaires auprès « de lui pour faire la mission avec eux. »

Malgré les exhortations paternelles que faisaient les missionnaires à ceux qui s'étaient écartés de leur devoir, le mal allait toujours en augmentant, et les fanatiques ne cessaient de répandre mille calomnies contre l'archiprêtre. Ils en vinrent jusqu'à comploter de dresser une embuscade pour le tuer. « Je fus averti de ce dessein par un bourgeois, dit le P. Lou- « vreleul, et je déclarai à M. l'abbé Du Chayla la conjuration « qu'on tramait contre lui ; mais il ne prit point l'alarme et « ne ralentit pas pour cela son zèle. Il continua ses fonctions « apostoliques, craignant moins la perte de sa vie, que « l'extinction de la foi dans les Cévennes. »

Le prophète Laquoite, que M. de Basville avait fait mettre en liberté, revint dans les montagnes et se mit à la tête des fanatiques qui avaient projeté de se défaire de l'abbé Du Chayla et de tous les prêtres. Il convoqua des as-

semblées, dans lesquelles on fit des quêtes pour acheter des armes et des munitions. Il s'y vantait d'avoir opéré des miracles et d'être sorti de la citadelle de Montpellier en passant au milieu des soldats, sous la conduite du Saint-Esprit. Il rassembla de cette manière une assez grande quantité de poudre et de balles, et les distribua à ceux qui lui paraissaient le plus irrités contre le chef des missionnaires.

Un attroupement de deux cents de ces furieux se rassembla, le 24 juillet 1702, au pont de Mont-Verd, à dix heures du soir, sous les ordres d'un nommé Laporte, âgé de 46 ans, blasphémateur insigne, marchand de fer et banqueroutier. Des cris effroyables se firent entendre, au milieu des ténèbres de la nuit, dans les montagnes qui environnent le village. En un instant, la maison qu'occupaient, depuis un mois, les missionnaires, est cernée par les brigands. Un des valets courut aussitôt avertir le supérieur qu'on en voulait à sa vie et l'engagea à se cacher. L'abbé, pensant que les mutins n'étaient venus que pour délivrer quelques prisonniers détenus dans une salle basse, les leur fit remettre. C'étaient trois jeunes gens et trois filles travesties en garçons, avec un étranger qui leur servait de guide pour sortir du royaume, qu'on avait surpris et arrêtés. Mais, lorsque l'archiprêtre entendit qu'on rompait à coups de hache la porte d'entrée, et qu'il ouït les cris que poussait M. Roux, régent de l'école, qui venait d'être blessé mortellement d'un coup de hallebarde dans les reins; il fit mettre à genoux tous ses gens, leur donna l'absolution et les exhorta à mourir en bons catholiques. Malgré les exhortations de leur maître, qui leur recommandait de ne point se défendre, ils tirèrent sur les brigands à mesure qu'ils se présentaient pour monter l'escalier, en tuèrent un, en blessèrent un autre et firent reculer toute la bande. Leur chef, pensant que l'abbé avait assez de monde pour se défendre et lui résister long-temps, s'écria tout à coup: *Enfants de Dieu*,

*mettez bas vos armes ; ceci nous arrêterait trop long-temps, il faut brûler cette maison avec ceux qui y sont.* Tandis qu'ils faisaient un bûcher avec tous les meubles et les paillasses qu'ils avaient pu réunir au rez-de-chaussée et qu'ils y mettaient le feu, M. Du Chayla descendit par une fenêtre, par derrière la maison, au moyen des draps de son lit, suivi d'un de ses domestiques qui le fit cacher contre une muraille du jardin. L'autre domestique fut pris en essayant de se sauver à travers les flammes. Conduit devant le chef, il fut placé au milieu de cinquante hommes qui tournèrent sur lui la bouche de leurs mousquets, attendant que le prophète, qu'on venait de consulter, eût décidé si la victime devait périr par le fer ou par le feu.

L'individu auquel les bandits donnaient le nom de prophète, d'inspiré du Saint-Esprit, était un cardeur de laine, du village de Margistavols, paroisse de Cassagnes, nommé Esprit-Sequier, âgé de cinquante ans, homme au visage noir, maigre, allongé, aux yeux louches, à la bouche édentée, ayant été condamné, dans sa jeunesse, à être pendu pour avoir violé une petite fille, et, depuis encore, aux galères pour ses larcins. Ce misérable était en outre concubinaire public d'une coureuse, appelée Catherine Doux (1).

C'était de la volonté de ce monstre que dépendait, en ce moment, le sort du malheureux domestique, car il avait acquis par ses discours incompréhensibles un pouvoir absolu sur ces ignorants fanatiques. L'imposteur fit alors divers gestes avec ses doigts et leva plusieurs fois en silence ses yeux vers le ciel; tandis qu'il faisait ces momeries, un soldat lui dit que ce valet avait traité doucement les prisonniers, ce qui fut

(1) Il est difficile de reconnaître dans ce portrait, emprunté à la relation du P. Louvreleul, le jeune et hardi Cévenol dont, suivant l'écrivain voltairien, l'abbé Du Chayla avait emprisonné la maîtresse.

confirmé par le témoignage des personnes présentes. Le prophète, plaçant alors ses mains sur la tête du patient, qui attendait avec une anxiété mortelle l'arrêt qui allait être prononcé, dit, d'un ton inspiré, à la multitude qui l'environnait : *Le Saint-Esprit veut que nous lui fassions grâce, pourvu qu'il renonce au papisme.* Au même moment, quelqu'un aperçut l'abbé à la lueur de l'incendie, qui s'élevait déjà au-dessus du toit de la maison : le prophète ordonna aussitôt d'aller le saisir et de le lui amener garrotté, afin qu'il ne pût échapper. Dès que ce vénérable ecclésiastique fut au pouvoir de ces misérables, il n'y en eut pas un qui ne lui fît éprouver quelque outrage ou quelque cruauté. Tous criaient qu'il fallait le mettre à mort; mais l'homme des révélations les interrompit en ces termes : *Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive; accordons-lui la vie, s'il consent à nous suivre et à remplir parmi nous les fonctions de ministre de l'Éternel. — Plutôt mourir mille fois!* répondit sans hésiter le digne archiprêtre. — *Eh bien! tu mourras donc*, répliqua l'inspiré; *ton péché est contre toi.* Aussitôt ils le percèrent de cinquante-deux coups de poignard, qui lui firent cinq blessures à la tête, onze au visage, vingt-six à la poitrine ou au ventre et dix aux côtés ou au dos; desquelles vingt-quatre étaient mortelles, suivant le rapport du chirurgien qui fit l'autopsie du corps avant son inhumation (1).

Ainsi périt, martyr de son zèle et de sa foi, ce vénérable ecclésiastique, dont la mort fut le signal des plus grandes atrocités en Languedoc, principalement dans les Cévennes et

(1) *Le fanatisme renouvelé*, histoire des sacriléges, des incendies, des meurtres et autres attentats que les calvinistes révoltés ont commis dans les Cévennes, et châtiments qu'on en a faits, par le R. P. Louvreleul, prêtre de la Doctrine chrétienne, ci-devant curé de Calverte. tome Ier.

dans le Gévaudan. Les prêtres, traqués et assassinés par ces brigands, dont le nombre augmentait chaque jour, furent obligés de fuir leurs paroisses et de se réfugier dans les villes. Ces bandits attaquaient les châteaux et les maisons isolées, mettaient à mort leurs habitants, sans respect pour le sexe ni l'âge. Chaque bande était accompagnée d'un bourreau, appelé l'*exterminateur*, qui servait d'exécuteur aux affreuses vengeances de ces fanatiques. On les vit éventrer des femmes enceintes, et porter au bout d'une pique un enfant étronçonné et encore vivant, qui figurait la tête du géant Goliath vaincu par David. Les visionnaires du Dauphiné avaient ouvert la voie à ces excès; mais la liberté d'examen et d'interprétation des Écritures les avait préparés: chaque initié voulut jouir de ce droit, et parce qu'ils étaient tous ignorants, tous se crurent également inspirés.

Le comte de Broglie, commandant en chef dans le Languedoc, en apprenant les brigandages auxquels se livraient les calvinistes révoltés, dirigea plusieurs détachements d'infanterie et de cavalerie vers les Hautes-Cévennes et les traversa lui-même jusqu'au pont du Mont-Verd. Mais que pouvaient faire des troupes régulières dans un pays aussi éminemment propre à la guerre de partisans, que le sont ces montagnes, dont on ne pouvait traverser les gorges et les nombreux défilés sans s'exposer à des attaques imprévues, dont le résultat était presque toujours en faveur des assaillants. Néanmoins, à part quelques surprises qu'il était presque impossible d'éviter, les troupes du roi furent presque toujours victorieuses partout où elles purent joindre l'ennemi. Dans une première affaire, on tua un assez grand nombre de révoltés, et on s'empara de trois de leurs prophètes, entr'autres d'Esprit-Sequier, qui avait présidé à l'assassinat de l'abbé Du Chayla. Il fut brûlé vif au pont du Mont-Verd, lieu où s'était commis le crime.

Ces promptes et terribles exécutions, loin de décourager

les huguenots révoltés, ne firent qu'augmenter leur fureur. Les réfugiés de Hollande leur ayant fait parvenir de l'argent et des armes, avec la promesse de plus grands secours, ils organisèrent de nouvelles bandes et se choisirent de nouveaux chefs. Les plus remarquables de ces généraux improvisés furent Rolland, Castenet, Catinat, Ravenel et surtout Cavalier. Tous, ainsi que les officiers qu'ils choisirent, sortaient de la plus basse classe du peuple. Rolland, qui entra un des premiers dans la lice, ayant été envoyé par Laporte, son oncle, dans la Vaunaye, pour y soulever les habitants, leur fit espérer tant d'avantages de la nouvelle ligue calviniste et de la facilité qu'ils auraient à se défendre contre les troupes du roi, dans un pays couvert de bois, rempli de défilés, de vallons, de précipices, de cavernes, lieux favorables pour l'attaque et la défense, ainsi que pour se rallier et se cacher après une déroute, qu'ils se décidèrent à le suivre et le prièrent de se mettre à leur tête, ayant appris qu'il avait été dragon. C'était un jeune homme d'une trentaine d'années, froid, taciturne, d'un esprit ferme et qui ne manquait pas d'une certaine élévation. Il acquit bientôt un grand ascendant sur ses co-religionnaires et en profita pour lever de l'argent, des hommes, et pour organiser une bande avec laquelle il devint bientôt redoutable par les attaques hardies qu'il exécuta, ainsi que par les exactions et les cruautés de toute espèce dont il se rendit coupable.

Cavalier, le plus populaire des chefs camisards et celui « qui a fait plus de bruit et plus de mal qu'aucun autre révolté », était un jeune homme de vingt-trois ans, de petite taille et fort ramassée, joignant à une figure agréable un air de bonté, beaucoup d'esprit, et s'exprimant avec une grande facilité. Fils d'un paysan du village de Ribaute, dans le voisinage d'Alais, son père lui avait fait garder des cochons dans son enfance et l'avait mis ensuite en apprentissage

chez un boulanger d'Anduse. Il demeura trois ans dans cette ville, où il prenait un grand plaisir à voir faire l'exercice aux gens de guerre. Ayant été obligé de sortir du royaume pour quelque difficulté qu'il avait eue avec la justice, il demeura deux ans à Genève et revint dans les Cévennes aussitôt qu'il eut appris la nouvelle levée de boucliers de ses co-religionnaires. Son caractère hardi et entreprenant attira bientôt autour de lui une foule de désœuvrés et de gens sans aveu, à la tête desquels il se plaça, et il alla, pour coup d'essai, ravager la plaine de Jalez, brûler le château du marquis de Chambonas, piller et incendier les églises, assassiner et torturer les habitants catholiques, et porter jusque sous les murs d'Uzès la désolation et la mort.

Tel était le degré de faiblesse et d'avilissement où était tombée la cause protestante, après la révocation de l'édit de Nantes, que des bandes de chauffeurs et d'incendiaires furent les dernières armées, et des hommes souillés de crimes, sortis des rangs les plus infimes de la société, les derniers chefs de l'hérésie calviniste, pour le soutien de laquelle avaient combattu Condé, Coligny, d'Andelot, Turenne, La Trémouille et Rohan, aidés des meilleurs officiers et des plus braves soldats du dernier siècle.

Comme nous ne voulons calomnier la mémoire de personne, pas même celle des camisards, si elle pouvait l'être, nous citerons, à l'appui de nos accusations, quelques traits pris parmi des milliers du même genre que contient l'histoire de la guerre des Cévennes ; ils feront connaître les actes de ces hommes, que les historiens protestants ont eux-mêmes désavoués et que les historiens voltairiens ont voulu faire passer pour des héros, en haine de la religion catholique.

M. Vidal, capitaine au régiment d'infanterie de Marsilly, étant tombé dans une embuscade à Mandejols, près d'Alais, fut abandonné de sa troupe et se retirait, accompagné d'un

seul sergent, lorsqu'il reçut un coup de feu qui lui fracassa l'épaule. Ce brave officier ordonna au sergent de se sauver comme il le pourrait et s'assit pour étancher le sang qui sortait de sa blessure. Il fut bientôt environné par les rebelles, qui lui proposèrent de prendre soin de lui s'il voulait renoncer à la religion catholique. Aussi pieux que vaillant, le capitaine n'hésita point à leur déclarer qu'il préférait mourir plutôt que de renier sa foi. Irrités de son refus, ces infidèles le couchèrent sur le dos et remplirent de poudre les yeux, le nez, la bouche et les oreilles de ce glorieux martyr ; ils y mirent ensuite le feu et le firent expirer au milieu des plus affreux tourments. M. Vidal appartenait à une famille noble de la ville de Grenade, près de Toulouse. Élevé dans les plus fervents principes de la religion catholique, il avait, à diverses fois, dès son enfance et même après son retour des guerres d'Italie, *assuré qu'il serait un saint*. Trois mois avant son martyre, il rêva qu'on lui ôterait sous peu la vie, qu'on le dépouillerait de ses habits et qu'on laisserait son corps sans sépulture. Ce songe fut trop malheureusement vérifié par l'affreux événement que nous venons de rapporter.

Cette *guerre de sauvages*, comme Voltaire lui-même est forcé de l'appeler, faite par les huguenots des Cévennes aux populations catholiques, avait lieu pendant la troisième époque du grand règne, époque féconde en désastres de toutes sortes, où de grandes batailles furent perdues par des généraux inhabiles qui avaient succédé aux élèves de Turenne et de Condé; où les frontières dont Louis XIV avait ceint la France furent envahies et entamées ; où ce prince enfin demanda la paix, après l'avoir accordée si souvent à ses ennemis.

Aussi, les troupes nombreuses qui furent envoyées dans les Cévennes étaient-elles distraites de celles qui défendaient nos frontières, où leur absence dut certainement favoriser les succès de l'ennemi. Les États de Languedoc contribuèrent,

autant qu'il était en leur pouvoir, à la défense de leur province par les secours d'hommes et d'argent qu'ils fournirent au gouvernement du roi. Ils mirent sur pied trente-deux compagnies de fusiliers et quatre de dragons, dont l'une fut donnée au capitaine Poul, l'un de ces braves que savait si bien distinguer et récompenser le grand roi, et qui n'avait dû son avancement qu'à son seul mérite. Cet officier, originaire de Ville-Dubert, près de Carcassone, avait servi avec distinction, dans sa jeunesse, en Allemagne ainsi qu'en Hongrie, et s'était signalé en Piémont dans diverses rencontres contre les Barbets (1), particulièrement pour avoir coupé la tête à leur chef Barnaïbago, qu'il était allé attaquer jusque dans sa tente, durant les dernières guerres. Sa taille haute, son air belliqueux, son naturel ardent et austère, son intrépidité éprouvée et surtout la longueur et le poids de son sabre d'Arménie, le rendaient redoutable aux Camisards, qui avaient déjà maintes fois éprouvé la force de son bras. Aucun officier ne rendit autant de services que le capitaine Poul dans cette malheureuse guerre des Cévennes. Il fut tué à l'affaire d'Aubord, en combattant vaillamment, à la tête de ses dragons.

Une perte également regrettable fut celle du baron de La Gorce, tué, le 10 février 1703, au combat de Vagnas. Il était arrière-petit-fils du célèbre capitaine Merle, qui a laissé, en Auvergne et en Gévaudan, tant de souvenirs de ses cruautés. Son petit-fils n'avait heureusement hérité que de sa grande bravoure et de ses talents militaires. Il commandait l'avant-garde et tomba dans une embuscade, à l'entrée du bois

(1) Les Barbets, qui ne sont autres que les anciens *Vaudois*, fixés, comme nous l'avons dit, dans quelques vallées des Alpes, ont commis les plus grandes atrocités envers les soldats français dans la première guerre de la Révolution (1791 et 1792).

de Vagnas. Effrayés du nombre des ennemis, ses soldats s'enfuirent à la première décharge, abandonnant leur capitaine, blessé d'une balle à la cuisse, qui cherchait en vain à les rappeler à leur devoir. Les Camisards l'achevèrent à coups de baïonnette. Ces brigands le haïssaient mortellement depuis qu'il avait rejeté, avec indignation, les offres qu'ils lui avaient faites de se joindre à eux, en leur témoignant qu'il était bon catholique et qu'il voulait demeurer fidèle au roi. Ce n'est pas une des circonstances les moins singulières de cette guerre atroce, que la fin glorieuse de ce descendant d'un des plus féroces huguenots du XVI^e^. siècle, périssant victime de son attachement à la foi catholique, par la main des huguenots du XVII^e^. (1).

Non-seulement des troupes nombreuses, mais encore quelques-uns des meilleurs généraux de l'armée du roi, dont la présence y eût été si nécessaire, furent envoyés successivement dans les Cévennes, sans pouvoir terminer cette malheureuse guerre. Au comte de Broglie succéda le comte de La Beaume-Montrevel, officier-général d'une grande distinction, qui battit complètement les rebelles à l'affaire de la tour de Belot et leur fit éprouver une perte considérable. Mais cette défaite ne les rendit que plus furieux, et les massacres, les incendies n'en continuèrent pas moins à désoler le Languedoc. Les ennemis de la France, dont cette guerre impie favorisait les projets, avaient promis aux huguenots révoltés de prochains et puissants secours. Ils profitaient seuls d'une diversion qui retenait dans les Cévennes vingt mille hommes des meilleures troupes du roi. Les secours furent envoyés, mais ils ne parvinrent point à leur destination. On saisit, sur la côte de Gênes,

(1) Henri de Merle, baron de La Gorce et de Salavas, vicomte d'Ève. Il avait épousé Anne Novi et laissa un fils, Mathieu de Merle, qui lui succéda.

les armes et l'argent que l'Angleterre et la Hollande envoyaient aux Camisards. Outre deux tartanes, qui furent prises, sur lesquelles étaient embarqués douze officiers et trois cents soldats, il y avait encore quatre frégates et deux petits bâtiments de transport, portant quarante officiers et quatre cent cinquante soldats, des munitions, des habillements et une caisse militaire. Les soldats et les officiers étaient presque tous français, et leur général avait deux cents commissions à distribuer, au nom du roi d'Angleterre, aux égorgeurs et aux incendiaires des Cévennes. On répandait, à la même époque, dans diverses provinces du royaume, où il y avait encore des huguenots, une médaille frappée en Hollande, qui avait d'un côté un écu couronné, dans lequel on avait représenté un dragon renversé et percé d'une flèche; on avait gravé au-dessus ces trois lettres en chef, C. R. S., qui signifient : *Christiani, romanos sacrificate; chrétiens, sacrifiez les catholiques romains.* De l'autre côté, il y avait deux piques placées en sautoir et attachées ensemble, avec ces six lettres : J. O. V. R. S. M. : *Juvenes, offerte veræ religioni sacrificium magnum;* jeunes gens, offrez à la vraie religion un grand sacrifice, animant vos frères à combattre pour elle par vos discours inspirés du ciel. C'était par de semblables moyens que les huguenots, réfugiés à l'étranger, encourageaient la fureur de ces fanatiques. Elle était montée à un tel point, que le roi ayant fait publier une amnistie en faveur de tous ceux de ces rebelles qui mettraient bas les armes et se retireraient dans leurs foyers, Salomon Couderc, un de leurs prophètes, demanda à un de leurs régiments assemblé ce qu'il pensait de cette amnistie. Aussitôt un sergent, nommé Saint-Louis, et un brigadier, nommé La Bonté, répondirent *qu'il fallait accepter ce parti.* Beaucoup d'autres furent du même avis; le prophète, craignant que tout le régiment ne suivît leur exemple, se jeta par terre, faisant des contorsions effroyables, et se releva ensuite en s'écriant :

*que le Saint-Esprit condamnait à la mort Saint-Louis et La Bonté, pour avoir donné un si mauvais exemple aux enfants de Dieu, et qu'il exhortait ceux-ci à tenir ferme.* Et tel était l'ascendant que ce misérable avait sur ses fanatiques compagnons de brigandage, que le brigadier et le sergent furent à l'instant fusillés.

Pourtant, en mars 1704, le maréchal de Villars, ayant été envoyé dans les Cévennes, ce grand capitaine s'aperçut bientôt qu'il lui était plus difficile de rencontrer les Camisards que de les battre ; après s'être fait redouter par quelques actes de sévérité, il leur proposa une amnistie qui fut enfin acceptée par les principaux chefs. Cavalier fut le premier à se soumettre, et cette soumission qui entraîna un nombre considérable d'officiers et de soldats, causa une grande désunion dans le parti. Villars sut en profiter habilement, en employant tour à tour l'indulgence et la force ; il eut la consolation de commencer la pacification du Languedoc, que le maréchal de Berwick eut plus tard la gloire de terminer. Cavalier fut envoyé à Versailles, Louis XIV ayant désiré le voir. On le plaça sur le passage du roi, qui, après avoir laissé tomber sur le chef camisard un regard dédaigneux, haussa les épaules et passa outre. Humilié par cette réception, Cavalier alla servir en Hollande, puis en Angleterre, et mourut gouverneur de l'île de Jersey.

Berwick vint, le 16 janvier 1706, remplacer le maréchal de Villars. Le choix de cet habile général prouve que Louis XIV était loin de regarder la guerre comme finie. En effet, Rolland, après le départ de Cavalier, avait réuni près de lui ceux des diverses bandes qui, trop compromis par leurs crimes, n'osaient croire que les engagements pris par le maréchal et l'intendant Lamoignon de Basville fussent sincères. Il proclamait hautement qu'il ne mettrait bas les armes que lorsque le roi aurait rétabli l'édit de Nantes et accordé des temples

aux huguenots du Languedoc. Les défaites de la France enhardissaient les rebelles, et la promesse d'un grand et prompt secours de la part de ses ennemis les encourageait à demeurer en armes. Ils avaient été instruits qu'une flotte anglaise et hollandaise, avec des troupes de débarquement, devait bientôt arriver sur les côtes du Languedoc. Mais Berwick, qui savait, comme Villars, allier la modération à la rigueur, contenait, d'une part, les rebelles, et veillait, de l'autre, à préserver la province de l'invasion des étrangers.

Rolland, dont la tête, ainsi que celle des autres chefs qui persistaient dans la rebellion, avait été mise à prix, fut enfin rencontré par un fort détachement de cavalerie et d'infanterie, contre lequel il essaya une défense désespérée. Après avoir abattu plusieurs soldats, qui s'avançaient pour le saisir, il fut tué par un dragon. Sa mort hâta la fin de la rebellion. Ravenel, un des chefs les plus audacieux, sachant que sa tête avait été mise à prix, avait eu la hardiesse, en 1704, de venir trouver le maréchal de Villars et lui demander les mille écus de récompense, en se découvrant. Le maréchal lui pardonna et lui fit compter la somme promise. Mais ayant de nouveau conspiré, l'année suivante, après avoir été, en outre, convaincu d'excès atroces, il fut brûlé vif, en réparation de ses crimes. « Ravenel et Catinat, dit le duc de Berwick, dans « ses excellents et véridiques mémoires, qui avaient été gre- « nadiers dans les troupes du Roi, furent brûlés vifs, à cause « des sacriléges horribles qu'ils avaient commis. — Billard et « Jonquet furent roués : le premier s'était chargé d'exécuter « le projet d'assassinat formé contre M. de Basville et moi; il « l'avoua et semblait s'en faire gloire..... Le même jour que « j'entrai dans la province, l'on prit un prédicant, nommé « Cartenet, qui fut roué à Montpellier, après avoir été con- « vaincu de toutes sortes de crimes énormes, et non pour « fait de religion, comme on a affecté de le publier..... Je

« sais qu'en beaucoup de pays on a voulu noircir ce que nous « avons fait contre ces gens-là ; mais je puis protester, en « homme d'honneur, qu'il n'y a sorte de crimes dont les « Camisards ne fussent coupables : ils joignaient à la révolte, « aux sacriléges, aux meurtres, aux vols et aux déborde- « ments, des cruautés inouïes, jusqu'à faire griller des prê- « tres, éventrer des femmes et rôtir des enfants. »

Quoique les Camisards professassent publiquement le calvinisme et qu'ils eussent, à chaque instant, ainsi que leurs ministres, l'Évangile à la bouche, ils n'en étaient pas moins de ceux de qui le roi prophète a dit, qu'ils ont reçu leur âme en vain, *acceperunt in vanum animam suam*, puisqu'elle ne leur servait qu'à se laisser aller à toutes sortes de brutalités charnelles. Les témoignages les plus authentiques nous apprennent que leurs assemblées, prétendues religieuses, ne servaient que de rendez-vous et de lieux de prostitution. Les incestes, les adultères, les fornications et la grossesse d'un très grand nombre de filles de toutes les paroisses, devenues enceintes en même temps, dans ces sabbats nocturnes, en fournirent trop souvent les preuves matérielles.

Si l'on veut se faire une juste idée des crimes dont les Camisards se rendirent coupables, et de la justice de la répression que l'on exerça contre eux, qu'on lise les lettres de l'illustre Fléchier, alors évêque de Nîmes, sur les atrocités qu'ils ont commises, et l'on jugera si l'on devait, *pour ne pas gêner leur conscience*, les laisser saccager le Languedoc et bloquer Fléchier lui-même dans son palais épiscopal. Personne, je pense, n'oserait accuser de fanatisme et de superstition ce prélat, aussi célèbre par ses lumières et par ses vertus, que par son éloquence. Cependant, il témoigne hautement le sentiment d'indignation dont le pénétraient les attentats dont il était le témoin oculaire. Dans son zèle apostolique, le pieux évêque employait des missionnaires pour convertir les Cami-

sards, tandis que Berwick et Lamoignon les réprimaient par la force des armes et recouraient aux juges criminels pour les punir. Mais ce zèle convertisseur de Fléchier, qui balançait les rigueurs de la justice, par la douce persuasion de la religion, a été repoussé avec force par notre siècle de lumières et dénoncé comme une tyrannie contre la liberté de penser.

Les bandes des Camisards étaient totalement dispersées, Cavalier était soumis, Rolland mort et les autres chefs arrêtés ou punis, lorsque les secours si souvent annoncés aux rebelles parurent sur les côtes du Languedoc. Il était heureusement trop tard, et la flotte anglaise ne fit qu'une inutile démonstration. Le maréchal de Noailles se porta avec célérité sur les ennemis, débarqués à Cette, et les força de regagner leurs vaisseaux, avant que la nouvelle de ce débarquement fût parvenue dans les Cévennes et eût causé peut-être une nouvelle insurrection. Personne ne répondit aux signaux ni aux sollicitations de Sessan, qui commandait l'armée d'expédition et s'en retourna avec une grande quantité d'armes et de munitions apportées pour entretenir la guerre civile. En l'année 1711, la paix était entièrement rétablie en Languedoc; c'était un peu celle des tombeaux, et cette province se ressentit long-temps encore des désastres de toute espèce que lui avait fait éprouver la dernière guerre civile que le protestantisme a pu exciter et soutenir en France. En vain on imputera cette rebellion à la révocation de l'édit de Nantes. Tous les historiens qui ont parlé de cet événement avec impartialité, ont déclaré que la révocation fut exécutée, comme le rapporte l'élève de Fénelon, *sans désordre et sans effusion de sang.* Les troubles des Cévennes n'agitèrent le royaume que quinze ans après la suppression de l'édit, et ces troubles eussent pris un développement bien plus formidable, sans le coup frappé par Louis XIV et sans la dispersion du parti protestant. Il n'y

a donc que la prévention, aveuglée par l'ignorance des faits connus de notre histoire, qui puisse intenter une pareille accusation.

Quatre ans après la pacification du Languedoc, Louis XIV mourut, et dans sa tombe furent ensevelis ses grands projets et ses grands principes d'administration.

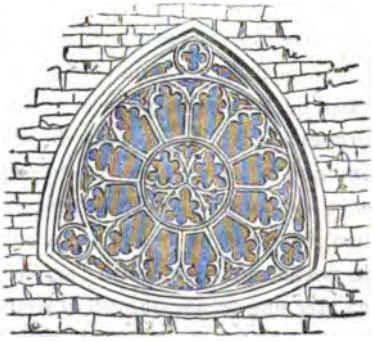

# NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

# LE CHATEAU DU CHAMP;

PAR M. DE CHAPELAIN,

Membre de la Société française d'archéologie.

D'après une ancienne tradition de famille, le château du Champ aurait appartenu aux Templiers, non qu'il fût une forteresse destinée à établir ou à maintenir la puissance de cet ordre célèbre, car ses dimensions ne permettent pas une pareille opinion; mais c'était, au dire de nos pères, un petit château où l'on envoyait de jeunes chevaliers, à leur entrée dans l'ordre, pour y attendre leur destination et faire une sorte de noviciat. Quoi qu'il en soit de cette tradition, il est certain que la fondation de ce château est de date reculée. La famille de Borne, qui l'a transmis à la mienne par héritage, et qui était très-ancienne, ne savait ni quand ni comment elle était devenue propriétaire du Champ, et comment cette seigneurie était sortie de l'ordre du Temple. Était-ce à la suite de l'arrêt de Philippe-le-Bel, était-ce par une cession antérieure? Nous l'ignorons. J'ajoute que l'ordre du Temple, ou celui de Malte, qui lui avait succédé dans ses propriétés, avaient de grandes possessions dans les environs. Le village *de l'Hôpital* touche à la terre du Champ. Le bois *du Commandeur* en est voisin, la commanderie du Gap-Français et celle de Jalès en sont à quelques lieues. On trouve, dans ces différentes contrées, beaucoup de blocs de pierre servant de

bornage, qui portent, gravée, une croix de Malte dont la forme est la même, du reste, que celle du Temple. Et y eût-il quelque différence, on pourrait croire que l'ordre de Malte devenu, par l'arrêt de Philippe-le-Bel, propriétaire des biens des Templiers, a pu vouloir en effacer le souvenir et y substituer le sien, comme il est peut-être arrivé pour le nom du village qui s'appelle aujourd'hui l'*Hôpital*.

Voilà ce que dit la tradition; voyons maintenant ce que disent les yeux.

Le château du Champ n'est pas né d'un seul jet tel qu'il existe aujourd'hui, mais son plan est toujours le même. Plusieurs parties ont été reconstruites à diverses époques: toutes ont été remaniées presque à chaque génération. Une seule est d'origine primitive et en conserve des traces.

Le plan de ce château se compose de trois corps; le plus considérable et le plus ancien est tourné vers l'Ouest; le second vers le Sud : c'est celui-là qui forme aujourd'hui la façade; au-devant se trouve une cour qui est le seul accès du château et dans laquelle on voyait autrefois un fossé, facile à remplir d'eau. Cette façade est flanquée de deux tourelles, dont le toit conique a été abattu en 1793, et remplacé par une toiture plate. Le troisième corps, parallèle à celui-ci, regarde, par conséquent, le Nord, et se trouve relié avec lui, du côté de l'Est, par un mur qui forme le quatrième côté d'une cour intérieure.

Nous allons, d'abord, examiner la partie Ouest, à peu près la seule qui offre de l'intérêt.

Le rez-de-chaussée présente trois salles voûtées à plein-cintre. La plus grande, celle du milieu, est éclairée par quatre fenêtres : deux à l'extérieur, deux prenant jour dans la cour intérieure. Les ouvertures extérieures ont été faites après coup, et avec d'anciens matériaux; les appareils ne sont point liés avec les murs, ils portent quelques vestiges

de moulures incohérentes et très-anciennes. Ces ouvertures sont de forme carrée et fort étroites. L'une des fenêtres, qui donnent dans la cour intérieure, a été autrefois une porte. Elle a, ainsi que la quatrième qui lui est parallèle, le caractère de toutes les ouvertures primitives du château, c'est-à-dire un large chanfrein qui règne tout autour et forme un évasement et une voûte d'embrasure à cintre surbaissé. Celles de cette salle sont un peu en pénétration dans la voûte, qui est en berceau tout uni. Entre les deux fenêtres extérieures, il y a une tourelle au tiers engagée.

L'extrémité Nord de ce corps-de-logis contient une salle plus petite que la précédente, voûtée, comme elle, en berceau à plein-cintre; elle est éclairée par une fenêtre plus moderne encore que les autres. Un faux plafond, en bois, et une boiserie sur toutes les parois, empêchent de voir si les murs offrent quelque chose à signaler. Entre cette pièce et celle que j'ai précédemment décrite, se trouve un passage, qui ne semble pas avoir eu de destination particulière; il est voûté à plein-cintre, très-bas. Au-dessus de cette voûte, il y en a une autre; plus haut, une troisième, et enfin une quatrième. Les appartements que recouvrent les deux voûtes intermédiaires, sont longs et étroits, et paraissent avoir servi, l'un de prison, l'autre de salle pour les archives. Je ne comprends pas l'ancienne destination du plus élevé.

A l'extrémité Sud de la salle principale, s'en trouve une autre qui avait quelqu'intérêt, il y a peu de temps. La voûte est semblable aux autres. Il y avait une ouverture dans le mur occidental, en forme de poterne ogivale. Les appareils étaient en pierre calcaire, régulièrement taillée. Je fus obligé de la démolir, il y a sept ans; ce fut bien à regret, mais elle était dans un tel état de vétusté qu'il ne m'était pas possible de la conserver, ni même de la restaurer. Je remarquai, en la faisant démolir, que les lits de chaque appareil portaient,

gravée en creux, une figure semblable à une arête de poisson, de 30 à 40 centimètres de longueur. Je crois que c'était une précaution pour retenir dans ces rainures une certaine quantité de ciment, afin de donner plus de solidité à l'œuvre. Il n'y avait, du reste, aucune trace de moulure ; les claveaux n'étaient qu'une continuation des montants. Cette poterne avait environ 75 centimètres de largeur sur 1 mètre 10 environ de hauteur sous la clef ; elle était placée à l'extrémité de la face Ouest du château, et presque contre une des tourelles de la façade Sud. Cette tourelle était, ainsi que toutes les autres, percée, dans tous les sens, d'archères ou arbalétrières. Elle porte, en outre, des traces évidentes d'un moucharabi d'où l'on pouvait assommer les assaillants qui se seraient présentés devant la poterne.

En faisant des réparations à cette salle, j'ai trouvé un vaste tuyau de cheminée, en forme de grande hotte, et dont les côtés étaient bordés de belles pierres de taille jusqu'à la voûte. L'emplacement de cet appartement et sa disposition me font penser qu'il devait servir originairement de corps-de-garde, ou, plus pompeusement, de salle des gardes.

Terminons l'examen de cet aile Ouest, et arrivons au premier étage. Au-dessus de la plus grande salle du rez-de-chaussée, nous en trouvons une pareille ; seulement la voûte qui la surmonte est de forme ogivale, plus ouverte que le tiers-point. Le mur extérieur ne présente aucune trace d'ouverture ancienne ; celles qu'on y voit aujourd'hui sont modernes. Du côté de la cour intérieure, il y a une fenêtre qui permet de fixer la date du château : elle est partagée en deux baies par une colonne monocylindrique ; une base épaisse et octogonale la supporte, un chapiteau de même forme la surmonte ; le tailloir est très-évasé et a huit pans ; les montants, ou pieds-droits, sont formés de simple appareil en pierre de taille, sous forme de colonnes ou de pilastres ; ils

sont seulement chanfreinés, et supportent un chapiteau de même forme que celui de la colonne, sauf qu'il ne règne pas sur le parement extérieur, mais seulement sur le tableau et sur le chanfrein ; la tablette est saillante et formée par un petit tore supportant une doucine et un filet ; la colonne soutient la retombée de deux arcs, de forme un peu ogivale, qui s'appuient, de l'autre côté, sur les chapiteaux des pieds-droits ; ces deux arcs sont surmontés par une rose dont on ne peut pas indiquer le caractère, non plus que celui des deux arcs, parce qu'ils sont remplis par une maçonnerie destinée à repousser la pluie. Je me propose de la démolir prochainement et de faire restaurer cette fenêtre. Au-dessus de la rose, on voit une espèce de corniche composée d'un gros tore, d'un congé et d'un listel ; cette moulure retombe verticalement, puis s'élargit à angle droit, au niveau des ogives, pour retomber encore jusqu'à l'imposte, formant ainsi comme un double encadrement, l'un pour la rose, et l'autre, plus large, pour les deux ogives ; aux deux angles supérieurs, il y a deux ornements assez grossièrement faits : ils offrent, en relief, un hexagone au milieu duquel se trouve gravée une fleur à six feuilles ; entre les retombées des deux arcs se trouve encore une fleur, mais à trois feuilles seulement. La tradition nous apprend que l'appartement que cette fenêtre éclairait, était autrefois la grande salle où l'on voyait, en permanence, un grand broc et des gobelets d'étain sur une immense table. Je n'ai vu aucune trace de cheminée à l'extrémité Sud de cette pièce ; et, dans un angle, il y avait une porte ogivale donnant accès dans une chambre voûtée en ogive. Cette partie a été détruite, il y a environ une trentaine d'années. A l'extrémité Nord de la grande salle est le local des archives dont j'ai déjà parlé ; il est éclairé par une fenêtre carrée, partagée en deux par un meneau qui me paraît roman. La base et le chapiteau se composent simplement d'un prisme

à six pans, sans autres moulures qu'un tore et un listel qui les séparent du fût qui, lui-même, est aussi à six pans ; les montants sont de simples pierres de taille chanfreinées, ainsi que le linteau: ce qui forme une espèce d'encadrement évasé ; la tablette est saillante et se compose d'un gros et d'un petit tore, séparés par une large et profonde fouillure ; après la salle des archives, cette aile se termine par une autre salle ; celle-ci repose sur la voûte à plein-cintre du rez-de-chaussée. Il est probable qu'elle était autrefois couverte d'une voûte ogivale, comme les autres; mais, comme elle touche à l'aile Nord, dont la construction est beaucoup plus récente, je suis porté à croire que le haut de cette salle a été détruit par le même incendie qui a renversé le corps-de-logis voisin, suivant la tradition, et qu'on les a rétablis ensemble vers la fin du XVI^e^. siècle. Cette supposition me paraît d'autant plus fondée que, dans la salle dont je parle, on voit des traces d'une œuvre ancienne : c'est une arcature géminée formant deux niches, à plein-cintre, séparées par un meneau ; le bas de cette arcature est à hauteur d'appui ; elle est construite en pierres de taille, grossièrement travaillées, mais bien appareillées. A voir le peu de soin qu'on a mis à façonner cet ouvrage, on doit croire qu'il était fait pour être recouvert par un enduit ou une tapisserie ; peut-être cette salle était-elle une chapelle et l'arcature une crédence.

L'aile Nord, en retour sur la précédente, est composée, à chaque étage, de deux salles ayant chacune une fenêtre ou croisée de pierre, fort simple, et donnant dans la cour intérieure. Ici nous ne trouvons plus de voûtes que celles des caves, qui sont sous terre et creusées dans le roc sur lequel est bâti tout le château. Je crois que ces voûtes de caves sont antérieures à l'incendie. Les plafonds des deux étages de cette aile, comme celui de la salle voisine, sont tout en bois, et à poutres et solives saillantes. Le mur extérieur montre des soudures qui annoncent sa reconstruction après l'incendie.

Les parties primitives n'ont aucune trace d'ouverture. Ce mur est flanqué, au Nord-Est, d'une tour plus grosse que les autres ; elle a, comme elles, perdu son ancien toit, en 1793 ; mais elle a conservé une ceinture de machicoulis, dont les corbeaux sont en bel appareil et assez bien taillés. Tout au-dessous de cette défense se trouve une petite fenêtre chanfreinée, dont le linteau est en forme d'accolade surbaissée. Les différents étages de cette tour sont voûtés en demi-sphère ; la plus basse voûte est percée, au centre, d'un trou carré qui donne accès dans une petite cave. Les murs de la tour montrent encore quelques arbalétrières. A l'angle correspondant, c'est-à-dire Nord-Ouest, on voit le cul-de-lampe d'une toute petite tourelle en encorbellement ; mais, comme elle est placée au niveau du toit, et que son couronnement a disparu, il ne reste que les corbeaux couverts d'une toiture moderne ; je serais tenté de croire que cette construction n'était qu'un ornement féodal, car elle est très-petite, et d'ailleurs cet angle du château, assis sur un rocher, a pu, surplombant la rivière, n'avoir pas besoin de défense.

La différence qui existe entre ce corps de bâtiment et celui de l'Ouest, ainsi que les soudures que l'on voit aux murs, justifient la tradition de reconstruction postérieure. Je puis en dire autant de la partie Sud qui fait la façade actuelle ; il n'y reste de primitif qu'une salle, avec ses deux voûtes superposées : la plus basse, à plein-cintre, la plus haute, ogivale ; au-dessous de l'ogive de cette dernière, du côté de la cour intérieure, il y a une grande rose qui montre les restes mutilés d'une ouverture à six lobes inscrits dans un cercle de 75 centimètres de diamètre intérieur. La bordure, composée de tores, doucines et plates-bandes, peut avoir 60 centimètres de largeur ; elle est très-bien taillée ; j'inclinerais à l'attribuer au commencement du XV^e. siècle, ou même à la fin du XIV^e. ; elle est faite, évidemment, par un ouvrier

plus habile que ceux qu'on avait employés précédemment; au-dessous d'elle, on voit les traces d'un escalier, qui accédait au premier étage par un palier qui devait communiquer, tout à la fois, dans la grande salle et dans celle où était la rose, c'est-à-dire dans les deux ailes Ouest et Sud. Sous cet escalier se voit un arceau en pierre de taille, à plein-cintre, qui ressemble à une grande porte cochère; l'intérieur a été muré, il y reste seulement une porte vitrée moderne, qui donne accès, par la cour intérieure, dans la salle voûtée du rez-de-chaussée. Au milieu de la façade Sud, et en face de l'arceau dont je viens de parler, la tradition nous dit qu'il y avait une poterne, surmontée d'une meurtrière, dont les traces sont encore visibles; cette façade a pu être remaniée plusieurs fois; mais, positivement à la fin du siècle dernier, on lui a donné, à grands frais, une forme toute moderne, très-commode comme habitation, mais bien insignifiante pour l'archéologue. Il ne me reste plus à parler que de l'escalier; il est à vis et fort commode; on l'a construit dans une tour d'angle de la cour intérieure, à moitié engagée dans les ailes Nord et Ouest.

L'étude que j'ai faite de ce vieux château, et les données fournies par la tradition de famille, me font penser que cette construction date de la fin du XII^e^. siècle. Le mélange du caractère roman avec l'ogive large me semble indiquer que l'architecte acceptait timidement les formes nouvelles; il faisait du plein-cintre partout où il recherchait la solidité, comme dans les salles inférieures, dans les embrasures des portes, qui ont à supporter la retombée des voussures, tandis que l'ogive, dont on semblait se méfier, n'était adaptée qu'aux parties supérieures et à l'ornementation de la grande salle; on n'aurait fait d'exception à cette règle, que pour les poternes, sans doute, parce que cette forme se prêtait mieux qu'une autre à ce genre d'ouverture. Si le château manque

d'ornements architectoniques, on doit attribuer cela à l'ignorance du maître des œuvres, ou au défaut d'habileté des ouvriers, et non à l'économie, puisqu'on a prodigué la pierre de taille dans un lieu où elle ne pouvait arriver qu'à dos de mulet, et par des sentiers très-difficiles dont on voit encore le tracé. Plus tard, la guerre ou l'incendie ont détruit plusieurs parties importantes de cette première construction; on les a relevées, suivant les formes en usage à ces différentes époques. Enfin, le XIX^e^. siècle est venu remanier le tout, et il résulte de cet ensemble de travaux un édifice incohérent, où l'on trouve un peu de tout.

# RAPPORT

## FAIT A M. LE PRÉFET DE LA LOZÈRE,

SUR LE

# MONUMENT DE LANUEJOLS,

COMMUNIQUÉ AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

**Par M. TOURETTE,**

Architecte du diocèse de Mende.

---

MONSIEUR LE PRÉFET,

M. Janvier, votre prédécesseur, et M. le Président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère, me chargèrent de relever et de dessiner le monument de Lanuejols, lorsque les fouilles en seraient terminées.

Les 2,000 francs alloués ont été employés à faire les fouilles nécessaires pour dégager ce petit édifice, et à construire un mur du côté du torrent. Les travaux dont il s'agit sont à peu près terminés en ce moment. Avant de décrire le monument, permettez-moi, Monsieur le Préfet, de vous faire observer que déjà, en 1814, M. Gamot, préfet de la Lozère, avait appelé l'attention du Gouvernement sur la nécessité de prendre des mesures pour le déblayer et le conserver.

M. Le Boullenger, ingénieur en chef, adressa à l'administration supérieure, à cette époque, un rapport détaillé appuyé de dessins. M. Cayx, géomètre en chef du cadastre, donna plus tard une variante de l'inscription relevée par M. Le Boullenger.

Le monument a, en outre, été dessiné, en 1813, par

M. Bance, pour faire partie du grand ouvrage sur les monuments de France, par M. Alexandre de Laborde; et, en 1828, par M. Jorand, peintre, membre résident de la Société des Antiquaires de France.

La *France pittoresque*, par M. A. Hugo, en a donné un petit dessin.

Si j'avais connu plus tôt les travaux qui ont été faits sur ce monument, je me serais abstenu de le reproduire moi-même. Toutefois, si mes dessins ne sont pas faits avec la même habileté, du moins je puis en garantir la parfaite exactitude dans toutes les parties du monument : plan, élévation, coupes, moulures et sculptures.

Ce monument est situé à l'Ouest du village de Lanuejols et à 11 kilomètres de Mende.

Le plan de cet édifice est un carré de 5 mètres 35 de côté dans œuvre, flanqué, au Nord, au Midi et à l'Est, de trois niches ou enfoncements de 1 mètre 30 de profondeur sur 2 mètres 75 de longueur.

Le mur Ouest est percé d'une porte de 2 mètres de largeur sur 2 mètres 575 millimètres de hauteur.

Cette porte est surmontée d'un linteau de 565 millimètres de hauteur, sur lequel est gravée une inscription à peu près illisible aujourd'hui, composée de 5 lignes de lettres en creux de 5 millimètres de hauteur sur 40 de largeur, espacées entre elles, ainsi que les lignes, de 2 millimètres.

Au-dessus de la porte et du linteau s'ouvre une baie semi-circulaire, de 1 mètre de rayon.

Cet arc est ceint, dans son développement, d'une archivolte de 38 centimètres de largeur, décorée d'une ornementation habilement tracée et sculptée, mais dégradée en partie. J'ai pu, cependant, en dessiner les contours et remarquer qu'elle est formée de génies ailés, reliés entr'eux par des

enroulements, de la volute desquels s'échappent des feuilles de vigne et des grappes de raisin.

Les retombées de cet arc, à droite et à gauche, sont décorées de figures allégoriques complètement dégradées. Le sujet de gauche est à peu près détruit. A droite, j'ai pu découvrir, non sans peine, une figure aux ailes éployées, aux oreilles effilées, s'appuyant d'une main sur une tête de chèvre ou de bélier (une des cornes existait encore il y a trois ans, dit-on), et de l'autre sur un torse dont la tête a disparu, mais qui m'a semblé couvert d'une cotte de mailles. Les traces de la sculpture du côté opposé, que j'ai tâché de reproduire, me prouvent que le sujet était à peu près le même, si on excepte la pose des figures.

A l'intérieur, en face de la porte d'entrée, la niche est terminée par un arc surbaissé, ceint d'une archivolte de 40 centimètres de largeur, ornée d'oves. Au milieu, se détachent, sur une saillie de 5 millimètres, six oiseaux à longue queue qui m'ont paru être des colombes, et trois vases de fruits. Je ferai remarquer que le premier voussoir, à droite et à gauche, est tellement dégradé, qu'il m'a été impossible de reconnaître les traces, soit d'un oiseau, soit d'un vase.

Les deux autres niches, au Nord et au Midi, ont exactement les mêmes dimensions que celle de l'Est. Toutefois, elles sont surmontées, l'une et l'autre, d'une plate-bande monolithe, brisée en deux parties qui ont été reliées, sans doute en 1814, par deux forts goujons en fer scellés dans la pierre.

Je me hâte d'ajouter que le linteau de la porte principale du monument est également brisé du côté droit du pied-droit de gauche, à tel point que, lors des dernières fouilles, on a cru devoir provisoirement l'étançonner au moyen d'un piquet en bois de pin.

La pierre employée est de nature calcaire, de très-bonne qualité. Cependant le linteau, qui porte l'inscription, m'a

paru d'un grain plus fin et d'une qualité plus tendre. C'est ce qui explique, en quelque sorte, l'état de dégradation de cette plate-bande.

L'épaisseur des murs est de 60 centimètres; ils sont construits en pierres sèches. L'appareil en est exactement reproduit sur mes dessins.

Les assises, d'inégale hauteur, n'ont pas moins de 57 centimètres de hauteur, quelques-unes en ont 80. La longueur de chaque pierre varie de 1 à 4 mètres. Les grandes dimensions des pierres de taille employées dans la construction de ce petit monument lui donnent un caractère sévère et imposant.

Les quatre angles du carré sont décorés de pilastres de 48 centimètres de largeur sur 6 millimètres de saillie; ceux de la face principale sont dégradés, mais paraissent appartenir à l'ordre corinthien. Les chapiteaux de ceux de la face Est sont semblables, quant aux dimensions, mais diffèrent d'ornementation, ainsi qu'on peut en juger par les dessins.

M. Le Boullenger a cru pouvoir les considérer comme une espèce de dorique, formé par des lames imbriquées. Je ne partage pas sa manière de voir sur ce point. Dans les dernières fouilles faites à Javols, j'ai pu constater la présence de plusieurs chapiteaux semblables qui m'ont paru terminés, à en juger par le fini de l'exécution. Ceux de Lanuejols, dont il s'agit, sont dégradés de telle sorte qu'il est difficile de reconnaître s'ils devaient affecter cette forme, ou si ce sont des chapiteaux corinthiens ébauchés.

Quant aux chapiteaux des pilastres qui ornent les angles des niches du Midi et de l'Est, ils ne sont pas d'ordre dorique, comme l'a annoncé M. Le Boullenger. Ces chapiteaux sculptés sont une réminiscence de ceux employés par les artistes grecs, et se rapprochent beaucoup de ceux du temple de Cora.

Les fouilles faites sous la surveillance de la Société d'agriculture de Mende ont été poussées jusqu'à 2 mètres 60 de profondeur, c'est-à-dire jusqu'au niveau des bases des pilastres.

Dans son état actuel, on peut circuler librement autour du monument, ainsi que je l'ai indiqué, sur le plan fait à 50 centimètres au-dessus des bases des pilastres. Au Nord, le mur de soutènement du chemin de Lanuejols à Mende a 5 mètres 25 de hauteur ; au Midi, celui qui a été construit en 1814 a 2 mètres 24 de hauteur ; et celui de l'Est, construit récemment, pour mettre le monument à l'abri des eaux du torrent, a 5 mètres 51 de hauteur.

La niche du Midi s'élève à 3 mètres 15 de hauteur. L'architrave, la frise et la corniche existent ; le fronton seul a été détruit et on en voit les traces sur le mur principal du monument. Le sommet du fronton se trouve au niveau du filet de l'architrave, à une hauteur de 2 mètres 8 millimètres, tandis que celui de la niche voûtée à l'Est, dont on voit les arrachements, ne dépassait pas le milieu de l'assise sur laquelle repose l'architrave. La corniche, dont il reste quelques fragments sur la face Sud et quelques débris sur le sol, est bien profilée et ornée de modillons consolés, de 25 centimètres de largeur.

En faisant les fouilles, on a rencontré, à l'angle Est du périmètre des murs d'enceinte, un filet d'eau assez important, que l'on a cru devoir conduire, par un aqueduc, dans le ruisseau qui serpente le long du pré des Clastres, propriété de M. Second, maire de Lanuejols.

Le soubassement de cet édifice, que j'ai fait rechercher, a été détruit, à moins qu'il n'ait pas existé : ce qui ne peut être admis, si l'on en juge par le peu de hauteur de la porte principale. A l'intérieur et à droite des niches, il existe des excavations, recouvertes de dalles de grandes dimensions. L'insuffisance des leviers en fer mis à la disposition des ouvriers n'a pas permis de les déplacer.

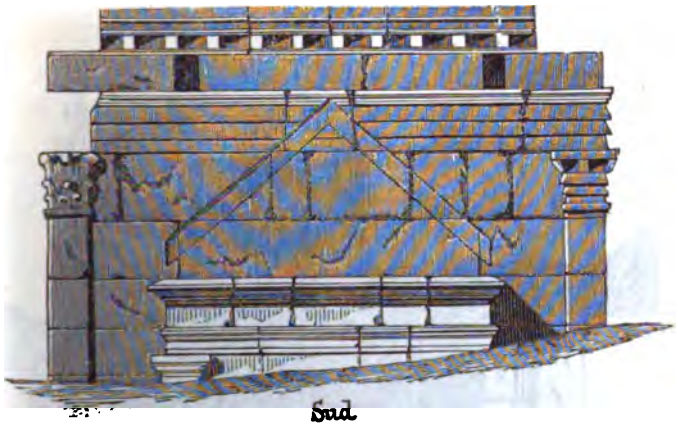

Sud

Ouest

Est Thiollet, d'après les dessins de M. Tourette.

VUE DE TROIS CÔTÉS DU MONUMENT GALLO-ROMAIN DE LANUEJOLS, AVANT QU'IL EUT ÉTÉ DÉBLAYÉ.

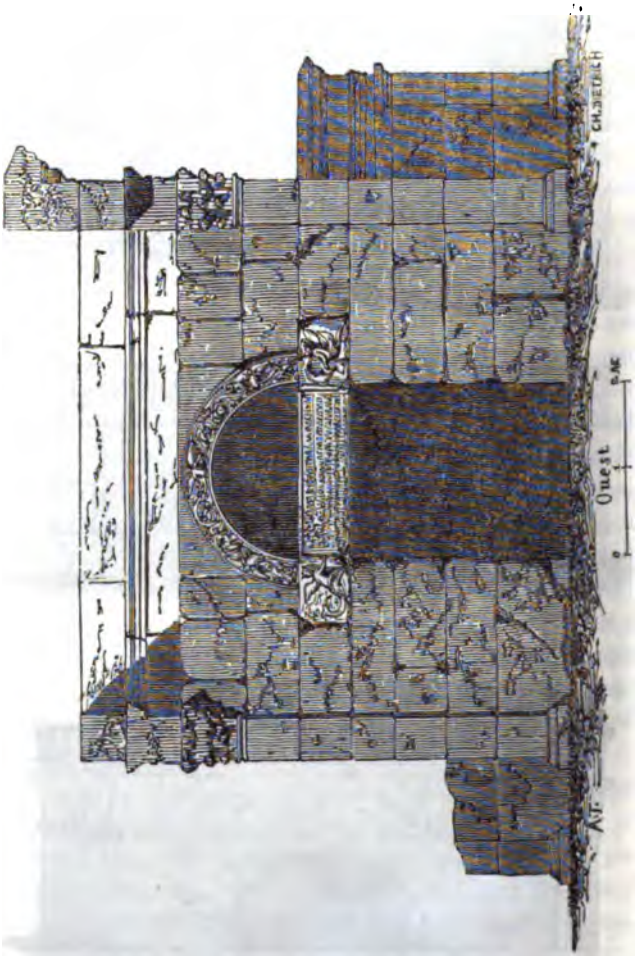


ENTRÉE DU MONUMENT DE LANGEOIS, DEPUIS QU'ELLE A ÉTÉ DÉBLAYÉE.

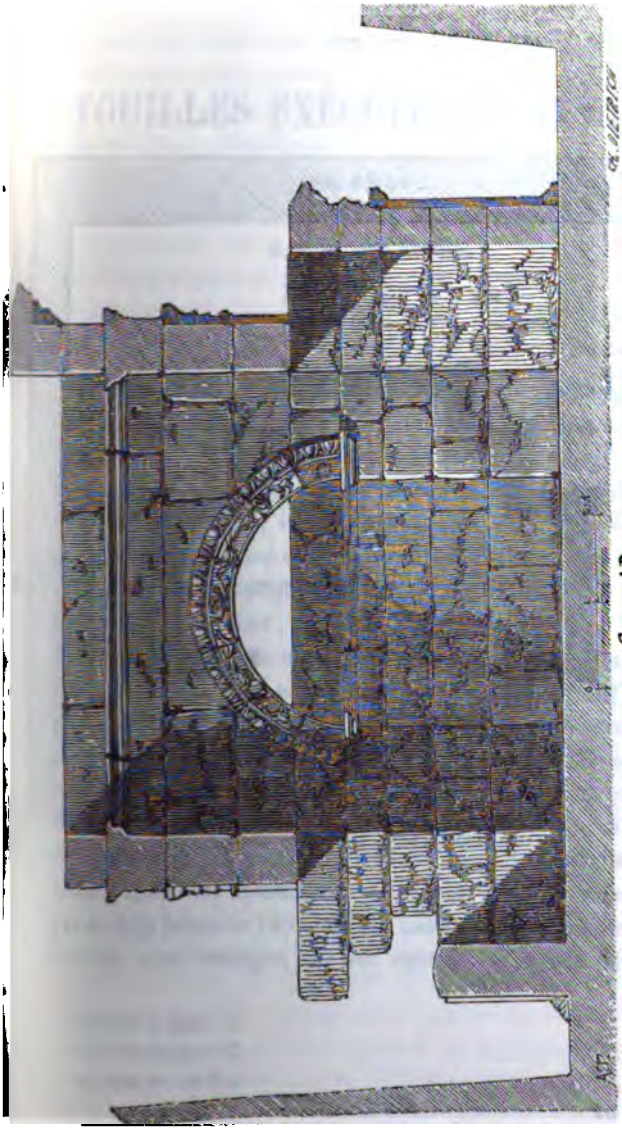

Coupe AB.

ARC A L'INTÉRIEUR DU MONUMENT.

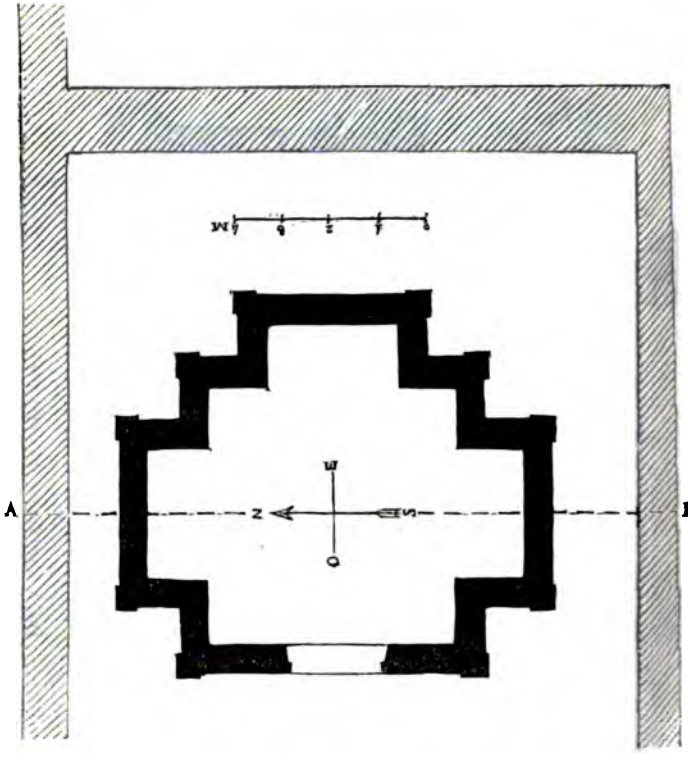


PLAN DU MONUMENT ROMAIN DE LANUEJOLS.

# NOTICE

SUR LES

# FOUILLES EXÉCUTÉES A JAVOLS

en 1857,

PAR M. DE MORÉ.

Il en est de la destinée des villes comme de celle des hommes : Javols, autrefois la ville la plus importante des Cévennes, la capitale des Gabali, n'est plus aujourd'hui qu'un village oublié aux bords de la Truyère. Pour retrouver des traces de cette ancienne splendeur, il faut fouiller la terre qui les recouvre depuis que les barbares ont porté par là le fer et le feu. Cependant, si l'on juge de l'antique cité par les fragments de colonnes, les débris de marbre, de statues, d'ustensiles et par les fondements multipliés de murs que l'on rencontre sous le sol, dans l'intérieur du bourg et aux environs, dans un rayon d'à peu près deux kilomètres, elle devait renfermer de nombreux et magnifiques édifices. Indépendamment de celui qui fut découvert en 1830 (1) par les soins du Préfet de la Lozère, et que j'ai décrit, de nouvelles fouilles exécutées, en 1857 (2), aux frais de la Société française d'archéologie pour la recherche et la conservation des monuments historiques, à côté de celles que j'avais déjà faites en 1855 (3), ont mis à découvert 43 compartiments, tous contigus, sur une superficie d'environ 90 ares.

(1) Voir le plan A.
(2) Voir le plan C.
(3) Plan $B_1$ et $B_2$.

Au nord, on remarque une pierre demi-circulaire de 3 mètres 4 centimètres de diamètre, sur une hauteur de 2 mètres 27 centimètres, avec une bande de briques dans le béton lui-même. Elle est formée d'un mur revêtu, à l'intérieur, d'un épais crépissage, comme secret d'une couche de mastic intérieure.

Elle était ornée extérieurement d'une corniche à moulures. A côté de la pierre, sur une pierre dont je n'ai point retrouvé le pavé, dans l'épaisseur des murs sont des retraits qui m'ont paru destinés à recevoir de grosses lamnourdes. Le mur de façade se prolonge à 5 mètres 50 centimètres dans la direction de l'Ouest, et à angle perpendiculairement sur un autre que j'ai suivi dans une longueur de 6 mètres 25 centimètres. Le jambage Est de la porte se relie à un mur qui fuit vers le Nord sur une étendue de 24 mètres 32 centimètres. D'autres viennent s'y appuyer de l'Est et de l'Ouest; mais dire à quoi ils étaient destinés serait chose difficile. Cependant il servait d'appui sur la façade de l'Est, à un parallélogramme de 5 mètres d'un côté sur 2 mètres 96 centimètres de l'autre, mais dont la voûte s'était affaissée; il était pavé en béton ordinaire. Parallèlement au mur de cet édifice, règne un aqueduc composé de parallélogrammes en granite, de 2 mètres environ de longueur sur une largeur de 80 centimètres et une épaisseur de 70 centimètres. La rainure creusée pour l'écoulement des eaux a 2 décimètres de largeur; elle était recouverte de dalles en granit de très-fortes dimensions. Au bout de 16 mètres 50 centimètres, l'aqueduc tourne à angle droit vers l'Ouest et semble se diriger vers une source d'eau minérale abondante, qu'il conduisait peut-être dans l'établissement de bains. Deux autres aqueducs ont été aussi découverts à l'Est du premier : l'un à 20 mètres 78 centimètres de distance et construit de la même manière que le précédent; l'autre, à 21 mètres environ de celui-ci, et bâti en béton sous

forme d'auge. Parallèles les uns aux autres, ces aqueducs vont directement du Nord au Sud; et, circonstance digne de remarque, les chenaux vont en s'élargissant à mesure qu'ils approchent des bâtiments.

Dans un des compartiments du Sud, où l'on descend au moyen de quatre marches formées de dalles épaisses, j'ai rencontré une caisse, de 70 centimètres d'un côté sur 50 centimètres de l'autre, remplie d'une chaux compacte, mais d'une éclatante blancheur. Exposée huit jours au soleil, le bloc que le marteau avait eu peine à briser d'abord, s'est réduit en poussière impalpable.

Il serait fastidieux de décrire chacun des compartiments que les fouilles ont mis à découvert; il me suffira d'en présenter le plan et de donner un aperçu sommaire des ustensiles et des médailles qui y ont été rencontrés :

Cinq tronçons de colonnes de grande dimension en calcaire exotique.

Quatre chapiteaux.

Un pied de statue de femme, de grandeur naturelle, en bronze massif.

Un doigt de statue colossale en bronze, mais creux.

Une partie du vêtement de la même statue.

Une meule de *pistrinum* en granite rose.

Un mortier en marbre noir avec son pilon.

Un grand nombre de débris de marbre de table, de corniches de toutes dimensions et de couleurs variées.

Un bracelet en bronze.

Un grain de collier en verre émaillé.

Une fibule en bronze.

Une petite épingle en or.

Quarante épingles ou styles en ivoire.

Trois en cuivre.

Six jetons en os.

Une agrafe de manteau, en ivoire.

Sept rondelles en terre cuite.

Un fragment de grand vase en bronze.

Un double crochet en fer.

Deux poignées de clefs en cuivre.

Une encoignure de meuble en bronze avec une tête de divinité soutenue par deux ailes, et des arabesques exécutées au burin.

Des poteries de tout genre, en terre rouge, blanche, noire, grise et quelquefois avec des lignes jaunes en travers.

Un fragment de poterie noire, avec des lettres perlées au pourtour.

Cent trente médailles romaines :

1 Caligula, moyen bronze.

4 Claude Ier., moyen bronze.

1 Néron, grand bronze, d'une parfaite conservation. Néron, tête laurée. A gauche : Imp. Nero Caesar Aug. P. max. T. R. P. P.

R. Pace P. R. terra marique parta Janum clausit. Temple de Janus fermé.

2 Domitien, moyen bronze.

2 Trajan, moyen bronze.

7 Adrien, dont un grand bronze, cinq moyen bronze et un en argent; ce dernier a, au revers, un croissant, au centre duquel est une étoile à sept pointes.

2 Antonin-le-Pieux, grand bronze.

2 Faustine la Mère, grand bronze.

2 Marc-Aurèle, moyen bronze.

3 Faustine-la-Jeune, grand bronze.

3 Commode, un argent, un moyen bronze et un grand bronze, dont le revers : Victoria. Victoire, assise sur un trophée, écrivant sur un bouclier : Ex. Vict. Br.

1 Lucile.

1 Geta.

3 Alexandre Sévère, deux grand bronze et un argent.

1 Marcia Otacilia Severa, moyen bronze.

4 Gallien, petit bronze.

1 Salonina Augusta, petit bronze.

54 Tetricus, petit bronze.

14 Claude II le Gothique.

1 Aurélien, petit bronze.

1 Dioclétien, petit bronze.

1 Constantinopolis, petit bronze.

13 Monnaies frustes.

Trente monnaies françaises, dont 24 royales:

1 Double-tournois de Philippe-Auguste. Moneta duplex regalis.

1 Denier tournois de Philippe-le-Bel.

1 Denier tournois de Philippe VI de Valois.

1 Liard au Dauphin de Charles VIII.

1 Liard de François Ier.

1 Douxain d'Henri IV.

5 Double-tournois de Louis XIII.

1 Double-tournois de Louis XIV.

1 Liard de Louis XIV.

2 Deux liards de Louis XIV.

1 Liard de France de Louis XIV.

8 Monnaies frustes.

Six pièces de monnaie baronnale :

1 Maguelone.

1 Liard de Bourgogne.

1 Urbain VIII, (1630).

1 Gaston de Montpensier.

1 Marie de Montpensier.

1 Monnaie indéterminée.

Grâce à l'allocation de la Société française d'archéologie et à la visite faite sur les lieux par M. le Directeur lui-même, en compagnie des membres du Conseil administratif, qui ont désigné les points où de nouvelles fouilles pourraient être faites, j'ai été assez heureux de répondre à la confiance qui m'a été témoignée en découvrant une partie d'un très-vaste établissement, de construction romaine; et j'aime à croire que, dans l'intérêt de la science, l'œuvre commencée ne restera pas inachevée. Les ruines d'un théâtre n'attendent peut-être que quelques coups de pioche pour apparaître au soleil.

# NOTICE

SUR

# L'ANCIENNETÉ DU FROMAGE

## DE LA LOZÈRE ;

COMMUNIQUÉE AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

PAR M. L'ABBÉ PASCAL.

En me livrant tout récemment à un travail spécial sur l'épiscopat de saint Séverin, évêque du *Gabalum* ou Gévaudan, au III^e^. siècle, j'ai eu occasion de relire la *Notitia Gallorum* d'Adrien de Valois, qui y fait mention de notre contrée Cemménique. Après avoir terminé le susdit travail, auquel je donne le titre de : *Défense de l'ancienne tradition de l'Eglise de Mende sur saint Séverin, l'un de ses premiers évêques*, j'ai pris un singulier plaisir à étudier un passage de Pline le Naturaliste, qui est cité par Adrien de Valois. Ceci n'a pas de rapport avec ma thèse ecclésiastique, mais toujours est-il que mes compatriotes peuvent y trouver quelque intérêt.

Voici le texte de Pline : « Laus caseo Romæ, ubi omnium gentium bona judicantur cominus, e provinciis « Nemausensi præcipua, Lesuræ Gabalicique pagi; sed brevis « ac musteo tantum commendatio. » On lit ce passage au livre XI, chapitre XLII, intitulé : *De diversitate caseorum.*

Il s'agit donc ici d'un objet très-vulgaire et fort banal dans notre pays, mais qui n'en a pas moins son côté sérieux. Pline parle du fromage de la Lozère. Je ne ferai pas diffi-

culté d'avouer que la traduction de ce passage m'a paru très-peu facile, surtout le dernier membre de phrase : « Sed « brevis ac musteo tantum commendatio. » Je soupçonnerais presque une altération de texte. Il y en a bien, en effet, une dans Adrien de Valois, car il a lu *indicantur* au lieu de *judicantur ;* mais tout le reste est exact.

Ne pouvant trouver aucun sens raisonnable dans mes essais de traduction, j'ai dû consulter les auteurs qui ont étudié le célèbre naturaliste du premier siècle de notre ère chrétienne. La bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville de Paris m'a fourni deux traductions : l'une de 1772, l'autre de 1830.

La première s'exprime ainsi : « A Rome, ce rendez-vous « des productions de toutes les parties du monde et où, par « conséquent, on peut comparer de près leur qualité, on « estime principalement, entre les fromages qui viennent « des provinces romaines, celui de Nîmes, et celui, tant du « mont de Lozère *(sic)*, au Gévaudan, que du pays circon- « voisin. Mais ces sortes de fromages ne se conservent pas « long-temps dans leur bonté et on ne les estime qu'autant « qu'ils sont frais. »

La seconde traduction, par Ajasson de Grandsagne, offre ce qui suit : « A Rome, où l'on juge les productions de « tous les pays, on préfère, entre les fromages qui viennent « des provinces, celui de Nîmes, de Lesure *(sic)*, et du « pays de Gabali (Gévaudan). Mais leur qualité est de « courte durée, et ils ne sont bons que frais. »

Ces deux traductions diffèrent très-peu entr'elles, seulement Ajasson de Grandsagne semble avoir ignoré : 1°. que la *Lesura* de Pline est la montagne que le premier traducteur nomme Lozère et qui est la Lozère ; 2°. que la Lozère dont il paraît faire une localité nommée *Lesure*, est, en d'autres termes, le *Gabalicus pagus*, ou Gévaudan de Pline.

J'avais, de prime abord, adopté le sens que ces deux

traducteurs affectent au mot *musteo*, sous-entendu *caseo*, ce qui met pour condition *sine qua non* à la bonté du fromage de Lozère la qualité de frais. Il faudrait donc croire qu'on ne portait, de la Lozère ou du Gévaudan à Rome, que du fromage mou, ce que nous nommons dans le pays, en patois, la *toumo*. J'ai peine à croire que les paysans du Gévaudan, il y a maintenant environ dix-huit cents ans!!! portassent ou envoyassent à Rome leurs paniers de *toumos* ou fromages mous. Avant de consulter les traductions susdites, j'avais incliné à penser que ce *caseus musteus* était ce qu'on appelle dans nos pays la *rhubarbe*, c'est-à-dire un fromage pétri avec du vin ou de l'eau-de-vie, du sel, du poivre et quelques autres ingrédients. *Musteus* vient nettement de *mustum*, qui signifie moût, vin non fermenté. Le fromage frais de nos traducteurs m'avait donc très-médiocrement satisfait.

Voici Columelle qui s'explique d'une manière si parfaitement claire sur le vrai sens du *caseus musteus* de Pline, qu'il est impossible à nos deux traducteurs de se justifier d'avoir commis un contre-sens. Ecoutez : « Caseum sic condiemus. « Casei aridi ovili proximi anni frusta ampla facito et in pi- « cato vase componito. Tum optimi generis musto adimpleto « ita ut superveniat et sit jus aliquanto copiosius quam caseus : « nam caseus combibit et fit vitiosus, nisi mustum semper « supernatet. Vas autem cum impleveris statim gypsabis : « deinde post dies viginti licebit aperiri. » Traduisons le plus littéralement qu'il nous sera possible :

« Nous assaisonnerons de cette manière le fromage. Coupez « en gros morceaux du fromage sec de lait de brebis, de « l'année précédente, et mettez-le dans un vase verni. En- « suite, remplissez-le de moût ou vin doux de bonne qua- « lité, tellement que le liquide couvre le fromage et qu'il « soit un peu plus abondant que celui-ci : car le fromage

« l'absorbe et deviendrait mauvais si le vin doux ne surna-
« geait constamment. Mais, quand vous aurez rempli le vase,
« vous le luterez avec du gypse (plâtre) ; puis, au bout de
« vingt jours, il vous sera permis de le découvrir. »

Columelle vivait sous l'empire de Claude, vers l'an 42 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire dans le même siècle que Pline. De la version qu'on vient de lire, il est aisé de conclure que le *caseus musteus* de ce dernier auteur n'est pas du tout le fromage frais de nos traducteurs. (Le passage de Columelle est pris dans le chapitre XLII du livre XII de son ouvrage, qui a pour titre : *De re rustica.*)

On a souvent représenté le Gévaudan comme une région exclusivement couverte de forêts et peuplée de loups, durant les quatre ou cinq premiers siècles de notre ère. Le passage de Pline démontre que ce pays rivalisait avec les environs de Nîmes pour fournir du fromage aux Romains, et que ce fromage n'était pas du tout celui qu'on a supposé, d'après les traducteurs de Pline, mais une denrée qui aurait le plus intime rapport avec ce qu'on appelle aujourd'hui la rhubarbe. On voit pourtant que ce n'est pas tout-à-fait cela.

Quoi qu'il en soit, il est évident que Pline n'a pas voulu parler du fromage blanc ou mou du Gévaudan, expédié à Rome il y a près de deux mille ans, mais bien d'un autre fromage, peut-être même très-sec, que l'on préparait à Rome selon les prescriptions de Columelle. Et puis, enfin, concluons que la Lozère et le pays du Gévaudan n'étaient rien moins qu'inconnus à ces superbes dominateurs du monde.

# LA BÊTE FÉROCE

DITE

# DU GÉVAUDAN ;

EXTRAIT

DU DICTIONNAIRE STATISTIQUE DU CANTAL, ARTICLE DE M. DE CHAZELLE,

**communiqué au Congrès archéologique**

PAR M. DE MORÉ.

---

L'animal vorace, auquel on a donné le nom de *Bête du Gévaudan*, avait répandu, il y a quatre-vingts ans environ, une terreur profonde et générale dans l'esprit des habitants des communes riveraines de la Truyère. Tantôt sur les appartenances du Gévaudan, son séjour habituel, tantôt sur les limites auvergnates, ses dévastations étaient incessantes, et, malgré toutes les mesures prises par l'Administration, elles durèrent près de deux ans. Aussi l'histoire sinistre de cette bête a souvent occupé les écrivains; sa légende a figuré sous les couleurs du roman, et fourni la matière de feuilletons dans plusieurs journaux.

La commune de Lorcières ayant été le théâtre principal de ses ravages, dans l'arrondissement de St.-Flour, nous allons rétablir ce qui la concerne dans sa vérité historique. Ce récit est pris dans les rapports officiels adressés alors à MM. les Ministres et les Intendants. Ils nous ont été communiqués par M. Cohendy, archiviste de la préfecture du Puy-de-Dôme, et les personnes qui voudraient entrer dans des détails plus

circonstanciés, les trouveront déposés dans la partie comprenant les archives de l'ancienne intendance.

Nous allons en donner trois descriptions principales, tirées des rapports envoyés, de différents points, aux autorités supérieures et contenant chacune des détails particuliers.

### DESCRIPTION DE L'ANIMAL.

Cette description était accompagnée d'un portrait au lavis.

Cet animal est de la taille d'un jeune veau ; il a les pattes aussi fortes que celles d'un ours, avec six griffes, à chacune, de la longueur d'un doigt, la gueule extrêmement large, le poitrail très-fort, le corps aussi long que celui d'un léopard, la queue grosse, le poil de la tête noirâtre, les yeux de la grosseur de ceux d'un veau et étincelants, les oreilles droites et courtes comme celles d'un loup, le poil du ventre blanchâtre, celui du corps rouge avec une raie noire, large de quatre doigts, depuis le cou jusqu'à la naissance de la queue.

### DEUXIÈME DESCRIPTION.

L'animal avait le corps allongé, plus long que celui d'un loup ordinaire et beaucoup plus haut ; ses pattes étaient fortes, extrêmement larges et armées de griffes fort redoutables. Sa tête était très-grosse ; le front était large et allait en diminuant jusqu'au museau ; la gueule était énorme, toujours ouverte, armée de dents larges et tranchantes : aussi séparait-elle une tête humaine en un instant ; les oreilles étaient très-courtes et relevées, les yeux étincelants, le poitrail large, les jambes de derrière plus hautes que celles de devant ; la couleur du poil du dos était brun varié et noirâtre ; il avait les côtés du corps fort rougeâtres, le dessous du ventre blanc, la queue longue, fournie et retroussée ; sa peau était dure.

Le portrait qu'avait fait faire, de cette bête, M. d'Enneval, et qui était très-ressemblant, fut envoyé à la cour. Il en existe une copie à la préfecture de Clermont.

### TROISIÈME DESCRIPTION.

L'animal fut tué le 21 septembre 1765. Mesuré, après sa mort, on lui trouva 32 pouces de haut, 5 pieds 9 pouces et demi de long, 3 pieds de circonférence et 40 dents. Les loups ordinaires n'en ont que 26. Sur l'ordre exprès de M. l'Intendant, il fut embaumé et envoyé à Versailles.

### CARACTÈRE ET HABITUDES.

Cette bête avait heureusement reçu de la nature une certaine lâcheté qui la portait à ne pas attaquer les hommes, et généralement toutes les personnes qu'elle supposait devoir lui opposer de la résistance. Elle se jetait donc, par préférence, sur les personnes du sexe, dont elle affectionnait les parties charnues, et sur les petites filles plutôt que sur les petits garçons.

Elle était fort rusée, d'une agilité surprenante et d'une extrême vitesse. Assise sur un point élevé, elle explorait la plaine; et, quand elle avait choisi sa proie, elle s'en approchait, le ventre à terre, en rampant. Arrivée près d'elle, sans avoir été aperçue ordinairement, et sans bruit, elle se précipitait dessus en bondissant. Ordinairement elle coupait la tête de sa victime avec une grande dextérité, et l'emportait au loin.

### MESURES PRISES POUR SE DÉBARRASSER DE LA BÊTE.

M. de Saint-Florentin était alors contrôleur-général; il donna l'ordre, à M. de Balainvillier, intendant de la province d'Auvergne, de prescrire les mesures devant amener la de-

struction de la bête. En conséquence, M. l'Intendant rendit un arrêté ordonnant des chasses, des battues, et de marcher sur la réquisition de MM. les subdélégués, avec les armes que l'on pourrait avoir; de placer des hommes armés de fusils pour combattre la bête féroce, dans le cas où, par suite de chasse, elle viendrait se jeter sur le village. Il prescrivait, en outre, de choisir un certain nombre de chasseurs, bien armés, pour battre la campagne et les bois. Enfin, M. l'Intendant accordait, au nom du roi, une gratification de six mille livres à celui ou à ceux qui la détruiraient.

Ces mesures de précaution étaient nécessitées par les dégâts commis dès le commencement de 1764. En effet, à cette époque, une fille de la Bastide avait été dévorée, le 15 janvier de cette année.

Ce fut le 22 janvier que l'animal carnassier fit son apparition dans la commune de Lorcières. Il reparut encore le 2 février, mais sans commettre de meurtres, à cause de la quantité de neige qui couvrait le pays.

Passons au récit de ses attaques et de ses ravages, pendant 1764.

Cette année, le quinzième jour de février, M. Ollier, curé de Lorcières, quelques ecclésiastiques et plusieurs notables de la commune, se transportaient au lieu de Badavalle pour dresser un procès-verbal, sur l'attaque subie par la nommée Jeanne Delmas, femme Bourriol. Cette femme déclara qu'étant allée, sur les cinq heures du soir, le long du biez de son moulin, pour y diriger le ruisseau, elle avait été attaquée par une bête féroce qui l'avait mordue d'une manière cruelle; elle s'était défendue énergiquement, contre le monstre, avec un *fessou* (pioche) qu'elle tenait à la main; mais, malgré sa résistance, cette bête l'avait blessée dangereusement au bas de la joue droite, et lui avait fait une plaie de trois doigts de longueur sur un de largeur, perçant

d'outre en outre ; elle avait encore été blessée et meurtrie à l'épine du dos ; son sein avait été déchiré par les griffes de l'animal ; elle avait enfin, tout autour du cou, l'empreinte d'une morsure, comme si la bête eût voulu lui couper la tête, suivant son usage, quand elle attaquait une personne du sexe.

Au mois de juillet, Marguerite Oustalier, âgée de 68 ans, fut attaquée par la bête, près du bois de Broussolles, où elle gardait ses bestiaux ; elle fut saisie par derrière, jetée par terre et traînée, eut une joue déchirée et deux trous faits au cou, près de la jugulaire ; mais, au bruit fait par des bergers, la bête se sauva. Les jours suivants, elle reparut vers les villages de Chadelle, de Pleaux, de Chabanolles, et enfin de la Fage.

Une autre personne, Marguerite Soulier, âgée d'environ 27 ans, ayant aperçu la bête de loin, courut au-devant d'elle pour mieux la voir ; ayant été attaquée, elle fut secourue à temps par Étienne Migné qui fauchait près de là, et qui mit l'animal en fuite avec sa faux.

Guillaume Lèbre et Étienne Crozatier, le premier âgé de 18 ans et l'autre de 16, gardaient leurs bestiaux sur les terres communales de Marcillat. Ils avaient chacun une hallebarde, et l'un d'eux avait planté la sienne en terre. Comme il faisait très-chaud, leurs habits avaient été quittés et déposés sur la hallebarde ; l'animal féroce vint à eux, par sauts et par bonds ; leurs bestiaux s'alarmèrent, se serrèrent autour d'eux, comme pour les défendre, et les chiens poussaient des hurlements si forts que la bête n'osa les attaquer ; elle se dirigea alors vers leurs vêtements, les déchira et mangea le pain qui était dans leurs poches.

Quelques jours après, Pierre Cellier et sa femme étaient à moissonner ; la femme, étant allée chercher son dîner, aperçut la bête ; sur ses cris, son mari vint à son secours et l'animal s'enfuit.

Isabeau Paschal, jeune fille de 18 ans, ramassait des lentilles lorsqu'elle vit venir la bête ; elle se sauva sur un char. Effrayée par les cris que les cultivateurs poussaient de toutes parts, la bête l'abandonna pour se jeter sur une jeune fille de 12 ans, qu'elle dévora ; elle se rua ensuite sur un homme qui gardait des bestiaux ; mais ce dernier ayant été secouru à temps, il fut sauvé, et elle disparut.

Dans le mois de décembre, elle reparut de nouveau et attaqua deux enfants qui gardaient des bestiaux. Ils se défendirent avec énergie ; mais l'un d'eux fut si maltraité, qu'il en resta malade long-temps.

Quelques jours après, elle assaillit encore deux femmes qui furent secourues.

Agnès Mourgue, jeune fille d'environ 12 ans, fut saisie, peu de temps après, par l'animal. Son corps fut mis totalement en pièces et dévoré; sa tête fut coupée et transportée loin du corps.

Une autre fille, âgée de 20 ans, était occupée à filer avec trois de ses compagnes ; elle était assise lorsque l'animal sauta sur elle, par derrière, et l'entraîna dans un petit bois, près de là; malgré toutes les recherches, on ne put la retrouver.

La renommée avait porté au loin le récit des ravages de cette bête redoutable. M. d'Enneval, écuyer, gentilhomme normand, et chasseur distingué, fut commis par Sa Majesté pour la destruction de cet animal vorace. Une chasse eut lieu, mais elle fut infructueuse : elle était à peine terminée que l'animal se jetait sur une jeune fille qui, quoique secourue à temps, fut blessée si fortement à la jugulaire qu'elle en mourut. Deux jours après, il dévora encore une autre fille âgée de 12 ans.

Des chasses continuelles avaient lieu, sous la direction de M. d'Enneval, mais sans succès; la bête fuyait devant les chasseurs avec une agilité sans égale. Il y eut des battues dans

lesquelles figurèrent jusqu'à quarante communes. Toutes les tentatives d'empoisonnement ne purent réussir ; la bête avait été frappée plusieurs fois ; elle avait essuyé, différentes fois, plusieurs coups de fusil ; mordue aussi par les chiens, et poursuivie fort loin, elle resta même un certain temps sans paraître. M. d'Enneval, dans la persuasion qu'elle avait péri, ayant été plusieurs fois frappée par des chasseurs très-habiles, se retira.

En 1765, notre bête féroce avait reparu avec les beaux jours, et son accompagnement de carnage avec elle. De nouvelles mesures, pour délivrer les pays ravagés, durent être prises, et, cette fois, la vénerie du Roi se mit en marche.

Voyons d'abord quelques-uns de ses nouveaux dégâts :

Marie Vallet, jeune fille d'environ 19 à 20 ans, avait auprès d'elle sa sœur, âgée de 17 ans, lorsqu'elle fut attaquée par la bête. Celle-ci l'assaillit en tournoyant, et, comme Marie, fort effrayée, s'était reculée de quelques pieds, au moment où elle voulut s'élancer sur elle, elle saisit cet instant pour lui enfoncer dans le poltrail une baïonnette qu'elle portait ; sur quoi la bête fit un cri assez fort, porta une de ses pattes de devant à la blessure qu'elle avait reçue, se jeta dans la rivière et s'enfuit.

Peu de temps après cette attaque, Jeanne Tanavelle, âgée de 35 ans environ, fut cruellement dévorée. Elle se défendit énergiquement, avec un mauvais couteau, pendant une heure ; enfin, ayant succombé, la bête lui coupa la tête qu'elle transporta à plus de deux cents pas de son corps. Elle lui dévora les mamelles jusqu'à la ceinture, et suça son sang. Étant revenue le soir, pour chercher sa proie, et ne la trouvant plus, elle poussa des hurlements affreux pendant toute la nuit.

Marguerite Bouy, âgée de 18 ans environ, gardait ses bestiaux lorsque la bête se jeta sur elle à l'improviste, la renversa deux fois par terre, lui enleva sa coiffe de la tête et son

mouchoir de cou. Mais, heureusement pour elle, un jeune garçon accourut à ses cris; armé d'une petite hallebarde, il assaillit la bête, la blessa plusieurs fois et lui fit lâcher prise.

Ces nouveaux dégâts exigeaient de nouvelles mesures; la terreur était à son comble, et personne, dans le pays, ne se croyait en sûreté. Cette fois, ce furent les officiers mêmes de la vénerie du Roi qui reçurent l'ordre de marcher. M. Antoine, porte-arquebuse du Roi et lieutenant des chasses de Sa Majesté, fut envoyé par M. le comte de Saint-Florentin, ministre d'État, et M. de Balainvilliers écrivit à M. de Montluc, son subdélégué, pour qu'il eût à mettre à sa disposition un cheval pour lui, un pour son fils, et sept bidets pour les tireurs de sa suite. M. Antoine menait avec lui un certain nombre de gardes-chasses des capitaineries de St.-Germain, des parcs de Versailles et de Fontainebleau, avec six bons limiers et six bons chiens courants. M. Duhamel, chef d'escadron de dragons, lui fut adjoint avec un nombreux détachement, et les cavaliers de la maréchaussée furent mis à sa disposition. De nombreuses battues eurent lieu, sans résultat.

Ce ne fut que le 21 septembre 1765 que M. Antoine parvint à tuer cette bête qu'il poursuivait depuis trois mois. Continuellement traquée, continuellement poursuivie sans relâche, elle passait des terres d'Auvergne sur celles du Gévaudan. Parfois on perdait ses traces; mais elle reparaissait inopinément et manifestait son retour en faisant quelque nouvelle victime. Depuis trois mois les poursuites se succédaient, lorsque M. Antoine fut prévenu que, dépaysée par les chasses continuelles, la bête s'était réfugiée dans les bois de Pommier, dépendant de la réserve de l'abbaye des Châses, près de Laugeac. La nommée Jeanne Valette berçait, le 17 de ce mois, son enfant devant la porte de sa maison lorsqu'elle entendit du bruit et aperçut, à vingt pas, l'animal qui marchait accroupi vers elle. Saisissant aussitôt une baïonnette fixée au bout d'un bâton, lorsqu'il s'élança,

elle la lui plongea dans l'épaule en jetant de grands cris, ce qui le mit en fuite. Le 20, l'animal fut aperçu le long de la lisière du bois.

Prévenu de ces faits, M. Antoine, le 21, se mit en chasse accompagné de ses gardes parmi lesquels se trouvait un sieur Reinhard, très-bon chasseur et tireur excellent. Armés de leurs mousquets, ils pénétrèrent dans une gorge; à une vingtaine de pas de lui, le porte-arquebuse aperçut la bête qui lui présentait le flanc droit et tournait la tête pour le regarder; il l'ajuste immédiatement: le coup part, et elle reçoit une balle dans l'œil et plusieurs postes dans le côté. L'animal tombe; M. Antoine le croyait mort; mais il se relève et marche contre lui. Un second coup de feu se fit entendre; frappée en plein corps par Reinhard, la bête fit encore quelques pas et tomba morte.

Cette bête fut reconnue comme appartenant à l'espèce des loups. Son identité fut constatée sur-le-champ; toutes les autorités et les habitants du pays, appelés sur les lieux, la reconnurent comme étant celle qui avait commis tous les ravages mentionnés, et la blessure faite par Jeanne Valette, avec sa baïonnette, était encore fraîche. C'est à tort que la voix publique attribua sa mort au père de Jeanne Valette : cet homme ramait alors, sur les galères, pour un délit de pêche. Le courage et l'énergie de sa fille obtinrent sa grâce.

Nous devons, pour compléter l'histoire des dégâts de cet animal, dans l'arrondissement de St.-Flour, mentionner ce qu'il fit dans deux autres communes voisines.

## CLAVIÈRES.

Le 17 août 1765, une petite fille, de 6 ou 7 ans, avait été enlevée et dévorée dans cette commune; on la nommait Marguerite Lébro.

### VÉDRINE-ST.-LOUP.

La bête, après avoir passé par les bois de la Margeride, près du lieu de la Fuge, dévora une fille nommée Chastaug, âgée de près de 30 ans.

Au lieu de Gayx, même commune, elle dévora une fille et se jeta sur un jeune homme à qui elle enleva, avec ses griffes, toute la peau du crâne; il fut secouru à temps.

Les lecteurs ont compris que nous n'avons relaté que les dégâts faits en Auvergne.

Dès le lendemain de la mort de l'animal, son cadavre fut envoyé, par M. Antoine, sous la conduite de son fils, à M. l'Intendant de Clermont. M. de Balainvilliers le fit embaumer et transporter à Versailles pour être présenté au Roi, aux Princes du sang et aux Ministres.

M. Antoine déclara qu'il ne voulait profiter en rien des gratifications promises à ceux qui tueraient cet animal, et qu'il les abandonnait aux neuf gardes qui restaient encore avec lui, aux deux valets de limiers, et une petite fraction à ses domestiques. Les sommes devaient être divisées en douze parts.

### UNE SECONDE BÊTE FÉROCE.

M. le duc de Choiseul écrivait de Versailles, le 8 octobre 1765, à M. de Balainvilliers, qu'il paraissait que la bête féroce s'était accouplée, qu'il en était né des petits, et qu'il était de la plus haute importance de détruire cette race cruelle. M. de Maupont écrivait aussi qu'il fallait exterminer la louve et ses louveteaux.

M. Antoine, avec ses gardes, se mit de suite en quête. Depuis la mort du loup, la louve faisait entendre des hur-

lements toutes les nuits. Une chasse fut organisée; un des louveteaux y fut atteint et alla mourir dans une carrière de roches impraticables.

Ayant été prévenu qu'au lieu du Besset, le 13 octobre, la louve et ses petits avaient dévoré six moutons, M. Antoine prit la détermination d'aller l'y chercher. Il ordonna qu'on ne tirât les louveteaux qu'après la mort de la mère. Au bout d'une heure et demie de chasse, dans des gorges profondes, le sieur Reinhard parvint à la blesser; elle fut ensuite achevée par des paysans de Saugère. On reconnut, à ses pis, qu'elle avait nourri plusieurs louveteaux. Pendant les vingt-quatre jours qui suivirent la mort du loup, personne ne fut dévoré ou attaqué, mais seulement des moutons, des chèvres et des cochons.

Enfin, le 19 octobre 1765, M. Antoine écrivit : « Ma carrière est finie par la mort du dernier louveteau; il a été « tué avant-hier, à notre dernière chasse. J'emporte avec moi « la mère-louve avec un de ses louveteaux qui est plus fort « qu'elle, et qui aurait peut-être égalé son père. »

Outre les gratifications, les frais occasionnés par les chasses, battues et embaumement, s'élevèrent, pour l'Intendance d'Auvergne seulement, à la somme de 6,108 livres.

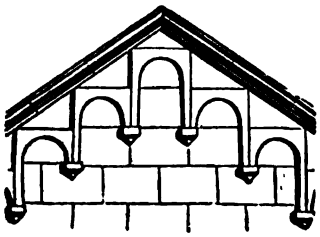

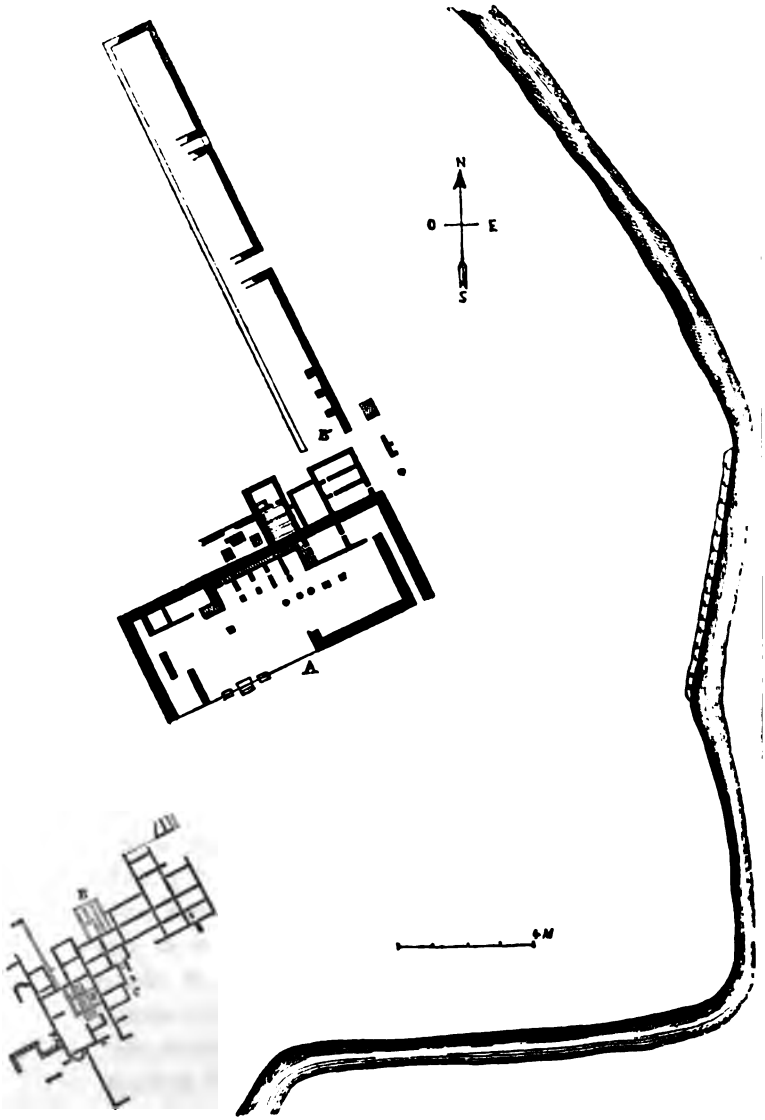
N
O
E
S
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z
AA
BB
CC
DD
EE
FF
GG
HH
II
JJ
KK
LL
MM
NN
OO
PP
QQ
RR
SS
TT
UU
VV
WW
XX
YY
ZZ
AAA
BBB
CCC
DDD
EEE
FFF
GGG
HHH
III
JJJ
KKK
LLL
MMM
NNN
OOO
PPP
QQQ
RRR
SSS
TTT
UUU
VVV
WWW
XXX
YYY
ZZZ
AAAA
BBBB
CCCC
DDDD
EEEE
FFFF
GGGG
HHHH
IIII
JJJJ
KKKK
LLLL
MMMM
NNNN
OOOO
PPPP
QQQQ
RRRR
SSSS
TTTT
UUUU
VVVV
WWWW
XXXX
YYYY
ZZZZ
AAAAA
BBBBB
CCCCC
DDDDD
EEEEE
FFFFF
GGGGG
HHHHH
IIIII
JJJJJ
KKKKK
LLLLL
MMMMM
NNNNN
OOOOO
PPPPP
QQQQQ
RRRRR
SSSSS
TTTTT
UUUUU
VVVVV
WWWWW
XXXXX
YYYYY
ZZZZZ
AAAAAA
BBBBBB
CCCCCC
DDDDDD
EEEEEE
FFFFFF
GGGGGG
HHHHHH
IIIIII
JJJJJJ
KKKKKK
LLLLLL
MMMMMM
NNNNNN
OOOOOO
PPPPPP
QQQQQQ
RRRRRR
SSSSSS
TTTTTT
UUUUUU
VVVVVV
WWWWWW
XXXXXX
YYYYYY
ZZZZZZ
AAAAAAA
BBBBBBB
CCCCCCC
DDDDDDD
EEEEEEE
FFFFFFF
GGGGGGG
HHHHHHH
IIIIIII
JJJJJJJ
KKKKKKK
LLLLLLL
MMMMMMM
NNNNNNN
OOOOOOO
PPPPPPP
QQQQQQQ
RRRRRRR
SSSSSSS
TTTTTTT
UUUUUUU
VVVVVVV
WWWWWWW
XXXXXXX
YYYYYYY
ZZZZZZZ
AAAAAAAA
BBBBBBBB
CCCCCCCC
DDDDDDDD
EEEEEEEE
FFFFFFFF
GGGGGGGG
HHHHHHHH
IIIIIIII
JJJJJJJJ
KKKKKKKK
LLLLLLLL
MMMMMMMM
NNNNNNNN
OOOOOOOO
PPPPPPPP
QQQQQQQQ
RRRRRRRR
SSSSSSSS
TTTTTTTT
UUUUUUUU
VVVVVVVV
WWWWWWWW
XXXXXXXX
YYYYYYYY
ZZZZZZZZ
AAAAAAAAA
BBBBBBBBB
CCCCCCCCC
DDDDDDDDD
EEEEEEEEE
FFFFFFFFF
GGGGGGGGG
HHHHHHHHH
IIIIIIIII
JJJJJJJJJ
KKKKKKKKK
LLLLLLLLL
MMMMMMMMM
NNNNNNNNN
OOOOOOOOO
PPPPPPPPP
QQQQQQQQQ
RRRRRRRRR
SSSSSSSSS
TTTTTTTTT
UUUUUUUUU
VVVVVVVVV
WWWWWWWWW
XXXXXXXXX
YYYYYYYYY
ZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAA
BBBBBBBBBB
CCCCCCCCCC
DDDDDDDDDD
EEEEEEEEEE
FFFFFFFFFF
GGGGGGGGGG
HHHHHHHHHH
IIIIIIIIII
JJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKK
LLLLLLLLLL
MMMMMMMMMM
NNNNNNNNNN
OOOOOOOOOO
PPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRR
SSSSSSSSSS
TTTTTTTTTT
UUUUUUUUUU
VVVVVVVVVV
WWWWWWWWWW
XXXXXXXXXX
YYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJJ
KKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKKK
LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
MMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMMM
NNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNNN
OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO
PPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPPP
QQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQQ
RRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRRR
SSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSS
TTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTT
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU
VVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVVV
WWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWWW
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY
ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
BBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBBB
CCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCC
DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
EEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEEE
FFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFFF
GGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG
HHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHHH
IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII
JJJJJJJJ

# CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

## DE FRANCE.

## XXIVe. SESSION.

### SECONDE PARTIE DE LA SESSION, A VALENCE,

### LE 29 AOUT 1857 ET JOURS SUIVANTS.

#### 1re. Séance du 29 août.

Présidence de M. de Caumont.

La séance s'ouvre, à dix heures, sous la présidence de M. de Caumont, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Valence.

Siégent au bureau : MM. l'abbé *Jouve*, inspecteur de la Drôme, chargé de l'organisation du Congrès ; le docteur P.-M. *Roux*, inspecteur divisionnaire des Bouches-du-Rhône ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française d'archéologie ; *Gaugain*, trésorier de la même Société ; *de Berluc-Pérussis*, inspecteur des Basses-Alpes ; *Valère-Martin*, inspecteur de Vaucluse ; *Chapouton*, juge de paix de Grignan, et le colonel *Marty*, de Valence.

M. Valère-Martin est invité à remplir les fonctions de secrétaire.

Sont proclamés membres du Congrès :

MM.

AILLAUD DE BRISIS, membre du Conseil général, à Nyons.

ALIVON, aumônier du Collége, à Forcalquier.

ALLÉON, ancien président du Tribunal de Commerce, à Annonay.

ARBALESTIER (le baron d'), au château de la Gardette, près Loriol.

ARSAC (l'abbé), curé-archiprêtre, au Buis-lès-Baronnies.

AUDIFFRET (le comte d'), receveur-général, à Valence.

BAILLY, architecte du Gouvernement, boulevard Poissonnière, 19, à Paris.

BARJON, ancien principal du Collége, à Valence.

BARRIN (de), à St.-Marcel-lès-Valence.

BEAUX (Furcy), à St.-Péray (Ardèche).

BEGOUEN, sous-préfet de Montélimart.

BELLE (l'abbé), chanoine, doyen du chapitre, à Valence.

BERANGER, ancien député de la Drôme, président à la Cour de cassation.

BERGERON (Paul), à Valence.

BERNARD, architecte, à Valence.

BERNES DE LA HAYE (de), au château d'Esguilles.

BESSET, architecte, à Tain (Drôme).

BIMARD (le marquis de), membre du Conseil général, à Chabeuil (Drôme).

BITH, membre du Conseil général, maire de Montélimart.

BLANC-MONTBRUN (Alfred), ancien capitaine d'artillerie, membre du Conseil général de l'Isère, au château de la Rolière.

BLANC-MONTBRUN (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, à Valence.

BONNET, juge de paix, à Valence.

BONNIOT (Jean-Antoine), négociant, à Valence.

BORD (le baron du), membre du Conseil général, à St.-Paul-Trois-Châteaux.

BORDARIER, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, à Valence.

BOUROULET (l'abbé), secrétaire de l'Evêché, à Valence.

BRISSET, ancien maire, à Pierrelatte.

BRUYÈRE, curé de St.-Martin, à Paris.

CANON (l'abbé), curé-archiprêtre de St.-Paul-Trois-Châteaux.

CHAMPION, aumônier de l'hôpital-général, à Valence.

CHAPOUTON, membre du Conseil général, juge de paix, à Grignan.

CHAIX (l'abbé), curé de Châteauneuf de Galaure.

CHAUFFEUR, architecte-voyer de la ville, à Valence.

CIROT DE LA VILLE (l'abbé), à Bordeaux.

CONSTANT, ancien notaire, à Valence.

COURCELLES (de), sous-préfet, à Die.

CRAISSON (l'abbé), vicaire-général, à Valence.

CURNIER (l'abbé), curé de Montfuron (Basses-Alpes).

CURNIER (Léonce), receveur-général, à Nîmes.

DALMAS, membre de la Société géologique de France, à Privas.

DELFORTRIE, à Loriol.

DIDELOT, aumônier de la Visitation, à Valence.

DUBOIS, juge de paix, à St.-Étienne-de-Lugdarès (Ardèche).

DUMAS (Joseph), professeur de mathématiques, à Valence.

DUPRÉ DE LOIRE, docteur-médecin, à Valence.

EMBLARD, avoué, à Valence.

EPAILLY, architecte, à Valence.

EYNARD (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du petit-séminaire, à Valence.

FAURE (Léopold), propriétaire, à Grignan.

FERLAY, préfet de la Drôme, à Valence.

FONTAINE, propriétaire, à St.-Laurent-en-Royans (Drôme).

FROMENT, membre de l'Institut historique, au Cheylard.

GAGNE, avocat, à Montélimart.

GAGNE (Mme.), née Elisa Moreau de Rus, id.

GALLIER (Anatole de), à Tain.

GARNIER, directeur des Contributions directes, à Valence.

GENTHON, ancien curé de Crest, à Valence.

GENTHON (M. et Mme.), à Montélimart.

GIÉLY (l'abbé), aumônier, à Valence.

GIRAUD (Aristide), président de la Chambre consultative des arts et manufactures, à Romans.

GIRAUD (Paul-Emile), ancien député, id.

JOHANNY, conservateur de la Bibliothèque et du Musée, à Valence.

JOUCARD (Louis), ancien ingénieur civil, à Valence.

JOUVIOU, inspecteur d'Académie, à Valence.

JOVIAC (le marquis de), à Chomeyrac.

LABRETONNIÈRE, payeur du département, à Valence.

LACROIX, rédacteur du *Courrier de la Drôme*, à Valence.

LARNAGE (de), membre du Conseil général, maire à Tain.

LAVARENNE (l'abbé de), chanoine, à Valence.

LEUTRE (de), inspecteur des monuments, à Gaillac (Tarn).

LONG, propriétaire, à Valence, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Die.

LUNEL (l'abbé), chanoine, à Valence.

LYON (l'abbé), curé d'Etoile.

LYONNET (Mgr.), évêque de Valence.

MARC-AUREL (Jules), à Valence.

MARC-AUREL (Edouard), à Valence.

MARTY, colonel d'artillerie en retraite, à Valence.

MENET, notaire, à Valence.

MICHELAS, sculpteur, à Valence.

MONIER DE LA SIZERANNE, président du Conseil général, à Tain.

MONTLUISANT (de), capitaine d'artillerie, rue St.-Dominique-St.-Germain, n°. 2, à Paris.

MONTROND (DE), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Valence.

MONTROND (DE), ancien capitaine d'artillerie, au château de Recoubeau (Drôme).

MONTROND (DE), capitaine d'artillerie, à Valence.

MORIN, député de la Drôme, à Dieu-le-Fit.

MORTREUIL, juge de paix, à Marseille.

MOURRAT (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Valence.

NADAL (l'abbé), chanoine, à Valence.

NUGUES (Alphonse), à Romans.

PERROSSIER (l'abbé), professeur de mathématiques au petit-séminaire, à Valence.

PISTRE (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Pierre-du-Bourg-lès-Valence.

PLANEL, président honoraire du Tribunal civil, à Valence.

PONCER, membre de la Société française d'archéologie, à Annonay (Ardèche).

PORT-ROUX (du), à Romans.

PROUST, procureur impérial, à Valence.

REYMONDON, architecte du département, à Privas.

ROMIEUX (l'abbé), curé de St.-Marcel de Valence.

RONZIER (Yves), avoué, à Valence.

ROSSET (l'abbé), aumônier du Collége, à Valence.

ROUCHIER, chanoine honoraire, aumônier du Sacré-Cœur, à Annonay.

SAINT-ANDÉOL (de), propriétaire, à Moirans (Isère).

SAINT-PRIX (Hector de), à Mirmande (Drôme).

SAINT-SAUVEUR (Constant de), à Gaillac.

SAPEY, député, à Valence.

SAUVAGEON (Hippolyte), avocat, à Valence.

SEGOND-CRESP, avocat, secrétaire de la Société de Statistique, à Marseille.

SÉGUIN (J.), membre de la Société française d'archéologie, à Annonay.

SERRES (de), conseiller de préfecture, secrétaire-général, à Valence.

SIÈYES (le marquis de), à Valence.

SMITH (Valentin), conseiller à la Cour impériale, à Lyon.

TABARET (l'abbé), curé de St.-Jean de Valence.

TARDIF DE MOIDREY, capitaine d'artillerie, à Valence.

THANNARON, maire du Bourg-lès-Valence.

THOMÉ, à Alleix.

TRACOL, architecte, à Valence.

TREILHOT (l'abbé), à St.-Péray.

URTIN, lieutenant-colonel du Génie en retraite, à Valence.

VACHER, membre du Conseil général, maire de Valence.

VALLENTIN (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

VERNET (Antoine), ancien instituteur, à Saulces.

VEYRENC (l'abbé), directeur des études au petit-séminaire, à Valence.

VINCENT (l'abbé) membre de l'Institut historique, curé de la Vache.

M. le chanoine Jouve ouvre la séance par le discours suivant :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS,

« Permettez-moi, dès le début de nos travaux, d'être l'organe des membres du Congrès, des habitants de cette ville, et du pays tout entier, en vous exprimant le sentiment de profonde reconnaissance qui nous anime, dans

cette honorable et intéressante réunion. Vous n'avez pas craint de quitter vos belles et riches contrées, de renoncer, durant un assez long intervalle, aux douceurs d'une noble et agréable existence pour venir, à cette extrémité de l'Empire, étudier notre sol, notre histoire et nos monuments; pour établir, entre les amis des sciences et des arts, ces communications intimes, ce merveilleux échange d'idées et de sentiments qui, tout en favorisant le progrès des connaissances humaines, ne laissent pas que d'exercer leur salutaire influence sur l'esprit et le cœur. « Il n'y a plus de Pyrénées, avait dit Louis XIV en recevant les adieux de son petit-fils qu'attendait la couronne d'Espagne, si chèrement achetée par tant de combats. » Aujourd'hui, époque des combats pacifiques de l'intelligence, on peut dire, avec plus de raison encore: il n'y a plus de Pyrénées, il n'y a plus de montagne, de barrière qui arrête l'essor de l'esprit humain. Où est la cause d'un tel prodige? sinon dans l'établissement de ces Congrès scientifiques qui, depuis plus de vingt ans, ont réuni successivement dans nos diverses cités, des points les plus opposés, comme en un seul faisceau, des savants, des artistes, des littérateurs, qui ne s'étaient jamais vus, et qui, au bout de quelques jours, se sont entendus, aimés, comme s'ils se fussent connus depuis long-temps, et ne se sont séparés qu'avec le doux espoir de se retrouver bientôt dans une autre cité. Aimable et doux commerce des nobles intelligences! Nous en sommes redevables à l'homme éminent que la science et l'archéologie nous ont appris de bonne heure à proclamer notre maître, et que ses qualités d'homme privé nous font aimer comme un ami. La postérité a déjà commencé pour lui, et le nom de Caumont sera désormais une des illustrations de la France et de l'Europe dans le monde savant.

« Sans doute, Monsieur le Directeur, vous ne retrouve-

rez pas à Valence l'accueil brillant, les fêtes splendides qui ont signalé votre présence dans nos grandes cités; mais vous y trouverez des cœurs où vit encore la reconnaissance pour les généreux dévouements. Vous y trouverez une sympathie réelle pour les belles conceptions de l'esprit humain, de cet esprit, émanation de Dieu lui-même, qu'il ne devrait connaître que pour l'aimer et le glorifier.

« Vous y trouverez encore des hommes sérieux et intelligents, au cœur bon et aux pensées élevées. J'en prends à témoin les cent dix adhésions de tant de personnes recommandables dont se forme notre liste, qui eût été certainement plus nombreuse encore, sans des retards et des contre-temps qu'il ne nous a été donné ni de prévoir ni d'empêcher.

« Puisse, Monsieur et Messieurs, ce bon vouloir des membres du Congrès, encouragé par le si bienveillant, le si empressé concours de nos magistrats, vous rendre moins fatigante la belle, mais pénible mission que vous venez remplir dans nos murs, et devenir pour nous-même un titre à votre indulgence pour nos modestes travaux! »

M. de Caumont répond à l'allocution de M. l'abbé Jouve. C'est à lui que l'on devra tous les résultats que le Congrès archéologique doit obtenir : car c'est lui qui a préparé cette réunion avec le talent et le dévouement qu'il apporte à toutes les choses utiles au pays. M. de Caumont explique l'origine de la Société française d'archéologie, qu'il a formée en 1831 et 1832, et définitivement constituée en 1834 pour la conservation des monuments. Pour se convaincre de son utilité, il suffit de jeter un coup-d'œil sur ses derniers travaux et sur les résultats importants qu'elle a obtenus depuis son origine.

M. le Secrétaire-général donne communication de la correspondance qu'il a reçue, à l'occasion du Congrès.

Mgr. Lyonnet, évêque de Valence, retenu aux eaux, ex-

prime à M. le chanoine Jouve ses regrets les plus vifs, et les plus flatteurs pour l'Assemblée, de ne pouvoir assister à la session.

M^me. Gagne, née Elisa Moreau, poète, envoie une pièce de vers au Congrès.

M. Charles Des Moulins, inspecteur divisionnaire de Bordeaux, fait agréer ses motifs d'excuse.

M. Victor Simon, inspecteur divisionnaire, signale à M. de Caumont le zèle de M. l'abbé Martin, curé à Metz, qui a fait décorer et restaurer son église paroissiale avec beaucoup de goût et d'intelligence. Il sollicite pour cet ecclésiastique une médaille d'argent. Renvoi de cette demande à une commission spéciale, chargée d'examiner les vœux qui seront émis pendant la session. Cette commission est composée de la manière suivante : MM. Roux, le baron d'Arbalestier, l'abbé Vinas, le chevalier de Berluc-Pérussis et Valère-Martin, secrétaire.

Une foule d'autres lettres, contenant des adhésions ou des regrets, sont déposées sur le bureau.

M. le Secrétaire-général donne un aperçu des communications qui ont été remises entre ses mains, en réponse aux questions du programme du Congrès archéologique ; puis il donne lecture des 1^re. et 2^e. questions, ainsi conçues :

*Quelles sont les parties du Dauphiné, de la Provence et du Comtat-Venaissin qui ont formé le département de la Drôme ?*

*Exposer, en ce qui concerne ce département, les résultats physiques et moraux de cette organisation.*

M. Lacroix répond à ces deux questions, en donnant la nomenclature des communes qui ont été démembrées des trois provinces citées, et qui composent le département actuel de la Drôme. Il fait l'historique de cette division, dans lequel

nous regrettons de ne pouvoir le suivre, à cause des limites qui nous sont imposées. M. Lacroix pense que les résultats physiques d'une telle organisation sont de peu d'importance; quant aux résultats moraux, ils sont immenses : ainsi les priviléges des seigneuries, les singularités des cours de justice, ont disparu, toutes les communes ayant été soumises aux mêmes institutions et régies par les mêmes lois.

M. de Berluc-Pérussis demande la parole et s'exprime ainsi sur la même question :

On peut, à un certain point de vue, applaudir au partage de nos anciennes provinces en plusieurs subdivisions restreintes. Mais il n'est pas, je crois, un homme de sens qui puisse étudier, sans en gémir, la composition de nos départements méridionaux. Vous avez vu quelquefois ces *jeux de patience*, ces cartes géographiques découpées en sinueux contours, à l'usage des enfants; le caprice le plus bizarre préside à ces découpures, dont les méandres hardis s'éloignent, autant que possible, des divisions traditionnelles. Ce que l'on a inventé pour l'amusement des écoliers, le pouvoir révolutionnaire l'a fait, par une sorte de moquerie douloureuse, en découpant au hasard une nouvelle France, sans tenir compte des exigences locales.

Le Dauphiné et la Provence ont été cruellement mutilés. Le département de la Drôme, celui des Basses-Alpes, celui de Vaucluse se composent d'éléments si divers, qu'ils forment comme une affligeante mosaïque.

Je dis affligeante. On ne peut nier, en effet, que nos anciennes divisions territoriales, si brusquement supprimées, ne fussent empruntées aux grandes divisions du sol. La nature avait d'avance tracé de grands cadres, et les populations s'y étaient enfermées comme de vivants tableaux. Toujours un fleuve, une montagne, quelque grand obstacle géographique, marquaient les limites d'une province : aussi, les relations avec

les provinces voisines étaient difficiles et rares. La loi qui a refondu nos divisions administratives, n'a pas fait disparaître les accidents du sol ; les impossibilités topographiques subsistent toujours ; les voies de communication sont, autant que jamais, d'une exécution hérissée de difficultés. Bien des communes, réunies dans le même département, n'en sont pas moins séparées de fait par la nature. Vouloir les astreindre à des relations forcées, en dépit des montagnes, des vallées, des habitudes et des traditions locales, c'est assurément la plus dure des exigences.

A un autre point de vue, d'ailleurs, ces morcellements doivent nous affliger. Les coutumes variaient jadis à l'infini, suivant les pays ; relevant de juridictions différentes et soumises à des législations souvent opposées, les communes qui relèvent aujourd'hui du même Tribunal, n'avaient jadis rien de commun au point de vue des institutions judiciaires. Leurs traditions et leurs usages héréditaires, que l'on invoque si souvent en justice, offrent donc bien des fois d'énormes variations. Embarrassé parmi des coutumes contradictoires, un juge se décide souvent d'après les usages du chef-lieu, méconnaissant les véritables traditions des communes qui ont fait partie d'une autre province. Ainsi, dans le département de la Drôme, quand il s'agit surtout des anciennes possessions seigneuriales, les questions de propriété, selon que la commune est provençale ou dauphinoise, doivent se résoudre pour ou contre les ayant-cause des anciens seigneurs. Un tribunal qui n'est pas complètement éclairé et édifié sur les vieilles différences coutumières, peut bien souvent se tromper et prouver ainsi combien est regrettable la réunion, sous une même juridiction, de tant d'éléments inconciliables.

M. le chanoine Jouve complète la protestation de M. de Berluc-Pérussis, prétendant que l'unité que semble avoir produit cette organisation n'est point réelle, mais factice ;

au contraire, elle aurait brisé toute unité de mœurs, de coutumes, de langage, etc.

M. de Caumont clôt la discussion en exposant que la division de la France en départements a été opérée brusquement, en vue de l'unité administrative, sans tenir compte des exigences morales, légales, agricoles, et que les observations de M. de Pérussis sont vraies, mais qu'aujourd'hui les faits accomplis doivent être acceptés, sauf à apprécier les vices de cette division départementale qui commence pourtant à entrer dans les mœurs, par suite du renouvellement de la population.

En réponse aux questions du programme, relatives aux anciens évêchés supprimés, M. le chanoine Jouve fait l'énumération rapide des anciennes villes épiscopales qui, depuis le concordat de 1801, ont été comprises dans le diocèse de Valence : il cite Die et St.-Paul-Trois-Châteaux et fait un tableau concis de la situation de ces villes durant l'époque gallo-romaine, au moyen-âge et dans les temps modernes.

Un mémoire de M. le chanoine Nadal répond à la 7e. question du programme, ainsi conçue :

*A quel siècle doit-on rapporter les premières prédications évangéliques et la fondation des églises dans le diocèse de Valence ?*

M. de Caumont demande que ce mémoire, plein d'érudition religieuse et de sage critique, soit inséré au compte-rendu.

M. Chapouton, juge de paix à Grignan, appelé à siéger au Conseil général, tenu pendant la séance de l'après-midi, est invité à communiquer les notes qu'il a recueillies sur Grignan, et qui se rattachent à la 16e. question du programme. Il décrit l'aspect, la beauté du site, le château auquel se rattachent de gracieux souvenirs. Après quelques détails sur la statistique de la contrée, il lit une notice sur

la famille d'Adhémar, qu'il fait suivre de la relation du siége et de la prise du château de Grignan. L'honorable membre termine ses intéressantes communications par la lecture d'une correspondance de l'époque, écrite à l'occasion de ce dernier fait, extraite d'anciens documents par les soins de M. Chapouton lui-même.

M. le Président lève la séance, en annonçant que la seconde séance aura lieu dans l'après-midi. En conséquence, il invite l'Assemblée à se réunir à deux heures pour la tenue de cette séance.

---

## 2^e. Séance du 29 août.

Présidence de M. le docteur P.-M. Roux, de Marseille, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, le colonel *Urtin*, l'abbé *Pistre*, l'abbé *Jouve*, l'abbé *Le Petit*, *Valère-Martin*, *de Berluc-Pérussis*, *Gaugain*.

M. *Alphonse Nugues* remplit les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé Jouve lit une notice inédite sur l'église romane de Champagne (Ardèche), dont les murs renferment beaucoup de sculptures : têtes de bœuf, panthères, feuilles de lierre, de vigne, frises, corniches, etc. ; la notice de M. Jouve renferme encore un grand nombre de détails sur cette église. L'auteur blâme, à juste titre, l'ignoble badigeon multicolore dont on a souillé les murs de la basilique et en demande la restauration raisonnée.

M. l'abbé Jouve donne ensuite lecture d'une réponse à la 5^e. question, concernant la statistique monumentale, par M. Lacroix, homme de lettres, à Valence. L'auteur propose

l'établissement d'un comité, composé de deux personnes, pour chacune des trois parties (historique, archéologique et religieuse) d'une statistique locale.

M. de Caumont, répondant au mémoire, pense que le Congrès ne doit s'occuper que de la partie archéologique et historique des statistiques. Il croit que trois ou quatre personnes seulement suffiraient pour un arrondissement; les opinions d'un plus grand nombre pourraient différer jusqu'à un certain point, et amener dans l'ensemble du travail une fâcheuse bigarrure.

M. Bernard, architecte, à Valence, membre de la Société, trouve les statistiques généralement beaucoup trop incomplètes.

M. P.-M. Roux fait remarquer qu'il n'est pas difficile de concevoir des projets, de faire de belles propositions, mais que l'essentiel, pour obtenir des résultats, est de viser aux moyens d'exécution, et il est très-difficile d'y arriver.

M. de Caumont pense que, pour savoir la vérité sur ces questions, il faudrait des hommes spéciaux, dévoués et peu nombreux, qui allassent prendre sur place les renseignements les plus exacts possible; mais on a reculé devant les difficultés.

La discussion étant terminée, on passe à la 6e. question, dont M. l'abbé Jouve donne lecture :

*Quels sont les défauts de la plupart des livres qui ont été écrits sur les villes et la province du Dauphiné?*

M. l'abbé Jouve trouve que, dans les différentes histoires modernes sur le Dauphiné, les auteurs ont trop cherché (défaut commun, du reste, à presque tous les historiens) à faire de l'histoire plutôt d'après un système adopté, que d'après les faits historiques : on a trop déclamé, dit-il, contre l'inquisition, la papauté, etc. Il blâme spécialement, chez les his-

toriens dauphinois, la partialité contre les catholiques, dont ont fait preuve les écrivains catholiques eux-mêmes.

M. Vallentin fait observer à M. l'abbé Jouve, dont il partage l'opinion en général, que l'on peut reprocher à d'autres écrivains la même partialité contre les protestants.

Il ajoute que la cause principale de ces erreurs vient de ce que les auteurs, en général, n'ont pas puisé aux sources originales; il émet le vœu que l'on mette en ordre les différentes archives.

On passe à l'examen de la 8e. question :

*Une bonne histoire de Valence serait-elle à faire? Quel serait le degré d'importance et le genre d'intérêt d'une telle publication? A quelles époques des annales Valentinoises devrait s'attacher particulièrement l'historien?*

M. Lacroix dit que le travail de M. Jules Ollivier ne peut être considéré comme une histoire de Valence, cet ouvrage est donc encore à faire.

M. l'abbé Jouve rend justice au savoir et au talent de M. Jules Ollivier, tout en blâmant chez lui cette tendance à la partialité dont il a été fait mention plus haut; il donne un aperçu de l'histoire gallo-romaine de Valence, traite aussi le point de vue monumental et signale les sculptures de cette époque trouvées à Valence : cette ville, dit M. l'abbé Jouve, doit avoir eu une grande importance pendant la période gallo-romaine; il serait donc désirable que l'historien s'appliquât, en premier lieu, à cette époque.

M. de Caumont ayant demandé si Valence avait une enceinte gallo-romaine, cette question soulève une discussion entre MM. l'abbé Jouve, de Caumont, et Vallentin, qui, à ce propos, signale l'existence, à Die, d'une enceinte gallo-romaine entière, paraissant construite à la hâte, et renfermant un grand nombre de fragments d'édifices antérieurs.

Il ressort de la discussion que Valence avait une enceinte gallo-romaine.

La question étant épuisée, on lève la séance.

*Le Secrétaire*,

NUGUES.

---

## 1re. Séance du 30 août.

Présidence de M. VALÈRE-MARTIN, inspecteur des monuments de Vaucluse.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société ; *de Berluc-Pérussis ;* l'abbé *Le Petit ; Gaugain ;* l'abbé *Corblet ; Thibaud*, de Clermont ; l'abbé *Jouve ; Deleutre*, inspecteur du Tarn.

M. l'abbé Jouve donne lecture de la 9e. question, ainsi conçue :

*Avons-nous des témoignages historiques et des fragments d'antiquités qui prouvent suffisamment la haute importance de cette ville sous la domination romaine? Pourquoi lui reste-t-il si peu de vestiges apparents de son ancienne splendeur? Donner l'indication raisonnée de ses monuments et principalement de ceux que lui a légués la Renaissance. Indiquer de même divers châteaux des environs qui se recommandent à l'attention de l'observateur, au point de vue de la légende, de l'histoire et de l'archéologie.*

Aucun membre ne demandant la parole pour y répondre, M. l'abbé Jouve lit des notes sur Valence prises par lui dans les plus anciens auteurs, notamment dans l'*Itinéraire* d'Antonin, dans Ptolémée, Pline, Strabon, Ammien Marcel-

fin, etc., constatant l'importance de cette ville à l'époque romaine. — Il résulte, de ces documents, que c'est entre l'an 413 et l'an 440 qu'a commencé la décadence de Valence. — Les antiquités romaines sont assez rares à Valence, par suite des changements survenus après l'irruption des barbares; cependant M. l'abbé Jouve signale différents fragments antiques, notamment les tombeaux trouvés dans les substructions du clocher de la cathédrale, et deux mosaïques importantes dont l'une était enfouie à une profondeur de 2 à 3 mètres. M. l'abbé Jouve ne doute pas que, si l'on pouvait entreprendre des fouilles sur une grande échelle, on ne découvrît des restes beaucoup plus considérables.

M. de Caumont demande si l'on n'a pas essayé de lever le plan topographique de la ville de Valence sous la domination romaine. — Sur la réponse négative de M. l'abbé Jouve, M. de Caumont regrette l'absence de ce plan et émet le vœu que ce travail soit fait d'après le système employé par M. Artaud pour la ville de Lyon. — M. Deleutre ajoute quelques détails sur l'espèce d'intuition dont était doué M. Artaud pour la découverte des monuments antiques (1).

M. Bernard fait observer que, d'après la profondeur à laquelle se trouvaient les eaux qui alimentaient Valence, on peut conclure que le sol de la ville s'est considérablement exhaussé. — M. de Montrond ne comprend pas que Valence, étant sur un plateau élevé, le sol ait pu s'en ex-

(1) M. Deleutre fait incidemment part au Congrès d'observations sur la formule *Sub ascia* sur laquelle on n'est pas d'accord. M. de Boissieu, dit-il, pense que *ascia* signifiait l'instrument dont se servaient les tailleurs de pierres pour terminer leur ouvrage; la formule signifiait que le tombeau avait été terminé spécialement pour une personne et ne devait pas servir à une autre.

hausser beaucoup. — On lui répond que les faits sont là. — Cette question amène une discussion entre plusieurs membres du Congrès.

Un membre du Congrès pense que la cathédrale de Valence était, dans les temps reculés, à la place de l'église St.-Jean. — M. l'abbé Jouve ne partage pas du tout l'opinion de l'honorable membre et cite un travail détaillé, de lui, établissant, d'après des preuves irréfragables, la vérité de ses assertions : à savoir que la cathédrale a toujours été où elle est. — M. l'abbé Jouve lit des détails sur les débris antiques trouvés dans le cimetière du Bourg-lès-Valence ; puis, entamant l'époque du moyen-âge, il dit au Congrès que la cathédrale actuelle a remplacé une ancienne basilique sous le même vocable. — Cet édifice est dans le style roman du XI^e. siècle. Une grande partie en ayant été abattue par les protestants, tout fut rétabli fort habilement, quoiqu'à cette époque on ne se piquât pas d'une grande fidélité archéologique. On possède encore les pièces du marché fait pour cette reconstruction.

L'église St.-Jean était probablement du commencement de l'époque ogivale ; le portail qui subsiste paraît appartenir à une époque bien antérieure. — M. l'abbé Jouve signale l'existence, sous le porche, de peintures anciennes découvertes par M. Épally, architecte.

En 1575, dit M. l'abbé Jouve, les habitants de Valence firent faire un plan de la ville où sont figurés plusieurs édifices depuis lors détruits, entre autres une église nommée le Panthéon, ou Notre-Dame-la-Ronde. — M. de Caumont et M. Valère-Martin regrettent que l'on n'ait pas de détails sur cet édifice. M. Jouve parle de l'ancien clocher de la cathédrale, détruit, puis reconstruit à plusieurs reprises et, en définitive., entrepris sur une grande échelle avec toutes les chances de durée et de solidité pos-

sibles; puis des remparts de la ville, en grande partie reconstruits sous François Ier., démolis presqu'entièrement. Il donne une description sommaire du pendentif, édifice funéraire de la Renaissance, portant la date de 1548, et qu'on voit près de la cathédrale.

M. de Caumont désirerait, pour l'insérer au compte-rendu, posséder un calque du plan de 1575 dont vient de parler M. l'abbé Jouve.

M. l'abbé Jouve, continuant la description des édifices remarquables de Valence, fait connaître au Congrès la maison des Têtes, de style de transition entre l'ogival et la Renaissance, bâtie probablement sous François Ier.; il lit une note de M. Alexandre de La Borde à ce sujet, et concernant la maison Dupré-la-Tour, dont les sculptures ont le plus grand rapport avec celles d'Anet et de Gaillon.

*Châteaux.* — M. Lacroix cite le château de Rochechinard. — M. Jouve cite le château de Montélimart et la façade occidentale du château de Monteléger. — M. de Berluc-Pérussis donne, de son côté, d'intéressantes indications.

M. Vincent pense que l'on a tort de s'arrêter trop absolument à l'étymologie donnée à Montélimart. — Cette ville pourrait remonter beaucoup plus haut, et peut-être à l'époque romaine. — De nombreux documents portent l'appellation *Montilium acusium.* — On a trouvé, dans la ville, une colonne milliaire et quelques débris qui pourraient être romains.

*Le Secrétaire*,

NUGUES.

## RAPPORT

### SUR LA VISITE DES MONUMENTS DE VALENCE,

Faite le 30 août 1858,

Par M. E. Tribaut, inspecteur des monuments du Puy-de-Dôme.

Chargé, par notre honorable Directeur, de la tâche difficile de rendre compte au Congrès des impressions diverses que lui ont laissées ses promenades archéologiques à travers l'antique *Valentia*, restituée par la pensée dans sa splendeur passée, j'éprouvais une hésitation bien naturelle chez un étranger sans connaissance précise de l'histoire locale ; mais vous avez, avec ce don de seconde vue archéologique que vous attribue fort spirituellement un de nos collègues, sondé les six coudées de décombres accumulées par les invasions successives des barbares de l'extérieur et de l'intérieur, et vous avez mis à nu les vastes pavés de mosaïque, reconstruit les palais et les temples aux portiques de marbre dont vous alliez voir encore les précieux vestiges, et jusqu'aux tronçons des canaux qui conduisaient à la ville romaine ces eaux abondantes que la nouvelle, comme l'ancienne civilisation, aime à voir jaillir sur ses places et dans ses jardins.

La bibliothèque a été l'objet de votre première exploration ; vous avez pu constater que, parmi les 30,000 volumes réunis dans ce dépôt public, figurent les plus belles publications scientifiques connues. — La cour de la Bibliothèque contient un trésor d'antiquités romaines : 31 fragments de frises, architraves, chapiteaux et des cippes funéraires trouvés dans les diverses fouilles, mais surtout autour de la cathédrale. Un fragment de chapiteau en marbre, d'une dimension colossale, et l'autel Taurobolique, trouvé à Châteauneuf-

d'Isère, ont particulièrement attiré l'attention du Congrès, qui a constamment suivi, avec attention, les explications, pleines de science et d'intérêt, de M. l'abbé Jouve, notre honorable secrétaire-général.

Avant de quitter la cour qui renferme ces précieux débris, déjà altérés par leur exposition à toutes les injures de l'air, le Congrès exprime énergiquement le vœu que de promptes mesures soient prises pour former un abri, au moins provisoire, à ces antiquités et surtout à l'autel Taurobolique.

Le Musée est voisin de la Bibliothèque, vous y avez remarqué une précieuse collection de moulages de chapiteaux, pendentifs et autres reliefs des XI^e. et XII^e. siècles. Ces moulages, obtenus à l'occasion de la reconstruction du porche de la cathédrale, peuvent devenir le noyau d'une précieuse collection, qui, bien cataloguée, rendra de véritables services à l'archéologie chrétienne. — Le musée a de bons et beaux tableaux anciens et modernes; les collections d'histoire naturelle sont bien classées, et l'administration se propose d'agrandir encore ce beau local et de le relier à la Bibliothèque.

Vous avez visité un peu rapidement l'église paroissiale de St.-Jean, reconstruction moderne dans le style roman, un peu trop moderne peut-être. Le porche et le clocher restent seuls de l'ancienne église et présentent un certain intérêt comme type d'architecture antérieure au XI^e. siècle.

Le monument funéraire qui précède la cathédrale est suffisamment connu pour n'avoir pas à le décrire; son style et l'exécution des sculptures dont il est couvert, l'ont fait longtemps classer parmi les monuments de l'époque gallo-romaine; tous les doutes sont levés à cet égard, et vous avez confirmé son origine certaine.

La cathédrale a ensuite attiré l'attention du Congrès; une visite minutieuse et attentive a été faite sous la savante di-

rection de M. l'abbé Jouve, qui, mieux que nous, a su, dans ses descriptions, faire ressortir les beautés de cet édifice du XI^e. siècle.

Parmi les objets qui ont attiré l'attention du Congrès, citons le monument de Pie VI, mort à Valence en 1799. Cet édicule de marbre, composé d'un cippe funéraire, avec des bas-reliefs finement exécutés, et surmonté d'un beau buste du saint Pontife, est attribué à Canova.

Dans une chapelle du transept, on a pu admirer une sainte Famille du Titien et un saint Sébastien de Carache.

Le Congrès a examiné avec attention les travaux de reconstruction du clocher, sur la façade ouest de la cathédrale.

Le clocher sera porté sur un porche d'une belle conception et dont vous avez admiré la construction, savament et scrupuleusement étudiée sur des monuments romans, par M. Bailly, architecte diocésain, avec la collaboration de M. Épally, de Valence.

Quelques-uns de vous, Messieurs, ont examiné les restes de fortifications de la ville, qui remontent seulement à François I^er., et ont cru retrouver les traces de substructions romaines en grand appareil, et d'autres constructions en petit appareil régulier, antérieures au XII^e. siècle.

Après une heure de repos, le Congrès a repris ses explorations, et sur les pas d'un guide aussi sûr que zélé, M. l'abbé Jouve, vous avez, Messieurs, complété votre enquête sur les anciennes maisons de Valence. Ici, Messieurs, comme dans toutes les grandes villes, vous avez pu constater la disparition presque générale de ces précieux vestiges du goût exquis de nos pères dans l'art d'embellir leurs demeures. Vous avez tous admiré cette belle maison connue ici sous le nom de la maison des *Têtes* (on devrait plutôt la nommer la maison des Sept-Sages), dont les bustes, admirablement sculptés, ornent le passage voûté qui conduit à la cour.

Cette maison date de 1530; on y voit les dernières traditions de l'art gothique se mêler avec l'art néo-païen apporté d'Italie. Mais c'est surtout dans une autre maison de la rue Pérollerie que ce style, dit de la Renaissance, déploie toutes ses fantaisies, toute son exubérance d'ornementation. M. de Laborde a cité et décrit ce monument; mais son interprétation, au sujet de la frise, serait contestée par la majorité d'entre vous, Messieurs; il ne s'agirait plus d'une histoire de chevalerie, mais simplement d'un sujet de la fable, assez reconnaissable, malgré l'accoutrement tout moderne des principaux personnages. Ces sujets seraient le jugement de Pâris, l'enlèvement d'Hélène, et une femme allaitant des enfants surprise par des Satyres; d'autres petites figures très-habilement sculptées se jouent dans des rinceaux en feuillages; les portraits supposés du maître et de la maîtresse du logis sont placés aux deux extrémités de l'impasse, où deux anges soutiennent un écu portant en chef une étoile et deux oiseaux affrontés. Ce blason pourrait peut-être donner quelques éclaircissements sur les anciens possesseurs de cette maison.

Il reste, à l'angle de la rue de l'Équerre, une maison d'une certaine importance, non encore signalée, mais en assez mauvais état. Cet édifice, malgré divers remaniements, a suffisamment conservé son caractère architectural pour que vous ayez pu lui donner, pour date archéologique, la première moitié du XIII^e. siècle.

Un édifice tout moderne, que l'on doit à la sollicitude éclairée de M. le Préfet pour tout ce qui se rattache à l'histoire du pays, a été vu avec intérêt par le Congrès: c'est le nouveau pavillon de la Préfecture, qui va être affecté au service des archives.

Enfin, longeant les casernes et l'ancienne citadelle, celle qui a eu l'insigne honneur de servir de prison au vénéré Pontife dont nous venions de visiter le tombeau, le Congrès

a parcouru le jardin botanique admirablement situé, mais attendant quelques améliorations qui le mettraient au niveau des créations du même genre, dans certaines villes de France.

Déjà, Messieurs, l'archéologie faisait place à un autre ordre d'idées, et la riche végétation qui étalait, sous nos yeux, toutes ses richesses, nous conviait à admirer les œuvres impérissables et toujours nouvelles du sublime Ouvrier de la création. C'est dans ces dispositions d'esprit qu'en suivant les prairies du bas de la ville nous arrivions à l'avenue du château de Valentin où nous attendait la gracieuse et cordiale hospitalité de M. le marquis et de Mme. la marquise de Sièyes. Le château a été construit par un évêque de Valence, du nom de Cosnac; il date du XVIIe. siècle; le parc est vaste et bien tracé; des eaux abondantes et limpides arrosent d'immenses et belles prairies, et la vue, au Midi, est un panorama admirable où se déploient, derrière un rideau de verdure, Valence et ses faubourgs, le Rhône et les dernières rampes de l'Ardèche et du Mézenc, couronnées par les ruines imposantes du château de Crussol, berceau des ducs d'Uzès.

Les derniers rayons du jour éclairaient ce tableau, et ainsi se terminait notre rapide, mais bien satisfaisante excursion (1).

(1) M. de Sièyes exploite lui-même cette importante propriété qui contient, dans un seul tènement, plus de cent hectares. Les amateurs d'agriculture ont vu, avec intérêt, le système d'irrigation des prairies, les belles plantations d'arbres fruitiers en espaliers et en cordon ou en pyramide, et enfin un système aussi simple qu'ingénieux de comptabilité agricole mise à la portée des plus grandes comme des plus petites exploitations.

## 1^re. Séance du 31 août.

Présidence de M. Bouillet, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Clermont.

Siégent au bureau : MM. l'abbé *Le Petit*, *Valère-Martin*, *Roux*, *Thibault*, *de Berluc-Pérussis*, *de Caumont*, *Deleutre*, *Gaugain*, l'abbé *Jouve*, l'abbé *Corblet*.

MM. l'abbé *Giély* et *Alphonse Nugues* remplissent les fonctions de secrétaires.

La 11^e. question du programme est conçue en ces termes : *Quelle est l'importance de certaines villes ou communes du département, telles que Die et Luc-en-Diois, sous le rapport des antiquités romaines? En décrire quelques-unes et notamment l'Autel Taurobolique.*

M. Valentin lit un mémoire intéressant de M. le docteur Long, de Die, et en fait le résumé suivant :

L'auteur énumère les différents peuples qui habitaient la Gaule au moment de la conquête romaine, et signale la difficulté, pour l'archéologue, de poser, avec certitude, les limites de leurs cantonnements respectifs. Des monuments authentiques établissent à Die l'existence des *Voconces*.

M. Long cite les divers écrivains du Dauphiné qui ont parlé des antiquités romaines de Die: Aymar du Rivail, M. Moreau de Vérone, l'abbé Chalieu, etc. Mais il les croit, avec raison, tous incomplets ou inexacts. Pour suppléer à leur insuffisance, M. Long a puisé aux sources antiques, et interrogé les monuments : c'est sur cette double base que s'appuient les inductions de son mémoire.

M. Vallentin lit la partie de ce mémoire qui renferme la description de la ville antique, de la porte romaine, de cinq autels Tauroboliques, et des appréciations sur la voie romaine et la déesse *Andarta*.

On ne trouve nulle part qu'à Die des preuves de l'existence de cette divinité. Des monuments irrécusables établissent le culte d'*Andarta* ; mais quelle était *Andarta*? Etait-ce Cybèle ou la déesse de la Jeunesse (1)? M. Long n'ose trancher la question, les documents sont insuffisants.

M. Vallentin passe aux antiquités de Luc. *Lucus Augusti* (bois sacré d'Auguste) donne évidemment l'étymologie de son nom. La description des ruines romaines qu'on observe dans la plaine nommée *le Lac*, parce que tout ce terrain était, en effet, le fonds d'un lac, subitement formé par les eaux de la Drôme, après l'éboulement d'une montagne ; la description de débris grandioses qui attestent cet éboulement, nommé *le Claps*, arrivé au XIII^e^. siècle, intéressent vivement le Congrès, et lui font regretter de ne pouvoir se transporter sur les lieux.

M. l'abbé Jouve et M. Vallentin échangent quelques observations sur les deux peuples des Voconces.

M. l'abbé Jouve lit une lettre de M. l'abbé Belle, curé de Die, dans laquelle cet ecclésiastique discute l'authenticité des reliques de saint Etienne, évêque de Die, et signale l'existence d'une mosaïque, conservée dans l'ancien évêché. La mosaïque est grossière, mais chrétienne, car elle représente les quatre fleuves du Paradis terrestre. Le Congrès écarte la discussion sur les reliques de saint Etienne, et émet, par M. de Caumont, contrairement au curé de Die, le vœu que la mosaïque ne soit point transférée à l'église, car elle serait probablement brisée et perdue, par suite de cette translation.

(1) Ou le nom ancien de Die ?

Au sujet de la 11^e. question du programme, dit M. de Pérussis, je signalerai, comme guide de la voie *Aurelia* dans le Dauphiné et la Provence, les *bidons* signalés par Mg^r. de Gap, et sur lesquels étaient inscrits les noms et les distances des stations de Madrid à Rome. Je signalerai aussi un ou plusieurs vases cylindriques, que j'ai vus à Rome, en 1856, dans le musée du Collége Romain, et sur lesquels le même itinéraire est gravé. Ces vases ont été trouvés, non loin de Rome, auprès d'une vieille source thermale, et avaient été offerts, sans doute, à la divinité de ces eaux, par un voyageur venu de Madrid. On peut, à l'aide de ces indications précieuses, vérifier et rectifier les assertions des divers itinéraires et reconstituer, par la pensée, la voie Aurélienne et la longueur véritable de ses étapes.

M. le Président donne lecture de la 12^e. question, ainsi conçue :

*Quel est le style d'architecture qui domine dans les églises de la région? Quels sont les principaux caractères de l'architecture romane de ces églises? Dire par où ces caractères se rapprochent et par où ils diffèrent du roman des autres parties de la France. Comparer, dans ce but, la cathédrale de Valence avec celle de St.-Paul-Trois-Châteaux.*

Pour répondre à cette question, M. Raymondon, architecte de Privas, lit une notice sur les anciens monuments de l'Ardèche, appartenant à l'époque du moyen-âge. Il donne, sur l'église de Cruas (Ardèche), d'intéressants détails historiques et architectoniques. Ce monument, parfaitement orienté, et figuré dans l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont, est une croix latine terminée par trois absides en cul-de-four, ayant une crypte souterraine, et supportant un clocher cylindrique placé au centre de la croix.

ENTRÉE DE L'ÉGLISE DE CRUAS (ARDÈCHE).

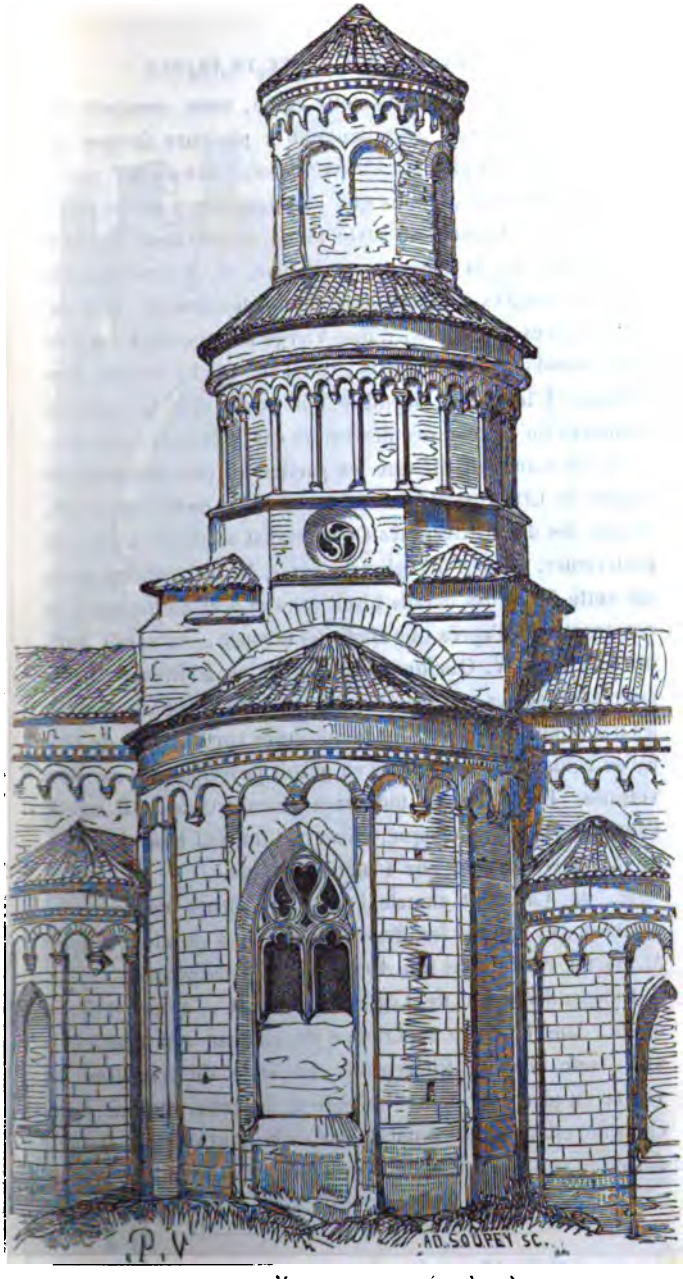


ABSIDE DE L'ÉGLISE DE CRUAS (ARDÈCHE).

Les différentes parties de cette église, toute construite en pierres très-dures, appartiennent à plusieurs époques de l'ère romane; la plus grande masse paraît être du XI^e. siècle, la crypte du XII^e., tandis que certaines autres parties, présentant les caractères du style latin, sembleraient remonter à l'époque de la fondation primitive. M. Raymondon fait part au Congrès archéologique de la découverte, faite par lui tout près de l'église, d'une Vierge fort ancienne, et d'un pavé-mosaïque très-curieux, de l'an 1012, trouvé dans l'abside. L'honorable membre fait passer sous les yeux des membres du Bureau des dessins de ces différents morceaux.

M. de Caumont dit que les parties les plus anciennes de l'église de Cruas paraissent exister dans le centre de la nef, et que les deux extrémités Ouest et Est semblent d'une date postérieure. Passant à l'église de Tines, M. Raymondon donne sur cette église des détails historiques et architectoniques. La construction, d'après une tradition erronée, en serait attribuée à Urbain V. Quelques réparations ou additions ogivales pourraient seules appartenir à l'époque où vivait ce pontife; les traditions, du reste, sont nombreuses sur l'origine de cette église romane, qui est bâtie en granit provenant de carrières voisines. Entre autres morceaux remarquables, il signale l'autel, de la même époque, couvert d'un seul bloc de granit, de 3 mètres de long sur 1 mètre de large.

M. de Caumont signale l'église de Cruas comme très-curieuse, et montre les dessins qu'il en a publiés, d'après M. Victor Petit, dans son *Abécédaire d'archéologie.*

Indépendamment de l'église de Cruas, ajoute-t-il, il existe, dans la partie supérieure du château qui domine la ville, une chapelle intéressante en style de transition et voûtée en pierre, comme les églises de cette région. Cette chapelle est précédée d'une tour carrée dont chaque face est défendue par des machicoulis masqués par une ogive, comme

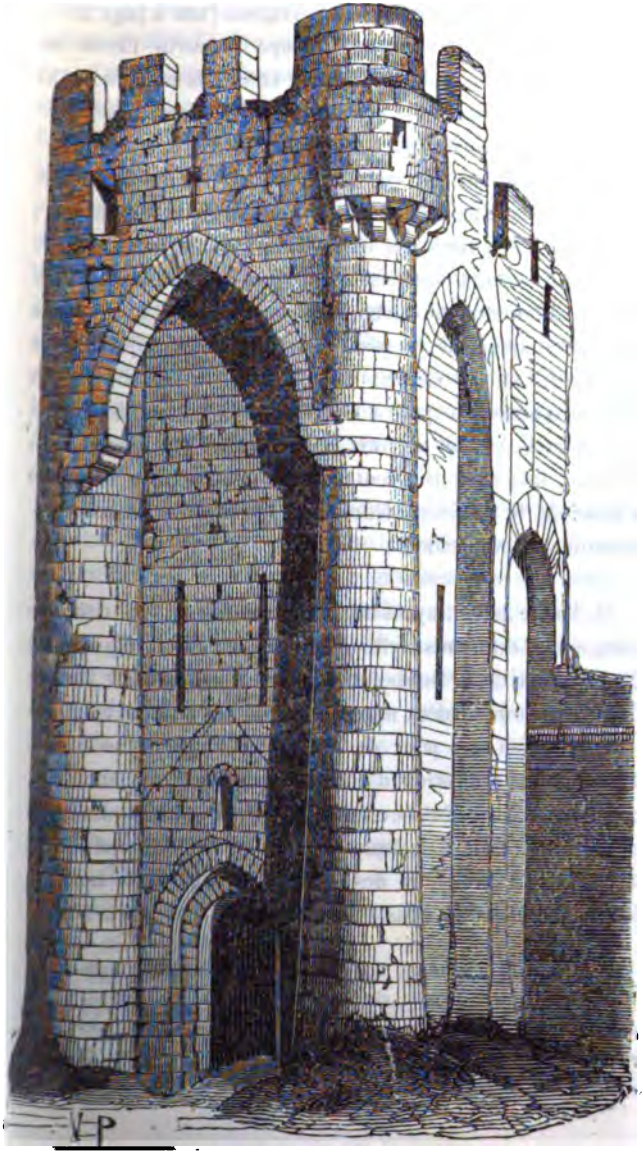

PORTE DE LA CHAPELLE DU CHATEAU DE CRUAS.

on en voit au palais des Papes, à Avignon (voir la page 261). Évidemment, cette tour qui occupe la partie élevée du château, servait à le défendre de ce côté; elle est crénelée et a la forme d'un donjon. Le château de Cruas est assez considérable et mériterait d'être étudié et décrit (1).

M. Raymondon fait ensuite la description de l'église de Mazan, abbaye fondée en 1100 par l'abbé de Monnevaux, ruinée au XIVe. siècle par les routiers anglais, puis au XVIe. par les protestants. Cette église, la plus grande de l'Ardèche (elle a 52 mètres de long), est construite en granit et en lave volcanique; elle possède une coupole et appartient au style roman ogival. Ce bel édifice, privé de ses voûtes, est malheureusement exposé à des dégradations continuelles; il sera bientôt, si l'on n'y met ordre, détruit par les habitants du lieu, qui le considèrent comme une carrière de pierre à bâtir. M. le Président félicite M. l'Architecte de son intéressante communication.

M. l'abbé Jouve, ayant obtenu la parole, fait connaître au Congrès les différents styles d'édifices romans et ogivaux du département de la Drôme. Il commence par signaler l'erreur dans laquelle tombaient naguère encore des architectes, prenant le roman aigu pour de l'ogival, la forme aiguë de l'arc roman pour l'indication d'une construction moins ancienne, comme si la forme brisée n'était pas souvent contemporaine du plein-cintre. Puis il indique dans le style roman méridional la tendance à l'imitation des édifices romains, cette tendance est sensible dans les églises du midi du département. L'église

(1) MM. de Caumont et Bouet, qui sont allés tout récemment à Cruas, ont trouvé dans la chapelle du château deux belles pierres gallo-romaines portant des inscriptions. Une colonne milliaire, avec son inscription bien conservée, a été placée le long de la rue qui passe devant l'église.

de St.-Paul-Trois-Châteaux offre ces caractères. M. l'abbé Jouve met en parallèle l'église cathédrale de Valence et l'église de St.-Paul-Trois-Châteaux, pour en faire ressortir les analogies et les dissemblances. Le cintre parfait règne partout à Valence, l'arc aigu se montre déjà à St.-Paul; les nefs latérales, à Valence, sont plus larges et plus élevées qu'à St.-Paul; à Valence, un déambulatoire existe autour du chœur; à St.-Paul, rien de pareil; l'ensemble de St.-Apollinaire est beaucoup plus élancé, plus dégagé. A St.-Paul, et dans les autres églises que M. l'abbé Jouve lui associe, et qui présentent le même style, la construction est plus massive et offre un caractère hiératique sévère plus marqué; à Valence, la cathédrale est éclairée par les ouvertures des bas-côtés, baies d'une dimension extraordinaire pour l'époque romane: ce qui n'a pas lieu dans les églises précédentes.

M. l'abbé Corblet croit que les dissemblances signalées par M. l'abbé Jouve entre St.-Apollinaire et St.-Paul proviennent simplement de la différence de grandeur de ces édifices. M. Jouve répond que les proportions ne sont nullement les mêmes. M. de Saint-Andéol signale encore de notables différences entre ces deux églises: à St.-Paul, différence de niveau de la nef et du chœur; le pilier dominant à St.-Paul; la colonne, à Valence, etc, etc. M. Jouve cite la forme de la voûte des bas-côtés, à St.-Paul, qui est en quart de cercle.

M. de Caumont émet le vœu que l'on s'occupe de faire une statistique monumentale de la Drôme; cette statistique renfermerait la description de tous les édifices importants, anciens et modernes.

M. l'abbé Jouve demande que ce vœu soit transmis à M. le Préfet, qui pourrait faire allouer quelques fonds pour cet objet par le Conseil général.

A titre de simple observation, M. Valère-Martin demande

on en voit au palais des Papes, à Avigr s de St.-Apolli-
Évidemment, cette tour qui occu' bbé Jouve répond
château, servait à le défendre de c des titres et comptes
a la forme d'un donjon. Le chât' rieure de l'église : il y
dérable et mériterait d'être ét s l'ordonnance du mo-

M. Raymondon fait ens
Mazan, abbaye fondée e si, dans le diocèse, il y a
ruinée au XIV^e. siècle ide à pans coupés, l'intérieur du
par les protestants. M. Jouve répond qu'il n'en connaît
(elle a 52 mètre faudrait faire quelques recherches pour
lave volcanique ion. M. Jouve continue la lecture de la
style roman de M. l'abbé Vincent, sur Montélimart, puis
malheureu ent quelques détails sur Ste.-Croix, ancienne
sera bier le, à Montélimart.
du lie
à b' M. le Président donne lecture de la 13^e. question, ainsi
r

*A quelle famille architecturale peut-on rattacher les intéressantes églises monumentales de la Garde-Adhémar, de St.-Marcel-le-Sauzet, de Comps, d'Aleyrac, de Chantemerle, de St.-Jalle, de Notre-Dame-de-Lachau, etc., etc., toutes dans le diocèse?*

Personne ne demandant la parole, M. l'abbé Jouve lit une notice sur l'église de la Garde-Adhémar, qui doit avoir été construite des deniers de la famille des Adhémar. Cet édifice roman est dans le même style que St.-Paul-Trois-Châteaux et le Bourg-St.-Andéol. L'architecture en est simple et digne : nulle moulure, nul ornement; voûte des bas-côtés en quart de cercle. M. Jouve donne des détails oraux sur Notre-Dame-de-Lachau, église offrant les caractères de l'élégant roman du XII^e. siècle; et sur l'église bénédictine de St.-Marcel-lès-Sauzet, dont les nefs sont remarquables par leur largeur, la nef centrale surtout. Cette église, comme les précédentes,

bien caractérisé. M. l'abbé Jouve lit
l'église de St.-Paul-Trois-Châteaux.
dans le *Bulletin monumental* de
.

e de la 14e. question, ainsi

*e même diocèse, les églises qui ont*
*dernières années, restaurées ou recon-*
*f? Dans quel sens ont été exécutées ces restau-*
*et réédifications?*

M. Chapouton présente un aperçu des travaux de restauration faits à l'église de St.-Paul-Trois-Châteaux, sous la direction de M. Questel, architecte des monuments historiques. Par les soins de M. Mérimée, l'appui du Gouvernement est assuré à la conservation et à la restauration de ce monument.

M. l'abbé Jouve fait la description du nouveau porche de la cathédrale de Valence, dont les chapiteaux sont faits d'après ceux de Chartres, Bourges (partie romane), et autres édifices.

---

## 3e. Séance du 31 août.

Présidence de M. Delbutre, inspecteur du Tarn.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *Jouve*, le colonel *Marty*, *Valère-Martin*, *Bouillet*, *de Berluc-Pérussis*, *Gaugain*, *Roux*, l'abbé *Le Petit*, l'abbé *Giély*, secrétaire.

M. de Caumont propose, au nom de la Commission spéciale, la distribution suivante des 1,000 francs affectés par la Société française d'archéologie aux édifices publics :

100 fr. pour explorer la voie Aurelia.

à M. l'abbé Jouve si les baies des bas-côtés de St.-Apollinaire n'auraient pas été élargies. M. l'abbé Jouve répond négativement, s'appuyant sur l'autorité des titres et comptes de la reconstruction de la partie supérieure de l'église : il y est enjoint de ne rien changer dans l'ordonnance du monument.

M. de Caumont demande si, dans le diocèse, il y a des églises ayant une abside à pans coupés, l'intérieur du chœur étant circulaire. M. Jouve répond qu'il n'en connaît point ; du reste, il faudrait faire quelques recherches pour éclaircir cette question. M. Jouve continue la lecture de la notice historique de M. l'abbé Vincent, sur Montélimart, puis il donne oralement quelques détails sur Ste.-Croix, ancienne église collégiale, à Montélimart.

M. le Président donne lecture de la 13e. question, ainsi conçue :

*A quelle famille architecturale peut-on rattacher les intéressantes églises monumentales de la Garde-Adhémar, de St.-Marcel-le-Sauzet, de Comps, d'Aleyrac, de Chantemerle, de St.-Jalle, de Notre-Dame-de-Lachau, etc., etc., toutes dans le diocèse?*

Personne ne demandant la parole, M. l'abbé Jouve lit une notice sur l'église de la Garde-Adhémar, qui doit avoir été construite des deniers de la famille des Adhémar. Cet édifice roman est dans le même style que St.-Paul-Trois-Châteaux et le Bourg-St.-Andéol. L'architecture en est simple et digne : nulle moulure, nul ornement ; voûte des bas-côtés en quart de cercle. M. Jouve donne des détails oraux sur Notre-Dame-de-Lachau, église offrant les caractères de l'élégant roman du XIIe. siècle ; et sur l'église bénédictine de St.-Marcel-lès-Sauzet, dont les nefs sont remarquables par leur largeur, la nef centrale surtout. Cette église, comme les précédentes,

possède un dôme assez bien caractérisé. M. l'abbé Jouve lit une notice détaillée sur l'église de St.-Paul-Trois-Châteaux. Cette notice a été publiée dans le *Bulletin monumental* de la Société française d'archéologie.

*M. le Président* donne lecture de la 14^e. question, ainsi conçue :

*Quelles sont, dans le même diocèse, les églises qui ont été, pendant ces dernières années, restaurées ou reconstruites à neuf? Dans quel sens ont été exécutées ces restaurations et réédifications?*

M. Chapouton présente un aperçu des travaux de restauration faits à l'église de St.-Paul-Trois-Châteaux, sous la direction de M. Questel, architecte des monuments historiques. Par les soins de M. Mérimée, l'appui du Gouvernement est assuré à la conservation et à la restauration de ce monument.

M. l'abbé Jouve fait la description du nouveau porche de la cathédrale de Valence, dont les chapiteaux sont faits d'après ceux de Chartres, Bourges (partie romane), et autres édifices.

---

## 3^e. Séance du 31 août.

Présidence de M. Delsutre, inspecteur du Tarn.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *Jouve*, le colonel *Marty*, *Valère-Martin*, *Bouillet*, *de Berluc-Pérussis*, *Gaugain*, *Roux*, l'abbé *Le Petit*, l'abbé *Giély*, secrétaire.

M. de Caumont propose, au nom de la Commission spéciale, la distribution suivante des 1,000 francs affectés par la Société française d'archéologie aux édifices publics :

100 fr. pour explorer la voie Aurelia.

100 fr. pour l'église St.-Mesme.

25 fr. pour la maison de Gassendi.

200 fr. pour l'église de Léoncel.

100 fr. pour celle de Jaillans.

50 fr. pour lever le plan gallo-romain de Valence.

100 fr. pour des fouilles archéologiques, à Valence.

100 fr. pour pareilles fouilles dans l'Ardèche.

100 fr. pour pareilles fouilles dans l'Hérault, sous la direction de M. L. Vinas.

100 fr. mis à la disposition de M. Vallentin, pour Die.

100 fr. pour contribuer à l'achat d'un beffroi, dit tour de Villars, à Villars, près Apt (Vaucluse). (M. Valère-Martin, commissaire).

Cette distribution est adoptée à l'unanimité.

M. de Caumont propose ensuite au Congrès, au nom de la Commission, de décerner, à titre de récompense et d'encouragement, pour services rendus à l'archéologie :

A M. le Curé de Metz, une médaille d'argent;

A M. l'abbé Terrasson (Basses-Alpes), une médaille d'argent;

A M. l'abbé André (Vaucluse), une médaille de bronze.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Président lit ensuite la 18e. question du programme :

*A quelles causes principales sont dus les noms des lieux?*

En réponse à cette question, M. de Coston lit des fragments d'un bel ouvrage manuscrit, de sa composition; il cite une foule de noms dont il indique l'étymologie avec autant de justesse que d'érudition. Ses réponses, remarquablement écrites, satisfont pleinement au programme, et obtiennent l'assentiment unanime des membres du Congrès.

M. le Président pose la 19^e. question, ainsi conçue : *Les noms propres ont-ils toujours été héréditaires ? Existait-il chez les Romains, et en France, des registres de l'État civil?*

M. de Coston, en réponse à cette double question, continue la lecture de son travail. L'usage de l'hérédité des noms disparut avec l'Empire romain. Ce désordre dure jusqu'au X^e. siècle; vers cette époque, les noms commencent à devenir héréditaires.

M. de Berluc-Pérussis demande pourquoi certaines fafamilles ont eu deux noms employés alternativement dans les actes publics ?

M. Bouillet fait, sur cette question, une remarque intéressante : il fait observer que, dans les familles nobles, possédant des fiefs, il ne faut pas chercher l'identité des noms ; car les fils, en recevant l'investiture d'un fief, prenaient celui du fief qui leur était donné, lequel nom passait ensuite à leurs descendants, et servait à distinguer une branche d'une même famille des autres branches collatérales.

M. de Berluc-Pérussis émet le vœu que, pour faciliter des recherches généalogiques, on ajoute au nom du père d'un nouveau-né, dans les registres de l'État civil, celui du lieu de sa naissance. Ce vœu soulève une discussion à laquelle prennent part : M. le Président, MM. de Caumont, Bouillet, de Coston, et Valère-Martin.

On passe à la 20^e. question, ainsi conçue :

*Tous les noms propres sont-ils significatifs? Que désignent-ils le plus souvent ?*

M. de Coston continue d'y répondre par la lecture de son manuscrit qui obtient de plus en plus l'assentiment du Congrès. Beaucoup de noms sont très-significatifs; ils rappellent, le plus souvent, des faits glorieux dont le souve-

nir est précieux à conserver. Ainsi, le titre du duc d'Isly, ajouté au nom du maréchal Bugeaud, rappelle le théâtre de sa gloire, aussi bien que le surnom d'*Africain* ajouté à celui du grand Scipion.

On passe à la 21e. question, qui est conçue ainsi qu'il suit :

*Existe-t-il des analogies entre l'origine et la signification des noms et celles des armoiries ?*

M. de Coston établit l'affirmative par des exemples intéressants. Il cite heureusement le fait de sir Napier, introduisant dans ses armoiries le tambour d'un soldat qui, dans la guerre d'Espagne, sous Napoléon Ier., lui avait sauvé la vie.

Le Congrès, parfaitement satisfait des réponses de M. de Coston, émet unanimement le vœu que son ouvrage, aussi remarquable par le style et par la justesse des aperçus, que par l'étendue des recherches, soit bientôt livré à la publicité.

M. de Berluc-Pérussis fait une observation sur la restauration du porche de la basilique de St.-Apollinaire. Les dimensions de ce porche, supérieures à celles du premier, et son ornementation beaucoup plus soignée que celle de l'intérieur de l'église, ne nuiront-elles point à l'effet général de l'édifice ; et l'accessoire ne l'emportera-t-il point sur le principal ?

M. de Berluc-Pérussis donne cette observation comme celle de tout le Congrès qui a visité ce monument.

M. l'abbé Jouve justifie le travail intelligent de MM. les architectes qui en sont chargés, par des considérations que le Congrès paraît goûter et dont voici le court résumé : l'importance de cette construction répond à sa triple destination : de porche, de clocher et de façade occidentale de l'édifice sacré ; il en est le soutien nécessaire ; sa démolition

avait compromis la solidité de la voûte; il doit, par sa largeur et son ornementation, représenter les trois nefs de la basilique.

M. de Caumont propose d'émettre le vœu qu'un cours d'archéologie soit établi dans les séminaires de Valence et des diocèses voisins. — Adopté.

Le Congrès émet aussi le vœu qu'il soit fait, dans chaque paroisse, *un inventaire détaillé* de tous les objets antiques qui sont la propriété de la fabrique.

M. de Saint-Andéol commence la lecture d'une notice intéressante, sur les églises du Bas-Vivarais. Le Congrès regrette que l'heure avancée ne permette pas à l'auteur de l'achever.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire,*

L'abbé GIÉLY.

---

## 1^re. Séance du 1^er. septembre.

Présidence de M. le colonel MARTY.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Urtin*, *Bouillet*, *Valère-Martin*, *Gaugain*, *Ricard*, l'abbé *Le Petit*, l'abbé *Jouve*, *Nugues*, l'abbé *Giély*, secrétaire.

M. l'abbé Jouve présente des observations sur le travail de M. de Coston, dont quelques fragments ont été lus la veille. Ce n'est pas aux registres des Etats romains, mais aux anciens registres religieux que les modernes ont emprunté les leurs.

On passe à la question ainsi conçue :

*Décrire la double église de St.-Restitut*, etc.

M. le chanoine Jouve y répond en lisant quelques pages d'une notice intéressante, publiée par lui, sur ce monument, dans le *Bulletin monumental* de la Société française d'archéologie. Il mêle à sa lecture quelques explications orales qui intéressent vivement le Congrès.

Après avoir rappelé la légende de St.-Restitut, d'après le bréviaire romain, le savant archéologue décrit les deux parties de cette église monumentale : le caveau où était le tombeau de saint Restitut, premier évêque de St.-Paul, et la chapelle supérieure, érigée en son honneur. M. Jouve, en signalant les caractères carlovingiens de cet édifice, en fait remonter la construction au siècle de Charlemagne.

La partie la plus intéressante du monument est, sans contredit, la frise sculptée qui en contourne tout l'extérieur, à la hauteur de la première corniche. Elle représente, en relief, des personnages, des animaux, et une partie des signes du Zodiaque.

M. l'abbé Jouve voit, dans ces sculptures bien conservées, la représentation du Jugement dernier, d'après l'*Apocalypse* (chap. IV et V). Les quatre chevaux de la frise représentent les quatre chevaux surmontés de leurs cavaliers qui, à l'ouverture de chacun des sept sceaux, doivent se montrer sur la terre. Ils sont entre-mêlés de diverses figures.

Les médaillons de la façade, au couchant, représentent les œuvres de miséricorde du Jugement dernier ; un personnage principal, qui ne peut être que Jésus-Christ, et trois autres personnages tournés vers lui, comme pour écouter leur sentence.

La façade Nord présente quatorze médaillons symboliques ; la façade du Midi, dix médaillons ; la façade du Levant, divers animaux, des arbres, des plantes et des fleurs qui

semblent représenter les occupations de la vie des champs et les productions de chaque saison.

M. de Caumont annonce que cette église sera dessinée par les soins de M. Bouet; il ajoute que l'appareil ne présente pas des caractères aussi précis qu'on pourrait le désirer, et que la frise décrite par M. l'abbé Jouve peut bien n'appartenir qu'au X^e. siècle.

A côté de St.-Restitut se trouve une très-jolie église romane du XII^e. siècle. M. Jouve regrette qu'on ne l'ait pas copiée dans la construction des petites églises paroissiales.

M. l'abbé Nadal présente un mémoire renfermant la description complète du château et de l'église de Grignan, d'après M. Epally, architecte. M. l'abbé Jouve rappelle que l'église paroissiale de Grignan, surmontée d'une terrasse d'une très-grande élévation, était autrefois la chapelle du château des Adhémar.

M. l'abbé Jouve, en l'absence de M. Emile Giraud, ex-député, et de M. Berthin, archéologue distingué, dont il regrette l'absence, donne une description orale de la belle église de St.-Barnard, ce nom est celui de son fondateur. D'abord, un des seigneurs révoltés contre Louis-le-Débonnaire, Barnard devint archevêque de Vienne, puis fonda la collégiale de St.-Barnard, dont il fut l'abbé. L'église monumentale, à une seule nef d'une grande élévation, est pourtant de deux époques et de deux styles différents. Le porche, orné de belles sculptures, malgré les ravages du temps, offre les caractères du roman byzantin du XI^e. siècle. Le chœur est ogival, ainsi que la voûte : ces deux parties sont du XIII^e. siècle; l'extérieur est sobre d'ornements.

M. Nugues fait à M. Jouve et au Congrès quelques observations pleines de justesse sur les dates précises des constructions de l'église.

Il affirme que le porche est du XI^e. siècle ; la partie inférieure de la nef, le grand portail et la porte méridionale, du XII^e. ; le chœur et le transept, de la première moitié du XIII^e. ; la partie supérieure de la nef, d'une époque plus récente, quoique du même style que le chœur.

M. de Caumont demande s'il existe, autour de St.-Barnard, des édifices monastiques. M. Nugues répond qu'il existait, à côté de la collégiale, et au Midi, un cloître que l'administration vient de faire disparaître pour dégager le monument.

M. de Caumont exprime le regret qu'on ne décrive pas les abbayes, les évêchés et tout ce qu'il a appelé (dans son *Cours*) *architecture civile*, etc., comme les églises elles-mêmes; ces parties, aujourd'hui entre les mains de propriétaires, disparaîtront rapidement, sans laisser de traces pour l'archéologue, à moins qu'on ne s'empresse de les décrire et de les dessiner.

M. l'abbé Jouve remet aux secrétaires une notice de M. Poncer, d'Annonay, sur l'église de Vion.

Il lit une lettre de M. l'abbé Pardiac, membre de la Société française d'archéologie, à Bordeaux, sur la prétendue correspondance culinaire de saint Paulin avec Sidoine-Apollinaire. Le Congrès, pleinement satisfait de ce travail, en vote l'insertion dans le compte-rendu.

## LETTRE DE M. L'ABBÉ PARDIAC.

« Dans le volume, paru dernièrement, qui contient les procès-verbaux des *Séances générales tenues à Nantes, en* 1856, on lit, p. 97 : « M. Lallemand, si versé dans la « littérature des premiers temps de notre ère, rappelle un fait culinaire de la fin du VI^e. siècle :

« Sidoine-Apollinaire, qui était sénateur, avait abandonné « le monde et s'était fait portier de couvent.

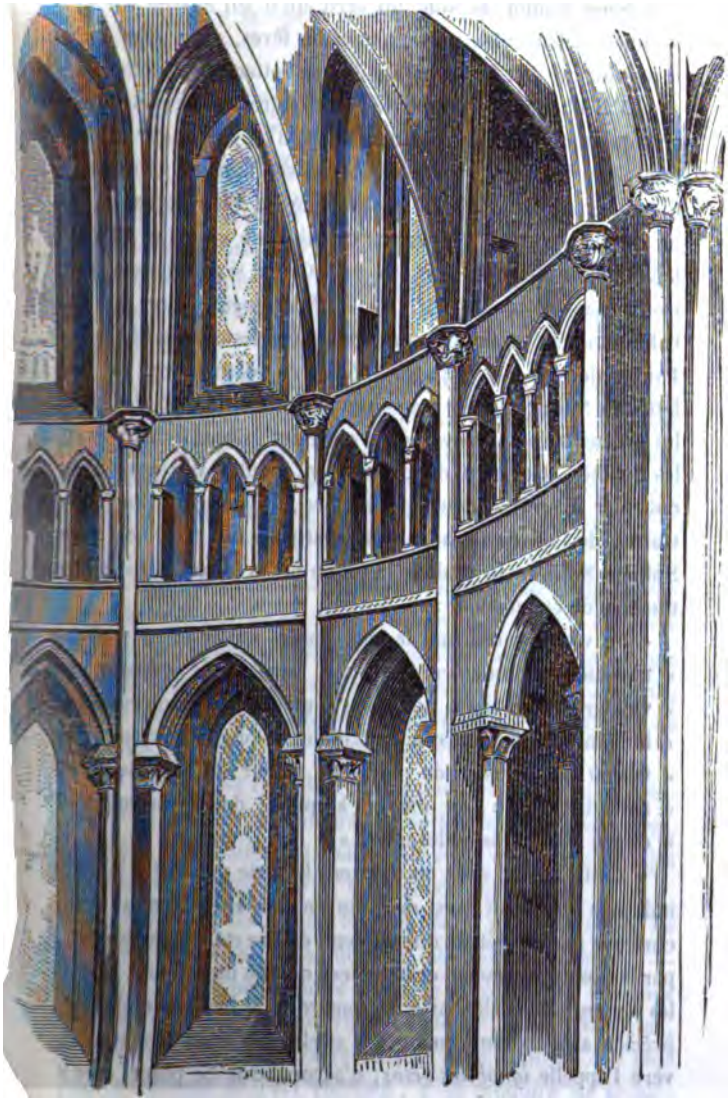

VUE DU CHŒUR DE L'ÉGLISE DE ST.-BARNARD DE ROMANS.

« Saint Paulin de Nole lui écrit qu'il lui envoie un cui-
« sinier sachant bien accommoder des fèves, avec une sauce
« au vinaigre, et faire une bouillie de betteraves excellente. »

« J'ai l'honneur de proposer au Congrès la correction des erreurs contenues dans cet article, et d'en demander l'insertion dans le futur procès-verbal de ses séances. Outre que Sidoine-Apollinaire n'y est pas qualifié du titre de saint qui lui est dû, il n'est pas même question de ce saint dans le fait culinaire, tel qu'il doit être cité. Ce fait si intéressant, je le trouve dans le tome LXI^e^. de la *Patrologie*, éditée par M. l'abbé Migne ; tome où sont contenues les œuvres de saint Paulin de Nole. A la page 255 de ce volume, on lit une lettre de Sulpice Sévère à son ami, saint Paulin de Nole, pour lui donner avis de l'envoi d'un cuisinier, dont il lui décrit les qualités. Ce n'est donc pas saint Paulin qui envoie un cuisinier à saint Sidoine-Apollinaire, il le reçoit, au contraire, de l'un de ses amis qui n'est pas saint Sidoine, mais Sulpice Sévère. Je traduis la partie de la lettre relative aux qualités de ce cuisinier :

« Je vous envoie un de nos jeunes cuisiniers, sachant
« très-bien accommoder des fèves, capable de préparer au
« vinaigre et au jus la betterave si méprisée, et de rassasier
« la faim des moines avec la bouillie la plus commune ; ne
« faisant aucun usage de poivre ni de suc de benjoin ; mais
« ami du cumin, et exercé à piler, dans un mortier
« criard, les herbes odorantes. »

« Cette lettre, dont on trouvera le texte original à la page indiquée plus haut, est de la fin de l'an 400. Elle est très-curieuse par les détails qu'on vient de lire et, en particulier, par les assaisonnements et les épices qu'elle mentionne. Parmi les légumes dont elle parle, je remarque la betterave plus appréciée aujourd'hui qu'au V^e^. siècle, puisque Sulpice Sévère l'appelle *ignobiles betas*, d'accord, sur ce point, avec le

poète Martial qui la représente comme la nourriture du pauvre et de l'ouvrier :

> Ut sapiant *fatuæ*, *fabrorum prandia*, *betæ*,
> O quam sæpe petet vina piperque coquus!
>
> M. Val. Martialis *Epig.*, lib. XIII, p. 13 (édit. Lemaire).

« On me permettra encore de faire observer que *saint* Sidoine-Apollinaire, loin de se faire *portier de couvent*, mourut évêque de Clermont, le 21 août 482, après avoir désigné pour son successeur saint Apruncule, évêque de Langres.

« Je prie M. Lallemand de vouloir bien me pardonner ces critiques un peu minutieuses, mais uniquement inspirées par le zèle de la vérité. L'honneur de la *Société française d'archéologie* me paraissait intéressé à la rectification d'un fait qui a pour historien un auteur grave et estimé. »

M^me^. Gagne (née Élisa Moreau) adresse au Congrès une pièce de vers que lit M. l'abbé Jouve. Le Congrès en agrée l'hommage, vote des remercîments à l'auteur, et adopte avec empressement la proposition, faite par M. de Caumont, de lire de nouveau cette pièce au Congrès scientifique de Grenoble.

M. l'abbé Jouve rappelle l'inscription, trouvée récemment, qui fixe la date de la consécration de l'église St.-Apollinaire, à Valence. Une difficulté s'élève au sujet de cette date, qui ne coïncide pas avec celle de la fondation de l'église.

M. Jouve demande que le plan de la nouvelle église de Loriol soit communiqué à quelques membres du Congrès. — Adopté. L'honorable membre exprime le regret que le temps manque au Congrès pour visiter l'atelier de M. Michelas, sculpteur intelligent de Valence, qui, en s'inspirant des plus pures traditions de l'art chrétien, a su produire de remar-

quables travaux ; ces travaux prouveraient, au besoin, les progrès de la sculpture hiératique dans le département.

M. Valère-Martin, à la fin de la séance, lit une adresse au Congrès, dans laquelle l'honorable inspecteur justifie, avec autant d'esprit que de modestie, la confiance que la Société archéologique a témoignée à son intelligent dévouement à l'art et à ses fonctions. L'Assemblée écoute avec intérêt quelques détails qu'il lui communique sur le rétablissement des religieux de Cîteaux dans l'abbaye de Sénauque.

M. Vallentin propose, au nom de tous les membres du Congrès résidant à Valence, des remercîments à M. de Caumont, et aux archéologues dévoués qui le suivent, pour le choix qu'ils ont fait de cette ville pour y tenir leurs séances. M. de Caumont renvoie ces remercîments à M. l'abbé Jouve qui a mis tout son zèle à préparer ces séances, et il invite l'Assemblée à suivre encore le Congrès l'année prochaine, à Périgueux, et à se trouver à Paris, à la réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes. La circulation du Congrès dans les provinces, et l'arrivée à Paris des membres des provinces pour le Congrès central, forme, a dit spirituellement M. de Caumont, un double courant qui doit s'accomplir au profit de la vie du Corps académique.

La séance est levée à onze heures et demie.

*Le Secrétaire.*

L'abbé GIÉLY.

# RÉPONSE

## A LA QUESTION SUIVANTE :

**A quel siècle doit-on rapporter les premières prédications évangéliques dans la province du Dauphiné, et en particulier dans les villes de Valence, Die et St.-Paul-Trois-Châteaux ?**

PAR M. L'ABBÉ NADAL.

---

Il est difficile d'assigner une date certaine à l'établissement de la foi dans les Gaules, et, à plus forte raison, dans la province du Dauphiné. Parmi les critiques et les historiens, les uns, tels que de Marca, Pagi, Roncaglia, Maucachi, Jean Boudonnet, Chifflet, Baronius, Noël-Alexandre, etc., font remonter aux Apôtres, ou à leurs premiers disciples, la mission des fondateurs de nos premières églises. Les autres, parmi lesquels on remarque le fameux docteur Launoy, ont soutenu que la lumière de l'Évangile ne pénétra dans nos provinces que vers le milieu du III^e^. siècle. D'autres enfin, tels que Fleury, Tillemont, Longueval, adoptant l'existence des missions apostoliques, ont supposé que la religion chrétienne, prêchée d'abord timidement aux Gaulois et n'ayant pu s'établir au milieu d'eux d'une manière générale, n'était devenue florissante qu'après de longues luttes, et à la faveur des missions postérieures.

Quoi qu'il en soit de cette grave question, sur laquelle une sage critique répand de jour en jour de plus grandes clartés, il paraît certain que l'Évangile n'avait fait que de très-

faibles progrès dans les Gaules lorsque saint Polycarpe, évêque de Smyrne, y envoya saint Pothin vers l'an 140 de l'ère chrétienne. Saint Pothin, arrivé à Marseille, remonta le Rhône jusqu'à Lyon où il fixa le siége de son apostolat, et où saint Irénée vint s'associer à ses travaux, vers l'an 158.

Personne n'ignore les heureux commencements de l'Église fondée par ces généreux disciples de saint Polycarpe. Quelques années s'étaient à peine écoulées, et déjà Lyon était devenu, en Occident, ce qu'était Smyrne en Orient, le boulevard de la religion chrétienne, et l'école où venaient se former de nouveaux apôtres et des martyrs.

La persécution qui, en 177, désola cette Église naissante n'y ralentit point les progrès de l'Évangile. Le sang de saint Pothin et les travaux de saint Irénée furent bénis du Ciel, et bientôt l'Église de Lyon se trouva dans un état si prospère qu'elle put détacher de son sein plusieurs de ses ministres, et les envoyer vers les peuples voisins, à qui la foi chrétienne n'avait pas même été annoncée.

La ville qui, la première, fixa l'attention de saint Irénée fut celle de Valence. Félix, Fortunat et Achillée furent les trois apôtres qu'il chargea de l'évangéliser. Leur arrivée à Valence, les fruits de leurs prédications, les prodiges qu'ils opérèrent, leurs souffrances et leur mort, sont racontés en détail par plusieurs historiens, et ont été consignés par les savants Bollandistes dans le *Recueil des actes des Saints*, au 23 avril. Ce récit intéressant, traduit pour la première fois dans toute son étendue, se trouve dans l' *Histoire hagiologique* du diocèse de Valence. Il est suivi d'une dissertation, dans laquelle je me suis efforcé d'en établir l'authenticité contre les assertions de quelques écrivains qui l'ont révoqué en doute.

L'Église de Valence établie, comme nous venons de le voir, vers la fin du II^e^. siècle, et cimentée par le sang de ses fondateurs, songea bientôt à s'organiser canoniquement

en appelant, au milieu d'elle, un chef pour la gouverner et de nouveaux apôtres pour l'affermir dans la foi. On ignore quels furent les premiers pasteurs à qui la conduite en fut confiée. On a perdu même jusqu'au souvenir de leurs noms, et l'histoire ne signale la présence d'un évêque dans notre ville que vers l'année 374. Si l'établissement de l'autorité épiscopale dans notre Église ne remontait point à une époque antérieure, il faudrait avouer que son enfance fut un peu longue, et que le christianisme ne s'y développa qu'avec beaucoup de lenteur; mais il est à présumer que les documents, chargés de nous transmettre des souvenirs si précieux pour nous, se sont perdus en traversant les siècles. Tout le monde sait, d'ailleurs, en quel état de conflagration les Gaules se trouvaient lorsque y arrivèrent les premiers prédicateurs de l'Évangile. C'était au moment où l'Empire romain, s'affaissant en quelque sorte sur lui-même comme un édifice ruiné de toutes parts, s'épuisait en vains efforts contre les peuples barbares qui l'avaient envahi. Ces luttes désespérées, et sans cesse renaissantes, avaient fait des provinces gallo-romaine le théâtre de toutes les horreurs. Valence, comme les autres cités, avait subi le fléau de l'invasion; mais la semence de la foi n'y fut point étouffée sous les pieds des conquérants; et, malgré les embarras de la guerre, malgré la violence des persécuteurs, notre Église, érigée de bonne heure en siége épiscopal, devint bientôt le centre d'une administration parfaitement organisée. Il faut bien qu'il en ait été ainsi, puisque, dès l'année 374, Valence eut l'honneur de voir se réunir dans ses murs l'un des conciles les plus célèbres de l'antiquité. Elle avait alors pour évêque saint Émilien, le premier dont l'histoire nous ait conservé le souvenir.

L'Église de St.-Paul-Trois-Châteaux a toujours cru que son fondateur était l'un des hommes apostoliques venus en Provence, vers la fin du Ier. siècle, avec sainte Madeleine

et saint Lazare. Elle lui donne le nom de saint Restitut que la tradition assure être le même que Célidoine, l'aveuglené de l'Évangile. Les nombreux auteurs qui ont parlé de la mission de saint Lazare, et de ses compagnons en Provence, n'ont fait aucune mention de l'apostolat de saint Restitut; mais, si l'histoire de cette mission est vraie, il est permis de penser que la cité des Tricastins ne fut point oubliée par les apôtres de la Provence. Colonie romaine depuis l'empereur Auguste, qui l'avait honorée de son nom, cette ville était l'une des plus riches et des mieux situées de la Provence. Ses nombreux habitants entretenaient des relations continuelles avec ceux d'Avignon. d'Arles, d'Aix et de Marseille; le paganisme y régnait sans rival. En fallait-il davantage pour la signaler à l'attention des apôtres de la Provence? Aussi, le savant auteur des *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Madeleine* a-t-il eu raison d'affirmer que l'on peut rapporter à cette époque l'établissement de l'Église Tricastine.

Quoi qu'il en soit, les pontifes qui gouvernèrent cette église durant les quatre premiers siècles sont peu connus, de nos jours. On place, après saint Restitut, saint Sulpice, saint Eusèbe et saint Torquat. Ce dernier mourut en 371, époque où commencent à se dissiper les ténèbres répandues sur l'antiquité de l'Église Tricastine, et sur les travaux de ses premiers pasteurs. Le siége épiscopal échut, en 372, à saint Paul qui a donné son nom à la ville de Trois-Châteaux.

L'Église de Die fut aussi gouvernée, dès son origine, par des pasteurs dont l'histoire est environnée de ténèbres que la critique ne dissipera jamais, faute de documents. On ignore même à quelle époque l'Évangile y fut prêché pour la première fois. Il est cependant très-probable que les missionnaires apostoliques pénétrèrent de bonne heure dans la vallée de la Drôme, et s'avancèrent jusqu'à Die.

Personne n'ignore que la fondation de cette ville remonte à une haute antiquité. L'une des principales cités des Voconces avant l'invasion romaine, elle devint, sous l'empereur Auguste, une colonie à laquelle sa population et ses richesses ne tardèrent pas d'assurer la prééminence sur les cités voisines. Elle fut le chef-lieu du district de la contrée; elle était traversée par la route de Milan à Vienne, passant par le mont Genèvre. Les Romains l'avaient embellie, et y avaient surtout organisé le culte des faux dieux avec une rare magnificence. C'en était assez pour signaler cette colonie à l'attention des premiers prédicateurs de l'Évangile. Elle offrait à leur zèle un champ trop vaste et trop bien situé pour ne pas y porter, au plus tôt, la bonne semence de la foi. En effet, s'il faut en croire de graves écrivains, la religion chrétienne fut annoncée à Die vers la fin du IIe. siècle. Le P. Colombi, fondé sur des renseignements que lui avait communiqués le docte Polycarpe de La Rivière, désigne saint Mars pour le premier évêque de cette ville : il siégeait en 220. On place après lui saint Higer et ensuite saint Nicaise. Ce dernier fut le seul évêque des Gaules qui assista au fameux concile de Nicée, en 325. Comme les erreurs d'Arius étaient encore peu connues à cette époque, dans nos provinces, les évêques gaulois crurent qu'il leur suffirait de se faire représenter au concile par l'un d'entre eux, chargé de rendre témoignage de la foi de leurs églises touchant la divinité du Fils de Dieu, et ce fut au saint évêque de Die qu'ils confièrent cette honorable mission. Telle est l'opinion de Longueval, du P. Colombi, du Bénédictin de Beauvoir, etc.

# NOTICE

SUR

# LA PETITE CHARTREUSE

## DE BOUVANTES-LE-BAS (Drôme);

PAR M. LOUIS BESSET,

Architecte de la ville, de l'Asile d'Épileptiques de Tain et du Lycée impérial de Tournon.

---

A peu de distance de Bouvantes-le-Bas, dans le val appelé Sainte-Marie, existait autrefois une abbaye connue sous le nom de *Petite-Chartreuse*. La fondation de l'ordre des Chartreux date de la fin du XI^e^. siècle; les ordres religieux existant à cette époque, et se mêlant plus ou moins aux affaires publiques, eurent une grande influence sur leur temps : ils contribuèrent beaucoup aux progrès de la civilisation et eurent parfois une action assez forte sur les sciences et les arts.

Seul, parmi eux, saint Bruno établit une règle plus sévère même que celle des religieux de Cîteaux : c'était la vie du cénobite, dans toute l'acception du mot et dans tout ce qu'elle pouvait avoir de plus rigide. Les religieux étaient condamnés au silence le plus absolu, se saluant entre eux sans s'adresser la parole; chaque religieux habitait une petite cellule à laquelle attenait un petit jardin.

Le prieur et le procureur de la maison jouissaient seuls de quelques priviléges et pouvaient sortir de la maison.

Les religieux s'abstenaient de manger de la viande, même en cas de maladie; ils jeûnaient tous les vendredis et portaient de grossiers vêtements.

Cet ordre avait sa maison principale à la Grande-Chartreuse, près de Grenoble, et était divisé en seize ou dix-sept provinces comprenant plus de deux cents monastères, parmi lesquels on en comptait quelques-uns de femmes. Tous ces monastères prirent le nom de *Chartreuse*.

La chartreuse de Bouvantes-le-Bas, à en juger par les ruines qui subsistent, était très-importante ; l'architecture se ressent un peu de la sévérité de l'ordre, simple et sans art ; elle fut établie, comme la plupart des autres, dans les montagnes, au milieu d'un désert, loin des lieux habités.

Le val de Sainte-Marie est entouré de hautes montagnes ; l'entrée du val est fermée par deux énormes rochers qui semblent en défendre l'accès ; dans le fond du ravin, le Chaillard roule ses flots tumultueux, saute par cascades de rocher en rocher et trouble parfois la monotonie de ces tristes lieux. Enfin un petit sentier, pratiqué tantôt au milieu des bois ou sur le flanc des rochers, tantôt côtoyant le torrent ou traversant de petites prairies, conduit de la Chartreuse au domaine de la Courrerie, qui appartenait autrefois au monastère et au petit village de Bouvantes-le-Bas.

Le style des constructions, autant qu'il est permis d'en juger par les ruines qui subsistent, est le roman du XI^e^. siècle, avec quelques tendances à la transition, mais cependant pur de formes, sévère et gracieux à la fois de détails. Les bâtiments destinés au service des cuisines, réfectoire, salles de réunion, communs, la tour de l'horloge et même les cellules étaient construits dans ce style ; la chapelle, commencée sur un plan roman, a été achevée dans le style gothique.

Nous allons tâcher de décrire l'emplacement de chaque bâtiment de cet établissement, sa destination particulière et ce qu'il peut présenter d'intéressant.

Le monastère était borné, au Midi et au Levant, par un petit bois taillis s'étendant jusqu'à la cime des montagnes ; au Nord,

par de vastes prairies descendant jusqu'au fond du ravin; au Couchant, était le petit chemin conduisant à la porte d'entrée, situé près des communs et de la grande cour.

En arrivant, le premier objet qui se présentait à la vue était le jardin potager, très-vaste et entouré de murs, dans les angles desquels étaient de petites tourelles; puis venait un vivier très-poissonneux qui séparait le potager des jardins d'hiver et d'été. Le sol de ces trois jardins était plus bas que celui de la terrasse, sur laquelle on parvenait au moyen d'un grand escalier à double rampe; cette terrasse, plantée d'arbustes, était voûtée, et derrière elle était l'orangerie ou serre.

Venaient ensuite les constructions faisant face à la terrasse; elles comprenaient la cuisine, les offices et dépenses, le réfectoire, la salle d'assemblée et les pièces nécessaires aux étrangers et aux domestiques.

Tous ces bâtiments étaient voûtés et construits sur cave; une partie de la cour était également sur cave et destinée aux provisions. La construction en retour de la cuisine donnant sur le chemin était destinée aux écuries, vacheries, etc., etc., et à la suite de la grande porte d'entrée.

Ces bâtiments étaient très-solidement construits; les murs très-épais avaient leurs parements en tuf et la maçonnerie de remplissage en cailloux. Les ouvertures, hautes et larges, laissaient pénétrer beaucoup de lumière, adoucie, dans certains endroits, par des vitraux blancs et jaunes.

Un cloître partant du réfectoire et pourtournant la grande cour donnait accès aux cellules, placées de distance en distance et ayant chacune un petit jardin.

Ces cellules, en très-grand nombre et habitées chacune par un père, se composaient d'une toute petite pièce formant vestibule, d'une chambre à coucher meublée d'un lit, d'un banc et d'une petite tablette servant de bibliothèque. A côté de cette chambre était un petit cabinet ou oratoire particulier.

La cellule était appuyée au cloître, et le jardin était entre la cellule et le mur de clôture.

L'église était placée dans la grande cour, sa longueur était d'environ 20 mètres sur 7 mètres environ de largeur; elle était divisée en deux parties: celle du bas pour les fidèles et les valets de la ferme; l'autre partie était destinée aux pères.

Le chœur avait une forme demi-circulaire ayant de riches stalles en bois dur. La construction de cette église était remarquable à plus d'un titre; la grande porte d'entrée et la croisée au-dessus, gothiques toutes les deux, avaient une grande valeur artistique. La pierre avait été découpée avec art; les nervures étaient d'un bel effet, les colonnettes d'une forme gracieuse et élancée; en un mot, tout concourait pour faire de cette façade un petit joyau d'architecture.

La séparation du bas était dans le style gothique, tout à jour, avec de grands vitraux blancs; enfin, les croisées latérales et celles du chœur, sobres d'ornementation, n'en étaient pas moins fort belles. La voûte était très-élevée et construite, ainsi que les murs, en tuf avec des cailloux en remplissage.

Par les fragments qui existent, il est facile de se rendre compte de la beauté de l'autel. C'est sous les marches de cet autel que fut enterré le Dauphin de Viennois, Humbert II. Ce prince pieux, à son retour de l'expédition contre les Turcs, signa, dans l'église de St.-Barnard de Romans, l'acte de cession du Dauphiné au royaume de France, le 16 juillet 1349; puis, abandonnant le monde, la cour, les plaisirs, pour se livrer à la retraite, il vint se réfugier à la chartreuse de Bouvantes, où il mourut le 22 mai 1355.

On montre encore aujourd'hui l'emplacement présumé où fut inhumé Humbert. Des arbustes, des plantes grimpantes, croissent aujourd'hui sur la tombe d'un des plus grands noms du Dauphiné. Espérons qu'un jour, grâce aux

démarches de M. l'abbé Cartier, curé de Bouvantes-le-Bas, les restes d'Humbert seront exhumés et recevront une sépulture digne du dernier des Dauphins de Viennois.

A quelque distance de la chapelle, sur la droite, était la tour de l'Horloge, de construction lourde, massive, avec de petites meurtrières, éclairant les divers étages, et une petite porte basse.

Cette tour est le seul des bâtiments qui aient résisté aux outrages du temps.

Telle est, en peu de mots, la description d'une abbaye dont l'importance, sans être égale à celles de Grenoble, de Cîteaux, de Cluny, et autres, n'était pas moins considérable. Les forêts, bois taillis, prairies, et les terres s'étendaient à plus de 8 kilomètres du monastère, et en faisaient un vaste domaine, arrosé par de nombreux ruisseaux descendant des montagnes.

Le séjour du Dauphin Humbert et de quelques autres personnages distingués à la chartreuse de Bouvantes attira, pendant long-temps, l'attention sur cette abbaye qui eut bien son époque de grandeur.

En 1790, le monastère fut déclaré propriété nationale : les terres furent divisées et vendues, les objets d'art pillés ou brûlés; néanmoins, les stalles du chœur furent sauvées et placées dans l'église de St.-Jean-en-Royan, où elles existent encore et produisent un bel effet. La croisée de la chapelle fut enlevée, quelques années plus tard, et placée sur la façade principale de l'église St.-Martin-le-Colonel.

Plus tard, l'industrie particulière s'empara des bâtiments du monastère et l'on vit bientôt les murs, dégarnis du tuf formant leurs parements, être vendus et présenter à l'œil leurs faces nues et décharnées. Le temps a achevé de détruire ce que les hommes n'avaient pas respecté.

Aujourd'hui, que voit-on à la place de ces bâtiments, au-

trefois si peuplés de religieux et de fidèles, ces cloîtres où tant de pères ont passé ; la chapelle où venait s'agenouiller une foule pieuse et recueillie ?

Aujourd'hui, tout cela n'est plus qu'une ferme !

Tout a été bouleversé, détruit, anéanti ; la nature seule est restée la même : sauvage, triste, vraie.

# NOTICES

SUR

# LES ÉGLISES ROMANES DU BAS-VIVARAIS;

PAR M. DE SAINT-ANDÉOL,

Membre de la Société française d'archéologie.

Tandis que je parcourais les villages si peu connus du Bas-Vivarais, je crus remarquer, entre plusieurs de leurs églises, un air de famille qui semblait les rattacher à une souche commune. Une observation plus attentive vint me confirmer dans cette opinion.

J'ai pensé qu'il ne serait pas hors de propos de vous entretenir des choses d'une province qui, bien que placée en dehors du siége de ce Congrès, est en communauté d'intérêts et en rapports intimes et quotidiens avec cette partie du Dauphiné; et d'en faire connaître quelques types plus modestes que pauvres, et plus convenables que riches.

Ce qui m'a frappé dans ces églises, de dimensions minimes pour la plupart, c'est que le sentiment des convenances locales et de dignité y règne toujours, qu'il dépend surtout de justes rapports employés dans les proportions, et non du plus ou moins d'étendue et de surface; en un mot, que le beau ressort de l'harmonie et non de la capacité.

Aux XI^e. et XII^e. siècles, les églises du Bas-Vivarais relevaient, en grande partie, des puissantes et riches abbayes de Cruas et de Mazan.

On adopta, dans leur construction, non pas les dispositions générales de ces deux églises-mères, mais des proportions

plus en rapport avec le service de populations peu nombreuses, desservies par un clergé réduit souvent à un seul pasteur.

### PREMIER TYPE.

CRUAS. — Trois types différents sont le sujet de cette notice. Les églises du premier sont filles de Cruas. Le souvenir d'un prieuré de Bénédictins s'est conservé chez plusieurs d'entre elles. L'emploi des colonnes, des chapiteaux ornés, de modillons variés, la courbe des lignes, l'élégance dans les détails, la grâce de l'ensemble, y rappellent le style riche et orné de Cluny, pour qui la maison de Dieu ne pouvait jamais être trop belle.

Quoique sorties d'un même moule et semblables dans leurs principales dispositions, ces églises varient dans les détails, elles sont plus ou moins riches, comme des sœurs ayant épousé des fortunes diverses.

Voici quelles sont les principales dispositions et proportions communes aux églises de ce premier type :

L'église est toujours orientée; la nef est composée de deux travées équilatérales, décorées de faux arcs et séparées de chaque côté par une colonne ou pilastre, supportant l'arc doubleau. La voûte est en berceau, à cintre plein ou brisé, selon son âge, et, plus tard, d'arête avec ou sans nervures.

Le chœur est un hémicycle allongé, son entrée présente un rétrécissement occasionné par l'application d'une colonne contre un pilastre. Il est éclairé par une ou trois fenêtres; la voûte est disposée en cul-de-four, elle est sensiblement plus basse que celle de la nef.

Sa largeur dans œuvre est de 12, 18 ou 24 pieds (1)

(1) Si j'emploie l'ancienne dénomination de pieds au lieu de mètres, c'est que les plans de nos anciennes églises furent tracés sur cette

(près de 4, 6 ou 8 mètres); sa hauteur sous clef de voûte a le double de sa largeur, et la longueur totale en a le triple.

La porte est toujours à plein-cintre, placée sur le côté et non sur la façade occidentale. Elle est ornée de plusieurs voussures décorées de creux et reliefs et disposées en retrait.

Les fenêtres sont aussi à plein-cintre, d'une hauteur égale à deux fois et demie environ leur largeur.

Celles de la nef n'ouvrent souvent qu'au Midi.

A l'extérieur, l'appareil est moyen, s'il est en pierres tendres (grès ou tuf), et plus grand, s'il est en pierres dures (calcaires). L'hémicycle du chœur est décoré d'une série de fausses arcades, s'appuyant sur des colonnes. Cette décoration se reproduit parfois à l'intérieur. Son principal effet dépend d'un relief plus ou moins grand. Le chœur est couronné d'une frise sculptée avec soin et d'une corniche élégante.

La plus remarquable de toutes est, sans contredit, l'église de Thines. L'ornementation reportée sur ses compagnes, elle l'a réunie sur elle seule. Malgré cela, je choisirai pour modèle à décrire une église plus simple, mais plus hiératique encore et d'un symbolisme plus enseignant, l'église de St.-Julien-du-Serre.

*St.-Julien-du-Serre.* — Cette église est construite dans les conditions mentionnées ci-dessus. Sa porte, placée au Nord, s'ouvre dans une triple voussure dont les retraits, ornés de tores multipliés, contiennent quatre colonnes. Deux de ces colonnes ont des chapiteaux à feuillages, et deux les ont historiés.

mesure. Avec elle, on trouve des nombres entiers qui aident à la mémoire, mieux que les subdivisions du mètre. Cluny, toujours en rapport immédiat avec le monde, procédait avec les multiples de 3, il usait du système duodécimal, tandis que l'austère Bernardin comptait sur ses doigts pour les multiples de 5.

A l'intérieur, deux colonnes, à chapiteaux historiés, séparent les deux travées qui composent la nef; à la hauteur des tailloirs qu'il rattache, règne un cordon qui, de chaque côté de la nef, indique la naissance de sa voûte en berceau à plein-cintre. Les deux colonnes de l'entrée du chœur présentent aussi des chapiteaux historiés. Le tour du chœur est décoré par cinq arceaux, portés sur des colonnes dont les chapiteaux sont ornés de rinceaux, d'anges et de volutes. La base de ces colonnes repose sur une marche ou degré, qui circule autour du chœur. Pareille décoration se reproduit, à l'extérieur, avec plus de relief. L'unique fenêtre du chœur se montre, sous l'arc du milieu, comme enchâssée, et en retrait, entre deux colonnettes supportant un arc trilobé.

Tous ces arcs, celui de l'entrée du chœur, celui de la nef, tous ceux des voussures de la porte, affectent la forme d'un tore. Le clocher consiste en un mur terminé en pignon, et percé d'une ouverture pour y suspendre la cloche; il s'élève sur le mur oriental de la nef. Au-dessus de l'abside, sur une pierre enchâssée dans le mur extérieur du sanctuaire, on voit sculptées d'une manière plus naïve que partout ailleurs deux colombes, se désaltérant dans une coupe surmontée d'une croix grecque épatée aux quatre bouts; elle provient, sans doute, d'une église antérieure et primitive. Si l'on veut bien se souvenir du symbolisme employé généralement dans les églises du moyen-âge, dont la forme, toujours éloquente, ne consistait pas seulement, comme celle de nos églises modernes, à les mettre à l'abri des injures du temps, je me bornerai à faire ressortir tout l'enseignement condensé dans six chapiteaux de la modeste église de St.-Julien-du-Serre.

Deux chapiteaux, placés dans les retraits des pieds-droits de la porte, sont historiés. Ils représentent les péchés capitaux, sous la figure de démons. On y reconnaît l'Avarice tenant d'une main un sac d'argent, et de l'autre le serpent de l'Envie

qui pique les lèvres de l'Orgueil se pavanant. La tête de la Colère mord la queue du démon de l'Avarice. Une grosse face à large bouche, brisée depuis peu de temps, figurait la Gourmandise; sur l'autre chapiteau, une diablesse, ou syrène, dans une posture extravagante, représente la Luxure, et aussi la Paresse, par les feuilles ou palmes qui remplacent les mains et les pieds. On remarque, sur l'un des deux chapiteaux de l'intérieur de la nef, des oiseaux de nuit. L'autre chapiteau représente deux personnages renversés, portés sur la tête et les mains, et comme fléchissant sous le poids du tailloir et de l'arc doubleau. Dans cette posture forcée, dans cette gêne douloureuse, ils expriment les mortifications et la pénitence.

Des deux chapiteaux qui ornent l'entrée du chœur, celui qui est du côté de l'évangile représente l'Annonciation. La Sainte Vierge est placée du côté de la nef, qui figure le monde, et l'ange vient du côté du chœur, qui figure le ciel.

Sur celui du côté de l'épître est figurée la Résurrection, sous les traits d'un personnage que vomit un monstre marin et que le Père-Éternel, placé du côté du chœur, recueille dans le giron de sa robe flottante. On sait que Jonas était considéré, par les Pères de l'Église, comme le symbole de la Résurrection. Ainsi, ces deux chapiteaux signalent les deux termes de la mission de Notre-Seigneur sur la terre, tandis que l'autel de pierre, qui occupe le centre du chœur, en rappelle chaque jour, par son usage, la scène dominante.

C'est donc un abrégé de l'Évangile compris dans les trois grands mystères de l'Incarnation, de la Rédemption, et de la Résurrection. A la porte de l'église, c'est l'enfer, le péché; à l'intérieur, dans la nef, c'est la terre, l'expiation; dans le chœur, c'est le ciel, la récompense.

*Thines.* — Le symbolisme caractérise l'église de St.-Julien.

L'ornementation riche, la profusion de détails, l'emploi simultané des arcatures et des corniches à modillons, de

deux teintes dans les assises, de colonnes supportées par des pilastres, sont le cachet de l'église de Thines. La voûte est en berceau.

*Vessaux.* — L'église de Vessaux, voisine de St.-Julien, est le produit d'un même travail. Elle a, de plus qu'elle, deux arcs ouverts dans la travée la plus proche du chœur, ce qui donne à son plan une forme approchant d'une croix.

Chacune de ces deux chapelles a un petit hémicycle au Levant. Cette église a trois travées. Cette ampleur était en raison de l'importance de la localité.

De même qu'à St.-Julien, une chapelle seigneuriale fut ouverte au XV^e^. siècle, et une seconde au XVII^e^., de chaque côté de la travée voisine du chœur. Je mentionnerai ici, comme modification au plan primitif, un chœur de forme carrée, à voûte ogivale, éclairé, sur chaque face, par une fenêtre étroite et longue, tréflée au sommet, élevé au XV^e^. siècle pour remplacer l'ancien; et l'addition, à la porte, d'une énorme voussure recouvrant toutes les autres et contenant, dans son massif, le cœur de Béranger de Surville que sa femme Clotilde, de poétique mémoire, châtelaine de ces lieux, y fit placer lors de ces restaurations dues, sans doute, à ses largesses.

*Chassiers.* — Dans les églises jumelles de Chassiers, nous voyons accolées, sous un même toit, les XII^e^. et XIII^e^. siècles en bonne harmonie, malgré les différences amenées par le temps. Nous reconnaissons que la plus jeune des deux, malgré la brisure plus grande de ses arcs, est encore romane. Celle du Nord a le chœur plus abaissé que la nef; les murs sont décorés de faux arcs; les arcs doubleaux sont supportés par des pilastres à chapiteaux.

Dans celle du Sud, les pilastres sont plus saillants. Il y a plus de relief dans sa charpente de pierre.

Le chœur est aussi élevé que la nef. Son entrée est déco-

rée de deux colonnes prismatiques à huit pans. L'une des deux est pourtant cylindrique ; le tore inférieur de leur base est écrasé ; leurs chapiteaux sont composés de deux rangs de feuillages surmontés de crochets, avec ou sans billettes aux angles, tandis que, dans la chapelle du Nord, les chapiteaux des pilastres ne montrent qu'un rang de feuilles.

*Chambonas.* — L'église de l'ancien prieuré de Chambonas fait partie de la même famille. La voûte de la nef est en berceau brisé, tandis que l'arc du chœur est encore à plein-cintre. Ce système de voûte, produit à l'époque de transition, s'est perpétué, dans le midi de la France, pendant la période ogivale. C'est la forme du berceau en plein-cintre se brisant avec l'arc doubleau qui le supporte. Dans les ouvrages techniques, on fait succéder immédiatement à la voûte en plein-cintre la voûte d'arête à nervures ou ogivale. Cela peut être juste pour le Nord, mais nous devons tenir compte au Midi du berceau brisé, à cause de son emploi fréquent et prolongé. Ainsi qu'à Chassiers, les fenêtres, bien qu'ouvertes dans une large embrasure, n'ont guère que 20 centimètres de largeur sur 1 mètre 30 centimètres de haut. A considérer l'épaisseur de ses murs et l'étroitesse de ses ouvertures, on soupçonnerait une époque guerroyante. La frise extérieure du chœur étale, sculptée sur sa bande, toute une collection de plantes, de légumes, de fleurs, entre-mêlés d'outils de maçonnerie, d'instruments de musique. Cette frise est supportée par des modillons figurant des têtes d'animaux, des faces humaines de laideurs diverses, des volutes, battants engagés ; enfin, il ne s'y en trouve pas deux semblables. Sa nef a trois travées, dont le quatrilatère n'est déjà plus égal.

On ouvrit, après coup, deux chapelles dans la travée voisine du chœur. Les chapiteaux des colonnes y sont décorés de deux rangs de trèfles superposés, et séparés par un bandeau,

rappelant grossièrement la disposition usitée au XIVe. siècle.

*Beaumont.* — L'église de Beaumont imite celle de Chambonas ; c'est encore un travail tracé par la même école.

*Vinezac.* — On peut en dire autant de l'église de Vinezac. Son appareil est choisi ; le travail en est fini ; le tore règne dans ses arcs ; les chapiteaux extérieurs des fenêtres du chœur sont du goût le plus pur.

*Balazue.* — L'église de Balazue est remarquable par la solidité de ses assises et la sobriété de ses ornements. Balazue était ville de guerre, il fallait que son église pût, au besoin, servir à deux fins. Sa voûte est d'arête.

*Coucouron.* — La porte de l'église de Coucouron est une des plus curieuses de ce type. L'intérieur de l'église offre des divisions analogues à celles décrites plus haut.

*Montpezat.* — L'église de Montpezat possède, comme celle de Vessaux, trois absides au moyen de deux chapelles ouvertes de chaque côté de la nef, près du chœur.

J'appellerais cette disposition en croix, ou en transept, si la naissance de l'arc qui ouvre ces deux chapelles était au niveau de ceux de la nef, et si ces chapelles avaient une largeur égale à celle de la nef, ou approchant. Dans ce cas, l'église aurait vraiment la forme d'une croix latine ; mais, alors, la travée qui fait transept serait nécessairement ou d'arête ou en coupole, le berceau ne permettant pas quatre ouvertures d'arcs d'égale hauteur. Dans les églises en question, le sommet des arcs des chapelles ne dépasse pas celui des chapiteaux des pilastres de la nef. De pareilles ouvertures peuvent toujours, ainsi qu'à St.-Julien, Vessaux et Chambonas, être faites après coup ; il n'en serait pas de même des bras d'un vrai transept.

Cependant, il y a, à Montpezat, une sorte de transaction entre ces deux moyens, grâce aux voûtes qui sont d'arête à nervures.

Les colonnes qui ornent l'entrée de ces deux chapelles, et sans que l'arc qu'elles supportent atteigne à la hauteur des voûtes de la nef, sont d'une hauteur égale à celles qui ornent l'entrée du chœur, dont l'arc est aussi abaissé relativement à la nef. Dans chaque chapelle, chaque abside est décorée de colonnes à chapiteaux ouvragés.

Les deux voûtes d'arête à nervures de la nef sont surhaussées dans le milieu, ou en bonnet. La nervure des arcs gouttereaux trace aussi le plein-cintre qui domine absolument dans cet édifice, malgré les nervures croisées de sa voûte.

*Le Cros-de-Gévraud.* — Je joindrai à cette nomenclature l'église du Cros-de-Gévraud qui n'est située, ni dans le Bas, ni dans le Haut-Vivarais, mais dans la minime partie de cette province adossée au versant de la Loire. Cet isolement la condamnerait à l'oubli. Elle offre, comme les précédentes, un tout homogène, un travail d'un seul jet. Il y a, à l'intérieur, des colonnes rondes et prismatiques. La façade occidentale, de même qu'à Montpezat, fut élevée au XV^e^. siècle, et couronnée aussi par un de ces clochers-arcades, à faîtage horizontal qui, malgré les comparaisons triviales que leur vue peut suggérer, n'en offrent pas moins un effet étrange.

*Chapelle de Cruas.*—La chapelle castrale de Cruas participe aussi par sa forme à ce même type, mais non plus par la sobriété de ses ornements et la dureté de ses lignes, imposées par les exigences de la défense du château fort.

### DEUXIÈME TYPE.

MAZAN. — Le second type, bien différent de celui que je viens de décrire, se montre, dans le Bas-Vivarais, d'autant plus reproduit que son exécution était rendue plus facile par la simplicité des moyens et l'absence d'ornements imposés par la règle Cistercienne de l'abbaye de Mazan.

Ici plus de colonnes, plus de chapiteaux, plus de corniches moulées : le moëllon remplace la pierre appareillée ; le pilastre, la colonne ; le tailloir, tout le chapiteau ; le larmier biseauté, la corniche à moulures.

La porte, toujours à plein-cintre, s'ouvre carrément, dans la façade occidentale, sous deux à trois voussures à angle d'équerre. A l'intérieur, la nef se compose de trois à quatre travées d'une portée égale à la moitié de sa largeur qui mesure ordinairement 15, 20, 25, ou 30 pieds de large (5, 7, 8, ou 10 mètres).

La hauteur de la voûte est d'une fois et demie la largeur de la nef. Cette voûte est à berceau plein ou brisé. Chaque travée est indiquée par un pilastre, peu saillant, surmonté d'un tailloir grossier à la naissance de l'arc doubleau.

Rarement un cordon rattache les tailloirs entre eux ; une chapelle de peu d'élévation s'ouvre dans chacun des côtés de la travée la plus voisine du chœur ; le chœur, quoique aussi large et aussi élevé que la nef, s'accuse par la superposition d'un second pilastre au premier ; sa voûte est aussi en berceau. Il se termine carrément par un mur droit. Les fenêtres sont invariablement à plein-cintre, assez ouvertes, d'une hauteur égale au double de leur largeur ; elles s'évasent en entonnoir à l'intérieur, et non par des retraits successifs. Il n'y en a pas sur les côtés.

La nef est éclairée par l'ouverture circulaire percée au front de la façade occidentale ; et, si le vaisseau présente une certaine étendue, deux fenêtres, disposées en triangle sous cette ouverture, suffisent à l'éclairer. Chaque chapelle est éclairée par une petite fenêtre, et la disposition de celles de la façade se reproduit au fond du chœur. A l'extérieur, un contrefort d'une épaisseur égale à sa largeur correspond à chaque pilastre. Un clocher, composé d'un mur percé d'une à trois ouvertures et terminé en pignon, repose sur l'arc du

chœur. Ce type, ainsi que je l'ai fait observer, est partout multiplié. Il faut reconnaître que Cruas et Mazan avaient si bien satisfait aux besoins religieux, dans les campagnes du Bas-Vivarais, pendant la période romaine, qu'ils laissèrent peu à faire à la période suivante.

*Mirabel, Villeneuve, St.-Andéol.* — Je n'entrerai pas dans une longue énumération de ce genre d'églises. Je me bornerai à citer, comme spécimens, l'église de Mirabel; sur de plus vastes dimensions, celle de Villeneuve et la petite église de St.-Andéol, démolie depuis peu. Je mentionne à dessein ces deux dernières, parce qu'elles sont situées sur les terres de l'ancienne abbaye de Berg, dépendance de Mazan.

## TROISIÈME TYPE.

Après avoir indiqué la provenance de ces deux genres de constructions, il me reste, afin de compléter cet aperçu, à parler d'un troisième type plus rare, et dont le caractère n'a rien de commun avec ceux que je viens de décrire. Petites ou grandes, les églises qui le composent s'en détachent fièrement.

Nous avons constaté plus haut que les abbayes de Cruas et de Mazan avaient doté cette province d'églises construites selon l'esprit de leur règle, mais non pour cela à l'image de leur mère.

Ainsi, la coupole, le transept et le clocher en tour leur étaient particuliers; elles ne les octroyaient pas à leur modeste famille; elles conservaient pour elles un signe de suprématie; d'ailleurs, à un chœur nombreux il fallait aussi les flancs d'un transept, et les voix sonores d'un clocher pour les offices conventuels. Il n'y avait enfin qu'un seul clocher pour l'abbaye et toutes ses mouvances. Ces quelques églises du troisième type offrent précisément le caractère que s'étaient

réservé les deux abbatiales à l'égard de leurs desservantes : transept, coupole sur transept et clocher sur coupole ; elles ont cela de remarquable que la nef est d'une simplicité de lignes et de moyens toute Cistercienne, tandis que le chœur en hémicycle, et le clocher, rapellent le mode élégant de Cluny.

*Viviers.* — L'église cathédrale de Viviers était sans doute à coupole et à transept. Comme il n'en reste que les deux murs latéraux, on ne pourrait pas l'affirmer ; je reste toutefois persuadé, par son analogie avec les principales églises élevées dans le diocèse, vers la même époque, toutes avec transept et coupole, qu'elle offrait cette disposition. Sa fondation date de 1106.

*Le Bourg.* — En 1115, un de ses saints évêques fit construire sur ce plan l'église du Bourg ; c'est la plus remarquable du troisième type, sauf les arcades sur colonnes disposées au fond de l'abside, et la décoration extérieure du clocher où l'on remarque l'emploi romain du pilastre cannelé ; tout, dans cet édifice, respire la simplicité chrétienne et proclame à la fois la majesté divine. Avec des moëllons et du mortier, et sans les ressources de l'art plastique, un évêque, avec le secours de la foi, éleva là un monument. Le plein-cintre y règne partout. Son seul ornement apparent est la fausse arcade. Elle est étroite, mais haute (20 pieds sur 60) ; avec cela nulle part, dans aucun autre édifice, la pauvreté des ressources et la simplicité des moyens n'ont produit de plus religieux effets.

Le fondateur, en donnant à cette église deux absides, n'avait-il pas l'intention d'en réserver une à son chapitre ? Nulle autre n'a été depuis des siècles plus souvent honorée de la présence de ses évêques ; elle partagea ce privilége avec Viviers jusqu'à la fin du siècle dernier.

*Ruoins.* — L'église de Ruoins, dont la foudation remonte à 1130 environ, présente une coupole sur pendentifs.

Comme celle du Bourg, elle a un transept avec abside en hémicycle moins élevée que la nef et surmontée d'une fenêtre circulaire dans le pignon. Mais, excepté dans les portes et les fenêtres, le plein-cintre est brisé dans tous ses arcs. Celui du transept est moins élevé que la voûte de la nef.

Dans le tympan, au-dessus de cet arc, s'ouvre une fenêtre géminée divisée par un pilier, et à travers laquelle on aperçoit la coupole dès l'entrée de l'église. Comme celle du Bourg, sa nef est étroite et haute et sa façade défigurée. Son clocher à base carrée, contenant la coupole, s'élève par deux étages en retrait, amortis par un mur plein et en saillie.

Le deuxième étage est percé d'ouvertures géminées à travers lesquelles circulent largement l'air et la lumière; il porte à son front une mosaïque en pierre blanche et lave noire. Ce clocher s'harmonise parfaitement avec la cité du moyen-âge qu'enveloppe encore son rempart quadrilatéral, muni d'une tour à chaque angle et de ses deux portes, et sur laquelle quatre siècles sont passés inaperçus.

*Mélas.* — La petite église de Mélas, reconstruite au XII^e^. siècle par la pieuse reconnaissance des évêques pour leur refuge au temps des Vandales, présente aussi une coupole avec abside circulaire. Les bras du transept n'y existent pas, il est vrai, mais il suffit d'y jeter un coup-d'œil pour reconnaître que le plan les comportait, et qu'ils ont été supprimés, soit pour conserver à cette église un souvenir de sa forme primitive, soit parce que les atterrissements du sol encombraient le côté Nord, peut-être aussi eu égard à sa population très-minime.

Les travées de la nef sont divisées par des colonnes à chapiteaux ornés et à bases de formes diverses. Les trois premières, qui appartenaient à l'église primitive, sont décorées sur chaque face d'un faux arc ; la quatrième et le dessous de la coupole sont décorés de deux faux arcs sur chaque face ; ils

# RAPPORT

SUR

# QUELQUES MONUMENTS DE VAUCLUSE,

PAR M. VALÈRE-MARTIN,

Inspecteur de ce département.

Si l'exercice de mes fonctions d'inspecteur s'est peu manifesté encore par des écrits dans le *Bulletin* de la Société française d'archéologie, je n'ai pas moins exercé mon bon vouloir par des actes qui tendaient essentiellement au but de la Société, c'est-à-dire, à la conservation des monuments menacés. Et si mes démarches se sont heurtées plus d'une fois contre des obstacles insurmontables, j'ai eu, plus souvent, la consolation d'avoir abouti à un résultat satisfaisant; j'ai toujours eu du moins la conscience d'avoir fait mon devoir. Je cite quelques faits à l'appui.

L'arc romain, bien dégradé sans doute, mais bien précieux encore, qui s'élève à Cavaillon avait été sauvé il y a quelques années, en passant d'un enclos privé au domaine communal auquel il avait été joint par l'effet d'une expropriation. Croirait-on que ce monument, heureusement livré depuis lors au libre examen des archéologues, allait de nouveau disparaître de la statistique monumentale par une aliénation du terrain faite sans formalité préalable? Un mur de clôture s'élevait déjà pour le séparer de la voie publique. Malheureusement pour l'intéressé, la fraude se faisait sous les yeux d'un inspecteur. J'ai prié, j'ai agi, j'ai menacé de faire du bruit, et, quatre

jours après, la muraille tombait, comme par enchantement par ordre de l'autorité départementale.

Plusieurs curés avaient des projets de restauration sur leur églises paroissiales, qu'ils considéraient comme leur domaine. Vous savez, Messieurs, à quoi aboutissent souvent ces bonnes intentions qui ont été signalées par M. de Montalembert, et contre lesquelles M. de Caumont nous a mis quelquefois en garde avec la discrétion et l'urbanité qui le caractérisent. Ici, il ne s'agissait que de remplacer des autels qui s'harmonisaient avec l'église pour leur en substituer d'autres plus frais, mais qui en brisaient l'unité; d'abattre une abside d'un roman pur, mais insuffisante, pour la remplacer par une abside sans caractère, mais plus vaste, etc. Investi de ma qualité, et, après m'être assuré le bienveillant appui de l'autorité diocésaine, j'ai manœuvré de telle sorte, auprès de ces excellents ecclésiastiques, que j'ai arrêté l'essor de leurs *bonnes intentions*. — Si je parle sur ce ton, Messieurs, c'est que je connais l'esprit et l'élément dominant de cette Assemblée où tout doit se passer en famille, suivant l'expression paternelle de M. de Caumont, et d'où ne peut sortir aucune malveillante interprétation.

J'ai dû signaler à l'autorité une lézarde considérable qui sillonne l'abside de la belle église romane de Cavaillon, qui devrait être classée depuis long-temps au nombre des monuments historiques. Mais je fais trève à ces détails pour dire un mot de l'un des joyaux de notre Provence monumentale, providentiellement sauvé des atteintes du vandalisme révolutionnaire et des convoitises de l'industrialisme : je veux parler de l'abbaye Cistercienne de Sénauque, rendue depuis deux ans aux fils de saint Bernard.

Il est vraiment consolant de voir passer, à travers les arcades romanes de ce joli cloître, si long-temps désert, les bons religieux qui sont venus reprendre possession de leur œuvre, et qui réveillent de leurs chants les échos d'une chapelle muette depuis soixante ans. Du produit de quelques quêtes

ils ont réparé les dégradations inévitables du temps ; mais quelques travaux d'agrandissement étaient devenus nécessaires, et les ressources manquaient pour achever cette restauration. Que fit-on ? On mit, il y a quelques mois, l'abbaye sous le patronage de M. de Montalembert, dont le zèle pour l'art religieux est bien connu de la Société française. L'honorable patron s'acquitta de sa mission avec ardeur. Il appela tout l'intérêt de la Commission des monuments historiques sur l'abbaye. L'affaire était en bonne voie. La Commission devait solliciter du Gouvernement un secours de 6,000 francs. Faut-il le dire ? Une indiscrétion de journal a tout gâté. J'ai protesté immédiatement contre cette indiscrétion, par une lettre que le coupable a publiée et que j'aurais apportée si j'eusse prévu que j'aurais quelques communications à faire. Mais l'indiscrétion avait porté son fruit, et tout espoir est désormais perdu. Ce fait est immensément regrettable, car il a pour conséquence de compromettre l'avenir de la communauté naissante qui allait redonner la vie à un monument du plus haut intérêt. Et, à présent, Messieurs, invoquerai-je les secours de la Société française en faveur de l'abbaye de Sénauque ? Mais ce serait vouloir absorber tous les fonds qu'elle consacre annuellement à des propositions de cette nature. Enfin, j'appellerai du moins sa protection sur l'intéressante abbaye.

Et puis, Messieurs, si vous le permettez, je profiterai de votre bienveillance pour vous faire une communication qui est digne de votre attention. Dans la commune de Villars, au milieu d'une place publique, en face de l'église, et entièrement isolée de toute autre construction, se dresse une tour carrée de 12 mètres au moins de hauteur, et dont chaque face présente un développement de près de 8 mètres. Cette tour, assise sur une base qui s'élargit en talus, pourrait bien remonter au XIII^e^. siècle. On la connaît, dans la contrée, sous le nom de *Tour-d'Argent.*

Sauf quelques dégradations qui ont atteint le couronnement crénelé, à l'époque de la Révolution, et qu'on pourrait rétablir à peu de frais, l'édifice est assez intact, et il serait possible de l'utiliser comme beffroi en y plaçant la cloche de l'église qui manque de clocher; on pourrait y établir l'horloge de la commune, comme sur un point culminant; y classer les archives municipales, lesquelles seraient là à l'abri de toute chance d'incendie, et convertir le rez-de-chaussée, jadis prison seigneuriale, en secrétariat.

Il y a quelques années, l'autorité municipale tenta d'obtenir, des héritiers du dernier duc de Villars-Brancas, la cession gratuite de cette tour; un seul membre de l'hoirie s'y refusa.

Or, voilà que, vers le commencement de ce mois, on a appris tout à coup la mise aux enchères de la *Tour-d'Argent.* L'adjudication devait avoir lieu, à Paris, le 19 courant, sur une mise à prix de 500 francs.

Le Conseil municipal, dont le zèle exceptionnel est vraiment digne d'éloges, a aussitôt pris une délibération tendant à ce que l'autorité supérieure employât tous les moyens les plus propres à sauver cette construction, que tant d'autres communes auraient anéantie depuis long-temps comme un monument féodal.

En me rendant à Valence, j'ai visité M. le Préfet de Vaucluse, pour connaître ses dispositions touchant cette affaire. Ce magistrat a mis bienveillamment à ma disposition un dossier, dans lequel j'ai trouvé un plan de la tour dressé par l'architecte du département, en 1844. Ce dessin représente la tour, suivant un projet qui lui avait été demandé à cette époque. J'en ai pris le calque, à la hâte. A cette heure l'adjudication a eu lieu : à quelles conditions? je l'ignore; mais je suppose qu'elles sont bien inférieures à la mise à prix. En effet, quel intérêt la spéculation peut-elle avoir à une sem-

blable acquisition, les matériaux n'ayant qu'une très-minime valeur?

Au point de vue de l'art monumental, l'édifice dont j'ai l'honneur de vous entretenir peut n'avoir qu'un intérêt limité; mais il en a un bien grand au point de vue de l'histoire locale, lorsqu'on pense que sur la *Tour-d'Argent* résidait, depuis 1627, l'unique duché-pairie qui ait jamais existé sur la vaste terre de Provence. A ce titre, je ne crains pas d'invoquer encore, pour ce monument, la protection de la Société française, et j'oserai lui demander, en m'adressant à son bienveillant Directeur, s'il ne serait pas digne de la mission conservatrice de cette Société d'arriver à l'acquisition ou au rachat de la tour, dans le but d'en empêcher la destruction imminente, sauf à en opérer la revente à la commune de Villars, dans un moment où ses ressources le lui permettraient. Il me semble qu'il n'y aurait pas de plus légitime emploi à faire des fonds affectés à sauver les monuments.

J'aurais bien quelques autres communications à faire au bureau, mais je ne veux pas abuser de son attention. Avant de terminer, Messieurs, une crainte me vient, c'est que le début de mon exposé ne vous ait paru un tableau quelque peu pharisaïque de mes mérites. Cependant vous êtes trop bienveillants pour me prêter ce petit ridicule. Non, vous aurez compris sans doute que j'avais voulu faire un simple rapport de mes actes au Conseil, et prouver que je n'ai pas considéré mes honorables fonctions comme une sinécure: le traitement qui y est attaché serait trop lourd pour ma conscience.

J'ai la conviction, Messieurs, que la bonne volonté est plus profitable à la science que la plus haute science même. Il est vrai que je suis intéressé à soutenir cette proposition, car je n'ai qu'un peu de zèle; mais, du moins, avec ce seul zèle j'ai pu faire quelque chose, et j'espère faire davantage Aussi, pour y parvenir, suis-je venu exciter ce zèle auprès de vous.

Pardonnez-moi, si je m'y arrête trop. C'est qu'il est mon seul mérite, et il peut seul justifier la confiance dont m'a honoré le Conseil de la *Société française d'archéologie*.

Je déplore en terminant d'avoir à m'élever, comme on dit, sur les épaules de mes compatriotes ; mais je dois vous signaler tout bas un fait d'une malheureuse signification. Messieurs, croiriez-vous que l'on m'a pris en pitié en me voyant partir pour le Congrès de Valence ; que l'on m'a considéré presque comme un Don Quichotte ? Un Don Quichotte !... eh bien ! soit. En compagnie de chevaliers tels que vous, Messieurs, j'accepte volontiers l'appellation. Ne sommes-nous pas aussi des chevaliers errants ? Mais, du moins, nous sommes de ceux qui sont faits pour leur siècle : nous nous escrimons contre le vandalisme, et la science archéologique est notre *Dulcinée*.

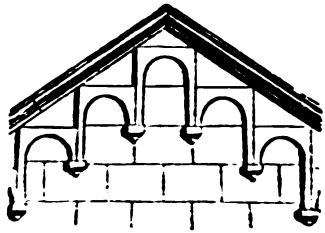

# RENSEIGNEMENTS

Communiqués au Congrès

# SUR QUELQUES MONUMENTS

## DU DÉPARTEMENT DE LA DROME,

### ET SUR LA VILLE DE VALENCE ET SES ENVIRONS,

En réponse à la 13e. et à la 9e. question du programme ;

PAR M. L'ABBÉ JOUVE,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

---

*Eglise de la Garde-Adhémar.* — L'église de la Garde-Adhémar, posée sur une colline assez élevée, domine la magnifique vallée du Rhône, de Montélimar à Montdragon. C'était un prieuré appartenant autrefois, comme le nom l'indique, à la puissante famille des Adhémar, qui possédait en cet endroit un superbe château. Aujourd'hui c'est l'église paroissiale de la commune de la Garde, dans le canton de Pierrelatte. On y entre par un porche moderne et de mauvais goût. Quant à la façade proprement dite, surmontée d'une arcade en plein-cintre, avec une archivolte ornée de bonnes moulures et encadrée elle-même dans un fronton triangulaire d'une exécution non moins parfaite, elle offre une réminiscence assez frappante de l'église monumentale de St.-Restitut, dont il sera question plus tard.

Dans l'intérieur, une nef étroite, avec une voûte élevée, en forme de berceau, comme celle du Bourg-St.-Andéol, avec trois arcs doubleaux reposant sur des piliers carrés. Le dernier arceau présente un cintre légèrement aigu. Cette nef

est séparée de chacune des deux nefs latérales par trois arcs un peu surélevés. Elle se termine par un petit dôme octogone dont les pendentifs sont taillés en forme de coquillage. Cette forme est aussi celle du fond du sanctuaire, précédé d'un arc triomphal à deux cintres superposés, mais barbouillé d'un ignoble badigeon moderne.

Les deux bas-côtés, avec voûtes en quart de cercle, servent en même temps de contreforts. Les murs, à droite et à gauche, offrent chacun deux arcades romanes jumelles, séparées par un cul-de-lampe. Au fond de chacune des deux nefs latérales devait exister une absidiole.

Le monument, privé à l'intérieur de toute espèce de moulures et d'une simplicité en quelque sorte rustique, mais digne et sévère, a été dégradé par des chapelles et des fenêtres irrégulières qu'on y a juxta-posées à diverses époques. Son clocher octogone, surmonté d'une flèche, est remarquable par sa forme gracieuse et par les riches moulures qui en font l'ornement (1).

*Eglise paroissiale de Jaillans.* — Jaillans, petite commune ainsi nommée d'une bête féroce appelée *Jailles*, qui, d'après une tradition constante et une curieuse sculpture, aurait ravagé anciennement toute la contrée, possède une église, autrefois prieuré, qui se recommande à l'attention des archéologues. Je me contenterai, pour le moment, d'en indiquer les parties saillantes. Cette église, longue de 33 mètres 33 centimètres environ, appartient au style roman du XI^e^. siècle. Son porche, en partie d'une date postérieure, est fort curieux. Sa façade principale, dans un état de délabrement fâcheux, présente, à la gauche du spectateur,

(1) Ce monument vient d'être restauré en partie et avec intelligence, sous la direction de M. Questel, architecte du gouvernement.

une niche en arcature qui aurait bien pu être la fontaine où se lavaient les cathécumènes, et dont on voit encore le siége continu en pierre, à la droite du porche en entrant. La voûte, en plein-cintre, divisée dans sa longueur par trois arcs doubleaux qui retombent sur des piliers, offre une courbe gracieuse et d'un bon effet. Celle du chœur, moins haute, se termine en abside percée de trois fenêtres cintrées. A l'extérieur, l'appareil est remarquable; on le dirait romain. Le clocher est carré et affecte la forme romane, avec ses fenêtres à plein-cintre bien caractérisées.

*Eglise paroissiale de Chantemerle, près de Tain.* — Autrefois prieuré, cette église a le même style et les mêmes dimensions que celle de Jaillans, et elle n'offre pas moins d'intérêt. Nous nous bornerons à en décrire l'extérieur, pour cette fois. Sa façade, triangulaire, flanquée de quatre contreforts, est divisée, de bas en haut, en deux compartiments principaux. Au premier compartiment et entre les deux contreforts du milieu, on voit la grande porte romane, où l'on arrive par six marches. Cette porte est inscrite dans une arcade en plein-cintre avec archivoltes en boudin, surmontées et terminées par une autre grande archivolte sculptée en feuilles de chêne; le tout reposant sur deux colonnes, avec chapiteaux en feuilles de chêne et rosettes aux quatre angles. La porte d'entrée proprement dite, de forme carrée, est surmontée d'un linteau droit, avec deux rangs de moulures superposés et un tympan demi-circulaire à vide.

A droite de ladite porte, on voit une grande niche voûtée, de la même époque que l'édifice, et qui probablement servait jadis de baptistère.

Le deuxième compartiment de la façade, séparé du premier par une corniche richement sculptée, mais détériorée en partie, présente une fenêtre à plein-cintre avec des lobes

est séparée de chacune de[illegible] mauresque. Ce cintre repose un peu surélevés. Elle [illegible] chapiteaux très-curieux représentant dont les pendentifs s[illegible] une tête, au-dessus de riches forme est aussi ce[illegible] de colonne, à gauche, deux têtes arc triomphal à [illegible] avec le fût de la colonne, dont ignoble badige[illegible], fort accusés, offrent un type d'un

Les deux [illegible] inconnu dans la contrée et se rapprochant en même [illegible] de l'antiquité. offrent [illegible] un cu[illegible] dev[illegible]

ANCIENNETÉ DE LA VILLE DE VALENCE.

Voici quelques-uns des témoignages historiques qui prouvent la haute importance de Valence sous la domination romaine :

1°. Elle est marquée sur l'*Itinéraire d'Antonin*, de Milan à Vienne, par les Alpes cottiennes.

2°. Ptolomée, dans son ouvrage : *De Gallis*, liv. II, cite Valence comme colonie et capitale des Ségalauniens.

3°. Pline-le-Jeune lui donne le même titre dans le livre III de son *Histoire naturelle*, intitulé : *De Gallia;* de même que Strabon, dans sa *Géographie*.

4°. Ammien-Marcellin s'exprime en ces termes : « La province Viennoise brille par la beauté d'un grand nombre de ses villes, parmi lesquelles excellent Vienne elle-même, Arles et Valence, auxquelles il faut joindre Marseille, que l'histoire nous apprend avoir plus d'une fois, en des circonstances critiques, aidé Rome de son appui et de ses forces : *Viennensis (provincia) civitatum exsultat decore multarum quibus potiores sunt Vienna ipsa et Arelatæ et Valentia, quibus Massilia jungitur, cujus societate et viribus discriminibus arduis fultam aliquoties legimus Romam* (*De Gallis*, lib. XV, cap. XI).

5°. En 407, d'après l'historien Zozime (*Hist.*, lib. VI,

'antin, qui venait d'être proclamé empereur
'etagne, se réfugie, après la grande ba-
ar Sarus sur ses généraux, dans les murs
« était à cette époque une ville importante et
M. Fauriel, dans son *Histoire de la Gaule méri-
sous les conquérants germains*, t. I, p. 64. Il y
ient un siége mémorable contre Sarus, général de
l'Empire.

6°. Dans le *Chronicon Prosperi tyronis* (*sub Arcadio et Honorio*), § 19, il est dit qu'en l'an 413, Valence, ville très-noble des Gaules, où s'était retiré l'empereur Jovinus après sa défaite, fut détruite par les Goths : *Valentia nobilissima Galliarum civitas à Gothis effringitur, ad quam se fugiens Jovinus contulerat;* et, au rapport du même historien, vingt-sept ans plus tard, c'est-à-dire en 440 (*sub Valentiniano imperatore*, § 17), après le retour d'Aétius des Gaules en Italie, nous voyons les campagnes désertes de Valence partagées entre les Alains, par Sambiba, leur chef (1).

Quant aux fragments d'antiquités, il en reste assez pour confirmer les témoignages historiques que nous venons de citer en faveur de la haute importance de Valence, comme ville gallo-romaine. Ces fragments, provenant en partie de la démolition de la tour du clocher de la cathédrale St.-Apollinaire, en 1838, et des travaux de fondements du nouveau clocher, exécutés à une grande profondeur, consistent en fûts de colonnes; en corniches et frises du plus

(1) « Les campagnes avaient été ravagées et dépeuplées dans les deux guerres consécutives de Constant et de Jovinus ; mais l'événement prouva qu'elles n'étaient point désertes comme on pourrait le croire d'après une chronique du temps » (*Histoire de la Gaule méridionale sous les conquérants germains*, par M. Fauriel, t. I, p. 201).

beau marbre et d'un excellent style; en quatre cippes funéraires, dont j'ai publié ailleurs les intéressantes inscriptions, et surtout eu un chapiteau colossal d'une belle exécution, qui suppose, ainsi que des restes de corniches de dimensions analogues, l'existence d'une colonnade qu'on ne peut attribuer qu'à quelque gigantesque édifice.

Les fouilles pratiquées depuis quelques années dans les fondations de l'ancienne et célèbre basilique de St.-Jean, aujourd'hui église paroissiale, ont révélé tout un système, jusque-là ignoré, de mosaïques exécutées sur une immense échelle et qui paraissent avoir existé sur une grande partie du sol, maintenant exhaussé de plus de 1 mètre, de la ville gallo-romaine. On a découvert également, sur d'autres points de la cité, des arcades souterraines qui ne permettent aucun doute sur l'établissement des fontaines auxquelles elles servirent d'aqueducs, en y amenant une partie des eaux de source si limpides, si abondantes, qui coulent dans les environs.

Maintenant, si l'on demande pourquoi il reste si peu, à Valence, de vestiges, du moins apparents, de son ancienne splendeur, je répondrai d'abord que c'est avec beaucoup de raison que la question ainsi posée distingue les vestiges apparents de ceux qui ne le sont pas. Nous venons de voir que ceux-ci sont encore assez considérables, et nous aurions même pu en grossir la nomenclature. Quant aux vestiges apparents, s'il en reste moins, on doit en attribuer la cause aux deux siéges terribles que cette ville eut à soutenir : l'un contre Sarus, général romain, envoyé par Stilicon, généralissime de l'empereur Honorius, pour combattre le nouvel empereur Constantin, qui s'était réfugié dans ses murs; l'autre, en 413, lorsque Jovin, qui venait de se faire proclamer empereur à Mayence, s'étant aussi enfermé dans ses remparts, y fut assiégé et pris, avec son frère Sébastien, par les Goths qui saccagèrent la ville de fond en comble. « Elle fut, dit

M. Fauriel, déjà cité, prise d'assaut et ravagée de manière à perdre, dès-lors sans retour, le rang qu'elle avait jusque-là occupé parmi les villes de la Gaule romaine (1). »

Sans doute, les monuments grandioses dont les Romains avaient embelli la cité ne furent pas tous anéantis, lors de cette déplorable catastrophe; mais, quand on considère tout ce qu'elle eut à souffrir encore des invasions des barbares, ensuite des Lombards, qui la prirent dans le VI^e. siècle; des Sarrasins, qui la brûlèrent dans le VIII^e.; enfin, des guerres de religion qui la bouleversèrent, on s'explique aisément pourquoi il lui reste si peu de vestiges, au moins apparents, de son ancienne splendeur.

Plus riche en monuments de la Renaissance qu'en antiquités romaines, Valence nous offre la porte intérieure de la maison Dupré-Latour, vrai chef-d'œuvre de l'époque, par la finesse des détails de sculpture et par le caractère architectural de l'ensemble, qui rappelle les châteaux de Gaillon et d'Anet, et offre, par conséquent, un spécimen des plus purs, des mieux accusés de cette brillante époque de l'art. Dans son bel ouvrage intitulé *Monuments de la France*, M. Alexandre de Laborde en a donné une magnifique gravure et une description que j'ai reproduite ailleurs en grande partie (2).

Vous serez appelés, Messieurs, à visiter ce curieux spécimen de la Renaissance et à éclaircir la question, encore incertaine, de son origine et de sa véritable signification.

Celui que nous offre la « maison des Têtes » est beaucoup plus considérable, puisqu'il présente toute une grande façade, un vestibule fort remarquable et un cour intérieure

(1) *Histoire de la Gaule méridionale sous les conquérants germains*, t. I, p. 118, 119.

(2) Dans le *Guide valentinois*, pages 5 et 6.

au milieu de quatre corps-de-logis à trois étages, dont les croisées et les autres détails rappellent, à ne pas s'y méprendre, un véritable hôtel du temps de François Ier. En effet, à part certains motifs d'ornementation qui accusent encore le style ogival, alors à la dernière période de sa décadence, un œil tant soit peu exercé reconnaîtra facilement, dans les sculptures à réminiscences grecques et romaines, dans les figures en ronde bosse, dans les statues grotesques et dans les autres particularités du monument, le *faire* des architectes du roi de France, qui, en 1531, élevèrent cet important édifice. L'intérieur de l'hôtel répondait à cet admirable frontispice, comme nous le prouvent encore les trois façades de croisées à triple rang qui en ornent la cour et le vestibule, décoré de belles têtes à médaillons, qui y conduit. M. Alexandre de Laborde lui a consacré une intéressante description dans son ouvrage cité plus haut.

Un autre monument de la Renaissance, qui jouit d'une certaine célébrité, sous le nom de *Pendentif de Valence*, c'est ce petit édifice carré, aux quatre faces vermiculées et historiées, qu'on voit tout près de la cathédrale de St-Apollinaire. Chacun des quatre angles est flanqué d'une colonne d'ordre corinthien; la frise qui règne au-dessus est d'un goût très-pur. La voûte en pendentif qui couronne l'édifice, est la première de ce genre qui ait été construite en France. Sur les parois de ses quatre faces, on remarque plusieurs salamandres dans les flammes, symbole favori de François Ier., sous le règne de qui ce monument funéraire a été érigé, comme il résulte de la date de l'inscription découverte en 1839. Cette date, il est vrai, est de 1548, tandis que François Ier. est mort en 1547; mais la différence est si peu de chose, que le monument a dû être commencé et même bien avancé du vivant de ce prince. C'était un oratoire funéraire érigé au centre du cloître canonial, aujourd'hui

démoli, dans les souterrains duquel on avait déposé les tombes de MM. de Mistral, famille parlementaire fort ancienne et maintenant éteinte. L'inscription, qui constate cette particularité en même temps que la date du monument, fut découverte, comme je l'ai dit plus haut, en 1839, époque où l'on en commença la restauration. Cette inscription est en lettres capitales romaines, avec des abréviations. J'en ai donné (*Guide valentinois*, p. 31) la traduction en lettres courantes et ordinaires.

Parmi les édifices religieux, celui qui occupe le premier rang, c'est la belle cathédrale romane à laquelle j'ai consacré une notice détaillée, publiée, en 1848, dans le tome XIV du *Bulletin monumental* de notre Société française d'archéologie, page 535 et suivantes.

Il résulte de la légende de saint Apollinaire, évêque de Valence aux V^e^. et VI^e^. siècles, insérée dans le *Martyrologe gallican* édité par André de Saussay, en 1637, que l'église actuelle fut élevée, durant le XI^e^. siècle, plus grande et plus belle qu'une autre qui existait sur le même emplacement ou tout près de là, sous le vocable de St.-Étienne, et qui est qualifiée, dans le même *Martyrologe*, d'église majeure, *majoris ecclesiæ*. On sait que c'est sous ce nom qu'on avait coutume, à l'époque dont il s'agit, de désigner les cathédrales. La cause de la reconstruction de la nôtre fut, d'après le même *Martyrologe*, le désir d'ériger une basilique digne, par sa grandeur et sa beauté, de recevoir les reliques de saint Apollinaire, des saints martyrs Félix, Fortunat et Achillée. Elles y restèrent déposées sous un splendide maître-autel, jusqu'à l'invasion des protestants, qui les dissipèrent et qui endommagèrent gravement le temple saint où elles reposaient. Si j'entre dans quelques détails sur cette légende, c'est parce que je l'ignorais quand j'ai rédigé ma notice sur l'église à laquelle elle se rapporte. Mg^r^. de

Catelan paraît l'avoir également ignorée, lorsque, dans ses *Antiquités de l'église de Valence*, il distingue toutefois, sous la forme du doute, la cathédrale de l'église de St.-Étienne, dont il fait une chapelle; et lorsque, d'après l'opinion commune de son temps, il affirme sans preuves que l'église paroissiale de St.-Jean était jadis cathédrale. Je crois avoir suffisamment démontré combien cette opinion est erronée, au double point de vue de nos traditions ecclésiastiques et de l'archéologie, par une dissertation insérée dans l'*Annuaire de la Drôme*, 1848, sous ce titre : *Aperçu historique et archéologique sur les clochers et sur celui de la cathédrale de Valence en particulier.*

Cette église, trop long-temps oubliée, occupe, maintenant qu'elle a été explorée et admirée par nos architectes et nos écrivains les plus en renom, un rang distingué parmi celles de l'époque romane secondaire que le XI^e^. siècle vit commencer et terminer. Ce rang, elle y a droit autant par l'importance de ses dimensions que par la pureté, l'unité et le caractère franchement accusé de son style. Entièrement achevée en 1095, elle fut solennellement consacrée, le 6 août de la même année, par Urbain II, assisté de Gontard, évêque diocésain, et de onze autres prélats. C'est ce qui résulte de l'inscription commémorative de cet événement, gravée sur une table de marbre et conservée religieusement dans la basilique jusqu'à la deuxième moitié du XVIII^e^. siècle. On vient de la retrouver.

Puisque la question du programme qui nous occupe maintenant ne comporte pas une description proprement dite de notre cathédrale, je me contenterai, Messieurs, d'appeler votre attention sur le magnifique porche du nouveau clocher en construction, tout récemment édifié d'après le plan de M. Bailly, architecte du Gouvernement, ainsi que sous sa direction et celle de M. Epailly, architecte du département:

C'est une conception des plus grandioses, une œuvre capitale en fait de restauration dans le style du roman (période secondaire) le plus pur, le plus relevé. Par son ordonnance générale, comme par le genre de ses colonnes et le caractère de ses moulures, il est, sauf la richesse de sa luxuriante ornementation et celle des matériaux, la reproduction exacte de l'édifice, y compris l'ancien clocher. Sur ses quatre faces, il est ouvert par autant de grandes arcades, chacune à plusieurs cintres décroissants, ornés des moulures caractéristiques de l'époque. Immédiatement au-dessous de l'imposte, les cintres ou archivoltes reposent sur des colonnes correspondantes aux chapiteaux variés et du plus beau travail. Il y en a trente-deux, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Au-dessus des arcades, on voit un rang de fenêtres romanes géminées. Enfin, une magnifique corniche très-saillante, soutenue par des corbeaux ou modillons formés de figures grimaçantes et d'un haut relief, couronne ce vaste porche qui a 16 mètres 66 centimètres de hauteur, et qui est tout de marbre de Crussol. Il en existe peu qui offrent autant de richesse quant au choix des matériaux, de fini dans les détails de sculpture, d'ampleur dans l'ordonnance générale, de vigueur et de fermeté dans l'exécution. Les moulures sont dues au ciseau de MM. Aubin, choisis parmi les sculpteurs de Notre-Dame de Paris. Indépendamment des plus beaux modèles de chapiteaux qu'on a pu trouver sur les lieux, on en a fait venir de Bourges, de Chartres, et d'ailleurs. Rien n'a été épargné pour faire de ce porche un véritable type du genre. Il reste encore à sculpter le fronton demi-circulaire de la porte qui donne entrée dans l'intérieur de l'église. Ce fronton représentera Jésus-Christ au milieu des quatre symboles évangéliques, et, au-dessous, une frise sur laquelle seront figurés les douze Apôtres avec leurs divers attributs.

Voici les dimensions de notre cathédrale, prises hors

d'œuvre : la longueur totale, y compris celle du nouveau porche, est de 75 mètres 20 centimètres, ce qui donne plus de 225 pieds; sa largeur, également extérieure, est de 18 mètres 68 centimètres, soit 57 pieds 6 pouces; celle du transept ou nef transversale est de 36 mètres 50 centimètres, soit 106 pieds 2 pouces. La hauteur de la nef du milieu, sous clef de voûte, est de 16 mètres 5 centimètres, soit 49 pieds 4 pouces; la voûte a 92 centimètres d'épaisseur. Le dôme établi au point de jonction des deux croisillons et au-dessous duquel est le maître-autel, surpasse en hauteur, seulement de quelques pieds, la voûte du milieu. Celles des deux nefs latérales ont, sous la clef de voûte, 12 mètres 33 centimètres, soit 37 pieds. Je ne dirai rien, pour abréger, de la boiserie du double rang de stalles qui, au nombre de quarante-cinq, contournent le chœur; ni de celle de la belle sacristie dont la voûte, en style ogival, mérite l'attention des connaisseurs.

*Église paroissiale de St.-Jean-Baptiste.* — Elle existait antérieurement au IX^e^. siècle, et elle avait, dès-lors, l'importance d'une basilique dont elle portait le titre. Tout porte à croire qu'elle fut réédifiée, dans de vastes et belles proportions, vers le XII^e^. siècle. Au rapport de Mg^r^. de Catelan, évêque et historien de Valence, elle était aussi remarquable, par sa grandeur et sa beauté, que par la vénération particulière que lui portaient les habitants de la ville, lorsque la fureur calviniste vint la détruire de fond en comble et n'en laissa que le clocher. Ce ne fut qu'en 1720 qu'elle fut réédifiée, à titre de provisoire, par Mg^r^. de Catelan, déjà cité. Grâce au zèle persévérant de M. l'abbé Tabaret, curé de cette paroisse, et au concours généreux et empressé des autorités supérieures et de la population de la ville, une nouvelle église vient d'être construite, par M. l'architecte

Épailly, dans le style roman secondaire qui régna long-temps dans notre pays. Les motifs principaux, quant à l'extérieur, ont été empruntés soit à la cathédrale St.-Apollinaire, soit à d'autres églises romano-byzantines en renom. Une maîtresse-voûte, jetée avec hardiesse sur deux rangs de piliers, est le morceau principal de l'œuvre. Mais il est à regretter que sa forme indécise, qui n'est ni du vrai gothique ni du vrai roman, ne se rapproche pas davantage des conditions de ce dernier style, puisque c'est celui que l'architecte avait en vue dans cette importante construction. Elle laisse donc beaucoup à désirer sous le rapport de l'homogénéité et de l'harmonie des proportions que des circonstances impérieuses n'ont pas permis à l'architecte d'observer plus exactement. Il avait, dans le principe, rédigé un excellent plan et devis, dans le style ogival, qui malheureusement fut rejeté, comme tant d'autres, en haine du gothique, par le Conseil des bâtiments civils. Voici les dimensions (hors-d'œuvre) de l'édifice : hauteur, 17 mètres; longueur, en y comprenant le porche, 52 mètres; largeur, 23 mètres 80 centimètres.

Une particularité digne de remarque, c'est que le premier des séminaires diocésains qui ait été érigé en France, en vertu du décret du Concile de Trente, fut établi près de cette église dont il suivit dès-lors le offices paroissiaux jusqu'au moment de la Révolution.

*Église paroissiale (autrefois collégiale) de St.-Pierre du Bourg-lès-Valence.* — Elle existait dès le VI^e^. siècle et était déjà célèbre. Guy Allard, dans son *Manuscrit du Dauphiné*, dit que cette église fut érigée, par la suite, en collégiale par Charlemagne. C'est, du reste, une tradition fort ancienne, qui a été consignée dans plusieurs écrits, et confirmée par tous les titres conservés à la Mairie, que cette église, dont le prieur était prélat, avait été, dès les temps les plus

reculés, une collégiale insigne dédiée à saint Pierre et décorée de nombreuses prérogatives, tant au spirituel qu'au temporel.

Ce fut à la même époque, et par les soins du pieux empereur Charlemagne, que le Bourg vit s'élever dans ses murs une nouvelle et splendide basilique, toujours sous le vocable du prince des Apôtres. C'est ce qu'attestent, outre une constante tradition et des titres positifs qui subsistent encore, les magnifiques débris ensevelis sous le sol, hélas! devenu aujourd'hui un cimetière, par le vandalisme de la Réforme, qui, en 1567, rasa cette basilique, « bâtie en marbre, pavée de mosaïques et soutenue par un nombre considérable de colonnes de marbre et de porphyre, » est-il dit dans un titre ancien déposé aux Archives de la Préfecture.

A côté de ces ruines amoncelées, qui, de temps en temps, révèlent aux yeux étonnés d'énormes tronçons de colonnes en marbre, des chapiteaux, des fragments de mosaïques, des débris de voûtes et de pilastres, admirables de grandeur, de forme et de finesse dans l'exécution, fut construite la modeste église actuelle, qui était encore collégiale en 1727, époque à laquelle son chapitre, composé alors de dix chanoines et de vingt-cinq bénéficiers, fut réuni, sur sa demande, à celui de la cathédrale.

L'église de St.-Pierre-du-Bourg, réduite au titre de simple paroisse, n'offre rien de monumental et n'est pas même l'ombre de celle qu'elle a remplacée. Néanmoins, les connaisseurs y remarquent un beau maître-autel en bois, orné de figurines d'un excellent travail, le tout redoré avec soin depuis peu; et au fond du chœur, nouvellement restauré, un tableau fort estimé, représentant saint Jean dans l'île de Patmos, attribué au célèbre Lebrun, ce peintre favori de Louis XIV.

*Eglise (autrefois abbatiale) de St.-Ruf.* — Parmi celles des églises, jadis si nombreuses à Valence, qui ont été conservées, mais non rendues au culte catholique, je dois citer en première ligne l'ancienne collégiale de St.-Ruf, parce qu'elle se recommande autant par l'importance de ses souvenirs que par la distinction de son élégante architecture.

En 1158, les chanoines de St.-Ruf d'Avignon, forcés d'abandonner le Comtat-Venaissin, alors en proie aux guerres sanglantes des Albigeois, vinrent s'établir à Valence, où l'évêque Odon leur vendit l'île de l'Eparvière; ils élevèrent dans leur nouvelle résidence une maison abbatiale et une église spacieuse. Le cloître était la partie la plus remarquable de l'édifice : il était soutenu par des piliers de marbre, surchargés de bas-reliefs représentant les principaux épisodes de l'Ancien et du Nouveau-Testament et de l'Apocalypse. Ce couvent ayant été ruiné, comme tant d'autres, pendant les guerres de religion, la maison abbatiale de St.-Ruf fut, en 1562, transférée dans l'enceinte de Valence. Cet ordre avait déjà fourni à l'Eglise un grand nombre d'hommes illustres, des cardinaux et plusieurs papes, entr'autres Jules II, qui avait été chanoine de St.-Ruf. Il était puissamment riche; l'abbé surtout jouissait de revenus considérables; il était crossé et mitré.

Quelques années avant la Révolution, l'ordre et l'abbaye de St.-Ruf furent supprimés, la mense canoniale unie à celle du chapitre de la cathédrale; les chanoines furent également réunis à ceux du chapitre de la même cathédrale, dans laquelle ils eurent des stalles particulières, ainsi que ceux de St.-Pierre-du-Bourg. Quant à l'église collégiale, elle fut affectée au service paroissial de la cathédrale, où ce service s'était fait jusque-là dans une des chapelles de la basilique.

Après le concordat de 1801, l'église de St.-Ruf devint temple protestant, et elle a conservé jusqu'à présent cette destination bien regrettable, sans doute, au double point de

vue de la religion et de l'art, mais à laquelle nous devons probablement la conservation de cet important édifice. Pour être complètement passé sous silence par la tourbe des guides et des touristes amateurs, qui en ignorent même l'existence, il n'en est pas moins, après la cathédrale, le temple le plus remarquable de la cité. L'époque précise de sa construction n'est pas connue d'une manière certaine : si elle ne remonte, comme quelques-uns le pensent, qu'à la première moitié du XVIII^e^. siècle, qui fut, on le sait, une époque peu brillante pour l'art chrétien, elle en accuse bien moins les défauts qu'elle ne révèle la grâce, l'élégance et l'harmonie de l'architecture de Louis XIV. En un mot, cet édifice ressemble beaucoup plus, toutes proportions gardées, à la chapelle du château de Versailles qu'à telle ou telle église à la « Pompadour » qu'on pourrait citer. On y remarque avec plaisir une voûte en berceau dont la courbe rappelle fidèlement celle de St.-Pierre de Rome; on y admire la pureté des lignes, la richesse, le bon goût des moulures et autres ornements, l'élégance du double rang d'arcades ouvrant sur les chapelles latérales de l'édifice, le contour gracieux du chœur et de l'abside éclairés par un dôme transparent. Enfin, l'ensemble de cette charmante église est plein de distinction, et l'on devine en y entrant qu'elle a dû être desservie jadis par un chapitre riche et nombreux.

*Eglise des Cordeliers, en face du nouveau Musée.* — Cette église, d'une date assez récente, comme celle de St.-Ruf, en avait remplacé une beaucoup plus ancienne, dans le même couvent des Cordeliers, qui existait dès l'année 1231, ainsi que semble l'indiquer une vieille inscription trouvée dans leur nouveau cloître. La façade présente le caractère de l'architecture dégénérée du dernier siècle; néanmoins les diverses moulures en sont traitées avec soin et

offrent un ensemble qui n'est pas à dédaigner. L'intérieur de l'édifice, qui consiste en une seule nef, couverte par une voûte hardie, et ornée de chaque côté de chapelles régulières, est d'un style aussi pur que gracieux; il offre, comme celui de St.-Ruf, quoique dans de moindres proportions, un cachet de distinction qu'il est plus facile de saisir que d'exprimer. Il est regrettable que le chœur, trop écourté, n'ait pas été traité avec le même soin que la nef. Quoi qu'il en soit, l'église des Cordeliers, telle qu'elle existe, est un de ces rares édifices modernes, qui se distinguent, par l'unité de l'ensemble la régularité des lignes, la pureté des ornements, et l'harmonie des proportions. Les vrais connaisseurs visiteront toujours avec plaisir ces deux charmantes églises des Cordeliers et de St.-Ruf, et ils ne cesseront de faire des vœux pour qu'elles soient rendues l'une et l'autre au culte catholique.

*Musée.* — Il se compose de deux salles principales, celle des tableaux et celle d'histoire naturelle. La première est, sans contredit, l'une des plus remarquables de ce genre, soit par l'importance de ses dimensions, qui donnent une longueur de 26 mètres 66 centimètres et une largeur de 7 mètres 33 centimètres, soit par l'harmonie et le bon goût de son ornementation. Elle est toute parquetée et ne reçoit le jour que de deux grands ciels ouverts établis au centre du plafond. A chacune de ces deux extrémités sont établies deux grandes portes traitées dans le style riche de la Renaissance grecque, et en rapport avec l'importance du monument. On y pénètre par un vestibule destiné aux statues de marbre et de plâtre, parmi lesquelles on remarque la *Jeune captive*, en marbre, sortie du ciseau de Debay, un de nos plus habiles sculpteurs. Quant aux tableaux qui, déjà, couvrent presque toutes les parois de la vaste salle qui leur est affectée, je me contenterai de mentionner un *Ugolin*, signé David; une

*Élévation de la Croix*, attribuée à Rubens; un *Jeune mendiant*, d'après Murillo; un *Site romantique*, de Huet; une *Vue prise dans le Royans*, la *Mort de Jeanne Seymour*, de Dévéria, etc., etc.

La galerie des tableaux communique par un cabinet de modèles en plâtre à celle non moins vaste d'histoire naturelle. On voit réunis dans celle-ci de nombreux échantillons de *fossiles*, de *coquillages*, d'*oiseaux*, d'*insectes* et de *papillons*. La collection minéralogique, surtout, est remarquable par le nombre des échantillons : il y en a près de 8,000. Elle contient, en outre, la collection spéciale des terrains de la Drôme, les roches basaltiques de l'Ardèche, les roches métallurgiques d'Allevard, de Lavoulte et de Sayons. A côté du cabinet des modèles est celui de physique, offrant une belle collection des principaux instruments nécessaires pour les expériences. On trouvera de plus amples détails sur les salles du musée de Valence, dans la Notice que j'ai publiée sur cet établissement (*Courrier de la Drôme*, 4 avril 1849).

*Bibliothèque publique.* —Elle est, au rez-de-chaussée, au-dessous de la galerie d'histoire naturelle. On y compte plus de 25,000 volumes, provenant en grande partie de l'ancien chapitre de St.-Ruf et des autres communautés religieuses de la ville. Aussi, les éditions de la Bible, des saints Pères, des Conciles, des ouvrages de Droit canonique et de Théologie, y sont-elles multipliées sous tous les formats. On y distingue, en outre, les plus belles publications entreprises aux frais de l'Etat, telles que la *Statistique monumentale de la Seine*, les *Fresques de l'église abbatiale de Savenay*, *Piranesi* et les *Manuscrits de l'abbaye de St.-Martial de Limoges*, par le comte de Bastard.

Parmi les châteaux des environs qui se recommandent à

l'attention de l'observateur, au point de vue de la science, de l'histoire et de l'archéologie, nous remarquerons en premier lieu le Valentin.

*Le Valentin.* — Bâti, vers le milieu du XVII^e^. siècle, par Daniel de Cosnac, qui fut d'abord évêque de Valence et de Die, ensuite archevêque d'Aix, ce château, situé sur le territoire de Bourg-lès-Valence, passa dans la maison de Veynes, l'une des plus considérables du pays, ensuite, par héritage, dans celle de Sieyès, qui en est actuellement propriétaire. Son parc, d'une contenance fort considérable, est remarquable par le nombre de ses allées, dont plusieurs ont des arbres séculaires, par ses belles pièces d'eau et par ses riches et vastes prairies. Le terrain en étant accidenté, il offre, sur la magnifique vallée du Rhône, des perspectives d'un effet inexprimable.

Sur le tympan de la façade principale du château, on distingue encore, malgré les mutilations qu'il a subies, un bas-relief représentant le duc de Bourgogne à cheval, en souvenir du séjour que fit ce prince au Valentin et des parties de chasse auxquelles il s'y livra, pendant son voyage dans le Midi.

*Château d'Esguilles.* — Au Nord du Valentin, et au sommet d'une petite éminence qui domine la grande route et le pont de l'Isère, on voit le château d'Esguilles, dont les terres embrassaient jadis une grande partie de la plaine qui s'étend au loin. Il appartenait à l'ancienne et puissante famille de Genas, qui a donné à l'Église plusieurs prélats et dignitaires, entre autres Hugues, qui fut prévôt de la cathédrale de Valence et vice-gérant d'Avignon sous le pontificat de Martin V.

Le château a été transmis par héritage dans la famille de

M. Alexandre de Bernes de la Haye, qui en est le propriétaire actuel. Sa position, sur une hauteur d'où l'on découvre à la fois les deux riches bassins du Rhône et de l'Isère, est des plus belles.

Dans sa campagne de retraite sur le midi de la France, en 1815, Mgr. le duc d'Angoulême choisit pour ligne stratégique de défense, s'appuyant au château d'Esguilles, le coteau sur lequel il est assis. La canonnade, dirigée de la rive droite de l'Isère contre l'armée royale, fit pleuvoir jusque sur le vieux manoir des projectiles meurtriers, dont quelques-uns y sont conservés comme témoignage de ce drame historique.

*Château de la Vache.* — C'est au XIIIe. siècle que l'on voit figurer pour la première fois dans les chartes des sires de Poitiers, sous le nom de *castrum de Vaca*, le village qui a donné son nom au château, objet de cette notice. Protégé par sa position topographique, ce village était alors entouré d'une ceinture de murs épais, flanqués de tours de distance en distance, et allant se relier à un formidable donjon qui s'élevait au sommet du coteau. Telle fut l'origine du château de la Vache, alors que les Poitiers, toujours en guerre avec les évêques de Valence, que les lois de la féodalité avaient faits seigneurs temporels, ne pouvaient laisser leurs terres exposées aux incursions d'un ennemi si rapproché. Toutefois, ces deux puissances rivales le possédèrent tour à tour, selon que le succès favorisait leurs efforts et leurs armes.

Sur les instances du pape Jean XXII, un traité eut lieu, vers l'année 1333, entre les parties belligérantes. Une des clauses portait que la terre de la Vache passerait sous la souveraineté d'Adhémar de Lavoulte, évêque de Valence. Quelques années plus tard, la châtellenie de la Vache rentra

dans le domaine des Poitiers, et forma, avec la belle terre d'Étoile, la vicomté d'Étoile. Au XVI^e. siècle, la terre de la Vache, distraite de cette vicomté, fut érigée en baronnie en faveur des Poitiers de St.-Vallier. Après la mort de la fameuse Diane de Poitiers, la châtellenie de la Vache passa en diverses mains jusqu'en 1654, époque à laquelle elle fut inféodée à la famille de Bressac, en la personne de Charles-Jacques de Bressac, qui, par acte du 15 mai de la même année, en reçut l'investiture et reconnut, devant le sénéchal de Crest, la tenir en fief de Louis XIV. L'acte porte qu'il n'y avait alors à la Vache qu'une masure de château. Jacques de Bressac, qui voulait une demeure en harmonie avec les besoins du jour et à la fois digne de sa fortune et de sa haute position, fit construire à grands frais un nouveau château, dont le plan réalisait tout ce qu'un grand-seigneur pouvait réaliser au point de vue du beau, de l'utile et du confortable : forme élégante, situation admirable, solidité de construction, avenue plantée de marronniers, tout s'y trouvait réuni. Le bon goût qui a présidé au choix de sa position, l'étendue de son parc, l'abondance de ses eaux, le grandiose de ses longues allées d'arbres, ses massifs d'arbres verts, le charme de ses bosquets coupés par mille sentiers aux méandres gracieux, forment un puissant contraste avec ces lourds donjons habités par des gentilshommes en des temps déjà bien loin de nous. Le château, tel que l'avaient laissé les de Bressac, composait donc une résidence où s'étaient donné comme rendez-vous tous les avantages, tous les genres de beauté. Cependant il a subi, dans ces dernières années, d'importantes modifications soit à l'intérieur ,, soit à l'extérieur. Sous M. Justin de Mac-Carthy, dernier propriétaire de ce nom, il a été élevé d'un étage; son toit, construit d'après le système de Mansart, a fait place à une plate-forme, et ses murs ont été couronnés de créneaux qui, en

lui donnant une allure féodale, n'ont cependant rien d'alarmant, car vassaux et seigneurs ont passé (1).

*Château de Monteléger.* — Non loin de la Vache et sur la commune de Monteléger qui, en 1157, fut donnée à Odon, évêque de Valence, et à ses successeurs, on voit le château du même nom qui existait déjà en 1540, alors que Pierre Mayault en était seigneur. Mais il ne devait pas être de beaucoup antérieur, à en juger par le style de son architecture qui rappelle celle de la première moitié du XVI^e^. siècle. Vu du côté de l'Ouest, il s'offre sous un aspect vraiment original, avec ses deux étages de croisées divisés horizontalement par deux cordons en relief, avec ses deux tours cylindriques relevées à leur sommet par la ligne de créneaux ou machicoulis qui couronnent immédiatement, au-dessous de la toiture, toute la façade aux deux extrémités de laquelle s'élèvent les nobles tours. Cette belle façade occidentale, dont les pierres, habilement appareillées, ont emprunté aux âges écoulés cette teinte dorée qui va si bien aux anciens édifices, est rehaussée par un superbe massif de chênes, de sapins, de tilleuls et d'autres arbres vigoureux qui, durant la saison d'été, l'embellissent de leur vert feuillage et la protégent de leur ombrage épais.

Par suite des constructions ou reprises modernes qu'elle a subies, la façade méridionale qui ne paraît point, du reste, avoir jamais été achevée, ne reproduit que bien imparfaitement le style *moyen-âge Renaissance*, qui distingue celle de l'Ouest. Mais, quant à celle du Levant, elle a une immense

(1) Tout ce paragraphe est tiré de l'intéressante notice qu'a publiée, sur la commune de la Vache, M. l'abbé Vincent, curé de cette paroisse, à qui le Congrès archéologique et les Assises scientifiques de Valence sont redevables d'importantes communications.

terrasse qu'on vient de restaurer ou d'élever à grands frais. Ici la vue s'étend dans un lointain vaporeux, sur un vaste horizon qui embrasse le Rhône, le parc de la Vache avec son château, Upie, Montmeyran et plusieurs autres communes ou sites remarquables qui, en remontant le cours de la Drôme, aboutissent à l'importante montagne de Roche-Courbe, dernier arrière-plan de ce magnifique tableau.

*Château de la Rolière.* — Au Sud-Ouest de Montléger et sur la commune de Livron, ce château se recommande, au point de vue historique, par l'hospitalité qu'y reçut jadis un roi de France (on est sûr qu'un de nos rois, de la dynastie des Valois, Louis XI, alors Dauphin, s'est arrêté dans ce château) (1) ; et au point de vue agricole, par le vignoble qui y a été planté, en 1824, par M. Blanc-Montbrun, ancien magistrat, l'un des agronomes les plus distingués de la province, décédé, le 25 novembre 1849, en son château de la Rolière. Le sol de ce vignoble admirablement exposé, qui produit le *Xérès français*, vin blanc sec exquis, médaillé à Paris par le Jury international de l'Exposition universelle de 1855, est graveleux et perméable ; il contient une quantité considérable de cailloux roulés mêlés de silex et de détritus de granit. Avant d'avoir été défriché, de 1822 à 1824, par M. Blanc-Montbrun, le terrain actuellement occupé par le vignoble était inculte, couvert de broussailles et de quelques chênes. Cette création a donc enrichi la France d'une précieuse conquête vinicole due à M. Blanc-Montbrun, et révélée, en 1853, par M. Alfred Blanc-Montbrun, son fils.

*Château de Montélier.* — Possédé jusqu'à la Révolution par l'illustre famille de Sassenage, et aujourd'hui par M. de

(1) Voir l'*Annuaire de la Drôme*, 1856.

Monteynard, ce château, situé sur la commune du même nom, à 12 kilomètres de Valence, est un de ceux qui retracent avec le plus de vérité l'architecture des XIII^e^. et XIV^e^. siècles, cette époque si brillante et si poétique de l'art. Les larges fossés toujours remplis d'eau qui l'environnent, sa forme ronde se terminant en pyramide, ainsi que les élégantes tourelles qui lui servent de contreforts, sa position isolée au centre du vaste domaine, tout y rappelle le donjon féodal. Il n'est pas jusqu'aux traditions de la féerie qui n'y aient laissé leurs poétiques souvenirs. Selon la merveilleuse légende conservée jusqu'à ce jour, la fée Mélusine, ce génie de la maison de Sassenage, syrène moitié femme et moitié serpent, serait devenue souvent l'hôte mystérieuse du château. On y voit encore le trou où elle avait coutume de se cacher, et la fontaine à laquelle elle avait donné son nom.

On admire, à cause de ses vastes dimensions et de l'habileté qui a présidé à son établissement, la charpente du grand comble qui surmonte le château et que l'on voit de loin poindre au-dessus des grands arbres dont il est entouré comme d'une gracieuse couronne.

*Château-Double.* — Situé sur la commune du même nom, à 9 kilomètres de Valence, ce château fut bâti, durant le XVII^e^. siècle, par Pierre de La Beaume, seigneur de la châtellenie et doyen des Conseillers du Roi. Aujourd'hui, il est la propriété de la famille Du Bourg, qui en a fait sa résidence habituelle. On y pénètre par une grande cour d'honneur, d'un aspect noble et sévère. Construit en plein XVII^e^. siècle, il en reproduit fidèlement l'architecture régulière et compassée, imposante et froide, mais après tout bien supérieure, dans son ensemble, à celle qui devait la remplacer sous le règne de Louis XV. Il est bâti en pierres de tuf, taillées sur moëllons, et d'une solidité à toute épreuve. On

compte un grand nombre de chambres, dont plusieurs sont ornées de légères peintures à fresque, très-bien exécutées par Mandona, artiste italien, et qui ont conservé toute leur fraîcheur.

Les appartements d'honneur, au rez-de-chaussée, sont remarquables par la richesse de leur décoration. Ils offrent, dans les larges panneaux de leur boiserie, d'admirables toiles dues aux pinceaux d'Annibal Carrache, de Paul Véronèse et de l'Espagnolet. L'authenticité de ces originaux est constatée par des inventaires notariés qui remontent à deux cents ans. De la terrasse du château, on a, sur l'immense vallée du Rhône et sur le rideau des montagnes du Vivarais, qui la bornent à l'Ouest, une de ces vues à part, dont on ne saurait exprimer, ni de vive voix ni par écrit, l'incomparable magnificence.

# NOTE

SUR

# L'ÉGLISE SAINT-RESTITUT,

PAR M. DE CAUMONT.

Quelques mois après la session du Congrès archéologique tenue à Valence, nous nous rendîmes, M. Bouet, M. Valentin et moi, à St.-Paul-Trois-Châteaux et à St.-Restitut, dont les églises avaient été décrites par M. l'abbé Jouve dans le *Bulletin monumental*, et dont ce savant archéologue avait entretenu le Congrès archéologique. Ce voyage avait particulièrement pour but de dessiner quelques parties de ces deux monuments, signalés à juste titre par M. l'abbé Jouve comme offrant un grand intérêt.

L'église St.-Restitut se compose de deux parties bien distinctes, dont l'une recouvrait le tombeau de saint Restitut et existait long-temps avant l'autre.

C'est un édifice carré, comme une grosse tour, dont la partie inférieure, voûtée, renfermait : 1°. le tombeau de saint Restitut, monument refait, à ce qu'il paraît, à une époque peu ancienne; 2°. une chapelle au-dessus du rez-de-chaussée voûté, laquelle se termine aujourd'hui par une voûte ou coupole un peu ovale. A l'extérieur, la partie supérieure de cet édifice carré offre une espèce de frise décrite par M. l'abbé Jouve dans le *Bulletin monumental* et dans laquelle on voit, d'un côté, des animaux quadrupèdes, des oiseaux, etc., etc.; le côté Ouest présente des personnages, et, au centre, une figure assise qui paraît être le Christ; toutes ces figures sont d'une extrême barbarie, et nous n'hésitons pas à les rapporter à une période qui ne peut remonter au-delà du

IX^e. siècle. Selon nous, le X^e. siècle ou le commencement du XI^e. pourrait leur convenir. L'appareil est allongé et moyen. Voici, du reste, un spécimen de cet appareil et de la frise des-

FRAGMENT DE LA FRISE DE SAINT-RESTITUT.

siné, du côté de l'Ouest, par M. Bouet.

Du côté opposé (à l'Est), l'édifice a été en partie masqué

par l'église romane, très-élégante, qui a été construite probablement au XII^e. siècle : de telle sorte que le tombeau de saint Restitut paraîtrait être la tour de l'église. Nous donnons une vue de cette portion du tombeau, telle qu'elle apparaît dans l'église quand on tourne le dos au sanctuaire (Voir à la page suivante). On distingue une partie de la frise, et ce qui est resté visible après l'application de l'église sur ce côté de l'édifice préexistant. L'ouverture ogivale qui unit le tombeau du X^e. siècle à la nef du XII^e. a été pratiquée récemment, lors des dernières restaurations faites à l'église.

Cette église est, comme je le disais, d'un style roman très-élégant, dont le Midi de la France nous offre beaucoup d'exemples, et caractérisé par des colonnes à chapiteaux corinthiens très-bien sculptés, quelquefois par des pilastres; par des cannelures sur le fût des colonnes et des pilastres; et par des voûtes semi-circulaires.

Nous avons lu, sous le porche, des inscriptions tumulaires anciennes qui mériteraient de figurer dans la collection épigraphique de cette partie de la France.

*St.-Paul-Trois-Châteaux.* — L'église cathédrale de St.-Paul-Trois-Châteaux appartient, comme celle de St.-Restitut, au roman du Midi. Les voûtes sont cintrées. Les sculptures sont traitées avec finesse. Le sommet des murs est orné d'une draperie sculptée formant une belle frise sous la corniche, et semblable à celles que nous trouvons plus tard dans quelques autres cathédrales, notamment à Metz.

L'église de St.-Paul, ayant été décrite par M. l'abbé Jouve, ne doit pas nous occuper autrement; elle renferme des peintures curieuses, et elle a été réparée, il y a peu de temps, sous la direction de M. l'architecte Questel.

M. Bouet a pris dans cette église plusieurs esquisses, que le temps ne nous a pas permis de faire graver avant l'impression de ce compte-rendu.

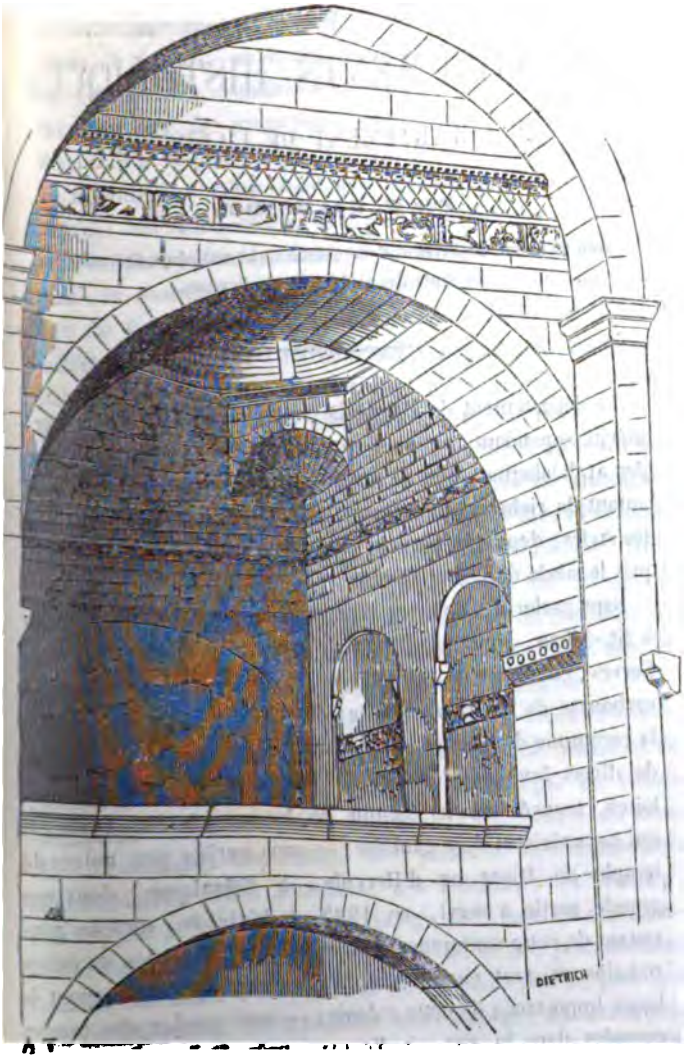


INTÉRIEUR DU MONUMENT DE SAINT-RESTITUT.

# COUP-D'OEIL RÉTROSPECTIF

SUR

# LES MONUMENTS HISTORIQUES

## DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE;

**Par M. RAYMONDON,**

Architecte du département de l'Ardèche et membre de la Société centrale des architectes de France.

Le département de l'Ardèche, si délaissé jusqu'à ce jour, mérite cependant, à plus d'un titre, de fixer enfin l'attention des archéologues. Peu de provinces, en France, renferment autant de richesses monumentales encore inédites dans tous les styles, depuis la période gallo-romaine jusques et y compris le siècle de la Renaissance.

Sans parler des dolmens remarquables qui existent encore à St.-Alban, sous Sampzon; de ceux de la montagne de Serres, commune de Gros-Pierre, et de Ruoms, qui sont en carbonate de chaux compacte; des deux beaux dolmens de la commune de Torsier, près l'Argentière, qui sont en grès; de divers fragments de fers de lances et de poteries gauloises, trouvés sur le chemin de Joyeuse à St.-Alban, et qui caractérisent l'ère gauloise; — sans parler des ruines du temple de Diane ou d'Hercule, à Désaigne, dont une grande partie a servi, en 1822, à bâtir le temple protestant de cette commune; des amas considérables de débris romains existant encore sur les lieux et qui prouvent la haute importance de cette colonie; — sans parler des tombes creusées dans le roc, à Veyras, près Privas, de celles

trouvées à Soyons; des pierres tumulaires innombrables découvertes sur tout le littoral du Rhône, à Champagne, à Cruas, à Soyons, au Bourg-St.-Andéol, à Viviers, à Aps, etc.; des bornes milliaires de Cruas et de Privas; des cimetières romains, des urnes funéraires trouvés à St.-Andéol-de-Berg et sur le chemin de Joyeuse à St.-Alban; des restes de magnifiques villas romaines, découverts au Bourg-St.-Andéol; du dieu Mitra; des restes du temple dédié à la chienne Mera, dans la commune de Meyras; de la voie romaine de Montpezat; j'appellerai surtout l'attention du Congrès sur les monceaux de ruines rencontrés à Aps (à 15 kilomètres de Viviers), l'ancienne *Alba Augusta* des Romains, la capitale des Helviens, détruite, pillée et rasée de fond en comble, en 411, par Grochus, roi des Vandales.

L'emplacement de cette ville, le long de la rivière d'Escontuy, au milieu d'une riche vallée entourée de montagnes aux contours gracieux, ouverte seulement à l'Est et à l'Ouest, est magnifique. Capitale de l'ancienne Helvie, Rome, dans sa plus grande puissance, n'a jamais exercé sur elle qu'un droit de protection. Ses habitants, honorés du privilége du Droit romain, conservaient leurs franchises, leurs lois et leurs usages; ils étaient respectés de tout l'Empire.

Si l'on en juge par l'immense quantité de vieux débris de constructions qui bordent les champs, sur une longueur de 3 kilomètres, et sur les mamelons formés par les ruines des grands édifices qu'elle contenait, cette ville a dû avoir une très-haute importance. Elle possédait des monuments remarquables, des aqueducs, des fontaines, des thermes, un temple à Jupiter, et un collége de Flamines augustales créé sous l'empereur Tibère, qui lui a fait probablement donner le nom d'*Augusta*. Il ne se passe pas de jour que les cultivateurs, en travaillant leurs champs, ne découvrent quelque fragment antique, des médailles, des vases, des statuettes et des vestiges de mosaïque.

Des fouilles pratiquées avec une intelligente persévérance, à travers ces mamelons remplis de débris de toute sorte, amèneraient très-certainement des découvertes du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art monumental dans nos contrées.

La période latine offre aussi, dans l'Ardèche, des spécimens intéressants et curieux : 1°. dans les étages du soubassement du clocher de Viviers où l'évêque Auxonne, chassé d'Albe par Grochus, avait transporté le siége de l'évêché des Helviens; 2°. dans la crypte ou primitive église de Cruas, sous le chevet de l'église actuelle, bâtie vers la fin du VIII^e^. siècle ou au commencement du IX^e^.

L'art roman apparaît dans toute sa splendeur, depuis son introduction dans le Midi jusqu'à son remplacement par le style de transition et le gothique.

Les églises de Cruas, celle du Bourg-St.-Andéol, arrondissement de Privas, celle de Champagne, arrondissement de Tournon, et celle de Thines, arrondissement de l'Argentière, sont les trois plus beaux types et les plus complets du département.

Les deux chapelles accouplées des Pénitents, à Chassier, plusieurs maisons particulières de ce village, la façade de l'église de Coucouron, l'ancienne chapelle du château-fort dépendant de l'abbaye de Cruas, les églises de Vinezac et de Vesseau, agrandies et mutilées par des mains barbares, méritent aussi de fixer l'attention.

Le style de transition se trouve représenté par deux édifices remarquables, dans le vaste vaisseau de l'église de l'ancienne abbaye de Mazan et dans l'église paroissiale de l'Argentière, l'un des types les plus gracieux et les plus parfaits que nous connaissions de ce genre d'architecture.

L'art gothique se montre digne aussi de sa splendeur dans le clocher monumental de Chassier, dans l'église paroissiale de cette commune; dans le clocher de Quintenas, dans

l'église et le clocher de Burzet, celle de Tournon, celle de Ste.-Claire, à Annonay, et enfin dans le chœur de la cathédrale de Viviers.

L'art féodal et l'art militaire se manifestent :

Dans les majestueux restes de la Chartreuse de Bonnefoy ;

Dans les ruines du château de Peyraud, près Serrières;

Dans celles du château d'Yserand, entre Andance et Tournon ;

Dans le château de Quintenas, près d'Annonay ;

Dans les restes de celui de Tournon ;

Dans ceux du château de la Tourette, près Vernoux ;

Dans le château de Châteaubourg ;

Dans les ruines de Crussol ;

Dans la tour penchée de Soyons ;

Dans le château de Lavoulte ;

Dans les majestueuses ruines du château de l'abbaye de Cruas ;

Dans celles du château de Boulogne, près l'Escrinet;

Dans le château d'Ornano, à Aubenas ;

Dans le château de Roche-Colombe et Vogué;

Dans les restes du château du Pradel, d'Olivier de Serres, près Villeneuve-de-Berg ;

Dans l'imposante masse du château d'Aps ;

Dans la tour du Cel, à l'entrée de la vallée de Val ; dans les immenses ruines du château de Ventadour, au pont de la Beaume ;

Dans les ruines de la Croissette de Meyra;

Dans celles du château de Pourcheyrolles, près Montpezat, si imposantes et si pittoresques ;

Dans celles de la Bastide, près Burzet ;

Dans le château de l'Argentière, et, enfin, dans un grand nombre de tours isolées sur des rocs escarpés, sentinelles perdues de la féodalité dans les vallées de l'Ardèche, de la Bosne, etc.

La Renaissance compte plus d'un chef-d'œuvre, dans le département : plusieurs maisons du Bourg-St.-Andéol ; le célèbre hôtel d'Albert Noë, seigneur de St.-Alban, percepteur de taille et commandant de la place de Viviers ; dans le monument élevé à la mémoire du duc et de la duchesse d'Ornano, à Aubenas.

Divers fragments Renaissance très-remarquables sur les façades de quelques maisons, à Viviers, à Villeneuve-de-Berg, à Chafries, etc., achèvent le tableau incomplet, que nous venons de résumer, de l'art monumental dans notre département.

Nous allons maintenant essayer de donner quelques détails plus circonstanciés sur quelques-uns des édifices dont nous venons de parler, notamment sur l'église et l'abbaye de Cruas, sur l'église de Thines, sur l'église et l'abbaye de Mazan, et enfin sur la maison Renaissance du seigneur Albert Noë, de Viviers. Heureux, si ces renseignements, écrits à la hâte, pouvaient appeler l'attention du Congrès sur notre contrée : nous serions arrivé à notre but.

## CRUAS.

L'abbaye de Cruas fut fondée, en 804, par Eribert, père d'Elpodorius, comte de Vivarais. Cruas n'était alors qu'un lieu aride et désert ; il faisait partie du domaine du prince Louis-le-Débonnaire, qui, devenu empereur, confirma la fondation de ce monastère, dont la *Vierge* et saint Gosserand, confesseur, étaient les principaux patrons. Ce dernier était religieux de cette maison ; mais on ignore l'époque où il a vécu. Ses reliques et celles de saint Torquat, évêque de St.-Paul-Trois-Châteaux, que l'on conservait dans l'abbaye de Cruas, furent brûlées, dans le XVI^e. siècle, par les calvinistes.

En 817, Elpodorius, comte de Vivarais, profita de sa présence à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, pour obtenir de l'Empereur une charte en faveur de l'abbaye de Cruas fondée par Eribert, son père. Par cette charte, Louis prenait ce monastère sous sa protection, comme s'il en eût été le fondateur et comme s'il eût été doté de ses aumônes; il assurait en même temps aux moines le droit d'élire leurs abbés.

En 880, Bozon, roi de France, confirma en faveur de Rostang, archevêque d'Arles, les chartes par lesquelles l'empereur Lothaire avait soumis à son église métropolitaine l'abbaye de Cruas.

En 970, dédicace de l'église de Cruas par Ycterus, archevêque d'Arles, qui était venu à Cruas pour vérifier si l'observance était rigoureusement suivie dans le monastère qui dépendait, comme nous l'avons vu, de sa juridiction. Une dame du pays, nommée Gotolinde, vint prier le saint prélat de consacrer, sous l'invocation de saint Michel, l'église de la paroisse qu'elle avait fait bâtir sur la crypte de 804. L'archevêque consentit à la demande de la dame Gotolinde, à condition qu'elle doterait l'église suivant les saints Canons : ce qui fut fait par acte daté de Cruas, du 27 septembre, trente-unième année du règne de Conrad.

En 995, Rodolphe-le-Fainéant, roi de Bourgogne et de la partie du Viennois située sur la rive droite du Rhône appartenant au Vivarais, favorise l'union du monastère de Moirans, sur l'Isère, et de l'abbaye de Cruas, sur le Rhône, en faveur de Rostang, qui en était alors abbé.

Avant la révolution de 89, cette abbaye, en grande partie détruite par les guerres de religion qui ensanglantèrent nos contrées dans le XVI^e^. siècle, était devenue une succursale du grand-séminaire de Viviers qui y entretenait des prêtres pour la desservir.

Ce fut à l'époque de la Terreur seulement que le cartulaire, tous les papiers et toutes les chartes relatifs à la fondation et aux agrandissements successifs du monastère, soigneusement conservés dans les archives de la communauté par le secrétaire administrateur de ses biens, furent brûlés sur la place de Cruas, au milieu des vociférations de la populace. Quelques personnes se rappellent encore avoir vu la boîte en plomb qui contenait la charte de fondation du monastère.

*Église de Cruas.* — L'église de Cruas est, comme toutes les basiliques construites aux mêmes époques, tournée vers l'Orient avec une inclinaison de 20° seulement vers le Sud. Il paraîtrait que cette erreur d'orientation fut commise lors de l'exécution de la crypte sous le transept; car, en examinant attentivement les plans, on s'aperçoit que l'on s'est efforcé, dans la suite, de ramener la nef de l'église et les collatéraux dans la direction de l'Est.

La forme de l'église est une croix latine, terminée par trois absides, dont le transept et le sanctuaire occupent le bras transversal; la nef, le bras principal. Nous ne nous étendrons pont ici sur les dimensions de l'église, dont nous nous sommes assuré nous-même lors de l'exécution des plans, en novembre 1845.

Nous ferons seulement remarquer que les maçonneries de la façade latérale Nord ont des dimensions beaucoup plus fortes que celles de la façade opposée, notamment à partir du transept. Cette différence de dimensions doit être attribuée, sans doute, aux irruptions fréquentes du torrent qui longe cette façade, irruptions qui se firent sentir même à l'époque de la construction de l'église, et à celle du cloître servant d'arc-boutant à la façade Sud.

La pierre employée à la construction de la crypte sous le

chevet de l'église, du transept, des collatéraux, à l'extérieur, jusqu'au clocher actuel, est un calcaire marno-siliceux à cassure conchoïde, dont les nombreux gisements sont exploités avec grand succès pour la fabrication de chaux hydraulique renommée. Comme cette pierre est très-sensible à la gelée, cette partie de l'édifice est bien détériorée.

Les groupes des colonnes engagées et des piliers antérieurs, le nouveau clocher, le porche des Cathécumènes, dont on rencontre encore les traces, sont en calcaire crayeux, couleur jaune de Sienne, dont les nombreuses carrières sont exploitées avec un immense succès pour la décoration des principaux édifices actuellement en construction à Lyon et à Marseille. Cette pierre, débarrassée de ses eaux de carrière, se conserve indéfiniment, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par les ornements et les belles moulures du clocher actuel, qui semblent taillés récemment et dont les profils sont aussi vifs, aussi nets, que si l'on venait de les exécuter; et, sans le vandalisme des guerres de religion du XVI^e^. siècle, on n'aurait pas à déplorer les mutilations qui existent sur la façade.

Quatre époques distinctes, correspondant à quatre exhaussements successifs du sol par les inondations du torrent voisin, semblent se partager entre elles la construction de l'église entière. Mais, chose remarquable! elles n'ont pas influé sur le caractère simple et harmonieux de cet admirable édifice.

1^re^. *époque.* — La crypte, sous le chœur, éclairée par trois croisées en forme de meurtrière cintrée, avec ses trois absides surbaissées et décorées, à droite et à gauche, de bénitiers creusés dans des troncs de colonnes qui recélaient encore, il n'y a pas long-temps, des vestiges d'anciens autels, avec ses nombreux arcs doubleaux allongés, ses voûtes d'arête formant un ensemble de constructions solidement et

savamment combiné, ses colonnes sans bases dont les chapiteaux, sans astragale, ne sont décorés que de quelques animaux symboliques grossièrement sculptés et de quelques feuilles ou ornements à peine découpés, me paraît réunir, dans son ensemble et dans ses détails, tous les caractères du style latin; et l'on peut, sans crainte d'erreur, attribuer la construction de cette partie de l'édifice au commencement du IX^e^. siècle.

Cruas étant alors un endroit aride et désert, on a dû d'abord construire cette crypte, à cette époque, dans le but de la faire servir à l'exercice du culte pendant tout le temps que devraient durer les travaux de construction de l'église; et notre opinion se trouve corroborée par la Vierge que nous avons trouvée, le 24 novembre 1845, à quelques mètres seulement de l'église et qui porte, en caractères latins, le millésime de DCCVII. Comme le monastère, d'après la charte de fondation de 804, était dédié à la Vierge, l'opinion que nous venons d'émettre nous paraît prouver d'une manière catégorique la différence considérable du niveau (3 mètres 80 centimètres) existant entre le sol actuel du transept, qui n'a jamais varié, et l'ancien sol de la nef et des collatéraux.

2^e^. *époque.* — La construction du chevet, du transept et des trois absides supérieures, celle de la coupole ou clocher primitif où l'on remarque encore les points d'attache de la charpente supportant les anciennes cloches; celle de la nef et des collatéraux, dont le sol se trouve à 80 centimètres au-dessus de celui de la crypte servant de primitive église, avec leurs groupes de colonnes engagées dont les chapiteaux sont décorés de sphynx, de griffons, de sangliers grossièrement sculptés, jusqu'aux piliers des deux dernières arcades précédant le nouveau clocher, forment la deuxième période de construction de l'église et appartiennent, suivant nous, au X^e^. ou au XI^e^. siècle.

La découverte que nous avons faite, le 11 juillet 1849, dans l'abside principale, d'une mosaïque curieuse contenant les deux grandes figures des prophètes Élie et Hénoc, divers attributs, l'arbre de vie, et portant la date de 1012, ne laisse aucun doute sur la seconde époque dont nous venons de parler.

3e. *époque.*—Les deux dernières arcades de la nef, correspondant à des arcs butant le clocher dans les collatéraux; les deux grandes arcades supportant le nouveau clocher dont les retombées, s'appuyant sur des colonnes ornées de chapiteaux à feuilles d'acanthe finement ciselées, reposent sur un soubassement qui a 60 centimètres de hauteur de plus que ceux des colonnes de la nef, ce qui ferait supposer un nouvel exhaussement du sol extérieur, par suite d'une nouvelle inondation; le clocher lui-même, avec son portail élancé, la rose couronnée d'une arcature circulaire et d'une archivolte à feuilles d'acanthe finement sculptées; ses belles corniches dentelées, et ses croisées géminées; la construction enfin du porche, détruit sans doute par une inondation: tout cet ensemble, qui se relie d'une manière si ingénieuse avec le reste de l'édifice, doit être attribué au XIe. siècle.

4e. *époque.*—Enfin, lorsque les travaux de l'église furent achevés et que le monument eut atteint toute sa perfection, une inondation terrible, traînant après elle une montagne de gravier, passe comme une avalanche sur les maisons de Cruas, s'attache avec fureur au cloître adossé au côté Sud de l'église et le renverse; l'église seule, avec ses murs inébranlables comme ceux d'une citadelle, lui oppose une vigoureuse résistance; mais le porche cède et disparaît; la porte principale est enfoncée; la voûte de la tribune; sous le clocher, ébranlée par la secousse, s'écroule, et toute la nef et les collatéraux sont à l'instant remplis de gravier jusqu'au niveau du sanctuaire.

La crypte primitive, dont les portes d'entrée fort étroites opposèrent une barrière à l'amoncellement des graviers, fut seule garantie de cette irruption; mais elle se remplit de limon. La violence du torrent fut telle que ses voûtes en furent ébranlées et qu'une lézarde assez large, partant du Sud au Nord, se manifesta sur toute la longueur de l'intrados et existe encore aujourd'hui.

Tremblant pour l'avenir, les religieux abandonnèrent le sol inférieur de l'ancien cloître, pour en faire construire un autre au niveau du nouveau sol; et, pour se garantir des irruptions fréquentes du torrent, ils l'entourèrent de murs d'une épaisseur considérable, dont la plupart existent encore aujourd'hui. Ils ne jugèrent pas non plus convenable, crainte de nouveaux malheurs, de déblayer tout l'intérieur de la nef et des collatéraux, ils déblayèrent seulement la nef; et, pour consolider l'église, dont les voûtes cependant n'avaient subi aucun mouvement qui pût donner de l'inquiétude, ils laissèrent les collatéraux pleins de gravier, relièrent entr'eux les groupes de colonnes de la nef par des murs de 80 centimètres d'épaisseur, qui n'ont qu'un seul parement (ainsi que nous avons pu nous en assurer nous-même par les brèches que nous avons fait faire), et construisirent dans la nef cette belle crypte, qui appartient évidemment au style du XII^e^. siècle, en plaçant le nouveau sol de l'église à la hauteur du transept, niveau qu'il a conservé depuis lors.

La masse des graviers lancés dans l'église, dans le cimetière et dans l'enceinte du cloître, lors de cette crue extraordinaire, avait au moins 3 mètres 50 centimètres de puissance. Le sol, depuis lors, s'est encore exhaussé de 3 mètres autour de l'église; mais cet exhaussement n'a eu lieu que progressivement et à la suite de nombreuses inondations. Le sol du cloître, entouré de murs épais, n'aurait pas sensiblement varié, à en juger par les ruines provenant des vieilles maçonneries qui l'entourent.

A droite, en entrant dans l'église, on trouve les restes assez bien conservés du tombeau renfermant la dépouille mortelle du comte Adhémar. La statue couchée du comte devait être d'une bien belle exécution, si l'on en juge par la pureté des draperies et des détails de la cotte de mailles, qui n'ont pas été mutilés comme le reste. D'après la chronique, ce guerrier fut tué dans les premières guerres de religion. Sur le couvercle du tombeau, formé d'une seule pierre avec la statue, on lit l'inscription suivante :

HAC JACENT IN FOSSA ADHÆMARTIS COMITIS OSSA NOBILIS ET POTENS VIRILITATE SUA.

L'autel actuel, avec ses emblèmes en bois doré en relief, est un don du marquis d'Argens, frère de l'abbé d'Argens, dernier abbé de Cruas sous Louis XIV ; cet abbé était communément appelé l'abbé d'Aiguille.

Dans l'enceinte de l'ancien cloître, on voit encore la statue colossale couchée d'un abbé crossé et mitré, qui a été trouvée parmi les décombres.

Des fouilles pratiquées dans l'enceinte de ce cloître amèneraient la découverte d'objets rares et curieux, enfouis par les inondations. Nous faisons les vœux les plus sincères pour que des fonds spéciaux soient alloués, dans ce but, pour Aps, Cruas et Mazan.

*Eglise de Thines.* — Si vous parcourez le chemin accidenté et pittoresque qui conduit des Vans à St.-Laurent-les-Bains, lorsque vous aurez atteint le plateau élevé de St.-Jean-de-Pourcharesse, la voie suivra les ondulations d'une côte très-élevée, à laquelle viennent aboutir, comme les épines d'une arête de reptile, une série non interrompue de collines rocheuses très-aiguës et très-escarpées, entrecoupées de vallons resserrés et profonds. Ces collines et ces vallons

prennent naissance à la grande côte suivie par la route de St.-Laurent, et vont se perdre, par une pente très-brusque, dans la vallée formée par la rivière de la Borne, qui sert de limite en cet endroit aux départements de l'Ardèche et de la Lozère.

C'est à l'extrémité d'une de ces collines, plus élevée et plus escarpée que les autres, que se trouvent situées, sous forme d'amphithéâtre, les maisons du hameau et l'église de Thines. La distance de Thines à la route de St.-Laurent-les-Bains est d'environ 4 kilomètres; on y arrive par un sentier étroit et raboteux, pratiqué sur la crête rocheuse de la colline, dont l'inclinaison est d'environ 25°.

Ce sentier est coupé, à de très-courtes distances, par des escaliers de 50 à 80 centimètres de hauteur, formés par les retraites successives des diverses couches de la montagne. Rien n'est pittoresque comme la position de cette église, vue près de la route de St.-Laurent-les-Bains et de divers points du sentier qui y conduit; vue du fond de la vallée de la Borne, elle produit un effet bien plus imposant encore.

L'église de Thines est un beau type d'architecture romano-byzantine. Sa forme est celle d'une basilique à une seule nef, terminée par une abside des plus gracieuses; elle est assez bien orientée.

La porte d'entrée se trouve placée, comme dans beaucoup d'autres églises de la même époque, à l'extrémité du côté droit de la nef. Une raison majeure avait du reste motivé cette disposition; c'est que, pour l'établir du côté de l'Ouest, il eût fallu faire une terrasse en avant, dont les murs de soutènement auraient eu au moins 20 mètres de hauteur. Les fondations de cette façade sont au moins de 10 mètres au-dessous du sol de l'église, et le terrain a une inclinaison de 45° au moins.

En avant de la porte, ou plutôt du portail, sur une petite

place formée par des murs de soutènement très-hauts, s'élève une colonne surmontée de la figure de la Vierge tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras. Cette église a été, en effet, suivant la tradition, dédiée à la Mère de Dieu. Le pélerinage à l'église de Thines était très-fréquenté, comme l'on peut s'en assurer en ouvrant les registres de la paroisse, quelques années seulement avant la révolution de 89; elle était desservie par le curé, un vicaire et un chapelain commis par le couvent de Moncetier.

A 100 mètres environ, côté Sud-Est de l'église, on retrouve encore les traces d'un petit château-fort dont la dernière tour a été démolie en 1806.

D'après une tradition assez répandue dans le pays, on attribue la construction de l'église de Thines au pape Urbain V, sorti de la famille de Grimoard, comte du Roure; il aurait été chapelain de quelque oratoire ou église existant dans le pays. Mais Urbain V n'ayant été élu pape qu'en 1362, époque où régnait en souverain le style ogival, une semblable opinion ne peut être soutenue. Toutefois, nous ne serions point surpris que les réparations faites au portail et à quelques croisées fussent de cette époque. Les deux statues ornées du nimbe qui sont dans le tympan de la porte, celle qui est posée dans l'un des angles du portail et une quatrième, qui a sans doute été détruite, étaient toutes placées précédemment sous les retombées des arceaux du portail, sous forme de caryatides, où elles avaient remplacé les quatre colonnes romanes primitives servant de supports à l'imposte. Cet imposte, décoré de rinceaux fouillés à jour, d'un grès blanc très-fin pareil à celui des statues, a été évidemment aussi changé à la même époque, comme l'on peut s'en assurer encore par quelques fragments de l'ancien profil de l'imposte existant encore dans les piliers, à droite et à gauche du portail.

La colonne prismatique de marbre gris-cendré, qui sert

de meneau, le linteau en grès blanc qui se trouve au-dessus, représentant l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem, la Cène et la trahison de Judas, sont évidemment de la même époque. Ces bas-reliefs, ces statues et l'imposte à rinceaux de feuilles d'acanthe dont nous venons de parler, fouillés profondément, ne manquent pas d'une certaine finesse d'exécution, et appartiennent à une époque plus avancée de la Renaissance que le reste de l'édifice. Nous en dirons autant des petites colonnettes en grès blanc avec chapiteaux historiés, recevant la retombée des arceaux des croisées, et de deux des grands chapiteaux de la nef, dont l'un est décoré des quatre Évangélistes, supportant un tailloir à rinceaux de feuilles d'acanthe, et l'autre de quatre aigles couronnés de la même manière. D'après une autre tradition, transmise par feu l'ancien curé, M. Chapier, à son successeur, l'église de Thines aurait été bâtie par une princesse, probablement de la famille des comtes de Toulouse, exilée dans le château de Thines, à la suite d'une intrigue amoureuse; elle aurait fait construire cette église, en reconnaissance des bons offices qu'elle avait reçus des habitants pendant le séjour temporaire qu'elle fut obligée de faire, en expiation de sa faute, dans cette contrée isolée et solitaire.

Enfin, une troisième opinion et qui nous paraît la plus vraisemblable, quoiqu'elle ne soit corroborée par aucune tradition, c'est que l'église de Thines aurait été construite par les religieux du couvent de Monestier, dont elle était la succursale, puisqu'elle a été, pendant fort long-temps, desservie par des prêtres et un chapelain commis par la communauté de ce nom.

L'église de Thines, classée comme monument historique par le Gouvernement provisoire, en 1848, sur ma demande, est du plus haut intérêt, soit par ses admirables proportions,

soit par son ornementation des plus gracieuses, soit par le choix des matériaux divers qui ont concouru à son exécution. Tout le revêtement extérieur des murs de l'église, ses contreforts, son couronnement, ont été construits en granite gris à gros grains, extrait des carrières d'un village appelé *Vallie*, au pied de la colline sur laquelle est bâtie l'église, à 2 kilomètres de distance. Toute cette pierre a été apportée sur les lieux à bras d'homme ou à dos de mulet. Le transport de cette pierre de taille, dont l'appareil moyen est de 30 centimètres de hauteur sur 30 de largeur, celui surtout des niches formant l'appareil des arcatures dont les dimensions sont beaucoup plus considérables, celui des chapiteaux des grandes colonnes de l'intérieur, ont dû coûter des peines infinies et des sommes énormes.

La table du maître-autel, en grès-fin, qui a 3 mètres de longueur, 1 mètre de large, 30 centimètres d'épaisseur, et pèse environ 1,400 kilogrammes, est une preuve des prodiges que peut enfanter l'art, stimulé par la foi.

Les arcatures des croisées, celles de la porte, la voûte cylindrique de la nef, la voûte sphérique de l'abside, sont construites en grès blanc d'un grain très-fin, dont les gisements sont situés au haut du plateau de Lachamp de Montselgues, à 8 kilomètres au Sud-Ouest de l'église. Le grès rouge, qui alterne avec le grès blanc dans la composition des voussoirs, des archivoltes, des croisées et du portail, et par tranches horizontales successives, rouges et blanches, dans la construction de la voûte sphérique de l'abside, ne se trouve point dans les environs. Quelques personnes, auprès desquelles j'ai pris des renseignements, prétendent en avoir aperçu des échantillons sur le plateau de Montselgues, dans la commune de St.-Pierre-de-Chaustela; mais on n'a rien pu m'affirmer de précis à cet égard.

L'église est couverte en dalles ardoisées couleur bleu sale,

de 5 à 6 centimètres d'épaisseur, posées directement sur les reins de la voûte. Le gisement de ces dalles se trouve sur la route de St.-Laurent-des-Bains, entre Peyre et la Croix-de-Fer, à 8 kilomètres de Thines.

Le transport de tous ces matériaux à d'aussi grandes distances, par des sentiers aussi rampants, aussi raboteux, tient du prodige et témoigne hautement de la puissance et de la richesse du seigneur ou du monastère qui a entrepris la construction d'un semblable édifice.

Toutes les maçonneries de l'édifice, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont en général en bon état de conservation; il n'y a que la façade, du côté du Nord, qui a un peu souffert de l'action corrosive du temps; mais, sur ma demande, elle a été réparée. Les arcatures du couronnement, abritées par le toit, sont parfaitement conservées. La façade Sud-Ouest, celle de l'Est (côté de l'abside) sont dans un état parfait. Les arêtes des profils des ornements sont aussi nettes que si l'on venait de les exécuter. Rien n'est gracieux comme l'ornementation extérieure de l'abside. Le couronnement circulaire est composé : d'abord, d'une doucine décorée de petits cylindres, de billettes, de figures fantastiques, d'ovoïdes géminées, de plantes grasses, d'oiseaux; ensuite, d'un cordon de losanges en relief; et enfin, d'arcatures supportées par des modillons, des têtes de buffle, d'animaux. Ces quatre colonnes élancées, avec leurs chapiteaux historiés, ornés d'oiseaux et de figures allégoriques, reposant sur quatre pilastres déliés et sveltes, couverts de losanges et de plantes de lierre, produisent un effet ravissant et méritent de fixer l'attention du Congrès.

Par un hasard providentiel, l'église n'a été badigeonnée ni à l'intérieur ni à l'extérieur; elle était, quand nous l'avons vue, ce qu'elle avait toujours été : il n'y avait qu'une seule chose à regretter, c'était la séparation de l'abside, du reste de

l'église, par un mur de 3 mètres de hauteur contre lequel était adossé l'autel, afin de réserver une sacristie dans la partie basse de l'abside ; mais aujourd'hui ce mur doit avoir disparu.

*Ancienne abbaye et église de Mazan.* — L'abbaye de Mazan fut fondée, en 1121, par l'abbé de Bonneveaux en Dauphiné, monastère qui devait son origine, en 1098, à l'abbaye de Cîteaux. L'abbaye de Mazan est le douzième monastère de l'ordre de Cîteaux, et le premier de cet ordre dans la province du Languedoc. Il donna naissance à l'abbaye de Salvanes, dans l'Albigeois, en 1136, et à celle de Senanque, en 1148; c'est cette dernière qui fonda l'abbaye des Chambons; celle de Mérivire, celle de Belle-Combe, celles de Sauve-Bénite et de Clavas furent aussi fondées par l'abbaye de Mazan.

L'abbaye de Mazan devint très-riche et très-considérable, en 1284, comme l'on peut s'en assurer par le Cartulaire qui existe dans les archives de la Préfecture, traduit par l'Ecole des Chartes. Dom Falion, abbé de ce monastère, céda à la Couronne tout le territoire sur lequel a été bâtie la ville de Villeneuve-de-Berg; les abbés entretenaient, de concert avec la Couronne, chacun à ses frais, tout le personnel nécessaire au tribunal de justice de cette ville.

L'abbaye de Mazan fut détruite une première fois, dans le XIV^e^. siècle, par les Routiers anglais; réédifiée de nouveau, elle fut encore mutilée par les guerres de religion, dans le XVI^e^. siècle, et enfin par les vandales de 1793.

*Eglise de Mazan.* — Cette église, dont les proportions sont grandioses, puisqu'elle a plus de 52 mètres de longueur sur 19 de largeur, est certainement le plus vaste édifice du culte que possède le département de l'Ardèche, et mérite à tous égards de fixer l'attention de la Commission des monu-

ments historiques. Sa forme est celle d'une ancienne basilique, avec collatéraux et transept surmonté d'une coupole remarquable. Comme les églises de cette époque, elle est assez bien orientée. Le style de l'église est parfaitement en harmonie avec les belles dispositions de son plan. Les trois absides, le transept et la coupole qui le surmonte, se distinguent du reste de l'édifice par des arcs doubleaux, des colonnes, des pendentifs, des contreforts extérieurs, des croisées et autres ornements romans du style le plus pur. Les croisées de la nef et des collatéraux sont aussi romanes. La grande voûte de la nef, séparée à chaque travée par des arcs doubleaux, est légèrement ogivale; les voûtes et les arcs doubleaux des collatéraux le sont aussi; mais ce qui est surtout digne de remarque, c'est que les arcs ogivaux qui composent les collatéraux ne sont pas entiers : ceux contre la nef sont coupés aux deux tiers, disposition ingénieuse qui donne une solidité si grande aux voûtes de l'édifice que, malgré les injures des siècles, malgré le stupide vandalisme et la rapacité des habitants de la commune, qui ont eu l'impudence de démolir une à une toutes les pierres de taille des parements extérieurs des murs, toutes les corniches; qui ont arraché toutes les ardoises qui recouvraient cet édifice, et qui ont poussé le cynisme jusqu'à voler, en 1845, la couverture de la coupole, ces voûtes de l'église étaient encore intactes et parfaitement conservées, lors de notre dernière visite sur les lieux; mais, si l'on n'y porte un prompt remède, il est certain que d'ici à peu d'années la coupole et le transept, découverts depuis peu et plus exposés que le reste de l'église, seront bientôt avariés.

Les pierres de taille des parements extérieurs de l'église, qui n'ont point encore été enlevées, sont en granite. Les pierres de taille des piliers intérieurs, disposées par assises réglées de 40 centimètres de hauteur, et les parements

intérieurs des murs, sont en lave volcanique. Tous les claveaux des voûtes, disposés également par assises réglées de petit appareil de 25 à 30 centimètres, sont aussi en lave volcanique, d'un gris-rougeâtre, très-légères, très-poreuses et très-proprement taillées, avec ciselures sur les arêtes et pas une trace d'écornure. Il n'existait, lors de notre dernier voyage, aucune lézarde sensible, soit dans les murs, soit dans les voûtes de l'intérieur de l'édifice.

L'église est enterrée, à 4 mètres, par les débris de l'ancienne abbaye, du côté de sa façade, à l'Ouest, et à 2 mètres environ, du côté de l'Est. Un espace de 7 à 8 mètres la sépare, de ce côté, d'un ruisseau dont les eaux avaient été élevées, au moyen d'un barrage opéré par les œuvres mêmes d'un maire de la commune, au-dessus du niveau de l'église : de sorte qu'à la moindre crue le ruisseau pénétrait dans l'intérieur de l'église ; mais, sur ma plainte, l'autorité a fait disparaître ce barrage.

La commune a fait construire, il y a une douzaine d'années, à quelques mètres de l'ancienne église et dans l'ancienne boulangerie de l'abbaye, avec des matériaux volés aux belles ruines du monastère et même au monument, une église pitoyable, sans goût, sans proportions; si l'on eût consacré l'argent qu'on a employé aussi stupidement à faire recouvrir, fermer et daller l'ancienne basilique, on n'aurait pas dépensé 1 centime de plus, et elle serait aujourd'hui dans un état parfait de conservation.

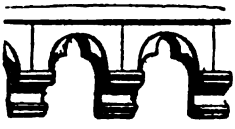

# SÉANCES GÉNÉRALES

## TENUES A GRENOBLE,

**En septembre 1857,**

PENDANT LA SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

Les séances générales tenues à Grenoble, pendant la XXIV^e^. session du Congrès scientifique de France, ont eu lieu dans une des salles du Palais-de-Justice, dont nous donnons une esquisse (V. la page suivante). Elles se sont tenues, le soir, les 3, 6 et 9 septembre.

### Séance du 3 septembre.

Présidence de M. Albert Du Bois, membre de l'Institut des provinces.

La séance est ouverte à 7 heures du soir.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *Le Petit*, *Gaugain*, *Bouillet*, de Clermont; *Ricard*, de l'Hérault; *Thibault*, du Puy-de-Dôme, et *Macé*, professeur d'histoire.

M. de Caumont ouvre la séance, et prie M. Albert du Bois, membre de l'Institut des provinces, de la présider. M. Pilot remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont formule diverses questions relatives à la topographie de Grenoble, aux débris antiques et inscriptions trouvés dans cette ville et aux environs; il demande quels sont ces objets et ces inscriptions; s'il existe un musée lapidaire;

VUE DU PALAIS-DE-JUSTICE DE GRENOBLE, PENDANT LA SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

où il est, et quel est son état; quels sont les objets d'antiquité réunis dans les collections publiques ou privées; quelles mesures ont été prises pour obtenir le dénombrement ou l'inventaire des objets anciens qui existent dans les églises urbaines ou rurales; si la statistique monumentale de l'Isère a été commencée; quel mode d'exécution a été adopté; si l'on professe l'archéologie dans les séminaires ou dans quelques autres établissements d'instruction publique de l'Isère.

Il est verbalement répondu à ces questions par plusieurs membres et par le secrétaire, M. Pilot.

### NOTE DE M. PILOT,

#### EN RÉPONSE AUX QUESTIONS DE M. DE CAUMONT.

Grenoble est une ville ancienne; ses débris gallo-romains ne consistent plus aujourd'hui qu'en quelques pierres tumulaires, deux autels votifs à Mars, un autel votif à Saturne et des restes des remparts primitifs, sur lesquels est assise une tour du moyen-âge adossée à l'Hôtel-de-Ville. On a trouvé, dans la démolition de la tour de l'Évêché, en 1805, des pierres sculptées qui n'existent plus, et un fût de colonne utilisé à l'une des quatre colonnes qui soutiennent un balcon au-dessus de la porte principale de la maison, à l'angle de la place Notre-Dame et de la rue Chenoise.

Grenoble a d'abord porté, comme on le sait, le nom de *Cularo*, qui lui est donné dans une lettre de Plancus à Cicéron, dans les itinéraires et sur des marbres: on croit généralement que cette ville a reçu ensuite de l'empereur Gratien le nom de Gratianopolis, d'où s'est formé son nom actuel.

Plusieurs auteurs et les principaux historiens du pays, tels que Chorier et Valbonnais, ont parlé de Grenoble; mais il n'y a eu jusqu'en 1829 aucun ouvrage spécial sur cette ville. En cette année, j'ai publié une *Histoire de Grenoble*, 1 vol.

in-8°. ; plus tard, en 1843, j'ai publié une *Histoire municipale* de la même ville. Dans ces deux ouvrages, j'ai mentionné les monuments anciens de Grenoble, ses débris antiques, ses inscriptions, etc., etc.

1°. *La topographie de Grenoble, sous la domination romaine, est-elle bien déterminée? Avait-elle une enceinte de murailles? A quelle époque peut-on rapporter cette enceinte?*

La topographie de Grenoble, sous la domination romaine, est parfaitement déterminée. On croit que cette ville fut d'abord un poste militaire, situé chez les Allobroges, sur la rive droite de l'Isère, à l'endroit même où est aujourd'hui la montée de Chalemont; ce poste s'accrut peu à peu. Il se bornait encore à la rive droite, l'an 40 avant l'ère chrétienne, ainsi qu'il résulte d'une lettre de Plancus à Cicéron, datée de ce lieu, du 8 des ides de juin de cette année; mais il s'étendit bientôt sur la rive gauche de la rivière, chez les Voconces; car on sait que l'Isère séparait les deux peuples. Grenoble, située ainsi sur les deux rives et connue dans l'origine sous le nom de *Cularo*, fut fortifiée d'une enceinte de murailles, percée de deux portes par les empereurs Dioclétien et Maximien, vers l'an 288; une inscription placée au-dessus de chacune des deux portes constatait ce fait, ainsi qu'elle rappelait à la fois leur nom et celui de la ville. Les deux inscriptions ont existé jusqu'au moment de la démolition des portes; d'un autre côté, la circonscription des remparts gallo-romains, parfaitement reconnaissable avant le dernier agrandissement de la ville, est suffisamment indiquée dans un ancien plan que j'ai publié en 1842.

2°. *Qu'a-t-on fait pour conserver les débris antiques trouvés à Grenoble? En quoi consistent-ils? Les inscriptions ont-elles été publiées?*

Les débris antiques de Grenoble ont passé long-temps

inaperçus. L'on ne s'est guère occupé que des inscriptions. Chorier, dans le tome Ier. de l'*Histoire du Dauphiné*, en a publié trois ou quatre qui étaient à Grenoble ou dans le voisinage ; d'autres inscriptions furent trouvées en 1683 dans cette ville. Cette année, Guy Allard les fit connaître ; il y ajouta celles qui existaient déjà ou qui étaient rappelées dans le manuscrit d'Etienne Barlet, dont il se servit, et il en forma un recueil sous le titre de : *Lettre sur les anciennes inscriptions de Grenoble* (9 pages in-4°. de l'imprimerie de Jean Verdier). Cette publication de Guy Allard est devenue très-rare ; beaucoup d'inscriptions qui y sont mentionnées paraissent fautives.

L'abbé Martin, en 1805, dans les notes qui suivent son *Histoire du baron des Adrets*, a publié de nouveau, et avec les mêmes erreurs, la plupart des inscriptions de Guy Allard.

La découverte d'autres inscriptions provenant de la démolition de la porte de l'Évêché, qui était une ancienne porte romaine, à Grenoble, a donné lieu à M. Champollion-Figéac de publier, deux ans après, ses *Antiquités de Grenoble ;* recueil où cet auteur explique les inscriptions qu'il a vues, au nombre de trente-trois, en y en comprenant quatre qui appartiennent à la Terrasse, à Échirolles et à Gières. A la suite de son ouvrage, M. Champollion ajoute les inscriptions données, avant lui, par Chorier, Guy Allard, l'abbé Martin, et d'autres épigraphistes, tels que Barlet, Bimar et Charbot. Le nombre total des inscriptions, renfermées dans ce dernier recueil, est de quatre-vingt.

Depuis lors, plusieurs inscriptions qui étaient à Grenoble n'existent plus ; d'autres y ont été trouvées, et je les ai rapportées dans l'*Histoire de Grenoble*, les *Antiquités Dauphinoises*, et les *Mémoires de la Société de statistique de l'Isère*.

3°. *Existe-t-il un musée lapidaire? Où est-il? En quel état se trouve-t-il aujourd'hui?*

Il existe un musée lapidaire, situé dans le préau, au-devant de l'église de St. Laurent. L'intention de l'Administration municipale est de transférer ce musée dans un local plus convenable, lorsqu'elle fera construire un nouveau bâtiment pour la bibliothèque publique; mais, en attendant, les pierres qui forment la collection de nos marbres antiques, sont trop exposées aux injures du temps, et à d'autres dégradations Il conviendrait au moins qu'elles fussent couvertes au moyen d'une toiture jetée contre le mur.

4°. *Quels sont les objets d'antiquité qui existent dans les collections publiques ou privées?*

La ville de Grenoble possède un cabinet d'antiquités composé de plusieurs bronzes anciens et de morceaux égyptiens, gaulois, indiens, péruviens, arabes, chinois et autres, de bronze, de pierre, de terre cuite, etc., etc. Les bronzes antiques proviennent, en grande partie, ainsi que deux belles momies égyptiennes, de l'abbaye de St.-Antoine, en Viennois, d'où ils furent transportés à Grenoble, lors de la suppression des Antoniens, en 1775.

Il n'existe pas à Grenoble, chez des particuliers, de collections d'objets antiques qui méritent d'être mentionnées.

*Quelles mesures a-t-on prises pour obtenir le dénombrement ou l'inventaire des objets anciens qui existent dans les églises urbaines ou rurales?*

Aucune mesure n'a été prise, à cet égard, par l'administration diocésaine; il serait pourtant à désirer que l'autorité supérieure prescrivît à MM. les curés et desservants, ou aux fabriques, de ne jamais se défaire de vieux objets mobiliers, sans lui en avoir fait part, afin de connaître quel prix et quel

intérêt peuvent être attachés à ces objets, sous le rapport de l'art et de la curiosité.

5°. *La statistique monumentale de l'Isère a-t-elle été commencée? Quel mode d'exécution a-t-on adopté?*

La statistique monumentale de l'Isère n'a été ni commencée ni exécutée. Dans un opuscule de 48 pages, intitulé: *Précis sur les antiquités du département de l'Isère* (1843), j'ai donné l'indication de tous les lieux où ont été trouvés des objets antiques, des inscriptions, des médailles, et où existent des châteaux, des ruines, d'anciennes tours, etc. Ce petit ouvrage est ainsi divisé: antiquités gauloises; antiquités romaines; antiquités du moyen-âge; on y voit aussi l'indication des lieux mentionnés dans les auteurs, et des mansions ou stations romaines des itinéraires.

6°. *Professe-t-on l'archéologie dans les séminaires ou dans quelques autres établissements d'instruction publique de l'Isère?*

On professe, depuis une dizaine d'années, un cours d'archéologie, assez succinct, dans le grand-séminaire de Grenoble.

M. de Caumont prend la parole. D'après ce qui vient d'être dit, le musée lapidaire actuel est placé dans la cour ou préau de l'église de St.-Laurent; il n'est point couvert, de sorte que les pierres y sont exposées à être plus facilement dégradées par la pluie. M. de Caumont demande si la Société française pour la conservation des monuments ne jugerait point à propos de voter une somme de 150 fr., afin que la Ville, en y ajoutant le surplus, se décidât à jeter au moins un toit sur ce Musée, et à le placer plus convenablement. Cette proposition sera transmise à l'Administration.

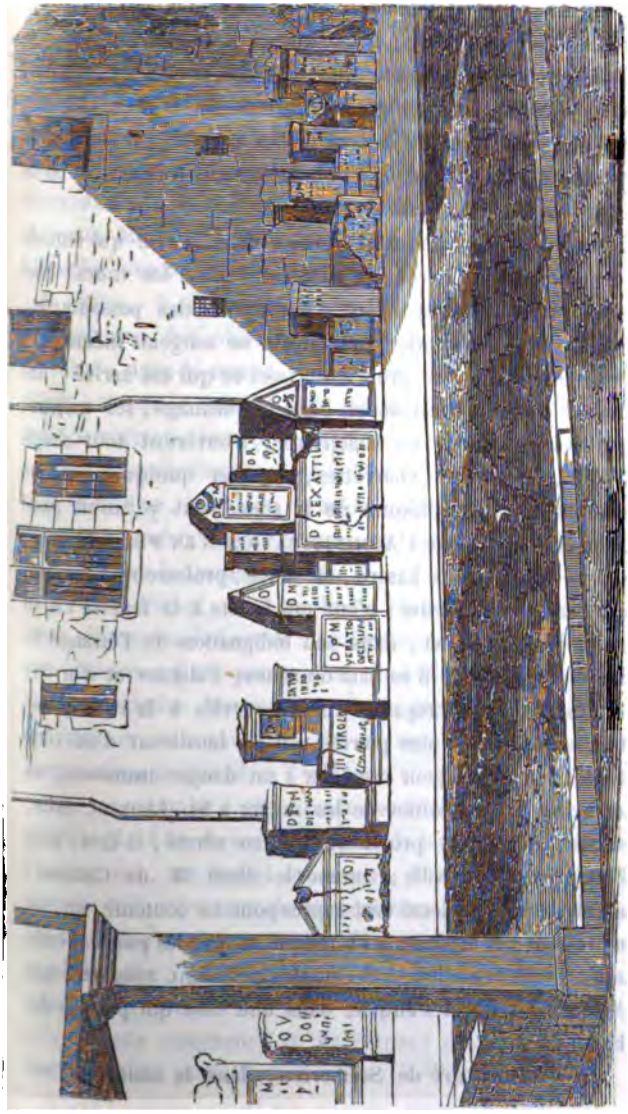

VUE DU MUSÉE ÉPIGRAPHIQUE DE GRENOBLE.

Dar. Jolet sculp.

M. Macé raconte comment les inscriptions antiques étaient conservées à Grenoble, il y a quelques années.

Il est curieux de savoir comment les choses se passaient avant que M. de Gournay eût fait transporter ces pierres à St.-Laurent. Quelque mal installées qu'elles y soient, au moins sont-elles là derrière une balustrade fermée, et on ne peut s'en emparer.

Auparavant on les avait placées dans la rue qui entoure les bâtiments du Lycée, et adossées contre les murs. Elles étaient ainsi exposées à toutes les injures des passants; et, comme l'Administration municipale ne songeait même pas à faire respecter cette propriété, voici ce qui est arrivé : une maison étant en construction dans le voisinage, les maçons, qui avaient besoin de matériaux, trouvèrent tout simple d'aller, avec leurs charrettes, chercher quelques-uns des monuments épigraphiques de la rue. Tout y aurait passé peut-être avant que L'ADMINISTRATION S'EN FUT APERÇUE, si, par un heureux hasard, M. Macé, professeur d'histoire, qui habite le quartier, n'eût mis la tête à la fenêtre : il vit ce qui se passait et, dans son indignation de l'étrange liberté des maçons, il se hâta de sonner l'alarme et d'arrêter les vandales qui croyaient rendre service à la ville en débarrassant la rue des pierres qui la bordaient d'un côté. Ce fut alors que, pour remédier à un danger imminent, on accueillit la proposition de les ranger à St.-Laurent. Mais, si elles sont mises provisoirement en sûreté, il faut, pour l'honneur de la ville, comme le disait M. de Caumont, qu'on dispose un local tout exprès pour les contenir, qu'elles ne restent pas exposées à l'humidité et qu'elles puissent enfin avoir droit de cité. Les musées devraient tous être peu éloignés les uns des autres, dans une ville qui possède des Facultés.

M. Pichot, curé de Sermerieu, dans le canton de Cré-

mieu (Isère), présente à la Société une statuette (en bronze) de Mercure, trouvée en creusant la terre sur le territoire de cette commune, à peu de distance de l'église, et seulement à la profondeur de 60 centimètres environ; près du même endroit, à une distance moindre de 1 mètre, a été aussi mis à jour un espace demi-circulaire, revêtu d'un béton formé de morceaux de tuiles concassées et entouré de briques creuses, ou tuyaux. M. Pichot pense que c'était là un fourneau destiné à chauffer des bains.

M. Pilot, à l'occasion de la trouvaille de la statuette de Mercure, fait observer qu'il serait fort possible qu'il eût existé, dans le temps, un oratoire de Mercure à Sermérieu, et que le nom de cette commune, *Hermérieu*, prononcé Sermérieu, peut devoir son origine à *Hermes*. On sait que, dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin, et surtout le long du Rhône, beaucoup de noms latins de nos localités, terminés autrefois en *um* ou *us*, ont conservé dans le langage ordinaire la terminaison *ieu*.

M. l'abbé Pichot, au nom de M. Varnet, curé d'Amblagnieu, dépose sur le bureau un mémoire où ce dernier constate l'existence d'une pierre consacrée à Mercure par Servius Martius et Melius Martinianus. Cette pierre se trouve près de l'église de cette paroisse; elle est enchâssée dans le mur d'une maison particulière.

Dans ce mémoire, M. Varnet donne la description d'un médaillon placé au-dessus de la porte de la sacristie de l'église d'Amblagnieu, sur lequel est la date de 1510, qu'il croit être celle de l'achèvement de la reconstruction ou restauration de cette église ancienne. Il cite l'inscription de la cloche de la même église, qui est de 1526; il rappelle quelques objets du moyen-âge trouvés à Vernas, et qu'un fort riche propriétaire de cette commune (M. de Vernas) conserve chez lui dans un cabinet particulier.

La parole est donnée à M. Le Blanc, bibliothécaire de la ville de Brioude, qui dit quelques mots sur la découverte d'une cuisine de l'ancien monastère de Lavaudieu (Haute-Loire), fondé en 1050. Cette antique cuisine, qu'il a visitée avec soin, et dont il fait remonter la destination au siècle même de la fondation du monastère, est construite à sa base en appareil de petite dimension; elle est sans ornements, et n'aurait tout au plus, en largeur, que 5 mètres; il y a remarqué avec intérêt les traces d'une fresque représentant Notre-Seigneur avec les douze Apôtres.

M. de Gournay, invité à donner quelques détails sur la restauration de la crypte de St.-Laurent, déplore les lenteurs qui ont été apportées dans cette urgente restauration qui n'est point encore totalement achevée, puisqu'elle a nécessité la reconstruction d'une partie du chœur de l'église, au-dessus de la crypte, et à laquelle on travaille actuellement.

La séance est levée.

*Le Secrétaire*,

PILOT.

---

## Séance du 6 septembre.

Présidence de M. le vicomte DE GENOUILHAC, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.

M. de Caumont engage M. le vicomte de Genouilhac, membre de l'Institut des provinces, à présider la séance.

Siégent au bureau les mêmes membres qu'à la séance précédente. M. Pilot tient également la plume.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Gustave Vallier présente au bureau le dessin d'un fragment de mosaïque, qu'il a vu servant de dalle à la porte d'entrée du presbytère de Veurey, et le calque d'un fragment d'inscription gothique, trouvé à St.-Ours, commune de Noyarey; il fait connaître qu'en ce dernier lieu, dans la propriété de M. Dupuy de Bordes, ont été aussi trouvés plusieurs tombeaux et des fondations d'un ancien bâtiment qu'on présume avoir été une chapelle.

## NOTE DE M. GUSTAVE VALLIER.

Il y a environ deux ans, M. Dupuy de Bordes, ancien capitaine d'artillerie, trouva quelques tombes dans sa propriété de St.-Ours, près Veurey. Depuis lors, le cercle de cette exhumation s'est élargi; et maintenant, ce n'est plus seulement de quelques tombes isolées que j'ai à entretenir l'Assemblée, mais bien d'un certain nombre, d'un système complet de sépultures, et d'une église ou chapelle qui les abritait en partie.

Je fis, il y a quelques mois, à la Société de statistique de l'Isère une communication à ce sujet; mais mes incertitudes sur l'époque de ce monument ne pouvaient alors être levées.

Je suis heureux de pouvoir offrir aujourd'hui au Congrès des suppositions moins hasardées.

En l'état où se trouvent les choses, M. Dupuy de Bordes, avec un zèle qu'on ne saurait trop louer, a fait surgir de terre les fondations à peu près complètes de cette chapelle et a mis au jour 32 tombes, parmi lesquelles on en remarque 4 en pierre de l'Échaillon et d'une seule pièce, et 10 en tuf, d'une seule pièce aussi; les autres sont en tuiles

plates et à rebords; une seule est composée de pierres plates prises dans la localité, espèce de *loze* en roc de l'Échaillon. Enfin une vingtaine de tombes en briques, pareilles aux précédentes, ont, en outre, été trouvées dans la prairie qui confine à la chapelle; mais je ne les ai point vues.

PLAN DE LA CHAPELLE ET DES TOMBES DE SAINT-OURS, PRÈS GRENOBLE.

Il m'avait été impossible d'assigner, devant la Société de statistique, une époque ou un nom à ces vestiges du passé qui viennent ainsi de ressusciter. Aucun titre n'en parle. — Il est plus exact de dire que je n'ai pas été assez heureux pour en

trouver un jusqu'à présent. Les tombes elles-mêmes sont restées muettes. Pas une inscription, pas une médaille, pas un seul objet qui puisse mettre sur la voie.... Je me trompe: un fragment de niche, portant un fragment d'inscription, semblerait faire remonter cet édifice religieux du IX°. au X°. siècle. Il existe encore quelques fragments de décoration architecturale, dont on pourra aussi faire surgir peut-être quelques éclaircissements.

Nous sommes donc certain qu'il a existé à St.-Ours quelque communauté religieuse, quelque maison de retraite, qui a disparu dans nous ne savons quelle révolution : les guerres de religion, peut-être, qui ne respectaient rien de ce qui touchait à la religion. Cette attribution ressortira, pour tout le monde, soit du nombre des tombes découvertes dans l'intérieur des murs de la chapelle, soit des matériaux dont elles sont faites et qui sembleraient indiquer une sorte de hiérarchie dans la mort : les plus belles sont les plus rares ; la matière la moins coûteuse a servi au plus grand nombre. Quant aux ossements, mes connaissances ne me permettent point de juger s'ils appartiennent à des hommes ou à des femmes; je ferai néanmoins remarquer que plusieurs de ces tombes indiquent, par leurs dimensions, qu'elles ont reçu des corps d'une taille élevée ; d'autres, des corps d'enfants. J'ajouterai enfin que toutes renfermaient des ossements, une seule exceptée, quoique la terre dont elle était remplie fût encaissée dans une sorte de revêtement de chaux, et que, dans la plupart d'entre elles, les ossements ne fussent point à leur place respective ; ce qui indiquerait d'une manière positive que ces tombes ont déjà été fouillées à une époque plus ou moins éloignée, et probablement lors de la démolition de l'édifice qui les recouvrait.

Depuis lors, la végétation avait recouvert cette ruine, qui

avait même complètement disparu sous les arbres qui l'avaient envahie.

M. le Président demande s'il existe dans le département de l'Isère des églises incontestablement antérieures au XI^e. siècle, et quels sont ces édifices religieux les plus anciens du pays.

Il est répondu par M. le Secrétaire que si, à part de l'église de St.-Laurent, il ne connaît rien d'une construction complète antérieure à cette époque, il existe plusieurs églises qui conservent de nombreux restes de l'architecture romane : telles sont celles de Voreppe, de Moirans, de St.-Sixte, sur la commune de Merlas; de St.-Firmin, près de Vizille; d'Arcisse, sur la commune de St.-Chef; on croit même que cette église d'Arcisse date du VII^e. siècle.

On demande quel est l'âge de l'église de St.-André de Grenoble.

M. le Secrétaire répond que cet édifice a été élevé, vers l'an 1223, par le dauphin Guigues André pour en faire la chapelle de son palais, et que cette église, où ce prince établit ou transféra un chapitre de chanoines, en 1227, n'était point encore terminée neuf ans après, en 1236, puisqu'on lit dans le testament de ce même prince, daté de cette époque, qu'il laissait une somme de 30,000 sols viennois par an, et pendant trois années, pour en achever la construction.

Le clocher et sa flèche sont postérieurs.

M. de Caumont pose les questions suivantes :

*Y a-t-il d'anciennes cloches dans le département?*

Il est rare de trouver des cloches d'une date antérieure au

XVI^e. siècle. Les guerres de religion sont une des causes principales de la destruction de ces cloches. On a cité, dans la séance précédente, la cloche d'Amblagnieu qui porte la date de 1526.

*Existe-t-il dans le département d'anciens châteaux-forts bien conservés ?*

Il y avait dans le département de nombreux anciens châteaux-forts ; mais, pour la plupart, ils ont été détruits ou n'offrent plus que des vestiges ; quelques-uns cependant présentent des ruines remarquables qui méritent d'être visitées : telles sont celles de Beauvoir-en-Royans et de Bressieux, où l'on voit trois tourelles en briques très-anciennes et encore assez bien conservées.

M. Deleutre soumet au bureau le dessin d'un bel et ancien rétable qui était à Gaine (Tarn), et qu'il a été assez heureux de pouvoir soustraire au marteau des maçons ; il se rappelle avoir vu un rétable du XV^e. siècle dans la chapelle du château de Bonrepos, à Jarrie (Isère).

On discute ensuite sur les voies romaines du pays.

M. Ducis présente un plan d'une de ces grandes enceintes, parfaitement reconnaissables, appelées dans le pays camp d'Annibal et situées dans la Tarentaise.

M. Vallier dit qu'il existe dans une partie de la vallée de Graisivaudan, sur la rive droite de l'Isère, une ancienne route appelée Chemin de l'Empereur.

M. Pilot confirme ce fait, ajoutant que cette route passait au Touvet, à la Terrasse et à Chaparaillau, pour de là se joindre à la route de Chambéry-aux-Échelles ; que c'est la route qu'aurait suivie, dit-on, l'empereur Aurélien, lorsqu'il vint dans les Gaules, et qu'à ce sujet les gens du pays racontent que cet empereur aurait campé à Chaparaillau même,

d'où cette localité aurait tiré le nom de *Campus Aureliani*.

La séance est levée.

*Le Secrétaire*,

PILOT.

---

## Séance du 9 septembre.

Présidence de M. ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, inspecteur du Var.

Le bureau est composé comme à la séance précédente.

M. le Président fait connaître que, dans le département du Var, à 4 kilomètres de St.-Maximin, a été trouvée une colonne milliaire, érigée en l'honneur de l'empereur Claude, et qui devait être sur la grande voie appelée depuis Aurélienne. Cette colonne, d'un diamètre de 65 centimètres, est de la hauteur de 2 mètres 45 centimètres.

En parcourant le même département, M. Rostan a vu avec plaisir le retour de l'art à la belle époque; il cite, à ce sujet, la construction d'une chapelle élevée, près de Toulon, pour servir de tombe de famille, et où l'on remarque un groupe de Pradier; cette chapelle, qui a coûté 200,000 fr., est un ouvrage de M. Fontaine, de Lyon.

M. Rostan apprend aussi que, dans l'Hôtel-de-Ville de Grasse, a été trouvé un ancien cartulaire fort curieux de l'abbaye de Lérins, pour l'impression duquel le Conseil général a voté des fonds.

M. Rostan communique le dessin d'un dolmen découvert près de Draguignan.

M. l'abbé Ducis présente les dessins de quatre tabernacles monolithes qui existent dans les églises de Grand-Cœur, du Bois, de St.-Martin-de-Belleville et de St.-Laurent, dans la Tarentaise.

M. Le Blanc parle des décorations extérieures des portes de diverses églises de la Haute-Loire, principalement de la porte de l'église de l'ancien monastère de Pebrac ; de chandeliers du XII^e^. siècle ; de fragments de tapisserie ; de pierres tombales et d'une chape conservée dans la même église de Pebrac ; il expose que le Bosquet est un lieu où pourraient être faites des fouilles fructueuses ; il a réalisé, à cet effet, une modique somme de 50 fr. ; il demande qu'on veuille bien lui venir en aide dans ce but. Un secours de 50 fr. est voté.

M. Bouillet dépose sur le bureau plusieurs deniers d'argent de Louis-le-Débonnaire, trouvés près de Valence ; il remet cinq de ces deniers à M. Gariel, pour être déposés dans le médaillier de la ville de Grenoble à laquelle il en fait don.

M. l'abbé Trépied donne des détails sur les recherches qu'il a faites dans les procès-verbaux de visites épiscopales, déposés dans les archives de l'évêché de Grenoble. Il apprend que généralement, au XV^e^. siècle, le *Corpus Christi* était encore déposé dans une armoire en bois, derrière l'autel ; qu'on peignait une croix sur la porte de ce tabernacle, et qu'il résulte des renseignements puisés dans ces archives, qu'il n'y avait guère, dans la plupart des églises de campagne de cette époque, que deux chasubles : l'une en soie pour les dimanches, et l'autre en futaine pour les jours ordinaires

M. Vallier présente un couteau ancien, qu'il croit être celtique, trouvé sous les voûtes d'un aqueduc dans les travaux du chemin de fer de Lyon à Montluel (Ain). Dans le même lieu ont été trouvés des médailles romaines et un os de mastodonte.

Il présente aussi des fragments d'un plat en argent qui paraît antique.

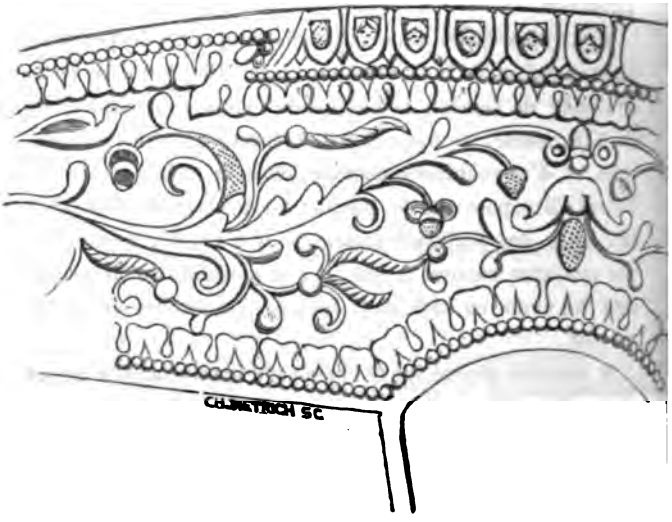


FRAGMENT D'UN PLAT EN ARGENT.

M. de Caumont prend la parole pour inviter de nouveau les archéologues de Grenoble à veiller à la conservation des débris anciens de leur ville. D'après les recherches de M. Pilot, quatre-vingts inscriptions antiques ont été signalées ; combien en reste-t-il aujourd'hui ? A peine le quart ! Il est temps que les administrations se préoccupent davantage de ces objets, qui ont une plus grande valeur que ne le supposent habituellement les administrations municipales. Celle de Grenoble, ville possédant des Facultés, chef-lieu académique important, ne peut rester plus long-temps dans l'inaction, et doit immédiatement s'occuper de créer un local pour le Musée lapidaire.

M. de Caumont, rappelant l'importance des Mémoires

archéologiques publiés par la Société de statistique, émet le vœu qu'on attache plus de prix encore à la continuation de ces travaux, et que l'on réunisse enfin les documents complets d'une statistique monumentale de l'Isère.

Plusieurs membres se font recevoir de la Société française d'archéologie, et sont proclamés par le bureau.

La séance est levée.

*Le Secrétaire*,
PILOT.

# VISITE DES MONUMENTS.

Présidence de M. de Caumont.

La Société française d'archéologie a visité les monuments de Grenoble, accompagnée d'un grand nombre de membres du Congrès scientifique de France. L'église de St.-Laurent a d'abord été visitée.

Cette église est située à l'extrémité du faubourg, au pied de la montagne de la citadelle ; elle renferme une crypte mérovingienne. On doit beaucoup à M. Radulph de Gournay pour les démarches et les réclamations qu'il a faites, dans le but d'obtenir le déblai de cette crypte. Les travaux sont aujourd'hui terminés.

« Quatre murs, disposés en forme de parallélogramme ou de carré long, dirigés de l'Est à l'Ouest, en constituent le corps. A ces deux points opposés, on a pratiqué un enfoncement circulaire qui est répété aux deux côtés du Nord et du Sud, mais rapproché de la face orientale. A une égale distance de la face occidentale se voient deux ouvertures cintrées, ménagées dans les murs de ces mêmes côtés (Nord et Sud). La première (H) (voir le plan, p. 379) sert à présent d'entrée, et l'autre (C) conduit à un escalier qui se prolongeait, à l'Ouest, sous une voûte de près de 40 pieds (A). Dix-huit colonnes d'ordre corinthien, à base attique, distribuées à

l'intérieur sur les quatre faces du monument, en soutiennent la voûte, qui s'élève à 20 pieds. Deux fenêtres, prises à l'Est et au Nord, donnaient le jour nécessaire : cette dernière

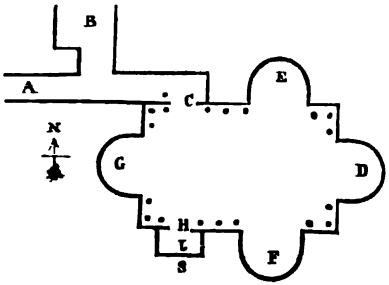


PLAN DE L'ÉGLISE SAINT-LAURENT.

n'existe plus. La longueur de l'édifice est de 25 pieds, la largeur de 15, et chaque enfoncement ayant 5 pieds de profondeur, on a pour la plus grande longueur 35 pieds, et 25 pour la plus grande largeur. »

M. de Caumont a pris la parole :

Je crois, a-t-il dit, la crypte de St.-Laurent antérieure au VII^e. siècle. Je ne parle ici que de la crypte, l'église supérieure étant une addition du XI^e. ou du XII^e. siècle.

La crypte a des transepts arrondis. On en voit aussi à l'église de Germiny-les-Prés et à quelques autres; mais ce sont les colonnes et les chapiteaux qui donnent à ce petit édifice un caractère incontestable d'ancienneté, et ils suffisent, selon moi, pour faire attribuer à la crypte St.-Laurent une date fort reculée : ce sont, en effet, les sujets symboliques que nous avons toujours rencontrés sur les monuments des premiers siècles du christianisme, notamment sur les sarcophages chrétiens de marbre, que l'on voit dans diverses

églises et dans des musées. Ainsi, parmi ces sujets, on remarque deux oiseaux devant la croix, portant au bec une guirlande de fleurs ou un épi de blé; plus loin, deux agneaux en regard, sous un arbre : sujet que nous retrouvons à Ravenne, sur des tombeaux chrétiens des V^e^. et VI^e^. siècles; un vase d'où sortent des pampres ou des guirlandes. Souvent les mêmes sujets sont répétés sur les chapiteaux, en regard les uns des autres.

L'un des chapiteaux de la crypte de St.-Laurent est en style corinthien, avec le vase à pampres sur le tailloir; l'autre offre le sujet dont je viens de parler : deux oiseaux portent devant la croix *une espèce de palme ou épi de blé*. Ce sujet est répété plusieurs fois sur les chapiteaux de St.-Laurent. Ces chapiteaux, à l'exception de quelques-uns, qui ont été refaits dans la restauration qui vient d'avoir lieu, sont en marbre blanc. Les fûts sont en marbre de diverses natures.

Les restaurations faites à la crypte de St.-Laurent laissent à désirer : on n'a copié exactement dans les parties qui ont été refaites ni les tailloirs anciens, ni les fûts des colonnes; ces différences indiqueront, au reste, les parties faites à nouveau ; et, en somme, le mal n'est pas aussi grand qu'on pourrait le supposer.

La cathédrale est un monument dont les murs renferment des pierres romaines, portant des inscriptions, dont plusieurs parties remontent à l'époque carlovingienne : son charmant *ciborium*, du XV^e^. siècle, a été décrit dans le *Bulletin monumental*.

L'église, située près du Palais-de-Justice, offre des parties du XIII^e^. siècle et des chapiteaux de ce style, très-bien sculptés. Ce fut là que le Congrès entendit la messe du St.-Esprit qui fut dite pour lui par Mg^r^. l'Évêque de Grenoble. La Préfecture et la Mairie touchent à cette église. On voit,

DIETRICH

UN DES CHAPITEAUX MÉROVINGIENS DE SAINT-LAURENT DE GRENOBLE.

à l'extrémité et à l'angle de l'édifice qui renferme les deux administrations, une tour cylindrique dont les parties basses paraissent formées de matériaux anciens.

Plusieurs maisons encore ont été remarquées par le Congrès, qui a visité également la Bibliothèque publique et les objets d'antiquité qu'elle renferme.

# TABLE.

Liste générale des Membres . . . . . IX
Compte de M. le Trésorier . . . . . LI

## CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE,

XXIV^e. SESSION,

A MENDE ET A VALENCE.

### PREMIÈRE PARTIE DE LA SESSION, A MENDE.

*Séance d'ouverture*, présidence de M. de Caumont, directeur . 1
Liste de MM. les Membres qui ont pris part aux séances . . 2
Allocution de M. de Moré, secrétaire-général . . . . . 5
Discussion de la première question du programme, concernant les monuments celtiques dans le Gévaudan . . . . 8
Mémoire de M. de Moré sur les voies romaines du Gévaudan, en réponse à la deuxième question. . . . . 11
Liste de médailles romaines trouvées dans le domaine de Mas-Neuf, non loin de la voie romaine. . . . . 15
Note sur le monument romain de Lanuejols, par M. Théophile Roussel . . . . . 17
Examen de la quatrième question : Le Gévaudan a-t-il eu des ateliers monétaires spéciaux ? par M. de Moré . . . 29
Examen de la cinquième question, concernant les inscriptions connues, et de la sixième, relative aux églises les plus remarquables de l'époque romane et de l'époque ogivale, dans le Gévaudan . . . . . 30
Mémoire sur l'église de Langogne, par M. l'abbé Ollier . . 31

*Première séance du 25 août*, présidence de M. le baron de Chapelain, inspecteur de la Société française d'archéologie. 41
Détails donnés par M. le baron de Chapelain, sur l'itinéraire que suivit César pour aller combattre Vercingétorix. . 42
*Deuxième séance du 25 août*, présidence de Mg^r. l'Evêque de Mende, assisté de Mg^r. l'Evêque du Puy . . . . . 44
Mémoire sur la cathédrale de Mende et sur ses clochers, par

M. l'abbé Bosse, vicaire de la cathédrale. . . . . 45
Observations de M. de Caumont, sur la septième question : Etudier les villes et les châteaux fortifiés dont il reste des vestiges . . . . . 63
Vue du mur extérieur de l'évêché de Mende . . . . . 65
Vue du mur extérieur du cloître de la cathédrale de Mende. 67
Sur les anciennes caves et les fontaines publiques de Mende, par M. de Caumont. . . . . 68-69
Vue d'une des fontaines publiques de Mende. . . . . 70
Note de M. de Moré, sur le château de Tournel . . . . . 71
Note de M. l'abbé Pascal, sur l'origine de l'église du Gévaudan, sur saint Martin, apôtre de l'Aquitaine, et sur l'introduction du christianisme en Gévaudan . . . . 73
Des causes des diverses translations du siége épiscopal dans le Gévaudan . . . . . 78
Formule des actes des notaires apostoliques qui ont résidé à la Canourgue . . . . . *Id.*
Remarque de M. l'abbé Pascal, sur cette église . . . . . 79
Tombeau d'Urbain V dans l'église de Bedouès . . . . 80
Note de M. l'abbé Vinas, sur un ancien missel de l'église de Mende . . . . . 81
Géographie religieuse et féodale du Gévaudan. . . . . 85

*Excursion à Javols et à Serverette, le 26 août.* . . . . . 86
Rapport sur les antiquités gallo-romaines de l'ancienne province du Gévaudan, par M. de Moré . . . . . *Id.*
Vue de l'emplacement des constructions romaines de Javols. 100

*Séance du 27 août*, présidence de M. le baron de Chapelain . . 111
Notice de M. Roussel, sur la puissance temporelle des évêques de Mende . . . . . *Id.*
Observations sur le Gévaudan, par M. l'abbé Brun . . . . 115

## MÉMOIRES.

Notice sur l'église St.-Martin de la Canourgue ; par M. l'abbé Girou. . . . . 122
Notice sur l'église Notre-Dame de Quezac ; par M. le baron de Chapelain . . . . . 140
Notice sur d'anciens tombeaux ; par M. J.-J.-M. Ignon . . . . 165

Notice sur la guerre des Camisards; par M. le comte de Resie . 168
Notice archéologique sur le château du Champ; par M. le baron de Chapelain . . . . . 191
Rapport fait à M. le Préfet de la Lozère, sur le monument de Lanuejols, communiqué au Congrès archéologique par M. Tourette, architecte du diocèse de Mende . . . 200
Vue de trois côtés du monument gallo-romain de Lanuejols, avant d'être déblayé . . . . . 205
Entrée du monument de Lanuejols, depuis qu'elle a été déblayée. . . . . 206
Arc à l'intérieur du monument . . . . . 207
Plan de ce monument. . . . . 208
Notice sur les fouilles pratiquées à Javols en 1857; par M. de Moré . . . . . 209
Notice sur l'ancienneté du fromage de la Lozère, communiquée au Congrès archéologique par M. l'abbé Pascal . . . 215
La Bête féroce du Gévaudan, notice communiquée au Congrès archéologique par M. de Moré . . . . . 219
Plan général des constructions récemment découvertes à Javols (aux frais de la Société française d'archéologie). 230

---

## CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE,

### XXIVe. SESSION.

### SECONDE PARTIE DE LA SESSION, A VALENCE.

*Première séance du 29 août*, présidence de M. de Caumont . . 231
Liste des membres qui ont assisté aux séances. . . . . 232
Discours d'ouverture, par M. l'abbé Jouve . . . . . 236
Réponse de M. Lacroix aux deux premières questions, concernant les résultats physiques et moraux produits par l'organisation du département de la Drôme, formé de parties du Dauphiné, de la Provence et du Comtat-Venaissin. Discussion à ce sujet. . . . . 239

*Seconde séance du 29 août*, présidence de M. le docteur P.-M. Roux, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie . . . . . 243

Réponse de M. l'abbé Jouve à la sixième question, relative aux défauts à signaler dans la plupart des livres qui ont été écrits sur les villes et la province du Dauphiné. 244
Examen de la huitième question, sur l'importance d'une bonne histoire de Valence. . . . . 245

*Première séance du* 30 *août*, présidence de M. Valère-Martin, inspecteur de Vaucluse . . . . . 256
Lecture, par M. l'abbé Jouve, de notes établissant l'antiquité de Valence sous la domination romaine (neuvième question). . . . . *Id.*
Détails donnés par plusieurs membres sur la question . . . 257
Rapport sur la visite des monuments de Valence, faite le 30 août, par M. E. Thibault, inspecteur des monuments du Puy-de-Dôme . . . . . 257

*Première séance du* 31 *août*, présidence de M. Bouillet, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie. 255
Résumé d'un Mémoire de M. le docteur Long, de Die, sur l'importance de certaines villes ou communes du département, telles que Die ou Luc-en-Diois, sous le rapport des antiquités romaines. . . . . *Id.*
Discussion de la question : Quel est le style d'architecture qui domine dans les églises de la région? Quels sont les principaux caractères de l'architecture romane de ces églises ? . . . . . 257
Vue de l'entrée de l'église de Cruas. . . . . 258
Vue de l'abside de la même église . . . . . 259
Vue de la porte de la chapelle du château de Cruas. . . 261
A quelle famille architecturale peut-on rattacher plusieurs églises intéressantes du diocèse (treizième question)? . 261
Quelles sont, dans le diocèse, les églises qui ont été, depuis peu, restaurées ou reconstruites à neuf (quatorzième question)? . . . . . 263

*Deuxième séance du* 31 *août*, présidence de M. Deleutre, inspecteur des monuments du Tarn . . . . . 263
Examen des dix-huitième, dix-neuvième et vingtième questions, concernant les noms propres de lieux. . . . . 266
Réponse de M. Coston à la vingt-unième question : Existe-t-il

des analogies entre l'origine et la signification des noms et celles des armoiries? . . . . . 268

*Première séance du 1er. septembre*, présidence de M. le colonel Marty. . . . . 269

Réponse de M. l'abbé Jouve à la question : Décrire la double église de St.-Restitut . . . . . 270

Lettre de M. l'abbé Pardiac, sur une prétendue correspondance culinaire de saint Paulin avec Sidoine-Apollinaire . . . . . 272

Vue du chœur de l'église de St.-Barnard de Romans . . 273

## MÉMOIRES.

Réponse de M. l'abbé Nadal à la question suivante : A quel siècle doit-on rapporter les premières prédications évangéliques dans la province du Dauphiné, et en particulier dans les villes de Valence, Die et St.-Paul-Trois-Châteaux ? . . . . . 277

Notice sur la petite Chartreuse de Bouvantes-le-Bas (Drôme); par M. Louis Besset, architecte de la ville. . . . . 282

Notice sur les églises romanes du Bas-Vivarais; par M. de Saint-Andéol. . . . . 288

Rapport sur quelques monuments de Vaucluse; par M. Valère-Martin, inspecteur de ce département. . . . . 303

Renseignements communiqués au Congrès, sur quelques monuments du département de la Drôme, et sur la ville de Valence et ses environs (neuvième et onzième questions); par M. l'abbé Jouve. . . . . 309

Note sur l'église St.-Restitut; par M. de Caumont . . . . . 334

Vue d'un fragment de frise à St.-Restitut. . . . . 335

Coup-d'œil rétrospectif sur les monuments historiques du département de l'Ardèche; par M. Raymondon, architecte du département . . . . . 338

—

# CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

## SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A PÉRIGUEUX ET A CAMBRAI,

EN 1858,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

XXVe. SESSION.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN. — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

1859.

NOTES

# CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

## SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A PÉRIGUEUX ET A CAMBRAI,

EN 1858,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

XXVe. SESSION.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN. — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE FROIDE, 2.

1859.

# LISTE GÉNÉRALE

## DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

### Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

### BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulle, *Secrétaire-général.*

L'abbé VARIN, chanoine honoraire, curé de Vaucelles, *Secrétaire-adjoint.*

BOUET, *Inspecteur des monuments du Calvados.*

L. GAUGAIN, *Trésorier.*

### CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société.

# LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont distingués par le caractère italique.)

---

## 1re. *DIVISION.* — NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME ET OISE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. LE GLAY, archiviste du département, à Lille.

### Nord.

*Inspecteur :* * M. le comte DE COURCELLES, à Lille.

ASSELIN (Jules), propriétaire, à Cambrai.

ASSELIN, juge, id.

ANSELIN, propriétaire, id.

BIGANT, président de chambre à la Cour impériale de Douai.

BOITTELLE, conseiller municipal, à Cambrai.

BERTRAND-COURTIN, id.

BRABANT, id.

BRUYELLE, archiviste de la Société d'émulation, id.

BOUCHER, membre de la Société d'émulation, id.

BEAUMONT (de), docteur-médecin, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.

BARALLE (A. de), membre de la Société d'émulation, id.

BARALLE (H. de), architecte diocésain, id.

BEAUMONT (de), président du Comice agricole et membre de la Société d'émulation, id.

BERGER père, id., id.

BAISIER, principal du collége, id.

BAUTISTA, banquier, id.

BELLAND, conservateur des hypothèques, id.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 20 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures.

Beuvelle (Hyacinthe), agent-voyer principal, à Cambrai.
Bedoirez, maître de pension, id.
Baumard, commandant de place, id.
Bruneau, avocat, id.
Bricout-Molet, négociant, id.
Basquin, notaire, id.
Brunière (de La), notaire, id.
Banse, vétérinaire, id.
Brunelle, docteur-médecin, id.
Boittelle (Édouard), banquier, id.
Berger (Abel), membre de la Société d'émulation, id.
Bouton, archiviste communal, à Valenciennes.
Boulanger (Édouard), membre du Conseil d'arrondissement, à Doignies.
Bernard (l'abbé), vicaire-général, à Cambrai.
Bury (l'abbé), chanoine, id.
Boniface, sous-directeur de la maîtrise, id.
Caulaincourt (le comte Anatole de), à Lille.
Courcelles (le comte de), id.
Cousin, président de la Société de Dunkerque.
Cuvelier (Auguste), à Lille.
Corboyer, conseiller municipal, à Cambrai.
Cousin, professeur au collége, id.
Cousin, avocat, à Dunkerque.
Coussemaker (de), membre de la Société française, id.
Crespin (Auguste), négociant, id.
Cirier, avocat, id.
Cabaret, receveur des finances, à Avesnes.
Crespin (Louis), membre du Conseil général, à Praville.
Cellier, propre., à Valenciennes.
Danquigny, conseiller municipal, à Cambrai.
Delloye, id., id.
Duchange, id., id.
Dron, id., id.
Dutemple, id., id.
Durieux (A.), membre de la Société d'émulation, id.
Dumont, id., id.
Dufraine (Louis), propriétaire, id.
* Delattre, receveur municipal, id.
Dufrénois, propriétaire, id.
Dourlez, greffier du Tribunal civil, id.
Defrémery (Théophile), id.
Dollez, notaire, id.
Dowa (Édouard), peintre, id.
Dazin, docteur-médecin, id.
Depreux, avocat, id.
Dumont, maître de pension, id.
De Thy, membre de la Société d'émulation, id.
Dhérin (l'abbé), professeur au petit-séminaire, id.
Duprez (l'abbé), chanoine, id.
Dalennes, chanoine, id.
Desrousseaux (l'abbé), doyen de St.-Géry, id.
Dehaisnes (l'abbé), professeur au collége St-Jean, à Douai.
Evrard, ingénieur civil, à Cambrai.
Foulon-Peeters, propriétaire, id.
Foulon, notaire, id.
Faille, docteur-médecin, id.
Fenin, membre de la Société d'émulation, id.

Frémoire (de La), ingénieur des ponts-et-chaussées, à Cambrai.

Farez, avoué, id.

Fauquet, maire, à Avesnes.

Godefroy de Mesnilglaise (marquis de), ancien sous-préfet, à Lille.

Glinel, avoué, à Cambrai.

Guillemot (l'abbé), professeur au petit-séminaire, id.

Hespel-d'Hogron (Albéric d'), à Lille.

Hardy, docteur en médecine, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.

Houdain (d'), procureur impérial, id.

Houzé, secrétaire en chef de la mairie, id.

Hattu (Adolphe), libraire, id.

Hannoye, membre de la Société archéologique, à Avesnes.

Kob-Bernard, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Lille.

* Le Glay (André), archiviste-géneral du département du Nord.

Lenglart (Louis), propriétaire, id.

Leroy, archiviste, id.

Lallier, conseiller municipal, à Cambrai.

Kulhman, chimiste, id.

Lienard (de), conseiller municipal, id.

Lefebvre, membre de la Société d'émulation, id.

Lorquin-Fauvergne, prop^re., id.

Leroy (Auguste), notaire honoraire, id.

Levêque, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.

Ledoux, notaire, id.

Lavoix, avoué, id.

Le Grand, député au Corps législatif, président de la Commission historique du département du Nord, à Lille.

Minard, conseiller à la Cour impériale de Douai.

Mallez-Mallez, conseiller municipal, à Cambrai.

Maréchal père, id., id.

Minangoy, id., id.

Mallet-Boulanger, id., id.

Milcent, membre de la Société d'émulation, id.

Maurisse, greffier du Tribunal civil, id.

Moutay, commissaire-priseur, id.

Maréchal (Hyacinthe), propriétaire, id.

Monnier (l'abbé), supérieur du petit-séminaire, id.

Mallet (l'abbé), chanoine, id.

Petit-Courtin, maire, id.

Proyart, président du Tribunal civil, id.

Piquet (l'abbé), chanoine archiprêtre, id.

Parsy, négociant, id.

Petit-Duchange, propriétaire, id.

Piettre, notaire honoraire, id.

Pley, avocat, id.

Pety (Charles), négociant, id.

Petit (Félix), propriétaire, id.

Philippe (l'abbé), vicaire-général, id.

Quelain, adjoint au maire, à Cambrai.
Quentin, conseiller municipal, id.
Quinchon, id., id.
Quecq, juge au Tribunal civil, id.
* *Regnier* (Mgr.), archevêque de Cambrai.
Rueelle, adjoint au maire, id.
Renard, membre de la Société d'émulation, id.
Rozé, propriétaire, id.
Roth, membre de la Société d'émulation, id.
Soyez (Eugène), propriétaire, id.
Seydoux, maire des Cateaux.
Sedre (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.
Stievenard-Bethune, membre du Conseil général, au château de la Rozière.
Taffin, conseiller municipal, à Cambrai.
Tordeux, membre de la Société d'émulation, id.
Toussaint-Lailliez, président du Tribunal de commerce, à Cambrai.
Thieffries (Louis de), id.
Thenard (l'abbé), chanoine honoraire, id.
Tellier, membre du Conseil général, à Carnières.
Taillian, conseiller à la Cour impériale, à Douai.
Vallée (l'abbé), vicaire-général, à Cambrai.
*Vincent* (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.
Villemain, sous-préfet, à Cambrai.
Wallerand, conseiller municipal, id.
Wilbert (Alcibiade), président de la Société d'émulation, id.
Wacquez, notaire, id.
Wiart-Pinquet, négociant, id.
* Vendegies (le comte Charles de), id.
Viroux, gérant et rédacteur de l'*Observateur d'Avesnes*.
Warenghien (le baron de), à Douai.

## Pas-de-Calais.

*Inspecteur :* * M. Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

Cardevaque (Alphonse de), propriétaire, à St.-Omer.
* Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.
* Dovergne, à Hesdin.
Givenchy (Charles de), à St.-Omer.
* Givenchy (Louis de), id.
Grigny (Alexandre de), architecte, à Arras.
Hagéruc (Amédée de Beugny d'), au château de Sozinghem.
Haignéré, professeur, à Boulogne-sur-Mer.
Havrincourt (le marquis d'), à Havrincourt.
* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.
Hermand (Octave), à St.-Omer.
La Plane (de), id.

Le Fevre (l'abbé F.), à Halinghem.
Lequette (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.
* *Linas* (le chevalier de), id.
Madre (de), propriétaire, au Mont-St.-Éloi.
* *Parisis* (Mgr.), évêque d'Arras.
Périn (Jules), avocat, ancien élève de l'École des chartes, à Arras.
Sède (de), juge au Tribunal civil de Montreuil.
Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

**Somme.**

*Inspecteur :* M. Magdeleine, ingénieur en chef en retraite, à Amiens.

Corblet (l'abbé), à Amiens.
Cosette-Émont, propriétaire, id.
Dumas (Charles), filateur, à St.-Acheul-les-Amiens.
* *Duval*, chanoine titulaire, id.
Ermigny (d'), à Péronne.
Ferguson-Faure, négociant, à Amiens.
Labourt, ancien magistrat, à Doulens.
Magdeleine, ingénieur en chef en retraite, à Amiens.
Mennechet (Eugène-Alexandre), juge au Tribunal civil d'Abbeville.

**Oise.**

*Inspecteur :* * M. l'abbé Barraud, chanoine titulaire, à Beauvais.

* Barraud, chanoine titulaire, à Beauvais.
* Caybol (de), ancien député, à Compiègne.
*Danjou*, président du Tribunal civil de Beauvais.
Danse, président honoraire du Tribunal civil, id.
Decrouy, ancien notaire, à Compiègne.
* Hourigant, à Nogent-les-Vierges.
Le Franc (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis.
Voillemier, docteur-médecin, id.
* Vuatrin, avocat, à Beauvais.
Weil, architecte du Gouvernement, id.

## 2e. *DIVISION.* — AISNE ET ARDENNES.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

**Aisne.**

*Inspecteur :* M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire, à Berry-au-Bac.

Chauvenet (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St.-Quentin.
Courval (le vicomte de), au château de Pinon, canton d'Anisy.

Delbarre, architecte, à Château-Thierry.

Dersu, juge au Tribunal civil de Laon.

* Gomart, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

Hidé, propriétaire, à Bruyère.

Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

Le Roux, docteur-médecin, à Corbény, canton de Craonne.

Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Cosoy-sur-Serre.

Poquet (l'abbé), chanoine honoraire, à Berry-au-Bac.

Romain (l'abbé), professeur au petit-séminaire de Liesse.

Tavernier (l'abbé), chanoine hon., archiprêtre de St.-Quentin.

*Tévenart* (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

Vignoine (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Vervins.

Williot, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

## 3e. *DIVISION.* — MARNE, SEINE-ET-MARNE ET MEUSE.

*Inspecteur divisionnaire :* M. le comte DE MELLET.

### Marne.

*Inspecteur :* * M. Givelet, propriétaire, à Reims.

Allonville (le comte Pierre d'), au château de Somsois.

Aubert (l'abbé), curé-desservant de Juvigny.

Aubriet (le docteur), à Vertus.

Bara (Mgr.), évêque-coadjuteur de Châlons.

Baye (Auguste de), au château de Baye.

Bigault de Granrut, architecte, à Châlons.

Bouquet, instituteur, à Poix.

Chassaigne, préfet de la Marne.

Cosquin, membre du Conseil génér.

Dampierre (le général comte de), à Hans.

Decoste, médecin-vétérinaire, à Sézanne.

Dérodé (Em.), président de l'Académie impériale de Reims.

Dommanget, ancien membre du Conseil général, à Ste.-Ménehould.

Drouet, greffier du Tribunal civil, à Châlons.

Duplessis, notaire honoraire, à Reims.

Duquenelle, membre de l'Académie, id.

* Garinet (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.

* Givelet, membre de l'Académie impériale de Reims.

Godart (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.

Goulet (François-André), à Reims.

* *Gousset* (Mgr.), cardinal archevêque de Reims.

* Mellet (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Chaltrait.

Nitot, membre du Conseil général, à Châlons.

Parchappe, membre du Conseil général, id.

Pinteville de Cernon, à Cernon.

Poisel, architecte, à Châlons.

Querry (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

Regnauld, notaire et maire, à Fismes.

Saubinet, membre de l'Académie, à Reims.

Scheck-Paul, négociant, à Ay.

Vismes (de), ancien maire de Sézanne.

### Seine-et-Marne.

*Inspecteur :* * M. le vicomte de Bonneuil, à Melun, et à Paris, rue St.-Guillaume, 29.

### Meuse.

*Inspecteur :* * M. Liénard.

* Boves (des), lieutenant de dragons, à Verdun.

Buvignier (Amand), membre de l'Institut des provinces, id.

Jeantin, président du Tribunal civil, à Montmédy.

* Liénard, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun.

## 4e. *DIVISION.* — CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE ET SEINE-INFÉRIEURE.

*Inspecteur divisionnaire :* M. DE CAUMONT.

### Calvados.

*Inspecteur :* * M. Bouet, à Caen.

Achard de Vacognes (Amédée), à Bayeux.

* *Aubert*, membre du Conseil de l'Association normande, rue des Chanoines, à Caen.

Auvray (l'abbé), curé de Moult.

Auvray, architecte, chef de division à la mairie de Caen.

*Bazin* (Alphonse), courtier de navires, id.

Beaucourt (de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.

* Beaujour, notaire, à Caen.

Beaurepaire de Louvagny (le comte de), ancien ambassadeur, au château de Louvagny.

* Bellefont (Mme. la comtesse de), à Caen.

Belrose, à Bayeux.

*Bertrand*, doyen de la Faculté des lettres, maire de Caen.

* *Billon*, docteur-médecin, à Lisieux.

Bonnechose (de), à Monceaux.

Boscain, graveur, à Caen.

Boscher, curé de Maisoncelles-sur-Ajon.

* Bouet, à Caen.

Bourmont (le comte Charles de), id.

* Brébisson (de), à Falaise.

* *Caix* (de), à Quesnay.

Campagnolles (de), membre de l'Association normande, à Caen.

* Campion, avocat, chef de bureau à la préfecture, id.

Caumont (de), id.

Caumont (Mme. de), id.

* Chable, directeur de *l'Ordre et la Liberté*, id.

* Chatel (Victor), à Valcongrain.

Coquart (l'abbé), curé de Guibray, à Falaise.

Courty, avocat, à Caen.

* Cussy (Ch. de), à La Cambe.

Cussy (le vicomte Fritz de), à Vouilly.

Daigremont Saint-Manvieu fils, docteur en Droit, à Caen.

* *Dan de La Vauterie*, docteur-médecin, id.

Daufresne fils, à Lisieux.

* *De La Chouquais*, président honoraire à la Cour impériale, à Caen.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Deschamps, architecte, à Caen.

Deshayes, architecte, id.

Desnoyers, avocat, à Bayeux.

Desrotours de Chaulieu, ancien représentant, à Vire.

* Didiot (Mgr.), évêque de Bayeux et de Lisieux.

* Dion (Henri de), ingénieur, à Bayeux.

* Doursnel (Alexandre), député, à Bayeux.

Dubourg, juge au Tribunal civil de Falaise.

Du Ferrage, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

* Du Moncel (le vicomte), à Caen.

Dupont, sculpteur, id.

* *Dupray-Lamahérie*, substitut du procureur impérial, id.

Durécu, inspecteur de l'Association normande, id.

Faucon (l'abbé), vicaire de St.-Vigor, près Bayeux.

Fauque, à Lisieux.

* Floquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin (Calvados), et rue d'Anjou-St.-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.

Fouques (l'abbé), curé de Trois-Monts.

Fournès (le marquis Arthur de), à Vaux-sur-Seulles.

Fournier (l'abbé), aumônier de Beaulieu.

Fresnaye (le baron de La), membre de l'Institut des provinces, à Falaise.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, au château de St.-Denis-Maisoncelles.

* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

Guillard, conservateur du musée de peinture, à Caen.

* *Guy*, architecte de la ville, id.

* *Hardel*, imprimeur de la Société, id.

* Heudreville (d'), vice-président de la Société d'émulation de Lisieux.

* *Laffetay* (l'abbé), chanoine, à Bayeux.

* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, id.

Lamotte, architecte, à Caen.

* *Le Bard*, maire de Baron.

Le Blanc, ancien professeur de mathématiques, à Caen.

* *Le Boucher*, rue de l'Académie, id.

Le Cerf, avoué, id.

Leclerc, ancien maire de Falaise.

Le Court, avoué, à Pont-l'Évêque.

Le Couvreur (l'abbé), principal du Collége, id.

Le Flaguais (Alphonse), ancien conservateur de la Bibliothèque de Caen.

Louvel (l'abbé), chanoine honoraire, principal du collége de Bayeux.

Mallet, ancien notaire, à Bayeux.

Marguerit de Rochefort (Léonce de), à Vierville.

Marie (l'abbé), chanoine honoraire, doyen d'Évrecy.

Mauroult, à Lisieux.

* Mégard, premier président de la Cour impériale, à Caen.

Montaran (Mme. la baronne de), à Mondeville, près Caen.

* *Morière*, directeur des Co spéciaux au lycée de Caen.

Nicolas (Alexandre), architecte la ville de Lisieux.

* *Noget-Lacoudre* (l'abbé), ch noine honoraire, supérieur séminaire de Sommervieu.

* *Nozan* (de), inspecteur des t graphes, à Caen.

* Oilliamson (le marquis d'), château de St.-Germain-Lang

* Olive, maire d'Ellon, rue Éc à Bayeux.

* Olivier de Bougy (le marquis au château de Bougy.

* Olivier, ingénieur en chef ponts-et-chaussées, à Caen.

Pannier, avocat, à Lisieux.

Paysant (Ch.), propriétaire, Creully.

* Pelfresne, architecte, à Cae

Petiville (de), à Bons-Tassill

*Pezet*, président du Tribunal c de Bayeux.

Piquot (l'abbé), supérieur du minaire de Villers-le-Sec.

* Polignac (Mme. la comte de), à Outre-Laize, près laise.

Regnier (l'abbé), doyen du can de Dozulé, curé de Dives.

* *Renault*, conseiller à la Cour i périale de Caen.

* Rioult de Neuville (le vicom Louis de), à Livarot.

* Saint-Jean, ancien notaire, Bretteville-le-Rabet.

Scelles (l'abbé), curé de Gavr

SEVIN, propriétaire, à Falaise.

TARGET (Paul), président de la Société d'agriculture, à Lisieux.

TAVIGNY DU LONGPRÉ, avocat, à Bayeux.

TIBARD (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

TONNET, préfet du Calvados.

* TORSAY (Mme. la comtesse de), à Mouën.

TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

*Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres de l'Académie de Caen.

TRANCHANT (l'abbé), curé de Jort.

TRÉHONNAIS (de La), à Lisieux.

* VASSEUR (Charles), à Lisieux.

* VAUTIER (Abel), député, à Caen.

VAUTIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

VENCEON (l'abbé), curé de Luc.

VIGAN (de), inspecteur des forêts, à Caen.

* VILLERS (de), receveur général, id.

* *Villers* (Georges), adjoint au maire de Bayeux.

VINCENT (l'abbé), curé à Sept-Vents.

* *Youf* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

YVORY, sculpteur, à Bayeux.

## Manche.

*Inspecteur :* * M. le comte DE TOCQUEVILLE, à Nacqueville.

* AIGNEAUX (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.

BEAUFORT (le vicomte de), au château de Plain-Marais, à Picauville.

BEAUREPAIRE (de), ancien élève de l'École des chartes, à Avranches.

BONVOULOIR (le comte de), près Mortain.

CASTEL, agent-voyer chef, à St.-Lo.

* *Daniel* (Mgr.), évêque de Coutances et d'Avranches.

DESCHAMPS, D.-M.-P., à Thorigny.

* DESPONTS (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Nicolas, à Coutances.

DU POIRIER DE PORTBAIL, à Valognes.

* *Guiton* (le vicomte de), au château de Montanel, près Avranches.

* LAINÉ, vice-président de la Société archéologique, à Avranches.

LE CARDONNEL (l'abbé), vicaire de St.-Jores, par Prétot, près Carentan.

LE CREPS, propriétaire, à St.-Lo.

Le Président de la Société archéologique, à Avranches.

* NOEL, ancien maire, à Cherbourg.

* PONTGIBAUD (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* Quénault, sous-préfet, à Coutances.

Rougé (le comte de), au château de St.-Symphorien.

Sauvage, avocat, à Mortain.

Sesmaisons (le comte Yves de), au château de Flamanville, canton des Pieux.

Saint-Germain (de), député, à Apilly, près Avranches.

* Tocqueville (le comte de), au château de Nacqueville.

## Orne.

*Inspecteur :* * M. Léon de La Sicotière, avocat, à Alençon.

Dagoury, inspecteur des forêts, à Mortagne.

Dutot, fabricant d'ornements d'église, à Séez.

* Falendre (le marquis de), à Moulins-Lamarche.

* Ferrière (le comte de La), au château de Ronfeugeray.

La Garenne (de), conseiller de préfecture, à Alençon.

La Sicotière (Léon de), avocat, id.

Lautour, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne.

Le Vavasseur (Gustave), à Argentan.

* Mouchel, membre du Conseil général des manufactures, à Laigle.

Picquenot, sculpteur, rue des Abdreilles, à Séez.

Poirier (l'abbé), secrétaire de l'Évêché, id.

Vigneral (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Ry.

## Eure.

*Inspecteur :* * M. Raymond Bordeaux, docteur en Droit, à Évreux.

* Anisson du Péron, au château de St.-Aubin-d'Écrosville.

Barbey (le comte de), maire de Verneuil.

* Blosseville (le marquis de), au château d'Amfréville-la-Campagne.

Bordeaux (Raymond), docteur en Droit, à Évreux.

Bostenney (de), maire, à La Saussaye.

Boury (le comte de), à Amfréville-la-Campagne.

* Brigode (le comte de), à Romilly.

Caresme (l'abbé), curé de St.-Germain, à Pont-Audemer.

Chennevière fils, à Louviers.

* *Devoucoux* (Mgr.), évêque d'Évreux.

* Dibon (Paul), propriétaire, à Louviers.

* Gardin, percepteur surnuméraire à Bernay.

Goujon fils, au Vaudreuil, près Louviers.

Guillard (Émile), avoué, id.

* *Janvier de La Motte*, préfet de l'Eure, à Évreux.

* *Jouen* (l'abbé), chanoine, id.

Lalun, architecte, à Louviers.

La Roncière Le Noury (le baron Clément de), capitaine de vaisseau

seau, au château de Cracouville, près d'Évreux.

Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

Lenormand (François), à La Chapelle St.-Éloi, Fontaine-la-Sorêt.

Le Reffait, conseiller général, à Pont-Audemer.

* Loisel, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

Marcel (Léopold), adjoint au maire de Louviers.

Méry (Paul), à Évreux.

Mesnil-Durcisson (le comte du), au château de la Garenne, à Giverville.

* Métayer-Masselin, inspecteur de l'Association normande, à Bernay.

Montreuil (le baron de), député, au château de Tierceville (Gisors).

* Odoard du Hazé (le comte), au château de St.-Hilaire, près Louviers.

Petit (Guillaume), membre du Conseil général, à Louviers.

* *Philippe-Lemaître* (Mme.), à Illeville, canton de Montfort.

* Poncet, maire des Andelys.

* Prétavoine, maire de Louviers.

* Quesné (Victor), au château du Champ-de-Bataille, près le Neubourg.

Renault, avocat, adjoint au maire de Louviers.

Rostolan (de), à Évreux.

Senevas (le baron Raoul de), au château de Montaure, près de Louviers.

Vigan de Cernières (le baron de), à Cernières.

## Seine-Inférieure.

*Inspecteur :* * M. Léonce de Glanville, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

* *Barthélemy*, architecte, à Rouen.

Beatre (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, 6, id.

* Bouel (le comte de), à son château, près Neufchâtel.

Caix (de), membre de l'Académie, à Rouen.

* *Cochet* (l'abbé), ancien aumônier du collége, à Dieppe.

Collas (l'abbé), chapelain de la maison des Saints-Anges, à Rouen.

Cusson, secrétaire-général de la mairie, à Rouen.

Decorde (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).

* Duranville (Léon de), propriétaire, à Rouen.

* Ernemont (d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.

Estaintot père (le comte de), inspecteur de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.

* Estaintot fils (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.
Girancourt (de), à Varimpré, près Neufchâtel.
Glanville (Léonce de), membre de l'Institut des provinces, à Rouen.
Gouélain (Gustave), au Mont-aux-Malades, près Rouen.
Homais (Adolphe), avocat, rue de la Chaîne, 6, à Rouen.
La Londe (Arthur de), rue La Rochefoucauld, id.
La Londe (de), ancien officier de cavalerie, id.
Le Comte (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.
* Le Pel-Cointet, à Jumiéges.
* Le Roy, instituteur-supérieur, à Cany.
Mabire, maire de Neufchâtel.
Mathon, bibliothécaire, à Neufchâtel-en-Bray.
Mélicieux (l'abbé), curé, doyen de Gournay.
* *Mouquet*, receveur particulier des finances, à Dieppe.
* Rondeaux, ancien député, à Rouen.
* Sémichon, membre du Conseil général, à Neufchâtel.
* Simon, architecte, boulevard Beauvoisine, à Rouen.
* Thaurin, bibliothécaire des Sociétés savantes, id.
Thieury (Jules), id.

## 5e. *DIVISION.* — SEINE, SEINE-ET OISE, YONNE, AUBE ET EURE-ET-LOIR.

*Inspecteur divisionnaire :* M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

### Seine.

*Inspecteur :* * M. Darcel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, à Paris.

Aramont (le comte d'), rue de Poitiers, 52, à Paris.
Arribault, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.
* Arthus-Bertrand (Mme. veuve), rue Hautefeuille, id.
Barbier, employé au Ministère de la Guerre, id.
* Barthélemy (Édouard de), maître des Requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 8, id.
* Bastard (Léon de), archiviste-paléographe, place du Palais Bourbon, 3, à Paris.
* Beaulny (Camille de), rue d'Aguesseau, 9, id.
* Beaufort (le comte Ch. de), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.
* Belleuf (le marquis de), sénateur, rue de Lille, 63, id.
* Bethisy (le marquis de), quai Malaquais, 17, id.

* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, à Paris.
* Blanche, secrétaire-général du Ministère d'État, id.
Blum (l'abbé), de la Congrégation de Picpus, id.
Boisrenaud (le comte de), rue St.-Guillaume, 3, id.
* Bonand (Henri de), rue de Verneuil, 33, id.
Bossin, horticulteur, à Hannencourt (Seine-et-Oise).
* Bottée de Toulmon, rue des Saints-Pères, 7 bis, à Paris.
Breval (Henri), graveur, rue du Dragon, 15, id.
Bruère, curé de St.-Martin, id.
* *Bucaille* (Gustave), inspecteur de l'Association normande, boulevard du Temple, 42, id.
* Capelli, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre.
* Champagny (le général vicomte de), rue de Varennes, 57, à Paris.
Chaubry de Troncenord (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, id.
Chossotte (l'abbé), curé de St.-Mandé.
* *Contencin* (le baron de), directeur-général de l'Administration des cultes, rue de Las-Cases, 8, à Paris.
* Cordier, élève de l'École centrale des arts et manufactures, id.
* Courtavel (le marquis de), rue St.-Guillaume, 34, id.
* Cussy (le vicomte de), rue Caumartin, 26, id.
Daigremont, général de division du Génie, à Paris.
* Daiguson (Maurice), archiviste paléographe, quai des Orfévres, 18, id.
* Darcel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, id.
* De Bouis, docteur-médecin, rue St.-Louis-au-Marais, 44, id.
Defarmery (Charles), orientaliste, rue Bonaparte, 11, id.
* Des Cars (le duc), rue de Grenelle-St.-Germain, 79, id.
* *Didron*, ancien secrétaire du Comité des arts, directeur des *Annales archéologiques*, rue St.-Dominique, 23, id.
Didron (Édouard), rue St.-Dominique-St.-Germain, 23, id.
Dietrich, graveur, id.
Dion (Albert de), avenue Matignon, 6, id.
* Épremesnil (le comte d'), rue de Lille, 21, id.
* Erceville (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St.-Germain, 13, id.
* *Ernouf* (le baron), membre de la Commission des arts et des édifices religieux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 47, id.
Gauthier, conseiller à la Cour de cassation, id.
Hubert-Ménage, fabricant d'ornements d'église, rue d'Enfer-St.-Michel, 5, id.

Joly de Villiers, contrôleur des contributions, rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, à Paris.

*Jouanne, rue de Vaugirard, 20, id.

Husson, propriétaire, rue Meslay, 18, id.

Kergorlay (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.

* Labarte (Jules), rue Drouot, 2, id.

Labille (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.

Lallier (Justin), employé au Ministère des finances, rue de Verneuil, 9, id.

Lamaille (Ferdinand), rue de la Ferme-des-Mathurins, 16, id.

Lambert de Sainte-Croix, rue de la Michaudière, 8, id.

La Panouze (le comte de), rue du faubourg St.-Honoré, 29, id.

* Le Harivel-Durocher, rue du Cherche-Midi, 57, id.

Le Normand, rue de Madame, 34, id.

Liesville (de), place St.-Germain-des-Prés, 5, id.

Liger, architecte, rue Blanche, 60, id.

Longueil (de), graveur, rue Royale-St.-Honoré, 8, id.

Lusson, peintre-verrier, id.

* *Luynes* (le duc de), rue St.-Dominique, 33, id.

Magne (S. Exc. M.), ministre des finances, id.

* *Marion*, inspecteur de la Côte-d'Or, rue Gaudot de Mauroy, 39, id.

* Maurenq, rue de Tivoly, 9, à Paris.

Migne (l'abbé), au Petit-Mont-Rouge, barrière d'Enfer, id.

Millet, inspecteur des forêts, rue de Luxembourg, 6, id.

Minoret (E.), avocat à la Cour impériale, rue Faubourg-St.-Martin, 13, id.

* Mirepoix (le duc de), rue St.-Dominique-St.-Germain, 102, id.

Montluisant (de), capitaine d'artillerie, rue St.-Dominique-St.-Germain, 2, id.

Moll, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française, rue du Bac, 40, id.

Moquin-Tandon, conservateur du jardin botanique de l'École de médecine, id.

* Mosselman, rue d'Anjou-St.-Honoré, 63, id.

Nettancourt (de), colonel en retraite, rue de Madame, 37, id.

Nugent (de), place Vendôme, id.

* Oilliamson (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

Oudinot de La Faverie, rue de l'Ouest, 56, id.

Paris (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

Pernot, peintre, rue Ste.-Hyacinthe-St.-Honoré, 7, id.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, rue de Lille, 23, à Paris.
* Petiron, rue de Monsieur-le-Prince, 26, id.
Pinieux (le chevalier de), rue Caumartin, id.
* Pomereu (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.
* Pontois de Pont-Carré (le marquis de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 42, id.
Poussielgue-Rusand (Placide), orfèvre, rue Cassette, 34, id.
Quecq, peintre d'histoire, avenue Trudaine, 23, id.
* Reizet (le comte de), secrétaire d'ambassade, rue d'Amsterdam, 35 bis, id.
Renée (A.), député du Calvados, id.
* Robert, sous-intendant militaire de la Garde impériale, rue du Bac, 99, id.
Robin (Mlle.), propriétaire, rue Singer, 38, à Passy.
* Rotschild (le baron de), rue Laffitte, 25, à Paris.
Rouyer (Jules), sous-chef à la direction générale des postes, id.
* Ruillé (de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 60, id.
* Sagot, membre de plusieurs Académies, à Paris.
Salvandy (Paul de), rue Cassette, 30, id.
* Sarty (de), ancien préfet, rue Rumford, 14, id.
* Serraincourt (le comte de), rue de Berry-St.-Honoré, 22, id.
Solicofre, rue de Clichy, 28, id.
Terray de Mont-Vindé (le vicomte), conseiller à la Cour impériale, id.
Teste-Douet, membre du Comité des arts et monuments, id.
Thiac, rue St.-Lazare, 24, id.
* Thiollet, dessinateur au dépôt central d'artillerie, id.
Thiollet fils, id.
* Varin, ancien avoué, rue de Monceaux, 12, id.
Verdier, architecte, rue Cassette, 20, id.
* *Villefosse* (Héron de), archiviste, place de la Madeleine, 19, id.
* Villeroille (de La), secrétaire du Comité historique, id.
Vogué (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.
Walsh (le vicomte Édouard), rue de l'Université, 42, id.
* Wint (Paul de), id.

## Yonne.

*Inspecteur :* Mgr. Joly, archevêque de Sens.

Bretagne, directeur des contributions directes, à Auxerre.
Baulé (l'abbé), aumônier de Ste.-Colombe, à Sens.
Cancey (de), propriétaire, à Sens.
* *Challe*, membre de l'Institut des provinces et du Conseil général, à Auxerre.

Clermont-Tonnerre (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

Dorrois (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.

Droit (l'abbé), à Charbuy.

Joly (Mgr.), archevêque de Sens.

* Havelt (le baron du), au château des Barres, à Sainpuits, par Entrains-sur-Nohain.

* Herroux, ingénieur en chef, à Auxerre.

*Lallier*, président du Tribunal civil membre du Conseil général, à Sens.

* La Tour-du-Pin-Gouvernet (le marquis de), à Chaumont-sur-Yonne, par Villeneuve-la-Guyard.

Laurrau (l'abbé), directeur du minaire, à Auxerre.

La Maistre (le chevalier), mem correspondant de la Société chéologique, à Tonnerre.

*Quentin*, archiviste du dépar ment, à Auxerre.

Roquier (l'abbé), professeur petit-séminaire d'Auxerre.

Rozz (Henri), ancien ingénieur chef des ponts-et-chaussées, à Se

* Teixtoris, au château de Chem par Tonnerre.

* Tonnellier, greffier en chef Tribunal civil, à Sens.

Tonnellier, président du Trib civil, à Joigny.

## Loiret.

*Inspecteur :* * M. l'abbé Desnoyers, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

Buronnière (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

Desnoyers (l'abbé), vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, id.

Du Faure de Pibrac (le comte), membre de plusieurs Académies, id.

* Dupuis, membre de l'Institut provinces, conseiller à la C impériale,

Jacob, imprimeur-libraire, id.

Marchand, correspondant du nistère de l'Instruction publiq près Briare.

Rocher (l'abbé), chanoine ho raire, membre de la Société chéologique, à Orléans.

## Aube.

*Inspecteur :* M. l'abbé Taboy, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

Arnot, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

Arson de Rosières, propriétaire Rosières.

ABEAU-RÉMOND, propriétaire, aux Riceys.

ATIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

ONNEMAIN (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste.-Madeleine, à Troyes.

CAMUSAT DE VAUGOURDON, vice-président de la Société académique de l'Aube, id.

Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire-général du diocèse, id.

USIER, artiste peintre, auteur du *Portefeuille archéologique*, id.

Doyen (le baron), receveur général de l'Aube, id.

FLÉCHET-COUSIN, architecte, id.

NTAINE-GRIS, président de la Chambre de commerce, id.

Gayot (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de la Société académique de l'Aube, id.

ÉAU (Jules), manufacturier, id.

HERVEY, docteur-médecin, à Troyes.

HUOT (Charles), manufacturier, id.

HUPROYE (Truchy de LA), propriétaire, id.

MARCILLAC (le comte de), à Bar-sur-Aube.

MAUROY (de), propriétaire, à Troyes.

MILLOT, architecte, id.

PARIGOT, maire, id.

ROIZARD (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général, id.

ROYER (Jules), architecte, aux Riceys.

TEZENAS (Prosper), propriétaire, id.

TRIDON (l'abbé), chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

* VENDEUVRE (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

VERNIER (Alphonse), propriétaire, à Troyes.

## Eure-et-Loir.

*Inspecteur :* * M. Charles D'ALVIMARE, à Dreux.

LVIMARE (Charles d'), à Dreux.

TE, propriétaire, à Maintenon.

urand (Paul), à Chartres.

MÉRANGE, architecte de la ville, Dreux.

AISURE fils (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.

PROU, président du Tribunal civil, à Châteaudun.

* TELLOT (Henry), propriétaire, à Dreux.

## 6e. *DIVISION.* — SARTHE, MAINE-ET-LOIRE ET MAYENNE

*Inspecteur divisionnaire :* * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche de Vaux, près le Mans.

*Inspecteur honoraire :* M. Ch. DROUET.

### Sarthe.

*Inspecteur :* M. David, architecte, au Mans.

Anjubault, bibliothécaire, au Mans.
Bailleache, professeur de seconde au Lycée impérial du Mans.
Balchet (Paul), architecte, au Mans.
Blottière, sculpteur, id.
*Bouvet* (l'abbé), curé de Neuvy.
Bourdon-Durocher, officier en retraite, au Mans.
Charles (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.
* *Chevreau* (l'abbé), vicaire-général du Mans.
Clermont-Gallerande (le comte de), au Mans.
Damiens, statuaire, id.
David, architecte, id.
*Delarue*, architecte du département, id.
Drouet (Ch.).
* *Espaulart* (Adolphe d'), propriétaire, adjoint au maire, id.
Étoc de Mazy, médecin de l'Asile des Aliénés, id.
Foucault (le comte de), id.
Gaumé, professeur de dessin, id.
Guéranger (Dom), abbé de Solesmes.
Hamon, membre du Conseil général, au Mans.
* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, au Mans.
Joussat des Berries, juge d'instruction, id.
Landel, ancien conseiller de préfecture, id.
* Le Baillif (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Benoît,
Le Gris de La Pommeraye, propriétaire, id.
Le Normand de Lourmel, directeur des contributions directes, id.
Le Prince, archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, id.
L'Hermite, membre du Conseil général, à St.-Calais.
Livet (l'abbé), premier aumônier de l'hôpital, id.
Lorière (Gustave de), avocat à Asnières, canton de Sablé.
* Lorière (Léon de), avocat,
* Lottin (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.
* Lovac (le marquis de), à Vendeuvre.
* Mailly (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

Mousseron, propriétaire, au Mans.
* Nanquette (Mgr.), évêque du Mans.
* Nicolaï (le marquis de), à Montfort.
* Paillart-Duclérié, membre du Conseil général, au Mans.
Persigan (l'abbé), curé de St.-Pater.
Picot de Vaulogé (le comte de), à Vaulogé.
* Provost, juge de paix, à Sillé-le-Guillaume.
Riancey (Henri de), avocat, à Paris et au Mans.
Richard, adjoint au maire du Mans.
Riobé, procureur impérial, à La Flèche.
Rousseau, professeur de dessin, au Mans.
Ruillé, sous-préfet, à St.-Calais.
Saint-Pater (le comte de), à St.-Pater.
* Shinger, directeur de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.
Vallée (Gustave), juge suppléant, id.
Verdier, professeur de mathématiques, en retraite, id.
*Voisin* (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

## Maine-et-Loire.

*Inspecteur :* * M. Godard-Faultrier, à Angers.

Baillou de La Brosse, propriétaire, à Saumur.
Barrier de Montault, historiographe du diocèse, membre de l'Institut des provinces, à Angers.
Boutton-Lévêque, maire des Ponts-de-Cé.
Briffaut (l'abbé), curé, à Saumur.
* Chevalier (l'abbé), sous-directeur de la pension St.-Julien, à Angers.
* Godard-Faultrier, à Angers.
* *Joly-le-Terme*, architecte, à Saumur.
* Joubert (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.
Lestoile (de), à Landes-Chasle, près Angers.
Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.
Raguenau, à Montfaucon.

## Mayenne.

*Inspecteur :* * M. de La Beaulière, à Laval.

* Champagney (Mme. la marquise de), au château de Cruon.
Descars (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut ecclésiastique de Château-Gonthier.

* Destoucres, propriétaire, à Laval.
Faubert, artiste sculpteur, à Champgeneteux.
Garnier, agent-voyer, à Laval.
Hercé (le comte Armand de), au château de Monguéré.
* La Beaglière (de), à Laval.
* Le Fischler, secrétaire de la Société de l'Industrie, à Laval.
Maubué (de), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, id.
Serreaux (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Laval.
Wicart (Mgr.), évêque de Laval.

## 7e. DIVISION. — LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE ET NIÈVRE.

*Inspecteur divisionnaire :* M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

### Loir-et-Cher.

*Inspecteur :* M. le marquis de Vibraye, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

Jobal (de), propriétaire, à Blois.
La Saussaye (de), membre de l'Institut.
Launay, professeur au collége de Vendôme.
Vibraye (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

### Cher.

*Inspecteur :* M. Berry, conseiller à la Cour impériale.

Bengy-Puyvallée (de), propriétaire, à Bourges.
Berry, conseiller à la Cour impériale.
* De La Chaussée, à Bourges.
Le Noir (l'abbé), curé de Charly.
Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.

### Indre-et-Loire.

*Inspecteur :* * M. le comte de Galembert, propriétaire, à Tours.

Bacot de Romans (Jules), à Tours.
Boilleau, id.
Boislève-Desnoyers, maire, à Langeais.
Boulart (Émile), ancien juge de paix, à Richelieu.
* *Bourassé* (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.
Charlot (Grégoire), rue des Fossés-St.-Thomas, à Tours.
* Galembert (le comte de), propriétaire, id.
* *Guérin* fils, architecte, id.
Jacquemin (le général), id.
* *Lambron de Lignim* (le baron), id.
* La Ponce (de), conservateur du musée archéologique, id.

Lesin (Léopold), directeur de la manufacture de vitraux peints, à Tours.
Mame (E.), maire de Tours.
Outremont (le général comte d'), à Tours.
Rouillé Coudre, à Tours.
Roze-Cartier, propriétaire, id.
* Sancé (de), au château de Hodberd-St.-Christophe.
Sourdeval (de), juge au Tribunal civil, à Tours.

### Indre.

*Inspecteur :* M. Maurenq, rue de Tivoly, 9, à Paris.

Blanchetière, conducteur des ponts-et-chaussées, au Blanc.
* Charon (l'abbé), curé de St.-Marcel, canton d'Argenton.
Migné, imprimeur-lithographe, à Châteauroux.

### Nièvre.

*Inspecteur :* * M. l'abbé Crosnier, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

Chouloy (le comte de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.
Clément (l'abbé), doyen de Châtillon-en-Bazois.
* Crosnier (l'abbé), vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.
* *Dufètre* (Mgr.), évêque de Nevers.
Millet (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de St.-Amand-en-Puisaye.
Vée (l'abbé), chanoine honoraire, curé d'Entrains.
Violette (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

## 8e. *DIVISION.* — PUY-DE-DOME, CANTAL, HAUTE-LOIRE, LOIRE ET LOZÈRE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

### Puy-de-Dôme.

*Inspecteur :* * M. Thibault, peintre-verrier, à Clermont.

* Baronon Fort-Rion (de), au château de Fort-Rion.
* Bouillet (J.-B.), membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.
* Chardon du Ranquet, id.
* Desbouis, bibliothécaire de la ville, à Clermont-Ferrand.
Largé, inspecteur de l'Académie, id.
* Mallay, architecte du département, id.

Monestier, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Clermont-Ferrand.
Sartige (le baron de), id.
* Sédaignes (le vicomte Jacques-Alfred de), au château de l'Oradou, près Clermont-Ferrand.
* *Thévenot*, peintre-verrier, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.
* Thibault, peintre-verrier, id.

## Haute-Loire.

*Inspecteur :* M. Albert de Brives, membre du Conseil général de l'Agriculture, au Puy.

Apchier de Pruns (le marquis d'), à Brassac.
* Bertrand de Doue, président de la Société académique, au Puy.
Le Blanc, conservateur de la bibliothèque de Brioude.
Brives (Albert de), membre du Conseil général de l'Agriculture, au Puy.
Calemard de La Fayette, président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

## Loire.

*Inspecteur :* * M. Paul d'Albigny de Villeneuve, membre de l'Institut des provinces de France, secrétaire-général de la Société impériale académique de la Loire, etc., à St.-Étienne.

Albigny de Villeneuve (d'), de St.-Étienne.
* Barreau (André), archiviste du département, à St.-Étienne.
* Bubet (Eugène), notaire, id.
* Gérard, agent-voyer en chef, à St.-Étienne.
* Philip-Thiollière, négociant, vice-président de la Société impériale académique de la Loire, id.

## Lozère.

*Inspecteur :* M. de Moré, propriétaire, à Serverette.

Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.
* *Chapelain* (le baron de), à Mende.
Feyresse, avocat, id.
*Foulquier* (Mgr.), évêque de Mende
Le Franc, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.
Moré (de), propriétaire, à Serverette.
Polge (l'abbé), secrétaire-général de l'évêché de Mende.
* Roussel, président de la Société d'agriculture, à Mende.
* Sucket, receveur-général, id.

## 9e. *DIVISION.* — ILLE-ET-VILAINE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN ET LOIRE-INFÉRIEURE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. A. RAMÉ, membre de l'Institut des provinces, rue La Fayette, 2, à Rennes.

### Ille-et-Vilaine.

*Inspecteur :* M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

UDRAN DE KERDREL, ancien député, rue St.-Sauveur, 3, à Rennes.
BREIL DE LANDAL (le comte), au château de Landal.
ANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.
E LA BIGNE-VILLENEUVE, à Rennes.
*elafosse*, propriétaire, ancien député, id.
EGLATE (le comte de La), au Grand-Fougeray, commune de Port-de-Roche.
* *Genouilhac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.
* *Langle* (le vicomte de), à Vitré.
LANGLOIS, architecte, à Rennes.
RAMÉ (A.), membre de l'Institut des provinces, rue La Fayette, 2, id.

### Côtes-du-Nord.

*Inspecteur :* M. GESLIN DE BOURGOGNE, à St.-Brieuc.

MÉNAINVILLE (Raoul de), à St.-Brieuc.
ACTIER-DU-MOTTAY, à Plérin, canton de St.-Michel de St.-Brieuc.
GESLIN DE BOURGOGNE, à St.-Brieuc.

### Finistère.

*Inspecteur :* * M. DU MARHALLA, à Quimper.

*Blois* (A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.
OETLOSQUET (le comte Maurice de), id.
DUCHASTELLIER, membre de l'Institut des provinces, au château de Kerhuz, près Pont-l'Abbé.
HALLÉGUEN, docteur-médecin, à Châteaulin.
HERSAT DE LA VILLEMARQUÉ, président de la section archéologique de l'Association bretonne, au château de Kérunsker, près Quimperlé.
LE BASTARD DE MESMEUR, à Lescoat-en-Crozon.
MARHALLA (du), à Quimper.

## Morbihan.

*Inspecteur :* * M. de Kéridec, à Hennebont.

Jacquemet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, président de la Société archéologique du Morbihan, à Vannes.

Kéranflech (de), propriétaire, à Carnac.

* Kéridec (de), à Hennebont.

Lallemand (Alfred), juge de paix à Vannes.

## Loire-Inférieure.

*Inspecteur :* * M. Nau, architecte, à Nantes.

Audiffret (le comte d'), receveur-général, à Nantes.

Bertrand-Geslin (le baron), membre du Conseil général, boulevard Delorme, id.

* *Bizeul*, membre de l'Institut des provinces, à Blain.

Blanchet, docteur-médecin, place royale, 15, à Nantes.

Cahour, aumônier du Lycée impérial, id.

Caillaud (Frédéric), membre de l'Institut des provinces, rue des Arts, 29, id.

Cornulier (Hippolyte de), rue Royale, 15, id.

Cornulier (René de), capitaine de vaisseau, rue Haute-du-Château, id.

Dague-Dubois, rue du Marais, 7, id.

Driollet, architecte de la ville, id.

Guéraud (L.-A.), imprimeur-libraire, passage Bouchaud, id.

Hillereau, architecte, rue des Arts, id.

Izarn (le baron Armand d'), propriétaire, id.

* La Tour du Pin Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, à Nantes.

Lemoux, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

Le Macon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

* Marionneau, rue du Calvaire, 1, id.

Martel, directeur du grand-séminaire, id.

Méry aîné, conseiller municipal, id.

* Nau, architecte, id.

Phelippes-Beaulieux, avocat, rue des Arts, 29, id.

Phelippes-Beaulieux (Emmanuel), avocat, id., id.

Poulain des Dodières (Robert), au château de Bois-Thoreau.

* Raymond (Charles de), architecte, à Nantes.

Richard (l'abbé), vicaire-général à l'évêché, id.

* Rousteau (l'abbé), professeur d'archéologie au petit-séminaire de Nantes.

UBAULT, avocat, rue Paré, à Nantes.

LLY (le marquis Henri de), rue Tournefort, 1, id.

NDIER, membre de la Société académique de Nantes, rue Sully, 2, id.

* VAN-ISEGHEM (Henri), architecte, rue Félix, 1, à Nantes.

VERGER (Constant), membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, place de la Monnaie, id.

VIAU, peintre-décorateur, id.

## 10e. *DIVISION.* — VIENNE ET DEUX-SÈVRES.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

### Vienne.

*Inspecteur :* M. LE COINTRE-DUPONT.

UBER (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

ARDIN, ancien magistrat, id.

BROSSE (le comte de), propriétaire, id.

CROIX (l'abbé), curé de St.-Jean-de-Montierneuf, id.

COINTRE (Eugène), propriétaire, id.

COINTRE-DUPONT, propriétaire, id.

MÉNARDIÈRE (Camille-Arnault), avocat, docteur en Droit, rue Sous-St.-Cybar, à Poitiers.

PILOTELLE, conseiller à la Cour impériale de Poitiers.

*Redet*, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

ROBERT (l'abbé), curé de Notre-Dame, id.

TOURETTE (Gilles de La), propriétaire, à Loudun.

### Deux-Sèvres.

*Inspecteur :* M. AVRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, à Niort.

RAULT (Charles), correspondant du Ministère d'État, à Niort.

VRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, id.

ELIEU, membre de l'Institut, id.

IID, député au Corps législatif, id.

GAROTEAU, notaire, à Champdeniers.

MATHAN (le baron Edgard de), lieutenant-colonel au 8e. régiment de hussards, à Niort.

* RAVAN, trésorier de la Société de statistique, id.

RONDIER, juge, à Melle.

* Roulière (Victorin de La), à Niort.
Rousseau (l'abbé), curé de Verruyes, canton de Mazières.
Segretain, architecte du départe ment, à Niort.

## 11e. *DIVISION.* — CHARENTE-INFÉRIEURE ET VENDÉE.

*Inspecteur divisionnaire :* M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, aumônier du collége de Saintes.

### Charente-Inférieure.

*Inspecteur :* M. Brisson, secrétaire en chef de la mairie de La Rochell

Avril de La Vergnée (Ernest), avocat, à La Rochelle.
Beauchamp (Charles de), à Pons.
Bourgeois (Justin), à Saintes.
Brisson, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.
* Chollet (l'abbé), curé-doyen d'Aigrefeuille.
Clervaux (Jules de), à Saintes.
Dumorisson, juge de paix du canton de Pons.
* Lacurie (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du collége de Saintes.
* *Landriot* (Mgr.), évêque de La Rochelle.
Menut, employé des Douanes, La Rochelle.
Morin, avoué, à Saintes.
Peponnet (l'abbé), vicaire de St Jean, à Saintes.
Person (l'abbé), aumônier du co lége de Rochefort.
* Phelippot, propriétaire, au Bo (île de Ré).
Rochet (l'abbé), aumônier de l'h pital civil, à St.-Jean-d'A gély.
Romieux (Gaston), secrétaire l'Académie, à La Rochelle.
Taunay, juge, à Jonzac.

### Vendée.

*Inspecteur :* * M. Léon Audé, conseiller de préfecture, à Bourbon-Vendée.

* Audé (Léon), conseiller de préfecture, à Bourbon-Vendée.
* *Delamarre* (Mgr.), évêque de Luçon.
Fillon (Benjamin), à Fontenay.
Poeydavant, receveur de l'Enregistrement, en retraite, à Ma lezais.
Rabillaud (l'abbé), curé de Ma lezais.

## 12e. *DIVISION.* — HAUTE-VIENNE ET CREUSE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. Félix de VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau, près Nontron (Dordogne).

### Haute-Vienne.

*Inspecteur :* * M. l'abbé Arbellot, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

Alluaud, président de la Société archéologique du Limousin, membre de l'Institut des provinces, à Limoges.

* Arbellot (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

Fougère, docteur-médecin, à Limoges.

* Roy-Pierrefitte (l'abbé), id.

* Ruben, bibliothécaire de la ville, id.

Tarnaud (F.), banquier, id.

### Creuse.

*Inspecteur :* * M. Blanchetière, conducteur des ponts-et-chaussées, au Blanc (Indre).

* Cornudet (le comte de), membre du Conseil général, à Crocy.

Jaubard, maire d'Ahun.

Léobon Pertaux (l'abbé), professeur au Collége de Felletin.

Masbrenier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Guéret.

Pérathon (Cyprien), négociant, à Aubusson.

Vignes (Antoine), notaire et maire, à Lavallière.

## 13e. *DIVISION :* GIRONDE, LANDES, DORDOGNE, CHARENTE ET LOT-ET-GARONNE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. Charles DES MOULINS, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

### Gironde.

*Inspecteur :* * M. Léo Drouyn, à Bordeaux.

Alaux (Gustave), architecte, rue de la Taupe, à Bordeaux.

* Auzac de La Martinie (d'), propriétaire, à Castillon-sur-Dordogne.

Aymen (le docteur), à St.-Philippe-d'Aiguille, par Castillon-sur-Dordogne.

* *Castelnau d'Essenault* (le baron Guillaume de), à Bordeaux.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue des Remparts, 78, à Bordeaux.

Cirot de La Ville (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, id.

* Des Moulins (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces, id.

* Drouyn (Léo), à Bordeaux.

Dulignon-Desgranges, à Langon.

* Jabouin, sculpteur, à Bordeaux.

Kercado (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, place Dauphine, 30, id.

* Lapouyade, président du Tribunal civil de la Réole.

Le Glay (Edouard), sous-préfet à Libourne.

* Le Roy (Octave), juge au Tribunal civil, id.

Montaigne (Octave de La), à Castelmoron-d'Albret, canton de Monségur.

* Moulis (l'abbé), curé d'Arcachon.

* Paquerée, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Castillon-sur-Dordogne.

* Pardiac (l'abbé J.-B.), premier vicaire de Notre-Dame, rue J.-J. Rousseau, 24, à Bordeaux.

* Villiet (Joseph), peintre, rue d'Espagne, 64.

## Landes.

*Inspecteur :* * M. Auguste du Peyrat, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Guilloutet (de), membre du Conseil général des Landes, au château de la Case, commune de Parlebosq.

Laurance, principal du collége, à Mont-de-Marsan.

* Peyrat (Auguste du), directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

## Dordogne.

*Inspecteur :* M. le vicomte Alexis de Gourgues, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

Abrac de Ladouze (le comte Ulrich d'), à Périgueux.

Audibane (l'abbé), id.

Audoynaud, peintre sur verre, id.

Bardy-Delisle, maire de Périgueux.

Bellevme (de), député de la Dordogne.

Bois (Jean), maire de St.-Julien d'Eymet.

Bonnet (Romain), à Périgueux.

Bouillac, vice-président de la Société d'agriculture, id.

Bouillon, architecte du département, id.

Bouillon fils, architecte, id.

Boisseulh (le vicomte de), à Périgueux.
Becker, peintre, id.
Catuffe, proviseur du Lycée, id.
Charpentier de Bellecourt, avocat, id.
Chastenet, id., id.
Chaunac de Lanzac (de), à Domme.
Clerzau (le baron du), ancien consul, à Périgueux.
Crémoux (le vicomte de), président de la Société d'agriculture, id.
Cruveilher, architecte, id.
Dameron, avoué, id.
Danner (le général), commandant la subdivision, id.
Daussel, membre du Conseil général, id.
Desrassins de Montbrun, receveur-général, id.
Dubois (l'abbé), secrétaire de l'évêché, id.
Dugenest, membre du Conseil général, à Miallet.
Dupont (Paul), député, à Périgueux.
Dubieux (l'abbé), chanoine, id.
Dubolier, député, à Nontron.
Duverneuilh (l'abbé), aumônier du Lycée, à Périgueux.
Escande, avocat, au Bugue.
Estignard (Alexandre), à Périgueux.
Fayolle (le marquis de), à Fayolle.
Fayolle (le comte de), à Périgueux.
Fémony (de), receveur particulier, à Riberac.
Froidefond (Alfred de), à Périgueux.
Galy (E.), directeur du Musée, id.
Gourgues (le vicomte Alexis de), à Lanquais.
Jacquin (l'abbé), chanoine, à Périgueux.
Jaubert (l'abbé), aumônier de l'Hospice, à Bergerac.
Junière (l'abbé), vicaire-général, à Périgueux.
Labat (l'abbé), chanoine, id.
Lachaud, préposé en chef de l'Octroi, id.
Ladreit de La Charrière, préfet de la Dordogne.
Lafaye de Saint-Privat (de), à St.-Privat.
Lamothe (l'abbé), professeur au grand-séminaire, à Périgueux.
Lapeyre (Léon), bibliothécaire, id.
Larmandie (de), id.
Lebas, commandant du Génie, id.
L'Estrade (le comte de), id.
Marqueyssac (Albert de), id.
Martz, directeur de l'Ecole normale, id.
Massoubre (Eugène), rédacteur de l'*Écho de Vésone*, id.
Massounnais (Mgr. Georges), évêque de Périgueux.
Matagrin, rédacteur en chef du *Périgord*, à Périgueux.
Mazerat, maire de Nontron.
Mazet (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Périgueux.
Méalin (A.), professeur au Lycée, id.

Merlhiac (de), à la Feuillade.
Montozon (Léopold de), à Périgueux.
René (l'abbé), au Séminaire, id.
Rigaudie (Jules de La), id.
Rigaudie (Philippe de La), id.
Rigaudie (Adolphe de La), id.
Rigny (de), receveur des finances, à Nontron.
Rochechouart (le comte de), à Jumilhac.
Rochechouart (le vicomte de), id.
Roumejoux (Anatole de), à Périgueux.
Roux (Jules), avocat, à Sarlat.
Sagette (l'abbé), professeur de rhétorique au petit-séminaire de Bergerac.
Saint-Aulaire (le marquis de), Périgueux.
Saint-Exupéry (l'abbé de), caire-général, id.
Saint-Paul (Maurice de), à gueux.
Theulier (Lorenzo), juge de pa à Thiviers.
Tixier, bibliothécaire, à Périgue
Vergnol, sculpteur, id.
* Verneilh (Félix de), membre l'Institut des provinces, à Pe renier.
Verneilh (Jules de), propriétai id.
Vidal, pasteur, à Bergerac.
Wlgrin de Taillefer (le marqu à Périgueux.

## Charente.

*Inspecteur :* * M. de Chancel, président de la Société archéologiqu à Angoulême.

Barinet de Rancogne, à Angoulême.
* Chancel (de), président de la Société archéologique, id.
* *Cousseau* (Mgr.), évêque d'Angoulême.
Laurière (de), à Angoulême.
Morgavel (le général de), comm dant du département de la C rente, id.

## Lot-et-Garonne.

* *Inspecteur :* M.

* Béchade, ancien percepteur, à St.-Barthélemy.
La Borie Saint-Sulpice (de) Villeneuve-sur-Lot.

## 14e. *DIVISION.* — TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON ET GERS.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. le baron DE CRAZANNES, membre de l'Institut, à Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne).

### Tarn.

*Inspecteur :* * M. DE LEUTRE, président du Tribunal civil de Gaillac.

BELLET (Maurice), substitut du procureur impérial, à Gaillac.

* DU MOLAY-BACON, secrétaire-général de la préfecture, à Albi.

* LEUTRE (de), président du Tribunal civil de Gaillac.

* ROSSIGNOL (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

SAINT-SAUVEUR (Constant de), à Gaillac.

TONNAC-VILLENEUVE (Henri de), id.

* TOULOUSE-LAUTREC (le comte Raymond de), à Rabastens.

### Lot.

BUNOUIT (G. du), maire d'Allemans.

### Aveyron.

*Inspecteur :* * M.

* BION-MARLAVAGNE (L.), archiviste du département.

### Gers.

*Inspecteur :* M. l'abbé de MONLEZUN, chanoine, à Auch.

## 15e. *DIVISION.* — HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES, BASSES PYRÉNÉES, AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES ET ARRIÉGE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

### Haute-Garonne.

*Inspecteur :* * M. DE SAINT-SIMON, rue Tolosane, à Toulouse.

* MOREL, avocat, à Saint-Gaudens.

* LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

SAINT-PAUL (Anthyme), à Cassagnes, par Salies-sur-Salat.

### Hautes-Pyrénées.

*Inspecteur :* * M. LOUPOT, architecte, à Luchon (Haute-Garonne).

* AGOS (le baron d'), à Tibiran, canton de Nestier.

LE PELTIER, substitut du procureur impérial, à Lourdes.

### Basses-Pyrénées.

*Inspecteur :* * M. H. Durand, architecte du département, à Bayon

Genestet de Chairac, bibliothécaire, à Bayonne.

### Aude.

*Inspecteur :* M. Manul, ancien préfet à Carcassonne, rue Las Cas 16, à Paris.

### Pyrénées-Orientales.

*Inspecteur :* * M. de Bonnefoy, à Perpignan.

Granier de Cassagnac (l'abbé), directeur du Collége, à Perpignan.

## 16e. *DIVISION.* — BOUCHES-DU-RHONE, VAR, HÉRAULT, GARD ET VAUCLUSE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. ROUX, sous-directeur de l'Institut provinces, à Marseille.

### Bouches-du-Rhône.

* *Inspecteur :* M. Talon, avocat, à Aix.

Alphandery (Joseph), avocat à la Cour, rue du Collége, 9, à Aix.

Autheman (François-Nico'as), propriétaire, géologue, à Cassis.

Balthasar, à Arles.

* *Berluc de Pérussis* (Léon), à Aix.

Dol, avocat, cour du Chapitre, 2, à Marseille.

Gibert (Joseph), conservateur du Musée, à Aix.

Masse (Étienne-Michel), à la Ciotat.

Montreuil, juge de paix, à M seille.

Roux, sous-directeur de l'Insti des provinces, id.

Sauzel, vérificateur des Douan id.

Second-Creps, avocat, secréta de la Société de Statistiq id.

Talon, avocat, à Aix.

Tassy (Gaspard), conseiller mu cipal, id.

### Var.

*Inspecteur :* * M. Rostan, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.

Giraud-Magloire (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Cyr.

## Hérault.

*Inspecteur :* * M. Ricard, secrétaire de la Société archéologique à Montpellier.

esiné (Henri), architecte, rue Petit-St.-Jean, à Montpellier.

onnet, conservateur du Musée, à Béziers.

aron, président de la Société archéologique, id.

hatlan (l'abbé), aumônier des prisons, id.

orove (l'abbé), curé de Sérignan.

rand (l'abbé), archiprêtre de St.-Nazaire, à Béziers.

abre aîné (l'abbé), chef d'Institution au couvent de Notre-Dame, à Gignac.

Hot (l'abbé), curé de Gabian, par Roujan.

Maffre de Foutjoie, avocat, à Béziers.

Mathon, conservateur du Musée, id.

Pailher (l'abbé), curé à Abeilhan, par Béziers.

Paulinier (l'abbé), curé de Ste.-Ursule, à Pézénas.

* *Vinas* (l'abbé), curé à Jonquières.

## Gard.

*Inspecteur :* * M. Auguste Pelet, à Nîmes.

Dupont (de Fontenay, Côte-d'Or), professeur, à Nîmes.

* Pelet (Auguste), à Nîmes.

## Vaucluse.

*Inspecteur :* * M. Valère Martin, membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

nselme (Hubert d'), vice-président du musée, rue Culande, 108, à Avignon.

thenosy (Isidore), docteur-médecin, rue Culande, 30, id.

oudin (Augustin), rue Boucane, 20, id.

arbonnel (Jules), curé de St.-Pierre, id.

ebelay (Mgr.), archevêque d'Avignon.

Delove (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

Lambert, conservateur de la bibliothèque de Carpentras.

Martin (l'abbé), vicaire-général, protonotaire apostolique, à Avignon.

* Martin (Valère), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

Moutonnet, curé de St.-Didier, à Avignon.

*Pougnet* (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, id.

## 17e. *DIVISION.* — RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈR ET BASSES-ALPES.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. YEMENIZ, à Lyon.

### Rhône.

*Inspecteur :* * M. le comte Georges DE SOULTRAIT.

* BENOIST, architecte, à Lyon.
* BERGERET, id., id.
* *Bonald* (Mgr. de), cardinal, archevêque de Lyon.
* CARRAUD, propriétaire, à Lyon.
* *Desjardins*, architecte, id.
* *Dupasquier* (Louis), id., id.
* MORIN-PONS (Henri), banquier, id.
RICHARD DE NANCY, docteur-médecin, id.
ROUX (l'abbé), aumônier du Sacré-Cœur, id.
* SAUSSAYE (de LA), recteur d l'Académie, à Lyon.
* SAVOYE (Amédée), architecte id.
SMITH (Valentin), conseiller à Cour impériale, id.
* SOULTRAIT (le comte Georges de id.
VERNANCES (l'abbé), docteur professeur à la Faculté de théo logie, id.
YEMENIZ, id.

### Ardèche.

*Inspecteur :* * M. RAYMONDON, architecte du département, à Privas

BRAUX (Furcy), à St.-Péray.
LA TOURETTE (le marquis F. de), maire de Tournon, député au Corps législatif.
* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse.
* PONCER, huissier, auteur de l'*Histoire d'Annonay*.
RAYMONDON, architecte du dépa tement, à Privas.
ROUCHIER, chanoine honoraire, a mônier du Sacré-Cœur, à A nonay.
SÉGUIN (J.), id.
TREILLOT (l'abbé), à St.-Péray.

### Ain.

*Inspecteur :* * M. DUPASQUIER, architecte, à Lyon (Rhône).

* BAUX, archiviste du département, à Bourg-en-Bresse.
* BLAINS (des), à Ambronay.

## Drôme.

*Inspecteur :* * M. l'abbé Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Aillaud de Brisis, membre du Conseil général, à Nyons.

Alivon, aumônier du Collége, à Forcalquier.

* Arbalestier (le baron d'), au château de la Gardette, près Loriol.

Arsac (l'abbé), curé-archiprêtre, au Buis-lès-Baronnies.

Audiffret (le comte d'), receveur-général, à Valence.

* Bégouen, sous-préfet de Montélimart.

Brisset, ancien maire, à Pierrelatte.

Champion, aumônier de l'hôpital-général, à Valence.

Chanabas, curé de Léoncel.

Chapouton, membre du Conseil général, juge de paix, à Grignan.

Coursellles (de), sous-préfet, à Die.

* Jouve (l'abbé Gustave), chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Lyon (l'abbé), curé d'Etoile.

Lyonnet (Mgr.), évêque de Valence.

Michelas, sculpteur, à Valence.

Montrond (de), ancien capitaine d'artillerie, au château de Recoubeau.

* Nadal (l'abbé), chanoine, à Valence.

Nugues (Alphonse), à Romans.

Perossier (l'abbé), professeur de mathématiques au petit-séminaire, à Valence.

Pistre (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Pierre-du-Bourg-lès-Landes.

Portroux (du), à Romans.

Ronzier (Yves), avoué, à Valence.

Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

## Isère.

*Inspecteur :* * M. Victor Tiers, architecte, à Vienne.

* Advielle (Victor), secrétaire en chef de la Sous-Préfecture, à St.-Marcellin.

Budillon (l'abbé), curé de Buvin, canton de Morestel.

* Dardelet, graveur, à Grenoble.

David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.

* *Du Boys* (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.

Guédy (l'abbé), chanoine, curé de Vezeronces, canton de Morestel.

* Gabiel, conservateur de la bibliothèque publique, à Grenoble.

* Labbé, juge de paix, à Heyrieux.

Mége (l'abbé), archiprêtre du canton de Tullins.

Mouffler, proviseur du Lycée, à Grenoble.

Pichot (l'abbé), curé de Sermérieu, canton de Morestel.

* Saint-Andéol (de), propriétaire, à Moirans.

* Terrebasse (marquis de), au Péage de Roussillon.

* Teste (Victor), architecte, à Vienne.

* Vallier (Gustave), banquier, place St.-André, à Grenoble.

### Basses-Alpes.

*Inspecteur :* * M. de Berluc-Pérussis, à Aix (Bouches-du-Rhône).

Allègre, inspecteur primaire, à Sisteron.

Bonierbale (l'abbé), au Revest-des-Brousses.

Carbonnel (l'abbé), à Niozelles.

Feraud (l'abbé), curé de Sièyes, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, membre de plusieurs Académies.

Hugues (Henri), avocat, à Digne.

Marius Terrasson (l'abbé), curé de Forcalquier.

Martin (l'abbé A.), membre de plusieurs Académies, au Brusquet.

Rambaud (l'abbé), à St.-Maime, par Forcalquier.

Ricbaud (Léopold), aux Mées.

### Hautes-Alpes.

*Inspecteur :* * M. Arbaud (Paul), au château de Rousset.

## 18e. *DIVISION.* — COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER ET HAUTE-MARNE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. le comte Charles DE MONTALEMBERT, ancien pair de France, à Paris.

### Côte-d'Or.

*Inspecteur :* * M. Marion (Jules), rue Godot-de-Mauroy, 39, à Paris.

Aubertin (Charles), conservateur du Musée historique de la ville de Beaune.

* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Bougaud (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Dijon.

Bretenière (Edmond de), id.

Bruno, propriétaire, id.

* Caumont, architecte, id.

Chevrot, id., id.

Cissey (le comte Louis de), au château de Cissey.
Collet (l'abbé), vicaire-général, à Dijon.
Destourbet, président du Comice agricole, id.
Dretel, notaire, à St.-Jean-de-Losne.
Du Parc (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.
Gaulot, ancien notaire, id.
Guillemot, président du Tribunal civil de Beaune.
Lager-Belair (le comte de), à Dijon.
Marion (Adrien), à Dijon.
Menne (le général), rue Montigny, id.
Protat (Hippolyte), propriétaire, à Brazez-en-Plaine.
Rochefond (de), rue Turgot, à Dijon.
* *Saint-Seine* (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, id.
* Séguin (Marc), id.
Suisse, architecte du département, id.
Vesvrotte (le comte de), id.

## Saône-et-Loire.

*Inspecteur :* * M. le comte de Cissey, au château de Cissey (Côte-d'Or).

Bathault (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Chalon-sur-Saône.
Belliot, membre de la Société Éduenne, à Autun.
* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.
Canat de Chizy (Paul), id.
Chevrier (Jules), id.
Dejussieu (Michel), imprimeur-libraire, à Autun.
Esternot (le comte d'), au château de Vésore, près Autun.
Fervre (Mme), rue de la Barre, 9, à Mâcon.
* *Fontenay* (Joseph de), président de la Société Éduenne, à Autun.
Lacroix, pharmacien, à Mâcon.
Latour, ancien juge de paix, à Chagny.
Mac-Mahon (le comte de), à Autun.
*Marguerye* (Mgr. de), évêque d'Autun.
Nicot (Charles), à la Villeneuve, près Cuisery.
* *Ochier*, docteur-médecin, à Cluny.
Pequegnot (l'abbé), curé de Couches.
Rey (Victor), maire d'Autun.
* *Surigny* (de), à Mâcon.
Thomas (l'abbé), missionnaire, à Autun.

## Allier.

*Inspecteur :* * M. Albert de Burres, à Moulins.

Arcy (le comte d'), receveur-général, à Moulins.
Balorre (le comte de), à Moulins.

* Bellenaves (le marquis de), à Bellenaves, par Ébreuil.
* Boudant (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces.
* Bourbon-Busset (le comte Charles de), à Busset.
Bourbon-Chalus (le comte Gaspard de), à Moulins.
Brugières de La Motte, ancien sous-préfet, à Montluçon.
* Bures (Albert de), à Moulins.
* Dadole (Émile), architecte, id.
Deschamps de Verneix, conseiller général, à Hérisson.
Esbosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.
* *Dreux-Brézé* (Mgr. de), évêque de Moulins.
* Dupré, professeur au séminaire d'Iseure.
* Esmonnot, architecte du département, à Moulins.
Estoille (le comte de L'), id.
Giat, vérificateur de l'enregistrement, id.
Girard, notaire, id.
Grandpré (Guillaume), anci président du Tribunal de co merce, à Moulins.
* Léger-Tailhardat, architecte, Montluçon.
Martine (l'abbé), curé de St.-N colas, à Moulins.
Meilheurat des Prureaux (Louis id.
Michelon (Henri), membre de Société d'émulation, id.
* Montlaur (le marquis Eugè de), de l'Institut des province id., et à Paris, rue de Grenell St.-Germain, 75.
Ogerdias (l'abbé), curé de Soc vigny.
Papon de La Meigné, juge d'in struction, à Moulins.
Pasqual de Mora, id.
Saint-Gérand (de), à St.-Gérand de-Vaux.
Seuillet, ancien notaire, à Mou lins.
* Tudot (Edmond), professeur d peinture, id.
Vander (l'abbé), curé d'Huriel.

## Haute-Marne.

*Inspecteur :* * M. G. Duval de Fraville, à Coudes, près Chaumont.

Boeillevaux, curé, à Pertes.
* *Guérin* (Mgr.), évêque de Langres

## 19e. *DIVISION.* — DOUBS, JURA ET HAUTE-SAONE.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. WEISS, membre de l'Institut, conser vateur de la bibliothèque de Besançon (Doubs).

## Doubs.

*Inspecteur :* * M. Victor Baille, architecte, à Besançon.

### Jura.

*Inspecteur :* * M. Édouard CLERC, conseiller à la Cour impériale de Besançon.

### Haute-Saône.

*Inspecteur :* * M. Jules DE BUYER, à la Chaudeau.

LLOT, docteur-médecin, à Vesoul.

## *. DIVISION.* — MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN ET HAUT-RHIN.

*Inspecteur divisionnaire :* * M. VICTOR SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz.

### Moselle.

*Inspecteur :* M. Auguste PROST, à Metz.

*Boulangé*, ingénieur des ponts-et-chaussées, rue Ollivier, 27, à Paris.

BOUTEILLER (Ernest de), ancien capitaine d'artillerie, membre de l'Académie impériale, à Metz.

CHABERT, propriétaire, id.

ERBE, architecte du département, id.

DURAND (Louis), propriétaire, à Metz.

PROST (Auguste), id.

SIMON (Victor), conseiller à la Cour impériale, id.

* *Van der Straten* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

### Meurthe.

*Inspecteur :* * M. le baron P.-G. DE DUMAST, membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

ASTIER (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.

ESOUTIN (Alphonse), juge d'instruction, à Vic.

UMAST (P.-G. de), membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

HUMBERG, architecte, à Vic.

LE MONNIER, membre du Conseil général d'agriculture, à Nancy.

MONTUREUX (le comte de), à Arracourt.

OPPERMAN (A.), chef d'escadron au 7e. régiment de lanciers, à Nancy.

### Vosges.

*Inspecteur :* * M. MAUDHEUX, avocat, à Épinal.

### Bas-Rhin.

*Inspecteur :* * M. l'abbé Straub, professeur au Séminaire de Strasbourg.

Daconet (Henri), médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Stephansfeld.

Eisen, docteur en médecine, à Strasbourg.

Gerber (l'abbé), curé de St.-Georges, à Hagueneau.

Mury (l'abbé Joseph), professeur au petit-séminaire, à Strasbourg.

Mury (l'abbé Pantaléon), professeur au petit-séminaire, à Strasbourg.

* Schauenbourg (le baron de), ancien pair de France, id.

Schir, vicaire-général, id.

Spach, archiviste du dépt., id.

* Straub (l'abbé), professeur au séminaire de Strasbourg.

### Haut-Rhin.

*Inspecteur :* M. Anatole de Barthélemy, sous-préfet, à Belfort.

## MEMBRES ÉTRANGERS.

S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.

### A.

Ainsworth (le général), à Monnet (Yorkshire).

Alvin, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

Andries (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

Auswolf, président de la régence, à Trèves.

Aufsess (le baron de), directeur de la Société du musée germanique, à Nuremberg.

### B.

Bahr, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

Bayer (de), conservateur du musée, à Carlsruhe.

Bayley (W.-H.), à Londres.

Belford (Sa Grâce le duc de), Brighton-square, à Londres.

Bell, docteur en philosophie, à Londres.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brinckeu (de), conseiller d'État, à Brunswick.

### C.

Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'Institut archéologique Liégeois, à Liège (Belgique).

Conovear (de), conservateur des archives, à Zurich.

PPIETTERS (le docteur), à Ipres.
DERNING (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche, pour la conservation des monuments, à Vienne.

D.

CTORFF (comte), à Gothingen.
DERICH, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).
NALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.
UERY (John Henry), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).
MORTIER, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.
IT, pasteur protestant, à Genève.

F.

RY-ROSSIUS, docteur ès-lettres, à Liége.
RENCOURT (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du Musée d'antiquités, à Trèves.
STER, membre de plusieurs Académies, à Munich.
STER, professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.
RSTEMBERG-STANHEIM (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

SEL (Mgr.), cardinal, archevêque de Cologne.
GELVET (le comte de), à Esloo, près Maestrech.
GERGENS, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.
GILDENHUIS, négociant, à Rotterdam.
GONELLA.
* GOSSE fils, à Genève (Suisse).
GRANDGAGNAGE, membre de l'Institut archéologique de Liége.
* GRANT (Mgr.), évêque de Soutwarth, à St.-George, à Londres.
GUERLACHE (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.
GUILLERY, professeur, membre de l'Académie, id.

H.

HAGMANS, bibliothécaire de l'Institut archéologique Liégeois, à Liége (Belgique).
HARTSHORE (Rev. C. H.), archéologue, à Londres.
HULSCH, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K.

KELLER (le docteur), secrétaire de la Société archéologique de Zurich.
KERVYN DE LETTENHOVE, à Bruges.
KESTELOOD, propriétaire, à Gand.
KHEUSER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.
KRIEG DE HOCFELDEN, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Bade.
KUGLER (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, professeur à l'Académie de Berlin.

L.

Labis (Mgr.), évêque de Tournay.

Laurent (Mgr.), évêque de Luxembourg.

* Le Roi, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

* Lenderschmit, conservateur du Musée de Mayence.

Lenhard (Franz), sculpteur, à Cologne.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

* Lopez (le commandeur), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mayenfisch (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

Mayer (Joseph), à Liverpool.

Meyer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Minervini (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Muller (Mgr.), évêque de Munster.

N.

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John-Gough), membre la Société des antiquaires Londres.

Noel (de), propriétaire, à C logne.

O.

Olfers (d'), directeur-général musées, à Berlin.

* Otrepper de Bouvette (d'), p sident de l'Institut Liégeois, Liége (Belgique).

Oudard, négociant, à Gênes (S daigne).

P.

Panizzi (Antonio), l'un des cons vateurs de la bibliothèque Londres.

* *Parker*, membre de la Soci architecturale, de l'Institut provinces de France, à Oxfo

Peeters-Wilbaux, membre de Société historique et littérai à Tournay (Belgique).

Petit de Rosen, à Tongres.

* Pipers, professeur à l'Univer et directeur du musée d'arch logie chrétienne, à Berlin.

Q.

* *Quast* (le baron de), conser teur général des monum historiques de Prusse, mem étranger de l'Institut des vinces de France.

R.

Rambou, conservateur du m de Cologne.

* Reichensperger, conseiller

Cour d'appel, à Cologne, vice-président de la Chambre des députés de Berlin.

Reider, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

Rempleux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Riggenbach, architecte, à Bâle.

* Roach-Smith, membre de la Société des antiquaires, à Londres.

* Robiano (le comte Maurice de), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Léopold, n°. 7, à Bruxelles.

Roulez, professeur de l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Hasting Russel, id.

* *Roysin* (le baron de), au château de Kurena, près Trèves.

S.

San Quintino (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

Sauzail-Soumaigne (le baron de), à Francfort.

Scherman, professeur au collége royal de Trèves.

Schenase (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

Scheiberg, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Schulte (l'abbé), doyen de Freekendorf, diocèse de Munster.

* Serra di Falco (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Palerme.

Sheffield-Grace, à Know-le-House, comté de Kent.

Smolveren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stamps (de), président du Tribunal de Munster.

Stielfried (le baron de), grand-maître des cérémonies du Palais, à Berlin.

T.

Tempest, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

* Tierney (le chanoine), à Arundel en Sussex.

Thomsen, directeur-général des musées, à Copenhague.

U.

Ulrichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V

Voisin (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W

* Wallerstein (le prince de), ancien ministre, à Munich.

* Wardel (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

Warnkœnig, membre de l'Institut et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

WETTER, membre de plusieurs académies, à Mayence.

WHEWEL, docteur en théologie, professeur, à Cambridge.

WIESENFELD, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

*WIGAND (Paul de), chevalier de l'Aigle-Rouge, à Wetzlar (Prusse).

WILHEM, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

WILLIS, membre de plusieurs a démies, professeur, à Cambrid

WITTMANN, directeur de la Soci archéologique de Mayence.

Y.

* YATES, membre de plusieurs ciétés savantes, à Londres.

YORIO (l'abbé de), chanoine, des conservateurs du musée Naples.

---

ADDITIONS.

DESPRIÈCHES, curé d'Ussy (Calvados).

DE LA TOURETTE, député au Corps législatif (Creuse).

---

La Société française d'archéologie renouvelle à ses memb la recommandation, qu'elle leur a faite antérieurement, faire tous leurs efforts pour augmenter le nombre des me bres de la Compagnie : il n'est pas de membre qui ne puis dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou tr nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre ce taines associations comptent 10,000 membres et plus, no devons croire qu'avec un peu de zèle, nous pourrions qu drupler le nombre des membres de la Société française d'a chéologie.

# COMPTE

## RENDU PAR LE TRÉSORIER

## DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1858.

### RECETTES.

| | | |
|---|---|---|
| Excédant du compte de 1857 | 25,290 | 69 |
| Cotisations recouvrées sur l'année 1856 | 100 | » |
| Id. id. 1857 | 2,830 | » |
| Id. id. 1858 | 6,740 | » |
| Id. payées par avance sur 1859 | 180 | » |
| Total | 35,140 | 69 |

### DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

| | | |
|---|---|---|
| Frais de recouvrement | 289 | 52 |
| Frais de retour de billets non payés | 77 | 28 |

CONCIERGE.

| | | |
|---|---|---|
| Traitement du concierge de la Société et fournitures. | 70 | » |
| Id. id du musée (1857 et 1858). | 40 | » |

IMPRESSIONS.

| | | |
|---|---|---|
| Impressions | 4,391 | 30 |
| Vignettes pour le compte-rendu | 180 | » |

PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.

| | | |
|---|---|---|
| Affranchissement du Compte-rendu des séances | 502 | 41 |
| Ports de lettres, paquets, affranchissement de circulaires et menues dépenses | 165 | 45 |

SÉANCES GÉNÉRALES.

| | | |
|---|---|---|
| Frais relatifs aux séances générales de Paris, Périgueux et Cambrai. | 629 | 79 |

SALLE DES SÉANCES A CAEN.

| | | |
|---|---|---|
| Réparations à la salle des séances | 34 | |

MÉDAILLES.

| | | |
|---|---|---|
| Gravure de médailles | 18 | 86 |

CONGRÈS SCIENTIFIQUES.

| | | |
|---|---|---|
| Cotisations au Congrès d'Auxerre. | 30 | » |

DESSINS ET PLANS.

| | | |
|---|---|---|
| Plans et dessins de monuments fournis aux Fabriques. | 50 | » |

CONCOURS POUR L'ACHÈVEMENT DE LA TOUR CENTRALE DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX.

| | | |
|---|---|---|
| Prix accordés aux concurrents. | 575 | » |
| *A reporter.* | 7,053 | 61 |

*Report.* . . . . . 7,053

ALLOCATIONS.

| Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux. | | |
|---|---|---|
| M. l'abbé JOUVE. | Réparations à l'église de Léoncelle . . . . . | 200 |
| Mgr. l'Evêque de Mende et M. le baron DE CHAPELAIN. | Souscription pour l'érection des statues de l'Immaculée conception et d'Urbain V, à Mende. | 300 |
| M. GIVELET. | Réparations à l'église de Sept-Saulx. . . . . | 200 |
| M. COUSIN. | Réparations à l'église St.-Eloi de Dunkerque . . . . . | 100 |
| M. l'abbé JOUVE. | Réparations à l'église de Jaillans. | 100 |
| Id. | Fouilles à Valence. . . . | 120 |
| M. le docteur BILLON, | Réparation des fonts baptismaux de l'église d'Ouillye-le-Vicomte. . . . . | 100 |
| M. MÉTAYER-MASSELIN. | Fouilles dans l'église abbatiale de Berbay . . . . . | 50 |
| M. WILBERT. | Construction d'un hangar pour le placement des pierres romaines à Cambrai . . . | 200 |
| M. BLANCHETIÈRE. | Fouilles à Jublains . . . | 100 |
| M. MAURENQ. | Réparation des peintures murales de l'église de Douadic. | 100 |
| M. PELFRESNE. | Réparations à l'église de Cussy. | 100 |
| M. LAMBERT. | Pierre tumulaire pour le musée archéologique de Bayeux. . | 117 |
| | Total. . . . . | 8,841 |

BALANCE.

| | |
|---|---|
| Recettes . . . . | 35,140 69 |
| Dépenses . . . . | 8,841 81 |
| Excédant. . . . | 26,298 88 |

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

| Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux, | | |
|---|---|---|
| M. DES MOULINS. | Somme à la disposition de M. l'Inspecteur divisionnaire de Bordeaux. . . . . | 322 6 |
| | *A reporter.* . . . . | 322 6 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | *Report.* . . . . . | 322 | 60 |
| BORDEAUX. | Souscription au monument de Cocherel. . . . . | 50 | » |
| DE GLANVILLE. | Fouilles à Villers-sur-Mer. . | 100 | » |
| ESMONNOT. | Fouilles à Néris. . . . . | 100 | » |
| DE GRANRUT. | Incrustation du bas-relief des Vignerons de St.-Jean à Châlons-sur-Marne. . . . . | 20 | » |
| l'abbé LE PETIT. | Réparations à l'église de Mouen. . . . . | 100 | » |
| CHAUBRY DE TRONENORD. | Rétablissement des volets du rétable de Fromentières. . | 20 | » |
| Id. | Rétablissement d'une croix commémorative du sire de Joinville. . . . . | 50 | » |
| . DE CAUMONT, GAIN, G. VILLERS. | Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la Cathédrale de Bayeux. . | 1,000 | » |
| HUCHER. | Réparation de la crypte de La Suze. . . . . | 100 | » |
| Id. | Achat d'une statue de saint Roch. . . . . | 50 | » |
| DAVID. | Réparations à l'église de Sarcé. | 50 | » |
| BOYER DE SAINTE-SUZANNE. | Fouilles dans la forêt de Bellême et dans le cimetière de St.-Germain de Mortagne. . | 200 | » |
| DE LA SICOTIÈRE. | Réparations à l'église de St.-Cénery. . . . . | 50 | » |
| Id. | Somme à la disposition de M. de La Sicotière. . . . . | 100 | » |
| Id. | Plan de la ville antique de Valence. . . . . | 50 | » |
| VALLENTIN. | Fouilles dans le voisinage de Die. | 100 | |
| . DE BERLUC-PÉRUSSIS et BONIERBALE. | Fouilles à Dauphin (Basses-Alpes). . . . . | 100 | » |
| l'abbé VINAS. | Fouilles à Jonquières. . . . | 50 | » |
| RAYMONDON. | Id. dans le département de l'Ardèche. . . . . | 100 | » |
| VALÈRE-MARTIN. | Rachat de la tour de Villars (Vaucluse). . . . . | 100 | » |
| BERRUYER. | Construction d'un hangar pour préserver les pierres romaines de Grenoble. . . | 150 | » |
| | *A reporter.* . . . . . | 2,962 | 60 |

| | | |
|---|---|---|
| | *Report.* . . . . . | 2,96 |
| M. Ch. Le Blanc. | Fouilles au Bosquet. . . . | 5 |
| M. l'abbé Pichot. | Id. à Sermerieu. . . . | 5 |
| M. Roussel. | Id. à Banassac. . . . . | 10 |
| M. de Soultrait. | Réparations à l'église d'Iseure. | 10 |
| MM. l'abbé Arbellot et de Verneilh. | Fouilles à Chassenon. . . . | 15 |
| MM. Espaulart, Hucher et David. | Exploration des murs romains du Mans. . . . . | 10 |
| M. Pierre d'Allonville. | Réparations à l'église de Somsois. . . . . | 15 |
| M. de Verneilh. | Fouilles à Périgueux. . . . | 50 |
| M. Paquerée. | Réparations à l'église de Villemartin. . . . . | 10 |
| Id. | Fouilles dans le département de la Gironde. . . . . | 10 |
| M. de Verneilh. | Sommes à la disposition de l'Inspecteur de la Dordogne. | 20 |
| M. le comte d'Héricourt. | Réparations à l'église d'Ablain-St.-Nazaire. . . . . | 20 |
| M. l'abbé Decorde. | Réparations à l'église de Bures. | 4 |
| M. Challe. | Id. à l'église de Pont-Aubert. . . . . | 10 |
| Id. | Id. à l'église abbatiale de Pontigny. . . . . | 20 |
| MM. Challe, Victor Petit et Quantin. | Fouilles à Auxerre. . . . . | 20 |
| M. Blanchetière. | Sommes à la disposition de M. l'Inspecteur du département de la Creuse. . . . | 5 |
| | Total. . . . . | 5,352 |

RÉSULTAT DÉFINITIF.

| | |
|---|---|
| Excédant. . . . . | 26,298 88 |
| Allocations à solder. . . . . | 5,352 60 |
| Fonds libres. . . . . | 20,946 28 |

Caen, le 25 juin 1859.

*Le Trésorier,*

L. GAUGAIN.

# CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

## DE FRANCE.

## XXVe. SESSION

TENUE

A PÉRIGUEUX ET A CAMBRAI.

### PREMIÈRE PARTIE DE LA SESSION, A PÉRIGUEUX,

**LE 29 MAI 1858 ET JOURS SUIVANTS.**

Le Congrès archéologique de France s'est ouvert à Périgueux, le 29 mai 1858, et a duré six jours.

Les membres de la Société française d'archéologie dont les noms suivent ont pris part aux travaux de cette session : MM. DE CAUMONT, directeur de la Société ; DES MOULINS, inspecteur divisionnaire, à Bordeaux ; l'abbé LE PETIT, secrétaire-général ; PAQUERÈE, de Bordeaux ; DE GLANVILLE, de Rouen ; Félix DE VERNEILH, de Nontron ; Jules DE VERNEILH ; Léo DROUYN, de Bordeaux ; DE CASTELNAU-D'ESSENAULT, id. ; Joseph SEGUIN, d'Annonay ; MALLET, de Bayeux ; GAUGAIN, trésorier de la Société ; D'AUZAC DE LA

MARTINIE ; MARIONNEAU, de Nantes; comte DE CHASTEIGNER, de Bordeaux; MASSOUBRE, de Périgueux; l'abbé SAGETTE.

La plupart des notabilités de la ville et du département s'étaient fait inscrire au nombre des membres du Congrès, savoir :

MM. ABZAC DE LADOUZE (le comte d'), à Périgueux.
AUDOYNAUD, peintre sur verre, id.
AUZAC DE LA MARTINIE (Gabriel d'), à Castillon-sur-Dordogne.
BABINET DE RANCOGNE, à Angoulême.
BARDY-DELISLE, maire de Périgueux.
BELLEYME (de), député de la Dordogne.
BOIS (Jean), maire de St.-Julien-d'Eymet.
BOYSSEULH (le vicomte de), à Périgueux.
BONNET (Romain), id.
BOUILLAC, vice-président de la Société d'agriculture, id.
BOUILLON, architecte du département, id.
BOUILLON fils, architecte, id.
BRUCKER, peintre, id.
BURGUET (G. du), maire d'Allemans.
CATUFFE, proviseur du Lycée, à Périgueux.
CHARPENTIER DE BELCOURT, avocat, id.
CHASTENET, id., id.
CHAUNAC DE LANZAC (de), à Domme.
CLUZEAU (le baron du), ancien consul, à Périgueux.
CRÉMOUX (le vicomte de), président de la Société d'agriculture, id.
CRUVEILHER, architecte, id.
DAMERON, avoué, id.
DANNER (le général), commandant la subdivision, id.
DAUSSEL, membre du Conseil général, id.
DESBASSYNS DE MONTBRUN, receveur-général, id.

MM. DUBOIS (l'abbé), secrétaire de l'évêché, à Périgueux.
DUGENEST, membre du Conseil général, à Miallet.
DULIGNON-DESGRANGES, à Langon.
DUPONT (Paul), député, à Périgueux.
DURIEUX (l'abbé), chanoine, id.
DUSOLIER, député, à Nontron.
DUVERNEUILH (l'abbé), aumônier du Lycée, à Périgueux.
ESCANDE, avocat, au Bugue.
ESTIGNARD (Alexandre), à Périgueux.
FAYOLLE (le marquis de), à Fayolle.
FAYOLLE (le comte de), à Périgueux.
FROIDEFOND (Alfred de), id
FRÉMONT (de), receveur particulier, à Ribeirac.
GALY (E.), directeur du Musée, à Périgueux.
JACQUIN (l'abbé), chanoine, id.
JAUBERT (l'abbé), aumônier de l'Hospice, à Bergerac.
JUNIÈRE (l'abbé), vicaire-général, à Périgueux.
LABAT (l'abbé), chanoine, id.
LACHAUD, préposé en chef de l'Octroi, id.
LADREIT DE LA CHARRIÈRE, préfet de la Dordogne.
LAFAYE DE SAINT-PRIVAT (de), à St.-Privat.
LAMOTHE (l'abbé), professeur au grand Séminaire, à Périgueux.
LA PANOUZE (le comte de), rue du Faubourg-St.-Honoré, 29, à Paris.
LAPEYRE (Léon), bibliothécaire, id.
LARMANDIE (de), id.
LEBAS, commandant du Génie, id.
L'ESTRADE (le comte de), id.
MAGNE (Son Exc. M.), ministre des Finances, à Paris.
MARQUEYSSAC (Albert de), à Périgueux.
MARTZ, directeur de l'Ecole normale, id.
MASSOUNNAIS (Mgr. Georges), évêque de Périgueux.

MM. MATAGRIN, rédacteur en chef du *Périgord*, id.
MAZERAT, maire de Nontron.
MAZET (l'abbé), supérieur du grand Séminaire, à Périgueux.
MÉALIN (A.), professeur au Lycée, id.
MERLHIAC (de), à la Feuillade.
MONTOZON (Léopold de), à Périgueux.
RENÉ (l'abbé), au Séminaire, à Périgueux.
RIGAUDIE (Jules de La), id.
RIGAUDIE (Philippe de La), id.
RIGAUDIE (Adolphe de La), id.
RIGNY (de), receveur des finances, à Nontron.
ROCHECHOUART (le comte de), à Jumilhac.
ROCHECHOUART (le vicomte de), id.
ROUMEJOUX (Anatole de), à Périgueux.
ROUX (Jules), avocat, à Sarlat.
SAINT-AULAIRE (le marquis de), à Périgueux.
SAINT-EXUPÉRY (l'abbé de), vicaire-général, id.
SAINT-PAUL (Maurice de), à Ligueux.
THEULIER (Lorenzo), juge-de-paix, à Thiviers.
TIXIER, bibliothécaire, à Périgueux.
TOULOUSE-LAUTREC (le comte Raymond de), à Rabastens.
VERGNOL, sculpteur, à Périgueux.
WLGRIN DE TAILLEFER (le marquis), id.

Les séances ont été suivies avec empressement, et jamais on n'y a compté moins de soixante assistants.

---

## Séance d'ouverture.

Présidence de M. Bardy-Delisle, maire de Périgueux.

La séance est ouverte, à midi, dans la grande salle de l'Évêché.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie; le vicomte *de Crémoux*, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne; *Charles Des Moulins*, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie; *Léo Drouyn*, inspecteur de la Société; *Galy*, conservateur du musée de Périgueux; *Félix de Verneilh*, secrétaire-général du Congrès; *Gaugain*, trésorier de la Société.

M. le Maire de Périgueux, dans une élégante improvisation, souhaite la bienvenue aux membres du Congrès et leur offre, au nom de la ville qu'il administre, un témoignage de vive et reconnaissante sympathie. Ces pélerinages de la Société française d'archéologie, représentée par ses adeptes les plus élevés, ont le précieux avantage, dit M. Bardy-Delisle, de révéler aux localités qui en sont le but, des richesses qu'elles ignorent elles-mêmes. Sans trop céder à son amour-propre national, M. le Maire croit pouvoir assurer que la ville de Périgueux, par ses églises byzantines et ses ruines romaines, n'est pas indigne de l'honneur qui lui est fait. Il ne doute pas que les travaux du Congrès, auxquels il regrette de ne pouvoir prendre une part plus active, ne profitent aux monuments de Périgueux en même temps qu'à la science archéologique.

M. de Caumont adresse des remercîments à M. le Maire et aux autres autorités, ainsi qu'à la presse locale dont tous

les représentants ont bien voulu préparer les esprits au Congrès.

La ville de Périgueux, par l'importance de ses monuments, était naturellement indiquée pour une réunion de ce genre. L'achèvement du chemin de fer a été une circonstance décisive à cet égard. Le but de la Société française d'archéologie, en assignant des rendez-vous annuels à tous ses membres, a été, en effet, ainsi que le disait M. le Maire, d'instruire ses propres membres et d'encourager successivement, dans chaque localité, les personnes qui avaient entrepris isolément des études archéologiques. La Société a aussi à répartir entre divers monuments quelques sommes qui sont le produit de ses cotisations. Il sera donc nommé une Commission pour statuer sur les demandes qui ont été faites ou qui se produiront encore. Mais déjà il convient de voter une allocation de 500 fr. pour des fouilles qui ont été proposées par MM. de Verneilh et Galy, et qui pourront, si les propriétaires ne retirent pas le consentement qu'ils ont donné verbalement, se faire à Périgueux même, pendant la durée du Congrès. Il s'agit d'une portion de l'enceinte romaine, qui, masquée par une couche épaisse de décombres, offre cependant à son sommet l'indication d'une sorte d'arc-de-triomphe : il y a là deux tours semi-circulaires, entièrement revêtues de pilastres doriques dont on ne voit plus que les chapiteaux et l'entablement; il y a probablement aussi dans l'intervalle, en arrière d'une courtine du moyen-âge grossièrement construite en moëllons, une porte monumentale. — Que ce fragment de l'enceinte de la cité ait appartenu à un péristyle fortifié du temple de Mars, comme le pense M. de Taillefer, ou, ce qui est beaucoup plus vraisemblable, qu'il appartienne à la même construction que le reste des murs romains, mais avec tout le luxe d'ornements et de matériaux qui pouvait convenir à la principale entrée, à la

*maîtresse-porte* de la cité (1); — il n'en importe pas moins de dégager ce précieux monument romain. Une fois mise en lumière par un simple déblai qui a été déjà demandé à plusieurs reprises, mais dans des circonstances moins favorables, la porte romaine de la cité deviendra, aux yeux de tous, une des richesses monumentales de la ville, et sa conservation sera désormais assurée. M. de Caumont se plaît même à espérer, avec MM. Galy et de Verneilh, qu'elle deviendra bientôt le point de mire d'une de ces rues nouvelles qui doivent rayonner de la place Francheville, et qu'elle contribuera puissamment à la décoration de la ville de Périgueux.

Conformément à la proposition de M. de Caumont, un crédit de 500 fr. est immédiatement voté.

M. le Secrétaire-général donne ensuite communication de lettres d'un certain nombre de personnes qui, toutes, expriment le regret de ne pouvoir assister au Congrès.

Ces lettres sont de : MM. le comte de Mellet, de la Marne; le vicomte de Gourgues, de Lanquais; Godard-Faultrier, d'Angers; Parker, d'Oxford; Freeman, de Cardiff; l'abbé Arbellot, curé de Rochechouart; l'abbé Texier, supérieur du Séminaire du Dorat; Champvailler, membre de la Société archéologique d'Angoulême; Dulignon-Desgranges, de Langon; le baron de Girardot, secrétaire-général de la Préfecture, à Nantes; Béchade, de Marmande; le vicomte Du Moncel, de Cherbourg; Poitevin, Cirot de La Ville et Jabouin, de Bordeaux.

M. le Secrétaire-général communique également une lettre de M. le Président du Congrès de la propriété littéraire et artistique de Bruxelles, qui demande à la Société française

(1) Il en existait une, a dit M. de Caumont, de forme tout-à-fait analogue à l'enceinte gallo-romaine de Bourges.

d'archéologie de se faire représenter dans cette assemblée, par des délégués, au mois de septembre prochain.

On pose la première question du programme, ainsi conçue : *Quels sont les monuments incontestablement celtiques qui existent dans le département de la Dordogne?*

M. Léo Drouyn prend la parole. Il a parcouru le département, il y a huit ans, pour une *Statistique monumentale* que ses collaborateurs, MM. de Gourgues et Des Moulins, ont renoncé à publier. Tous les monuments celtiques qu'il a eu l'occasion d'observer, lui ont paru rangés sur une seule ligne, du Nord au Sud. Il y en a bien dix-sept ou dix-huit : la pierre-fiche voisine du prieuré de Badeix ; les deux rocs branlants de la Francherie et de St.-Estèphe qui, selon M. Des Moulins, ne sont que des jeux de la nature, peut-être acceptés comme monuments par le culte druidique ; la pierre-fiche de Puyfaiteau, commune de St.-Martial, petit obélisque de granit, couché sur un plateau calcaire ; le dolmen de Brantôme, très-grand et très-curieux : il a 5 mètres de long sur 2 mètres 90 centimètres de large ; un autre dolmen à demi renversé, près de Puy-de-Fourche ; une allée couverte, près du château de Maroitte ; des alignements considérables, qui se terminent par un dolmen, au village de Margaux, non loin de Tocane ; un autre dolmen près de St.-Aquilin, en avant de la Linde ; une pierre posée, connue sous le nom de Tranche-de-Saumon ; puis les dolmens de Camp-Guilhem, de la Robertie et du Blanc ; dans la commune de Blaiseval, trois tumulus, et enfin un dolmen, au Roc-de-Cauze.

M. Drouyn croirait téméraire de se prononcer sur l'utilité de cette grande ligne de monuments celtiques. Il se contente de soumettre le fait, tout douteux qu'il puisse être, à l'examen du Congrès.

M. Charpentier de Belcourt indique une autre ligne dans la direction de la Saintonge, sans énumérer les monuments qui la composent.

M. F. de Verneilh ne croit pas à ces lignes de monuments celtiques, formées indistinctement de tables de pierre ou dolmens, d'obélisques ou pierres-fiches et de mottes artificielles ou tumulus, sans parler des allées couvertes.

Tout bon chasseur de monuments que soit M. Léo Drouyn, il n'a pas battu également bien toutes les parties du Périgord; il connaît naturellement mieux les bords des grandes routes que les parties reculées des campagnes, sans cela il aurait trouvé plus de pierres-fiches et de dolmens, et rangés dans un ordre moins régulier. M. le comte de Taillefer, qui, le premier, a cru reconnaître entre nos monuments celtiques *une certaine correspondance*, admettait un bien plus grand nombre de ces lignes monumentales, car c'est ainsi qu'il les appelle (1). M. de Taillefer disait, de plus, que l'emplacement de ces monuments « fut déterminé pour fixer les postes « où devaient se tenir les gens chargés d'annoncer les nou- « velles, correspondance télégraphique qui étonna plus d'une « fois les Romains et Jules-César lui-même. »

M. de Verneilh pense qu'on aurait adopté, de préférence, pour marquer de simples relais de courriers, mille procédés moins dispendieux, et il ne trouve aucune autre bonne raison pour aligner ainsi les monuments celtiques.

M. de Caumont fait observer que les dolmens ne sont plus considérés comme des autels, mais comme des tombeaux, parce que les fouilles qui ont été faites sous ces monuments ont presque toujours amené la découverte de squelettes ou d'objets se rattachant aux sépultures. Des enquêtes faites en Poitou et en Bretagne ont constaté que, dans l'origine, la

(1) *Antiq. de Vesone*, t. I, p. 179.

plupart des dolmens avaient été enterrés, c'est-à-dire recouverts par des tumulus. Or, dans l'antiquité, il était d'usage de placer les tombeaux le long des grandes voies, tracées le plus souvent d'après la configuration du sol et dont les routes actuelles ne s'écartent pas beaucoup. Les dolmens et les autres monuments celtiques de nature analogue peuvent donc, par le fait, se trouver rangés en ligne.

M. Félix de Verneilh admet, jusqu'à un certain point, cette explication indirecte des alignements de dolmens. Mais ce qui faisait préférer le bord des routes pour les sépultures, c'est qu'elles y étaient mieux en vue. Dans une foule de cas, d'autres emplacements devaient sembler préférables, celui, par exemple, où le personnage qu'il s'agissait d'ensevelir avait été tué. Aussi est-il impossible de concevoir de grandes voies gauloises, tracées de telle sorte qu'elles passent à portée de tous nos monuments celtiques, ou seulement de ceux qui ont été signalés par M. Drouyn.

M. de Chaunac donne un renseignement à ce sujet : la commune de Cénac, qu'il habite, a eu le tort de vendre récemment un tumulus qui était sa propriété. En le déblayant, on a trouvé, non pas un dolmen, mais un équivalent de date postérieure, c'est-à-dire une chambre sépulcrale où un paysan s'est aussitôt logé, après y avoir pratiqué une fenêtre.

M. Charles Des Moulins lit ensuite un travail de son beau-frère, M. le comte de Gourgues, sur les antiquités celtiques.

## ÈRE GALLO-ROMAINE.

La discussion amène les 2e., 3e., 4e., 5e., 6e. et 7e. questions du programme, ainsi conçues :

*A-t-on reconnu, d'une manière précise, les voies ro-*

*maines indiquées sur la carte de Peutinger et dans l'itinéraire d'Antonin?*

*A-t-on constaté l'existence d'autres voies antiques, non mentionnées par l'itinéraire ou la carte?*

*Le tracé de ces différentes voies romaines a-t-il été fait sur des cartes à grand point, celles de Cassini, par exemple?*

*Quelles particularités les chaussées de ces antiques voies ont-elles offertes?*

*A t-on découvert, sur leurs bords, des colonnes milliaires? Quelles inscriptions portaient-elles? Que sont-elles devenues?*

*S'est-on occupé d'un travail détaillé et approfondi sur la géographie ancienne du Périgord?*

Par les soins de M. de Caumont, le fac-simile de la carte de Peutinger est déployé sur les murs de la salle et soumis à l'examen des assistants qui, pour la plupart, le voyaient pour la première fois. Mais aucun travail d'ensemble n'a été préparé sur les questions relatives aux voies romaines du Périgord. Elles demeurent provisoirement sans autre réponse que celle qui se trouve dans les *Antiq. de Vesone*, t. II, p. 228 à 252. M. de Gourgues a seulement envoyé une note sur les traces de routes antiques qui existent aux environs de la station romaine de *Diolindum*. Il faut donc, quant à présent, se contenter de ce qui a été dit par M. de Taillefer.

On signale l'existence d'une borne milliaire conservée au musée de Périgueux, grâce à M. de Taillefer qui l'a décrite après l'abbé Lebœuf. Ces deux savants ont parfaitement apprécié la haute importance de l'inscription qui y est gravée; c'est la seule de l'empereur Florien que l'on connaisse. Comme ce prince a été tué en Cilicie, après un règne de deux mois et demi, elle a été certainement gravée en 276; elle donne enfin une preuve du peu de longueur des lieues

gauloises, car on sait qu'elle a été trouvée dans le vallon de Vignéras, sur la route de Saintes, à 2 kilomètres de la cité.

Elle est ainsi conçue :

DOMINO . ORBIS
ET . PACIS . IMP . C .
M . ANNIO . FLO .
RIANO . P . F .
INV . AVG . P . M .
T. P.P.P. PR$_0$C$_0$S .
P L

M. de Caumont exprime, à ce sujet, l'espérance que l'on trouvera en Périgord d'autres bornes milliaires, car les voies romaines devaient y être bien plus nombreuses encore que ne l'indique la carte de Peutinger.

On passe ensuite aux 8e., 9e., 10e., 11e., 12e. et 13e. questions, ainsi conçues :

*Indiquer la topographie de Périgueux sous la domination romaine.*

*Quels étaient les principaux monuments publics de la ville à cette époque?*

*Quelle place occupaient-ils? Quelle était leur destination?*

*Pourrait-on dresser un plan de la ville de Périgueux, indiquant la direction des rues qui existaient sous la domination romaine?*

*A quelle époque la ville de Périgueux a-t-elle été défendue par des murailles?*

*A-t-on, à Périgueux comme ailleurs, sacrifié certains monuments pour en employer les pierres à la construction des murs d'enceinte?*

M. Galy, conservateur du musée, a la parole et lit, à

propos de ces différentes questions, un mémoire étendu qui reçoit de l'Assemblée l'approbation la plus marquée et qui sera reproduit, avec le complément que l'auteur se propose d'y joindre, dans les procès-verbaux du Congrès.

---

## Séance du 30 mai.

Présidence de Mg^r. Georges MASSOUNNAIS, évêque de Périgueux.

La séance est ouverte à midi.

Siégent au bureau : MM. *Ch. Des Moulins*, le vicomte *de Crémoux*, l'abbé *Le Petit*, *de Glanville*, *Galy*, *de Caumont*.

M. le baron *de Castelnau-d'Essenault* remplit les fonctions de secrétaire.

Mg^r. l'Évêque adresse à l'Assemblée le discours qui suit :

« MESSIEURS,

« C'était comme simple disciple que nous désirions siéger près de vous, docteurs et maîtres dans la science, afin d'écouter vos savantes leçons, et voici que vous nous appelez à l'insigne honneur de vous présider.

« Si cet honneur ne se fût adressé qu'à l'homme, nous l'eussions décliné, malgré vos instances. Mais nous l'acceptons avec empressement et gratitude, puisqu'il est déféré au caractère sacré dont nous sommes revêtu.

« Recevez, Messieurs, l'expression de notre vive reconnaissance pour cet hommage rendu à la religion. Noble et radieuse fille du ciel, jamais elle ne reçut de la véritable science que des hommages de vénération et de respect, tandis que, trop souvent, elle fut l'objet de sarcasmes et de

railleries de la part du demi-savoir, de l'ignorance ou de la passion. Ne nous en étonnons pas : c'est la lutte toujours ancienne et toujours nouvelle de l'esprit de ténèbres et d'erreur contre la lumière et la vérité.

« Aussi la religion a-t-elle en haute estime le vrai savant. Aussi tenions-nous à honneur, Messieurs, à l'exemple de nos vénérés frères dans l'épiscopat, de vous offrir l'hospitalité à l'ombre de ce vieux St.-Front, digne de vos études, et qui, grâce aux secours d'un gouvernement généreux et protecteur et à l'intelligente direction d'une main habile, va sortir de ses ruines et recouvrer son antique splendeur.

« Soyez donc les bienvenus au milieu de nous, pélerins de la science, qui, par amour pour nos antiques monuments, allez de contrée en contrée pour découvrir et conserver toutes ces reliques d'un passé que les ravages des temps et l'ignorance des hommes, plus destructeurs que les révolutions et les siècles, allaient bientôt faire disparaître pour toujours.

« Ce retour aux profondes études de la saine archéologie, nous vous le devons, Messieurs, et nous aimons à reconnaître et à proclamer que ce sont vos savants ouvrages qui ont détruit tant et de si étranges préjugés. La lumière s'est faite, les yeux se sont dessillés, et nos églises, qui, depuis trop long-temps, étaient regardées comme le produit bizarre de l'art en décrépitude, ont apparu aux yeux de tous ce qu'elles sont réellement, des mondes ou l'art s'épanouit dans toutes les modifications diverses de son développement le plus complet.

« L'histoire, Messieurs, l'atteste et vous l'avez attesté après l'histoire, c'est aux évêques et aux moines que l'art est redevable de ses vrais chefs-d'œuvre et de ses plus incontestables grandeurs.

« Si le prêtre, au commencement de ce siècle, après tant

de désastres et de ruines, trouvait à peine quelques instants pour offrir l'auguste Victime, catéchiser les enfants et consoler le moribond, tant la mort, l'exil et l'échafaud avaient décimé la tribu sainte, voyez, Messieurs, aussitôt que ses rangs ont pu se reformer, avec quelle noble ardeur les ministres du sanctuaire se sont livrés à l'étude !

« Ne comptez-vous pas parmi eux, sur presque tous les points de notre France, des collaborateurs et des amis ?

« Pour nous, absorbé par les labeurs incessants d'un trop vaste diocèse, nous ne pouvons offrir à la science que nos encouragements et notre sympathie. Mais, telle est notre volonté, plus heureux que leurs devanciers, nos jeunes lévites sont initiés à la science archéologique, et une commission permanente de prêtres instruits siége près de notre trône épiscopal, afin d'unir leurs lumières à celles des hommes capables désignés par l'éminent administrateur de ce département pour veiller aux réparations de nos monuments.

« Ainsi, Messieurs, et vous l'apprendrez avec bonheur, le vandalisme et les mutilations ont cessé dans notre cher Périgord.

« L'amour de la science et de l'art n'est-il pas une partie de l'héritage ecclésiastique ? Et si jamais nous venions à l'oublier, notre bien-aimé pontife, S. S. Pie IX, nous le rappellerait par les divers travaux qu'il ne cesse de faire exécuter dans la ville sainte, Rome, l'éternelle patrie de la science et des arts.

« Saintement jaloux de tout ce qui se rattache à la gloire de notre chère cité de Périgueux, nous regardâmes comme une glorieuse page pour son histoire la tenue de ce Concile provincial qui venait, il y a deux ans, renouer, sous les antiques coupoles de St.-Front, les anneaux d'une chaîne brisée depuis près de cinq siècles, et retracer les règles saintes de la foi, de la discipline et des mœurs.

« Comment donc n'applaudirions-nous pas à cet autre concile de savants qui, lui aussi, à un autre point de vue sans doute, vient sauvegarder les traditions artistiques du passé et étudier les richesses de notre cité ?

« L'antique Vesone, Messieurs, vous offrira, avec les débris de ses monuments païens, les vestiges de la grandeur et de la puissance romaine : le savant directeur de notre musée vous en entretenait hier mieux que nous ne saurions le faire.

« Périgueux, la ville chrétienne, vous présentera avec orgueil ses édifices religieux, et avant tout son vieux St.-Front, patriarche de nos antiques cathédrales, monument unique sur le sol de notre France, la gloire de notre cité, devenu tout à coup, après tant d'années de mutilation et d'oubli, l'objet des études et de l'enthousiasme de nos plus illustres archéologues. Après les récents ouvrages qui l'ont fait rayonner d'un nouvel éclat, nous garderions le silence, s'il ne nous restait à payer à MM. de Caumont et de Verneilh le juste tribut de notre reconnaissance et de notre admiration.

« Ce n'est pas sans avoir le cœur brisé que nous portons nos regards sur l'église de la Cité, siége antique de nos prédécesseurs, St.-Etienne, cathédrale infortunée, que Mgr. de La Béraudière ne put rendre à ses antiques splendeurs, tant elle fut indignement outragée, mutilée par les hérétiques du XVI^e. siècle. Nous recommandons cet édifice à votre pitié, à vos études et à votre intérêt ; il en est digne.

« Nous sera-t-il permis, Messieurs, de vous entretenir de notre cher et bien-aimé St.-Georges ? pardonnez à l'amour paternel. Cette église, dont vous connaissez l'habile architecte, sourit à notre cœur d'évêque, et ce sourire est gracieux comme celui du premier-né. Ce petit monument ne s'écarte des traditions byzantines des deux autres églises que pour étaler, dans la pureté de ses lignes, les traditions irréprochables du XIII^e. siècle. Dans quelques semaines, nous pourrons

offrir le saint Sacrifice dans son transept achevé, et bientôt vous verrez s'élancer vers les cieux sa flèche aérienne, et s'élever majestueusement les murs de sa nef, au milieu de laquelle nous voulons placer les armoiries de la ville, comme témoignage de reconnaissance envers le digne magistrat et ses collègues qui président aux intérêts de la cité, pour les sacrifices qu'ils ont bien voulu s'imposer.

« La mission que vous venez remplir au milieu de nous, Messieurs, est donc une noble mission. Pourquoi ne dirions-nous pas une sainte mission ?

« Nouveaux Zorobabels et Néhémies, vous reconstruisez les monuments de la patrie et vous rebâtissez les murs de Jérusalem.

« Par vous, l'art chrétien, mieux connu, a été glorifié, vengé. Dans vos savantes interprétations, il est devenu, comme il le fut dans les siècles de foi, un véritable symbolisme; et ne peut-on pas appliquer à votre science ces paroles de Richard de Saint-Victor : *Per scientiam itur ad disciplinam, per disciplinam ad bonitatem, per bonitatem ad beatitudinem ?*

« Le savant est un missionnaire : l'illustre Cuvier, par ses recherches et ses admirables découvertes dans les entrailles de la terre, n'a-t-il pas démontré jusqu'à l'évidence l'accord parfait de la science avec le récit biblique sur l'origine du monde et le déluge ?

« Poursuivez donc, Messieurs, avec énergie et persévérance vos savantes études, et guidés par la foi et la science, vous aurez votre part de cette promesse de nos livres saints : *Qui docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti.* Que vos investigations ne s'arrêtent pas seulement aux âges chrétiens : remontez plus haut encore, et dans la comparaison que vous ferez, par vos découvertes, entre l'art païen et l'art chrétien, vous apprécierez mieux encore l'immense différence

qui existe entre la civilisation de l'Evangile et la civilisation de la raison.

« Les amphithéâtres où coulait le sang des victimes humaines me font aimer davantage nos églises et nos autels, où ne coule plus que le sang de l'Agneau sans tache.

« Ne bornez pas vos études à notre ville : parcourez, Messieurs, notre cher Périgord. Depuis dix-huit ans, nous le sillonnons en tous les sens ; or, je vous l'affirme, c'est une terre de tradition et de foi. Vous y découvrirez de vieux châteaux qui, avec l'architecture du passé, ont conservé précieusement les religieuses et hospitalières coutumes des nobles et antiques familles ; vous y rencontrerez, dans nos montagnes, nos forêts, nos vallées, sur le bord de nos rivières, des églises dignes de fixer vos regards.

« Le cœur de l'évêque tressaille en songeant que cette terre du Périgord fut toujours, aux yeux de la foi et de la science, une terre de choix et de prédilection : au besoin, les ruines de tant d'abbayes et de monastères entassées à la fin du siècle dernier l'attesteraient.

« Or, ces ruines, Messieurs, sont comme des ossements desséchés et épars. Il faut que le souffle de la foi et de la science les réunisse et les ranime. Hâtons-nous, le temps presse. Nous ne verrons pas, sans doute, toutes les merveilles que nos pères ont vues, merveilles dont le souvenir leur arracha tant de larmes ; mais, du moins, comme la jeunesse née aux mauvais jours de l'exil de Babylone, réjouissons-nous à la vue du nouveau temple dont nous aurons posé les fondements.

« Messieurs, tout entier aux devoirs multipliés d'un laborieux ministère, si nous n'avons pu assister hier à l'ouverture du Congrès, et s'il ne nous est pas donné de nous retrouver au milieu de vous aussi souvent que nous le désirerions, nous avons tenu à vous montrer aujourd'hui, par notre empressement, la haute estime que nous professons pour

vos personnes et vos travaux. Daigne le Dieu des *sciences* répandre sur vous et vos études ses plus abondantes bénédictions !

« Je résigne en ce moment, Messieurs, mes fonctions de président entre les mains de celui que vous vous honorez d'avoir pour chef.

« Je me tais pour vous écouter et m'instruire. »

Après ce discours, vivement et fréquemment applaudi, M. de Caumont exprime à Monseigneur la gratitude du Congrès et lui témoigne le désir et l'espoir que Sa Grandeur voudra bien, autant que de graves occupations pourront le permettre, présider à ses travaux.

Il est donné lecture, par M. de Caumont, de quelques nouvelles questions qu'il a formulées pour être soumises à la discussion du Congrès, et qui sont relatives à la deuxième partie du programme. Ces questions sont les suivantes:

*A quelle époque remonte généralement le premier établissement des paroisses? Il y en avait encore fort peu au XI^e. siècle, d'après les recherches qui ont été faites dans certaines provinces. Il serait important de faire le même travail pour le Périgord en consultant les pouillés.*

*Dans quelle proportion les abbayes ont-elles contribué à cette création des paroisses rurales? Présenter le tableau des paroisses qui dépendaient des abbayes, en les rattachant à chacune de ces abbayes. Dresser une carte des origines des paroisses en Périgord, d'après le système déjà indiqué, depuis plusieurs années, par la Société française d'archéologie.*

Après la lecture de ces questions nouvelles que M. de Caumont recommande spécialement, au moins pour l'avenir, aux membres de la Société française d'archéologie appar-

tenant au clergé du Périgord, l'ordre du jour appelle la discussion de la question du programme ainsi conçue :

*Quels sont les édifices antiques de la France et de l'Italie dont la forme offre le plus d'analogie avec la tour de Vésone, et qui peuvent le mieux indiquer la destination primitive de ce monument?*

Sans se prononcer sur la destination première de la belle ruine romaine connue sous le nom de tour de Vésone, M. Léo Drouyn se contente de signaler, près de Riberac, commune de Villetoureix, l'existence d'une tour ronde vraiment analogue, dans de bien moindres dimensions, à celle de Vésone. Elle n'a que 8 mètres de diamètre, au lieu de 17 ou 18; mais elle est aussi bâtie en petites pierres carrées avec quelques cordons de brique au sommet. Aujourd'hui, elle est englobée dans le château moderne de M. de Beauroyre; mais il semble que, lorsqu'elle était à l'état de ruine, elle offrait, comme la tour de Vésone, une brèche du côté du Levant. Ses murs sont minces et sans portes ni fenêtres, ou, du moins, sans fenêtres authentiques. Elle a seulement, dans sa partie supérieure (et c'est ce qui constitue le trait de ressemblance le plus frappant avec la tour de Vésone), une ligne circulaire de petites ouvertures carrées qui ne pénètrent pas jusqu'au parement intérieur. Ces trous, de 30 centimètres en carré, ne sont pas surmontés, comme au monument de Périgueux, d'un arc de décharge à claveaux de brique. Ils sont simplement déterminés par quatre pierres plates; mais leur espacement est aussi régulier qu'à la tour de Vésone et ils jouaient, sans doute, le même rôle dans la construction.

M. d'Auzac de La Martinie, qui connaît particulièrement le propriétaire du château de La Rigale, explique que M. de Beauroyre a fait niveler beaucoup de substructions voisines de la tour dont il s'agit et qui lui paraissent

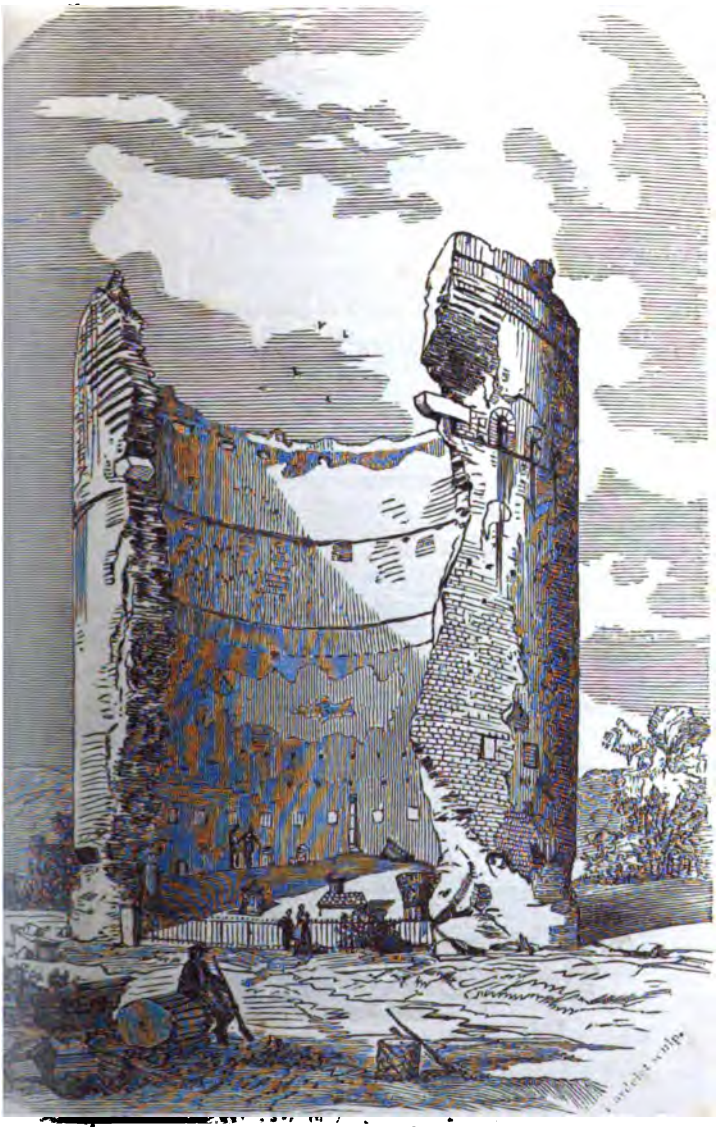

TOUR DE VÉSONE, VUE A L'INTÉRIEUR.

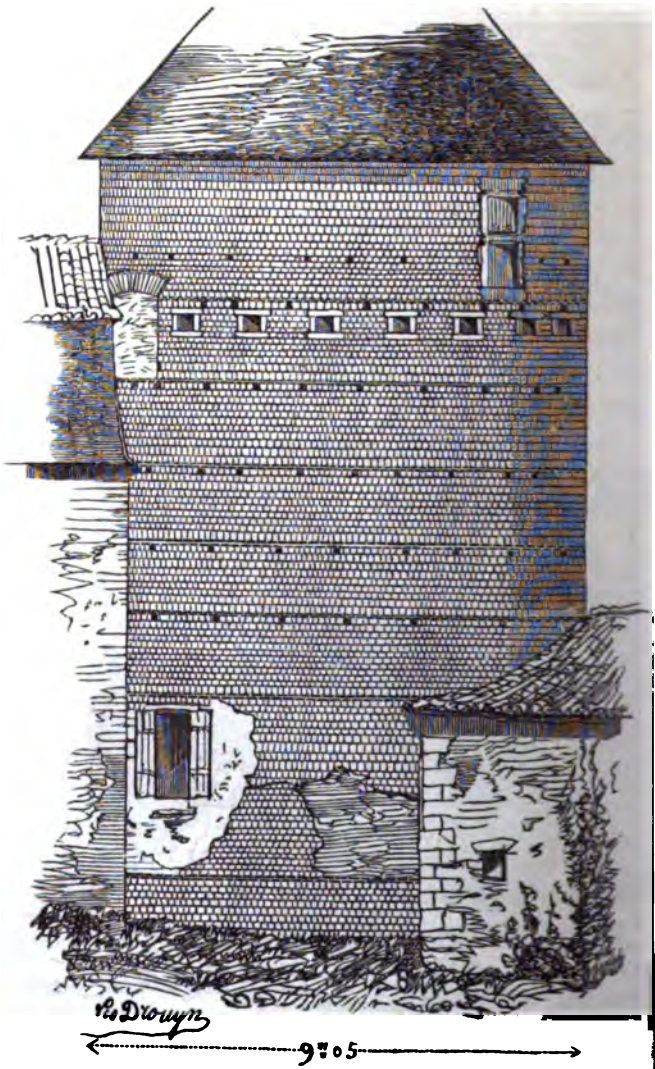


LA TOUR GALLO ROMAINE DE LA RIGALE, VUE EXTÉRIEUREMENT.

avoir appartenu, comme la tour elle-même, à une *villa* romaine.

M. Léo Drouyn ajoute qu'il connaît encore, près de Villeneuve-sur-Lot, à Eysses, sur l'emplacement de l'ancienne ville d'*Excisum*, une autre tour ronde de construction romaine, assez semblable, quant aux caractères généraux, à celle de La Rigale. M. le comte Alexis de Chasteigner a conservé du monument d'Eysses des souvenirs plus précis, et il pourra dire s'il offre des analogies particulières avec la tour de Vésone et celle de La Rigale (M. de Chasteigner a, en effet, déclaré pouvoir dire avec certitude que la tour romaine d'Eysses offrait une brèche à l'Est et un cordon supérieur de trous carrés).

M. Félix de Verneilh commence par rappeler que M. l'abbé Michon, dans sa *Statistique monumentale de la Charente*, avait déjà constaté la ressemblance d'un monument romain, du voisinage de Périgueux, avec la tour de Vésone. MM. de Verneilh et Drouyn ont eu dernièrement l'occasion de vérifier le fait, en visitant les ruines de Chassenon (Charente).

Au moyen des fouilles que M. Michon a fait exécuter sur le mamelon de *Montelux*, il a retrouvé, sous les décombres les soubassements d'un édifice, octogone, il est vrai, au-dehors, mais circulaire au-dedans, et de même dimension, à quelques centimètres près, que la tour de Vésone. Comme la tour de Vésone, cet édifice était revêtu de marbre, à en juger par les crampons et les fragments de plaques de marbre trouvés dans les déblais. Les murs ne s'élèvent pas assez haut, il s'en faut de beaucoup, pour qu'on puisse voir s'il s'y trouvait une ligne de trous carrés. Depuis qu'ils sont à découvert, leurs assises, en petites pierres carrées, se désagrègent même assez rapidement et bientôt leur plan redeviendra confus; mais toujours on verra que la tour proprement dite,

ou *cella*, était exhaussée sur un vaste massif de maçonnerie qui domine encore de 2 ou 3 mètres le sol naturel, et qui supportait nécessairement un péristyle octogone auquel on accédait, non-seulement à l'Est, en avant de la porte de la *cella*, mais à l'Ouest, au Nord et au Sud, par des rampes droites nettement caractérisées. Or, dans les fouilles que M. le comte de Taillefer fit exécuter au pied de la tour de Vésone et dont il a publié le procès-verbal minutieux, on a aussi reconnu que le monument, tel qu'on le voit aujourd'hui, était entouré, au-dessous du sol actuel, d'un mur circulaire relié à la *cella* par une voûte et destiné, selon toute apparence, à supporter une colonnade extérieure, à laquelle conduisaient de grands perrons placés aux quatre points cardinaux.

Selon M. de Verneilh, il est incontestable que la tour de Vésone était jadis la *cella* d'un temple : la tradition religieuse le veut, puisque saint Front est représenté chassant le dragon du paganisme d'une tour éventrée, copiée exactement sur celle de Vésone. MM. l'abbé Lebœuf, de Taillefer et de Mourcin n'en ont pas douté un seul instant; et, quant aux savants qui ont proposé depuis peu des opinions différentes, il faut considérer qu'ils écrivaient à distance et sur des souvenirs de voyage déjà un peu effacés. — Quoi qu'il en soit, la tour de Vésone ne saurait avoir été une construction militaire, comme le voudraient quelques-uns. Jamais donjon n'a eu de murs aussi minces et n'a été revêtu, intérieurement et extérieurement, de plaques de marbre, ainsi que l'attestent ces milliers de crampons de fer dont le monument est encore hérissé. La tour de Vésone ne saurait être non plus un tombeau, ainsi que M. Parker et, avant lui, M. de Jouy, ont incliné à le croire. Il y a certainement, à Rome, des tombeaux de forme circulaire plus grands et plus riches que notre monument de Périgueux; mais l'analogie n'est qu'ex-

térieure et apparente. Construits d'après le même principe que les pyramides d'Égypte, le mausolée d'Adrien et le sépulcre de Cecilia Metella, par exemple, sont massifs à l'intérieur et ne présentent que d'étroites chambres funéraires où les dépouilles du mort s'abritent et se cachent sous une montagne de maçonnerie. — Les tombeaux chrétiens de Rome, ceux de sainte Hélène et de sainte Constance, circulaires encore, aussi bien que le tombeau de Théodoric, à Ravenne, sont, au contraire, destinés à recevoir le public; mais déjà ce sont des églises.

Donc, la tour de Vésone n'a été ni un donjon, ni un tombeau, mais un temple. Il en existe à Rome, sinon de pareils, du moins d'analogues : le Panthéon a la même forme générale dans des proportions bien autrement vastes; mais il n'a pas de colonnade circulaire : on n'en voit qu'aux temples de la Sybille, à Tivoli, et de Vesta *in Velabro*, qui peuvent être considérés comme des modèles en petit du temple de Vésone. On a parlé du péristyle qui environnait ce dernier monument : il se raccordait avec la *cella*, précisément au moyen de ces vingt-deux trous carrés, ménagés avec tant de soin au sommet des murs, et où venaient s'engager les poutres en bois ou en marbre qui supportaient le toit particulier du péristyle. C'est l'opinion de MM. de Taillefer et de Mourcin, et il faut définitivement s'y ranger. Au premier aspect, ces trous semblent placés trop haut et trop rapprochés les uns des autres pour convenir à l'usage dont il s'agit; mais il faut remarquer que la colonnade extérieure, décrivant un cercle concentrique à la *cella*, a 4 mètres en-dehors, les entrecolonnements se trouvaient élargis d'autant. Il faut tenir compte aussi de la hauteur, encore indéterminée au-dessus du sol antique, du soubassement en grandes pierres de taille dont on ne voit plus que l'empreinte. En retranchant de ce qui reste, d'une part, les bases et peut-

être un stylobate, de l'autre, les chapiteaux et l'architrave, il n'y a guère plus pour le fût des colonnes qu'une longueur de 12 à 13 mètres, et il s'en trouve de plus grands à Rome, même d'un seul bloc. Rien ne prouve, d'ailleurs, que les colonnes fussent monolithes à Périgueux. M. de Mourcin avait seulement cru pouvoir le conjecturer, d'après la forme de certains grands éclats de marbre ramassés dans les fouilles; mais, ni au pied du monument, ni dans le reste de la ville, on n'a trouvé de colonnes entières dignes d'avoir appartenu au temple de Vésone. On ne peut s'en étonner beaucoup, quand on sait comment on construisit les premières basiliques chrétiennes, composées précisément de longues files de colonnes en marbre que le moindre incendie suffisait à détruire.

Le trait le plus original du temple de Vésone, c'est que sa grande salle ronde restait, selon toute probabilité, à découvert, *sub Jove*. Des murs aussi hauts et aussi peu épais n'étaient nullement propres à porter une voûte; et, quant à une charpente plate, la seule qu'on puisse imaginer pour un tel édifice, c'eût été bien laid et encore eût-il fallu, en l'absence de toute fenêtre, la percer au centre d'une large ouverture où la pluie eût pénétré librement, comme au Panthéon, mais de façon, cette fois, à fouetter jusqu'au pied des murs. Mieux valait donc ne pas avoir de toit du tout ou se contenter, pour abri, de cette petite galerie intérieure au moyen de laquelle M. de Mourcin expliquait les grandes pierres, régulièrement espacées, qui sont encore en saillie de 30 à 40 centimètres sur le parement du mur.

Un temple aussi majestueux, aussi remarquable à tous égards, situé dans une importante cité romaine, devait naturellement servir de modèle dans le voisinage immédiat de Périgueux. Par un heureux hasard, des imitations subsistent encore en certain nombre. De même que la basilique

à coupoles de St.-Front se présente entourée, non-seulement en Périgord, mais jusque dans l'Angoumois et le Quercy, de monuments grands et petits du même type; ainsi, selon M. de Verneilh, le temple de Vésone aurait à Chassenon, a Eysses et à La Rigale, sa postérité distincte : c'est une idée toute nouvelle, née dans le Congrès archéologique de Périgueux, sous l'influence de faits apportés isolément par divers membres de la réunion, et qui, une fois groupés, prennent une signification imprévue. Peut-être ce système sera-t-il vérifié par d'autres découvertes. En ouvrant un simple fossé long de 4 ou 5 mètres, et partant du pied de la tour de La Rigale (1) ou de celle d'Eysses, on devrait rencontrer le mur concentrique déjà reconnu à Vésone et à Chassenon. Puisque la *cella* conserve l'empreinte du toit du péristyle, il a bien existé un soubassement pour la colonnade extérieure, et il n'est pas probable qu'on l'ait rasé jusqu'aux fondations. D'ailleurs, pourquoi s'étonner de trouver un temple à La Rigale, par exemple? Si *Cassinogilum* est une ville secondaire qui, sans avoir jamais eu le rang de cité, n'en a pas moins un amphithéâtre pour signe de son importance; si *Excisum* est aussi, sans contestation, une ville romaine de second ou de troisième ordre, ne peut-il pas y avoir eu à La Rigale, sans que l'histoire en dise rien, un centre de population moins important encore et comparable néanmoins à la petite ville de Riberac, qui s'élève dans le voisinage? Au surplus, sous les Romains comme de nos jours, évidemment on a toujours mis en quantité suffisante les monuments du culte à la portée

(1) Depuis le Congrès, M. d'Auzac de La Martinie s'est déja assuré, en effet, qu'il existait à La Rigale, au-dessous du sol actuel, un mur concentrique à la *cella*, dont il est distant de 2 mètres. Le *Bulletin monumental* donnera prochainement le plan de ces fouilles, ainsi que de celles qui pourront être faites à la tour d'Eysses.

des populations. Il y en avait, non-seulement dans les petites villes, mais dans chaque *villa* un peu considérable; et, réellement, la tour de La Rigale n'annonce pas un édifice trop au-dessus d'un temple de village.

Maintenant, à quelle divinité était consacré le temple-type, celui de Périgueux? Était-ce vraiment un temple d'Isis, comme l'ont conjecturé MM. de Taillefer et de Mourcin, sur de faibles indices? M. de Verneilh ne le croit nullement, et il partage au contraire, à peu de chose près, l'opinion qui a été si bien développée par M. Galy dans la séance d'hier.

M. Galy, dans son savant mémoire, vous entretenait de ces dieux topiques, honorés souvent de préférence aux grands dieux de l'Olympe, aux dieux romains; il vous disait que quatre de nos inscriptions étaient relatives à la divinité tutélaire de Vésone : *Tutelæ Augustæ Vesunnæ*. Eh bien! si le principal temple de la cité, celui qui nous a, quels que soient d'ailleurs le nom et la nature de cette divinité tutélaire, laissé de si belles ruines, lui eût été consacré; de même qu'à Bordeaux, la tradition a conservé le nom de piliers de Tutelle à la colonnade magnifique qui existait encore, il y a deux siècles à peine, sur l'emplacement du grand théâtre actuel; ainsi, à Périgueux, elle eût retenu le second mot du titre, celui de Vésone; et, par ce moyen, on s'expliquerait pourquoi une des ruines du vieux Périgueux a un nom particulier, le nom de la ville romaine elle-même.

Dans cette hypothèse, nous connaîtrions jusqu'au nom du généreux citoyen qui édifia, à ses frais, le temple de Vésone; car la plus importante de nos inscriptions, conservée au château Barrière, nous apprend que le prêtre M. Pompeius, affranchi d'origine, avait restauré libéralement *templum Deæ Tutelæ et Therma publica utraque vetustate collab.* (*Antiq. de Vésone*, t. 1, p. 295).

M. Charpentier de Bellecourt pense qu'avant de se pro-

noncer, le Congrès archéologique devrait faire une nouvelle visite à la tour de Vésone. Dans tous les cas, ce n'est pas un monument du premier siècle, comme MM. de Taillefer et de Mourcin l'ont cru. Ses chaînes de brique et ses revêtements de marbre caractérisent une époque de décadence, celle qui suivit le règne des Gordien. M. Charpentier de Bellecourt se réserve de préciser plus tard l'époque et la destination du monument.

On passe ensuite à la 15e. question, ainsi conçue :

*Quels faits particuliers peuvent être signalés dans les arènes de Périgueux? Quels sont les autres monuments similaires avec lesquels elles offrent le plus d'analogie?*

M. de Caumont demande si l'enceinte romaine de Périgueux laissait en saillie une partie des arènes, ainsi que cela avait eu lieu à Tours. M. Galy serait assez disposé à le croire d'après les traces, un peu confuses cependant, que la démolition des remparts a laissées en cet endroit. Du reste, si l'amphithéâtre avait été utilisé pour l'enceinte romaine, il le fut aussi plus tard pour d'autres fortifications et fournit un emplacement au château des comtes de Périgord, connu sous le nom de château des Rolphies. Cette forteresse, qui datait du commencement du XIIe. siècle, fut rasée au XIVe. siècle, après l'expulsion des comtes, et il n'en reste pas une pierre aujourd'hui au milieu des vastes ruines des arènes.

Sur la seconde moitié de la question, M. Félix de Verneilh constate, d'après M. de Taillefer, que l'amphithéâtre de Périgueux comptait en France parmi les plus grands, mais sans aucune disposition bien particulière. Construit à grands frais, il n'est point creusé en partie dans le sol, ainsi que ceux de Pompéï et de Chassenon, de façon à supprimer les portiques extérieurs surmontés de façades monumentales. Les fouilles faites sous la direction de M. de Mourcin ont aussi

établi qu'il n'existait sous l'arène que des égouts, sans rien de pareil à ces caves immenses que l'on remarque à Capoue et à Pouzzoles, et qui étaient, dit-on, destinées à renfermer un grand approvisionnement de bêtes féroces pour l'amphithéâtre lui-même et pour ceux des villes voisines. A-t-on signalé quelque chose de pareil dans aucun amphithéâtre de France?

M. de Caumont indique, pour réponse à cette question, le mémoire étendu que M. Pelet, inspecteur de la Société française à Nîmes, a consacré aux amphithéâtres de Capoue et de Pouzzoles, et où il est dit qu'en France il n'existe rien d'analogue aux souterrains de ces deux monuments.

On donne ensuite lecture de la question suivante :

*A-t-on découvert des restes de villæ ou maisons de campagnes gallo-romaines? En a-t-on levé le plan? En a-t-on expliqué la distribution d'une manière satisfaisante?*

Il résulte des renseignements fournis par divers membres du Congrès, qu'on a souvent trouvé en Périgord, notamment près de Razac, des restes de maisons d'origine romaine; mais on n'a pas conservé le plan de ces constructions et l'on n'a pas essayé de retrouver leur distribution primitive.

M. Paquerée lit, à ce sujet, la note suivante.

### NOTE DE M. PAQUERÉE.

La commune de St.-Capraize est située à l'extrémité Sud-Est du canton d'Eymet, et à quelques kilomètres du ruisseau le Drot, qui, dans cette partie, divise les départements de la Dordogne et de Lot-et-Garonne.

Cette commune s'appelait autrefois St.-Caprais-de-Cahuzac et dépendait de la baronnie de Cahuzac (1), possédée, jus-

(1) Cahuzac, petite ville appartenant au département de Lot-et-

ᵓison de La Rochefoucauld-d'Amville.
St.-Caprais se corrompit et se
ize, sous lequel la commune est

nom de St.-Caprais était réel-
aroisse, puisque l'église était et est
able de saint Caprais, évêque d'Agen.
u lieu dit du Surtout, et sur le bord du
nal se dirigeant vers Castillonnées (1), un cul-
r, creusant un fossé, rencontra un pavé antique en
riques à rebords; ce pavé étant dans un terrain de bonne qualité et nuisant à la culture, le paysan s'empressa de le détruire partout où il existait encore.

La couche de terre qui le recouvrait était peu profonde. Çà et là, dans une assez grande étendue, se trouvaient des débris de murs, toujours en pierres de petit appareil. La destruction se continua et, en peu de jours, elle fut complète. Personne ne s'en occupa, personne n'y fit attention. Ces débris servirent à combler les ornières du chemin limitrophe.

Ces anciennes constructions s'étendaient de l'Ouest à l'Est, traversaient les chemins et se prolongeaient, à droite, dans un terrain rocailleux et infertile, parsemé de quelques souches de bois taillis. Dans cette partie, évidemment la moins étendue, la nature du terrain ne permettant pas de le mettre en culture, la destruction n'a pas été totale et il y reste une portion de mur de quelques centimètres d'élévation.

Garonne, située sur un coteau, près de la rive droite du Drot. La distance de St.-Capraize à Cahuzac est d'environ 5 kilomètres.

(1) Castillonnées, chef-lieu de canton, petite ville assez jolie et bien habitée, située sur un plateau élevé, près du Drot. Elle appartient aussi au département de Lot-et-Garonne.

Me trouvant à St.-Capraize, dans le courant de l'automne dernier, et ayant entendu parler de cette découverte, je me rendis sur les lieux. A l'exception de la petite partie située à droite du chemin, et dont j'ai déjà parlé, tout était bouleversé et méconnaissable. On avait défriché le terrain partout où il avait paru susceptible d'être mis en culture.

Dans l'état actuel des lieux, il me paraît impossible de fixer, même approximativement, la forme et l'étendue de ces anciennes constructions; on l'eût pu, peut-être, au moment de leur découverte : malheureusement, comme tant d'autres, elle passa inaperçue.

Il est bien évident pour moi que ce sont les ruines d'un édifice gallo-romain, mais lequel? Etait-ce une *villa?*

La grande quantité de débris de meules à bras, trouvés parmi les décombres, pourraient faire supposer que ce fut un moulin. Mais la banalité des moulins existait-elle à cette époque? J'en doute. Toutefois, je soumets la question à l'appréciation des savants qui assistent au Congrès. Tous ont fait plus d'études, possèdent plus de lumières que moi; et, d'avance, je m'incline devant leur science.

La discussion amène ensuite les questions du programme ainsi conçues :

*Les vestiges observés ont-ils fourni des notions nouvelles, concernant la distribution des bains?*

*Quels sont les autres édifices de construction romaine qui ont été découverts dans le Périgord, et dans les départements voisins?*

*A-t-on mesuré exactement l'emplacement de ces fondations? Ont-elles fourni quelques indices sur l'ordonnance architectonique des monuments auxquels elles ont appartenu?*

La discussion relative aux imitations du temple de Vésone

répond, en grande partie, aux deux dernières questions. Quant à la première, le plan des constructions découvertes lors de l'ouverture du canal latéral à l'Isle sera publié. Chacun verra donc qu'il s'agit évidemment de thermes. On reconnaîtra notamment les absides ou grandes niches qui se trouvent habituellement dans les établissements de ce genre. Mais il sera difficile à tous de trouver, dans l'étude de ce plan, des renseignements nouveaux sur la distribution des bains antiques; car, indépendamment de ce que les fouilles, interrompues par les exigences des propriétaires riverains, n'ont encore mis à nu qu'une façade et la façade postérieure des thermes, celle qui est à l'opposé de la ville et regarde la rivière, elles ne donnent guère que le plan des substructions, au-dessous du pavé, avec les égouts qui rejetaient les eaux dans la rivière. Le sol actuel, dans cette partie de la plaine, est demeuré presqu'au niveau du sol antique. De tout ce qui était hors de terre dans le monument, il ne reste en place qu'une base de pilastre. D'ailleurs, la prairie qui recouvrait les ruines n'avait été défoncée et nivelée que depuis un demi-siècle : aussi, dans la carte qui accompagne l'ouvrage de M. de Taillefer, on voit l'emplacement des thermes de Vésone précisément au point où la tranchée du canal les a rencontrés.

On passe ensuite à la 20^e. question :

*A-t-on remarqué des débris d'aqueducs antiques? Quels étaient l'étendue de leur parcours et leur mode de construction?*

M. Galy expose qu'il existe, le long de la route de Lyon, sur le versant méridional de la vallée du Manoir, des portions considérables d'un aqueduc romain coulé en béton. D'après les recherches de M. de Taillefer, il avait un parcours

Marionnet del.

CHAPITEAU GALLO-ROMAIN, AU CHATEAU BARRIÈRE.

On doit aussi signaler d'autres chapiteaux de fantaisie dont le musée offre des spécimens, admirables de conservation et de dessin. L'ornementation en est très-fine et très-riche.

M. F. de Verneilh suppose que les colonnes de petite dimension, sculptées comme une œuvre d'orfèvrerie, comme

un bijou, ne doivent point provenir de temples ou de monuments publics, mais plutôt de simples maisons. Dans les

J. de Verneilh del.

CHAPITEAU GALLO-ROMAIN, AU MUSÉE DE PÉRIGUEUX.

habitations romaines de Pompéï, et dans les plus soignées parfois, l'*atrium* (le petit cloître intérieur) se compose de quatre colonnes seulement : c'est là que des ornements, comme ceux que l'on admire au musée de Périgueux, se conçoivent le mieux. C'est là que tout se voit, à chaque instant, de la base au chapiteau, sur tout le développement du fût ; et que la composition si variée, l'exécution si minutieuse de ces in-

de 6 à 8 kilomètres et traversait la plaine de Périgueux, puis la rivière, sur une longue suite d'arcades.

Un autre aqueduc venait de 3 kilomètres seulement dans le vallon de Vieille-Cité, et franchissait l'Isle non loin des thermes.

C'est la conduite d'eau qui avait été restaurée ou, pour mieux dire, refaite sur de nouvelles bases, au moyen-âge, pour les besoins de la nouvelle ville de Périgueux, et qui est maintenant tout-à-fait abandonnée. M. de Taillefer suppose que c'est de cet aqueduc qu'il était question dans la belle inscription qui a été, non pas détruite, mais martelée, comme monument *féodal*, à la Révolution.

L. MARVLLIVS L MARVLLI. ARABI
FILIVS. QVIR. AETERNVS I I VIR
AQVAS. EARVM QVE. DVCTVM.
D. S. D.

Du moins, il nous reste de ce précieux monument : d'abord, le texte exact de l'inscription relevé par des hommes sûrs (1); puis la pierre même sur laquelle les lettres étaient gravées, et qui nous offre deux trous superposés auxquels s'adaptaient les robinets. C'est donc là, dans sa simplicité, une vraie fontaine antique : M. Galy l'enlèvera du grand vomitoire des arènes où elle court encore des dangers, en réunira les deux pièces et lui donnera asile au musée, non sans avoir rétabli, à l'aide de lettres peintes ou collées, l'inscription de Marullius, etc.

(1) Notamment le célèbre abbé Lebœuf. Voir *Antiquités de Vésone*, t. II, p. 101.

On passe aux 22^e. et 23^e. questions du programme :

*A-t-on recueilli assez de fragments de sculpture gallo-romaine, pour se faire une juste idée de l'état de l'art dans le Périgord au III^e. siècle ?*

*Quel était le chapiteau le plus habituellement adopté pour les colonnes ?*

Si le musée de Périgueux n'est pas riche en sculptures de sujet, on y distingue cependant un torse de statue et quelques bas-reliefs d'un bon travail, notamment un autel cylindrique où sont sculptées les sept divinités : Jupiter, Apollon, Bacchus, Diane, Vulcain, Hercule, Pomone, et que M. Daussel a généreusement cédés à la ville il y a à peine quelques mois. Mais c'est la sculpture d'ornement qui est bien représentée au musée municipal et dans le musée particulier, plus restreint, mais plus curieux peut-être, que M. de Beaufort a créé dans le jardin du château Barrière, au lieu même où la démolition d'une petite partie de l'enceinte romaine lui en avait fourni les éléments. Parmi les objets qui ont attiré l'attention du Congrès, et dont quelques-uns doivent être gravés pour le compte-rendu, sur les dessins de MM. Marionneau et Drouyn, on peut citer : une borne ou pomme de couronnement revêtue de feuilles d'acanthe ; des morceaux d'entablement, du style le plus large et le plus riche, où les modillons eux-mêmes prennent des formes végétales ; enfin différents chapiteaux. M. de Caumont en a remarqué un qui se voit au château Barrière, il n'a qu'un seul rang de feuilles d'acanthe avec un cordon supérieur d'oves et quatre volutes. On le retrouve ailleurs, dit M. de Caumont, et il n'a encore été publié nulle part (V. la page suivante).

Un chapiteau dorique orné, sans être aussi commun que le corinthien ou le composite, est signalé par M. Galy comme assez fréquent dans les ruines romaines de Périgueux

Marionneau del.

CHAPITEAU GALLO-ROMAIN, AU CHATEAU BARRIÈRE.

On doit aussi signaler d'autres chapiteaux de fantaisie dont le musée offre des spécimens, admirables de conservation et de dessin. L'ornementation en est très-fine et très-riche.

M. F. de Verneilh suppose que les colonnes de petite dimension, sculptées comme une œuvre d'orfévrerie, comme

un bijou, ne doivent point provenir de temples ou de monuments publics, mais plutôt de simples maisons. Dans les

J. de Verneilh del.

CHAPITEAU GALLO-ROMAIN, AU MUSÉE DE PÉRIGUEUX.

habitations romaines de Pompéï, et dans les plus soignées parfois, l'*atrium* (le petit cloître intérieur) se compose de quatre colonnes seulement : c'est là que des ornements, comme ceux que l'on admire au musée de Périgueux, se conçoivent le mieux. C'est là que tout se voit, à chaque instant, de la base au chapiteau, sur tout le développement du fût ; et que la composition si variée, l'exécution si minutieuse de ces in-

nombrables bas-reliefs, pleins de grâce et de fantaisie, ont vraiment leur raison d'être.

M. de Caumont, qui s'occupe depuis long-temps de recueillir des matériaux sur la sculpture gallo-romaine, donne un aperçu de ses découvertes et du style varié des chapiteaux des monuments antiques répandus çà et là dans les villes et les musées. A cette occasion, il cite un des chapiteaux du musée Barrière dessiné, à sa demande, par M. Léo Drouyn, et qui se compose d'une magnifique corbeille de fruits; et un autre de la même collection, composé d'une corbeille côtelée surmontée d'oves et de volutes, qu'il a rencontré plusieurs fois déjà dans nos villes gallo-romaines.

Dessiné le dessin de M. L. Drouyn.

En résumé, M. de Caumont fait observer qu'à la Renaissance, les architectes n'ont pas imité toute l'architecture romaine, mais seulement quelques-uns de ses plus beaux types. Aujourd'hui, les artistes pourraient encore trouver dans nos musées de province une mine féconde à exploiter.

On donne lecture des 23^e., 24^e. et 25^e. questions du programme :

*Toutes les inscriptions gallo-romaines reconnues ont-elles été publiées et expliquées?.*

*Quels sont les travaux déjà faits sur ce sujet?*

*Que reste-t-il à faire?*

M. Galy répond sommairement à ces questions et s'engage à fournir un travail complet sur elles *(Voir ce travail à la suite des procès-verbaux)*.

M. de Caumont, avant de clore ce qui a rapport aux monuments gallo-romains, demande si les arènes ne faisaient pas, comme à Tours, partie de l'enceinte murale de Périgueux. Il croit qu'il en est ainsi d'après le souvenir qu'il en a gardé : M. Galy répond qu'il est nécessaire d'examiner les lieux avant de se prononcer.

M. de Caumont pense que les arènes qui offraient une défense toute faite lors de la construction des murs, n'ont pas dû être laissées en-dehors : c'était une espèce de citadelle dont on a dû se servir.

Avant de passer à la partie du programme relative au moyen-âge, M. de Caumont invite M. Des Moulins à donner lecture d'un travail qui doit être une entrée en matière des plus convenables.

M. Ch. Des Moulins lit, avec l'animation et le charme qui le distinguent toujours en pareille circonstance, un mémoire intitulé *L'école du respect*, qui excite les applaudissements de l'Assemblée et dont l'insertion au compte-rendu du Congrès est vivement réclamée.

Après cette intéressante lecture, une conversation s'engage sur quelques-uns des faits signalés par M. Des Moulins. Au sujet des murs de Dax, M. Drouyn raconte qu'il n'a été encore démoli que le tiers environ de cette enceinte romaine,

mais les travaux continuent et le Conseil municipal est résolu à ne conserver qu'un simple échantillon des anciens remparts. Les amis de l'art et de l'archéologie voudraient amener la ville à garder une partie plus importante de ces antiques fortifications, dût-elle sacrifier pour cela un bout de boulevard qui ne les vaudra jamais comme ornement de la cité. Pour dernière ressource, on a songé à faire présenter à l'Empereur, par M. Alexandre Léon, adjoint au maire de Bordeaux, qui a bien voulu se charger de cette mission, une pétition où l'on se fonde sur le récent décret relatif à la statistique des monuments romains, pour réclamer la conservation des remparts de Dax. Le Congrès archéologique de France, siégeant à Périgueux, ne peut être indifférent au sort d'une enceinte romaine aussi complète et des plus curieuses. M. Drouyn finit donc en disant que la pétition dont il s'agit sera immédiatement présentée aux membres de la réunion.

M. de Caumont signera volontiers cette pétition, et il engagera chacun des assistants à la signer aussi; mais il y a tout lieu de craindre qu'elle n'ait pas d'effet. Depuis les premières réclamations publiées par M. Drouyn, il a pu visiter la ville de Dax, et il a écrit aussi à ce sujet, non pas à l'Empereur, mais à M. Mocquart; une lettre a été aussi envoyée par lui au ministre d'État, lequel a répondu qu'en présence des désirs formels de la ville il n'est pas possible à l'Administration supérieure de conserver les murs de Dax. D'après ce principe, les monuments sont à la merci de gens qui n'ont pas la moindre idée d'art, et qui ne comprennent, le plus souvent, que leur intérêt particulier!! Dans un tel état de choses, il y a bien peu à espérer.

M. Ch. Des Moulins demande au Congrès d'émettre un autre vœu, celui que le clocher de Boullac (Gironde) soit conservé, par respect pour la mémoire de Pierre Berland, l'illustre archevêque de Bordeaux, rappelant les considé-

rations qu'il vient de développer dans sa lecture intitulée : *L'école du respect*. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

M. l'abbé René, pour se conformer aux idées de M. Des Moulins sur le respect dû aux cimetières, signale l'existence, à Condat, d'un très-grand nombre de tombes anciennes dont on se sert tous les jours pour faire des auges ; il voudrait qu'un vœu du Congrès pût mettre un terme à un usage aussi blâmable.

M. de Glauville dit, à ce sujet, qu'en Bretagne il y a dans chaque cimetière une petite chapelle où l'on dépose, dans de petites châsses en bois, tous les ossements que l'on est obligé de déplacer. Autrefois, quand les familles émigraient, elles emportaient ces châsses avec elles.

A propos du respect dû aux anciennes cloches, Monseigneur dit que, toutes les fois qu'on est forcé de les refondre, il veille à ce qu'on ait soin de conserver dans les inscriptions nouvelles la mention de l'ancienne date et des anciens donateurs.

La séance est levée à 3 heures.

*Le Secrétaire-général*,

F. DE VERNEILH.

---

## VISITE A LA TOUR DE VÉSONE, A LA CITADELLE ET AUX ARÈNES.

Présidence de M. Ch. DES MOULINS, inspecteur-divisionnaire.

La première visite du Congrès était due à la plus inexpliquée de nos ruines, à la tour de Vésone. C'est là notre sphynx. Du haut de cette muraille gigantesque, *dix-huit siècles contemplent* les archéologues et les défient.

Le Congrès tout entier, ayant à sa tête le bureau de la Société française d'archéologie, part, à sept heures du soir, de la place *Francheville* dont le nom rappelle un bon évêque,

aussi charitable que Fénelon. Mme. du B., d'un esprit rare et d'une distinction parfaite, ajoute, par sa présence, au charme de la promenade. A peine avons-nous fait quelques pas, que nous apercevons au loin la tour; elle s'élève encore à près de 23 mètres et une large brèche béante, à l'Est, la coupe dans toute sa hauteur.

Les teintes empourprées dont la colore le soleil couchant, quoique adoucies par les tons gris des petites pierres qui la revêtent, appellent les regards. Deux longues lignes la détachent sur la sombre montagne de la Boissière, qui borne la rivière de l'Isle et la vallée de Campniac. Majestueuse encore, mais solitaire, cette ruine de la cité n'a plus, pour habitants, que des oiseaux de proie qui nichent dans les anfractuosités creusées par le temps, et, pour visiteurs, que de pauvres jardinières et des archéologues!

Le Congrès se dirige vers elle, en traversant un petit champ qui rappelle le droit de justice de la bourgeoise ville de Périgueux. On l'appelle encore le *Cimetière-des-Pendus*. Nous laissons, à droite, une chapelle dédiée à saint Jean l'évangéliste, où l'on a établi une forge, et, à gauche, la petite église de St.-Pierre-ès-Liens, dont on peut faire remonter quelques parties au VIIIe. siècle. C'est là qu'eut lieu la découverte d'une pierre tombale portant ces mots: LEO PAPA. Les citoyens de Périgueux, qui faisaient remonter leur origine à Japhet, ne s'étonnèrent pas d'une découverte qui, à leurs yeux, constatait que le pape saint Léon-le-Grand, dont l'éloquence avait vaincu Attila et sauvé Rome, était venu mourir au milieu de leurs ancêtres. Malheureusement, il ne s'agissait que d'un humble successeur de saint Front et de Chronope, l'évêque Léonce, qui avait occupé le siége épiscopal au VIe. siècle.

Le Congrès aborde la tour, du côté de la brèche; son flanc entr'ouvert permet à l'œil de parcourir sa vaste enceinte

(17 mètres de diamètre) : chacun, se dispersant, se met à l'œuvre pour l'étudier, pour en saisir jusqu'aux moindres détails. Appareil taillé, nature du ciment, archivoltes et cordons figurés en briques, enduits, crochets en fer disposés pour retenir des plaques de marbre, consoles à l'intérieur, voussoirs, dégradations ou arrachements, rien n'est oublié : on fait une abondante récolte d'observations pour la séance du lendemain.

Nous jetons un dernier regard sur cet édifice, si délabré et si majestueux ; et, dans la crainte d'être surpris par la nuit pendant la seconde partie de notre visite aux monuments de la cité, nous n'allons pas jusqu'à l'église de St.-Pey-Laney où s'accomplissait, au moyen-âge, une cérémonie bizarre. Chaque évêque, avant de prendre possession de son siége, devait s'y rendre, et, partant de là, porté sur les épaules des quatre grands barons du Périgord, les barons de *Biron*, de *Beynac*, de *Bourdeilles* et de *Mareuil*, il allait ainsi jusqu'à la porte romaine où l'attendaient le maire et les consuls, entre les mains de qui il prêtait serment de fidélité en leur rendant hommage. La question de prééminence fut, à cette occasion, entre les barons une cause fréquente de discorde : il est vrai que la distance qu'ils devaient parcourir, ainsi chargés de ce précieux fardeau, était assez faible !

Revenant sur nos pas, nous pénétrons dans le *castrum* de la cité par la rue qui conduisait autrefois à la porte romaine. Comme au Mans, à Sens, à Tours et à Grenoble, les murs et les tours de cette enceinte, qui avait un peu plus de 5 hectares, avaient été élevés avec des débris de monuments romains, ce que le fer et le feu de l'invasion n'avaient pas anéanti. La population décimée y trouvait un refuge qui suffisait à de rares survivants. Ainsi qu'on l'a constaté à Tours pour l'amphithéâtre de cette ville, engagé à moitié dans la citadelle romaine, les arènes de Vésone, comprises dans l'enceinte que nous parcourons s'avançaient, au Nord, et le mur

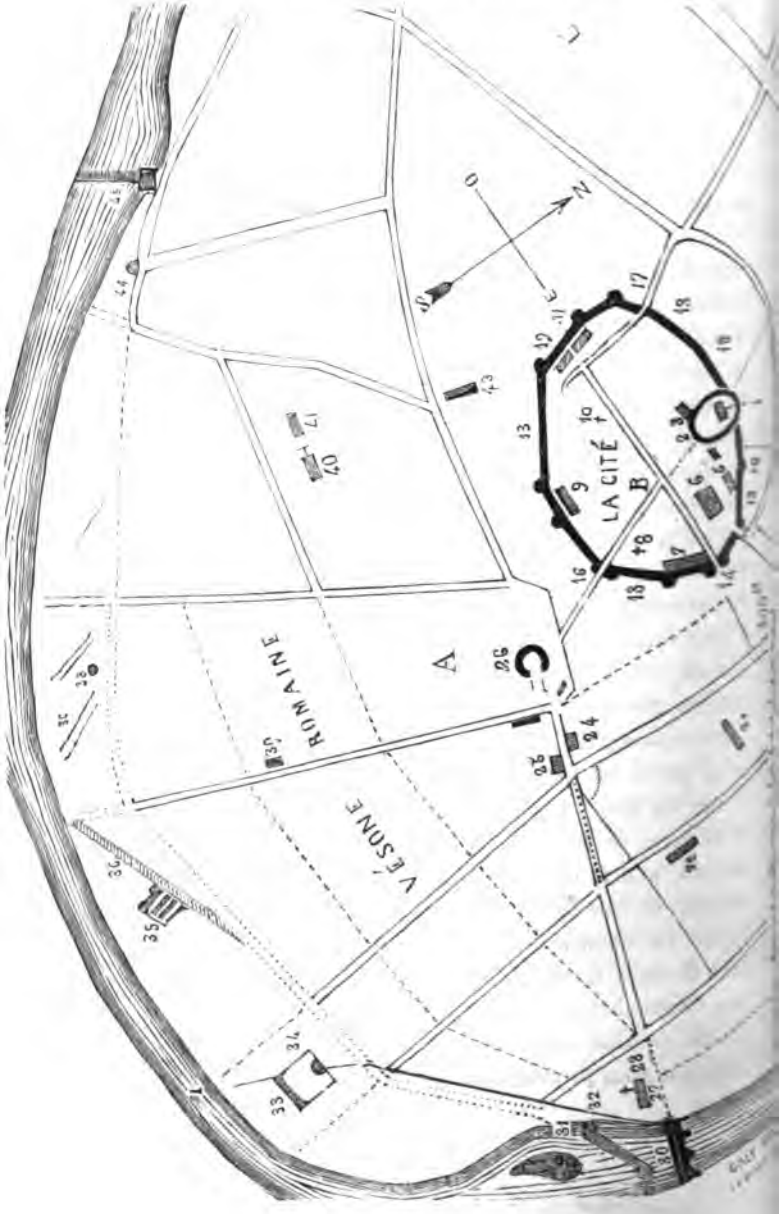
LA CITÉ
B
A
C
VESUNE
ROMAINE
N
O

# Légende du Plan.

Les rues sont tracées telles qu'elles existent de nos jours; on a figuré et rétabli les lignes antiques, fidelement conservées par les clôtures des jardins et des champs.)

A. Vesunna Petrucoriorum gallo-romanorum : Vésone des Pétrucoriens gallo-romains.

B. Castrum civitatis : Citadelle de la cité.

I. L'Isle, rivière, *Ella*, *Esla*.

1. Château de la Rolphie ou des Arènes, aux comtes de Périgord (rasé en 1399).
2. Amphithéâtre, à l'extrémité de la ville nord, compris dans la citadelle.
3. Couvent de Ste-Marie de la Visitation.
4. Château des Evêques (rasé par les protestants en 1577).
5. Chapelle St.-Jean de la Cité
6. Eglise cathédrale de St.-Etienne de la Cité.
7. Château de Messieurs de Périgueux, plus tard aux Bourdeilles.
8. Eglise de Notre-Dame de Leydrouse, *Lexdrosa*.
9. Château de Liareuil (dépot).
10. Eglise de St.-Astier.
11. Château de Messieurs de Barrière
12. Sol de la Dixme
13. Murs, tours et portes de la citadelle.
14. Porte de Mars ou de l'Est, presque dans l'axe de la rue.
15. Porte Sarrazine.
16. Porte Romaine.
17. Porte Normande ou *Boarella*.
18. Porte de la Boucherie, *Bocharia*.
19. Poterne.
20. Place de Mars.
21. Couvent des Cordeliers,
22. Couvent de St.-Benoit.
23. Eglise Ste.-Eulalie (paroisse).
24. Eglise de St-Pierre-ès-Liens.
25. Eglise St.-Jean-l'Evangéliste, plus tard chapelle de St.-Cloud.
26. Tour de la Vésune, de Vésone.
27. Maladrerie en tête du pont de pierre de la Cité ou hôpital St.-Jacques, à Ste.-Claire.
28. Couvent de Ste.-Claire.
29. Eglise St.-Jacques (paroisse).
30. Pont de Japhet, de *Lapeira*, pont de pierre de la cité, de St.-Jacques, de St-Hilaire, des Minorines de Ste.-Claire (voie de Limoges).
31. Moulin du Vigier ou de Ste.-Claire, pres du pont de pierre ou de la Pierre.
32. Aqueduc, tracé présumé amenant les eaux de la fontaine de l'Amourat, commune de St.-Laurent, aux Thermes de Vésone, en passant sur le pont de Japhet.
33. Thermes publics à l'extrémité de la ville (sud), sur les bords de l'Isle.
34. Château de Godottré ou des Thermes
35. Porte fortifiée sur le bord de la voie qui aboutissait à Campuiac
36. Voies et rues antiques.
37. Port de Campuiac (portus panage).
38. Font-Chaude, bains de César; puits antique.
39. Château de Campniac.
40. Eglise de San-Pey-Laney (St.-Pierre-l'Ancien).
41. Hospice de St-Pierre du Cimetiere de *Lacirceille*.
42. Cimetière de la Cité.
43. La Grande-Mission, séminaire.
44. Font Ste.-Sabine ou font Lauriere.
45. Moulin du Bonneau.

continu venait, à droite ou à gauche, rejoindre les portiques (V. la pl. p. 44). Il faut convenir que, de tous les monuments anciens, nul n'était mieux disposé pour la résistance que les amphithéâtres. Le moyen-âge en profita, à son tour. On connaît les constructions militaires qui, pendant de longs siècles, ont tenu cachées les arènes d'Arles et de Nîmes. Les nôtres ont été plus malheureusement traitées : ce qui aurait dû les conserver a causé leur ruine. Le comte Bozon III de Grignols y avait bâti une tour en 1158. Les Talleyrand s'y établirent définitivement, et leur château fut connu sous le nom d'*Hostel-de-la-Rolphie* jusqu'en 1390, que la justice royale et la fureur populaire, s'étant appesanties sur Archambaud V, cette demeure fut démolie de fond en comble. L'amphithéâtre tomba avec le château et la puissance féodale. Il existait encore une partie des galeries supérieures à la fin du XVI^e^. siècle, comme on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur le plan qu'a donné Belforêt. Mais, en 1643, l'établissement des Visitandines lui fut fatal. L'église que les religieuses construisirent, avec les matériaux qui leur tombèrent sous la main, laissa à peine trace de ce monument. On ne voit plus, de nos jours, que quelques vomitoires, des caves ou bestiaires, et la trace d'un escalier conduisant à la seconde galerie.

Des différentes portes que comptait la citadelle, il n'en existe qu'une seule qui appartienne à l'époque de la construction du mur, et une poterne près de la grande tour ou donjon du château de Barrière.

Les portes dites *Romaine*, *Sarrazine*, *Normande* ne sont que des souvenirs de temps beaucoup plus rapprochés de nous, ou appartiennent à des restaurations.

Une porte gallo-romaine est à l'Est, sous la terrasse de la maison Bardou, elle est tournée vers l'Orient comme la grande brêche ou porte de la tour de Vésone, en regard de l'Italie : les secours arrivaient encore, peut-être, de la

mère-patrie. Elle a des proportions monumentales (18 mètres de largeur, baie et pilastres compris); elle est enfouie jusqu'à l'entablement. La dégager, la rendre à notre admiration, la placer dans l'axe de la rue : ce qui serait facile, puisqu'elle n'a aucun rapport avec l'église de St.-Etienne, ce serait doter Périgueux d'un monument magnifique, digne pendant de la tour de Vésone.

Afin de mieux apprécier le mode de construction des murs de la citadelle, nous entrons dans le château de Barrière, qui a appartenu à la famille de ce nom. Incendié, il a été rebâti, en grande partie, aux XIV^e. et XV^e. siècles. Il repose tout entier sur le mur romain. Le terre-plein de la grande salle du château est formé d'un lit de colonnes cannelées de 2 ou 3 mètres d'épaisseur; des inscriptions nombreuses sont engagées dans les murs. C'est là, dans l'embrasure d'une croisée, exposée à la gelée et à la chute des pierres, qu'est placée la belle inscription dédiée à Apollon Cobledolitave par l'affranchi M. Pompée. Dans la cour ont été rangés, par les soins de M. le commandant de Beaufort, propriétaire actuel, des colonnes, des chapiteaux et d'autres fragments précieux. Nous nous arrêtons devant une auge à abreuver les bestiaux, qui a été creusée dans une magnifique corniche.

Passant dans le jardin du château, situé à l'Ouest et au pied du rempart, nous longeons les tours et les courtines : nous distinguons les tambours des colonnes, les pilastres, les pierres sculptées qui forment l'épaisseur des murs. Que de découvertes restent encore à faire? Partout la trace de la louve indique que ces matériaux ont été employés à d'autres constructions. Quelques pierres ont jusqu'à 2 mètres de longueur sur 80 centimètres de hauteur. Quand le grand appareil cesse, il est remplacé par l'appareil taillé qui alterne avec la brique, disposée en échiquier ou par assises en forme de longs cordons. Dans la cour, du côté de la chapelle du

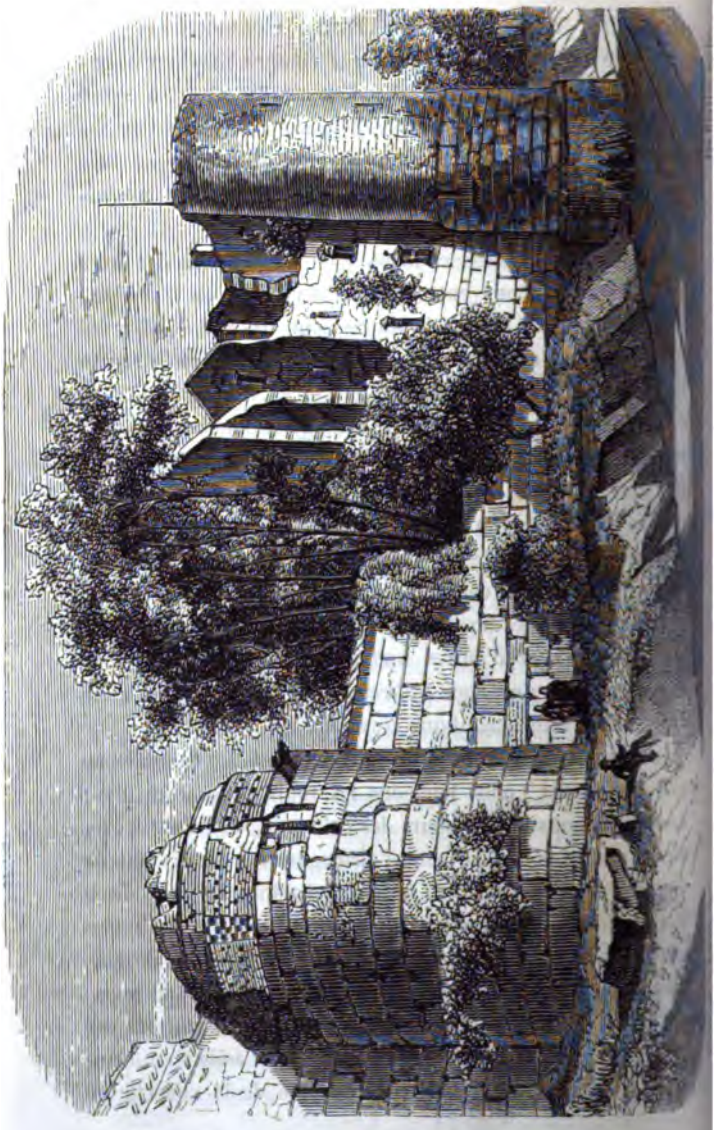

château, on peut étudier des restaurations de toutes les époques. C'est une grande page à l'usage des archéologues, et que nous n'avons jamais interrogée sans en retenir quelque bon enseignement.

Réunis sur le pont du chemin de fer, jeté entre les deux parties d'un jardin que la voie a divisé, nous contemplons l'ensemble des ruines.

La nuit est venue. — Le crépuscule les tient voilées d'une demi-teinte qui adoucit les ravages des siècles; un ciel d'un bleu pur étincelle derrière elles et détache la silhouette du château et des tours, pareils à ces draperies qui s'étalent au fond des miniatures du XVe. siècle, et dont l'or et l'azur tempèrent les lignes d'un dessin trop accusé. La tour féodale, orgueilleuse encore sous ses haillons, foule aux pieds la grandeur et la gloire romaines; mais le lierre a sillonné ses flancs, il grimpe toujours : déjà il a atteint les fenêtres, il s'enroule aux bras des meneaux, il dépasse les murs et retombe en longues guirlandes; il la cache, il l'entraînera dans sa chute!

*Le Secrétaire*,

GALY.

---

## VISITE DE LA LÉPROSERIE

(30 mai 1858).

Présidence de M. Félix de Verneilh.

Dans les différentes villes où le Congrès archéologique tient ses sessions, les membres qui le composent consacrent une partie du temps dont ils peuvent disposer, entre les séances, à visiter les monuments de tout genre existant dans les villes qui ont bien voulu leur donner l'hospitalité. Les membres du Congrès ont employé la soirée du 30 mai à l'étude, sur place, de l'antique tour de Vésone,

et c'était justice : à tout seigneur tout honneur. Bientôt à St.-Front, guidés par M. Félix de Verneilh, nous irons suivre l'histoire de cette architecture à coupoles, dont l'influence, beaucoup moins restreinte qu'on ne l'avait d'abord pensé, paraît s'être étendue jusqu'en Normandie et jusqu'en Angleterre. Aujourd'hui, je suis chargé de vous rendre compte, en peu de mots, d'une courte excursion que quelques membres du Congrès ont faite à la Léproserie, dont un charmant dessin, de M. Jules de Verneilh, avait été déjà mis sous vos yeux (V. la page 51).

Tout en nous dirigeant vers notre but, nous n'avions gardé d'oublier de visiter la nouvelle église du faubourg de St.-Georges, à la construction de laquelle, vous l'avez entendu dans votre séance d'hier, Mgr. l'Évêque de Périgueux porte un si vif et si légitime intérêt. Vous avez applaudi, Messieurs, au choix du style adopté, celui du XIIIe. siècle, et quoique le monument soit encore loin d'être achevé, vous avez pu reconnaître et apprécier le soin apporté à sa construction, la beauté des matériaux, l'heureuse simplicité du plan et la sage application des vrais principes de l'architecture ogivale dans le transept, la seule partie de l'église qui soit aujourd'hui voûtée.

Cet hommage rendu au talent de l'architecte à qui nous devons la restauration complète de St.-Front, dont une importante partie a déjà été si habilement entreprise et si heureusement exécutée, vous vous êtes dirigés vers la Maladrerie, admirant sur votre route les bords charmants de l'Isle, les beaux travaux du chemin de fer sur la ligne de Périgueux à Brives, les silhouettes toujours si pittoresques de la ville, alors brillamment éclairée par les derniers rayons du soleil, enfin cette chaîne de coteaux boisés dont le pied baigne dans la rivière et qui servent de repoussoir au tableau.

C'est au bas de l'un de ces coteaux, celui-là même auquel

se rattachent tant de vieux souvenirs, Ecorne-Bœuf, que se trouve la Léproserie, dont le soubassement des murailles

LA MALADRERIE DE PÉRIGUEUX
(Du côté de la rivière).

plonge dans la rivière. Votre intérêt a été vivement excité, Messieurs, par ce modeste monument de la fin du XII^e. siècle, l'une de ces constructions civiles que nos pères savaient approprier, avec tant de bon sens, à leurs besoins et au soulagement de leurs douleurs. Vos regards ont été frappés tout d'abord par l'aspect de ces murs percés de portes en plein-cintre, de ces fenêtres de coupes variées, étroites, quelques-unes comme des archères; pénétrant ensuite dans l'intérieur, vous avez étudié surtout la construction de ces cheminées dont l'une a son manteau en *hotte* sculpté sur l'angle d'un rang de têtes de clous, et dont l'autre, à cœur circulaire, a son manteau proprement dit reposant sur de robustes consoles que supportent des colonnettes libres, d'un profil vigoureux. D'anciennes armoires creusées dans les murs

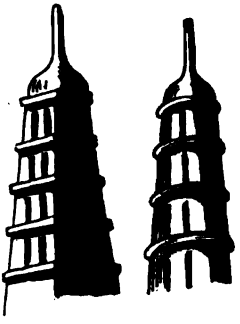

n'ont point échappé à votre attention ; à l'extérieur, vous avez été frappés de la disposition des tuyaux des cheminées, l'un de forme conique, l'autre plus élevé, en forme de pyramide quadrangulaire, sur chaque face de laquelle avaient été autrefois ménagés, pour l'échappement de la fumée, de nombreux jours dont le plus grand nombre sont aujourd'hui bouchés. Enfin, après avoir observé que ce monument n'avait jamais eu de pièces voûtées, et que l'on voit encore en saillie sur le nu du mur baignant dans l'Isle l'extrémité des poutres qui soutenaient un balcon autrefois, vous avez traversé la rivière dans un fragile esquif dirigé par les mains encore vigoureuses d'un vieillard, que nous croyons être le propriétaire de cet intéressant édifice ; et c'est en nous félicitant des heureux débuts du Congrès, de la franche cordialité et de la sympathie avec laquelle Périgueux a bien voulu nous recevoir, que nous sommes rentrés dans ses murs.

*Le Secrétaire*,
Baron DE CASTELNAU.

---

## Séance du 21 mai.

Présidence de M. l'abbé LE PETIT, membre de l'Institut des provinces, secrétaire-général de la Société française d'archéologie.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont, de Glanville*, l'abbé *de Saint-Exupéry, Galy, Marionneau, Paquerée.*

M. l'abbé *J. Sagette* remplit les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour appelle la 26^e. question du programme, ainsi conçue :

*Quels sont les ouvrages déjà publiés sur la statistique monumentale du pays ?*

M. Lapeyre, bibliothécaire de la ville de Périgueux, se charge de rédiger la liste complète de toutes les publications dont les monuments du Périgord ont été l'objet.

On passe aux 27^e., 28^e., 29^e. et 30^e. questions :

*Quels sont les monuments religieux les plus anciens? Indiquer, d'une manière précise, ces édifices ou les parties anciennes qu'ils renferment.*

*Quels caractères offrent ces monuments : 1^e. quant au mode de construction (nature, forme des matériaux, etc.); 2^e. quant au système de décoration ?*

*A-t-on découvert quelques peintures à fresque qui puissent être rapportées à la période romane primitive ?*

*Existe-t-il dans les chroniques, ou dans des pièces imprimées ou manuscrites, quelques documents sur l'état de l'art antérieurement au XI^e. siècle? Que nous apprennent ces documents ?*

M. d'Auzac de Lamartinie présente au Congrès le dessin d'un sarcophage gallo-romain encore bien conservé. Comme beaucoup d'autres tombeaux des premiers siècles du christianisme, il est orné de cannelures tordues et couvert d'un toit imbriqué. On y voit dans une couronne le monogramme du Christ (Voir la page 54).

M. de Castelnau-d'Essenault entretient ensuite l'Assemblée de l'église de Montcarré, où il a découvert deux remarquables chapiteaux gallo-romains en marbre blanc, aujourd'hui recouverts d'une épaisse couche de badigeon.

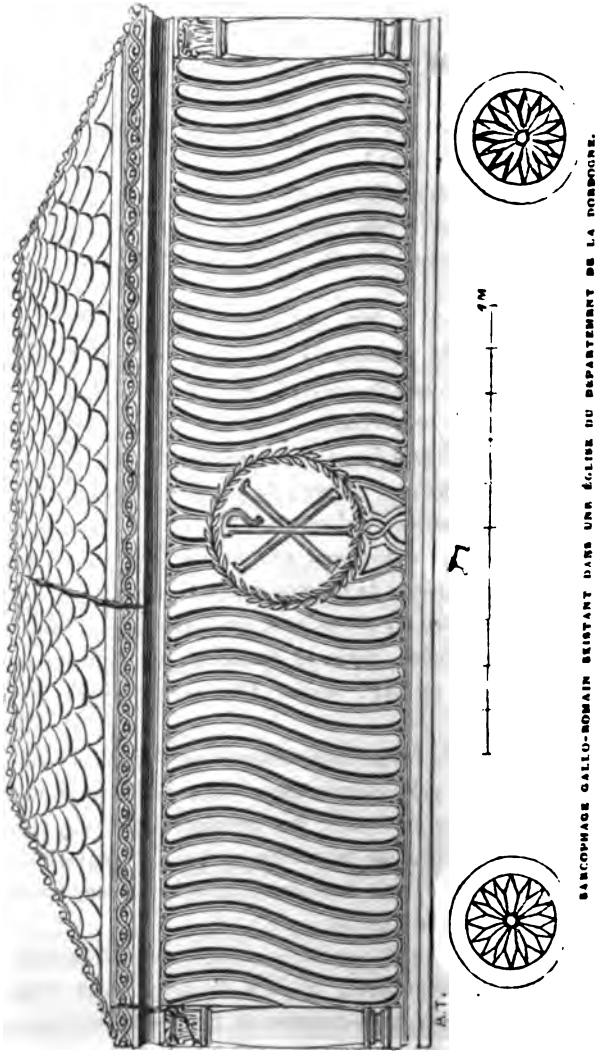


SARCOPHAGE GALLO-ROMAIN EXISTANT DANS UNE ÉGLISE DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE.

M. de Chasteigner fait part au Congrès de la découverte très-intéressante d'une bague en or. Elle est du poids de 90 fr. de notre monnaie et a été trouvée, dans une fouille, à Bordeaux. Cette bague, d'un or très-pur, est certainement de style mérovingien ; le chaton, décoré de petites arcades, porte le nom d'*Asterius*, qui se reproduit dans la légende. Ce nom n'indiquerait-il pas que cet anneau a appartenu à un évêque de Périgueux, du nom d'*Asterius*, vivant au VI^e. et au VII^e. siècles ? C'est une simple hypothèse qui n'a rien d'invraisemblable : le commencement de la légende est précédé d'un chandelier à sept branches, qui peut être considéré comme un symbole ecclésiastique aussi bien que comme un souvenir biblique.

M. de Verneilh ne connaît de monuments latins dans le Périgord qu'à Périgueux même ; encore n'y a-t-il point d'édifices entiers de cette période. Une moitié de la petite église de St.-Pierre-ès-Liens remonte, selon toute apparence, au-delà de l'an 1000. Elle est bâtie en petites pierres carrées avec quelques traces de l'appareil en arête de poisson, d'ailleurs sans ornements d'aucune espèce et sans voûte. Ainsi que M. Galy le rappelait hier, quand les membres du Congrès passaient devant St.-Pierre-ès-Liens en se dirigeant vers la tour de Vésone, on y trouva autrefois la tombe de l'évêque Léon ou Léonce, qui avait occupé le siége de Périgueux au VI^e. siècle.

Un autre monument latin bien plus intéressant, c'est celui qui a précédé à St.-Front l'église à coupoles et que l'on retrouve, en grande partie, sous le clocher ou au milieu des maisons qui marquent l'entrée occidentale de la cathédrale.

Cette église primitive de St.-Front offre de grandes analogies avec les édifices de la période romane primordiale, tels que la basse-œuvre de Beauvais et le baptistère de Poitiers; mais elle a aussi des caractères exceptionnels. Ainsi, l'appareil

en petites pierres carrées avec chaînes de briques ne se voit qu'à l'intérieur ; toute la façade occidentale est bâtie en pierres de taille de moyenne dimension. — Les trois nefs de l'église étaient voûtées, ce qui est sans exemple à une date aussi reculée; enfin, la façade était entièrement revêtue non-seulement d'ornements d'architecture et de rinceaux, mais de figures d'apôtres et de saints, ce qui n'est pas moins remarquable.

Sur une observation de M. l'abbé Le Petit, qui s'étonne que l'ornementation de l'église latine de St.-Front ait été si riche, lorsqu'elle est très-pauvre, au contraire, dans l'église à coupoles, M. de Verneilh ajoute que ce contraste, singulier en effet, s'explique par la différence des époques et par les habitudes particulières aux vrais artistes byzantins. D'ailleurs, si l'ornementation de la basilique à coupoles est moins abondante, il ne faut pas perdre de vue qu'elle est dessinée plus hardiment et mieux exécutée.

Selon M. de Verneilh, les chroniques de Périgord n'apprennent elles-mêmes rien de nouveau sur l'état de l'art antérieurement au XI^e^. siècle; elles servent seulement à éclaircir l'origine des monuments existants.

M. Léo Drouyn dit qu'il n'existe point, dans la province, de fresques de la période romane primordiale. Les fouilles et les démolitions qui ont été faites à St.-Front ont seulement amené la découverte de quelques sculptures coloriées, qui paraissent antérieures au monument à coupoles. M. Drouyn termine en disant qu'il a observé, dans une église d'Auberoche, des peintures murales très-curieuses dont le sujet paraît se rapporter aux Croisades.

On donne lecture des 31^e^. et 32^e^. questions :

*Quelle est, au XI^e^. et au XII^e^. siècles, la forme la plus ordinaire des églises? Quelles sont approximativement les*

*dimensions du transept, du chœur et des absides dans les grands édifices?*

*Existe-t-il des églises circulaires dans le pays? En connaît-on en forme de croix grecque?*

M. de Verneilh explique que le plan en croix grecque de St.-Front n'a pas été imité, comme l'étaient les coupoles de cette église; les transepts y formaient en réalité deux édifices séparés, d'où l'on ne pouvait voir le grand autel, s'il était placé, selon l'usage, à l'extrémité orientale du vaisseau. On se contenta donc de copier les trois coupoles de la nef, en supprimant celles des transepts; de là résulta le plan ordinaire des églises du Périgord. On alla jusqu'à supprimer l'abside, surtout pour les petites églises, qui sont très-souvent en forme de carré long. — Après St.-Front, on ne compte réellement en Périgord aucun grand édifice; les églises abbatiales elles-mêmes sont généralement de médiocre dimension. Celle de Sarlat, devenue cathédrale à l'époque où elle fut rebâtie en style flamboyant, est la seule église du diocèse qui offre des bas-côtés tournant en arrière de l'abside.

Parmi les églises du Périgord dont le plan mérite d'être signalé, M. de Verneilh cite celles de Montagrier et de Neuvic, qui ont des transepts arrondis. On sait que cette forme originale est fréquente dans les provinces rhénanes et qu'elle se retrouve plus près de nous, à Montmoreau, dans la Charente; à St.-Macaire, dans la Gironde. On avait pensé que les transepts circulaires pouvaient être attribués à des influences byzantines, mais M. de Verneilh dit qu'il n'en a pas vu un seul exemple en Orient; il sait seulement qu'il en existe au mont Athos, et encore d'une date assez récente.

M. l'abbé de Saint-Exupéry appelle l'attention sur l'église de St.-Martin-l'Astier, près de Mucidan, qui est de forme circulaire. M. de Verneilh dit qu'il ne connaissait point cette église, et qu'en fait de rotondes il n'aurait pu citer que celle

de Sarlat, qui tient le milieu entre les fanaux des cimetières du Limousin ou du Poitou et les véritables chapelles funéraires. Les Templiers, qui affectaient la forme circulaire pour leurs églises, ne nous ont laissé aucun monument de ce genre. Pour les églises en forme de croix grecque, M. de Saint-Exupéry signalera, après St.-Front, l'église de Clermont-de-Beauregard. M. d'Auzac de Lamartinie soumet, en outre, au Congrès le plan en croix grecque de l'église St.-Saturnin de Maurive.

On aborde la 33°. question du programme, ainsi conçue : *Quelles sont les églises dans lesquelles existent des cryptes?*

M. F. de Verneilh cite d'abord les cryptes de l'église bizantine de St.-Front qui règnent sous le chœur tout entier et sous une partie du transept, du côté de l'Est. Elles étaient nécessaires pour racheter l'inégalité du terrain : aussi sont-elles très-élevées et très-vastes; mais elles n'ont pas été disposées pour l'exercice du culte et forment de simples caveaux de sépulture. — Les cryptes de l'église latine, au contraire, étaient destinées au culte et présentent plus d'intérêt ; elles se trouvent, non dans l'église elle-même, mais sous les édicules qui en dépendent et sont connues sous le nom de *confessions*. L'une est au Sud, au niveau du cloître avec lequel elle communique; la seconde, de même grandeur et à peu près de même forme, touche au mur du Nord de l'église latine, mais dépend aujourd'hui d'une maison particulière. — Une troisième crypte, qui n'est pas indiquée sur le plan relevé par M. de Verneilh, est placée de la manière la plus irrégulière entre les deux piliers qui marquent l'entrée du chœur de l'église à coupoles; on y pénètre, en rampant, par une ouverture ménagée sous l'escalier de la chaire. Elle se présente sous la forme d'une croix, dont la nef n'a pas plus de 2 mètres de lar-

genr. En étudiant sa construction, on voit clairement qu'elle est antérieure à la basilique byzantine, puisqu'on a refait, en partie, et surbaissé sa voûte, afin qu'elle ne dépassât pas le niveau du pavé. L'un des transepts en miniature de cette crypte contenait un autel; l'autre, le tombeau d'un saint; et, chose digne d'attention, ce tombeau se trouvait précisément au-dessous du grand-autel de l'église supérieure C'était la sépulture, non de saint Front, mais d'un de ses disciples. Au moins sait-on qu'avant la Révolution on y célébrait la messe une fois par année, le jour de la fête de saint Sévérien.

M. Léo Drouyn mentionne la crypte de l'église de Tourniac, évidemment plus ancienne que cette église même, charmant édifice à coupoles du XII^e. siècle.

M. Anatole de Roumejoux communique des renseignements intéressants sur l'église souterraine d'Aubeterre creusée dans le roc vif, au bord de la Dronne, et qui conserve les débris de plusieurs tombeaux magnifiques.

On passe à la question suivante :

*Quel est le genre de maçonnerie le plus habituellement usité? Quels sont les appareils ou revêtements les plus remarquables?*

M. F. de Verneilh rappelle que la grande église de St.-Front est généralement bâtie à la romaine, en béton avec de simples placages de pierre. Ce fait est, chaque jour, mieux confirmé par la restauration du monument. — Au XI^e. et au XII^e. siècles, les autres églises du Périgord sont construites la plupart en pierres de taille d'appareil moyen, comme dans les autres provinces où les carrières sont bonnes et abondantes. En fait de singularités d'appareil, on doit citer particulièrement cet *opus pseudisodomum*, c'est-à-dire cette alternance de grandes et de petites assises que l'on remarque, à St.-Front, dans le

revêtement des quatre piliers de la coupole centrale et que l'on retrouve à la base du clocher de Brantôme.

*Existe-t-il, en France, des églises à coupoles byzantines ailleurs que dans l'Aquitaine, entre la Loire et la Garonne?*

Toutes les observations que M. F. de Verneilh a pu faire personnellement depuis cinq ans, tous les renseignements qu'il a reçus l'autorisent, dit-il, à répondre négativement à cette question. C'est un fait bien singulier et bien important dans la statistique monumentale de la France. Il y a bien, ou pour mieux dire, il y avait à Marseille une coupole et même une coupole apparente extérieurement; mais si elle était inspirée, comme c'est possible, par de vagues souvenirs des dômes de l'Orient, si elle en dérivait indirectement par l'intermédiaire de Pise ou de Palerme, elle n'en reproduisait pas les traits caractéristiques. Cette coupole de la cathédrale de Marseille avait des nervures, et elle était portée sur des arcs en encorbellement. Les vraies coupoles byzantines, semblables à celles de Constantinople, c'est-à-dire les voûtes sphériques soutenues par des pendentifs ou portions de sphère, ne se rencontrent décidément ni dans la Provence et le Languedoc, ni dans l'est, ni dans le nord de la France. Cela est certain pour les séries de coupoles et à peu près aussi pour les coupoles isolées. Au-delà de la Loire, dans l'Anjou et le Maine, on trouve sans doute une nombreuse famille de monuments qui dérivent des coupoles de Fontevrault, mais ils n'ont pas eux-mêmes de coupoles sur pendentifs. A St.-Nicolas de Blois, il y a au contraire des pendentifs sphériques, mais la coupole proprement dite est à nervures et purement gothique.

Dans la Touraine, un antiquaire anglais, M. John L. Petit, a découvert, à Cormery et à St.-Martin-le-Beau, deux coupoles byzantines qui serviraient à rattacher à Fontevrault les voûtes en pyramide octogone de Loches; mais c'est encore

en-deçà de la Loire, quoique cette limite de l'école architecturale du Périgord soit bien près d'être franchie.

M. de Caumont signale, comme exception à la règle posée par M. de Verneilh, l'église de l'abbaye de Bernay, où chaque travée des bas-côtés se couvre d'une voûte sphérique, sans pendentifs distincts, il est vrai. Néanmoins il y a là peut-être au moins une trace d'influence byzantine.

M. de Verneilh répond que, sans avoir vu l'église de Bernay, il la connaissait par les dessins et les descriptions de M. John L. Petit. Il n'a aucune raison de croire que ce monument soit imité de St.-Front dont il est presque contemporain; et, d'un autre côté, il doit convenir qu'il y a sur les bas-côtés de S^te.-Sophie, entre beaucoup de voûtes d'arêtes, d'autres voûtes peu faites en apparence pour frapper les observateurs, mais analogues à celles de Bernay. Il se peut donc que l'abbaye normande citée par M. de Caumont ait imité directement S^te.-Sophie. Il se peut aussi que l'analogie soit accidentelle, d'autant mieux que le plan de Bernay n'a rien, d'ailleurs, de la forme générale et de la disposition des plans byzantins. M. de Verneilh ajoute que les coupoles byzantines, si communes dans l'Aquitaine, sont assez rares en Italie; il n'y en a, par exemple, ni à Palerme ni à Ravenne. En-dehors de Venise et de Padoue, sa voisine, M. de Verneilh n'en a rencontré qu'à Pise, non dans la cathédrale, dont le dôme allongé a des pendentifs en niches, mais dans l'église de San-Paolo. En Allemagne, il y en a peu ou il n'y a point de coupoles sur pendentifs sphériques. M. de Verneilh croirait cependant, en Westphalie, à une école architecturale d'inspiration byzantine, et il l'expliquerait volontiers par un texte précieux, même pour l'histoire monumentale de Périgueux : il dit positivement, en effet, qu'au commencement du XI^e. siècle l'évêque saint Meinwerch fit bâtir une église à Paderborn *per operarios græcos*.

Il est donné lecture de la question suivante :

*Quelle est la date précise de St.-Front de Périgueux? L'ornementation de St.-Front est-elle byzantine?*

M. de Verneilh expose que si MM. Vitet, Viollet-Leduc et John L. Petit ont admis sans difficulté la date proposée pour St.-Front, des antiquaires éminents allemands et anglais, MM. Schnaase, Parker et de Quast, l'ont contestée. M. Schnaase, conseiller à la Cour de cassation de Berlin, qui a consacré vingt pages et quatre gravures à *St.-Front et à l'influence de l'école de Périgueux*, dans son *Histoire des beaux-arts au moyen-âge*, ne peut croire qu'un monument où l'on voit des ogives soit du commencement du XI^e^. siècle; il reconnaît cependant que l'église existait dans sa forme actuelle lors de l'incendie de 1120; il pense donc que St.-Front ce merveilleux monument, comme il l'appelle, a été fondé vers la seconde moitié du XI^e^. siècle, c'est-à-dire au moment précis où les chroniques viennent de mentionner sa dédicace (1047). Mais M. de Verneilh répond qu'il a trouvé des ogives, de construction primitive, dans des édifices byzantins encore plus anciens que St.-Front, à St.-Marc, à Ste.-Irène de Constantinople, même à Ste.-Sophie.

M. Parker avait écrit, à plusieurs reprises, que l'église à coupoles de St.-Front fut entreprise à la suite de cet incendie de 1120. M. de Verneilh persistait, de son côté, à soutenir que l'ensemble de l'édifice qui existait lors de l'incendie s'est conservé jusqu'à nous; il invoquait les traces que le feu a laissées sur les murs où s'appuyait la charpente du monastère et dans le clocher, dont les fenêtres furent murées ou rétrécies par mesure de consolidation. Il citait St.-Avit, qui a une inscription authentique de 1117, et dont les coupoles sont évidemment imitées de celles de St.-Front. Du reste, M. Parker a revu Périgueux depuis cette polémique, et M. de Verneilh a lieu de croire que ses opinions se sont beaucoup modifiées.

M. le baron de Quast, inspecteur-général des monuments historiques de Prusse, sans connaître encore le Périgord, s'était aussi préoccupé de l'ancienneté de St.-Front, et il avait posé une question sur ce sujet aux Conférences archéologiques internationales convoquées à Paris, en 1855, par la Société française d'archéologie. M. de Verneilh lui avait répondu sans le convaincre, et la discussion s'était continuée vainement en présence de la cathédrale d'Angoulême et des inscriptions, précieuses à cet égard, qui y ont été récemment découvertes. Enfin on arriva à Périgueux, et la vue du monument fut plus forte que tous les raisonnements. L'aspect, hélas! trop vénérable de St.-Front convainquit aussitôt M. de Quast que l'antiquité de l'édifice n'avait pas été surfaite.

Pour M. de Verneilh, sans se mettre à son tour à douter de l'ancienneté de St.-Front, il se demanderait néanmoins si l'église consacrée en 1047 est bien certainement la même qui avait été commencée en 984; car, entre ces deux dates pourraient rigoureusement se placer et la construction latine, toujours antérieure à l'an 1000, et la grande construction byzantine.

En terminant, M. de Verneilh soumet au Congrès une question sur laquelle le dernier mot n'est pas dit, il s'en faut de beaucoup. Il s'agit de décider si l'ornementation de St.-Front est byzantine, comme l'architecture de cet édifice. M. de Verneilh est de plus en plus persuadé qu'on devrait se prononcer pour l'affirmative. Mais, sur ce point important, on paraît généralement disposé à accepter l'opinion de M. Vitet, qui pense, au contraire, que l'ornementation de St.-Front est purement indigène et latine. M. de Verneilh convient qu'en effet elle n'offre pas quelques caractères très-connus du style byzantin; cependant plusieurs des détails qui la composent se trouvent un à un dans les monuments de l'Orient, et tous y prendraient place sans disparate. M. Parker et M. Freeman

de Cardiff supposent qu'on a employé dans la construction byzantine beaucoup de chapiteaux provenant des démolitions de l'église latine, notamment ceux des grandes colonnes qui sont derrière la tribune de l'orgue. M. de Verneilh maintient, de son côté, que tout est homogène dans l'ornementation de St.-Front. C'est encore un point sur lequel il est à propos d'appeler l'attention du Congrès.

M. de Caumont annonce que la séance du lendemain aura lieu à midi.

La séance est levée à trois heures et demie. M. de Verneilh va guider les membres du Congrès, dans une visite générale de St.-Front et de toutes ses dépendances.

*Le Secrétaire*,

L'abbé J. SAGETTE.

---

## VISITE DE SAINT-FRONT DE PÉRIGUEUX,

### LE 31 MAI 1858.

Présidence de M. F. DE VERNEILH.

La visite du Congrès à St.-Front a eu lieu, à 3 heures 1/2, à l'issue de la séance, sous la direction de M. de Verneilh.

J'ai dû me soumettre à la désignation que M. de Caumont a bien voulu faire de moi pour raconter la visite que nous avons faite, conduits par M. de Verneilh, et éclairés par sa parole, sur l'emplacement de l'église latine, dans les deux premières cryptes, dans le cloître et dans quelques parties extérieures de St.-Front : je ne ferai que vous résumer les savantes explications et les ingénieuses études de M. de Verneilh; que ne puis-je vous rendre la clarté de sa

parole et le charme de son langage ! Nous avons d'abord contemplé les restes de l'église latine ; nous avons vu ces fragments de sculpture, de rinceaux encastrés dans le mur d'une maison, et qui formaient le fronton du porche qui précédait cette antique basilique. Nous avons dû pénétrer dans une maison particulière, grimper dans un grenier de boulangerie, au risque de nous enfariner un peu, pour découvrir les restes des arcades aux chapiteaux curieusement ornés de feuillages et d'entrelacs, qui jouaient un rôle important dans la décoration de la façade. Redescendus dans l'aire de l'église latine, M. de Verneilh nous a montré les deux fenêtres, aujourd'hui bouchées, qui donnaient du jour par la façade, et il nous a expliqué comment cette nef était voûtée. On découvre dans la construction du clocher, placé sur les dernières travées du vieil édifice, des détails qui ne permettent pas de douter qu'il ne fût voûté. Respectables fragments d'une basilique peut-être aussi ancienne que notre foi ! Espérons qu'ils subsisteront encore et qu'ils serviront à diriger une intelligente et complète restauration. De là nous sommes entrés dans la crypte, du côté du Sud ; on y pénètre facilement : cette crypte, voûtée grossièrement en berceau, servait primitivement comme de transept à l'église latine et communiquait avec ses bas-côtés ; les arcades de cette crypte ont été renforcées à l'époque de la construction de l'église à coupoles ; on y découvre des restes de peinture du XVe. siècle. On croit voir sur le mur du fond, comme servant de rétable à l'autel, la mort de la Sainte Vierge ; à la voûte, Dieu au centre, cantonné des attributs nimbés des quatre évangélistes. Quand donc cette vénérable confession, dégagée et restaurée, verra-t-elle se renouveler, sous ses ombres mystérieuses, le saint Sacrifice que saint Front, peut-être, y vint offrir pour réconcilier avec le ciel le territoire des *Petrocorii*, et où reposèrent

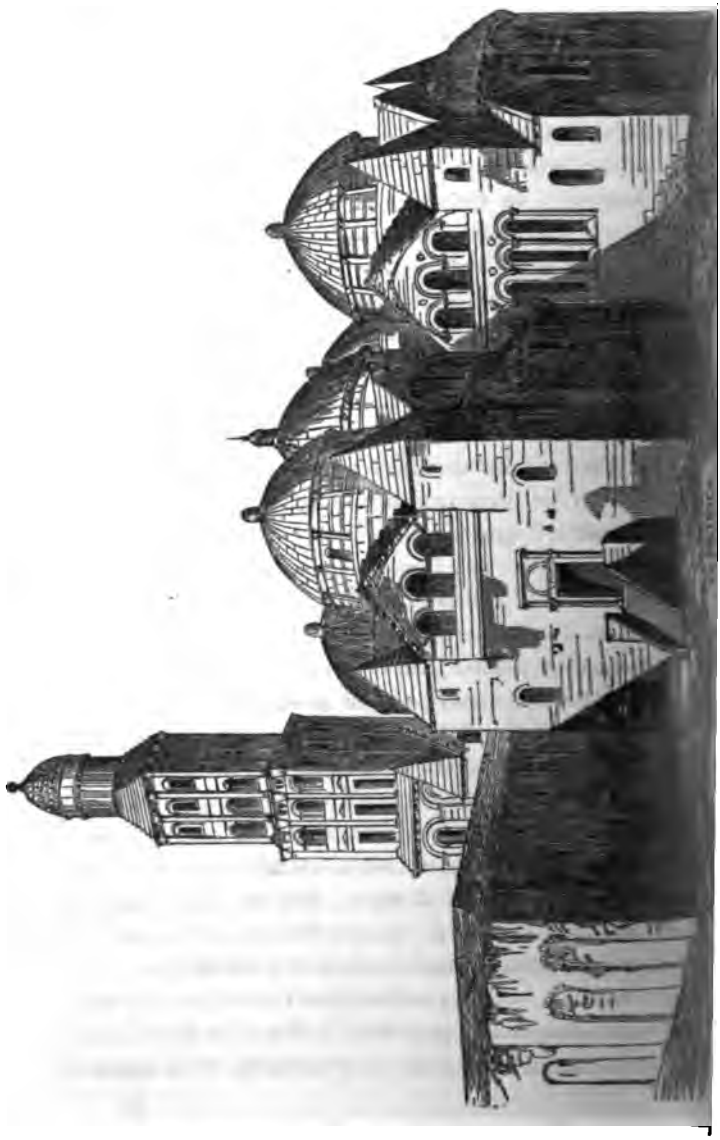

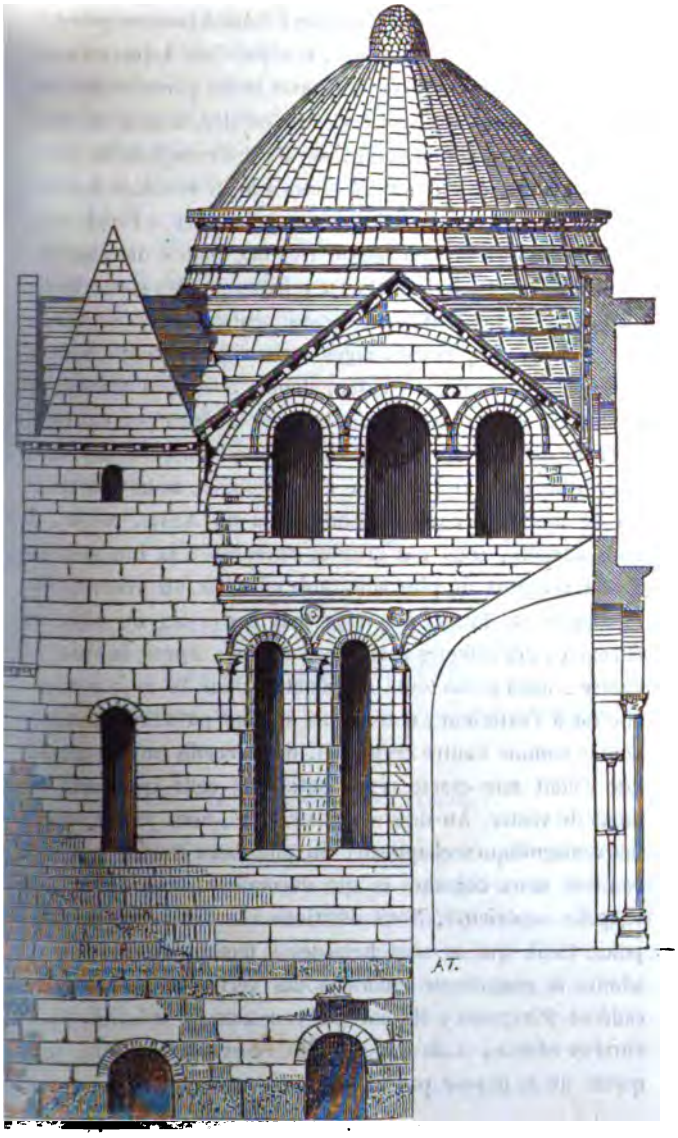


UNE DES COUPOLES ET TRANSEPT DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE ST-FRONT.

les reliques des martyrs ? Espérons ! Mais il faut comprendre, dans nos vœux de restauration, le cloître par lequel on communique dans la crypte et dont nous avons parcouru les trois galeries qui sont libres. Ce cloître est simplement et fortement voûté en style du XIII^e. siècle ; il a remplacé un cloître plus ancien, dont on voit les arcades à plein-cintre doublées par des arcades ogivales. Nous avons remarqué, à l'angle Sud-Est, des restes d'ornementation très-originale d'un tombeau ; une partie de la galerie Sud a été refaite au XIV^e. siècle ; un des arcs-doubleaux portait, délicatement sculptées, les cinq vierges folles et les cinq vierges sages : ces figures sont mutilées. Du reste, quoiqu'il soit enfoui depuis bien des années, ce cloître est admirablement conservé : il faudrait peu de travail pour le déblayer et le restaurer. Faisons encore des vœux pour que cette restauration s'accomplisse ; nous sauverions un de nos plus curieux monuments du XIII^e. siècle, et nous aurions, sous ces arcades revenues à la lumière, un musée religieux du plus admirable effet : là, où vécurent nos moines de St.-Front, des fragments des restes de notre art chrétien : des reliques avec des souvenirs. Après la visite du cloître, nous avons tenté de pénétrer dans la crypte Nord : elle est à l'extérieur ; nous avons à peine pu voir une travée voûtée comme l'autre crypte. M. de Verneilh nous a assurés que c'était une exacte reproduction de celle que nous venions de visiter. Au-dessus de la crypte, nous avons admiré deux magnifiques chapiteaux du plus beau travail qui couronnent deux colonnes et qui décoraient, sans doute, une chapelle supérieure. Nous désirions voir l'extrados des coupoles. Ceux qui se sont hasardés à monter au clocher ont admiré le magnifique panorama des vertes collines qui encadrent Périgueux ; ils ont pu constater la solidité de ce curieux édifice, et ils ont fait des vœux, sans doute, pour qu'on ne le dépose pas et pour qu'on respecte sa masse,

immobile depuis des siècles. Nous sommes enfin montés aux coupoles ; la porte qui y donne entrée s'est ouverte devant notre impatience, et nous avons admiré les restes de cette couverture à dalles et de ce système grandiose de frontons et de pyramides qui donnait à St.-Front cette physionomie unique en France et en Europe. Espérons ! puisque nous en sommes toujours réduits à des espérances, que la restauration de St.-Front, déjà avancée, nous restituera du moins ces coupoles saillantes et visibles, ces frontons et ces pyramides, toute cette architecture extérieure si originale, dont le bel ouvrage de M. de Verneilh nous a fait connaître le prix (Voir la figure, p. 66), apprécier les beautés et contempler d'avance, avec le secours de l'habile crayon de M. Jules de Verneilh, la sage, intelligente et complète restauration.

*Le Secrétaire*,
L'abbé SAGETTE.

---

## VISITE DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE LA CITÉ

(Ancienne cathédrale de Périgueux),

DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ ET D'UNE PARTIE DE L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE,

Le 31 mai 1858.

(Présidence de M. DE CAUMONT.)

Le 31 mai, à 7 heures du soir, le Congrès, réuni autour de MM. de Caumont et de Verneilh, s'est dirigé vers la Cité pour revoir avec soin une partie des murailles antiques, et étudier l'église St.-Étienne, l'ancienne cathédrale de Périgueux.

M. de Caumont, qui a étudié tant d'enceintes gallo-romaines depuis vingt années, qui en a levé les plans et qui a pu les comparer, a donné des détails neufs et intéressants sur la disposition de ces villes; il les a comparées à celle de Périgueux,

qui offre dans ses murs les mêmes caractères de construction que toutes les autres. Reste à savoir à quelle époque précise ces murailles ont été formées des débris des monuments si riches dont les sculptures se voient encore, à l'intérieur des soubassements, avec une fraîcheur qui étonne. Cette question n'est pas complètement résolue, il faut laisser encore une certaine latitude dans la fixation de ce grand événement jusqu'à ce qu'on ait des preuves rigoureuses; et on est sur le point de les obtenir, car des faits se recueillent de tous côtés. M. de Caumont félicite la Société française d'archéologie d'avoir choisi la ville de Périgueux pour la tenue du Congrès en 1858: cette session, dit-il, n'eût-elle produit que l'étude plus approfondie des murailles, elle eût rempli son but. En effet, on parlait encore, le jour de l'ouverture de nos Assises, d'un péristyle *fortifié* du temple de Mars (1) dont aurait fait partie la porte qui regarde la place Francheville, et j'ai été heureux de détruire cette idée d'un seul mot dans l'esprit de ceux qui l'avaient encore, en leur citant des portes semblables à Bourges et dans d'autres villes gallo-romaines. Les portes avec tours ne peuvent guère, d'ailleurs, convenir à un temple; et si la porte principale de la Cité est ornée de pilastres qui en rehaussent l'élégance, c'est encore là un fait qui se voit ailleurs pour les portes magistrales, surtout pour celles qui tendaient *vers la capitale de l'Empire*. Nos pères, dans les malheurs sans nombre qui les forcèrent de sacrifier tous leurs édifices pour sauver leur vie, conservèrent encore le goût des arts qu'ils avaient appris à aimer dans des temps plus heureux, et ils ornèrent avec simplicité les portes qui servaient d'entrée à leur cité nouvelle, et surtout celle qui

(1) Il est prouvé historiquement que l'église de la Cité est bâtie sur l'emplacement de ce temple de Mars. On a aussi une inscription qui parle d'un péristyle *cum ornamentis et munimentis*.

tendait vers le centre d'où ils avaient reçu la civilisation et les arts.

On n'avait pas suffisamment étudié le périmètre de la Cité de Périgueux. L'examen fait par le Congrès, et par M. Galy, est venu dissiper tous les doutes qui pouvaient exister sur ce tracé. C'est ainsi que les réunions ont toujours une utilité réelle en remettant à l'étude des questions oubliées ou négligées ; c'est sous l'impression de ces idées que le Congrès, après avoir examiné quelques parties de l'enceinte murale, s'est transporté sur l'emplacement des arènes. Là, des explications intéressantes lui ont encore été données sur les amphithéâtres.

L'office venant de finir à St.-Étienne et le Congrès pouvant y entrer, il se dirigea donc vers cette église qu'il avait étudiée d'abord extérieurement, écoutant avec avidité les détails que lui donnait M. F. de Verneilh.

« Primitivement, disait-il, St.-Étienne offrait au moins deux et probablement trois coupoles dont les dimensions décroissaient de l'orient à l'occident. La plus grande est intégralement conservée. Une autre a laissé des arrachements qui permettent de calculer toutes ses dimensions. Quant à la troisième, il n'en subsiste absolument rien, à la vérité ; mais elle devait naturellement relier au reste du bâtiment un grand clocher, dont les derniers débris n'ont fini de disparaître que dans les premières années de ce siècle. — Ces coupoles, qui s'éloignent déjà tant du style byzantin par leur arrangement, ne s'en éloignent pas moins par leurs proportions. Ainsi, les piliers sont remarquablement courts, relativement aux grands arcs et aux coupoles. Ils sont moins développés qu'à St.-Front ; mais l'architecte, qui renonçait à les évider intérieurement, aurait dû réduire encore plus leurs dimensions, comme on s'est ensuite accoutumé à le faire dans notre pays. — L'arcature qui, à St.-Marc et à St.-Front, réunit les étages supérieurs des piliers, est conservée à St.-Étienne ; mais ses

arcades sont trop multipliées, et ses pilastres n'ont plus, au lieu de chapiteaux, que des tailloirs grossiers. Au surplus, dans tout ce qui appartient à la construction primitive, on ne voit qu'une seule moulure digne de ce nom, et pas un feuillage sculpté; car les gens qui ont bâti St.-Étienne simplifiaient fort l'architecture.

« Le cercle des grands arcs est encore apparent au-dehors, mais non pas de la même manière qu'à St.-Front, le mur qui remplit ce cintre étant doublé à l'extérieur par deux arcades feintes. C'est un trait caractéristique du style byzantin qui s'efface; désormais, les murs extérieurs envelopperont entièrement les coupoles et ne laisseront plus apercevoir leur charpente osseuse. Par suite de la disposition transitoire que nous venons de décrire, l'architecte de St.-Étienne n'a pas pu reproduire les trois fenêtres qui, à St.-Front, sont percées au sommet de chaque grand arc. La place de l'une d'elles était prise par le pied-droit des arcades feintes. Il a donc remplacé cette fenêtre par trois œils-de-bœuf dont l'un est percé entre les arcades, et les autres, de chaque côté de leur pied-droit. — On ne peut rien concevoir de plus bizarre.

« La première toiture de St.-Étienne était en terrasses; mais, d'ailleurs, les dalles ne reposaient plus immédiatement sur l'extrados des voûtes. Au-dessus et dans le sens de chaque grand arc, l'architecte avait pratiqué une galerie voûtée en berceau, qui ramenait tout l'édifice à une masse carrée, par-dessus laquelle s'élevaient les coupoles. Cette galerie, interrompue sans cesse par le sommet des grands arcs, et totalement privée de lumière, était loin cependant d'être inutile. Nous avons dit que c'était une charpente en pierres. En effet, elle isolait le toit dallé des voûtes intérieures, qui se trouvaient ainsi bien mieux garanties. Considérons en outre que, dans les autres églises à coupoles du pays, on a été

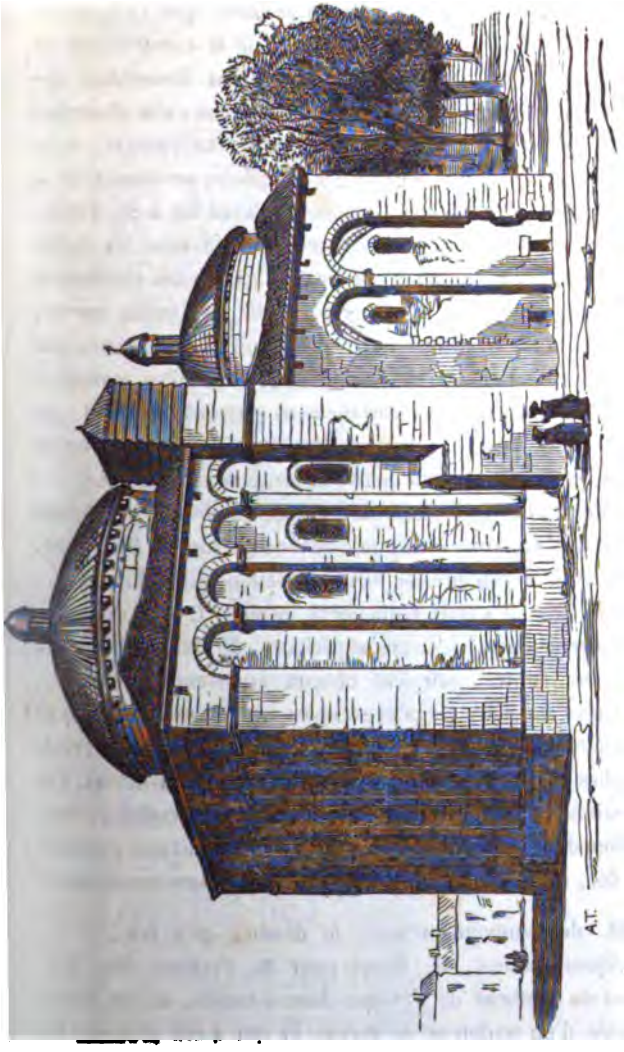


ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE, A PÉRIGUEUX.

conduit à renoncer complètement au système de toiture de St.-Front, et nous reconnaîtrons aisément que l'on sentait déjà la nécessité de le modifier lors de la construction de St.-Étienne. Du reste, cette combinaison dissimulait au-dehors les proportions disgracieuses de l'église; elle dispensait de décorer les façades de frontons et d'entablements; enfin elle donnait la faculté de charger les piliers au-dessus de la retombée des grands arcs, comme on l'avait fait à St.-Front, au moyen des pyramides, et comme on le fit dans les églises gothiques, pour les piliers buttants, au moyen des clochetons.

« Les coupoles, à en juger par celle qui existe encore, dépassaient de beaucoup les terrasses qui se trouvaient à peu près au niveau de la clef des grands arcs. Elles avaient, à l'extérieur, un tambour parfaitement perpendiculaire et, par conséquent, très-bas; puis un toit conique en dalles ou en tuiles, couronné par une petite lanterne assez élégante.

« Le clocher était placé en avant de l'extrémité occidentale de l'église. On voit, dans une mauvaise gravure de Belleforest, qu'il avait à peu près la même élévation que celui de St.-Front, dont il s'était visiblement inspiré. C'était donc une tour carrée dont les étages supérieurs, fortement en retraite l'un sur l'autre, offraient chacun *vingt-quatre* fenêtres, disposées sur deux rangs et groupées trois à trois. Le dessin de Belleforest n'indique point, comme il le fait pour St.-Front, qu'elles fussent séparées par des pilastres. — Au-dessus, l'on passait brusquement d'un plan carré à un plan circulaire; mais, au lieu d'une sorte de coupole, on avait construit une pyramide renflée, très-allongée, et percée de nombreuses ouvertures. »

M. de Caumont présente le dessin, qu'a fait, il y a quelques années, M. Bouet pour M. Parker, d'un fragment du tombeau de l'évêque Jean d'Asside, œuvre remarquable d'un sculpteur de Jarnac et qui a été plusieurs fois figurée; mais il s'étonne de trouver cette intéressante arcade

INSCRIPTION DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIIe. SIÈCLE,
Dans l'église St.-Étienne de Périgueux.

à l'extrémité occidentale de la nef, dans le mur du Sud. « Je n'ai pas visité l'église St.-Étienne depuis 1834, dit « M. de Caumont, *mais je ne crois pas que ma mémoire « soit en défaut, et cette arcade se trouvait alors, si « je ne me trompe, dans le mur du Nord, conséquemment « du côté de l'évangile.* »

M. de Verneilh répond qu'effectivement ce morceau d'architecture a été déplacé pour des motifs qu'il ne connaît pas parfaitement et qu'il ne se chargera pas de justifier.

Une description serait impuissante à faire connaître les jolies sculptures du tombeau de Jean d'Asside. Il a été dessiné par Willemin dans ses *Monuments français*. Sculpté pour un Poitevin et par un Poitevin (car Jarnac, comme le reste de l'Angoumois et de la Saintonge, appartint, au XII^e^. siècle, à l'école du Poitou, surtout en fait d'ornementation architecturale), c'est un type excellent du style sculptural du Poitou. Voici les inscriptions de ce tombeau. Sur l'archivolte, au côté :

CONSTANTIN : DE : IARNAC : FECIT : HOC : OP

Au-dessous, et sur le pied-droit de l'arcade :

ANNO : AB : INCAR
NATIONE : DNI
M : C : LX : NONO
SCDA : DIE : MAII
OBIIT : DOMNVS
IOHS : HVIVS : EC
CLIE : EPS : SEDIT
AUTEM : IN EPA
TV : NOVE : ANNIS
SEPTEM : DIEBVS
MINVS.
QVI : PRESENTES

LITTERAS ⁝ LEGIS
ET ⁝ CONSIDERAS
IN ⁝ DEFVNCTI ⁝ NO
MINE ⁝ DIC ⁝ ABSOL
VE ⁝ DNE ⁝ VEL ⁝ DS
—VI ⁝ PROPRIVM
—VT ⁝ SALTEM
—IDELIVM.

Après avoir examiné les deux belles coupoles de St.-Étienne et tous les détails de construction si bien étudiés par M. de Verneilh, le Congrès a visité le presbytère, ancienne résidence de l'évêque avant la translation de la cathédrale à St.-Front. Plusieurs fragments de ces constructions sont anciens; un cloître en faisait partie. La charmante chapelle épiscopale, du XVI^e. siècle, a surtout intéressé le Congrès par la finesse de ses moulures et l'élégance de ses voûtes. M. Jules de Verneilh en a fait un joli dessin, que le Congrès a vu avec intérêt et que nous regrettons de ne pouvoir annexer au présent procès-verbal. Le jour commençait à baisser, et le Congrès a dû se retirer en remerciant M. le Curé de St.-Étienne de sa gracieuse réception.

*Le Secrétaire-général de la Société française,*
L'abbé LE PETIT.

---

## Séance du 1^er. Juin.

Présidence de Mg^r. Georges MASSONNAIS, évêque de Périgueux.

La séance est ouverte à midi.

Prennent place au bureau : MM. *Félix de Verneilh*, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie; *Charles Des Moulins*, inspecteur divisionnaire de la Société,

membre de l'Académie de Bordeaux ; l'abbé *de Saint-Exupéry*, vicaire-général du diocèse ; le vicomte *de Crémoux*, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne ; *de Glanville*, inspecteur des monuments historiques pour la Seine-Inférieure, président de l'Académie de Rouen.

M. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie, occupe, comme aux séances précédentes, un siége réservé.

M. *Eugène Massoubre*, rédacteur en chef de l'*Écho de Vésone*, remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par M. l'abbé Sagette et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 37e. question du programme, ainsi conçue :

*Quel est le nombre exact, en Périgord, des églises à coupole byzantine unique ? Quel est le nombre des églises à série de coupoles ?*

M. Félix de Verneilh répond à cette question en citant d'abord un certain nombre de nouvelles églises à série de coupoles, qu'il faut joindre à la liste donnée dans l'*Architecture byzantine en France*. Après St.-Front et l'église de la Cité, cette liste comprenait les églises de St.-Jean-de-Colle, de Boschaud, de Ligueux, de Trémolac, du Vieux-Mareuil, de Peaussac, de Brassac-le-Grand, de St.-Martial-de-Viveyrols, d'Agonac, de Bourdeille et de Mareuil, où les séries de coupoles existent encore à peu près intégralement, ainsi que les églises de St.-Astier, de Brantôme, de St-Avit-Sénieur, de Paunat et de Thiviers, où les séries de coupoles, remplacées par d'autres voûtes, ont seulement laissé des traces incontestables.

Il faut y joindre maintenant : 1°. l'église de Temniac,

près Sarlat, qui a été signalée à M. de Verneilh par M. l'abbé de Saint-Exupéry et M. Léo Drouyn. Elle a deux coupoles contiguës, de dimension moyenne et inégale, comme on le voit sur le plan communiqué au Congrès par M. Drouyn, et était exhaussée sur une petite crypte.

2°. L'église paroissiale de Bourg-des-Maisons, indiquée à M. de Verneilh par M. Bouillon, architecte du département. Il s'y trouve deux ou trois coupoles en bon état.

3°. L'église de Cherval, qui est couverte par deux coupoles.

4°. L'église de Léguillac-de-Cercles, qui a trois coupoles encore intactes, mais menacées de restauration, ou ce qui est souvent la même chose, de reconstruction. C'est M. Vauthier, architecte à Périgueux, qui a fait connaître à M. de Verneilh l'existence de ce monument.

5°. L'église de Lille, petite ville située sur les bords de la Dronne. M. de Verneilh l'a vue, il y a peu de mois, pour la première fois. Elle a, en avant de l'abside et sous le clocher, une coupole un peu carrée dans sa courbe. Comme aux grandes coupoles de Périgueux, il y a, à la naissance des grands arcs, une galerie portée sur un mur plein et sur des modillons, non sur une arcature. Les chapiteaux des colonnes qui renforcent les piliers sont à feuillages très-simples et semblent dater de la fin du XIe. siècle. Cette coupole, d'un diamètre assez grand, est encore solide, parce que ses poussées ont été contenues par le poids du clocher. Mais les autres ont renversé leurs piliers et les murs latéraux; elles ont dû céder la place à de magnifiques voûtes du XVe. siècle. On voit, par la forme exactement carrée des travées actuelles, qu'il y avait autrefois à l'église de Lille trois coupoles en tout, jusqu'au portail qui est de la construction primitive. On retrouve de plus, sur la face occidentale des piliers du clocher, la naissance de leurs pendentifs sphériques.

6°. L'église de Villetoureix, voisine de la tour de la Ri-

gale. M. d'Auzac de Lamartinie a remarqué, qu'indépendamment de la coupole des transepts qui s'est conservée, il y en avait eu d'autres dont on voit encore les naissances. Il suffit, en effet, qu'au-dessus de la corniche des piliers il reste une seule assise, inclinée sur le vide et légèrement concave, en un mot, la pointe du triangle sphérique des pendentifs, pour que l'on reconnaisse sûrement d'anciennes coupoles byzantines.

7°. L'église de Lajemaille dans la Double observée par M. Vauthier. Elle avait trois coupoles; il n'en reste qu'une.

Voilà donc, continue M. de Verneilh, un total de vingt-cinq églises à série de coupoles pour le seul département de la Dordogne, et ce nombre s'accroîtra certainement encore : pour peu que Messieurs les Curés du diocèse veuillent bien prendre la peine de regarder comment est voûtée leur église, on arrivera aisément au chiffre de trente, indiqué comme probable dans l'*Architecture byzantine*. Conformément à une autre prévision de M. de Verneilh, la région du Périgord qui se montre la plus fertile en églises à série de coupoles, c'est décidément celle qui s'étend de Périgueux vers Angoulême. Cherval, Bourg-des-Maisons, Léguillac, Lille et Villetourcix s'y pressent entre les deux Mareuil, Peaussac, Brantôme, Bourdeille, Brassac et St.-Martial-de-Viveyrols. C'est là, par exception, le plan ordinaire des simples paroisses.

Quant aux églises à coupole unique, mais conservant pour leurs pendentifs la forme sphérique qui est invariable à Constantinople, même depuis la conquête turque, ainsi que M. de Verneilh l'a observé dans son récent voyage en Orient, elles sont extrêmement nombreuses en Périgord. Il suffira de citer celle de Chancelade, que le Congrès doit visiter le lendemain. La coupole qui domine les transepts et que surmonte le clocher est parfaitement semblable à celles de St.-Front, dans des dimensions plus restreintes. Mais, sur

la nef et sur les deux bras de la croix, on avait substitué aux coupoles de simples berceaux, évidemment moins élégants et moins solides : économie remarquable en Périgord dans une abbaye, même dans une abbaye toute nouvelle. M. l'abbé René, par les questionnaires qu'il vient d'envoyer dans toutes les paroisses du diocèse, arrivera peut-être à dresser une liste complète de nos églises à coupole byzantine unique. Dès à présent, M. de Verneilh croit pouvoir en évaluer le chiffre à près de deux cents.

M. d'Auzac de Lamartinie connaît quatre églises à coupole byzantine unique dans le département de la Gironde ; mais, sur l'observation de M. de Verneilh, il constate qu'elles sont dans la partie la plus rapprochée du Périgord, aussi bien que la seule église à série de coupoles que l'on connaisse dans le Bordelais, celle de St.-Emilion. A l'appui de cette remarque, M. Léo Drouyn fait observer que les églises à coupole byzantine unique deviennent fort rares au-delà de la Garonne, et qu'on n'y trouve plus du tout d'églises à série de coupoles.

M. Félix de Verneilh a cependant cru reconnaître qu'il avait existé primitivement dans la nef de la cathédrale de Bordeaux, non pas des coupoles, mais des voûtes ogivales surhaussées qui en dérivent et qui, de l'Anjou, se sont répandues, à la fin du XII^e. siècle et au XIII^e., dans toutes les provinces du Sud-Ouest. On en verra de pareilles à Brantôme.

Dans le département de Lot-et-Garonne, M. d'Auzac de Lamartinie a aussi observé quelques églises à coupole byzantine ; mais il citera particulièrement celles de Mézin et de Moirais qui pourraient avoir eu plusieurs coupoles.

Mg^r. l'Évêque, président, appelle la sollicitude de l'Assemblée sur l'église de l'abbaye de Brantôme, que le Congrès doit visiter le lendemain dans son excursion. L'entrée actuelle du

monument est un peu étroite, et le prélat demande s'il ne serait pas possible, sans nuire à l'ensemble de l'édifice, de lui donner une entrée plus large.

M. F. de Verneilh répond que cette observation sera l'objet d'un examen attentif, de la part du Congrès.

## ARCHITECTURE CIVILE.

On passe à la 38e. question :

*Quels sont les monuments les plus remarquables du moyen-âge appartenant, dans le Périgord, à l'architecture civile : plans de villes neuves à disposition symétrique, granges, cloîtres, abbayes, halles, maisons privées, fontaines, etc.?*

Selon M. Félix de Verneilh, le trait le plus saillant et le fait le plus considérable que présente l'architecture civile du moyen-âge en Périgord, c'est l'existence d'un grand nombre de villes, d'un genre tout exceptionnel, bâties simultanément sous l'empire d'une seule volonté, et, par suite, d'une régularité exemplaire. Toutes les rues sont parfaitement alignées et se croisent à angle droit, à moins que la configuration du sol ne s'y oppose absolument ; toutes ont des dimensions déterminées selon leur importance. Les quatre rues principales ont ordinairement 24 pieds, comme une route départementale. A Ste.-Foy, ville Périgourdine, réunie en 1793 au département de la Gironde, cette largeur, déjà bien suffisante, a été portée à 30 pieds. Les emplacements eux-mêmes ont des dimensions régulières et ne laissent pas une parcelle de terrain perdu. La place centrale est toujours entourée d'arcades sous lesquelles passent les rues ; et il en résulte, aux dépens des boutiques du rez-de-chaussée, une promenade et un marché couvert des plus pittoresques.

C'est pendant la seconde moitié du XIIIe. siècle que la

partie méridionale du Périgord se couvrit rapidement de ces villes neuves, appelées bastides dans l'ancienne langue du Midi. Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis et héritier des comtes de Toulouse, a commencé par la fondation de Villefranche, de Belvès et d'Eymet. Édouard I^er., roi d'Angleterre, continua cette œuvre de civilisation et de haute politique par la création de Beaumont, la Linde, Molières, Villefranche-de-Lonchapt, Ste.-Foy et Montpazier. Le roi de France, de son côté, fonda sur ses domaines St.-Louis (près Monpont) et Domme, qui est plutôt une place forte, une ville de guerre, qu'une bastide ordinaire.

Il importe de rechercher s'il n'existe pas en Périgord d'autres villes neuves du moyen-âge que leur configuration seule, à défaut de textes, permettra de reconnaître. Il convient aussi de relever les plans des bastides qui n'ont pas encore été étudiées en détail, il faudrait enfin veiller à la conservation de ces plans du moyen-âge, que l'on altère sans nécessité. Il n'y a pas au monde, M. de Verneilh croit du moins pouvoir l'affirmer, de ville aussi régulièrement tracée que celle de Montpazier, par exemple, la plus remarquable de nos bastides à tous égards; il semble donc que ce serait le cas de se passer une fois de ce qu'on appelle en administration un plan d'alignement. On a entrepris néanmoins, depuis peu d'années, de mettre en recul toutes les maisons qui couvrent les rues autour de la place centrale. M. de Verneilh regrette beaucoup que cette mesure ait été prise, au moins d'une manière générale. Il est plus que douteux, à tout prendre, que la ville y gagne en commodité, et elle y perdra certainement sa physionomie originale. On aura sacrifié une disposition qui date du moyen-âge, il est vrai, mais qui a sans doute encore sa raison d'être, puisqu'elle a été soigneusement maintenue dans les reconstructions qui ont eu lieu au XVIII^e. siècle; et on l'aura fait par amour de ce qui est commun, de ce qui est vulgaire.

M. Léo Drouyn demande à formuler une proposition incidente. Assistant hier soir, dans la cathédrale de Périgueux, à la cerémonie de clôture des exercices religieux du mois de Marie, laquelle avait lieu devant l'autel consacré à la Sainte Vierge, c'est-à-dire devant le magnifique rétable en bois sculpté qui fait l'admiration des visiteurs, il a vu avec effroi les dispositions de l'illumination de cet autel. Les cierges étaient tellement rapprochés de la boiserie qu'ils pouvaient y mettre le feu; il a remarqué en outre que les sculptures avaient déjà souffert; que les doigts des personnages étaient brisés; et il a regretté enfin un luxe de décoration qui ne peut que nuire au monument, sans cesse livré aux mains des ouvriers et fatigué par les clous supportant les tapisseries. Il demande que le Congrès émette un vœu respectueux auprès de Monseigneur, afin que l'honorable prélat veuille bien prescrire les mesures nécessaires pour que l'existence de ce précieux chef-d'œuvre ne soit plus menacée.

Mgr. l'Évêque répond qu'il a fait hier les mêmes remarques que M. Léo Drouyn; il apprécie le mérite de son observation et il partage entièrement son sentiment au sujet de l'opportunité des mesures à prendre pour mettre l'autel à l'abri de tout accident.

M. Félix de Verneilh, reprenant la 38e. question, dit qu'on ne trouve pas en Périgord ces granges monumentales à trois nefs, séparées par de belles colonnes, qu'on voit en Normandie et dans les pays de grande culture. Mais il peut signaler, dans le Nontronnais, commune de St.-Martial-de-Valette, au milieu d'un vaste vignoble, un cellier seigneurial ayant une tour de garde, trop petite pour toute autre destination, au pied de laquelle une cave ogivale, voûtée en pierre de taille, s'enfonce profondément dans le sol. Cette construction, qui n'a jamais été composée que du cellier et de la tour de garde, paraît remonter, comme l'église de St.-Martial,

au commencement du XIII^e. siècle. En existe-t-il d'analogues en Périgord ?

M. Léo Drouyn rappelle que le Congrès a visité hier un précieux monument d'architecture civile, les cloîtres de l'abbaye de St.-Front. C'est à grand renfort de cierges, de lanternes et de luminaire de toute espèce, dit-il, que nous avons pu étudier les diverses constructions juxta-posées dont ils se composent ; on a certainement en France de plus beaux cloîtres, mais on n'en a guère de plus anciens ; et, après Cadouin, on n'en a pas en Périgord de plus grands et de plus intéressants. Ne serait-il pas à désirer que ces cloîtres fussent restaurés ? Situés directement sous l'allée de ceinture du jardin de l'évêché, ils reçoivent les infiltrations des eaux qui ont déjà gravement endommagé plusieurs travées des voûtes. Il y pleut continuellement, dit-on, excepté dans les temps de sécheresse excessive comme celui où nous nous trouvons. Encore quelques années, peut-être, et il ne restera des cloîtres de St.-Front que des ruines informes ! Il serait temps encore de les déblayer, de les consolider, et de conserver ainsi à la ville de Périgueux un monument remarquable. Il serait urgent surtout de remplacer le pavé qui les couvre par une couche d'asphalte complètement imperméable. Le jardin de l'évêché n'en souffrirait nullement, au contraire ; et la faible dépense qui en résulterait serait parfaitement justifiée, même à titre provisoire. Puisque la basilique de St.-Front est l'objet d'une restauration aussi radicale et aussi coûteuse, n'est-il pas permis de consacrer quelques fonds à des travaux d'entretien, les plus avantageux de tous ? Ils seraient placés certainement à gros intérêts.

Mg^r. l'Évêque s'associe à la pensée de M. Drouyn, et il croit savoir que le plan de reconstruction de l'évêché, qui se relie à la restauration de la cathédrale, comprendra aussi la consolidation et le dégagement des cloîtres.

M. le comte Alexis de Chasteigner signale les inscriptions tumulaires qu'il a remarquées sur les murs des cloîtres, et qu'il importe de conserver soigneusement. Il désire que la ville de Périgueux en fasse prendre des empreintes, avant que les lettres n'aient entièrement disparu sous l'action de l'humidité.

M. Galy croit qu'il serait préférable de détacher des murs les pierres portant des inscriptions, et de les faire déposer au musée.

M. de Caumont combat cette idée. Selon lui, les inscriptions doivent rester à la place qu'elles occupent, tant qu'elles y sont en sûreté. — Au surplus, les cloîtres ne peuvent-ils pas être eux-mêmes un musée ?

Cet incident n'a pas d'autre suite.

M. le baron de Castelnau-d'Essenault lit un mémoire sur la chartreuse de Vauclair.

## MÉMOIRE SUR LA CHARTREUSE DE VAUCLAIR.

Sur les bords de l'Isle, au nord-est de Monpont et à trois kilomètres environ de cette petite ville, s'élève dans une situation pittoresque l'ancienne abbaye de Vauclair. Dans le compte-rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques de la Gironde, présenté à M. le Préfet en 1852-53 par MM. Dosquet, président, et Lamothe, secrétaire, il est rapporté que cette abbaye, de laquelle le monastère des Chartreux de Bordeaux tirait son origine, a été saccagée plusieurs fois et que, dans ces divers désastres, les archives ayant été détruites, son histoire est des plus obscures et des plus incomplètes. Mais la plus grande partie des bâtiments conventuels, œuvre des trois derniers siècles, existent encore, et c'est de leur plan et de leur architecture que je demande la permission au Congrès de l'entretenir quelques instants.

Ce plan a été publié dans le *compte-rendu* que je viens de citer. Son ensemble représente l'abbaye proprement dite et ses dépendances, telles qu'elles existaient vers la fin du siècle dernier; car la destination de certaines parties a été modifiée par les divers propriétaires qui se sont succédé depuis cette époque, et même quelques constructions, d'une importance secondaire, il est vrai, ont complètement disparu.

L'église, aujourd'hui convertie en magasin, date du XVIIe. siècle; elle est orientée et se compose d'une seule nef, de proportions très-élégantes, voûtée d'ogives avec liernes et tiercerons. Ces divers arcs, qui soutiennent un remplissage en briques, sont appareillés en pierres, et leurs nervures prismatiques, réunies en un seul faisceau, viennent se perdre sur de minces colonnes engagées dans les murs latéraux. Au XVIIIe. siècle, pour faciliter l'application de boiseries et d'autels, toutes les bases et tous les fûts de ces colonnes ont été rasés jusqu'au nu du parement des murailles. Des piscines creusées dans ces murs, de distance en distance, signalent encore l'emplacement des autels aujourd'hui disparus.

La porte d'entrée, à l'ouest, et les fenêtres ont été refaites au XVIIIe. siècle et appareillées en plein-cintre; elles étaient autrefois en arc aigu, comme il est facile de le reconnaître pour la porte en examinant la partie qui surmonte l'archivolte actuelle, et pour les fenêtres en montant un petit escalier à vis, en saillie sur le mur au nord-est de l'église, mur dans lequel était percée une fenêtre aujourd'hui murée, mais dont on voit encore les meneaux et le tympan flamboyant.

De très-belles stalles et des chambranles de porte en chêne et en noyer, sculptés dans le style du XVIIIe. siècle, sont encore en place dans cette église. Le maître-autel se voit aujourd'hui dans la cathédrale de St.-Front de Périgueux, où l'on peut admirer sa riche ordonnance : il est en marbre, et sa place dans l'église de Vauclair est occupée par le tambour qui défendait l'entrée de la porte.

L'ancien clocher, qui était bâti en saillie sur le rond-point du sanctuaire, a disparu; celui actuel, sous forme de petite tour carrée recouverte d'un dôme à lanternon, date du XVIII^e. siècle et n'offre aucun intérêt.

La sacristie, adossée à l'extrémité nord-est de l'église, est une salle en carré long, voûtée comme l'est l'église et bien conservée.

La charpente de l'église, en bon état de conservation, m'a paru appartenir au XVII^e. siècle; elle est fort intéressante et l'on y voit encore les roues de bois auxquelles étaient suspendues les couronnes de lumière, qui s'élevaient ou s'abaissaient par un système de contre-poids. Quelques poinçons seulement de cette charpente ont leurs angles rabattus.

La salle capitulaire est voûtée dans le genre de l'église et de la sacristie; vers l'angle nord-ouest de cette salle se trouve l'entrée d'un petit escalier à vis qui conduit à une très-petite pièce carrée, voûtée en ogives et que je crois avoir servi de prison, car la clef de voûte est mobile et forme le fond d'une sorte de puits par où l'on pouvait surveiller le prisonnier et lui faire passer des aliments. L'escalier se continue encore au-dessus de ce réduit et aboutit dans les combles de l'église.

Le réfectoire, dont les voûtes sont exactement semblables à celles de l'église et de la salle du Chapitre, est aujourd'hui encombré de boiseries que le propriétaire actuel y a mises en dépôt. Ces sculptures, provenant en très-grande partie de l'église et de la salle capitulaire, sont très-belles et sculptées dans le goût du XVIII^e. siècle.

Telles sont les parties principales et les plus anciennes de l'abbaye. Les autres bâtiments, qui datent des XVII^e. et XVIII^e. siècles, offrent moins d'intérêt, quoique pleins de souvenirs, et leur ensemble comme leurs dispositions sont d'une comparaison très-utile à faire avec les plans des diverses abbayes figurés par MM. de Caumont et Viollet-le-Duc dans leurs précieux ouvrages. Ainsi, les cuisines grasse et maigre,

la seule des cellules encore existante, le logement du prieur avec son jardin particulier qui, depuis, a été réuni au grand jardin du monastère, le cloître, etc., peuvent donner lieu à de bonnes observations. Quant aux dépendances marquées, sur le plan, des lettres I, J, K, entre la cuisine maigre et le potager, elles ont été démolies depuis 1853, époque où je les vis encore.

D'immenses salles, des galeries, des greniers, occupent les étages supérieurs de l'abbaye proprement dite; les bâtiments ruraux sont disposés autour de la cour, vers l'angle nord-ouest. Là sont des magasins, four, buanderie, grange, etc. Les greniers à blé, placés au-dessus de la boulangerie et du magasin à farine, sont carrelés en petits carreaux de terre cuite, de formes carrée et octogone, à la marque de fabrique particulière à l'abbaye; leurs murs sont traversés horizontalement et au niveau du carrelage par de petits conduits ou soupiraux circulaires qui facilitaient la ventilation, si nécessaire aux grains, et servaient en outre à déverser en-dehors l'eau des balayages.

Le cimetière était attenant au côté nord de l'église; c'est aujourd'hui le jardin de l'un des métayers du domaine. Les murs dont il est entouré présentent encore des sommiers d'arcs qui prouvent que ce cimetière était autrefois entouré d'une galerie ou cloître. La chapelle dépositaire se voit encore adossée au mur nord de l'église et devait avoir une sortie dans le cimetière; l'autel, sorte de massif de maçonnerie, est encore en place, mais caché à l'œil par une décoration de pierre en placage qui le surmonte et dont la date est évidemment postérieure.

Le petit corps de bâtiment, privé aujourd'hui de sa toiture, renferme un puits et à côté un bassin dans lequel plonge une courte colonnette supportant une petite vasque que recouvre une calotte octogone abritant l'orifice d'un tuyau qui monte du bassin à travers l'intérieur de la co-

lonne, de façon à pouvoir servir de jet-d'eau. Dans la petite pièce où est le puits, on voit encore une tour ouvrant d'une part dans le grand cloître, aujourd'hui détruit, et de l'autre dans un passage extérieur, où sans doute pouvait accéder le public. La destination de ces diverses pièces m'est inconnue: peut-être était-ce là que se faisaient les aumônes et les distributions d'aliments.

Tout le couvent est entouré d'un beau mur de briques, qui se prolonge ensuite au levant et circonscrit un immense enclos ou verger en dehors, mais près duquel, vers le sud-est, existe un moulin à eau alimenté par l'Isle et dont une portion m'a paru remonter au XII^e^. siècle.

Un magnifique potager compris au midi de l'abbaye, entre la façade et la rivière, est orné au milieu d'un grand bassin rond, à bords en pierre, avec un réservoir à poisson vers l'ouest.

Des tuyaux de terre et de plomb, établis sous terre avec soin, conduisaient jusque dans l'intérieur du couvent des eaux de source prises à une grande distance. Tous les jours on retrouve encore, en fouillant le sol, plusieurs de ces tuyaux.

Divers cours d'eau arrosent les terres de la plaine qui formaient une partie du domaine rural de l'abbaye: ils sont traversés par des ponts bâtis en pierres et en briques, la plupart fort dégradés, mais dont les plans, coupes et profils peuvent encore servir d'excellents modèles en ce genre.

Un jour viendra, bientôt peut-être (1), où la chartreuse de Vauclair, dont les bâtiments couvrent une surface considérable, subira la loi imposée par notre temps de spéculation fiévreuse à ces vastes établissements monastiques que notre âge ne sait plus comprendre, ni utiliser, ni même respecter.

(1) Heureusement les craintes exprimées par M. le baron de Castelnau ne se réaliseront pas. Les journaux de la Dordogne annonçaient, peu de jours après la fin du Congrès, que l'abbaye de Vauclair avait été achetée par un ordre religieux, et allait être rendue à sa première destination. *(Note du Secrétaire-général.)*

J'ai voulu en conserver un souvenir dans ces pages écrites sous l'influence de cette pensée, qui est aussi celle du Congrès : étudier le passé pour travailler à fonder l'avenir.

*Revêtement de la tour de Vésone.* — M. Galy, conservateur du musée de Périgueux, demande à faire une communication. Jusqu'à ce jour, dit-il, on avait agité la question de savoir si la tour de Vésone avait reçu un revêtement de marbre. Cette question avait été résolue affirmativement par MM. de Taillefer et de Mourcin, qui avaient recueilli au pied du monument d'innombrables débris de marbres de couleurs variées. Aujourd'hui il n'est plus permis de concevoir le moindre doute à cet égard. Les observateurs avaient remarqué depuis long-temps, presqu'au sommet de l'édifice, à côté de la brèche, un débris saillant qu'ils assuraient être un morceau de marbre. Nous avons fait établir ce matin un échafaudage pour atteindre cet objet, et j'ai la satisfaction d'apprendre au Congrès qu'il n'est autre chose en effet qu'un fragment de beau marbre rouge, veiné de blanc, ayant 7 centimètres d'épaisseur et laissant, entre lui et le parement de la tour, une couche de mortier d'environ 7 centimètres aussi. Ce marbre était retenu par un crampon en fer recourbé, semblable à ceux dont toute la partie supérieure du monument est encore hérissée. Il semblait prêt à se détacher du mur, car il a suffi de le toucher pour le dépendre. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le fragment de marbre et le crampon qui seront ensuite placés au musée, de façon que chaque touriste puisse voir clairement comment était établi le riche revêtement de la tour de Vésone. Je crois devoir enfin annoncer au Congrès que j'ai fait dresser procès-verbal de cette importante vérification.

La communication de M. Galy est accueillie avec satisfaction par l'Assemblée.

*Nouvelle église des Carmes, à Bordeaux.* — M. le comte Alexis de Chasteigner, au nom d'un certain nombre de ses collègues de la Gironde, dont il est l'organe, lit une étude sur la nouvelle église des Carmes, à Bordeaux : il critique le style de ce monument et il regrette l'éloge que deux écrivains, M. l'abbé Sagette et M. Charles de La Tour, ont cru pouvoir en faire.

### MÉMOIRE DE M. DE CHASTEIGNER.

Permettez-nous, Messieurs, de commencer notre examen de la nouvelle église des Carmes, construite à Bordeaux, par une citation qui rentre parfaitement dans notre pensée, et que nous empruntons au discours d'un savant chanoine d'un diocèse voisin, dont le nom et les écrits font, depuis longtemps, autorité dans les questions artistiques et religieuses (1).

Nous n'avons pas besoin de dire que notre citation, tirée d'un discours écrit pour des conditions spéciales, que nous n'avons pas à examiner ici, renferme des expressions que nous n'avons nullement l'intention d'appliquer au respectable architecte de l'église ; mais que nous avons dû conserver pour ne pas la mutiler et en diminuer la portée :

« Demandons-leur (il parle de certains artistes) de ne pas « plus décomposer les règles faites par les grands siècles, « au style des constructions gothiques ou romanes, que « celles d'après lesquelles on coupe, on ornemente une « colonne, une frise, un chapiteau des ordres anciens. En« dehors de ce principe, on jette la confusion dans le « domaine de l'art ; on consacre des innovations dangereuses, « toujours profitables à l'ignorance qui augmentera le dé« sordre en s'appuyant de ces mauvais exemples, et s'avan-

(1) M. l'abbé Auber, de Poitiers.

« cera bientôt, tête levée, contre les austères et judicieux « conservateurs des meilleures traditions. L'art tombera pour « mourir bientôt quand il aura déserté son principe fonda- « mental, qui est l'unité ; lorsqu'à la place de cet élément « vital, la volonté privée de chacun pourra accumuler toutes « les bizarreries inventées par une tête en délire. Alors on « verra ces grands docteurs de l'école nouvelle parer une « église, soi-disant du XIII^e. siècle, de verrières hasardées « sur des modèles inouïs ; un portail du temps de saint « Louis terminera une chapelle bâtie sous Louis XII ou « François I^er. ; des voûtes écrasées comme au XVI^e. siècle, « de vastes baies du XIV^e. ou du XV^e. surmonteront des « détails que le XIII^e. seul peut avouer ; et la foule des ama- « teurs, en applaudissant à ce qui flatte son regard inex- « périmenté dans ces chefs-d'œuvre équivoques, formera « bientôt comme une sorte d'opinion publique, dont l'égide « protégera, contre les efforts de la plus savante critique, « ces bienheureux fauteurs de la malfaçon. Ne nous le dissi- « mulons pas, Messieurs, cette marche nous conduirait à la « perte du goût. L'architecture chrétienne, que nous aimons « et à laquelle nous avons consacré tous nos efforts depuis « vingt ans et plus, deviendrait la pâture d'un éclectisme « mortel (1)..... »

Ces paroles, écrites par un homme qui ne connaît pas l'œuvre que nous examinons aujourd'hui, ont d'autant plus de portée dans la circonstance qu'elles s'y rattachent entièrement, et sont comme un avertissement d'examiner avec attention l'œuvre livrée au jugement de tous, et de se garder surtout d'un enthousiasme d'autant plus dangereux qu'il est plus exagéré.

Si l'église des Carmes avait été construite en silence comme

(1) *Bulletin monumental*, t. XXIII, p. 606.

tant d'autres églises; si, après son édification, on nous l'avait livrée telle quelle, en laissant librement à chacun le soin de la juger : les uns, comme une imitation d'une des plus belles époques de notre architecture religieuse ; les autres, comme une improvisation nouvelle, originale ; si, après sa construction, les éloges pompeux d'une admiration enthousiaste n'étaient venus la signaler à l'admiration de tous, non-seulement comme une des églises importantes de notre diocèse, mais en quelque sorte comme l'*œuvre* de la France, comme l'*œuvre* du XIX^e^. siècle, se présentant tout d'abord comme le *criterium* d'un art nouveau, et un grand modèle à suivre pour l'avenir ; nous n'aurions jamais songé à élever notre faible voix pour attirer sur elle plus d'attention qu'on n'en aurait appelé.

Nous n'avons pas personnellement l'honneur de connaître l'architecte de cette œuvre, nous ne savons donc positivement quelle est la pensée qui l'a guidé ; mais des opinions différentes et contradictoires ont été émises par diverses personnes, comme étant l'expression de sa pensée qu'elles tenaient de lui-même. Les uns l'ont signalée comme un des plus beaux types de l'art roman; d'autres ont renié tout précédent et ont voulu en faire une œuvre d'art entièrement nouvelle, dans son ensemble comme dans ses détails, dans son plan comme dans son ornementation, et n'ayant d'autres liens avec les plus belles œuvres des *logeurs du Bon Dieu* que la foi et le sentiment élevé de l'art catholique.

Nous devons donc examiner le monument à ce double point de vue.

L'église des Carmes est-elle une église purement romane? Non, bien qu'elle soit, dans toutes ses parties, inspirée de l'art roman que l'on retrouve, à chaque pas, mutilé et torturé, alourdi, lui, dont la pesanteur est cependant un des plus grands défauts.

Pour établir notre comparaison, nous ne ferons point la description d'une église romane type. Tous les hommes qui se sont occupés d'archéologie chrétienne, en ont vu assez pour savoir quelles sont leurs conditions générales d'ensemble et de détail, bien qu'il soit parfaitement vrai que dans cette période architectonique, comme dans toutes les autres, le détail a été varié à l'infini : ce qui n'empêche pas d'y trouver toujours la grande loi fondamentale de toute œuvre artistique, la variété dans l'unité !

Ayant donc ainsi chacun notre type dans notre souvenir, approchons-nous, Messieurs, et comparons. Et d'abord, ce qui nous attire, c'est la façade.

Son premier aspect nous frappe comme un souvenir roman : c'est bien cette façade couronnée d'un sommet triangulaire, comme il s'en rencontre encore dans tant de nos églises de campagne, lorsque l'ambition d'avoir un beau clocher comme celui de la paroisse voisine n'a pas fait raser le modeste beffroi triangulaire, surmonté d'une croix, servant d'antéfixe, et percé de doubles ou triples baies renfermant la volée qui couronne la façade.

Ici la croix est écrasante, même pour l'ensemble : garnie à son pied et sur ses bras de lourdes feuilles qui, au lieu de s'épanouir en-dehors, poussent en sens contraire. Ici point de baies; les cloches seront mieux logées; mais cette pensée se retrouve ; seulement les baies sont remplacées par une rosace surmontée d'une statue ; cette rose est bien romane dans son ensemble, surchargée d'énormes moulures (enserrant une inscription) qui l'embrassent à moitié pour venir retomber sur des consoles d'un dessin tout roman, mais infiniment alourdi.

Les arcatures du premier étage ne sont-elles pas un souvenir roman ? Les deux grêles colonnes qui, de chaque côté, supportent l'énorme fronton, et dont les bases reposent sur

des pilastres aussi élevés que les chapiteaux de la porte, ne sont-elles pas aussi inspirées de l'époque romane?

Dans cette porte enfin, par laquelle nous allons entrer, ne reconnaissons-nous pas, tout d'abord, le type si connu dans notre département, de la porte en plein-cintre formée par trois colonnes et trois voussoirs en retrait? Nous y retrouvons bien ces archivoltes formées par un lourd boudin, d'imitation toute romane; seulement celui du milieu abandonne ce type et devient prismatique. Cette lourde archivolte, ni plate ni ronde, bordée de deux tores, qui surmonte la porte et retombe sur deux énormes consoles sans style, bien qu'on y retrouve toujours le dessin roman, alourdit l'ensemble par son défaut d'harmonie; car cette console énorme, à côté de chapiteaux dont les maigres feuillages semblent n'avoir pu pousser jusqu'au tailloir qu'ils laissent isolé, au lieu de s'épanouir vers les angles, fait paraître ces chapiteaux mesquins, ou ces chapiteaux font paraître la console trop lourde.

En pénétrant dans la nef, on ressent, tout d'abord, l'impression saisissante que l'on éprouve en entrant dans tout monument qui possède la hauteur et la profondeur. Cette impression est encore augmentée par le *neuf* du monument qui permet de bien apprécier le jeu de la lumière autour des moulures, et dans le remarquable fouillé de l'ornementation; mais bientôt l'œil éprouve un malaise dont la cause est vite trouvée : c'est la lourdeur générale qui règne dans les parties supérieures du monument, c'est-à-dire dans les nervures des voûtes aussi larges que les arcs doubleaux; dans l'ornementation des lourds chapiteaux qui supportent les arcs, et dans celle de la partie supérieure des murs. Cet effet, au lieu de favoriser la perspective ascendante pour faire valoir la hauteur en paraissant l'augmenter, semble au contraire peser sur les parties hautes en les entraînant vers le sol.

La maigreur des colonnes uniques, aux trois quarts enga-

gées, chargées de supporter cette énorme masse, rend ce défaut encore plus sensible. Ne doit-on pas craindre de voir cet effet augmenter un jour lorsque le temps et la poussière, ayant terni la pierre, ne permettront plus à la lumière de jouer dans une masse grise et d'une teinte plus uniforme, comme elle le fait aujourd'hui, en logeant ses ombres dans les creux de la sculpture dont elle allégit d'autant les contours?

Nous pouvons ainsi résumer la seconde impression : *lourdeur dans le haut et maigreur dans le bas.*

Le plan est une croix latine que l'on trouve à l'époque romane, comme à d'autres époques du moyen-âge.

Nous réservons pour plus tard l'examen de cette question d'ensemble, et nous demandons maintenant : cet intérieur est-il roman? Nous répondrons encore : oui, c'est inspiré du roman; non, ce n'est pas roman.

Les arcs doubleaux des voûtes sont en plein-cintre; toutes les églises romanes les ont ainsi. Comme dans les voûtes romanes de la période de transition, les moulures sont formées de tores, mais plus volumineux que ceux des modèles de l'époque. La retombée des arcs et des arcs doubleaux se fait sur un chapiteau comme à l'époque romane à laquelle il a emprunté, pour l'œil le moins exercé, l'inspiration de sa forme et de son ornementation. Il n'est pas jusqu'aux antéfixes qui cachent les sommiers des arcs dont l'emploi a été ici généralisé tout autour de l'abside, qu'on ne retrouve, sous d'autres dessins, dans nombre d'églises romanes. Ici les chapiteaux sont lourds à cause, sans doute, de la masse exagérée qu'ils ont à supporter; et ils paraissent d'autant plus l'être qu'ils ne sont pas, en général, comme à l'époque romane, divisés en trois lobes ou chapiteaux réunis, dont un plus saillant et les deux autres en retrait, reposant sur une colonne détachée et sur deux demi-engagées dans un fort

pilier dont la lourdeur est ainsi atténuée pour l'œil. Ici point de piliers, point de colonnes à demi-engagées. L'énorme masse du chapiteau est supportée par une seule et grêle colonne, qui aurait plutôt ressemblé à une moulure qu'à une colonne si elle eût été prolongée jusqu'au niveau de la base de celles qui sont à côté, et qui supportent les arcades des chapelles, c'est-à-dire jusqu'au sol. Pour remédier à ce fâcheux effet, on n'a trouvé d'autre moyen que de les faire reposer sur un mince et gigantesque socle carré, ayant au moins le tiers de la hauteur totale.

Son emploi a t-il bien corrigé ce que l'on voulait éviter ?

Le long de la nef sont des chapelles latérales ; car on ne peut appeler bas-côtés les passages étroits qui les relient, et qu'on n'a pu faire plus larges, parce qu'il fallait supporter les énormes berceaux en pierre de taille qui voûtent les chapelles. La retombée des arcs de ces chapelles, s'ouvrant sur la nef, repose sur des colonnes dont les chapiteaux sont mal imités, mais évidemment inspirés du roman, et dont les angles les joignant aux tailloirs sont, par une raison que nous ne pouvons comprendre, parce que c'est contraire à toutes les règles de la construction, rapportés après coup.

Les bases, comme à l'époque romane, portent un épatement ; seulement, par défaut d'observation ou d'imitation, ou peut-être espérant ainsi faire *du neuf*, cet épatement, au lieu de partir de la partie inférieure du tore pour le relier à la plinthe, part du pied de la plinthe et n'a plus sa raison d'être. Dans les bases des grandes colonnes de la nef et du double arc triomphal, ces épatements partent, au contraire, de la partie supérieure du tore et le recouvrent lourdement presqu'en entier.

La balustrade du chœur est encore une inspiration romane modernisée.

La forme de l'autel est également romane, bien que le style des personnages soit plutôt du XIIIe. siècle.

Les roses du transept sont imitées du XIIe. siècle.

En résumé, pour l'intérieur, l'impression que nous en avons ressentie est que : si l'on comblait la base de l'église à 5 mètres environ de hauteur, un peu au-dessous des galeries en plein-cintre qui entourent la nef, il resterait, pour le haut, une église d'inspiration romane, mal imitée dans son ensemble comme dans ses détails. Quant au bas, il serait de tous les styles, et, par cela même, comme nous pensons le prouver, il n'en a aucun.

L'extérieur n'est pas plus roman que l'intérieur, bien que l'on retrouve ce style, toujours comme tendance, dans une foule de circonstances.

L'ensemble des façades latérales est inspiré du roman.

Nous y trouvons, le long de la grande nef, les contreforts plats et les fenêtres en plein-cintre surmontées d'archivoltes ; seulement le contrefort, au lieu de mourir à la corniche, se couronne de l'entablement qui fait tout le tour de l'église, en produisant ainsi sur le ciel une silhouette d'un effet déplorable.

Les combles des chapelles sont éclairés par des roses quadrilobées, évidemment copiées du roman de transition ; mais ce qui ne l'est pas, ce sont les contreforts ornés de gargouilles très-lourdes, avec moulures et épatements des XVIe. et XVIIe. siècles, et surmontés d'énormes pinacles carrés à double toiture.

Aux transepts, l'arcature courte et épatée est évidemment d'importation romane ; mais elle surmonte une fenêtre en croix latine à branches arrondies, accostant trois fenêtres en plein-cintre.

Quant au clocher, nous ne l'examinerons pas en détail ; nous y trouverons presque partout le type roman et l'orne-

mentation qui s'y rattache, mélangés à des formes du XVI^e. siècle ; mais, à ceux qui voudraient le présenter comme un type de l'époque romane, nous demanderons de le comparer au vieux clocher de Chartres, à celui de Brantôme, de l'Abbaye-des-Dames, à Saintes ; de Lesterps, de Vendôme, de Notre-Dame de Poitiers, ou bien tout simplement à ceux de Ste.-Croix, de St.-Seurin de Bordeaux et de l'abbaye de Verteuil.

A ceux donc qui présentent l'église des Carmes comme un des beaux types de l'époque romane, nous demanderons si, après cette excursion rapide, ils peuvent encore la considérer comme telle, bien que nous reconnaissions que l'étude de cette période architectonique a surtout guidé le révérend artiste dans la création de son œuvre.

Nous allons examiner de même, en étudiant le monument, seule manière sérieuse et logique de procéder, si elle est plus fondée l'opinion de ceux qui prétendent que l'église des Carmes est une œuvre d'inspiration nouvelle, sans précédents, de bon goût, d'un style nouveau, irréprochable et bon à imiter.

C'est à ces divers points de vue que nous devons examiner la question. Et d'abord, pour créer un ordre, un style nouveau, il faut trouver une somme de détails, plans, coupes, élévations, colonnes, chapiteaux, ornements qui se lient entre eux pour former un tout homogène, harmonieux, dans lequel chaque partie concoure à l'éclat de l'ensemble et qui permette d'examiner cet ensemble sans que l'œil soit en rien choqué. Il faut aussi que l'on puisse rattacher les unes aux autres chacune de ces parties qui concourent à cette unité qu'on appellera *ordre* ou *style*.

Ce sont les qualités indispensables à toute grande création ; qualités que nous retrouvons dans toutes les périodes architecturales profanes ou sacrées, tellement marquées, pour

ne nous occuper que de ces dernières, qu'on a pu diviser, depuis le moyen-âge, les différentes périodes typiques en romane, ogivale, Renaissance, etc., et subdiviser encore chacune de ces parties en époques bien marquées, tant étaient tranchées, et produites réellement par une inspiration nouvelle, les modifications apportées à un même type, soit roman, soit ogival.

Notre époque seule n'a pu avoir ce caractère tranché à elle propre. L'aura-t-elle un jour? Nous devons l'espérer; mais nous ne croyons pas qu'on puisse le présenter comme réalisé par l'église des Carmes; car, dans toutes les périodes architecturales, nous trouvons des types nouveaux, se rattachant plus ou moins au passé, mais en créant ou en ajoutant des modifications réelles; véritable pas en avant, et jamais rétrograde dans la marche de l'art. Or, ici, nous ne retrouvons point ce pas en avant; nous voyons une excursion, nous pourrions presque dire un pillage dans toutes les époques passées, pour rapprocher ensemble des détails qui doivent être bien étonnés de se trouver les uns auprès des autres, et qui ne peuvent fournir ainsi un tout nouveau et homogène.

Le plan est-il nouveau? Non. C'est la croix latine de l'époque romane, comme de l'époque ogivale. Ces chapelles latérales, réunies par des couloirs, sont l'œuvre des derniers siècles. L'église St.-Paul, à Bordeaux, nous en donne un exemple. L'abside carrée existe à Verteuil, en Médoc. Nous avons, dans la première partie, signalé, dans les voûtes, dans les colonnes, dans la façade, tout ce qui était emprunté à la période romane. L'idée de quatre tours pouvant être surmontées de quatre clochers n'a pas non plus été cherchée bien loin. Notre cathédrale de St.-André l'a fournie. Les fenêtres en forme de croix latine se retrouvent au chevet de Brantôme, pour le XVI^e. siècle. Les feuillages qui relient les sommiers des arcs aux tailloirs se retrouvent en Bourgogne, et sont un or-

nement emprunté aux antéfixes romains. Le double arc triomphal si lourd, qui sépare le chœur de la nef, est emprunté à une disposition ordinaire de l'avant-scène des théâtres, et, par le volume énorme qu'il présente, on peut se demander si c'est bien une heureuse application.

Passons à l'ornementation. La statuaire de la façade n'a rien de neuf, et tout le monde peut reconnaître l'inspiration de la tête du *Moïse* de Michel-Ange dans la statue de gauche, tandis que la statuaire de l'autel se rapproche, comme nous l'avons dit, du type et du mouvement du XIII^e^. siècle (1).

L'ornementation des chapiteaux, des consoles, des cordons, etc., se retrouve à toutes les époques du moyen-âge, qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais surtout à l'époque romane; ce qu'il est facile à chacun de vérifier. Un détail semble plus particulièrement neuf: c'est le semé régulier d'étoiles qui entoure la Vierge du fronton. N'est-ce pas encore l'application à la pierre elle-même des étoiles, fleurs de lis, etc., gaufrées en relief, peintes ou dorées, qui se sont retrouvées le long des murs de la Ste.-Chapelle, et qu'ont ravivées ses habiles restaurateurs; ou des étoiles peintes aux voûtes de tant d'églises?

On sent cependant, dans bien des parties de l'œuvre, le désir du nouveau; mais, soit que tout ait été dit dans l'art de l'architecture, soit que le temps ait manqué à l'élaboration de l'œuvre, les quelques parties qui pourraient paraître nouvelles manquent aux lois, nous ne dirons pas de la tradition, puisqu'on dit avoir voulu en sortir, mais de l'utile que l'on invoque à chaque instant.

Ainsi, ces galeries en baies romanes si profondes de la nef

(1) Les statues et les sculptures sont faites par des artistes de talent, et leurs œuvres gagneraient infiniment à être adaptées à un style homogène.

ne peuvent servir qu'en partie ; car, sauf la personne placée sur le premier rang, on ne pourra entendre l'orateur chrétien ; ni, pour suivre les offices, voir le grand-autel, ou même ceux des chapelles latérales.

Il semble que, pour trouver du neuf, on n'ait eu d'autre moyen que de prendre le contre-pied de ce qui avait été fait jusqu'alors.

En-dehors de toute tradition, l'assiette est la condition première d'un monument, sous peine de paraître devoir se renverser et se retourner sur lui-même ; la base doit être ou doit paraître plus forte, plus large que les parties hautes. Si, dans un monument religieux, on ne peut faire ces parties plus étroites comme dans les pyramides, ou plus légères comme dans un bâtiment civil, à cause des voûtes qu'il doit supporter, l'art supplée pour l'œil à cet inconvénient, sachant, par un agencement de détails et de moulures de toutes sortes, modifier l'effet d'optique, et aider à la perspective par la légèreté des ornements, l'amincissement des *traits;* secondant ainsi l'effet de la perspective réelle.

Ici sommes-nous dans ces conditions ?

Même ceux qui admirent le plus ne peuvent s'empêcher d'avouer une lourdeur générale, que nous avons déjà signalée, augmentant la lourdeur réelle loin de l'atténuer. La base paraît être en haut lorsqu'elle devrait paraître en bas. Ainsi la façade n'aurait-elle pas gagné bien des mètres de hauteur en perspective, si l'énorme fronton qui surmonte et entoure la Vierge n'avait eu qu'un léger profil, au lieu de quatre ou cinq corps de moulures qui forment une saillie considérable se reliant à une lourde et large frise ; de sorte que toute cette partie supérieure, assemblage de fortes statues, d'épaisses rosaces, de moulures aux lourds profils, vient reposer sur deux frêles et minces colonnes, reposant

elles-mêmes sur un long et mince socle, ou pilastre sans style, mais comme on en a fait à toutes les époques de décadence? Ne semble-t-il pas que ces pauvres petites colonnes vont plier sous cette charge énorme, et s'écarter à droite et à gauche, entraînant tout dans leur chute? Rassurez-vous, Messieurs, elles sont enchaînées, vers le milieu, par une attache ornée d'un de ces dessins suivis, si communs au XII^e. siècle.

Nous ne reparlerons pas des contreforts des bas-côtés et de la nef, bien que ceux-là, surtout, suivant l'idée qui paraît adoptée avec intention, s'élargissent en saillie à leur sommet, entourés qu'ils sont par la continuation de la large corniche qui couronne les murs.

Enfin, pour en finir avec l'extérieur, le clocher ne gagnerait-il pas une grande hauteur, si le vaste épanouissement qui surmonte sa flèche concave n'avait obligé à mettre au-dessus, puisqu'on en voulait une, une boule deux fois plus grosse que cela n'eût été nécessaire pour le sommet aigu du clocher, et dont le volume et l'éclat, attirant l'œil, rabaissent d'autant la perspective : ce qu'aurait donné une boule matte et d'un diamètre moindre? Les piles en fonte du pont de Cubzac nous présentent des ouvertures rondes, destinées à leur donner plus de légèreté en leur servant d'ornement. Nous les retrouvons ici, comme système adopté, sur les pans de la flèche. La forme concave de cette même flèche n'est pas neuve non plus : elle nous rappelle ce style ayant un nom et employé à profusion dans une contrée de l'extrême Orient, où nos marins se couvrent de gloire en ce moment.

A l'intérieur, même observation, plus sensible encore peut-être. Nous l'avons indiquée pour les chapiteaux de la nef, les nervures des voûtes, le volume relatif des ornements du haut, et le grêle exagéré des colonnes uniques et des longs pilastres qui les prolongent. Nous en dirons autant

pour l'exposition qui surmonte l'autel; dôme énorme de pierre, surchargé en outre d'une masse de pampres, et surmonté d'une croix, dont nous déclarons bien n'avoir vu le modèle nulle part, dont les bras sont plus gros que la base même des quatre minces colonnettes qui supportent tout l'édifice, et le rapprochent de l'étroit autel auquel il est relié par un tabernacle accosté de pilastres du XVIe. siècle avec des ornements en style du XIIIe.

Que dire des confessionnaux en pierre que nous ne pouvons cependant passer sous silence? Ils nous rappellent ces édicules byzantins, ou autres petits monuments, dont la forme est reproduite sur nombre de chapiteaux ou de façades romanes, comme à Notre-Dame de Poitiers, etc. Font-ils partie d'un tout homogène? Leur conception même est-elle heureuse? L'extrados de leur voûte, au lieu d'être unie ou imbriquée, a été chargée de grosses nervures, de larges et profonds ornements en creux, qui se trouvent ordinairement à l'intrados, et qui, ainsi placés, ne peuvent faire que des nids à poussière. Pourquoi dans ce même édicule, s'il est homogène et fait partie d'un tout homogène, une porte centrale carrée, comme celle de nos appartements, surmontée d'un quatre-feuilles du XIIIe. siècle, et accostée de deux ouvertures cintrées romanes?

Ces confessionnaux sont-ils à imiter plus que l'autel?

Le carrelage est, sauf le dallage de l'entrée et du chœur, remplacé par un plancher de sapin : application nouvelle d'une chose qui ne l'est pas.

L'épigraphie enfin, dont on a usé plus que de coutume, résume parfaitement les éléments réunis pour la création de l'église. Partout des légendes composées de lettres de formes prétentieuses, sans nouveauté comme sans unité.

Nous trouvons des lettres allongées à angles abattus que nous fournissent les fonderies modernes : des M, des T,

des U, appartenant aux XIII^e. et XIV^e. siècles : des lettres purement romaines, l'épsilon grec ; le tout mêlé, confondu, côte à côte dans les mêmes phrases, dans le même mot, sans règle et sans ordre suivi. Une seule chose, rendue neuve par le procédé ordinaire employé dans tout le monument, a été de retourner à gauche la queue de la lettre qui en possède une, au lieu de la laisser à droite comme à l'ordinaire ; le tout accompagné de virgules, sans oublier les points sur les *i* : toutes choses qu'on est libre de faire, sans doute, mais que nous n'avons jamais vues en épigraphie monumentale sérieuse.

Les observations d'une critique sévère, mais (nous pouvons le dire) toujours consciencieuse, que nous venons de vous soumettre, permettent-elles de faire entrer le monument dans les conditions que nous avons exposées plus haut comme constituant un ordre, un style réel?

Nous avons dû rapidement, car il faudrait un volume pour rattacher chaque détail à l'époque à laquelle il appartient, examiner chacune des parties de l'église, et indiquer les époques de l'art dont elles sont l'imitation. Un monument fait dans ces conditions, un assemblage de types pris à toutes les époques, faciles à reconnaître et à déterminer, ne peut pas être admis comme le type d'un style nouveau. C'est un assemblage de styles, mais ce n'en est pas un.

Il n'est donc bon ni à recommander, ni à imiter.

Au milieu de nos observations, nous devons rendre une justice complète à la partie matérielle de l'œuvre, en regrettant qu'elle n'ait pas été appliquée à une construction plus irréprochable au point de vue d'un art quelconque, rétrospectif ou nouveau. Le choix des matériaux, la beauté de l'appareil, la régularité de la construction, prouvent, ainsi que le remarquable fouillé des sculptures, de larges moyens d'exécution, et un choix judicieux des artistes et des ouvriers

qui ont été attachés à l'œuvre. Mais encore ici tout est-il à imiter? La masse n'est-elle pas trop pesante pour un sol naguère marécageux, que l'architecte aurait dû mieux connaître? Il aurait ainsi évité ces tassements et ces longues lézardes qui se sont manifestés pendant le cours même de la construction. Si les voûtes avaient été moins lourdes, les parties hautes moins chargées, la masse des matériaux aurait pu être moins considérable, le poids de l'ensemble moins fort et le même résultat final obtenu avec moins de dépense; considération qui a bien sa valeur, lorsqu'on présente ce monument comme modèle à imiter de tout point à des paroisses ou à des ordres religieux, ne pouvant disposer de ressources aussi considérables.

Les ennemis les plus dangereux sont les imprudents amis, et nous pouvons renvoyer, comme exemple de ces derniers, à deux articles publiés : l'un dans la *Revue de l'art chrétien*, par M. l'abbé Sagette; l'autre, par M. Charles de La Tour, dans le *Magasin catholique*. Ces Messieurs, pour exalter l'œuvre, n'ont pas besoin de rappeler tout ce que les sciences et les arts doivent aux ordres monastiques. Ce fait n'est plus discuté par tout homme instruit et de bonne foi. En-dehors des cathédrales, les plus beaux édifices religieux qui couvraient et qui couvrent encore le sol de notre France sont leur œuvre. Nous n'en voulons pour preuve que St.-Denis, Fontevrault, Fontgombault, Marmoutiers, Ste.-Marie-des-Dames, à Saintes, Moissac, St.-Trophime d'Arles, Cadouin, la Grande-Sauve, les innombrables églises des Bénédictins, etc. Bâtissaient-ils autrement que leur époque? Non; car leurs monuments, de même que les cathédrales, nous servent encore de types pour caractériser les diverses périodes de l'art; ils étaient cependant astreints, comme les ordres religieux d'aujourd'hui, à certaines exigences de leur règle, exigences que l'on fait tant valoir pour expliquer, dans l'église des Carmes,

ces choses qui paraissent anormales. Les anciennes églises des Carmes étaient-elles construites dans des conditions différentes que celles des autres ordres ? Nous n'en avons aucune preuve, et les débris de celle qui existait à Bordeaux, rue Figuières, et St.-Louis-aux-Chartrons, qui était l'église des Grands-Carmes, portent le cachet de l'époque où elles ont été construites. La règle carmélite a-t-elle donc changé depuis le moyen-âge, pour adopter ces prétendues modifications que l'on appelle utiles ? Les Trappistes de Fontgombault, ayant à reconstruire leur magnifique église qui avait appartenu à des Bénédictins, et qui avait été ruinée à la suite des guerres de religion et de la tourmente de 1793, ne se sont pas crus obligés de raser les débris qui en restaient pour la reconstruire suivant de prétendus besoins de leur règle; ils se sont contentés de compléter ce qu'il en restait, et d'édifier à nouveau toutes les parties détruites pour rétablir ce qu'était l'ancienne église, un des plus beaux types de l'époque romane.

On parle, dans les notices que nous avons indiquées, de la foi qui seule peut élever des temples. Sans nul doute, pas de grandes conceptions sans elle. Nous ne sommes pas de l'école des *anciens Troubadours*. Nous le disons bien haut, nous sommes de l'école catholique. Nous croyons que la foi seule peut fournir les moyens de faire de grandes choses en réunissant des ressources considérables; mais nous ne croyons pas qu'elle suffise, de prime-saut, à improviser un architecte sans de longues et préalables études. Si du reste la foi seule suffit, pourquoi, dans cette circonstance, avoir recherché la collaboration d'un artiste étranger ? Nous craignons même que les élans de la foi, qui ont guidé l'artiste, n'aient été quelquefois entravés par cette collaboration signalée d'un architecte de talent, mais dont les œuvres sont empreintes du caractère païen; conséquence naturelle de l'étude particulière qu'il a faite des architectures grecque et romaine.

Nous n'avons pas une *admiration exclusive de ce qui est ancien;* nous n'avons aucun *mépris pour tout ce qui s'affranchit de l'imitation;* nous désirerions vivement, au contraire, que notre époque pût être caractérisée, comme celles qui l'ont précédée, par un ensemble d'œuvre ayant un cachet, un type à part et complet, un *style* enfin que nos neveux pussent appeler *le style du XIX^e. siècle.* Ce style, nous l'appelons de tous nos vœux; et, s'il apparaissait dans une œuvre quelconque, nous serions heureux et fiers d'avoir été les premiers à le signaler à l'attention du monde, et à en faire ressortir les beautés ou l'utilité.

M. Charles de La Tour dit: « Ce style à part, le frère « Philibert l'appelle, *quant à présent* (1), le style du Mont- « Carmel; *il a les apparences du roman* et les ornements de « forme byzantine; mais, quand on l'analyse pièce par pièce, « on ne trouve rien dans les détails, ni dans l'économie de « l'ensemble, *qui soit copié ou même imité du roman. Tout « est improvisé depuis la façade jusqu'aux campanilles.* » Nous croyons, Messieurs, vous avoir démontré, par notre analyse, quelle confiance il faut avoir dans l'exactitude de ce résumé. Nous avons peine à nous persuader que les paroles que l'on prête ainsi au frère Philibert soient réellement les siennes: nous lui croyons, d'une part, trop de savoir et, de l'autre, trop d'esprit et de modestie, pour avoir dit une chose qui ne serait qu'un mot à effet, et dont on ne voit pas l'application.

Si, dans la circonstance actuelle, nous sommes sortis de notre réserve habituelle et de la modeste sphère de nos travaux, c'est que nous avons cru qu'il était de notre devoir, en conscience, de protester contre des éloges exagérés pour une œuvre qui n'est qu'une imitation si mal déguisée du

(1) C'est nous qui soulignons.

passé qu'on y retrouve, à chaque pas, un ramassis, et (qu'on nous passe le mot) un *bric-à-brac* architectural qui n'a pu, avec ses diverses alliances, créer un style nouveau, et ne pouvait que produire (ce qui a été fait) une *œuvre sans style*, la plus mauvaise chose en fait d'art.

Si nous nous sommes étendus si longuement sur cette œuvre, c'est que nous nous trouvions obligés de combattre, *par des faits*, des articles contenant des éloges qui, sous une forme vague et générale, pouvaient surprendre la bonne foi d'hommes, si nombreux, qui ne jugent pas par eux-mêmes et sont heureux qu'on leur donne une opinion toute faite. Il est temps de nous hâter, car ces éloges ne peuvent, à nos yeux, que fausser le goût public en lui signalant, comme modèle, une œuvre dont on ne peut s'inspirer, et ils ont d'autant plus de portée qu'ils partent de plus haut, et ont une grande publicité. Nous nous serions crus indignes de faire partie de la *Société française d'archéologie* si nous ne lui eussions soumis cette protestation motivée, au nom de l'art et de l'archéologie.

M. l'abbé Sagette, présent à la séance, répond que l'article qu'il a consacré à l'église des Carmes de Bordeaux n'a pas été parfaitement compris, il n'est pas aussi élogieux qu'il peut le paraître au premier abord. C'est à la fin, ajoute-t-il, que se trouve résumée mon appréciation, *in cauda venenum*. Ayant à publier un article sur cette église, j'ai dit qu'elle était une œuvre en partie d'inspiration, en partie d'imitation; je l'ai citée comme un exemple à consulter, non comme un modèle à suivre en tout.

M. Charles Des Moulins partage l'opinion de M. le comte Alexis de Chasteigner au sujet de l'église des Carmes de Bordeaux. Au surplus, ajoute-t-il, je m'en réfère, pour ce qui est du style de cette vaste construction, à ce que j'ai écrit

lorsque l'on construisit la chapelle des Jésuites, rue Margaux. Il y a de tout, disais-je, dans ce monument, depuis le XIe. siècle, jusqu'au XXe. *(Rires).*

M. Charles Des Moulins lit ensuite une note historique et archéologique sur le portail de l'église de Morlaas (Basses-Pyrénées); il donne lecture également d'une note sur une cloche en fer battu très-ancienne, placée dans l'église de la Villedieu, près Terrasson, et d'une notice sur l'église et les seigneurs de Canze. Enfin, il entretient le Congrès d'un projet de fontaine monumentale à sujet religieux, fait pour la ville de Bordeaux, et dont le modèle est dû à MM. Hippolyte Durand et Jabouin.

La cloche de la Villedieu a été trouvée dans les décombres d'une très-ancienne construction, connue dans la contrée sous le nom de château de Muratel; mais rien ne ressemble moins aux restes d'un château ruiné que cette antique masure. Les murs qui restent encore debout, d'une épaisseur considérable et mal construits, n'offrent que des espèces de meurtrières très-allongées pour toute ouverture, ce qui fait penser, dit M. Des Moulins, qu'ils ont plutôt servi à faire un temple ou une prison qu'une habitation seigneuriale.

La cloche a la forme d'un cône tronqué, arrondi vers son sommet; elle est légèrement aplatie sur elle-même.

Elle est en fer battu, composée de deux valves concaves réunies sur leurs côtés par une tringle de fer soudée qui forme une crête. Cette crête, à son sommet, fait une saillie de 5 à 6 centimètres, tandis qu'elle n'a sur les côtés que 2 centimètres. Le sommet est percé de trois ou quatre trous.

M. Léo Drouyn prie le Congrès d'émettre un vœu en faveur de l'église de Villemartin, canton de Pujol, dans la Gironde. Cette église, digne d'être conservée, tombe en ruine; les habitants offrent une somme de trois mille francs pour aider à sa restauration.

Le Congrès s'associe à la pensée de M. Léo Drouyn.

La séance est levée à 4 heures. Le Congrès s'ajourne au surlendemain, la journée du lendemain devant être consacrée à une excursion à Brantôme et dans les localités voisines.

*Le Secrétaire*,

Eugène MASSOUBRE.

---

## RAPPORT SUR LA VISITE DES ANCIENNES MAISONS DE PÉRIGUEUX.

Il y a à peine soixante-dix ans, au moment de la Révolution, l'enceinte fortifiée de la ville de Périgueux existait à peu près en entier : les personnes âgées se rappellent encore ses murailles crénelées et les nombreuses portes qui défendaient l'entrée des rues principales. Quelques-unes méritaient d'être conservées, la porte Taillefer surtout, qui était à elle seule un véritable monument et dont les quatre tours figurent dans les armes de la ville. Mais les hommes de cette époque avaient un tel mépris des choses anciennes qu'ils avaient hâte de s'en débarrasser, et qu'on ne s'avisa pas du bon parti qu'on pouvait tirer de ces portes gothiques pour la décoration des quartiers neufs qui s'élevèrent sur les ruines des anciens remparts. Rien n'était plus facile pourtant que d'isoler ces entrées fortifiées et de les laisser sur le boulevard comme des espèces d'arcs-de-triomphe, imitant en cela ce qui s'était fait à Bordeaux pour la porte du Palais et le beffroi de l'Hôtel-de-Ville. Quoi qu'il en soit, le mal est irréparable, et nous devons nous féliciter que les tours Mataguerre et Barbecanne soient restées debout pour témoigner de la beauté et de l'admirable construction de notre enceinte démolie.

Plus heureuse que ses fortifications, la ville a subi peu de changements; les constructions nouvelles se sont élevées de préférence sur les belles promenades qui s'étendent des allées de Tourny à la place Francheville et sur les routes qui rayonnent dans tous les sens. Hâtons-nous de dire, Messieurs, pour qu'on ne puisse pas nous accuser d'un goût trop exclusif pour les antiquités, que ces quartiers neufs, construits avec luxe et élégance, que ces larges avenues bien plantées, ornées de monuments et de statues, peuvent soutenir la comparaison avec les villes modernes les mieux bâties; disons aussi qu'ils sont bien plus appréciés par la majorité des habitants, et par les étrangers, qui s'accordent généralement à dire beaucoup de mal des rues étroites et tortueuses de la vieille cité. Il vous appartenait, Messieurs, de la réhabiliter, et vous n'avez pas manqué à votre mission : vous avez parcouru, dans tous les sens, ce labyrinthe obscur de ruelles et de carrefours où vous avez, à chaque pas, rencontré de nouveaux et intéressants sujets d'étude. Votre rapporteur va vous suivre dans cette visite de nos constructions civiles du moyen-âge et de la Renaissance, et indiquer celles qui ont plus particulièrement attiré votre attention.

Le Congrès a pu se convaincre d'abord que le tracé de la plus grande partie des rues n'a pas été changé, et qu'un tiers au moins des maisons sont antérieures au XVI^e. siècle. Dans la plupart des rues, les rez-de-chaussée sont percés d'arcades ogivales du XII^e. ou du XIII^e. siècle; et bien que les étages supérieurs aient été refaits en partie, on retrouve facilement les traces des anciennes ouvertures; vous avez remarqué une de ces arcades dont les claveaux portent de petites baies circulaires, destinées à éclairer le vestibule; vous vous êtes arrêtés également à quelques fenêtres, bien conservées, des XII^e. et XIII^e. siècles. Mais ce sont des détails que l'œil exercé des archéologues découvrira bien vite, et qu'il suffit

d'indiquer aux touristes. Nous ne dirons qu'un mot également de la quantité de tours d'escaliers, de tourelles en poivrière, qui se dressent au fond des cours et à l'angle des rues, et nous arrivons aux choses capitales. Les membres du Congrès se sont rendus, en commençant, à la maison de la rue des Farges, qui est encore, malgré les restaurations ou plutôt les mutilations dont elle a été l'objet, le plus curieux et le plus ancien de nos monuments civils. Son rez-de-chaussée est percé de cinq portes en ogive, décorées de pointes de diamant; au-dessus, un cordon orné de dents de scie supporte trois grandes fenêtres en plein-cintre, à archivoltes godronnées, subdivisées en quatre par des colonnettes; aux deux extrémités, deux fenêtres plus petites coupent le cordon et ont par conséquent leur appui à un niveau inférieur; un large entablement en damier couronne l'édifice, qui doit dater du commencement du XII^e^ siècle. Cette antique maison, où la tradition veut que Duguesclin ait reçu l'hospitalité et qui sert actuellement de couvent aux Dames de la Foi, a été, au surplus, mentionnée maintes fois dans diverses publications scientifiques; vous avez pu en voir des descriptions et des dessins dans les *Annales archéologiques* et dans l'ouvrage de M. Gailhabaud. Un savant italien, M. Cantu, en a donné aussi un dessin dans une revue illustrée qui se publie à Turin, et il l'a mise en regard de certains monuments du Milanais, avec lesquels elle ne manque pas, en effet, d'analogie.

Sur la place du Coderc, une maison, dont les façades ont été refaites récemment, renferme un bel escalier de la Renaissance qu'il est essentiel de signaler aux étrangers, et que le propriétaire de la maison a eu la bonne idée de conserver. Au lieu d'être en colimaçon suivant l'usage presque général de cette époque, il est inscrit dans un carré et a, comme nos escaliers modernes, des montées droites et des

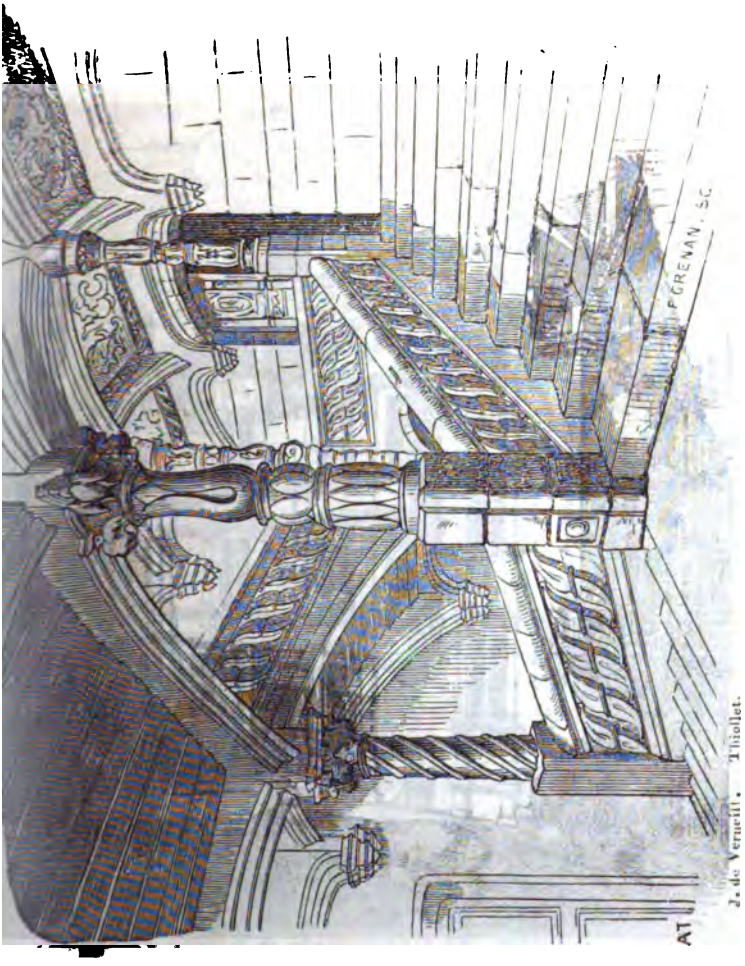


ESCALIER DE LA RENAISSANCE, PLACE DU CODERC.

MAISON ESTIGNAD, RUE LIMOGEANNE.

paliers; mais ces paliers sont soutenus par d'élégantes colonnes arabesques d'un dessin varié et original, et leurs plafonds de pierre sont richement décorés de personnages, de caissons et de lettres enlacées. La rampe ancienne à entrelacs a été remplacée par des balustres tournés, mais il en reste encore dans le bas un grand fragment qui fait regretter le reste. A deux autres maisons plus loin, la maison du XVIe. siècle occupée par M. Crawford, horloger, a sa façade ornée de cordons et de moulures, et des colonnettes tournées accompagnent les fenêtres, en guise de pilastres. Ce système de décoration se continue sur la petite tourelle octogone suspendue en encorbellement au coin de la maison.—L'habitation de M. le commandant du Génie Estignard, ancien maire de Périgueux, est contiguë à celle dont nous venons de parler, et elle lui est supérieure par son importance et par la pureté de son architecture. Ses grandes lucarnes sculptées (V. la page 116), son pignon à crochets, au sommet duquel est représentée la fable du Pélican, ses fenêtres en croix encadrées dans des pilastres bien profilés que terminent des chapiteaux d'un goût excellent, la petite tourelle engagée aux trois quarts dans la façade, sa porte d'entrée, où la salamandre de François Ier. est figurée à côté du blason du propriétaire : tous ces caractères, joints à la hauteur de ses deux étages et de ses toits d'ardoise, lui donnent l'aspect d'un manoir féodal; et il est certain qu'elle gagnerait singulièrement à être vue au bout de la pelouse d'un parc, au lieu d'être située dans une rue étroite où la reculée manque pour en bien juger les proportions. Cependant, Messieurs, trois larges boutiques carrées, soutenues par des pilastres, s'ouvrent au rez-de-chaussée et sont, sans nul doute, du temps de la construction ; or, il n'était pas dans les habitudes anciennes de ménager, dans le bas des hôtels occupés par la noblesse, des boutiques à louer, et vous vous êtes accordés à reconnaître que ce devait être la maison d'un

riche marchand. C'était d'ailleurs une exception, dans une ville où les habitants ne s'adonnaient guère au commerce.

M. de Roumejoux, membre assidu de vos réunions, vous a fait ensuite les honneurs de l'hôtel de Gamanson, occupé en partie par sa famille. Placé au fond d'une cour, il se compose de deux corps de logis en retour d'équerre ; à l'angle, une tour octogone, flanquée d'une tourelle, sert de cage à l'escalier dont le noyau, recouvert de moulures prismatiques qui s'épanouissent au sommet en forme de palmier, est très-remarquable et fort bien conservé ; vous avez remarqué, à chaque étage, des niches destinées à recevoir des lampes. Une seconde cour un peu étroite règne sur le derrière de l'hôtel, et les constructions qui la bordent datent, en partie, du XIV^e. siècle. La famille de Rastignac passe pour avoir construit cet hôtel, dont les intérieurs ont été refaits. Je ne m'arrêterai pas, Messieurs, à décrire les divers fragments anciens que vous avez rencontrés sur votre passage, presque toutes les maisons de ce quartier en possèdent plus ou moins ; vous n'avez même pas pu tout voir. Ainsi, dans la rue du Plantier, l'habitation de M. d'Escatha et celle de M. le comte de Malet ont encore des plafonds de pierre à caissons historiés, de la Renaissance, et il est probable qu'elles ne sont pas les seules. On nous a signalé aussi de belles cheminées sculptées, notamment dans l'ancien hôtel de Ste.-Aulaire, dont les deux tourelles égaient la place du Greffe ; mais il faudrait, pour tout examiner, plus de temps que vous n'en aviez, et nous avons dû forcément faire bien des omissions regrettables.

Nous sommes en famille, Messieurs, et nous pouvons avouer que rien n'égale l'indiscrète curiosité des antiquaires. Quoiqu'elle remonte à Louis XIII, la pittoresque demeure de M^me^. de Larigaudie n'était pas absolument indispensable à notre programme archéologique : nous avons tenu cependant à vous y introduire, rassurés d'avance par les habitudes hospi-

talières des maîtres de la maison sur l'accueil qui vous y attendait. MM. de Larigaudie ont mis le plus aimable empressement à vous montrer leurs belles terrasses et leurs jardins suspendus sur la rivière. Vous avez admiré la vue charmante qui se déroulait sous vos yeux, encadrée à droite par la masse imposante de la cathédrale, et à gauche par les ormes séculaires des allées de Tourny. La tour Barbecanne, sentinelle avancée qui commandait le cours de l'Isle, se relie aux jardins de M^me^. de Larigaudie par un étroit rempart : vous avez examiné avec soin ce précieux reste de nos fortifications. C'est une tour du XV^e^. siècle, en forme de carré long, avec une plate-forme soutenue par des machicoulis et, au-dessous, une casemate étroite percée de meurtrières obliques; le tout, haut d'une quinzaine de mètres, est construit et appareillé avec une grande recherche. M. Viollet-le-Duc vient d'en publier le plan et l'élévation dans son *Dictionnaire d'architecture.*

La rue Port-de-Graule commence au pied de la tour Barbecanne et s'en va longeant la rivière jusqu'à l'entrée du Vieux-Pont; c'est une ruelle étroite, humide, un ramassis de barraques vermoulues et d'échoppes, où grouille une pittoresque fourmilière de marmots à demi nus. Quand un rayon de soleil pénètre au milieu de ces murs rongés par les siècles, et qu'il accroche quelque point lumineux aux loques de toutes couleurs qui pendent aux croisées, le tableau devient alors digne du pinceau de Decamp et du burin de notre infatigable collègue, M. Léo Drouyn, chez lequel les recherches patientes de l'archéologue ne nuisent point aux inspirations de l'artiste. Cependant, au milieu de ce cloaque, s'élèvent trois hôtels qui semblent n'en faire qu'un et qui ont l'apparence d'un château considérable, lorsqu'on les regarde de l'autre côté de la rivière. Le premier, en venant de la tour Barbecanne, appartient à la meilleure époque de la Renaissance, et c'est un vrai

bijou. Sa façade sur la rue n'offre, il est vrai, rien de bien remarquable; mais il est difficile de trouver quelque chose de plus ingénieux et de plus joli que sa petite cour, s'ouvrant sur la rivière au moyen d'une galerie à jour. Ce portique à trois étages se compose, au rez-de-chaussée, de cintres surbaissés soutenus par des pilastres entièrement recouverts, ainsi que les archivoltes des arcades, de capricieuses arabesques; aux étages supérieurs, des colonnes à chapiteaux historiés, reliées entre elles par de charmants balustres et sculptées de feuilles d'acanthe jusqu'au tiers environ de leur hauteur, remplacent les arcades et supportent des plafonds de pierre où sont représentés, parmi divers ornements, des bustes de guerriers et de dames en costume du temps; des amours, des chiffres, des rosaces; en un mot, tous les attributs chers aux artistes de François Ier. Les trois autres faces de la cour sont occupées par des corps de logis étroits et élancés, percés de fenêtres en croix et surmontés de lucarnes aussi belles, pour le moins, que celles de la maison Estignard. Mentionnons aussi, à l'intérieur, le plafond sculpté du corridor, et l'escalier à la romaine qui monte entre deux murs parallèles : disposition rare à l'époque où il fut construit, et qui devint presque générale à la fin du XVIe. siècle et pendant le XVIIe. Les deux hôtels qui font suite à celui-ci sont plus anciens et d'un goût plus sévère. Du côté de l'eau, leurs meurtrières et la ligne de machicoulis qui garnit leurs hautes murailles, les rendaient susceptibles de soutenir une attaque et de défendre les approches du pont dont ils étaient, par leur situation, les gardiens naturels. Les murs de leurs cours d'entrée, couronnés de machicoulis, peu formidables à la vérité, et les tours de leurs escaliers qui pouvaient au besoin être utilisées et tenir lieu de donjon en cas de siége, les mettaient aussi à l'abri d'un coup de main. Ces tours sont élevées et en bon état : l'une est octogone, et l'autre, qui affecte aussi cette forme à ses étages

inférieurs, devient ensuite carrée au moyen d'encorbellements hardis. Les intérieurs de ces hôtels qui appartenaient, au moment de la Révolution, à trois familles importantes de notre province (MM. de Taillefer, de Fayolle et du Lau) renferment encore des escaliers très-bien conservés, quelques vieilles cheminées et de grandes salles, où vous avez remarqué des dessus de porte peints de la fin du XVII^e. siècle qui ne sont pas sans mérite. N'oublions pas non plus les charpentes en tiers-point, éclairées par des lucarnes flamboyantes, à pinacles et à choux frisés finement ciselés, ainsi que les manteaux des machicoulis.

Il faut se hâter, Messieurs, d'admirer ces vieilles demeures et d'en prendre des dessins, car il n'en restera plus bientôt, peut-être, que le souvenir. Il est question d'établir un quai sur l'emplacement de la rue Port-de-Graule ; ce quai se continuerait ensuite jusqu'au Pont-Neuf, en passant sur les moulins de St.-Front et dans les jardins de la Préfecture ; on rendrait ainsi à ce quartier déshérité la vie et le mouvement ; une large voie ferait alors le tour de la ville, et les habitués des boulevards pourraient prolonger leur promenade le long de la rivière, depuis les allées de Tourny jusqu'à la route de Lyon. Bientôt aussi, grâce au canal latéral, les barques remonteront jusqu'au pied de notre antique basilique, et, à défaut d'autre utilité, leurs mâts pavoisés animeront du moins le paysage. L'ensemble de ce projet est assurément fort louable : nous y applaudirions de grand cœur si son exécution ne menaçait pas l'existence de la tour Barbecanne et des trois hôtels que nous venons de visiter ; et je dois dire, rapporteur fidèle, qu'en ce point les membres du Congrès ont été d'un avis unanime. La ligne droite est sans doute une belle chose et nous comprenons ses exigences ; est-ce à dire, pour cela, qu'elle ne doive tenir aucun compte des monuments qu'elle rencontre sur son passage, et les détruire impitoyable-

ment ? Croit-on, par exemple, que le nouveau quai perdrait beaucoup à passer sous une large arcade entre le jardin de Mme. de Larigaudie et la tour Barbecanne, et à faire un léger coude devant les hôtels de la rue Port-de-Graule, qu'une restauration intelligente pourrait très-bien approprier à un service public ? Ces deux combinaisons sont réalisables et peu coûteuses; et qu'on ne s'y trompe pas, s'il est facile de creuser des canaux, de bâtir des casernes ou de percer des rues de Rivoli, il est malheureusement aussi impossible de remplacer les monuments d'un pays que de lui refaire son histoire. Gardons-nous donc de toucher à ces restes vénérables des temps anciens; c'est grâce à eux que Périgueux a cette physionomie artistique et pittoresque qui le caractérise et que ses habitants doivent s'efforcer de lui conserver. D'ailleurs, Messieurs, tout espoir n'est pas perdu, le magistrat éclairé qui préside à l'administration municipale est un des vôtres, il se chargera de notre cause et saura concilier, mieux que personne, les embellissements projetés avec les exigences de l'art et de la science.

Nous n'avons plus à dire maintenant que quelques mots de la maison située près de la Préfecture et qu'on désigne sous le nom d'hôtel Sallegourde, construction de la fin du XVe. siècle remarquable par une belle tour octogone à machicoulis ; et de la maison dite du Pâtissier, rue Aubergerie. Cette dernière est charmante, et sa porte, qui s'ouvre dans l'angle saillant de la cour, par un de ces tours de force qu'affectionnaient les architectes de la Renaissance, est une des plus jolies choses, et des plus bizarres, que nous offre notre vieille cité. Vous n'exigez pas, Messieurs, que je décrive les ornements de tout genre qui s'étalent, sans la surcharger, sur les montants de cette porte; je regrette seulement de n'avoir pas relevé les inscriptions gravées sur le linteau et dans le tympan ogival : elles ont été publiées, je

crois, dans l'ouvrage de M. de Taillefer. On dit que cette maison a été habitée par le cardinal de Talleyrand, mais le style de la porte, la tourelle en cul-de-lampe, et la fenêtre richement sculptée qui donne sur la rue Aubergerie, annoncent les premières années du XVI^e. siècle et appartiennent à la Renaissance encore gothique du règne de Louis XII: ce qui ne permet pas d'admettre cette tradition. Ces petits hôtels n'avaient pas eu d'aussi grands personnages pour fondateurs; car, jusqu'au XVII^e. siècle, les seigneurs féodaux n'eurent guère d'autre résidence que leurs châteaux, hormis de rares exceptions: les blasons sculptés sur leurs murs en font foi; ils furent bâtis par les familles de la ville, par les membres de cette antique bourgeoisie de Périgueux, dont les priviléges ressemblaient fort à ceux de la noblesse, et qui était fière, à bon droit, de son origine romaine et de l'indépendance que lui assuraient ses remparts.

*Le Secrétaire*,

Jules DE VERNEILH.

---

## RAPPORT SUR L'EXCURSION A CHANCELADE, CHATEAU-L'ÉVÊQUE, BRANTOME ET BOURDEILLE,

MM. de Caumont, de Glanville, Charles Des Moulins, Gaugain, le comte Alexis de Chasteigner, le baron de Castelnau-d'Essenault, le docteur Galy, Léo Drouyn, Marionneau, de Nantes; Paquerée, d'Auzac de Lamartinie, Félix de Verneilh, le marquis de Fayole, le comte Louis de L'Estrade, Eugène Massoubre, de La Faye, Jules de Larigaudie, Adolphe de Larigaudie, Alex. Estignard, de Roumejoux, le vicomte de Boisseuilh, de Froidefond, de Montozon, le vicomte de Rigny, le comte de Chaunac, le comte d'Abzac de La Douze,

Babinet de Rancogne, le comte de Toulouse-Lautrec, Brucker, Jules de Verneilh, faisaient partie de l'excursion.

La journée du 1er. juin, a dit M. Jules de Verneilh, laissera certainement, Messieurs, dans vos souvenirs de vives impressions ; vous avez étudié deux abbayes importantes et deux châteaux considérables ; et malgré la longueur du trajet et la fatigue occasionnée par les ardeurs d'un soleil trop resplendissant peut-être, nous avons constaté avec orgueil que votre enthousiasme ne s'était pas ralenti un seul instant. Vous nous permettrez, Messieurs, de consigner ici l'hommage que vous avez bien voulu rendre aux monuments du Périgord, entrevus dans cette course rapide, nous sommes fiers de notre pays, si intéressant et si peu connu ; et l'approbation de juges tels que vous flatte extrêmement notre amour-propre national.

CHANCELADE. — Hier donc, à six heures du matin, trente membres du Congrès partaient de Périgueux dans sept voitures, sous la direction du savant Fondateur de la Société française, et s'arrêtaient peu de temps après à Chancelade, non sans avoir admiré les bords charmants de l'Isle que la route côtoie de la façon la plus pittoresque. Comme la plupart des abbayes, Chancelade est situé dans une vallée ; ses murs sont baignés par un ruisseau qui se jette, à quelque distance, dans l'Isle et arrose de vertes prairies semées de bouquets d'arbres et bordées de grandes roches calcaires taillées à pic, qui forment comme un mur de soutènement aux coteaux boisés de l'horizon. Lorsqu'on entre dans le village, on rencontre d'abord une petite église romane, du XIIe. siècle, à pignon triangulaire et à abside ronde. C'était la chapelle du cimetière, auquel elle est contiguë, et peut-être l'ancienne paroisse, devenue inutile depuis la suppression de

l'abbaye et habitée aujourd'hui par des familles de paysans. Malgré sa nouvelle destination, ce monument est fort bien conservé, surtout à l'extérieur, et les rares sculptures qui le décorent n'ont pas été mutilées. Il n'a qu'une nef, voûtée en berceau ogival; son portail en plein-cintre, ouvert entre deux contreforts plats, est orné de colonnes tournées avec renflements et rainures horizontales, et le

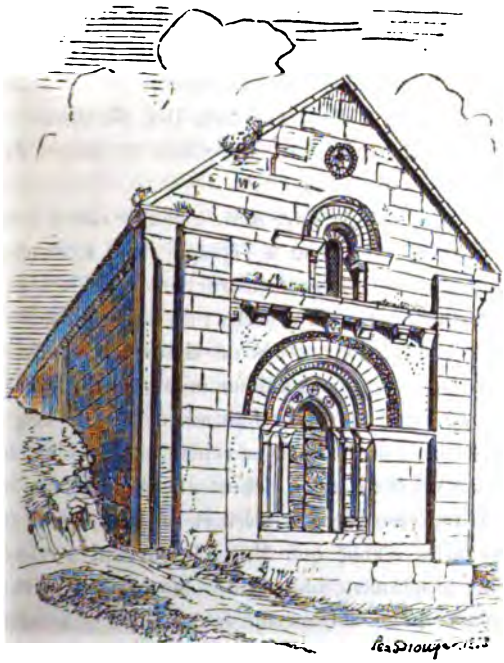

CHAPELLE DE CHANCELADE.

mot PAX est gravé sur les claveaux de l'archivolte principale. Au-dessus, un cordon à consoles sert d'appui à une fenêtre cintrée, cantonnée de colonnettes, et le sommet du

fronton est occupé par une sorte d'œil-de-bœuf. Deux contreforts plats divisent les murs latéraux de la nef que couronne un entablement à modillons; enfin, l'abside arrondie est éclairée par trois fenêtres pareilles à celle du portail, et séparées par des colonnes engagées qui vont du sol à la corniche supérieure. Du côté Sud, près du chœur, une petite porte cintrée s'ouvre dans le mur de la nef, qui ne recevait de jour que par la baie du portail et celles de l'abside. Quelles que soient l'exiguité de son plan, et la sobriété de son ornementation, cette petite église n'en est pas moins, par la perfection de son appareil et l'harmonie de ses lignes, un charmant spécimen de l'art roman. Des documents authentiques constatent qu'elle fut bâtie dans le milieu du XII^e^. siècle.

Les bâtiments de l'abbaye sont, à peu de chose près, dans l'état où ils se trouvaient à l'époque de la Révolution; ils se composent de grandes constructions rurales sans caractère, des XVI^e^. et XVII^e^. siècles; du logis de l'abbé, à toits pointus et à pignons ornés de choux frisés, flanqué de deux tours comme une gentilhommière, et du logement des moines. Le castel abbatial est abandonné depuis long-temps, et fort délabré; on y remarque cependant une jolie porte, de la fin du XV^e^. siècle, assez richement sculptée et sur laquelle, entre la représentation du soleil et de la lune, se trouvent des armoiries d'abbé que M. de Froidefond a relevées. Le couvent, proprement dit, a été remanié au XVIII^e^. siècle; c'est alors qu'on a construit le péristyle à arcades et les deux pavillons, ainsi que l'étage supérieur; mais on observe, aux fenêtres du rez-de-chaussée, des moulures prismatiques de la fin du style ogival. Après l'examen de ces diverses constructions, et des frais jardins qui les entourent, les membres du Congrès sont entrés dans l'église de l'abbaye. C'est un vaste édifice de la même époque que la cha-

pelle du cimetière (1); seulement une grande partie en a été refaite, au commencement du XVII^e. siècle, par le bienheureux Alain de Solminhac, et, chose singulière, en style à peu près ogival. Le portail, le chœur, les transepts datent du XII^e. siècle, ainsi que le bas des murs de la nef; les voûtes d'arêtes et les fenêtres ont été rebâties, et il est facile de s'en apercevoir. A l'intersection des bras de la croix, s'élève une belle coupole sur pendentifs parfaitement conservée; c'était la seule, la nef et les transepts étant voûtés en berceau. Le chœur possède encore les stalles des moines; mais elles sont relativement modernes et n'offrent qu'un médiocre intérêt. M. le Curé de Chancelade, que cette invasion matinale de savants avait attiré hors de son presbytère, a fait au Congrès, avec une parfaite obligeance, les honneurs de son église, et vous a montré un intéressant reliquaire, seule richesse que renferme la sacristie. Ce reliquaire, en vermeil niellé et orné de blasons, que M. de Froidefond s'est chargé de décrire, réunit tous les caractères de l'orfévrerie du XV^e. siècle. Le pied doré et émaillé appartenait vraisemblablement à un calice; dans tous les cas, il est antérieur au reste de deux siècles. Ce reliquaire provient de l'église d'Andrivaux, ancien prieuré de Templiers, et contient des reliques de saint Front, l'apôtre vénéré du Périgord. Nous devons ajouter que, malgré le peu d'homogénéité de ses

(1) Première fondation de l'abbaye, 1129 (*Chroniqueur du Périgord*, t. IV, p. 200). — Guillaume de Nanclars consacra des autels dans la nouvelle église, en 1133. — En 1139, l'évêque Geoffroy de Cause consacre et bénit le cimetière avec la chapelle sépulcrale. — En 1147, le 4 des ides d'octobre, Raymond de Mareuil fit la dédicace de l'église abbatiale en l'honneur de la Sainte-Trinité, de saint Jean-Baptiste et de saint Front. — En 1178, d'après le cartulaire de Chancelade, l'évêque Pierre de Mimet bénit dans l'église un autel consacré à plusieurs saints, parmi lesquels on remarque saint Thomas de Cantorbéry.

parties, son ensemble est élégant et paraîtrait de bonne prise aux brocanteurs, cette plaie des paroisses rurales. Des offres ont déjà été faites à M. le Curé et aux Fabriciens qui les ont repoussées; M. de Caumont les a engagés de toutes ses forces à persévérer dans cette bonne voie. Nous ne quitterons pas Chancelade sans prendre note d'une vieille fontaine qui a conservé un de ses robinets de bronze à mufle de lion, d'un travail ancien, mais auquel sa grossièreté empêche d'assigner une date.

CHATEAU-L'ÉVÊQUE. — Château-l'Évêque n'est qu'à 4 kilomètres de Chancelade; et la route, nouvellement tracée dans la riante vallée de la Beauronne, est une véritable allée de parc. Aussi, Messieurs, avez-vous rapidement parcouru la distance qui nous séparait de notre seconde étape. Cette résidence champêtre des évêques de Périgueux est assez difficile à décrire : placé sur un promontoire qui s'avance dans la vallée et la commande de deux côtés, le château, vaste édifice du XV^e^. siècle, offre une masse confuse de tours et de pavillons couronnés de machicoulis et coiffés de hautes toitures; dont on s'explique assez mal la raison d'être, mais qui produisent l'effet le plus pittoresque. On serait porté à penser que chacun des évêques a voulu laisser une trace de son passage, et apporter sa pierre à l'œuvre de ses prédécesseurs, si toutes les constructions n'étaient pas, à quelques années près, du même temps. Sur la façade méridionale, deux tourelles octogones, d'une élégante proportion, s'élancent au-dessus de la toiture; l'une d'elles sert de cage à un escalier, et elles ont toutes deux de charmantes portes du XV^e^. siècle, finement sculptées et ornées de statuettes, de niches, de pinacles, parmi lesquels s'étale, entre le soleil et la lune, comme à Chancelade, l'écusson de leur fondateur. Le style ogival n'a jamais été très-répandu, ni bien

VUE GÉNÉRALE DE CHATEAU-L'ÉVÊQUE, PAR M. J. DE VERNEIL.

interprété dans notre province ; la plupart des églises sont antérieures au XIII^e. siècle par le caractère, sinon par la date ; et quant aux châteaux, ils furent, jusqu'aux premières années du XVI^e. siècle, très-sobres d'ornementation. Les portes de Château-l'Évêque font une heureuse exception à la règle et méritent, à ce titre, une mention particulière. J'en puis dire autant des fenêtres à moulures prismatiques et à pénétrations, comprises entre ces deux tours. Le reste de l'édifice n'a d'autre décoration que des machicoulis, mais la construction est soignée, presque toute en pierres de taille ; et grâce au mouvement des toitures et des tourelles, l'ensemble ne laisse pas que d'être imposant.

Je ne vous dirai rien, Messieurs, de l'intérieur du château ; il ne manquait à ces jolies portes dont je viens de vous parler, que d'être ouvertes, et les membres du Congrès ont dû se résigner à faire le tour du monument, faute d'une clef. On assure d'ailleurs que, hormis quelques grandes salles dépouillées de leurs tapisseries, il ne reste rien d'intéressant. L'église du bourg est aussi sans intérêt ; vous avez remarqué seulement quelques maisons fort anciennes, en gravissant la rue qui mène au château. Cette résidence des évêques de Périgueux a été le théâtre de divers événements historiques ; nous nous bornerons à indiquer le plus dramatique, le meurtre de l'évêque Jean Fournier, qui y fut assassiné par ses domestiques pendant les guerres de religion.

BRANTÔME. — A partir de Château-l'Évêque, les aspects deviennent plus sévères : la route s'élève progressivement jusqu'à Puy-de-Fourches, d'où l'on découvre un panorama étendu ; d'ailleurs, la végétation est assez misérable : et, à moins d'être géologue ou botaniste comme quelques-uns de nos collègues, qui, à l'exemple de MM. Des Moulins et de Glanville, ont herborisé tout le long du chemin, on n'est pas

fâché d'arriver à la délicieuse vallée où Brantôme s'étale coquettement dans une île de la Dronne. Je ne vous parlerai pas, Messieurs, de notre entrée à Brantôme, du zèle de nos postillons et de leur envie de briller; des habitants aux fenêtres; en un mot, de l'émoi que peut causer, dans une petite ville, un convoi de sept voitures et de trente voyageurs venant avec fracas comme un avant-goût du chemin de fer projeté : l'archéologie n'a rien à voir là-dedans; vous me permettrez cependant, je l'espère, de traiter sommairement un sujet qui, pour être étranger à la science, n'en a pas moins quelqu'intérêt pour les savants, surtout pour des savants affamés : je veux parler du déjeûner. Si nous étions sûrs d'avance de l'effet que produiraient sur vous les restes vénérables de l'abbaye fondée par Charlemagne, nous n'étions pas sans inquiétude sur l'hospitalité qui vous attendait. Hâtons-nous de dire que ces craintes ont été vite dissipées : l'hôtelier de Brantôme, prévenu la veille, a été à la hauteur de sa mission et a tenu à honneur de montrer aux membres du Congrès que, s'ils étaient dans le pays des vieux monuments et des souvenirs historiques, ils étaient, avant tout, sur la terre classique de la bonne chère. La gaîté la plus franche et d'incomparables appétits ont animé ce repas improvisé; vous avez traité avec une égale bienveillance les truites de la Dronne et les pâtés truffés du Périgord, arrosés d'un vin blanc du crû, qui a trouvé grâce devant le goût exigeant des délégués de Bordeaux; enfin, plusieurs toasts ont été portés, parmi lesquels vous avez particulièrement applaudi celui de M. le comte Alexis de Chasteigner. Après cette joyeuse séance de gastronomie, l'archéologie a repris tous ses droits : la docte Assemblée s'est transportée à l'abbaye et l'a consciencieusement étudiée dans ses moindres détails. Les chroniqueurs anciens s'accordent à dire que Charlemagne l'a fondée en 769; mais vous avez pu voir qu'il reste à peine quelques débris de l'é-

poque carlovingienne. L'église actuelle est du XI^e. siècle, elle était voûtée en coupole, ainsi que le prouve le plan de ses deux premières travées; quant à la dernière, qui sert de chœur et se termine par un grand mur droit, comme le chevet de la cathédrale de Poitiers, elle a été construite, dans la première moitié du XIII^e. siècle, dans un style provincial assez arriéré pour faire hésiter, sur sa date, les personnes accoutumées aux monuments du nord de la France et à leur classification. C'est aussi à cette époque que les deux coupoles furent refaites en voûtes d'arêtes. Enfin, les meneaux de la fenêtre du chœur ont dû être remplacés, au XVI^e. ou au XVII^e. siècle, par la croix à jour qu'on y voit aujourd'hui et qui n'est pas d'un mauvais effet.

Telle que l'avaient faite ces remaniements successifs, l'église ne manquait ni de beauté, ni de grandeur; mais elle était dans un état déplorable lorsque M. Abadie fut chargé de sa restauration, il y a une dizaine d'années. C'est sous la direction de cet habile architecte que les voûtes des deux premières travées, surhaussées en forme de coupoles et rappelant certains monuments de l'Anjou, ont été refaites pour la troisième fois; que l'église a reçu un toit d'ardoises; que les chapiteaux de la nef romane, usés par le temps, ont été fidèlement reproduits, et que les murs lézardés et hors d'aplomb ont été reconstruits ou restaurés, avec cette perfection qui caractérise les œuvres des bons architectes modernes. En outre de ces travaux indispensables, la nef a été pavée, les fenêtres ont reçu des vitraux blancs, deux autels en style roman ont été édifiés avec une admirable pierre calcaire de la Rochefoucauld, plus blanche et plus compacte que le marbre; et la chapelle de la Ste.-Vierge, élégante absidiole ronde, voûtée en demi-coupole et ornée de colonnes avec chapiteaux historiés, a été enrichie de peintures sur fond d'or par un artiste de Brantôme qui s'est fait un nom à Paris, M. Lafon. Il est regrettable,

Messieurs, qu'après d'aussi grands travaux, achevés déjà depuis plusieurs années, on n'ait pas encore rendu au culte cette belle église. A la vérité, la porte principale est encore murée, et celle qui existe est insuffisante, surtout aux jours de grande fête; cependant, quelque inconvénient que présente cette difficulté, et bien que le nombre et l'empressement des fidèles puissent être parfois trop grands pour une entrée de 1 mètre 33 de large, vous avez reconnu que l'abandon où reste l'église offrait des dangers autrement sérieux. Le rocher qui longe la nef au couchant est un voisin incommode, il laisse suinter sur les murs une humidité qui les revêt d'une mousse verdâtre; déjà les belles peintures de M. Lafon sont envahies et s'effacent, et le temps n'est pas loin où il n'en restera absolument rien. Le mieux, si les ressources de la Fabrique et les dons de l'État le permettaient, serait assurément de rouvrir la grande porte située dans l'axe de la nef; mais le mieux est souvent l'ennemi du bien.

Cette porte principale, percée au XIV^e. siècle, donnait dans le cloître qui passe, aux yeux des habitants et de bon nombre de visiteurs, pour le morceau capital de l'abbaye. On assure même, mais bien à tort, qu'il a servi de modèle à la décoration du 3^e. acte de *Robert-le-Diable*. Il est certain que son état de ruine, sa couleur et les plantes grimpantes qui l'envahissent de toutes parts, le rendent pittoresque et séduisent les imaginations romantiques; cependant ce n'est point un chef-d'œuvre. Sa construction est élégante et sa disposition très-originale; mais le XV^e. siècle, qui a produit tant de riches édifices, a été, cette fois, d'une grande sobriété d'ornements. Les piliers prismatiques qui supportent les voûtes à nervures n'ont point de chapiteaux, et les clefs de voûte, si compliquées d'ordinaire, sont à peine ornées de quelques blasons. D'ailleurs, ni statuettes, ni

poque carlovingienne. L'église actuelle
était voûtée en coupole, ainsi que
deux premières travées; quant
chœur et se termine par un gr
vet de la cathédrale de Poitie
première moitié du XIII^e^.
arriéré pour faire hésiter
mées aux monuments
cation. C'est aussi à
refaites en voûtes
du chœur ont dû
par la croix à
pas d'un mar

Telle qu
ses quatre
glise ne
ont été plus ou moins
dans un
n, à Uzerches et dans un
restau
Limousin. Le modèle, au surplus,
tion
il est d'une heureuse silhouette et d'une
tra
ravé huit siècles, sans restaurations ni
t
orte. La construction laisse pourtant fort à
être élevée à la hâte. L'étage inférieur, voûté
repose sur le rocher. Au-dessus, une salle carrée
ous les vents et percée, sur chaque côté, de deux
fenêtres géminées est décorée, à l'intérieur, d'une
lonnes que surmontent des chapiteaux cubiques d'
et d'un travail étranges. Ces chapiteaux, grossièrement
paraissaient d'abord, à M. de Caumont, pouvoir
l'époque carlovingienne, et il supposait qu'ils devaient
de l'abbaye primitive. MM. Félix de Verneilh et Drumm
connaissent parfaitement le Périgord et ont eu souvent
sion d'observer la barbarie de certaines sculptures des XI^e^ et
XII^e^. siècles, ont fait remarquer à l'illustre Directeur du Congrès qu'on retrouvait dans notre province des chapiteaux

le travail, à ceux de Brantôme, et

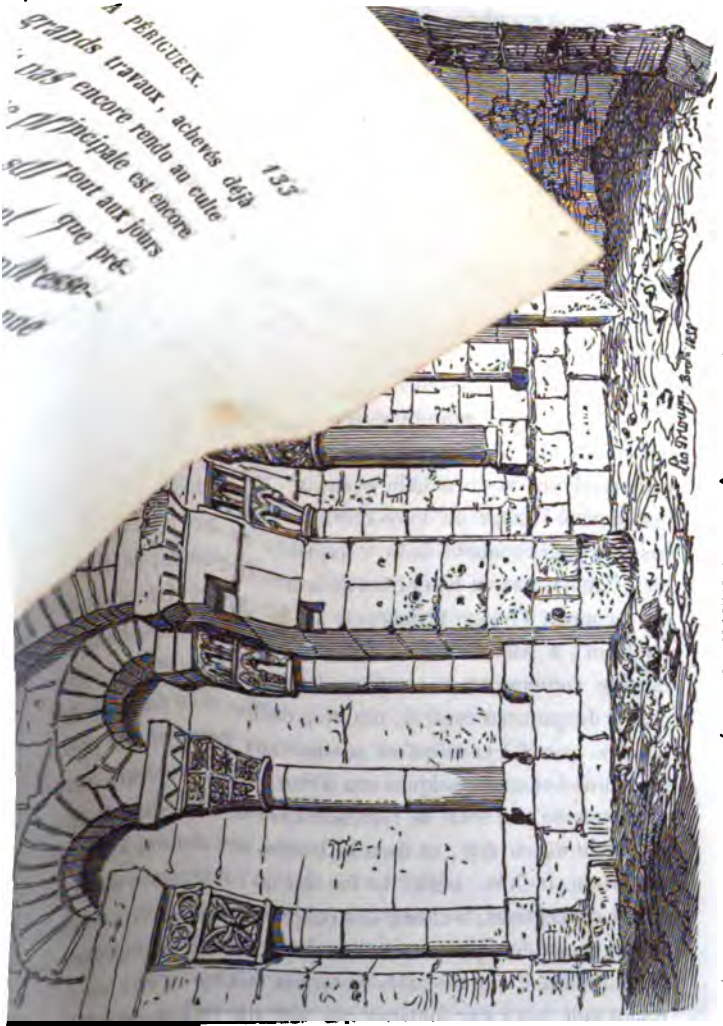

INTÉRIEUR DU CLOCHER DE BRANTÔME, PAR M. LÉO DROUYN.

[redacted]t incontestable. Il existe encore, à l'étage in-

clochetons, aucune de ces mille fantaisies flamboyantes qui s'épanouissent sur les murs du cloître de Cadouin, contemporain de celui que nous décrivons.

Après avoir examiné deux jolies salles qui s'ouvrent sur le cloître, et dont les voûtes se réunissent en faisceau pour retomber sur un pilier central, vous avez opéré l'ascension assez incommode du clocher. Ici, Messieurs, vous êtes dans un monument digne de vous : le clocher de Brantôme est, sans contredit, après celui de St.-Front, un des plus anciens de France. M. Viollet-le-Duc l'a dessiné et décrit dans son *Dictionnaire d'architecture*, et il le considère comme ayant fait école. Il n'est pas douteux en effet que sa forme carrée, ses étages en retraite, les colonnes qui séparent ses ouvertures, les frontons aigus qui pyramident sur ses quatre faces, et sa toiture peu élevée, en dalles, ont été plus ou moins imités à St.-Léonard, à St.-Junien, à Uzerches et dans un assez grand nombre d'églises du Limousin. Le modèle, au surplus, était bon à suivre : il est d'une heureuse silhouette et d'une solidité qui a bravé huit siècles, sans restaurations ni soins d'aucune sorte. La construction laisse pourtant fort à désirer et a dû être élevée à la hâte. L'étage inférieur, voûté en coupole, repose sur le rocher. Au-dessus, une salle carrée ouverte à tous les vents et percée, sur chaque côté, de deux grandes fenêtres géminées est décorée, à l'intérieur, d'une série de colonnes que surmontent des chapiteaux cubiques d'une forme et d'un travail étranges. Ces chapiteaux, grossièrement taillés, paraissaient d'abord, à M. de Caumont, pouvoir appartenir à l'époque carlovingienne, et il supposait qu'ils devaient provenir de l'abbaye primitive. MM. Félix de Verneilh et Drouyn, qui connaissent parfaitement le Périgord et ont eu souvent l'occasion d'observer la barbarie de certaines sculptures des XI^e. et XII^e. siècles, ont fait remarquer à l'illustre Directeur du Congrès qu'on retrouvait dans notre province des chapiteaux

analogues, pour la forme et le travail, à ceux de Brantôme, et

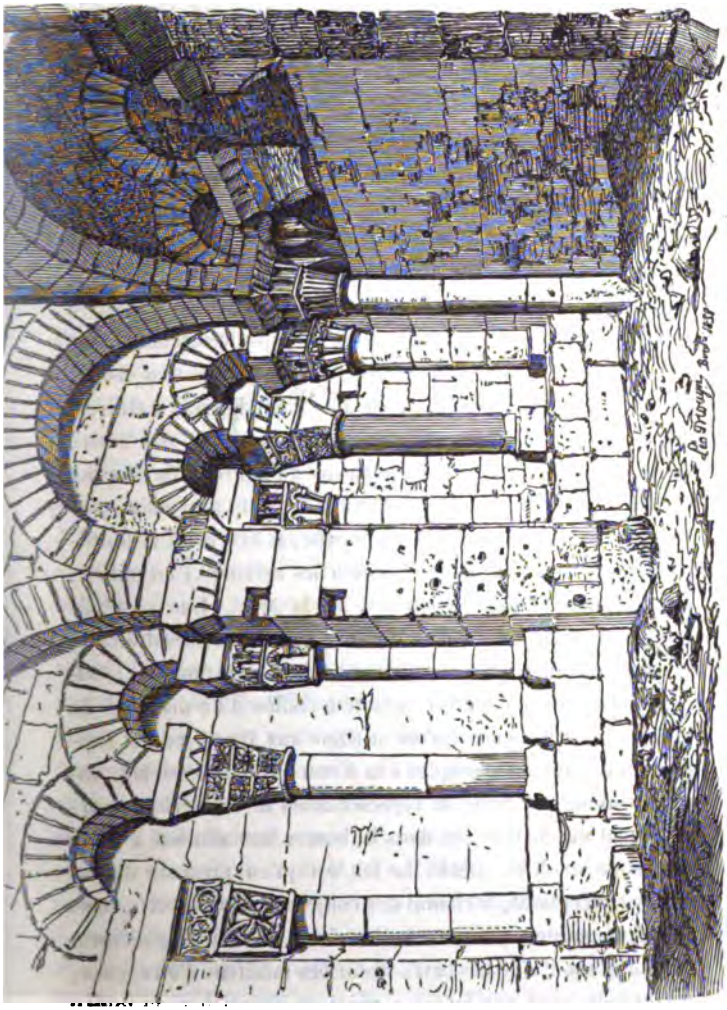

INTÉRIEUR DU CLOCHER DE BRANTÔME, PAR M. LÉO DROUYN.

dont la date était incontestable. Il existe encore, à l'étage in-

férieur du clocher, un chapiteau en pierre calcaire, à volutes et à feuilles d'acanthe, posé tout de travers sur sa colonne de marbre rouge ; ce chapiteau est indubitablement carlovingien, et ne ressemble en rien à ceux de l'étage supérieur.

Derrière l'église se dresse une colline calcaire qui a fourni les matériaux de l'abbaye et de la ville, et qui est encore exploitée comme carrière. Il y a là de grandes salles creusées, tant bien que mal, dans le rocher, et dans lesquelles les moines durent installer anciennement leurs bûchers ou leurs caves. L'une de ces salles pourrait même faire supposer qu'elle a servi d'oratoire, car les murs, taillés à coups de marteau, sont couverts de deux bas-reliefs représentant le Christ en croix, entouré des saintes femmes, et le Jugement dernier. Celui-ci, qui a environ 5 mètres de hauteur sur autant de large, comprend une assez grande quantité de figures. Au sommet l'on devine l'image du Père-Éternel, à peine dégrossie; plus bas, des anges sonnent de la trompette, et à ce bruit redoutable les morts sortent leurs têtes de leurs cercueils ; au milieu, on reconnaît l'image grimaçante de la Mort. Une sorte de tombeau, à panneaux flamboyants, sert de piédestal à cette étrange composition et en donne la date. Mentionnons, au-dessus du panneau central, une tête coiffée d'un diadème de plumes, pareil à ceux qu'on attribue aux Incas, et qui supporte une bourse. Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, ont vu là comme une sorte de représentation de l'Amérique nouvellement découverte, et dans la bourse une allusion à cette Californie du XV^e^. siècle. Le fait est qu'en présence de pareilles conceptions, le champ des conjectures est ouvert ; mais il faut se garder, peut-être, d'en faire de trop ingénieuses. Toujours est-il que ces caves historiées méritent d'être vues; il faut voir aussi une fontaine qui sort du rocher au milieu d'une ornementation du XV^e^. siècle, et près de laquelle se

trouvent les restes d'une porte romane, à archivolte godronnée et à colonnettes, qui ferait penser que les moines tirèrent parti des excavations de la montagne dès les temps les plus anciens. Nous ne dirons que quelques mots des vastes bâtiments de l'abbaye, reconstruits au XVIII^e. siècle : ils consistent en un long corps de logis à deux étages et à mansardes, flanqué de pavillons couverts en forme de dômes et surmontés de lanternons. Ces constructions sont belles et d'un aspect imposant ; il est regrettable qu'elles soient restées, depuis la Révolution, dans un état d'abandon qui prépare infailliblement leur ruine. Déjà les charpentes s'effondrent ; un des dômes a été remplacé par une affreuse toiture en tuiles creuses, et son pendant est menacé du même sort. Il est fâcheux qu'on n'ait pas songé encore à utiliser cette abbaye ; il serait facile de l'approprier à divers usages ; mais il faut se hâter. Lorsqu'on élève à grands frais, dans des villes voisines, des séminaires, des colléges, des dépôts de mendicité, etc., il est triste de songer que cette magnifique propriété départementale, située sur les bords de la Dronne, dans un pays fertile et peuplé, ne sert absolument à rien et tombe en ruine.

L'église, le cloître et les diverses dépendances de l'abbaye, resserrés entre la rivière et la colline, ce qui explique le défaut d'orientation de l'église, se développent sur un quai d'une longue étendue ; on y arrive par deux ponts : l'un, moderne, est presque en face de l'église, et l'autre débouche à l'extrémité méridionale. Ce dernier est du XVI^e. siècle et son plan est brisé à angle droit, disposition qui se retrouve au vieux pont de Périgueux. Il était défendu par une porte crénelée qui existe encore et qui s'appuie sur un charmant pavillon de la meilleure Renaissance, bâti par un abbé de la maison de Mareuil, dont on y retrouve les armoiries. La vallée, fort étroite, comme nous venons de le dire, était aussi fermée à ses deux extrémités par des remparts à machicoulis et à meur-

trières, qui sont à peu près intacts, ainsi que leurs portails cintrés. Tout cet ensemble, Messieurs, est très-complet, il vous a paru plein d'intérêt; aussi l'heure était déjà avancée quand vous êtes rentrés dans la ville, et vous n'avez pu donner qu'un coup-d'œil à ses vieilles maisons, qui mériteraient une étude plus approfondie; à son église paroissiale bâtie, au XV^e. siècle, par un abbé de la maison d'Albret, et à ses belles promenades plantées d'arbres séculaires, sur les bords de la Dronne. Vous avez découvert cependant, au coin d'une rue, un chapiteau de marbre blanc d'un travail carlovingien, sinon antique, exposé par son rôle de borne au choc des charrettes et aux outrages des passants, et qui serait bien mieux à sa place dans le musée de Périgueux, si habilement dirigé par votre savant collègue, M. le docteur Galy.

BOURDEILLE.—Pour aller à Bourdeille, le mieux et le plus court serait de suivre les bords accidentés de la Dronne; mais lorsqu'on est en voiture, il faut revenir sur ses pas pendant deux lieues environ; là, on prend à droite une petite route au coin de laquelle vous avez remarqué les débris authentiques d'un dolmen, faible dédommagement de celui de Brantôme que vous n'aviez pas eu le temps d'aller visiter. Bientôt, le fier donjon des seigneurs de Bourdeille s'est dressé devant vous, et a réveillé votre enthousiasme qui semblait épuisé par tant de choses vues depuis le matin, et un peu aussi par la chaleur et la fatigue. Il est difficile, Messieurs, d'imaginer un plus beau spectacle que celui qui s'offre aux voyageurs, lorsqu'arrêtés sur les terrasses bâties et plantées sous Louis XV par M. de Bertin, ils ont en face d'eux l'imposant assemblage des constructions de diverses époques qui composent le château, dominé par la haute tour baroniale. On n'a pas besoin d'être antiquaire pour comprendre les beautés de ce splendide paysage que la nature et l'art se sont plu, à l'envi, à com-

poser, et qui défie toute description. Cette rivière profonde couverte de nénuphars ; ces grandes falaises calcaires qui surplombent son cours, au point de la recouvrir presque entièrement, et laissent pendre sur ses eaux bleues leurs longues girandoles de lierre ; les murs sombres de la forteresse féodale, dont l'aspect sévère fait mieux ressortir la grâce du château de la Renaissance ; plus loin, le vieux pont et le moulin seigneurial, derrière lesquels s'étendent les maisons pittoresques du bourg et les vertes cultures de la vallée ; au premier plan, l'église à coupoles de la paroisse et le castel des sénéchaux de la baronnie, avec ses pignons aigus et ses tourelles : tout ce panorama, éclairé par un soleil couchant du mois de juin, vous a arraché des cris de surprise qui ont fait tressaillir d'aise le maire de Bourdeille et ses administrés, accourus pour vous recevoir. Cependant, Messieurs, il ne fallait pas consacrer trop de temps à cet admirable spectacle, et vous avez procédé méthodiquement à l'examen des monuments de tous genres qui font de Bourdeille, indépendamment des beautés de la nature, un des lieux les plus complets et les plus intéressants du Périgord, sinon de tout le Midi.

L'église, construction byzantine du XII^e. siècle, vous a offert d'abord un spécimen de ces petits édifices à série de coupoles, qui se sont élevés en si grand nombre dans notre province, à l'imitation de St.-Front. A quelques pas de là, vous avez vu, en passant, le pittoresque logis de la famille des Hélies, jolie maison noble du XV^e. siècle, nouvellement restaurée. Un peu plus loin, vous étiez sous les remparts crénelés du château, où vous pénétriez par la grande porte à cintre surbaissé, qui s'ouvre entre deux tours garnies de machicoulis et percées de meurtrières. Chacune de ces tours renfermait un corps-de-garde voûté, presque intact aujourd'hui. On entre ainsi dans une avant-cour, assez étroite, bordée à gauche par les écuries et d'autres dépen-

dances, et à droite par un mur au milieu duquel une arcade à bossages vermiculés, de la fin du XVI^e. siècle, donnait une entrée monumentale dans le jardin. On franchit ensuite la seconde enceinte et on se trouve entre les deux châteaux. Le plus ancien, celui que Séguin de Badefol défendit pendant neuf semaines contre une armée anglaise commandée par les comtes de Cambridge et de Pembroke (1), occupe à

(1) Froissard, édition de Buchon, ch. 256, p. 569, raconte d'abord comment les comtes de Cambridge et de Pembroke, après être venus à Angoulême, s'en allèrent, sur l'ordre du prince de Galles, faire une expédition en Périgord, à la tête de trois mille combattants..... « Et « quand ils eurent ars et couru la plus grand' partie du plat pays, « ils s'en vinrent mettre le siège devant une forteresse que on ap- « pelle Bourdille, de laquelle étoient capitaines deux écuyers de Gas- « cogne et frères, Ernaudon et Bernardet de Batefol, lesquels s'or- « donnèrent à eux défendre bien et hardiment. En la garnison de « Bourdille en la comté de Pierregord, avec les deux dessus nommés « capitaines, avoit grand foison de bons compagnons que le comte « de Pierregord y avoit ordonnés et établis pour aider à garder la « forteresse, laquelle étoit bien pourvue de toute artillerie, de vins « et de vivres, et de toutes autres pourvéances, pour la tenir bien « et longuement, et aussi ceux qui la gardoient en étoient en bonne « volonté. Si eurent devant Bourdille, le siège pendant, plusieurs « grands appertises d'armes faites, maint assault et mainte envaye, « mainte receuillette et mainte escarmouche, et presque tous les jours, « car les écuyers dessus dits étoient hardis, entreprenants et orgueil- « leux, et qui petit aimoient les Anglois. Si venoient souvent à leurs « barrières escarmoucher, une fois perdoient et l'autre gagnoient, « ainsi que les aventures aviennent à tels faits d'armes et en sem- « blables..... » Nous regrettons de ne pas reproduire en entier le dramatique récit de Froissard, mais il tiendrait trop de place. Le siége durait depuis neuf semaines, et les Anglais commençaient à se décourager, lorsqu'ils imaginèrent de tendre un piége aux intrépides défenseurs de Bourdeille : ils simulèrent une attaque qui fut repoussée par les Français ; mais ceux-ci se laissèrent entraîner trop loin dans l'enivrement de la victoire. Jean de Montagu, neveu du comte

gauche un promontoire étroit et escarpé, complètement inaccessible du côté de la rivière, et isolé, du côté de la ville, par un ravin profond, où s'est blottie la rue principale de Bourdeille, et par une large coupure creusée dans le rocher. Une enceinte élevée, qui n'a pas perdu un seul de ses machicoulis, et dont les murs se confondent avec la base du donjon, complétait ce système de défense et faisait de Bourdeille une place forte très-redoutable. Le château proprement dit consistait en un bâtiment simple à deux étages, comprenant chacun deux grandes salles qui se commandent; une tourelle à pans occupe l'angle qui domine le pont. Le donjon se trouve à l'angle opposé : c'est une tour octogone d'une hardiesse et d'une conservation admirables ; ses quatre étages renferment des salles voûtées en arêtes, et sont couronnés par de grands machicoulis cintrés, analogues à ceux des remparts d'Avignon. Une tourelle prismatique, engagée

de Salisbury, leur coupa le chemin avec cinq cents combattants, et malgré une héroïque défense, ils périrent presque tous, et leurs chefs Ernaudon et Bernardet de Badefol furent faits prisonniers. Nous reprenons le récit de Froissard..... « Quand les compagnons de Bourdille se virent ainsi attrappés, si connurent bien qu'ils avoient trop « follement chassé, néanmoins ils se mirent et recueillirent tous ensemble comme vaillans gens, et se commencèrent à combattre et « faire tant de grands appertises d'armes, que eux merveilles seroient « recorder, et se tinrent sans eux déconfire l'espace de deux heures ; « et tant y firent d'appertises d'armes, que proprement les seigneurs « d'Angleterre qui étoient là y prirent grand' plaisance. Finalement « ceux de Bourdille furent là déconfits, tous morts et pris, et les deux « écuyers capitaines Ernaudon et Bernardet de Batefol pris et prisonniers audit Mg^r. Jean de Montagu. Pendant que cet estour avoit « là été, le comte de Cantebruge et le comte de Pennebroch s'étoient « avancés et avoient conquis les barrières et la porte et étoient entrés dedans, la bannière du comte de Cantebruge devant. Ainsi « eurent les Anglois la garnison de Bourdille. » ( Année 1369 ).

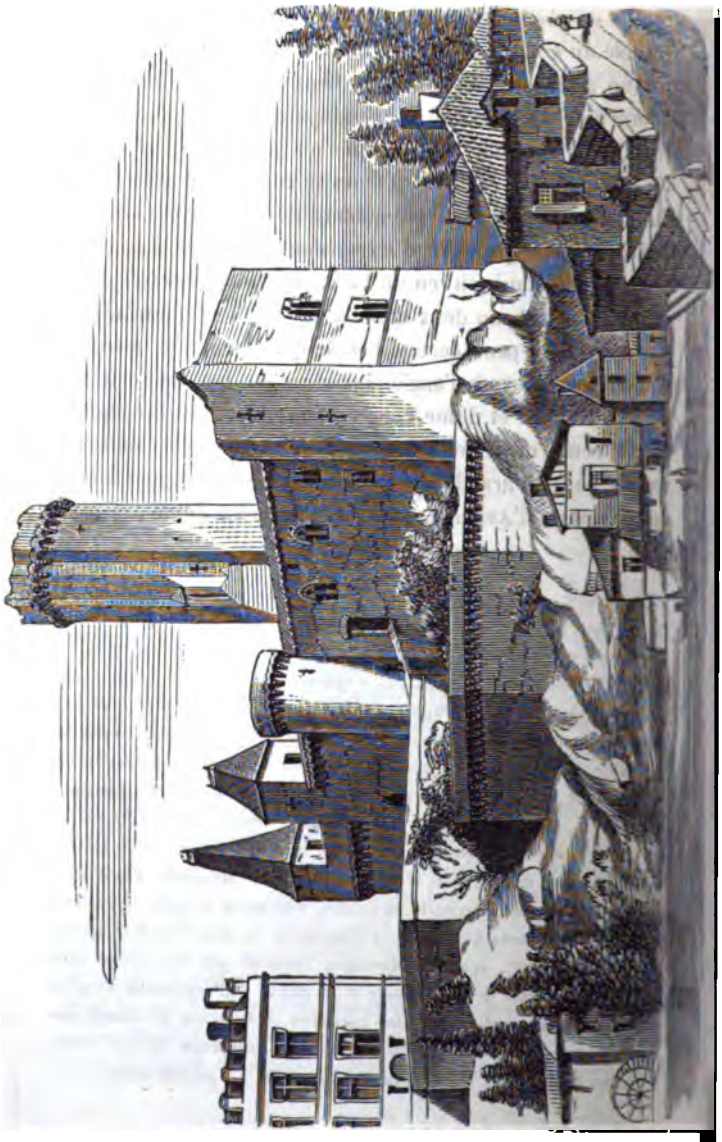

dans un des murs, sert de cage à l'escalier. Le clocher de Brantôme vous avait mis en goût, vous n'avez pas reculé devant la hauteur et la difficulté de l'ascension. Vos doyens par l'âge et par la science vous ont montré le chemin, et vous avez gravi, à la suite de MM. de Caumont, de Glanville et Des Moulins, les degrés usés de cette interminable spirale. Mais vos efforts n'ont pas été vains : de la plate-forme de la tour, l'œil embrasse un magnifique horizon, et c'est de là seulement qu'on peut se faire une idée exacte de la hauteur du donjon et du merveilleux aplomb de ses murs. Ce donjon, le château et les remparts sont de la première moitié du XIV^e. siècle ; l'ornementation des fenêtres en ogives géminées, celle des cheminées et la forme des meurtrières en croix se rapportent à cette époque. Le côté droit de la cour paraît un peu plus ancien que le reste. Il y avait là primitivement une sorte de chapelle à deux étages, dont les voûtes ont dû être démolies pour ménager un espace libre au pied du donjon.

Si une forteresse de ce genre offre d'inépuisables sujets d'études à l'archéologue, vous reconnaîtrez, Messieurs, qu'elle ne devait avoir, comme habitation, rien de très-séduisant. Ces grandes salles froides et mal distribuées, ces murailles épaisses, ces hautes tours voûtées, convenaient mieux aux habitudes militaires, et à la rude existence d'un baron du moyen-âge, qu'aux mœurs élégantes et raffinées d'une grande dame du XVI^e. siècle : aussi M^me^. de Bourdeille, la belle-sœur du célèbre Brantôme, éprouva-t-elle le besoin de bâtir, à quelques pas du donjon féodal, une maison mieux appropriée aux exigences d'une civilisation en progrès. C'était une personne d'un esprit distingué, adonnée aux arts et aux sciences, et *très-experte*, à ce que prétend son beau-frère, *en géométrie et en architecture*. Elle donna elle-même les plans de son château et présida aux travaux. Cette construction, de forme carrée, percée de fe-

nêtres en croix et cachant ses toitures plates derrière une rangée de créneaux, est une imitation des villas italiennes, et ne ressemble guère aux édifices élevés en France au XVI^e. siècle. La suppression des hautes charpentes et des lucarnes ornées est surtout très-caractéristique, ainsi que l'absence de tourelles et de pavillons. Ce qui est remarquable, c'est la finesse des profils et des sculptures, et le luxe de l'intérieur. Sur la façade, on reconnaît sans doute, à de certains détails, l'inexpérience d'un amateur; mais les corridors voûtés, l'escalier et, avant tout, le grand salon de réception, font le plus grand honneur à leur noble architecte.

Cette salle de parade, qu'on appelle encore la *Chambre dorée*, a retenu long-temps les membres du Congrès, et elle était digne de leur attention par l'éclat et la conservation de ses peintures décoratives. Les arabesques qui recouvrent entièrement les poutres et les poutrelles du plafond sont d'une richesse, d'un goût et d'un dessin irréprochables, et seraient consultées avec fruit par les peintres de notre temps. Une boiserie à petits panneaux compliqués règne, le long des murs, jusqu'à une hauteur de 1 mètre 33 centimètres environ; sur ces panneaux on distingue, encadrée par des rinceaux finement touchés, une série de paysages, de villes et de châteaux, parmi lesquels on reconnaît des fiefs appartenant à la maison de Bourdeille, mais qui sont en général de pure fantaisie. Les embrasures des fenêtres sont également peintes; dans l'intervalle qui les sépare, une Renommée, d'un dessin et d'une couleur satisfaisants, apprend aux spectateurs, dans des inscriptions grecques et latines, *qu'elle répand en tous lieux les hauts faits des héros* et montre, par la même occasion, qu'indépendamment de son talent en architecture, M^me^. de Bourdeille était aussi la devancière des Philaminte et des Bélise. Aux deux bouts du salon, de vastes cheminées en menuiserie, richement décorées, montent jusqu'au plafond et complètent l'ensemble qui devait être somptueux

avant l'enlèvement des tapisseries et des meubles. Telle qu'elle est cependant, la Chambre dorée est un des meilleurs modèles qu'on puisse suivre, depuis que les ameublements et l'ornementation de la fin du XVI^e. siècle sont revenus à la mode. Les plans de M^me^. de Bourdeille ne furent d'ailleurs exécutés qu'en partie : une galerie, dont on voit les arrachements, devait relier le corps de logis existant à un autre de même forme et de même dimension ; c'eût été alors un véritable palais ; mais il est douteux que cette masse eût produit un heureux effet.

Les limites d'un simple rapport ne me permettent pas, Messieurs, de vous entretenir plus longuement de Bourdeille, et me forcent à omettre mille détails qui vous ont frappés pendant le cours de votre visite; je passerai donc sous silence les larges puits du château et les vieilles maisons du bourg, et vous demanderai la permission de vous dire quelques mots des seigneurs de Bourdeille et de leur illustration. Ils étaient au nombre des quatre barons du Périgord; les rivaux des Biron, des Mareuil et des Beynac; leur nom joue dans l'histoire de notre province un rôle important. Le cardinal Hélie de Bourdeille, évêque de Périgueux, en 1447, mourut en odeur de sainteté; son aïeul, Hélie VII, avait rétabli, en 1303, la forteresse de ses pères, dégradée par les troubles précédents. Un Bourdeille rompit la lance avec Bayard dans le tournoi donné à Paris, en 1514, à l'occasion du couronnement de la reine Marie d'Angleterre, seconde femme de Louis XII. Il suffit de nommer Pierre de Bourdeille, abbé commendataire de Brantôme, trop connu par ses écrits; son frère aîné était sénéchal de Périgord et investi de la confiance des rois Charles IX et Henri III. Enfin le comte de Montrésor, célèbre par ses mémoires et par son intimité avec Gaston d'Orléans, était de cette famille, et c'est en lui que s'éteignit la branche aînée. Le

marquis de Bourdeille, représentant de la branche établie en Saintonge, a racheté depuis quelques années le château que M. de Bertin, conseiller d'État et ministre sous Louis XV, et ses héritiers, avaient possédé pendant le XVIII^e. siècle.

Je m'arrête, Messieurs; mais laissez-moi, en terminant, vous remercier encore, au nom du Périgord, de tout le bien que votre visite solennelle a fait à ses monuments. Des excursions de ce genre, présidées par des hommes dont le savoir et le dévouement sont justement honorés, sont faites pour inspirer aux populations le respect qu'elles doivent aux glorieux souvenirs des siècles passés. Partout, sur votre passage, les prêtres et les représentants de l'autorité municipale sont venus se mêler à vos rangs, et ont recueilli avidement les témoignages de votre admiration. Vous leur avez fait apprécier bien des curiosités auxquelles ils n'avaient guère pris garde jusqu'à ce jour. Ils comprendront mieux désormais le prix qu'ils doivent attacher aux monuments dont ils sont les gardiens naturels, et nous n'aurons plus à déplorer de nouveaux actes de vandalisme. Missionnaires de la science, vous avez fait dans notre pays une propagande qui portera des fruits. Grâce à vous, Messieurs, l'archéologie comptera en Périgord de nombreuses et intelligentes recrues; et notre province, mieux connue, occupera le rang que lui assignent ses beautés naturelles et artistiques.

*Le Secrétaire*,
J. DE VERNEILH.

---

## SÉANCE DE CLOTURE

Le 3 juin 1858.

Présidence de M. DE GLANVILLE, membre de l'Institut des provinces, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure.

La dernière séance du Congrès archéologique est ouverte.

sous la présidence de M. de Glanville. Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *de Saint-Exupéry*, le marquis *de Saint-Aulaire*, l'abbé *Sagette*, *Léo Drouyn* et *Galy*. M. *F. de Verneilh* remplit les fonctions de secrétaire.

Monseigneur avait demandé qu'on examinât attentivement, dans l'excursion de la veille, s'il ne convenait pas de rendre immédiatement au culte l'église abbatiale de Brantôme. Le premier devoir du Congrès a donc été de constater qu'en effet, il importait de ne pas attendre davantage pour prendre possession de l'abbaye restaurée. Sans doute, il serait naturel d'entrer dans l'église par le cloître qui la précède à l'Occident et qui ferait un porche élégant et magnifique, s'il recevait une toiture. Sans doute, la porte latérale, percée tout récemment, est étroite et incommode ; mais, à la rigueur, elle suffira provisoirement ; et on avancera ainsi, au lieu de le retarder, le moment où l'Administration donnera son complément nécessaire à la restauration de Brantôme en sauvant le cloître après l'église (1).

Ce vœu, qui résume les impressions unanimes du Congrès, est adopté sans opposition.

M. le comte Ulrich d'Abzac en propose un autre, inspiré aussi par l'excursion de la veille. Chacun se rappelle avec quel étonnement on a vu les jalons blancs d'une route s'aligner, dans

(1) Nous sommes dans la douloureuse obligation d'ajouter, qu'au moment où s'imprime ce compte-rendu, le cloître de Brantôme n'existe déjà plus. M. Abadie vient de le démolir, sans raison, sans prétexte ; et la surprise qu'il nous ménageait ainsi est d'un fâcheux augure pour la suite des restaurations de St.-Front. Après un pareil trait de hardiesse, il n'est guère permis d'en douter, le cloître de St.-Front, la façade de l'église latine, les deux confessions si précieuses à tant de titres, et le clocher lui-même disparaîtront successivement, sans que jamais ces projets destructeurs aient été publiés à l'avance. La cathédrale entière est mise décidément en coupe réglée, et il n'en restera pas la dixième partie. C'est ainsi que, de tout le transept du

cette merveilleuse promenade de Bourdeille, suspendue en corniche sur la rivière de Dronne. Pour quitter ce rocher aplani et planté par le ministre Bertin, la route comble à grands frais le précipice qui s'étend dans la direction du château dont elle fait ensuite le tour de manière à rester séparée du bourg. Or, les habitants de Bourdeille sont effrayés de ce tracé, et ils voudraient que le Congrès les aidât à en faire prévaloir un autre plus naturel et plus économique, en réalité, si l'on paie le terrain communal comme les propriétés privées. Ils comprennent parfaitement que le noble château, dont ils sont fiers, sera enterré et rapetissé par la route projetée, et que leur ravissante promenade sera détruite ; car que deviendront ces vieux ormes et ce tapis de gazon qui les sépare avec un déblai de cinq mètres ? Puis le bruit et la poussière d'une route enlèveront tout le charme de cette promenade, maintenant si verte et silencieuse. Quand même il y aurait réellement une augmentation de dépense de quelques milliers de francs avec le tracé présenté en seconde ligne par l'Administration, il serait encore regrettable de déshonorer, pour un si mince intérêt, le plus beau site et le plus beau château de la province.

M. de Chaunac ne peut croire que le tracé si justement critiqué par les habitants de Bourdeille, dont M. d'Abzac

Nord, on n'a pas conservé un seul chapiteau, ni une seule pierre, à l'exception de deux petits tailloirs que l'architecte parisien aurait pu facilement emporter dans sa malle. Avec ce système de restauration, on aura bientôt, à la place du plus curieux monument de France, une église neuve copiée très-librement sur l'ancienne et bâtie du reste avec un rare talent, comme tout ce que fait M. Abadie. — Beaucoup de gens trouvent que St.-Front vaut mieux ainsi ; et nous partagerons nous-même cet avis, le jour où le musée du Louvre échangera ses vieux tableaux de maîtres pour de bonnes copies toutes fraîches, et où la Bibliothèque impériale donnera ses médailles antiques contre autant de Napoléons nouvellement frappés.

*(Note de M. F. de Verneilh, secrétaire-général.)*

s'est rendu l'organe, soit l'œuvre de M. l'Ingénieur en chef du département : il aurait eu plus de sagesse et ne se serait pas laissé séduire, comme ses agents, par le désir de faire quelque chose d'extraordinaire et de saisissant.

Conformément à l'avis de MM. d'Abzac et de Chaunac, le Congrès s'associe entièrement aux vues des habitants de Bourdeille.

M. Galy demande s'il ne conviendrait pas de transporter à Périgueux, et de réunir aux autres reliques de saint Front, le reliquaire émaillé qu'on a examiné à Chancelade : Monseigneur le revendiquerait et pourrait le faire payer à la Fabrique ce qu'en ont offert les brocanteurs. M. J. de Verneilh, bien que le reliquaire de Chancelade provienne de l'église d'Andrivaux, croit préférable de le laisser dans l'abbaye qui l'a recueilli, et qui d'ailleurs, comme la cathédrale, comptait saint Front au nombre de ses patrons. Il prierait même Monseigneur de recommander aux curés, d'une manière générale, de ne rien vendre absolument en fait d'objets de ce genre. Si la vente est prohibée en droit, elle a souvent lieu en fait, et il est bien rare qu'elle ne soit pas regrettable. M. de Caumont ajoute qu'indépendamment des considérations morales qui doivent porter les Conseils de fabrique à ne point aliéner des objets d'art, il faut dire qu'ils font presque toujours de mauvais marchés, parce qu'ils ne connaissent pas la valeur de ce qu'ils vendent. C'est ainsi, dit-on, qu'un brocanteur a pu gagner quarante mille francs en revendant au prince Soltikoff ce qu'il avait acheté à bas prix dans diverses paroisses. M. Drouyn raconte, à ce sujet, qu'en sa qualité de directeur du Musée de Bordeaux, il venait d'acquérir, au prix qui lui avait été demandé, un beau plat émaillé, lorsqu'un marchand d'antiquités en offrit immédiatement le triple.

M. de Chaunac émet le vœu que la restauration du cloître de Cadouin soit reprise et achevée. Il désire aussi que les

magnifiques remparts de Domme puissent être conservés avec plus de soin que par le passé.

Puisqu'on en est à faire des souhaits, M. le comte de Chasteigner en proposera un qui a toute chance d'être exaucé : ce serait que l'on mît bientôt en place, près des fonts baptismaux, le bas-relief du XIII^e. siècle, représentant le baptême de Notre-Seigneur, qui est déposé sur le pavé de l'église de Brantôme. M. Massoubre souhaite de même que le chapiteau en marbre blanc, qui est à moitié enterré dans la principale rue de Brantôme, où il sert de borne, soit prochainement transporté au Musée de Périgueux, ou, ce qui vaudra encore mieux, dans la vieille abbaye dont il faisait partie, sans doute, à l'époque carlovingienne.

M. le Secrétaire donne lecture du rapport suivant :

La Société française a toujours pris un vif intérêt à tous les essais qui peuvent préparer le réveil des arts en province. Malgré l'invitation de M. l'abbé Du Doignon, on n'a pu cependant visiter l'autel peint, malheureusement trop peu avancé, qui est destiné à l'église de Jourgnac; mais, sur la demande de M. Vergniol, sculpteur à Périgueux, une Commission, composée de MM. Léo Drouyn, de Chasteigner, de Castelnau, Jules et Félix de Verneilh, a examiné deux autels en marbre, de style roman, faits pour de simples églises de campagne. Le Commission a constaté que M. Vergniol s'était heureusement inspiré des œuvres nouvelles créées par M. Abadie, à Brantôme, et de la sculpture ancienne des églises romanes-bizantines du Périgord. Tout en conservant par économie le système des placages, il a donné à ses autels l'apparence de marbres massifs, et il a remplacé, avec à-propos, le type des tombeaux pleins par celui des tables portées sur des colonnes. En persévérant dans la voie où il s'est placé, en donnant à ses productions plus de pureté de style et d'har-

monie, M. Vergniol répondra, la Commission n'en doute pas, à un besoin du pays, et il contribuera, dans sa modeste sphère, à ce grand mouvement qui doit rendre à tous les monuments du culte, même aux plus petits, leur première splendeur.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 39^e. et dernière question du programme, ainsi conçue :

*Quels sont les châteaux-forts, des différents âges, les plus remarquables du pays? En présenter un catalogue méthodique et raisonné.*

M. Léo Drouyn, pour se conformer à l'ordre chronologique, parlera d'abord des fortifications de la première période du moyen-âge, qui se composaient uniquement de mouvements de terre et de constructions en bois. On sait que, dès le temps de Charlemagne, les pirates normands commençaient à inquiéter nos rivages. M. Drouyn croit avoir trouvé, non pas dans le Périgord, mais au moins sur les bords de la Dordogne, quelques restes de ces travaux de fortification opposés aux Normands par Charlemagne ou par ses premiers successeurs. Du grand château de Fronsac, il ne subsiste guère que le site, si imposant d'ailleurs et si heureusement choisi; mais dans le canton de Brannes, on distingue parfaitement le plan d'un petit château qui porte encore le nom significatif de *Butte de Charlemagne*. C'est en effet une butte carrée, large et longue de 35 mètres seulement, et entourée d'un fossé de 15 mètres de largeur. On n'y voit point de traces de construction à chaux et à sable; mais on y remarque des débris de tuiles creuses, différentes des nôtres et encore plus de celles des Romains, qui attestent l'existence d'anciens logements en bois. Trop exigu, trop dénué de toute espèce de dépendances pour avoir servi d'habitation au plus pauvre des chevaliers, ce châtelet, ainsi que

d'autres du même genre, semble avoir été destiné, comme son nom l'indique, à recevoir un poste de soldats carlovingiens, qui surveillait au loin le cours de la Dordogne, annonçait par des signaux l'approche de l'ennemi, et, selon les circonstances, se défendait sur place ou se réunissait à d'autres postes, de manière à former un contingent respectable.

M. de Chasteigner rappelle, à propos des faits observés par M. Drouyn, que les hommes placés dans les mêmes circonstances, agissent toujours à peu près de la même manière à toutes les époques. Les *block-haus* de nos soldats d'Afrique ne ressemblent-ils pas aux redoutes que l'on vient de décrire? La dimension des châteaux en terre et en palissades est souvent si restreinte, qu'on les a pris parfois pour des *tumulus*.

M. de Castelnau cite, comme remontant à l'époque des incursions normandes, le château de Puy-Normand, à la frontière de la Gironde; il ne reste que l'emplacement de ce château, mais bien dessiné et très-facile à reconnaître.

M. F. de Verneilh dit que l'on reconnaît aussi l'emplacement des quatre châteaux élevés, dans la banlieue de Périgueux, par l'évêque Frotaire de Gourdon, *ut essent munimen et refugium contra Normannos*. Ils se nomment Agonac, Croniac, Auberoche et la Roche-Saint-Christophe. Ils sont tous vastes comme il convenait à des lieux de refuge, et leur situation est très-bien choisie. M. de Verneilh signalera, à Agonac, certains débris des constructions primitives qui étaient déjà en pierre, malgré leur date reculée (976 à 991). D'ailleurs, l'ensemble du château actuel, vaste donjon carré à contreforts plats, très-bien conservé, et très-curieux par ses voûtes à deux nefs, par ses escaliers à rampes droites et toute sa distribution intérieure, est du XII^e. siècle, même de la seconde moitié. Mais l'angle sud-ouest de ce donjon

repose sur les claveaux en encorbellement d'une arcade, l'ancienne porte du château de Frotaire. Pourquoi bâtir ainsi l'angle d'un donjon sur une porte coupée par le milieu, et murée tant bien que mal au-dessous des claveaux ? C'est, sans doute, et M. de Caumont est aussi de cet avis, pour attirer les assaillants sur un point plus fort en réalité qu'en apparence. Toujours est-il qu'on a utilisé pour ce donjon roman une partie de l'enceinte intérieure d'un château plus ancien, dont l'appareil, que l'on retrouve aussi sur quelques points de l'enceinte extérieure, est analogue à celui de St.-Front.

M. Paquerée signale, comme lieux de refuge, d'époque indéterminée, mais ayant servi jusqu'au moyen-âge, des cavernes avec murs de clôture et appareil de défense, notamment aux Eyzies sur la Vézère, où l'on voit des murs de fortification, presque un château, en avant d'une vaste grotte, sous une corniche de rocher.

M. de Chasteigner dit que, dans une région de l'Angoumois très-voisine du Périgord, à Vilhonneur, à St.-Paul et à Rancogne, il existe des tours dont la destination paraît être de protéger l'entrée d'immenses grottes naturelles où l'air ne manquerait pas à des milliers de réfugiés, et où ils trouveraient de l'eau en abondance. La tradition du pays veut que ces souterrains des bords de la Tardoire aient autrefois communiqué entre eux, et avec le donjon du château de La Rochefoucauld

M. Léo Drouyn reprend l'examen des anciennes fortifications qui couvrent le sol périgourdin, et il arrive aux vrais châteaux postérieurs à l'an 1000. Comme plan, ils diffèrent peu de ceux des autres provinces de la France. Tous, ou presque tous, sont situés sur des éminences (promontoires ou pics), fort peu en plaine ; leur forme est donc très-irrégulière, parce qu'on a été obligé de suivre les sinuosités

du terrain. Les principaux châteaux de la Gironde, fondés au commencement du XIV^e. siècle, sont au contraire presque tous en plaine. Aussi ont-ils des formes régulières, qui constituent une exception relativement à l'ensemble de la France. — Ceux des châteaux du Périgord qui sont bâtis sur des promontoires se trouvent naturellement défendus, de trois côtés, par la déclivité du coteau. Une, deux, ou même trois coupures profondes, plus ou moins espacées, les protégent du côté du plateau. Ceux qui sont situés sur des pics isolés n'ont pas de fossé au pied du pic si celui-ci est assez abrupte, et en ont au contraire si la position n'a pas été jugée assez forte.

Après ces données générales sur les forteresses féodales du Périgord, M. Drouyn donne une courte description de toutes celles qu'il connaît.

*Badefol.* — Le château de Badefol occupe toute la pointe d'un promontoire étroit et allongé, parallèle à la rive gauche de la Dordogne, à quelques kilomètres au-dessus de La Linde. Trois coupures, très-rapprochées l'une de l'autre, le séparent du plateau. Les deux premières sont à fond de cuve et creusées dans le roc. La troisième, à environ 60 mètres des deux autres, est un simple fossé creusé dans une roche friable. La forme très-étroite de ce château rappelle un peu celle des forteresses de l'Alsace. Les bâtiments sont tellement en ruine qu'il est difficile de comprendre comment ils étaient disposés. Il semble cependant que le donjon se trouvait à l'extrémité du promontoire.

*Beynac* — Le château est bâti sur la pointe d'un rocher très-élevé qui s'avance sur la rive droite de la Dordogne; au-dessous, la ville se déploie en amphithéâtre. Deux coupures ont été creusées dans l'étroite langue de rocher qui relie aux plateaux l'emplacement de Beynac. Le point culminant du promontoire est occupé par le château proprement

dit, qui en suit tous les contours, et dont les bâtiments bordent la seconde coupure.

*Bigaroque.* — Une motte factice a été élevée sur l'extrémité d'un promontoire qui domine la rive droite de la Dordogne ; au-dessus se trouvent des constructions tout-à-fait en ruine. Plus bas, l'ascension du coteau était combattue par un donjon carré à contreforts plats.

*Biron.* — Le château s'élève sur la pointe d'un pic qui domine les environs à dix lieues à la ronde. Restauré à toutes les époques, son plan est d'une complication extraordinaire et remonte à l'époque romane. Le donjon, qui se trouvait au point culminant, a été, en grande partie, remplacé par des constructions du XI^e. et du XII^e. siècle. Pour y arriver, il fallait passer sous quatre portes protégées par des tours, et traverser de longs couloirs en zigzag. Plusieurs tours romanes carrées, à contreforts plats, existent encore ; l'une d'elles contient une porte. Ce château ne paraît pas avoir eu de fossés et n'en avait pas besoin, tant le talus naturel est rapide et prolongé.

*Bourdeille.* — Ce château a été l'un des objets principaux de l'excursion archéologique de la veille. Il suffira de rappeler qu'il est situé sur une étroite langue de rocher, médiocrement haute, mais très-escarpée, qu'entoure le bourg, autrefois ville murée. Toutes les fortifications avancées se pressent du côté de l'Est. Le château de Bourdeille a encore une toiture, ce qui est rare pour les forteresses du moyen-âge, devenues généralement inutiles, et, par suite, abandonnées. Le donjon surtout est merveilleusement conservé ; il ne paraît pas appartenir à la première construction et au premier plan, ainsi qu'on l'a remarqué hier ; car la cour, qu'il domine de toute sa hauteur, a été autrefois occupée par des salles voûtées, dont on ne voit les arrachements que sur le mur du Nord. Toutes ces salles, à en juger par le style de leurs chapiteaux et de leurs nervures, n'étaient an-

térieures que de quelques années au donjon, et appartenaient aussi au XIV^e. siècle.

*Bonneuil.* — Il ne reste du château de Bonneuil qu'une tour carrée, de style roman, mais très-petite; la chambre qu'elle offre à chaque étage n'a que 2 mètres dans tous les sens.

*Castelnau.* — Le château, placé sur l'extrémité d'un promontoire étroit et élevé qui longe la rive gauche de la Dordogne, est une des forteresses les plus pittoresques et les plus heureusement situées de la province. A sa gauche, et à une profondeur considérable, la Dordogne roule ses eaux rapides; à sa droite, se creuse une vallée qui le met à l'abri de toute attaque; devant lui, sur la pointe du promontoire, le village de Castelnau s'étend en amphithéâtre; une langue de rocher, coupée à trois endroits, l'isole par derrière. Pour parvenir à la tour carrée et romane, servant de donjon, qui se trouve au point culminant, il fallait franchir trois portes fortement défendues. Ce donjon est entouré d'une enceinte particulière et précédé d'une cour. Une autre énorme tour ronde, à murs très-épais percés d'embrasures pour canons, a été bâtie, à la fin du XIV^e. siècle, sur le bout du promontoire et en contre-bas du donjon.

*Clerens.* — Ce château est situé sur un rocher qui s'élève de quelques mètres seulement au fond d'une vallée. Son plan est un polygone très-irrégulier approchant de l'ovale. La porte principale est romane, et le donjon carré paraît appartenir au XIII^e. siècle. Un système de terrasses, de tours et de fossés, protégeait les abords du château.

*Clermont-de-Beauregard.* — Ce château est bâti sur un promontoire; un seul fossé le protége du côté du plateau. Une tour romane à contreforts plats servait de donjon.

*Commarque.* — M. Drouyn n'a pas vu le château de Commarque; mais il sait qu'il a beaucoup d'importance. M. de

Chaunac disait, en présence de la magnifique tour de Bourdeilles, que le donjon de Commarque était encore plus élevé et plus beau.

*Excideuil.* — Ce grand château des vicomtes de Limoges, dont les débris appartiennent encore à la maison de Talleyrand, est situé sur une large table de rocher qui offrait, sur presque tous les points, un mur naturel haut de 8 ou 10 mètres. Au centre étaient deux donjons si voisins l'un de l'autre que, plus tard, le pignon d'un bâtiment d'habitation est venu les souder par leurs angles. Mais primitivement ils étaient isolés ; ils sont de forme carrée, sans contreforts extérieurs et sans voûtes ; ils paraissent remonter aux premières années du XIII^e. siècle.

*Grignols.* — Ce château occupe toute la pointe d'un étroit promontoire ; trois coupures le séparent du coteau, et les bâtiments s'élèvent entre deux de ces coupures, ce qui est une exception pour le Périgord ; car, ordinairement, les bâtiments et le donjon sont situés à l'extrémité du promontoire. Les constructions, fort ruinées, semblent postérieures à l'époque romaine.

*Gurcon.* — Ce château couronne la pointe d'un mamelon qui s'élève dans la plaine comme un pain de sucre. Il ne paraît pas avoir eu de fossés et n'en avait pas besoin. Les bâtiments qui restent ne datent que de la Renaissance, sauf une tour placée à l'angle nord.

*La Rue.* — Le château de La Rue à Drayaux, en face de Badefol, s'élève sur un cube de terre entouré de murs : quelques portions paraissent appartenir au XIV^e. siècle ; d'autres ne datent que de la fin du XV^e. Un fossé le sépare du plateau au bout duquel il est bâti.

*Mareuil.* — Ce château était, avec Biron, Bourdeilles et Beynac, une des quatre baronnies du Périgord ; il est situé dans une vallée marécageuse, et protégé par des fossés rem-

plis d'eau. Sa forme est cependant irrégulière ; il a été rebâti à la fin du XV^e. siècle, sur d'anciennes fondations. On les reconnaît surtout au nord-est, où la base des murs est renforcée de contreforts plats ; il ne reste de même que d'anciennes fondations de Bertrand de Born, à Hautefort.

*Maroitte.* — Malgré ses dix tours, le château de Maroitte n'est pas réellement une forteresse féodale, c'est plutôt un grand château d'habitation très-imposant, du reste, et que l'on s'étonne de ne pas voir mentionné plus souvent dans l'histoire de la province ; il ne présente rien d'antérieur aux règnes de Charles VIII et de Louis XII.

*Molières.* — Ce château servait de citadelle à la bastide de même nom. Il est de forme carrée, avec un donjon isolé au milieu de la cour. Ses tours sont carrées aussi, mais sans contreforts. Il remonte aux premières années du XIV^e. siècle.

*Montferrand.* — Ce château, situé sur un promontoire, est divisé par une coupure pratiquée dans le rocher en deux portions d'égale étendue. Une autre coupure isole le château entier. La portion comprise entre les deux coupures, et servant de cour, est entourée de murailles avec des tours rondes, inégales de grosseur et ouvertes du côté de la cour. Le château a trois portes suivies de longs couloirs entre deux murs. L'une d'elles, sous une tour, donnait entrée dans la cour proprement dit où se trouve, sur le bord de la coupure, le donjon carré, de style roman. Un mur épais enveloppe toute cette partie du château ; il se relie à une tour ronde placée à l'extrémité du promontoire. Le château paraît très-ancien : on y remarque, ainsi qu'aux ruines de Limeuil, des murs bâtis en arêtes de poisson.

*Montignac.* — Le château de Montignac-le-Comte, séparé du plateau par deux coupures, est roman dans son ensemble. La porte, parfaitement conservée et de disposition très-originale, est placée dans l'angle d'un réduit carré ménagé

dans le rempart de l'ouest, et dont l'entrée se couvre encore d'une arcade surbaissée. Les assaillants qui se préparaient à enfoncer cette porte, se trouvaient donc placés dans une sorte de puits, et exposés de tous cotés aux projectiles des défenseurs du château. Lorsque le dernier comte de Périgord de la maison de Talleyrand se fortifiait à Montignac, contre le roi de France, il ajouta au château roman des constructions considérables qui n'empêchèrent pas Boucicaut de le forcer dans ce dernier refuge. Ce sont des batteries couvertes, percées pour le canon, qui dominent la ville, et un donjon circulaire. Cette énorme tour, dont le diamètre atteint 20 mètres, fut établie sur le point le plus escarpé et complètement en-dehors de l'enceinte. On ne pouvait y arriver de l'intérieur du château que par un pont.

*Montravel.* — Le château, situé sur la pointe d'un promontoire, est entièrement enveloppé par un fossé large et profond entouré lui-même d'un chemin de ronde formé par un *vallum* très-étroit. Au milieu de l'enceinte, qui mesure avec ses fossés 300 mètres de longueur sur 130 mètres de largeur, s'élevait une motte à peu près rasée maintenant. Elle divisait le château en deux parties égales. Dans celle de l'ouest, s'élève encore à une grande hauteur un pan de mur qui a appartenu à une tour romane; toute l'enceinte était entourée de murs flanqués de tours rondes.

*Nontron et Piégut.* — Ces deux châteaux avaient l'un et l'autre une véritable importance au point de vue militaire; mais ils ont été bâtis par les vicomtes de Limoges, et ne se trouvaient pas dans l'ancienne province, dans l'ancien diocèse du Périgord. C'est avec les châteaux Limousins, et notamment avec celui de Châlus, qu'il conviendrait de les comparer.

*Riberac.* —On y voyait, il y a peu d'années, les restes d'un donjon roman. M. J. de Verneilh en a conservé un dessin.

*La Tour-Blanche.* — Ce château, qui était dans l'organi-

plis d'eau. Sa forme est cependant [illegible] ne situé
à la fin du XV^e. siècle, sur d' [illegible] Par es-
reconnaît surtout au nord-es [illegible] portée, et
forcée de contreforts plats [illegible] tours car-
ciennes fondations de Be [illegible] . du XIII^e.

*Maroitte.* — Malgr [illegible] rtout remar-
n'est pas réellement [illegible] un de l'autre de 20
grand château d' [illegible] carrées, à contreforts plats
l'on s'étonne [illegible] l'histoire de [illegible] elles offre à l'intérieur une cou-
règnes de [illegible] tout-à-fait semblable à celle de St.-

*Molièr* [illegible]

de m [illegible] de Verneilh n'ajoutera rien à ce que M. Drouyn
au [illegible] de dire sur les châteaux-forts; il demande seulement
c' [illegible] entretenir le Congrès des nombreux castels qui se sont éle-
vés en Périgord aux XV^e. et XVI^e. siècles, et qui donnent à
ce pays une physionomie particulière. Il est certain que bien
peu de provinces sont aussi riches que celle-ci en petites
résidences seigneuriales. Il en est peu aussi qui renfermassent
une aussi grande quantité de gentilshommes. « Ce pays, dit
« l'illustre historien de Thou, est si rempli de noblesse qu'à
« peine il peut la contenir. Les esprits, ajoute-t-il, y sont
« querelleurs et remuants, et depuis que La Renaudie
« eût formé la conjuration d'Amboise, on a remarqué qu'il
« n'y a pas eu en France de troubles de quelque importance
« dont les premiers fondements n'aient été jetés en Périgord,
« et par des gens du pays. »

M. de Verneilh n'entreprendra pas de défendre le Périgord contre la mauvaise réputation que ses enfants s'étaient faite pendant les guerres de religion. Si on y fait encore quelques allusions dans les écrivains du temps de la Fronde, Scarron entre autres, elle s'est depuis complètement dissipée. M. de Verneilh se contentera de décrire, en peu de mots,

ales et les caractères saillants des habi-
e noblesse. A l'exception d'un cer-
s importants et plus compliqués,
re baronnies; puis Maroitte,
fort, Neuvic, Lambertye et
nvariablement d'un corps
ondes à machicoulis,
octogone renfermant
omplètent des toits aigus, des
es en croix, s'est continuée depuis
la fin du XVI°., et il est peut-être re-
n y ait renoncé, tant elle est heureuse et d'un
. Elle supposait d'ailleurs, chez ceux qui l'adoptaient, une fortune et un rang assez élevés, et les châteaux de ce genre ont été généralement construits par des familles distinguées. M. de Verneilh en pourrait citer près d'une cinquantaine. Quelquefois les deux tours rondes étaient économiquement remplacées par de petites tours carrées ou par de simples nids d'hirondelle. D'autres fois enfin, la gentilhommière consistait en un corps de logis, à pignons aigus, accompagné de l'inévitable tour d'escalier, et même, dans ce cas, le modeste castel avait meilleure mine que la vulgaire maison carrée qui passe aujourd'hui, aux yeux de tant de gens, pour l'idéal de l'élégance et du confort.

A côté de ces types, à peu près invariables, le goût des propriétaires, la fantaisie des artistes, ou la disposition de l'emplacement, ont introduit des modifications originales. Ainsi, dans le château des Bories, près de Périgueux, charmante habitation élevée vers la fin du XV°. siècle (1497), et possédée encore par la famille de Saint-Astier, on remarque un escalier magnifique, digne d'un palais, et dont le plan n'a point été imité dans le pays, excepté peut-être à la maison de la place du Coderc, et encore l'imitation est-elle un

peu lointaine. Cet escalier est renfermé dans une haute et large tour, de forme carrée, au centre de laquelle s'élève une seconde tour, carrée aussi, qui lui sert de noyau. C'est entre les murs de ces deux tours que se développe l'escalier. D'un étage à l'autre il y a quatre montées droites, voûtées en berceau ogival, et quatre paliers à nervures compliquées retombant sur des culs-de-lampe sculptés. De larges croisées éclairent abondamment l'escalier et donnent un jour suffisant aux petites salles voûtées qui règnent à chaque étage de son noyau carré. L'escalier de la place du Coderc a aussi des montées droites; mais son centre est à jour, comme dans les escaliers modernes, et les plafonds de ses paliers reposent sur d'élégantes colonnes arabesques. Il faut admirer, aux Bories, la perfection de l'appareil et remarquer à quelques fenêtres de gros bâtons noueux, en guise de meneaux.

M. J. de Verneilh cite d'autres châteaux artistiques qu'il recommande, comme sujet d'études, aux architectes et aux touristes : la chapelle Faucher, près Brantôme; les ruines pittoresques de Bruzac et de Puyguilhem, ravissant édifice du temps de François Ier. Ces trois châteaux peuvent être visités, avec les abbayes de Barchaud et St.-Jean-de-Colle, dans une excursion d'un jour; mais on ne peut encore le faire en voiture.

Puyguilhem, bâti par M. de La Marthonie, premier président du Parlement de Bordeaux et ensuite de celui de Paris, mérite surtout d'être étudié avec soin et serait digne d'une monographie. Le ciseau capricieux des artistes de la Renaissance n'a taillé nulle part de plus merveilleuses sculptures. Les lucarnes sur le toit sont des chefs-d'œuvre de goût et d'imagination. Les deux tours d'escalier sont littéralement couvertes, ainsi que les machicoulis de la grosse tour ronde, d'arabesques, de figurines et de lettres entrelacées. Au milieu de ces ornements, quelques salamandres sculp-

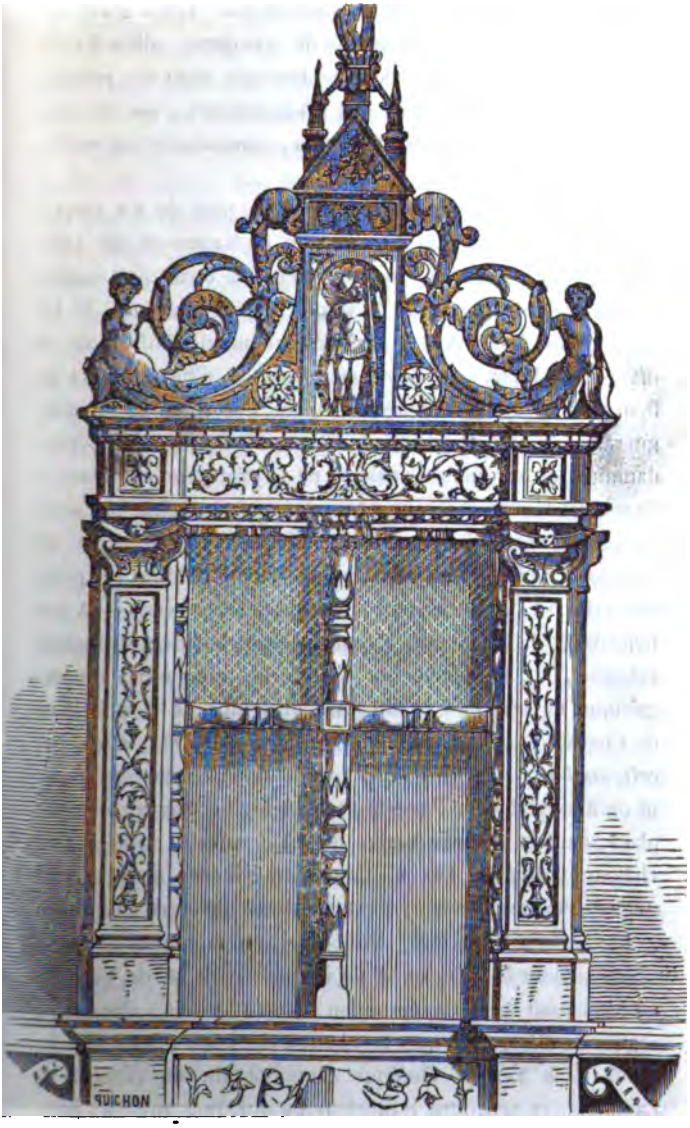


UNE DES FENÊTRES DU CHATEAU DE PUYGUILHEM (Dordogne).

tées confirment la date de la construction. Après avoir appartenu long-temps à la maison de Rastignac, alliée à celle de La Marthonie, cette élégante demeure vient de passer, par héritage, à M. le duc de La Rochefoucault, qui en continuera certainement la restauration, commencée par un habile architecte de Paris.

Dans l'arrondissement de Bergerac, près de La Linde, M. de Verneilh signale les châteaux de Bannes et de Lanquais. Bannes est situé sur un monticule escarpé et domine la vallée de la Couze de la façon la plus heureuse. Il fut élevé, sous Louis XII, par un évêque de Sarlat, de la maison de Biron; sa porte est sculptée d'hermines et de fleurs de lis qui, à défaut d'autres documents, lui assigneraient pour date le règne d'Anne de Bretagne. Indépendamment de ses tours crénelées, de sa jolie cour intérieure et de son pavillon d'entrée, on y remarque une immense cheminée en pierre très-richement ornée, dont le *Chroniqueur du Périgord* a publié un dessin, et une chambre dont les peintures du XVI^e^. siècle sont assez bien conservées. — A une lieue de là, le château de Lanquais, propriété de notre savant collègue, M. le vicomte de Gourgues, nous offre un magnifique modèle de l'architecture du temps de Henri III ou de Charles IX. Audrouet du Cerceau, dans ses *Plus excellents bâtiments de France*, ne donne rien de plus beau, ni de mieux dessiné, que le pavillon à cinq étages qui remplaça, dans la seconde moitié du XVI^e^. siècle, une aile du château gothique. Les cheminées intérieures sont remarquables par leurs dimensions et la richesse de leurs sculptures.

Le Sarladais est fort riche aussi en monuments. On y vante surtout le château de La Roque; mais M. de Verneilh ne le connaît que de réputation; il n'a étudié, dans cette région du Périgord, que le château de Losse, bâti sur les bords de la Vézère. Quoique contemporain du château de Lanquais, et peut-être postérieur de quelques années, puis-

qu'on sait par une inscription qu'il fût bâti, en 1570, par un certain « Jehan Lamare, maistre maçon de Gourdon, » on y retrouve les tours à machicoulis, les fossés creusés dans le roc, et les autres dispositions des châteaux plus anciens. Ce n'est pas seulement parce qu'au lieu d'un architecte de Paris, le sire de Losse, homme de cour cependant, et capitaine des Gardes écossaises, avait pour maître de l'œuvre un maçon de Gourdon, c'est sans doute aussi parce que les premières guerres de religion venaient de rendre quelque utilité aux fortifications, long-temps inoffensives, des châteaux d'habitation. Du règne de Louis XI à la mort de Henri II, pendant plus d'un siècle, les fossés, les machicoulis et les meurtrières étaient affaire d'habitude ou de décoration seigneuriale. La prudence, il faut en convenir, ne les commandait nullement. Une autre singularité de ce château de Losse, c'est d'être rempli d'inscriptions énigmatiques. M. Montagrin en a publié une, ainsi conçue : *Cum sudore, carcere et sanguine feci.* Assurément elle n'aurait, pour aucun de ceux qui savent bien leur histoire, la signification féroce que lui attribuent les ennemis des temps passés. Barbe-Bleue, lui-même, ne se vanterait pas de ces choses-là. Aussi bien, comme le prouvent des documents communiqués par la famille de Losse, elle reproduit la devise d'un grand capitaine du XVIe. siècle, dont le nom se trouve souvent mêlé à l'histoire de nos guerres, et qui s'éleva, par de longs et pénibles services, à une haute position militaire. C'est précisément Jean de Losse, capitaine de la Garde écossaise, gouverneur de Henri IV, et qui réédifia, sur ses vieux jours, le château de ses pères. Une autre inscription, d'un genre plus gai, peint bien les ennuis et les découragements de tout homme qui bâtit :

LORSQUE CUYDAIS ACHEVER JE COMMENÇAIS.

M. de Verneilh pourrait citer encore une longue liste de

châteaux intéressants ; mais il en a dit assez pour attirer l'attention du Congrès sur ces richesses monumentales, en architecture civile. Plus heureuse que d'autres, notre province n'a pas eu beaucoup à souffrir du vandalisme révolutionnaire. Cela tient à plusieurs causes : d'abord aux rapports affectueux, et en quelque sorte familiers qui existaient entre la noblesse et les paysans, et ensuite au peu d'intérêt qu'avaient les villages voisins à démolir les châteaux pour se bâtir des maisons. Dans les pays où les matériaux de construction sont rares, les monuments ont trop souvent servi de carrières ; mais ce n'était pas le cas en Périgord, où les pierres de taille sont partout si belles et si abondantes. Nous n'avons guère à déplorer, en fait d'œuvres d'art vraiment regrettables, qued démolition du magnifique château des ducs de La Force ; et il faut dire, à l'honneur de nos compatriotes, qu'elle fut l'œuvre d'un étranger, le représentant du peuple Lakanal.

Après ces communications de MM. Drouyn et de Verneilh, les châteaux donnent encore lieu à quelques observations. M. le comte de Chasteigner a remarqué que, dans presque toutes les forteresses du moyen-âge, les assaillants étaient obligés, par la disposition des portes, à présenter aux assiégés le côté droit qui tenait l'épée et n'était pas abrité par le bouclier. Cela est particulièrement remarquable au château de Bonaguil, dans le Quercy, où l'on n'entre qu'après avoir fait trois ou quatre détours dans un petit espace. — M. de Caumont déclare, qu'à son avis, les portes des châteaux-forts ne prennent de ponts-levis qu'au XIV^e^. siècle. Il avait dit d'abord, dans son *Cours d'archéologie*, que cette ingénieuse invention était pratiquée au XIII^e^. siècle ; mais il a rectifié cela après s'être aperçu que les châteaux sur lesquels il se fondait, avaient été remaniés postérieurement à la construction primitive. M. de Caumont demande, en terminant, d'où viennent les ponts-levis. M. F. de Verneilh répond que ce n'est pas de l'Orient où il n'en a pas observé d'anciens.

L'invention paraît française, comme le mot qui la désigne.

M. de Chasteigner a constaté, comme M. Jules de Verneilh, l'extrême abondance des châteaux d'habitation dans le Périgord. Plus on en cherche, dit-il, plus on en trouve; il y en a plus que sur les bords de la Loire.

M. de Caumont fait observer qu'avec tant de richesses, il n'en est que plus urgent de faire le plus tôt possible, et de la façon la plus complète, la statistique monumentale de la province; si l'œuvre est trop vaste pour un seul, il faut se la partager; si elle est trop coûteuse, il faut que les villes et le département interviennent par des allocations de fonds, ainsi que cela a eu lieu dans l'Agenais. Au besoin, cette statistique pourrait rester provisoirement manuscrite, texte et dessins. Mais il convient qu'elle comprenne tout et non pas seulement les sommités monumentales M. de Caumont ajoute, à ce sujet, l'envoi de questionnaires qui a été fait par M. l'abbé René à tous les curés du diocèse; c'est une excellente chose; il se félicite aussi de ce que l'enseignement archéologique soit organisé au séminaire de Périgueux d'une manière permanente. Quelquefois il a suffi qu'un professeur fût changé pour faire cesser cet enseignement; un pareil malheur n'est pas à craindre et n'arrivera pas à Périgueux.

### Distribution de médailles.

Après avoir dit que la discussion était close sur la dernière question du programme, M. de Caumont annonce que le Conseil administratif de la Société française d'archéologie a décerné :

Une médaille d'argent à M. Félix de Verneilh, pour ses recherches sur l'architecture byzantine en France et en Occident; une médaille d'argent à M. Léo Drouyn, pour ses explorations en Aquitaine et ses diverses publications; une médaille d'argent à M. Aymar, archiviste, pour ses récentes découvertes dans la cathédrale du Puy; une médaille de bronze à

M. Galy, pour la classification et la réorganisation du Musée de Périgueux; une médaille de bronze à M. Jules de Verneilh, pour les dessins et les gravures dont il a enrichi l'ouvrage de son frère. Précédemment une médaille avait été décernée à M. E. Sagot, architecte à Paris.

### Allocations.

M. de Caumont soumet ensuite à la ratification de l'Assemblée diverses allocations de fonds proposées par le bureau :

Fouilles à Périgueux, 500 fr. (MM. de Verneilh, Galy et Massoubre, commissaires).

Fouilles à Chassenon (Charente), 150 fr. (MM. de Verneilh et l'abbé Arbellot, commissaires).

Explorations diverses de constructions romaines dans la Dordogne, 100 fr. (M. Paquerée, commissaire).

Tour de la Rigale, 100 fr. (M. d'Auzac de Lamartinie, commissaire).

Exploration des murs gallo-romains du Mans, 100 fr. (MM. David, d'Espaulart et Hucher, commissaires).

Fouilles dans la Sarthe, 100 fr. (M. Charles, commissaire).

Fouilles dans l'arrondissement de Mortagne, 100 fr. (M. Dagoury, inspecteur des forêts, commissaire).

Église de Temniac (Dordogne), 100 fr. (M. l'abbé de Saint-Exupéry, commissaire).

Église de Somsois (Marne), 150 fr. (M. le comte d'Allonville, commissaire).

Église d'Iseure (Allier), 100 fr. (M. le comte de Soultrait, commissaire).

Sommes mises à la disposition de M. Des Moulins, 200 fr.

### CLOTURE DE LA SESSION.

M. de Caumont termine par de chaleureux remerciments adressés, au nom de la Société française, à Mgr. l'Évêque de Périgueux qui a présidé deux des séances; à M. le Maire de

Périgueux et aux nombreux habitants de la ville et du département qui ont suivi avec assiduité les travaux du Congrès. Nulle part la Société française n'a trouvé plus de sympathies; aussi M. de Caumont se plaît-il à prévoir que le Congrès scientifique de France pourra avoir lieu, dans quelques années, à Périgueux.

M. l'abbé de Saint-Exupéry, vicaire-général, prononce ensuite les paroles suivantes :

« Monseigneur m'a chargé de vous exprimer ses regrets de n'avoir pu assister à la séance de clôture de ce Congrès. Sa Grandeur vous a dit l'autre jour, en des termes qui ont été au fond de tous les cœurs, combien elle avait été heureuse de pouvoir offrir aux membres de la Société française d'archéologie une salle de son palais, pour la tenue de ses séances. Monseigneur voulait donner ainsi à cette docte Assemblée un témoignage de sa bienveillance et de sa sympathie. Ce témoignage, Messieurs, aura été non-seulement un encouragement à vos utiles et quelquefois si pénibles travaux; votre Société en aura reçu, si je puis parler de la sorte, toute une force nouvelle; et le clergé de ce diocèse, en voyant son premier pasteur vous aider de son concours et de son appui, en concevra certainement une ardeur nouvelle pour l'étude de l'art antique et pour la conservation des monuments religieux confiés à sa garde.

« Nous espérons, Messieurs, que, dans vos pérégrinations sur tous les points de la France, vous conserverez un bon souvenir de notre cher Périgord où vous venez d'apercevoir tant de richesses. Nous espérons mieux : vous voudrez bien désigner Périgueux pour la tenue d'un de vos futurs Congrès, et Monseigneur veut que je vous dise que l'Évêché sera encore mis à votre disposition pour vos réunions. »

*Le Secrétaire-général*,
F. DE VERNEILH.

*Vu par le Directeur-général*,
DE CAUMONT.

# VÉSONE

ET

# SES MONUMENTS

## SOUS LA DOMINATION ROMAINE ;

**Par le Dr. E. GALY.**

. . . . . O Vesunna,
Cæsareis memoranda castris !
Urbs apta belli, pacis et artibus ;
Dejecto Arvernæ stant ubi Numine
Æterna Frontonis trophæa
Semiruta monimenta turris !

L. Frizon (de Brantôme).
Ode à Mgr. Le Boux, évêque de Périgueux, *Opera*, Parisiis, 1675, t. II, p. 288.

Sur le bord de la rivière de l'Isle, au sud de Périgueux, s'élèvent deux montagnes : l'une, gigantesque pyramide, est connue sous le nom d'*Écorne-Bœuf ;* l'autre, développant à l'ouest sa longue croupe, suit de ses pentes rapides et boisées le cours des eaux : c'est *la Boissière* Entre elles se cache une étroite vallée, tapissée de prairies, qu'une fontaine arrose en fuyant vers l'Isle où bientôt elle disparaît.

Rien, dans ces lieux connus sous le nom de *Vieille-Cité*, ne fait supposer qu'ils aient été habités ; mais, en remuant la terre, les cultivateurs découvrent bien souvent des armes en silex, des fragments de poterie grossière, des fibules et de nombreuses médailles. C'est là que commença *Vésone gauloise.*

Les médailles appartiennent à l'enfance de l'art. M. le comte de Gourgues a fait connaître, dans la *Revue numismatique*, les deniers d'argent de cette cité.

Ils représentent, d'un côté, l'effigie d'un chef gaulois; la tête est surmontée comme d'un diadême orné de plumes et de perles, et le revers offre le symbole de la nationalité gauloise : le *Sus-enseigne* fiché à l'extrémité d'une haste pennée; il est accompagné d'instruments de guerre ou d'agriculture. Notre savant compatriote semble ne pas connaître une autre monnaie, tout aussi commune à Vésone que le denier d'argent au type du *Sus*, et dont le cabinet de M. de Mourcin et le mien conservent quelques variétés; elle est en bronze, globuleuse, souvent éclatée sous le coin, n'étant frappée parfois que d'un seul côté. On voit à l'avers la tête couronnée d'Apollon, et au revers, un cheval galopant surmonté de phalères, souvenirs du *bige* et de l'*auriga* macédoniens. C'est évidemment une imitation grossière des statères de Philippe. Jusqu'à présent nous n'avons reconnu aucun caractère d'une langue écrite sur les nombreux deniers que nous avons examinés; en conséquence, c'est en vain qu'on chercherait à y reconnaître le nom de *Vesuna*. Je parlerai, plus bas, des monnaies imitées des deniers consulaires et attribuées aux Pétrocoriens. Les pièces que nous venons de décrire portent avec elles leur certificat d'origine, une physionomie, un style distincts; elles se trouvent ordinairement à Vésone; elles appartiennent à ses premiers habitants.

Ainsi, c'est bien dans cette vallée que s'établirent, pour la première fois, les *Petrocorii* ou *Petrucorii*, issus, sans doute, de quelqu'une de ces familles Ibériennes qui peuplèrent la Gaule à une époque reculée. Le sommet d'*Écorne-Bœuf* fut fortifié, et à l'abri de l'*oppidum* personne n'osa s'établir près d'eux, ce qui était pour les Gaulois, comme le fait observer César, la marque d'une grande valeur. Bientôt les chaumières s'élevèrent autour de la fontaine; la nymphe bienfaisante qui fournissait aux besoins de la vie de la tribu et qui désaltérait les troupeaux, cette eau, principe

de toutes choses, selon l'enseignement druidique, reçut alors de pieux hommages; son nom *Ouna*, *Ona* (1), cours d'eau, fontaine, uni à celui de *vès*, *bès*, *beisso*, vallée (2), désigna désormais la cité gauloise.

Ausone confirme l'étymologie de ce nom lorsque, célébrant les vertus de la fontaine *Divona* de Bordeaux, il s'écrie :

> Salve, fons..... ignote ortu..... sacer
> Urbis genius.....
> Divona Celtarum lingua fons addite divis.

*Salut, fontaine dont la source est inconnue, fontaine sacrée, génie de la Ville, appelée Divona par les Celtes, consacrée comme divinité.....* Ainsi que les *Bituriges Vivisci*, les Cadurques divinisèrent leur principale fontaine, ils l'appelèrent du même nom : *Divona*, *Bibona*, et comme la *Vesunna*, *Vesona* des Pétrocoriens, elle devint le génie tutélaire de leur ville et lui donna son nom.

Invités par un sentiment naturel à admirer les phénomènes imposants de la nature, ces Gaulois, si courageux devant l'ennemi, tremblaient cependant à l'idée que le ciel les anéantirait dans sa chute. Ne pouvant élever encore leur pensée à l'idée de Dieu, *cette sublime synthèse*, ils n'en saisissaient que l'expression; les œuvres de la création recevaient leurs prières. Les montagnes dont l'élévation les rapetissait, les

(1) ΟΥΗΣΟΝΑ, Vésone. — ΔΟΥΗΟΝΑ, Divone, Cahors. — *Ptolémée*, édition de M. Léon Renier, *Annuaire de la Soc. des Ant.*, 1848.

ΟΥΗΣΩΝΑ, Vésone. — ΔΟΥΗΩΝΑ, Divone. — D'après Scaliger et Astruc.

Citons encore les noms suivants :

Γαρουνα, la Garonne.

*Matrona*, la Marne.

*Sequana*, la Seine.

*Mettuana*, la Mayenne.

(2) *Vais*, *bais*, d'après Bullet, signifient gué, mare, creux, etc.

forêts sombres et mystérieuses, dont l'écho redisait le langage humain, l'éclair qui lançait la foudre avec un bruit formidable, l'air, le feu, la terre, l'eau, les astres prenaient à leurs yeux un corps et une âme, et ils les adoraient.

La *Seine*, la *Marne*, l'*Yonne* avaient leurs autels. Les Tectosages engloutissaient, dans leur lac célèbre, les riches dépouilles enlevées aux temples et aux palais de l'Asie.

L'humble fontaine *Vesunna* ne reçut pas d'aussi somptueuses offrandes, elle se contenta de l'immortalité que ses *cultores*, ses adorateurs, lui avaient décernée, en lui élevant des autels et en associant son nom à leur destinée.

Lorsque les Romains eurent assis leur camp à quelques pas de cette pauvre bourgade, et qu'ils furent assurés de la soumission du pays, ils tendirent la main aux *Pétrocoriens*, leur firent franchir la rivière qui les emprisonnait dans la vallée, et ils jetèrent les fondements d'une véritable ville que ses ruines, après dix-neuf siècles, attestent avoir été grande et prospère.

Mais avec les Gaulois ils avaient emmené les dieux, et *Vesunna* ne resta pas seulement *divine* et *tutélaire* (1) : un Romain, *Soter Secundus*, la déclarait *tutélaire* et *auguste*; Marcus Pompeius restaurait son temple en invoquant Apollon devenu dieu topique; *Bassus Caius*, illustre citoyen romain, élevait des autels à la déesse *Stanna*. Le dieu *Telonius* y avait aussi son temple (2).

C'était, de la part du peuple romain, une religion plus politique que cordiale que cette reconnaissance si prompte, que ce droit de bourgeoisie donné à tant de mythes étran-

(1) La personnification et la déification des cités et des lieux furent assez fréquentes dans la Gaule: on connaît le dieu Nemausus, la déesse Bibracte, etc. ; et, pour les noms de lieux, voir l'ouvrage de Dumège : *Monuments des Volsques-Tectosages*.

(2) Voyez les inscriptions du musée.

gers en les associant aux dieux de Rome. Les historiens disent bien que les divinités de la Gaule étaient les mêmes que celles de Rome, et qu'il n'y avait de changé que les noms. Mais comment concilier cette prétendue ressemblance avec la différence si tranchée entre les dogmes druidiques et le polythéisme romain? Rappelons-nous avec quelle énergique et quelle cruelle persévérance le druidisme fut poursuivi par les empereurs qui le refoulèrent dans l'*Armorique;* et n'oublions pas que ce fut *sa doctrine,* tout autant que le pouvoir dont il était le dépositaire, qui lui valut d'être persécuté.

Il y eut donc de l'habileté, de la part des conquérants, quand ils évoquèrent les génies protecteurs de la Gaule pour les associer à leurs dieux; ils gagnaient les cœurs de ces redoutables enfants de la nuit qu'avaient bercés des fées au doux regard, mais qui, par leur culte mystérieux et leurs audacieux succès, épouvantaient l'Empire. S'adressant à leur imagination, ils leur disaient que les héros gaulois iraient, après leur mort, rejoindre sur la voie Lactée les héros, fils de Romulus, et que les dieux des deux nations, confondus dans l'Olympe, ne verraient plus sur la terre ni vainqueurs ni vaincus, mais un grand peuple à protéger.

## VOIES, RUES.

On arrivait à Vésone par quatre voies, indiquées sur les itinéraires. Elles n'ont pas été encore reconnues. Elles se dirigeaient sur *Burdigala*, *Santones*, *Augustorium*, et *Aginnum*. Les stations de *Sarrum*, *Excisum*, *Fines*, n'ont pas été déterminées. M. Dessales, notre docte archiviste, ne croit pas que La Linde soit le *Diolindum* ou *Biolindum* mentionné. Nous ne connaissons qu'une seule borne milliaire : elle a été retrouvée par M. de Taillefer, à une lieue de Périgueux, sur la voie de Saintes, à l'endroit appelé le

*Toulon*; elle est dédiée à l'empereur Florien ( Voir les inscriptions).

La voie d'*Aginnum* passait à Campniac, où elle a été découverte l'année dernière. Elle s'inclinait en abordant la rivière que l'on ne traversait pas sur un pont comme on l'a cru. Les barrages des moulins n'élevaient pas alors les eaux; ils sont un travail du moyen-âge, et l'Isle, coulant en cet endroit sur un lit de rochers uni, offrait un gué facile. La voie traversait, peut-être, l'emplacement de la ville gauloise en suivant le vallon.

La première couche, *statumen*, était construite avec d'énormes moëllons fichés debout et pressés à sec les uns contre les autres; un *pavimentum* les recouvrait, il était composé de deux couches de silex noyés dans du ciment (le milieu de l'*agger*, ou *champ*, était plus élevé que les bords, mais aucun égout ne recevait les eaux pluviales, comme cela avait lieu le long des rues de la ville; où nous avons retrouvé ces conduits intacts des deux côtés; ils étaient bâtis en moëllons, le fond était formé avec une tuile à rebords; ils mesuraient 70 centimètres de hauteur sur 27 centimètres de largeur dans œuvre). La voie avait 6 mètres de largeur. Sur l'un des côtés on a trouvé une borne taillée en manière de chapiteau, sans inscription, de 70 centimètres de haut, et qui a dû servir de *montoir*. A quelques pas s'élevait une porte fortifiée, flanquée aux angles de tours engagées. Elle était construite, comme tous nos monuments, en petit appareil. Était-ce un *castellum* qui défendait le passage? Appartenait-elle à l'enceinte murale primitive? On ne peut que se livrer à des conjectures. La quantité de matériaux fournie par la destruction de la voie est énorme; dans une étendue de 60 mètres, elle peut être évaluée à 500 mètres cubes.

### AQUEDUCS, THERMES.

Une inscription, consacrée à Apollon Coblédulitave, con-

state que l'affranchi Marc Pompée restaura le temple de la déesse tutélaire de Vésone et les thermes publics. Une autre inscription, tout aussi importante, nous apprend que le duumvir Marulle fit les frais de l'établissement des eaux et de leur conduite. Les fontaines publiques n'existent plus ; l'aqueduc, ouvrage digne du nom romain, doit être celui qu'on a retrouvé en construisant la route de Lyon. Il est en blocage à bain de ciment ; il a 90 centimètres de hauteur sur 1 mètre de largeur, il est recouvert en dalles de pierre (on peut en voir une section au Musée). Partant de la fontaine de l'*Amourat* ou de la *Filolie*, dite aussi *Grand-Font*, commune de St.-Laurent-sur-Manoire, distante de Périgueux de 6 kilomètres, il suit la vallée où coule le ruisseau du *Manoire*, passe sous le château du Petit-Change, traverse les faubourgs des Comeymies et de St.-Georges, et, prenant la direction du pont de Japhet ou de la Pierre de la Cité (pont St.-Jacques), situé au nord de l'abattoir actuel, il franchissait la rivière en ce point, soutenu comme l'était l'aqueduc du pont du Gard, et aboutissait au château-d'eau (*Castellum Godofredi*, château de Godoffre, au moyen âge). D'après Frontin, c'est là que se faisait ordinairement la distribution des eaux, aux thermes, aux fontaines publiques et aux particuliers. La pierre qui rappelle ce don généreux est percée de deux ouvertures destinées aux conduits, mais l'inscription a été martelée en 1793. Le représentant Roux Fazillac, ayant ordonné de faire disparaître les armoiries des papes et des évêques, sculptées sur les portes du Grand-Séminaire, les ouvriers firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent, et l'inscription du duumvir Marulle, conservée dans cet établissement, ne fut pas épargnée. Il est possible encore, cependant, avec de la patience et de l'étude, de fixer la place de chaque mot qui la composait. Nous ferons observer ici que les séminaristes avaient ras-

semblé un grand nombre de monuments romains dans leur collége, comme en un musée, et qu'il est probable que cette pierre y avait été apportée avec les autres débris de nos thermes. N'avons-nous pas vu, de nos jours, une inscription rappelant une consécration d'autel à saint François de Salles, aller de l'ancien couvent de la Visitation au jardin Boudit, ce qui a fait croire qu'en ce dernier lieu existait une chapelle dédiée à ce saint ?

Les thermes étaient placés sur le bord de la rivière de l'Isle, dans une situation que l'on peut comparer à celle des bains, sur l'Anio, de Manlius Vopiscus, célébrés par Stace. Ceux de Trèves s'élevaient aussi près de la Moselle. Qui ne connaît les beaux vers d'Ausone : « *Atria quid* « *memorem....?* Que dirai-je de ces portiques semés sur « de vertes prairies, de ces toits soutenus de colonnes sans « nombre, et de ces bains qui fument sur la grève? J'ai « vu des baigneurs, qu'une sueur abondante avait épuisés, « dédaigner les froides eaux des cuves et des piscines pour « jouir des eaux courantes, et, retrouvant bientôt leur « vigueur dans le fleuve, frapper et refouler en nageant « ses vagues rafraîchissantes. »

Les baigneurs jouirent de semblables plaisirs aux thermes de Vésone.

Les fouilles du canal de navigation viennent de nous faire connaître précisément le côté qui, au Sud, avoisinait la rivière. On peut consulter le plan levé par M. Cruveiller, architecte de la ville de Périgueux. Les prétentions du propriétaire des terrains où se trouve la continuation de ces vestiges ne nous ont pas permis de poursuivre nos recherches; néanmoins nous ne désespérons pas d'en obtenir l'autorisation, et nous pourrons alors utiliser les 2,000 fr. que M. Fould, ministre d'État, et M. Magne, ministre des finances, ont daigné accorder à mes sollicitations; je les en remercie de

nouveau. M. de Taillefer, dont il faut citer le nom toutes les fois qu'il s'agit de nos antiquités, et qui aimait sa Vésone comme on aime une amie, avait déjà reconnu l'emplacement du château-d'eau des thermes, à quelque distance et au Nord des ruines que nous voyons aujourd'hui.

Le côté que nous connaissons a 60 mètres d'étendue; trois égouts voûtés, l'un au centre, deux aux extrémités, se dirigent, en s'inclinant, des bâtiments vers la rivière. Ils donnent une idée de la division principale et de la grandeur de cet édifice; ils ont 1 mètre de haut sur 60 centimètres de large; ils sont remplis à moitié de cendres et de charbon. M. Cruveiller en a retiré un denier d'argent de *Vespasien* et un grand bronze de *Commode*. Il y avait trois principaux corps de logis, deux formant les ailes nord et ouest, le troisième occupant le centre. Ceux des extrémités, en forme de galeries ou xystes, prenaient ouverture sur la façade sud. On y pénétrait par deux hémicycles qui devaient être voûtés en capuchon, et au milieu de chacun se trouvait une porte. Nous avons reconnu un des paliers: on y avait établi, après la ruine des constructions et très-anciennement, un moulin à bras. Ces galeries étaient pavées en mosaïque grossière, et les murs enduits en stucs coloriés. A l'intérieur, de chaque côté de la porte, étaient des niches à recevoir des statues.

Le mur de façade reliait transversalement les galeries. Sur ce mur règnent, extérieurement et avec symétrie, des loges tantôt rondes et tantôt carrées, qui devaient abriter des statues ou d'autres ornements. Des pilastres les séparaient; ils étaient construits en petit appareil et en briques. Au centre, deux grands massifs, formant un avant-corps de 6 mètres, paraissent avoir servi de soubassement à un portique.

Il est impossible, jusqu'à présent, de se faire une idée bien exacte de la distribution et de la destination des cinq divisions que l'on remarque à l'intérieur, du côté du Sud.

Cependant, celle qui succède au portique, et sous laquelle passe l'égout du centre, étant spacieuse (15 mètres de longueur) et ornée de pilastres ou de colonnes engagées, dont on aperçoit les stylobates, a pu être le vestiaire des bains, le vestibule, l'*apodyterium*. Les chambres voisines auraient alors servi au *capsarius*, ou garde des vêtements, et aux divers employés.

Là s'arrêtent nos recherches : faisons des vœux pour qu'on nous permette d'en apprendre davantage.

## BASILIQUES, TEMPLES.

D'après une inscription, aujourd'hui perdue, mais rapportée dans l'ouvrage du P. Dupuy, nous savons que *Soter Secundus*, celui dont nous possédons une dédicace à *Vésone auguste et tutélaire*, éleva deux basiliques à Vésone. Je soupçonne fort M. de Jean, de Périgueux, et Savaron d'avoir, de leur autorité privée, ajouté au nom de Soter les mots LIB. NER., *libertus Neronis*, affranchi de Néron, qui ne se trouvaient pas dans le premier texte. Nous ne connaissons pas l'emplacement qu'occupaient ces palais où se rendait la justice.

Un texte cité par les Bollandistes rapporte *que saint Clair, allant en Aquitaine, vint chez les Pétrocoriens, renversa les temples des idoles et fit périr les prêtres du culte abominable de Jupiter et de Mars.* L'église de St.-Étienne aurait été bâtie sur l'emplacement du temple de Mars. M. de Taillefer avait cru retrouver dans la porte principale de la citadelle du Bas-Empire à la Cité et au-dessous de la maison Bardon, l'entrée du péristyle fortifié de ce temple. Malheureusement, pour confirmer ce système, les monuments et les inscriptions font défaut ; et la baie de cette porte, loin d'avoir gardé quelque rapport avec l'église actuelle,

tombe presque dans l'axe d'une rue qui traversait tout le *castrum*, de l'Est à l'Ouest. Il est donc plus naturel de croire que c'était la porte principale, *triomphale*, ou de *Mars* si l'on veut, comme semblerait l'indiquer le nom des terrains situés au Sud et à l'intérieur des remparts qui, au moyen-âge, étaient désignés par le nom de *Plesdura de Marte*, place de Mars (1). Ainsi a pu s'accréditer cette erreur, comme celle qui consacrait la tour de Vésone au culte de Vénus, par suite de la similitude de noms, *Vesuna*, *Venusa*, et à cause de la découverte d'une statue dite de *Vénus*, en marbre prétendu de Paros, que de trop chastes scrupules firent mettre en pièces. Malheureusement, pour les inventeurs de ces poétiques attributions, une main de la statue fut sauvée et conservée au Musée ; elle nous dit, par son grossier travail, que ce n'était ni l'œuvre d'un grand artiste, ni la main délicate de la déesse des amours. Si notre belle tour a été ornée de statues, elles furent d'un meilleur goût et d'un meilleur style.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que la déesse tutélaire *Vesunna* eut un temple chez les *Pétrocoriens*. L'inscription suivante le constate, et, de plus, elle nous apprend qu'il fut restauré, en même temps que les thermes publics, par l'affranchi *Marcus Pompeius*, prêtre, comme son père, de l'autel de.... et d'Apollon Coblédulitave.

(1) Devant les portes des anciennes villes, il y avait des places qui servaient aux assemblées populaires. Quant aux portes, elles étaient, comme celles de Nîmes, à deux baies cintrées : l'une pour les piétons, l'autre pour les chars. En sortant et au retour on avait soin de prendre l'ouverture qui s'offrait à droite, car celle de gauche devenait alors d'un fatal présage. Quoiqu'il ne s'agisse ici que d'une forteresse, la population qui s'y était réfugiée s'y trouvant à l'étroit, choisit, peut-être, pour son forum, pour son champ de Mars, les terrains situés devant la porte principale.

| | |
|---|---|
| . . . . . | . . . . . |
| F DEO APOLLIN | *Et deo Apollini* |
| COBLEDVLITAVO | *Cobledulitavo* |
| M. POMPEIVS. C. POMP. | *Marcus Pompeius, Caii Pompeii* |
| SANCTI. SACERDOT. | *Sanctissimi sacerdotis* |
| ARENSIS FIL. QVA. LIB. | *Arensis, filius, Quirina (tribu) libertus* |
| SACERDOS ARENSIS | *Sacerdos Arensis* |
| QVI TEMPLVM DEA | *Qui templum deæ* |
| TUTELAE ET THERMA | *Tutelæ et thermas* |
| PVBLICA. VTRAQ. OI | *Publicas, utraque olim* |
| VETVSTATE COLLAB | *Vetustate collabsa,* |
| SVA PECVNIA RES | *Sua pecunia restituit.* |
| φ V. S. L. M. φ | *Votum solvit, libens, merito.* |

« . . . . . Et au dieu Apollon Cobledulitave Marcus « Pompeius, fils de Caius Pompeius, très-saint prêtre de..... « de la tribu Quirina, affranchi, prêtre de..... qui restaura « à ses frais le temple de la déesse Tutélaire et les thermes « publics, l'un et l'autre édifice tombés naguère de vétusté. « Il s'est acquitté de son vœu avec joie et à juste titre. »

Une autre inscription constate que *Pompeius Solus*, fils d'*Aulus Pompeius Antiquus*, a édifié tout le péristyle autour du temple, et qu'il a fait les frais de l'ornementation et du mur d'enceinte *(munimentum)*. Nul doute qu'il ne s'agisse du même temple, restauré par Marc Pompée; c'est-à-dire de la tour de Vésone : on ne pouvait mieux la désigner; car elle est le seul édifice connu à Périgueux, muni d'un mur d'enceinte et d'une colonnade circulaire, *peristylium*.

Deux inscriptions, encore de notre musée : l'une, fragmentée, fait mention d'un temple élevé par *Silvanus*, ou le fils de *Silvanus*, au dieu *Telonus*; l'autre unit, dans la même invocation, *Telonus* et le dieu *Auguste*. Ce dieu *Telonus*,

qui nous paraît topique, a eu des autels dans d'autres contrées, et nous ne croyons pas qu'il fût du nombre des dieux que Servius dit être *locales, qui ad alias regiones nunquam transeunt*, qui ne sortent jamais du lieu qui les vit naître pour courir en d'autres régions. Silius Italicus parle de l'isle pierreuse de l'antique *Telon*. N'oublions pas *Telo martius*, Toulon.

La première inscription, qui a été très-bien lue grâce à MM. de Taillefer et de Mourcin, fut retirée par M. de Beaufort d'une tour de la citadelle ; elle est engagée aujourd'hui dans l'embrasure d'une fenêtre du château de Barrière, où la pluie et la gelée la dégradent.

Espérons que son possesseur nous permettra d'offrir, dans notre musée, à cette *charte* vénérable la place qu'elle mérite.

Mais si cette inscription a été bien rapportée, il n'en est pas de même de son interprétation qui laisse à désirer.

Il fallait, avant de chercher à l'expliquer, ne pas perdre de vue qu'elle n'est que la continuation d'une dédicace plus importante, ainsi que l'indique la conjonction ET. On devait aussi se demander quelle était la nature de ce monument.

C'est un autel, *ara*, *sacrum*. La partie supérieure porte encore la cavité (*focus*) où brûlait l'encens, où se versaient les libations ; la partie antérieure du couronnement, où étaient gravées les premières lignes, a été martelée. Ainsi donc, *cet autel* était dédié à une autre divinité ou à un autre génie. Était-ce à la déesse Tutélaire elle-même dont *Pompée* relevait le temple ? Nous ne connaissons pas d'exemple, à Vésone, de deux divinités topiques réunies sur le même autel ; ordinairement le génie ou la divinité de l'Empereur est invoqué avec le dieu (Voyez les inscriptions). De tous les empereurs, c'est au dieu *Auguste* que les *Pétrocoriens* adressent le plus souvent leurs hommages ; *Numini Augusti*.

Je propose donc de rétablir le commencement de l'inscription de la manière suivante :

NUMINI AUG *ou* DEAE TUTELAE
ARAM
ET DEO APOLLINI
COBLEDULITAVO (1).

*Cobledulitavo* est un nom de lieu divinisé, comme celui de la fontaine *Vesuna*. M. de Mourcin pensait qu'il était gaulois et qu'il signifiait *celui qui nous a rachetés de l'esclavage*. Nous ne croyons pas que la science étymologique ait dit son dernier mot sur cette épithète. Associé au nom d'*Apollon*, on doit rapprocher ce surnom de celui de l'Apollon de Bourbonne-les-Bains et de Bagnères-de-Luchon, *Apollo Borvo*, *Apollo Lixio*. Apollon fut, de tous les dieux, celui qui reçut le plus grand nombre de noms. Chaque localité se l'appropria.

*Sic vario cunctis te nomine convocat orbis.*
Ainsi, sous tous les noms, t'invoque l'Univers.

Dieu de la lumière et des oracles, poète et médecin, ne méritait-il pas un pareil honneur ? J'ai acquis récemment une admirable tête en bronze de ce dieu Panthée; elle a été trouvée à Périgueux. J'espère en publier bientôt le dessin. — Poursuivons :

MARCUS POMPEIVS CAII POMPEII
SANCTISSIMI SACERDOTIS
ARENSIS.

L'adjectif *arensis* a été l'écueil des Saumaises périgourdins. Ils ont cru d'abord qu'il voulait dire habitant d'Are, né à Are ; mais il n'existe ni ville, ni peuple de ce nom. Je me trompe, on connaît, je crois, les *Arei*, peuple d'Afrique. Nos Pompéiens n'étaient pas venus de si lointaines contrées.

(1) Sous-entendu *dicavit*.

Peu satisfaits du latin, les interprètes ont passé trop rapidement au grec, la difficulté alors n'a fait que grandir.

*Arensis*, a-t-on prétendu, vient de Αρης, *Mars; arensis* de *Mars*, qui appartient à *Mars* (1).

Nous répondons : ὁ αρης, le belliqueux, est un nom et un surnom grecs donnés à Mars et à Minerve; ce mot n'a jamais été latinisé.

ὁ Αρης était le *Mars* des Grecs, il eut à Rome un temple sous ce nom, quand Rome, suivant son système ordinaire, se mit à déloger les dieux des nations, et particulièrement ceux de la Grèce. Mais cet hommage se borna à ce que nous pourrions appeler une manifestation de puissance. Les Romains prouvaient par là que rien ne résistait aux vainqueurs du monde et que les dieux subissaient leur empire; *Mars*, lui-même, ὁ Αρης.

Les prêtres de *Mars* étaient à Rome les *Salii*, *sacerdotes saliares*, dont nous connaissons les gaies pratiques, et les *flamines martiales*. Il n'y avait que les flamines de Jupiter qui portaient un nom grec, *flamines diales*.

Pour le peuple romain, *Mars*, dieu de la guerre, était *Mars*, *Mavors* ou *Mafors*, *pacifer*, *ultor* sur les monnaies. Il n'en connaissait pas d'autre, il avait donné son nom au lieu de ses assemblées : *Campus martius* ou *martialis*. Puis venaient : *ludi martiales*, *collis martialis*, *Narbo martius* (Narbonne), *Telo martius* (Toulon); *milites martenses*, dans la *Notice des dignités de l'Empire*, désigne les soldats de Mars campés à *Alet*.

Dans la Gaule, où, avant la conquête, Mars était connu sous le nom d'*Hesus*, on comprend que son nom grec d'αρης n'y fut jamais adopté pour le désigner. Les Gaulois avaient pu apprendre les caractères grecs des colonies Marseil-

(1) N'eût-il pas mieux valu choisir le mot ἀρά, ᾶς, prière, supplication, d'où a été formé *ara*, autel?

laises, et par suite de leurs expéditions aventureuses en Asie; mais ils ignoraient absolument cette langue; la preuve en est dans la précaution que prit César, pour tenir cachés ses desseins, d'écrire en grec à un de ses généraux entouré par les Gaulois (1). Si des inscriptions grecques se trouvent à *Vésone*, soyons bien persuadés d'avance qu'elles ont été écrites pour et par des Grecs.

Comment alors supposer qu'un romain, le prêtre *Marc Pompée*, ayant accepté de servir les dieux de la Gaule: Apollon Cobledulitave et la déesse tutélaire des Petrocorii, se soit glorifié à leurs yeux, dans une inscription, d'un titre dont ils ne pouvaient comprendre le sens?

Les inscriptions n'étaient pas des énigmes proposées à la sagacité des savants ou des curieux de l'endroit, elles se composaient d'abréviations, de sigles, de formules parfaitement arrêtés et connus, saisissables pour les intelligences les plus vulgaires; on ne pouvait s'y tromper.

Dans les Gaules, un prêtre de Mars s'appelait: *sacerdos Martis*, *martius* ou *martialis*; de Saturne, *Sarturni*, *saturnensis*. L'explication d'*arensis* est très-simple, et grammaticalement plus naturelle. On s'est étudié à la rendre impossible.

Ainsi que de *forum*, *fori*, place publique, les Latins ont fait *forensis*: *forensi Marte valere*, briller par les luttes du barreau; comme d'*aqua*, vient *aquensis*: *possessor aquensis*, maître des eaux; d'*Allia*, lieu funeste où les Romains furent taillés en pièces par les Gaulois, fut formé *alliensis dies*, jour d'*Allia*, jour malheureux; de *castrum*, *i*, *castrensis*: *medicus castrensis*, médecin du camp, médecin militaire; *sacerdos castrensis*, prêtre du camp, desservant le camp (aumônier), *arensis* vient de *ara*, *aræ*, autel: *sacerdos aræ*, *sacerdos*

(1) Quintus Cicero. — César se servit d'un interprète pour conférer avec Divitiac, chef des Eduens.

Peu satisfaits du latin, les inte[illegible] dement au grec, la difficulté [illegible]

*Arensis*, a-t-on prétendu [illegible] de *Mars*, qui appartient [illegible]

Nous répondons : ὁ [illegible] surnom grecs donné [illegible] jamais été latinisé. [illegible]

ὁ Ἄρης était le [illegible] sous ce nom, [illegible] se mit à dé[illegible] ceux de la [illegible] pourrior[illegible] mains [illegible] du [illegible] lr [illegible]

[illegible] Lyon ; on [illegible] retenaient dans cette [illegible] autel de la déesse Rome et [illegible] : plusieurs inscriptions du musée de [illegible], et l'on conserve à la préfecture de Cahors [illegible]nt épigraphique, qui rappelle que « *Marcus Lucius Léon*, fils de *Lucterius Senicianus*, revêtu dans son pays de toutes les dignités, prêtre de l'autel d'Auguste « (*sacerdos aræ*), au confluent du Rhône et de la Saône, a « été recompensé de son mérite par la cité des Cadurques « qui lui a élevé un monument à ses frais. »

Il faut donc rendre à notre inscription son véritable sens et la traduire de la manière suivante :

« A la divinité d'Auguste ou à la déesse Vesunna, tutélaire « et auguste, et à Apollon Cobledulitave, Marc Pompée, « l'affranchi, consacra cet autel, fils de Caius Pompée sanc- « tissime prêtre desservant l'autel ; issu de la tribu Quirina, « prêtre desservant l'autel ; ce fut lui qui rétablit à ses frais « le temple de la déesse Tutélaire et les thermes publics, « l'un et l'autre édifice tombés naguère de vétusté (1). Il « s'est acquitté de son vœu avec joie et à juste titre. »

(1) *Olim vetustate collabsa*, *naguère tombés de vétusté*, n'indique pas une destruction totale et plusieurs siècles écoulés depuis la fondation de l'édifice. Cette formule se rencontre souvent, elle sert à justifier la restauration. C'était une heureuse occasion pour les grands de faire parade de leurs richesses, de leur générosité, de leurs res-

Cet immense édifice circulaire, bâti
re, à bain de ciment, a 23 mètres
partir du sol actuel, et 27
ant depuis le sol antique.
ui a 1 mètre 75 centi-
71 centimètres.
urement des trous
44 centimètres de
gurées en briques. Au-
ons de briques, alternant avec
, inégalement espacés, ils couronnent
chets en fer sont distribués sur tout le pare-
rieur; les archivoltes et les cordons de briques en
rtent également. A l'Est, se voit une brèche de 9 mètres environ. Deux énormes pierres, placées à 16 mètres de hauteur dans le blocage, et suivant le contour du mur, paraissent avoir été les voussoirs d'une arcature de décharge au-dessus de la porte. A l'intérieur, de larges et épaisses couches de ciment recouvrent çà et là le mur. On y remarque aussi, à 4 mètres d'élévation, vingt-cinq consoles ou grosses pierres carrées en saillie.

Les fouilles faites par MM. de Taillefer et de Mourcin ont constaté, au pourtour de cet édifice, à 4 mètres 35 centimètres de l'aplomb du mur de la *cella* ou sanctuaire, un mur de 2 mètres d'épaisseur et s'élevant encore à 1 mètre 30 centimètres sur le sol antique. De plus, en avant de la brèche à l'Est, s'étend un massif plat et horizontal qui n'est recouvert que de 1 mètre de terre.

Les murs de la tour de *Vésone* étaient recouverts d'un

timents religieux; ils la saisissaient avec empressement. Antonin-le-Pieux restaura le temple d'Auguste, qui avait été élevé par Tibère, empereur et flamine augustal, et le Sénat rappela cet acte de libéralité sur la monnaie de bronze.

*nsis*, prêtre de l'autel, attaché à l'autel de telle ou telle
inité. Ce titre était le complément de la dignité sacerdotale :
qui la caractérisait, c'était le *desservant* moderne.
L'inscription commençant ainsi : *Numini Augusti* ou *dea*
*telæ aram*, c'est à l'autel du dieu Auguste ou de la déesse
télaire et d'Apollon Cobledulitave, que Marc Pompée et son
'e ont été attachés : peut-être que le sacerdoce d'Auguste
it été institué à Vésone, à l'imitation de celui de Lyon ; ou
t que soixante peuples de la Gaule entretenaient dans cette
e un prêtre attaché à l'autel de la déesse Rome et
Auguste (*sacerdos aræ*) : plusieurs inscriptions du musée de
on l'attestent, et l'on conserve à la préfecture de Cahors
monument épigraphique, qui rappelle que « *Marcus Lucterius Léon*, fils de *Lucterius Senicianus*, revêtu dans son pays de toutes les dignités, prêtre de l'autel d'Auguste (*sacerdos aræ*), au confluent du Rhône et de la Saône, a été recompensé de son mérite par la cité des Cadurques qui lui a élevé un monument à ses frais. »

Il faut donc rendre à notre inscription son véritable sens la traduire de la manière suivante :

« A la divinité d'Auguste ou à la déesse Vesunna, tutélaire et auguste, et à Apollon Cobledulitave, Marc Pompée, l'affranchi, consacra cet autel, fils de Caius Pompée sanctissime prêtre desservant l'autel ; issu de la tribu Quirina, prêtre desservant l'autel ; ce fut lui qui rétablit à ses frais e temple de la déesse Tutélaire et les thermes publics, 'un et l'autre édifice tombés naguère de vétusté (1). Il 'est acquitté de son vœu avec joie et à juste titre. »

) *Olim vetustate collabsa*, *naguère tombés de vétusté*, n'indique ıne destruction totale et plusieurs siècles écoulés depuis la fon- ın de l'édifice. Cette formule se rencontre souvent, elle sert à ier la restauration. C'était une heureuse occasion pour les grands ıire parade de leurs richesses, de leur générosité, de leurs ser-

*Tour de Vésone.* — Cet immense édifice circulaire, bâti en petit appareil et en blocage, à bain de ciment, a 23 mètres 39 centimètres de hauteur à partir du sol actuel, et 27 mètres 10 centimètres en mesurant depuis le sol antique. Son diamètre, y compris le mur qui a 1 mètre 75 centimètres d'épaisseur, est de 20 mètres 71 centimètres.

A 18 mètres de hauteur règnent extérieurement des trous carrés de 36 centimètres de largeur sur 44 centimètres de hauteur, surmontés d'archivoltes figurées en briques. Au-dessus, on aperçoit cinq cordons de briques, alternant avec l'appareil de pierres; inégalement espacés, ils couronnent la tour. Des crochets en fer sont distribués sur tout le parement extérieur; les archivoltes et les cordons de briques en portent également. A l'Est, se voit une brèche de 9 mètres environ. Deux énormes pierres, placées à 16 mètres de hauteur dans le blocage, et suivant le contour du mur, paraissent avoir été les voussoirs d'une arcature de décharge au-dessus de la porte. A l'intérieur, de larges et épaisses couches de ciment recouvrent çà et là le mur. On y remarque aussi, à 4 mètres d'élévation, vingt-cinq consoles ou grosses pierres carrées en saillie.

Les fouilles faites par MM. de Taillefer et de Mourcin ont constaté, au pourtour de cet édifice, à 4 mètres 35 centimètres de l'aplomb du mur de la *cella* ou sanctuaire, un mur de 2 mètres d'épaisseur et s'élevant encore à 1 mètre 30 centimètres sur le sol antique. De plus, en avant de la brèche à l'Est, s'étend un massif plat et horizontal qui n'est recouvert que de 1 mètre de terre.

Les murs de la tour de *Vésone* étaient recouverts d'un

timents religieux; ils la saisissaient avec empressement. Antonin-le-Pieux restaura le temple d'Auguste, qui avait été élevé par Tibère, empereur et flamine augustal, et le Sénat rappela cet acte de libéralité sur la monnaie de bronze.

riche placage de marbre rouge et blanc, appliqué sur ciment, et que retenaient les crochets en fer dont nous avons parlé. Nous avons recueilli le dernier fragment qui restait encore attaché près de la brèche, et que le moindre orage pouvait faire disparaître ; il est une des plus précieuses curiosités du Musée de Périgueux. D'autres fragments nombreux de marbres de diverses couleurs, cipolin, campan, etc., incurvés ou façonnés de moulures, ont été ramassés dans l'intérieur de la tour et dans les terrains voisins ; ils prouvent qu'un splendide entablement couronnait l'édifice.

La tour de Vésone ne paraît pas avoir été couverte, c'était donc un temple *péripière*, *subdiale*.

Les voies et les rues principales y aboutissaient : nous avons pu l'établir et le figurer sur le plan que nous donnons, à l'aide des divers plans que possède la mairie de Périgueux, et surtout par l'inspection des clôtures de jardin qui existent de nos jours et qui ont conservé entr'elles une régularité parfaite ; il ne nous a fallu pour cela, comme on peut s'en convaincre, que quelques modifications insignifiantes.

Souvenons-nous que cette tour a été désignée, jusqu'au commencement de ce siècle, par le nom de *la Vésune ;* que, située dans la partie élevée et presqu'au centre de la cité romaine, elle en était la tête et le cœur; enfin qu'elle s'élevait en face de la vallée où se trouvait la fontaine, génie tutélaire des Pétrocoriens. Bien loin de l'attribuer au culte d'Isis, culte défendu par les premiers empereurs, et dont nous n'avons retrouvé aucune trace dans nos ruines, car la tête du musée n'appartient pas à cette déesse, et sur le chapiteau de la grotte du château de Barrière, représentant, dit-on, des ibis, on peut voir des grues, des cigognes ou d'autres échassiers : toutes ces considérations m'engagent à reconnaître dans la tour de Vésone le temple de *la Vesunna, déesse auguste et tutélaire des Pétrocoriens.* Le P. Dupuy, dans

l'*Estat de l'Église du Périgord*, page 55, soupçonnait cette destination ; car après avoir cherché à prouver que la *Vésune* a reçu son nom de la ville ; qu'elle n'est pas de construction romaine, et autres propositions de cette force, il s'exprime ainsi : « Je disois donc que ceste tour a esté le « temple des dieux tutélaires de nos *Vésuniens*, desquels « on n'a sceu le nom qu'ils tenoient secret et caché, de peur « qu'estant cogneus par leurs ennemis, ils ne fussent évoqués « et tirés en désertion par le parti contraire. Ceste opinion « est confirmée par l'inscription ancienne que nous voyons « après les ruines des palais romains :

TVTELAE AVG
VESVNNAE
SECVNDVS
SOTER D S D.

C'est l'inscription du musée, qu'il faut rétablir ainsi :

TVTELAE AV.
VESVNNAE
SECVNDVS
SOT. T. I. L. D. S. D.

Avec cette idée que c'était le temple des dieux tutélaires, on ne comprend pas que le P. Dupuy ait cherché le nom de ces dieux quand l'inscription qu'il citait le lui apprenait. La conclusion n'est pas digne de l'exorde.

Ce temple, tout reluisant de marbre et d'or, entouré d'un péristyle, précédé d'un portique, servait donc de sanctuaire à *la Vesunna*. Le ciseau y avait multiplié de magnifiques sculptures quand la peinture n'y avait pas étalé ses élégants décors. C'est là que se rendaient, pour sacrifier à la divinité topique, ces opulents affranchis, protecteurs eux aussi de la

ville nouvelle. Imitant les princes de Rome, ils s'avançaient revêtus de la *prétexte*, bordée de pourpre ; coiffés de l'*apex*, traînés dans le *carpentum*, précédés par un *camille*, qui portait le flambeau et le laurier consacré.

Comme une souveraine qui doit mourir debout, cette tour se dresse encore, mais elle ne règne plus que sur de pauvres jardiniers. Respectée pendant le moyen-âge, elle ne courut un grand danger qu'au commencement de la première république. Un individu, nommé Baylé, l'enferma dans son jardin après avoir supprimé le chemin qui y conduisait, et la déclara sienne. Sans la patriotique réclamation du citoyen Chambon, qui, à cette occasion, reprocha à la Municipalité son incurie et surtout d'avoir laissé démolir les galeries supérieures de l'amphithéâtre par les Visitandines, et marteler l'inscription de Marulle par d'ignorants ouvriers, la pauvre tour de Vésone était transformée en cage à pigeons ; il est vrai qu'elle aurait passé, alors, à juste titre, pour le plus beau colombier de France (1) !

## AMPHITHÉATRE.

L'amphithéâtre, soigneusement mesuré, comme tous nos autres monuments, par MM. de Taillefer et de Mourcin, s'élevait près de la ville ; tandis que les thermes étaient confinés à l'extrémité sud, il était relégué à l'extrémité nord dans le but, sans doute, d'en faciliter l'accès.

Ses proportions étaient grandes : les axes donnent 153 mètres sur 125 ; il pouvait contenir 20,000 spectateurs ; mais eût-il été plus vaste encore que ses dimensions n'auraient rien d'exagéré. Un amphithéâtre ne s'élevait pas pour les plaisirs seulement d'une ville, mais de toute une contrée : on

(1) Registres de l'Hôtel-de-Ville.

a donc eu tort d'apprécier par son développement la grandeur de Vésone et le chiffre de sa population.

Il était construit avec quelque recherche, en appareil smillé. Les petites pierres des vomitoires, très-finement jointoyées, offrent des dessins losangiques tracés à leur surface. M. de Taillefer le croyait d'ordre dorique, il a retrouvé des gradins bien conservés avec leurs arêtes finement accusées : ce qui vient à l'appui de notre opinion sur le peu de durée de nos monuments.

Le côté nord de la citadelle était formé par les galeries de l'amphithéâtre. Au moyen-âge, les Talleyrand, comtes de Périgord, y bâtirent leur château *des arènes* ou *hostel des Rolphies*. Comme à Arles et à Nîmes, l'amphithéâtre servit de forteresse. Belleforêt, le P. Dupuy et Zinzerling (1), dans son *Itinerarium Galliæ*, nous apprennent que ses ruines portaient, au XVI^e^. siècle, le nom de *Cacarottas* : ne seraient-ce pas les deux mots patois *quaouquas rodas* qu'on aurait réunis, et qui signifient quelques roues, quelques arcades, pour désigner les voûtes et la disposition circulaire de ces ruines ?

Les religieuses de la Visitation y placèrent leur couvent en 1640 : à force de sollicitations et par *un miracle du ciel*, comme elles le déclarent dans l'*histoire de l'établissement de leur ordre* à Périgueux, elles obtinrent des maire et consuls l'autorisation d'enfermer l'amphithéâtre dans leur enclos, à la condition de ne pas le détruire et de rendre foi et hommage à la ville, tous les ans, avec un cierge de cire blanche d'une livre, présenté à la grille du chœur le jour de la fête de saint Louis, roi de France. Cette concession fut la cause de bien des querelles entre les Visitandines et la Municipalité, et il fallut que le Pouvoir souverain intervînt pour y mettre un terme.

(1) Philologue connu sous le pseudonyme de Iodocus Sincerus.

Pour construire leur église, ces Dames exploitèrent les ruines comme une véritable carrière : on détruisit le mur de la citadelle et beaucoup d'autres restes importants. En voici le curieux récit, tel qu'il est consigné dans le manuscrit que j'ai cité plus haut et qui fait partie de la bibliothèque du couvent. Je dois cette intéressante communication à l'obligeance des Religieuses actuelles, dont le savoir égale la piété :

« On ne peut guère fouiller dans l'enclos des religieuses « de la Visitation, sans y trouver des débris de maisons « ruinées.

« *Heureusement* pour elles, on découvrit un mur (*sur* « *de la citadelle*), qui était presqu'à fleur de terre, d'une « prodigieuse longueur et épaisseur, tout bâti de belles « pierres de taille : il y avait des pièces de six et sept pieds « de longueur, trois de hauteur et trois de profondeur. « Sur 8 ou 10 des mieux taillées, en devant, on voyait « gravées toutes les lettres capitales de l'alphabet d'un langage « inconnu, toutes ces lettres étaient entrelacées les unes dans « les autres ne formant aucun mot. Mgr. Le Boux, leur « évêque, entra dans l'enclos, accompagné de personnes qui « savaient parler toute sorte de langues, sans qu'aucune y « pût rien comprendre, sinon sur une seule travaillée en « perfection, où l'on avait gravé en grands caractères ce « seul mot POMPEIVS. A deux ou trois cents pas de ce mur, « on s'aperçut que, sous un vieux arbre, il y avait des quar- « tiers ; à peine eut-on arraché cet arbre, qu'on vit un « quartier fort large qui avait des appuis aux quatre coins, « comme pour le tenir suspendu, ce qui obligea de prendre « des précautions pour le lever sans l'endommager. On « trouva dessous une statue de *Jupiter*, en bas-relief, à « demi-corps ; le visage d'une beauté achevée, ainsi que les « autres membres; elle tenait à la main deux serpents entre- « lacés, en guise de sceptre. On prétend que c'était une idole

« qu'adoraient les habitants du pays, avant que *saint Front* « fût venu y détruire l'idolâtrie. On trouva, dans le même « endroit, une captive qui avait une chaîne à son bras et un « pendant à une oreille; son visage était travaillé d'une si « grande délicatesse, que les meilleurs sculpteurs en furent « surpris; surtout d'un voile qu'elle avait sur sa tête qui la « couvrait, et les cheveux faits avec tant d'art et de dexté- « rité qu'ils paraissaient au travers de ce voile; plus une « *Vénus*, de hauteur naturelle, et une *Diane* à cheval, tenant « dans sa main une chaîne où un chien était attaché; elle « portait un casque en tête, garni de plumets d'une délica- « tesse et d'un travail achevés; plus un Hercule, qui de sa « massue abattait un monstre à ses pieds. Toutes ces statues « auraient été un trésor pour les religieuses de la Visitation « si elles avaient su s'en prévaloir; mais Dieu ne le permit « pas, elles furent toutes brisées et mises en pièces. »

Ce récit naïf, dû évidemment à la plume de l'une de ces pieuses filles, révèle une ignorance mythologique bien naturelle, mais constate aussi un certain sentiment artistique qui imprime une juste flétrissure à la stupide intolérance de leur directeur. Nous croyons, pour l'honneur de l'épiscopat, que Mgr. Le Boux ne fut pas consulté, lui qui bénit l'église des Visitandines, le 1er. juillet 1682, sous l'invocation de saint François de Salles, et qui consacra le souvenir de cette cérémonie par l'inscription suivante, dont la formule est empruntée au goût et au meilleur temps du paganisme :

DEO. OPT. MAX.
SVB NOMINE SANC
TI FRANCISCI
SALESII
SACRVM
PER ILL. GVIL. EPISC.

A Vésone, les habitations particulières répondaient à la splendeur des monuments publics; partout nous découvrons des marbres précieux, des peintures et des mosaïques, des fragments de bas-reliefs et de statues, des colonnes d'une ornementation capricieuse et riche, des chapiteaux doriques, corinthiens, composites, profondément fouillés, où s'étalent de larges feuilles d'acanthe, où courent les méandres, les oves, les cordons de perles. Quelles magnifiques frises, avec leurs gracieux rinceaux; et ces corniches d'un style digne du ciseau grec! Il n'est aucun de ces débris qui ne garde l'empreinte de cette majestueuse beauté, qui fut le principal caractère des œuvres romaines.

Nous avons parlé des thermes. L'hygiène préoccupa constamment les Romains: de nombreux hypocaustes reconnus sur différents points le démontrent suffisamment. Les rues, disposées à la manière des grandes voies, offraient les trois couches: *ruderatio*, *nucleus*, *summa crusta*; de grosses pierres fichées debout étaient recouvertes d'un lit de moëllons noyés dans du ciment; des galets mêlés au béton formaient le sol proprement dit. L'*agger* de 5 mètres 50 de largeur était convexe, ses côtés étaient soutenus par un mur en moëllon, contenant un égout dallé de tuiles à rebords et recevant les eaux pluviales. Nous avons souvent observé, près du seuil des habitations, des bases et des fragments de colonnes, qui annoncent que la principale entrée était ornée en forme de portique. A l'intérieur, les maisons contenaient un bassin en ciment servant d'*impluvium*, ou d'autres fois recevant les eaux d'une fontaine: le trop plein s'écoulait dans les égouts de la rue. Ordinairement un puits très-étroit tenait lieu de fontaine; du fond de l'un d'eux, nous avons retiré une statue *fumeuse* (1) de l'Abondance.

(1) *Fumosa*, épithète donnée aux Lares, dieux du foyer.

Après avoir amplement reconnu les services signalés que rendit aux Pétrocoriens l'administration romaine, imiterons-nous le patriotique enthousiasme de quelques-uns de nos archéologues, et ferons-nous à notre ville, dans l'antiquité, une part politique aussi importante que celle qu'ils lui ont attribuée? Partagea-t-elle en effet l'heureux sort de ces colonies fameuses qui, dès leur origine, possédèrent leurs annales dignes de figurer à côté des fastes de la commune patrie du monde ?

Il y a eu de l'exagération: Vésone ne fut pas l'égale de Lyon, Nîmes, Vienne, Arles, Narbonne, Trèves; son nom a laissé de faibles traces dans l'histoire : à peine est-il cité par César et Pline, par les géographes et les itinéraires. Aucune légion ne porta son nom; le Sénat ne rendit pour elle aucun sénatus-consulte; elle put être grande, peuplée, belle; mais le rôle politique qu'elle fut appelée à jouer ne franchit pas les limites de son territoire.

Elle eut le sort qui revint à tous pays conquis par les Romains, et souvent aux plus petites villes. Pour la romaniser, on la soumit aux lois de Rome, et elle obtint de la générosité des Césars le droit de cité et la forme municipale, comme la plupart des villes de la Gaule et de l'Espagne, comme celles de l'Afrique, dont les conquêtes de nos soldats transformés en savants, et la magnifique publication de M. Léon Renier, viennent de nous révéler l'existence.

Auguste et Tibère ont été trop encensés à Vésone, pour n'avoir pas beaucoup accordé : ce dernier empereur y a reçu jusqu'aux hommages de la corporation des bouchers, et son nom est associé sur l'autel au nom de Jupiter, *très-bon* et *très-grand*. La divinité tutélaire *Vesunna* s'honorait du titre d'*Auguste :* tant de flatteries méritaient des faveurs. Les premiers empereurs n'en furent pas avares envers ces Gaulois dont ils avaient éprouvé tant de fois la valeur; ils appréciaient

aussi leur intelligence, et ils cherchaient à les lier par la reconnaissance, afin de les opposer au patriciat turbulent de Rome. Comment les Gaulois auraient-ils résisté à ces puissants avocats qui, tels que l'empereur Claude, plaidaient pour leur faire ouvrir les portes du Sénat ?

Vésone obtint donc, sous Auguste et Tibère, cette organisation municipale constatée par les inscriptions de nos monuments ; elle la dut et à la libéralité des Césars et au crédit de ces familles d'affranchis qui, fuyant les proscriptions, vinrent y chercher un asile. Alors les Petrocorii semblèrent recouvrer leur ancienne liberté fédérale, ils eurent une curie, des duumvirs, des édiles, des prêtres ; ils se façonnèrent à l'image de Rome ; orgueilleux d'obéir à des institutions qui étaient celles de *la Souveraine*. Le pouvoir de délibérer et de s'administrer dut flatter, par-dessus tout, ces populations si disposées à ressaisir l'indépendance ; les chaînes parurent moins lourdes, et comme à l'envi, la noblesse gauloise sollicita et obtint des emplois dans la magistrature et dans le sacerdoce. Nous avons vu qu'un descendant du célèbre chef arverne Lucterius remplissait à Lyon, pour les Cadurques, le ministère de prêtre de l'autel du dieu Auguste. Le nom d'un Carnute, prêtre du même autel, se lit parmi les inscriptions du musée de Lyon.

A Vésone, les magistrats consulaires, les pontifes, ne paraissent pas avoir été gaulois, ce qui confirme ce que je disais plus haut de l'influence des hommes nouveaux, parvenus, *homines novi*, qui aida à sa prospérité. Si, comme les métropoles que nous avons citées, elle n'offrit pas l'hospitalité aux empereurs, si elle ne fut pas appelée à l'insigne honneur de leur tenir lieu de capitale, elle servit du moins de seconde patrie à de riches et de puissants affranchis, qui, suivant l'exemple de leurs maîtres et patrons, la dotèrent de tout ce qui pouvait contribuer à son bonheur ou à lui donner de l'éclat.

Marulle, duumvir, conduisait les eaux à Vésone et faisait la dépense de leur établissement; Pompée, l'affranchi, réparait le temple de la déesse Tutélaire et les thermes publics; P. Solus élevait le péristyle orné du temple et son mur circulaire; Soter, l'affranchi, édifiait deux basiliques. La fortune de ces personnages porta à son apogée l'élévation de cette cité, et elle prit rang parmi les *bonnes* villes de la province.

Un point a embarrassé les écrivains qui se sont occupés de son histoire : ils s'étonnent de ne pas retrouver des monnaies frappées, en son nom, sous la domination romaine. Réfléchissons que Vésone était un municipe et non une colonie, et que le droit de monnayage ne fut pas concédé à des villes de si mince importance. J'admettrais volontiers, cependant, que les belles pièces que nous connaissons au type de la tête d'Apollon et de l'aigle éployé, ainsi que le denier que Bouteroue et M. de La Saussaye ont publié, représentant une tête de femme (Rome ou la Gaule), coiffée d'un casque ailé et à la legende : PETRVCORI; R. cavalier galopant la lance en arrêt, avec la légende CINCONEPVS, ont dû être frappés à Vésone après l'occupation romaine. Ces pièces sont une imitation, par un chef Périgourdin, des deniers consulaires au type de la tête de Rome et des duumvirs; l'Apollon est un souvenir lointain du type macédonien, et l'aigle une flatterie à l'adresse du nouveau pouvoir. N'oublions pas de faire remarquer que l'inscription funéraire de notre musée ET MONETA VXOR, *et son épouse Moneta*, n'a aucun rapport, comme on l'a supposé, avec l'existence d'un atelier monétaire à Vésone.

Le nombre considérable de monnaies au type de l'aigle, recueillies à Périgueux, nous explique comment il se fit qu'au moyen-âge, l'aigle, symbole de civilisation et d'autonomie, reparut sur le sceau de la commune (1). Les bourgeois se dra-

(1) M. Vauthier, architecte, a retiré des décombres de la cathédrale

pant dans la toge consulaire, rappelèrent ainsi leurs droits à l'indépendance ; la cité et le bourg redevinrent l'image d'une petite Rome. Périgueux nomme un maire et des consuls qui votent les impôts, lèvent et dirigent la milice, ont leurs hommes d'armes, une garde prétorienne ; on les voit administrer la justice, frapper monnaie, au nom de leur ancien duc d'Aquitaine, dont ils ont défiguré le nom et le type; humilier l'orgueil des comtes de Périgord et, petits rois d'une petite ville, ne reconnaître pour suzerains que les rois de France, qui confirment leurs priviléges.

Ce n'est que de cette manière qu'il est possible de rattacher les destinées de Périgueux à l'héritage légué par Vésone, car la ville romaine de Pompée, de Marulle, de Soter, si splendidement décorée par eux, disparaît vers la fin du III^e^. siècle ou au commencement du IV^e^, ne laissant que des ruines et *les champs où fut Vésone.*

La dernière inscription que nous possédons avec une date certaine est de l'an 276-77; c'est une borne milliaire trouvée au Toulon, près de Périgueux, indiquant la première lieue de la voie de Vésone à Saintes. Elle est dédiée à l'empereur Florien. Son style emphatique et l'inhabileté du lapicide attestent une complète décadence. Qu'il y a loin des inscriptions que nous avons rapportées à celle-ci ! Les nouvelles arrivaient alors tardivement à Vésone, et le jour où les citoyens élevaient ce témoignage de leur dévouement au *maître du monde, dispensateur* (1) *de la paix*, il y avait long-

une partie de l'archivolte qui décorait le tombeau de G. Chatuel, maire de Périgueux, au XIII^e^. siècle. L'aigle aux ailes éployées y figure sculpté entre le soleil et la lune.

(1) DOMINO ORBIS ET PACIS.... (Voyez les inscriptions). Le mot *pax* signifie-t-il la paix ? Ne désignerait-il pas Rome? *Pax romana* la puissance romaine ? M. Amédée Thierry, membre de l'Institut, qui a bien voulu me donner son opinion sur cette inscription, inclinerait à admettre cette dernière interprétation.

temps que le malheureux frère de l'empereur Tacite n'était plus, il n'avait régné que trois mois !

A dater de cette époque, nous ne trouvons aucun monument, aucun historien faisant mention de notre ville. Ammien Marcellin, Ausone, la *Notice des dignités de l'Empire*, n'en parlent pas. Ausone (309-394), particulièrement ce poète-sénateur de Bordeaux, notre voisin, presque notre compatriote, qui avait sa campagne de Lucaniac si rapprochée de nous, laisse babiller sa Muse sur Bordeaux, Bazas, Blaye, Saintes, Angoulême, Limoges, Cahors, Agen et Lucaniac ; mais Vésone ne l'inspire pas.

Quelque grande catastrophe avait déjà promené sur le municipe pétrocorien le fer et l'incendie : ses temples, ses bains, ses arènes, ses somptueuses habitations, étaient alors couchés dans la poussière ; je serais porté à croire que la formidable révolte des Bagaudes ne fut pas étrangère à sa ruine. Rappelons qu'il était tout romain, non fortifié peut-être, car nous n'avons retrouvé aucune trace certaine de la première enceinte. Les paysans, las d'engraisser de leurs sueurs cette aristocratie nouvelle qui s'était imposée par la conquête, qui ne favorisait que les villes et qui pressurait la campagne, l'envahirent et le renversèrent ; ils écrasèrent ces juges iniques et sanguinaires, selon les expressions de Salvien, qui les avaient privés du droit de la liberté romaine, et qui les égorgeaient après les avoir dépouillés. Les habitants qui échappèrent au désastre, secourus par Probus peut-être, rassemblèrent les restes de leurs édifices et de leurs demeures sur la partie la plus élevée de la cité, et construisirent cette citadelle flanquée de tours qui est encore une cause d'étonnement pour tous et d'un si vif intérêt pour les archéologues. Cette enceinte fortifiée avait environ 950 mètres de circonférence.

Le mur de la citadelle n'a pas été élevé aussi hâtivement qu'on l'a prétendu, la circonférence des tours est parfai-

tement tracée, elles se relient très-solidement aux courtines; leur base était pleine, elles reposent sur le tuf, et la grosseur des matériaux, qui mesurent jusqu'à 2 mètres 30 centimètres de long sur 80 centimètres de haut, donnait à l'ensemble toute la solidité désirable. La première assise des tours forme socle, et les autres s'élèvent en retraite. La pierre est rustiquement taillée, mais elle prend bien le contour; elle est posée à sec. Dans la continuité du mur où sont venus s'entasser frises, tambours de colonnes, chapiteaux, autels, tombeaux, en un mot les débris d'une ville entière, les assises sont mal réglées; car alors, voulant tout utiliser, on a fait chevancher les pierres les unes sur les autres, à l'aide d'entailles ou de coupes à angle droit. Lorsque la forme quadrilatère des matériaux l'a permis, on les a promenés l'un sur l'autre, et les usant ainsi par le frottement, on a obtenu des joints à peine sensibles, linéaires. Pour que les joints perpendiculaires, de côté, fussent aussi imperceptibles, on a évidé chaque pierre en biseau formant ainsi comme un V, dont la pointe affleure le parement extérieur. Il est arrivé qu'usées ou éclatées, ces lignes entrebaillent démesurément aujourd'hui et permettent à la vue de plonger à l'intérieur du mur. Après cette première enveloppe, vient un massif formé des ruines des temples et des palais de Vésone, et ayant en moyenne 3 à 4 mètres d'épaisseur. Le terre-plein de la grande salle du château de Barrière est formé d'un lit de colonnes cannelées de 3 mètres d'épaisseur. Après avoir épuisé les grands matériaux pour élever les murs, on a eu recours au petit appareil; moins terminé que celui de la tour de Vésone, il alterne tantôt avec de longs cordons de briques, tantôt il est disposé en échiquier, à l'aide d'épais carreaux de terre cuite. Il a donc fallu un temps assez long et beaucoup de soin pour exécuter tous ces travaux, qui cependant annoncent une époque de décadence.

Au VIII^e. siècle, ce mur s'appelait *Sarracenus*, *Sarrazin*, et l'évêque Sébalde qui, d'après le P. Dupuy, lui donnait ce nom dans ses écrits, croyait qu'il avait été construit par Abdérame; les noms des portes indiquent des restaurations et disent par quelles vicissitudes il a passé avant d'arriver jusqu'à nous: on en connaissait trois au dernier siècle, appelées *Romaine*, *Normande* et *Sarrazine*. Ce mur a été la mine presque inépuisable de notre musée, car les mains qui le construisirent avaient déposé, dans l'intérieur, tout ce qu'elles avaient pu recueillir en sculptures et en inscriptions; parfois même, comme aux murs de Narbonne, elles étaient placées à l'extérieur afin de servir d'ornement. On voit encore, sur une pierre de la façade ouest, des boucliers d'amazone *(peltæ)*. Les Romains nous donnaient déjà l'exemple du respect des monuments antiques, ils nous enseignaient le culte des souvenirs.

La ville romaine de Vésone n'a donc pas eu plus de trois siècles d'existence. Mais si sa divinité tutélaire et le classique Olympe l'avaient abandonnée, elle voyait briller à l'Orient, sur un tertre ou *podium*, la croix que le romain Fronto y avait élevée, signe lumineux de sa nouvelle vie, de sa résurrection.

Il a été impossible, jusqu'à ce jour, à défaut de monuments écrits, de constater matériellement l'arrivée de saint Front dans le Périgord. Repoussant la tradition, qui le met au nombre des 72 disciples du Christ, et qui le regarde comme l'envoyé de saint Pierre, on nie formellement sa venue en Aquitaine avant le III^e. siècle. Sulpice Sévère, dit-on, constate qu'il n'y eut de martyrs dans les Gaules que sous Marc-Aurèle (121-180). Quant aux miracles de ce saint, ceux qu'on lui attribue ont été attribués à bien d'autres, et notamment à saint Martial; le dragon tué est un symbole de l'idolâtrie vaincue qu'on retrouve partout; la présence de saint Front aux funérailles de sainte Marthe, malgré les monuments décrits par

M. l'abbé Fayon, n'est pas prouvée : voilà ce qu'on allègue.

Nous accordons que, lorsqu'on écrit d'impudents mensonges et des niaiseries comme celles que racontait le moine Gauzbert, chorévêque d'Hildegaire de Limoges, on doit n'être pas cru. Pour lui, saint Front, né à Périgueux, y apprend le Psautier dans son enfance, et envoyé au séminaire est nommé clerc. Il méritait bien l'invective que l'abbé de Savigny, au concile de Limoges (1031), lançait à la face d'un prêtre, qui, s'appuyant sur cette sotte biographie, demandait pour saint Front le titre d'apôtre, puisqu'on l'accordait à saint Martial :

« Tais-toi, car la *Vie de saint Front*, sur laquelle tu te « fondes, est une pièce de fabrique nouvelle, et pour laquelle « notre Gauzbert a reçu salaire sous l'épiscopat d'Hildegaire « de Limoges (969). »

C'était justement flétrir un écrit où les vies de saint Front, évêque, et de saint Front, ermite, sont confondues et leurs faits et gestes accommodés au goût du temps.

La vie de saint Front n'avait pas besoin d'être remise en lumière par la plume ignorante de Gauzbert. La réputation de sainteté de l'apôtre était parfaitement établie dès le III^e. siècle, quoiqu'il n'eût pas obtenu la palme du martyre. En 360, saint Hilaire de Poitiers visitait son tombeau, et saint Gaugeric, évêque de Cambrai, qui possédait des terres en Périgord, venait, au VI^e. siècle, s'y recueillir et y déposer sa prière. Bien avant le saint évêque de Limoges, en 858, saint Adon de Vienne, dans son *Martyrologe*, Notker et Usuard, chacun dans le leur (870 875), reconnaissaient saint Front comme l'envoyé de saint Pierre et comme étant mort en saint dans sa ville épiscopale. Enfin, si Grégoire de Tours, dans son histoire, ne signale l'arrivée des missionnaires en Gaule qu'au III^e. siècle, plus tard, au livre de la *Gloire des confesseurs* et dans celui de la *Gloire des martyrs*, il déclare qu'ils sont venus au I^er.

La numismatique va nous fournir des arguments puissants en faveur de la venue de saint Front chez les Périgourdins, au Ier. siècle. Nous allons raconter comment, à l'aide d'une découverte de médailles romano-ibériennes faite l'année dernière à Périgueux, nous pouvons attester que le nom de Fronto fut connu à Vésone dès les premières années du Haut-Empire, et que le personnage qu'il désignait dut appartenir par des liens de parenté, d'amitié, d'origine, de dignités aux membres de ces grandes familles établies à Vésone : les Pompée et les Marulle.

Au mois d'août 1857, les ouvriers occupés aux travaux de canalisation de l'Isle (1) trouvèrent, parmi les ruines des nombreuses habitations romaines groupées sur les bords de la rivière, en face du vallon de Vieille-Cité, une grande quantité de médailles du Haut-Empire. Quelques-unes de ces pièces attirèrent particulièrement leur attention ; elles ne ressemblaient pas à celles qu'ils ramassaient journellement. Elles représentaient, au droit, une tête nue ou laurée, d'une exécution barbare, et, au revers, tantôt un taureau à formes trapues, tantôt un cavalier galopant, la lance en arrêt. Ce dessin étrange, le bœuf surtout, fit qu'ils montrèrent leur découverte aux personnes qui visitaient les travaux. Averti, je m'y rendis aussitôt, j'achetai les pièces qui restaient et me mis à courir sur la trace des autres. Heureusement de braves soldats de la garnison s'étaient faits collectionneurs, je retrouvai entre les mains de l'armurier du 48e. de Ligne (2) la pièce principale de la trouvaille. Les curieux n'ont pas été dans cette circonstance un fléau pour l'archéologie.

(1) Quelques membres du Congrès nous ont exprimé des doutes sur la réalité de cette découverte. Mais nous n'apercevons aucun indice de fraude et de supercherie, et nous ne pouvons pousser la prudence au point de tenir pour non-avenus des faits aussi publics et aussi précieux.

(2) M. Berthaud.

Ces médailles sont romano-ibériennes; elles ont été décrites dans l'ouvrage de Florez sur les monnaies des municipes de l'Espagne; je me contenterai d'en donner le dessin. Elles appartiennent aux villes de l'Espagne Tarraconnaise Osca et Celsa. Elles sont à l'effigie d'Auguste, de Tibère et de Caligula, et portent les noms des duumvirs POMPEIVS, MARVLLVS, FRONTO et de quelques autres personnages romains.

Les noms des magistrats municipaux qui se lisent sur ces monnaies sont inscrits aussi en magnifiques capitales sur les monuments exhumés de nos ruines. Témoignages de la reconnaissance publique, de la piété ou de la douleur privées, les dédicaces des temples, des autels votifs, des cippes funéraires, des inscriptions de toute sorte, et enfin les souvenirs chrétiens qui se rattachent à l'origine de notre église redisent à Périgueux les noms de POMPEIVS, MARVLLVS et FRONTO.

Ne doit-on attribuer qu'à une coïncidence fortuite cette similitude de noms entre les duumvirs de quelques villes de l'Espagne, situées près de l'Ebre, mais rapprochées de nous, et les personnages dont Vésone a gardé le souvenir; ou plutôt cette coïncidence n'est-elle pas naturelle, et faut-il reconnaître des membres, des parents, des amis dispersés de la même famille, mais ayant conservé entr'eux d'intimes et de fréquents rapports ?

Livrons-nous à de courtes recherches :

Après la défaite de Sertorius, Pompée-le-Grand, ayant élevé des trophées sur le sommet des Pyrénées, ce magnanime vainqueur, ce preux chevalier, comme on l'appelait au moyen-âge, ne voulut pas que le nom de son malheureux adversaire figurât dans les inscriptions qui allaient raconter son triomphe aux âges futurs. Sa conduite lui gagna tous les cœurs, Sertorius était aimé. Pompée demanda le gouvernement de l'Espagne et l'obtint; sa famille, ses clients, ses affranchis, ses nombreux partisans accoururent le rejoindre.

Munda devint, comme du temps de Sertorius, la capitale de ce second empire ; de là cette jalousie de César contre Pompée. Crassus mort, il ne fallut plus qu'un maître au monde ; César fut le plus heureux... jusqu'au jour qui le vit expirer, poignardé et tombant aux pieds de la statue de Pompée !

Les Pompéiens, après la bataille de Munda, s'étaient dispersés ; le plus grand nombre suivit Sextus, et, s'associant au sort de ce prince, le mit en état de soutenir la lutte et le titre de *Fils de Neptune* qu'il s'était donné. Pendant près de dix ans, ils tinrent en échec les flottes romaines. D'autres partisans étaient restés en Espagne, espérant s'y faire oublier ; quelques-uns avaient fui en Afrique ou avaient gagné le midi de la Gaule.

A l'aide des inscriptions, nous les retrouvons, en effet, en Espagne, aux environs de Munda, alliés aux familles Ibériennes. M. P. Mérimée a publié, dans la *Revue archéologique*, douze curieuses inscriptions d'un tombeau de Bœna qui les mentionnent. Plus tard, en interrogeant les documents fournis par la numismatique de la Tarraconnaise, nous les voyons recouvrer, sous les empereurs, le rang et les dignités dont ils avaient été privés sous le triumvirat : ils sont duumvirs, duumvirs quinquennaux, questeurs, etc., à *Celsa*, *Osca*, *Carthago Nova* et *Bilbilis*. Les Marulle et les Fronto sont associés avec eux aux mêmes charges et aux mêmes honneurs.

En Afrique, à *Thibilis*, à *Cuicul*, à *Cirtha*, ils remplissent de hautes fonctions. L'un est prêtre de Saturne ; l'autre est désigné comme ayant été préfet de la province des Voconces, flamine du divin Jules et pontife de Diane. Ce dernier pourrait être parent de l'historien Trogue Pompée, qui était natif aussi du pays des Voconces, et dont l'aïeul avait été anobli par Pompée, et le grand-père remplissait les fonctions de secrétaire particulier et de garde-sceau de César.

Enfin, dans la Gaule Narbonnaise et dans l'Aquitaine, de

nombreuses inscriptions constatent le séjour des Pompéiens à Convennæ (1), Narbonne, Nîmes, Alet, Vaison, Lyon, Cahors et Vésone. Le musée de Toulouse est presque aussi riche que le nôtre en inscriptions Pompéiennes. L'illustration du nom et de la fortune étant toujours une excellente recommandation : on les voit, partout, revêtus des charges les plus importantes de l'État. A Alet, un Pompée est curateur du temple de Cybèle ; à Lyon, les trois provinces des Gaules consacrent un monument à *Tiberius Pompeius Priscus, citoyen de Cahors, fils de Pompeius Justus ;* il avait été élevé à tous les honneurs parmi ses concitoyens : il était tribun de la 5e. légion macédonienne et juge particulier du trésor des Gaules. Si j'osais émettre mon opinion après celle de MM. de La Saussaye et Duchalais, j'attribuerais la pièce suivante aux Pompéiens réfugiés dans le midi de la Gaule.

*D.* I. SEX. F. Tête nue tournée à droite ;

*R.* T. POMP. Dans le champ, bœuf marchant.

La fabrique en est gauloise.

A Vésone, prêtres de l'autel d'Apollon, leur fortune leur permet de reconstruire le temple de la déesse tutélaire Vesunna et les thermes qui menacent ruine, d'élever le péristyle du temple et son mur d'enceinte. Marullus, appartenant à la même tribu (Quirina) et aussi généreux, duumvir comme son homonyme d'Osca, fait les frais de la conduite des eaux et des fontaines publiques.

Le troisième nom, celui de FRONTO, n'est écrit nulle part sur la pierre à Périgueux ; mais avant la découverte des monnaies de Celsa, son église si souvent renversée, si souvent restaurée, redisait de siècle en siècle son nom vénéré.

Le hasard peut-il donc seul avoir présidé à une pareille découverte ? Si nous n'avions retrouvé qu'une seule monnaie,

(1) St.-Bertrand-de-Comminges.

j'avoue que nous ne nous serions arrêté que passagèrement à l'idée d'établir un rapprochement entre les noms qui y sont empreints et ceux qu'on lit dans notre musée ; mais on en a recueilli un certain nombre, et des curieux en avaient trouvé avant nous.

Les monnaies coloniales de l'Espagne sont rares, même aux lieux où elles ont été émises, et il faut beaucoup de temps, un grand savoir et une fortune comme la possédait le ministre Garcia della Torre, pour en former une suite. Elles n'ont été frappées que sous les trois ou quatre premiers empereurs ; leur présence dans les fouilles de Vésone, dans l'endroit où la ville romaine prit naissance, mêlées qu'elles sont aux monnaies des colonies romaines de Lyon, de Nîmes et de Vienne, et aux pièces des premiers empereurs, nous donne la certitude que des rapports commerciaux existaient entre l'Espagne et l'Aquitaine, entre les colonies de la Taraconnaise et Vesunna ; les monnaies de Celsa et d'Osca étaient connues à Vésone et y avaient cours. Les noms des duumvirs des deux villes espagnoles étaient les mêmes que ceux des magistrats et des prêtres de Vésone : mêmes noms, prénoms, titres, dignités et tribu sur nos monuments épigraphiques. Si, d'un côté, les monnaies d'Osca et de Celsa appartiennent aux règnes d'Auguste, de Tibère et de Caligula ; de l'autre, par les dédicaces, le style, l'irréprochable exécution, l'accentuation, le faire, nos inscriptions appartiennent à la même époque. Est-il téméraire d'en déduire que ce sont bien les noms de divers membres des mêmes familles qui figurent sur tous ces monuments ?

Sur les bords de l'Isle, comme sur ceux de l'Ebre, le noble *gentilitium* des Pompée continua avec les Marulle et les Fronto à se faire admirer et bénir. Ces hommes utiles frayèrent la route à la civilisation et au christianisme : l'un des premiers martyrs de la foi fut, à Saragosse, le soldat Fronto ; à Périgueux, un Fronto fut notre premier évêque.

La tradition, par un secret instinct du cœur qui ne trompe guère, et qui a fait dire que la voix du peuple est la voix de Dieu, rattache le berceau de notre église à la crèche de Béthléem : à ses yeux, saint Front est l'envoyé de saint Pierre.

De son côté, la critique historique, sans alléguer aucune preuve, aucune raison plausible, prétend devoir fixer au III^e. siècle le moment où, pour le Périgord, *la lumière se fit*. Avouons que l'époque de la plus cruelle persécution (le règne de Dioclétien) est mal choisie.

Aujourd'hui, avec l'attestation de ces bronzes frappés au nom d'un Fronto, et au commencement du I^er. siècle, attestation qui vient s'unir au témoignage et à l'imposante autorité de nos monuments, il n'est plus permis de reculer de la sorte l'introduction du christianisme à Vésone. C'est bien au I^er. siècle, comme l'Église nous l'apprend, qu'il dut y apparaître, il saisit ce moment, dont parle Tertullien, « où le Dieu éternel, le Dieu de vérité fut bientôt connu. « A peine né d'hier, l'enseignement évangélique remplit « les forteresses, les colonies, les bourgades, les conseils « des villes, l'Empire, les camps, les tribus, les décuries, le « Sénat, le palais, le forum. Nous multiplions à mesure que « vous nous moissonnez, s'écrie ce grand docteur de l'Église : « le sang répandu ensemence des chrétiens, les nations lointaines des Espagnes, des Gaules et des Bretons inaccessibles aux aigles romaines, les pays même où nous n'avons « jamais pénétré sont aujourd'hui soumis au joug de « Jésus-Christ. »

L'histoire de Sulpice Sévère n'infirme en rien notre opinion : il peut en effet n'y avoir eu de martyrs dans les Gaules que sous Marc-Aurèle ; mais il fallait que le christianisme eût poussé de bien profondes racines dans ce pays dès le I^er. siècle, puisque déjà en l'an 177, neuf mille chrétiens confessaient la foi à Lyon ! Notons encore que les premiers empereurs lais-

sèrent en paix les chrétiens, et que les idées des grands personnages de cette époque leur furent favorables.

La loi nouvelle ne préparait pas seulement le triomphe d'une vertu inconnue, de la charité; les idées de justice divine après l'épreuve de la vie révélaient encore à l'homme toute sa grandeur, toute sa dignité. Il semble que Cicéron devinait le Dieu des chrétiens, lorsqu'il définit en ces termes l'auteur de l'univers : *C'est un Esprit pur, sans mélange, dégagé de toute matière corruptible, qui connaît tout, qui meut tout et qui a de lui un mouvement éternel.* C'est bien là le vrai Dieu. Il ne répugnait pas au génie humain de s'incliner devant lui. Horace riait des dieux fabriqués par l'ouvrier, et du sculpteur hésitant devant le tronc d'arbre inutile qui allait devenir, à son gré, banc ou dieu : *Maluit esse Deum.* Phidias était déjà plus grand que Jupiter. A ces grands esprits il n'aurait fallu, comme à saint Paul, qu'un éclair parti d'en haut pour décider leur conversion.

Combien y en eut-il qui déposèrent le glaive de persécuteur pour s'armer de la croix ; combien qui, d'accusateurs, devinrent panégyristes ! Les premiers apôtres avaient été des hommes *sans lettres*, simples de cœur, première vertu du chrétien ; mais leurs successeurs, magistrats, pontifes, rhéteurs, philosophes, soldats, furent instruits dans les lettres grecques et romaines autant que dans l'interprétation des livres saints. Telle fut cette phalange sacrée qui comptait dans ses rangs Justin, Quadrate, Hermias, Tertullien, et qui inonda de la lumière divine l'Afrique et l'Asie. La Gaule trouva, dans Irénée, Martial et Fronto, et la même science et le même dévouement. Le temple du génie funeste, du ΔΑΙΜΩΝ, ce démon, ce dragon des légendes, purifié par l'eau sainte, passa au service du Seigneur. La persuasion suffisait alors à la victoire.

Malgré tout le bien que firent à Vésone le sanctissime prêtre

Pompée et les autres membres de cette famille, le duumvir Marulle, l'opulent Soter, la mémoire de Fronto seule survivra ; car au-dessus des richesses matérielles nous estimons les trésors du cœur et de l'intelligence; les populations n'oublieront jamais que c'est à lui qu'elles doivent leurs solides et consolantes croyances.

La basilique de St.-Front, *olim vetustate collabsa*, naguère tombée de vétusté, ainsi que Marc Pompée le disait du temple de la déesse Tutélaire, se relève avec ce goût et ce savoir que les Congrès archéologiques de la Société française et les études modernes ont vulgarisés; à l'État revient la gloire de cette restauration.

Elle redira donc éternellement le nom de notre apôtre. Ces monnaies si merveilleusement découvertes se joindront à elle pour attester l'arrivée, au Ier. siècle, du disciple des disciples.

Préférant aux honneurs de la magistrature et du sacerdoce païen, dignités perpétuées dans sa famille, la touchante mission de l'apostolat, Fronto apporta l'Évangile chez les Pétrocoriens, à des parents, à des amis, à des compatriotes. Brisant le *lituus* du pontife et de l'augure, il s'avança, foulant aux pieds les idoles, confiant dans l'avenir chrétien, appuyé sur le *pedum* recourbé du messager de la bonne nouvelle, sceptre de l'évêque-pasteur.

# L'ÉCOLE DU RESPECT,

PAR

M. CHARLES DES MOULINS,

Inspecteur divisionnaire de la Société française, à Bordeaux.

---

*Lu à la séance du 29 mai.*

---

L'*École du respect*, ce titre peut surprendre : disons d'abord d'où il vient et ce qu'il signifie; nous verrons bientôt à quoi l'appliquer.

Un homme d'une rare excellence, un des amis dont l'affection fait le charme et l'orgueil de ma vie, un académicien bordelais, Justin Dupuy, a créé ce mot dont je retrouve en ma mémoire l'impression profonde et lumineuse, sans pouvoir y retrouver précisément sa place au milieu des productions si nombreuses du publiciste et de l'homme de lettres.

Il est si bon, ce mot, il nous va si bien à nous qui considérons l'obéissance comme un devoir et partant comme un honneur, la déférence comme un cachet de bonne vie et de bonne compagnie et non comme un amoindrissement de la dignité personnelle; il nous va si bien, dis-je, que je le ravis et me l'approprie comme un trésor qui ne court, au changement de main, nul risque d'appauvrir son légitime possesseur.

Et que signifie-t-il, ce mot, avec son allure un peu étrange? Prouvons d'abord qu'il a des frères, mais ne parlons pas des aînés qui, depuis si long-temps, ont droit de cité dans la langue. *Passons au déluge*, je veux dire à la longue série

de nos révolutions, pendant lesquelles tant de mots ont eu leur sens retourné comme de vieilles étoffes dont l'endroit, régulier et magnifique, a laissé le haut du pavé à un envers difforme et grossier : je n'en veux d'autres exemples que les mots *philosophie*, *patriotisme*, *liberté*, *tolérance*, *citoyen*, *raison* et trop souvent *vérité*.

A l'époque où nous vivons ont surgi, sous une forme adjective, les Écoles du rationalisme, du classicisme, du romantisme, du réalisme, du positivisme ; écoles qui dépendent du choix des doctrines et répondent à la forme expressive de l'idée. Nous avons l'École humanitaire, à laquelle nous devons l'effusion de beaucoup de sang humain ; l'École du bon sens, qui eût joui d'une vogue plus longue si elle n'eût laissé déchirer sa robe par les ronces de l'éclectisme. Nous avons encore, hélas ! (et personne n'oserait nier l'abondance des fruits qu'elle a produits) nous avons l'École du mauvais exemple, qui siége dans la menue chronique des journaux et dans les comptes-rendus des procès criminels ; l'École de l'impiété loyalement effrontée, et celle de l'irréligion cauteleuse et cachée derrière un éventail pailleté, qui toutes deux trônent au *Premier-Paris* de quelques grands journaux ; l'École de la démoralisation, de la corruption, de l'adultère, qui se pavane et s'étale dans les compositions dramatiques et les romans-feuilletons.

Je m'arrête ici, parce que, dans cette revue, j'ai amené à la barre l'antagoniste de l'*École du respect*. Qu'est-ce, en effet, si ce n'est l'*irrespect* (passez-moi le mot, je vous prie), qu'est-ce que l'infraction à toutes les lois divines et aux meilleures lois humaines, aux bonnes mœurs, aux convenances, aux habitudes honnêtes, qui font l'hygiène et la dignité des sociétés civilisées ?

L'*École du respect*, c'est donc celle qui est tout l'opposé des écoles dont je viens de parler, qui honore l'obéissance

et pratique le devoir à tous leurs degrés si divers ; qui ne jette pas au vent les cendres des aïeux, mais conserve pieusement leurs exemples pour en profiter, leur mémoire pour faire aussi bien et s'il se peut mieux encore, leurs reliques, oserai-je dire, de peur que leur souvenir ne s'efface.

Eh bien ! ai-je mal choisi mon titre, et ne doit-ce pas être là l'école des archéologues ?

Nous avons même, en la prônant, cet avantage, que nul ne saurait justement nous reprocher notre amour pour elle : c'est notre raison d'être, et si nous n'étions *laudatores temporis acti*, notre mission s'en irait en fumée et nous ne serions rien du tout.

Remarquez bien qu'après avoir esquissé dans son ensemble le domaine universel où doit régner la *loi du respect*, je n'en retiens pour nous archéolognes, pour notre mission et notre domaine particuliers, qu'un tout petit compartiment ; c'est celui que je vais essayer d'exploiter. C'est, si vous le voulez, un simple paragraphe d'un des articles de la loi ; c'est en un mot, le respect que l'on doit, et dont on se dispense d'une façon si fréquente et si légère, aux monuments, et spécialement aux monuments religieux, que nous ont légués les siècles précédents.

Il n'y a pas, de ma part, un grand courage à le dire, car maintes fois déjà, ce malheur a été publiquement déploré ; mais la loi du respect elle-même rend parfois difficiles à relever les infractions dont elle a été l'objet. Ce n'est assurément jamais la mauvaise volonté, l'intention irrespectueuse, le projet distinctement connu de violer cette loi, qui ont dicté certains actes et fait sortir, d'une armoire bien voisine de l'autel, soit la brosse malencontreuse du badigeonnage, soit le marteau de la démolition, ce marteau terrible, qui, comme les animaux célestes vus par le prophète, ne revient jamais sur ses pas (1).

(1) *Non revertebantur cum incederent* (Ezech., I, 9).

Non, ce ne sont pas des dispositions mauvaises qui ont pu jamais armer contre le sanctuaire des mains si dévouées et si ardentes à procurer sa gloire ; ce sont tout simplement les défauts des qualités opposées à ces dispositions hostiles. C'est toujours ce qu'il y a de plus louable au monde, *le zèle*, la surabondance du zèle pour l'accomplissement du devoir. Mais ce zèle peut être égaré par le mauvais goût du siècle où l'on vit, et tout le monde est d'accord aujourd'hui pour dire qu'il en fut ainsi, il y a cent ans, du zèle des chanoines de St.-Germain-l'Auxerrois, de Notre-Dame de Paris, de Notre-Dame de Reims, et de tant d'autres églises.

Le zèle pour l'éclat de la peinture décorative, joint à une grande simplicité d'intention, peut faire accepter des représentations qui siéraient mieux dans un musée que dans une église, ou des frivolités d'ameublement qui finissent par faire accoler la qualification de *boudoir* au nom d'un édifice sacré.

Le zèle pour la mélodie du chant religieux nous prive du chant religieux lui-même, tel qu'il nous a été légué par l'antiquité la plus reculée et par le grand siècle qui atteint l'apogée de la splendeur du culte. En revanche, on nous donne le chant profane, le chant théâtral, le chant *passionné*, cet antipode absolu de toute mélopée destinée à chanter les louanges du Seigneur. On annonce à l'avance quelle voix, favorite des habitués de l'opéra, se fera l'organe de la prière, comme on annonce le nom du prédicateur qui montera dans la chaire de vérité.

Le zèle pour la propreté du lieu saint peut se laisser rouler jusque dans le gouffre du badigeonnage.

Le zèle pour la splendeur du luminaire peut introduire, dans le temple élevé à la Majesté suprême, l'éclairage empesté des usines ; et cette splendeur finira par être payée fort cher, sans que, bien entendu, les peintres et les doreurs aient à s'en plaindre.

La *mode*, ce tyran qui pousse les femmes à se mettre *comme tout le monde*, même quand *tout le monde* est mis avec un goût qui n'est pas à couvert du reproche, la *mode*, à l'église, s'abrite sous le nom du *zèle*. Il arrive souvent qu'elle pousse les fabriciens, les maires, les paroissiens bienfaiteurs à voir avec admiration et convoitise, dans leur voisinage, des ornements d'un genre quelconque, peintures, meubles, sculptures, il n'importe, qui ne conviennent pas à l'édifice où l'on prend envie de les introduire. On le fait cependant, parce qu'on n'apprécie pas les raisons supérieures qui devraient en empêcher. Souvent, pour atteindre le but désiré, il faut des sacrifices ; le même défaut d'appréciation y fait consentir sans regret, et parfois le pasteur, n'écoutant que son zèle, fait lui-même ou laisse faire, car le pasteur ne quitte jamais son troupeau : s'il ne le précède pas, il faut qu'il le suive.

Cette dernière réflexion fait voir combien il serait utile que le clergé comptât autant d'archéologues que de membres. Oh ! alors, les épines de notre état seraient enlevées ; nous deviendrions des serviteurs toujours affectionnés, mais inutiles aux églises, et nous serions sans excuse si nous y avions encore de méchantes distractions dans nos prières !

Disons, en passant, que ce résultat si désirable ne nous réduirait pourtant pas à l'oisiveté ; il nous resterait toujours assez de fusées à démêler avec MM. les architectes. Il est bien entendu, du reste, que nous reconnaissons une distance énorme entre l'architecte *tout court* et l'architecte *artiste*.

J'ai parlé jusqu'ici en termes généraux : venons aux faits de détail qui font l'objet de nos quotidiennes doléances. Mais je ne voudrais pas qu'on nous prît pour gens désagréables, mécontents de tout, trop exigeants, déraisonnables enfin. Nous éviterons un tel jugement, peut-être !!! en étayant nos plaintes de bonnes et solides raisons.

Et pour montrer tout d'abord que nous ne formons pas un monde à part, et que nous ne sommes pas sans rencontrer quelques sympathies dans les jugements et les sentiments de tous les hommes, commençons par un sujet sur lequel sont d'accord, en théorie du moins, les anciens et les modernes, les sauvages et les peuples policés.

Je veux parler du culte des morts, du respect des tombeaux, et je me garderai bien, tant elle est universellement avouée, de m'essayer à prouver la vérité de mon assertion. Tout le monde sait cela, et tout le monde le sent quand on y pense; mais on ne s'en souvient pas toujours.

Dans les paroisses de campagne, les cimetières sont petits et le terrain, qui s'exhausse partout, hormis sur le sommet des coteaux et des montagnes, s'exhausse là plus rapidement qu'ailleurs. Il en résulte plusieurs inconvénients auxquels il est nécessaire de parer, à longs intervalles, il est vrai, mais enfin il faut y venir. Le pavé de l'église finit par se trouver en contre-bas du sol environnant, et l'humidité de celui-ci y pénètre. Les tombes s'entassent; il faut que les ancêtres s'effacent encore une fois devant leurs descendants, et leur cèdent la place dans la mort comme ils l'ont déjà fait dans la vie. Qu'arrive-t-il alors? Dans le premier cas, on abaisse le sol du cimetière, soit dans toute son étendue, soit partiellement et au moyen d'une rigole profondément creusée au pied des murs de l'église, précisément là où les pieux fidèles des anciens jours aimaient de préférence à s'assurer un lieu de repos pour y attendre la fin des temps (1).

On sait combien de rois et de prélats ont choisi leur sépulture sous les gouttières ou larmiers de l'édifice sacré, *in stillicidio* (L'abbé Cochet, *Sépult.*, etc., p. 320).

Dans le second cas, on se fait un sol neuf, soit en abais-

(1) *Petra refugium herinaceis* (Ps. CIII, 18).

sant l'ancien, soit en le débarrassant des tombeaux et en rejetant dans son sein les gros ossements qui ne sont pas encore entièrement déformés.

Mais, dans l'une comme dans l'autre hypothèse, que fait-on de la terre bénite et pénétrée, visiblement ou invisiblement, de débris humains? Que fait-on des auges et des couvercles en pierre qui sont souvent de véritables monuments?

On laisse volontiers le curé transporter d'un vieux cimetière dans un nouveau, ou déposer dans une fosse spéciale, les ossements reconnaissables que la pioche amène au jour; on le laisse volontiers pourvoir à l'égalisation du terrain du cimetière au moyen de l'excès de terres que peuvent offrir ses autres portions. Mais cette possibilité favorable n'existe pas toujours, et il faut emporter ces terres au loin. C'est dans ce dernier cas que je demande de nouveau, qu'en fait-on?

A Bordeaux, par exemple, quand, à diverses époques, on a nivelé les anciens cimetières de St.-Michel, Ste.-Eulalie et Ste.-Croix, on a rangé debout, autour du charnier, sous le clocher, les merveilleuses momies naturelles de St.-Michel; on a porté, de partout, au cimetière général les ossements reconnaissables; c'est bien et très-bien : mais la terre, la terre encore une fois...?

Si j'ai à me féliciter de ce que les documents me manquent pour la réponse en ce qui concerne Bordeaux, ils ne me manquent pas, malheureusement, pour d'autres localités. Il en est plusieurs (que je ne nommerai pas) où cette terre dite *inutile* a été répandue dans les chemins voisins..... on dit même dans des champs!!! Il ne faut pas trop s'en étonner. Le curé et les fabriciens aussi, je le veux, conservent de louables répugnances; mais sont-ils toujours les maîtres de les imposer à leurs administrés? L'église du village et

nos cimetières n'appartiennent plus à l'Église universelle; ils sont la propriété de la commune, et pour peu que le maire appartienne à l'École *utilitaire* (ah ! pardon, c'est encore là une *École*, et je l'avais oubliée dans ma liste), il pourra juger que l'*engrais*, d'où qu'il vienne, n'est pas à dédaigner pour l'agriculture en progrès.

Et ceci n'est pas une supposition en l'air ! J'AI VU un cimetière qui recueillait depuis six cents ans les restes d'une population rurale ; je l'ai vu remplacé par un autre champ de repos ; je l'ai vu atteindre l'époque (peut-être un peu trop rapprochée) où la loi lève l'interdit dont ses prescriptions éminemment morales et respectables ont d'abord frappé le terrain... Et tout aussitôt des pierres sépulcrales, curieusement sculptées, enfouies depuis un ou plusieurs siècles, ont été tirées de son sein, et la charrue est venue après la pioche, et, l'année suivante, j'y ai vu des céréales... fort belles !

Oserai-je ajouter un mot ? c'est une merveilleuse chose, assurément, c'est un admirable aménagement des choses créées, que ce roulement qu'on appelle la *chimie naturelle* ! et loin de moi l'idée de mettre en doute la puissance de ses procédés ou le parfait affinage de ses produits ; mais la *loi du respect* ne doit point vouloir que nous puissions suivre pas à pas les opérations de son laboratoire.

Et ce que la loi du respect ne veut pas, l'instinct des peuples ne le veut pas non plus. En voici un exemple : A Cènes-Monestier, département de l'Aude, personne ne voulut, il y a peu d'années, acheter le blé venu dans le cimetière ; il fallut le vendre à vil prix, le donner, peut-être, au *sorcier du village*. Je ne sais si, pour tromper un reste de délicatesse, ce savant agreste fit passer le blé par l'alambic des animaux domestiques ; toujours est-il que personne dans la paroisse n'en voulut, si ce n'est lui.

Je parlais tout-à-l'heure des *utilitaires*, et je les entends

d'ici qui crient à la superstition, au terrain perdu, au pauvre peuple affamé..... Ils ont raison : rien de ce que Dieu nous donne ne doit être perdu; mais il y a des moyens de tout concilier, et nos ancêtres les savaient, ces moyens décents, religieux, empreints de respect; je suis heureux d'ajouter qu'ils ne sont pas oubliés de tous nos contemporains. Ainsi, à St.-Vivien, en Médoc, on a transporté, m'assure-t-on, dans le nouveau cimetière, tout ce qu'on a pu enlever de la terre de l'ancien.

On plante volontiers des arbres dans les cimetières, et l'on fait bien. Nos pères y mettaient souvent des noyers, et toute l'huile qu'on en retirait était réservée pour l'éclairage de l'église.

L'herbe se hâte, haute et drue, d'étendre son voile gracieux sur les tristes ruines de nos corps. Il faut bien la faucher pour entretenir la propreté du cimetière, et il ne faut pas la jeter à la voirie. Les animaux serviteurs de l'homme s'en nourriront sans irrévérence, parce qu'ils sont sans réflexion, et la commune en pourrait verser le prix dans le tronc des aumônes. De même pour les émondages des arbres que pourrait renfermer le cimetière; de même pour le bois qu'ils fournissent quand il faut les abattre et que ces bois ne peuvent être employés pour l'église.

Tout ce qui vient de cette terre sanctifiée doit être consacré à la gloire de Dieu, ou à la charité qui est la joie de Dieu.

Mais enfin, dira-t-on, vous avez supposé vous-même que des terres superflues dans un cimetière doivent parfois en être enlevées : vous ne voulez ni qu'on les foule aux pieds dans les chemins, ni que la charrue y trace un sillon dont l'emploi vous révolte : que voulez-vous donc qu'on en fasse?

Ici, ce n'est pas moi qui vais répondre, c'est un autre académicien bordelais, un autre ami, Léo Drouyn,

dont le cœur est aussi ingénieux que son burin est énergique et délicat. Je lui dois, je suis heureux et fier de l'avouer, je lui dois l'idée du sujet que j'essaie de traiter, et voici ce qu'il voudrait qu'on fît des terres dont je parle.

Il y a, dans chaque cimetière, une parcelle réservée aux corps de ceux qui sont morts hors du sein de l'Église. Il faudrait en réserver une autre pour tout ce qu'on pourrait réunir d'ossements exhumés et pour les terres superflues; on amoncèlerait celles-ci sous la forme d'une éminence arrondie, d'un *tumulus* que le gazon aurait bientôt recouvert. Au sommet, une croix serait plantée avec cette noble et simple inscription : OSSA PATRUM.... Puis, quand il faudrait renouveler l'espace disponible, une nouvelle couche d'ossements exhausserait la première, et la croix qui la domine s'élèverait un peu plus.., pas de beaucoup, sans doute.. : après un siècle, notre poussière tient si peu de place !

Je viens d'énumérer les choses qui, de l'aveu de tous, dans un cimetière, ont droit au respect des générations survivantes; je dois maintenant appeler l'attention sur les images sacrées et sur les monuments qu'on y rencontre souvent. Heureux encore quand on les y trouve placés avec honneur, comme dans une sorte de musée trop exposé, sans doute, aux intempéries de l'air, mais enfin disposés de telle sorte qu'on ne puisse prendre le change sur le sentiment qui a présidé au déplacement de ces pierres vénérables. Disons de suite ce qu'on devrait faire pour elles ; chacun pourra se rendre témoignage de ce qu'il aura fait ou de ce qu'il aura omis.

Et d'abord, les croix : les premiers honneurs leur sont dus, et je parle en même temps de celles qui se trouvent dans les cimetières et des croix hosannières ou de carrefour. Lorsqu'elles sont belles et curieusement sculptées, on les conserve d'ordinaire volontiers; mais trop souvent on leur refuse les

soins, les petites réparations qui prolongeraient leur existence. Si elles sont montées à l'aide de tenons de métal, il arrive souvent que l'orage ou la gelée les brise. Lorsqu'on ne croit plus pouvoir les réparer, il est bon de ranger leurs débris le long des murs de l'église ou de l'intérieur du cimetière, à moins qu'ils ne trouvent place dans la réparation de la croix elle-même ou dans la maçonnerie de l'église. Si les sculptures sont délicates, il faudrait placer leurs restes dans l'église même, et ne jamais laisser ces débris le long des chemins ni les employer, comme on le fait quelquefois, en guise de bornes. C'est ainsi que les belles pierres sculptées qui formaient les côtés de l'ancien maître-autel de l'abbaye de Cadouin sont convenablement conservées dans le collatéral droit de l'église, où leur assemblage a souvent été pris pour un tombeau. Les croix de bois, les croix de fer hors de service doivent être l'objet des mêmes égards, à moins que le prix de ces dernières ne doive entrer en déduction sur celui de leurs remplaçantes. Ceci ne peut guère arriver pour les croix de pierre, et elles ne doivent jamais être retaillées lorsqu'elles portent des sculptures anciennes, parce que celles-ci en font alors des *objets d'art* qu'on doit tenir à conserver.

J'en dis autant des autels hosanniers qui tiennent souvent à ces croix de pierre; et de plus, ces autels ne devraient jamais être condamnés à changer de forme ou de place ; car ce sont des vestiges vénérables des usages liturgiques de nos ancêtres, soit pour les processions, soit pour les sépultures.

Un genre de monument devenu très-rare et qu'on ne trouve plus que dans quelques provinces : la *pierre des Morts*, cette avant-dernière étape, sur la terre, des défunts qu'on apportait et qu'on apporte encore quelquefois de très-loin à l'église, doit être, autant que possible, maintenue à sa place avec un religieux respect. Il ne faut pas livrer cette

pierre à des usages profanes, moins encore la repousser dans un coin de la place du village, en l'abandonnant aux jeux des enfants ou aux outrages plus profanes encore de la voie publique. Si l'on ne s'en sert plus, si l'on ne peut la laisser reposer là où elle gît depuis des siècles, il serait bon de la placer comme un banc le long de la façade et tout près de la porte de l'église, ou bien dans le cimetière. Il serait bon aussi, pour la distinguer des autres pierres qui ne portent aucune décoration sculpturale, qu'on y gravât ces mots : *Ancienne pierre des morts.*

Quant aux auges sépulcrales et aux pierres tombales proprement dites, la mémoire des morts de la paroisse et l'intérêt de la science archéologique s'unissent pour prescrire le mode de préservation qu'il est, si j'ose dire, impérieusement convenable de mettre en usage à leur égard. Le mieux, si c'est possible, c'est de les redresser dans le cimetière, comme on l'a fait à Couze (Dordogne), le long des murs et *à l'abri des gouttières.* Il faut en faire un musée lapidaire pour chaque paroisse. Véritables *monuments* sculpturaux, ou épigraphiques, s'ils portent des inscriptions anciennes, ce sont, en tout état de cause, *les parchemins* du cimetière ; car, dans ce lieu, le présent n'existe pas : il n'y a que le passé ; et la pierre tumulaire, marquée d'une inscription ou d'une indication professionnelle, fût-elle d'hier, y rappelle et représente désormais ce qui n'est plus.

Je ne puis passer sous silence cet affligeant spectacle (peu rare pourtant) d'une auge sépulcrale en pierre tendre, brisée tout exprès pour faire du moëllon, ou conservée dans la fange d'une basse-cour pour y faire abreuver des bêtes.

Quittons maintenant l'extérieur et pénétrons dans l'église. Deux fois sur trois on y trouve un font baptismal et un bénitier de forme tellement antique, qu'on verra bien qu'ils sont tout neufs. Qu'a-t-on fait des vieilles cuves baptismales en

pierre du moyen-âge ? Qu'a-t-on fait du bénitier roman ? On les a peut-être rencontrés hors de l'édifice, s'ils n'ont été emportés hors de la paroisse ou brisés et retaillés pour entrer dans un mur. Tout cela est de la besogne d'iconoclastes : il faut la réparer quand on le peut, en joignant ces monuments au musée lapidaire ; si elle est irréparable, il faut se promettre du moins de n'y revenir jamais.

Les fabriciens, j'oserai même ajouter les curés, ont plus souvent à se reprocher la destruction des monuments lapidaires que celle des cloches. Les canons de la République ont emprunté leur voix à un si grand nombre de celles-ci, qu'il est resté moins de matière, en ce genre, aux transgressions de la loi du respect. On a sauvé les apparences, dans une bonne partie des autres cas, en fondant les survivantes du grand cataclysme révolutionnaire pour aider à se procurer des instruments plus gros... trop gros quelquefois pour le clocher, à côté duquel on les a placés, sous un hangar. C'est un mal, parce qu'il ne faut jamais donner des envies de rire aux passants, quand il s'agit des choses de l'église. Mais il est un autre mal encore, bien plus fréquent que le premier, et qui résulte aussi de ces ambitions de campanille : c'est la destruction des anciennes cloches. On ne sait pas, en général, combien ces vieux instruments sont précieux. M. Bollée le sait bien, lui, l'habile fondeur du bourdon de St.-André de Bordeaux ; et c'est d'après sa savante expérience que M. le docteur Billon, dans l'intéressante notice dont il vient d'enrichir le *Bulletin monumental* (t. XXIV, p. 147), prescrit de « conserver avec beaucoup plus de soin qu'on ne le fait « généralement, les anciennes cloches, puisqu'il est si difficile « de les reproduire avec la même perfection. » On oublie souvent aussi, beaucoup trop souvent, que la cloche est en général un monument *historique*, le seul, en bien des cas, qui transmette aux paroissiens futurs la preuve authentique

de la reconnaissance qu'ils doivent à des bienfaiteurs dont la mémoire s'est effacée. On conserve, et l'on fait bien, les archives des départements et des villes. Je voudrais qu'on prît des mesures, — et elles ne seraient pas malaisées à trouver, — pour ne plus perdre ces archives de bronze. Je connais un exemple touchant de respect pour cette sorte de vieux monuments, et de la volonté bien arrêtée de ne pas les ôter à leurs églises. Je le cite avec bonheur, car je l'ai rencontré dans ce Périgord qui m'est si cher ! à La Linde ; il y avait une grosse cloche hors de service : on l'a retournée et scellée dans un dé de pierre, elle remplace le bénitier de l'église romane.

Ces exemples sont rares, hélas ! et quelquefois on semble se repentir de les avoir suivis. A Lestiac (Gironde) on avait eu d'abord le soin d'incruster le vieux bénitier roman dans la façade moderne de l'église. Il n'y est plus : pourquoi l'avoir enlevé ?

J'arrive à des faits du même genre, mais plus déplorables que ceux dont je viens de parler. Il ne s'agit plus, en effet, de simples pierres sculptées, de tombeaux, ou même de cuves baptismales. Je voudrais rappeler le respect évanoui sur les *tables d'autel* en pierre, qui ont servi tant d'années à renouveler l'immolation de la divine Victime. Elles ne sont pas, ou ne sont plus l'AUTEL *proprement dit*, dans le langage liturgique, soit parce qu'elles n'ont pas reçu les onctions consécratives, soit parce qu'elles ont perdu le caractère imprimé par cette consécration et qu'elles ne contiennent plus de reliques. Mais les souvenirs qui les enveloppent ne doivent-ils pas les rendre à jamais assez respectables, pour que tout catholique se sente révolté quand il les rencontre jetées hors de l'église parmi les décombres, ainsi qu'il m'est arrivé de le voir ; ou même dans l'église, mais sans cesse foulées aux pieds dans leur nouvel emploi de

dalles ou de marches ? Il en est, je le dis avec un grand regret, qu'on a placées ainsi, et auxquelles même on a accordé assez peu de respect pour les dénaturer en enlevant les empreintes de l'autel portatif et les quatre croix de consécration.

J'en ai assez dit sur les monuments meubles ou de dimensions restreintes. Il me faudrait un volume, et ne ferais que répéter ce que le concert unanime des archéologues proclame depuis près de trente ans, si je voulais signaler, en ce qui concerne les grands monuments, le vaisseau des églises et leurs dépendances, les blessures profondes, innombrables, qu'on fait chaque jour, et de toutes parts, à cette loi du respect, dont je voudrais raviver l'empire sur tous les esprits et tous les cœurs.

On détruit, on restaure, on renouvelle *sans nécessité*, et pour obéir à la mode, des monuments anciens ou des portions d'édifice qui ont assez vécu déjà pour atteindre à ce que j'appellerai la *dignité monumentale*. On livre à l'insatiable marteau des architectes des constructions qu'on aurait pu conserver encore, pendant des siècles, à la vénération qui les entoure ; et, quoi qu'on en puisse dire, ces monuments ne seront plus *eux-mêmes*, quand on les aura démolis pour les reconstruire.

Est-ce donc qu'on arrache à un régiment son vieux drapeau criblé de balles, et croirait-on le remplacer en donnant à garder à l'honneur du soldat un mètre carré d'étoffe neuve et reluisante ? Non, non ! ces loques vénérables sont rapiécées, tant qu'il en peut flotter au vent quelques lambeaux ; le soldat les aime et se fait tuer pour les conserver à son pays. Pourquoi traiter différemment l'étendard noirci par la poudre, ce monument de la foi militaire de l'armée, et l'église rongée par le temps, ce monument de la foi religieuse des aïeux ?

Ah ! sans doute, les Bordelais désirent qu'on réédifie la flèche de leur chère église de St.-Michel ; mais, en supposant

que le talent d'un éminent architecte opère cette merveille, — difficile à espérer, — de conserver, en la consolidant, la tour qui semble, comme un vieillard vénérable, trembler et vaciller sur ses soutiens ; — s'il pose d'une main hardie une flèche sur ce socle raffermi, — si sa science profonde et ses savants calculs ont arrêté le travail de dissolution qui mine à petit bruit toutes choses, et assuré au monument une durée plusieurs fois séculaire, — il aura fait l'œuvre d'un grand architecte ; mais il n'aura pas *rendu* à Bordeaux le monument qui lui fut si cher, et le sentiment incorruptible des masses proclamera éternellement, sans jamais les confondre, la distinction des deux fractions de cette apparente unité : *la flèche neuve, le vieux clocher !*

Ces réflexions n'ont point pour but de détourner de pareilles restaurations le zèle des architectes, ni la générosité du Gouvernement et des bienfaiteurs des églises. Que les artistes cherchent dans cette voie leur gloire et leur fortune : rien de plus légitime ; que l'État y déploie la magnificence de ses largesses : rien de plus louable ; c'est à une pareille pensée que la primatiale de Bordeaux pourrait devoir un jour un portail occidental digne d'elle. Que les familles haut placées, enfin, consacrent à ces œuvres une partie de leurs richesses : rien de plus propre à leur assurer la reconnaissance du pays. Mais tout cela n'est désirable que quand il s'agit de remplir une place que la destruction a rendue vide, ou qui ne fut jamais occupée. Le *droit de vivre* existe pour les monuments comme pour les hommes, et ce n'est jamais bien faire qu'arracher à un édifice un membre qui est encore en bon état de service, sous prétexte qu'il n'est pas du même style que les parties les plus anciennes de l'ensemble.

La générosité des bienfaiteurs, comme le zèle des pasteurs, se laisse trop souvent tromper à ces leurres ; et alors, il faut déplorer, comme une calamité, ce zèle et ces largesses si

estimables dans leur principe. Cela semble étrange à dire, mais de nos jours, il y a beaucoup trop d'argent : la mode en fait son jouet, comme l'enfant gaspille les sucreries dont on est pour lui trop prodigue.

Nous ne saurions le répéter assez ni trop haut : toutes les fois qu'on remplace ce qui n'a pas un besoin réel d'être remplacé, on manque à la loi du respect, au point de vue du monument, et presque toujours au point de vue de l'histoire.

Je ne parlerai point du lamentable exemple donné, il y a peu d'années, dans nos provinces, par un vénérable pasteur aujourd'hui décédé, et dont le zèle égaré détruisit le précieux édicule où, pendant cinq siècles, fut honoré le tombeau du saint patron de son église ; j'ai usé silencieusement mes efforts dans cette triste circonstance, qui a eu un digne et compétent historien. Mais je crois devoir citer un autre exemple du même genre, parce que le mal n'est pas encore consommé, et qu'un *vœu* du Congrès de Périgueux pourrait peut-être contribuer à le prévenir.

Il existe à Bouliac, aux portes de Bordeaux, une délicieuse église romane qui conserve encore son petit clocher-arcade entre chœur et nef, témoignage incontesté d'une antiquité respectable. Il fut conservé, lorsqu'au XV^e^. et peut-être même au XIV^e^. siècle, on éleva une tour carrée très-simple et peu élégante sur la façade. Cette précieuse église est, malgré son mérite, un des derniers monuments du Bordelais qui aient reçu l'honneur du *classement ;* mais enfin, on n'y peut plus toucher qu'avec l'approbation de l'État.

Or, une paroisse voisine, qui avait une église fort laide et sans valeur monumentale, venait de la faire réparer, restaurer, augmenter, compléter, au moyen d'une flèche, bien entendu ; car, hors de la flèche, point de salut dans notre siècle ! Le devis, comme il arrive d'ordinaire dans le mode de

réparation qui débute par la démolition plus ou moins complète, le devis primitif de 23,000 francs, s'était métamorphosé en un compte définitif de 41,000,

« Comme, du sein de l'humble chrysalide,
« S'élance un brillant papillon. »

Et au fait, la nouvelle église est charmante, mais la commune est endettée pour douze ans.

Vous en conviendrez, Messieurs, c'était là une tentation à n'y pas tenir, et les habitants de Bouliac n'y tinrent pas.

Il est vrai qu'ils avaient des raisons, — et de très-bonnes raisons, — pour désirer des réparations et même des modifications importantes pour leur église.

Le dallage en est partout défoncé ; il est urgent de la carreler, car un dallage neuf serait hors de prix.

La nef, construite de façon à porter une voûte, n'a jamais reçu ce couronnement, et les voliges peintes en bleu qui servent de plafond, laissent tomber sur les fidèles plus de pluie qu'il ne faudrait de rosée pour entretenir la verdure d'un pré; la pose d'une voûte en pierre est une mesure éminemment utile et conservatrice.

On ne peut accéder au clocher qu'au moyen d'une échelle dressée dans l'église. Si la corde se rompt pendant que l'église est pleine, il faut que la cloche se taise; donc rien de plus convenable et même de plus indispensable que la construction d'un tourillon accolé à l'angle de la façade.

La violence des vents d'Ouest, au sommet des coteaux que couronne cette charmante église, est telle qu'il a fallu la protéger par un porche moderne dont la masse informe, hideuse, n'accuse aucune époque, et qu'en le voyant si lourd et si laid, le paysan *né malin* appelle la *Barbacane*. Il est incontestablement à propos de remplacer ce porche par un porche de style roman, qui, beaucoup plus modestement orné, se

puisse raccorder avec le vieux portail historié du XI^e. siècle.

La population augmente et la nef devient trop exiguë. En ouvrant deux arceaux dans les murs, on obtiendra deux petites chapelles de même style que l'édifice, qui le doteront d'un transept. La question d'espace est absolument dominante en matière d'église paroissiale : ce projet est donc bon.

La question de lumière est dominante aussi, parce que la possibilité de lire autrement qu'à l'aide des cierges de l'autel n'était aucunement utile au moyen-âge, tandis qu'à notre époque elle est devenue une condition indispensable de l'exercice du culte. Si donc les fenêtres romanes sont trop étroites et trop haut placées, il faut s'incliner devant la nécessité de les élargir et de les abaisser, en reproduisant fidèlement leur ornementation primitive. J'aperçois bien encore dans le lointain une autre mode qui s'avance à pas de géant et qui imposera peut-être, un jour, à l'église de Bouliac des vitraux coloriés et complètement antipathiques à son style. Le cas échéant, on aura de longues fenêtres; mais, au lieu d'y voir médiocrement, comme aujourd'hui, on n'y verra plus du tout. Au reste, je ne désire pas que les vieilles fenêtres soient vengées d'une si rude façon, et je me borne à dire, pour l'acquit de ma conscience, qu'on me semble avoir un peu exagéré l'obscurité actuelle de cette nef, où je me souviens d'avoir entendu les vêpres en hiver et par un temps affreux : on pouvait pourtant s'y servir, plus ou moins commodément, de ses Heures.

Les réparations dont je viens de parler, nécessaires ou du moins justifiables, n'ont pas paru suffisantes et l'architecte a présenté un plan de *restauration générale*, dans le sens qu'on attache actuellement à ce mot.

Un surhaussement *militaire*, nécessité par les guerres du moyen-âge, surmonte l'abside. Le plan nouveau le ferait disparaître, non pour remettre les choses dans leur état primitif, mais pour couronner cette abside d'une sorte de frise,

ornementée avec beaucoup trop de prodigalité et de lourdeur pour qu'elle soit avantageuse aux parties inférieures du monument. C'est là un inconvénient réel à ajouter à celui qui résulterait de l'ablation d'une pièce *historique* telle que le couronnement militaire, bien que le peu qui subsiste encore de celui-ci ne soit assurément pas beau.

J'adresserai un reproche plus grave au projet. Depuis que la mode est venue d'isoler à tout prix les églises, en sorte qu'elles soient comme les pyramides d'Égypte au milieu des sables, on ne peut plus permettre qu'il y ait des sacristies; et, comme la sacristie est indispensable et qu'on ne voudrait pas lui sacrifier une portion du transept, le devis propose d'avancer l'autel et de couper en deux le sanctuaire, au-dessous des fenêtres; puis, on percerait l'abside à son bout par une porte assortie au monument et qui donnerait accès du dehors dans ce réduit soustrait à un sanctuaire déjà infiniment exigu, comme il l'est toujours dans les églises romanes de campagne. Conçoit-on une église percée aux deux bouts comme une clarinette? Je ne crois pas qu'on puisse rencontrer un expédient plus malheureux et plus inacceptable. Je sais qu'on a souvent pratiqué de semblables sacristies immédiatement derrière le tabernacle; et quoiqu'il arrive parfois au clergé de trouver que ce n'est pas à nous archéologues de dire notre avis sur ces détails de disposition intérieure, je persiste à croire que je puis et que je dois faire remarquer que cette juxta-position *immédiate* est regrettable.

Enfin, le dernier article du projet de restauration consiste à remplacer, sur la façade, par une tour neuve en style roman, le modeste clocher actuel qui date, je le répète, du XIV^e^. ou du XV^e^. siècle et qui ne manque aucunement de solidité, bien qu'on essaie de répandre dans la commune, avec une habileté peut-être un peu usée, qu'il se dispose à écraser quelque jour tous les paroissiens. J'avoue que ce bruit

vague pourra revêtir un caractère de vérité si, lorsqu'il s'agira de greffer le tourillon et de refaire le porche, on vient à omettre d'assurer l'assiette de la tour; mais ce n'est pas une hypothèse toute gratuite que nous avons à combattre; c'est le projet lui-même de renouvellement du clocher, et je vais le faire à deux points de vue.

Premièrement, on dit que ce clocher doit être remplacé, parce qu'il n'est pas du même style que les parties les plus importantes de l'église:

Cette proposition a toute l'allure d'une proclamation de principe, et j'aime beaucoup les principes. Mais, quand on en admet un, il faut adopter ses conséquences : nous allons les voir quand nous aurons déterminé la portée de la règle.

Je demande à nos *puristes* monumentaux quelle est celle qu'ils prennent pour guide,

Doit-on détruire et remplacer tout ce qui est en désaccord avec la *majeure partie* de l'édifice actuellement existant ? Dans ce cas, on en sera quitte, à St.-Front de Périgueux et dans la crypte de St.-Eutrope de Saintes, en faisant sauter l'abside.

Sont-ce les parties les plus anciennes de l'édifice qui doivent seules être conservées ? A ce compte, St.-Seurin de Bordeaux perdra sa nef, son transept et la jolie chapelle de Notre-Dame-des-Roses. La primatiale de Bordeaux sera l'objet d'un traitement encore plus *radical :* on devra abattre la tribune de l'orgue, la moitié de la nef, toutes les voûtes, le transept, les quatre tours, le chœur, les sept chapelles du déambulatoire et les deux flèches.

Mais c'est là, me direz-vous, résoudre *algébriquement* une question de principe! Sans doute ; mais comment poser autrement une règle générale ?

Je viens, en second lieu, à ce qui concerne en particulier l'édifice en faveur duquel je combats.

Que se passait-il, pendant la première moitié du XV^e. siècle, dans la pauvre petite église rurale de Bouliac? La charge pastorale y était remplie par un saint prêtre, du nom de Pierre Berland, qui fut tiré de cette cure pour occuper une stalle dans le chapitre primatial de Bordeaux; — qui monta ensuite, en 1436, sur le trône archiépiscopal et l'occupa jusqu'en 1463; — qui enrichit la ville de Bordeaux de plusieurs fondations importantes; — qui poussa avec une infatigable activité les travaux de la tour magnifique à laquelle son nom est resté attaché; — qui mourut enfin en telle odeur de sainteté que le titre de *Vénérable serviteur de Dieu* ou même de *Bienheureux*, inférieur seulement à celui que confère la canonisation solennelle, lui est attribué.

Et c'est d'un tel curé que la paroisse de Bouliac consentirait à voir défigurer la trace! De deux choses l'une: ou le clocher est du XIV^e. siècle et faisait partie de l'église quand Pierre Berland en était le pasteur, et alors, c'est de cette tour, encore debout aujourd'hui, que seront parties de joyeuses volées pour célébrer son avènement à l'épiscopat; ou bien cette addition n'a été faite à l'église que dans le XV^e. siècle, et alors, elle est due aux soins et aux libéralités du saint archevêque.

Quelle que soit la combinaison de dates à laquelle on veuille s'arrêter, le clocher de Bouliac est un legs, — j'aimerais mieux dire une relique de Pierre Berland.

Ah! c'est au nom de la *loi du respect* que je demande sa conservation. Je me sens fort en la demandant, car je me sens d'avance assuré de vos sympathies, et plus fort encore par l'usage que je désire faire de celles-ci. Je prie, j'adjure l'Assemblée de les exprimer *par un vœu* solennel. Une Commission, choisie parmi les membres du Congrès qui vont se rendre à Bordeaux pour les *Assises scientifiques*, serait chargée par lui de confier la réalisation de ce vœu à l'il

lustre prélat qui occupe aujourd'hui la chaire épiscopale de Pierre Berland. Il me semble que ces sympathies devront lui être agréables, à lui qui, à force de sollicitude, de persévérance et même de largesses, a réussi à rendre à son église cathédrale la magnifique tour qu'édifia le saint archevêque ; — à lui qui dota cette tour d'un majestueux bourdon, et rendit ainsi un immortel hommage à cette grande mémoire que tout son diocèse vénère.

Elles doivent aussi, ces sympathies, elles doivent être douces à son cœur de pontife, parce qu'il y verra quel prix attachent les archéologues chrétiens à conserver religieusement les traces des princes de l'Église qui ont passé sur cette terre en faisant le bien. Il y verra enfin le gage du respect des générations futures pour les monuments si nombreux qu'il leur lèguera lui-même. Ils s'élèvent de toutes parts, ces monuments, dans le vaste diocèse de Bordeaux, où rien n'échappe à la sollicitude et aux fatigues apostoliques de notre archevêque, — pas plus la pauvre église que les pauvres chrétiens perdus avec elle au fond des landes.

Eh bien ! je le veux ; il se trouvera dans l'avenir quelque homme de chiffres, qui s'étonnera qu'une église si voisine de la ville et destinée, ce semble, à l'ornement des rives de notre fleuve, manque à la statistique des monuments construits, relevés, embellis par le cardinal Donnet.

Mais on lui répondra : Non ! l'éminent prélat ne l'a point oubliée ! il l'a aimée et honorée, au contraire, entre toutes les autres, car il a voulu que, dans sa simplicité exceptionnelle, elle gardât religieusement la trace du plus illustre de ses pasteurs et d'un des plus vénérés pontifes qui aient occupé le trône primatial de l'Aquitaine.

Je crois pouvoir espérer qu'aux yeux mêmes de l'architecte auteur du plan de restauration, ces considérations feront trouver grâce à l'ardeur avec laquelle je l'ai combattu. Il a

donné des preuves d'habileté, et ce n'est pas à lui que je m'attaque, mais uniquement au danger qui menace un monument auquel on doit un respect tout particulier.

Et à ce sujet, il me sera permis, j'espère, de faire remarquer qu'il existe un écueil auquel le talent lui-même doit échapper d'autant plus difficilement qu'il se sent plus de force. On se dit, — quelquefois si bas qu'on n'entend pas soi-même le bruit de ses paroles, — on se dit : mais je puis faire aussi bien, je puis faire même beaucoup mieux que n'ont fait les constructeurs primitifs des monuments que je veux restaurer : je vais les refaire et mon nom y restera.... Oui, mais pourquoi le vôtre au lieu de celui des architectes primitifs ? Leurs ouvrages, en tout ou en partie, pouvaient rester encore debout plus ou moins long-temps, et leur mémoire, debout aussi, veillerait vivante auprès de l'édifice ; mais elle mourra quand celui-ci sera mort. Vous resterez seuls survivants ; mais un jour viendra où l'on vous fera comme vous aurez fait aux autres. Le goût changera ; cela se voit dans notre pays de France ! Quelque beaux que soient les monuments que vous aurez édifiés, si la mode venait à préférer, par exemple, ce capricieux mélange de tous les styles qu'on s'est avisé de décorer du nom de *style Carmélite*, on aurait hâte de se débarrasser de vos productions, et d'une *unité* de style désormais condamnée pour crime de timidité ou de monotonie. Ce serait un grand malheur pour l'art ; mais le malheur est bien souvent un des ministres de la justice. Vous auriez manqué à la loi du respect, en ne soutenant pas assez la vieillesse de vos devanciers ; vos successeurs y manqueraient à leur tour en ne soutenant pas la vôtre.

Avant de terminer, que Monseigneur permette qu'une voix à qui n'appartient plus le bonheur de sortir du sein de son troupeau, le remercie de l'éclat dont il environne le Congrès, en l'admettant dans sa propre demeure : c'est

lustre prélat qui occupe aujourd'hui la chaire épiscopale de Pierre Berland. Il me semble que ces sympathies devront lui être agréables, à lui qui, à force de sollicitude, de persévérance et même de largesses, a réussi à rendre à son église cathédrale la magnifique tour qu'édifia le saint archevêque ; — à lui qui dota cette tour d'un majestueux bourdon, et rendit ainsi un immortel hommage à cette grande mémoire que tout son diocèse vénère.

Elles doivent aussi, ces sympathies, elles doivent être douces à son cœur de pontife, parce qu'il y verra quel prix attachent les archéologues chrétiens à conserver religieusement les traces des princes de l'Église qui ont passé sur cette terre en faisant le bien. Il y verra enfin le gage du respect des générations futures pour les monuments si nombreux qu'il leur lèguera lui-même. Ils s'élèvent de toutes parts, ces monuments, dans le vaste diocèse de Bordeaux, où rien n'échappe à la sollicitude et aux fatigues apostoliques de notre archevêque, — pas plus la pauvre église que les pauvres chrétiens perdus avec elle au fond des landes.

Eh bien ! je le veux ; il se trouvera dans l'avenir quelque homme de chiffres, qui s'étonnera qu'une église si voisine de la ville et destinée, ce semble, à l'ornement des rives de notre fleuve, manque à la statistique des monuments construits, relevés, embellis par le cardinal Donnet.

Mais on lui répondra : Non ! l'éminent prélat ne l'a point oubliée ! il l'a aimée et honorée, au contraire, entre toutes les autres, car il a voulu que, dans sa simplicité exceptionnelle, elle gardât religieusement la trace du plus illustre de ses pasteurs et d'un des plus vénérés pontifes qui aient occupé le trône primatial de l'Aquitaine.

Je crois pouvoir espérer qu'aux yeux mêmes de l'architecte auteur du plan de restauration, ces considérations feront trouver grâce à l'ardeur avec laquelle je l'ai combattu. Il a

# NOTE

SUR

# LE CHATEAU DE NEUVIC,

PAR M. LE GÉNÉRAL COMTE DE MELLET.

Le château actuel de Neuvic a été bâti de 1520 à 1530; il était moins grand dans l'origine : on l'a augmenté à deux époques, en 1720 et en 1763. Avant 1520, il était bâti sur un autre emplacement, également au bord de l'Isle, mais à 5 ou 600 mètres plus haut. Le vieux château fut démoli pour construire celui-ci; ce dernier a conservé jusqu'à cette heure sa double muraille de machicoulis et ses tourelles. On a détruit sa double enceinte fortifiée, et ses fossés ont été en partie comblés. Il a soutenu plusieurs siéges : le roi Henri de Navarre, le vicomte de Turenne et Sully y sont venus plusieurs fois. Jusqu'à la révolution de 1789 et à la confiscation qui en fut la suite, il y avait au château de Neuvic une chambre appelée la chambre de Henri IV, et la pièce qui précède cette chambre était désignée sous le nom de Salle des Gardes. Le lit, environné d'une balustrade, et les meubles de cet appartement, étaient, disait-on, ceux du temps de Henri IV.

En 1587, peu de jours après la bataille de Coutras, le roi de Navarre quitta son armée et en laissa le commandement au prince de Condé et, sous ses ordres, au vicomte de Turenne; celui-ci se porta d'abord sur Ste.-Foy, puis soumit les places et châteaux entre la Dordogne et l'Isle; il occupa Grignols,

St.-Astier et Neuvic. Il vint de sa personne s'établir à Neuvic et data de ce château les sauves-gardes qu'il accorda. L'original d'une de ces sauves-gardes existe encore aujourd'hui dans la famille d'Escatha, à St.-Aquilin. Cette sauve-garde, délivrée au nom du roi Henri de Navarre, est datée de Neuvic du 19 octobre 1587.

Dans l'origine, la terre de Neuvic faisait partie du comté de Grignols qui, dès le XI^e. siècle, appartenait à la famille de Talleyrand-Périgord. Le 11 novembre 1520, François de Talleyrand, comte de Grignols, fit un échange avec Hugues de Fayolle, des Fayolle de Tocane. François de Talleyrand reçut de Hugues de Fayolle la seigneurie de Donsat, en Saintonge, et lui céda la seigneurie de Neuvic. Hugues de Fayolle eut un fils (Anet) et une fille (Catherine) : les chiffres A et C du frère et de la sœur, unis par des nœuds et des entrelacs, se voient encore aujourd'hui sculptés sur un des murs du château. Catherine épousa Hugues de Mellet, seigneur de St.-Pardoux et de St.-Martial de Dronne. Anet de Fayolle, n'ayant pas eu d'enfants, laissa par son testament sa terre de Neuvic à son neveu Jean de Mellet, fils de sa sœur Catherine. Depuis cette époque, le château de Neuvic a été la propriété de la famille de Mellet, sauf néanmoins deux confiscations; l'une en mai 1658, par arrêt du Parlement de Toulouse, et l'autre en 1793, opérée par la République sur le propriétaire émigré. Ces deux fois la famille de Mellet a pu recouvrer sa propriété.

La famille de Mellet, dont le nom est l'un de ceux cités dans les galeries des croisades du musée de Versailles, tire son origine du lieu de *Mellet*, dans la paroisse de Bersat, à 6 lieues à l'est de Périgueux. Elle cessa d'habiter la terre de Mellet vers 1494, pour aller se fixer au château de St.-Pardoux et de St.-Martial-de Dronne qu'elle venait d'acquérir par héritage. Plus tard, vers 1530, un nouvel héritage décida

encore cette famille à quitter le château de St.-Pardoux, pour venir habiter celui de Neuvic. Une partie de cette famille a été protestante et attachée à la cour du roi de Navarre. Les *Mémoires* de Sully, de de Thou, d'Aubigné, du Père Daniel, Brantôme, Castelnau, Tallemant-des-Réaulx et d'autres donnent des détails la concernant. Entre autres particularités, voici une de celles qui sont rapportées. A la bataille de Coutras, en 1587, deux frères de la famille de Mellet servirent dans les deux armées ennemies. Madelon, catholique, était gentilhomme de la chambre du roi Henri III; il avait suivi ce prince en Pologne et était revenu en France avec lui en 1573. En 1587, à Coutras, Madelon faisait partie de l'armée du duc de Joyeuse; il y fut tué. Bertrand, son frère, qui était protestant, avait été, dans sa première jeunesse, page du roi de Navarre; il était devenu l'un des gentilshommes de la chambre de ce prince, et avait reçu de lui commission pour lever à son service un régiment d'infanterie protestant. Bertrand avait levé ce régiment, sous le nom de régiment de Neuvic et combattit à sa tête, à Coutras, dans l'armée du roi de Navarre. Plus tard, Bertrand fut tué à la tête de son régiment, en 1589, au siége de la Valette ou Villebois en Angoumois.

## DE NEUVIC ET DE PUY-DE-PONT.

Neuvic, chef-lieu d'un canton, est l'une des plus considérables communes rurales du département de la Dordogne : elle compte 2,200 habitants. Appelé *Novus Vicus* dans le moyen-âge, son nom s'est écrit jusqu'à la première révolution *Neufvic* ou *Neufvy* : c'est ainsi qu'on le trouve mentionné dans les auteurs qui en ont parlé. Il est évident que le nom de *Novus Vicus* a été donné à une réunion d'habitations construites sur l'emplacement où d'autres avaient été antérieurement détruites. Le nom du lieu qui existait avant ce

nouveau bourg était *Sanctus Petrus de Arce.* La paroisse de Neuvic actuelle s'appelle encore *St.-Pierre-de-Neuvic.*

Puy-de-Pont, *Podium Pontis* ou *Podium de Ponte*, en latin du moyen-âge, coteau fortifié compris dans la circonscription de la paroisse de Neuvic, aura été vraisemblablement la forteresse ou l'*arx* qui donnait lieu à la désignation de *de Arce* ajoutée à *Sanctus Petrus.* Des titres très-anciens et des manuscrits de 1050, cités par le Père Dupuy, dans son *Estat de l'église de Périgord* imprimé en 1629, indiquent l'*arx Podii Pontis*, comme étant sur un coteau, à 3 lieues au couchant de Périgueux; la distance exacte de Périgueux à Puy-de-Pont est de 23 à 24 kilomètres; ce serait donc des lieues de 8,000 mètres. La montagne de Puy-de-Pont est sur la rive septentrionale de l'Isle et en domine le cours. Cette montagne est isolée de trois côtés : au Sud, par l'Isle; au Nord et au Couchant, par le ruisseau de Salembre. Le plateau, escarpé de trois côtés, n'est abordable de plain-pied qu'à l'Orient : il était de sa nature très-facile à fortifier. On peut suivre aujourd'hui le tracé de deux fossés, avec des remparts encore assez élevés, qui, l'un en arrière de l'autre, ont couvert le côté abordable. La première enceinte, voisine d'une source, aurait formé un camp retranché qui devait servir d'abri, en cas d'invasion de l'ennemi, aux habitants des environs et à leurs troupeaux. En arrière, la seconde enceinte aura été une sorte de citadelle; et, plus en arrière encore, à la pointe de la montagne, au Couchant, se trouvait un petit château ou réduit en maçonnerie.

On n'a aucune donnée sur l'époque où ces ouvrages ont pu être utilisés. M. de Taillefer les désignait sous le nom de *Camp de César.* Leur état de dégradation complète fait présumer qu'ils n'ont pas servi dans les dernières guerres dont le pays a été le théâtre, ni dans celles contre les Anglais, terminées à Castillon en 1452. Faudrait-il

remonter jusqu'aux VIII^e. et IX^e. siècles, aux invasions des Normands et aux ravages des Sarrasins; ou bien aux guerres de Pépin contre Eudes et Waifre, ducs de Guyenne; ou enfin aux temps de l'occupation romaine?

Le contrat de 1520, par lequel François de Talleyrand cède à Hugues de Fayolle la terre de Neuvic, dit expressément qu'il lui vend aussi la forteresse et le château de Puy-de-Pont, qu'il appelle *fortalitium* et *fortalitia Podii de Ponte*. Un pont aurait été construit au-dessous de ce côteau et l'aurait fait appeler *Podium de Ponte, la montagne du Pont*. On peut être fondé à présumer que, pendant l'occupation romaine, la route militaire de Vésone à *Burdigala* était tracée sur la rive droite de l'Isle, et qu'il y aurait eu un lieu de passage, un *trajectus*, à peu près où est aujourd'hui Neuvic. La carte de Peutinger de la bibliothèque de Vienne en Autriche l'indiquerait ainsi : elle place un *trajectus* de la rivière de l'Isle environ à un tiers de la distance entre *Vésone* et l'embouchure de l'Isle dans la Dordogne. Maltebrun, dans son *Histoire de la géographie*, t. I^er, p. 286, explique que l'itinéraire romain, appelé carte de Peutinger du nom de l'imprimeur qui le publia en 1553, est attribué à Théodose I^er., et qu'on suppose que cet itinéraire a été composé de 368 à 396. *La Guyenne historique*, par Ducorneau, rapporte que, sous Charlemagne, la route de Bordeaux à Périgueux passait par *Varatidum* (Vayres), *Corterate* (Coutras) et *Cunnaco* (St.-Vincent-de-Cognac). Ainsi, sur la rive droite de l'Isle, Puy-de-Pont est à 4 kilomètres au Sud de St.-Vincent-de-Cognac.

Une famille romaine, du nom d'*Asterius*, aurait habité Puy-de-Pont au VI^e. siècle; le nom d'*Asterius* ne viendrait-il pas de *hastiarius*, un hallebardier légionnaire, comme on dirait de nos jours d'un soldat, un grenadier? Un homme de cette famille, connu sous le nom d'*Astier*, né vers 527, fut élevé

par Eparche, homme en grande réputation de sainteté qui habitait l'Angoumois. Plus tard, vers l'an 600, a eu lieu la canonisation de saint Astier. C'est lui qui fonda, à 4 grands kilomètres de Puy-de-Pont, un ermitage auprès duquel s'élevèrent par la suite le monastère et la ville de St.-Astier.

Il existe de vieilles traditions au sujet des ruines de Puy-de-Pont : on prétend qu'à l'époque où le christianisme a été introduit dans le pays, les derniers partisans du paganisme enterrèrent leurs idoles, et entr'autres, un veau d'or, sur le coteau de Puy-de-Pont. Des habitants du voisinage sont venus enlever des ruines les pierres qu'ils pouvaient utiliser. D'autres ont fait des fouilles, espérant trouver un trésor. Il y a peu d'années encore qu'il est venu, des environs de Bergerac, des gens qui ont fouillé la terre pendant plusieurs jours : on en a retiré de vieilles ferrailles.

Le tracé des fondations de l'ancien château est encore en partie distinct : on suit la ligne des fondations creusées dans le rocher calcaire ; on reconnaît quelques places où l'escarpement de la montagne a été taillé à pic ; il existe même quelq ues débris de voûtes.

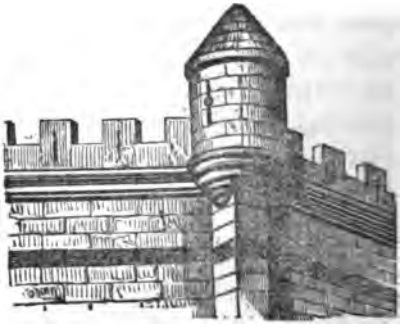

# NOTICE

SUR

# L'ÉGLISE & LES SEIGNEURS DE COUZE,

Canton de La Linde, arrondissement de Bergerac (Dordogne);

**Par M. Charles DES MOULINS,**

Inspecteur-divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Bordeaux.

---

*Lue à la séance du 3 juin.*

---

Le plus mince filet d'eau porte son tribut à l'Océan, bien qu'il semble parfois s'égarer et se perdre en chemin.

Le plus mince document porte aussi son tribut à l'histoire monumentale et féodale d'une province; il est donc permis de l'offrir aux archéologues, et l'auteur sera payé par eux en reconnaissance, au marc le franc de la valeur de son apport.

Telle est la récompense à laquelle j'aspire, — et vous allez voir, Messieurs, que mes prétentions ne s'élèvent pas bien haut, — en vous présentant un extrait des quelques feuillets de mes études sur le Périgord, qui se rapportent à l'église de Couze et aux familles des seigneurs de ce village.

Encore serai-je obligé de diviser vos remercîments en deux parts fort inégales, et d'en adresser la plus grosse moitié à M. le marquis de Losse, qui m'a fourni les vieux titres à consulter : c'est avec bonheur que j'acquitterai envers lui cette dette.

Commençons par l'église, modeste monument encadré dans un ravissant paysage et qui, pour moi, est un joyau précieux,

parce qu'il fut l'un des premiers objets de mes études archéologiques.

Indépendamment de l'intérêt qu'elle offre par ses monuments accessoires et par ses rapports avec les familles les plus marquantes du canton, elle justifie encore le choix que je fais d'elle, par la forme très-rare de son clocher-arcade et par l'axe fortement dévié de son vaisseau. C'est un type très-simple de nos églises rurales, sans coupole, du XII^e. siècle.

L'église de Couze, sous le vocable de la *Translation des reliques de saint Etienne,* est fort petite, car sa longueur dans œuvre est de 28 mètres 30 centimètres, sur une largeur moyenne de 5 mètres 70. Un prieuré de Bernardins y était établi et a subsisté jusqu'à l'aurore de notre première révolution. Tant de ruines sont amoncelées entre cette époque et la nôtre, que je ne puis déjà plus vous dire au juste quel fut le nom du dernier prieur. D'après un vénérable curé mort maintenant, M. de Joas-Laroque, et qui l'avait vu dans son enfance, ce prieur aurait appartenu à la maison de Vassal, noble tronc dont les nombreuses branches couvraient, pour ainsi dire, toute la province ; mais, d'après un Exposé présenté au Tribunal de Bergerac, pour un procès entre la fabrique de Couze et le propriétaire d'un des moulins à papier sis près de l'église, assujetti à une rente de 16 livres envers la fabrique (et l'on ne pouvait déjà plus produire le titre primordial de cette rente), il est dit au contraire :

« Les conventions faites entre l'ancien curé de Couze et « l'ancien propriétaire du moulin, renouvelées entre le s^r. « Durand *prieur-curé* de la paroisse de Couze, etc. »

Peut-être ces deux noms seraient-ils conciliables, grâce à une erreur de mémoire ou de date de la part de M. de Joas.

EXTÉRIEUR.

L'église primitive se compose d'une simple nef rectangulaire et d'une abside semi-circulaire, voûtée en cul-de-four. L'appareil, en calcaire crayeux du pays, est moyen et fort beau dans les parties conservées. Le clocher-arcade, coupé carrément par en haut et percé d'un rang de quatre baies cintrées, égales, avec imposte en simple tailloir roman, occupe toute la largeur de la façade. Celle-ci est donc absolument rectangulaire, relevée seulement de deux contreforts simples et peu saillants (0,37 centimètres sur 0,75 de large), qui encadrent étroitement la porte ogivale et sans ornement. A la partie supérieure de la façade et sur ses retours Nord et Sud, on voit cinq têtes humaines en saillie et un buste de loup (qui n'est pas une gargouille). Ces sculptures encastrées se rencontrent souvent dans les murs romans : tels sont le buste de Socrate, à Ste.-Croix de Bordeaux, et les bas-reliefs du Nord, à St.-Benoît-sur-Loire.

La porte, sans caractère tranché, peut appartenir aussi bien au XVI^e^. siècle qu'au XIII^e^. ; mais elle n'est certainement pas *primitive*, ainsi qu'il résulte du rejointoyage irrégulier de ses énormes claveaux. Elle a dû être refaite, comme la nef l'a été entièrement et à plusieurs reprises, en moëllon irrégulier, par suite des guerres anglaises ou de religion, depuis les Albigeois jusqu'aux Calvinistes. Il est résulté, de cette abondante variété de causes de destruction, qu'un grand nombre de nos églises rurales du Périgord n'ont conservé d'ancien que le chœur et la façade, et Couze est de ce nombre. J'inclinerais pourtant à penser que la dernière reconstruction de la nef n'est pas postérieure au XVI^e^. siècle, en considération des gros contreforts, courts et parfaitement simples (0,72 centimètres sur 0,53 de saillie), qui soutiennent ses côtés Nord et Sud.

L'abside, très-basse, est étayée par sept contreforts plats, également espacés, de 1 mètre de large sur 0,23 centimètres de saillie. Le contrefort central est percé d'une *fenêtre-meurtrière*, maintenant bouchée, dont l'amortissement cintré est creusé dans une seule pierre. C'est là la forme, que j'appelle *normale*, des jours fort exigus de nos petites églises rurales de l'époque romane, époque à laquelle il était absolument inutile d'y voir assez pour lire ailleurs qu'à l'autel, où les cierges pouvaient, du reste, suppléer à l'insuffisance de la lumière. Quant à la position singulière de cette fenêtre, ouverte dans l'épaisseur d'un contrefort, elle n'est pas sans exemple : je l'ai observée à l'abside de Lourdes (Hautes-Pyrénées) et tout le long de la nef de l'abbaye de Trémolat (Dordogne); M. de Caumont l'a constatée également dans quelques églises romanes, et même dans une église du XIII^e^. siècle (*Statistique monumentale du Calvados*, canton d'Isigny).

Le nu des murs de l'abside de Couze n'a d'autre ornement que la régularité assez remarquable de son appareil. Les pierres, communément de 0,37 centimètres sur 0,35, sont disposées en *cinq* rangées dans chaque entre-deux des contreforts : je n'ai pas observé ailleurs cette particularité.

La cloche, fort petite, est datée du XVII^e^. siècle.

### INTÉRIEUR.

La nef, qui a trois largeurs différentes, à cause de ses reconstructions successives, est haute, étroite, sombre, et présente un aspect singulier, par suite de la déviation de son axe relativement à celui de l'abside : celle-ci est inclinée à *droite* et non du côté de l'évangile comme on le voit ordinairement, et sa déviation est tellement forte qu'en entrant dans l'église on ne voit pas la paroi Sud de l'abside, ni la fenêtre qui l'éclaire de ce côté.

Trois chapelles s'ouvrent dans l'église.

La première, à gauche, dite *chapelle du Mondonel*, bâtie, dit-on, par les propriétaires de ce manoir, qui domine à l'Ouest le bourg de Couze, ou du moins réparée par eux (MM. de La Palisse, jusqu'à la Révolution de 1789), communique avec la nef par un vaste arceau ogival à moulures toriques et à pilastres couronnés de tailloirs polygonaux, qui peut être du XIII^e. siècle. Carrée et plafonnée, la chapelle n'offre plus aucun caractère.

La chapelle de droite, dite *des Jardel* et attribuée à la famille encore existante de ce nom, est plus petite, carrée, du XIV^e. siècle au plus tard, et voûtée peut-être au XV^e. Elle est entourée de quatre arceaux feints, en ogive, bordés d'un tore qui n'a ni filet tranchant, ni baguette plate. Nervures pentagonales en croix, avec une simple clef plate en forme de disque orné d'un animal à longues oreilles droites qui ressemble à un ours, mais qui a une queue. La retombée des formerets se fait sur des chapiteaux polygonaux à moulures variées et très-simples, et sur des colonnettes assez grêles, relevées d'une baguette plate qui traverse le chapiteau et se continue sur la nervure de la voûte. Un anneau polygonal embrasse le fût de la colonne, à 10 ou 12 centimètres du sol.

Les murs de ces deux chapelles ont 1 mètre d'épaisseur.

La troisième chapelle, dite *de Bayac*, parce qu'elle était la chapelle seigneuriale, est à gauche et donne dans le chœur.

Plus petite que celle *des Jardel*, elle affecte la même forme et la même ornementation, sauf que les retombées se font sur pilastres et consoles, sans colonnettes. La clef de voûte est en forme d'ogive ou d'écusson héraldique *renversé*, et porte en relief une sorte de chèvre, ou plutôt un *cerf*, qui pourrait avoir constitué les armes parlantes des *Serval*, seigneurs de Bayac et de Couze à cette époque.

Cette chapelle, dont l'autel est à l'Orient et surmonté d'une petite niche très-profonde primitivement occupée par une statuette de N.-D.-de-Pitié, doit dater, au plus tard, de la fin du XIII^e^. siècle. Voici sur quels documents s'appuie cette attribution :

Dans son testament (10 novembre 1370), Jean de Serval, seigneur de Couze et tenant *le château* de Couze au nom de l'archevêque de Bordeaux, dispose que son corps sera enseveli, jusqu'à la fin de la guerre, dans l'église St.-Étienne de Couze, mais sans désignation d'emplacement précis.

Cent douze ans plus tard (14 juin 1482), Arnaud de Bosredon, seigneur de Bayac et de Couze, demeurant dans cette dernière paroisse, dispose qu'il sera enseveli dans la chapelle *St.-Michel* de l'église de Couze. Nous verrons tout à l'heure quelle peut être cette chapelle St.-Michel : cherchons d'abord si Jean de Serval et Arnaud de Bosredon ont été ensevelis dans la même chapelle ; je ne le pense pas.

1°. Qu'il y ait eu une sépulture dans la chapelle seigneuriale dite *de Bayac*, c'est un fait mis hors de doute par une belle inscription, en caractères du XIV^e^. siècle, encastrée dans le mur oriental, entre la table de l'autel et la niche de N.-D.-de-Pitié, qui surmontait celui-ci. Feu Jouannet, qui avait découvert cette inscription, empâtée de trois ou quatre couches de grossier badigeon, avait vainement essayé de la lire ; mais M. l'abbé Prosper Tonnerre, frère de M. le Curé de Couze, l'a nettoyée, en 1843, à force de patience et de soin, et on y lit :

DEO . EST . CAPELLA . ET . SEPULTURA .
BERTRANDI : MARQUES . MILES .

De plus, en frappant du pied le sol de la chapelle, il semble retentir sourdement, comme s'il recouvrait un caveau ; mais celui-ci, s'il existe réellement, doit être profondément situé,

car M. le curé Fabry Tonnerre ne l'a point rencontré lorsque, faisant creuser à cette place, il en a retiré un crâne humain et la statuette, informe et peut-être romane, de N.-D.-de-Pitié, dont il sera parlé plus loin.

Entre 1849 et 1855, M. le curé F. Tonnerre ouvrit une porte de sacristie dans le mur oriental de la chapelle. Il fallut pour cela enlever l'autel et l'inscription, qu'on posa dans la baie de la fenêtre, et qui court grand risque d'être détruite ou de se perdre; et enfin, il fallut violer une sépulture encastrée dans le mur au-dessous de l'inscription. Les ossements que ce tombeau contenait sont indubitablement ceux de Bertrand des Marques.

L'inscription sépulcrale de ce chevalier nous révèle donc l'existence ancienne, à Couze, d'une troisième famille noble. Or, j'ai recueilli les faits suivants, dans des titres que possède M. le marquis de Losse, propriétaire actuel du château de Bayac, situé à 3 kilomètres de Couze, en remontant la vallée.

Vers le milieu du XV^e^. siècle, les Bosredon, seigneurs de Bayac, devinrent seigneurs de Couze, par le mariage de l'un d'eux avec Marguerite de Serval, petite-fille probablement de Bernard, fils unique de Jean, dont je viens de citer le testament (1370), ou fils d'un des deux frères de celui-ci, Fulcon et Pierre.

Marguerite de Serval descendait, sans que le degré de sa descendance soit spécifié, de *Raymunde des Marques*, qui avait sans doute apporté, par mariage, la seigneurie de Couze dans la maison de Serval, puisqu'elle était fille de *Bertrand des Marques*, seigneur de Couze, mentionné dans les mêmes titres; et on ne connaît le nom d'aucun seigneur plus ancien.

Or, que trouvons-nous dans l'inscription sépulcrale? Précisément BERTRANDI MARQUES. Ce chevalier pouvait n'être séparé de Marguerite de Serval que par deux ou trois géné-

rations, ce qui nous reporterait vers la fin du XIII^e. siècle ou le commencement du XIV^e., époque donnée par le style architectonique de la chapelle dite de Bayac et par le caractère des lettres de l'inscription.

2°. Malgré l'opinion de M. le curé F. Tonnerre (opinion qui n'est basée sur aucun témoignage *positif*), je suis porté à croire que la chapelle dédiée à saint Michel n'était pas celle dite de Bayac.

En effet, Jean de Serval veut être enterré *dans l'église (sic)* de Couze jusqu'à la fin de la guerre; puis il veut être transporté dans l'église de Montpazier, pour y reposer à côté de sa femme. Ne pourrait-on pas inférer de là l'existence d'un caveau qui facilitait une déposition temporaire? Et s'il y a eu un caveau, c'était la sépulture des seigneurs, probablement adjacente à la sépulture primitive et séparée de Bertrand des Marques.

Vient ensuite, en 1482, Arnaud de Bosredon, qui veut être enterré, non plus *dans l'église* de Couze tout simplement, comme s'il ne s'y trouvait qu'un seul lieu de sépulture seigneuriale, mais bien *dans la chapelle St.-Michel* de cette église : d'où je conclus que celle-ci devait être la chapelle de droite, actuellement dite *des Jardel*. Cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable, que la chapelle de Bayac, qui donne dans le sanctuaire, devait, d'après les règles de la hiérarchie, être dédiée à la Sainte Vierge plutôt qu'à saint Michel; et en effet, la statuette qu'on a déterrée du sol de cette chapelle est une image de N.-D.-de-Pitié.

Donc, selon les apparences, Jean de Serval et Arnaud de Bosredon n'ont pas été inhumés au même lieu. Le père, l'oncle et le frère de ce dernier avaient leur sépulture dans le couvent des Dominicains de Belvès, dont la châtellenie avait pour seigneur temporel, comme celle de Couze, l'archevêque de Bordeaux.

nt d'Arnaud, il existait dans l'église
*Corpus Domini* et une de St.-

and des Marques, la liste
neuries de Couze et de
cours des années :
, dont le beau château *patro-*
arler, orne les bords de la Vézère,
ais, et n'appartient plus à cette famille
olution de 89, possède depuis deux ou trois
ns le château de Bayac, par mariage avec une héritière
e Bosredon.

2°. Que la maison DE BOSREDON, originaire d'Auvergne, n'est plus représentée en Périgord. Ce nom est commun à plusieurs familles françaises, et j'ignore si celles qui le portent maintenant sont apparentées avec les anciens seigneurs de Bayac et de Couze. La maison de Bosredon vint à la seigneurie de Couze, vers le milieu du XV°. siècle, comme je l'ai dit, par mariage avec Marguerite de Serval.

3°. Que la maison DE SERVAL, dont j'ignore le lieu d'origine et qui paraît éteinte, vint à la seigneurie de Couze par mariage avec Raymunde des Marques, fille de Bertrand. Les Serval habitaient nécessairement le château de Couze, car il n'existe aucun autre château dans la commune, à moins que la maison noble *du Mondonel* n'ait remplacé, au XVII°. siècle, un château dont il ne subsisterait plus aucune trace, ni sur le terrain, ni dans l'histoire : ce qui n'est point du tout probable.

4°. Que la maison DES MARQUES, originaire d'Auvergne, a une branche en Touraine, car elle possédait, en 1272, le château si célèbre de Chenonceaux, sur le Cher (1). Il ne

(1) On lit dans la *Notice historique sur le château de Chenonceaux*,

rations, ce qui nous reporterait vers la fin du XIII^e. siècle ou le commencement du XIV^e., époque donnée par le style architectonique de la chapelle dite de Bayac et par le caractère des lettres de l'inscription.

2°. Malgré l'opinion de M. le curé F. Tonnerre (opinion qui n'est basée sur aucun témoignage *positif*), je suis porté à croire que la chapelle dédiée à saint Michel n'était pas celle dite de Bayac.

En effet, Jean de Serval veut être enterré *dans l'église (sic)* de Couze jusqu'à la fin de la guerre; puis il veut être transporté dans l'église de Montpazier, pour y reposer à côté de sa femme. Ne pourrait-on pas inférer de là l'existence d'un caveau qui facilitait une déposition temporaire? Et s'il y a eu un caveau, c'était la sépulture des seigneurs, probablement adjacente à la sépulture primitive et séparée de Bertrand des Marques.

Vient ensuite, en 1482, Arnaud de Bosredon, qui veut être enterré, non plus *dans l'église* de Couze tout simplement, comme s'il ne s'y trouvait qu'un seul lieu de sépulture seigneuriale, mais bien *dans la chapelle St.-Michel* de cette église : d'où je conclus que celle-ci devait être la chapelle de droite, actuellement dite *des Jardel*. Cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable, que la chapelle de Bayac, qui donne dans le sanctuaire, devait, d'après les règles de la hiérarchie, être dédiée à la Sainte Vierge plutôt qu'à saint Michel; et en effet, la statuette qu'on a déterrée du sol de cette chapelle est une image de N.-D.-de-Pitié.

Donc, selon les apparences, Jean de Serval et Arnaud de Bosredon n'ont pas été inhumés au même lieu. Le père, l'oncle et le frère de ce dernier avaient leur sépulture dans le couvent des Dominicains de Belvès, dont la châtellenie avait pour seigneur temporel, comme celle de Couze, l'archevêque de Bordeaux.

A l'époque du testament d'Arnaud, il existait dans l'église de Couze une confrérie du *Corpus Domini* et une de St.-Étienne.

Afin de compléter, depuis Bertrand des Marques, la liste des familles qui ont possédé les seigneuries de Couze et de Bayac, je dois dire, en remontant le cours des années :

1°. Que la maison DE LOSSE, dont le beau château *patronymique*, si j'ose ainsi parler, orne les bords de la Vézère, dans le haut Sarladais, et n'appartient plus à cette famille depuis la Révolution de 89, possède depuis deux ou trois cents ans le château de Bayac, par mariage avec une héritière de Bosredon.

2°. Que la maison DE BOSREDON, originaire d'Auvergne, n'est plus représentée en Périgord. Ce nom est commun à plusieurs familles françaises, et j'ignore si celles qui le portent maintenant sont apparentées avec les anciens seigneurs de Bayac et de Couze. La maison de Bosredon vint à la seigneurie de Couze, vers le milieu du XV°. siècle, comme je l'ai dit, par mariage avec Marguerite de Serval.

3°. Que la maison DE SERVAL, dont j'ignore le lieu d'origine et qui paraît éteinte, vint à la seigneurie de Couze par mariage avec Raymunde des Marques, fille de Bertrand. Les Serval habitaient nécessairement le château de Couze, car il n'existe aucun autre château dans la commune, à moins que la maison noble *du Mondonel* n'ait remplacé, au XVII°. siècle, un château dont il ne subsisterait plus aucune trace, ni sur le terrain, ni dans l'histoire : ce qui n'est point du tout probable.

4°. Que la maison DES MARQUES, originaire d'Auvergne, a une branche en Touraine, car elle possédait, en 1272, le château si célèbre de Chenonceaux, sur le Cher (1). Il ne

(1) On lit dans la *Notice historique sur le château de Chenonceaux*,

serait pas impossible qu'elle eût compté quelques représentants dans le Nord de l'ancien duché de Gascogne, car un *R. Marquese* (cette minime différence apparente en est-elle

publiée, en 1845, par M. le comte de Villeneuve, son propriétaire actuel (p. 3 et 4), des détails qui font voir à quelle époque la maison des Marques cessa de posséder Chenonceaux, et probablement d'habiter la Touraine :

« Dans une des plus riantes vallées de la province de Touraine, « non loin des bords du Cher qui l'arrose, existait autrefois un mo- « deste manoir habité depuis 1272 par des gentilshommes originaires « de l'Auvergne, connus sous le nom de Marques. Ils avaient l'honneur « d'être alliés à la race de nos rois.

« Jean Marques, seigneur de Chenonceaux, sous le règne si désas- « treux de Charles VI, se déclara contre le Dauphin, que la faction « du duc de Bourgogne avait exclu de la succession du trône. Il reçut « garnison anglaise dans son château, dans le fort bâti sur le bord de « la rivière. Il ne tarda pas toutefois à recevoir la punition que sa « félonie et sa rébellion méritaient : les Anglais ayant été battus par le « maréchal Laval de Bois-Dauphin, dans les prairies de Saint-Georges, « les fortifications du château, les futaies environnantes furent rasées « *à hauteur d'infamie*, et lui-même termina dans les fers une vie « désormais flétrie et déshonorée.

« Jean Marques, fils du précédent, ayant rendu foi et hommage au « Roi, le 12 mai 1431, en considération des services rendus à la « monarchie et de sa royale parenté, obtint par lettres-patentes l'au- « torisation de relever les fortifications de son château.

« Pierre Marques rendit pareillement, comme son père, hommage « au Roi pour la terre de Chenonceaux, le bourg de Saint-Martin-le- « Beau et autres fiefs; il construisit un moulin au milieu du Cher, et « enfin, pour s'acquitter envers Thomas Boyer, qui lui avait prêté des « sommes considérables, il lui vendit sa terre de Chenonceaux, en « 1496. »

Et ce qui fait présumer que Pierre des Marques quitta la Touraine, c'est que Thomas Boyer, chambellan de Louis XII, est qualifié *seigneur de St.-Martin-le-Beau*. Il vint donc en possession des fiefs que son prédécesseur tenait en Touraine, en outre de Chenonceaux.

une réelle?) est cité comme étant *jurat* de Bazas, en 1275, par MM. Martial et Jules Delpit (*Notice sur le manuscrit de Wolfenbuttel*, p. 92) et par M. l'abbé O'Reilly (*Histoire complète de Bordeaux*, t. Ier., 1re. part., p. 413).

Ce serait ici le lieu de dire quand et comment les archevêques de Bordeaux devinrent possesseurs des châtellenies de Couze, Belvès et autres paroisses assez nombreuses du Sarladais, et les conservèrent jusqu'à la Révolution de 89. Il faudrait dire aussi comment la châtellenie de Couze vint aux mains des seigneurs de Lanquais, et raconter les contestations auxquelles elle donna lieu entre eux et les prélats Bordelais. M. le vicomte de Gourgues possède de nombreux documents sur l'ensemble de ces faits, qui donneront lieu, je l'espère, à une publication spéciale de sa part : aussi m'abstiens-je de tout détail sur les quelques pans de murs qui constituent tous les vestiges encore existants du château de Couze.

Avant de passer à la description des monuments accessoires de l'église de Couze, il me reste encore quelques détails à donner sur son sanctuaire. L'arc ogival aigu qui sert d'arc triomphal date probablement d'une des restaurations de la nef, au XIIIe. ou au XIVe. siècle; mais les côtés du chœur ont conservé chacun, sous l'enduit récent de plâtre dont on les a affublés, deux hautes arcatures cintrées qui retombaient sur trois colonnettes longues et grêles. Les deux colonnes médianes ont été coupées au-dessous de leur chapiteau, et la troncature de celle de gauche a été façonnée en cul-de-lampe, à l'époque où l'on a percé le mur pour établir la chapelle de Bayac. Les six chapiteaux sont grossièrement ornés de gravures à la pointe, sans relief par conséquent, et dus à des ouvriers fort inhabiles; leur galbe est plat et disgracieux.

Le fond de l'abside est garni d'un stylobate semi-circulaire, en forme de banc, qui se lie avec le massif en maçonnerie de l'ancien autel, dont la table monolithe, pourvue d'une entaille

pour y loger la pierre sacrée, était encore, en 1849, encastrée dans le mur. Je présume qu'elle a dû être enlevée lorsque, plus récemment, on a substitué un autel néo-grec, en marbre blanc, à l'antique et vénérable pierre du sacrifice. Tout cet ensemble appartenait donc à l'époque romane, et l'archéologie doit ajouter sa disparition à la liste des faits si regrettables qui font aujourd'hui leur chemin dans le monde, sous le nom de restaurations. Il faut cependant ajouter que l'autel de marbre du curé F. Tonnerre n'a pas, à lui seul, défiguré l'antique disposition du sanctuaire. Bien long-temps auparavant, et j'ignore même à quelle époque, on avait déjà superposé à la table de l'autel, qu'on trouvait trop basse, une maçonnerie qui la cachait en entier et ne laissait pas voir si des croix de consécration y furent jadis gravées; dans ce cas, l'entaille destinée à la pierre sacrée n'y aurait été pratiquée que postérieurement à sa consécration totale et parce que le monolithe aurait été *désacré* par le fait de quelque brisure notable. Quoi qu'il en soit, lorsque je le vis, avant 1847, son tailloir avait été rogné pour y placer un cadre de devant d'autel, en sorte qu'il avait perdu tous les caractères intrinsèques qui m'auraient aidé à fixer sa date; mais, du moins, on avait eu le mérite de le laisser *en place*, et cette preuve de respect est, de nos jours, devenue si rare que nous ne devons jamais manquer l'occasion de la faire remarquer avec éloge.

## MONUMENTS ACCESSOIRES.

Un bénitier du XV^e^. siècle, pédiculé, à fût et à coupe octogones (De Caumont, *Cours d'antiquités*, t. VI), existait à Couze avant 1855. Je l'ai trouvé, alors, couché à terre en-dehors de l'église, et remplacé par un bénitier moderne qui est arrivé de compagnie avec l'autel de marbre.

La statuette de N.-D.-de-Pitié, exhumée du sol de la

chapelle de Bayac et conservée aujourd'hui dans la collection de M. le vicomte de Gourgues, à Lanquais, est très-endommagée et horriblement barbare. Elle paraît romane, et on a eu l'intention de la faire *assise;* mais il y a à peine place pour les jambes, et le corps du Christ, proportionnellement très-petit par rapport à celui de la Sainte Vierge, est presque détruit. Cette image informe, haute de 0,45 centimètres et mesurant 0,70 de tour, est en calcaire crayeux du pays.

Un cimetière nouveau, et très-éloigné de l'église, a remplacé, vers 1832, l'ancien champ de repos, qui longeait le flanc Sud de l'église et renfermait beaucoup de tombes en pierre, de la forme ordinairement usitée dans la contrée. Lorsqu'on a labouré ce cimetière, en 1844, on a exhumé quelques autres pierres de même forme générale, dont quelques-unes portent, au côté de la tête, une croix dans un cercle.

Deux de ces pierres tombales méritent une mention particulière. L'une d'elles est chargée des attributs *professionnels*, si multipliés dans les cimetières de la Saintonge et si rares dans ceux du Sarladais; ce sont, ici, plusieurs galbes de semelle, accompagnés d'un marteau de cordonnier.

L'autre pierre est fort remarquable.

Ce bloc de pierre (calcaire crayeux jaune du pays), *qui n'offre aucun rétrécissement du côté des pieds*, est long de 1 mètre 82 centimètres, large de 0,45 et haut de 0,35 environ. Les quatorze arcatures entrelacées, à amortissements triangulaires, qui décorent la face latérale, forment un dessin très-élégant et que je crois du XIV^e^. siècle, époque à laquelle, à Toulouse du moins, cet agencement était très-fréquemment employé. J'avoue cependant qu'on peut le retrouver à diverses époques de l'art, puisqu'il n'est que *la copie* d'un système employé par les anciens. A Toulouse même, dans le *dépositoire extérieur* que renferme le flanc sud de St.-Sernin,

et qui remplaçait pour les Comtes la sépulture *intérieure* que les priviléges de l'Insigne-Basilique leur refusaient, on voit une couple de sarcophages *gallo-romains* qui ont servi pour ces princes et qui sont ornés d'arcatures semblables.

Le *Bulletin monumental* de 1849 (t. XV, p. 509) contient la figure d'une tour ainsi décorée d'arcatures *triangulaires* mêlées à des arcatures *cintrées*, et que le célèbre archéologue d'Oxford, M. Parker, attribuait à l'époque *anglo-saxonne*. M. de Caumont refusa d'accorder à cette tour une antiquité si reculée, et déclara que « rien ne pourrait le déterminer « à regarder les portes analogues qu'il a vues dans le Cal- « vados, comme remontant au-delà de la deuxième moitié « du XII^e^. siècle. » Cette opinion de notre illustre maître viendrait à l'appui de celle de quelques archéologues, qui attribuent à l'époque *romane* le clocher *tout entier* de St.-Sernin de Toulouse ; mais les autres clochers à date certaine de la même ville prouvent que l'ornementation triangulaire y était du moins, comme je le disais tout-à-l'heure, fort en vogue au XIV^e^. siècle.

Si l'on se décide (et c'est là mon avis et celui de M. Léo Drouyn) à rapporter à ce siècle la pierre tumulaire de Couze, on pourra raisonnablement en inférer qu'elle marquait la sépulture d'un chevalier de la maison de Serval, puisque cette famille occupait alors le premier rang dans la paroisse. La tradition locale l'attribue *à un chevalier de Malte, qui aurait habité l'ancien château;* or, l'ancien château avait pour seigneur l'archevêque de Bordeaux, pour qui Jean de Serval le tenait en 1370; donc, la tradition est d'accord avec l'histoire pour corroborer l'attribution archéologique du monument au XIV^e^. siècle. Qui sait même si cette pierre a été placée primitivement dans le cimetière? Ne pouvait-elle pas former, dans l'église, le cénotaphe ou tombeau apparent de Jean de Serval lui-même, jusqu'au moment où, la guerre

étant finie, on aura pu, conformément à ses prescriptions testamentaires, retirer son corps de l'église de Couze pour le porter à Montpazier? Cette supposition acquiert un nouveau degré d'admissibilité, si l'on remarque que la pierre est beaucoup plus épaisse et massive que les tombes ordinaires du pays, et d'une largeur *égale aux deux bouts*, comme les tombes *saillantes* de toutes les époques qu'on rencontre *à l'intérieur* des églises; — tandis que les pierres tombales *des cimetières* du pays, et notamment de celui de Couze, sont souvent en forme de cercueil *rétréci* vers les pieds.

Deux autres tombeaux existent encore à l'extérieur de l'église, à droite et à gauche de la porte. Ce sont :

1°. Un enfeu ogival sans caractère (du XIII^e. siècle? angle de l'arceau recoupé en biseau), creusé entre le coin Sud de la façade et le contrefort adjacent à ce côté de la porte. La sépulture a été violée et le tombeau apparent a été enlevé, j'ignore à quelle époque.

2°. Un gros massif de maçonnerie, formant retour d'équerre sur le côté Nord de la façade, renferme un bel enfeu ogival très-orné, et dont les moulures portent encore des vestiges de peinture rouge.

Le tombeau apparent de ce second enfeu est entièrement détruit, et il serait même inutile d'y essayer une fouille, car M. l'abbé Armand, curé de Lanquais, mort en 1847, m'a dit y avoir fait une sépulture, à une époque où déjà l'ancienne tombe avait disparu.

L'arceau est construit en beau calcaire crayeux jaune, de moyen appareil. Son archivolte est composée d'un gros tore, dont la mince baguette saillante fixe la date à la fin du XIII^e. siècle ou au commencement du XIV^e. tout au plus; — d'un filet, d'une plate-bande, d'une gorge et d'un autre tore bien plus petit que le premier. Les colonnettes sont très-endommagées et l'exhaussement du sol en a enterré les

bases. Leurs chapiteaux sont fortement dégradés, ainsi que l'imposte, et l'ornement courant qu'on y remarque n'est pas uniforme. Au premier coup-d'œil, il semble que ce soit une rangée de losanges à côtés courbes qui se lient par leurs pointes latérales; examiné de plus près, il laisse voir deux sortes de feuilles pédiculées, trilobées à gauche, trifoliées à droite.

Le massif découronné dans lequel est ouvert cet enfeu se prolongeait autrefois vers l'Ouest, et renfermait un autre tombeau sous arcade que M. l'abbé Armand a encore vu en place. On ignore comment se terminait cette espèce de cloître funéraire ou plutôt de porche (car les restes de peinture rouge semblent prouver qu'il a dû être couvert), avant qu'une prise d'eau fût faite dans la petite rivière de Couze, il y a environ 90 ans, pour le service de la papeterie voisine de l'église. Lorsque j'ai fait mon croquis, en 1843, on y voyait encore les restes d'une clôture moderne en pierres sèches, actuellement détruite.

Les bâtiments du prieuré sont peu considérables et ne se font reconnaître que par leurs contreforts courts, saillants et en talus, du XVI^e^. siècle. La grange est au Nord-Est et la maison priorale au Nord de l'église.

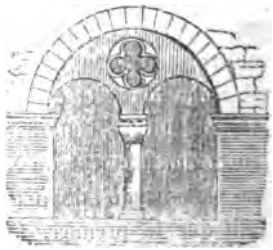

# VISITES

AU

# MUSÉE D'ANTIQUITÉS DE PÉRIGUEUX.

Présidence de M. de Caumont.

Le Congrès s'est rendu deux fois au Musée, sous la présidence de M. de Caumont. M. Galy, conservateur de cette belle collection qu'il a disposée avec goût dans le local qu'elle occupe, a bien voulu se charger de remplir les fonctions de secrétaire rapporteur de ces visites. Voici le rapport écrit qu'il a présenté au Congrès.

## DESCRIPTION DU MUSÉE, PAR M. GALY.

Le musée de Périgueux est situé au-dessous de la bibliothèque publique et dans le même bâtiment. On a utilisé pour lui une ancienne chapelle humide, mal éclairée et d'un accès difficile. Nous espérons que l'Administration départementale pensera, un jour, à lui fournir un asile plus convenable.

Il réunit des collections diverses. Né d'hier, il sent un peu son bric-à-brac, comme tous les établissements de ce genre, à leur origine. Chaque Périgourdin a été jaloux de concourir à sa formation par une humble offrande, et l'intention vaut ordinairement mieux que le don. Mais, quand on est pauvre, on se contente de peu. Nous ne parlerons donc pas des objets d'histoire naturelle: oiseaux, coquilles, minéraux, etc.; des fossiles, ces médailles du monde. Nous laissons au catalogue qui se prépare, le soin d'énumérer et de décrire les armes gauloises et romaines, les armures du moyen-âge et toutes les curiosités que renferment les vitrines. Nous concentrons notre attention sur les monuments gallo-

romains qui ont été retirés du sol de Vésone et qui forment la partie vraiment intéressante du Musée.

La première idée de réunir les antiquités Périgourdines est due à M. le comte de Taillefer, l'auteur des *Antiquités de Vésone*. Ce nom honorable se rattache désormais à l'étude de nos vieux souvenirs. Son ouvrage manque bien souvent de critique, il subit les idées du temps et des archéologues de son époque; mais s'il s'éloigne du sens véritable des inscriptions, s'il interprète mal les débris que le temps a épargnés, en un mot s'il s'égare, c'est par pur patriotisme. Il voit toujours Vésone belle, parée, grande, illustre, et il dissimule ses moindres défauts. C'est donc un noble sentiment qui inspire ses erreurs et son roman est de bonne foi. A part ce reproche, qui mieux que lui a examiné, mesuré, décrit nos monuments? Son livre sera long-temps une mine abondante où tous viendront puiser d'utiles et de précieux renseignements.

Avant M. de Taillefer, quelques-unes de nos inscriptions avaient été mentionnées ou étudiées par Belleforest, d'après Arnault LaBorie(1), J. Scaliger, Pithou, Juste Lipse, Savaron, Gruter, l'abbé Venuti, le président Séguier, l'abbé Lebœuf, l'abbé Lespine, le chanoine Leydet et M. Prunis. La plupart de ces savants n'avaient pas vu les monuments mêmes: aussi leurs explications sont loin d'être satisfaisantes. Quant au comédien Beauménil, ce fameux *phallomane*, il a été *très-convenablement tancé* par M. de Taillefer. On sait qu'il ne se contentait pas de falsifier les inscriptions, il en inventait.

C'est du mur de la citadelle, du *castrum* de la cité, que proviennent en grande partie les colonnes et chapiteaux, frises, architraves, pilastres, métopes, caissons, autels, tombeaux, statues, bustes, inscriptions, qui sont rassemblés au musée.

(1) Maistre François Arnault de La Borie, grand archidiacre et chanoine à Périgueux, mort vers 1607, âgé de près de 90 ans, traducteur du *Traité des anges et démons* du P. Maldonat et de l'*Histoire des Indes*, par Maffei. Son livre sur Périgueux ne paraît pas avoir été imprimé.

Parmi les tambours de colonnes il faut citer:

1°. Un fût à cannelures creuses, ornées de rinceaux et de feuillages au trait.

2°. Deux autres fûts : autour du premier sont rangés des griffons; le second représente des boucliers.

3°. Colonnes à feuilles galbées et imbriquées (1). Le chapiteau tient à la colonne; son astragale est formée par un cordon de perles, élégant décors, qui rappelle les chapiteaux composites du château de Barrière, dessinés par M. Marionneau. Le tailloir est soutenu par de petites consoles qui en font le tour, elles sont du meilleur goût.

4°. Fragment de colonne sur lequel sont sculptés et jetés dans un beau désordre : une tête casquée, des armes, casques avec géniastères et stéphané, lances, épées, cuirasses à lambrequins, boucliers de toutes formes, *ocreæ* ou cnémides et une longue trompette.

5°. Sur un second fragment, recouvert d'attributs marins, on voit des Tritons, portés sur des conques, jouant avec des taureaux-phoques, des hippocampes et des dauphins; au dessous, séparées par un cordon de pierreries, des armes, parmi lesquelles on distingue la bipenne, une hache d'abordage et des boucliers.

6°. Autour d'un fût de colonne s'enroulent de gracieux rinceaux; du milieu des fleurs s'élancent un sanglier, un loup, une panthère, un cerf et de nombreux oiseaux; admirable travail.

7°. Un chapiteau d'ordre dorique fait au tour.

8°. Chapiteau d'un goût capricieux, mais d'un riche et poétique style. L'habile crayon de M. J. de Verneilh l'a fidèlement rendu. Des Faunes, l'un tenant le *pedum*, sont groupés avec des ornements composés de roseaux ; des

(1) Ce dessin a été employé communément dans le Midi : on peut lui donner le nom de *pinnatum*, ainsi qu'on appelait *lorica pinnata* la cuirasse à écailles métalliques.

dauphins et des coquilles soutiennent le tailloir, sur le bord duquel serpente un feston, morceau ravissant.

9°. Fragment de frise. D'un grand vase, ou cratère, sortent de longues tiges portant des fleurs. — Grandes proportions. Longueur, 1 m. 52 c.; hauteur, 0 m. 68 c. — Plusieurs fragments de la même frise, offrant des entre lacs à feuilles d'eau et d'acanthe alternant avec des rosaces.

10°. Métope ou tympan, représentant des masques scéniques, suspendus par des bandelettes à un vase à anses; au-dessous, deux génies.

11°. Corniche. Les mutules sont formées par des feuilles et des fruits; les intervalles sont remplis de casques, de boucliers à anses, d'armes et de figures d'un dessin très-pur. La cymaise est soutenue par de larges coquilles, qui rappellent celles du chapiteau aux Faunes. — Développement, 1 m. 8 c. — C'est une œuvre grandiose, qui a appartenu à un splendide monument.

12°. Ove ou couronnement d'édifice. Il repose sur une base carrée et s'élève du milieu de quatre larges feuilles d'acanthe.

13°. Assise d'un pilastre représentant des boucliers d'amazone dans des encadrements.

AUTELS. — 1°. *Autel des Dieux.* — Autour de ce précieux monument que nous devons, comme le n°. 2, à la générosité de M. Daussel, membre du Conseil général, se tiennent debout et revêtus de leurs attributs: Jupiter, Diane, Bacchus, Apollon, Vulcain, Hercule et Pomone (1). — Hauteur, 1 m. 63 c.; diamètre, 0 m. 64 c.

2°. *Autel de la Victoire.* — A côté d'un trophée que la Victoire couronne, sont enchaînés deux prisonniers barbares, à la longue chevelure; des armes couvrent le sol. Cet autel est de forme cylindrique, comme le numéro précédent. — Hauteur, 0 m. 96 c.; diamètre, 0 m. 64.

3°. Autel dédié à Jupiter et au génie de l'empereur Tibère

(1) Ou Cérès. On remarquera que Mars et Vénus n'y sont pas représentés.

par la corporation des bouchers. Voyez les inscriptions pour ce numéro et les suivants.

4°. Autel dédié au génie d'Auguste ou à Vésone tutélaire, et à Apollon Cobledulitave, par Marc Pompée, prêtre desservant l'autel; estampage seulement. L'original est au château de Barrière.

5°. Fragment d'autel dédié à la divinité d'Auguste.

6°. Autel dédié à la divinité d'Auguste et au dieu Telonus.

7°. Fragment d'autel, au dieu Telonus.

8°. Fragment d'autel, à la déesse Stanna.

9°. Partie supérieure d'un monument augural. Il est en forme de pyramide; on y voit les instruments symboliques du pontificat: le *lituus*, le *préféricule*, le *sympule*, la *corneille* buvant dans un vase, et l'*acerra* ou boîte à encens. La corneille et le vase rappellent la colombe et le calice chrétiens.

Le musée possède, de plus, cette foule de petites curiosités que rendent les fouilles faites sur l'emplacement des cités romaines: urnes cinéraires en verre et en terre, lampes, patères, amphores, vases de toute sorte en terre dite de Samos et qui se fabriquaient évidemment dans les Gaules; contre-poids en terre cuite, meules à bras, fioles à parfums, agrafes, fibules, anneaux, épingles, clefs, médailles, statuettes, etc., etc. Nous donnons, à la suite des inscriptions, les noms de potiers et les marques de fabrique que nous avons recueillis l'année dernière: plusieurs appartiennent à des Gaulois, nous noterons particulièrement ceux de *Saria*, *Dura*, *Ardaciva* et *Divixius*.

De magnifiques pierres gravées, grecques et romaines, la plupart montées en bague ou en cachet, font encore partie du musée. C'est un legs de M. de Taillefer. Nous les ferons connaître en publiant le catalogue général.

Parmi les fragments de statues, de bustes et d'autres sculptures, il est deux têtes en pierre que nous regardons comme remontant à une très-haute antiquité; elles ont été trouvées servant de moellons dans les voûtes de l'ancien

palais des évêques, à la Cité. Leur faire barbare, *systématiquement* affreux, leurs lignes soigneusement arrêtées, rappellent le dessin de certaines monnaies gauloises. Deux énormes boules forment les joues; la bouche grimaçante laisse voir des dents acérées; l'œil globuleux, énorme, envahit avec son large orbite presque toute la face; les cheveux dressés sur le front rappellent la coiffure et le portrait que Diodore de Sicile attribue aux Celtes, quand il les compare aux *paons* et aux *Satyres*. Nous croyons, avec M. de Caumont, qu'il n'y a pas eu d'art gaulois à proprement parler; mais il dut se former, cependant, chez ce peuple, pour la sculpture comme pour la gravure des médailles, des artistes primitifs et maladroits imitateurs. Les nombreux bas-reliefs qui ont été retrouvés à Paris et ailleurs le prouvent suffisamment.

Un torse colossal a pu faire partie d'un trophée.

Un buste de femme, dans une niche, surmontait un tombeau. La tête est couronnée de fleurs, et la main droite tient un miroir (1).

Nous citerons particulièrement une charmante statuette gallo-romaine en bronze, elle est inédite; le style en est un peu lourd, l'exécution raide; en revanche, l'idée est grecque et bien exprimée; elle représente le génie de Bacchus (2):

Un gros enfant joufflu presse contre ses lèvres une énorme grappe de raisin, que ses mains ont de la peine à retenir. Une oie sur laquelle il est assis cherche en vain à se dérober, elle pousse des cris perçants; mais, tout entier à son ivresse, le petit dieu oublie l'oiseau sacré qu'il écrase. *Evohe! Evohe!* Il mérite déjà qu'on lui offre, rougi jusqu'au bord, le canthare bachique; alors, couronné de lierre et frappant sur sa cuisse, il ne mettra plus de frein à sa joie; de sa bouche entr'ouverte

(1) L'ascia, le croissant d'Hécate et la pomme de pin sont figurés sur la plupart de nos pierres tumulaires; quelques-unes portent un couronnement en fronton, accosté de cornes ou oreilles.

(2) *Ampelus*, vigne; ou *Acratus*, sans mélange.

il nous semble entendre le chant élogieux du Falerne et du Cécube qui inspirèrent Horace. Cette dernière attitude est, aussi, ingénieusement rendue par un petit bronze du cabinet de M. de Mourcin. En voici le dessin au trait, ce sera un souvenir de la visite faite par le Congrès aux collections de cet helléniste périgourdin, que son Lexique a rendu célèbre.

Avant de rapporter le texte des inscriptions gallo-romaines du musée, nous donnerons un tableau résumant les noms des peuples, des villes, des divinités, des personnages, des dignités, des monuments qu'elles mentionnent.

VILLES ET PEUPLE.
Vesunna.
Petrucorii.
Narbo Martius, colonia Julia paterna.

DIVINITÉS TOPIQUES.
Vesunna, dea tutela.
Apollo Cobledulitavus.
Telonus deus.
Stanna dea.

DIEUX ET GÉNIES.
Jupiter.
Apollo.
Numen Augusti.
Genius Tiberii.

EMPEREURS.
Auguste.
Tibère.
Florien.

FONCTIONS, CONDITIONS SOCIALES.
Grand pontife.
Prêtre.
Empereur.
Proconsul.
Tribun.
Duumvir.
Edile.
Questeur.
Citoyen romain.
Soldat.
Affranchi.

TRIBUS.
Papiria.
Quirina.

CORPORATION.
Les bouchers.

MONUMENTS.
Temples.
Péristyle.
Mur d'enceinte.
Thermes.
Aqueduc.
Autels.

NOMS DIVERS.
Soter Secundus.
Marcus Pompeius.
Caius Pompeius.
Solus Pompeius.
Aulus Antiquus Pompeius.
Caius Silvinus Pompeius
Dapsilis Pompeius.
Priscus Pompeius.
Paternus Pompeius.
Phœbus Pompeius.
Restituta Pompeia.
Aulus Hirtius Pulcher Restitutæ maritus.
Julius Armenius (même famille).
Julia Luguselva, id.
Nammiola Pompeia.
Lucius Marullius Æternus.
Arabus Marullus.
Marulla.
Senocarus Maruliæ maritus.
Silvanus.
Caletia.
Bassus? Ce nom a été lu distinctement sur d'autres inscriptions, mais qui sont perdues.
Caius Julius.
Julia.
Priscus Maxsimus.
Caius Julius Adjutor.
Caius Julius Ulattius.
Ulattia Sacrina.
Teretina.
Adruppo.
Silannus.
Publius Vinicius.
Publius Secundus.
Lucius Sulpicius.
Livius Æsopus.
Marius?
Tiberius *ou* Tiberus Caius, Lucius.
Tiberus Caius, Lucius, Vitalis.
Comeliddus.
Æmilius.
Celsus.
Titus Ligurius Masculus.
Ligurius Tutor.
Caletia?
Artelia Sabina.
Aurelius Felicianus.
Cornelia Reveta.
Verecundus Canserus.
Secundina.
Flavius Chariton.
Nonna.
Lucius Antinus.
Antiopes,
Amorus.
Antonius *ou* Antoninus.
D. Aurelius.
Primitus.
Vatadius?
Victoria.
Januarius.
Maria?

## INSCRIPTIONS GALLO-RO

| | |
|---|---|
| 1<br>TVTELAE AV.<br>VESVNNAE<br>SECVNDVS<br>SOT. T. I. L. D. S. D. | —<br>Tutelæ Augustæ<br>Vesunnæ<br>Secundus<br>Soter testamento jussit. Loco de su |
| 2<br>TVT.<br>DEAE | —<br>Tutelæ<br>Deæ. |
| 3<br>. . . . . .<br>ET DEO APOLLINI<br>COBLEDVLITAVO<br>M. POMPEIVS C. POMP.<br>SANCTI. SACERDOT.<br>ARENSIS FIL. QVIR. LIB.<br>SACERDOS ARENSIS<br>QVI TEMPLVM DEAE<br>TVTELAE ET THERMAS<br>PVBLICA. VTRAQ. OI<br>VETVSTATE COLLAB<br>SVA PECVNIA RES.<br>Φ V. S. L. M. Φ | —<br>. . . . . .<br>Et deo Apollini<br>Cobledulativo<br>Marcus Pompeius, Caii Pom<br>sanctissimi sacerdotis<br>arensis filius, Quirina (tribu<br>sacerdos arensis,<br>qui templum deæ<br>Tutelæ et thermas<br>publicas, utraque ob<br>vetustate collabs.<br>sua pecunia restituit.<br>Votum solvit, libens, mer |
| 4<br>PETRVC₀R. ET D. | —<br>Petrucorii et dicaverunt |
| 5<br>SOLO. A. POMP. ANTIQVI. PERI.<br>IVM OMNE CIRCA TEMPLUM . . .<br>NAMENTIS AC MVNIMENT. . . . . | —<br>*Pompeio* Solo Auli Pompeii Antiqui f<br>lium omne circa templum ædifi<br>namentis ac munimentis |

DE PÉRIGUEUX.

—

n pierre.
aut., 0m. 65c.
arg., 0m. 55c.
SOT. SECVNDVS BASILICAS DVAS
ORNAMENTIS n'a pas été re-
l'*Estat de l'Eglise du Péri-*
Dupuy).
r le conseil qui lui fut
de Jean, de Périgueux,
vs en LIBERTVS NERONIS!

—

'une pierre mutilée placée
du château de Barrière. —
l encadré d'une moulure.
rmonte l'inscription, il re-
rsonnage debout tenant un
ual, une panthère, comme
Taillefer, est à ses pieds.
adressait peut-être et à la
et au Père *Liber*? (1).

—

'un autel en pierre, trouvé
aufort, dans la base d'une
u de Barrière. Il est encore
ire d'une fenêtre de la
ce château.
ur son explication, notre

Haut., 1m.
Larg., 0m. 44c.

—

Haut., 0m. 17c.
Long., 1m. 25c.
pierre a servi de manteau
à sa partie postérieure elle
aux armes de France.

—

rée.
Haut., 0m. 29c.
Long., 1m. 13c.

1

A Vesunna (Vésone), tutélaire et auguste. Secundus Soter ordonna, par testament, qu'on lui consacrât cet autel. Il fournit, à ses frais, le lieu où il était placé.

2

A la Déesse tutélaire.

3

. . . . . .

et au dieu Apollon Cobledulitave Marcus Pompeius, fils de Caius Pompeius, sanctissime prêtre de l'autel d'Apollon et de . . . de la tribu Quirina, affranchi, prêtre de l'autel d'Apollon et de . . . Ce fut lui qui restaura, à ses frais, le temple de la Déesse tutélaire et les thermes publics tombés naguère de vétusté.

Il acquitta volontairement ce juste vœu.

4

Les Pétrucoriens et ils dédièrent ?..

5

A Pompeius Solus, fils d'Aulus Pompeius Antiquus; il éleva tout le péristyle autour du temple avec des ornements et un mur d'enceinte.

Beaumé[illegible], il aurait existé un autre autel dédié à *Vésone tutélaire* par [illegible]. Il était [illegible] marbre et haut de trois pieds.

| | |
|---|---|
| 6 | — |
| C. POMPEIO. C. F. | Caio Pompeio, Caii filio, |
| SILVINO. POMPEI | Silvino, Pompeii |
| DAPSILIS ET PRISCVS D. S. D. | Dapsilis et Priscus de suo dedi |
| 7 | — |
| POMPEIAE C. F. | Pompeiæ, Caii filiæ, |
| RESTITVTAE A. HIRT. | Restitutæ, Aulus Hirtius |
| PVLCHER CONIVG | Pulcher, conjugi. |
| 8 | — |
| D | Dis manibus |
| IVL. IVGVSELVA | Julii Luguselva |
| ARMENI. ET | Armenii (*filia*) et |
| SOCERO R | socero refecit *ou* restitui |
| POMP. PATERNV | Pompeius Paternus. |
| 9 | — |
| D. M. | Dis manibus |
| ET MEMORIAE | et memoriæ |
| POMPEIAE | Pompeiæ |
| NAMMIOLAE | Nammiolæ. |
| 10 | — |
| D. M. | Dis manibus |
| POMP. | Pompeii |
| PHOEBI | Phœbi. |
| 11 | — |
| DEO TELON · | Deo Telono |
| SILVANI Γ | Silvani filius *edifi* |
| CA · TEMPLΛ | *catum* templum *consecrav* |
| 12 | — |
| N · DEO | Telono deo |
| MPLV | templum. |
| 13 | — |
| NVMIN | Numini |
| AVG. ET | Augusti et |
| EO TEL°N. | deo Telono. |
| 14 | — |
| VMIN AVG (1) | Numini Augusti. |

(1) Au château de Barrière, sur un moëllon placé dans la muraille de la grott

—

Inscription encadrée d'une moulure ou lon.

Haut., 0m. 60c.
Larg., 1m. 35c.

—

Encadrement semblable au numéro précédent.
Ces inscriptions funéraires sont en caractères du plus beau style.

Haut., 0m. 69c.
Larg., 1m. 08c.

—

Pierre brisée.

Haut., 0m. 65c.
Larg., 0m. 84c.

—

Cippe à fronton, à cornes, avec socle.
Le croissant et la pomme de pin sont sculptés dans le fronton.

Hauteur totale, 0m. 87c.
Largeur du dé, 0m. 41c.

—

Cippe, croissant et pomme de pin.

Haut., 1m. 28c.
Larg., 0m. 48c.

Les numéros 9 et 10 appartiennent au Bas-Empire; mais nous les avons réunis aux inscriptions qui concernent la famille pompéienne à Vésone.

—

Fracturée. Lettres élégantes, gravées avec quelque recherche.

Haut., 0m. 33c.
Larg., 0m. 59c.

—

Fragment.

Haut., 0m. 20c.
Larg., 0m. 29c.

—

Autel avec focus; il est peint en rouge et en noir.

Haut., 0m. 65c. Larg., 0m. 51c.

—

Fragment.

Haut., 0m. 18c.
Larg., 0m. 80c.

6

A Caius Pompeius Silvinus, fils de Caius, les Pompéiens Dapsilis et Priscus élevèrent à leurs frais ce monument.

7

A son épouse Pompeia Restituta, fille de Caius, Aulus Hirtius Pulcher.

8

Aux dieux mânes de Julius Armenius, Luguselva, sa fille, éleva ce tombeau, et Pompeius Paternus le répara pour son beau-père.

9

Aux dieux mânes et à la mémoire de Pompeia Nammiola.

10

Aux dieux mânes de Pompeius Phœbus.

11

Au dieu Telonus . . . . . .
le fils de Silvanus consacra le temple qu'il avait élevé.

12

Au dieu Telonus? . . . . . .
le temple. . .

13

A la divinité de l'empereur Auguste et au dieu Telonus.

14

A la divinité de l'empereur Auguste.

| | |
|---|---|
| 15 | — |
| . . . . . | . . . . . |
| ET DEAE STANNA | Et deæ Stannæ |
| SSVS. C. C. R. CONSA | *Ba*ssus, clarus civis romanus. con |
| AS CVM CETERIS O | *ar*as cum ceteris ornamen |
| 16 | — |
| IOVI O. M. ET | Jovi optimo maximo et |
| GENIO | genio |
| TI. AVGVSTI | Tiberii Augusti |
| SACRVM | sacrum |
| LANIONES. | Laniones. |
| 17 | — |
| L. MARVLLIVS L. MARVLLI ARABI | Lucius Marullius Lucii Marulli |
| FILIVS. QVIR. ÆTERNVS. IIVIR. | filius, Quirina (*tribu*) Æternus d |
| AQVAS EARVM QVE DVCTVM. | aquas earumque ductum |
| D. S. D. | de suo dedit. |
| 18 | — |
| D. M. | Dis manibus |
| MARVLLA | Marullæ Senocarus |
| E SENOCAR | maritus |
| VS MARIT | posuit. |
| VS. P. | |
| 19 | — |
| ARVLL | Marullus |
| ETE DS | Æternus de suo dedit. |
| 20 | — |
| MONIME . . . | Monimentum? |
| CALETIA . . . | Caletiæ. |
| 21 | — |
| C. XXII. P | Centum viginti et duo, pecu |
| TISQ OMNIB | sumptisque omnibus. |

—

Fragment. Même style que l'inscription dédiée au dieu Telonus.
Haut., 0m. 29c.
Larg., 0m. 67c.

—

Autel. Couronnement et base mutilés.
Haut., 1m. 27c.
Larg. du dé, 0m. 53c.

—

Cette inscription, dont nous possédons la pierre brisée en deux morceaux, a été martelée par l'ignorance de quelques ouvriers qui furent envoyés au grand-séminaire, lors de la première révolution, pour détruire tous les écussons qui rappelaient la papauté. Avec de la patience, on peut encore retrouver plusieurs mots et des points triangulaires. D'ailleurs, elle a dû être très-bien lue (Voyez *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXIII, p. 204, article de l'abbé Lebœuf, la planche jointe au *Mémoire sur la constitution politique de la ville et cité de Périgueux, Paris*, 1775, et les *Antiquités de Vésone*.
Haut., 0m. 65c.
Larg., 1m. 98c.

—

Cippe à fronton. La base porte deux mains sculptées : l'une tient un fruit, l'autre une urne. L'*Ascia* est figurée sur la paroi gauche du monument.
Haut., 1m. 60c.
Larg., 0m. 55c.

—

Fragment. Cette inscription était encadrée d'une moulure (Voyez le n°. 16).

—

Bandeau ou frise. Lettres de 10 centimètres.
Haut., 0m. 48c.
Larg., 1m.

—

Grands et beaux caractères. Énorme pierre.
Haut., 0m. 46c.
Larg., 1m. 22c.

15

. . . . . .
et à la déesse Stanna Bassus, illustre citoyen romain, consacra ces autels avec les autres décors.

16

A Jupiter, très-bon et très-grand, et au génie de Tibère Auguste, les bouchers consacrent cet autel.

17

Lucius Marullius Æternus, fils de Lucius Marullus Arabus, de la tribu Quirina, duumvir, a fait les frais des eaux *(du château-d'eau, des fontaines publiques, de leur distribution)*, et de l'aqueduc.

18

Aux dieux mânes de Marulla. Senocarus, son mari, a placé ici ce tombeau.

19

Marullus . . . . . .
Æternus en fit les frais.

20

Monument . . . . . à Caletia. . .

21

Cent vingt-deux . . . de son argent et tous les autres frais.

| | |
|---|---|
| 22<br>CRA7 | —<br>*Consecrat.* |
| 23<br>PC · FC | —<br>*Publice* faciendum *curavit* |
| 24<br>NC | —<br>» |
| 25<br>C<br>T · | —<br>» |
| 26<br>ERE | —<br>*Restituere.* |
| 27<br>IVLIA · C · F · PRISCA<br>C · IVL · MAXSIMVS<br>MILES · FRAT · D · S · D · | —<br>Julia, Caii filia, Prisca<br>Caius Julius Maxsimus<br>miles, frater, de suo dona |
| 28<br>IVLIAE · ADRVPPO | —<br>Juliæ Adruppo. |

—

Magnifiques lettres de 0m. 28c. de hauteur sur une pierre fracturée.

Ce numéro et les deux suivants ont appartenu à de très-grands édifices.

Haut., 0m. 50c.
Larg., 0m. 88c.

—

Fragment. Au-dessous des lettres court une bande d'encadrement.

Hauteur des lettres, 0m. 26c.
Hauteur de la pierre brisée, 0m. 50c.
Largeur, 0m. 70c.

—

Lettres de 0m. 26c. de hauteur, comme les précédentes.

Pierre. Hauteur, 0m. 20c.
Largeur, 0m. 65c.

—

Haut., 0m. 43c.
Larg., 0m. 23c.

—

Fragment.

—

Tombeau à fronton où est sculptée une rosace ou un croissant. Au-dessous, un buste de femme dans une niche. Inscription accentuée et encadrée d'une moulure.

Haut., 1m. 20c.
Larg. du dé, 0m. 65c.

—

Partie supérieure cintrée d'un cippe funéraire.

Haut., 0m. 43c.
Larg., 0m. 70.

Ce fragment a été trouvé, en 1858, dans la rivière, à quelques pas d'une cuve ou bassin de fontaine, creusé dans l'assise supérieure d'un pilastre. Réunissant ces débris, on en a fait une fontaine dédiée à Julia par Adruppo. — Ce n'est pas un cippe funéraire, a-t-on dit, puisque la formule *Dis manibus* est absente.

Nous répondrons, en peu de mots, à cet oubli des principes les plus élémentaires de l'archéologie :

1°. On dédiait les fontaines à des divinités, à des génies, à des nymphes, et non à des femmes;

2°. Les tombeaux étaient souvent placés sous la protection des mânes; souvent aussi les inscriptions qui y sont gravées ne sont que l'expression d'un pieux souvenir envers celui qui n'est plus; et, dans ce cas, le nom du mort et celui du donateur y figurent seuls (Voy. nos inscriptions), *passim*.

22

Il consacre.

23

Il prit soin de le faire exécuter au nom de l'État.

24

»

25

»

26

Ils restituèrent.

27

Julia Prisca, fille de Caius. Son frère, Caius Julius Maximus, soldat, lui a élevé ce monument à ses frais.

28

A Julia Adruppo.

| | |
|---|---|
| 29<br>DEMOCRITVS. HERACLITV. | —<br>Democritus. Heraclitus. |
| 30<br>D. M.<br>C. IVL. C. IVL. AD<br>IVTORIS FIL.<br>QVIR. D. S. C. ? | —<br>Dis manibus<br>Caii Julii, Caius Julius<br>Adjutoris filius,<br>Quirina *(tribu)* de suo consecrav |
| 31<br>A I I ·<br>MATRI<br>C. IVL. VLATTIVS. | —<br>Manibus.<br>matri<br>Caius Julius Ulattius. |
| 32<br>M<br>VXORIS ET<br>VL · SACRINAE | —<br>Manibus<br>uxoris et *memoriæ*<br>Ulattiæ Sacrinæ. |
| 33<br>SILANN<br>TERETINA<br>NTES · IT | —<br>Dis manibus<br>Silanni<br>Teretina.<br>lugentes ite. |
| 34<br>P · VINICIVS P · F · PA<br>PIR · SECVNDVS · AEDIL · IIVR<br>QAESTOR · CoLoN · IVLIA · PA<br>TERNA. CLAVD. NARBON. MART.<br>D. S. P. | —<br>Publius Vinicius, Publii filius,<br>Papiria *(tribu)* Secundus, ædilis, d<br>questor, *de* colonia Julia Pater<br>Claudia Narbonensi Martia,<br>de suo posuit. |
| 35<br>I SVLP · M<br>PAP ? | —<br>J. Sulpicius M. |
| 36<br>LIVIVS · AE<br>SOPVS · MAR · D · S · D · | —<br>Livius Æsopus<br>Mario *ou* Maritæ, de suo dedit.<br>(Inédite.) |
| 37<br>TIB · C · L · TIB · C · L ·<br>VITALIS FI ·<br>CoMELIDDVS<br>V · S · L · M · | —<br>Tiberio *ou* Tibero Caio Tiberii Caii f<br>Vitalis filio<br>Comeliddus<br>Votum solvit libens, merito. |

—

éraire rond.
des deux philosophes qui se lisent
de colonne n'y ont pas été gravés
ement, les lettres paraissent être
ècle. Quant aux masques ou figures
lingue, ils représentent des Larves
t et poussent des hurlements. Héra-
seul, vécu heureux avec ces âmes
l'aspect si terrible.
0^m. 35^c. — Larg., 0^m. 65^c.

—

—

it de tombeau peint en rouge.

—

Haut., 0^m. 41^c.
Larg., 0^m. 87^c.

—

t en marbre blanc. Beaux ca-

Haut., 0^m. 34^c.
Larg., 0^m. 37^c.

—

iable inscription accentuée et
une moulure. Elle devait être
ume le n^o. 27, au-dessous d'un
une statue.
Haut., 0^m. 53^c.
Larg., 0^m. 60^c.

—

t.
Haut., 0^m. 17^c.
Larg., 0^m. 47^c.

—

iférieure d'un cartouche orné de

0^m. 35^c. — Larg., 0^m. 50^c.

—

de Tiberus se retrouve sur les
s de l'Aquitaine. Musée de

Haut., 0^m. 74^c.
Larg., 0^m. 56^c.

29
Démocrite. Héraclite.

30
Aux dieux mânes de Caius Julius Adjutor, Caius Julius, son fils, de la tribu Quirina, lui consacra ce tombeau à ses frais.

31
Aux mânes
A sa mère, Caius Julius Ulattius.

32
Aux mânes et à la mémoire de son épouse Ulattia Sacrina.

33
Aux dieux mânes de Silannus Teretina. Allez et pleurez.

34
Publius Vinicius Secundus, fils de Publius, de la tribu Papiria, édile, duumvir, questeur de la colonie Julia Paterna Claudia Narbonnaise Martia, a élevé ce monument à ses frais.

35
J. Sulpicius M . . . . . .

36
A Marius ou à son épouse, Livius Æsopus a élevé ce monument à ses frais.

37
A Tiberus Caius Lucius, fils de Tiberus Caius Lucius Vitalis, Comeliddus. Il acquitta avec joie ce vœu qui était dû.

| | |
|---|---|
| 38 | — |
| LRLID? | . . . . . |
| EM · LIB | Æmilius libertus? |
| 39 | — |
| D · M · | Dis manibus |
| ET · M · CELS · | Et memoriæ Celsi. |
| 40 | — |
| M · | Manibus |
| . . . . ERPIS? | . . . . . erpis. |
| 41 | — |
| OM · M · | Omnibus meritis |
| C · C · R · D · S · D · | Clarus civis romanus, de suo ded |
| 42 | — |
| T LIGVRIO MASCV | Tito Ligurio Masculo |
| LO · C · C · R · | Claro civi romano, |
| LIGVRIVS TVTOR FILIVS | Ligurius Tutor, filius, |
| FACIENDVM CVRAVIT | Faciendum curavit. |
| 43 | — |
| D · M · | Dis manibus |
| ARTELIÆ SABI | Arteliæ Sabinæ, |
| NÆ AVRELIVS | Aurelius Felicianus, |
| FELICIANVS | Filius, procuravit. |
| FILIVS PRO | |
| CVRAVIT · | |
| 44 | — |
| D M | Dis manibus |
| CORNELIAE REV | Corneliæ Revetæ. |
| ETAE | Quondam vivebat. |
| QVONDA | |
| M | |
| 45 | — |
| VERECVN | Verecundus Canserus. |
| DVS CAN | |
| SERVS. | |
| 46 | — |
| DIS MANI · | Dis manibus |
| . . . GNATVSI · V · S · DE · A | . . . gnatusi vitam solvit de su |
| XXV SECVNDINA | Viginti et quinque, Secundin |
| MATER D · S · D · | Mater de suo dedit. |

—

. Beaux caractères.
Haut., 0^m. 30^c.
Larg., 0^m. 90^c.

—

l'*Ascia*.
Haut., 0^m. 35^c.
Larg., 0^m. 30^c.

—

nt d'inscription au-dessous d'un

—

nt.
Haut., 0^m. 28^c.
Larg., 0^m. 42^c.

—

ncturé, peint en rouge.
Haut., 0^m. 35^c.
Larg., 0^m. 68^c.

—

à corne et à fronton, où sont croissant et la pomme de pin. est sculptée sur la partie gauche fronton.
Haut., 0^m. 68^c.
Larg., 0^m. 27^c.

—

fronton et à corne. La pomme i est placée dans le croissant est . L'inscription est contenue cartouche.
Haut., 0^m. 75^c.
Larg., 0^m. 66^c.

—

age.
eau de Barrière.

—

Id.
Id.

38

. . . . . Æmiliüs l'affranchi.

39

Aux dieux mânes et à la mémoire de Celsus.

40

Aux dieux mânes d. . . erpis ?

41

Honoré de toutes les récompenses . . . . . .
. . . . . illustre citoyen romain, lui dédia à ses frais ce monument.

42

A Titus Ligurius Masculus, illustre citoyen romain, Ligurius Tutor, son fils, a pris soin que ce monument fût élevé.

43

Aux dieux mânes d'Artelia Sabina. Aurelius Felicianus, son fils, lui procura ce tombeau.

44

Aux dieux mânes de Cornelia Revela. Autrefois elle vivait !

(Rapprocher du n°. 33, si plein de sentiment.)

45

Verecundus Canserus.

46

Aux dieux mânes de son fils . . . . . gnatusius, qui brisa les liens de la vie à vingt-cinq ans, sa mère Secundina érigea ce tombeau à ses frais.

| | |
|---|---|
| 47<br>OREO<br>VANAMIO 7<br>VG VIII AT · | ? |
| 48<br>ET FL CHARITONI | . . . . . Et Flavio Charitoni. |
| 49<br>D · M ·<br>ET MEMORIAE NONNAE | Dis manibus<br>Et memoriæ Nonnæ. |
| 50<br>ET MONETA VXOR | . . . . . Et Moneta uxor. |
| 51<br>ET<br>MEMORIAE<br>AMORI<br>L · ANTON | Et<br>Memoriæ<br>Amori<br>Lucius Antonius. |
| 52<br>λIM<br>λNTI<br>OPES<br>λNTI<br>λλVS<br>D · N · | Dis manibus<br>Antiopes<br>Antimus.<br>Donavit. |
| 53<br>D · AVREL<br>PRIλλIT | D. Aurelius<br>Primitus. |
| 54<br>DIS MA<br>. . . . . VAETAD<br>CIE | Dis manibus<br>. . . . . Vætadius<br>Faciendum curavit. |
| 55<br>R : EB · M · M ·<br>VICTORIAE<br>C · F · IANVA<br>RIVS D XX<br>II | Reconditæ et bonæ memoriæ Ma<br>Victoriæ,<br>Carissimæ filiæ, Januarius.<br>Defunctæ duodeviginti annis. |

—
rès-fruste. Je reproduis le texte onné par M. de Taillefer.

47
»

—
Haut., 0m. 30c.
Larg., 0m. 55c.

48
Et à Flavius Chariton.

—
nt de cippe, peint en rouge.
Haut., 0m. 32c.
Larg., 0m. 68.

49
Aux dieux mânes et à la mémoire de Nonna.

—
nt de cippe, peint en rouge (1).
Haut., 0m. 32c.
Larg., 0m. 68c.

50
Et son épouse Moneta.

—
nt très-fruste.

51
. . . Et à la mémoire d'Amorus, Lucius Antonius ou Antoninus.

—
Haut., 0m. 57c.
Larg., 0m. 35c.

52
Aux dieux mânes d'Antiopé Antimus dédia ce tombeau.

—
nt.

53
D. Aurelius Primitus.

—
»

54
Aux dieux mânes de. . . Vætadius prit soin d'élever ce monument.

—
n grossièrement tracée, en traits ur une mince plaque de marbre

55
Januarius. A sa très-chère fille Maria Victoria, de bonne mémoire, enfermée dans ce tombeau, morte à l'âge de vingt-deux ans.

e coutume de peindre en rouge les tombeaux doit être très-ancienne. Homère mort l'épithète de πορφύρεος, ou *pourprée*. Artémidore dit que la couleur symbole de la mort. Les Romains répandaient des fleurs rouges sur les tombeaux :

Purpureos spargam flores. . . . . .

Virgil., *Eneidos*, lib. VI.

| | |
|---|---|
| 56<br>ΘΝΗΤΟΣ | —<br>Pour Θνητος. |
| 57<br>DOMINO ORBIS<br>ET PACIS IMP · C ·<br>M · ANNIO FLO<br>RIANO P · F ·<br>INV · AVG · P · M ·<br>T · P · P · P · PRO · COS ·<br>P · L · | —<br>Domino orbis<br>Et pacis, imperatori, Cæsari,<br>Marco Annio Floriano,<br>Pio, felici,<br>Invicto, augusto, pontifici maximo<br>Tribunitia potestate (*functo*), patri<br>Proconsuli.<br>Prima leuca. |

—

ment d'inscription grecque re-
Vèsone, quoi qu'en ait écrit
dans sa *Cosmographie*, d'après
.

—

milliaire trouvée au Toulon,
gueux, sur la voie de Saintes.
Haut., 1^m. 32^c.
mèt. infér., 0^m. 52^c.
mèt. supér., 0^m. 42^c. (1).

56

La mort.

57

Au maître de l'Univers, dispensateur de la paix (*ou :* au maître de l'Univers et de Rome), à l'empereur César, Marcus Annius Florianus, le pieux, l'heureux, l'invincible, auguste, très-grand pontife, revêtu de la puissance tribunitienne, père de la patrie, proconsul. Première lieue.

t *pacis*, en sous-entendant *romanæ*, pourrait signifier la puissance romaine,
me.
lit : *ducem romana tradere paci*, livrer un général au pouvoir des Romains.
*quibus romana pax desinit* (Sénèque), contrées où finit la domination

## MARQUES ET NOMS DE POTIERS RECUEILLIS EN 1857.

1. OFIC. BILICAT.
2. OF. CAV.
3. OF. COCI.
4. OF. INO.
5. OF. IVLLI.
6. OF. N. = = CC 7.
7. OF. PVDH.
8. OF. VLA.
9. (ACVTI. / BII AP.)
10. ARDACIVA.
11. AVAVI.
12. AVE.
13. CALVS. FE.
14. CASTI.
15. CASTRI.
16. CERI. AL. M.
17. COCAM.
18. CRESTI.
19. CRIVIB.
20. C. SENTI.
21. DIOCI.
22. DIVINI.
23. CIVIXIVS. F.
24. DVRA.
25. FESTI.
26. IDVEVIS.
27. IDNAI.
28. IVCVN.
29. L. FISI.
30. MACARI.
31. MESNIV. F.
32. MODE.
33. PATRICI.
34. PILEMV.
35. SALVE.
36. SAMILI.
37. SARIA.
38. VERECV.
39. VICARI.

40. E. Q. O. P. P. (1).

CRESCEN.

41. RQ. IV. (2).

(1) Sur les bords d'un beau plat en forme d'écuelle, de 50 centimètres de diamètre; l'empreinte est appliquée à droite et à gauche. *Ex Quinti officina patera Publii Crescentii?*

(2) Dans un cartel, sur le pied d'une amphore.

# PLAN

DE LA

# PORTION DES THERMES ANTIQUES

## DÉCOUVERTS A PÉRIGUEUX, EN 1858.

M. Galy, dans le Mémoire imprimé page 170 de ce volume, a donné quelques détails sur les thermes de Périgueux, dont les substructions ont été mises à nu par les fouilles du canal de navigation. Nous avons fait graver, pour ce compte-rendu, une réduction du plan levé par M. Cruveilher, architecte de la ville de Périgueux (V. ce plan, p. 284).

Nous renvoyons à la page 178 du volume, pour l'explication qu'a donnée M. Galy de ces constructions. Il serait à désirer que les fouilles fussent continuées : jusque-là, il ne sera guère possible d'expliquer la destination des pièces dont on n'a reconnu que des parties très-incomplètes.

La figure suivante reproduit la base d'un des pilastres qui ornaient la grande pièce du centre.

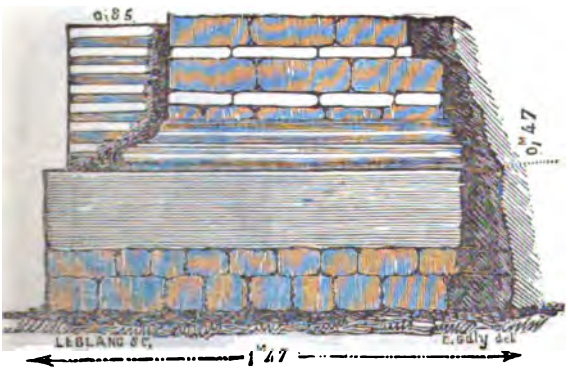

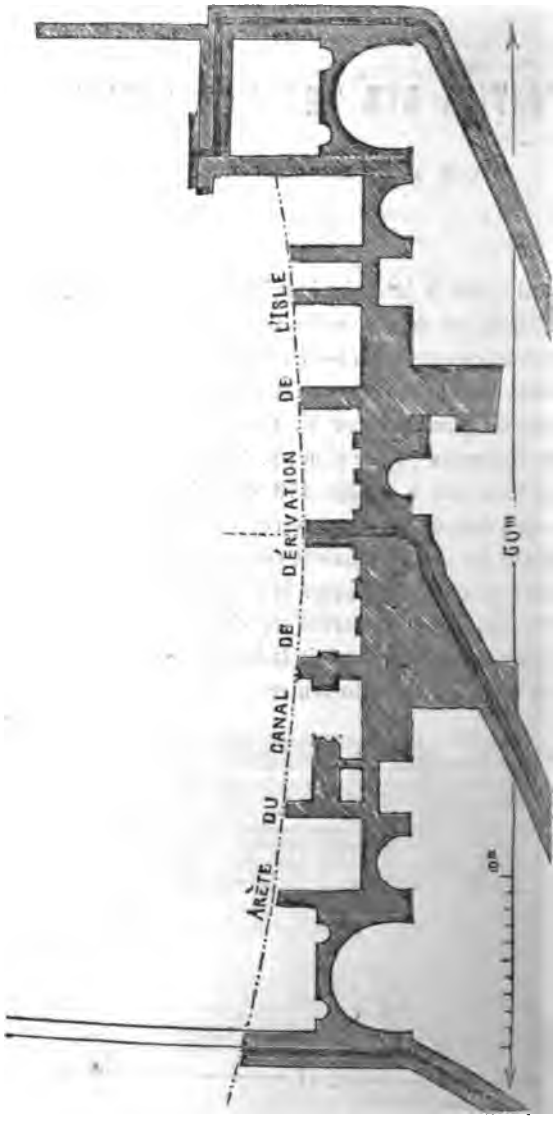


PLAN DES THERMES DÉCOUVERTS A PÉRIGUEUX.

# CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

# DE FRANCE.

## XXVe. SESSION.

### SECONDE PARTIE TENUE A CAMBRAI,

### LES LUNDI 21 JUILLET 1858 ET JOURS SUIVANTS.

### Séance d'ouverture.

Le mercredi 21 juillet 1858, à trois heures de l'après-midi, le Congrès archéologique de France s'est réuni à Cambrai, dans les salles du Consistoire de l'hôtel-de-ville, pour y ouvrir la seconde partie de sa 25e. session.

Sur la prière que lui en a faite M. de Caumont, directeur de la Société française et de l'Institut des provinces, M. Petit-Courtin, maire de Cambrai, représentant du Conseil municipal, a ouvert la séance, et, après s'être assuré que MM. les Rédacteurs en chef des journaux de la ville occupaient les places qui leur avaient été réservées, il a appelé à siéger au bureau : M. Proyart, président du tribunal de première instance de Cambrai ; M. Kerwyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie royale de Bruxelles, et MM. de Linas et Gomart, membres des Académies d'Arras et de St.-Quentin ; puis il a donné

la parole à M. Wilbert, secrétaire-général du Congrès, qui s'est exprimé ainsi :

« MESSIEURS,

« Il y a vingt-quatre ans que la Société française, instituée pour la conservation des monuments historiques, pensa pour la première fois à réunir, dans un congrès, les artistes et les hommes de lettres qui s'occupent de l'histoire nationale et de ses origines et plus particulièrement de celle du moyen-âge.

« En voyant, dans ces réunions, des centres où doivent se fondre tout naturellement pour acquérir une force nouvelle les études isolément faites, elle n'a pas cessé de croire qu'elles doivent être un point de départ pour la direction à imprimer à ces études.

« Son but, ainsi que sa dénomination l'indique, est de donner des avertissements salutaires aux autorités qui ont à prendre soin des monuments qu'elle rencontre sur les divers points de la France, et l'étude qu'elle fait de ces monuments a pour objet, suivant l'occurrence, leur description ou leur monographie, entreprise dans le but de faire connaître non-seulement leur caractère architectonique, mais encore tous les souvenirs qui s'y rattachent; leur restauration, qui ne doit, selon elle, avoir pour résultat que de les consolider, et l'indication de ceux d'entr'eux qu'elle considère comme des types et qu'elle recommande aux artistes qui veulent s'inspirer du passé.

« Ses préférences pour l'architecture nationale n'ont pas eu, comme conséquence nécessaire, de repousser systématiquement les traditions grecques et romaines remises en honneur au XVI^e^. siècle et plus ou moins dénaturées dans les siècles suivants : ces traditions sont toujours pour elle le seul moyen d'expliquer les monuments restés debout et qui ont partout le même caractère; ils l'ont conduite à reconnaître que les

architectes anciens avaient un type uniforme que ne pouvait modifier aucune considération de climat, et qu'en s'inspirant de leurs œuvres, les architectes des siècles derniers ont eu le tort de ne pas se résigner à n'en faire qu'une sage imitation.

« La Société française n'a pas cessé d'admettre les principes de l'école, mais l'application qu'elle en a faite a donné un cachet particulier à ses travaux. Il ne faut pas les étudier long-temps pour convenir qu'ils sont inspirés par cette simple pensée que l'éclectisme est la plaie de l'art ; et que si l'unité de style est pour l'architecture un besoin, cette unité a des formes variées, et qu'à cette infinie variété l'architecture doit sa richesse.

« Pour arriver au but que la Société française s'est proposé, son fondateur l'a dit dans une autre circonstance (1), il fallait réchauffer et féconder partout les intelligences, puis les réunir, par une sorte d'attraction électrique, dans de grands foyers d'activité intellectuelle. Ce que M. de Caumont n'a pas ajouté, Messieurs, c'est qu'une œuvre aussi éminemment civilisatrice demandait à celui qui l'entreprenait des sacrifices de toute nature, et que ces sacrifices ne lui ont pas coûté. Vous savez tous, Messieurs, que la Société française lui doit aujourd'hui d'être populaire partout où elle a tenu ses assises, depuis Caen jusqu'à Strasbourg, depuis Lille jusqu'à Grenoble, et qu'on n'a pas d'elle une idée moins grande dans les contrées où elle n'a pu pénétrer encore : là, en effet, pour étudier ses travaux, on reçoit, avec ses comptes-rendus, le *Bulletin* qu'elle fait périodiquement paraître, et qui est à son 24e. volume.

« La Société française, qui a vu dans la science le plus ferme et le plus constant appui de l'autorité, s'est placée en même temps sous les hauts patronages de l'Empereur Napoléon III et du comte Alexandre de Humboldt, et en France comme à

(1) En 1845, dans le discours d'ouverture du Congrès de Lille.

dernière fois au XIVe. siècle, au siége de Thun-l'Évêque, près de Cambrai; et de M. de Linas, qui a vu dans les vêtements sacerdotaux le sujet d'une vaste étude.

« A tous les noms que je viens de citer et qui sont pour ceux qui les portent de véritables titres de noblesse, je ne puis négliger, Messieurs, d'ajouter celui d'un grand historien de la Flandre, M. Kerwyn, de Lettenhove, qui a su, en 1853, captiver constamment l'attention du Congrès d'Arras par des improvisations du plus haut intérêt.

« Avec de pareils auxiliaires vous pouvez espérer voir résoudre la plupart des questions posées. Je viens de rappeler sommairement celles qui pourront occuper votre section d'histoire : pour s'intéresser aux questions qui la concernent plus spécialement, il suffira à votre section d'archéologie de reconnaître qu'elles ont pour objet l'*histoire* de nos plus *anciennes voies de communication ;* celle de nos *monuments*, la *numismatique* et *la musique religieuse.*

« J'ai nommé M. de Linas, et son nom, Messieurs, suffirait pour vous rappeler quelle importance a prise, depuis plusieurs années, l'*histoire des tissus*, qui a pour objet, tout à la fois, les vêtements sacerdotaux, les tentures parmi lesquelles il faut placer, en première ligne, les tapisseries que les fabriques d'Arras tissaient au moyen-âge et qu'on ne voit plus aujourd'hui que dans les musées, les riches étoffes dont l'usage immodéré a motivé les lois somptuaires de cette dernière époque, ainsi que celles que l'on portait au temps des croisades et qui ont justifié, plus tard, la qualification donnée à l'entrevue d'Henri VIII et de François Ier.

« On ne saurait s'occuper de l'histoire des grands chemins sans avoir à examiner le caractère des *oppida* et des *stations romaines ;* sans être conduit à déterminer la délimitation des peuplades qui occupaient notre pays avant l'ère chrétienne, lorsque César y fit pénétrer ses légions ; sans en tracer la

tin ; de M. Bouthors, d'Amiens, qui a vivement intéressé le Congrès de Lille, en 1845, en l'entretenant des *records* ou reconnaissances de coutumes, et qui n'a pas cessé, depuis cette époque, de recueillir des documents précieux pour l'*histoire de l'administration de la justice ;* de M. le conseiller Tailliar, qui continue de s'occuper de la langue romane-wallonne et à qui nous devons une excellente histoire de l'émancipation de nos communes ; de M. Arthur Dinaux, qui a vu dans les œuvres de nos trouvères le sujet d'une étude non moins remarquable ; de M. Hécart, qui nous a fait pénétrer dans nos anciennes *Chambres de rhétorique* (1) ; de M. le baron de Roisin, qui a traduit, pour nous les faire connaître, les considérations que Dietz a publiées sur les *Cours d'amour*, et que nous voudrions voir se prononcer sur la question de savoir si ces cours ont existé comme *institution*, et s'il est vrai que leurs arrêts attestent l'empire progressif des plaisirs intelligents, l'influence croissante de la femme et une législation morale du mariage qu'on croirait toute moderne à bien des égards (2) ; de M. Gomart, qui a réuni, sur l'*histoire de St.-Quentin*, des documents pleins d'intérêt et qui continue de s'occuper de la partie archéologique de cette histoire ; de M. le comte d'Héricourt, qui nous a fait connaître les différents siéges d'Arras et qui nous dira peut-être si les machines des anciens ont été employées pour la

*tecture du moyen-âge :* « L'auteur établit des règles sûres pour recon-« naître, à la première inspection, l'âge d'un monument, le genre auquel « il appartient et les révolutions qu'il peut avoir subies dans les différents « siècles. »

(1) La publication de la seconde édition des *Servantois* et sottes chansons, couronnés à Valenciennes, et tirés des manuscrits de la bibliothèque du Roi par M. Hécart, a précédé la première réunion, dans notre contrée, du Congrès archéologique de France.

(2) *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, 1840, 1re. partie, p. 335.

« Si, comme nous l'espérons, Messieurs, la *numismatique* a ses représentants à Cambrai, ils n'examineront pas sans intérêt les coins qu'on a recueillis au musée, et leurs conférences pourront amener M. l'intendant Robert à ne pas ajourner plus long-temps la publication de son grand ouvrage sur la *Numismatique Cambrésienne*, entrepris depuis plus de treize ans (1).

« Enfin, Messieurs, c'est à ceux qui ont spécialement étudié la musique religieuse qu'il faut laisser le soin d'examiner quels ont été, à Cambrai, les progrès de l'art musical à la fin du XV^e^. siècle et pendant le siècle suivant. S'il ne leur semble pas facile d'expliquer comment, dans la réception qui fut faite à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en 1449, à l'abbaye de St.-Aubert, la Maîtrise ne trouva, pour la représenter, que deux de ses enfants *qui chantèrent une chansonnette*, M. de Coussemaker leur rappellera qu'au XV^e^. et au XVI^e^. siècle « la mélodie était considérée, dans les cérémonies religieuses, comme une partie tellement secondaire « qu'on ne se donnait pas la peine d'inventer des chants » et que « les airs populaires servaient de thèmes aux messes « et aux motets : » ce qui doit conduire à penser que c'est dans les motets et les messes qu'il faut chercher aujourd'hui nos plus anciens airs populaires.

logie doivent se borner, dans leurs études, à l'ancienne circonscription de la province à laquelle elles appartiennent, et aviser à faire aboutir leur tracé à celui des provinces limitrophes.

(1) Dans un rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *au nom de la Commission des antiquités de la France*, M. Berger de Xivrey a dit, en parlant des travaux de M. Robert, que les monuments qu'il a rassemblés avec persévérance, il les a dessinés avec exactitude et avec goût ; qu'il s'est enquis curieusement de toutes les questions que ces monuments soulèvent, et qu'il en a proposé des explications généralement judicieuses, sans reculer devant les sacrifices à faire pour les publier.

« Quant à la question de savoir si l'on doit substituer le plain-chant primitif à la musique proprement dite, elle a une portée beaucoup plus grande, et c'est aux hommes spéciaux que je laisserai le soin de la traiter.

« Un homme qui a su rendre la science attrayante, en la dépouillant de ses formes ardues, et qui n'a été remplacé ni à la *Commission historique du département du Nord* qu'il a fondée, ni à la *Société d'émulation de Cambrai* qui lui doit sa régénération, M. de Contencin, signalait, en 1845, au Congrès de Lille, comme autant de sujets d'études, la situation de *Famars* et d'*Hermoniacum* (1) qu'on rencontre, sur des points différents, à des distances très-rapprochées de Cambrai ; *les Pierres Jumelles* qu'on voit à nos portes, ainsi quo les églises d'*Honnecourt* et de *Vaucelles* qui n'en sont que fort peu éloignées.

« Nous ne pouvions, Messieurs, oublier ses recommandations et, si nous n'avons rien à dire de *Famars* et d'*Hermoniacum* qui ont été l'objet d'études sérieuses, nous avons voulu qu'*Honnecourt* et *Vaucelles* devinssent le sujet d'une conférence intéressante, en faisant photographier ce qui nous reste de leurs monuments.

« J'ai cru long-temps, Messieurs, et j'ai espéré jusqu'au dernier moment, qu'une voix que nous aimons à entendre, s'élèverait, dans cette enceinte, pour vous signaler les fortunes diverses de la ville qui a aujourd'hui l'honneur de vous recevoir, et je suis bien persuadé que, si l'altération momentanée de sa santé n'avait retenu loin de nous l'inspecteur divisionnaire de la Société française, l'archiviste de notre

(1) M. Le Glay a publié, en 1823, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation, une notice sur *Hermoniacum*, qu'il considère comme une *station romaine*, située entre Cambrai et Bavai : à cette notice est jointe une carte, dans laquelle on remarque que cette station tenait à une chaussée romaine.

département, l'étude qu'il a faite de nos annales l'aurait amené à vous en rappeler les principales époques et à vous dire comment, à l'*oppidum gaulois*, a succédé chez nous la *station militaire*, et quelle physionomie les Romains avaient donnée à la ville que nous habitons, au moment où Clodion s'en empara.

« Sans admettre, avec l'un de nos historiens, que les proconsuls qui en avaient fait leur résidence y élevèrent des monuments de premier ordre, les substructions découvertes depuis plusieurs années, et le titre de cité qu'on lui donne dans la *Notice des provinces de l'Empire* (1), ne permettent plus de douter qu'elle avait, cependant, quelqu'importance; et si l'on doit renoncer à trouver des traces de son capitole au lieu où Carpentier l'a placé, en ne consultant que les derniers objets recueillis, on peut être amené à croire avec lui qu'elle avait des bains et des aqueducs.

« C'est à l'auteur du *Cameracum christianum* qu'il appartenait surtout, Messieurs, d'examiner avec vous le caractère du premier établissement du christianisme dans notre contrée, et ses luttes contre le polythéisme romain et la religion nationale; de rappeler la mission des premiers prédicateurs de l'Evangile, et leur dévouement qu'on ne peut expliquer que par la charité qui l'inspirait. Avec lui, Messieurs, vous vous seriez plû à reconnaître que les écoles qu'on doit à saint Aubert n'ont été qu'une conséquence de l'apostolat de saint Vaast et de saint Géry; vous vous seriez arrêtés aux premières institutions monastiques, pour connaître les établissements qu'elles ont fondés et l'éclat qu'elles leur donnèrent jusqu'au XI^e^. siècle, époque de la séparation des deux diocèses d'Arras et de Cambrai; vous auriez voulu assister, en 1149, à l'inauguration de l'église de Vaucelles,

(1) Notitia provinciarum et civitatum Galliæ, Honorii Augusti temporibus.

qui fut un événement pour le pays (1); et en voyant, un siècle plus tard, s'élever, sous la direction de Villart d'Honnecourt, le chœur de notre église métropolitaine et ses chapelles ogivales, vous n'auriez pas pensé à reprocher à notre grand architecte de ne les avoir pas mises en harmonie avec le caractère roman de la nef.

« La seule indication de toutes les stations que vous auriez pu faire, avec M. le docteur Le Glay, dans notre ancienne église métropolitaine et dans le diocèse de Cambrai, tel qu'il existait avant qu'on en séparât les archidiaconés de Bruxelles et d'Anvers, demanderait, Messieurs, plus de temps que vous ne m'en pouvez donner : je m'abstiendrai donc de vous en entretenir, et je finirai par quelques considérations que je désire vous voir recommander à votre Commission spéciale. Les représentants de la *Société des sciences de Valenciennes* vous demanderont, Messieurs, d'appuyer leurs vœux pour la conservation du *clocher d'Avesnes-le-Sec*, et de la *tour de Saint-Amand ;* et si vous avez peine à comprendre qu'on n'ait rien fait encore pour le premier de ces monuments, il vous sera facile d'expliquer que les 35,000 fr. affectés à la consolidation du second n'ont pas suffi, et qu'ils seraient inutilement dépensés si on ne les complétait par un dernier subside. La *Société d'émulation de Cambrai* vous dira qu'elle n'a voulu confier qu'à vous seuls les démarches à faire auprès de M. le Ministre des affaires étrangères, pour obtenir qu'il sollicite du gouvernement prussien la restitution d'un *plan en relief* qui nous a été enlevé en 1815 et qui ne doit plus donner à l'étranger aucune idée du système de défense de la place de Cambrai, complètement changé depuis

(1) A l'archevêque de Reims qui consacra la nouvelle église, vinrent se joindre les évêques de Cambrai, de Tournay, de Soissons et de Noyon, ainsi que les principaux seigneurs du Cambrésis.

cette époque, et qui peut seul aujourd'hui nous faire apprécier l'importance des monuments que renfermait autrefois la ville que nous habitons.

« Ici, Messieurs, doit s'arrêter l'aperçu que j'avais à vous donner de nos travaux.

« En voyant flotter les bannières des corps savants qui doivent assister au tournoi qui va s'ouvrir, chacun de vous doit espérer que leurs tenants ne se feront pas attendre ; j'en citerais plusieurs s'ils n'avaient voulu, pour se produire, choisir le moment le plus opportun ; ce que je puis seulement vous dire, c'est que chacun fera son devoir et que vous pourrez à tous donner pour devise ces mots, qui n'ont pas cessé d'être français : *valeur, franchise, courtoisie.* »

M. de Caumont a demandé ensuite la parole et a remercié l'Administration municipale de ses sympathies, et la Société d'émulation de son concours ; il a particulièrement arrêté l'attention du Congrès sur ses conférences qui doivent, a-t-il dit, conserver le caractère d'un entretien familier, où chacun apporte le tribut de ses lumières, sans désirer rien autre chose que la solution des questions qui l'intéressent.

Après avoir donné, avec une exquise politesse, son approbation au programme rédigé par la Société d'émulation, il y a vu plus qu'une préoccupation de localité, et l'on s'est accordé à penser, comme lui, que, pour rehausser l'importance des questions qu'il renferme, il suffira à ceux qui les ont posées de les examiner avec les hommes éminents qui sont venus à Cambrai pour les traiter.

M. de Caumont a fait connaître la perte de deux membres de la Société française et de l'Institut des provinces : M. Sellier, membre du Conseil général de la Marne, décédé à Châlons, et M. de La Bigottière, mort à 86 ans, dans le château de ce nom, situé près d'Évreux ; il a parlé de leur dévouement et de leurs

lumières, de manière à justifier les regrets qu'ils lui ont inspirés.

Puis le secrétaire-général a lu diverses lettres contenant l'expression des regrets de Mgr. Regnier, archevêque de Cambrai, qui aurait suivi avec bien de l'intérêt les travaux du Congrès s'il avait pu remettre un voyage depuis long-temps arrêté, et qui s'était fait un plaisir de revoir plusieurs de ses membres avec lesquels il a eu, en d'autres circonstances, des rapports qu'il ne saurait oublier ; de M. de Contencin, directeur de l'administration des cultes, qui voyait dans le Congrès de Cambrai un moyen de renouer avec une partie de ses membres des rapports dont le temps n'a point effacé le souvenir, et qui se serait plû à traiter avec eux l'intéressante question de la topographie de l'ancienne Gaule, si ses devoirs ne l'avaient retenu à Paris ; de M. Vallon, préfet du Nord, qui a eu avec M. de Caumont des relations intimes, et qui serait venu lui serrer la main s'il n'en avait été empêché par la session du Conseil d'arrondissement de Lille ; de M. Dureau, secrétaire-général de la préfecture du Nord, qui aurait saisi avec empressement l'occasion qui lui était donnée de se rendre à Cambrai, si sa santé ne lui avait fait un besoin du voyage qu'il va entreprendre ; de M. Guillemin, recteur de l'Académie de Douai, qui aurait également répondu à l'appel de la Société française s'il avait pu disposer d'un instant de loisir ; de M. le docteur Le Glay, archiviste-général du département, qui a espéré jusqu'au dernier moment prêter au Congrès de Cambrai le concours qu'il lui devait, comme inspecteur-divisionnaire, et qui n'en est empêché que par le mauvais état de sa santé ; de MM. Marguerit de Rochefort (du Calvados) ; Mallet, de Bayeux ; du Ferrage, de Caen ; Thiollet, de Paris ; H. Sauvage, de Mortain ; Challe, d'Auxerre ; l'abbé Corblet, d'Amiens et l'abbé Voisin, de Tournay, tous également empêchés par des devoirs de position et des circonstances indépendantes de leur volonté.

Chargé d'exprimer au Congrès les sympathies de M. Villemain, sous-préfet de Cambrai, M. Wilbert a justifié l'absence de ce magistrat, par l'état alarmant de la santé de son père, qui le forcera de s'absenter aussitôt après la session du Conseil d'arrondissement; puis il a appris à l'Assemblée que la Société historique du département du Nord sera représentée, à Cambrai, par M. Vincent, son secrétaire et par M. Jules Le Glay, l'un de ses membres; que la Société Dunkerquoise y aura pour délégués, M. de Coussemaker, membre du Conseil général, et M. Cousin, avocat; la Société de Valenciennes, M. Sellier, et la Société archéologique d'Avesnes, MM. Cabaret, receveur des finances d'Avesnes; Fauquet, maire de la même ville; Viroux, gérant de l'*Observateur*; et Félix Hannoye.

M. Jules Perrin a écrit de Paris, pour exprimer son regret de ne pouvoir prendre part à la session et y apporter les quelques faits particuliers relatifs, soit au fonctionnement des bailliages, soit aux formes de la procédure criminelle, rencontrés par lui dans un travail entrepris sur l'ancienne organisation judiciaire.

Il rappelle qu'il conserve reconnaissance envers la belle et utile institution de M. de Caumont, qui a bien voulu adopter ses premières pages historiques, tracées de la main d'un élève de logique, touchant *les superstitions diverses des peuples de la Flandre, de l'Artois, etc., à l'occasion de la mort du duc Charles-le-Téméraire* (session de 1853, tenue à Arras).

M. de Caumont a déposé ensuite sur le bureau les ouvrages suivants, offerts à la bibliothèque de Cambrai :

Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie, dans les séances des 20 novembre 1855 et 2 septembre 1856, sur divers monuments et sur plusieurs excursions archéologiques, par M. de Caumont, directeur de cette Société;

Rapport verbal sur une excursion archéologique faite, en mars 1857, au Mans, en Touraine et en Poitou, et sur d'autres inspections faites dans le cours de la même année, par M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie;

Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques (1858);

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association normande.

Comme tous les ouvrages que M. de Caumont a publiés, ses rapports et ses annuaires témoignent de sa sollicitude constante pour les monuments dont on lui doit la conservation; de son zèle infatigable à vulgariser ses enseignements, et des regrets que lui inspirent les collaborateurs qu'il a perdus.

Iconographie chrétienne, ou étude des peintures, sculptures, etc., qu'on rencontre sur les monuments religieux du moyen-âge, par M. l'abbé Crosnier, chanoine de Nevers, curé de Donzy, inspecteur des monuments de la Nièvre, membre correspondant des comités historiques et de plusieurs sociétés savantes.

De cet ouvrage, dans lequel il examine successivement les figurines accolées aux voussures des portails des églises, les bas-reliefs qui ornent leurs tympans, les médaillons accrochés à leurs soubassements, les sentinelles de pierre qui veillent, jour et nuit, les unes à leurs portes, les autres sur leurs murailles, M. l'abbé Crosnier a fait un livre qui présente à tous les chrétiens des notions claires et précises sur les vérités qu'ils doivent croire, sur les devoirs qu'ils ont à remplir et sur les récompenses qui leur sont promises.

M. Kerwyn de Lettenhove a présenté au Congrès une étude littéraire, qu'il a faite sur le style de Froissart, et qu'il a publiée en deux volumes, au mois de décembre dernier, étude

qui a été couronnée par l'Académie française et qui est la justification et le développement de cette pensée, qu'on remarque dans la Préface : « Froissart est un ami franc, sincère, « naïf, qui s'accointe avec vous, aussi *courtoisement*, aussi « *amiablement* qu'avec les hommes de son temps. Vous « l'avez appelé à vous pour vous instruire : il vous charme, « il vous réjouit, il vous amuse. Vous voulez en faire le « compagnon de vos études : il devient celui de vos loisirs, et « une fois qu'on aborde avec lui le tableau des aventures et « des *appertises* d'armes, qui se succèdent toujours les unes « aux autres, on y prend un plaisir aussi vif que si ce livre « n'était pas un recueil de faits historiques, mais un roman « de chevalerie. »

M. Kerwyn a déposé, en outre, sur le bureau deux brochures qui ont pour auteur M. l'abbé Voisin, vicaire-général de Tournay, l'un des savants qui ont le plus contribué au développement des études archéologiques dans le pays, qui a recueilli et conservé les plus anciens souvenirs de notre histoire ; ces brochures ont pour sujets : la première, *le cloître des chanoines de Tournay*, et la seconde, *le jubilé des chanoines*, célébré en 1539.

M. Wilbert y a joint les *légendes recueillies*, dans l'arrondissement de Mortain, par M. Hip. Sauvage, avocat, et les *croix de procession, de cimetières et de carrefours*, publiées par M. Léo Drouyn, membre de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

On remarque, dans cet ouvrage, que M. Léo Drouyn a constaté l'exactitude des indications qu'il doit à M. de La Borde, et qui lui ont appris qu'il faut rattacher aux XI<sup>e</sup>. et XII<sup>e</sup>. siècles les figures émaillées, à chairs teintées sur fond de métal doré; au XII<sup>e</sup>. siècle, celles qui sont mi-partie émaillées avec carnations blanches ; au XIII<sup>e</sup>. siècle, les figures dont la silhouette est épargnée dans le métal, dont

les détails sont gravés en creux et qui se détachent sur un fond d'émail d'abord verdâtre, bleu et jaune, puis bleu d'azur éclatant; et qu'il a trouvé à Dôme (Dordogne), dans la porte des tours et dans le cachot du château de Cazeneuve, sur le Giron, près Bazas, des gravures qui sont creusées au simple trait sur les murailles, et qui doivent avoir beaucoup d'analogie avec celles qu'on peut voir encore à Cambrai, dans les anciennes prisons du château de Selle.

L'ouvrage de M. Léo Drouyn, dans lequel on trouve des particularités très-curieuses et des observations pleines d'intérêt, est accompagné de dix planches qui sont toutes également remarquables.

A ces deux envois, M. Wilbert a ajouté le 7e. numéro de la 2e. année de la *Revue* que M. l'abbé Corblet publie dans l'*Art chrétien*, revue qui a particulièrement pour objet l'archéologie religieuse; qui a mérité, dès son origine, les sympathies d'un grand nombre d'archéologues dont elle a fait ses collaborateurs, et qui ne peut qu'acquérir de nouvelles forces, en persévérant dans sa voie; et trois brochures du même auteur, ayant pour titre: la première, « *Discours* « sur la destruction de l'Empire d'Orient, prononcé à la « séance publique de la Société des Antiquaires de Picardie, « le 13 juillet 1856; » la seconde, « *Notice* historique et « liturgique sur les cloches; » et la troisième, « *Tombeau* « de Mgr. Cart, érigé à Reims, sur le plan de M. H. Révoil. »

Puis il a demandé, au nom de la Société d'émulation de Cambrai, que l'*Album de Villart d'Honnecourt*, qui vient de lui être adressé, soit l'objet d'un examen spécial dans le sein de la section d'archéologie.

Enfin, un membre a déposé sur le bureau un manuscrit de M. Louis Delbeke, d'Ypres, daté du 30 mai, adressé à la Société française d'archéologie, et ayant pour objet l'expli-

cation de *deux chapiteaux* trouvés récemment dans la cathédrale de Bayeux. En voyant, dans ces chapiteaux, le double emblème de l'Église triomphante et de l'Église militante, M. Delbeke a réservé aux réflexions qu'ils lui ont inspirées une place dans l'ouvrage qu'il va publier sous ce titre: « *La boîte de Pandore ou le sphynx évangélique.* »

Les mesures provisoirement prises pour l'organisation des conférences ayant été unanimement approuvées, il a été convenu que la section d'histoire se réunira tous les jours, de 8 à 10 heures du matin ; celle d'archéologie, de 11 heures à 1 heure, et qu'une assemblée générale aura lieu chaque jour, à 2 heures 1/2 de l'après-midi.

M. de Caumont a offert au Congrès de se rendre à Douai, avec quelques-uns de ses membres, pour y visiter le musée et faire de cette excursion le sujet d'un rapport. Cette proposition a été unanimement accueillie. Il lui a communiqué ensuite une lettre par laquelle M. Lefebvre, secrétaire-général de la Société d'émulation et professeur au collége de Cambrai, lui a exprimé le désir de profiter de la vacance du jeudi pour lire au Congrès un mémoire sur le caractère des *villes d'occupation au temps de Louis XI.* Cette demande a été prise en considération.

Les diverses questions du programme ont été lues ensuite et, sans se faire inscrire, plusieurs membres ont exprimé l'intention de les traiter. On a particulièrement remarqué celle qui a pour objet les *voies romaines*, et MM. les délégués de la Société archéologique d'Avesnes ont promis de se concerter avec la Société d'émulation de Cambrai pour le *tracé de l'itinéraire à suivre*, en prenant Bavai pour point de départ.

L'attention de la section d'archéologie a été enfin appelée sur la tranchée que la Société d'émulation fait pratiquer, près des fondations de l'ancienne église métropolitaine de

Cambrai, pour y retrouver un mur qu'on lui a dit être de construction romaine.

Après avoir remercié de nouveau M. le Maire de Cambrai de son accueil hospitalier, M. de Caumont a invité l'Assemblée à accompagner ce magistrat jusqu'à l'asile St.-Georges, pour y ouvrir, avec lui, une exposition de peinture organisée par la Société d'émulation.

La séance a été levée à 5 heures.

*Le Secrétaire*,

Alc. WILBERT.

---

SECTION D'HISTOIRE.

## Séance du 22 juillet.

Présidence de M. DE CAUMONT.

On nous permettra de commencer par des remercîments envers M. Kerwyn de Lettenhove: par l'urbanité exquise et le talent supérieur qu'il a montrés pendant cette séance, il a prouvé que la Belgique est française par sa courtoisie et qu'elle est loin de nous être inférieure dans les questions d'histoire locale. Ces quelques paroles ne font qu'exprimer l'opinion générale des membres du Congrès.

A huit heures, M. le Président déclare que la séance est ouverte.

La parole est donnée à M. Wilbert, sur les deux premières questions du programme d'histoire, ainsi conçues :

*Quel fut le premier établissement du christianisme dans*

*la Gaule-Belgique, et comment eut-il à lutter contre le polythéisme romain et contre la religion nationale?*

*Retrouve-t-on, dans les pratiques superstitieuses répandues dans les villages de la Gaule-Belgique, des vestiges du culte des peuples qui ont anciennement habité cette contrée?*

Etablie dans la Gaule-Belgique avant l'ère chrétienne, dit M. Wilbert, la domination romaine s'y est maintenue jusqu'au Ve. siècle. César (1) et Baldéric (2) nous l'attestent, et la *Notice des dignités de l'Empire* suffirait à elle seule pour le prouver.

Quelques inscriptions que nous ont conservées des pierres tumulaires, et qui font sommairement connaître le nom du défunt et le nom ou la qualité des personnes qui érigèrent son monument; des poteries et des ustensiles à l'usage de la vie domestique; des objets de toilette et des armes brisées ou couvertes de rouille; des briques, des tuiles faîtières, des monnaies et de petites statues auxquelles on ne peut donner un nom qu'après avoir déterminé leurs attributs, rappellent seuls aujourd'hui cette domination dans notre pays (3).

Ces statues nous ont appris que Jupiter avait un temple ou qu'il était l'objet d'un culte à Senlis (4), à Soissons (5), à Amiens (6), à St.-Quentin (7) et à Sithiu (8), aujourd'hui St.-Omer; qu'on adorait aussi *Minerve* (9) à Sithiu, *Her-*

(1) *De bello gallico*, lib. II.

(2) *Chronique de Cambrai et d'Arras*, liv. Ier., ch. III.

(3) Si l'on en excepte l'arc-de-triomphe de Reims, c'est sur d'autres points de la France qu'il faut chercher des monuments plus importants.

(4) Dom Grenier, *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, p. 193.

(5) *Ibid.* — (6) *Ibid.* — (7) *Ibid.* — (8) *Ibid.*, page 203. — (9) *Ibid.*

*cule* (1) et *Lucine* (2) à Boulogne, *Apollon* à Amiens (3), *Bacchus* (4) à Beauvais, *Janus* (5) à Soissons, *Osiris* (6) à Péronne, et *Mercure* à Cambrai (7). Il n'est donc pas permis de douter que le polythéisme romain avait envahi tout le pays que nous habitons; et, pour être amené à croire qu'il n'en chassa pas la religion nationale, il doit suffire de cette observation qu'on a presque partout retrouvé des divinités gauloises à côté de celles du paganisme.

Le mélange des superstitions et des croyances des deux religions en devait tout naturellement résulter.

Les superstitions qui existaient dans les Gaules avant la domination romaine, et qu'on a pu constater pendant sa durée, n'avaient rien perdu de leur premier caractère à la fin du VIIIe. siècle et n'ont pas encore toutes disparu.

Il serait presqu'aussi difficile de dire quand elles ont commencé que de déterminer l'époque précise du premier établissement du christianisme.

Nous allons essayer de le prouver.

Si l'on ne consultait que les résolutions des conciles, il faudrait reconnaître que, dès le Ier. siècle de l'ère chrétienne et à dater des premières années de sa seconde moitié, on avait reconnu le besoin de convoquer deux fois par an le synode des évêques, pour y examiner tout ce qui se ratta-

(1) Dom Grenier, *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, p. 222.

(2) Id., *Ibid.*, p. 225.

(3) Id., *Ibid.*, p. 202.

(4) Id., *Ibid.*, p. 205.

(5) Id., *Ibid.*, p. 221.

(6) Id., *Ibid.*, p. 211.

(7) Le monument de l'un de ses proconsuls avait pour inscription : *Mercurio et proconsuli Canusio.*

chait à la religion (1). Dès la seconde moitié du IIIe. siècle, on sentit le besoin de régulariser les accusations portées contre les évêques. On ne voulut pas qu'ils pussent avoir d'autres juges que les évêques de leur province, ni qu'il fût permis de les appeler ailleurs (2), à moins qu'ils ne voulussent recourir à la justice du Souverain-Pontife (3), recours qui avait un effet suspensif, comme on le voit un siècle plus tard (4), en cela que, jusqu'à ce qu'il eût été statué sur son objet, celui qui l'exerçait conservait la plénitude de ses droits; qu'il n'était pas permis de l'excommunier ni de lui enlever son siége, ni de confisquer ses propriétés, ni, en un mot, de lui porter aucun préjudice.

Dès cette époque, les tribunaux ecclésiastiques étaient organisés : un décret, de l'an 296, avait décidé que toutes les contestations entre chrétiens seraient portées devant ces tribunaux (5), en défendant à tout clerc d'appeler ailleurs un laïque sans la permission de son évêque, et en interdisant à tout laïque la faculté d'accuser ailleurs les clercs dont il aurait à se plaindre (6).

La nécessité de la résidence avait été proclamée dès la seconde moitié du Ier. siècle : on la retrouve dans toutes les dispositions réglementaires qui furent ultérieurement arrêtées.

Au commencement du IVe. siècle, les grands-vicaires *(chorepiscopi)* étaient chargés de surveiller l'administration des églises ; aussitôt après leur élection, on leur faisait con-

(1) Canon. apostol. circa annum 56, canon. 36.
(2) Decreta Stephani papæ circa ann. 253. Art. 8.
(3) *Ibid.*
(4) Rescriptum Felicis papæ ann. 367.
(5) Decreta Marcellini papæ circa annum 296. Art. 1 et 3.
(6) *Ibid.*

naître les églises, ainsi que les différents monastères du diocèse *(jurisdictio)* auquel ils appartenaient; et, pour les visiter, ils choisissaient à leur tour les prêtres et les moines dont ils avaient reconnu l'habileté (1).

Lorsqu'il s'agissait de l'ordination d'un évêque, l'archevêque l'appelait au lieu où il devait résider, et lui donnait la première place dans l'église; puis, trois mois après, il le faisait interroger pour se convaincre qu'il n'ignorait aucun de ses devoirs, et cette preuve acquise, l'ordination avait lieu (2).

Chaque église avait son économe, et, parmi les préposés *(procuratores)* chargés du soin des recettes et des dépenses, les uns administraient les habitations rurales *(villæ)* et les terres qui en dépendaient, et les autres avaient la garde des vases, des vêtements et des ornements sacrés (3).

Dès les premières années du IV^e. siècle, on reconnut le besoin d'avoir, dans chaque ville, un établissement ouvert aux voyageurs, aux infirmes et aux indigents. Cet établissement prit le nom d'hospice *(xenodochium)*. Le directeur de l'hospice devait être choisi par l'évêque, parmi les religieux qui vivaient dans la retraite *(qui habitant in deserto)*; et, quand les biens de l'hospice ne suffisaient pas à son entretien, tous les chrétiens devaient y contribuer par leurs offrandes (4).

(1) Magni concilii Nicæni, can. 58.

(2) Canones Nicæni ex arabico in latinum conversi an. 325, can. 73.

(3) Magni concil. Nicæni, can. 68.

(4) Concil. Nicæni ann. 325, can. 70.

L'inexécution de ces prescriptions fit, en 567, un besoin au second *concile de Tours* de décider que chaque ville prendrait soin de ses pauvres pour ne pas les laisser vagabonder, et de frapper d'excommunication les juges et les puissants qui les opprimaient. Canons 5 et 26.

Dans chaque ville aussi on désignait, parmi les séculiers et les religieux, un homme disert, patient et d'une moralité irréprochable, qui était la providence des prisonniers, cherchait à faire élargir ceux d'entre eux qui s'amendaient, et veillait à ce que les grands coupables ne manquassent ni de vêtements ni de nourriture (1).

A cette époque, on voit toutes les mesures concourir à l'établissement de la discipline ecclésiastique et à la réforme des abus.

Lorsqu'un individu se présentait pour prendre l'habit religieux, l'abbé devait lui demander quel art il professait et quels motifs avaient dicté sa résolution ; s'il était esclave, et si, dans ce cas, il avait la permission de son maître ; s'il était fils de famille, et s'il avait le consentement de ses parents ; s'il était époux, et si d'autres raisons que l'impossibilité de vivre avec sa femme l'avaient déterminé à se séparer de celle-ci (2).

Le 3e. concile de Carthage, assemblé en 397, défend, sous peine de déposition, à tous les religieux, depuis l'évêque jusqu'au simple clerc, de se rendre entrepreneurs de travaux *(conductores)*, d'accepter aucun mandat ; en un mot, de s'occuper d'aucun intérêt séculier (3).

Le gouvernement de l'Église était confié à quatre patriarches. Le plus puissant *(princeps)* résidait à Rome. Après lui venaient le patriarche d'Alexandrie, puis celui d'Éphèse, et enfin le patriarche d'Antioche (4).

Les devoirs de chacun d'eux étaient de surveiller la conduite des métropolitains et de tous les évêques de leurs pro-

(1) Concil. Nic. can. 80.

(2) Sanct. Patrum Nicææ congregatorum de monachis et anachoretis decreta et constitutiones. Art. 13.

(3) Concilium Carthag., ann. Christi 397, can. 15.

(4) Magni concil. Nicæni can. 37.

vinces (1). Indépendamment du synode des évêques qui était convoqué deux fois par an, il y avait, chaque année, une assemblée extraordinaire des évêques métropolitains. En les réunissant, le patriarche, sous l'autorité duquel ils se trouvaient, demandait à chacun d'eux un compte de son administration (2).

Le patriarche ne pouvait seul juger les différends qui s'étaient élevés entre deux de ses métropolitains, ni entendre les plaintes de l'un contre l'autre : il fallait, dans ce cas, qu'il se réunît à un autre patriarche (3).

Les abbés et les abbesses se trouvaient sous la dépendance de l'évêque, du grand-vicaire et de l'archidiacre ; ils ne pouvaient rien vendre qui appartînt à leur abbaye, pas même les fruits provenant de ses vergers, sans y avoir été autorisés. La même autorisation leur était nécessaire pour acheter (4).

Voilà ce que l'histoire des conciles conduit à constater ; en consultant l'*Histoire générale de l'Église*, on ne tarde pas à reconnaître que ce n'est pas tout à coup que le christianisme a changé les mœurs, les institutions et les lois.

On le peignit à Marc-Aurèle et à ses successeurs comme une école de dépravation. On leur présenta les chrétiens comme des factieux et, sous ces empereurs, on le sait, effrayés des tourments dont ils avaient été les témoins, les esclaves que les chrétiens avaient à leur service déclarèrent que ceux-ci faisaient des repas de Thyeste (*Thyestas quasdam cœnas*); que leurs incestes rappelaient celui d'Œdipe

(1) Magni concil. Nicæni can. 44.

(2) *Ibid.*, can. 46.

(3) Magni concil. Nicæni can. 50.

(4) Sanctorum Patrum Nicæn congregatorum decreta et constitutiones. Art. 3.

*(et incestos Œdipi concubitus)*; et, le bruit s'en étant répandu, l'irritation qu'il souleva devint si forte que les propres parents des chrétiens, qui les avaient jusque-là traités avec bonté, se montrèrent les plus indignés (1).

Les persécutions commençaient toujours par l'invitation de blasphémer la religion nouvelle, ou de reconnaître l'ancienne religion. Eusèbe rapporte (2) qu'en l'an 250 les agents de l'autorité se saisirent, à Alexandrie, d'un vieillard nommé *Metros*, qu'ils voulurent l'obliger à blasphémer *(impia verba proferre)*, et que, n'ayant pu l'y décider, ils le battirent, lui piquèrent le visage avec des roseaux pointus et le lapidèrent dans un faubourg; qu'à la même époque ils conduisirent devant une de leurs idoles une femme, du nom de *Quinta*, et la pressèrent de l'adorer; puis que, sur son refus exprimé avec exécration et horreur, ils lui lièrent les pieds, la traînèrent dans les rues de la ville et la fustigèrent jusqu'au même faubourg où ils la firent mourir en la lapidant (3). Les apôtres de Tournay et de Séclin, de Comines, de St.-Omer, saint Pyat, saint Chrysole, saint Fuscien et saint Victoric qui étaient venus, au IIIe. siècle, dans la Gaule pour l'évangéliser, livrèrent avec bonheur leurs corps aux bourreaux qui rendaient la liberté à leurs âmes (4); un demi-siècle plus tard, en 304, sous le règne de Dioclétien, on publia les édits qui ordonnaient de renverser les églises et de brûler les livres saints (5); on menaça alors de couvrir d'infamie les personnes de condition

(1) Eusèbe, *Histoire de l'Église*, années 177 à 180.

(2) Id., *Ibid.*, liv. VI, ch. XLI.

(3) Id., *Ibid.*

(4) L'abbé Destombes, *Vies des saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*, p. 51, 58 et 63.

(5) Ecclesiæ quidem ad solum usque dirui; sacri vero codices flammis absumi jubebantur. Euseb., lib. VIII, cap. II.

qui voulaient garder leurs croyances; de réduire, en pareil cas, le peuple en servitude et de priver de leur liberté les évêques qui refuseraient de sacrifier aux faux dieux (1). Ainsi l'on avait oublié cette recommandation de l'empereur Adrien : « Si l'on accuse les chrétiens devant vous... que ce « ne soit pas assez pour les accusateurs de leurs plaintes et « de leurs clameurs..... Si les chrétiens sont convaincus « d'avoir violé les lois, punissez-les comme ils l'auront mé- « rité; mais si l'accusation est calomnieuse, châtiez, au « contraire, l'accusateur (2). »

Et l'on ne se rappelait pas davantage la défense, faite par l'empereur Antonin à plusieurs gouverneurs de ses provinces, d'inquiéter les chrétiens qui n'entreprendraient rien contre le bien de l'état *(contra statum imperii romani)*, ni de souffrir en pareil cas les accusations, et l'ordre donné de punir les accusateurs (3).

Comme s'il avait eu pour mission de préparer l'œuvre de son successeur, l'empereur Maximin, en 312, permit aux chrétiens de restaurer les lieux où ils avaient coutume de tenir leurs assemblées (4), et, l'année suivante, il les autorisa à exercer librement leur religion et à célébrer le dimanche (5).

On se méprendrait gravement si l'on croyait trouver, dans la Gaule-Belgique, avant le VIe. siècle, des traces de l'établissement définitif du christianisme. Dans l'édition qu'il a donnée de la *Chronique d'Arras et de Cambrai*, écrite dans

(1) Eusèbe, liv. VIII, ch. II.

(2) Quod si quis eos detulerit, probaveritque contra leges quicquam agere, tu pro gravitate delicti in eos statue, sin me hercule *calumniæ* causa istud intenderit, operam dabis ut pro gravitate criminis in illum animadvertas. Euseb., lib. IV, cap. IX.

(3) Eusèbe, liv. IV, ch. XIII.

(4) Eusèbe, liv. IX, ch. X.

(5) Id., *Ibid.*

la première moitié du XI^e. siècle par Baldéric, à la prière de l'évêque Gérard (1), dont il a été près de quarante ans le chapelain et le secrétaire, M. le docteur Le Glay fait remarquer, chap. v, à la note, qu'après avoir compulsé les archives des deux églises et lu les annalistes et les historiens des premiers siècles (2), Baldéric est contraint d'avouer qu'il n'est resté aucune trace de ceux de leurs pasteurs qui ont précédé saint Vaast. On ne peut donc rien conclure de cette observation faite par Colvener, dans son édition de la même *Chronique*, qu'il a lu, dans un manuscrit du monastère d'Henin-Liétard *(in lib. m. s. monasterii Henniacensis)*, que Siagrius a été envoyé à Cambrai, comme évêque, par le pape Évariste, vers l'an 96; ni de cette autre observation que Colvener emprunte à Chrétien Masseuw *(lib. XIII, Chron. mundi)*, qu'il y a eu à Arras, vers l'an 390, un évêque nommé Diogène, qui était originaire de la Grèce, si ce n'est que les prédécesseurs de saint Vaast étaient évêques des Nerviens et des Atrebates et qu'ils n'avaient pas de poste fixe; et, sans contester la mission des évêques régionnaires qui avaient pénétré dans nos pays pour convertir leurs populations, on est obligé de reconnaître que, pour eux et pour tous ceux que leurs enseignements avaient convaincus, leurs efforts n'avaient eu pour résultat certain que le martyre. Pour amener un ordre de choses différent, il fallait que l'exemple vînt de plus haut, et tout le monde sait dans quelles circonstances et de quelle manière Chlovis le donna.

Baldéric (3) rapporte que, lorsque Chlodion s'empara de Cambrai vers le milieu du V^e. siècle, les Romains, qui l'habitaient, professaient la religion chrétienne. Il ajoute, en parlant de saint Vaast, que, lorsque cet évêque arriva à Arras,

(1) V. la Préf. latine de cette *Chronique*.

(2) *Ibid.*

(3) *Chronique de Cambrai et d'Arras*, liv. I^er., ch. III.

en 499, les ruines d'une église, alors couvertes de ronces et d'ordures le portèrent à croire que la religion chrétienne y avait été florissante (1).

En rapprochant ces deux faits, on peut être amené à penser que les Romains, qui étaient pour le pays des étrangers, avaient préparé la mission des évêques régionnaires; mais, en s'arrêtant aux périls que présentait cette mission, en voyant à cette époque, accréditées dans tout le pays, les superstitions qu'on y retrouve trois siècles plus tard, on a peine à croire que la religion chrétienne y était alors établie, et l'on ne comprend pas qu'elle y ait eu antérieurement des temples autres que ceux que les Romains ont pu élever, sur le modèle de leurs basiliques.

« Des sept missionnaires qui, vers la fin du IIIe. siècle, « pénétrèrent jusqu'aux rives de l'Oise, de la Somme et de « l'Escaut, les uns, Quentin et Rieul, s'établirent sur le ter- « ritoire des Viromanduens et des Ambianais; deux autres, « Fuscien et Victoric, se dirigèrent vers les plages maréca- « geuses et maritimes des Morins; Pyat, Eubert et Chrysole, « vinrent prêcher la loi de Jésus-Christ chez les Ménapiens, « à Tournay, à Séclin et à Comines. »

M. le docteur Le Glay, qui l'a constaté dans son *Précis de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai*, qui sert de préface au *Cameracum christianum*, pense, sans l'affirmer, que les Nerviens reçurent alors, comme leurs voisins, les premières semences de la foi, et, aux considérations qui le portent à le croire, on doit ajouter qu'issus de la même race, les premiers habitants de Cambrai durent être catéchisés à la même époque que ceux de Tournay.

Avec cette donnée on peut admettre, comme Baldéric, qu'à son arrivée, saint Vaast remarqua, sous des ruines qui avaient

(1) Fidei floruisse religionem agnovit. Lib. I, cap. XIII.

fixé son attention, un autel élevé à la Vierge Marie (1); mais c'est aller trop loin que d'ajouter avec lui qu'au temps du pape Denis, c'est-à-dire dès la seconde moitié du IIIe. siècle, on croyait qu'une cathédrale avait existé sur l'emplacement de cet autel (2) et qu'alors Arras et Cambrai formaient deux métropoles qui avaient chacune son diocèse et ses délimitations (3).

Tout le monde a lu le tableau que Baldéric a tracé des désastres qui signalèrent la venue de Clodion dans nos contrées. En s'y reportant, on croit voir les chrétiens de cette époque périr étouffés dans les cavernes où ils s'étaient retirés pour assister à la célébration de leurs cérémonies religieuses; on admire le courage de leurs prêtres, qui semblaient ne s'être revêtus de leurs insignes qu'afin que l'on reconnût leurs cadavres quand on les retrouverait au pied de leurs autels.

Quant aux conversions amenées par le baptême de Clovis, elles ne suffirent pas pour effacer les dernières traces du paganisme. Nous avons plusieurs fois parlé des superstitions qu'il entretenait, le moment est venu de les faire connaître.

Saint Martin, au IVe. siècle, en visitant les environs de la ville d'Autun, remarqua que ceux qui les habitaient adoraient des *arbres*, et que leur culte avait particulièrement pour objet un pin d'un volume extraordinaire (4).

Invité à un repas qu'un noble Franc donnait à Clotaire Ier., saint Vaast, qui vivait au VIe. siècle, y vit des vases dont on ne se servait qu'après certains enchantements (5).

(1) Baldéric, liv. Ier. chap. III.

(2) Id., *Ibid.*

(3) Id., *Ibid.*

(4) L'abbé Destombes, *Vies des saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*, t. I, p. 77.

(5) Id., *Ibid.*, p. 110.

En 537, on vénérait, près de Bayeux, une énorme pierre taillée grossièrement (1).

Saint Géry, vers 620, avait pu remarquer, sur une colline qui domine Cambrai du côté de l'Orient, un de ces bois touffus dans lesquels les païens avaient coutume d'aller adorer leurs idoles. Il y érigea le premier monastère du pays (2).

Enfin, en 684, saint Amand apprit d'une pauvre aveugle, qui déplorait son infirmité, que Dieu l'avait ainsi punie pour avoir rendu des hommages superstitieux à des arbres, selon les coutumes de ses ancêtres (3).

Ces coutumes étaient communes aux Gaulois et aux Germains : persuadés qu'il ne convenait pas à la grandeur des dieux célestes de les renfermer dans des murailles, les Gaulois (4) et les Germains (5), que les Romains avaient mêlés aux Gaulois pour les dépayser (6), avaient leurs sanctuaires les plus célèbres dans leurs forêts ; ils donnaient les *lacs*, les *fontaines* et les *eaux courantes* pour résidence à des génies qui révélaient à l'homme sa destinée (7) ; leurs guerriers offraient aux *arbres consacrés* une partie du butin qu'ils faisaient sur l'ennemi ; ils y suspendaient les armes qu'ils avaient conquises (8) ; ils tiraient leurs augures du mouvement des branches et des feuilles, et du bruit qu'elles font

(1) L'abbé Destombes, *Vies des saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*, t. Ier., p. 117.

(2) Id., *Ibid.*, p. 143.

(3) L'abbé Destombes, *Vie de saint Amand*, p. 50 et 51.

(4) Dom Jacques Martin, *Religion des Gaulois*, tome Ier. p. 7 et 8.

(5) Tacite, *De morib. Germanorum*, lib. 39 et 43, hist. IV-4.

(6) Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants Germains*, t. I, p. 159 et 162.

(7) Pelloutier, *Histoire des Celtes*, liv. IV, ch II et VI.

(8) Jornandès, ch. V, p. 617.

quand elles sont agitées (1); on adorait la divinité que l'on croyait présente dans l'arbre vénéré; on la conjurait par des enchantements (2); on regardait comme un sacrilége de labourer la terre des lieux consacrés et, pour prévenir une semblable profanation, on la couvrait de *grosses pierres* qui empêchaient d'y mettre la faux, ou bien d'y faire passer la charrue (3).

L'habitude de s'assembler la nuit, pour rendre un culte à la divinité, donna naissance à la fable du *Sabbat* ou de l'*assemblée des sorciers;* et les druides, en qui l'on voyait des devins, restèrent investis d'un pouvoir surnaturel qui leur donna une autorité immense.

Pour consulter le sort, on se servait d'une branche de coudrier (4) qui a conservé jusqu'aujourd'hui le nom de *baguette divinatoire.*

Les druides n'étaient pas les seuls qui s'occupassent de magie, les Gaulois avaient des *dryades* auxquelles ils reconnaissaient le pouvoir d'exciter les vents et les tempêtes par leurs enchantements, de prendre la forme de tous les animaux et de guérir les maladies que l'on regardait comme incurables (5). Les empereurs eux-mêmes, quand ils passaient dans les Gaules, ne dédaignaient pas de les consulter (6), et il n'est pas déraisonnable de croire que ces devineresses, que les Romains appelaient *fatidicæ*, *fatæ*, et *fadæ*, ont enfanté les *fées* qui ont si vivement impressionné notre enfance.

Charlemagne trouva profondément enracinées chez les

(1) Agathias, liv. I, p. 18. — Grégoire de Tours, liv. II, p. 278.
(2) Pelloutier, *Hist. des Celtes*, liv. IV, ch. II.
(3) Strabon, liv. III.
(4) Tacite, *De mor. Germ.*, lib. X.
(5) Pelloutier, liv. III, chap. VIII, §§ 12 et suiv.
(6) Id., liv. IV, p. 321.

Franks ces superstitions qu'il ne cessa pas de défendre pendant la durée de son règne.

Un capitulaire avait recommandé aux évêques, en 769, de combattre, chaque année, dans les visites pastorales de leurs diocèses, les superstitions qu'ils y trouvaient établies et qui avaient pour objet la divination et les enchantements (1). Un autre défendit, vingt ans plus tard (2), le culte des *arbres*, des *pierres* et des *fontaines*, et un troisième menaça, en 827, de punir de mort ceux qui feraient des sacrifices aux dieux, les devins et ceux qui les consulteraient (3).

Pour expliquer la rigueur de ces dispositions, il faut se rappeler qu'il n'avait pas suffi, pour les rendre inutiles, de frapper, en 743, d'une amende de 15 sous ceux qui avaient conservé les superstitions du paganisme, parmi lesquelles il cite le culte rendu à *Mercure* ou à *Jupiter* (4), et les fêtes célébrées en leur honneur (5), les augures tirés de la fiente des oiseaux ou du fumier des chevaux et des bœufs, ou encore de l'éternument (6), les superstitions attachées au foyer des maisons ou au commencement de quelqu'ouvrage (7), la divination (8), les enchantements (9),

(1) *Capit. de l'an* 769, § 7. Long-temps avant cette époque, saint Jean Chrysostôme reprochait aux populations qu'il avait mission d'évangéliser de se servir de charmes et de ligatures, et de porter sur elles des pièces d'or qui étaient à l'effigie d'Alexandre-le-Grand, et que l'on regardait comme des préservatifs.

(2) Capit. ann. 789, art. 63.

(3) Cap. Caroli Magni et Ludovici Pii, ann. 827, lib. VII, art. 370.

(4) Capit. de l'an 743, art. 8.

(5) *Ibid.*, art. 20.

(6) Capit. de l'an 743, art. 13.

(7) *Ibid.*, art. 17.

(8) *Ibid.*, art. 14.

(9) *Ibid.*, art. 12.

les sacrifices qui avaient lieu dans les *bois* (1), ceux que l'on faisait sur les *pierres* (2) ou près des *fontaines* (3), les sacriléges que l'on commettait près des sépultures (4), et l'usage où l'on était de considérer les morts comme autant de saints (5), et de les interroger sur le lieu même où on les avait enterrés.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (6) rapportent que « ni la foi catholique, depuis que les habitants « des Gaules l'eurent embrassée, ni les défenses réitérées « des empereurs chrétiens ne furent capables d'abolir l'usage « des *augures* et des autres *divinations* dans les choses dou- « teuses et qui regardent l'avenir... et qu'*afin de rendre* « *moins odieuses* ces sortes de superstitions, et de s'auto- « riser en quelque sorte à les mettre en pratique, on trouva « le secret de les colorer d'un prétexte de religion. » Ce prétexte fut l'*emploi des Saintes Écritures*, et l'on crut alors aux *sorts des Saints (sortes Sanctorum)* comme on avait cru précédemment aux *sorts d'Homère (sortes Homericæ)* (7) et à ceux de *Virgile (sortes Virgilianæ)* (8). Tous trois furent consultés de la même manière : on ouvrait Homère, Virgile ou l'Évangile, et le premier paragraphe qui frappait le regard devenait l'objet d'interprétations favorables ou contraires.

Cette pratique fut observée jusqu'à la fin du siècle dernier, dans le diocèse de Boulogne. En vain l'un de ses évêques

(1) Capit. de l'an 743, art. 6.

(2) *Ibid.*, art. 7.

(3) *Ibid.*, art. 11.

(4) *Ibid.*, art. 1er.

(5) *Ibid.*, art. 25.

(6) Tome III, pages 10 et 11.

(7) Les sorts d'Homère et de Virgile étaient encore consultés au XVe. siècle, si l'on doit en croire Rabelais, liv. III, chap. x.

(8) *Ibid.*

s'y était opposé en 1722, le Chapitre lui avait résisté, et jusqu'au XIXe. siècle on continua de recourir aux *sorts des Saints* toutes les fois qu'il fut question de la réception d'un chanoine; au lieu de l'Évangile, c'est le livre des psaumes qu'alors on consultait (1).

La plupart des superstitions signalées dans ce mémoire sont arrivées jusqu'à nous, et nous les avons de nouveau consacrées sans remonter à leur origine : ainsi la plantation du mai, les autels de verdure et les fleurs dont on couronne les saints sont empruntés au *culte des arbres* et aux plus anciens usages du paganisme; les feux de la St.-Jean et de la St.-Pierre rappelaient naguères encore le *culte du feu;* les bergers ont exercé jusqu'à nos jours le pouvoir des *magiciens* et des *sorciers* qu'ils ont transmis aux tireurs de cartes; le carnaval n'a pas cessé de nous rappeler les fêtes de *Bacchus;* nous devons voir un hommage rendu à *Apollon* dans le *Cui Phebe* qu'on adresse à l'enfant chargé de tirer, le jour des Rois, les billets de chacun des convives; nous persistons à donner aux jours de la semaine les noms de *Mars*, de *Mercure*, de *Jupiter* et de *Vénus ;* au premier mois de l'année, celui de *Janus*, et le nom de *Mars* au troisième, et nous croyons toujours aux augures, lorsque nous nous défions du *vendredi*, que nous voyons un indice de bon accueil dans la *rencontre d'un troupeau de moutons*, et le présage d'une mésaventure dans la *venue d'un troupeau de porcs;* quand des pressentiments de chagrin ou de plaisir nous arrivent ou que nous concevons quelqu'espoir *à la vue d'une araignée* (2); quand le cri de la *chouette* et les plaintifs *aboiements* des *chiens* font naître chez nous de sombres pensées.

On ne saurait nier que beaucoup d'anciennes superstitions

(1) V. l'ancienne *Encyclopédie*, au mot Sorts des Saints.

(2) On dit, tous les jours encore: Araignée du matin, *grand chagrin ;* du midi, *grand plaisir ;* du soir, *grand espoir.*

ont disparu, mais ce serait se faire illusion que d'espérer les éteindre toutes : la fable des *Moutons de Panurge* est un peu l'histoire de l'humanité; là où le passage est trop étroit, il suffit à l'un de s'aventurer pour être suivi par le plus grand nombre des autres. Ce n'est pas chose facile que d'agir autrement que son voisin, quand on a pour but de mieux faire, et l'on ne recule, en pareil cas, que parce qu'on est effrayé de la peine à prendre pour avancer ; il en est de l'usage comme de la mode : le nom qu'on lui donne est sa meilleure raison d'être. L'humanité est ainsi faite, la civilisation la transformera-t-elle?

Cette question est plus difficile à résoudre que celles qu'on vient d'examiner.

Ainsi l'honorable secrétaire-général du Congrès établit, par un examen rapide des inscriptions, des objets divers, des statues de divinités, que le polythéisme romain domina dans le nord de la Gaule jusqu'au V^e^. siècle, et que les divinités gauloises furent souvent unies à celles des conquérants. Au VIII^e^. siècle, les superstitions païennes étaient encore en pleine vigueur dans nos contrées.

Examinant ensuite l'organisation administrative du christianisme, il dit que l'Église avait ses synodes annuels, ses conciles pour résister à l'hérésie, ses tribunaux pour juger les différends qui s'élevaient entre les laïques et aussi pour les ecclésiastiques. Les grands-vicaires sont chargés de la visite du diocèse; les évêques ne sont ordonnés qu'après un examen sérieux, fait par le métropolitain; il y a, dans chaque ville, des procurateurs pour les hospices *(Xenodochia)* et un chrétien chargé du soin des prisonniers. Tout concourt à établir la discipline intérieure.

La direction générale compte quatre patriarches, dont un *(princeps)* préside les assemblées. Il y a deux synodes annuels, des assemblées sous la direction du métropolitain. C'est de l'évêque que dépendent les abbés et les abbesses.

Après cette étude sur le polythéisme et le christianisme en général, M. Wilbert s'occupe de la lutte qui s'établit entre le culte ancien et le culte nouveau. Le christianisme avait été représenté comme immoral; les agapes étaient sous le poids des accusations les plus infâmes. On les persécute. En 304, Dioclétien ordonne de renverser les églises.

Il n'y a pas de traces d'un établissement sérieux du christianisme avant le VI^e. siècle. Saint Vaast ne trouve à Arras que les ruines d'une église. Pourtant Eubert, Chrysole et Pyat avaient prêché chez les Ménapiens; Priscien et Victoric, chez les Morins. Il dut en être de même chez les Nerviens. Mais les Francs étouffèrent ces églises naissantes. M. Wilbert le prouve, en citant un passage de Baldéric.

Les superstitions, au VI^e. siècle, étaient encore puissantes chez les peuples. Saint Éloi les combat; saint Vaast trouve, dans un banquet, des vases sacrés employés dans des cérémonies païennes. La pierre de Bayeux, le bois du mont des Bœufs, qu'abat saint Géry; le respect superstitieux que l'on a pour les eaux, pour les lacs, le prouvent suffisamment.

Aujourd'hui encore, il en reste des traces : le sabbat rappelle l'assemblée des druides; la baguette divinatoire, la verge de coudrier des Gaulois; le pouvoir des diseuses de bonne aventure, la puissance des fées. Charlemagne combat ces superstitions. L'*Histoire littéraire* des Bénédictins dit combien il était difficile de les anéantir. Au XVIII^e. siècle, les chanoines de Boulogne ne veulent pas consentir que leur évêque abolisse l'usage des sorts évangéliques, avant l'élection d'un membre du chapitre.

Les autels de verdure, les fêtes St.-Jean et St.-Pierre, le carnaval, les noms des mois, les idées fausses que l'on a sur le vendredi, les araignées, les hibous, rappellent les superstitions antiques. L'humanité est comme les moutons de Panurge : les hommes se succèdent, mais ils se ressemblent.

Après cette lecture, écoutée avec la plus grande attention, M. de Caumont demande que l'on précise l'introduction du christianisme dans le nord de la Gaule. Après quelques observations de M. Kervyn de Lettenhove et de M. l'abbé Dehaisnes, M. Kervyn de Lettenhove fait une observation très-juste : Rome en croyant combattre le christianisme, le répand par ses soldats, dont plusieurs sont chrétiens. Il rapporte un fait intéressant : saint Valère commande à un enfant de toucher un arbre que les habitants regardent comme sacré, et l'arbre tombe.

Sur une observation que M. l'abbé Dehaisnes fait pour parler de l'importance du sermon de saint Éloi, M. Kervyn de Lettenhove dit qu'il serait important de revoir le texte de ce sermon, et d'expliquer ce que saint Éloi entendait par plusieurs expressions dont le sens n'a pas encore été déterminé.

Sur la 3e. question, qui traite de l'étendue du royaume de Ragnacaire, nul mémoire n'a été rédigé. M. Kervyn de Lettenhove présente, de vive voix, quelques observations très-intéressantes. Ragnacaire régnait, dit Grégoire de Tours, sur les Francs supérieurs, *Francis superioribus*. Ces Francs supérieurs, ou du Nord, étaient les dernières peuplades de la confédération des Francs, les peuplades les plus barbares, ce qui explique leur résistance au christianisme. Après la mort de son père, le fils de Ragnacaire se retira sur le rivage des Ménapiens et il en revint avec une flotte de Danois. Ce fait prouve les relations des Francs de Ragnacaire et des Saxons.

Deux manuscrits, dont l'un est cité par Vredius, appellent Ragnacaire, frère de Chlovis. La bibliothèque de M. de Trempcourt contenait l'un de ces manuscrits ; M. de Linas promet de faire des recherches pour le retrouver.

M. Kervyn de Lettenhove rétablit ensuite le sens d'une

phrase de Grégoire de Tours, relative au meurtre de Ragnacaire et qui, jusqu'ici, a été mal interprétée.

Les questions posées dans les numéros 4, 5, 6, 7, 8 sont ajournées. M. Wilbert et M. l'abbé Dehaisnes liront leurs observations sur ces questions à la séance de vendredi matin.

M. de Caumont demande que la séance générale de deux heures soit une séance d'histoire.

On règle les travaux pour la séance suivante.

M. le Président déclare que la séance est levée.

*Le Secrétaire*,

C. DEHAISNES.

---

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

## Séance du 22 juillet.

Présidence de M. TAILLIAR, conseiller à la Cour impériale de Douai.

La séance est ouverte à 10 heures du matin.

Sont présents au bureau : MM. *de Caumont*, *de Linas*, l'abbé *Desrousseaux*, *Kervyn de Lettenhove*, *Tordeux*.

M. *Ch. Gomart* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président donne lecture de la 6e. question du programme, ainsi conçue :

*Quels sont les caractères des sépultures de l'époque mérovingienne découvertes dans les environs de Cambrai ?*

M. Ch. Gomart fait, à l'occasion de cette question, la communication suivante :

### CIMETIÈRE FRANC MÉROVINGIEN DE VENDHUILE.

Depuis que notre savant et infatigable collègue, l'abbé Cochet, de Dieppe, a publié dans *La Normandie souterraine* et

*Les Sépultures gauloises, franques et normandes*, le résultat de ses quinze années d'exploration dans les anciens cimetières de la Seine-Inférieure, les fouilles sont faites partout avec plus de succès et de profit pour l'archéologie et l'histoire.

Le but n'est plus, comme il le dit, de trouver une arme, un bijou, une médaille; mais ce qu'on cherche au sein de la terre, c'est une ligne du passé écrite dans la poussière des temps, une phrase sur les mœurs antiques, les coutumes funèbres. C'est la vérité qu'on veut surprendre dans le lit où elle a été couchée par des témoins qui ont aujourd'hui de 1,000 à 1,500 ans.

Les vases, les médailles, les armes, n'ont de prix et de valeur qu'autant qu'ils révèlent les mœurs et le génie d'un peuple; c'est là tout l'intérêt d'une fouille pour l'archéologue qui va déchiffrer une nouvelle page de l'histoire du passé dérobée à la main du temps.

Voici comment notre honorable collègue, l'abbé Cochet, raconte ce moment précieux, ce quart-d'heure de jouissance de l'archéologue:

« Lorsque dans une fouille vous en êtes arrivé à ce point « important, arrêtez-vous; faites tomber la pioche des mains « de l'ouvrier; qu'il s'incline presque jusqu'à terre et qu'il « ne marche plus qu'avec la plus grande précaution; au lieu « de bêche, il ne doit plus se servir que d'un sarcloir, d'une « truelle, d'un couteau ou de ses doigts; car c'est ici la mine « précieuse; c'est dans ce terrain noirci par le bois, rougi « par le fer ou verdi par le bronze, que gisent et les richesses « de l'art et les trésors de la science. Cette cendre humaine, « c'est l'enveloppe de la pensée antique, elle va s'envoler avec « la poussière qui la recouvre: c'est à vous de la saisir au pas- « sage. Ici vous pouvez voir revivre les idées du passé et, dans « une poignée de terre, retrouver la vie de vos pères. Dans « les grains de cette poussière, non-seulement vous saisirez

« la peau, le cuir, le chanvre, la laine et les étoffes, mais « encore la disposition exacte et, pour ainsi dire, l'emploi des « épingles, des agrafes, des fibules, des boucles ; en un mot, « de tous les objets divers qui, vus dans un musée, ne pro- « clament plus que l'art et l'industrie de nos pères ; mais « qui, ici, redisent leurs coutumes, leurs idées, leurs mœurs « et leur religion. »

Le cimetière franc de Vendhuile attire, depuis 1844, l'attention des archéologues par les nombreuses sépultures antiques que l'exploitation d'une carrière y met à découvert.

*Vendhuile*, village important du canton du Câtelet, remonte à une haute antiquité. Son nom, dans les anciens titres, *Vinchelium* ou *Vendeville*, semblerait indiquer qu'il doit son origine aux Vandales qui, séduits par la beauté des lieux, se seraient établis sur ce point des rives de l'Escaut, à deux pas de sa source, située à 2 kilomètres de distance, au mont St.-Martin. Cette bourgade, assise dans une belle vallée encaissée dans de riantes collines, est située sur la rive gauche de l'Escaut.

L'église placée, avec quelques maisons, sur un plateau plus élevé, découvre au loin, son élégant clocher ; ce groupe, qui domine le village, forme une enceinte déterminée par des rues, qui paraîtrait avoir été un poste militaire fortifié, anciennement destiné à commander le passage de l'Escaut.

La carrière dans laquelle on trouve les sépultures est ouverte, à droite de l'Escaut, au nord du village, sur un plateau incliné, borné par quatre chemins : le *chemin de la Terrière*, le *chemin des Morts*, le *chemin du Câtelet* et une des rues de Vendhuile. Ce canton est appelé, dans le pays, le *champ à Luziaux* (expression picarde qui veut dire le *champ à Cercueils*). Comme les cimetières romains, il est placé sur le versant des eaux, au bord de plusieurs voies publiques.

Les tombes en pierre qu'on y rencontre en grand nombre

sont, en général, rangées en lignes parallèles, à une distance d'environ 50 centimètres l'une de l'autre. Les pieds sont tournés dans la direction du nord-est, et la tête vers le sud-ouest.

Quelques tombes, d'un seul morceau, ont été creusées dans un bloc de pierre calcaire qui provient des carrières des environs de Noyon, distantes de 60 kilomètres de Vendhuile; ces tombes ont la forme d'une baignoire, mais le plus grand nombre est fabriqué avec des morceaux de pierres dures de la carrière même, légèrement équarris et disposés en cercueils. La forme est tantôt celle d'un parallélogramme rectangle, tantôt plus rétrécie aux pieds qu'à la tête. La dimension intérieure est le plus souvent de 1 mètre 80 centimètres de longueur, sur 45 ou 50 centimètres de largeur, et de 35 à 45 centimètres de profondeur.

Ces tombes sont recouvertes par des dalles de la carrière même, plus épaisses que celles des parois et le plus souvent en trois morceaux. On a trouvé, dans le même cimetière, des fosses communes appelées par les ouvriers *saloirs*. Ces fosses presque circulaires, d'un diamètre de 4 mètres, offrent cette particularité que les cadavres ont été placés à peu près en rayon, c'est à-dire, la tête contre les bords du trou et les pieds au centre. Ces fosses communes contiennent de 20 à 24 têtes.

Quand on lève le couvercle d'une tombe, on trouve l'intérieur de la tombe rempli de terre; dans cette terre on rencontre des ossements humains assez bien conservés. Les squelettes n'y sont pas toujours entiers: on voit que beaucoup de sépultures ont été fouillées.

On trouve assez fréquemment, dans le même tombeau, les ossements de deux individus. Quelquefois les os d'un enfant se trouvent mêlés à ceux d'une personne dans la force de l'âge.

Les cadavres ne sont pas tous placés horizontalement dans

la fosse : on en rencontre quelquefois qui ont la tête sur les genoux, ce qui semblerait indiquer que le corps a été inhumé ployé ou assis. La plus grande partie des individus ont été inhumés avec leur équipement, armes et vêtements de guerre.

LE FRANC DE SELZEN.

Pour donner une idée plus complète et véritablement comparative de la sépulture des premiers Francs, nous reproduisons ici l'image d'un guerrier mérovingien, trouvé en 1846, à Selzen, près Mayence. On trouvera, dans la représentation du Franc de Selzen, la description de ce que l'on rencontre dans la plupart des sépultures de Vendhuile. Ce vieux Ripuaire porte l'épée dans la main gauche ; un poignard et un couteau sont à sa ceinture ; à côté de l'énorme agrafe de son ceinturon, est une trousse contenant tout le mobilier de son antique parure. Ici, la lance est placée aux pieds, contrairement à ce qui s'observe à Vendhuile ; enfin les vases que nous trouvons ne sont pas de la même forme que ceux indiqués au dessin. On verra plus loin la forme des vases trouvés.

Nous nous empressons de remercier ici M. l'abbé Cochet, de Dieppe, qui a bien voulu nous communiquer cette curieuse représentation et des analogues de dessins d'objets trouvés.

Les armes les plus communes sont les grands couteaux ou *seramasaxes*, dont un seul côté est tranchant, c'est le côté de la lame. Le dos arrondi est plus épais ; quelques-uns portent

1/5

GRAND COUTEAU OU SCRAMASAXE, ARME DE GUERRE.

un filet creux dans toute la longueur de la lame ; leur caractère est de tenir, par la taille, le milieu entre le couteau et l'épée. Ils portent de 40 à 45 centimètres de longueur, y compris la soie.

Les épées sont rares, la seule qu'on ait trouvée est courte, droite, à deux côtés tranchants. La lame est plate et fine, elle

ÉPÉE FRANQUE.

se termine en pointe ; sa longueur est de 80 centimètres, y compris la poignée.

La ceinture est à Vendhuile, comme ailleurs, la mine la plus fertile en armes, en ornements : nous y recueillons des couteaux, des poignards nombreux, de dimensions et de formes différentes ;

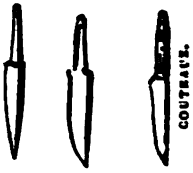

COUTEAUX.

1/2

SIMPLE COUTEAU MILITAIRE OU DOMESTIQUE.

les lances sont placées sur le côté du corps, la pointe vers la tête ; leur longueur accuse fortement la forme effilée de la lance mérovingienne ; les framées, elles, portent jusqu'à 65 centimètres de longueur, y compris la douille.

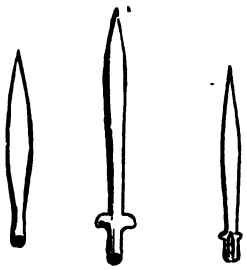

FERS DE LANCES MÉROVINGIENNES.

Deux clefs en fer, une petite de 0 m. 06 c. de longueur ; une autre recourbée de 0 m. 12 c.

Des fers de flèches, de différentes formes, mais effilées.

Quelques haches ont été trouvées placées sur le tibia, petites, unies et un peu courbées, à lame plus large et plus étendue ; c'est la hache militaire des Francs, appelée *francisque*.

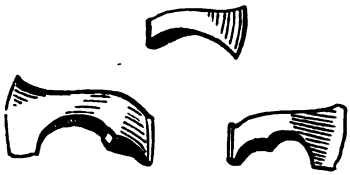

FRANCISQUES.

Des boucles et plaques de ceinture, soit en bronze, soit en fer damasquiné, avec de gros clous en bronze; beaucoup

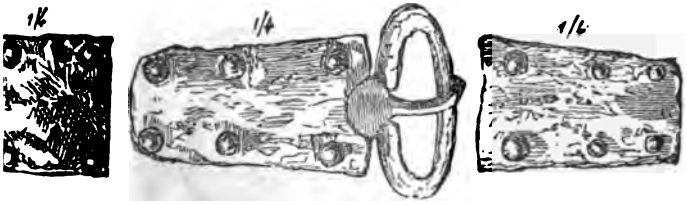


BOUCLE ET PLAQUE DE CEINTURON.

d'agrafes de ceinturon en fer oxydé. Ces boucles sont, en général, très-fortes et très-lourdes.

Quelques broches ou fibules en bronze, en fer, placées sur la poitrine.

Des grains et verroteries perforés, rayés bleu, noir, jaune

Nous nous empressons de
de Dieppe, qui a bien voulu
représentation et des ans
Les armes les plus
*scramasaxes*, dont
la lame. Le dos a

COLLIERS EN VERROTERIES.

ans les
tre un vase placé le plus souvent aux pieds,
ambes ; quelquefois de petites urnes en verre
blanc sont placées près de la tête.
voici la forme de quelques-uns des vases sans anse :

VASES FRANCS.

Parmi ces vases, la couleur dominante est la couleur noire, il y en a moins de couleur grise ou jaune ; les noirs sont d'une

...s variées, plus réguliers que les
... plus lourds et d'une forme
...emblent appartenir à l'épo-

...aies. Cependant, on
...ces. La première, qui pa-
... une tête casquée sans légende,
...galopant.
... un petit bronze à l'effigie de Constant,
... de Constantin (311-337). Elle représente au
...eux Victoires, avec cette légende :

VICTORIÆ D. D. AUG. Q. N. N.

D'un côté, l'absence de toute incinération, d'armilles; de l'autre côté, l'inhumation habillée; la présence de framées, de francisques, de scramasaxes, de couteaux, leur forme; les colliers de perles, de verre ou de pâte de verre; les énormes plaques de ceinturon en fer damasquiné; la forme rude des vases de terre grise ou noire, dont quelques-uns noircis par la fumée; tous ces indices que notre savant collègue a rencontrés dans les cimetières francs mérovingiens d'Eslettes, de Londinières, de Parfondeval, de Lucy, d'Envermeu, de Douvrend, concordent à nous démontrer que le cimetière de Vendhuile est un cimetière franc mérovingien.

Je voudrais, comme le célèbre explorateur de *La Normandie souterraine*, souffler sur la froide poussière du cimetière franc de Vendhuile, et ranimer les arides ossements de ces rudes envahisseurs de la Gaule romaine.

« Vous verriez alors sortir de leurs fosses et se dresser de-
« vant vous ces vieux Francs couverts de tissus grossiers,
« nourrissant sur leurs joues une longue barbe qu'ils cou-
« paient avec des ciseaux de fer, ou qu'ils épilaient avec

ou blanc, et ayant dû faire partie de colliers.

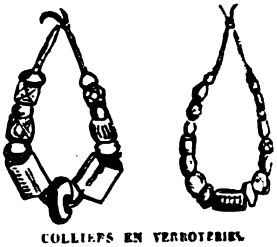

COLLIERS EN VERROTERIES.

Des anneaux en fer, ronds et grossiers, de différents diamètres : de 0 m. 04 c. à 0 m. 08 c.

Dans toutes les sépultures non fouillées, et même dans les *saloirs*, on rencontre un vase placé le plus souvent aux pieds, ou entre les jambes ; quelquefois de petites urnes en verre bleu ou blanc sont placées près de la tête.

Voici la forme de quelques-uns des vases sans anse :

VASES FRANCS.

Parmi ces vases, la couleur dominante est la couleur noire, il y en a moins de couleur grise ou jaune ; les noirs sont d'une

pâte assez fine et de formes variées, plus réguliers que les autres; les gris sont plus épais, plus lourds et d'une forme moins distinguée, et par la forme semblent appartenir à l'époque franque.

On a trouvé assez rarement des monnaies. Cependant, on nous a signalé deux monnaies trouvées. La première, qui paraît gauloise, porte sur la face une tête casquée sans légende, et au revers un cheval galopant.

La seconde est un petit bronze à l'effigie de Constant, troisième fils de Constantin (311-337). Elle représente au revers deux Victoires, avec cette légende :

VICTORIÆ D. D. AUG. Q. N. N.

D'un côté, l'absence de toute incinération, d'armilles; de l'autre côté, l'inhumation habillée; la présence de framées, de francisques, de scramasaxes, de couteaux, leur forme; les colliers de perles, de verre ou de pâte de verre; les énormes plaques de ceinturon en fer damasquiné; la forme rude des vases de terre grise ou noire, dont quelques-uns noircis par la fumée; tous ces indices que notre savant collègue a rencontrés dans les cimetières francs mérovingiens d'Eslettes, de Londinières, de Parfondeval, de Lucy, d'Envermeu, de Douvrend, concordent à nous démontrer que le cimetière de Vendhuile est un cimetière franc mérovingien.

Je voudrais, comme le célèbre explorateur de *La Normandie souterraine*, souffler sur la froide poussière du cimetière franc de Vendhuile, et ranimer les arides ossements de ces rudes envahisseurs de la Gaule romaine.

« Vous verriez alors sortir de leurs fosses et se dresser de-
« vant vous ces vieux Francs couverts de tissus grossiers,
« nourrissant sur leurs joues une longue barbe qu'ils cou-
« paient avec des ciseaux de fer, ou qu'ils épilaient avec

« des pinces de bronze ; se ceignant chaque jour de ceintures de peau, de cuir ou de tissus ornés de clous de cuivre à tête dorée ou étamée et garnis de plaques argentées ou damasquinées ; nouant à leur ceinture un couteau de fer qu'ils ne quittaient jamais ; bouclant au côté gauche une épée tranchante, l'emblème du commandement, ou un sabre aigu, l'attribut de la vie militaire ; brandissant la lance, cette arme de la jeunesse, puis l'échangeant plus tard pour une dure francisque, qu'ils accrochaient d'une main à leurs robustes épaules, tandis que de l'autre ils veillaient sur la garde de leur épée, ou se protégeaient d'un large bouclier de bois armaturé de fer. »

M. de Caumont pense que c'est aller trop loin que d'attribuer aux étrangers seuls les sépultures qu'on dit mérovingiennes. Les populations indigènes organisées par les Romains avaient leurs camps et portaient les armes des barbares.

M. Tailliar dit qu'un chef des Francs est long-temps resté à Cambrai ; il avait sous ses ordres des bandes très-nombreuses, cantonnées dans le pays. Il cite l'antagonisme des Francs Austrasiens avec les Francs Neustrasiens.

M. Tordeux signale les fouilles faites, à Esnes, par la Société d'émulation.

M. le Président annonce que, personne ne demandant plus la parole sur cette question, il va ouvrir la discussion sur les paragraphes 1er. et 2e. de la 5e. question, ainsi conçue :

*A quelle époque faut-il faire remonter : 1°. les objets de toilette qui rappellent l'occupation du pays par les Nerviens ; — 2°. les poteries qui ont un caractère gallo-romain ?*

M. Tailliar présente quelques observations, en réponse à cette dernière question.

M. de Linas signale les soufflures occasionnées, en Italie,

par l'emploi de la paille dans la chaux éteinte qui servait aux mosaïques.

M. de Caumont a aussi remarqué ces mêmes soufflures dans les mosaïques qu'il a visitées en Italie.

M. le Président annonce que la discussion est ouverte sur la 24e. question, ainsi conçue :

*Quelles sont les inscriptions les plus anciennes?*

M. Kervyn de Lettenhove communique à la section une inscription relevée sur une pierre conservée à Lestènes (Hainaut). Mabillon, dans son traité *De re diplomatica*, a mentionné la résidence royale de Lestènes, dont Eginhard parle dans un de ses ouvrages. Les traditions locales désignent encore l'endroit où s'élevait le palais de Pépin, et c'est fort près de là que M. Kervyn de Lettenhove a retrouvé, dans le porche d'une petite chapelle, la pierre ornée de l'inscription qu'il a recueillie.

INSCRIPTION DU VIe. SIÈCLE.

M. Ch. Gomart expose que le musée de St.-Quentin possède une pierre de 0 m. 36 c. de largeur sur 0 m. 42 c. de hauteur, présentant une inscription non-seulement curieuse pour l'histoire, mais intéressante surtout pour déterminer les caractères spécifiques de l'écriture dans le Nord de la France au VIIe siècle.

Voici cette inscription :

| | |
|---|---|
| ANNO ⁝ SEXTO ⁝ CENTN ⁝ | *En l'année six cent* |
| POSITUS ⁝ FUIT ⁝ HOC ⁝ | *fut posé ce* |
| MONUMETUM ⁝ PER ⁝ | *monument, par* |
| JUSSU... ⁝ CLOTARIUS ⁝ | *ordre de Clotaire* |
| FRANCORUM ⁝ REX ⁝ | *roi des Francs,* |
| CHILPERINI ⁝ FILIUS ⁝ | *fils de Chilpéric,* |
| ITER ⁝ FACIES ⁝ SUESIONEM ⁝ | *allant à Soissons,* |
| DIES ⁝ JANUARI ⁝ VISENTI ⁝ | *le 20e jour de janvier.* |

INSCRIPTION DE CLOTAIRE II.

Au bas de l'inscription, on voit sur la pierre trois petites plaques de plomb, coulées avec soin, à égale distance.

Cette pierre a été trouvée lors de la démolition des fortifications de St.-Quentin, en creusant un terrain près du bastion appelé de Colombié, à l'endroit nommé depuis *place Clotaire II*, non loin de l'emplacement de l'ancien cimetière gallo-romain signalé par Lenin, dans ses *Antiquités de l'Auguste de Vermandois.*

Des ouvriers trouvèrent, en janvier 1826, au milieu de décombres de toute nature, cette pierre qui, malheureusement, atteinte d'un coup de pioche, fut brisée en plusieurs morceaux; deux personnes présentes, intéressées par le mot *Suessionem*, ramassèrent avec soin les fragments de la pierre les soudèrent et rétablirent l'inscription en entier.

Ce monument, qui a 1232 années d'existence, se rapporte à l'époque la plus obscure de notre histoire, car Grégoire de Tours, mort en 595, termine son ouvrage à la naissance de Clotaire II, et Frédégaire, son continuateur, n'a écrit que cent cinquante ans plus tard. On ne doit pas s'étonner de rencontrer, dans cette inscription, une latinité fort incorrecte, si l'on se rappelle la barbarie où les lettres étaient plongées aux VI^e. et VII^e. siècles.

M. Delattre signale une pierre trouvée place Fénelon, à Cambrai; cette pierre, mutilée en plusieurs endroits, porte l'inscription suivante :

.....ELEO
FERVIDUS
IGNE PERVI.

Elle était mêlée à beaucoup de débris romains, de monnaie romaine et gauloise; à quelques pas de là, on a trouvé une monnaie carlovingienne.

La séance est levée et le Congrès se transporte près de la cathédrale, pour examiner les fouilles ouvertes.

*L'un des Secrétaires*,

Ch. GOMART.

---

## Séance générale du 22 juillet.

Présidence de M. KERVYN DE LETTENHOVE.

La séance est ouverte à 10 heures et demie.

Les dispositions à prendre pour l'organisation du concert historique dont M. Ch. de Try, maître de chapelle de l'église métropolitaine, a bien voulu prendre le soin, ont déterminé

le mouvement inaccoutumé qu'on remarque dans la salle des réunions du Congrès, ainsi que dans celle qui la précède. M. de Caumont, à qui l'on parle des invitations spéciales qu'on voulait adresser aux dames de la ville, et qu'on n'a retenues que dans la crainte de déroger aux usages de la Société française, proteste hautement contre ce scrupule qu'il regrette.

Pendant que plusieurs des membres du Congrès, conduits par M. Maréchal père, s'entretiennent, dans le cabinet de M. le Procureur impérial, du mérite d'une tapisserie de fabrique cambrésienne, qui représente divers sujets empruntés aux *Fables* de La Fontaine et qui, par suite, n'est pas antérieure au XVII^e^. siècle, d'autres s'accordent à considérer comme des œuvres capitales le dessous des orgues et le Rubens de l'église St.-Géry, la grille de pierre de l'hôpital St.-Julien, et les grisailles de l'église métropolitaine; d'autres encore parlent du bel état de conservation des caves des Bernardines, qu'ils font remonter au XIV^e^., sinon au XIII^e^. siècle. Les caves de plusieurs maisons de la ville, qui sont voûtées en ogive, ont également été remarquées et l'on y aurait vu d'anciennes chapelles si M. de Caumont n'avait plusieurs fois constaté que les substructions de ce genre n'étaient généralement, au moyen-âge, qu'une répétition des constructions auxquelles elles servaient de base.

L'examen des fouilles pratiquées chez les Bernardines, près d'un bras de l'Escaut, à l'extrémité du terrain que recouvrait autrefois le palais archiépiscopal, a constaté le caractère romain des pierres qu'on y a découvertes. M. de Caumont a profité de cette circonstance pour recommander à la Société d'Émulation le tracé de la ville à l'époque où les Romains l'habitaient, et les membres de cette Société s'entretiennent particulièrement de la recommandation que M. de Caumont leur a faite.

On a conservé la meilleure impression des cabinets de plusieurs amis des arts ; — les bronzes et les ivoires de M. Bonnel sont depuis long-temps connus ; les collections de tableaux de M^lle. Denat, de MM. Maréchal père, Dufraisne, Dumont et Crespin, attestent le goût éclairé de ceux qui les ont formées : — on peut y faire une belle étude des écoles flamande, hollandaise, italienne, espagnole et des diverses écoles françaises.

Les collections d'antiquités de M^lle. Denat, de MM. Delattre et Honoré, n'ont pas moins intéressé ceux qui les ont visitées, et tout le monde s'accorde à reconnaître que les arts libéraux ne sont pas moins encouragés à Cambrai que les arts utiles.

Les étrangers apprennent avec plaisir les sacrifices que la ville a faits à ce sujet depuis plus de trente ans, et les résultats qu'ils ont produits. Les enseignements de la maîtrise, les leçons données dans les écoles communales et les pensions accordées aux premiers élèves de ces écoles prouveraient, s'il en était besoin, que la musique n'a pas été laissée en oubli.

A propos de la musique ancienne que l'on va entendre, on aime à se rappeler que la musique, au moyen-âge, était pour le culte un auxiliaire obligé ; qu'elle formait, en outre, dans l'enseignement, une des parties du *quadrivium*, et que c'est à cette double circonstance qu'on doit attribuer les progrès qu'elle a faits.

Sans douter de l'habileté du maître de chapelle de l'église métropolitaine de Cambrai, on craint qu'il ne lui ait pas suffi de son zèle pour obtenir le résultat qu'il se promet et qui doit être de ramener à l'étude de ses devanciers. Les noms de Du Fayt (1) et de Josquin Despretz sont sur toutes

(1) Le 6 octobre 1858, M. Lefebvre, secrétaire-général de la Société d'Émulation, a communiqué à ses collègues ses observations sur une

les lèvres, et la crainte qu'on exprime est particulièrement motivée sur le caractère des compositions que M. de Try a empruntées au recueil de M. de Coussemaker (1).

Les élèves de la maîtrise se font entendre et les chants qu'on a choisis ne tardent pas à captiver l'attention (2); l'oreille qui les reçoit s'en étonne d'abord, puis cherche à les comprendre, et finit par leur reconnaître un caractère de simplicité et de grandeur qui, pour trouver de fort belles applications, n'a besoin que d'être plus généralement connu.

Le succès du premier morceau fait bien augurer du second, on l'écoute avec un plaisir plus grand encore et, après le dernier, qui a pour auteur l'organisateur du concert, M. de Caumont s'avance vers M. de Try, lui serre affectueusement la main et lui annonce qu'il sera heureux de lui décerner, au nom de la Société française, une médaille commémorative qui devra l'engager à persévérer dans l'étude de la musique ancienne et à en propager l'enseignement.

pierre tumulaire que M. le chanoine Thénard a trouvée dans sa demeure et qui représente une « scène de la Résurrection en haut-relief « d'un beau travail. » Il a constaté que ce relief « offre ceci de par- « ticulier qu'aux quatre angles, l'artiste s'est passé la fantaisie de « sculpter un véritable rébus sur le nom du défunt, » et ajoute que « l'épigraphe placée sous le sujet principal rectifie une erreur commise « par M. de Coussemaker, d'après Fétis, et prouve que Guillaume « Du Fayt est mort à Cambrai et non à Rome. »

(1) Voir, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation* (années 1840-41), la notice de M. de Coussemaker sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du Nord.

(2) Ces compositions sont : 1°. un *Sanctus* de la messe *Christus resurgens*, par Vaupullaire; 2°. *En espérant*, chanson de Cabillau; 3°. un *Salve Regina*, par Orlando Lasso; et un *Ave verum*, par M. de Try.

M. de Try demande alors la parole et s'exprime ainsi :

## MÉMOIRE DE M. DE TRY.

J'ai honte d'élever la voix, au milieu de cette réunion de savants venus de tous les points de la France. Voué depuis mon enfance à la musique, je me suis plus exercé à manier l'archet que la parole. Modeste représentant de cet art puissant et enchanteur, qui joue un si grand rôle dans notre civilisation, tant honoré par les anciens, et tant cultivé par les modernes, j'ai reçu un bienveillant accueil, dans cette compagnie, qui a daigné m'associer à ses travaux : pour donner au Congrès un intérêt de plus, mes honorables collègues m'ont prié de faire exécuter quelques œuvres musicales composées, dans le cours du moyen-âge, par les maîtres de chapelle qui m'ont précédé à la cathédrale de Cambrai. Cette invitation fut pour moi un honneur, honneur dangereux, parce qu'il m'imposait l'obligation de mettre sous les yeux du Congrès l'historique sommaire de notre maîtrise qui remonte à une haute antiquité. Jaloux de jeter dans mon travail, sinon l'intérêt d'une parole saisissante et animée, du moins celui de la vérité, je m'empressai de consulter les écrits de notre bibliothèque qui traitent de cette matière. Ma curiosité n'était qu'à demi satisfaite, quand, soudain, j'apprends qu'un homme habile avait composé un ouvrage aussi complet que possible sur la maîtrise de Cambrai, depuis son origine jusqu'au XVIIe. siècle. Cet homme, aussi profond érudit que savant aimable, d'une patience infatigable et qui croît avec les difficultés, dont les travaux, récompensés par l'État, ont rendu à la science des services signalés, c'est M. de Coussemaker. J'ai lu son livre avec avidité (*Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai*). J'y ai trouvé plus que je ne cherchais. Abréger l'œuvre consciencieuse et savante de cet honorable

antiquaire, emprunter les faits saillants relatifs à mon dessein, voilà ma part dans l'exposé que vous allez entendre — jusqu'à la fin du XVII^e. siècle.

Les recueils que renferme la bibliothèque publique de Cambrai et que nous avons entrepris de faire connaître aux amateurs de notre ancienne musique, se distinguent moins par leur nombre que par le choix auquel semble avoir présidé une main habile. Cependant nous n'en devons, sans doute, la conservation qu'au hasard qui les aura dérobés au vandalisme révolutionnaire. Cette collection se compose de recueils imprimés et de manuscrits; il en est de rares et d'intéressants, mais les plus précieux et les plus importants sont les manuscrits; ils contiennent, en effet, presque tous des compositions totalement inédites ou de la plus grande rareté; quelques-uns, tels que le n°. 124, renferment un assez grand nombre de pièces de différents genres, d'auteurs inconnus jusqu'à ce jour. Il nous suffira, nous le pensons, de citer ici les noms de ces compositeurs pour appeler sur eux l'attention des biographes. Nous y trouvons les suivants: Cabilliau, Pierre du Cornet, Doude-Schuère, Ducrop-Gheerkin, Gheerkin de Hondt, Philippe Lapperdey, Pierkin de Raedt, Jacques de Reux, Gheerkin de Wale, Vaupullaire; tous appartiennent à la fin du XV^e. siècle, ou au commencement du siècle suivant.

En recherchant à quel établissement avaient appartenu ces recueils, nous avons trouvé que la plupart provenaient du chapitre métropolitain et qu'ils étaient affectés à l'usage du chœur de *Notre-Dame*. Cette église possédait une maîtrise. — Il n'est question ici de cette institution que sous le rapport musical proprement dit, — car il est certain que, dès la fin du X^e. siècle, l'Église de Cambrai avait déjà une école dans laquelle on enseignait le chant ecclésiastique (Voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 40). Cette église possédait

donc une maîtrise qui devait être d'une certaine importance aux XVe. et XVIe. siècles, lorsqu'on remarque combien la musique des artistes de cette époque était hérissée de difficultés de notation ; combien l'exécution de leurs compositions, toujours privées d'accompagnement instrumental, demandait de justesse et de précision. Cependant aucun des auteurs qui ont écrit sur l'Histoire de Flandre ou particulièrement sur celle de Cambrai, ne donne de renseignement sur cette institution, bien qu'il en soit sorti des artistes qui ont joui d'une certaine réputation à l'époque dont nous parlons. Tout ce que nous avons pu trouver à ce sujet consiste dans la note suivante, tirée d'un manuscrit de l'abbé Tranchant, qui repose à la bibliothèque de Cambrai sous le n°. 917. « Il y a encore dans cette église, dit-il, plusieurs enfants de chœur qui sont instruits dans la piété, dans le chant musical et au service de l'autel. Dans le commencement il n'y en avait que cinq, après six, ensuite huit ; finalement, le nombre fut augmenté jusqu'à dix. Ces enfants sont nourris et entretenus aux dépens du chapitre. Quand ils sortent de la maîtrise, après avoir servi l'Église pendant huit ans, s'ils ont de la disposition pour l'étude et qu'ils s'y appliquent, ils jouissent chacun d'une bourse qui leur donne l'aisance de parvenir à la prêtrise ; s'ils n'ont point de talent pour les lettres, le chapitre leur donne une récompense. » Nous nous trouvons donc restreint au petit nombre d'indications que nous avons pu recueillir, mais qui suffiront, du moins, pour démontrer qu'on doit regretter l'oubli des historiens sous ce rapport. Les recueils de musique de la bibliothèque de Cambrai vont nous fournir quelques-unes de ces indications. D'abord, les mss. nos. 6 et 11, qui datent au moins du commencement du XVe. siècle, et qui contiennent tous deux les mêmes pièces de musique, dont une est certainement et qui sont peut-être toutes du célèbre Du Fayt, servaient l'un au premier, l'autre

au deuxième chœur. De ce fait nous pouvons induire la conséquence, que l'église de Notre-Dame de Cambrai était dès cette époque en possession d'un assez grand nombre de chanteurs capables d'exécuter la musique des maîtres de l'école de Dufay, et que ces chanteurs recevaient leur éducation musicale dans la maîtrise de la métropole. Cette conséquence ne paraîtra pas trop rigoureuse, si nous produisons des preuves d'où il résulte qu'une école dans laquelle, indépendamment du plain-chant, on enseignait la musique figurée, était attachée à cette église dès le milieu du XV^e^. siècle, et qu'au commencement du XVI^e^., il s'y était formé des musiciens distingués.

On lit dans un récit de l'entrée solennelle de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, qu'en 1442, « en widant de « l'église les enfants d'autels cantèrent un motet au pulpitre, « tournez le vizage vers l'autel. » — Dupont : *Histoire ecclésiastique*, partie IV, note 3, p. 11.

Sept ans après, au départ de Philippe-le-Bon : « 11 petits « des enfants d'autels cantèrent une canchonète de laquelle « un des gentils hommes du Duc tint le tenure. »

Ce même passage est cité par M. Wilbert, président de la Société d'Émulation, dans son *Rapport sur les monuments de l'arrondissement de Cambrai*, lettre avant-propos, page XI.

En 1477, la maîtrise était dirigée par un homme habile, Martin Hanard, chanoine de la cathédrale. Quant à la preuve qu'il est sorti des musiciens de réputation, nous la puisons dans le ms. n°. 6, sur l'une des gardes duquel on lit les inscriptions suivantes : « Claudin Dothegnie, enfant de « chœur de Notre-Dame de Cambrai, 1520 ; Joannes Lupus, « enfant ; Arnoldus Causin ; Virgo, enfant ; Robin Chen- « neau, enfant de chœur de Notre-Dame de Cambrai, l'an « 1528. »

Parmi ces noms, deux appartiennent à des artistes connus, Jean Lupus, qui a joui d'une réputation assez brillante, et Arnold Causin, dont les compositions sont contenues dans un recueil en plusieurs volumes, publié de 1532 à 1543, par Jacques Moderne, sous le titre de : *Mottetti delle fiore*, — Kiesewetter, *Mémoire sur les musiciens néerlandais.* — Il est à croire que ces artistes ne sont pas les seuls qui soient sortis de cette école, car elle a eu à sa tête des maîtres du plus grand mérite.

Ceux de ces maîtres dont nous avons pu recueillir les noms sont *Martin Hanard*, chanoine de la cathédrale et maître des enfants de chœur vers 1477, époque à laquelle Tinctoris lui dédia son *Traité des notes et des pauses ;* Josquin Després, le plus célèbre de tous les musiciens du XVe. siècle, qui fut directeur de musique de la cathédrale, vraisemblablement vers 1495 ou au commencement de 1500. Jean Manlius, dans ses *Remarques sur les lieux communs de Melancton*, cite une anecdote relative au séjour de Josquin à Cambrai : un chanteur s'était permis de broder un passage d'un motet de sa composition; Josquin s'emporta contre lui et lui dit : « Pourquoi ajoutez-vous ici des orne- « ments? Quand ils sont nécessaires, je sais bien les écrire. » Fétis, *Biog. des musiciens*, tome III, p. 280.

Jacques de Kerle, né à Ypres au commencement du XVIe. siècle, fut chanoine et directeur du chœur de la cathédrale de Cambrai, d'où, quelques temps après, il passa au service de l'empereur Rodolphe II, en qualité de maître de chapelle. On a publié un grand nombre de compositions de de Kerle à Venise, à Munich, à Nuremberg; et il existe des messes manuscrites du même musicien dans les archives de la chapelle papale.

Laurent de Vos, né à Anvers en 1533, aussi célèbre par son patriotisme que par son savoir musical, qui fut maître

des enfants de chœur de la même église, frère du fameux peintre Martin de Vos, était attaché comme musicien à la cathédrale d'Anvers, lorsque sa réputation le fit appeler aux fonctions de la direction de la musique de la métropole de Cambrai par l'archevêque Louis de Berlaymont, qui ne tarda pas à l'honorer de son amitié. De Vos voua le plus vif attachement à son bienveillant protecteur, et ce fut cet attachement qui, plus tard, servit de prétexte à la condamnation qu'on fit peser sur lui. Lacroix, du Maine, dit que Laurent de Vos est auteur de motets et de chansons qui furent publiés; mais il ne cite ni le nom de l'éditeur, ni le lieu où ils furent imprimés. Balique et Cotolendi parlent aussi d'un motet à *grands chœurs* que composa Laurent de Vos et dans lequel fut retracée, en quelque sorte, l'histoire des troubles du temps. Ce fut, paraît-il, lors de l'exécution de ce motet, à laquelle assistait d'Ynchy, que Laurent de Vos fut saisi et mis en prison. On lit dans la *Revue cambrésienne*, année 1838, page 81 : « Laurent de Vos composa un motet à grands chœurs, de plusieurs psaumes, qui étaient si artistement arrangés, que toute l'histoire des troubles de ce temps y était décrite, l'usurpation tyrannique d'Ynchy, la perfidie du prévôt et de sa cabale; l'ingratitude, la révolte et la mort funeste de plusieurs bourgeois; l'éloignement et le malheur de l'archevêque, la vaine espérance des secours du duc d'Alençon et le peu de durée de la gloire des méchants. — Ce motet fut chanté après les Vêpres, un jour de fête solennelle; d'Ynchy l'entendit, il entra dans une si terrible fureur qu'il ordonna que l'on saisît incontinent le maître de musique. On le conduisit en prison, sans autre forme de procès; d'Ynchy, de son autorité privée, ordonna qu'on le pendît: on lui représenta vainement que l'usage demandait que l'on appelât le juge de l'Église; qu'il fallait faire la cérémonie de la dégradation; rien ne put arrêter ni suspendre l'exécution d'une sentence contraire à toutes les règles. »

Philippe de Mons, un des plus célèbres musiciens du XVI^e. siècle, fut trésorier et chanoine de la métropole. Quoique ce digne émule de Roland de Lassus ne fut point préposé à la maîtrise et qu'il ne résida que peu de temps à Cambrai, il n'a pas moins dû exercer une influence utile sur cette institution, soit par ses conseils, soit par ses ouvrages. Si les noms de tous les maîtres du chœur de Notre-Dame ne sont point arrivés jusqu'à nous, il devient incontestable, par ceux que nous venons de citer, qu'à partir du milieu du XV^e. siècle, cet établissement a été dirigé par des hommes de mérite. Il est probable même que, déjà auparavant, il y avait eu à sa tête des musiciens habiles. Rappelons-nous, en effet, que Cambrai est proche de Bavay, patrie d'Okeghem, et de Chimay, lieu de naissance de Du Fayt; que la bibliothèque de Cambrai possède dans les manuscrits 6 et 11 des compositions de Du Fayt et peut-être d'autres musiciens contemporains, qui étaient exécutées à Notre-Dame; ce qui peut donner à croire que ces maîtres ont dirigé cette école pendant un certain temps.

Si ces faits étaient prouvés, il en résulterait que Cambrai aurait été le berceau et le centre de cette école gallo-belge d'où sont sortis tant d'artistes célèbres à la fin du XV^e. siècle. Quoi qu'il en soit, nous pouvons conclure, il nous semble, de ces indications, que la maîtrise de Cambrai a été d'une certaine importance pour l'art et qu'il s'y est formé des artistes distingués. Notre-Dame n'était pas la seule église de Cambrai qui eût une maîtrise : le passage suivant du récit de l'abbé de Saint-Aubert, que nous avons cité précédemment, fait voir que l'église St.-Géry en possédait une : « Au disner, il y heult « grant jubilé des enfants de cuer de Notre-Dame et de « saint Jéri, qui cantèrent plusieurs fois lun après lautre, « des trompes, des ménestraux, des chantres de Mons^r. et « plusieurs instruments de Sos et de Hiraux qui estoient

« venus de plusieurs pays, » page XIV. On appelait instruments de sos ou de sons, les instruments ordinaires, et instruments de hirauts ou hérauts, ceux des trouvères et des jongleurs. Il est fâcheux que les écrivains de cette époque et ceux qui ont écrit postérieurement, ne nous aient pas mis à même de suivre l'histoire de cet établissement dans toutes ses phases. Nous pouvons dire seulement qu'il s'est maintenu jusque vers la fin du XVII^e. siècle : les mss. 14, 15, 16, 22, et un autre rangé parmi les livres imprimés sous le n°. 7939, renferment des compositions à un et deux chœurs des maîtres qui paraissent avoir dirigé l'école pendant le XVII^e. siècle. Plusieurs de ces compositions ne sont pas dépourvues de mérite. Il est vraisemblable que, parmi les artistes qui ont puisé leur première éducation dans la maîtrise de la métropole, quelques-uns sont nés à Cambrai même.

Pendant le XVIII^e. siècle tout se maintint apparemment sur le même pied. Nulle raison pour croire qu'il en fut autrement. Toutefois, nous ne *pouvons rien affirmer, puisque les documents nous manquent.* Mais voilà que tout-à-coup la Révolution éclate ; au milieu des passions qui agitent les esprits, le trône s'écroule, la tête d'un roi est jetée en défi aux nations, les couvents sont vendus, les moines chassés ou mis à mort, les églises transformées en magasins, heureuses, quand elles échappent aux marteaux des démolisseurs. Des montagnards en délire veulent chasser du sol français le Dieu du ciel et de la terre, et placent sur l'autel de Notre-Dame la déesse Raison. Plus d'églises, plus de maîtrises ! les jeunes enfants qui n'avaient appris qu'à chanter les louanges du Seigneur, se dispersent comme des oiseaux à l'approche de la tempête. Mais ne craignons rien : Dieu sait mettre un frein aux flots des révolutions comme aux flots de la mer. Du milieu de cette affreuse tourmente sort un homme prédestiné à

ressaisir les joies vives de la France : escorté de cent victoires, il se présente aux suffrages du peuple, qui le proclame consul; la paix rendue à l'État, il rappelle les prêtres, relève les autels, et signe le concordat avec Pie VII. Les pasteurs sont rendus à leurs troupeaux, et Cambrai voit revenir dans son sein un digne et illustre prélat. Tout se réorganise sous sa sage et paternelle administration.

Le Congrès ne sera peut-être pas fâché de voir le progrès qu'a fait notre maîtrise depuis cette époque.

En 1803, l'an XI de la République, le 23 floréal, MM. les administrateurs de la fabrique nomment Joseph Mafille, ancien musicien de la paroisse épiscopale du département du Nord, aux fonctions de premier clerc de ladite paroisse.

Un an après, l'an XII de la République, sur l'exposé d'un membre de l'administration de faire choix, pour le service de l'église, de quatre enfants de chœur, dont deux thuriféraires et deux acolytes, l'administration n'ayant rien tant à cœur que de contribuer à l'éclat et à la pompe des cérémonies religieuses, a adopté cette proposition.

La même année, le nombre des enfants de chœur est porté à six. Ici nous apprenons que ces enfants ne sont pas seulement attachés comme thuriféraires et acolytes. Le passage suivant, extrait du livre des délibérations du Chapitre, nous apprend qu'ils devaient subir un concours vocal pour y être admis. Sur dix enfants présentés à M. le Curé, deux furent reçus, après avoir été examinés par le sieur Mafille, grand-clerc de la paroisse, pour s'assurer si leur voix était bonne.

L'an XIII de la République, M. le Curé expose combien il désire voir jouir les enfants de chœur du bénéfice de l'instruction. D'après ce référé, l'administration décide que M. le Curé aura à se concerter avec M. Dupont, prêtre, sur l'instruction à leur donner.

La même année, le 27 frimaire, pour ajouter à la pompe

du culte divin, un organiste, réunissant toutes les qualités physiques et morales, sera reçu au traitement de 150 livres, sur laquelle somme il sera obligé de payer son souffleur. Une institutrice de cette ville, Mlle. Anne Délévacq, est nommée organiste.

Le 20 juillet 1807, M. le Curé demande si l'on ne trouverait pas à propos de faire apprendre la musique aux enfants de chœur : cette proposition est accueillie favorablement; mais, on observe que la pénurie de l'administration ne permet pas de la réaliser; à quoi M. le Curé répond « qu'il a par « devers lui des moyens à peu près suffisants pour parvenir « à cette fin. » Alors l'assemblée arrête que l'on enseignera la musique aux enfants de chœur. M. Dupont, prêtre, est nommé leur maître à cet effet, et il voudra bien en même temps les former à chanter les versets. Cependant cette institution semblait présenter une lacune : on sentait le besoin de donner à ces enfants un maître versé dans l'art musical.

Trois ans après, le 31 mai 1810, le sieur Tronville, musicien attaché à l'église St.-Jacques, à Douai, est reçu en qualité de quatrième chantre (place vacante), à raison d'un fr. par jour; et, pour l'indemniser de ses frais de voyage, on décide qu'il lui sera payé, la première année, 400 fr. au lieu de 365; et l'on arrête, en outre, qu'il sera chargé de l'instruction musicale des enfants de chœur; qu'on lui accordera, pour chacun d'eux, une somme de 6 fr. par mois, et qu'il leur sera fourni : 1°. une soutane noire de drap de Silésie; 2°. trois paires de souliers chaque année, aux approches de Pâques, de l'Assomption et de Noël; 3°. trois paires de bas de laine dont deux teintes en noir et une en rouge.

En 1811, afin de donner cet ensemble, sans lequel la musique la plus belle, la plus mélodieuse et la plus savante,

ne produit qu'une faible partie de l'effet que l'on doit en attendre, MM. les Conseillers de la fabrique obligent les serpentistes et chantres à faire des répétitions préliminaires. Cette obligation fait naître immédiatement la jalousie parmi le bas clergé de la cathédrale.

Le sieur Mafille, grand-clerc, présente une pétition à l'effet d'être nommé maître de chapelle; il motive sa demande sur la nécessité d'avoir quelqu'un qui ait qualité pour conduire le chœur, et pour forcer les membres qui le composent à se trouver aux répétitions qui doivent avoir lieu pour assurer le succès de la musique; il ajoute qu'il ne demande que le titre, sans prétendre à aucune demande d'augmentation de traitement.

Un membre fait observer que c'est à Monseigneur qu'il appartient de créer de nouveaux titres dans la cathédrale; que, bien que le sieur Mafille ne demande rien pour le présent, la concession du titre désiré entraîne nécessairement après elle l'obligation d'accorder une rétribution quelconque; que l'établissement d'un maître de chapelle doit suivre, et non devancer celui d'une maîtrise; que, jusqu'à ce que le département ait voté des fonds particuliers à cet objet, il lui paraît prématuré de s'occuper du maître de chapelle; qu'enfin ce titre n'allant nulle part, sans celui de maître des enfants de chœur, l'accorder au sieur Mafille, ce serait déclarer que lesdits enfants sont retirés de la garde du sieur Tronville, à qui, cependant, l'administration a plus d'une fois témoigné sa satisfaction.

Le 15 août 1812, 100 fr. sont alloués pour les musiciens qui doivent jouer au *Te Deum* de la fête.

Le 10 mai 1813, on fait l'acquisition d'une basse, qui servira à apprendre cet instrument aux élèves.

Le 26 novembre de la même année, le sieur Quéva, musicien attaché à la cathédrale, informe Messieurs du chapitre

que la modicité du traitement ou gratification qu'il avait reçu jusqu'à ce jour, ne lui ayant pas procuré de quoi satisfaire aux besoins de sa famille, il s'est vu obligé de chercher une place plus lucrative qu'il vient d'obtenir à Anvers. Je parle de ce musicien, parce qu'il fut plus tard grand-clerc, et qu'il dirigea long-temps la musique de la cathédrale. Sept jours après, le sieur Quéva témoigne l'intention de reprendre la place qu'il occupait avant de se rendre à Anvers; l'assemblée y consent aux mêmes conditions que la première fois.

Le 8 août 1814, nomination du sieur Pierre Soyez comme organiste.

Le 16 octobre 1816, M. Quéva est nommé petit-clerc.

En 1818, un maître d'écriture, aux appointements de 180 livres, donne des leçons aux enfants de chœur chez le sieur Tronville.

Le 9 décembre de la même année, départ du sieur Mafille et nomination de M. Quéva à la place de grand-clerc.

Le 5 septembre 1819, le sieur Charles François est nommé petit-clerc, en remplacement du sieur Quéva. C'est le père d'Henry François, professeur distingué de violoncelle à l'école communale de Douai. Il fut élève de la maîtrise de Cambrai pendant huit ans.

Le 28e. jour du mois de mai 1820, MM. les membres du chapitre louent une maison près de la cathédrale (qui porte, encore aujourd'hui, l'enseigne de *l'Ange-Gardien*) pour y réunir les enfants de chœur. M. le Président croit qu'il est nécessaire, et même urgent de nommer une personne prudente et capable de diriger ladite maison pour surveiller la conduite des enfants qui y seront prochainement introduits, et enfin pour diriger la maîtrise. M. le Président propose, à cet effet, M. Demory, prêtre du présent diocèse, qui est nommé à l'unanimité.

7 août 1820.—Voici un fait qui prouve que les enfants fai-

saient toute leur éducation chez le sieur Tronville, aidé par d'autres professeurs payés par le Chapitre. Un membre ayant proposé de reconnaître les services rendus par le sieur Tronville, — en lui accordant une armoire qu'il avait demandée, et qui avait été placée dans sa maison pour le service des enfants de chœur, lorsqu'ils la fréquentaient, — l'Assemblée a accordé ladite armoire au sieur Tronville.

10 janvier 1821. — Vu la nécessité d'augmenter le nombre des enfants de chœur, et de six les porter à dix, il avait été annoncé un concours pour procéder au choix des quatre enfants nouveaux. — Le même jour, l'Assemblée convoquée pour faire ce choix, le concours a été ouvert, et après avoir fait chanter, séparément, environ vingt-cinq enfants, elle a admis quatre enfants que réclamaient les besoins de l'église.

Le lendemain 11 janvier 1821, après avoir reçu le certificat de M. le docteur Delbarre, chirurgien, qui atteste que les enfants de chœur reçus la veille ne sont atteints d'aucune infirmité, M. le Président, au nom de l'Assemblée, fait entrer leurs parents, et leur dit que, d'après l'article 6 du réglement approuvé par Mg^r. l'Évêque, ils doivent s'engager à laisser leurs enfants l'espace de huit ans à la maîtrise, ce à quoi ils consentent. Le succès de la maîtrise, l'augmentation des ressources pécuniaires, tout décide bientôt le Chapitre à faire l'acquisition d'une maison, et en 1828, on achète, rue St.-Georges, le local habité aujourd'hui par les enfants de chœur.

Voici quels étaient, en 1830, les appointements des divers employés de cet établissement :

M. Beccue, prêtre, directeur, 800 fr., plus 200 fr. comme diacre d'office ;

Tronville, maître de musique, 1,200 fr. ;

François, petit-clerc, sous-maître à la maîtrise, 500 fr. ;

Deloffre, professeur d'écriture, 200 fr.

En 1831, il est question pour la première fois de M. Tronville fils, comme attaché au chœur de la métropole, aux appointements de 100 fr. par an.

Le 18 mars 1834, le Bureau admet le sieur Tronville fils, en remplacement de son père, décédé, comme maître de musique des enfants de chœur, et le sieur Drubay, Alexandre, comme serpentiste, en remplacement du sieur Tronville père, décédé. L'Assemblée a suivi avec intérêt la vie simple et dévouée du sieur Tronville père: durant vingt-trois ans, il fut professeur à la maîtrise, et maître de musique à Cambrai. Que de regrets n'a-t-il point laissés à sa mort! Ses amis, ses élèves se rappellent encore avec bonheur les charmes de sa conversation, la solidité de ses connaissances musicales, la méthode simple, mais habile, qu'il suivait, et le caractère sérieux de ses leçons. Homme d'un goût naturel et simple, il méprisait tout ce qui n'était pas classique. Ces bonnes traditions furent suivies par son fils, excellent musicien et violoncelliste distingué, jusqu'en 1840. — A cette époque, la place de maître de chapelle devint vacante en même temps que celle de professeur de violoncelle à l'école communale, les deux administrations se réunirent; un concours public pour cette double place fut annoncé en France, en Allemagne et en Belgique.

Je fus admis à comparaître devant le Jury: le succès couronna mes efforts, je fus nommé professeur à l'école communale et maître de chapelle. Il y a bientôt dix-huit ans que j'ai l'honneur d'occuper ce poste; mon but a été de m'élever à la hauteur de mes illustres devanciers, de propager leurs saines doctrines, de répandre et d'inspirer à tous mes élèves le goût du simple, du naturel et du beau; en un mot, de travailler de toutes mes forces à la prospérité de la maîtrise.

Peut-être n'ai-je pas échoué complètement dans mon en-

treprise. Mais je dois plus, il faut que je l'avoue, au bienveillant concours du clergé et de Mgr. Régnier, notre archevêque, qu'au faible talent dont mes concitoyens me louent. Grâce à la bienveillance dont m'honorait Mgr. Giraud, qui aimait les arts, et en particulier la musique, le nombre des élèves a été porté de 12 à 18, il pourra croître encore, car je dois le dire, toutes mes propositions sont bien accueillies et se réalisent : un orgue d'accompagnement a été placé dans le chœur : M. l'abbé Gombert, directeur de la maîtrise et organiste de la cathédrale, enseigne cet instrument aux enfants qu'il a sous sa garde ; M. l'abbé Boniface, sous-directeur, est chargé de l'enseignement littéraire.

Il y a quelques années déjà, sur ma demande, on fit venir de Lille un ténor qui possède une voix magnifique. M. Damase fut engagé en cette qualité à la métropole, aujourd'hui il occupe la place de grand-clerc, en remplacement du sieur Quéva, décédé.

Je crois donc accomplir un devoir en rendant un hommage public de reconnaissance aux membres du Chapitre, et à Mgr. Régnier, notre illustre et saint prélat.

Cet exposé, Messieurs, vous a paru, sans doute, un peu long ; je ferai ma péroraison par l'exécution d'un motet émanant de notre maîtrise, il a obtenu un plein succès à Paris, dans les églises de la Madeleine et de St.-Roch ; vous jugerez, en l'écoutant, ce que peut notre chapelle avec ses modestes ressources.

Après cette communication, écoutée avec un intérêt soutenu, M. Lefebvre soumet à l'Assemblée le Mémoire suivant, dont la lecture est plusieurs fois interrompue par des marques non équivoques du plaisir qu'on trouve à l'entendre.

## LES VILLES D'OCCUPATION SOUS LOUIS XI.

Examinons ensemble cette carte d'Europe, dit un jour Socrate à son élève Alcibiade, qui aimait à parler et tirait vanité des vastes propriétés territoriales dont il devait se trouver en possession à sa majorité. — Vous plairait-il de me montrer l'Attique? Alcibiade eut quelque peine à la découvrir, modestement resserrée entre deux petites taches figurant la mer de Myrtos et le golfe Saronique. — Maintenant que nous tenons l'Attique, je ne serai pas fâché de voir vos terres, ajouta l'impitoyable railleur. — Le futur grand-propriétaire humilié, confus, n'eut garde de chercher. La leçon porta ses fruits, en ce sens que l'ambition du fils de Clinias changea d'objet. Si les Athéniens eurent à se louer de cette transformation, on peut l'apprendre de Plutarque et de Cornelius.

L'humiliation infligée à l'illustre neveu de Périclès n'est pas sans analogie avec celle que subissent souvent les écrivains de province, dont l'ambition se borne à débrouiller les annales de la ville ou de la contrée qui les a vus naître. Viennent-ils, chance rare, à découvrir des documents inédits, propres à mettre sous leur véritable jour quelque épisode historique peu ou mal connu, d'intérêt local, avant tout, mais se rattachant néanmoins à l'histoire générale par les personnages qui y figurent : ils conçoivent pour ce qu'on pourrait appeler leur *propriété*, un enthousiasme fort légitime, mais qui ne se soutient pas long-temps. En parcourant, aux époques correspondantes, les travaux d'*ensemble* des maîtres de la science, ils ont trop vite occasion de s'assurer qu'on y mentionne à peine les faits dont l'éclaircissement a nécessité de longues et patientes recherches, mais dont le patriotisme de clocher exagérait l'importance. C'est que la grandeur du but ne s'apprécie pas d'après les efforts qui ont servi à l'atteindre.

Nous avons, il faut bien l'avouer, éprouvé une déception, un mécompte de ce genre, après avoir terminé le petit travail que l'on va lire sur les relations de Louis XI avec la ville de Cambrai. Nous n'avons pas cru pourtant devoir le sacrifier, pour diverses raisons. La principale est que, à notre sens du moins, il peut servir à élucider un point assez mal connu ou peu étudié de la politique de ce prince. Nous voulons parler du droit qu'il s'arrogea un jour, triste jour pour le pays, de s'emparer, à titre d'*occupation*, de certaines places de guerre dépendantes indirectement de la succession de Charles-le-Téméraire. En quoi consistait cette distinction captieuse de ville occupée ou de ville gagnée? L'histoire de Cambrai de 1477-1479 répond suffisamment à cette question. Ces deux années, personne ne l'ignore, marquent au nombre des plus importantes du règne si rempli de Louis XI.

Charles-le-Téméraire venait de justifier une dernière fois son nom, en tentant la fortune sous les murs de Nancy. On sait qu'il paya de sa vie ce suprême effort d'une valeur brutale. Il laissait une fille, la douce et poétique Marie de Bourgogne, héritière d'une couronne allégée de bien des fleurons déjà, mais trop lourde encore pour la faiblesse d'une jeune femme de 20 ans. Louis XI prit à cœur de l'aider à porter plus aisément le fardeau du Pouvoir, et ne trouva rien de mieux pour cela que de la débarrasser d'une partie de son riche héritage. En Bourgogne, ce fut le droit de garde-noble qu'il allégua. Il voulait garder ces provinces, le bon cousin! pour Mademoiselle de Bourgogne, sa parente. En Artois, il argua du droit de confiscation, comme châtiment des méfaits de Charles-le-Téméraire à son endroit. Pour la Picardie, il invoqua le retour à la couronne stipulé dans le traité d'Arras. Le Hainaut, le Brabant, offraient de plus grandes difficultés, les prétextes pour s'en emparer manquaient absolument.

Mais il appela à son aide la discorde, souffla le feu de la

sédition dans ces contrées en réveillant les prétentions des villes à l'indépendance, paralysant ainsi les efforts qu'auraient pu faire, pour les défendre, ceux qui les gouvernaient au nom de la duchesse ; âmes vénales pour la plupart, d'ailleurs, dont il acheta la trahison à beaux deniers comptant.

Tout cela est connu. Ce qui l'est moins, c'est la manière dont il s'y prit pour établir sa domination dans plusieurs cités dépendantes de l'Empire, et qu'il avait intérêt à avoir sous sa main. Il ne pouvait invoquer aucun titre pour les prendre de vive force. Aussi se borna-t-il à les *occuper* ( chose, à son sens, très-différente ). Ce roi aimait et maniait parfaitement la plaisanterie, témoin les Nouvelles nouvelles qu'on lui attribue. Et, de plus, il en eût remontré, au besoin, aux plus habiles casuistes.

Cambrai, ville d'Empire, à raison de sa position géographique ne pouvait manquer d'être l'une des premières à subir ce joug déguisé. Les détails où nous allons entrer, sur ce qui s'y passa durant l'occupation, vont nous édifier sur ce qu'il faut penser de cette différence subtile entre *occuper* et *prendre :* nous aurons ainsi, et c'est par là que nos recherches touchent à l'histoire générale, nous aurons occasion d'étudier sous un de ses aspects les plus curieux le machiavélisme de ce modèle des rois politiques.

Pour la parfaite intelligence de ce récit, rappelons, en quelques mots, ce qu'était avant Louis XI une ville dont le passé n'a pas été sans gloire. Cambrai, qui n'existait pas au temps de César, est mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin, ce qui reporte sa fondation au III^e^. siècle au moins. Siége de l'un des petits royaumes que Clovis réunit à ses États après en avoir tué ou dépossédé les prétendus rois, elle passa ensuite sous la domination des Carlovingiens. En vertu du traité de Verdun (843), elle échut en partage à Lothaire. Vingt-sept ans plus tard, Charles-le-Chauve s'en empara en même temps

qué d'une partie de la Lorraine, au mépris des droits de ses neveux. Trop faibles pour conserver tous les États de leurs aïeux, Louis III et Carloman l'abandonnèrent à l'Allemagne... Cédée d'abord aux comtes de Hainaut, la ville impériale fut, en 1007, donnée en fief par Henri Ier. à l'évêque Rothard et à ses successeurs. Mais cette cession les investit-elle d'un pouvoir absolu ou partagé avec des magistrats élus par le peuple et défenseurs de ses libertés ? La question est restée indécise, malgré les flots d'encre qui, au siècle dernier, ont été répandus lors de la fameuse querelle de M. de Choiseul, revendiquant ses anciens droits de suzerain à l'encontre du magistrat de la ville. Ce qui est hors du domaine de la contestation, c'est que la deuxième en date, parmi les villes du Nord, elle proclama son affranchissement, en 1076. Après bien des vicissitudes, la charte de Commune, qui avait été confirmée en 1215, par l'empereur Frédéric II, fut abolie définitivement par l'évêque Godefroid. Il y substitua la loi qui porte son nom, dans laquelle il octroya à son peuple la somme de libertés qui n'était pas incompatible avec ses prérogatives. Cette loi Godefroid, modifiée par Jean de Bourgogne en 1446, resta le code des Cambrésiens jusqu'en 1574, époque où fut promulguée, par l'archevêque Louis de Berlaymont, la Coutume du Cambrésis, dont quelques articles sont encore invoqués aujourd'hui par les légistes du pays.

L'évêque, qui était titulaire du siége épiscopal de Cambrai, au temps de Louis XI, s'appelait Jean de Bourgogne. C'était un fils naturel de Jean-Sans-Peur. Le Chapitre, influencé par le *bon duc* Philippe, comme les historiens appellent le cruel ordonnateur des noyades de Dinant, l'avait postulé pour l'évêché de Cambrai, malgré l'illégitimité de sa naissance (1).

(1) Le serment que les évêques de Cambrai devaient prononcer, en prenant possession de leur siége, commençait ainsi : « Ego N...., vir qui

Il était, au moment où l'autocrate bourguignon le désignait à ce poste éminent, simple étudiant à Louvain. C'est là qu'on lui transmit ses bulles. Il faut noter, comme singularité historique, qu'il n'avait pas encore reçu les ordres. Quelques semaines lui suffirent pour franchir les degrés qui le séparaient du saint ministère; et il fut ordonné prêtre le Samedi saint de l'an 1440. Toutefois, ce fut le 10 juillet 1442 seulement, qu'il fit son entrée solennelle à Cambrai, en sa double qualité de prélat et de comte du Cambrésis. Huit jours après, cet étrange évêque partit pour Bruxelles où il avait, dit Dupont, « beaucoup d'habitudes. » Depuis lors il ne remit plus les pieds dans son diocèse qu'administrèrent, quarante années durant, les vicaires capitulaires. Ce coupable abandon d'un poste où le devoir aurait dû au moins le rappeler dans les moments critiques, facilita, on le verra plus loin, les projets de Louis XI, qui profita habilement de cette vacance de fait du siége épiscopal, pour consolider sa domination dans la cité. Mais, avant de recourir à cette *politique de réserve*, pour ainsi parler, le roi usa d'abord de ses moyens ordinaires: l'intrigue et la corruption.

Il transmit ses instructions à M. de Mouy, qui, déjà maître de St.-Quentin, venait de s'emparer du Câteau et de Bohain, à quelques lieues de Cambrai. M. de Mouy dépêcha vers la cité impériale plusieurs gentilshommes, dont l'un, M. de Sains, fit connaître aux trois États, assemblés extraordinairement, qu'il était chargé de demander que les gens du roi fussent reçus à composition « de la manière qu'ils l'avaient été dans les villes voisines. » On ignore s'il produisit, à cette occasion, des lettres du roi. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'une proposition

« sum de legitimo matrimonio procreatus secundum quod legitime « nuptiæ demonstrant..... » (*Manuscrit du XV^e. siècle reposant à la bibliothèque de Cambrai, n°. 240.*)

qui rompait aussi violemment la situation politique du Cambrésis, dont la neutralité était la principale condition d'existence, ne fut pas agréée immédiatement. On demanda, avant de prendre une décision, un délai que des députés envoyés à Mons, pour consulter les ministres de Mademoiselle de Bourgogne, ainsi qu'on appelait la fille du Téméraire, ne purent mettre à profit. Par une fatalité déplorable, M. de Ravesteyn, gouverneur de Mons, se méprit, ou feignit de se méprendre, sur les intentions de ces représentants du Chapitre : il les soupçonna d'être plus attachés aux Français qu'il ne convenait, jugea bon de les retenir prisonniers dans la ville, et les empêcha ainsi de pénétrer jusqu'à la duchesse, ce qui était l'objet de leur mission. Sur ces entrefaites, la nouvelle se répandit que Cambrai avait ouvert ses portes au roi. Ce furent les pauvres délégués des Cambrésiens qui payèrent les frais de cet échec de la politique bourguignonne. M. de Ravesteyn leur imposa une amende de 3,000 écus qu'ils furent obligés de payer, malgré la protection et même l'intervention sans doute fort peu pressante de Mademoiselle de Bourgogne.

Cependant ce bruit de la reddition de Cambrai n'était pas parfaitement exact. La ville n'avait encore rien décidé. Les loups étaient déjà, à la vérité, dans la bergerie, mais ils n'avaient pas encore dépouillé la peau de brebis sous laquelle ils s'y étaient introduits. En d'autres termes, on avait, par privilége spécial, permis à un petit nombre de Français de séjourner librement dans la vieille cité. Et tout s'était borné là. Le plus qualifié d'entre ces privilégiés se nommait Louis de Maraffin, chambellan du roi et son filleul, gouverneur de la Charité, etc. Formé à l'école de son royal parrain, il y avait acquis à un suprême degré ces qualités, que des moralistes chagrins appellent vices, sans lesquelles les grands politiques et les ambitieux n'atteindraient jamais ou atteindraient difficilement leur but. Faux et dissimulé comme son maître, il se

lia d'amitié avec ceux des Cambrésiens qu'il savait disposer de quelque crédit dans la ville, et s'appliqua à donner le change à tout le monde sur les véritables intentions du roi.

C'est ainsi que, pour mieux détourner les soupçons, il ne chercha pas à empêcher les agents du Chapitre, envoyés à Mons, de vendre une partie de leurs biens pour payer leur rançon. Il n'ignorait pas pourtant qu'ils s'étaient rendus dans le Hainaut uniquement pour empêcher l'ordre de choses qu'il aspirait à établir. Il n'essaya pas davantage de créer des obstacles à l'exercice du droit que quelques-uns d'entre eux, dignitaires ecclésiastiques, prétendaient avoir de continuer, quoique absents, à pourvoir aux vacances des emplois dont la collation leur avait appartenu jusqu'alors. Mais s'apercevant que cette politique tortueuse, toute de concessions et d'atermoiements, réussissait peu, parce que les bourgeois, de même que les nobles, se tenaient en défiance de ses desseins, il changea de batteries et attaqua les difficultés de front. Et pour commencer, il attira à son parti, à prix d'argent (la chronique va même jusqu'à préciser la somme), Gui Rosel et Pierre de Wingle (on ne nomme que ceux-là, mais il y en eut bien d'autres) qui, pour divers motifs, jouissaient dans le pays d'une influence considérable. Voici en quoi ils lui furent particulièrement utiles. La citadelle que l'on admire aujourd'hui à Cambrai n'existait pas encore : elle ne devait être construite que 76 ans plus tard par Charles-Quint, aux frais des habitants.

Mais, en dehors de l'enceinte de la cité, s'élevait alors un château dit de Selles (1), dont la possession jusqu'à un certain point assurait celle de la place. De Wingle et Rosel promirent de lui en livrer les clefs au moment qu'il jugerait le plus

(1) M. de Sismondi paraît croire que le château de Selles était une localité particulière du Cambrésis.

convenable. On croit qu'ils y mirent cette condition, que Louis sanctionnerait, par sa présence à Cambrai ou autrement, ce qui aurait été entrepris pour ses intérêts. Maraffin adhéra à tout ce qu'on voulut. Et bientôt la forteresse fut occupée par les Français. A une époque que nous n'avons pu encore préciser, mais qui est certainement le commencement du mois de mai 1477 (1), Louis XI étant venu à Cambrai, y fut reçu à composition, et même réussit à négocier et à conclure avec les bourgeois un emprunt de 40,000 écus que, du reste, il leur restitua intégralement dans la suite. Il obtint aussi des habitants une déclaration par laquelle ils consentaient à être régis en souveraineté et gouvernés par lui. On sait assez ce que valent des protestations de ce genre faites sous la pression des circonstances, ou résultat de l'enthousiasme du moment.

Ces succès inespérés, il les dut à son talent incontesté de manier les esprits du commun peuple, surtout en affectant une simplicité de vêtements et de langage dont aucun souverain n'avait donné l'exemple avant lui. Sa fausse bonhomie n'excluait pas, d'ailleurs, une éloquence où l'art n'avait rien à voir, mais qui n'en était pas moins puissante pour cela. Il faut avouer aussi, et nous l'avons insinué déjà, que la prise ou occupation du château de Selles, effectuée quelques jours

(1) M^lle. Dupont, connue par d'excellents commentaires sur nos vieux chroniqueurs français, a bien voulu, à notre prière, faire des recherches pour préciser cette date. Malheureusement les millésimes manquent dans la plupart des lettres de Louis XI qu'elle a consultées. M^lle. Dupont a dû les restituer par conjecture, ce qui laisse des incertitudes dans les indications suivantes, que nous devons à son obligeance, sur les divers séjours de Louis XI à Cambrai ; 1468, 17 octobre ; 1474, 2 juin ; 1477, 1^er. juin, 2 juin, 6 juin ; 1478, 28 avril, après Pâques ; 8 mai, 9 mai, 8 juin, 10 juin. — Duclos (*Histoire de Louis XI*) cite une lettre datée de Cambrai le 3 juin 1478.

avant l'entrée de Louis, contribua à rendre les Cambrésiens plus traitables sur le chapitre des concessions et des accommodements.

Après avoir fait rafraîchir (ce sont les termes de la chronique scandaleuse) les troupes, que prudemment il avait amenées avec lui, Louis se retira, laissant à Cambrai quelques compagnies de gens d'armes qui allèrent grossir la garnison de la forteresse de la ville. Il ne paraît pas, cependant, qu'en s'éloignant il eût officiellement désigné Maraffin pour commander en son nom. Il semble que ce fut un trait caractéristique de la politique ténébreuse de ce prince, de ne reconnaître, pour ainsi parler, qu'à la dernière extrémité, les agents qu'il employait dans les missions qu'on pourrait appeler de *tâtonnement*. Il se réservait ainsi la possibilité de désavouer, le cas échéant, les coopérateurs qui, par un zèle excessif ou maladroit, auraient compromis son autorité ou son caractère.

A peine le roi était-il parti que Louis de Maraffin déposa le masque de feinte modération, qu'il avait pris pour couvrir ses desseins alors que le succès paraissait incertain ou éloigné.

Persuadé que l'argent est le nerf de la corruption plus encore que de la guerre, pour augmenter le nombre de ses partisans, il détourna, peut-être avec l'assentiment du roi, pour la distribuer à ceux qu'il ne pouvait gagner autrement, une partie de la somme prêtée par les bourgeois et dont il avait été chargé d'opérer le recouvrement. Sûr, désormais, de trouver des complices en nombre suffisant pour tout ce qu'il oserait entreprendre, ce Louis XI au petit pied fit peser sa domination tracassière sur le clergé et la noblesse; mais il ménagea la bourgeoisie et surtout le menu peuple qui, en tout temps et en tous pays, est toujours prêt à applaudir ou à aider à l'abaissement de ceux que le rang ou la naissance place au-dessus de lui.

Si l'on en croit les chroniques locales contemporaines, le despotisme de ce dictateur aurait dépassé, ce que l'on raconte des monarques de l'Orient. Pour humilier les gentilshommes qui s'étaient montrés ou restaient opposants à ses desseins, il contraignait les uns à livrer leur maison pour servir de chenil à ses meutes, car c'était un véritable Nemrod ; il obligeait les autres à loger et entretenir ses valets, dignes serviteurs d'un tel maître. On se figure sans peine ce que ces petits Tartares, le mot est du lourd et boursoufflé Carpentier, se permettaient à l'encontre de leurs hôtes forcés. Heureux si la tyrannie se fût arrêtée à ces mesures plutôt originales que décidément cruelles. Mais Maraffin ne tarda pas à se convaincre qu'il n'avait obtenu que bien incomplètement le résultat où il espérait arriver, c'est-à-dire de rendre impossible toute velléité de résistance à ses projets qui paraissent avoir été de placer Cambrai sous le protectorat de la France, en s'en réservant pour lui-même la souveraineté. C'est ce que tenta, plus tard, Balagny, avec un plein succès : on ne l'ignore pas.

Certain que l'opposition grandissait et recrutait chaque jour des adhérents parmi les bourgeois, il crut qu'il était temps d'essayer de l'intimidation, en frappant quelques-uns des chefs du parti qui lui était opposé et qu'il appelait les *obstinés*. Un renfort de 600 hommes que de Lude, gouverneur du Dauphiné, lui amena le 24 juillet, acheva de dissiper ses craintes sur les suites possibles d'un acte de brutale énergie qu'il méditait et en précipita l'exécution. Ce jour-là même, Arnould Pingré, plusieurs fois bailli, et en ce moment homme de fief du Chapitre, fut arrêté par ordre de de Lude. Pour s'assurer de sa personne, on ne recula pas, la tradition l'assure, devant la nécessité de l'arracher du chœur de l'église Notre-Dame, où il s'était réfugié. Le doyen de St.-Géry, Gilles Nettelet, aurait eu le même sort si, plus heureux, il ne fût parvenu, dit Adam Gélic, à s'échapper en se cachant plu-

sieurs heures durant *ès-vignes de la porte St.-Ladre, couvert d'un habit de Villemin (paysan).*

Le lendemain du jour où les bourgeois avaient renouvelé entre les mains de de Lude le serment de rester dans l'obéissance du roi, Arnould Pingré fut, sans autre forme de procès, décapité ainsi qu'un autre (Le Carpentier dit cinq ou six autres) *obstiné* comme lui. Sa tête fut, pour l'exemple, fichée sur un bâton, au milieu du grand marché de la place publique.

On a cru jusqu'à présent que l'exécution d'Arnould Pingré avait été un véritable meurtre judiciaire. Rien n'est plus exact. Seulement les historiens, sans exception aucune, se sont contentés d'adopter cette opinion sans l'appuyer d'aucune preuve et surtout sans spécifier les raisons, apparentes ou réelles, qui avaient porté le gouverneur de Cambrai à choisir pour victime l'ancien bailli du Chapitre, de préférence à beaucoup d'autres *obstinés.* Nos recherches nous permettent de combler cette lacune et donnent gain de cause à la tradition. Parmi les 1116 manuscrits qui composent le riche fonds de la bibliothèque communale de Cambrai, on doit citer, en première ligne et hors ligne, un précieux recueil (en 43 volumes in-4°.) d'extraits d'actes du Chapitre métropolitain. Il embrasse une période de quatre siècles, de 1364 à 1745. A la date où il faudrait remonter pour trouver des renseignements sur ce lugubre épisode de la domination de Louis XI, on ne trouve absolument rien : pas une ligne, pas un mot. Arnould Pingré pourtant était l'un des officiers du Chapitre. Il avait plusieurs fois rempli les fonctions de bailli. Sous la pression de la terreur qui pesait sur le clergé, le rédacteur du journal capitulaire n'a pas osé même mentionner l'arrestation de l'infortuné! Nous l'avions d'abord accusé d'une coupable indifférence, quand nous nous aperçûmes que l'un des feuillets de garde du volume consacré aux années 1476 à 1479 s'était détaché de

la planchette qu'il était destiné à masquer, et avait mis à découvert (quelle a été notre joie !... un archéologue seul peut le comprendre) la courte, mais substantielle narration que voici, écrite de la main même, tout l'indique, de l'annaliste officiel du Chapitre. La touchante modération avec laquelle les choses sont racontées imprime à ce récit un caractère de vérité tel que nous n'hésitons pas à *le ranger parmi les documents authentiques :*

« Le male journee fut l'an 1477 (1), le nuit St. Jean et « St. Christophe. Le 4^e. jour après, Messieurs les Echevins « chapitre et gens laïcs en le salle du palais firent serment « au Roy en le main de Monsieur le gouverneur du Dau- « phiné, seigneur du Lude. et le jour devant le serment « Arnould Pingré homme de bien et servant de ceans fut « décapité au milieu du marchié laquelle mort fut compleiné « (*sic*) pour avoir (?) de la Loy, en despit de ce qu'il estoit « servant de ceste eglise. et fut pris pour 3 points. Le 1^er. « pour ce qu'il s'estoit mis au banc de ceste Eglise. Le second « pour ce qu'il avoit esté puis (depuis) present en une des « franches maisons de ceans c'est à savoir à le *Corne* en la « justice de lEglise, et avoit fait un clain pour un manant ; « à quoi ledit Arnould toutefois ne avoit point meffait vu « qu'il estoit home de fief de lEglise et que le clain se fist « en la juridiction de lEglise. Le tierche point qu'il avoit « volu conspirer de la mort de Monsieur de La Charité qui « fut chy commis gouverneur par le Roy et qui nous con- « traindit de rompre notre neutralité et (faire) ledit ser- « ment au Roy et le prendre à notre souverain ; lequel gou- « verneur vint en Cambray sans commission, dont le peuple « murmuroit fort disant qu'il ne voloit croire qu'il avoit la

(1) Sans doute parce que c'est ce jour-là que le farouche de Lude fit son entrée *en* Cambrai, à la tête de 600 hommes.

« charge de ce qu'il faisoit en ceste chité. et pourtant à
« l'assemblée des 3 etats qui se fist en chapitre où chacun
« disoit sa déliberation, ledit Arnould en déliberant dist que
« ce seroit bien fait pour les nouvelletés que faisait ledit
« de La Charité que l'on se tinst seur de lui jusqu'à ce que
« l'on sçaroit s'il avoit véritablement ceste charge du Roy.
« qui ne fust point mal délibéré mais il fust mal rapporté au
« dit de La Charité, dont se morut piteusement laquelle mort
« on plaindra à toujours. »

Cette pièce intéressante ne laisse subsister aucun doute sur la cause de l'arrestation de Pingré et de sa fin tragique. Elle démontre, en outre, que Maraffin tarda très-long-temps à déclarer officiellement s'il avait, comme disait le peuple, commission du Roi de ce qu'il faisait. Il s'y décida, mais beaucoup plus tard, quand Louis XI ne prit plus la peine de dissimuler sa résolution de garder définitivement une ville qu'il avait résolu de transformer en une sorte d'arsenal de guerre.

Nous avons chargé la mémoire de Loys de Maraffin du crime que tous les historiens lui imputent et dont il est, nous le croyons aussi, responsable devant Dieu. L'impartialité, la justice, nous obligent cependant de remarquer que l'exécution de Pingré eut lieu après l'arrivée de de Lude à Cambrai. Si donc le capitaine de La Charité ne garda plus dès-lors de mesure, s'il ne recula pas même devant la nécessité de verser le sang pour affermir ou étendre son pouvoir.... ce fut parce qu'il se sentait appuyé par des forces suffisantes. Nous ne le nions pas.-Mais, sans faire violence à l'histoire, n'est-il pas permis de croire que le gouverneur du Dauphiné, l'âme damnée de Louis XI, exerça sur Maraffin, peut-être plus faible que méchant, une influence déplorable en achevant d'étouffer ses scrupules? Ce qui fortifie cette conjecture, c'est que les actes de violence et de rapine

que l'on reproche au gouverneur de Cambrai, coïncidèrent toujours avec les visites trop fréquentes dont le bourreau d'Arras honora, en divers temps, la ville d'occupation. Une chose est certaine aussi, c'est que ce fut lui qui, à sa seconde apparition, imagina un luxe de mesures préventives qu'il croyait infaillibles pour étouffer toutes les semences de rébellion.

Il débuta par violer la franchise du domicile des habitants et leur enleva, à la suite de perquisitions minutieuses, non-seulement les armes véritables, mais même les bâtons qu'ils possédaient, et il fit transporter au château de Selles tout ce que l'on trouva d'objets de ce genre. Son premier soin avait été de se saisir de l'artillerie de la ville et d'arracher les chaînes qui, placées à l'entrée des rues, servaient à les barricader au besoin. Et pour rendre bien manifeste à tous que son maître n'entendait pas se borner à une occupation provisoire, de Lude donna ses ordres pour que l'on travaillât sans relâche à fortifier le château de Selles et à refaire, en partie, les murailles d'enceinte de la ville. Elles furent alors flanquées de nombreuses tours dont plusieurs existent encore, en partie, entre la porte de Cantimpré et la porte de Selles.

Après avoir obligé de nouveau les trois États à reconnaître Louis XI pour leur souverain, et les avoir ainsi contraints de rompre la neutralité de la ville, il fit dresser du tout un acte dont une copie existe à la Bibliothèque impériale. Pour compléter cette véritable révolution, il ordonna d'abattre les aigles impériales des édifices publics et d'y substituer les armes de la France. Et afin de contenir plus sûrement encore les citoyens dans le devoir, il en fit enlever un certain nombre des plus qualifiés et des plus influents appartenant aux trois ordres, et les envoya comme otages au roi de France, qui leur assigna pour résidence Paris, le Lude, Angers, etc. Ces victimes de l'arbitraire ne revinrent dans leur patrie qu'en 1484,

par la faute de Maximilien qui, après la conclusion de la paix, en 1482, oublia de les réclamer.

Si l'on rapproche ces faits de l'exécution de Pingré et des exactions, rapportées plus haut, que se permirent Maraffin et son conseiller de Lude; si l'on ajoute que la tradition leur reproche d'avoir battu monnaie avec les ornements précieux des églises, on ne découvrira pas facilement quelle différence il pouvait y avoir, au compte de Louis XI, entre une ville prise de vive force et une place simplement occupée. Rappelé par le roi, de Lude s'éloigna de Cambrai après un séjour assez court, trop long pour le mal qu'il avait commis ou laissé commettre. Mis ainsi hors de tutelle et pensant que le temps de la dissimulation était passé, le gouverneur de Cambrai daigna enfin, à l'occasion de la nomination d'un prévôt, mettre ses administrés à même de connaître à quel titre il exerçait son autorité sur eux. Voici cette pièce, que les registres du Chapitre nous ont conservée. C'est le seul texte d'actes administratifs que nous connaissions du capitaine de La Charité :

« Loys de Maraffin, escuier seigneur de Voz, capitaine de « La Charité conseillier chambellain du Roy nostre sire et « son lieutenant à Cambray et au pays de Cambresis. A tous « ceulx qui ces présentes lettres verront salut. Come le Roy « nostre dist sire nous ait comis et institué son lieutenant en « ce pays et ordonné mettre en sa main le temporel place et « seigneuries de l'evesque de Cambray appartenances ap- « pendances et dependances quelconques, soy tenant (ledit « évêque?) en party contraire au Roy notre dist sire et « favorisant ses anemys et adversaires et par respit a' « nous (*sic*) besoing pourveoir aux offices de la temporalité « dudit eveschie sous la main du Roy nostre dist seigneur « memement a l'office de prevost temporel dudit lieu de « Cambray auquel n'avons encore pourveu jusques a pre-

« sent savoir faisons que nous confiant de la personne de « Guillaume de Bernes escuyer lieutenant du prevost des « marechaux de France, et de ses sens loyaulx conduite et « bonne diligence, iceluy avons aujourd'hui fait institué et « ordonné, faisons instituons et ordonnons, de par le Roy « notre dist sire et soubs sa dite main, prevost dudit lieu de « Cambray pour ledit office avoir, tenir et exercer doresna- « vant en la manie[re] accoustumée et autrement devenant (?) « aux honneurs, préeminences, gaiges, droits profits emo- « luments accoustumés et qui y appartiennent, tant qu'il « plaira au Roy notre dist sire ou nous ou que aultrement il « en soit disposé et ordonné. Si donnons en mandement par « ces meismes présentes à tous ceulx à quil appartient, tant « de la cité de Cambray que aultres officiers et sujet du Roy « notre sire, que ledit de Bernes duquel nous avons prins et « reçeu le serment en tel cas requis, en ensuivant au surplus « les stilles, us et coutumes de ladite cité de Cambray le « facent souffrent joir et user dudit office, ensemble desdits « honeurs préeminences, gaiges, droits, profits émoluments « dessus dits pleinement et paisiblement et a lui obeir et en- « tendre de tous ceulx et ainsi qu'il appartiendra es choses « touchant et convenant ledit office, oste et deboute d'iceluy « tout aultre non ayant lettre du Roy notre sire ou de nous « precedants en date ces presentes.

« Donné à Cambray le 10°. jour d'aoust l'an 1477.

« Signé L. MARAFFIN. »

Ainsi, le doute n'était plus permis : c'était bien au nom du roi de France que le seigneur de Maraffin gouvernait la ville impériale. Le Chapitre lui-même ne lui déniait pas cette qualité ; car, dans le même volume des *Annales capitulaires*, déjà cité, on trouve la note suivante qui peut passer pour un renseignement curieux sur les habitudes du per-

sonnage, habitudes que l'on n'aurait pas soupçonnées si studieuses. Nous traduisons littéralement :

« Du 13 avril 1478.

« Aujourd'hui MM. du Chapitre ordonnèrent à Me. Ar-
« nould Duren, leur confrère, de remettre à M. Louis de
« Maraffin, écuyer et gouverneur de cette ville pour le Roi,
« deux ouvrages écrits en français et faisant partie de la
« bibliothèque ecclésiastique, savoir : les *Histoires des*
« *Francs* et un livre traitant de la médecine, lesquels ou-
« vrages ledit Louis (*sic*) a promis de restituer. »

Cependant Louis XI, qui connaissait le caractère remuant et peu docile des Cambrésiens, était, malgré la razzia des armes des habitants et le système de compression inauguré par de Lude, beaucoup moins rassuré que ses lieutenants sur la possibilité des troubles et des émeutes que sa domination illégale pouvait exciter. Il crut, non sans apparence de raison, que l'autorité spirituelle d'un dignitaire ecclésiastique ajouterait à l'action du pouvoir temporel, en lui prêtant cette force morale que les canons et les forteresses ne rendent pas toujours inutiles.

On a vu plus haut que l'évêque titulaire du diocèse, Jean de Bourgogne, occupé de ses plaisirs, et quels plaisirs! ne remit plus les pieds dans sa ville métropolitaine, une fois qu'il eut pris possession de son siége épiscopal. Cette circonstance justifiait, jusqu'à un certain point, la prétention du roi de France de pourvoir à la vacance de fait de l'évêché de Cambrai. Seulement, fut-il bien inspiré en réclamant le concours de Jacques Minutoli? Des historiens, qui se sont copiés les uns les autres, ont tenu pour la négative. D'autres (ceci est à remarquer), Dupont, entr'autres, *n'ont même pas mentionné le nom de Minutoli dans leurs ouvrages.* On devine pourquoi. Les premiers, évidemment, ont parlé sur la foi des satiriques du temps qui ont enveloppé l'évêque Minutoli et

Maraffin dans une commune réprobation. Or, Minutoli était déjà évêque d'Agde, il l'avait été de Nocera, en Italie. La *Gallia christiana* et l'article que Bayle a consacré dans son *Dictionnaire* à la maison de Minutoli, le représentent comme un prélat du plus haut mérite. On en conviendra, ces témoignages sont plus que suffisants pour infirmer la valeur des partiales accusations de quelques pamphlétaires et de ceux qui, plus tard, les ont répétées sans discussion aucune.

Quoi qu'il en soit de cette réhabilitation que nous pouvons à peine effleurer ici, Louis XI prit soin d'aviser de sa détermination le Chapitre de l'Église qu'il allait jeter dans un si grand embarras. La lettre qu'il écrivit à ce sujet est très-intéressante, et, nous le pensons, complètement inédite. Nous la transcrivons ici, d'après une copie authentique que nous en avons trouvée dans les registres du Chapitre :

« Le 13 fevrier furent lues en Chapitre de la part du Roy « la lettre dont la teneur s'en suit :

« De par le Roy

« A nos chiers et bien aimez les Doien, chantre et chapi- « tre de l'église de Cambrai.

« Chiers et bien aimez, en faveur des grands louables et « recommandables services que notre ami et feal conseillier « et orateur l'evesque d'Agde notre procureur general en « cours de Rome nous a par cy devant fait et aussi des pertes « et autres grands charges qu'il a supportées par cy devant « à cause de notre service nous avons naguères escript a « notre saint père le Pape pour lui faire avoir l'evesché de « Cambrai parce que pour rien nous ne vouldrions souffrir « que celui qui la tient hantast coutumast ne frequentast en « ladite ville de Cambrai et aimerions mieux que le fu y feust « que pour de sa vie il en joyt. Et pour ces caulses et autres « avons (donné) charge a nos amis et feaulx conseiller et

« chambellan les sieurs du Lude gouverneur de notre pays « de Dauphiné et de St.-Pierre grand seneschal de Normandie « lesquels nous envoyons presentement par de là, bailler et « faire bailler a notre dit conseillier et orateur dès à présent « le temporel et administration dudit eveche et l'en faire en- « tierement joyr. Et pour ce qu'il doubte (craint) que aulcuns « de vous le voulsissent troubler et empescher en la jouis- « sance dudit temporel, dont, si ainsi estoit nous serions « fort desplaisant, nous vous prions surtout ce service (*sic*) « que vous desiriez jamais faire, que incontinent ces lettres « veues vous veuillez recevoir et laisser joyr dudit temporel « et aultres choses notre dist conseillier procureur et orateur « l'evesque d'Agde. Ainsi ce vous diront lesdits du Lude et « de St.-Pierre auxquels nous avons donné charge expresse « de vous en parler et les croire de ce qu'ils vous en diront « pour nous, et au surplus faire à notre dist conseillier et ora- « teur en notre dite faveur tout honneur gracieux service et « tout le recueil qu'il vous sera en ce mon. (*sic*) possible. « Car il est bien homme pour servir votre Eglise. En quoy « faisant vous ferez un tres singulier et tres agreable plaisir « lequel nous recoignesserons envers vous et votre dite « Eglise quand daulcunes choses vous voudrez requerir, soit « en général soit en particulier en (telle) manière que vous « connaistrez que nous n'avions point oublié ce que vous « aurez fait pour lui à notre requeste. Ainsi si vous faites du « contraire, tenez vous seurs que nous n'en serons pas con- « tents.

« Donné au Plessis le parc lez Tours le 7e. jour de jan- « vier 1477.

« Signé LOYS (avec imitation de l'écriture).

« Et, plus bas :

« Le Secrétaire, J. MESME. »

Le caractère de Louis XI revit tout entier dans cette lettre. Mais, pour bien en apprécier l'importance, il faut se rappeler ou savoir que l'église de Cambrai, dont les derniers vestiges ont disparu en 1806, était l'un des plus remarquables et surtout des plus célèbres monuments que l'on eût consacrés à la Vierge dans les âges de fervente piété. L'une de ses chapelles jouissait, sous le nom de *Notre-Dame-de-Grâce*, d'une réputation extraordinaire (1). On y venait jadis en pélerinage de toutes les parties de l'Europe. Or, on sait le culte que professait pour la Mère de Dieu ce prince qui en portait si volontiers l'image à son chaperon, qui l'avait déclarée comtesse de Boulogne, et à ce titre lui faisait hommage comme son vassal; qui avait prouvé enfin de mille autres manières combien il lui était *dévoué*. Eh bien! sa lettre au Chapitre tend à démontrer que même cette partie de sa dévotion, si elle n'était pas absolument simulée, était, en tout cas, subordonnée à sa politique, puisque, il le dit nettement, plutôt que de ne pas obtenir satisfaction du Chapitre, il aimerait mieux que le *fu* fût à Cambrai, c'est-à-dire dévorât avec le reste un édifice sacré, objet, on devait le croire, de sa vénération particulière, qu'il était venu pieusement visiter plus d'une fois et que même il avait enrichi de ses dons!

(1) On y conservait un tableau de la Vierge et de l'Enfant-Jésus, qu'une pieuse tradition attribuait à saint Luc et qui est encore en grande vénération dans le Cambrésis. Cette image, don de l'archidiacre Fursy de Brule, fut *inaugurée* dans l'église Notre-Dame en 1450, ainsi qu'on le voit dans cet extrait du 4^e. volume des *Actes* du Chapitre, du 13 août 1450 :

« Audita relatione dominorum deputatorum concluserunt domini ymaginem Beatæ Virginis quam legavit magister Furseus du Brulle archidiaconus Valechenniensis ponendam esse in capella Sanctæ Trinitatis in loco, vel quasi, in quo tabella ænea continens fundationem quondam Rmi. Dni. cardinalis Cameracensis nunc posita est, et ipsa tabella reponatur magis prope altare.

Que penser maintenant de la sincérité des sentiments religieux de Louis XI ? Mais n'est-ce pas profaner ces beaux mots que de les employer à caractériser le degré de *religiosité*, qu'on nous pardonne l'expression, de celui que Brantôme appelle le bon Roi ?

Le monitoire si édifiant du Roi de France est du 7 janvier. Or, il est constant que Minutoli n'arriva à Cambrai qu'après l'exécution de Pingré, vers la fin du mois d'août. Ce retard est assez peu explicable. Le Chapitre fit-il quelque opposition? Essaya-t-il indirectement de *faire du contraire* de la volonté royale, si explicitement formulée ? Louis accorda-t-il de lui-même un sursis à l'exécution de ses ordres ? La seconde supposition est la seule admissible. La première ne soutiendra pas l'examen, si l'on considère que les administrateurs par intérim du diocèse n'avaient osé tenter aucune démarche pour sauver un de leurs serviteurs, innocent du crime dont on l'accusait et qui n'avait pas démérité d'eux ; loin de là.

Mais, sans nous appesantir plus long-temps sur la cause de ce retard, nous dirons que Minutoli fut reçu sans opposition. Sans difficulté aucune il s'installa au palais épiscopal et prit la direction spirituelle d'un troupeau si lâchement abandonné par son pasteur légitime. On le vit officier pontificalement sans avoir d'indult du pape, ce qui était une usurpation de fonctions évidente ; nommer à divers emplois ; en un mot, remplir dans toute son étendue la charge de titulaire : non sans exciter le mécontentement des partisans de Jean de Bourgogne et des ennemis de Maraffin. Ceux-ci se vengèrent de l'appui moral qu'il prêtait à leur oppresseur en le ridiculisant par l'appellation d'*évêque Maraffiné*, et en affectant de le considérer comme complice de tous les actes du gouverneur de Cambrai. Il nous paraît impossible, cependant, qu'un prélat comblé des faveurs de trois papes ait pu s'associer aux mesures de rigueur de Maraffin avec lequel, à la vérité, il

entretenait des relations amicales. Ce qui fortifie ce doute, c'est qu'un chroniqueur de ceux qui ont vilipendé à plaisir le filleul de Louis XI, rend justice en ces termes à l'orateur du roi de France :

« Ledit Maraffin comme seigneur du temporel manda « l'évêque d'Agde pour régir le spirituel, lequel vint incon- « tinent et se fourra au palais épiscopal où il fist des menues « retentions et fist à la porte d'iceluy mettre l'ecu de France. « Celui-ci celebra en l'Eglise N. D. en pontificat, ordonna « officiers traita assez paisiblement ceux du collége (1). »

Mais, tant les erreurs historiques sont difficiles à extirper, le nom de Minutoli n'est arrivé jusqu'à nous qu'escorté des préventions qui nous représentent encore aujourd'hui ce personnage comme un des séides aveugles de Maraffin.

Du reste, le séjour de Minutoli à Cambrai ne fut pas de longue durée. Quoique Louis XI eût donné à sa domination provisoire sur le pays tous les caractères d'une prise de possession définitive, il se décida tout-à-coup à rendre aux Cambrésiens leur neutralité. Ce fut pour eux un véritable coup de théâtre que cette résolution inattendue. Les historiens l'ont expliquée diversement : les uns ont prétendu que Maximilien, qui avait besoin d'une trève, avait envoyé à Cambrai, auprès du Roi, des ambassadeurs chargés de lui proposer, en échange de cette cité, la cession de l'Artois et de plusieurs villes qu'il obtint en effet, mais beaucoup plus tard ; et Louis, ce politique consommé, se serait laissé prendre à ce leurre, ce qui est fort improbable. D'autres disent, au contraire, que le roi lui-même, menacé de perdre toutes ses conquêtes, pour faire en quelque sorte la part du feu, aurait pris l'initiative d'un arrangement de cette nature, en apprenant que Maximilien, à la tête des forces de la Flandre, s'était avancé jusqu'à Douai.

(1) Chronique manuscrite d'Adam Gelic. (B. C. de Cambrai.)

Il en est même qui, confondant le château de Selles avec la ville, ont écrit que Cambrai fut reprise de vive force. Rien de tout cela n'est exact. Il en faut dire autant de l'explication du fait que hasarde Comines. Toujours à la recherche des moyens de réhabiliter son redouté seigneur, au livre VIII^e. de ses *Commentaires*, il insinue, s'il ne le dit pas explicitement, que Louis XI aurait rendu Cambrai, ville impériale, parce qu'il y avait toujours eu entre les rois de France et les empereurs d'Allemagne un état de paix garanti par des serments réciproques. Cette situation, ajoute-t-il, les obligeait à éviter toute cause de conflit dans l'exercice de leurs droits respectifs. Il n'est pas impossible que Louis XI ait pensé et dit tout cela. Seulement on a lieu de s'étonner que ces vérités si palpables ne lui aient apparu telles qu'au moment où il eut la certitude qu'il allait avoir l'Empire sur les bras s'il persistait à garder Cambrai, cité doublement impériale : d'abord, parce qu'elle était au nombre des villes franches ; ensuite, parce qu'elle était métropolitaine d'un évêché compris dans le second membre de la Confédération. Or, ce fut, selon nous, la perspective de cette rupture imminente avec l'Empire, qui força la main au roi de France. Après cela, les motifs importent fort peu. Il suffit de constater que tous les historiens s'accordent à fixer à la fin du mois d'août 1478 l'arrivée de Louis XI à Cambrai et qu'il y vint avec l'intention de remettre les choses en l'état où il les avait trouvées avant son injuste agression. Il est très-peu probable qu'il ait débuté par chasser Maraffin de la ville : ou, du moins, ce fut une comédie arrangée entre eux, puisqu'une anecdote fort connue, rapportée par Corrozet, prouve que l'ex-gouverneur de Cambrai ne perdit pas le moins du monde l'amitié de son maître et parrain. Il est même reconnu que ce furent les conseils de Maraffin qui décidèrent Louis à garder le château de Selles. C'était une mesure de précaution, commandée par la nécessité de protéger

ceux des partisans des Français qui auraient eu, après le départ du roi, à redouter des réactions populaires presqu'inévitables en pareil cas.

Quant à la renonciation de ses droits prétendus d'occupation, Louis XI l'effectua de fort bonne grâce, avec cette espèce de jovialité qui lui était propre. La nuit qui suivit son entrée à Cambrai, on enleva, par ses ordres, les armes de France de tous les endroits où elles avaient été mises, et on les remplaça par les aigles impériales. Le lendemain, après une première renonciation au pied des autels, il se rendit sur la place publique de la cité, sans escorte, en roi populaire qu'il était réellement. Là, il dit à la foule rassemblée et qui le pressait fort : *De nuit l'aigle s'était envolée, de nuit elle est retournée. Messieurs, je vous remets en votre neutralité.*

C'était pour arriver à ce résultat que la ville avait souffert des exactions de toute espèce ; qu'un grand nombre d'habitants avaient été ou s'étaient exilés ; que le sang de plusieurs bons et vertueux citoyens avait coulé sur l'échafaud !

Les peuples, dit Horace, doivent pâtir de toutes les folies qui passent par la tête de leurs chefs. — L'épigramme est bien aiguisée, juste peut-être, mais au fond peu consolante. Combien nous préférons la pensée de Bossuet : Les rois et les peuples s'agitent ; Dieu les mène.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Secrétaire-général*,

Alc. WILBERT.

---

qui vont suivre datent de 1201 à 1250. Elles sont au nombre de 18.

Dans les dispositions si variées que ces chartes renferment, il est quelques points qui frappent plus spécialement l'attention ; ce sont : les éléments sociaux, les classes de personnes dont se composent les communautés rurales, les rapports du seigneur avec ses vassaux et les charges auxquelles ceux-ci sont astreints, les aides extraordinaires dues au seigneur en certains cas, comme lorsqu'il est reçu chevalier, qu'il marie son fils ou est fait prisonnier ; la réparation des délits et les amendes, les droits sur les objets de consommation, les fonctions des officiers du seigneur, les échevins et leur juridiction, la procédure à suivre devant eux, les justiciables qui leur sont soumis, le droit de bourgeoisie, les garanties assurées aux habitants, les avantages qui leur sont conférés.

Mais ce qui est surtout digne de remarque, c'est que nulle part on ne trouve de trace de cet odieux droit de *markette* ou de prélibation, en vertu duquel le seigneur se serait arrogé le monstrueux privilége de partager le lit de ses vassales la première nuit de leurs noces. Sauf dans quelques localités du littoral du Ponthieu, où s'étaient fixés des chefs de pirates du Nord, jamais il n'est question de cette brutale prétention, dans les coutumes de nos provinces. Quant à l'idée qu'on a attribuée aux chefs du clergé de vouloir jouir personnellement de ce droit immoral et irréligieux, c'est là une imputation qui ne peut soutenir un sérieux examen et qui a été énergiquement réfutée.

# LOIS DES BOURGS ET VILLAGES DU NORD DE LA FRANCE,

## de 1201 à 1250.

### N° 1. 1201.

Loi octroyée par Gilles, avoué de Busigny, aux hommes de ce village.

On sait ce que sont au moyen-âge les églises collégiales, grands établissements religieux, composés d'un chapitre de chanoines à la tête duquel figurent de respectables dignitaires.

Quoique dépourvues d'un siége épiscopal, ces églises ne manquent ni d'importance, ni de considération.

A Cambrai, outre la célèbre métropole de Notre-Dame, on distingue les deux collégiales de St.-Géry et de Ste.-Croix.

Le chapitre de la collégiale de St.-Géry comprend quarante chanoines. Il a pour chefs et pour dignitaires: un prévôt qui représente l'Église dans ses rapports avec les puissances laïques dans tous les actes de la vie extérieure et féodale; un doyen qui, au point de vue religieux, dirige la communauté et veille à la discipline; un écolâtre qui gouverne l'école annexée au chapitre et entretient le feu sacré des sciences et des lettres.

Comme la plupart des grands établissements religieux, la collégiale de St.-Géry a, pour la défendre contre les attaques du dehors et contre les prétentions iniques, un avoué ou patron laïque, pris parmi les plus puissants seigneurs d'alentour.

Dans la seconde moitié du XIIe. siècle, c'est le seigneur de

Busigny qui est l'avoué de St.-Géry. Busigny est un village considérable, où l'Église possède de vastes domaines (1).

Malheureusement, les patrons de ce genre, au lieu d'agir en loyaux défenseurs des églises qu'ils devraient protéger, s'en montrent souvent les oppresseurs, ou les tourmentent par des exigences déraisonnables. (Voir, ci-après, n°. 3.)

Vers le début du XIII^e. siècle, de graves difficultés divisent le chapitre, le seigneur et les habitants de Busigny. Pour y mettre fin, Gilles, seigneur de Busigny et avoué de la collégiale de St.-Géry, octroie, de concert avec le chapitre, une charte qui, en terminant les contestations, doit fixer les droits respectifs des parties intéressées.

Cette charte comprend 21 articles.

Dans l'article 1^er., le seigneur rappelle que, jadis, le chapitre de St.-Géry choisit un de ses aïeux pour aider et sauvegarder les habitants de Busigny; que, pour prix de ce patronage, l'Église lui alloua par chaque hôte ou colon, un mencaud (56 litres) d'avoine, un pain, une poule et six deniers par an. — Suivant l'article 2, l'avoué ne peut rien demander de plus que ce qui précède. — L'article 3 punit de 5 sous d'amende les délits forestiers. — L'article 4 prononce des peines contre les paissons illicites. — Mais l'article 5 fait exception pour les animaux perdus ou égarés. — Article 6. L'avoué doit remettre au mayeur, sauf son droit, le délinquant arrêté et la bête prise. — 7. Le sergent commis par l'avoué prête serment devant l'Église. — 8. Quand le pré de l'Église et le sart (terrain défriché) sont défendus aux troupeaux, les contrevenants paient les amendes fixées. — 9. Répression des délits ruraux après le ban d'août. — 10. Peines contre le démenti,

(1) Ce village, situé au sud-est de Cambrai, à 24 kilomètres de cette ville, fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Cambrai et du canton de Clari. Il compte plus de 3,000 habitants.

l'injure, les coups et les blessures. — 11. Châtiment de l'agression violente et de l'assaut de maison. — 12. Peines contre le meurtre, la mutilation et le vol. — 13. Si un étranger attaque un homme de la ville, celui-ci doit être défendu par les autres bourgeois. — 14. Si un bourgeois est assailli dans sa maison, ses voisins sont tenus de l'aider (1) — 15. Le larron doit être remis par le mayeur à l'avoué. pour que celui-ci en fasse justice de par l'Église. — 16. Comment on doit agir envers l'étranger trouvé nanti d'objets volés. — 17. Comment doivent être aliénés les gages remis pour objets vendus. — 18. Amende contre celui qui, sans le congé du sergent de l'Église, emporte des moissons d'un champ soumis au terrage. — 19. Tous les clains ou actions judiciaires doivent être portés devant le mayeur. — Mode de recours en cas de déni de justice. — 20. Tous les bans doivent être faits par le mayeur, le prévôt de la collégiale et l'avoué. — 21. Part que l'Église, le prévôt et l'avoué ont dans les amendes.

## N°. 2. 1216.

Loi octroyée aux habitants d'Oisy par Jean Ier. de Montmirail, châtelain de Cambrai et seigneur d'Oisy.

Les seigneurs d'Oisy, en même temps châtelains de Cambrai, constituent une des plus puissantes familles du pays. D'abord simples majordomes ou maîtres du palais de l'évêque de Cambrai, à peine sont-ils parvenus à rendre leur office héréditaire et à le convertir en fief qu'on les voit s'élever contre le prélat dont ils tiennent leur pouvoir.

La réunion, sur la même tête, de la dignité de châtelain de

(1) On voit, par ces deux articles, que les habitants de Busigny sont obligés de s'aider mutuellement, comme les habitants des grandes communes jurées. Une disposition semblable se retrouve dans plusieurs des lois suivantes.

Cambrai et du titre de seigneur d'Oisy ajoute tout à la fois à la puissance et à l'orgueil de ces personnages.

Sans respect pour le caractère sacré du pontife, qui est en même temps leur seigneur, au lieu de donner l'exemple de l'obéissance comme ses premiers vassaux, ils le fatiguent de leur turbulence, le harcèlent de leurs rebellions et remplissent ses jours d'amertume.

L'évêque de Cambrai, à cette époque, est nommé par le souverain de Germanie, dont il tient en fief la ville et le comté de Cambrai. Chaque fois que la mort du pontife rend vacant le siége épiscopal, le bâton pastoral est reporté à l'empereur ou au roi d'Allemagne qui, souvent, sans se préoccuper du vœu des Cambrésiens, nomme de son chef un prélat de son choix, qu'il prend même parmi les chapelains de son palais.

L'évêque, ainsi tiré directement de la Cour, est presque toujours complètement inconnu de ses ouailles jusqu'au moment de son arrivée à Cambrai. Il est quelquefois tellement étranger aux mœurs et aux usages de son diocèse, qu'il ne connaît même pas l'idiome wallon des sujets qu'il vient gouverner. On comprend dès-lors combien ceux-ci doivent avoir pour lui peu de sympathie et de déférence.

A plusieurs reprises, on voit le châtelain de Cambrai se coaliser avec les seigneurs du pays, pour combattre la suprématie de l'évêque.

Parfois aussi, on voit le châtelain prendre parti pour les bourgeois et organiser avec eux la résistance. La Commune qu'instituent les habitants de Cambrai contre le prélat étranger participe, dans ce cas, autant de l'antagonisme de race contre un chef germanique que de l'insubordination des bourgeois de la cité à l'égard de leur évêque (1).

(1) Ce caractère de la commune de Cambrai, établie par les tour-

d'Hildiarde, fille unique du châtelain
'II, avec André, seigneur de Mont-
. auteur de la loi qui va suivre), la
passe dans une famille différente
:l, dans le Perchegouet, petit
.e dignité de châtelain de Cam-
u Oisy n'est plus, ainsi que l'annexe
une autre domination, sise dans une contrée
.ue.

Mably et, après lui, Thouret signalent quatre causes de ruine pour le régime féodal; ce sont, suivant eux :

1°. L'émancipation des serfs et la formation des communes ;

2°. La prépondérance toujours croissante qu'acquiert la royauté;

3°. L'appel au Parlement et l'affaiblissement des justices seigneuriales ;

4°. L'abolition du droit de guerre, que s'étaient arrogé les seigneurs.

Mais le système féodal est travaillé encore par trois autres causes de destruction non moins actives.

C'est d'abord la dévolution des fiefs aux filles, que leur sexe rend incapables de porter les armes ; c'est ensuite le cumul de plusieurs fiefs sur la même tête; c'est enfin la possibilité d'en constituer au profit des chefs du clergé.

Le régime féodal avait surtout été créé pour la défense du pays. La transmission des fiefs aux filles, inhabiles à la profession militaire, va contre le but de l'institution.

Il en est de même de la réunion de plusieurs fiefs sur une seule tête. Dès que la fille d'un seigneur, en se mariant, peut porter le fief dans une autre maison, sous une suzeraineté

geois wallons contre un prélat germain imposé par l'étranger, a été jusqu'ici entièrement laissé dans l'ombre.

différente ; du moment aussi que le même individu a la faculté de réunir dans ses mains plusieurs fiefs dont il ne peut personnellement acquitter le service, il est évident que l'ordre féodal est dérangé ; que son mécanisme hiérarchique cesse de fonctionner régulièrement et que tout le système des fiefs est gravement compromis.

La dernière cause de décadence résulte de la transmission de fiefs considérables aux chefs du clergé, dont la profession et le caractère sont incompatibles avec les devoirs militaires que ces fiefs leur imposent.

La charte octroyée aux habitants d'Oisy, en mai 1216, par leur seigneur, Jean Ier. de Montmirail, châtelain de Cambrai, se compose de 78 articles (1).

Les articles 1-10 fixent les redevances, corvées et autres charges dont les bourgeois d'Oisy sont tenus envers leur seigneur. — Les articles 11-29 règlent la police des champs et précisent les amendes pour les délits ruraux. — Les articles 30-38 portent des peines contre les outrages, les blessures, le port d'armes prohibées et les invasions ou assauts de maisons. — L'article 39 traite de la police des fours banaux, de la répression des tumultes et des batailles. — Article 40. Quand les échevins doivent aller dans un procès consulter à Cambrai, celui qui perd sa cause paie leurs dépens. — Les articles 41 à 43 règlent la forme de procéder en cas de dénégation, ou à défaut de preuves d'une créance réclamée. — L'article 44 détermine l'afforage de la cervoise. — Dans les articles 45-46, il est question de la vente de denrées à crédit et sur gages. — Article 47. Celui

(1) Le bourg d'Oisy, que cette charte régissait, dépendait jadis du Cambrésis. Il fait aujourd'hui partie du département du Pas-de-Calais et du canton de Marquion, arrondissement d'Arras. Sa population est de 2,123 habitants.

qui paie l'assise pour une maison ne la paie pas pour une seconde. — Articles 48-53. En quels cas il n'y a pas lieu à redevance au profit du seigneur et ce qu'on doit faire quant aux éteules (paille qui reste sur terre après la moisson). — 54. Obligations des bouchers qui tuent des porcs. — 55. Il est permis de venir s'établir à Oisy, si l'on n'est pas reprochable de meurtre ou de trahison. — 56. Celui qui veut être bourgeois prête serment devant les échevins. — 57. Amende contre la femme coupable d'injures. — 58. Redevance que doit payer celui qui veut édifier ou s'établir sur le terrain d'autrui. — 59. On peut, à certaines conditions, vendre sa maison et quitter la ville. — 60. En quels cas les bourgeois doivent des aides au seigneur. — 61. Le bourgeois ne peut être jugé que par les échevins. — 62. Il peut être traduit devant eux par le prévôt ou le sergent du seigneur. — 63. Tout bourgeois a le droit de requérir la location de l'enclos ou du manoir inoccupé. — 64. Taxe et vente du vin. — 65-66. Jugement des chevaliers ou autres, tenus pour dettes envers les bourgeois. — 67-68. Réparation des dommages causés par les personnes et les animaux. — 69. Châtiment du viol. — Le coupable est à la merci du seigneur. — 70. Répression de la coupe illicite des chênes. — 71. Les échevins reconnus inhabiles doivent être remplacés par le bailli, de concert avec les échevins restants. — 72. Peines contre celui qui brise la charrue d'autrui. — 73 Punition de l'homicide et de la mutilation : dans la banlieue, mort pour mort, membre pour membre. — 74. Nul habitant des lieux assujettis au seigneur, et où cette franchise ne règne pas, ne peut s'établir à Oisy sans le congé du seigneur. — 75. L'homme à qui le seigneur a concédé un manoir doit être tenu pour bourgeois. — 76. Tout bailli, prévôt ou sergent du seigneur, est tenu de prêter serment. — 77. Amendes

que doivent la brebis, le cheval et la vache trouvés dans le bois du seigneur. — 78. Amendes infligées au délinquant surpris dans le même bois par le sergent ou les hommes du seigneur.

N°. 3. 1219 (avril).

Charte de transaction entre Pierre de Douai, avoué de Cysoing, et l'abbaye de St.-Calixte de Cysoing, concernant un bois et des terres de Somain, des pêcheries, des dîmes, le partage des amendes et l'exercice des droits de justice.

Au milieu des guerres continuelles, publiques et privées, du désordre social, de la licence des passions individuelles, les abbayes, exposées à d'incessantes agressions, ont besoin, comme les églises, d'un protecteur armé qui prenne en main leur défense. De là, l'institution des avoués ou patrons laïques, ordinairement choisis parmi les seigneurs les plus puissants du pays.

Mais ces sortes de tuteurs se font payer chèrement les fonctions souvent tyranniques qu'ils remplissent.

Pour prix de l'assistance qu'ils promettent, ils exigent qu'on leur alloue des profits et des perceptions parfois considérables. (Voir, ci-dessus, n°. 1.)

Parmi nos abbayes du Nord de la France, celle de Cysoing, de l'ordre de St.-Augustin, était une des plus renommées. Fondée vers 830, par le comte Everard, gendre de Louis-le-Débonnaire, elle possédait de riches domaines, au nombre desquels celui de Somain.

Les comtes de Flandre, qui avaient pour aïeul le gendre de Charles-le-Chauve (Baudouin, Bras-de-Fer) et qui, comme le fondateur de Cysoing, se rattachaient à la dynastie Carlovingienne, étaient d'abord les avoués de cette abbaye. Mais l'un d'eux, Baudouin IX, qui fut empereur de Constantinople, avait octroyé en fief à Pierre de Douai, de

l'illustre maison des prévôts de Douai, cet office d'avoué de Cysoing et le village de Somain annexé à ce fief (1).

C'est pour fixer les droits respectifs de l'avoué et de l'abbaye qu'intervient, en 1219, la transaction suivante :

Le préambule explique pourquoi elle a été consignée par écrit : « Pour ce que les temps sont périlleux et les jours mauvais et que nous voyons le monde mis à tel point de malice que peu de gens s'appliquent à garder leur foi et que plusieurs visent à multiplier la fraude, il est besoin de prévoir que les choses qui sont faites de bonne foi, de nette pensée et de sain conseil, aient une stabilité durable et ne puissent être changées, à leur désavantage, par fraude ni par malice. »

Puis viennent les dispositions :

Article 1er. L'avoué doit garder le bois à ses dépens, à condition d'avoir la moitié du prix des coupes mises en vente par l'abbaye. — 2. L'Église a droit de vendre les coupes, mais tous les huit ans seulement, et sous certaines réserves. — 3. L'avoué a le droit de faire autour du bois un fossé dont l'Église paie la moitié. — 4. Si le bois était mal gardé, l'Église le ferait garder aux dépens de l'avoué. — 5. L'Église ne peut tailler, essarter ni établir de nouveaux hôtes, si ce n'est de concert avec l'avoué. — 6. Les amendes des menus délits sont à l'avoué. Celles des plus graves méfaits, de la compétence de la haute-justice, se partagent entre l'Église et l'avoué. — Il n'est rien dû de part ni d'autre pour les animaux qui s'échappent. — 7. 24 rasières de terre sont concédées à l'avoué aux conditions stipulées. — 8. Si l'avoué admet de nouveaux hôtes, ils n'auront aucune part aux usages ou

(1) Somain, situé à 8 kilomètres de la ville de Douai, est aujourd'hui un village du canton de Marchiennes et de l'arrondissement de Douai. Sa population est d'environ 3,400 âmes.

produits. — 9. Si l'avoué fait des acquisitions, l'Église peut en reprendre la moitié en payant la moitié du prix. — 10. Ce qui est compris dans cette charte constitue un fief pour lequel l'avoué est l'homme de l'Église, et qu'il ne peut ni démembrer, ni aliéner. — 11. Les pêcheries sont communes entre l'Église et l'avoué, mais la pêche des fossés qui entourent la maison de l'avoué est tout entière à ce dernier. — 12. L'Église a la moitié et la dîme, tant des hôtes établis le long de la chapelle que des terres du bois vers les places de Hatemont. — 13. L'avoué est, en général, sans droits sur les francs hôtes de l'Église, à Somain. — 14. Sur le surplus des hôtes de Somain, l'avoué a les mêmes rentes que le comte de Flandre, qui tenait précédemment l'avouerie. — 15. L'avoué a le droit d'assister aux plaintes et aux plaids. Le tiers des amendes est à lui, les deux tiers sont à l'Église; cette répartition doit s'exécuter de bonne foi et sans lésion, de part ni d'autre. — 16. Les hommes et les hôtes de l'Église ne peuvent être appelés en justice par l'avoué, ni requis de marcher en armes, si ce n'est pour défendre le fief de l'Église. — 17. L'avoué ne peut faire d'habitation dans la ville de Somain ni sur son territoire, ni demander de logement. — 18. Les bans seront faits de par l'Église et de par l'avoué. — 19. Les échevins à nommer sont choisis par ceux qui restent. Les nouveaux élus ne peuvent se dispenser d'accepter. — 20. Si quelque échevin doit être révoqué pour son incapacité ou son méfait, l'Église le révoque par le conseil de l'avoué qui, toutefois, n'y peut mettre obstacle. — 21. Quand l'abbé de Cysoing recevra le successeur de ce fief, il lui fera donner lecture et garantir l'exécution de cette charte, en présence de ses pairs.

4. 1219 (décembre).

...entement de son fils, donne au village de ... de La Bassée (1).

...du comte Everard, gendre ...es comtes de Flandre, ...au Nord de la France, ...ier des douze bers ou barons ... de Cysoing est en même temps l'un ...gneurs hauts-justiciers de la Flandre wal- ... est un éminent et riche personnage, qui a dans sa ...ouvance plus de trois cents fiefs ou arrière-fiefs, parmi lesquels figurent le comté d'Hallennes, la terre de Genech, les seigneuries de Lannoy, de Loos et de Rosimbos.

Au XIIIe. siècle, la seigneurie de Cysoing appartient à un haut baron, nommé Jean.

La loi de Vervins, octroyée en 1163, par Raoul de Coucy aux habitants de Vervins, était alors célèbre (2), Baudouin VIII, comte de Flandre et de Hainaut l'avait adoptée. Jurant de l'observer, il l'avait donnée par forme de charte à ses sujets et l'avait mise en garde à La Bassée. En 1219, cette loi de La Bassée est également octroyée pas Jean, seigneur de Cysoing, à ses vassaux. La charte de concession de 1219 comprend cinq articles.

Par l'article 1er., Jean et son fils accordent et garantissent à la ville de Cysoing la loi de La Bassée. — Article 2. Ils lui concèdent les éteules des terres de Cysoing. — 3. L'abbé et

(1) Cysoing est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lille. Sa population est de 2,860 habitants.

(2) V. le texte de cette charte dans l'*Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon*, par D. Lelong, *Preuves*, p. 607. — V. aussi *Traité des nobles*, par Lalouette, f°. 194, etc.

le chapitre les lui octroyaient également. — 4. Quant aux pâtures et aux eaux communes, elles sont garanties aux habitants, moyennant un cens annuel de deux sous. L'abbé et le chapitre s'engagent aussi à les leur maintenir. — 5. Si les justiciables de Bourghelles et de Louville veulent participer aux pâtures et aux eaux communes, ils doivent contribuer au cens (1).

N°. 5. 1228 (mars).

Loi octroyée par le comte de St.-Pol à ses hommes ou vassaux de Gouy, en Ternois (2).

Dans le comté de St.-Pol, qui est une des grandes seigneuries mouvantes d'abord du comté de Flandre, puis du comté d'Artois, les institutions féodales sont, au moyen-âge, des plus vigoureusement organisées.

Dignitaire puissant dans la province, le comte de Saint-Pol a sous son autorité sept châtellenies, 31 pairies et un bon nombre d'autres fiefs.

Parmi ces derniers figure le village de Gouy, en Ternois, auquel Hugues de Castillon, comte de Saint-Pol, octroie, en 1228, la charte suivante, qui ne comprend que trois articles.

Il est à remarquer que cette charte se réfère à une loi et à une coutume de St.-Pol, aujourd'hui perdues, mais dont l'existence est ici constatée.

Par l'article 1er., le comte de Saint-Pol libère de toute corvée les hommes de Gouy. — Art. 2. Il leur permet d'avoir, selon la loi de St.-Pol, des échevins chargés de garder les

(1) Bourghelles et Louville sont deux communes rurales du canton de Cysoing, arrondissement de Lille.

(2) Gouy, en Ternois, est aujourd'hui une commune rurale de l'arrondissement de St.-Pol (Pas-de-Calais).

droits du seigneur et de lui remettre les amendes. — 3. Pour ces concessions, les hommes de Gouy paient chaque année un muid d'avoine, sous toutes réserves des droits du seigneur.

### N°. 6. 1237 (janvier).

**Loi octroyée aux habitants de Walincourt par Bauduin Buridan, seigneur du lieu.**

Le Cambrésis, petite province féodale soumise à l'évêque de Cambrai, qui en est le seigneur, est aussi un des pays où les institutions se sont le plus largement développées.

Au nombre des seigneurs du Cambrésis qui relèvent de ce prélat, se range le seigneur de Walincourt.

En 1237, celui-ci octroie une charte à ses vassaux.

L'extrait que nous possédons de cet acte, dont l'authenticité est suspecte, se borne à deux articles.

L'article 1er. réprime l'homicide et les mutilations; le coupable paie mort pour mort, membre pour membre, ou est à la merci du seigneur. — Art. 2. Si quelque habitant de la ville est en guerre avec un autre habitant, le seigneur doit lui faire fournir sûreté.

### N°. 7. 1238 (octobre).

**Gilles, seigneur de Vi et Escaupont, octroie une charte aux habitants de ces deux seigneuries.**

A 10 kilomètres de Valenciennes, sur la voie romaine de Bavai à Tournai, les Romains avaient construit, sur l'Escaut, un pont dont les débris ont été retrouvés au XVIIIe. siècle (1). Près de ce pont, s'était formée une bourgade

(1) Par le chanoine Petit, du chapitre de Condé.

nommée *Ponte Scaldis*, que mentionnent l'Itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne (1).

Au XII^e. siècle, Escaupont est une paroisse qui fait partie du décanat de Valenciennes (2).

Au XIII^e. siècle, on y distingue deux fiefs ou poestés. Celui de Vic ou Vi *(Vicus)* et celui d'Escaupont. Tous deux appartiennent à un seigneur nommé Gilles. Ils sont réunis sous la même loi par la charte suivante, qui comprend 46 articles.

Les articles 1-3 fixent à 35 livres de blanc l'assise à laquelle sont imposées les deux villes de Vi et d'Escaupont. Cette assise doit être payée dans les quatre jours après la St-Rémi. — L'art. 4 porte que l'assise est double quand le seigneur est fait prisonnier de guerre, quand il reçoit son fils chevalier, ou quand il marie sa fille. — Les articles 5 à 15 déterminent comment cette assise doit être répartie, sur quels biens elle doit porter, par qui et comment elle doit être acquittée. — L'article 16 précise la juridiction et les droits du seigneur ; il connaît de l'effusion de sang, de l'émeute et du vol, ou, comme dit la charte, il a *sang, burine et larron*. Il a aussi droit d'ost et de chevauchée. — L'article 17 indique ce qui est dû au seigneur pour afforage. — Les articles 18-21 règlent les droits de passage et les tonlieux. — Les articles 22-24 concernent le droit de meilleur catel. — L'article 25 regarde l'estaple et le droit d'y avoir place. — Les articles 26-31 spécifient en détail les corvées à faire et leur mode d'exécution. — Article 32. Droits d'entrée et d'issue que doivent les nouveaux habitants et ceux qui partent. — Articles 33-34. Dettes et créances de ceux qui s'en vont. — Nécessité pour eux de prendre

(1) V. WALCKENAER, *Géographie ancienne des Gaules*, tome III, p. 62.

(2) V. JACQUES DE GUISE, *Annales de Hainaut*, tome XII, p. 353.

congé du seigneur. — 35-37. Paiement des rentes dues à St.-Amand. — Gages qui peuvent être pris, à défaut de paiement. — Droits que perçoit le seigneur. — 38. Si un courtil (ou enclos) demeure vide, le seigneur, moyennant certains droits, doit le livrer à celui qui le demande. — 39-40. Ventes des tènements situés dans la seigneurie. — Elles ne peuvent s'opérer que devant échevins. — Droits de mutation dus au seigneur et aux échevins. — 41. Toutes les amendes sont au seigneur. — 42. Indemnité allouée aux échevins qui vont à l'enquête. — 43-45. Infractions du seigneur à la loi de la ville. — Tort ou offense envers un habitant. — Mode et délai de la réparation. — 46. Tant que le seigneur gouverne selon la loi, ses hommes ne peuvent en référer à un autre seigneur.

## N°. 8. 1238 (décembre).

**Charte octroyée aux habitants de Marquion par Jean, châtelain de Cambrai, seigneur d'Oisy et de Marquion.**

Le village de Marquion, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arras, était autrefois subordonné à la terre d'Oisy. Jean II de Montmirail (successeur de son père, Jean I^er.), l'ayant acquis d'un seigneur de Marquion, qui était son vassal, octroie, en 1238, à ses sujets de Marquion une charte qui est presque entièrement calquée sur celle d'Oisy. (Voir, ci-devant, n° 2.)

Les articles 1 à 48 sont presque exactement les mêmes que ceux de la charte d'Oisy, de 1216, mentionnés plus haut. — Les articles suivants présentent quelques variations.

L'article 56, qui ne se trouve pas dans la Coutume d'Oisy, porte : Si un étranger, qui n'est pas de la ville de Marquion, veut entreprendre quelque chose de contraire à un habitant de la ville, le seigneur et la justice de la ville prendront

sur lui leur amende, où il se défendra selon le conseil des bons hommes (1).

N°. 9. 1239 (janvier).

Loi donnée aux habitants de Niergnies par Rainier, seigneur du lieu.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, n°. 2, le Cambrésis, dont l'évêque de Cambrai est le seigneur, est, au moyen-âge, l'un des pays où les institutions sont le plus fortement caractérisées.

Dans l'ordre féodal, on y remarque les douze pairies de Niergnies, Rumilly, Prémont, Audencourt, Marcoing, Cantaing, Blargny, Cauroir, Esnes, Cuvillers, Boursies, Montrécourt.

Ces pairies constituent des fiefs héréditaires, sauf celle de Montrécourt, qui est purement personnelle et que l'évêque confère toujours au bailli du Cambrésis.

En tête des villages qui composent les fiefs de ces pairies figure Niergnies (2).

La charte qui lui est octroyée en 1239, par Rainier, son seigneur, se compose de 22 articles.

Aux termes de l'article 1er., le seigneur nomme le mayeur et les échevins pour le mieux. — L'article 2 spécifie la formule du serment que prêtent respectivement les échevins et le seigneur. — Les articles 3 à 13 prononcent des peines contre l'homicide, la mutilation, les blessures, le larcin, le viol, les injures, les coups et l'assaut de maison, crime fréquent à cette époque. — L'article 14 punit de 5 sous d'amende celui qui porte une plainte mal fondée. — Article

(1) Les autres articles offrent peu de différence.

(2) C'est aujourd'hui une commune rurale d'environ 560 habitants, qui fait partie de l'arrondissement de Cambrai.

15. L'offensé n'est pas tenu de porter plainte, mais le seigneur peut le faire s'il le veut; et, dans ce cas, il perçoit l'amende. — Article 16. Celui qui reprend violemment au sergent une chose saisie en délit, en est à une amende de 20 sous. — 17. Celui qui a une maison peut la vendre, moyennant les droits d'issue et d'entrée. — L'article 18 détermine l'indemnité due aux échevins qui vont à Cambrai pour enquête. — 19. Les bans ou réglements faits par le seigneur et les échevins doivent être fermes et stables. — 20. Le vin est taxé par les échevins, sous peine d'une amende de 20 sous. — 21. Tout habitant envers qui un méfait a été commis doit se plaindre, sous peine de dix sous d'amende. A son défaut, le seigneur peut porter plainte. — 22. Le seigneur et ses héritiers s'obligent par serment à maintenir la présente charte.

## N°. 10. 1239, 1242.

### 1239. Sentence contre les hommes de Sirault (1).

En 881, Louis-le-Débonnaire avait donné à l'abbaye de St.-Amand le village de Sirault, *Siriacum* (V. JACQUES DE GUISE, *Annales de Hainaut*, livre XIII, ch. 41, tome IX, p. 179).

Au XIIe. siècle, cette bourgade forme une paroisse du doyenné de Chièvres.

L'avouerie ou patronage laïque de Sirault avait été, paraît-il, conférée en fief au seigneur de Jauche.

Mais, au XIIIe. siècle, cette avouerie est achetée par l'abbaye de St.-Amand.

Ici commence l'acte de forjugement ou sentence solen-

(1) Sirault est un village de l'arrondissement de Mons, province de Hainaut (Belgique). Sa population est d'environ 1,300 habitants.

nelle qui va suivre. Elle est intitulée : *Forjugement des hommes de Sirault de corps, de loi et d'avoir.*

En 1237, Watier, abbé de St.-Amand, vient à Sirault, déclare aux hommes du lieu mandés devant lui qu'il a acquis l'avouerie de Sirault du seigneur de Jauche, qui en était l'avoué ; il les requiert de venir à l'*Aiuve*, ou rédaction du contrat d'achat. Ces hommes refusent. L'abbé leur défend alors d'aller désormais dans ses bois et ses éteules. Après s'être consultés, les hommes de Sirault prétendent que le bois est à eux. Sur cette prétention, l'abbé les somme de donner caution pour amender le clain ou fausse réclamation qu'ils font ainsi d'un tréfonds de St.-Amand. Fâché de leur refus, l'abbé veut les faire arrêter ; mais ils emploient la force envers lui, l'insultent, frappent le palefroi sur lequel il était monté et brisent son *paufit*.

A la suite de ces outrages, l'abbé fait à quatre reprises ajourner les délinquants, qui toujours font défaut. L'abbé requiert alors les hommes de sa Cour de dire droit sur cette affaire. Les juges, embarrassés, disent qu'ils ne le savent faire et prient l'abbé de renforcer sa Cour ou de les faire conduire à l'enquête, pour s'informer de la loi du pays. Les prud'hommes consultés sont d'avis qu'on doit forjuger les inculpés de corps, de loi et d'avoir ; que ceux qui étaient alors absents du pays doivent être mis hors de Cour, à moins qu'ils ne se soient depuis réunis aux coupables. La Cour de l'abbé, tenue solennellement, adopte cet avis et, en conséquence, forjuge les hommes de Sirault de corps, de loi et d'avoir pour le forfait devant dit.

A ce jugement prennent part les seigneurs d'Audenarde, de Mortagne, de Landas, de la Hamaïde, de Thun, de Sin, d'Hellemmes, de Leitliu, du Rosult, de Rosières et de Frechies, tous vassaux de St.-Amand.

Ainsi frappés par cette sentence, les hommes de Sirault

sont réduits à s'en remettre à la volonté de l'abbé, qui leur fait défense d'aller dans son bois et d'y conduire leurs animaux. Voyant en même temps qu'il y avait lieu de corriger la loi de Sirault, il la modifie en plusieurs articles, se réservant de l'amender de nouveau en temps et lieu.

1239. Loi de Sirault, octroyée par l'abbé de St.-Amand.

La première rédaction de la loi de Sirault mise au jour par l'abbé de St.-Amand, en 1239, comprend 20 articles (1). Quelques-unes de ces dispositions soulèvent, paraît-il, des difficultés; car, en 1242, il en est fait un nouveau texte, auquel est jointe une espèce de réglement relatif au bois de Sirault.

1242. Nouvelle loi de Sirault, émanée de l'abbé de St.-Amand.

La première partie de cette loi contient 20 articles. — Les deux premiers prononcent des peines contre les injures, les coups et les blessures. — Suivant l'article 3, ces faits doivent être prouvés par deux hommes, ou par un homme et par une femme. — L'article 4 fixe la part du seigneur dans les amendes. — Aux termes de l'article 5, le seigneur doit commander à l'offenseur et au plaignant de garder la paix à l'avenir, sous peine de leur corps et de leur avoir. S'ils ne le veulent faire, il peut mettre la main sur eux et sur ce qu'ils possèdent, jusqu'à ce qu'ils obéissent. — Article 6. Quand ce sont des femmes qui s'injurient, deux femmes de bon renom peuvent rendre témoignage. — 7. Celui qui se plaint d'un méfait, à défaut de témoins, le prouve par son serment. L'inculpé doit contredire en jurant, lui troisième, ou payer l'amende. — 8. L'homme requis par la justice de prêter main-forte et qui refuse en est à 60 sous. — 9.

(1) Nous croyons inutile de donner ici le sommaire des articles de cette charte, presque entièrement reproduits dans celle de 1242.

Lorsqu'un étranger maltraite un homme de la ville, celui-ci peut requérir tout autre habitant de lui venir en aide, et qui ne le fait en est à 60 sous. — 10. Le seigneur fait les bans par le conseil des échevins. — 11. Quand le seigneur perçoit sa rente, ce doit être par les échevins. — 12. Celui qui dégrade le chemin doit le réparer et payer cinq sous. — 13. Le démenti donné aux échevins entraîne onze livres six deniers d'amende : 24 sols pour chaque échevin, le surplus pour le seigneur. — 14. Amendes contre les revendications mal fondées d'immeubles et de cateux, et contre les fausses plaintes. — 15. Répression des voies de fait envers le prévôt, le mayeur et tout autre homme. — 16. L'habitant qui amène un étranger, répond des méfaits de celui-ci. — 17. Le seigneur peut renouveler les échevins tous les trois ans et en nommer d'autres. — 18. Même pendant ces trois ans d'exercice, l'échevin peut être révoqué pour méfait, s'il en est convaincu par ses pairs. — 19. Les hommes doivent marcher pour defendre l'abbé et la terre de St.-Amand, sous peine de 20 sous d'amende. — 20. Quand l'abbé vient coucher à Sirault, la ville lui doit douze literies, comme anciennement. En qualité de seigneur, il peut en prendre plus s'il en a besoin.

La seconde partie de cette charte contient des dispositions d'un autre genre. Les habitants renoncent au bois du marais, sauf le pâturage pour leurs chevaux un an après la coupe. — Puis viennent des articles qui répriment les délits forestiers. — La charte se termine par quelques stipulations sur l'usage du bois.

### N°. 11. 1240 (septembre).

Loi octroyée aux habitants d'Haucourt, par Renaud d'Haucourt et Ada, sa femme.

Haucourt, aujourd'hui commune rurale de l'arrondissement

de Cambrai, avec une population d'environ 400 habitants, date de l'époque gallo-franque. C'est, sans doute, un de ces nombreux domaines attribués aux chefs austrasiens, après la victoire remportée, en 687, par Pépin d'Héristal sur Théodoric III, roi de Neustrie.

Au moyen-âge, Haucourt devient un château-fort et un fief considérable. En 1227, l'évêque Godefroy de Fontaines en forme une paroisse qu'il détache de la baronnie d'Esne.

C'est à ce village, nouvellement érigé en paroisse, qu'est accordée, en 1240, la charte dont il est ici question.

Cette loi comprend 45 articles.

L'article 1 punit le meurtre et la mutilation : mort pour mort, membre pour membre, à la volonté du seigneur. — L'article 2 concerne l'assurement. Si un habitant est en guerre avec un autre, le seigneur doit ordonner l'assurement, sous peine de saisie des effets de celui qui refuse. — Article 3. Tous les méfaits non prévus par la loi sont à la volonté du seigneur. — Les articles 4-6 punissent d'amende les faux clains et les fausses dénégations, pour les cateux et les héritages. — D'après l'article 7, si la partie lésée par un méfait néglige de se plaindre, le seigneur peut poursuivre. — L'article 8 châtie la rebellion envers le sergent du seigneur. — Aux termes de l'article 9 tout homme peut arrêter le délinquant qu'il trouve en délit sur son terrain et le mener à la justice. — L'article 10 autorise le seigneur à conduire ses hommes aux expéditions et aux tournois. — Les articles 11 et 12 punissent le passage sur le champ d'autrui, à pied ou avec charrette. — L'article 13 réprime les coups portés au sergent du seigneur. — Article 14. Si un cri s'élève, tous doivent accourir, sous peine d'amende. — L'article 15 punit les infractions aux bans concernant les boulangers, les bouchers et autres marchands de denrées. — Suivant l'article 16,

celui qui ne paie pas la rente au jour indiqué, en pleine église, en est à deux sous d'amende. — Article 17. Nul ne peut séjourner plus d'un mois dans la franchise sans le congé du seigneur. — Les articles 18-20 concernent les délits forestiers et ruraux. — Les articles 21 et 22 règlent le droit de mutation en cas de vente. S'il s'agit d'une maison habitable, le seigneur a le tiers du prix. La mencaudée de terre vendue doit deux sous de droits d'issue et deux sous de droits d'entrée. — Les articles 23-26 déterminent les corvées dues par les habitants ou les redevances qui en tiennent lieu. — L'article 27 fixe le droit qu'a le seigneur de prendre des literies pour le coucher des gens de sa suite. — Les articles 28-38 répriment les injures, les voies de fait, les coups et blessures, les dommages aux propriétés, les assauts de maison. — Article 39. L'étranger, commettant un de ces méfaits, doit être arrêté jusqu'à ce qu'il fournisse caution. — Article 40. Tout habitant qui refuse de prêter main-forte pour l'arrestation d'un malfaiteur, en est à 40 sous. — Article 41. Quand le sergent trouve, la nuit, une charrette chargée de bois, dont on n'a pas bon garant, la charrette et le cheval demeurent à la volonté du seigneur. — 42. Le seigneur ne peut faire de bans sur les choses vénales, sinon par les échevins. — 43. Les méfaits non prévus par la présente charte sont jugés par les échevins qui appliquent les peines spécifiées plus haut. — 44. Si un habitant d'Haucourt requiert un autre que le seigneur de lui faire droit selon la teneur de cette charte, son corps, ses meubles, ses héritages sont à la merci du seigneur. — 45. Ces choses sont ordonnées nouvellement, sauf les plaids des cateux, des héritages et des successions, sauf les bans déjà existants sur toutes choses vénales et sauf les droits du mayeur et des échevins.

N°. 12. 1240 (octobre).

**Loi octroyée par Bertoult, sire de Bailleul, à ses hommes de Piètre.**

La seigneurie de Bailleul, en Artois, ne manque pas d'importance au moyen-âge. Le village qui en dépend, possédé par des seigneurs du nom de Bertoult, dont l'un est l'auteur de cette charte, reçoit la dénomination de Bailleul-sire-Bertoult (1).

Le fief de Piètre, dont il est ici question, forme une dépendance de cette seigneurie de Bailleul. C'est à ce titre que Bertoult, sire de Bailleul, concède à ses hommes de Piètre la loi qui va suivre (2).

Elle se compose de 34 articles.

Par l'article 1^er., le seigneur quitte toutes les mercis, c'est-à-dire les perceptions arbitraires, et fixe les droits à payer à chaque mutation. — Article 2. Il accorde en pâturage aux habitants tout le terrain qui s'étend depuis le mont des Pommereaux jusqu'au fossé des Haies ; mais il se réserve le droit de le clore, de le labourer, de le concéder à des hôtes et de l'arpenter. — 3. Les hommes de Piètre doivent faire les prés du seigneur, mais ils peuvent y conduire leurs bêtes après la fenaison. — L'article 4 fixe le ban et la redevance pour le bois, et règle les amendes à payer pour les délits spécifiés. —5. Si, pour juger, il est nécessaire de consulter, le sire doit faire mener ses hommes à Douai par son sergent et leur payer leurs dépens, sauf recours contre la partie qui succombe. — 6. Le seigneur remet la taille à ses hommes, sauf les cas déterminés par la loi de la terre. — 7. S'il a

(1) Le village de Bailleul-sire-Bertoult fait aujourd'hui partie du canton de Vimy, arrondissement d'Arras. Sa population est d'environ 1,700 habitants.

(2) Piètre ou Piète n'est plus maintenant qu'un hameau d'environ 175 habitants, annexé à la commune d'Aubers, arrondissement de Lille, canton de La Bassée.

besoin de ses hommes, ceux-ci doivent l'aider de tout leur pouvoir pour défendre son honneur et son corps. — 8. S'il veut les mener hors de sa terre, ils doivent venir, mais aux dépens du seigneur, pourvu que ce soit en Flandre ou en Artois. — L'article 9 inflige deux sous d'amende à celui qui ne paie pas sa rente au jour fixé. — 10. On doit au seigneur des literies dans sa ville quand il y va, lui ou sa femme. — 11. La revendication mal foudée d'un héritage est passible de 60 sous d'artésiens. Tous les méfaits de la ville sont payables en artésiens. — 12. Aucun des tenants du seigneur ne peut, sous peine de 20 sous d'amende, être traduit en cour de chrétienté, ni devant une autre justice que celle de la ville. — 13. Toute partie lésée peut se plaindre. Le plaignant prouve sa réclamation par son serment, l'adversaire se défend par le sien, appuyé de deux autres serments. — 14. On ne peut vendre héritage sinon par-devant le seigneur et les jugeurs. — 15. Aucun héritage situé dans la ville ne peut être vendu ou donné à des gens de religion, ni à des chevaliers, ni à des étrangers. — 16. Les denrées vendues dans la ville doivent l'être au taux fixé. La vente du vin peut être défendue par le seigneur. — 17. Les tenants doivent aller moudre au moulin, s'ils sont appelés pour moudre. — 18. Tous les méfaits sont à juger par les jurés de la ville; mais ils ne peuvent ni connaître des fiefs, ni condamner le seigneur à l'amende. — 19. Les arbres plantés sur les chemins et chaussées de la ville appartiennent au seigneur. — 20. Les jurés ne peuvent juger ni meurtre, ni rapt, ni *roberie*, ni violence, ni larron, ni incendie, ni viol puni de 60 sous. Ces forfaits sont à la volonté du seigneur. — 21. L'homme arrêté par le seigneur ou son sergent, doit être mené devant la justice de la ville et relâché s'il fournit caution. — 22. Sauf le cas de pauvreté jurée, la femme veuve ni l'homme veuf ne peuvent

aliéner un héritage, au préjudice des héritiers du défunt; mais, tant qu'ils vivent ensemble, ils peuvent faire leur volonté de ce qui leur appartient. — 23. Le seigneur a ses forages dans la ville et ses tonlieux hors des limites. — 24. Tous les méfaits et toutes les justices sont au seigneur, ainsi que les échéances. Les bans doivent être faits par l'accord du seigneur et des jurés. — 25. Chaque maison doit une poule de rente par an, pour le tonlieu perçu dans la ville au profit commun. — 26. Qui fait couler le sang en est à 60 sous. Le sire peut en porter plainte. Toutes les amendes sont à lui. — 27. Les hommes de la ville, dûment requis, doivent aider le sergent si on veut le violenter. — 28. Aucun juré de la ville ne peut posséder un bien d'avouerie, de cens ou de bourgage, s'il ne lui vient de succession. L'aubaine demeure au seigneur. — 29. Nul, sous peine de trois sous d'amende, ne peut garder les animaux au-delà de la limite fixée. — L'article 30 fixe les droits de survivance du veuf ou de la veuve, et ceux des enfants s'il se remarie. — 31. Cette charte est octroyée, sauf la dîme, les rentes, les héritages et les fiefs du seigneur. — 32. Le sergent nommé par le seigneur doit prêter le serment requis. Il en est de même des hommes de la ville. — 33. Si un étranger met la main sur un homme juré de la ville, tous ceux de la ville le doivent aider, sous peine de 60 sous d'amende. — 34. Le seigneur et les hommes de la ville font réparer les ponts qui ne sont pas en bon état.

## N°. 13. 1241.

Loi donnée, de concert avec l'abbé d'Arouaise, par les seigneurs de Curlu et de Farniers (1).

L'abbaye d'Arouaise-lez-Bapaume, en Artois, qui possédait

(1) Curlu fait aujourd'hui partie du canton de Combles, arron-

au XII^e. siècle, les deux terres incultes de Curlu et de Farniers, y établit pour leur défrichement un prieuré composé de moines et de serfs. En 1180, Gautier, abbé d'Arouaise, libéra en partie un certain nombre de ces derniers. En 1190, il déclara qu'ils seraient regardés désormais comme *sartaires*

Enfin les habitants de ces deux domaines furent entièrement affranchis.

Mais, comme ils relevaient de plusieurs seigneurs, l'abbé d'Arouaise dut s'entendre avec ceux-ci pour octroyer cette charte, qui se compose de 12 articles.

Les articles 1 à 5 répriment les injures, les voies de fait, les blessures, les coups. — L'article 6 détermine le mode de preuve. — Article 7. Quiconque ne signale pas à la justice les méfaits dont il a à se plaindre, est passible de l'amende infligée au délinquant. — Article 8. Tout homme loyal et de bon renom peut, par son serment, faire preuve contre autrui jusqu'à cinq sous moins un denier, et jusqu'à 20 sous par son serment, appuyé de deux loyaux témoignages. — L'article 9 prononce 30 livres d'amende contre l'assaut ou le bris de maison. Si c'est la nuit, la peine est double. — Les articles 10-12 obligent, sous peine d'amende, tous ceux qui sont présents à un délit de faire leurs efforts pour retenir le malfaiteur, ou de crier au secours. Ceux qui entendent crier doivent s'empresser de venir. Les uns et les autres ne peuvent se soustraire à l'amende qu'autant qu'ils jurent qu'ils n'ont point entendu crier, ou qu'ils ont fait ce qui était en leur pouvoir pour retenir les malfaiteurs.

dissement de Péronne, département de la Somme. Sa population n'excède guère 450 habitants. Farniers est un hameau dépendant de Curlu.

## N°. 14. 1245.

Loi octroyée par l'abbé de St.-Vaast, d'Arras, à ses vassaux du pays de Lalleu, d'accord avec Robert de Béthune, avoué de St.-Vaast.

Cette loi est remarquable en ce qu'elle s'applique, non plus comme les précédentes, à une localité unique, mais à un canton tout entier.

Ce canton, démembré du pays de la Gohelle, *Goharia*, l'un des quatre anciens *pagi* du territoire des Atrébates, reçoit le nom de Lalleu, parce qu'il est possédé à titre d'alleu par l'abbaye de St.-Vaast d'Arras, conjointement avec le seigneur de Béthune, avoué ou patron laïque de ce monastère.

A la suite de la réunion de l'évêché d'Arras à celui de Cambrai, au VIe. siècle, l'abbaye de St.-Vaast d'Arras, fondée en 690, par Théodoric III, devient l'établissement religieux le plus important de l'Artois. Successivement dotée de vastes domaines, elle occupe au moyen-âge un rang supérieur dans l'ordre féodal. Elle a pour vassaux des barons, qui constituent sa cour de justice et à la tête desquels figure le puissant seigneur de Béthune, qui est en même temps son avoué. Elle possède un nombre considérable de fiefs, parmi lesquels 34 villages.

Par un phénomène remarquable, une grande partie de la ville moderne d'Arras est bâtie sur un fonds qui dépend des religieux, auxquels une rente est payée pour cet objet. C'est sous leur autorité que se développent la bourgeoisie et la commune d'Arras.

Le pays de Lalleu, qui comprend les paroisses de Larentie, Fleurbaix, Sailly et une partie de la Gorgue, appartient, de très-ancienne date, à l'abbaye de St.-Vaast. En 1090, Lambert, évêque d'Arras, lui accorde les autels des trois premières paroisses qui viennent d'être indiquées. Cet acte

de concession est confirmé, en 1102, par le pape Paschal II.

L'échevinage de Lalleu est collectif. Fleurbaix et Larentie ont chacun trois échevins; Sailly en a deux et la Gorgue deux. Ils sont renouvelés, tous les ans, par moitié.

Quant au seigneur de Béthune, d'abord simple avoué de l'abbaye de St.-Vaast, on voit par la charte dont il s'agit, quelle est, au XIII^e. siècle, l'étendue de sa puissance et de ses attributions.

Le préambule porte :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Martin, abbé de St.-Vaast d'Arras et tout le couvent de ce même lieu et Robert, avoué d'Arras et sire de Béthune, à tous ceux qui ces lettres verront, salut. Sachez que nous voulons et octroyons que les lois et les anciennes coutumes de la terre de Lalleu soient stables à toujours.

Suivent les articles au nombre de 43.

Par l'article 1^er., le seigneur de Béthune renonce à toutes tailles et prestations arbitraires. — L'article 2 décide que toutes les affaires du pays de Lalleu seront jugées par échevins. — Les articles 3 à 6 punissent les injures, le rapt, les voies de fait, les coups. — L'article 7 indique comment les amendes doivent être supputées, perçues et partagées. — Les articles 8-10 énoncent quand et comment les délinquants peuvent être arrêtés, à moins qu'ils ne fournissent caution. — Les articles 11 et 12 répriment les outrages et voies de fait envers les prévôts de l'abbaye. — L'article 13 règle la part de l'abbaye et de l'avoué dans les biens confisqués des bannis. — Les articles 14 et 15 prévoient les cas d'arrestation des voleurs par le moine de Sailly. — Article 16. Tout prisonnier peut vivre avec son argent comme il le veut. — Art. 17. Les échevins ne peuvent tenir leurs plaids qu'à Sailly ou à Esmaus. — Articles 18-19. Droits respectifs de l'abbaye et de l'avoué, quant

aux plaids. — 20. L'avoué ne peut rien posséder ni rien bâtir dans la terre de St.-Vaast. — 21. Toute personne envers qui un méfait est commis est tenue d'en porter plainte, sous peine de 60 sous d'amende. — 22. Les échevins sont chargés d'informer sur tous les méfaits. — Les articles 23-25 traitent des arrestations, tant des forains ou étrangers que des gens du pays et des clameurs de haro dirigées contre eux. — Articles 26-28. Dispositions concernant les trèves. — Articles 29-30. Règles de procédure; peines contre le faux-clain ou demande mal fondée. — Celui qui ne comparaît pas doit s'excuser par serment. — Articles 31-32. Droits de mutation au profit de l'abbaye, en cas de vente ou d'engagement. — Article 33. Fixation des droits de paisson pour les porcs, et autres animaux que les habitants doivent envoyer à la Chesnaye. — 34. Dans les jugements où des enquêtes sont ordonnées, les échevins, et celui qui les mène, ne peuvent prendre pour leurs dépens plus que la loi ne leur accorde. — 35. L'abbaye de St.-Vaast a droit aux corvées spécifiées, qui sont dues par tiers: en mars, en juin et en septembre. — 36. Nul ne peut avoir ni pont, ni passage, ni ponton, excepté St.-Vaast. — 37, 38, 39. Ces articles règlent le partage des produits des moulins dont l'abbaye est propriétaire. — 40. L'avoué de St.-Vaast, sire de Béthune, moyennant une somme qu'il a reçue, renonce aux charrois et aux corvées qu'il réclamait pour ses maisons fortifiées. — 41-43. En cas de guerre, les hommes de Lallen doivent à l'avoué 40 jours de service militaire dans le rayon déterminé et de la manière indiquée.

L'avoué s'oblige, lui et ses héritiers, à l'entière exécution de cette charte sous peine d'excommunication. Toutefois l'anathème serait suspendu, s'ils étaient allés en pélerinage à Jérusalem ou à St.-Jacques-de-Compostel en Galice.

## N°. 15. 1246.

Loi de Jacques de Condé, seigneur de Bailleul, en faveur des habitants d'Ellignies.

La puissante maison de Condé se divise, au XIII^e. siècle, en plusieurs branches.

Un de ses membres, seigneur de Bailleul, ou, pour mieux dire, de Bellœil, est en même temps seigneur d'Ellignies (1). Par la charte suivante, composée de trois articles, ce seigneur, nommé Jacques, règle les droits respectifs du seigneur et de ses vassaux.

L'art. 1^er. détermine l'assise et les prestations dues au seigneur : vingt livres de blanc en artésiens à la St.-Rémi (1^er. octobre), et de plus, pour chacun, trois corvées par an. — Art. 2. Le seigneur s'oblige à faire approuver cette charte par son héritier quand celui-ci sera majeur. — Art. 3. Le village d'Ellignies doit être gouverné par loi, par droit et jugement d'échevins.

## N°. 16. 1247 (février).

Loi octroyée aux habitants d'Onnaing et de Quaroube par le Chapitre de Notre-Dame de Cambrai.

Dès le VII^e. siècle, l'église de Notre-Dame de Cambrai est en possession des deux domaines d'Onnaing et de Quaroube (2). Suivant d'anciens documents, c'est au roi Da-

(1) Ellignies-les-Francs est un village de la province de Hainau (Belgique), arrondissement de Tournai.

(2) Onnaing et Quaroube sont aujourd'hui deux communes rurales de l'arrondissement de Valenciennes : la première d'environ 3,000 habitants, la seconde de 2,000.

gobert que le Chapitre doit, en 640, la concession de ces deux villages (1).

Au milieu du cours des âges, nonobstant les révolutions et les guerres, Onnaing et Quaroube continuent d'appartenir à la cathédrale de Cambrai. Au XIIIe. siècle, on les retrouve sous son autorité.

En 1240, à la suite de difficultés entre le comte et la comtesse de Flandre, Thomas et Jeanne, et le Chapitre de Cambrai, au sujet de la justice haute et basse de l'avouerie et des pâturages qui en dépendent, intervient une transaction en huit articles qui règle les points litigieux (2).

Cet acte de 1240 fixe les rapports des comtes de Flandre avec le Chapitre de Cambrai, au sujet des deux domaines d'Onnaing et Quaroube.

Quelques années plus tard, en 1247, une charte, octroyée par les chanoines, vient déterminer les rapports seigneuriaux du Chapitre avec les habitants de ces deux villages.

Cette charte qui, à plus d'un titre, mérite de fixer l'attention, se compose de 68 articles :

Art. 1er. Le Chapitre nomme et révoque les échevins à sa volonté. — Art. 2. Les échevins et les hommes des deux villes doivent assurer le Chapitre, son bailli, ses sergents; le Chapitre, de son côté, assure les hommes des deux villes. Le bailli jure d'observer la présente charte. — Art. 3. Quiconque demeure an et jour jure la paix et la loi des deux villes. Les art. 4-13 punissent le démenti, l'injure, l'outrage envers

(1) V. Baldéric, *Chronique d'Arras et de Cambrai*, liv. I, ch. 17, et un diplôme rapporté dans les *Opera diplomatica* d'Aubert Le Mire, t. III, p. 1. Quoique cet acte ne soit pas authentique, la concession paraît certaine.

(2) V. Saint-Genois, *Monuments anciens*, p. 565. — Jacques de Guise, *Ann. de Hainaut*, t. XV, p. 2.

un témoin ; les coups et blessures, le port d'armes prohibées, l'effusion de sang, la mutilation et l'homicide. — Art. 14. Si les parents du coupable demandent une trève, le bailli doit la leur faire avoir. — L'art. 15 châtie l'assaut de maison ou invasion nocturne. — L'art. 16 réserve à la justice laïque du Chapitre le rapt, l'homicide, le vol, l'incendie. — Les art. 17, 19 punissent l'injure, le démenti, l'outrage envers le bailli et les juges. — Aux termes de l'art. 20, le bailli reçoit les déclarations des blessés, et instruit sur les crimes. Les peines sont appliquées par les échevins. — Art. 21. Dans les cas douteux, et, à son défaut, le sergent doit commander la paix avec le concours de deux échevins ou de deux prud'hommes. — Art. 22, 23. Dispositions sur les trèves et les assurances, et sur les infractions qui y sont commises. — Art. 24. Tout homme requis par le bailli et les sergents de prêter main forte ou d'être témoin, et qui refuse, en est à 40 sous ; il en est de même s'il refuse de marcher pour la défense commune. — Art. 25. Quiconque est mandé au conseil des seigneurs ou des villes, et qui n'y vient pas, en est à 12 deniers. — Les art. 26-33 répriment les dommages faits aux champs ou dans les jardins et punissent les délits ruraux. — Art. 34. Le Chapitre nomme deux sergents loyaux et de bonne foi qui demeurent dans les deux villes. — Art. 35. Celui qui emmène sciemment le terrage (part de récolte) d'autrui, en est à 30 sous et restitue le terrage. — Art. 36. Les vins sont affoés par le bailli et par les échevins. Le surplus de l'article règle la vente du vin et des denrées. — Art. 37. Le délinquant condamné à l'amende, et qui ne la paie pas, reste en prison jusqu'à ce qu'il l'ait soldée. — Art. 38. L'outrage envers le Chapitre, ou l'un de ses membres, est à la volonté du Chapitre. L'injure envers le sergent des chanoines est punie d'une amende double de celle qui se paie pour une injure envers un homme de *poesté*. — Art. 39. Tout jeune homme de 15 ans,

toute fille de 12, doit observer cette loi. — Art. 40. Le bailli ne peut exiger d'autres amendes que celles qui sont légalement dues. — Art. 41. Celui qui a payé l'amende doit avoir paix au seigneur et aux parents du blessé. — Art. 42. Lorsqu'un homme est blessé dans une mêlée, l'auteur du coup doit les frais du chirurgien. — Art. 43. Le seigneur a deux tiers et la partie lésée un tiers de l'amende ; si celle-ci ne se plaint pas, le bailli peut poursuivre, et alors toutes les amendes sont au seigneur. — Art. 44. Les grandes amendes absorbent les petites en chaude mêlée. — Art. 45. Les sergents jurés sont crus par leur serment pour les partages et les procès-verbaux. — Art. 46. Tout chanoine peut clore sa part de pâture ou de marais, et y bâtir. — Art. 47. Jusqu'à mi-mars, les bestiaux, sauf les porcs, peuvent paître au marais. — Art. 48. De la taille de 100 livres, 60 sont pour le comte de Flandre, 40 pour le Chapitre. Au 15 octobre, tout doit être payé. — Art. 49. Ceux de l'avouerie doivent aller en ost et en chevauchée pour le comte et l'Eglise. — Art. 50. Le Chapitre libère toutes les mortes-mains. — Art. 51. Les serfs du comte qui viennent demeurer dans l'avouerie doivent être traités selon la charte (de 1240) intervenue entre le comte et le Chapitre. — Les art. 52-54 déterminent les droits de relief et de vente, d'entrée et d'issue. — Art. 55. Les hommes de l'avouerie sont tenus de moudre au moulin de l'Église, à moins qu'ils ne puissent être expédiés dans les vingt-quatre heures. — Art. 56. Tout homme peut avoir four en sa maison. Il en est de même du boulanger qui cuit pour vendre. Le surplus de l'article règle le service du four banal. — Art. 57. Nul homme, tenant de l'Eglise terre ou courtils, ne peut les transmettre qu'à un homme de la *poesté*. — Les art. 58, 59 règlent la compétence et les attributions des échevins. — L'art. 60 prononce des peines contre le faux témoignage. — L'art. 61 punit le démenti donné aux échevins. — Art. 62. Tous les méfaits sont prouvés

par deux témoins devant deux échevins. — Art. 63. Tous les méfaits de la compétence des échevins sont jugés par eux. — L'art. 64 règle, pour chaque habitant, l'usage des prairies et des pâtures communes. — Art. 65. Toutes les amendes sont payables en monnaie ayant cours à Valenciennes. — D'après l'art. 66, le Chapitre doit s'interposer pour faire avoir justice aux hommes de l'avouerie qui se plaignent de ne pouvoir l'obtenir au dehors. — Art. 67. Le mayeur peut être suppléé par le bailli, sauf les droits respectifs du mayeur et de l'Eglise. —Art. 68. Dispositions particulières concernant 123 bonniers donnés en arrentement aux gens d'Onnaing et de Quaroube.

### N°. 17. 1247 (février).

**Loi que le châtelain de Douai et le sire Hellin de Wavrin octroient aux échevins de Cantin.**

La double seigneurie de Montigny et de Cantin, annexée à la châtellenie de Douai, fut long-temps possédée par les châtelains de Douai. Au XIII°. siècle, on voit que ceux-ci sont encore en possession du village de Cantin. Détaché de la seigneurie de Montigny au profit d'une branche cadette de cette famille, le fief de Cantin devient lui-même une seigneurie importante. Le possesseur prend le titre de seigneur de Cantin, en conservant les armoiries de la famille de Montigny qu'il brise de billettes d'argent.

En 1247, date de cette charte, une partie du village de Cantin appartient à la maison de Wavrin, l'une des plus puissantes du pays. Les seigneurs de cette maison figurent parmi les quatre bers ou barons de la Flandre Wallonne. Seigneurs hauts-justiciers, ils sont en outre sénéchaux héréditaires de Flandre ; ils joignent plus tard à cet office celui de connétable.

L'abbaye de Flines, maison de religieuses de l'ordre de Citeaux, avait été fondée sous le titre d'Honneur de Notre-

*ariæ*), par Jeanne, comtesse de
lotée de divers revenus par la
itière de Jeanne (1). Placée
aye ne tarde pas à être
ont il est ici question, con-
est déjà opérée en 1247, et,
monastère de Flines est propriétaire,
chefs manoirs ou corps de fermes.

va suivre se divise en deux parties :

première partie concerne plus spécialement les sujets ou vassaux du châtelain de Douai, et du sire de Wavrin. Elle comprend dix-huit articles.

Les art. 1-11 punissent les coups et blessures, le démenti, les demandes mensongères ou faux-clains, les revendications mal fondées, les plaies ouvertes, l'assaut de maison, le renforcement de mêlée. — Les art. 12 et 13 infligent une amende à ceux qui n'acquittent pas la rente qu'ils doivent à la St.-Remi et à la Noël (1er. octobre et 25 décembre). — Aux termes de l'art. 14, si la partie lésée ne se plaint pas, le seigneur peut poursuivre. — Art. 15. Toutes les amendes sont payables en monnaie de Douai. — Art. 16. Toutes les infractions non prévues, sur lesquelles les échevins ne sauront dire droit, paieront la moitié de l'amende qu'on paie à Douai. — Art. 17. Les dépens des échevins qui vont à l'enquête sont payés par la partie qui succombe. — Art. 18. Les seigneurs garantissent l'exécution de toutes les choses jugées par les échevins, soit après enquête, soit en vertu de la présente charte.

La seconde partie de la même loi règle les droits de l'abbaye de Flines. Elle renferme six articles.

Art. 1er. L'église de Flines doit avoir, de tous les ma-

(1) Voir Aubert Le Mire, t. I, p. 579; — t. III, p. 258.

noirs tenus d'elle à Cantin, le dixième denier quand ils vont de main à autre, soit par achat, soit par décès. — Art. 2. Quand le possesseur d'un manoir vient à mourir, son héritier ne peut jouir d'une chose qui lui serait échue par succession sans avoir fait gré à l'Église ou à son lieutenant. — Art. 3. L'Eglise de Flines a le vingtième denier des nouvelles habitations lorsqu'elles vont de main à autre par achat ou par décès. — Art. 4. De tous les héritages appartenant à ceux qui relèvent de l'Église, celle-ci a vingt sous pour chaque rasière de terre qui va de main à autre par achat ou par décès. — Art. 5. Si un hôte, ou un sur-hôte, faisait métier de boulanger, et voulait vendre du pain, il ne pourrait le faire qu'avec l'autorisation et l'afforage de la justice et des échevins. — Art. 6. L'Église de Flines a en outre, à Cantin, huit chefs-manoirs tenus d'elle et qui doivent des agneaux d'herbage et des poulardes. Le chef-manoir qui a quatre agneaux au moins, en doit un pour l'Abbaye.

### N°. 18. 1250 (février).

**Arnould, sire de Mortagne, châtelain de Tournai, octroie à ses bourgeois de Mortagne une charte de franchise.**

Le châtelain de Tournai, primitivement simple commandant militaire du château annexé à la ville de Tournai, devient plus tard un grand seigneur féodal, quand l'office de châtelain est concédé en fief avec tout le territoire et la châtellenie qui en dépend.

La désastreuse invasion des Normands, au IX^e^. siècle, avait converti en un monceau de ruines la ville de Tournai, incendiée et détruite. Plus tard, quand cette ville commence à se relever de ses ruines, sous l'autorité des principaux citoyens, le châtelain acquiert un pouvoir considérable par suite du besoin qu'on éprouve d'une puissante épée, soit pour résister aux ennemis du dehors, soit pour comprimer

les désordres intérieurs. Se faisant concéder de vastes domaines dans la châtellenie, il ne cesse, dans la cité même, d'accroître ses prérogatives et les ressources qu'il prétend lui être nécessaires pour la défense des bourgeois. Sous ce prétexte, il exige qu'on lui alloue des prestations et des redevances très-onéreuses pour ces derniers. Fort de son ascendant et de ses richesses, il s'intitule prince des Tournaisiens, et, dans l'ordre féodal, prend rang immédiatement après le comte de Flandre.

A quatre lieues de Tournai existe, au moyen-âge, un bourg assez important du nom de Mortagne. Dans son enceinte fortifiée vivent des habitants qui, tout en se livrant à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, sont néanmoins organisés sur le pied de guerre et doivent veiller à la défense de la place. Ils ont pour chef un seigneur envers lequel ils sont tenus de tous les devoirs ordinairement imposés à des vassaux par le régime des fiefs.

Dans le cours du XIIe. siècle, le double titre de châtelain de Tournai et de seigneur de Mortagne se concentre sur la même tête.

Parmi les plus puissants seigneurs de Mortagne figure, en 1190, Bauduin, allié à l'illustre maison de Wavrin.

Celui-ci a pour fils Everard Radoul IV, célèbre tout à la fois par ses démêlés avec le clergé et par sa réconciliation pleine de générosité envers l'Eglise.

Du second mariage d'Everard Radoul avec Adeline, fille du fameux seigneur Jacques d'Avesnes, est issu Arnoul qui, en 1231, succède à son père.

Ce châtelain, dont il existe des chartes nombreuses tant en latin qu'en roman, se signale par des actes de libéralité à l'égard des serviteurs de Dieu et par la loi qu'il octroie, en 1250, aux bourgeois de Mortagne.

Cette charte, l'une des plus complètes du XIIIe. siècle, se compose de 83 articles.

Les articles 1-6 déterminent quel doit être le service du guet par les bourgeois, et comment ils doivent s'équiper et s'armer selon leur fortune. — L'article 7 exprime comment la ville doit payer la rançon du seigneur, lorsqu'il est fait prisonnier de guerre. — L'article 8 fixe jusqu'à quelle distance les bourgeois sont tenus de marcher en armes pour leur seigneur. — Art. 9. Serments respectifs que se doivent les bourgeois et le seigneur quand celui-ci arrive dans sa terre. — Art. 10. Aides que doivent les bourgeois au seigneur quand lui ou son fils sont faits chevaliers, quand il marie son fils aîné ou sa fille aînée. — Les articles 11-15 règlent la juridiction, indiquent les attributions respectives du seigneur et des échevins, expriment comment ceux-ci doivent être nommés ou renouvelés et châtient ceux qui les offensent. — Les articles 16-23 fixent les peines contre les violences, les blessures avec ou sans effusion de sang et l'homicide. — Les articles 24-26 contiennent des règles de procédure. — L'art. 27 exempte les bourgeois de mettre des ponts et des portes à la forteresse. — Les art 28-31 déterminent comment s'acquiert le droit de bourgeoisie. — Art. 32. Aucun bourgeois accusé de meurtre ne peut être distrait de la juridiction des échevins. — Les art. 33-36 punissent les assauts et bris de maisons, obligent, en ce cas, les bourgeois à s'aider mutuellement et règlent l'emploi des amendes prononcées contre ces méfaits. — Article 37. Tous les hommes du seigneur sont quittes, à Mortagne, de toulieux et de winage. — Articles 38-50. Dispositions concernant la compétence, le droit d'arrêt, la procédure civile, les cas où il est fait crédit, le clain ou action judiciaire, le mode de preuve. — Les art. 51-54 règlent l'afforage et la vente du vin, du pain et du poisson. — Les art. 55-58, soit en cas de vente de denrées à crédit sur gage, soit pour tout autre gage, déterminent comment le gage peut être vendu et quelle est l'étendue du cautionnement. — D'après l'art. 59, tout

bourgeois peut avoir son moulin à bras et sa brasserie. — L'art. 60 précise, en cas de méfaits, la satisfaction qui doit être offerte et acceptée, et la paix qui doit s'en suivre. — L'art. 61 confirme et règle le droit d'arrêt. — Les art. 62-66 traitent des successions, des secondes noces, du rapport et du droit de formorture en faveur des enfants dont le père ou la mère se remarie. — Les art. 67-69 expriment dans quels cas et comment on acquiert par la triple possession d'an et jour, de trois ans et de sept ans. — Art. 70. Celui qui succombe dans une revendication paie l'amende. — Art. 71, 72. Le bourgeois qui n'a pas son moulin ne peut moudre qu'à celui du seigneur; mais il a droit d'y moudre son grain après celui qu'on y moud. — Art. 73. En quelque lieu que le bourgeois achète du blé, il peut le faire moudre où il veut, pourvu que ce blé provienne de la terre de Mortagne. — Art. 74. En cas d'expropriation forcée pour la défense de la place, on se conforme à l'usage de Lille. — Par l'art. 75, le seigneur accorde aux bourgeois la jouissance des rejets des fossés et le pâturage de ses terres, à certaines conditions et avec des restrictions déterminées. — L'art. 76 réserve les droits des hommes et des pairs du château, et ne permet aux hommes du seigneur de Sars de devenir bourgeois de Mortagne, ou d'y acquérir des héritages, qu'avec l'assentiment du seigneur. — Les art. 77 et 78 concernent l'enquête et ce qui doit être alloué quand elle a lieu. — L'art. 79 rappelle et confirme les franchises des bourgeois. — L'art. 80 assure aux échevins le droit de décider tous les cas non prévus par la présente charte. — Les art. 81-83 indiquent comment on doit procéder quand les échevins, pour statuer, désirent aller à l'enquête, ou se déclarent hors d'état de dire droit. — Enfin le seigneur promet de maintenir à toujours la présente charte et déclare en avoir juré l'observation, tant pour lui que pour ses héritiers, qui seront astreints au même serment.

Aucune communication n'est faite à l'Assemblée sur les questions suivantes :

*Quelles ont été les diverses juridictions du comté?*

*Comment les tribunaux ecclésiastiques étaient-ils organisés à l'époque de la promulgation des coutumes générales de la ville et du duché de Cambrai, des pays et comté de Cambrésis?*

*Comment les enquêtes étaient-elles faites et quand fixaient-elles les traditions?*

*Quelle était l'organisation des bailliages et des mairies?*

Après avoir donné lecture de la 18e. question, ainsi conçue:

*Quelle a été, au moyen-âge, l'organisation féodale du Cambrésis?*

*Quelles étaient les formes de la procédure criminelle au commencement du XIVe. siècle pour les délits dont la connaissance appartenait à la fois à la France et au comté de Flandre?*

M. le Président accorde la parole à M. Tailliar.

M. Tailliar s'occupe particulièrement de la contumace.

La contumace, ou refus de comparaître en justice après des sommations réitérées, constitue, dit-il, une partie assez curieuse du Droit criminel au moyen-âge.

D'après la loi salique, titre LIX, *De eo qui ad mallum venire contempserit*, lorsqu'un individu refuse obstinément de comparaître en justice et d'exécuter les condamnations prononcées contre lui, il est solennellement assigné devant le roi. Là, s'il persiste encore à ne se présenter à aucune audience et à ne pas vouloir se purger selon la loi, le monarque devant qui il a été appelé, met le défaillant hors de sa parole ou de sa protection, *extra sermonem suum*, ce qui revient à une sorte de mise hors la loi. Le contumace est dès-lors réputé coupable, tous ses biens sont dévolus au fisc. Quiconque

lui fournit des aliments ou lui donne l'hospitalité, fût-ce même son épouse, est condamné à une amende de 15 sous d'or, environ 225 de nos francs.

Cette espèce d'excommunication civile se perpétue sous le nom de forjugement *(forjudicatio)*, c'est-à-dire une mise hors de la protection de la justice.

Aux termes d'une loi de l'empereur Frédéric I^er., d'environ 1180, le forjugé se voit fermé tout accès en justice. Il ne peut ni interjeter appel, ni se pourvoir par supplication. Il est assimilé à un mort et réputé ennemi public. Il peut être frappé et même tué impunément.

D'après nos anciennes lois françaises, dont il est déjà fait mention dans les assises de Jérusalem, le contumace, dépouillé de toute garantie pour sa personne et pour ses biens, est déclaré rebelle à la loi et frappé en quelque sorte de mort civile.

La loi de Sirault, de 1230, présente une curieuse application de ce droit de forjugement.

Les hommes de Sirault, coupables d'outrages et de voies de fait à l'égard de l'abbé de St.-Amand, leur seigneur, sont à plusieurs reprises assignés devant la cour féodale de l'abbé, et sur leur refus de comparaître, ils sont solennellement forjugés de corps, de loi et d'avoir, c'est-à-dire mis hors de la protection de la justice, quant à leur personne, quant à leurs biens, et quant aux plaintes qu'ils auraient à porter.

Nous trouvons dans nos annales révolutionnaires de tristes exemples de ces mises hors la loi. Par un décret de la Convention, du 19 mars 1793, les prévenus d'avoir pris part à des révoltes ou émeutes contre-révolutionnaires, ou d'avoir arboré la cocarde blanche, sont hors la loi, et ne peuvent plus profiter des garanties résultant de la procédure criminelle et de l'institution des jurés. S'ils sont pris les armes à la main, ils sont dans les vingt-quatre heures livrés à l'exécuteur des

jugements criminels et mis à mort, après que le fait aura été reconnu constant par une commission militaire. — Par un autre décret, du 7 octobre suivant, la même assemblée applique à l'écrivain Gorsas, qu'elle a mis hors la loi, les dispositions qui précèdent. En conséquence, celui-ci périt immédiatement sur l'échafaud.

M. Kervyn de Lettenhove croit que la mise hors la loi vient des Francs.

A propos de la 20e. question, ainsi rédigée :

*Quelles étaient les formalités généralement observées en France lorsqu'il s'agissait de renouveler, modifier ou réviser les chartes et lois des communes ?*

M. Lefebvre fait remarquer qu'il possède un document d'une grande valeur qu'il n'a pu étudier complètement, pièce très-curieuse, qui date du XVIe. siècle : les assises générales d'une seigneurie de l'Auvergne *(Naucaze, dépendance d'Aurillac).*

M. le Président donne lecture de la 21e. question, par laquelle on a désiré savoir :

*A quelle époque on doit faire remonter les corps de métiers qui existaient dans le nord de la France avant la révolution de* 1789;

*Quelle fut leur organisation et à quelles causes ils ont dû leur suppression.*

Aucun membre ne demandant la parole, M. de Caumont regrette que personne n'ait traité la question des corporations, surtout pour la période gallo-romaine. M. Lefebvre dit qu'il existe à la bibliothèque de Cambrai une foule de liasses très-intéressantes sur les corporations du moyen-âge.

M. le Président donne la parole à M. Kervyn de Lettenhove

pour la suite à donner à ses observations sur le procès de Robert d'Artois.

Toujours poussée en avant par M^me^. de Beaumont, Jeanne de Divion suppose une lettre de l'évêque Hérisson. Comme le sceau des comtes d'Artois lui manque, elle essaie de l'obtenir d'un graveur de Paris qui refuse.

Elle parvient, après trois à quatre cents essais infructueux, à appliquer sur le papier un sceau enlevé à une pièce de la chancelerie. Un écrivain d'Arras, par qui elle fait remplir ce papier, met la date 1322 au lieu de 1302.

Cependant Robert d'Artois assemble un conseil de chevaliers pour l'examen de ce testament qui confère des droits au comté d'Artois; tous les chevaliers déclarent que cette pièce est bonne. L'erreur de chiffre, découverte un peu tard, est regardée comme une faute du copiste. M^me^. de Beaumont et Jeanne de Divion changent le 2 en 0, en présence de Robert, qui leur dit : ce n'est pas bien fait.

Mahault meurt en 1328, et Philippe de Valois permet à Robert de contester les droits de Jeanne, fille de Mahault; mais Jeanne meurt aussi, léguant l'Artois à sa fille qui avait épousé Eudes de Bourgogne, frère de la reine de France. On a accusé Robert d'avoir fait empoisonner Jeanne; il était dans son intérêt de ne le pas faire, car elle était moins à craindre, comme rivale, que son beau-fils Eudes.

Jusqu'ici, Robert d'Artois a laissé agir, il n'a pas encore été directement coupable de fraude; mais Philippe de Valois, poussé par la reine, protége Eudes de Bourgogne. Il faut un contrat de mariage pour constater les droits de Robert: on fait venir au château de Conges un chapelain versé dans la connaissance des chartes, et on lui demande, comme une chose indifférente, la formule du contrat d'un mariage de la maison du Roi. Il la donne, et Jeanne de Divion, avec l'autorisation de Robert, y applique un sceau qu'elle a pris d'une charte.

Le frère Aubry, chapelain de Conges, est envoyé en Bretagne; et là il reçoit cette charte de Robert, qui lui dit qu'elle est fausse, mais qu'il a pour lui ce droit. Frère Aubry doit déclarer qu'elle lui a été donnée dans une forêt, par un chevalier qui n'a dit son nom que sous le sceau de la confession. Aubry consent.

La pièce est lue à Paris; mais le chapelain qui l'a écrite l'entend et reconnaît le faux. On arrête les coupables; Jeanne de Divion est brûlée; plusieurs autres sont mis à mort. Robert fuit en Angleterre. Il aura sa part dans les causes de la guerre de Cent-Ans.

Faisons remarquer que ceux qui brûlaient Jeanne de Divion et condamnaient Robert, fabriquaient comme lui des pièces fausses; et, tout en désapprouvant le comte d'Artois, plaignons-le.

Sur la question relative aux communes, M. le Président donne la parole à M. Tailliar, qui fait lecture d'une notice sur les institutions communales de la ville de Cambrai, du XI^e. au XIII^e. siècle. Ce mémoire sera publié ultérieurement.

M. Kervyn de Lettenhove traite ensuite la même question au point de vue général. Dans l'espoir que son important travail sera communiqué à la Société, nous n'en donnons que les idées générales (1).

(1) M. Kervyn de Lettenhove paraissait, en effet, décidé à faire connaître « le caractère transactionnel des institutions communales « acceptées comme règle d'administration intérieure par le clergé et le « peuple de Cambrai », et il devait s'en occuper d'autant plus volontiers qu'il lui était facile de rattacher les considérations spéciales à l'histoire de notre cité aux recherches générales qu'il a faites sur l'origine des communes. Pour le seconder, comme il me le demandait, je me suis empressé de lui faire connaître nos deux grandes lois politiques, et j'ai été bien surpris d'apprendre qu'il laisse à ceux qui s'occupent de l'histoire de notre pays la tâche qu'il s'était d'abord imposée. Cette tâche revenait tout naturellement à M. Tailliar, qui vient tout à la fois

Après avoir défini ce qu'est une commune, M. Kervyn de Lettenhove dit que, dans le Nord, la commune a eu pour origine les ghildes danoises et saxonnes; dans le Midi, la curie,

de m'informer qu'il s'en occupe, et de m'apprendre qu'il destine ce nouveau travail à la Société d'émulation de Cambrai, qui a couronné et fait connaître, en 1835, son *Histoire de l'affranchissement des communes dans le nord de la France.*

Pour ne pas laisser ici une lacune qui serait à regretter, je signalerai sommairement le caractère des deux lois politiques que je viens de rappeler :

La première est la *loi Frédéric*, qui porte la date du 12 des calendes de juillet de l'an 1184; la seconde, la *loi Godefroy*, datée du mois de novembre de l'an 1227.

L'empereur Frédéric a eu pour but de calmer les passions et de rapprocher les Cambrésiens de leur évêque. La loi qu'il leur a donnée avait pour bases les garanties individuelles : à l'*intérieur*, si, d'une part, dans le cas où il pouvait être arrêté, la peine du talion était infligée à tout individu reconnu coupable d'une mutilation, de l'autre, et lorsque son arrestation n'avait pu avoir lieu, sa maison devait être démolie, et son bannissement devenait la conséquence de l'exécution de cette mesure; à l'*extérieur*, on promettait une sauve-garde aux marchands qui venaient à Cambrai pour leurs affaires. Ceux-là seuls étaient exceptés, qui n'avaient pas rempli leurs obligations ou qui étaient coupables de quelque méfait; et, aussitôt qu'ils étaient entrés à Cambrai, les malfaiteurs eux-mêmes ne pouvaient être arrêtés qu'en vertu d'un ordre donné par la justice de la ville. — Après avoir ainsi assuré la liberté des personnes, la loi de 1184 règle les pouvoirs des autorités sans placer l'évêque dans une position à part; sa juridiction est tracée comme celle des jurés de la paix; s'il est juge de toutes les questions d'un intérêt matériel, en cas de déni de justice, les jurés de la paix ont le droit de le remplacer. — Quant aux amendes, elles doivent appartenir moitié à l'évêque et moitié à la ville, et l'on fait à la ville un besoin d'employer leur produit à sa défense. — Les clercs doivent être jugés par l'évêque; mais si la justice de l'évêque ne les atteint pas, celle des bourgeois est là qui doit lui être substituée. — Enfin, et quant aux bourgeois, ils ont le droit de poursuivre, dans la ville, la réparation des outrages qu'ils ont reçus hors des limites de la banlieue, et s'ils

et que dans la région intermédiaire, surtout au sein des cités épiscopales, la loi romaine et la loi des Francs ont été en opposition l'une à l'autre. C'est de ces villes épiscopales que va traiter M. Kervyn de Lettenhove.

Chlovis fut le génie de l'organisation pour les Francs. Avec lui commence l'influence des évêques qui, peu à peu, abolissent l'esclavage et établissent le droit d'asile. Aussi les Gallo-Romains se réfugient autour d'eux et des monastères, tandis que les Francs s'établissent dans les campagnes.

L'évêque, qui est le *defensor civitatis*, n'administre pas par lui-même. A l'imitation de la curie romaine, il a un conseil autour de lui.

Lorsque domine cette famille des Carlovingiens, si féconde en saints, les évêques se rapprochent du gouvernement, et Charlemagne les engage à appliquer la loi des Francs. Il dut en être ainsi à Cambrai. Ce sont probablement les franchises dont parle Baldéric, et cette coutume carlovingienne dont il est fait mention en 894 et 940.

ne peuvent là obtenir cette réparation, l'évêque est tenu de la leur faire donner.

En 1227, au contraire, fatigués de leurs luttes, les bourgeois se sont courbés sous le joug et l'on ne s'occupe plus que de l'évêque: c'est lui qui établit le prévôt et les quatorze échevins de la ville; les affaires litigieuses doivent être jugées par les échevins, selon les lois établies par l'évêque : quand le meurtrier a pris la fuite, sa maison est encore démolie; mais s'il laisse des meubles, son mobilier appartient à l'évêque. Celui qui a mutilé un habitant de la ville, doit payer une amende de trente livres, dont l'évêque reçoit les deux tiers et le blessé le surplus. Celui qui provoque un autre en duel est passible d'une amende de cent sous, qui est répartie dans les mêmes proportions, la loi le dit expressément : de quelqu'amende qu'il s'agisse, la partie lésée doit recevoir un tiers et l'évêque les deux autres. — Ainsi l'évêque est tout et la commune tout-à fait oubliée.

Alc. Wilbert.

Quand les Normands menacent, les Francs se réfugient dans les villes et construisent des châteaux; ils dominent.

Il y a alors lutte entre les évêques et les citoyens gallo-romains d'un côté, et les Francs de l'autre.

Lorsque le temps de l'oppression est passé, l'élément franc entre en lutte avec l'évêque.

Enfin, au XIII^e. siècle, en 1227, à Cambrai, la loi franque est établie pour le peuple, la loi romaine pour les clercs (1). Cette dernière loi doit développer les idées morales, les lettres et les arts.

M. le Président vote des remercîments à M. Tailliar, et à M. Kervyn de Lettenhove, pour leurs importantes communications.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Dehaisnes, sur les 4^e. et 5^e. questions du programme. M. Dehaisnes traite des Écoles et de l'Enseignement dans le nord de la France depuis les origines jusqu'au VIII^e. siècle.

Les contrées qui s'étendent des bords de la Manche jusqu'à la rive gauche de l'Yperlée, de la Lys et de l'Escaut, étaient peuplées, dit-il, au VIII^e. siècle avant Jésus-Christ, par les Morins et les Atrébates, peuples qui appartenaient à la race des Kimris-Belges (2). Les Kimris-Belges étaient, de tous les Gaulois, ceux qui tenaient le plus à l'indépendance et à la religion nationales; le druidisme y dominait. Il dominait aussi, quoiqu'avec moins d'empire, sur les Nerviens et les Ménapiens, Belges d'origine germaine, qui étaient séparés des Kimris par les trois cours d'eau que nous venons de nommer; encore aujourd'hui, il existe plus de vingt monu-

(1) Voir la note précédente.

(2) Tailliar, *Mémoires de la Société impériale de Douai*. 2^e, série, t. IV, p. 301, 302, 303.

ments druidiques dans cette contrée (1). Thérouane, Arras, Bavai, probablement aussi Phalempin et Famars, avaient leur temple; des prêtres nombreux étaient donc nécessaires. La nation belge, qui était la plus puissante de toutes les nations de la Gaule, ne devait-elle pas posséder aussi son collége, comme les Carnutes? Recrutait-elle ses druides, ses eubages et ses bardes dans l'île de de Mona, ou chez les Gaulois du centre? Cela n'est pas probable; elle devait avoir ses écoles où l'on enseignait, dit César, un ensemble d'opinions philosophiques, relatives à l'essence et au pouvoir des divinités, à l'origine et à l'étendue de l'univers, à l'immortalité et à la destinée des âmes, au rôle des astres et des éléments dans la nature, aux fonctions et aux mystères de cette religion barbare qui donnait aux druides tant de puissance sur le peuple: enseignement plus élevé qu'on ne le croit ordinairement, qui était livré aux jeunes gens dans des vers qu'il était défendu d'écrire (2). Mais aucun document ne nous prouve l'existence de ces écoles; ce n'est que par induction que nous pouvons conclure à leur existence.

Maîtres des Gaules, les Romains ne se contentèrent pas de les gouverner par la force des armes, ils voulurent régner sur les intelligences: ils y pourvurent par l'établissement des écoles publiques. César, Vespasien, Adrien, Alexandre Sévère, et plus tard Constantin (3), avaient donné des priviléges aux professeurs et aux élèves. Un décret de Gratien (376), adressé à Antonius, préfet du Prétoire des Gaules, commence ainsi: *Per omnem diœcesim commissam magnificentiæ tuæ, frequentissimis in civitatibus quæ pollent et eminent claritudine*

(1) Taillian, *Mémoires de la Société impériale de Douai.* 2e. série, t. IV, pag. 331-363.

(2) Cæsar, *Comm. de Bello gallico*, lib. VI, XIV.

(3) Code Théod., liv. III, tit. 3, 1.

*præceptorum, optimi quique erudiendæ præsideant juventuti....* (1) « Que, dans tout le diocèse confié à votre magnificence, au sein des grandes cités qui fleurissent et brillent par d'illustres maîtres, les meilleurs professeurs soient choisis pour l'instruction de la jeunesse. » La suite du décret prouve qu'il ne s'agit pas des métropoles, mais bien des cités importantes de toute la Gaule : *Per omnem diœcesim.* Clermont, Auch, Besançon, Poitiers, avaient des écoles; sous Marc-Aurèle, il en existait aussi à Xanten *(Colonia Trajani)*, cité assez peu importante située sur les bords du Rhin (2). Et *Gessoriacum*, où tant d'empereurs séjournèrent, ou débarquaient tant de marchands et de légions, où s'élevait le phare, où le Ménapien Carausius plaça le siége de son empire, n'aurait pas eu une école (3)? Il n'y en aurait pas eu à Arras, ville renommée par son industrie et ses richesses, qui garda le privilége de choisir elle-même ses magistrats; où résidait un préfet des soldats, et que saint Jérôme appelle une grande cité (4)? Il n'y en aurait pas eu à Thérouane, ville où aboutissaient trois voies romaines; qui avait des duumvirs, des corporations importantes; dont on avait fait une colonie, pour répandre la civilisation au milieu des Nerviens; que Ptolémée appelle capitale et que la Carte de Peutinger marque des signes des grandes villes (5)? Il n'y en aurait pas eu à Bavai, qui pouvait s'enorgueillir de plusieurs voies considérables, d'aqueducs qui lui amenaient

(1) Code Théod., liv. XIII, tit. III, liv. II.

(2) On a trouvé à Xanten un autel qui atteste la restauration de l'école détruite par un incendie. (Ozanam, *Œuvres complètes*, t. I, p. 259.)

(3) *Recueil des historiens de France*, liv. I, p. 371; *Ibid.*, p. 112.

(4) Saint Jérôme, *Comm.*, liv. II, *Epist. ad Galatas.*

(5) *Historiens de France*, p. 144, et *passim.* Carte de Peutinger. Itinéraire d'Antonin, cité par Wastelain.

l'eau de trois à quatre lieues, d'un vaste cirque en pierre, d'une basilique, de thermes, de palais, d'un collége de sextumvirs, et où l'on retrouve un nombre immense de médailles, de vases, de statues, d'objets de toilette et d'inscriptions de l'époque gallo-romaine (1)? Quant à Tournai, ville importante avant les Romains, qui frappait, 60 ans avant l'ère chrétienne, des médailles que l'on conserve encore aujourd'hui; qui a son gynecée, sa place dans l'Itinéraire d'Antonin et la Carte de Peutinger, ainsi que son nom de grande ville dans saint Jérôme (2), elle devait aussi avoir son école; et ici, nous sommes assez heureux pour pouvoir donner une preuve directe. Les *Actes* de saint Eleuthère, qui ont été écrits avant l'invasion des Normands, nous disent que, vers le milieu du V^e^. siècle, ce saint, jeune encore, fréquentait les écoles de Tournai avec Médard qui était venu de Soissons pour s'instruire. Les *Actes* de saint Médard, écrits au VI^e^. siècle par le célèbre poète Fortunat, rapportent aussi que les deux saints étudiaient ensemble. Et il ne s'agit pas ici de l'une de ces écoles épiscopales, où l'on formait les jeunes gens à l'état ecclésiastique, puisque nous voyons, dans les mêmes actes, que ces deux saints allèrent plus tard se préparer au sacerdoce, sous la direction de leur évêque. Il ne peut être question que d'une école municipale qui avait subsisté, malgré les invasions; et elle avait assez de réputation pour que l'on y envoyât un enfant de Soissons (3). Laon, cité des Véromanduens, avait aussi son école au V^e^. siècle: Flodoard nous apprend que saint Rémy y étudia, qu'il y avait de nombreux condisciples, et qu'après y avoir achevé ses

(1) Lebeau, *Hist. de Bavai...*, *passim*.

(2) *La Belgique ancienne*, par Mokke, p. 137. Carte de Peutinger. Saint Jérôme, *Epist. ad Ageruchiam*.

(3) *Acta SS. Belgii*, t. I, p. 476; t. II, p. 126.

études, il devint un des plus habiles rhéteurs de son temps (1). Si ce que nous avons dit précédemment ne suffisait pas pour l'établir, l'existence d'écoles à Tournai et à Laon ne prouverait-elle pas que les cités plus populeuses de Bavai, Arras, Thérouane et Gessoriac, devaient être comprises dans le décret de Gratien, et par conséquent avoir aussi leurs professeurs, leur enseignement?

Il dut donc y avoir, et même il y eut des écoles municipales dans le nord de la Gaule. Mais qu'était-ce qu'une école dans une ville romaine ou gallo-romaine? Quelle était son organisation? Quel enseignement y donnait-on? Quelle fut son influence? L'école était un bâtiment public, construit aux frais de l'État : à côté des salles spécialement affectées à l'enseignement, se trouvaient une bibliothèque où des scribes copiaient, un portique où étaient dessinées parfois quelques cartes géographiques, des thermes publics et des jardins plantés d'arbres, où les jeunes gens s'exerçaient à la gymnastique (2). Les élèves étaient libres, ou pensionnaires (convictores) ou boursiers (alimentarii). Les professeurs, souvent appelés pédagogues, siégeaient six heures par jour au pupitre des lectures publiques; ils y expliquaient la grammaire et la rhétorique; division qui embrassait l'ensemble des connaissances littéraires. Posséder les manuscrits des plus grands auteurs et maintenir la pureté du texte; lire leurs ouvrages à haute voix, en interpréter les passages difficiles et en dégager l'idée morale : telles étaient les fonctions du grammairien aux IV^e. et V^e. siècles. Le rhéteur enseignait l'art oratoire, faisait profession de former l'homme

(1) Flodoard, *Histoire de l'église de Reims*, liv. I, p. 60-73.

(2) Ces détails sont pris dans la *Description des écoles de Trèves et d'Autun*. *Histoire littéraire des Bénédictins*, t. I, 2^e. part., p. 12. *Diction. d'éducat.*, p. 902.

tout entier par la pratique du raisonnement, par l'étude des passions, par l'amendement des mœurs. Ces maîtres voulaient continuer, au moyen de méthodes déduites de l'étude des grands orateurs, cette suite d'hommes éloquents que Rome et la Gaule avaient produits. Mais les professeurs du IVe. siècle observaient-ils ces règles tracées par Cicéron dans son livre *De l'Orateur* (1)? A l'imitation de l'école d'Alexandrie, les grammairiens cherchaient dans les poètes l'érudition et l'étrange, plus que la littérature; ils voyaient dans Virgile, dont ils faisaient une sorte de divinité, un théologien, un jurisconsulte, un moraliste, un historien, un géographe, un grammairien, tout, excepté un poète. Les rhéteurs traitaient des sujets impossibles ou bizarres; ils discouraient pour savoir qui exista le premier de l'œuf ou de la poule; ils faisaient parler Agamemnon sur l'immolation de sa fille; ils adressaient des panégyriques serviles et impies à Maximin et à Constantin; les acrostiches et les énigmes étaient de mode; Ausone, de Trèves, se faisait applaudir en composant des vers inégaux qui figuraient un étendard ou un autel, la flûte du dieu Pan; et tout cela avec un style abondant et trop éclatant, en montant sur ce cothurne gaulois que saint Jérôme reproche à saint Ambroise qui était né à Trèves : *Gallicano cothurno extollitur*. Avec ses institutions, ses priviléges, ses professeurs, cette école païenne, dit M. Guizot, ne faisait rien : elle subsistait encore, mais vide; l'âme avait quitté le corps (2). L'artifice du langage et de la pensée, dit Ampère (3), remplaçait la simplicité sérieuse de la poésie et de l'éloquence; la vie morale se retirait de l'art et de la société. Louanges quelquefois ingénieuses, souvent aussi extravagantes

(1) Cicéron, *De Oratore*, p. 42.
(2) M. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. I, p. 108.
(3) Ampère, *Hist. littéraire*, t. I, p. 157.

qu'insipides : lâche témérité devenant une honteuse recherche de flatteries, en un mot, servitude : voilà comment M. Ampère caractérise l'éloquence des rhéteurs et des grammairiens. Et cependant les barbares menacent; ils franchissent le Rhin; Attila veut faire de la Gaule une libre prairie : et ces poètes, et ces rhéteurs discourent élégamment. En les lisant, on est tenté de s'écrier avec le poète :

> Honte à qui peut chanter pendant que Rome brûle
> S'il n'a l'âme et la lyre et les yeux de Néron !
>
> . . . . . .
>
> C'est l'heure de combattre, avec l'arme qui reste !
> C'est l'heure de monter au rostre ensanglanté,
> Et de défendre, au moins de la voix et du geste,
> Rome, les Dieux, la Liberté (1) !

Et pourtant, ces grammairiens ne doivent pas rester sous le poids de ces anathèmes, comme l'a si bien prouvé M. Ozanam. Non, Messieurs, ils ont rendu un immense service à la civilisation. Ils ont sauvé le latin mot par mot, phrase par phrase; ils ont sauvé les chefs-d'œuvre de l'antiquité, fragment par fragment, vers par vers. Trop répandue, la langue latine perdait son énergie et sa pureté : les grammairiens resserrèrent ses éléments essentiels et les réunirent en un seul corps pour en faire un tout. Entourant Virgile d'une vénération superstitieuse, ils l'arrachèrent aux mains de ceux qui auraient osé remplir les vers inachevés de l'Enéide. C'est le travail de Servius et de Priscien; de Macrobe, qui sera commenté par Alard de Cambrai; de Donat, dont la grammaire, par sa clarté et sa brièveté, deviendra le type des autres grammaires, et sera tant étudiée dans toutes les écoles du moyen-âge. Ce n'était pas assez : il fallait faire recevoir ces règles par des peuples barbares qui, ne vivant que d'images, n'étaient pas

(1) Lamartine, *Ode à Némésis.*

encore capables d'entendre le langage abstrait de l'école et de la raison.

Un vieux rhéteur africain qui, comme il le dit lui-même, ne s'était pas enrichi à plaider devant le proconsul, Martianus Capella, entreprit ce travail. Son livre est intitulé : *De nuptiis Mercurii et Philologiæ*, Des noces de Mercure et de Philologie. Mercure cherche une épouse : l'oracle d'Apollon déclare que Philologie est appelée à cet honneur ; et un sénatus-consulte de Jupiter naturalise dans le ciel cette vierge de la terre. Le contrat est lu, selon la formule de la loi Papia-Poppæa, et Apollon présente à l'épousée les sept jeunes filles que Mercure lui destine pour suivantes. Ce sont la Grammaire, la Dialectique, la Rhétorique, l'Arithmétique, la Géométrie (Géographie), l'Astronomie et la Musique. Puis chacun de ces sept personnages vient successivement débiter l'ensemble des connaissances qu'il est chargé de recueillir (1).

Nous sourions de pitié devant ces froides allégories, devant cet obscur système d'enseignement ; mais pourtant prenons garde. Le livre de Martianus Capella est la première tentative encyclopédique qui ait été entreprise ; c'est le résumé de toutes les connaissances de l'antiquité. La science les rassemble afin de traverser des siècles de barbarie. Nous blâmons l'appareil mythologique qui entoure cet ouvrage ; et cependant, c'est le secret de sa durée et de sa puissance. Les barbares, accoutumés aux récits merveilleux des bardes de la Gaule et des scaldes de la Scandinavie, prêtent une oreille attentive au merveilleux de l'Olympe païen ; ils s'y plaisent au point de faire graver des noms allégoriques sur les ornements d'église et les selles de leurs chevaux. Nous lisons, dans Grégoire de

(1) Martianus Capella, édit. Rupp. Francfort, 1836. Nous nous sommes beaucoup servi, pour cette étude, des ouvrages d'Ozanam, cet historien dont le pays doit tant regretter la perte.

Tours, que, dans les écoles épiscopales, on faisait étudier les jeunes gens d'après Martianus Capella; dans toutes les bibliothèques, il aura sa place à côté de Virgile; il sera commenté par tous les professeurs, Rathier, Remy d'Auxerre, Hucbald; et c'est à lui qu'on empruntera les principes de cette division en *trivium* et en *quadrivium* qui règlera les études pendant onze à douze siècles (1).

Quelques grammairiens allèrent même plus loin : la science était pour eux une religion; ils voulurent une langue que les initiés seuls comprissent. Avec le faux Virgile grammairien de Toulouse, ils distinguent douze sortes de latinité, dont onze pour les savants; ils écrivent *rhei* pour *heri;* ils réunissent toutes les *r*, les *s*, les *n*, etc., qui se trouvent dans *Spes Romanorum periit*, et l'initié doit comprendre; ils séparent par plusieurs expressions les syllabes d'un même mot. Ce sont de misérables puérilités contre lesquelles avaient raison de protester saint Ouen, saint Grégoire et nos hagiographes; et cependant, quelques peuples barbares, surtout les Irlandais, eux-mêmes, devaient se laisser entraîner à ces jeux d'esprit, composer des poésies latines, parfois plus obscures que les runes écrites sur les pierres de la Scandinavie et de l'Islande.

Le christianisme avait jeté dans la société des idées de religion, de charité, de noblesse, auparavant inconnues : il relevait l'homme devant lui-même, devant ses semblables, devant Dieu. Avec cette puissante hiérarchie, qui n'avait jamais cessé d'unir ses membres, il avait conservé son caractère d'immutabilité et de force, au milieu des persécutions et des hérésies. Parlant pour le peuple de Rome et de l'Italie, qui écrivait des solécismes sur le tuf des catacombes comme sur les murailles des monuments de Pompéi; prêchant à ces races étrangères

(1) Grégoire de Tours, *Hist.*, liv. X, chap. XXXI, p. 19.

qui écrivaient *donavet*, au lieu de *donabat*, sur les bracelets de Bavai, ou qui prenaient des masculins pour des féminins et des neutres, ou réciproquement (1) ; s'inspirant à cette Bible traduite par saint Jérôme, non afin de produire une œuvre littéraire, mais uniquement pour rendre le sens, le christianisme eut une langue à lui. Il ne devait pas tarder à avoir ses écoles.

En parcourant les catacombes de Ste.-Agnès, après avoir traversé des chapelles et des galeries, où s'ouvraient des tombeaux, où des pierres sépulcrales s'offraient sous le plâtre qui s'éraillait, nous nous souvenons d'avoir vu des salles sans autel, qui n'avaient pour tout ornement qu'une chaire et un banc, taillés dans la roche même : voilà les premières écoles chrétiennes. Elles augmentèrent en nombre et en importance, à mesure que le christianisme grandit ; et en Italie, l'on enseigna dans presque tous les presbytères. Ce mouvement atteignit la Gaule chrétienne ; mais il ne fut général qu'en 529, après le concile de Vaison. Voici la traduction textuelle du décret porté par ce concile : « Nous avons décrété « que, suivant la coutume salutaire que nous savons être ob- « servée en Italie, tous les prêtres qui sont à la tête des pa- « roisses recevront dans leur demeure autant de jeunes « lecteurs (étudiants) qu'ils en pourront trouver ; qu'ils « habiteront avec eux, les traitant en bons pères et les nourris- « sant spirituellement ; et qu'ils leur apprendront à lire et à « chanter des psaumes, et à s'instruire dans la loi du Sei- « gneur : ils se prépareront ainsi de dignes successeurs et « s'assureront les récompenses éternelles. » Cependant, ajoute ce concile, « lorsque ces étudiants sortiront de l'adolescence, « on leur laissera la liberté de rentrer dans le monde, s'ils le

(1) Leblanc, *Hist. de Bavai.* — Grégoire de Tours. *Gloriæ Confessorum Præfatio.*

« désirent (1). » Plusieurs autres conciles, entre autres celui de Tours en 567, et le concile général de Constantinople en 680, reproduisent et développent le canon du concile de Vaison.

Ainsi, chaque maison de prêtre, chaque *pastophorium*, comme on disait alors, offrait l'enseignement gratuit à tous, aux serfs, aux pâtres, et non pas seulement aux clercs. C'étaient les écoles particulières du christianisme, ses écoles presbytériennes rurales. Il y en avait d'autres plus importantes. Le concile de Tours, en 567, exigeait des écoles épiscopales (2); il est certain, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, qu'il n'était point d'église cathédrale qui n'eût la sienne (3), souvent même les évêques dont le diocèse était étendu, en établissaient d'autres, quand le besoin s'en faisait sentir. Il y en avait plusieurs qui dépendaient des métropoles de Reims, de Trèves et de Cambrai. L'évêque lui-même, ou le primicier (*primicerium scholæ militiæque lectorum*), dirigeait ceux qui instruisaient les prêtres, les clercs, les jeunes gens, parfois destinés à rester laïques, qui se réunissaient dans le vestibule de l'église auquel on donna, pour cette raison, le nom de parvis (*a parvis edocendis*). Il suffit de savoir ce qu'il y eut, en Gaule, d'évêques savants et érudits du IV^e. au IX^e. siècle, pour apprécier combien les écoles durent être florissantes. Nous ne donnerons pas, avec les auteurs de l'*Histoire littéraire*, cette longue suite de noms et nous nous contenterons de citer ces deux vers du poète italien Arator:

Sunt quia Pontifices, in relligione magistri,
Gallia quos multos dat studiosa bonos (4).

(1) Concile de Vaison, II, chap. I.
(2) Grégoire de Tours, *Hist.*, VI, 30.
(3) *Hist. littéraire*, t. III, p. 23, et *passim*.
(4) Arator, *Carmen ad Parthenium*.

Ce double enseignement, élémentaire dans les écoles rurales, développé dans les écoles épiscopales, se réunissait dans les monastères, où il brillait dans son complet épanouissement. L'étude était l'occupation ordinaire des religieux de Lérins, de St.-Victor et de Marmoutiers (1). La règle de saint Benoît suppose l'existence des écoles claustrales, même pour les enfants; elle ordonne l'étude et assigne à chaque religieux des tablettes et un poinçon. Cassiodore place les occupations intellectuelles avant le travail des mains. La règle de Ternat exige, pour le monastère, une bibliothèque et un bibliothécaire. Celle de saint Césaire fixe le temps des études journalières. La célèbre *règle du Maître* fait une mention expresse des écoles, et veut qu'un moine lettré s'occupe de donner chaque jour aux jeunes gens trois heures de classe. Saint Colomban, dont l'influence était si grande dans le nord de la Gaule, dit qu'il faut étudier toujours (2). Dans les monastères de femmes, il en est de même : saint Césaire impose deux heures d'étude aux religieuses, chaque jour; plusieurs d'entre elles doivent s'exercer à copier; car écrire, c'est travailler; et même en travaillant des mains il faut lire. Saint Grégoire donne le même conseil à la sœur Florentina, qui suit la règle de saint Benoît; et il ajoute qu'elle doit partager son temps entre la prière, le travail et l'étude. Dans les monastères doubles, où l'on suivait presque partout la règle des Irlandais, il y avait des écoles très-florissantes, des abbesses très-instruites; les religieux qui habitaient près des monastères de femmes, formaient les religieuses, leur donnaient des livres, et les préparaient à l'éducation des jeunes filles qui leur était confiée (3).

(1) *Hist. littér.*, t. III, p. 22.

(2) *Hist. littér.*, t. III, et *passim*. — Règle de saint Benoît.

(3) *Annal. Benedict.* Mabillon, t. I, p. 167. — *Hist. littér.*, t. III, p. 444.

Citons aussi l'école du Palais, qui avait été ouverte à Paris pour les fils des leudes, les jeunes gens *recommandés;* nous y verrons Maurand, le fils d'Adalbald, le fondateur du château de Douai et de l'abbaye de Marchiennes.

Le christianisme établit donc des écoles presbytériennes, épiscopales et monastiques dans le nord de la Gaule; avant de dire quelles elles furent en particulier, voyons quel était le plan d'études que l'on y suivait (1).

L'enfant était confié tout jeune encore à l'école rurale ou à l'école monastique : se trouvant dans la première fleur de son âge, comme dit la *Vie de saint Acare*, il devait écouter les autres et s'assimiler leur science, comme la plante qui aspire silencieusement les sucs de la terre (2). L'enseignement commençait ensuite par l'étude des lettres, qui étaient gravées ou peintes sur des cailloux, et que l'on rassemblait pour en former des mots; on appelait calculateurs ceux qui enseignaient ces premiers rudiments. A dix ans, l'élève commençait des études en règle; pendant deux ans, il s'occupait encore des éléments, et, dans les cinq années suivantes, il développait ses connaissances. Cet espace de sept années était rempli par le programme de Martianus Capella, dont nous avons parlé. On voyait d'abord la grammaire, étude du latin et assez souvent du grec; puis la dialectique, que l'on apprenait avec tant de raison avant la rhétorique, qui venait en troisième lieu : c'était le *trivium*, mot qui fit donner aux études le nom long-temps glorieux de *triviales*. Selon le plus ou moins d'aptitude et les progrès des élèves, au *trivium* succédait le *quadrivium*, qui comprenait les quatre dernières branches des connaissances, indiquées par M. Capella : l'arithmétique, la géométrie, l'as-

(1) Nous avons résumé, dans ce plan d'études, l'excellent travail de Dom Pitra, *Vie de saint Léger*.

(2) *Vie de saint Acarius*, n°. 1.

tronomie et la musique. Le *trivium*, c'était la parole formée par la grammaire, aiguisée par la dialectique, embellie par la rhétorique ; en un mot, la triple voie qui menait à l'éloquence. Le *quadrivium*, c'était l'harmonie considérée dans l'étude des nombres, étudiée dans la description de la terre, vue à travers l'espace, existant entre les corps célestes, et enfin entendue quand vibraient les sept cordes de la lyre, qui résonnaient dans l'âme, comme les concerts que Pythagore percevait dans le lointain des mondes et dans les profondeurs de l'esprit. C'était le *quadrivium*, la quadruple voie qui conduisait l'âme à l'harmonie complète, à la sagesse ; c'était le moyen d'être le *vir bonus, dicendi peritus.*

Toutes les écoles conduisaient au *trivium*, même les écoles rurales, comme le prouve la *Vie de saint Géry ;* la plupart des écoles monastiques et des écoles épiscopales conduisaient au *quadrivium*. Mais quand l'intelligence avait été jetée dans ce moule commun, chacun s'occupait d'études spéciales. Les uns étudiaient le Droit et les Codes barbares, comme saint Libert, évêque de Cambrai et d'Arras ; les autres s'occupaient de l'histoire nationale, comme les élèves de l'école du Palais. Pour les clercs et les moines, ils étudiaient l'Écriture, le chant des psaumes, les rites de l'Église ; ils approfondissaient les Pères de l'Église dans leur langue originale, et devaient par conséquent connaître le grec pour lire les docteurs de l'Église grecque (1).

Après avoir présenté ces considérations générales sur les écoles et sur l'enseignement qui y était donné, nous devons maintenant les voir s'établir, augmenter et fleurir dans le nord de la Gaule-Belgique. Quelques auteurs ont soutenu que le christianisme a pénétré dans ce pays du temps même des Apôtres ; les savantes dissertations qui se trouvent au com-

(1) Grégoire de Tours, *Hist.*, liv. V, p. 33.

mencement des *Acta Sanctorum Belgii* nous ont convaincu qu'il n'existait aucune preuve de cette première prédication, qui serait venue du Nord. Des missionnaires que le pape Fabien envoya dans les Gaules en juillet 249, plusieurs, Pyat, Chrysole, Eubert, Fuscien et Victoricius, évangélisèrent nos contrées. Ils étaient instruits; la légende de saint Pyat dit qu'il avait été *imbutus litteris;* il dut, et les autres sans doute firent de même, réunir autour de lui des prêtres, des jeunes gens du pays, pour en faire des apôtres; toutefois aucun document ne nous le prouve. Au IV^e. siècle, nous trouvons enfin des écoles chrétiennes dans le pays des Morins. Victricius, sous Constantin, avait refusé d'obéir aux ordres de Julien l'apostat; il quitta les légions, reçut les Ordres, et en 385, il était évêque de Rouen. Son zèle le poussa à aller évangéliser le pays de Thérouanne. Les peuples barbares de la Morinie se convertissent; des églises, des monastères, des écoles même, s'y établissent de toutes parts. Les *Lettres de saint Paulin de Nole*, qui était l'ami de Victricius, le disent positivement. En voici des passages : « Où il n'y avait autrefois que des déserts, des forêts, repaire des brigands, il y a maintenant des villes, des églises, des monastères, remplis de religieux. » Dans une autre lettre, saint Paulin nous apprend « que Victricius avait autour de lui des jeunes gens qui se formaient à la littérature et à l'Écriture-Sainte ; il y déplore la mort du diacre Paschasius, qui était distingué par son esprit et avait été formé par Victricius lui-même. » Plus loin, il s'exprime ainsi : « Aimant en vous tous les fils que vous instruisez de votre érudition. » Lorsque des religieux furent envoyés d'Italie à Rouen, entre le chœur des vieillards et le chœur des vierges, l'auteur parle d'enfants qui semblent être les élèves des écoles épiscopales (1). Nous trouvons donc, dans nos contrées, des

(1) *Lettres de saint Paulin de Nole*, l. XVIII, n^os. 5, 10.

écoles et des monastères bien avant les monastères de Lérins et de St.-Victor, que l'on regarde toujours comme les premiers établissements du monachisme dans la Gaule (1). Victricius, du reste, ne s'est pas contenté d'établir des écoles, il étudiait lui-même; il a composé un ouvrage qui a pour titre *De laude Sanctorum*, sorte de mandement d'un évêque missionnaire, qui offre une suite d'idées sérieuses développées avec assez de talent; il y faut pourtant blâmer des répétitions. Le style, malgré des expressions obscures et quelques antithèses, est moins mauvais qu'on ne pourrait le croire. Cet ouvrage, long-temps attribué à saint Ambroise, mais qui est certainement de Victricius, est le plus ancien monument littéraire que nous ait laissé le nord de la Gaule chrétienne (2).

Les *Actes de saint Eleuthère et de saint Médard*, qui nous ont déjà prouvé qu'il y avait des écoles romaines à Tournai et à Soissons, nous prouvent aussi qu'il y avait des écoles épiscopales. En effet, après avoir quitté les écoles municipales, Eleuthère, pour se préparer au sacerdoce, se met à Blandin, près Tournai, sous la direction de l'évêque Théodore, qui l'instruit pendant neuf ans; saint Médard est formé de même, par son évêque, Wulmer (3). Bien plus, ces deux saints évêques fondent eux-mêmes des écoles : saint Eleuthère avait auprès de lui un grand nombre de disciples, entre autres Andoneus, qu'il envoya porter à Rome un ouvrage qu'il avait composé contre les hérétiques; et Soissons devait devenir, après la mort de saint Médard, une école où il y aurait plus de quatre cents moines (4).

(1) *Acta Sanctorum Belgii*, t. I, p. 409.

(2) *Ibid.*, p. 314 à 424, t. I. *Hist. litt.*, p. XXXVIII, t. IV.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 189.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 126. — *Gallia christiana.* — *Hist. littér.*, t. III, p. 441.

Nous ne pouvons complètement passer sous silence saint Rémi qui, vers la fin du V^e. siècle, et au commencement du VI^e., se distingua comme rhéteur, au point que Sidoine-Apollinaire lui demande ses nombreux sermons, que toute l'Arvernie désirait lire. Saint Rémi avait au moins deux écoles dans son diocèse ; ses lettres prouvent qu'il y prenait le plus grand intérêt. Il dut en faire établir d'autres dans les diocèses où il nomma des évêques (1). Parmi ces évêques, saint Vaast est celui qui s'efforça surtout de répandre la foi et l'instruction. Auprès de la capitale des Atrébates, dans une pauvre demeure qu'il s'était bâtie sur les rives du Crinchon, il avait réuni son clergé à qui il donna peut-être une règle de vie; et les *Actes de saint Vigor*, évêque de Bayeux, nous font connaître que des jeunes gens se formaient, sous sa direction, à l'étude et aux vertus (2). Après la mort de saint Vaast, saint Aubert devait agrandir la maison qu'avait habitée le saint évêque ; sous saint Vindicien, le roi Thierry devait l'enrichir, et elle allait devenir cette célèbre et savante abbaye de St.-Vaast, qui a tant contribué à répandre l'instruction dans nos contrées. Au VI^e. siècle encore, nous voyons saint Trivier se consacrer à Dieu dans le monastère de Thérouanne, fait qui nous prouve que les institutions fondées deux cents ans auparavant par Victricius existaient encore (3).

La *Vie de saint Géry* (VI^e. et VII^e. siècles) nous offre les détails les plus curieux sur les écoles rurales. Jeune encore, Géry étudiait à Yvoie, aujourd'hui Carignan, petite ville du Luxembourg; l'évêque de Trèves, visitant l'école, demanda au professeur quel était le meilleur de ses élèves ; celui-ci lui

(1) Ghesquière, *Acta Sanct.*, t. II, p. 564.

(2) *Acta Sanct.*, *Belgii*, t. II, p. 32. —*Vita brevior*. Saussaye, Éloge de saint Vaast.

(3) Malbrancq, *De Morinis*, l. II, c. XLIII.

indiqua Géry : l'évêque interrogea l'enfant et nous le voyons revenir, plus tard, l'interroger encore sur des matières qu'il lui avait assignées d'avance. Évêque lui-même, saint Géry tiendra les promesses qu'il donnait dans sa jeunesse ; il se distinguera par des discours dont il ne nous est resté, hélas! que des fragments, et fondera, sur la colline qui domine Cambrai, un monastère qui a long-temps porté son nom. Son frère Lando, qui dirigeait ce couvent, y établit une école où nous verrons bientôt affluer les clercs et les laïques du nord de la Gaule (1). On ne peut dire laquelle de ces trois écoles, de Cambrai, d'Arras et de Thérouanne, a produit les écrivains qui composèrent les *Actes de saint Fuscien et de saint Victoric*, écrits avant le VI^e^. siècle, et ceux de *saint Vaast*, connus sous le nom de *Vita brevior*, écrits au plus tard au commencement du VII^e^. siècle. Ces *Actes* ont une valeur sérieuse comme documents, et le style, malgré quelques obscurités et quelques solécismes, est simple et bon. On y sent, dans le récit, l'enfance de l'art (2).

L'heure avancée détermine M. l'abbé Dehaisnes à renvoyer à la séance générale du même jour la suite de ses observations sur l'histoire de l'enseignement.

M. Kervyn de Lettenhove entretient l'Assemblée du procès de Robert d'Artois. Il fait connaître les principaux acteurs qui y jouent un rôle : Robert et sa femme, M^me^. de Beaumont, et Mahault, comtesse d'Artois, l'évêque d'Arras Hérisson et Jeanne de Divion, qui était toute-puissante sur cet évêque. Hérisson possède la pièce qui prouve les droits de Robert ; au moment de sa mort, il le dit à Jeanne, qui s'empare aussitôt de cette charte et la cache dans un grenier ;

(1) *Acta Sancti Gaugerici*. Ghesquière, t. II, p. 256-316.

(2) Voir ces Actes, *Acta Sanct. Belgii*, t. I, p. 153-172.

mais, avertie à temps, Mahault fait enlever cette pièce que, le lendemain, Jeanne de Divion ne retrouve plus. Avec M^me^. de Beaumont, épouse de Robert et sœur du roi de France, Jeanne, qui se sent soutenue, prépare ou du moins exécute plusieurs manœuvres frauduleuses que Robert ne connaît pas.

Ici, M. Kervyn de Lettenhove fait remarquer que les développements dans lesquels il doit entrer lui demanderont plus de temps que la section ne peut lui en donner, et l'on ne consent à cesser de l'entendre qu'après avoir obtenu de lui la promesse qu'il reprendra son récit dans la séance générale du même jour.

La séance est levée à 10 heures.

*Le secrétaire*,

DEHAISNES.

---

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

## Séance du 13 juillet.

Présidence de M. CABARET.

A onze heures, la séance est ouverte.

M. le Président ouvre la discussion sur les 3^e^. et 4^e^. questions du programme, ainsi conçues :

*Quelles sont les diverses voies romaines qui traversent l'arrondissement de Cambrai et que l'on désigne ordinairement sous le nom de chaussées Brunehaut?*

*En quels endroits se rattachent-elles, dans les arrondissements voisins et dans les divers départements du Nord de la France, au tracé de l'Itinéraire romain?*

La parole est à M. Bruyelle, qui s'exprime ainsi :

## DES CHAUSSÉES ROMAINES DU CAMBRÉSIS.

Le *Pagus Cameracensis*, ou l'ancien Cambrésis, était traversé par deux voies romaines appartenant aux diverses artères qui rayonnaient de Bavai, centre ou capitale des Nerviens. Ces deux routes existent toujours.

L'une, se dirigeant du nord-est au sud-ouest, presqu'en ligne droite, de Bavai à Vermand, traverse, dans le Cambrésis, le village de Montay, passe au pont des *Quatre-Veaux*, à droite et à 800 mètres environ du faubourg du Câteau, coupe les villages de Reumont, Maurois, Maretz, entre au pays des Veromanduens et atteint Vermand.

Les dimensions de cette chaussée ont été réduites à diverses époques; ce n'est plus qu'un chemin vicinal d'une largeur variable de 15 à 20 mètres. Dans les parties que l'on a récemment démontées sur Maretz, il a été constaté que la voie primitive n'avait point de *statumen* ni de *rudus*, c'est-à-dire que l'on n'y trouvait pas cette première base de pierres volumineuses posées à plat, ni ce second lit en maçonnerie de moëllons cassés et de chaux battue (1), mais simplement une couche de cailloutis de plus ou moins d'épaisseur.

Cette remarque a été également faite dans une contrée voisine, la Picardie, à propos du tracé des chemins qui nous occupent. Le *statumen*, dit-on, y est remplacé souvent par un amoncellement de terre battue. Une couche formée de calcaire grossier, quelquefois de calcaire siliceux, disposée presque à plat, compose le *rudus;* une couche de calcaire désagrégé, ou de craie, y forme le *nucleus*. Dans tous les pays de craie, une dernière couche de silex ou cailloux bis recouvre le tout et forme le ciment. Quant aux voies des pays de calcaire

(1) Voir de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, p. 153; — Batissier, *Histoire de l'art monumental*; p. 248, et Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire*.

# CARTE

anciennes voies romaines

du Cambrésis

partie du Haynaut-Français

## DES CHAUSSÉES ROMAINES DU CAMBRÉSIS.

Le *Pagus Cameracensis*, ou l'ancien Cambrésis, était traversé par deux voies romaines appartenant aux diverses artères qui rayonnaient de Bavai, centre ou capitale des Nerviens. Ces deux routes existent toujours.

L'une, se dirigeant du nord-est au sud-ouest, presqu'en ligne droite, de Bavai à Vermand, traverse, dans le Cambrésis, le village de Montay, passe au pont des *Quatre-Veaux*, à droite et à 800 mètres environ du faubourg du Câteau, coupe les villages de Reumont, Maurois, Maretz, entre au pays des Veromanduens et atteint Vermand.

Les dimensions de cette chaussée ont été réduites à diverses époques; ce n'est plus qu'un chemin vicinal d'une largeur variable de 15 à 20 mètres. Dans les parties que l'on a récemment démontées sur Maretz, il a été constaté que la voie primitive n'avait point de *statumen* ni de *rudus*, c'est-à-dire que l'on n'y trouvait pas cette première base de pierres volumineuses posées à plat, ni ce second lit en maçonnerie de moëllons cassés et de chaux battue (1), mais simplement une couche de cailloutis de plus ou moins d'épaisseur.

Cette remarque a été également faite dans une contrée voisine, la Picardie, à propos du tracé des chemins qui nous occupent. Le *statumen*, dit-on, y est remplacé souvent par un amoncellement de terre battue. Une couche formée de calcaire grossier, quelquefois de calcaire siliceux, disposée presque à plat, compose le *rudus;* une couche de calcaire désagrégé, ou de craie, y forme le *nucleus*. Dans tous les pays de craie, une dernière cou[illegible] silex ou cailloux bis recouvre le tout et forme le [illegible] aux voies des pays de calcaire

(1) Voi[illegible] *d'antiquités monumentales*, t. II, p. 15[illegible] *l'art monumental*, p. 248, et Ber[illegible] *de l'Empire*.

# CARTE

anciennes voies romaines

du Cambrésis

partie du Haunaut-Francais

## DES CHAUSSÉES ROMAINES DU CAMBRÉSIS.

Le *Pagus Cameracensis*, ou l'ancien Cambrésis, était traversé par deux voies romaines appartenant aux diverses artères qui rayonnaient de Bavai, centre ou capitale des Nerviens. Ces deux routes existent toujours.

L'une, se dirigeant du nord-est au sud-ouest, presqu'en ligne droite, de Bavai à Vermand, traverse, dans le Cambrésis, le village de Montay, passe au pont des *Quatre-Veaux*, à droite et à 800 mètres environ du faubourg du Câteau, coupe les villages de Reumont, Maurois, Maretz, entre au pays des Veromanduens et atteint Vermand.

Les dimensions de cette chaussée ont été réduites à diverses époques; ce n'est plus qu'un chemin vicinal d'une largeur variable de 15 à 20 mètres. Dans les parties que l'on a récemment démontées sur Maretz, il a été constaté que la voie primitive n'avait point de *statumen* ni de *rudus*, c'est-à-dire que l'on n'y trouvait pas cette première base de pierres volumineuses posées à plat, ni ce second lit en maçonnerie de moëllons cassés et de chaux battue (1), mais simplement une couche de cailloutis de plus ou moins d'épaisseur.

Cette remarque a été également faite dans une contrée voisine, la Picardie, à propos du tracé des chemins qui nous occupent. Le *statumen*, dit-on, y est remplacé souvent par un amoncellement de terre battue. Une couche formée de calcaire grossier, quelquefois de calcaire siliceux, disposée presque à plat, compose le *rudus;* une couche de calcaire désagrégé, ou de craie, y forme le *nucleus*. Dans tous les pays de craie, une dernière couche de silex ou cailloux bis recouvre le tout et forme le ciment. Quant aux voies des pays de calcaire

(1) Voir de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, p. 153; — Batissier, *Histoire de l'art monumental*, p. 248, et Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire*.

# CARTE

anciennes voies romaines

du Cambrésis

partie du Hainaut - Français.

## DES CHAUSSÉES ROMAINES DU CAMBRÉSIS.

Le *Pagus Cameracensis*, ou l'ancien Cambrésis, était traversé par deux voies romaines appartenant aux diverses artères qui rayonnaient de Bavai, centre ou capitale des Nerviens. Ces deux routes existent toujours.

L'une, se dirigeant du nord-est au sud-ouest, presqu'en ligne droite, de Bavai à Vermand, traverse, dans le Cambrésis, le village de Montay, passe au pont des *Quatre-Veaux*, à droite et à 800 mètres environ du faubourg du Câteau, coupe les villages de Reumont, Maurois, Maretz, entre au pays des Veromanduens et atteint Vermand.

Les dimensions de cette chaussée ont été réduites à diverses époques; ce n'est plus qu'un chemin vicinal d'une largeur variable de 15 à 20 mètres. Dans les parties que l'on a récemment démontées sur Maretz, il a été constaté que la voie primitive n'avait point de *statumen* ni de *rudus*, c'est-à-dire que l'on n'y trouvait pas cette première base de pierres volumineuses posées à plat, ni ce second lit en maçonnerie de moëllons cassés et de chaux battue (1), mais simplement une couche de cailloutis de plus ou moins d'épaisseur.

Cette remarque a été également faite dans une contrée voisine, la Picardie, à propos du tracé des chemins qui nous occupent. Le *statumen*, dit-on, y est remplacé souvent par un amoncellement de terre battue. Une couche formée de calcaire grossier, quelquefois de calcaire siliceux, disposée presque à plat, compose le *rudus;* une couche de calcaire désagrégé, ou de craie, y forme le *nucleus*. Dans tous les pays de craie, une dernière couche de silex ou cailloux bis recouvre le tout et forme le ciment. Quant aux voies des pays de calcaire

(1) Voir de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, p. 153; — Batissier, *Histoire de l'art monumental*, p. 248, et Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire*.

# CARTE

anciennes voies romaines

du Cambrésis

partie du Hainaut - Français

grossier, les grès bruts, entassés en masses énormes, en sont généralement la base (1). Il est donc présumable que les Romains mettaient en œuvre, pour la formation de leurs chemins, les matériaux qui se trouvaient dans les localités qu'ils occupaient : tantôt le grès, la pierre bleue, le moëllon, le silex, etc.

Plusieurs découvertes de tombes antiques ont été faites le long de la chaussée de Bavai à Vermand. La plus ancienne dont on ait gardé souvenir remonte à un demi-siècle. Des fouilles faites au village de Reumont mirent à découvert environ cinquante sépultures de guerriers, avec de petits vases en terre cuite, un stylet de cuivre et des débris d'armures.

Plus récemment, le 25 avril 1842, des ouvriers occupés à bêcher la terre, au centre de ce même village, ont trouvé seize tombes, présumées romaines. Quelques lames en forme de glaives étaient mêlées aux ossements calcinés par le temps; ces lames, fortement oxydées, ne portaient à leur surface aucune inscription, aucun signe distinctif. Parmi les ossements, on a recueilli de petits vases funéraires en terre cuite, comme on en rencontre ordinairement dans les sépultures romaines et gallo-romaines, et un petit ornement en cuivre, ayant la forme d'un bouton et portant, sur une de ses faces, deux têtes de serpent telles qu'elles sont figurées sur les caducées.

La seconde voie romaine, dite de Bavai à Cambrai, prenant une direction sensible à l'Ouest, passe à St.-Vaast-la-Vallée, Wargnies, gagne Hermoniacum, ancienne station romaine, traverse les villages de Saulzoir, Villers-en-Cauchie, Naves, et atteint le chef-lieu du Cambrésis.

L'étape militaire d'Hermoniacum, située au territoire actuel de Vendegies-sur-Ecaillon, au lieu dit *Clair-Menage* ou

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. III, 1re. partie, p. 65, 1839.

*Planche à Pierre*, était à 8 milles de Bavai et à 11 de Cambrai. La Société d'émulation de cette ville a fait, en 1823, opérer des fouilles sur son emplacement; elles ont amené la découverte de divers objets, dont voici la nomenclature:

1°. Une espèce de poêlon, d'un cuivre très-mince, sans manche, ayant un léger rebord;

2°. Plusieurs fragments de vases en terre rouge cuite, d'un très-beau grain;

3°. Plusieurs débris de vases en verre;

4°. Quatre clefs en fer et une en bronze;

5°. Une petite meule en grès;

6°. Des socs de charrue;

7°. Des styles à écrire, en os, au nombre de dix à douze;

8°. Un certain nombre de petites plaques en cuivre;

9°. Toute la garniture, en cuivre, d'un vase composé d'un gorgeron étroit, de son opercule et d'une anse agréablement contournée;

10°. Une agglomération de plusieurs chaînons en fer, présentant la forme d'une crémaillère;

11° Une clochette semi-sphérique, en bronze, sans battant;

12°. Plusieurs haches simples, de diverses formes;

13°. Des fers de lances de diverses formes;

14°. Une patte de lion en bronze, qui semble avoir fait partie d'un vase sacrificatoire, et une petite statuette de même métal;

15°. Enfin près de 200 médailles d'origine romaine, dont trois seulement en argent, et le reste en bronze (1).

De Cambrai, la chaussée venant de Bavai se divise en deux branches: l'une sur Amiens, au pays des Ambiliates, par les villages actuels de Fontaine-Notre-Dame, Anneux, Bour-

(1) *Mém. de la Société d'émulation de Cambrai*, t. VIII, Rapport de M. A. Le Glay, 1828.

sies (1); l'autre passe dans le village de Raillencourt, puis dans des lieux nommés Marquion, Sauchi-Court (chaussées), Sauchi-Létrée, Sauchi-Cauchi, gagne Arras, pays des Atrébates, Thérouanne, pays des Morins, et aboutit au pays des Ménapiens, à Boulogne-sur-Mer. Ces embranchements sont devenus des routes impériales.

Des deux voies principales dont nous venons de rappeler les directions, la dernière est la plus fatiguée, la plus démolie; il reste, dans nos localités, à peine trace de l'ouvrage primitif. En fouillant le sol, nous y avons pourtant retrouvé une première fondation de grès brut, le *statumen*, recouverte d'une forte couche de cailloux-silex. Sa largeur, qui paraît avoir été de 33 m., est actuellement réduite à 12 m. Les excédants ont été vendus aux riverains, pour être mis en culture.

Ces deux mêmes voies romaines sont encore considérées, de nos jours, comme voies militaires *(viæ militares)*, parce qu'elles permettent de pénétrer dans le centre de la France en évitant les places fortes; en conséquence, elles sont astreintes aux servitudes militaires et ne peuvent être reconstruites comme routes modernes parfaitement viables.

D'après l'Itinéraire d'Antonin, une autre chaussée romaine allait de Cambrai à Tournai. Ce chemin existe toujours; il ne présente pas une rectitude de ligne comme les précédents; mais la tradition le donne comme l'une des grandes voies du pays, et la seule conduisant directement de Cambrai à Tournai.

L'Itinéraire signale encore une voie romaine, de Reims à

(1) Des débris romains ont été retrouvés au village d'Anneux. On en a également remarqué au village de Boursies, sur la colline et la hauteur de Louverval. D'autres vestiges existent toujours dans le champ dit le *Cent de Bourgogne*, rappelé dans une charte de l'an 1250.

Soissons, à St.-Quentin et Cambrai. Ce chemin était autrefois d'une grande largeur. Partant de Cambrai, il passe à deux kilomètres environ du village de Rumilly, puis auprès de l'ancienne ville de Crèvecœur, où il traverse, au moyen d'un pont, la *Fontaine Glorieuse* et le *Torrent d'Esne*. Il se dirige sur la ferme de *Bel-Aise* et le bois *Maillard*, point où il se confond aujourd'hui avec la route départementale de Cambrai à St.-Quentin. Dans les parties encaissées de cette voie, le *rudus* se montre en cordon le long des crêtes. On remarque aussi des vestiges de l'ancien pont auquel la tradition a conservé le nom de *Pont Julius*, pont de Jules César.

Un grand nombre de tombes antiques, préjugées *gallo-romaines*, ont été découvertes au village d'Esne, situé à quatre kilomètres à l'est de la vieille route de Cambrai à St.-Quentin. Des fouilles ont été faites à différentes époques, et en dernier lieu en 1844. En notre présence, cinq sépultures furent mises à jour. Ces tombes, formées de pierres blanches brutes, placées de champ et alignées, étaient recouvertes de pierres de même nature. L'intérieur était rempli d'une terre noire, pulvérulente. Après déblai, on retrouva des ossements d'hommes, tibias, fémurs, parties de crânes, etc., qui bientôt tombèrent en poussière, exposés à l'action du soleil; au pied gauche de chaque squelette, se trouvait généralement une petite urne en terre noire, de forme grossière, remplie de débris calcaires. Auprès de chaque tombe, et au même niveau, se trouvaient des ossements d'animaux. L'une de ces sépultures renfermait une boucle de ceinturon d'épée, sabre ou glaive, avec son agrafe, et un manche de couteau ou glaive, en os, grossièrement ouvragé (1).

(1) *Mém. de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XX, Rapport de M. Ad. Bruyelle.

Des tumulus ont été également découverts, il y a quelques années, près de l'ancienne ville d'Honnecourt, située à trois kilomètres à l'Ouest de la même chaussée, et sur un tertre nommé *les Câtelets*. La disposition de ces tombeaux, en forme d'auges rectangulaires, recouverts de pierres plates assez épaisses, et les petites urnes en terre noire trouvées aux pieds des squelettes, ont une grande similitude avec les tombes d'Esne.

Des sépultures antiques ont été trouvées encore à Banteux, village peu éloigné d'Honnecourt. En élargissant, en 1839, le chemin qui mène à la route impériale de St.-Quentin, on a découvert dans la crête qui borde ce chemin, au nord, deux tombeaux en pierres blanches et recouverts de pierres plates. Ils avaient 2 m. de longueur, 60 c. de largeur à la tête et 45 c. aux pieds; ils renfermaient deux squelettes assez bien conservés. Malheureusement on ne put constater si les ouvriers avaient pu recueillir quelques objets intéressant l'archéologie, soit médailles, vases ou armures; ils quittèrent l'atelier aussitôt la découverte opérée et ne reparurent plus de toute la journée. Parmi les ossements, se trouvaient des fragments de tuiles qu'à leur épaisseur et à leur dureté on reconnut pour des tuiles romaines.

A Malincourt, village à 5 kilomètres à l'est de la même voie romaine, à deux cents mètres environ, à l'est du village, vers le chemin de Walincourt, on a mis à jour en 1835, une double rangée de squelettes humains, placés têtes contre pieds. Près d'eux se trouvaient un vase en terre cuite et une arme fortement oxydée.

Ici se borne la nomenclature des découvertes de sépultures antiques, opérées aux abords de cette dernière chaussée.

Les deux premiers chemins romains dont nous nous sommes occupé, c'est-à-dire le chemin de Bavai à Vermand et celui de Bavai à Cambrai, sont désignés sous le nom de *Chaussées*

*Brunehaut*, mais improprement, paraît-il, bien que plusieurs historiens des siècles passés se soient efforcés de justifier cette qualification.

Les uns (1) attribuent la fondation de ces routes à un 5e. roi des Belges, nommé *Bruneheldus ;* or, ce Brunehault était un magicien ayant pouvoir sur les démons qui lui construisirent, en trois jours, ces chemins cailloutés dont il avait besoin pour la marche de ses armées à travers le sol fangeux de nos campagnes.

Les autres (2) affirment que Brunehaut, fille d'Atanagilde, roi d'Espagne et femme de Sigebert, roi d'Austrasie, les a fait construire, ou tout au moins qu'ayant fait établir le grand chemin qui va de Cambrai à Arras, puis à Thérouanne et de là à la mer, elle lui donna son nom, qui s'étendit, par erreur, à plusieurs autres voies de communication, œuvre des Romains.

Nous ferons remarquer que cette partie de la chaussée, dont on attribue la création à la reine Brunehaut, ne porte pas son nom ; elle est appelée dans le pays *Chaussée d'Arras.*

D. Grenier, dans son *Introduction à l'histoire générale de la Picardie*, fait judicieusement observer qu'aucun écrivain contemporain de la reine Brunehaut ne dit un mot de ces constructions ; que, d'ailleurs, il est difficile de se persuader qu'une reine dont les états ne s'étendaient guère au-delà de la ville de Laon, en Picardie, ait pu faire travailler à toutes les chaussées qui portent le nom de Brunehaut.

Suivant Le Valois (3) le nom de Brunehaut, généralement donné aux voies romaines, vient d'une tradition inventée au XIIIe. siècle par le poète Rencléry, et adoptée comme une vérité pendant des siècles d'ignorance. Cette fable est proba-

(1) Jacques de Guise, *Chron. de Hainaut*, liv. Ier.

(2) Jean d'Ypres, moine de St.-Bertin au XIIIe. siècle.

(3) Batissier, déjà cité, p. 251.

blement celle des démons, ou autre équivalente. Auparavant, dit-il, on désignait ces chaussées par le mot latin *strata*.

En Belgique, on les nomme encore *strate*. La chaussée romaine qui aboutit à Cassel est appelée en flamand *Steen-Strate* (chaussée de pierre).

Nous trouvons une dernière conjecture, sur l'origine du nom Brunehaut, à laquelle il paraîtrait raisonnable de se rattacher. On lit, dans un titre de 1205, *Burnehaut* et non *Brunehaut*; or, Burnehaut signifie borne haute, c'est-à-dire borne milliaire que l'on trouve souvent nommée *haute borne*. On trouve encore le nom de *chaussée burne haulte* employé plusieurs fois pour désigner la voie d'Agrippa, dans un cartulaire de Valoires (1).

On sait que les bornes des grands chemins romains étaient espacées de mille en mille pas (le mille romain équivalant à 1481 m. 48 c.) : ces bornes (*milliarii lapides*) étaient rondes ou carrées et hautes de 5 à 8 pieds.

Nous avons joint à ces recherches une carte présentant le tracé des voies romaines dans le Cambrésis et partie du Hainaut français, dans l'espoir que les archéologues des contrées voisines en établiront de semblables pour leurs pays. On comprend tout l'intérêt qu'offriraient ces divers travaux réunis et rigoureusement coordonnés, de manière à présenter une carte d'ensemble pour toutes les chaussées romaines de l'ancienne Gaule-Belgique. L'échelle adoptée est celle de la carte des trois départements réunis de la Somme, du Pas-de-Calais, du Nord et environs, d'après Cassini et le dépôt de la guerre, que l'on trouve au dépôt géographique.

La parole est ensuite donnée à M. Houzé, pour la lecture du mémoire suivant :

(1) *Mém. de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. III, 1^re. partie, p. 77.

## SUR LES VOIES ROMAINES DANS L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avant de traiter la question des chaussées romaines, en ce qui concerne l'arrondissement d'Avesnes, dit-il, il convient de parler de la ville de Bavai, d'où rayonnaient les magnifiques voies militaires qui mettaient cette antique capitale des Nerviens en communication avec les diverses provinces des Gaules et la Germanie cis-rhénane.

César, dans ses *Commentaires*, ne cite pas la vi le de Bavai. Cette circonstance n'empêche pas le P. Vinchant de prétendre que cette ville était le chef-lieu de la Nervie au moment de la conquête (57 ans avant J.-C.). Le P. Wastelain et le président Lebeau partagent l'opinion émise. C'est néanmoins un fait qui restera toujours conjectural. Nous ne discuterons pas ce point d'histoire; nous dirons seulement, après examen réfléchi de l'avis des uns et des autres, que Bavai était alors une agglomération de quelques centaines de huttes que les rustiques habitants de cette contrée avaient entourées de tranchées bordées de murs de terre. Placé au milieu d'épaisses forêts, ce refuge était peu accessible. Les mœurs austères et la pauvreté des Nerviens devaient, d'ailleurs, éloigner toute idée de convoitise de la part de leurs vainqueurs; et, après la sanglante bataille gagnée par Jules César sur les bords de la Sambre, l'armée nervienne ayant été exterminée, la pauvre bourgade ne pouvait point être un objet d'inquiétude pour l'armée victorieuse.

L'histoire nous apprend que l'empereur Auguste, après avoir pacifié le monde, envoya dans la Nervie Marcus Vipsanius Agrippa, son *alter ego*, qui choisit Bavai comme point central, d'où il fit partir les quatre grandes voies militaires que, selon Vinchant, cet illustre personnage construisit pendant son long séjour en Belgique.

Bavai, sous la domination romaine, devint une ville très-importante. Jean Desroches dit : « Sous Auguste, le pays des « Nerviens devint une province prétorienne ; Bavai, le siége « d'un président. Ce magistrat suprême et la foule d'officiers « qui environnaient son tribunal portèrent dans cette ville « le goût des arts, peut-être le goût des lettres, et très-cer- « tainement tout le luxe et tout le faste de l'Italie. »

La capitale des Nerviens est désignée par Ptolémée sous le nom de *Baganum*, et, dans l'Itinéraire d'Antonin, elle est citée sous celui de *Bagacum Nerriorum ;* on l'appelle *Bacaconerv*, dans la carte de Peutinger, où elle est marquée du caractère des grandes villes. De Hesdin (Voir son mémoire de 1769) dit de Bavai : « Ce qu'il y a de particulier et digne « d'attention est la note, ou vérification, que Wendelin dit « avoir vue au bas d'un très-ancien exemplaire de Tite-Live, « par laquelle une ville ou cité du Hainaut est comparée par « excellence à celle de Rome; elle y est appelée *urbs apud* « *Hennam*. Cet auteur prétend que ce ne peut être que la « cité de Bavai. Aubert Le Mire en rapporte les merveilles. »

A l'intérieur de l'enceinte actuelle de Bavai, et à peu de distance de la porte dite de Valenciennes, on trouva, en 1623, des pierres de taille, des pièces de marbre brisées, des fragments de colonnes dans lesquels on reconnut les ruines d'un palais magnifique.

Vinchant cite la découverte, faite en 1630, d'un cloaque de 200 pieds de long (67 mètres), très-remarquable, et construit avec des pierres longues de six pieds.

Le président Lebeau nous apprend qu'en 1716, on découvrit, dans le jardin des Pères de l'Oratoire, une pierre haute de 1 mètre et large de 1 mètre 50 centimètres, portant une inscription. « Ce monument avait apparemment « été destiné à perpétuer la mémoire du passage de Tibère à « Bavai dans cette marche en quelque sorte triomphale à

« travers l'Italie et les Gaules, si pompeusement décrite par « Velleius Paterculus (1). »

Un bassin très-vaste a été trouvé, en 1722, dans le verger des Sœurs grises, et, sous le jardin de leur monastère, une voûte en carreaux de terre cuite.

En 1751, on découvrit dans des fouilles une mosaïque d'un beau travail, longue de 4 m., large de 2 m. 50 c.

En 1760, on trouva, à 1 kilomètre au Sud de Bavai, le tombeau de Lucinus, construit en briques posées de champ, orné de peintures à fresque, et contenant quatre lampes, dont une en cuivre, surmontée d'une croix, et trois autres en terre cuite, marquées du monogramme de J.-C. ; un anneau d'or garni d'une pierre rouge avec le même monogramme intaillé, des amphores et autres vases (2).

En 1770, on déterra, hors des murs de la ville, un tombeau quadrangulaire de 5 m. 17 c. de côté, sur 4 m. 55 c. de profondeur, au milieu duquel était une urne de marbre, renfermant deux crânes et des médailles d'Auguste (3).

En 1772, on trouva, dans un champ près des remparts, à l'Ouest, les restes d'une espèce de temple en forme de rotonde. Dans le voisinage de cette rotonde, on reconnut des constructions vraiment splendides (4).

En 1777, le tombeau de Julia Felicula fut trouvé dans la ville actuelle, à plus de 3 m. de profondeur. Il contenait diverses urnes remplies d'ossements, trois lacrymatoires en verre, deux lampes, et enfin une médaille de l'empereur Adrien (5).

(1) *Antiquités de l'arrondissement d'Avesnes*, par le président Leheu.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*

En 1790 et 1792, on ouvrit plusieurs caveaux de la rue de Ramez. On y trouva, entre autres objets funéraires, deux vases, une agate rouge taillée, etc. (1).

Dans les premiers jours de décembre 1841, on a trouvé, à 20 m. des fossés de la ville, une statuette de femme, en bronze, de 10 c. de hauteur.

Le président Lebeau parle de Bavai en ces termes :

« De magnifiques palais d'une architecture élégante et « noble, s'élevant çà et là au milieu de divers groupes de « huttes gauloises, couvertes de longs toits en cône, dont « les pointes allaient se perdre dans le feuillage des arbres « destinés à les abriter ; de larges voies militaires aboutissant « à un centre commun, dans une place garnie de portiques ; « quelques temples, sans doute, et d'autres édifices consa- « crés à des usages publics, composaient, autant qu'on peut « en juger par divers rapprochements, l'ensemble de cette « ville. Elle était ceinte d'un mur flanqué de tours et percé « de plusieurs portes. »

La ville de Bavai avait un cirque de 277 m. de long sur 92 m. de large ; elle avait un amphithéâtre, des thermes, de profonds canaux ; un aqueduc long de deux myriamètres amenait, dans cette capitale de la Nervie, les eaux pures et limpides d'une fontaine située à Floursies.

Des milliers d'objets, tels que statues de marbre, statuettes en bronze, médailles, ustensiles de toilette ou de ménage, urnes cinéraires, fioles en verre, tasses, amphores, etc., etc., ont été découverts sur l'emplacement de la vieille cité et fournissent amplement les preuves matérielles des faits avancés par les historiens.

On pense que la ville de Bavai fut détruite vers l'an 406, lors de l'irruption des Vandales et autres barbares que Stilicon

(1) *Antiquités de l'arr. d'Avesnes*, par le président Lebeau.

appela dans les Gaules, afin de favoriser ses projets contre Honorius qu'il voulait détrôner. Saint Jérôme, dans sa onzième lettre, fait une peinture navrante des calamités de cette affreuse invasion. Ce fut probablement à cette époque que l'évêque des Nerviens transporta son siége à Cambrai, ville déjà importante alors. Le préfet des troupes de la province Nervienne s'établit à Famars (Fanum Martis), ainsi que les agents du fisc et peut-être aussi les administrations civiles.

On objecte que la *Notice des Gaules* ne cite pas Bavai, mais le P. Wastelain fait remarquer, avec raison, que cette notice a été faite sous Honorius, et que la division des Gaules, telle qu'elle y est rapportée, ne figure dans aucun document antérieur à l'édit adressé, en 418, par Honorius à Agricole, préfet du prétoire des Gaules. Enfin, nous ajouterons que, dans les nombreuses médailles en or, en argent, en brouze, découvertes à diverses époques sur l'emplacement de l'ancienne capitale de la Nervie, on en a trouvé de tous les règnes, jusqu'à celui d'Honorius inclusivement.

Un château fut bâti, vers la fin du VIII^e. siècle, sur les ruines de l'antique Bavai. Des habitations vinrent, plus tard, se grouper sous la protection de ses remparts. Il est fait mention des bourgeois de Bavai dans un acte de 1329. La petite ville moderne appartint successivement au comte de Hainaut, au duc de Bourgogne, au roi d'Espagne. Turenne en fit abattre les murailles en 1654 et elle devint française par le traité de Nimègue, en 1678.

Après avoir établi d'une manière irréfutable les titres de noblesse de la vieille ville romaine, nous allons avoir l'honneur de vous entretenir des chaussées militaires qui, de Bavai comme centre, projetaient leurs lignes droites dans toutes les possessions gallo-romaines.

Les routes romaines dites chaussées Brunehaut (du nom de la reine d'Austrasie, épouse de Sigebert I^er., à qui on

attribue, à tort ou à raison, l'honneur de les avoir restaurées), appartiennent à la classe des grands chemins appelés, dans l'Itinéraire d'Antonin, *Itinerarium provinciarum*. Parlons de leur construction.

Pour désigner les couches, dit Bergier, on se sert de ces mots, tirés de Vitruve:

*Statumen*, — *Rudus*, — *Nucleus*, — *Summa crusta vel Summum dorsum*.

C'est-à-dire : la fondation, la grosse maçonnerie superposée, la couche sur laquelle est posé le pavé ; enfin le pavé ou le macadam.

Ce sont les parties du chemin considérées dans le sens de la profondeur ; on s'en rend compte par une coupe verticale.

Quant aux parties considérées dans le sens horizontal, Bergier dit encore :

« Les parties, considérées en la largeur, ne gisent qu'aux « deux lisières et à l'élévation du milieu qui s'estend de « l'un à l'autre bord. Les Latins appellent ces parties *mar-* « *gines* et *medium aggerem*. »

*Isidore de Séville* dit que les historiens appellent la levée du milieu *via militaris*. Cette désignation a été ensuite donnée à la voie entière.

La chaussée était bombée, afin que l'eau s'écoulât des deux côtés et ne séjournât pas sur la voie.

Dans la Nervie, le *statumen* était formé de grosses pierres dont le poids variait de 10 à 50 kilogrammes. Auprès de Bavai, ces pierres atteignaient de plus forts poids encore. « Ces gros cailloux, dit Bergier, sont arrangés au cordeau, « sans que l'un passe ou déborde l'autre, et sont tellement « alliez ensemble, qu'ils tiennent en estat non seulement les « fondations auxquelles ils sont plus particulièrement affec- « tez, mais aussi la rudération et autres couches de matières

« tant intérieures qu'extérieures des grands chemins. » Cette description est exacte.

Voici la largeur et la profondeur que, dans sa notice sur Bavai, publiée en 1836, Demeunynck attribue aux chaussées Brunehaut :

« Ces voies romaines consistaient en un cube de pierres « brisées, ayant 25 pieds de profondeur, 60 pieds de largeur « à la base et 20 à la surface. Le tronc de la chaussée était « encaissé dans des accotements en terre, de 20 pieds chacun. « Largeur totale à la base, 100 pieds ; à la surface, « 60 pieds. »

Il a été reconnu que la profondeur desdites chaussées variait selon la nature du sol qu'elles traversaient. Les données de Demeunynck peuvent être applicables aux terrains marécageux. Quant à l'arrondissement d'Avesnes, le terrain offrant généralement un fonds très-solide, la profondeur moyenne des voies romaines n'y était guère que de 3 m. Le macadam, en pierres calcaires, formait la partie supérieure de la chaussée *(summa crusta vel summum dorsum)*.

Nous avons dit que, sous le règne d'Auguste, son lieutenant Marcus Vipsanius Agrippa, construisit quatre grandes voies militaires. Vinchant rapporte, d'après Miræus, que l'on a trouvé, dans les environs d'Arras, des médailles datant du 3e. consulat de M. Agrippa, lequel concourt avec la 27e. année avant J.-C., qui est celle où se fit le dénombrement de la division des Gaules Il est probable que ces quatre grandes voies ont été achevées cette année-là.

Vinchant dit que les autres grands chemins militaires partant de Bavai, ont été percés, en vertu d'ordres des empereurs Néron, Marc-Aurèle et Valentinien. Les travaux étaient exécutés par les soldats légionnaires et par les naturels du pays, afin de bannir l'oisiveté et la paresse.

La Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin men-

tionnent quatre grandes chaussées militaires, auxquelles le père *Boucher* en ajoute quatre autres de moindre importance.

Dewez, dans son *Histoire générale de la Belgique*, en parle en ces termes :

« La plupart des belles chaussées romaines, bâties pour « faciliter la marche des armées, avaient pour centre commun « la ville de Bavai, capitale du pays des Nerviens, d'où elles « aboutissaient aux principales villes des Gaules et de la Ger- « manie. Ces chaussées, qui partaient de Bavai, étaient au « nombre de huit :

« La 1^re. allait par Tongres à Cologne ;

« La 2^e., par les Ardennes à Trèves ;

« La 3^e., à Reims ;

« La 4^e., à St.-Quentin ;

« La 5^e., par Cambrai, où elle se partage en deux bran- « ches, dont la gauche va à Bapaume et à Amiens, et la « droite à Arras, à Thérouanne et à Boulogne ;

« La 6^e., à Werwick, à Cassel et à Mardick ;

« La 7^e., à Gand ;

« La 8^e., par Enghien et Assche, à Utrecht. »

Le président Lebeau (1) dit, en outre :

« D'Outreman et Pierre Leboucq, autre historien moins « connu, mais également digne de foi, en indiquent une « neuvième *qui mène de Bavai à Valenciennes par Eth*, « *Sebourg et Estroen par la rue du Chemin-des-Berceaux*, « *et par la porte qui pour ce s'appelle de Bavai.*

« On a découvert, en 1815, des indices d'une chaussée ro- « maine établie pour l'entretien des communications entre les « camps de l'Helpre et de l'Oise ; et un troisième assis, suivant « D. Lelong, aux lieux où est maintenant Mézières. On

(1) *Antiquités de l'arrondissement d'Avesnes.*

« croit avoir reconnu, dans les ruines de *Duronum*, les traces « d'une autre voie romaine dirigée vers Cambrai. »

Les diverses voies dont parle le président Lebeau n'étaient probablement que des chemins de second ordre, que l'on pourrait comparer à nos routes départementales.

Afin de consolider la domination romaine dans les Gaules, Auguste établit (1), sur les grandes voies militaires, et de distance en distance, un certain nombre de messagers courant à pied et des chariots légers que Virgile nomme *esseda belgica*, au moyen desquels on pouvait être promptement et sûrement informé de ce qui se passait dans les provinces.

Les grandes chaussées militaires étaient garnies, sur tout leur parcours, de gîtes d'étapes pour les légions; elles étaient des routes stratégiques servant à dompter les peuplades qui résistaient à la conquête, soit par leur position dans les montagnes, soit par leur éloignement du centre de la puissance impériale.

Les gîtes d'étapes étaient de deux sortes : les mansions, *mansiones*, où les troupes ne logeaient qu'une nuit; les cités, *civitates*, où elles séjournaient quelquefois plusieurs jours de suite, selon l'itinéraire tracé par l'empereur, et après une marche de trois jours au moins. Dans les mansions et les cités, les troupes trouvaient les vivres et le logement; dans les cités seulement, elles recevaient la solde et, au besoin, les armes et les vêtements dont elles pouvaient manquer.

Pour le service des postes, que les Romains appelaient *cursus publici*, il existait, outre les mansions et les cités, une troisième catégorie de stations : les mutations, *mutationes*, où se trouvaient les relais. Ces sortes de stations étaient plus ou moins multipliées selon la distance qui séparait une mansion d'une autre mansion ou d'une cité. Procope dit qu'à

(1) Suétone, ch. XLIX.

chaque gîte, on tenait 40 chevaux prêts avec autant de palefreniers.

L'entretien des chaussées impériales (1) s'opérait au moyen des corvées et contributions en nature et en argent que fournissaient les propriétaires fonciers. Les empereurs Honorius et Théodose-le-Jeune recommandaient aux officiers des finances de ne pas faire d'exception en faveur des domaines du palais impérial, bien qu'ils fussent exempts de toute indiction ou super-indiction. Les ecclésiastiques (2), quoique exemptés par les empereurs chrétiens de tous tributs, péages et impositions, soit pour leurs personnes, soit pour leurs propriétés, étaient néanmoins tenus de contribuer à la réparation des grands chemins de l'Empire. Charlemagne appliqua cette législation sous son règne.

Les travaux des chemins étaient en grand honneur dans l'Empire romain. Bergier nous dit (ch. XXVIII, l. I^er) :

« La victoire obtenue, à l'encontre de tant de nations di-
« verses, à l'aide des *grands chemins*, fut comme le dernier
« labeur de l'empereur Auguste où il fut luy mesme en per-
« sonne : et par lequel il acquit au monde une paix univer-
« selle, ayant en signe de cela bientost après fermé le temple
« de Janus. En recognoissance d'un si grand bien, et si général,
« le Sénat et le peuple romain luy firent ériger au plus éminent
« lieu des Alpes, entre le grand et le petit mont, maintenant
« dit de saint Bernard, un arc de triomphe fort magnifique. »

L'inscription de ce monument a été rapportée par Pline.

Les chaussées Brunehaut traversent, dans l'arrondissement d'Avesnes, les lieux suivants :

La 1^re., *Taisnières-sur-Hon*, les plaines de *Malplaquet*, où Eugène et Malborough livrèrent bataille aux maréchaux Villars

(1) Dubos, t. I^er. — Bergier, p. 80.
(2) Bergier, p. 82.

et Boufflers, le 11 septembre 1709, puis *Gognies-Chaussée*, en sortant de France.

La 2e., *La Longueville*, le bois de la *Lanière*, *Feignies*, *Boussois*, *Marpent*.

La 3e., *Horgnies* (Locus Hornensis) où les Romains avaient leurs arsenaux pour la flottille destinée à protéger la Sambre et la Meuse (1) ; le hameau de *Quarte* (Locus Quartensis), où, selon Dom Bévi, les Nymphes avaient un temple et qui paraît avoir été le théâtre de la sanglante bataille que gagna Jules César contre les Nerviens, l'an 57 avant J.-C. ; c'est là qu'était la flottille romaine ; *Pont-sur-Sambre*, où la chaussée passe d'une rive à l'autre ; *St.-Rémy-Chaussée*, le hameau de *Fussieau* (commune de St.-Hilaire), retraite de saint Ethon, l'apôtre de la contrée ; la chapelle de *Godin* (commune de Haut-Lieu), le hameau de *Warpont*, le point où fut DURONUM, et plus tard Estreu-Cauchie, aujourd'hui territoire d'Etrœungt, et enfin *Larouillies*, limite du département, où la voie romaine se confond avec la route impériale n°. 2, de Paris à Bruxelles, et entre dans le département de l'Aisne.

En 1777, Dom Bévi a découvert, le long de cette voie, vis-à-vis de Quarte, le socle du 4e. milliaire, partant de Bavai.

La 4e., *Louvignies-léz-Bavai*, *Buvignies*, *Englefontaine*, *Croix* et *Forest*, en bordant la forêt de Mormal sur une longueur de deux myriamètres. La chaussée, en quittant *Forest*, entre dans l'arrondissement de Cambrai et se dirige sur Montay.

La 5e., *St.-Waast-la-Vallée*, *Wargnies-le-Petit*, *Villers-Pol*, passe entre *Sepmeries* et *Ruesnes* et, pénétrant dans l'arrondissement de Cambrai, traverse le lieu où fut l'antique HERMONIACUM.

(1) La *Notice des dignités de l'Empire* en fait mention : *Præfectus classis Sambricæ in loco Quartensi ac Hornensi.*

La 6^e., *Houdain*, *Bellignies*, et sort de France.

Les traces de la 7^e. ont disparu depuis plusieurs siècles, du moins en ce qui concerne l'arrondissement d'Avesnes. Le parcours y était d'ailleurs fort restreint, car, à peine sortie de Bavai, la voie entrait en Belgique.

La 8^e., le village de *Hon* (commune de *Hon-Hergies*), puis sort de France, dans la direction d'Enghien, en passant près de Mons.

Nous avons pu suivre, sur les cartes de Chanlaire et du Dépôt de la guerre, le tracé des 1^re., 3^e., 4^e., 5^e. et 6^e. chaussées; mais Cassini nous a été d'un plus grand secours. Il donne le tracé de la 2^e. dans le bois de la *Lanière*, entre La Longueville et Feignies, qui, par sa direction, vient confirmer ce qu'en ont dit Vinchant et Lebeau. De plus, Cassini nous a seul fourni le tracé de la 8^e. Son travail date de 1730; celui de Chanlaire est du commencement du XIX^e. siècle. La carte du Dépôt de la guerre est récente.

Il faut perdre l'espoir de découvrir, dans le rayon de Bavai, le tracé de la chaussée n^e. 7 de Bavai à Gand, qui se trouvait entre celle de Bavai à Mardick et celle de Bavai à Utrecht. C'est à MM. les archéologues belges que reviendra peut-être, un jour, l'honneur d'une découverte qui complèterait le travail dont s'occupe en ce moment le Congrès de Cambrai.

En 1825, nous avons vu la 6^e. chaussée à Bellignies. Elle avait essuyé sur ce point de grandes perturbations, car elle se trouvait tellement fouillée qu'elle laissait voir le *statumen*.

A Haut-Lieu, près d'Avesnes-sur-Helpe, on remarque la partie carrossable de la 3^e. chaussée dégarnie d'un côté des terres qui l'enserraient, tandis que l'autre côté adhère à une surface plane. C'est un résultat de la libre action des siècles.

En 1837, nous avons vu, dans la forêt de Mormal, la 4^e. chaussée présentant encore toute sa largeur primitive.

Les matériaux employés pour la construction des voies ro-

maines varient selon les lieux. Aux environs d'Avesnes, comme dans le canton de Bavai, c'est la pierre bleue qui en est l'élément principal et peut-être exclusif. La partie supérieure, *summa crusta*, offre un macadam semblable à celui des routes départementales d'Avesnes à Solre-le-Château, à Trélon, à Landrecies, à Berlaimont. Sur d'autres points, cette couche est en silex, comme on le voit entre Landrecies et Le Quesnoy. Notre opinion est corroborée par celle de M. de La Frémoire, ingénieur distingué, que nous avons eu l'honneur d'entretenir à ce sujet.

Nous allons encore emprunter au président Lebeau un passage sur les voies militaires, dont nous avons vérifié sur les lieux la parfaite exactitude :

« D'immenses tronçons de superbes voies romaines, con-
« nues sous le nom de Chaussées Brunehaut, se font remar-
« quer, en beaucoup d'endroits, par leur élévation au-dessus
« de la surface des champs qu'elles traversent et la régularité
« de la ligne parfaitement droite qu'elles décrivent; *et diroit-*
« *on, à les voir de loin, que ce sont des cordons verdoyants*
« *estendus à perte de vue à travers les champs.* (Bergier.)
« La berge, de chaque côté, en est effectivement presque par-
« tout couverte d'herbe et de mousse. »

Voici, quant à la fixation du nombre des voies romaines rayonnant de Bavai, une observation importante de Vinchant et Ruteau ; ils disent, p. 44 :

« De mesme que ledit empereur (Auguste) fit dresser sur
« le marché de Rome une colonne dite *Milliarium aureum*,
« de laquelle sortoient tous les chemins qui menoient de
« Rome par toute l'Italie : ainsi voit-on sur le marché de
« Bavay une autre colonne, combien que celle du jour-
« d'hui est récente, qui par ses coins monstre la sortie des
« chaussées de la ville ; mais comme la moderne n'a point esté
« dressée dans l'antiquité, aussi ne porte-t-elle que sept

« coins fondez sur l'opinion vulgaire qu'il n'y auroit eu que « sept chaussées, combien que la vérité soit qu'il y en ait « huict (1). »

Cette opinion était, comme nous l'avons vu plus haut, partagée par Dewez. C'était aussi celle du P. Boucher, de Demeunynck et enfin du vénérable président Lebeau. Ce savant et scrupuleux écrivain avait étudié à fond les antiquités nerviennes et, dans l'arrondissement d'Avesnes, son avis est une autorité respectable. Il nous honorait de son amitié et nous sommes heureux de pouvoir, en cette circonstance, payer un religieux tribut à sa mémoire.

Nous dirons maintenant quelques mots sur les tombeaux romains.

Il était interdit par la loi des Douze Tables de pratiquer des inhumations dans l'intérieur de Rome. Peu de temps avant le consulat de Duilius, le Sénat renouvela cette défense. L'empereur Adrien édicta une peine pécuniaire à la charge des délinquants : *Pœnam statuit quadraginta aureorum in eos qui in civitate sepulchrum faciunt*, etc. On ne faisait exception qu'en faveur des Vestales, des Empereurs et de quelques illustres familles patriciennes.

C'était le long des routes que se faisaient la plupart des inhumations. Quelques familles avaient, à la vérité, des sépulcres dans leurs domaines ruraux, mais c'était le petit nombre.

La loi en vigueur à Rome était aussi observée dans les provinces romaines. Les voies militaires rayonnant de Bavai servaient donc à la sépulture des citoyens et se trouvaient bordées de sépulcres à une assez longue distance.

(1) Le milliaire du XVII^e. siècle a été remplacé par un autre plus moderne encore, de même forme et à peu près semblable, qui décore aujourd'hui la place publique. Il reproduit la même erreur, ce qui est regrettable.

La plus importante des voies impériales partant de Bavai était évidemment celle qui menait à Trèves, *Augusta Trevirorum*, siége du préfet du Prétoire, dont le diocèse comprenait toutes les Gaules, les Espagnes et les contrées Britanniques. Mais la chaussée préférée pour les sépultures était celle de Bavai à Reims, *Durocortorum*, métropole de la seconde Belgique, province dont la cité nervienne faisait partie. Beaucoup de tombeaux romains ont été découverts le long de cette voie.

En 1819, on a trouvé dans le voisinage d'Etrœungt, le long et à droite de la voie romaine, une urne renversée, un peu de cendre et des armes rongées de rouille. Nous pensons que ce tombeau appartenait à la banlieue de *Duronum*, lieu marqué dans l'*Itinéraire d'Antonin* comme étant à douze milles de Bavai. Le P. Wastelain conjecture que *Duronum* est Lacapelle ou Etrœungt. Prenant en considération le chiffre du milliaire, il est évident que *Duronum* devait se trouver très-près d'Etrœungt. A l'appui de cette opinion, nous ajouterons que *Verbinum*, Vervins, est marqué dans l'Itinéraire comme étant à dix milles de *Duronum;* donc *Duronum* n'est pas Lacapelle (1).

En 1834, des laboureurs, en remuant le sol, firent plusieurs découvertes le long de la voie de Bavai à Reims. Le plus important des objets trouvés est une urne cinéraire en bronze, renfermant des restes d'ossements et fermée par un couvercle orné de guirlandes en feuilles de chêne, de vigne, etc. Le vase offre, dans son pourtour, l'inscription suivante :

DIS M. HIRTIUS C. ANNO VIICX.

(1) La distance légale actuelle de Bavai à Avesnes est de 24 kilomètres; celle d'Avesnes à Etrœungt est de 8 kilomètres. Total, de Bavai à Duronum, 32 kilomètres (6 lieues de France, en tenant compte des déviations). Or, Vervins est à 5 lieues et quart d'Etrœungt. Il y a donc concordance avec l'Itinéraire, quant aux distances relatives.

et au-dessous sont des sculptures allégoriques en relief, du plus beau fini.

L'an 710 de Rome correspond à l'année 43 avant J.-C. C'est cette année-là que périt, dans un combat devant Modène, *Aulus Hirtius*, consul, envoyé par le Sénat contre Antoine qu'il battit. Hirtius a ajouté un Supplément aux *Commentaires* de César.

A l'entrée de la forêt de Mormal, au territoire de Mecquignies, le long de la chaussée de Bavai à Reims, on a trouvé, en 1841, sur un espace d'environ 100 mètres de longueur et sur une bande de 10 à 12 mètres de largeur, une soixantaine de squelettes plus ou moins entiers, tous tournés vers l'Orient. Ces débris humains gisaient à une profondeur qui variait de 50 c. à 1 m. 50. Un seul de ces corps était placé dans une enceinte de maçonnerie ayant la forme rectangulaire d'un tombeau. Le dallage de ce caveau était construit en briques rouges triangulaires formant, deux à deux, un carré de 0 m. 20 c. de côté; les quatre petits murs verticaux étaient en maçonnerie de chaux et de moëllons calcaires noirs, lesquels, assez réguliers et homogènes, quoique bruts, avaient pour longueur l'épaisseur du mur : 0 m. 18 c. Le tombeau tout entier avait 2 mètres de long, 80 centimètres de large et 60 centimètres de haut. Le caveau n'était pas couvert; le squelette gisait au milieu de la terre qui remplissait le tombeau (1).

Il y a 22 ou 23 ans, nous avons eu l'occasion de constater la découverte de plusieurs tombeaux païens faite à St.-Rémy-Chaussée, le long de la voie romaine. Il s'y trouvait quatre fioles intactes, en verre couleur d'herbe tendre, de petite dimension, cul plat, col allongé, ventre peu développé.

(1) Extrait d'un Rapport de M. l'ingénieur Bollaërt, en date du 15 janvier 1842.

Les urnes cinéraires étaient en terre gris d'ardoise, séchée au soleil. Ces urnes, au nombre de trois, avaient 7 ou 8 centimètres de hauteur. Le contenu avait disparu, lorsqu'on nous les a présentées. Nous avons su que les ouvriers en avaient brisé plusieurs autres. Les habitants de la campagne n'attachent malheureusement aucun prix aux fioles et poteries romaines. Les médailles de bronze, qu'ils nomment des *Makomets*, attirent à peine leur attention. Cette indifférence a privé la science de bien des renseignements, qui pourraient être d'un grand intérêt pour la solution de questions très-importantes. Il faut espérer que la diffusion des lumières remédiera un jour à cet état de choses.

Nous terminerons notre travail par quelques renseignements statistiques et historiques, sur la période gallo-romaine, afin d'aider à l'intelligence de la question qui vient d'être traitée.

*Itinéraire d'Antonin.*

A Bagaco Nerviorum Durocortorum usque.

Duronum M. P. XII. (30 kilomètres, 6 lieues environ.)
Verbinum X. (26 kilomètres, 5 lieues 1/4 environ.)
Catusiacum VI.
Minaticum VII.
Muennam XVIII.
Durocortorum X.

Nous trouvons dans la Carte de Peutinger des noms qui diffèrent de ceux de l'Itinéraire d'Antonin. Bavai, ville capitale des Nerviens, y est appelée *Bacaconervio;* Vervins, *Vironum;* mais il est certain qu'il s'agit ici de *Bagacum* et de *Verbinum.*

Il est important de remarquer que les *milles* de l'Itinéraire d'Antonin, dont nous venons de donner les chiffres, en ce qui concerne notre contrée, sont des lieues belges qui valaient une

demi-lieue actuelle, c'est-à-dire 2,500 mètres environ ou 1,297 toises. La distance légale de Bavai à Etrœungt par Avesnes est de 32 kilomètres ; mais le chemin départemental de Bavai à Avesnes et la route impériale d'Avesnes à Etrœungt forment un angle, dont le sommet est Avesnes. En évaluant à 2 kilomètres les déviations que n'avait pas la voie romaine de Bavai à Duronum, il reste toujours 30 kilomètres, c'est-à-dire six fortes lieues de pays. Le milliaire de Duronum marquait 12 milles. Notre proposition est donc exacte.

Dans les provinces au sud de la Belgique, la lieue gauloise mesurait 1,500 pas (1,134 toises). La lieue commune de France est de 4,445 mètres ou 2,282 toises. Il fallait donc aussi deux lieues gauloises pour une lieue commune actuelle. Dans la province romaine, le *mille* mesurait 1,000 pas (756 toises).

L'Itinéraire d'Antonin, la Carte de Peutinger, la Notice de l'Empire et les autres documents qui sont parvenus jusqu'à nous ne font connaître, pour l'arrondissement d'Avesnes, que quatre points géographiques appartenant à la période gallo-romaine ; savoir : *Bagacum*, *Locus Hornensis*, *Locus Quartensis*, *Duronum*.

Est-ce à dire qu'il n'existait pas d'autres villes ou lieux importants ?... Nous pensons qu'on en comptait un certain nombre, mais l'histoire se tait sur ces centres de population qui ont disparu, soit à l'époque de l'irruption des Vandales, des Suèves et des Alains, en 407, soit lors de l'invasion des Huns, en 451. Il est vrai qu'une grande partie de la surface de l'arrondissement d'Avesnes était couverte de bois qui formaient l'extrémité occidentale de l'immense forêt des Ardennes (1) ; toutefois l'autre partie du territoire était cultivée, et

(1) Ce n'était pas une forêt continue. Tacite en parle en ce sens (*Annales*, l. III, cap. XLII) : *Petebantque saltus quibus nomen Arduenna.*

peut-être trouvera-t-on un jour les ruines de quelques bourgades dont la trace a disparu.

Le camp de César, élevé de main d'homme et situé à 2 kilomètres d'Avesnes, entre Avesnelles et le Flaumont, donnerait à croire que, dans un rayon peu considérable, il se trouvait une agglomération d'habitants.

On assure, dans le pays, qu'il existait, du temps des Romains, une forteresse à Ramousies, village à 8 kilomètres d'Avesnes, et qu'une voie vicinale faisait communiquer Ramousies avec Solre-le-Château, qui était probablement alors une bourgade ou un gros village. Voici un fait qui pourrait donner créance à cette opinion :

« Le 18 mai 1835, des ouvriers, occupés à abattre un « hêtre dans le bois de Belleux, ont trouvé, à la profondeur « de 60 centimètres environ, un pavé en très-bon état, con- « struit en grès et en pierres bleues. Les gardes du bois « ont fait des fouilles et ont acquis la certitude que ce « pavé se prolonge dans toute la longueur de la forêt, « un peu plus de 1 kilomètre, et que sa largeur est de « 10 pieds environ. On est porté à croire que cette route, « qui doit remonter aux premiers siècles de notre ère, « servait, du temps des Romains, de communication entre « la forteresse de Ramousies, dont il ne reste aujourd'hui « que quelques vestiges, et Solre-le-Château (1). »

Floursies, village à 7 kilomètres d'Avesnes et qui s'appelait jadis *Floresies*, possède, au pied d'un rocher, une fontaine qui fournissait une eau limpide aux habitants de Bavai, au moyen d'un aqueduc de plusieurs lieues de longueur. Voici ce qu'en dit le président Lebeau :

« Un bassin de forme circulaire, surmonté d'un mur à « hauteur d'appui, renferme la fontaine. Cette maçonnerie

(1) Demeunynck et Devaux : *Notice sur Felleries.*

« est refaite à neuf et présente l'aspect d'un large puits. Le fond « est rempli de vase jusqu'à la hauteur de plusieurs mètres. « L'eau ayant un terrain inégal à parcourir, le canal, dans les « lieux élevés, passait sous terre et, dans les fonds, était sup- « porté par des murs ou des piliers. Il s'enfonçait sous le lit « de la Sambre et traversait ainsi cette rivière. Il ne reste « que des débris des parties de l'ouvrage qui se trouvaient « exposées à l'air; mais celles qui n'en ont pas éprouvé le « contact se sont conservées jusqu'à présent. Le lit du canal « était pavé d'épaisses et larges tuiles triangulaires.

« Cette fontaine était environnée d'édifices dont on voyait « encore des ruines dans le XVIIe. siècle. On a découvert, « au Nord du village, il y a quelques années, un pavé de « larges dalles en pierres bleues. On a remarqué, dans la « petite église du lieu, d'autres pierres taillées qui ont visi- « blement appartenu à des édifices plus anciens.

« On conjecture qu'il y avait à Floursies un temple con- « sacré à Flore. »

St.-Rémy-Mal-Bâti, village à 14 kilomètres d'Avesnes, est traversé par un aqueduc de construction romaine, qui se trouve dans la direction de Boussières où il passe sous la Sambre. C'est bien là l'aqueduc de Floursies à Bavai.

Sains, village situé à 7 kilomètres d'Avesnes, paraît avoir été un point militaire important du temps des Romains, ou au moins une bourgade bien autrement considérable qu'aujourd'hui. On a fait, à diverses reprises, des découvertes qui ne permettent pas de douter que ce point ait été habité antérieurement aux invasions des barbares.

« Dans la partie ouest de cette commune (1) est un mame- « lon localement nommé *Butte du moulin à vent*. M. Meu- « risse, maire de Sains, y ayant fait opérer deux fouilles sur

(1) Demeunynck et Devaux : *Notice sur Sains.*

« une de ses propriétés, découvrit une construction régu-
« lière de 6 mètres de long sur 4 mètres 50 centimètres de
« large, dans le style des souterrains des anciens et apparte-
« nant incontestablement à la période romaine dans la Ner-
« vie. Des coussinets de voûtes et une sorte d'aqueduc, dans
« la région inférieure de la construction, indiquaient qu'elle
« était souterraine. Toutefois la voûte n'existe plus. Parmi
« les décombres qui la comblaient se trouvaient des morceaux
« de briques romaines, des fragments d'amphores, une pièce
« de monnaie reconnue être romaine, une bouteille en cui-
« vre avec anse, dont le goulot est fermé par un petit cou-
« vercle ouvrant à charnière. Cette couverture est ornée d'une
« bosse représentant un canard. Le vase n'était pas entier; on
« n'a trouvé que la partie supérieure, laquelle couvrait un
« résidu qui paraissait être oléagineux. On n'a découvert
« aucun vestige d'escalier. Les quatre murs étaient verti-
« caux. Peut-être était-ce un cachot, dont l'ouverture était
« pratiquée dans la voûte.

« D'autres habitants de Sains ont également découvert,
« dans l'intérieur du village, les bouches de cinq à six puits,
« les fondements de plusieurs édifices et quelques médailles
« de différents modules. Deux puits ont été rendus à leur
« première destination. Ils ont : l'un, 10 mètres; l'autre, 15
« mètres de profondeur. Ils sont revêtus d'une maçonnerie
« en petites pierres de taille d'un bleu-grisâtre; le fond en
« est pavé : ils étaient remplis de décombres. En les dé-
« blayant, on a retiré du plus grand plusieurs médailles, et
« du plus petit un fragment d'une épaisse et large patère. Il
« y avait, dans le voisinage de ces puits, des restes de murs
« et d'autres vestiges d'anciens ouvrages de maçonnerie.

« Il y a eu sur l'Oise un camp romain à Maquenoise
« (commune d'Anor). Il est probable que Sains se trouvait
« sur la route joignant ce camp à un autre point fortifié. »

Les bornes milliaires étaient régulièrement espacées le long des voies impériales et indiquaient, par des inscriptions, le nombre de lieues ou de milles compris entre les deux stations. Le socle de colonne itinéraire trouvé en 1777 par D. Bévi, à Quarte, faisait connaître, par une inscription, la distance de Bavai à ce point, qui était de 4 milles ou 4 lieues belges.

M. de Caumont nous apprend que l'usage des colonnes milliaires remonte à l'an 183 avant J.-C., ainsi qu'il résulte d'une loi que proposa C. S. Gracchus; que, dans la suite, il s'étendit de l'Italie dans toutes les provinces de la République.

La construction des voies impériales avait lieu aux frais du Trésor public et, quelquefois, les dons des personnages riches et zélés aidaient l'administration dans son entreprise. On employait à ce travail les soldats légionnaires, les esclaves et souvent aussi les habitants des territoires riverains.

A Rome et en Italie, l'administration des grandes voies était confiée à d'illustres personnages, appelés *curatores viarum.*

Les commissaires de quartiers, dans Rome, se nommaient *curatores vicorum.* C'étaient de simples agents salariés qui n'avaient aucune importance.

Dans la Gaule, ainsi que dans les autres provinces de l'Empire, l'administration des routes était entre les mains des consuls, préteurs ou présidents qui en étaient les gouverneurs.

Il y avait dans les Gaules, sous la domination romaine, comme aujourd'hui dans l'Empire français, la grande et la petite voirie.

Les grands chemins ou voies impériales étaient, ou de premier ordre comme nos routes impériales, ou de second ordre comme nos routes départementales.

La petite voirie se composait:

1°. De chemins privés, VIÆ PRIVATÆ ;

2°. De chemins agraires, VIÆ AGRARIÆ, qui représentaient nos chemins vicinaux ordinaires ;

3°. De routes vicinales, VIÆ VICINALES, qui mettaient en communication une bourgade avec un autre centre de population ayant une certaine importance, comme marché, comme point militaire, etc. Ce sont nos *chemins d'intérêt commun* et aussi nos *chemins de grande communication.*

Bien que la Gaule fût la plus opulente province de l'Empire, il s'en faut de beaucoup que la population et la richesse du pays fussent, dans la période gallo-romaine, au niveau de l'état actuel de prospérité de la France, de la Belgique et des provinces rhénanes. Les 17 provinces des Gaules n'avaient peut-être pas le tiers de la population qu'elles comptent aujourd'hui. Les ressources contributives, tant en argent qu'en prestations en nature, étaient donc bien moindres que de nos jours, et il a fallu aux administrateurs romains une direction bien ferme et des efforts bien persévérants pour sillonner le pays des nombreuses voies de communication qui existaient alors.

L'Empire romain jouissait, dans les Gaules, de quatre sources de revenus :

1°. Le fermage des terres réunies au domaine impérial lors de la conquête, ou par déshérence, ou pour non-paiement des taxes imposées ;

2°. Les contributions foncière et somptuaire, payées par les propriétaires, et la capitation, payée par tous les chefs de famille ;

3°. Les droits de péage et de douane, ainsi que l'impôt sur le sel ;

4°. Les dons volontaires et les confiscations.

Les autres charges consistaient en prestations en nature,

qui pouvaient être rachetées en argent, comme aujourd'hui en France; savoir :

1°. Corvées pour le transport des denrées provenant des revenus du domaine et qui étaient distribuées aux troupes;

2°. Corvées pour l'entretien des routes impériales;

3°. Fournitures de chevaux pour le service des postes impériales;

4°. Le recrutement de l'armée (1).

La contribution foncière était fixée à l'avance par une indiction émanée de l'Empereur. L'indiction comprenait une période de quinze années. Chaque année, les préfets du Prétoire faisaient publier le Mandement de l'année suivante.

Les *vingtièmes* perçus sous nos anciens rois, et les *centimes additionnels* d'aujourd'hui étaient, sous les Empereurs romains, ce qu'on appelait les *super-indictions*. Avant Théodose-le-Grand, les préfets du Prétoire surchargeaient les peuples par des *super-indictions*. Une loi de cet empereur attribue au souverain seul le droit de les établir.

La Gaule avait quatre intendants généraux du Trésor; un de ces officiers résidait à Trèves. La cité nervienne avait un préposé de l'intendant de Trèves.

Les décurions étaient chargés de la confection des rôles de contributions et de la recette de l'impôt. Ils cumulaient ainsi les fonctions des contrôleurs et des percepteurs établis aujourd'hui sur toute la surface de l'Empire français. Le *canon* était ce qu'on pourrait appeler la *matrice cadastrale* d'alors. Le capitulaire était le *rôle communal des contributions directes*.

(1) Une loi des empereurs Honorius et Théodose-le-Jeune ordonne que les fonds de terre, dont ils étaient propriétaires en qualité de simples citoyens, paieraient leur contingent des taxes créées dans les cités pour fournir des soldats de recrue.

Voilà, Messieurs, le résumé des recherches auxquelles nous nous sommes livré pour répondre à l'une des questions de votre programme. Nous nous sommes attaché à abréger, le plus possible, la relation des faits qui ont attiré notre attention ; car, pendant votre session, trop courte au gré de nos désirs, vous avez à traiter un grand nombre de sujets, et chaque heure a sa destination.

Notre savant collègue, M. Adolphe Bruyelle, nous a promis de dresser la carte des voies romaines des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes, et de relier ainsi son travail au nôtre. Nous le prions d'agréer les sincères remercîments de la Société archéologique d'Avesnes, au nom de laquelle nous avons l'honneur de vous faire le présent rapport.

M. d'Héricourt fait remarquer qu'il est très-important de bien relever l'endroit où des tombeaux ont été découverts, afin de pouvoir fixer la position exacte des villes ou des stations romaines. Il n'est pas moins nécessaire de rechercher si ces tombeaux sont des sépultures païennes ou des sépultures chrétiennes.

M. Dehaisnes suit les voies romaines depuis Bavai jusqu'à Cassel, et fait remarquer, à propos de Minariacum qui n'est pas Merville, comme l'a dit Walkenaer, mais Estaires ; que le mot *compendium*, dans l'Itinéraire d'Antonin, ne peut pas signifier route plus courte, mais qu'il doit avoir le sens de route correspondante, parallèle.

M. Tailliar rappelle qu'il importe beaucoup de distinguer entre les voies romaines secondaires et les voies romaines de grande communication. La Société d'Arras a fait publier, dans ses *Mémoires* (année 1841), une carte sur les voies romaines du Pas-de-Calais. La Société des Antiquaires d'Amiens a consacré à la même question un volume qui contient des renseignements très-importants.

M. d'Héricourt dit que la Société d'Arras a publié dernièrement une nouvelle édition beaucoup plus soignée de la carte dont il a été parlé.

Sur une observation de M. Cousin, le Conseil émet le vœu que l'on prie M. le Préfet du Nord de vouloir bien demander aux ingénieurs, et aux agents-voyers, des rapports sur toutes les découvertes que l'on pourra faire d'objets qui se rapportent aux antiquités du pays.

M. Tailliar a la parole sur la 7^e. question, ainsi posée :

*Quels ont été les principaux monuments religieux du nord de la France, du VI^e. au XII^e. siècle?*

Jusqu'ici, dit-il, l'attention des érudits s'est plus spécialement dirigée sur les chefs-d'œuvre et les magnificences de l'art chrétien depuis le XIII^e. siècle. Les époques antérieures, quoiqu'elles ne soient pas dénuées d'intérêt, sont restées dans l'ombre. C'est dans la vue de réunir des matériaux qui puissent permettre aux hommes spéciaux de suppléer à cette lacune qu'ont été recueillies les indications qui vont suivre, sur les principales constructions religieuses du nord de la France, jusqu'à la fin du XII^e. siècle. Outre l'intérêt qu'ils méritent sous le point de vue monumental, ces édifices sont remarquables sous un autre rapport. Ils représentent des institutions.

Dans cette période de sept siècles, les productions de l'art chrétien comprennent : d'une part, les monuments d'architecture qui appartiennent au clergé séculier; de l'autre, les édifices affectés au clergé régulier.

En ce qui concerne le clergé séculier, l'art monumental embrasse la cathédrale et ses annexes, le cloître et les bâtiments du chapitre, l'hospice, ou Hôtel-Dieu, dans la cité; — la chapelle du château ou du bourg, la collégiale, d'origine féodale ou bourgeoise, — l'église paroissiale ou suburbaine,

l'oratoire et la chapelle; dans les campagnes, l'église du doyenné rural, l'église de village, la modeste succursale.

Les monuments produits par le clergé régulier comprennent les communautés d'hommes et de femmes et surtout les grands monastères avec leurs annexes, les uns divisés en cellules, les autres renfermant des dortoirs et des appartements communs.

M. Tailliar s'occupe d'abord des édifices religieux dus au clergé séculier.

Portant d'abord l'attention sur l'époque de l'illustre saint Rémi, puissant et habile fondateur du christianisme dans nos contrées, il rappelle quelles ont été les premières cathédrales dans les cités gallo-romaines. C'est, en première ligne, Reims, la célèbre métropole. Ce sont, au second rang, les églises épiscopales de Soissons, de St.-Quentin, d'Amiens, d'Arras, de Térouane et de Tournai.

Après ce premier aperçu, l'opinant recherche quel a dû être le style architectonique de ces monuments. Il pense que ce doit être le roman primitif. Il est de cet avis, par plusieurs raisons :

1°. Le clergé catholique de nos contrées s'identifie avec l'Église romaine par sa hiérarchie, par son rituel, par l'emploi de la langue latine; pourquoi ne se règlerait-il pas également sur elle, en ce qui concerne la construction des nouveaux temples? 2°. Le roman primitif est employé pour les églises de la Gaule méridionale; pourquoi en serait-il autrement dans le Nord? — 3°. Les Mérovingiens, idolâtres jusque-là, n'apportent avec eux, pour les monuments chrétiens, aucun genre d'architecture qui leur soit propre. 4°. Ils empruntent à l'élément romain son cadre administratif, ses fonctionnaires, ses institutions municipales; pourquoi n'adopteraient-ils pas de même son style architectonique?

Du VI^e. et du VII^e. siècle, dataient les premières fonda-

tions des grands monuments d'architecture religieuse. Au VIIIe. et au IXe. siècle, se reportent les constructions de seconde origine, les restaurations et les reconstructions. Les règnes de Pépin-le-Bref, de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire, voient s'élever dans leur vaste domination beaucoup d'édifices religieux importants; à cette période se rattache la cathédrale de Noyon, dont les fondements furent jetés, dit-on, vers 790.

Dans le cours du Xe. siècle ont lieu deux reconstructions importantes : celles de la métropole de Reims et de la cathédrale de Cambrai.

S'occupant d'abord de la métropole de Reims, M. Tailliar signale, d'après les historiens de cette époque, les travaux importants commencés par Ebbon, poursuivis et achevés par Hincmar.

La fin du IXe. siècle voit s'accomplir la restauration de la cathédrale de Cambrai qui, par l'étendue de son diocèse, était la plus considérable des suffragantes de Reims. Dodilon, évêque de Cambrai de 887 à 890, applique tous ses soins à cette vaste entreprise qu'il fait marcher de pair avec l'agrandissement de la cité.

L'opinant passe ensuite aux abbayes d'hommes et de femmes.

Les monastères, dit-il, peuvent être envisagés sous le double point de vue de leur distribution intérieure, et des lieux où ils sont situés.

Quant à leur distribution intérieure, les uns sont divisés en cellules, les autres ne le sont pas.

Dans les maisons cellulaires, les moines habitent isolément. Chacun a nécessairement sa cellule. Dans ces maisons, les religieux ne se réunissent que pour les offices. Ce genre de vie est celui qui constitue véritablement le moine. En 614, Clotaire Ier. accorde à saint Valéry et à Waldolen, moines

de Luxeuil, un lieu inculte voisin de la mer, près de Leconaus-en-Vimeux, à l'embouchure de la Somme. Ils y érigent des cellules et une chapelle.

Mais de pieux asiles d'un autre genre sont aussi fondés. Ce sont ceux où l'on mène la vie commune. Les religieux sont alors des cénobites, proprement dits. Dans ces couvents, la prière, le travail intellectuel et manuel, les repas sont en commun; il y a aussi des dortoirs communs.

Quant au lieu de leur situation, il est des monastères qui, selon l'esprit de leur première institution, sont établis dans les lieux déserts. Fuyant le contact du monde, les religieux se retirent dans des endroits jusque-là inhabités pour s'y vouer à la prière, à la contemplation, à la culture du sol. Tels sont, dans nos contrées du Nord, les monastères d'Elnon ou de St.-Amand, de Marchiennes, de Sithiu ou St.-Bertin et de Liessies.

D'autres maisons conventuelles, qu'on juge devoir être plus utiles ou plus convenables, sont instituées dans les villes ou près des villes. Leurs membres, placés au milieu des populations, doivent être pour le clergé séculier de précieux auxiliaires. Dans ce genre, on peut citer St.-Rémi de Reims, St.-Vincent de Laon, St.-Eloi de Noyon, St.-Médard-lez-Soissons, St.-Vaast d'Arras, St.-Martin-lez-Tournai, St.-Géry-lez-Cambrai.

On voit encore s'élever des maisons religieuses près des châteaux-forts, des bourgs et même des villages. La forteresse de Péronne, le bourg d'Hautmont, le village d'Ancloy, près Hesdin, celui d'Hasnon, en Hainaut, ont à leur porte des communautés plus ou moins considérables. Quelques monastères, plus richement dotés, deviennent des abbayes royales et princières. Outre St.-Bertin, St.-Médard de Soissons et St.-Vaast d'Arras, on se rappelle les splendides abbayes de St.-Denis, de St.-Riquier et de Corbie.

Aucune considération n'est présentée sur les questions suivantes :

*Que reste-t-il aujourd'hui des monuments religieux du nord de la France, du VI^e. au XII^e. siècle ?*

*Quelles sont les églises qui ont été autrefois fortifiées et à quelle époque appartiennent-elles ?*

*Quelles sont les chapelles auxquelles on continue d'aller en pélerinage ?*

*A quelle époque les pélerinages ont-ils lieu ?*

*Quelle vertu leur attribue-t-on ?*

*Quels sont les plus anciens objets d'art qui se rattachent soit au culte, soit aux usages de la vie?*

M. Gomart a la parole, sur la 12^e. question, ainsi conçue :

*Quel était, au IX^e. siècle, l'état de la peinture, lorsque Madalulphe, de Cambrai, décora le réfectoire de St.-Wandrille ?*

Il n'a rien à dire de la peinture du IX^e. siècle et se borne à signaler les travaux d'un moine de Beauvais nommé Laimbert, qui, au XII^e. siècle, a écrit et peint *la vie* et le *martyre de saint Quentin* (1).

(1) L'*Inventaire des reliques et joyaux de l'église métropolitaine de Cambrai*, rédigé en 1623 et catalogué, à la bibliothèque communale, sous le n^o. 927, fait mention d'un *livret d'ivoire, environné d'argent doré*, contenant, *sur vélin, l'image de Notre-Dame*. Ce livret, y dit-on, avait été donné à l'église par l'évêque Hildoward. — Dans les notes de son édition de Baldéric, M. le docteur Le Glay dit qu'Albéric étant mort le 7 janvier 791, Hildowart lui succéda; ainsi, le manuscrit dont il s'agit datait de la fin du VIII^e. siècle ou du commencement du IX^e.

J'ai inutilement cherché, dans les écrits des divers chroniqueurs de notre pays, le nom de Madalulphe pour le faire connaître. A ce passage, qu'il a emprunté aux *Annales bénédictines* : « Refectorium etiam *fabricavit* cum adjuncto cellario, *variisque picturis decorari* fecit a

Aucun membre ne demande la parole sur les questions suivantes :

*Quelles sont, d'après les manuscrits des diverses bibliothèques du nord de la France et du midi de la Belgique, les œuvres les plus remarquables des imagiers du moyen-âge?*

*A-t-on trouvé, dans ces manuscrits, des dessins palimpsestes? — Quel est le caractère de ces dessins et à quelle époque remontent-ils ?*

L'Assemblée ajourne, jusqu'à l'arrivée de M. de Linas, l'examen de ces autres questions :

*Quelles sont les plus anciennes tapisseries historiées?*

*Quels ont été, dans le nord de la France et le midi de la Belgique, les abbés artistes? — Quelles œuvres leur doit-on?*

*Quels sont, parmi ces abbés, ceux qui ont le plus protégé les arts ?*

*Quelle a été sur les arts l'influence des diverses croisades?*

Personne ne demande la parole sur la 19e. question, ainsi posée :

*Quelles furent les principales forteresses du nord de la*

MADALULFO, egregio pictore Cameracensi », M. Du Sommerard (*Les arts au moyen-âge*, tome II, page 481, à la note) ajoute : « La consécration du nom de cet habile artiste de Cambrai semble donner de l'importance à ces diverses peintures et à *l'école de ce temps.* »

« Abbé de Fontenelle, de Luxeuil et de St.-Germain-de-Flaix, Ansé« gise, dit Émeric David (*Histoire de la peinture*), revêtit entièrement « de peintures les murs et les plafonds des églises, des réfectoires et même « des dortoirs de ses trois abbayes : *le peintre* MADALULPHE, *chanoine de* « *Cambrai, fut chargé de tous ces travaux* et il y acquit une très-grande « réputation. » Et, à l'appui de cette opinion, il cite la *Vie de saint Anségise*, apud d'Achery et Mabillon, *Act. SS. ord. S. Bened.*, t. II, p. 280, 281.

ALC. WILLEMT.

*France et du midi de la Belgique, du VI^e. au XII^e. siècle, et quel était leur caractère?*

La parole est accordée à M. Tailliar, sur ces deux autres questions:

*Quels ont été les premiers édifices communaux de nos contrées, et quels caractères présentaient-ils?*

*Quelles sont leurs plus anciennes maisons de paix?*

Dans les villes gallo-romaines pourvues d'institutions municipales, il existe, dit-il, un hôtel de la Curie. — Cet édifice sert tout à la fois pour les réunions des officiers municipaux, pour l'administration de la justice et comme bourse de commerce.

Après la conquête des Francs et la chute du système municipal de la Curie, cette sorte de maison commune prend le nom de maison de justice ou de maison de ville *(domus justitiæ, domus civitatis)*.

Dans les villes modernes et dans les bourgs où un pareil édifice n'existe pas, on construit un grand bâtiment de bois dont les salles supérieures sont soutenues par de gros sommiers, et que surmonte une charpente liée par d'énormes solives.

Ce bâtiment est nommé halle, du mot germanique *hall*, qui signifie bois.

Là aussi se retrouve un conclave pour les assemblées des échevins; — une salle de justice pour le jugement des affaires criminelles et civiles; — de vastes magasins où les commerçants étrangers peuvent abriter leurs balles de marchandises, ordinairement d'un gros volume.

Une halle semblable existe à Roye, en Picardie; à Arras, à Douai, à Tournai, à Bruges, à Ypres.

A ces bâtiments en bois, souvent détruits ou endommagés par le feu, succèdent, vers le XII^e. siècle, des édifices de pierre qui deviennent parfois de magnifiques hôtels-de-ville.

Ceux-ci sont complétés : par un beffroi; — par une cha-

pelle ; — par une prison ; — par une salle ou maison de paix.

Cette dernière construction exige quelques explications.

Déjà, sous les Romains, on connaissait des Irenarques *(præpositi pacis)*, plus spécialement chargés de maintenir la paix publique.

Momentanément éclipsés au milieu des révolutions, ces officiers reparaissent au moyen-âge sous le nom d'hommes de la paix, d'apaiseurs ou de pacificateurs.

Leurs fonctions sont alors plus utiles que jamais. Une des grandes plaies morales de cette époque, c'est en effet la violation continuelle de la paix publique, l'appel à la force brutale, la licence des passions individuelles.

Investis du droit de rétablir l'ordre, ces officiers s'acquittent de leur tâche, soit en opérant des réconciliations, soit en exigeant des trèves et des assurements.

Or, pour remplir cette utile mission, un local leur est absolument nécessaire.

Tantôt ce bâtiment est annexé ou contigu à l'hôtel-de-ville, tantôt il forme un édifice à part.

Dans la première loi écrite, donnée en 1184 par l'empereur Frédéric à la ville de Cambrai et à tout le Cambrésis, il est fait plusieurs fois mention de la maison de paix qui, en ce temps, existe à Cambrai.

C'est là que les jurés de la paix exercent leurs fonctions. « Six jurés de la paix, porte un article de cette charte, peuvent être constitués dans la maison de paix, avec pouvoir de rendre témoignage en se joignant à l'un des échevins dans les causes où ils ont coutume d'être témoins avec eux. » *Sex viri jurati in domo pacis possunt constitui, qui possunt testimonium portare cum aliquo scabinarum in eis causis in quibus solent cum eis testificari.* (V. Pièces justificatives du Mémoire de M. de Choiseul, p. 26.)

L'ancienne maison de paix de Cambrai était située à l'en-

droit où s'élève aujourd'hui l'hôtel-de-ville. Elle était le siége de l'administration de la ville et de la juridiction échevinale.

M. Thenard fait remarquer qu'il existait une maison de paix à Cambrai, et qu'elle se trouvait au corps-de-garde de la maison de ville actuelle. M. Delattre promet de fournir à M. de Caumont une vue de cette maison de paix.

M. Hattu montre un manuscrit qui a été copié dans l'ouvrage de Carpentier.

M. le chanoine Thenard appelle l'attention des membres du Congrès sur un tableau dans lequel il a cru reconnaître l'œuvre du Guide. Le Congrès ira le visiter.

M. de Barralle, architecte de la ville, sera prié de vouloir bien donner à M. de Caumont le plan de l'ancienne maison de paix (1).

M. d'Héricourt communique à l'Assemblée un plan de l'église d'Ablain-St.-Nazaire (Pas-de-Calais). Cette église, qui est peut-être le monument le plus pur du style ogival flamboyant, a besoin de réparations urgentes.

Le Congrès émet le vœu que l'on s'occupe de conserver et de réparer ce monument.

*Le Secrétaire,*

C. DEHAISNES.

---

## Séance générale du 23 juillet.

Présidence de M. le Cte. D'HÉRICOURT.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Siégent au bureau : MM. *Tailliar*, *Kervyn* et *de Linas*.

M. Wilbert donne lecture du procès-verbal de la séance générale du 22 juillet, qui est approuvé sans observation.

(1) Voir, plus loin, une notice sur l'*ancienne façade* de l'hôtel-de-ville de Cambrai.

La parole est à M. l'abbé Dehaisnes, qui continue ainsi la lecture de ses observations sur l'histoire de l'enseignement :

Jusqu'ici les efforts ont été isolés ; les évêques ont prêché, ont fondé çà et là des écoles, mais nous n'avons pas vu leur action se développer partout à la fois. Le VII^e. siècle, qui est un âge de repos, pendant lequel les invasions cessent ; qui est, selon la parole de Mabillon, un âge d'or, *aureum vere seculum* (1), va nous offrir ce spectacle.

Tandis que saint Géry, saint Achaire et saint Ricquier parcourent le Nord de la Gaule, entourés de prêtres et de jeunes clercs qui prêchent avec eux, des missionnaires y arrivent de diverses parties : c'est, des monastères de St.-Colomban, Omer, Momnelin, Amand, Jonat ; et de l'Irlande, Fursé, Liévin, Foillan, Ultan, Etton, Kilian, Autbode et Wasnon. Éloi et Amé viennent du pays des Francs ; les évêques Aubert et Vindicien sont nés dans la Gaule-Belgique, ainsi que les pieux leudes neustriens Adalbald, Mauger, Landri, Humbert, Landelin et Maurand, et les pieuses religieuses Framechilde, Waudra et Rictrude ; les femmes fortes de la Gaule-Belgique, Gertrude, Bertilie et Aldegonde, la vierge que Dieu honore de visions. Ces apôtres, ces moines, ces saints, fondaient des monastères et, par conséquent, développaient les écoles et le mouvement littéraire.

Vers 630, saint Amand, qui a prêché à Tournai et à Gand, construit un monastère dans cette dernière ville ; il ne tarde pas à s'établir lui-même, avec un grand nombre de disciples, sur les bords de l'Elnon, dans un couvent qui bientôt portera son nom ; et, en 634, il décide Adalbald, leude de Douai, à élever une église et des constructions pour plusieurs religieux dans les marais de Marchiennes. Qui pourrait mettre en doute l'existence des écoles dans ces deux dernières abbayes, destinées

(1) Mabillon, *Act.*, t. II, p. 38-42.

à former des prêtres et des missionnaires; pour lesquelles saint Amand rapporta de Rome un grand nombre d'ouvrages; dont l'érudit Jonatus, élevé dans le savant monastère de Robbio, devint bientôt abbé, et qui, au IX^e. siècle, devinrent célèbres: Marchiennes, par sa bibliothèque que brûlèrent les Normands; St.-Amand, par ses professeurs, sous qui le neveu de Charlemagne, le frère d'Alcuin et le fils de Charles-le-Chauve vinrent étudier (1)? Nous en aurons une autre preuve en trouvant des écoles établies dans des abbayes moins importantes, fondées aussi sous l'inspiration du même saint.

Dans le monastère de Hautmont, Wulmer, frère chargé de conduire les bœufs, avait reçu, d'un autre religieux, quelques leçons de lecture et d'écriture: l'abbé, étonné de ses progrès, lui permet de participer à l'enseignement que recevaient les moines destinés au sacerdoce, et il est admis au rang des clercs (2). Il y avait donc une école à Hautmont, comme il en existait aussi au convent de Nivelles, où la savante sainte Gertrude, non contente d'enseigner elle-même l'Écriture-Sainte à ses religieuses, avait demandé des livres de Rome et de l'Irlande, les moines Ultan et Foillan qui donnèrent des leçons de chant et de poésie; et au couvent de Valenciennes, où Herlinde et Relinde apprirent, au commencement du VIII^e. siècle, à lire, à écrire, à peindre, à chanter, à broder sur or et à assortir des dessins de pierres précieuses sur la soie; et au couvent de Maubeuge, où sainte Aldegonde écrivait un livre de visions; et à celui de St.-Jean de Laon, où sainte Anstrude, formée aux lettres dès sa jeunesse, s'exerçait à instruire les jeunes filles et les jeunes religieuses (3). La *Vie de saint Landri*, fils du fon-

(1) *Acta Sanct. Belgii*, t. IV, p. 227 et *passim*.

(2) *Acta Sanct. Belgii*, t. V, p. 371.

(3) *Vita S. Gertrudis, auct. Cœro*, p. 151. — *Annales SS. ordinis S. Benedicti*, t. III, p. 609. — Bollandistes, t. III mensis mart., p. 388. — *Hist. littér.*, t. III, p. 445.

dateur de Hautmont, nous fait connaître que les lendes du VII^e. siècle étaient formés à la connaissance et à la pratique des lettres, pour arriver plus facilement aux charges et aux honneurs, et les *Actes* de saint Landelin montrent saint Aubert développant l'école épiscopale fondée à Cambrai depuis près d'un siècle et y recevant, à la fois, les clercs et les laïques. Quand Landelin sera converti, il ira fonder, dans les bois de la Thiérache et de la Fagne, les monastères de Crespin, de Walers, d'Alne et de Lobbes; l'école de cette dernière abbaye produira, au commencement du VIII^e. siècle, les littérateurs les plus distingués de cette époque, et, plus tard, elle sera une pépinière de missionnaires, d'évêques et de savants (1). Saint Humbert, qui, avec saint Amand, avait fait un pèlerinage *ad limina apostolorum*, enseignait l'Écriture-Sainte avec tant d'éclat dans son couvent de Maroilles, que l'abbesse de Maubeuge alla lui demander des leçons. Dans le pays des Morins, Bertin, Momnolin et Ébertramne, sortis du monastère de Luxeuil, fondèrent le monastère de Sithiu; les études s'y développèrent non moins qu'à St.-Amand et à Lobbes; comme Momnolin, les missionnaires que l'on y formait devaient savoir prêcher en latin aux prêtres, en gallo-romain aux indigènes et en tudesque aux Francs; bientôt la bibliothèque de cette abbaye, qui porte le nom de St.-Bertin, sera assez considérable pour que Charlemagne accorde à ses religieux le droit de chasser dans les forêts royales, afin de se procurer le cuir nécessaire à la reliure de leurs livres (2).

Des écoles existèrent donc dans le nord de la Gaule depuis la prédication du christianisme jusqu'au VIII^e. siècle. Il reste à

(1) *Acta Sanct. Belgii*, t. V, p. 206 et 207; t. IV, p. 454. — Destombes, *Histoire des saints du diocèse de Cambrai*, *Vie de saint Landelin*, p. 102. — *Histoire littér. des Bénéd.*, t. IV, p. 62.

(2) *Acta Sanct. Belgii*, t. IV, p. 405. — Malbrancq, *De Morinis*, t. I, p. 387. — *Abbés de St.-Bertin*, par de La Plane, p. 46.

voir comment en sortiront l'éloquence, l'histoire et la poésie, ces substances de toute littérature. On a souvent répété qu'il n'y avait point d'activité intellectuelle dans les trois premiers siècles du moyen-âge, et pourtant, dit M. Guizot, il y en eut beaucoup. Mais c'était une activité toute d'application, de circonstance, qui ne s'adressait point à l'avenir : le présent, ses besoins, sa destinée, les intérêts et la vie de ses contemporains, c'était là le cercle où se renfermait la littérature de cette époque. Mais elle est féconde et puissante; et, dans ces siècles qui paraissent stériles, on découvre un monde d'écrits qui, sinon par leur valeur, du moins par leur nombre et l'ardeur qui y règne, attestent un mouvement des esprits et une fécondité assez rares (1).

Au milieu de contrées encore couvertes de bois et de marais, de peuples les uns païens, les autres idolâtres, quelques-uns hérétiques, tous ignorants, tous, soit barbares, soit gallo-romains, adonnés à de brutales passions, l'action du prêtre dut être variée, mais toujours puissante ; il lui fallait tantôt prêcher avec feu, tantôt instruire avec onction ; ici, se raidir contre la barbarie ; là, se faire tout à tous avec les faibles et les esclaves. Citons quelques-uns de ces noms si nombreux de missionnaires, d'évêques, d'hagiographes et même de poètes qui s'offrent dans l'obscurité de ces siècles que l'on croit déshérités de gloire, et parlons de quelques écrivains qui soient comme le type des autres.

Saint Amand est pour la Flandre ce que saint Boniface fut pour la Germanie. Né sur les bords de la Loire, il avait vécu quinze ans dans la solitude, quand soudain il part pour Rome. Au tombeau des apôtres, où il fit la veille d'armes du missionnaire, saint Pierre lui ordonne de prêcher la foi dans le nord de la Gaule. Il y arrive : un ciel rigoureux, une terre stérile,

(1) Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, t. II, p. 7.

un peuple barbare, voilà ce qu'il trouve à Tournai et à Gand. Il erre seul et sans asile. « Que de fois, s'écrie son disciple Bau-« demont, ne fut-il point injurié par les femmes, meurtri de « coups par les hommes et jeté dans les rivières! » Sa puissante parole renverse enfin les statues d'Hésus et les chênes sacrés. Il fonde des monastères pour garder ses conquêtes et marche à d'autres combats. Peu après, dans une église, devant le peuple rassemblé, il fait retentir aux oreilles de Dagobert le *Tu es ille vir* du prophète Nathan. Les barbares Slaves l'entendent s'écrier : « A la tête de la milice sacrée est « Jésus-Christ; c'est le conquérant des âmes. Entrez dans son « camp; revêtez-vous de ses armes, du casque de la foi, de « l'épée des saintes paroles et de la cuirasse du salut. » Nous le retrouvons à Rome, à Gand, à Nivelles, à Paris, dans la Gascogne, dans le Bugey. Il vient demander quelques jours de repos à son abbaye de St.-Amand; mais, malgré son âge, il laisse la crosse et la mitre et dit à ses disciples, avec saint Boniface : « Je vais accomplir mon voyage; je ne puis me dé-« tourner du chemin désiré; car le temps de ma fin est « proche. Mais vous, mes fils bien-aimés, terminez la con-« struction de mes églises et déposez ici mon corps usé par le « poids de bien des années. Mes enfants, n'oubliez rien de ce « qui est nécessaire à mon voyage, et placez dans le *sacra-« rium* où est la Bible le linceul qui doit ensevelir mon corps « dans peu de temps. » Amand revint mourir au milieu des siens : entouré de disciples, d'abbés et d'évêques, il bénit son monastère, rappela ses travaux et termina ainsi : « Mon corps, « fatigué et déjà presque à demi-mort de vieillesse, sortira « bientôt de ce monde Puisque Dieu qui m'a conduit dans ce « petit monastère d'Elnon veut que j'y meure, je demande, je « conjure, au nom de Jésus-Christ, que personne ne s'oppose « à ce que mon corps soit inhumé avec ceux de mes frères de « ce couvent. S'il y avait quelqu'un qui osât l'empêcher et qui

« prétendît arracher mon corps à ce monastère, qu'il encoure « l'indignation de la Sainte-Trinité, qu'il soit excommunié « dans toutes les églises, qu'il subisse le sort de Coré, de Da- « than et d'Abiron, qui ont été engloutis vivants dans les en- « fers ! » Quelle énergie devait avoir eue ce missionnaire qui, à son extrême vieillesse, quelques heures avant sa mort, trouve encore ces terribles paroles où l'on sent passer à la fois la puissante poésie du nord et le souffle inspiré des prophètes de la Terre-Sainte (1) !

En regard de cette ardeur du missionnaire, ressortent mieux la charité et l'onction de saint Éloi et de saint Géry. Calme, aimé de tous, portant à ses côtés une aumônière souvent fouillée par sa main bienfaisante, le premier allait délivrant des prisonniers, bâtissant des églises, honorant les corps des martyrs, ciselant des châsses délicatement ouvragées pour les saintes reliques; une onction douce et calme respire sur ses traits et dans ses écrits. Il faisait pleurer d'attendrissement ceux qui l'écoutaient; car il pleurait lui-même, dit son biographe; et lorsqu'il lisait la Bible, il devait s'interrompre pour laisser couler ses larmes. Saint Géry était plus connu encore par son amour pour ceux qui souffraient, les prisonniers, les esclaves, les lépreux. Ses douces paroles, ses pieuses prières, obtenaient leur grâce de l'homme ou du ciel qui faisait des miracles. « Il parlait, dit un écrivain du VIIe. siècle, avec le soin « le plus grand, nourrissant les uns de lait, les autres de « mets solides; souvent il prenait un exemple dans la Bible « ou dans l'Histoire évangélique, pour en tirer des leçons de « morale; il exposait la foi avec tant de charme qu'il s'atti- « rait la bienveillance de tous ses auditeurs. Tant étaient

(1) Bolland., VI febr. — *Vita S. Amandi*, auct. Baudemont. — Destombes, *Vie de saint Amand*, p. 121. — *Histoire littér.*, par Ampère, t. II, p. 412.

« grandes, ajoute-t-il, son autorité et sa grâce, sa science et « son onction (1) ! »

Voilà le missionnaire et les évêques. Quelques phrases d'un sermon traduit du tudesque nous donneront une idée de la simplicité avec laquelle prêchaient d'ordinaire les ecclésiastiques des paroisses : « Écoutez, mes enfants, la règle que « vous devez garder dans votre cœur ; car c'est le symbole du « christianisme, inspiré par Dieu, institué par les Apôtres. « Comment se dirait-il chrétien, celui qui ne veut ni ap- « prendre, ni retenir le peu d'articles de cette foi qui doit le « sauver ? »

« Dans ces sermons, dit M. Guizot, aucune préoccupation « de bien parler; l'orateur va au fait ; il tourne et retourne « dans le même cercle ; il ne craint pas la familiarité, la vul- « garité même ; il parle brièvement, mais il recommence tous « les matins. Ce n'est pas de l'éloquence, c'est de la puissance « religieuse. » Ces paroles prouvent qu'il y avait, au VII^e. siècle, une véritable littérature religieuse. Il y avait plus : définissant les doctrines théologiques et philosophiques, discutant et argumentant, les prédicateurs faisaient entrer dans les intelligences la lumière, l'idée si grande d'un Dieu unique, d'un Dieu sauveur, ils forçaient les esprits au raisonnement, et les forçaient à se replier sur eux-mêmes, à penser à la vie, à la mort, à l'éternité ; ils les conduisaient de la vie matérielle à la vie intellectuelle et morale.

Tandis que les prêtres et les missionnaires prêchaient, dans les monastères les religieux écrivaient. A une époque où tous les éléments de la société étaient confondus, sans être jamais unis, l'histoire politique était impossible ; jamais ne se pro-

(1) Destombes, *Saints du dioc.*, *saint Éloi*, t. I, p. 310. — *Hist. littér.*, par Ampère, fin du t. II et commencement du t. III. — *Acta Sanct. Belgii*, t. II, p. 297. — Destombes, p. 142.

duisaient de faits généraux. Seule, l'Église aura ses écrivains; mais ce seront des événements particuliers, des biographies qu'ils nous donneront. Par piété, par amour pour un saint, pour édifier, pour composer un livre, ils recueilleront les faits ou les traditions; et l'on aura les actes et plus tard les légendes.

Les actes sont le récit de la vie d'un saint, recueilli par des écrivains presque contemporains, et souvent par ses disciples et ses amis. Écrits sous l'œil de Dieu, au sein du pays où se sont passés les événements, par des hommes simples et pieux, ces ouvrages ont une valeur sérieuse, et d'autant plus qu'ils sont publiés et répandus dans les lieux mêmes où se sont passés les faits qu'ils rapportent. Ainsi en est-il de la vie de saint Colomban. Jonat, le premier abbé de Marchiennes, a connu le saint; il a été le secrétaire de l'abbé Attale, son successeur; des témoins oculaires des événements ont été consultés; l'auteur a fait probablement un voyage en Irlande, pour y étudier la vie du saint; après avoir travaillé pendant trois ans à son ouvrage, il l'envoie à l'abbé de Luxeuil qui doit le revoir, et il ne le publie qu'en protestant que tout ce qu'il rapporte lui a été assuré par des témoins dignes de foi (1). Les *Actes* de sainte Aldegonde de Maubeuge ont été écrits, immédiatement après sa mort, dans son monastère, par un prêtre qui l'a connue et qui avait sa confiance; et, quand l'écrivain rapporte des visions qui paraissent étonnantes à ceux qui ne conçoivent pas que Dieu accorde des faveurs à certaines âmes, il déclare qu'il a des témoins ou des preuves irrécusables (2).

(1) Dom Cellier, *Hist. des auteurs sacrés*, t. XVII, p. 657 et sq. — *Hist. littér. des Bénédictins*, t. III, p. 603. — Mabillon, *Act.*, t. II, p. 126 et sq. — *Annal. ord. S. Bened.*, l. XI, ann. 615 et sq.

(2) *Acta S. Belgii*, t. IV, p. 291 et sq. — Mabill., *Act.*, t. II, p. 812, 814, 815. — *Hist. littér.*, t. III, p. 637.

Un prêtre de Nivelles écrit, dans les mêmes conditions, la vie de sainte Gertrude et, plus tard, celles de sainte Begga, de sainte Itta et de sainte Modesta (1). Les actes de saint Amand sont recueillis par Baudemont, son disciple; ceux de saint Éloy, par saint Ouen, son compagnon d'apostolat; ceux de saint Sylvain, par l'évêque Anténor qui avait prêché avec lui; ceux de saint Wimoc, par un écrivain presque contemporain, et ceux des saints de Lobbes, Landelin, Ursmar et Anson, par des religieux qui ont vécu de leur temps et dans la même abbaye (2).

Des garanties d'authenticité existent même pour les Actes qui n'ont été écrits qu'assez long-temps après la mort du saint, ou qui ont été recopiés et remaniés. Dom Pitra, dans sa remarquable *Introduction à la vie de saint Léger*, le prouve d'une manière irréfutable, en commentant la préface que le vénérable Bède a jointe à sa *Vie de saint Cuthbert*, et celle d'Hucbald à l'histoire de sainte Rictrude. Nous nous contenterons d'en donner une preuve, en traduisant textuellement le prologue du religieux qui avait recueilli, par ordre de l'évêque de Cambrai, les écrits relatifs à saint Géry : « Autrefois, « Père très-saint, nous possédions la vie de notre pieux pasteur « et pontife Géry, dans un livre étendu et admirable, dont ce « petit ouvrage que nous avons maintenant avait été extrait : « les vieillards nous l'ont appris. Mais la fureur des païens a « brûlé ce livre avec un grand nombre d'autres. Pour re- « trouver un trésor d'un si grand prix, vous avez, dans votre « sollicitude, ordonné de faire des recherches dans les biblio- « thèques des pays voisins et même de contrées éloignées. « Et vous n'avez pas eu de repos, jusqu'à ce qu'un étranger

(1) *Hist. littér. des Bénédict.*, t. IV, p. 89. — Mabillon, *Act.*, p. 465 et sq., p. 471.

(2) *Acta S. Belgii*, t. IV, p. 227; t. III, p. 199; t. VI, p. 227 et sq.

« vous eût rapporté du Nord et cédé, à prix d'argent, une « *Vie de saint Géry*, moins longue que celle qui était perdue, « mais plus étendue que la nôtre. Vous voulez aujourd'hui « que je corrige la barbarie du style et que je fasse de ces « deux livres un seul ouvrage, changeant les expressions sans « toucher aux idées : je vous obéirai (1). » Ce prologue prouve que l'on faisait de soigneuses investigations pour découvrir les manuscrits pouvant exister, et que, tout en donnant un nouveau style, on respectait les événements et les pensées.

C'est à ces *Actes* qu'ont été empruntées les légendes. On a donné primitivement ce nom au récit de la vie d'un saint, remanié, souvent abrégé, parfois allongé, pour former une leçon qui devait être lue *(legenda)* dans l'office des Saints. Plus tard, l'on a appelé de ce nom les vies de saints auxquelles de pieux auteurs, poussés par le désir de vivifier la foi et la piété, et par l'ardeur de leur imagination, ont ajouté des faits nouveaux, des traditions tout-à-fait incertaines, ou même des miracles empruntés à d'autres récits hagiographiques. L'histoire doit se défier de ces écrits légendaires, bien différents des *Actes ;* l'on y rencontre des exagérations, des faits naturels devenus des miracles, des symboles pris pour des réalités. Et pourtant, il ne faut pas rejeter tous les événements merveilleux d'une manière absolue. Pour convertir les peuples barbares, Dieu dut permettre plus d'un miracle ; ces saints missionnaires, qui ne vivaient que pour le ciel, ne devaient-ils pas être en communication avec les Anges et les Saints ? Vraie ou fausse, la légende a eu une influence immense sur la société. C'est dans les récits miraculeux dont elle est pleine, que les peuples des premiers siècles du moyen-âge puisent leurs idées ; ils détestèrent l'esclavage en voyant saint Bavon, converti, tomber aux genoux de celui qui était au-

(1) *Acta S. Belgii*, t. II, p. 278.

paravant son esclave ; la confiance en Dieu dans le danger leur sera enseignée par les matelots qui, pêchant la baleine sur la mer de Bretagne, ont été protégés par saint Vaast ; sainte Maxellende et sainte Dympna leur feront connaître le prix de la chasteté ; ils sauront soulager le pauvre, en voyant saint Josse distribuer aux indigents tout le pain que contient son monastère (1) ; dans tous les récits, ils apprendront la piété et la vertu.

Ils y apprendront aussi la poésie. Ceux qui se sont occupés de l'*Histoire littéraire*, vont répétant qu'au VI^e. et au VII^e. siècle, la poésie jette un dernier reflet à la cour des rois mérovingiens : ils ont raison s'ils parlent de la poésie des mots, des strophes, des périodes. Mais s'ils parlent de cette création inspirée qui saisit l'esprit par la splendeur de la vérité, le cœur par la chaleur du sentiment, l'imagination par l'audacieuse originalité des conceptions, l'homme tout entier par ce qu'elle a d'élevé et de suave, ils la trouveront dans les légendes. Les anges étendent leurs ailes pour protéger le sommeil du jeune Hadelin et donnent à sa mère un voile parsemé de fleurs ; c'est en se mirant dans un ruisseau que sainte Austreberthe voit le voile qui doit couvrir son front dans un couvent ; saint Médard, encore enfant, est exposé à l'orage : parce qu'il a fait un acte de charité, un aigle le protége de la pluie en étendant ses ailes sur sa tête ; les oiseaux mangent dans la main de saint Josse comme des colombes privées ; le ciel s'entr'ouvre devant la pieuse sainte Aldegonde ; au contraire, Landelin, ancien chef de voleurs, se voit cité, vivant encore, au jugement de Dieu ; l'Irlandais Fursé est conduit par trois anges dans le paradis et dans l'enfer, comme Dante par Virgile et Béatrice (2). Terminons ces relations, que nous pourrions

(1) *Acta S. Belgii*, t. III, p. 567 ; t. II, p. 73. — *Les Saints de Bretagne*, t. II, p. 129, etc.

(2) Annal. sæcul. S. Benedict. : Vita S. Adelini ; Vita S. Austrebertha,

si facilement multiplier, par la légende et les vers de l'un de ces Irlandais qui vinrent convertir les peuplades sauvages de de la Flandre, saint Liévin.

Quand sa mère, Agalmis, femme du chef d'un clan, l'eut plongé dans l'eau baptismale, Liévin apparut aux yeux de tous avec une flamme sur la tête; sa main qui devait bénir les peuples était resplendissante comme l'or, et des chants célestes, préludes de ses accords, répétaient au loin : « C'est le bien-aimé des hommes et de Dieu (1). » Dans les monastères de l'Irlande il étudie la sainte Écriture et la littérature profane; il prie au pied de la croix, mais il chante aussi de vieilles ballades sur la harpe nationale, et ses compagnons l'appellent du nom de *barde*.

Un jour, il regarde la mer lointaine; il se dit qu'au-delà de ses vagues, il est des peuples qui ne connaissent pas la loi de Dieu; il part. Comme saint Pierre, il marche sur les flots, et sous ses pieds d'apôtre, les vagues se déploient, ainsi qu'un tapis de verdure, émaillé de fleurs. Il aborde près de Gand, sur un rivage qui porte encore son nom; il parle, on ne l'écoute pas; il s'avance, on le repousse; il nous apprend lui-même ses souffrances dans une pièce de vers latins, qui est l'un des plus beaux morceaux de poésie qui aient été composés dans nos contrées à cette époque.

Avec une imagination sombre qui rappelle Ossian, il montre, sous un ciel sans lumière, un peuple barbare qui s'agite. « O peuple! s'écrie-t-il, avec l'énergie et la joie des missionnaires, quel mal t'ai-je fait? c'est la paix que je t'apporte, pourquoi me déclarer la guerre? Mais ta barbarie fera ma gloire. Je sais en qui je me confie : Dieu promet; qui pourrait douter? » Le saint

n°. 4; S. Judoci, n°s. 6 et 10; sanctæ Waldebrude, n°s. 6 et 7.—*Acta S. Belgii*, t. IV, p. 450 et sq.

(1) Annal. sæcul. S. Benedict., n°s. 5 à 30.

missionnaire avait trouvé un asile au monastère de Gand. Florbert, l'abbé de ce monastère, lui envoyait des vivres; et Liévin, après quelques vers consacrés à sa louange, poursuit ainsi, avec une grâce qui rappelle les idylles de Théocrite, qu'il avait probablement étudiées en Irlande : « Tandis que j'écris ces vers, l'âne des provisions arrive en toute hâte, et son conducteur entre pliant sous le fardeau. Il m'apporte les mets qui plaisent aux laboureurs, et le lait, et le beurre, et les œufs; les fromages pressent le jonc des paniers trop étroits. » Nous laissons à regret des vers charmants pour arriver à ceux où Liévin, répondant à Florbert, qui lui demande l'épitaphe rimée de saint Bavon, fait un retour sur sa jeunesse : « Le ruisseau qu'alimente une source avare, ne fournit qu'un peu d'eau au voyageur fatigué; ainsi moi qui, autrefois, dans cette Irlande où florissait l'étude, avais le nom de barde, j'ai quitté le coursier du poète : j'écris en prose. Moi, que l'on vantait comme capable de faire résonner les vers de Pindare sur une lyre humide encore de l'onde de Castalie, les Muses ne m'inspirent plus qu'un chant sans harmonie : brisé, mon cœur, en deuil, ne sait plus s'abandonner à des rhythmes joyeux, je ne suis plus ce que j'ai été..... » Il donne enfin l'épitaphe qu'on lui avait demandée, et termine ainsi : « Florbert, en t'envoyant ces vers, Liévin demande qu'ils soient gravés sur la pierre : lorsque les murs du monastère seront ruinés, le marbre conservera encore son nom sous ses débris. »

En entendant le poète parler de cette pierre sépulcrale, comme Ossian parle des quatre roches couvertes de mousse qui doivent recouvrir sa tombe; en songeant à la mort qui menace ce jeune poète, à la voix si pure, si douce et si triste, l'on est profondément ému. Quelques jours après, Liévin mourut dans les supplices les plus cruels; ses ossements furent rapportés au monastère de St.-Bavon. Un homme de génie a honoré sa gloire. Rubens a peint son martyre dans un

tableau que les artistes admirent dans le musée de Bruxelles. Qu'on nous pardonne la longueur de ce récit et de cette citation : et ne fallait-il pas donner une idée de l'influence littéraire des Irlandais ? Et d'ailleurs, nous l'avouerons, charmé par la poésie qui apparaît dans les vers et dans la figure si douce de saint Liévin, nous n'avons pas su nous arrêter à temps.

Au VIIIe. siècle, continue et se développe, dans le Nord de la Gaule, le mouvement littéraire qui a été imprimé au VIIe., et sans qu'il soit besoin de l'impulsion des érudits et des écoles de Charlemagne. Les écoles continuent de prospérer; les religieux y travaillent, y enseignent. A St.-Bertin, l'on écrit la *Vie de saint Omer*, vers le commencement de ce siècle ; l'*Histoire littéraire des Bénédictins* vante cette maison comme une école célèbre ; et en 794, Charlemagne accorde aux religieux le droit de chasser dans les forêts royales, pour relier les livres de leur bibliothèque. — Le célèbre annaliste d'Anchin fait le plus grand éloge de Rado, qui fut abbé de St.-Vaast d'Arras, vers la fin du VIIIe. siècle. Alain, en lui écrivant, lui parle, dans le Prologue de la *Vie de saint Vaast*, des études que font les religieux. Des religieux Bénédictins de Valenciennes sont célèbres par la beauté de leurs manuscrits (Ozanam). C'est peut-être à ce VIIIe. siècle, que nous devons attribuer la *Vie* de saint Géry, dont nous avons déjà parlé. La *Vie* de saint Ghislain, celle de saint Landelin, et plusieurs autres datent de la même époque. L'abbé surtout se distingue.., et saint Erme, qui vivait au commencement du VIIIe. siècle, avait été un écrivain remarquable. Ossian, qui gouverna l'abbaye vers la fin de ce même siècle, est plus célèbre encore. Il composa la *Vie* de saint Hismar et celle de saint Erme. Il s'était appliqué, dit Folcuin, l'annaliste de Lobbes, à l'étude, au style, autant qu'il le pouvait. Tout indique que déjà l'on faisait à Lobbes ces cours renommés d'où

sortiront tant d'évêques, et des écrivains comme Notgènes, Rathier, Folcuin. L'abbaye de St.-Amand semble languir; au IX^e. siècle, elle lui confiera les enfants de l'Empereur, elle aura Milon et Hucbalde.

M. Dehaisnes termine son travail par un aperçu rapide des écoles du IX^e. siècle dans le Nord de la France.

M. Wilbert demande ensuite la parole et, avant de lire le mémoire qu'il a préparé, il fait remarquer que les questions à examiner ont été surtout posées dans le but de faire connaître le *caractère* de l'enseignement depuis l'établissement du christianisme, et ses *diverses modifications* jusqu'à la révolution de 1789. Il rappelle qu'elles ont été ainsi rédigées dans le programme de la section d'histoire :

*Quels ont été, en France, les divers modes employés pour initier le peuple aux éléments des sciences, des arts et des lettres, à partir de l'établissement des Francs dans les Gaules, jusqu'à la Révolution de* 1789?

*Existait-il, aux IV^e. et V^e. siècles, de grandes écoles dans le Nord de la France et le Midi de la Belgique ?*

*Quelles sont celles que l'on y remarquait, du VI^e. au VIII^e. siècle ?*

*Quelle a été, dans l'enseignement, l'influence des écrits d'Alcuin ?*

Puis, il prend la parole en ces termes :

La première organisation des écoles chrétiennes dans les Gaules a précédé l'établissement définitif du christianisme. Les missionnaires qui arrivèrent dans la Gaule-Belgique à la fin du III^e. siècle n'ont pu y penser, et les évêques régionnaires, qu'on y rencontre trois siècles après, n'ont pas eu à s'en occuper pendant leur apostolat. La transformation qu'on pou-

vait avoir à constater à la dernière de ces deux époques s'est opérée lentement, et presqu'à l'insu de ceux qui ont eu à en recueillir le bienfait.

A la fin du IIIe. siècle, il existait à Trèves une école déjà ancienne, que l'on considérait comme la nourrice de tous ceux qui voulaient entrer dans la magistrature ou dans l'armée (1); les premiers apôtres de la religion chrétienne ne changèrent pas son caractère. Instruit par un de ces maîtres, Symmaque, qui reconnaissait lui devoir le peu de science qu'il avait acquis, était, malgré cela, resté attaché aux rites du paganisme (2).

Si l'on se rappelle le caractère du gouvernement des provinces romaines à la fin du Ve. siècle, en s'arrêtant à la position qu'on avait faite aux curiales chargés de recouvrer les revenus qui servaient particulièrement à payer les grammairiens et les rhéteurs (3); si l'on n'a pas oublié que l'impuissance des populations à s'acquitter devenait le prétexte de vexations continuelles; que les pauvres payaient alors pour les riches (4); que l'on faisait porter aux plus faibles les charges des plus forts et que, pour ne pas succomber sous le faix, ceux-ci cherchaient, en s'expatriant, à trouver un moyen de salut dans l'obscurité de leur retraite (5), on comprendra qu'on ne pouvait plus, sans dérision, continuer de voir en eux les ap-

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. I, p. 10 et 244.

(2) « Es mihi cum scholis vestris per doctorem justa cognatio; in me « est quid scio quam sit exiguum, cœlo tuo debeo. » Lettre à un anonyme (*Histoire littéraire de la France*, t. I, p. 323).

(3) Digeste, liv. L, tit. 9., lois I et IV.

(4) « Pauperculos homines tributa divitum premunt et infirmiores « ferunt sarcinas fortiorum. » Salvien, *De gubernatione Dei*, lib. V.

(5) « Ut multi patriæ desertores, et natalitium splendore neglecto, « occultas latebras elegerint et habitationem juris alieni. » Loi de l'empereur Majorien, datée de l'an 458.

puis de l'État et les entrailles des cités (1), et l'on expliquera le peu de soin qu'ils devaient mettre à surveiller les grammairiens et les rhéteurs. Ce relâchement pouvait surtout leur être reproché à une époque où les provinces romaines avaient, comme ligne de démarcation, la religion des peuples qui en étaient originaires et celle des armées qui les avaient conquises. Rien ne saurait mieux prouver leur situation déplorable que les mesures qui furent prises, dans leur intérêt, au IVe. siècle. En les dégrevant des charges municipales, l'empereur Constantin, en 321, leur permit d'aspirer aux magistratures privilégiées; il voulut qu'on frappât de verges l'esclave qui les avait offensés et que l'on punît d'une amende le maître qui avait souffert ces offenses.

Ce n'est qu'au IVe. siècle que les villes conquises gagèrent, comme instituteurs, des *rhéteurs*, des *philosophes* et des *médecins* (2); et les langues grecque et latine, que l'on continuait d'enseigner, devaient être bien négligées si l'on en juge par cette exclamation que saint Martin de Tours laissait échapper comme un regret : « *Væ diebus nostris, quia periit studium litterarum a nobis* (3) ! » et par cette observation que saint Sidoine trouva à faire au siècle suivant, qu'on ne pouvait s'occuper de vers latins au milieu d'une nation qui ne parlait que le germain ou l'allemand (4).

Les écoles dont s'occupèrent les premiers apôtres du christianisme eurent pour objet l'instruction élémentaire.

Appelé, comme évêque, à évangéliser le diocèse de Tours,

(1) Curiales servos esse Reipublicæ ac viscera civitatum nemo ignorat. » Loi de l'empereur Majorien rappelée ci-dessus.

(2) Constantin Auguste à Volusianus. Constitution citée par M. Guizot, dans la 4e. leçon de son *Histoire de la civilisation en France*.

(3) *Histoire littéraire de la France*, t. I, 2e. partie, p. 41.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 29.

saint Martin y bâtit un monastère qui devint plus tard l'abbaye de Marmoutiers et dans lequel il fonda une de ces écoles (1).

« Il n'était point d'église, dit saint Sulpice, qui ne voulût « avoir pour la gouverner un sujet formé dans ce saint lieu. « Tout le travail des solitaires consistait à copier des livres. « On n'y employait toutefois que les plus jeunes, les anciens « n'ayant point d'autre occupation que la prière (2). »

Ce que saint Martin de Tours avait fait dans son diocèse au IVe. siècle, saint Aubert le fit à Cambrai trois siècles après. De cette dernière école sortit, entre autres, saint Vindicien qui fut également évêque de Cambrai; et l'on remarque, à la même époque, les écoles de Beauvais, où fut élevé saint Germer (3); de Sithiu (4), où saint Omer formait des sujets pour le grand ouvrage de la prédication; de Gand (5), qui dut à saint Amand une direction semblable; de Tholey (6), près de Trèves, où saint Paul trouva un grand nombre de disciples avant d'arriver à Verdun comme évêque; d'Aumont (7), en Hainaut, où fut instruit saint Vulmer; de Verzy (8), près de Reims, où l'évêque Gilles adressa saint Basle qui cherchait à s'instruire; de St.-Vincent, à Laon (9), où fut élevé saint Aubert, abbé de Marville; de St.-Médard, à Soissons (10), où saint Ouen fit ses premières études; de

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. I, 2e. partie, p. 41
(2) *Ibid.*, t. III.
(3) *Ibid.*, t. III, p. 434.
(4) *Ibid.*, p. 440.
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*
(8) *Ibid.*
(9) *Ibid.*
(10) *Ibid.*

St.-Germain, à Auxerre (1), d'où l'église de cette ville tira presque tous ses évêques; de Metloc (2), au diocèse de Trèves, qui fut également la pépinière des archevêques de cette église.

Plusieurs élèves de l'école de Corbie (3) allèrent, après la mort de Charlemagne, établir en Saxe une école qui fleurit dès son origine.

Alfred-le-Grand, que les Anglais considèrent comme le fondateur de leur monarchie, avait, à la même époque, tiré de l'école de Sithiu (4) les professeurs qu'il chargea du soin de relever les études dans ses États, et, dénuée de ses moines les plus habiles, cette école aurait perdu tous ses élèves si l'abbé Rodulfe n'avait trouvé dans Hucbalde l'un de ses plus savants écolâtres (5).

Les évêques (6), dans les églises cathédrales, et les abbés (7), dans les monastères, furent les premiers instituteurs; puis les évêques se firent suppléer par les clercs (8) les plus versés dans les lettres, et les abbés par les moines (9) qui leur offraient les mêmes garanties.

L'organisation des écoles ayant pour objet l'enseignement des enfants qui devaient prendre un jour l'habit religieux, les instituteurs, qui étaient tous ecclésiastiques, s'attachèrent à former des sujets qui pussent les remplacer : on leur en faisait un devoir en leur recommandant de mettre aux mains

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 340.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 238.
(3) *Ibid.*, t. IV, p. 15.
(4) *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 239.
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*, t. III, p. 22, § 32.
(7) *Ibid.*
(8) *Ibid.*
(9) *Ibid.*, p. 33 et 46.

des enfants des livres catholiques qui ne renfermassent rien qui fût de nature à leur donner la pensée de mal faire (1). Sans négliger l'étude des lettres, on devait s'attacher surtout à ce qui est le plus agréable à Dieu, la connaissance des saintes Écritures et celle des mystères de la religion (2)

Les ministres des autels devaient s'occuper non-seulement des enfants de condition servile, mais encore de ceux des hommes libres; leur enseignement devait avoir pour objet: les psaumes, qui étaient le livre de lecture, le solfége, le chant, l'arithmétique et la grammaire (3). En ne voyant le bonheur que dans l'accomplissement des devoirs sociaux, ils devaient placer en première ligne l'art de bien vivre; celui de bien lire et de bien chanter n'arrivait qu'après; et, sans négliger la splendeur de leurs églises, il leur était recommandé de s'occuper d'abord de l'ornement de leur cœur (4).

En admettant, avec les auteurs de l'*Histoire littéraire de*

(1) « Ut scholæ legentium puerorum fiant... sed et libros catholicos « bene emendatos habeant, quia sæpe, dum bene aliquid Deum ro- « gare cupiunt, per inemendatos libros male rogant.» Capitulare Aquisgranense, anni 789, § 70.

(2) « Discere ut facilius et rectius divinarum Scripturarum mysteria « valeatis penetrare. » Constitutio de scholis per singula episcopia et monasteria instituendis, ann. 788.

(3) « Psalmos, notas, cantus, compotum, grammaticam per singula « monasteria vel episcopia discant. » Capit. de l'an 789, § 70.

(4) « Quam utilitatem conferat Ecclesiæ Christi quod is qui pastor vel « magister, nec cujuscunque venerabilis loci esse debet, magis studet « in sua conversatione habere multos quam bonos et non tantum « probis quam multitudine hominum delectatur; plus studet ut suus « clericus vel monachus bene cantet et legat, quam juste et beate vivat...; « et quamvis bonum sit ut ecclesiæ pulchra sint ædificia, præferendus « tamen est ædificiis bonorum morum ornatus et culmen. » Capit. de l'an 811, § 11.

*la France* (1), qu'au VI^e. siècle, dans les écoles des églises cathédrales, on expliquait l'Écriture sainte et qu'on s'appliquait surtout à y donner des principes de morale et une teinture de la discipline de l'Église, on doit considérer comme trop absolu ce qu'ils disent de l'enseignement de cette époque qui avait, selon eux, pour objet la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'astrologie, l'arithmétique, le chant, et, par occasion, l'art poétique (2).

Ce n'est que deux siècles plus tard que l'enseignement public fut ainsi développé. Le but des premiers instituteurs était de former des sujets qui pussent les remplacer (3). Je viens de le dire, et l'on ne peut conserver aucun doute à ce sujet, après avoir lu, dans un capitulaire (4) qui a pour objet l'organisation générale des écoles, que les évêques devaient constamment avoir en vue les besoins de l'Église (5).

On ne douterait pas non plus que la frivolité de l'enseignement laïque a justifié l'organisation des écoles chrétiennes, si l'on voyait un résumé de cet enseignement dans un dialogue conservé par Alcuin, sous la forme d'une conversation. Pépin, second fils de Charlemagne (6), y pose les questions, Albin est chargé d'y répondre.

Après des puérilités comme celles-ci :

(1) T. III, p. 22 et 32.

(2) *Ibid.*

(3) Capitulare Aquisgranense.

(4) Capitularium additiones quatuor, additio secunda, § 5, *De Scholis per singulas urbes habendis.*

(5) Inter nos... decrevimus ut unusquisque episcoporum in scholis habendis et ad utilitatem Ecclesiæ militibus Christi præparandis et educandis abhinc majus studium adhiberet.

(6) Disputatio regalis et nobilissimi juvenis Pippini cum Albino scolastico.

A qui l'homme est-il semblable?

A une pomme.

Comment est-il placé?

Entre six parois.

Lesquelles?

Le dessus, le dessous, le devant, le derrière, la droite, la gauche.

Le dialogue finit ainsi :

Qui est-ce qui est et qui n'est pas?

Rien.

Comment peut-il être et ne pas être?

Il est de nom, sans exister de fait.

Qu'est-ce qu'un messager muet?

Ce que je tiens à la main.

Que tenez-vous à la main?

Ma lettre.

Beaucoup d'instituteurs ont dû, avant Alcuin, de son temps et après lui, s'arrêter à de pareilles futilités ; mais on ne saurait croire aujourd'hui, sans pervertir ses intentions, qu'Alcuin y ait vu autre chose qu'un jeu d'esprit. Placé pendant quatorze ans à la tête d'une école que Charlemagne entretenait et que l'on retrouve partout avec lui sous le titre d'École du Palais, il justifia la confiance de l'Empereur par ses aspirations qu'il révèle dans sa correspondance (1).

« Il faut d'abord, écrivait-il en 796, instruire l'homme de

(1) J'ai emprunté ce qu'on en peut voir ici à l'analyse que M. Guizot en a faite dans la 22^e. leçon de son *Histoire de la civilisation en France*, depuis la chute de l'Empire romain, et je profite de cette circonstance pour signaler une méprise qui m'a échappé dans la rédaction de la 7^e. question du programme de la section d'histoire : au lieu d'Hincmar, qui s'occupa d'ailleurs activement de l'instruction publique dans l'école de Reims qui lui dut son plus grand éclat, c'est Alcuin que j'ai voulu dire.

« l'immortalité de l'âme, de la vie future, de la rétribution des « bons et des méchants et de l'éternité de leur destinée. »

« Je m'applique, ajoutait-il dans une autre lettre de la « même année, à servir aux uns, sous le toit de St.-Martin, le « miel des saintes Écritures; j'essaie d'enivrer les autres du « vieux vin des anciennes études, je nourris ceux-ci des « fruits de la science grammaticale. »

Dans une lettre de l'an 799, qu'on peut considérer comme une application de ses leçons de morale chrétienne, il engage Charlemagne « à un peu de douceur envers les Saxons, » et c'est dans le même esprit qu'un an plus tard, en le félicitant sur ses victoires, il l'exhorte à la clémence.

J'ai dit, avec les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, que, dès le Ve. siècle, on ne parlait que l'allemand dans les pays qui furent plus tard placés sous la domination française; pour prouver que Charlemagne aimait particulièrement cette langue, je dois faire remarquer, avec eux (1), que c'est à cette prédilection qu'on en doit particulièrement la culture. Parmi ceux qui s'en occupèrent, ils placent Raban, archevêque de Mayence, qui composa un Glossaire latin-tudesque sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. La foi, son principe et sa nature étaient les sujets des divers écrits qui, suivant la remarque des mêmes historiens, multipliaient le nombre des personnes studieuses sans augmenter celui des savants, sans en faire même de véritables (2).

La calligraphie occupait la première place parmi les différents objets de l'enseignement. On lui doit la composition des diverses *bibliothèques* des monastères et des églises, auxquelles on donna long-temps le nom de librairies (3); et elle

(1) T. V, p. 188.
(2) T. V, p. 218.
(3) *Hist. littér. de la France*, passim.

rendit un service qu'on se plaît à reconnaître, en substituant le petit caractère romain aux caractères mérovingiens que tout le monde ne déchiffrait pas (1).

Le soin qu'on mettait à bien écrire conduisit à orner les caractères que l'on employait. La calligraphie fit dès-lors un appel à la peinture, et la plupart des copistes devinrent des imagiers (2).

Les ouvrages que l'on transcrivit, pour en composer les premières bibliothèques, étaient généralement ceux des anciens; mais on ne les faisait connaître que par extraits, et la collection de ceux de ces extraits qui nous ont été conservés présenterait aujourd'hui le caractère d'un chaos qu'une main puissante pourrait seule arriver à débrouiller (3).

L'étude des écrits des anciens devint une sorte de passion pour les princes de l'Église (4); ce fut dans ces écrits qu'Adalard avait fait venir d'Italie, au VIII^e. siècle, qu'au siècle suivant, Chrestien Druthmar trouva à l'abbaye de Corbie les connaissances qui le rendirent célèbre (5).

Cet enseignement supérieur ne pouvait avoir lieu que dans les grands monastères. On le voit établi, dès le X^e. siècle, à St.-Denis, où l'on étudiait « les plus hautes sciences, les sa-

(1) *Hist. litt. de la France*, t. IV, p. 20.

(2) Hodie scriptores non sunt scriptores, sed pictores, disait-on au XII^e. siècle; et l'on s'accordait alors à reconnaître que c'est surtout à leurs ornements que les livres devaient leur excessive cherté (*Hist. litt. de la France*, t. XVI, p. 39).

(3) *Hist. litt. de la France*, t. V, p. 2.

(4) On voit, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 228, que « Richbolde, archevêque de Trèves, ami et condisciple d'Alcuin, « était si passionné pour les belles-lettres, qu'il donnait souvent *trop* « *de temps* à la lecture de Virgile. »

(5) *Hist. littér. de la France*, t. IV, p. 15.

crées comme les profanes (1). Celui dont on s'occupait plus généralement avait pour objet l'instruction élémentaire qui commençait par la lecture du Psautier (2). Les enfants étaient, dès l'âge de 7 ans (3), admis dans les écoles où l'on recevait gratuitement (4) tous les enfants qui se présentaient (5), en pourvoyant aux besoins de ceux qui étaient dans l'indigence (6).

On trouve, au temps d'Alcuin, l'enseignement divisé en sept parties qui sont : la Grammaire, la Rhétorique, la Dialectique, l'Arithmétique, la Musique, la Géométrie et l'Astronomie ; et, parmi ceux qui furent chargés de distribuer cet enseignement, on doit citer, au IXe. siècle, Haimin (7), directeur de l'école de St.-Vaast d'Arras, qui existait en même temps que celle de St.-Géry de Cambrai, et qui n'était pas moins florissante (8) ; au Xe. siècle, Gerbert, qui fit de l'école de Reims, avant d'arriver à la papauté, la plus célèbre qu'on eût vue (9) et qui, ne se bornant pas à instruire ceux qui venaient prendre ses leçons, allait communiquer ses découvertes littéraires à Aurillac, à Tours, à Sens, à Fleury, et en divers autres endroits (10).

L'école de Laon, à la fin du XIe. siècle (11), était citée

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 33.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, p. 29.
(4) *Ibid.*, t. VII, p. 33.
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*, t. IV, p. 240.
(8) *Ibid.*, t. VI, p. 40, et t. VII, p. 94.
(9) *Ibid.*, t. VI, p. 563.
(10) *Ibid.*
(11) *Ibid.*, t. VII, p. 89 et 90.

parmi celles qui s'occupaient spécialement de l'enseignement de la théologie. Abélard y étudia (1).

On voit, au XIIe. siècle, à Arras (2), à Amiens (3) et à Noyon (4), des écoles qui eurent des sujets remarquables et « la lumière qui sortait de l'école de Liége, au XIe. siècle, « et se répandait sur toute la France, continua à luire au « siècle suivant (5). »

On trouve à Cambrai, au XIIe. siècle, outre l'école épiscopale, l'école ecclésiastique de St.-Géry (6), et à Reims, l'école de St.-Nicaise à côté de celle de St.-Rémi (7).

Parmi les écoles de filles qui existaient à la même époque, on doit citer celle d'Argenteuil, où Héloïse acquit le savoir éminent qui l'avait fait remarquer d'Abélard, avant qu'elle passât sous sa discipline. (8) Au Paraclet qu'elle dirigea plus tard, « outre l'Écriture sainte, le plain-chant et la musique, « on apprenait la médecine et la chirurgie, afin de pouvoir « se passer des secours des hommes. »

Pour apprécier les progrès de l'enseignement au XIIe. siècle, il faudrait faire des *Œuvres* d'Abélard, et de celles de ses principaux disciples (9), une analyse qui, même som-

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 89 et 90.
(2) *Ibid.*, t. IX, p. 39.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*, p. 40.
(6) *Histoire littéraire de la France*, p. 37
(7) *Ibid.*, p. 95 et 96.
(8) *Ibid.*, p. 128.
(9) Les auteurs de l'*Histoire liérttaire de la France*, t. XIV, p. 42, citent, comme disciples d'Abélard, mort en 1142 : Suger, mort dix ans après ; saint Bernard, mort en 1153 ; Gilbert Delaporée, mort en 1154 ; Pierre le Vénérable, mort en 1156 ; Pierre Lombard, le maître des sentences, mort en 1160 ou 1161, et Jean de Saris Béry ou de Salisbury,

maire, prendrait beaucoup plus de place qu'on n'en a réservé à ce Mémoire. En renvoyant ceux qui en reconnaîtraient le besoin à l'*Histoire littéraire de la France*, et surtout à la dernière édition des *Œuvres d'Abélard*, publiée sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique; on se bornera à rappeler ici le conseil que Pierre de Blois, qui enseignait à Paris, donnait, à la même époque, à un archidiacre de Nantes qui lui avait adressé deux étudiants auxquels il n'avait plus rien à apprendre : « Vous vantez sa grande pé« nétration, disait-il de l'un d'eux, sur ce que, sans avoir « étudié ni la grammaire, ni les auteurs classiques, il a passé « tout d'un coup aux subtilités de la logique (1). Avant que « d'aborder ces questions épineuses, ne fallait-il pas initier « le premier âge aux règles de la grammaire pour connaître « l'analyse des mots, les barbarismes, les solécismes, les « tropes et les autres figures de rhétorique (2) ? »

Le tort que Pierre de Blois reprochait à son correspondant était alors celui du plus grand nombre des professeurs.

La division de l'enseignement n'avait pas changé depuis Alcuin : on apprenait, dans les écoles, la grammaire, la rhétorique et la dialectique, que l'on appelait le *trivium*, et l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, qui portaient le nom de *quadrivium*; la psychologie *(De intellectibus)*, la métaphysique *(De generibus et speciebus)*, la théologie *(theologia)* et la morale, ou l'étude de soi-même *(ethica)*, formaient l'enseignement supérieur.

qui disait des leçons qu'il reçut d'Abélard : « Ibi ad pedes ejus prima « artis hujus (philosophiæ) rudimenta accepi et, pro modulo ingenioli « mei, quidquid excidebat ab ore ejus, tota mentis aviditate excipie« bam. » T. XIV, p. 90.

(1) *Histoire litt. de la France*, t. XV, p. 354.

(2) *Ibid.*

Auprès des écoles établies dans les églises cathédrales, on vit alors se former les colléges : en 1265, l'archevêque de Reims donna au collége de cette ville, institué en faveur des pauvres étudiants, et connu sous le nom de *Collége des Bons-Enfants*, un écolâtre pour supérieur et, par de nouveaux statuts, régla le cours de leurs exercices (1). Cinq ans plus tard, en 1270, on trouve à Cambrai un collége qui porte le même nom. Ce collége paraît avoir été primitivement confié à un recteur (2), et ses élèves durent le nom de *Bons-Enfants*

(1) *Histoire litt. de la France*, t. XVI, p. 40.

(2) « Walterus de Bouzie domum nutricandis pueris reliquit quos « ab educatione Bonos Infantes aut ab habito et capurio fusco cap- « patos nuncupabant. » Manuscrit de l'abbé Tranchant, archiv. du département, n°. 302.

Le *Collége des Bons-Enfants* de Cambrai fut placé sous la double autorité de l'évêque et du Chapitre. Le 20 novembre 1367, l'évêque Pierre André, après avoir pris l'avis de son Chapitre, motiva, sur la nécessité de réformer la mauvaise administration de ce collége, la résolution qu'il prit de lui donner, comme maître et directeur, le chapelain de l'église cathédrale que l'on nommait Robert Platelli. L'évêque Henri de Berghes y fonda, le 17 juin 1490, en faveur de six pauvres enfants qui devaient y être logés, entretenus et instruits, six bourses dont la collation appartenait aux évêques ou à leurs vicaires. La maison des *Fratres* était située près du petit palais, lorsque le Chapitre demanda à la réunir à ses écoles par ses lettres en date du 14 mars 1504 et du 11 juin 1505. Ce fut alors qu'on pensa à faire arriver de Gand les *Frères* dits de *St.-Jérôme*, ou de la *Vie commune*, et qui devaient cette dernière dénomination à leur règle qui leur défendait de rien posséder en propre, et qui leur enjoignait de déposer dans une bourse commune le prix de leurs travaux manuels qui avaient pour objet la calligraphie. Ces Frères, au nombre de cinq, furent installés, le 22 juin 1509, dans les écoles du Chapitre et y tinrent école de latin. En 1554, on les remplaça par les *Guillemins* et, huit ans plus tard, « ennuyez des bruits et des tracas de la ville, » ceux-ci retournèrent à Walincourt (village de l'arrondissement de Cambrai), où ils avaient un établissement depuis l'an 1218, et y restèrent jusqu'à la suppression des communautés religieuses.

à l'éducation qu'on leur donnait (1), et celui de *Cappets* à la cape qui servait à les faire reconnaître et qui était rousse, ainsi que celle de l'habit qu'ils portaient (2).

On pouvait généralement alors constater, dans la langue latine, une altération qui datait de la chute d'Augustule (3), et qui avait fait dire à Grégoire de Tours que le plus grand nombre de ses contemporains n'entendaient pas le langage fleuri des rhéteurs et avaient besoin de l'idiôme vulgaire (4).

Parmi les hommes remarquables que produisit au XII^e^. siècle l'école de l'église de Cambrai, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (5) placent deux doyens de cette église, Erlebold III et Adrien de St.-Gaucher ou de St.-Géry; et l'on est amené à croire que l'évêque Odon, ou Eudes, contribua, en 1105, à lui donner un nouveau lustre, quand on se rappelle qu'il venait alors de Tournai où il avait dirigé l'école de St.-Martin, dont la renommée datait de la fin du siècle précédent (6).

Il y avait au XII^e^. siècle, à Paris, des libraires qui devaient être « versés en toutes sortes de sciences et qui étaient chargés « de copier les livres à usage des écoles (7). » Ces livres ne pouvaient être mis en vente qu'après avoir été approuvés par les Facultés qui devaient prendre le soin de leur examen (8);

(1) Manuscrit de l'abbé Tranchant, arch. du départ., n°. 302.
(2) *Ibid.*
(3) *Histoire litt. de la France*, t. XVI, p. 146.
(4) Philosophantem rhetorem intelligunt pauci, loquentem rusticum multi. *Histoire litt. de la France*, t. XVI, p. 146.
(5) *Histoire litt. de la France*, t. IX, p. 37.
(6) *Ibid.*, p. 101.
(7) *Histoire litt. de la France*, t. IX, p. 84.
(8) *Ibid.*

et le choix de ces Facultés n'avait rien d'arbitraire, il était déterminé par le sujet qu'ils traitaient (1).

C'est à l'ordre de St.-Benoît qu'on doit, au XIIe. siècle, l'organisation générale des bibliothèques parmi lesquelles il faut citer, avec les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (2), celles de Marmoutiers, de St.-Denis, de St.-Thierri, près de Reims, de St.-Vincent de Laon, qui comptait, en 1370, jusqu'à 11,000 volumes; de St.-Vaast d'Arras, de Liessies, de St.-Bertin, de Gemblon, de St.-Martin de Tournai, de St.-Augustin de Limoges, de St.-Laumer de Blois, de Préaux, du Bec, du Mont-St.-Michel et de Cluni.

Pierre de Corbeil, qui fut promu à l'archevêché de Sens en 1199, l'année où on l'avait nommé évêque de Cambrai, resta trop peu de temps dans cette dernière ville pour s'occuper de son école épiscopale; et c'est là ce qu'on doit regretter, lorsqu'on se rappelle qu'il était chanoine et écolâtre de Paris (3), et qu'on sait que les écolâtres, établis près des siéges épiscopaux, étaient généralement choisis parmi les ecclésiastiques que leurs lumières rendaient les plus recommandables (4). On doit exprimer le même regret à propos de Robert de Sorbon, qui fut chanoine de Cambrai, vers 1250, avant d'arriver à Paris, où il fonda, dans la rue Coupe-Gueule, devant le palais des Thermes, un établissement qui prit d'abord le nom de *Maison des Pauvres, étudiant en théologie*, et que l'on nomma plus tard LA SORBONNE (5).

Robert de Sorbon qui dirigea vingt ans, comme proviseur, l'établissement qui lui dut son nom, rattacha, en 1271, à cet établissement une maison et un jardin, situés près de l'habi-

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 84.
(2) *Ibid.*, p. 140.
(3) *Ibid.*, t. XVII, p. 224.
(4) *Ibid.*, t. XVIII, p. 14.
(5) *Ibid.*, t. XIX, p. 292 et 295.

tation des chanoines de St.-Etienne-des-Grés et y transféra la *petite école du parvis Notre-Dame*, où se donnaient les leçons élémentaires qui devaient préparer les jeunes clercs aux études théologiques (1). A des statuts qui embrassent tout ce qui concerne la vie commune (2), il joignit un réglement pour la bibliothèque où nul ne pouvait entrer sans robe ni bonnet (nisi togatus et pileatus) (3) et, qui renfermait, en 1290, environ mille volumes, attachés aux murs par des chaînes assez longues pour qu'on pût les ouvrir sur vingt-huit pupitres dressés à d'égales distances, dans la galerie (4); ces volumes étaient des bibles, des ouvrages des saints Pères, des écrits des Docteurs du XII^e. siècle et des livres de philosophie et de littérature (5).

La population de la *Maison des pauvres étudiants* était divisée en deux classes : « les sociétaires proprement dits, *sodales*, et les simples hôtes, *hospites*; les bacheliers ne pouvaient « prendre que ce dernier titre pendant les deux ans d'études « après lesquels ils devaient obtenir le grade de licencié. « Bientôt même il fallut acquérir celui de docteur pour « appartenir pleinement à la Maison de Sorbonne; mais « tous, dans l'origine, s'y honoraient de la qualité de pauvres « maîtres (6). »

Les leçons données dans la principale école n'avaient pas d'autre objet que la théologie, ni les maîtres d'autre méthode que la scolastique du XII^e. siècle (7).

Parmi les savants qui s'occupèrent, au XIII^e. siècle, des

(1) *Histoiré littéraire de la France*, t. XIX, p. 297.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, p. 301.
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*, t. XIX, p. 301 et 302.
(7) *Ibid.*

diverses branches de l'enseignement, il faut placer en première ligne Vincent de Beauvais, auteur du *Speculum majus*, divisé en trois parties qui ont pour objet : la première, *Speculum naturale*, l'étude de la nature, et les deux autres, *Speculum doctrinale* et *Speculum historiale*, celle des sciences et de l'histoire.

Voici en quels termes M. Daunou a résumé l'analyse qu'il en a faite dans l'*Histoire littéraire de la France*, et qui ne comprend pas moins de 60 pages :

« En suivant l'ordre des six jours de la création, il « (Vincent de Beauvais) a successivement étudié le Créateur « même, les purs esprits, les cieux, les astres, les éléments, « la terre, les minéraux, les végétaux, les animaux; l'homme « enfin, son âme et son corps. Les sciences ont été distribuées « par lui en six classes : 1°. *les doctrines littéraires*, c'est-à- « dire la grammaire et la logique sous-divisée en dialectique « rhétorique et poétique; 2°. *les doctrines morales*, qu'il « nomme la monastique, l'économique et la politique, en « étendant ce dernier titre sur la jurisprudence; 3°. *les arts « mécaniques*; 4°. *les sciences physiques*, rattachées à la « médecine; 5°. *les sciences mathématiques*, sous lesquelles « la métaphysique est comprise, et, en 6°. lieu, *la théologie*. « Il a trouvé et laissé l'histoire divisée en six âges du monde « dont le dernier correspond à l'ère vulgaire. »

Dans son analyse du *Speculum doctrinale*, M. Daunou a pris soin de faire remarquer que les réflexions de l'auteur sur les méthodes à suivre dans l'enseignement et dans les études, sont fort vulgaires quand il ne les a pas empruntées; que sa grammaire est tirée en grande partie de Priscien, d'Isidore, de Séville, et de Pierre Hélie, et que quarante-cinq chapitres sont consacrés à l'analyse du verbe; que sa dialectique traite en quatre-vingt-dix-huit chapitres des *universaux*, des *catégories*, des *propositions*; des *arguments* à chercher dans les

lieux communs intrinsèques et extrinsèques; des *syllogismes*, des *définitions*, des *divisions* et des *sophismes*; qu'il ne donne sur la *rhétorique* que des notions vulgaires puisées dans Boèce et Isidore de Séville, plus que dans Cicéron et Quintilien, et que sa *poétique* n'a un peu plus d'étendue que parce qu'il y insère vingt-neuf fables qu'il attribue à Esope, sans le nommer.

Il paraît difficile de distinguer la dialectique de Vincent de Beauvais, de la scolastique de l'époque où il a écrit, quand on remarque qu'elle traite particulièrement des catégories et des universaux, et l'on ne voit rien, dans l'histoire de l'enseignement, du XII^e. siècle à la fin du XVIII^e., qui ait plus nui à ses progrès que la scolastique, qui n'a été qu'une réminiscence de l'art des sophistes de la Grèce et de l'Italie (1). En la divisant en trois périodes, on peut constater qu'elle commence au XII^e. siècle, se développe jusqu'au XVI^e. et ne fait plus ensuite que décliner. On ne saurait dire ce qu'il y a de particulier à chacune d'elles : à quelque point que l'on s'arrête, on remarque, avec un encyclopédiste, qu'il s'agit moins d'enseigner la vérité que de « bien défendre son sentiment, vrai « ou faux, » et que « le comble de la honte est d'en être ré- « duit au silence. » On ne voit de nouveau, aux différentes époques, que les *mots*, les *distinctions* ou les *sujets de dispute* (2). Ainsi l'on est amené à penser, avec lui, que le plus

(1) J'ai parlé des puérilités que le VIII^e. siècle avait à reprocher à ses instituteurs : on peut croire que ceux du XIII^e. ne s'en étaient pas affranchis quand on s'arrête à cette observation de Vincent de Beauvais que, par la division du bec de la plume en deux parties, on a voulu rappeler l'ancien et le nouveau Testament.

(2) On sait qu'après avoir obtenu de Louis XI un édit qui ordonne l'enseignement de la doctrine d'*Aristote* et de ses commentateurs, défend l'enseignement public ou secret de la doctrine des *nominaux* qui soutenaient, contrairement à l'opinion des *réalistes*, qu'il faut moins s'arrêter

grand tort de la *scolastique* a été d'introduire le « scepticisme « par la facilité qu'on avait de défendre le mensonge, d'obs- « curcir la vérité et de disputer sur une même question « *pour* et *contre*. »

On ne peut adresser un pareil reproche à l'enseignement élémentaire donné aux enfants de la classe indigente; j'ai dit quel a été son caractère jusqu'au XIV^e. siècle, rien ne l'avait modifié au XV^e.; les *Mémoriaux* de Jean Le Robert, abbé de St.-Aubert de Cambrai (1), constatent qu'en 1446 un enfant, nommé Jacquart, fut mis « en la maison Mess. Wille de « Hognies, grand-vicaire, pour apprendre à *lire*, *prononchier* et *canter* et aller à la grande escolle de Nostre Dame *apprendre son Doctrinal*, parce qu'on avait l'intention d'en faire un religieux (2). »

Ce dernier livre, *Doctrinale puerorum*, qui avait pour auteur Alexandre Villedieu, datait du siècle précédent, et l'on ne peut croire qu'au XVII^e. siècle l'enseignement élémentaire était plus élevé, lorsqu'on lit dans l'acte de fondation de la première école des Pauvres, qui date, à Cambrai, de l'an 1604, qu'il s'agit de donner aux enfants les premiers préceptes de la religion, puis de leur apprendre à lire (3), et

à l'idée qu'à l'expression qu'on lui donne, condamne au bannissement perpétuel ceux qui continuaient de professer ou de défendre cette doctrine, et ordonne la saisie des livres qui la renferment, l'Université demanda plus tard, au même prince, de révoquer cet édit: ce qu'il fit, en permettant d'*enseigner ce qu'on voudrait*. (Voir *Recueil des ordonn. du Louvre*, t. XVII, édit du 1^er. mars 1473).

(1) Les *Mémoriaux* de Jean Le Robert ont été cités par M. Arthur Dinaux, dans sa *Bibliographie cambrésienne*, Discours préliminaire, p. 218. *Mém. de la Société d'Emulation* (année 1822).

(2) Voir les *Mém. de la Société d'Emulation* (année 1822).

(3) On lit, dans la Fondation de Claude Dehennin, qui porte la date de l'an 1604 et qui a conservé le nom de *Première école des Pauvres*, que les 50 enfants des deux sexes, instruits en nombre égal dans cette

qu'on voit que, 22 ans plus tard, l'archevêque Vanderbuch, en fondant une école dominicale, n'ajoute à ce programme que la promesse de faire apprendre un métier aux élèves qui se seront distingués dans leurs études (1).

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* font remarquer, t. XVI, p. 41, que « tout annonce que des prélats « avaient fondé et surveillaient les écoles que possédaient, au « XIII^e. siècle, plusieurs villes » ; ils disent « que plus « on s'approche de l'année 1300, plus ces écoles tendent à se « rattacher au système des Universités ; ils n'hésitent pas à « croire que les écoles établies près des églises cathédrales « ont été les premiers germes de celles qui ont pris le nom « d'Universités, » et ajoutent « que les villes de Paris, Tou- « louse et Montpellier sont les seules qui puissent prouver « péremptoirement qu'elles ont possédé, au XIII^e. siècle, « des Universités proprement dites. »

Rien ne saurait donner une idée plus grande de l'Université de Paris au XV^e. siècle que l'offre faite, à la mort de Charles VII, par le recteur, de conduire 25,000 écoliers à la

école, depuis l'âge de sept ans jusqu'à onze, devront « y apprendre « leurs patenostres et croyances avec les dix commandements de la loy et « les cinq commandements de l'Église et d'autres choses requises et né- « cessaires aux enfants catholiques pour le salut de leurs ames et pour « le bien public et leur advancement. »

(1) Dans des lettres, en date du dernier jour de février 1326, émanées de l'archevêque Vanderbuch et portant fondation d'une école dominicale, on voit que « quatre maîtres dont l'un concierge, avec préséance sur les autres, devaient enseigner gratuitement le catéchisme et les bonnes mœurs, la lecture et l'écriture aux pauvres seulement tous les jours ouvriers, excepté demi-jour de relasche chaque semaine.

« Pour attirer les pauvres de l'escole journalière, après qu'ils l'auront fréquentée et qu'ils seront bien endoctrinés, on promet à ceux qui s'en seront rendus les plus dignes, de leur faire apprendre quelque metier aux frais de la Fondation. »

pompe funèbre de ce prince. En rappelant cette particularité dans la préface du XIII°. volume du *Recueil des ordonnances des rois de France* de la 3°. race, MM. de Villevault et de Bréquigny ajoutent :

« Il serait difficile de ne pas soupçonner un peu de jac-
« tance dans cette offre du recteur, si on ne se rappeloit
« qu'alors le mot écoliers *(scolares)* ne désignoit pas seu-
« lement les étudiants, mais tous les suppôts des écoles,
« tels que les bedeaux, les libraires, les parcheminiers, les
« écrivains, les enlumineurs, les messagers (à qui nous de-
« vons l'origine de nos messageries publiques), à qui l'on
« doit ajouter les personnes en grand nombre qui, sans étu-
« dier, prenoient *des lettres d'écoliers jurés* pour jouir des
« priviléges de scolarité. »

Le plus ancien collége de Cambrai, après celui des *Bons-Enfants* qui remontait au XIII°. siècle, fut fondé, en 1555, par Philippe Majoris, doyen de Notre-Dame, et prit, dès l'origine, le nom de son fondateur. On les supprima l'un et l'autre en 1562, quand on confia l'instruction publique à la Compagnie de Jésus. Exilés de Cambrai en 1580, les Jésuites y revinrent en 1596 et y restèrent jusqu'en 1764, époque de leur départ définitif.

Des lettres-patentes, datées du mois de mai 1766, confièrent la direction du collége de Cambrai à un principal, et son enseignement à un professeur de rhétorique et à cinq régents qui pouvaient être ecclésiastiques ou séculiers, mais que l'on désirait surtout voir tirer de l'ordre ecclésiastique. Tous devaient vivre en commun dans le collége, et le principal était chargé de subvenir à leur entretien, ainsi qu'à celui du portier et de deux domestiques.

Jusqu'en 1823, le collége de Cambrai, reconstitué en 1802, reçut, avec les jeunes gens que leurs familles destinaient à vivre dans la société, ceux qui voulaient entrer dans

l'état ecclésiastique ; alors seulement des classes spéciales furent organisées, pour ces derniers, dans le petit séminaire fondé par Mgr. Belmas, en 1809.

Ainsi, jusqu'aux premières années du XIXe. siècle, qu'elle eut pour objet d'assurer des recrues à la milice de l'Église, ou de donner à la société des hommes utiles, l'instruction publique n'a pas cessé d'avoir, à Cambrai, un caractère essentiellement religieux (1).

Après la lecture de ce mémoire, M. Kervyn de Lettenhove rappelle les considérations qu'il a présentées, le même jour, à la section d'histoire, sur la transmission du comté d'Artois au XIVe. siècle, et les complète.

Après avoir fixé l'attention par la mise en scène des différents personnages qu'il avait à faire connaître, il la captive par son adresse à les faire agir. Son style élégant et pur donne à sa parole un charme infini. On croit, en l'écoutant, entendre un des fantastiques récits qu'Offman ne trouvait que dans ses extases, et l'on accueille avec la plus vive satisfaction sa promesse de conduire, le lendemain, jusqu'au dénoûment le drame qu'il a si habilement charpenté.

M. Kervyn n'avait pas moins intéressé la section d'histoire en lui parlant, le même jour, de l'importance qu'il faut donner aux éléments francs et romains dans l'histoire des institutions communales du nord de la France et du midi de la Belgique.

(1) Ce qui prouverait, au besoin, qu'il en était de même dans les deux universités de Douai et de Louvain, c'est que, dès la première moitié du XVIIe. siècle, des fondations que l'on dut, à Cambrai, à des prêtres de l'église St.-Géry qui avait elle-même une école dont l'origine remontait à près de mille ans, et à des chanoines de l'église métropolitaine, eurent pour objet l'envoi, dans ces universités, de jeunes gens aptes à y étudier : les uns, la théologie et le Droit canonique ; les autres, la médecine.

M. de Linas devait entretenir le Congrès de la chasuble de Ste.-Aldegonde, mais il ne la connaît que par le dessin que M. l'abbé Bulteau en a donné dans les *Mémoires de l'Académie de Tournai;* et, avant d'arrêter définitivement les points sur lesquels il diffère d'opinion, il veut voir l'ornement que M. l'abbé Bulteau a dessiné, et il se rendra, à cet effet, à Maubeuge aussitôt après la session du Congrès.

M. de Linas fait remarquer, à ce sujet, que la connaissance des tissus anciens ne constitue pas encore une science. Il n'est arrivé lui-même à poser quelques principes que dans les missions qu'il a reçues du Gouvernement, et qui l'ont mis, en France et à l'étranger, en rapport avec les ecclésiastiques chargés de la garde du trésor des églises.

M. de Baralle s'est occupé de l'examen de l'*Album* de Villart, d'Honnecourt, que M. Lassus avait entrepris de faire connaître et que M. Darcel publie aujourd'hui. Cette publication se divise en deux parties : le commentaire de M. Lassus et l'*Album* conservé à la Bibliothèque impériale.

M. Lassus cherche à constater que l'art gothique est sorti du roman, et il s'occupe, à ce sujet, de la sculpture, de l'architecture qui le conduit à reconnaître la supériorité de l'art gothique sur l'art grec et sur l'art romain; de l'influence de l'art gothique à l'étranger, de la décadence du style gothique, de l'invasion du paganisme et de l'opposition sans résultats de Savonarole. Il pense que la Renaissance n'a aucun principe, l'imitation étant son seul mobile; il cherche à prouver que, dans plusieurs de ses monuments, elle a conservé les dispositions et les formes des églises gothiques. Il examine ensuite l'état de l'art sous la République, l'enseignement de l'École des Beaux-Arts, le rationalisme païen, le rationalisme antique et l'école gothique, ce qui le conduit à reconnaître l'impossibilité de créer un nouveau style d'architecture.

Quant à l'*Album* de Villart, il est divisé en huit parties qui

ont pour objet : la mécanique, la géométrie et la trigonométrie pratique, la coupe des pierres et la maçonnerie, la charpente, le dessin de l'architecture, le dessin de l'ornement, le dessin de la figure, les objets d'ameublement et les matières étrangères aux connaissances spéciales de l'architecte et du dessinateur.

Tout en faisant une réserve contre les principes trop absolus de M. Lassus, M. de Baralle regarde la publication qu'il a entreprise comme un grand service rendu à l'art qu'il professe.

M. de Caumont remercie M. de Baralle de sa communication, à laquelle une place sera réservée dans le compte-rendu des travaux du Congrès.

La séance est levée à 5 heures, et les membres étrangers qu'elle a réunis se rendent, aussitôt après, à la bibliothèque communale, pour examiner les manuscrits sur lesquels MM. Lefebvre et Durieux ont éveillé leur attention.

*Le Secrétaire-général*,

ALC. WILBERT.

---

SECTION D'HISTOIRE.

## Séance du 24 juillet.

Présidence de M. COUSIN.

Siégent au bureau : MM. *Kervyn de Lettenhove ; Minart* et *Tailliar.*

M. *Dehaisnes* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président rappelle que, dans la séance du 23 juillet, on s'est arrêté à la 15e. question, ainsi conçue :

*Quelle est l'organisation féodale du Cambrésis?*

M. Tailliar a la parole.

On peut, dit-il, citer le Cambrésis parmi les pays

où le régime des fiefs est le plus complètement organisé. On y distingue, en première ligne, l'évêque qui, à sa qualité de prélat ecclésiastique et de chef de la cité, joint le titre de comte du Cambrésis et jouit des plus hautes prérogatives seigneuriales. Investi de la juridiction à tous ses degrés, il compte de nombreux vassaux, perçoit des redevances et des reliefs, et a le droit de battre monnaie. Après l'évêque, se présente le châtelain de Cambrai, en même temps seigneur d'Oisy, premier feudataire de la contrée, et qui trop souvent dirige contre le prélat l'autorité qu'il tient de lui. — Puis, prennent place, dans la hiérarchie féodale : le vidame, autre feudataire laïque, spécialement institué pour protéger la puissance épiscopale et l'Église; — le prévôt, grand-chanoine, premier dignitaire de la cathédrale, et qui représente le chapitre dans tous les actes de la vie extérieure et dans ses rapports avec les autorités séculières ; — le grand-bailli, fonctionnaire éminent, agent suprême de l'évêque, auprès des diverses juridictions. — A leur rang viennent les douze pairs du Cambrésis, vassaux de l'évêque, et juges à la Cour féodale. Ce sont les seigneurs de Rumilly, de Cauroir, de Marcoing, de Cantaing, de Cuvillers, de Bantigny, de Niergnies, d'Esnes, de Bousies, de Prémont, d'Audencourt, de Montrécourt. Leurs dignités, converties en fiefs, sont héréditaires, sauf celle de Montrécourt, qui est personnelle. C'est ordinairement le grand-bailli du Cambrésis qui en est investi par l'évêque.

Quelle est l'époque de l'organisation féodale des douze pairs du Cambrésis? C'est ce qu'il est difficile de préciser aujourd'hui.

Néanmoins, dès le XII^e. siècle, plusieurs documents constatent l'existence de ces seigneurs féodaux. En 1142, le pape Innocent II confirme à l'évêque de Cambrai, Nicolas, la justice de la cité, la monnaie, le tonlieu, l'autorité sur le

district, tous les pairs et bénéficiers de la maison épiscopale (*omnes pares et casatos.* AUBERT LE MIRE, I, 1163). En 1193, Ernoult de Landas, seigneur d'Esnes, accorde une loi aux habitants de ce village. Il s'y intitule pair du Cambrésis (*par Cameracesii*).

A la tête des pairs du Cambrésis, figure le seigneur de Rumilly, à cause de son fief de St.-Souplet, qu'il tient de l'évêque. Les seigneurs de Rumilly forment une des plus puissantes maisons du pays. En 1003, un d'entre eux, nommé Manassès, fortifie son château de Rumilly. L'archidiacre Gautier s'en empare en 1094. Aux XII^e^. et XIII^e^. siècles, les seigneurs de Rumilly continuent de jouer un rôle important dans les affaires du Cambrésis.

Outre ces douze pairs, l'évêque de Cambrai, investi du titre et des prérogatives de comte, a encore d'autres feudataires sous son autorité.

Parmi les fiefs les plus importants placés dans sa mouvance, figurent les places fortes ou châteaux destinés à garantir sa puissance féodale et sa souveraineté du Cambrésis.

C'est d'abord au siége de l'évêché, le château de Selle, situé à Cambrai même. Puis, au dehors, sur les frontières du Cambrésis, et comme autant de sentinelles avancées, placées pour ainsi dire aux quatre points cardinaux de la contrée : le château d'Oisy, le château de Walincourt, le Câteau-Cambrésis et le château de Hordaing.

Les autres seigneurs qui relèvent de l'évêque de Cambrai sont ceux de Béthencourt, de Cauleri, de Crèvecœur, de Lesdain, de Palluel, de Quéant, de Séranvillers, de Viesli, et beaucoup d'autres.

Puis, dans l'intérieur même de la cité, se présentent les vingt-quatre grands fieffés, primitivement domestiques et commensaux de l'évêque (*servientes familiares*), nommés aussi *casati*, parce qu'ils logeaient soit dans la maison épiscopale, soit dans les maisons d'alentour.

Ces vingt-quatre grands fieffés sont : le grand prévôt du palais, le maître d'hôtel ordinaire, le panetier, l'échanson, le grand queux (chef de la cuisine), le grand veneur, le bouteiller, le grand-maître des eaux, deux écuyers tranchants, quatre gentilshommes de la chambre, deux maîtres de la garde-robe.

De tous ces feudataires, celui qui tient le premier rang est le prévôt du palais, qui est attaché à la personne même de l'évêque, et l'accompagne habituellement. Vers 1080, quand l'évêque Liébert est assailli tout à coup dans son domaine de Boiry-Notre-Dame, par Hugues, châtelain d'Oisy, le prévôt du palais, Wibold, alors couché dans la chambre de l'évêque, est tué par les agresseurs.

Aucune communication n'est faite à l'Assemblée sur les questions suivantes :

*Quelles sont les diverses juridictions du comté ?*

*Comment les tribunaux ecclésiastiques étaient-ils organisés à l'époque de la promulgation des coutumes générales de la ville et du duché de Cambrai, des pays et comté de Cambrésis ? Comment les enquêtes étaient-elles faites et quand fixaient-elles les traditions ? — Quelle était l'organisation des bailliages et des mairies ?*

La séance est levée.

*Le Secrétaire,*

C. DEHAISNES.

---

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

## Séance du 24 juillet.

Présidence de M. le chanoine THÉNARD.

Étaient présents au bureau : MM. le chevalier *de Linas*, *de Baralle*, *Houzé*, *Gaugain*, *Wilbert*.

M. Charles-Aimé *Lefebvre* remplissait les fonctions de secrétaire.

A l'ouverture de la séance, M. de Caumont a pris la parole et a d'abord entretenu l'Assemblée des observations que lui a suggérées une visite qu'il a faite à Douai dans l'intervalle de deux séances du Congrès de Cambrai. Il a démontré qu'il y aurait un grand avantage, pour les villes où se trouvent des collections artistiques et scientifiques, à posséder des catalogues, dont chaque article serait accompagné de notes substantielles propres à renseigner le commun des visiteurs sur les objets exposés aux regards. Répondant à M. de Caumont, M. Tailliar a dit que la lacune signalée par l'honorable Directeur du Congrès serait, en ce qui concerne Douai, prochainement comblée dans le sens même de ses judicieuses observations.

Après avoir parlé de diverses pierres tombales qu'il a remarquées à Douai et à Cambrai, comme méritant d'être garanties plus convenablement qu'elles ne le sont, contre les intempéries de l'air, M. de Caumont a formulé une observation qui, par son à-propos et sa parfaite conformité avec la fin que l'on doit se proposer dans les recherches archéologiques, a vivement impressionné l'Assemblée. Tout en stigmatisant l'indifférence de certaines villes à l'endroit de leurs musées, il a dit qu'il fallait se garder d'un excès

contraire qui consisterait à enrichir les collections publiques, en dépouillant les monuments religieux et autres des ornements susceptibles d'être déplacés, comme cela s'est vu dans certaines localités.

Continuant son intéressante recherche des moyens d'améliorer les études archéologiques ou d'en agrandir le cercle, l'honorable Président de la Société française a insisté avec force sur la nécessité des monographies des monuments en général. Et pour Douai particulièrement, il a exprimé l'espoir que son bel Hôtel-de-Ville serait, après son achèvement, l'objet d'une description exacte. Puis, après avoir entendu des observations de MM. de Baralle, Thénard et Houzé, il a formulé une recommandation du même genre pour l'église du grand séminaire de Cambrai, dite de St.-Charles, qui date du XVI^e. siècle, et pour la tour du *Beffroi*, monument du XV^e. siècle pour la partie inférieure, du XVIII^e. siècle pour le reste, et qui, restauré intérieurement, ne tardera pas à l'être à l'extérieur.

Un incident des plus intéressants a marqué cette séance, que les improvisations successives de M. de Caumont avaient si utilement remplie jusqu'alors. On a mis sous les yeux du Congrès divers objets, recueillis dans des fouilles opérées dans la demeure de M. Bricourt, négociant, tels que intailles, monnaies diverses reconnues pour être d'origine gallo-romaine, blé carbonisé, et surtout un très-long peigne fort curieux, que la Société française se propose de faire dessiner, et que MM. de Linas et de Caumont ont supposé être de la fin de l'époque mérovingienne.

La parole a été ensuite donnée à M. Delattre, qui a lu une note étendue sur les antiquités romaines qui ornent son cabinet. La plupart ont été trouvées sous le sol de la place Fénelon, comprise dans le périmètre de l'ancien *château*, berceau de la capitale du Cambrésis. Le mémoire de M. De-

lattre se terminait par la proposition d'établir à Cambrai une Société de recherches d'antiquités. Mais M. Wilbert, tout en louant le zèle de l'auteur de ce projet, a rappelé que la mission de faire opérer des fouilles revenait de droit à la Société d'Émulation, qu'elle en avait été investie par l'autorité municipale elle-même, qui a mis à sa disposition un subside pour cet objet.

A ce propos, M. de Caumont a exprimé avec une louable franchise ses regrets d'avoir dû constater l'insuffisance des études faites, jusqu'à ce jour, pour retrouver et déterminer exactement l'emplacement du *Cameracum* de l'époque primitive ; et comme étant d'un bon exemple, il a cité plusieurs villes anciennes : Tours, entr'autres, où de patientes investigations ont amené des résultats vraiment incroyables.

Ceci l'a amené à remarquer, détail extrêmement curieux, qu'au V^e^. siècle beaucoup de cités gallo-romaines, pour résister à l'invasion des hordes barbares, avaient été obligées de détruire des monuments romains, pour en former à la hâte des ouvrages de défense. A ce sujet, il a fait appel aux lumières de M. le conseiller Tailliar, sur la question de savoir si ces destructions, commandées par la nécessité, n'avaient pas été autorisées par un certain décret impérial. M. Tailliar a répondu affirmativement ; et il a cité l'endroit du Code Théodosien où se trouve le texte de ce décret, tout en exprimant l'opinion, assurément neuve, que cette loi n'avait fait peut-être que sanctionner ce qui existait avant sa promulgation.

Une dissertation des plus lumineuses a suivi cette observation, dissertation à laquelle ont pris part M. de Caumont, M. Tailliar et M. Cousin, de Dunkerque. Il est résulté de cet échange de communications : 1^e^. que beaucoup des premiers établissements fondés par les évêques des Gaules, l'avaient été d'après les souvenirs que ces prélats avaient

emportés de leur séjour à Rome, ou d'après les récits des voyageurs; 2°. que les monastères situés hors de l'enceinte des villes, la plupart sous des vocables toujours à peu près les mêmes (St.-Martin, St.-Pierre-hors-des-Murs, etc.), pouvaient être considérés comme autant de stations du christianisme dans la conquête du monde, marquant l'endroit où s'étaient élevées des villes chrétiennes formées en rivalité des cités païennes, en lutte avec elles, et finissant, avec l'auxiliaire de la raison humaine, par les absorber complètement. A l'appui de ces assertions, M. de Caumont, évoquant les souvenirs que lui fournissent les immenses études archéologiques qui ont rempli 30 années de la plus honorable existence, a énuméré un grand nombre de ces étapes du christianisme militant: Tours, Auxerre, Dax; et MM. Cousin et Tailliar ont nommé Reims, Boulogne.

Toutes les communications de M. de Caumont, improvisées avec autant de netteté que de verve, les idées si neuves qu'il a émises, idées si propres à ouvrir aux sciences des perspectives plus étendues, ont répondu suffisamment à ce que l'on était en droit d'attendre d'un savant qui a consacré sa vie entière à l'institution dont il est le promoteur. Et elles ont d'autant plus fixé l'attention, que jusqu'alors, par une modestie qui n'appartient qu'au vrai mérite, l'honorable président de la Société française s'était complètement effacé, pour laisser à ses collègues la facilité de produire leurs travaux.

Enfin, pour compléter l'exposition de ses vues sur la direction à donner aux études archéologiques, M. de Caumont a ajouté, contrairement à une opinion accréditée, que les évêques n'avaient pas toujours été enterrés dans leur église métropolitaine; que souvent ils avaient eux-mêmes désigné un autre lieu de sépulture.

Après M. de Caumont, M. Tailliar rentrant dans la dis-

cussion ouverte dans une précédente séance, sur la topographie de l'ancien Cambrésis, a démontré que les éléments nécessaires pour reconstituer le *pagus Cameracensis* se trouvaient dans Baldéric ; mais qu'antérieurement à cet historien, les renseignements manquent absolument. Il a en même temps recommandé l'étude d'un ouvrage de Jacques de Guise, où se trouve décrit avec exactitude l'état des paroisses du Hainaut au XII^e^. siècle.

M. Thénard a ensuite demandé la parole et a entretenu l'Assemblée d'une lettre pastorale de Mg^r^. Giraud, adressée en 1847 aux curés et desservants de son diocèse, enjoignant à chacun de rechercher avec soin les origines probables de son église, et de tenir note de tous les faits pouvant être de quelque utilité pour l'archéologie locale.

Il a ajouté que Mg^r^. Regnier, successeur de l'illustre cardinal, n'avait pas laissé tomber en désuétude ces prescriptions dont on peut attendre de bons résultats.

M. de Caumont a saisi l'à-propos des observations de M. Thénard, pour proposer au Congrès de voter des remercîments à Mg^r^. Regnier qui, quoiqu'absent, avait favorisé les excursions scientifiques de la Société française, en levant, par des ordres précis donnés avant son départ, les obstacles qu'elle aurait pu rencontrer en visitant les églises et chapelles de son diocèse.

Après avoir pris connaissance d'un recueil de monuments religieux, dessinés par M. Clochez et décrits par M. l'abbé Thénard, et avoir examiné un plan de l'ancien Hôtel-de-Ville de Cambrai, que M. de Baralle regarde comme très-exact, M. de Caumont déclare la séance levée.

*Le Secrétaire*,

Charles-Aimé LEFEBVRE.

## Séance générale du 25 juillet.

Présidence de M. PROYART, président du Tribunal de première instance de Cambrai.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *Thénard* et *Wilbert*.

M. Lefevbre donne lecture du procès-verbal de la dernière séance de la section d'archéologie ; sa rédaction est adoptée. M. Wilbert lit ensuite le procès-verbal de la séance générale du 23 juillet, l'Assemblée adopte également sa rédaction. Plusieurs questions ayant été ajournées en l'absence des personnes qui ont exprimé l'intention de les traiter, les membres présents sont invités à faire connaître celles dont ils désirent entretenir l'Assemblée.

Sur la 17^e. question proposée à la section d'archéologie ainsi conçue :

*Quels sont, parmi les abbés du nord de la France et du midi de la Belgique, ceux qui ont le plus protégé les arts ?*

M. de Linas prend la parole en ces termes :

Dom Jacques Coëne, né à Bruges en 1468, élu abbé de Marchiennes, près Douai, en 1501, confirmé dans cette dignité par Jules II, le 16 mai 1505, fut, sans contredit, un des prélats les plus éminents parmi les membres du clergé qui illustrèrent les Pays-Bas au XVI^e. siècle. Durant les quarante années d'un gouvernement fort agité qui prit fin à sa mort, arrivée le 19 octobre 1542, Dom Jacques Coëne, malgré des préoccupations politiques et financières d'une extrême complication, déploya un zèle au-dessus de tout éloge pour orner et enrichir son église ; peu satisfait de la reconstruction de trois chapelles, de l'érection d'un grand nombre d'autels,

de la fondation du magnifique *Refuge*, qui sert aujourd'hui de Palais-de-Justice à Douai, de la sculpture, la ciselure, et des vitraux peints, semés à pleines mains sur des édifices déjà remarquables en eux-mêmes, l'abbé de Marchiennes voulut encore laisser à son monastère un trésor qui pût être envié par les plus opulentes maisons religieuses de la Flandre et du Hainaut. La liste des trente-huit morceaux dont se composait ce trésor à jamais perdu, est inutile à donner ici : je l'ai publiée, en 1856, dans une *Revue* imprimée à Amiens (1), je me contenterai seulement d'indiquer les œuvres les plus intéressantes, soit comme objets d'art, soit comme lieu de fabrication. En première ligne, apparaissent les châsses de sainte Rictrude et de sainte Eusébie, ouvrages de l'orfévre Douaisien Antoine Poveur ou Pourveu : l'une pesait 268 marcs 5 onces et demie et coûta, les pierreries non comprises, la somme de 13,127 livres 14 sols 6 deniers parisis; l'autre, du poids de 289 marcs 4 onces 9 estrelins 4 frelins, fut payée, métal et façon, 13,480 livres. A ces pièces capitales, les circonstances me font un devoir d'ajouter celles que produisit l'industrie cambrésienne, savoir : trois anneaux d'argent, les images de sainte Lucie, saint Étienne, la Sainte Vierge, saint Longin, sainte Rictrude et plusieurs figures d'anges; un vase pour le saint-chrême, deux chandeliers, un bénitier, une crosse, deux couvertures de livres pour les grandes fêtes ; une croix, une paix, un calice; enfin, deux bâtons de chantre, deux châsses ou reliquaires et un second calice d'argent doré, exécutés, de 1541 à 1542, par un de ces artistes dont les cités qui les ont vu naître doivent conserver le nom avec un profond respect, maître Boudville, orfévre de Cambrai (2). Je ne veux

(1) *La Picardie*, p. 70 et 111.

(2) Le jeune et brillant colonel Boudville, tué en Crimée au mois de juin 1855, et dont la famille était originaire du Cambrésis, ne se-

pas oublier non plus le magnifique cartulaire où Dom Jacques Coëne fit consigner les actes de son administration ; ce chef-d'œuvre de calligraphie, d'enluminure et de reliure, sauvé en 1791 par Dom Alexis Lallart, dernier abbé de Marchiennes, est aujourd'hui en la possession de son petit neveu, M. le baron Lallart de Gommecourt, qui a bien voulu me le communiquer : j'y ai puisé la plupart des documents dont je viens d'entretenir mon honorable auditoire.

M. Victor Delattre demande ensuite la parole pour lire au Congrès la note suivante, sur Marc Le Mire, orfévre cambrésien, et sur Aubert Le Mire *( Miræus )*.

La lecture intéressante que nous a faite M. de Linas, dit-il, nous a donné la satisfaction de connaître le nom d'un artiste cambrésien ignoré jusqu'ici, et qui s'est distingué ; au XVI^e. siècle, par des chefs-d'œuvre d'orfévrerie, remarquables autant par le nombre que par l'exécution.

Cette heureuse découverte nous a amené, tout naturellement, à porter à votre connaissance le nom de *Marc Le Mire*, autre orfévre cambrésien, vivant à la fin du XV^e. siècle. Il était en même temps échevin de Cambrai et receveur de la terre, seigneurie et pairie de Marcoing. Il épousa Michelle de Walincourt, et tous les deux moururent en la même année (1520).

Ce n'est pas seulement comme artiste et comme magistrat que *Marc Le Mire* a le droit d'occuper une place dans notre histoire ; il eut encore l'honneur d'être le chef de la fa-

rait-il pas un descendant de l'illustre orfévre ? Il serait beau, pour la cité de Vanderbuch et de Fénelon, de pouvoir s'approprier cette nouvelle gloire.

Le poids de toute l'argenterie fabriquée à Cambrai s'élève à près de 190 marcs ; les bâtons de chantre coûtèrent 978 livres ; l'artiste reçut, pour l'or employé et pour son labeur, 78 couronnes.

mille qui donna à l'évêché d'Anvers le célèbre Jean Le Mire, et à l'histoire, le savant Aubert Le Mire (*Miræus*), doyen et vicaire-général d'Anvers. Jean Le Mire administra son diocèse le court espace de 1604 à 1611, et fonda plusieurs bourses au collége de Douai.

Voici ce que nous dit, de la famille Le Mire, Jean Le Carpentier, dans son *Histoire de Cambrai*, p. 799, IIIe. partie :

« De cette maison était ce grand évêque d'Anvers, Jean « Le Mire, qui décéda l'an 1611 ; il était frère de Guillaume « Le Mire (créé receveur-général de Bruxelles par Alexandre « Farnèse, duc de Parme), qui procréa, entr'autres, un fils « nommé Aubert Le Mire, protonotaire apostolique, qui fut « establi (après la mort de Jean del Rio) doyen et vicaire-gé- « néral de l'évêché d'Anvers, l'an 1624, dont les rares et « doctes escrits seront éternellement révérés de tous les dé- « vots et savants. »

Le hasard nous a fait découvrir plusieurs titres généalogiques manuscrits de la famille Le Mire, que nous conservons avec soin dans nos chères archives. Elle portait pour armes : d'azur à trois besans d'argent, et criait : *Quiévy*.

Nous regrettons de ne pouvoir citer les œuvres de Marc Le Mire. Peut-être, un jour, pourrons-nous en découvrir quelques-unes. En attendant, notre cité peut s'enorgueillir, sinon d'avoir donné le jour aux savants personnages dont nous venons de parler, du moins de constater avec bonheur leur origine cambrésienne.

M. Gomart demande et obtient la parole sur les deux questions suivantes, également proposées à la section d'archéologie :

*Quelles sont les pierres tombales les plus curieuses du nord de la France et du midi de la Belgique?*

*Quelles sont leurs inscriptions monumentales les plus anciennes ?*

En réponse à ces deux questions, il lit la notice suivante :

## NOTICE SUR QUELQUES PIERRES TOMBALES CURIEUSES DU VERMANDOIS.

Les antiquaires étudient de plus en plus les pierres tombales que le temps et les révolutions ont épargnées ; car c'est là qu'on peut trouver sûrement les caractères épigraphiques, les costumes et les mœurs de nos ancêtres.

L'église de St.-Quentin présente encore plusieurs pierres tombales intéressantes ; malheureusement celles des bas-côtés du chœur, qui offrent des dimensions colossales, sont presque complètement effacées. Nulle part on ne rencontre de pierres tombales de pareille dimension (2 mètres sur 4 mètres). On regrette de ne plus retrouver les riches incrustations de cuivre ou de marbre blanc dont elles étaient émaillées, effacées sous les pas de douze générations qui se sont succédé depuis cinq cents ans.

Parmi les mieux conservées, nous signalerons les suivantes :

1°. Le tombeau de saint Quentin (IV^e. siècle) ;

2°. Les deux pierres tombales, avec figures sculptées en relief, d'Odon IV, seigneur de Ham (XIII^e. siècle), et de sa femme, Isabelle de Béthencourt ;

3°. La pierre tombale de dame Mehaus Patrelote, bienfaitrice de l'église de St.-Quentin (XIII^e. siècle) ;

4°. De Jehan Berengier, chanoine et bienfaiteur de St.-Quentin (XIV^e. siècle) ;

5°. De dames Le Convers et Lefevre (XV^e. siècle) ;

6°. De Pierre d'Estourmel, seigneur de Vendhuile (XVI^e. siècle) ;

7°. De Jehan Deffossez, seigneur de Sissy (XVI^e. siècle).

*Le tombeau de saint Quentin.* — La crypte qui se trouve sous le chœur de l'église de St.-Quentin, et dans laquelle on descend par deux escaliers de dix-huit degrés, placés des deux côtés du chœur, renferme le tombeau de saint Quentin. Cette chapelle souterraine, qui présente une surface de 9 mètres sur 4 mètres 50 centimètres, doit, si l'on consulte son architecture ogivale, avoir été construite en partie vers le XII^e^. siècle, sur l'emplacement d'une chapelle plus ancienne, bâtie par l'abbé Hugues au IX^e^. siècle. Elle présente trois cavités maçonnées en arcs demi-circulaires, évidemment plus anciennes que la chapelle elle-même. Ces caveaux, séparés inégalement par trois gros murs qui avancent de 1 mètre dans la chapelle, contiennent trois tombeaux : celui du milieu, en marbre blanc, est celui de saint Quentin; les deux autres, en pierre, sont ceux de saint Victorice et de saint Cassien. Les caveaux sont élevés, au-dessus du sol, de 1 mètre, et mesurent : en largeur, 1 mètre 20 centimètres ; en hauteur, 1 mètre 50 centimètres, et en profondeur, 2 mètres 50 centimètres.

On remarque, dans le bas du caveau central qui renferme le tombeau de saint Quentin, deux pierres fort curieuses et de la plus haute antiquité. Ces pierres, enclavées dans les parois, rappellent, par leur style, les monuments des catacombes de Rome et remontent, peut-être, à l'invention du corps de saint Quentin par sainte Eusébie, en 358. L'une d'elles représente une croix pattée, sculptée dans un cadre avec moulures antiques. Le sarcophage de saint Quentin a été taillé dans une énorme colonne cannelée de marbre blanc, dont on a partout usé et gratté les cannelures de manière à avoir un couvercle hémisphérique extérieurement rond et poli. Les cannelures, dans la partie basse du sarcophage, sont entières. La colonne a été divisée en deux sur la longueur ; l'intérieur de la partie qui sert de fond est évidé en forme

d'auge, de 0 m. 15 à 16 c. de profondeur; le couvercle est creusé en demi-rond. Le tombeau mesure en longueur 2 m. 15 c., et en largeur, au milieu, 0 m. 58 c. Le marbre ne porte aucun ornement, si ce n'est du côté de la tête, quelques rayures simulant une moulure informe sur le couvercle avec ces mots :

SANCTVS QVINTINVS.

L'invention du tombeau de saint Quentin, faite le 2 janvier 651, par saint Éloi, est racontée par saint Ouen, qui dit que le sarcophage était très-ancien. Sigebert, dans ses Chroniques, dit également : *Reperit cumbum sane veterrimum tegentem corpus sacratum.* La forme, la couleur et la matière du tombeau que possède l'église de St.-Quentin peuvent faire croire, avec quelque vraisemblance, qu'il est celui dans lequel sainte Eusébie a enseveli le corps de saint Quentin, au milieu du IVe. siècle (358), lorsqu'elle l'eut retiré des eaux de la Somme. La forme est exactement celle du tombeau d'Honorius (IVe. siècle), qu'on voit à Ravenne, et l'on sait que plusieurs saints ont été ensevelis dans des fûts de colonne, dans les premiers siècles du christianisme. Le tombeau est en marbre blanc, dépourvu d'ornements, et il paraît avoir été fait pour être mis en terre, comme on le pratiquait dans les premiers temps de l'ère chrétienne, tandis que s'il eût été destiné à être exposé à la vénération des fidèles, on l'eût orné de bas-reliefs et de moulures, comme on l'a fait un peu plus tard pour les sarcophages apparents.

Enfin, la couleur jaune que le marbre blanc de ce tombeau a revêtue et qu'il conserve encore, indique qu'il a séjourné dans la terre argileuse qui forme le fond du sol sur lequel est bâtie l'église de St.-Quentin.

*Tombeau d'Odon et d'Isabelle de Béthencourt.* — La chapelle souterraine de l'église de Ham présente, assez bien con-

servées, deux pierres tombales sculptées en relief et reproduisant les figures d'Odon IV, seigneur de la ville, et d'Isabelle de Béthencourt, sa femme. Celle d'Odon IV, ou Oedes, est la mieux conservée. Ce seigneur de Ham se croisa en 1200, en même temps que Hugues de Vermandois, son suzerain, et partit avec la noblesse de Flandre et de Vermandois sous les ordres de Beaudoin IX, comte de Flandre; il prit part, en 1202, à la prise de Constantinople. Plus tard, en 1205, sous

TOMBEAU D'ODON IV, SEIGNEUR DE HAM (1230).

les murs d'Andrinople, il battit en retraite avec vingt-cinq

autres chevaliers, ce dont il eut *grand blasme* de ses compagnons d'armes. Son épitaphe nous apprend qu'il mourut en 1234. La pierre tumulaire, sculptée en relief, dont nous donnons le dessin, représente Odon, couché sur le dos, la tête nue, posée sur un coussin; son corps est entièrement revêtu d'une chemise ou cotte de mailles dont l'armure de la tête retombe sur le col; une tunique sans manches, serrée autour de la taille, recouvre sa riche armure; de la main droite, le châtelain saisit son épée qu'il paraît vouloir tirer du fourreau, et de la main gauche il soutient son bouclier qui porte *d'or à trois croissants montants de gueules* 2 *et* 1, qui sont ses armes et celles de sa famille. Ses pieds, chaussés d'éperons, reposent sur un chien, symbole funéraire fort connu.

On lit autour de cette pierre l'inscription suivante:

..... ODO QVARTVS DNS HAMENSIS QVI OBIIT SEXTO KALENDAS OCTOBRIS. ANNO DNI MILLESIMO DVCENTESIMO TRIGE.....

..... *Odon IV, seigneur de Ham, qui mourut le six des calendes d'octobre, l'an du Seigneur mil deux cent trente.....*

On trouve à côté une autre pierre, de même grandeur, sortie du même ciseau: c'est celle d'Isabelle de Béthencourt, femme d'Odon IV. Elle représente la noble châtelaine dans le costume du XIII^e. siècle. La tête, ceinte d'une couronne enchâssée de pierreries, repose sur un coussin au-dessus duquel on voit, dans un écusson rond, soutenu par deux anges ailés, vêtus de robes, un agneau nimbé, symbole du Christ, tenant avec le pied un petit étendard. Isabelle est vêtue d'une très-longue robe flottante, dont les draperies de bon goût retombent sur les pieds qu'elles recouvrent. La taille est serrée par une ceinture ornée de pierreries à laquelle pend l'escarcelle.

Les manches de la robe sont justes; les deux mains sont jointes et relevées. Sur ses épaules est rejeté un manteau, dont les côtés sont retenus par une riche agrafe placée sur la poitrine.

TOMBE D'ISABELLE DE BÉTHENCOURT (XIII^e. SIÈCLE).

On lit autour de la pierre l'inscription suivante:

..... ISABELLA, FILIA HVGONIS DE BETHENCORT ET VXOR QVARTI ODONIS DOMINI HAMENSIS.

..... *Isabelle, fille de Hugues de Béthencourt et épouse d'Odon IV, seigneur de Ham.*

*Tombe de Mehaus Patrelote.* — La pierre tombale la plus remarquable de l'église de St.-Quentin se trouve dans la chapelle St.-Roch (ancienne chapelle St.-Éloi). Nulle part on ne trouve un modèle de cette époque mieux conservé, d'un dessin plus riche et plus pur avec une inscription plus franchement accusée. C'est une très-grande dame, dont l'ample et

TOMBE DE MEHAUS PATRELOTE.

beau vêtement nous donne une parfaite idée du costume de

l'époque. De sa main droite, elle caresse un collier d'or qui lui retombe sur le haut de la poitrine, et de l'autre, elle tient un livre d'Heures à fermoir. Elle est couchée sous une façade gothique, encadrée dans une bordure sur laquelle se trouve gravée, en caractères de l'époque, l'inscription suivante :

† CHI : GIST : DAME : MEHAVS (Mathilde) :
PATRELOTE : QVI : TRES : PASSA : EN :
L'AN : DE : L'IN : CAR : NA : SION : NOS : TRES : SEGNIEVR
M : CC : LXXII (1272)
AU : MOIS : DE : NO : VEM : BRE :
PRIIES : POVR : S'AME :

Quelle était cette dame *Mathilde Patrelote* ? Ce doit être, assurément, une dame de condition et d'une fortune considérable ; le nom de *Patrelote* était très-honorablement connu à St.-Quentin au XIII^e^. siècle, et *Quentin de La Fons*, dans son *Histoire de l'église de St.-Quentin*, dit qu'une dame Mehaus Patrelote, décédée le 20 novembre 1272, et inhumée dans la chapelle St.-Éloi, a donné pour un *obit* quatre muids de blé de rente, qui doivent être distribués en ce jour. Nous trouvons ailleurs qu'une bourgeoise de St.-Quentin, nommée *Mehaus (Mathilde)*, a donné à l'église du Chapitre la cure de Germaine, dont elle avait sans doute le bénéfice et la présentation : *Eodem die obiit Mathildis quæ dedit nobis ecclesiam in Germaniis*, etc., etc.

*Tombe de Jehan Berangier.* — Une autre pierre tombale de l'église de St.-Quentin, qui mérite d'être signalée, est celle de Jehan Bérangier, chanoine et bienfaiteur de cette église. C'est une pierre bleue, de 2 mètres 31 centimètres sur un mètre 15 centimètres, sur laquelle le pieux chanoine a été gravé au trait, debout, sous un portique ogival. Le personnage est revêtu du surplis ; son bras gauche porte l'aumusse ; de ses

mains jointes s'échappe une banderole sur laquelle on lit :

*Noxas Criste tuo sanguine dele meas.*

On lit autour de la pierre, en caractères gothiques :

Hic jacet venerabilis vir dominus Joannes Berangier, presbiter, quondam hujus insignis ecclesiae canonicus, qui in capellaniâ ad altare Beati Juliani fundatâ suis bonis missam quotidiè perpetuò celebrandam ordinavit et ornamenta ad hoc necessaria dotavit. Decessit verò anno Domini M°CCCC°, octogentesimo tertio, die decimâ sextâ mensis novembris, anima ejus requiescat in pace. Amen.

*Tombe de dame Le Convert.* — Cette pierre carrée de 0 m. 63 centimètres, en marbre noir, représente la dame, debout,

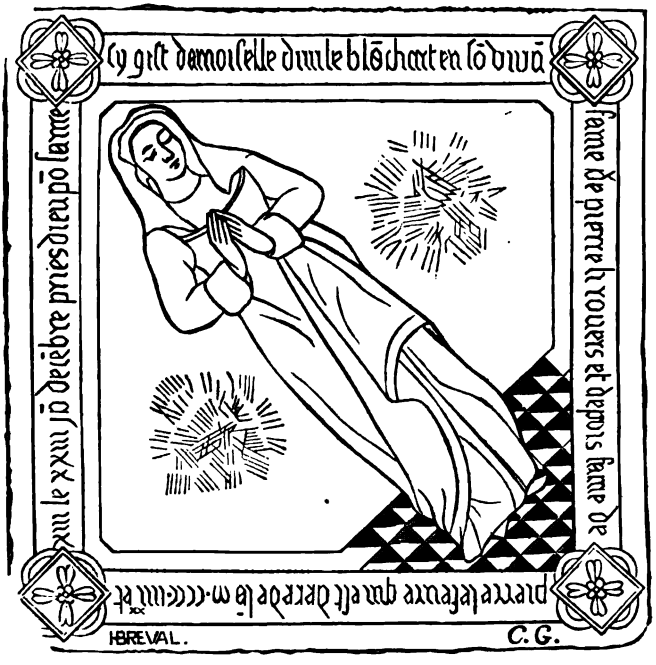


TOMBE DE DAME LE CONVERT.

placée d'angle à autre de la pierre. Sa tête est couverte d'un béguin ; ses mains sont jointes sur la poitrine, ses manches bordées d'hermine ; la robe descend à larges plis jusque sur les pieds, placés sur un dallage blanc et noir. De chaque côté de la figure se trouvaient autrefois deux écussons armoriés qui ont été effacés. On lit, autour, l'inscription suivante en lettres gothiques :

Cy gist damoiselle..... Blachart en so vivat fame de Pierre li Conners et depuis fame de Pierre Lefevre (1) qui est décédé la M CCCC XXXX et XXXX le XXXX^e jo decebre prs Dieu po so ame.

*Tombe de Pierre d'Estourmel, seigneur de Vendhuile.* — L'église de Vendhuile possédait encore, avant 1789, une large pierre tumulaire en granit bleu, représentant, sculptés en relief, le sire Pierre d'Estourmel et sa fille, Adrienne d'Estourmel. A la Révolution, le monument fut renversé de son socle, mutilé autant que le permit la dureté du marbre, et jeté au dehors de l'église.

M. Audin, alors maire de Vendhuile, fit don de cette pierre au Musée de St.-Quentin, où elle figure aujourd'hui.

Elle porte en légende, sur le pourtour, l'inscription suivante en lettres gothiques :

« ..... Noble hme. Pierre. Destormt. S^r de Vendugl. tressa. en. la. « cité. de Cabroy. le. VXXX^e. jour. de. jullet. a XV^c XXVXX. fut. entrre. « à St.-Ciry quat. on. fit le chastiaux....

« ..... Cy. Gist. madamoiselle Andrien. Destormt. fille. dudy. S^r « Destormt. qui. trépassa. l'an Mil V^c. et.... »

Pierre d'Estourmel, un des membres les plus illustres de la famille des Destourmel-Vendhuile, fut investi, en 1521, par

(1) Mayeur de St.-Quentin en 1460.

lettre de l'empereur Charles-Quint, de la charge importante

TOMBE DE PIERRE D'ESTOURMEL, SEIGNEUR DE VENDHUILE (1528).

de *gavenier* (1) de Cambrai.

(1) On appelait droit de *gave* ou *gavene*, le tribut que les églises de Cambrai payaient aux comtes de Flandre, en reconnaissance de la protection que ceux-ci leur accordaient.

*Tombe de Jehan Deffossés, seigneur de Sissy.* — On trouve dans la chapelle de Sissy, près Ribemont, de nombreuses dalles tumulaires, aujourd'hui à demi effacées, qui portent les noms de plusieurs seigneurs de Sissy. Ce fief, après avoir été long-temps possédé par des seigneurs de ce nom, passa successivement dans la maison des Deffossés, en 1413; des Châtillon, en 1654; des Conflans, en 1678; et des Genlis, en 1748. Une des dalles les mieux conservées représente, gravée au trait, la figure de Nicolas Deffossés, mort en 1505. La tête du chevalier repose sur un coussin; ses pieds sont appuyés sur un lion; il a les deux mains jointes sur la poitrine et porte, par-dessus son armure, une tunique sur laquelle sont représentées ses armes. On lit autour de la pierre l'inscription suivante, qui est gravée en caractères gothiques :

« Cy. dessous. gist. noble. home. Nicolas Deffossés. escuier. en. son.
« vivant. seigneur. de Sissy. fils. de. Jehan. Deffossés (1). et. de. Chouy.
« en. parti. li. quel. trespassa. l'an. de. grace. Mil. V. cinq. en. mois.
« de. septembre. en. 10. pries. Dieu. po. same. »

Après ces observations de M. Gomart sur les diverses pierres tombales qu'il a remarquées à St.-Quentin, M. Cousin dit que l'arrondissement de Dunkerque en possède aussi de fort remarquables, parmi lesquelles il cite celles de West-Cappel, canton de Bergues; de St.-Pierre-Brouck, canton de Bourbourg; de Teteghem, et de plusieurs autres églises.

A West-Cappel, on voit dans l'église le tombeau relevé de Luwinne de Capple (ce monument a environ 1 mètre de

(1) Il y a ici une inversion dans l'inscription, et il faudrait lire : *seigneur de Sissy et de Chouy en partie, fils de Jean Deffossés*, etc.

TOMBE DE NICOLAS DEFFOSSÉS, SEIGNEUR DE SISSY (1505).

hauteur et 2 mètres de largeur), et beaucoup d'autres pierres tombales représentant des seigneurs de Capple ou des chapelains avec leur costume.

Un membre de la Société Dunkerquoise s'occupe de la description de ces pierres et son travail doit être imprimé.

M. Lefebvre parle ensuite de plusieurs pierres qu'il a remarquées dans la citadelle de Cambrai et qu'il décrit ainsi :

Au-dessous des armoiries du défunt, sculptées avec goût, se trouve, dans un encadrement élégant, l'inscription suivante :

ICY REPOSE MESSIRE CHARLES DE LARIVIÈRE, SEIGNEUR DE FRESSIES, CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE DE ST.-LOUIS, QUI, APRÈS AVOIR SERVI 75 ANS PENDANT LEQUEL TEMPS IL S'EST TROUVÉ A PLUSIEURS SIÉGES ET BATAILLES, COMMANDÉ UNE COMPAGNIE DE 600 GENTILSHOMMES ENTRETENUS POUR LE SERVICE DE SA MAJESTÉ DANS CETTE CITADELLE (1), DONT IL A ÉTÉ GOUVERNEUR L'ESPACE DE 23 ANS, DÉCÉDA LE 3 DE JUIN 1720. REQUIESCAT IN PACE.

A côté de cette magnifique pierre tombale, qui ne mesure pas moins de 2 mètres de hauteur sur une largeur de 1 mètre environ, s'en trouve une autre qui est encore plus magnifiquement ornementée; en voici l'inscription :

ICY REPOSE LE CORPS DE MESSIRE ROBERT DE LA FORCADE, CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE DE ST.-LOUIS, GOUVERNEUR DE LA CITADELLE DE CAMBRAY, BIENFAITEUR DE CETTE ÉGLISE ET DES PAUVRES QUI EST DESCEDÉ LE 11 9$^{bre}$ 1734, AGÉ DE 89 ANS. REQUIESCAT IN PACE.

(1) M. Lefebvre, à l'appui de son opinion sur l'existence à Cambrai d'une sorte d'école militaire, a cité un traité de géométrie à l'usage des gentilshommes entretenus à Cambrai. Ce livre, dont l'auteur est M. Deszauneaux, a été imprimé à Douai.

Deux autres pierres, placées un peu plus loin, se trouvaient presqu'entièrement frustes : l'une, consacrée à un chapelain de l'église de la citadelle, mort en 1655 ; l'autre, à un contrôleur de Sa Majesté *(sic)*, décédé en 1666.

M. de Caumont éveille l'attention des membres présents, sur l'utilité d'une statistique qui ferait connaître :

1°. A quelle époque la plus grande partie des paroisses a été établie dans les campagnes ;

2°. Quelles sont leurs origines ;

3°. Dans quelle proportion les abbayes ont contribué à leur création.

M. le comte d'Héricourt rappelle que l'on voyait généralement le *chœur* des églises élevé par les évêques, la *tour* par l'abbaye et la *nef* par la commune.

M. de Caumont ajoute qu'il ne serait pas moins important de déterminer la date des divers monuments de chaque ville et de rechercher les noms de leurs architectes ; d'en faire connaître les parties souterraines et de signaler leur caractère ; de rechercher leur plus ancien périmètre et d'en donner le tracé.

Un membre fait remarquer que les souterrains de Cambrai ont été le sujet d'un travail qui a été publié par MM. E. Bouly et Ad. Bruyelle, et qui gagnerait beaucoup à l'adjonction des dessins que l'on a faits, mais qui sont restés inédits.

M. de Caumont invite de nouveau la Société d'émulation à rechercher le périmètre romain de Cambrai, dont on a retrouvé des traces sur l'emplacement de l'ancienne église métropolitaine. Puis il parle des recherches à faire sur les plus anciennes cloches, dont il serait utile de faire connaître le timbre et le dessin. A ce travail devrait être rattachée une étude sur les carillons.

M. de Caumont invite également les divers membres du Congrès à s'occuper des statuts des anciens corps de métiers.

M. de Linas dit avoir vu à Arras la suite non interrompue de celui des teinturiers de cette ville, du XIII^e. au XVIII^e. siècle, et parle en peu de mots de ses fabriques de tapisserie, si renommées au moyen-âge.

En réponse à la 15^e. question, ainsi posée dans le programme :

*Quelles sont les plus anciennes tapisseries historiées?*

M. de Linas fait au Congrès la communication suivante :

## NOTES SUR QUELQUES TISSUS ANCIENS OU MODERNES CONSERVÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

*Chasuble de Maubeuge.* — L'église paroissiale de Maubeuge possède encore aujourd'hui une ancienne chasuble, conservée de temps immémorial dans la sacristie du Chapitre noble de Ste.-Aldegonde, dans la même ville. Arnould de Raisse (*Hierogarophylacium belgicum*, p. 13, 1628) désigne ainsi ce vêtement : « *Planeta cum manipulo et stola sancti Autberti, episcopi Cameracensis, ex tela auro contexta.* » M. l'abbé Bulteau (*Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. III, p. 255, 1853), s'appuyant sur une tradition locale, l'attribue à saint Ablebert ou Emébert, sixième évêque de Cambrai, pour qui sainte Aldegonde l'aurait confectionnée de ses propres mains; le dernier historien de la sainte, le R. P. André Triquet (1625), et son docte annotateur, M. Estienne (*Vie admirable de sainte Aldegonde*, 1837), gardent le silence à ce sujet; enfin, le R. P. Basilidès (1623), qui avait une belle occasion d'en parler à propos des translations de 1161 et de 1439, se tait également. Je ne mentionnerai ici que pour mémoire quelques lignes échappées à M. le président Lebeau (*Bulletin monumental*, 1848, p. 418) : un simple démenti ne réduit pas à néant une tradition toujours respectable, même quand

elle n'est pas fondée sur des bases solides. Les figures qui illustrent deux des publications ci-dessus mentionnées laissent aussi à désirer : le bois du *Bulletin monumental* ne rend même pas l'aspect de l'étoffe; la lithographie de M. Bulteau, plus exacte, est néanmoins établie sur une échelle si exiguë, et avec un tel contre-sens de teintes, qu'il est presque impossible à l'amateur, qui n'a pas étudié l'original, de se reconnaître au milieu de ce réseau de traits blancs se détachant à peine sur un fond gris clair.

Il n'entre pas dans mon plan de discuter l'opinion d'Arnould de Raïsse, non plus que la tradition locale, mes conclusions n'étant favorables ni à l'une ni à l'autre; je laisserai aussi de côté le chapitre des dimensions très-exactement mesurées par MM. Lebeau et Bulteau, me bornant à traiter les deux questions capitales d'industrie et d'antiquité.

Le vêtement sacerdotal de Maubeuge porte des traces trop évidentes de mutilation, pour que l'on puisse douter un seul instant qu'il n'ait été retaillé au XIVe. siècle, afin d'en tirer une étole, un manipule, une parure d'amict et un voile de calice; il est identique de forme à la chasuble de Brienon, dont la date n'est pas contestable (1349-1398); de plus, l'étroit galon sicilien qui lui sert d'orfroi et l'état de sa doublure, en sandaline rouge, concourent à démontrer l'existence d'un arrangement postérieur à la façon primitive : il a donc pu avoir, et suivant mon avis, il a eu d'abord cette coupe demi-circulaire dont l'usage en Occident remonte, preuves à la main, jusqu'au IXe. siècle, sans qu'il soit interdit d'en rechercher plus avant l'origine. L'étoffe, d'un travail et d'un dessin singulièrement remarquables, ne présente aucun rapport direct avec les tissus inédits ou publiés parvenus à ma connaissance; il est donc nécessaire de la décrire avec soin et d'en déterminer les caractères saillants avant de formuler une opinion à son égard.

Cette étoffe appartient à la classe des tissus lancés, la chaîne est en soie rose pâle, la trame en soie et en or ; sur le fond pourpre clair se détachent des couples de perroquets contournés, entourés de rosaces et dont les têtes affrontées supportent une fleur de lis du plus beau galbe, le tout en or : seulement, le métal, au lieu de revêtir un fil de lin ou de soie, est employé en lames très-minces que protége une enveloppe de baudruche. Un fait non moins curieux à noter, c'est que le dessinateur, au lieu de dégager ses ornements en les plaçant dans un champ proportionné à leurs dimensions, a au contraire réduit ce champ à l'état de simple ligne, en sorte que l'ensemble présente un fond d'or sur lequel on aurait esquissé des figures au trait.

Quelles déductions tirer de semblables prémisses ?

Les tissus en or accusant une haute antiquité sont fort rares ; les deux plus anciens connus ne remontent pas au-delà du XII^e^. siècle ; j'en ai découvert un troisième à Milan sur une dalmatique, au moins contemporaine de l'archevêque Arriberto qui, en 1026, couronna Conrad le Salique. C'est un large galon figurant un treillis à mailles hexagonales chargées en abîme d'un petit rectangle ; comme disposition, travail, couleur et matière, il est identique à l'étoffe de Maubeuge ; mais, son dessin géométrique s'éloignant de la fantaisie arabe, il ne peut appartenir qu'à l'industrie byzantine ; or, celle-ci, fille de l'Asie, m'amène naturellement à demander à cette partie du globe l'origine de l'objet de mes recherches.

L'étude approfondie de l'ornementation va surtout m'aider à obtenir une réponse.

Les perroquets offrent un type trop commun pour mériter une discussion. Restent donc les rosaces ou pivoines de la Chine et les fleurs de lis ; au rôle que jouent ici ces deux végétaux, en apparence si étrangers l'un à l'autre, se réduit toute la question.

Un voyageur artiste, M. Adalbert de Beaumont, conduit à ouvrir une enquête sur l'antique symbole de la monarchie française, l'a observé sur beaucoup de monuments orientaux; les édifices, les manuscrits et les monnaies de la Perse, de l'Arménie et de la Mésopotamie, lui en ont fourni de nombreux exemples; mais c'est en Égypte qu'il a rencontré les plus anciens; une cuiller pharaonique du Louvre en fait foi. Or, parmi les mille spécimens gravés dans les *Recherches sur l'origine du blason*, les figures qui, par leur galbe et leur solidité, se rapprochent le plus de la fleur de lis qui m'occupe en ce moment, appartiennent tant à la grille en pierre d'un tombeau du X^e. siècle au Caire, qu'à diverses monnaies arabes dont l'une émane du célèbre Saladin, qui gouverna l'Égypte de 1171 à 1193; c'est donc aux environs de cette contrée, et, si l'on n'a pas oublié le galon de Milan, entre le X^e. et le XI^e. siècle, qu'il faut placer le berceau et la date de la chasuble de Maubeuge.

La pivoine précisera entièrement le lieu de fabrication: on sait, en effet, que les marchandises chinoises arrivaient jadis en Europe par la mer Noire, qu'elles pouvaient atteindre à travers la Tartarie et la Perse; de la Perse, elles gagnaient certainement l'Al-Djézirah et l'Irac-Araby, où leur aspect, influençant l'industrie locale déjà familiarisée avec l'art égyptien, aura produit l'heureux mélange de types que l'on remarque sur mon tissu.

Un dernier argument en faveur de ce système. Divers écrivains des XIII^e. et XIV^e. siècles mentionnent fréquemment une étoffe d'or sur champ, presque toujours rouge, qu'ils nomment *siglaton;* dans ce tissu, qualifié de drap d'or par un inventaire de 1295, le métal occupait à l'endroit une place beaucoup plus large que la soie; des oiseaux y étaient parfois figurés; enfin, les siglatons de Bagdad jouissaient d'une grande réputation dès un temps très-reculé. Sera-ce aller trop loin

que de voir un véritable siglaton oriental dans la chasuble de Maubeuge?

Que devient maintenant la tradition vis-à-vis de pareils faits? Elle s'explique d'une manière très-naturelle. Un riche ornement, employé depuis le XI^e. siècle, le X^e. peut-être, à la célébration de la messe le jour anniversaire de sainte Aldegonde, était désigné sous le nom de l'illustre vierge; plus tard, au XIV^e. siècle, sans doute, on déduisit de cette appellation que la chasuble avait été confectionnée par la sainte, mais pour qui? Saint Ablebert, cousin de la patronne de Maubeuge et, dit-on, inhumé dans son église, fut bien vite adopté. Arnould de Raisse, qui avait lu la chronique de Baldéric, ne pouvant débrouiller la confusion qui règne entre les deux évêques de Cambrai nommés Ablebert, Hildevert ou Emébert, pencha pour saint Aubert, avec d'autant plus de raison que la béatification des pontifes précités pourrait bien être apocryphe: aussi, dans le cas présent, l'espèce de démenti donné par le chanoine Douaisien à une croyance reçue à distance si courte du lieu où il publia son livre, me paraît suffisant pour rendre plus que contestable l'authenticité de la tradition.

*Orfroi de chasuble du XVI^e. siècle.* — M. Victor Delattre, receveur municipal à Cambrai, possède, dans sa remarquable collection d'objets relatifs au pays, un de ces riches orfrois de haute-lisse qui, pendant longues années, ont fait la réputation d'Arras. Ce tissu, en or et soie sur fond de grosse toile, imiterait à s'y méprendre l'*opus plumarium* du XIII^e. siècle, si la régularité des points ne faisait pas voir qu'un procédé mécanique a guidé l'aiguille du brodeur. Les sujets, tous exécutés avec le même luxe, sinon avec un égal talent, sont au nombre de six, encadrés d'un dais à colonnes et clefs pendantes; savoir, partie postérieure: 1°. l'Assomption de la Sainte Vierge, qui occupe le sommet de la croix: la

Mère de Dieu, vêtue d'une robe d'or, les pieds posés sur le croissant, est environnée de rayons; deux anges, en dalmatique rouge, la soutiennent respectueusement en l'air, tandis que deux autres messagers célestes, couverts d'aubes blanches, élèvent une couronne ducale au-dessus de sa tête; le dessin des figures est très-pur, et le travail supérieur au reste; 2°. saint Pierre, tenant un livre et une seule clef; 3°. saint Mathias, la hache en main. Partie antérieure : 1°. saint Jean, portant un calice; 2°. saint Barthélemy, avec un couteau; 3°. saint André et sa croix.

*Tapisseries de Cambrai.* — Une fort belle tapisserie à sujets, imitant le point de Beauvais, et ornant l'une des salles du Tribunal de Cambrai, passe pour avoir été fabriquée dans cette dernière ville; ce qui paraît certain, c'est qu'une famille Baërt ou Bar y exerçait au siècle dernier la profession de haute-lissier, et que son ancienne demeure est encore connue de quelques personnes; j'ai vu moi-même, chez un marchand de curiosités, rue des Carmes, une grosse tapisserie façon d'Arras signée *Bar ;* enfin M. Delattre en possède une autre où se trouve l'estampille *Thellier-Baërt, à Cambrai.* Aucune ne remonte au-delà d'une centaine d'années. Il serait possible, en compulsant les anciens registres de catholicité et de la ville, de savoir au juste à quelle époque l'industrie textile prit naissance dans la capitale du Cambrésis; les seconds apprendraient peut-être si les ouvriers travaillaient en manufacture ou bien sur des métiers isolés. Je recommande vivement cette étude à MM. les membres de la Société d'émulation.

Un membre croit pouvoir affirmer que la ville de Cambrai a eu de pareilles fabriques, qu'elles existaient encore au siècle dernier, et que c'est de l'une d'elles qu'est sortie la remarquable tenture que l'on voit aujourd'hui dans le cabinet de

M. le Procureur impérial et dont les sujets sont empruntés aux fables de La Fontaine.

Les considérations présentées au Congrès sur les anciens édifices communaux ont décidé M. Wilbert à écrire la notice suivante.

## NOTICE SUR L'ANCIENNE FAÇADE DE L'HOTEL-DE VILLE DE CAMBRAI

Cette façade dont on voit ici le dessin a trois parties qui furent élevées, l'une en 1510, les deux autres en 1544. La plus ancienne est surmontée, d'un côté, d'un campanille et de deux statues qui sonnaient les heures, et de l'autre, de deux tourelles à toit conique. Les deux autres parties sont placées aux extrémités de droite et de gauche.

Les deux dates de 1606 et de 1689 que l'on remarquait, la première dans le second corps de bâtiment, et la seconde dans le premier, toutes deux en règard des armes de l'évêque, qui, depuis l'an 1007, était comte du Cambrésis (1), ne peuvent servir à expliquer le caractère architectonique du monument. Pour le prouver, il faut remonter à l'origine de l'histoire communale de Cambrai.

Dans la charte qu'il a donnée aux habitants de cette ville en 1184, et que l'on continue de regarder comme leur première loi écrite, l'empereur Frédéric éprouve le besoin de calmer les passions : les esprits alors, il le dit, étaient moins

(1) V. dans les pièces à l'appui d'un Mémoire rédigé à la fin du siècle dernier pour l'archevêque de Cambrai, celle qui, sous le n°. 7, porte la date du 11 des calendes de novembre de l'an 1007. Long-temps douteuse, l'authenticité de cette pièce ne peut plus être contestée aujourd'hui qu'on peut en voir l'original aux archives générales du département du Nord.

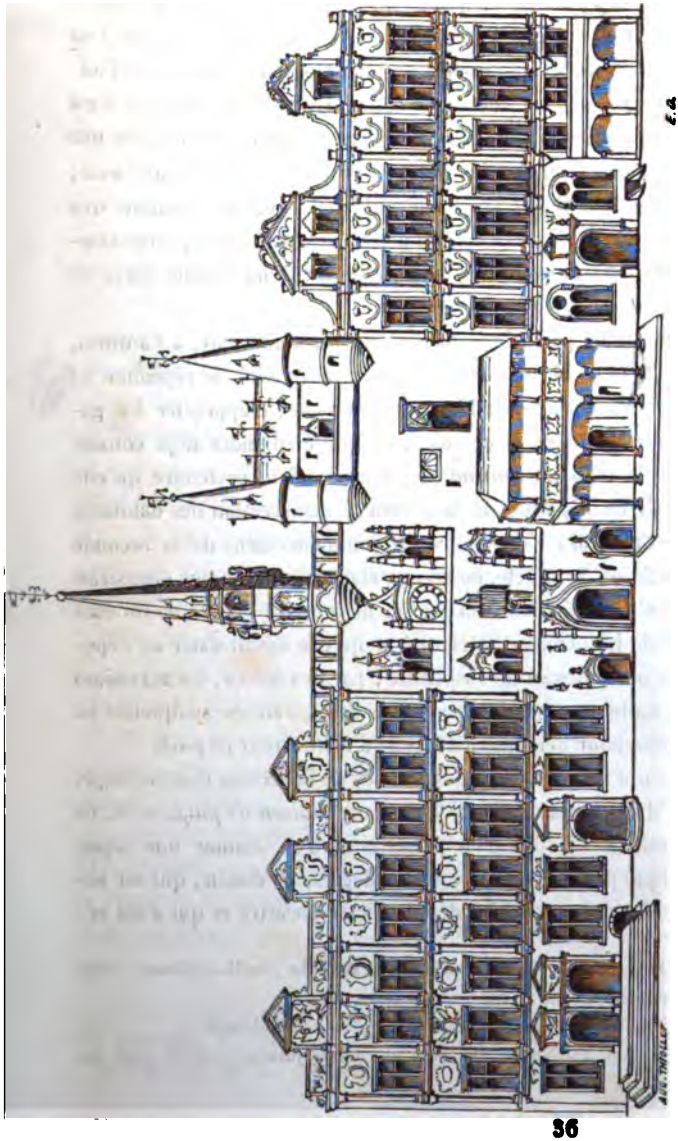

ANCIENNE FAÇADE DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE CAMBRAI.

disposés à l'amitié qu'à la haine (1); il n'ignore pas les graves dissentiments qui ont existé entre les Cambrésiens et leur évêque; il sait que ces dissentiments ont eu pour cause l'administration, les coutumes et les droits de la ville; et c'est après avoir consulté ses conseillers recommandables, les uns par leurs dignités, les autres par la sagesse de leurs avis, qu'il a, dit-il, rédigé l'acte qu'il fait connaître comme une transaction dans l'intérêt de tous, et qui n'est qu'une consécration des coutumes auxquelles il entend donner force de lois (2).

Cette loi parle de la maison où se réunissaient, à Cambrai, les jurés de la paix, chargés, en cette qualité, de réprimer les atteintes portées à la liberté individuelle, d'apprécier les garanties données à ce sujet, et qui était alors déjà connue sous le nom de *maison de paix* (3). Sans prétendre qu'elle datait de l'époque de la première insurrection des habitants de Cambrai, c'est-à-dire du commencement de la seconde moitié du X^e^. siècle, en se rappelant la mission des magistrats qui s'y réunissaient, on est amené à croire qu'elle ne lui était pas de beaucoup postérieure et qu'elle devait dater de l'époque où le besoin de suspendre, par des trèves, les agressions de toute nature, fit recourir à des garanties auxquelles on donna pour dénomination celle d'*institutions de paix*.

On a dit, dans une des séances de la section d'archéologie, qu'il existe un dessin de l'ancienne *maison de paix*, et M. de Baralle a été prié d'en prendre et d'en donner une copie. Calqué par M. le comte de Vendegies, ce dessin, qui est aujourd'hui la propriété de M. Victor Delattre et qui a été ré-

(1) « Inter corda plus odiis quam amicitiæ studiis inclinata, veram « pacem firmamque concordiam restituat. »

(2) « Has eis consuetudines pro legibus... indulsimus. »

(3) « Si testimonio vicinorum suorum ad juratos *in domo pacis* venerit... »

duit pour la gravure que l'on fait ici connaître, n'est autre qu'une image agrandie de l'ancienne façade de notre hôtel-de-ville, publiée dans les *Délices des Pays-Bas.* Sa partie la plus ancienne, je l'ai dit, date de l'année 1510, et l'on ne doutera pas qu'à cette époque encore l'hôtel-de-ville de Cambrai portait tout à la fois le nom de *maison de paix* et celui de *halles communales*, si l'on consulte le compte-rendu pour la même année par les *quatre hommes* chargés de l'administration des revenus de la ville : ce compte, en effet, parle de la rétribution donnée « à cinq ouvriers tailleurs de pierres « chargés de la *devanture des halles*, et place les halles dans « la *maison de paix* (1). »

Dans un mémoire que la Société d'émulation de Cambrai a couronné en 1835 et qui a pour titre : *De l'affranchissement des communes dans le nord de la France*, M. Tailliar, conseiller à la Cour impériale de Douai, a dit (2) qu'aux XI^e. et XII^e. siècles, quand les communes s'organisèrent, chacune « eut son scel ou cachet spécial portant la figure de l'em- « blème qui paraissait convenir le plus à la cité », et « qu'un « assez grand nombre de communes choisirent pour leur « scel l'image d'une tour ou d'un château-fort, symbole de « la force et de l'indépendance. »

C'est donc moins comme fait à l'image de notre première maison commune que comme une preuve à l'appui de l'opinion de M. Tailliar, qu'il peut être utile de faire connaître un sceau qui date du commencement de la seconde moitié du XII^e. siècle, qui est apposé au bas de la charte de fondation de l'hôpital St.-Jean, a pour légende les mots : *Sigillum Cameraci civitatis*, et représente une mosquée flanquée de

(1) V. le chapitre des *mise* et *sollucions* et celui qui a pour titre : *Machonnerie en tacq* (à la tâche) *et en journ* (à la journée).

(2) Section V, art. 6.

SCEAU DU XII^e. SIÈCLE (CIRCA ANNUM 1150), APPOSÉ AU BAS DE LA CHARTE DE FONDATION DE L'HÔPITAL S^t.-JEAN DE CAMBRAI.

six minarets et entourée d'une enceinte continue. Sans rien affirmer à ce sujet, on peut être amené à croire, à la vue d'une maison qui existe encore et dont la reconstruction remonte à l'année 1572, qu'au commencement du XIIIe. siècle, ainsi que le constatent beaucoup de sceaux de cette époque,

SCEAU DE LA VILLE DE CAMBRAI AU COMMENCEMENT DU XIIIe. SIÈCLE.

la *maison de paix* de Cambrai avait avec un mur d'enceinte une partie avancée flanquée, de chaque côté, d'une aile disposée en retraite. Le mur d'enceinte était une sorte de fortification derrière laquelle les habitants avaient reconnu le besoin de se retrancher pour se mettre à l'abri de soudaines attaques ; et ce n'est pas seulement à Cambrai que ces maisons pouvaient être fortifiées, ce n'est pas non plus seulement au XIIe. et au XIIIe. siècle qu'on trouve cet usage en vigueur sur d'autres points de la France : l'article 2 des lettres par lesquelles Philippe IV fixe les coutumes de Lisle, en Périgord, constate qu'au mois de juillet 1309, les habitants de cette ville étaient en possession du droit de construire leurs habitations avec ou sans créneaux (1).

(1) « Nova ædificia construere, levare et facere *cum crenellis et sine* « *crenellis.* »

[illegible] de la façade de [illegible] sont franche- [illegible] comme de transition [illegible] à [illegible] ; la seconde [illegible] le peuple [illegible] et le co- [illegible] les noms des [illegible] qui [illegible] et que [illegible] Dou- [illegible] l'occupat [illegible] les [illegible] qui [illegible] étant [illegible] à St-Gery et [illegible] *la* [illegible] recours [illegible] inédites [illegible] le titre [illegible] le pri- [illegible] l'évêque En- [illegible] suivante par l'em- [illegible] voisines de

[illegible] n°. 554, p. 34.

[illegible] de Cambrai, des abbayes, des [illegible] verbo HALLES, p. 186.

la *Chambre de paix* et l'injonction faite à tous marchands d'y aller vendre les choses vénales, M. Eugène Bouly dit que « la « halle principale occupait l'emplacement où l'on voit aujour- « d'hui le Consistoire et l'Anti-Consistoire »; et, pour le prouver, il rappelle, d'après un manuscrit de l'abbé Tranchant, « qu'en l'an 1212 l'horloge de la ville *sur la halle* fut parfaite », et fait remarquer que la situation de cette halle est confirmée par un plan qui existe à Paris, à la Bibliothèque impériale; puis il ajoute que « d'autres vieux bâtiments existant encore aujourd'hui et formant les dépendances de l'Hôtel-de-Ville, ont été aussi à l'usage de halles. »

Ces bâtiments, qui ont donné leur nom au passage et à la *cour des Halles* qui existent toujours, comprenaient-ils tout à la fois « les halles couvertes, la halle au lin et la hallette aux draps » dont il est fait mention dans les comptes-rendus pour l'année 1365-1366, par les quatre hommes? Il n'est pas déraisonnable de le croire, quand on sait qu'une sentence arbitrale du mois de septembre 1313 fait mention du vieux marché au vieux drap *(vies marchie des vies dras)* touchant à la maison de Paix *(le maison de le Paix)*, et qu'à son voisinage la rue de la Prison d'aujourd'hui a dû long-temps le nom de rue des *Viesiers.*

On donnait le nom de grand et de petit *Ferme* (1) à deux

(1) Pour suppléer à l'absence de fonctionnaires chargés de la conservation des titres originaux, M Pinault des Jaunaux dit, dans son *Commentaire de la Coutume de Cambrai,* titre V, art. 5, qu'on a établi, dans les hôtels-de-ville de la contrée, des chambres qu'on appelle *fermes* et qui ont fait donner aux lettres qu'on y conserve le titre de *lettres en ferme* et il ajoute : « Afin que ce *double des lettres soit constant et « inaltérable,* il se forme ainsi : le notaire qui doit écrire les deux « lettres peint, au milieu d'une peau de parchemin, de gros caractères « qu'il coupe ensuite par la moitié et la peau en deux parties, sur cha- « cune desquelles il écrit le contrat, tel qu'il a été conçu par les par-

parties de l'Hôtel-de-Ville situées, l'une à l'intérieur, l'autre à l'extérieur, et servant toutes deux de *dépôt d'archives*. Le petit Ferme, qui existe toujours à l'entrée de la cour des Halles, a intérieurement le caractère des monuments élevés au XV^e^. siècle, et l'on peut regarder comme la date de sa construction le millésime de 1473, sculpté dans sa partie supérieure.

Si la partie que l'évêque Pierre André fit reconstruire en 1364 et qui dut aux magistrats qui s'y réunissaient le nom de *chambre de paix*, avait des ouvertures sur la façade de l'Hôtel-de-Ville, on n'en voit pas de traces dans le dessin qui nous a été conservé de ce monument.

Au prévôt et aux échevins, on dut alors l'érection du perron sur lequel avaient lieu les publications du magistrat, et que l'on appelait la *Bretecque*.

La Bretecque fut reconstruite en 1561. On la posa alors sur six piliers de grès (1).

Pour n'avoir plus à revenir sur le caractère architectonique de la façade, à laquelle on ne peut donner que trois dates : 1510, 1544 et 1561, on doit faire remarquer ici que les architectes de la ville étaient : en 1510, Jehan Mariaige; en 1544, Jacques Pelletier, et, en 1561, Nicolas Desjardins.

On lit, dans un manuscrit de l'abbé Tranchant, qu'en 1509 les bourgeois commencèrent sur le marché « un grand édifice « qui annonçait devoir être surmonté d'une tour ou beffroi, « afin d'y placer une horloge et une cloche pour la sonnerie « des heures. » On voit, dans un autre manuscrit de Julien

« ties ; enfin on en met et laisse une dans la ferme, et la partie intéressée retient l'autre, laquelle ne peut se falsifier, qu'il ne soit facile « d'en vérifier ensuite l'altération en la confrontant avec son double « reposant dans la ferme, avec les caractères duquel elle doit parfaitement convenir. »

(1) V. le dessin de l'ancienne façade.

Deligne, que la devanture sur laquelle l'horloge était assise fut faite l'année suivante. M. Bouly (1) dit que, placée en 1511, la cloche de l'Hôtel-de-Ville ne fut achevée qu'en 1512 ; que ce fut en 1544 qu'aux deux premières parties (l'ancienne chambre de paix, au-devant de laquelle se trouvait la Bretecque, et la façade faite en 1510 devant les halles) on ajouta, à droite et à gauche, les ailes latérales du monument; que « le 12 juin 1544, jour du Saint-Sacrement, au retour « de la procession, une messe fut dite, dans la *chambre de « paix*, sur le bureau » et que « Robert de Croy, alors « évêque, dîna dans la maison de ville en compagnie du ma- « gistrat (2). » Il dit ailleurs (3), d'après un manuscrit qu'il possède : « Le 27 mai 1543, Robert de Croy voulant donner « aux *canonniers* un roi, *pour la première fois* (4), fit mettre « un geai, ou oiseau de fer, sur l'horloge de l'Hôtel-de-Ville, « lequel montait aux environs de vingt pieds plus haut que « la bannière. Un étourneau s'était perché sur l'oiseau de « fer; Robert Barbaix, tirant à son tour, abattit l'étourneau; « Monseigneur de Cambray tira après luy et abattit l'oiseau « de fer. Ainsy fut-il et le fondateur et le *premier roy* du « nouveau serment (5). »

« Nous ne trouvons pas les archers mentionnés comme « corps organisé, dit-il ailleurs encore (6), avant l'année 1529,

(1) Dictionnaire historique, p. 241.

(2) *Ibid.*, p. 241.

(3) *Ibid.*, p. 55.

(4 et 5) Le compte rendu en 1510 par les quatre hommes fait mention des *roi*, connétable et compagnons canonniers; le roi que Robert de Croy donna aux canonniers, en 1543, n'était donc pas pour eux le premier.

(6) On voit, dans le compte de 1510, le chiffre de la dépense faite pour les prix donnés aux roy, connétable et compagnons du *sairement* (serment) *des grands archers de la cité de Cambrai ;* ils étaient donc organisés avant l'année 1529.

« époque de l'entrée de Robert de Croy à Cambrai. »

Et en consultant le registre des délibérations de la compagnie des Arbalétriers, il s'est assuré que la première séance de cette compagnie est datée de l'an 1603 (1).

Avec ces données, il est facile d'expliquer que, parmi les écussons placés sur la façade, on en remarquait qui rappelaient, les uns, les *armes de Croy;* les autres, les *attributs* des *canonniers*, des *archers* et des *arbalétriers*, et d'autres encore, les *armes* du *comté de Cambrésis* portant *trois lions d'azur sur champ d'or* et celles du *duché de Cambrai*, représentant une *aigle noire sur champ d'or*, comme les trois lions du comté.

A ces divers ornements, faut-il joindre les insignes de tous les électeurs ecclésiastiques et séculiers, et placer au milieu la statue de Charles-Quint décoré de la Toison-d'Or (2)? Guichardin n'hésite pas à le dire, mais il paraît difficile de le croire quand on se rappelle que ce fut seulement en 1543, un an avant la construction des deux parties latérales, que Charles-Quint fit son entrée à Cambrai; que cette ville avait fait jusque-là respecter sa neutralité, et qu'elle devait avoir pour la domination espagnole le sentiment de répulsion que la domination française lui inspirait deux siècles plus tard.

Quant aux électeurs dont parle Guichardin, si ce sont ceux

(1) Le compte de 1510 constate que « les roy, conestable et compagnons du grand sairement de l'arbalestre de la cité et duché de Cambrai ont reçu pour leurs exercices, qui avaient lieu chaque dimanche, 3 lots de vin et VI sous, représentant ensemble une valeur de 15 livres XII sous »; il paraît difficile d'admettre qu'ils n'ont reconnu qu'un siècle plus tard le besoin d'un registre pour y consigner leurs délibérations.

(2) Adnumero politica ædificia : nimirum palatium episcopi : *curiam* quæ extus habet lapide incisa omnium ecclesiasticorum et secularium electorum insignia; in quorum medio statua Caroli V cum aureo vellere (*Belgicæ descriptio*. V. CAMERACUM).

qui faisaient les empereurs, on ne voit pas comment nos aïeux ont pu être amenés à arborer leurs insignes. Pour faire ériger la citadelle de Cambrai sur l'emplacement de l'ancienne église St.-Géry, Charles-Quint ne s'était pas borné à renverser plus de huit cents maisons, il ne lui avait pas suffi de s'emparer des ruines des villages de Cauroir et de Crèvecœur, ainsi que de celles des châteaux de Cuvillers, d'Escaudœuvres, de Rumilly, de Fontaine et de St.-Aubert; il avait assis, sur les maisons de la ville, une contribution égale à la moitié de leur valeur locative, et, sur les terres, une autre contribution en argent; et, en rendant insuffisantes ces charges que l'on trouva excessives, les immunités qu'il accorda à tous ceux qui approvisionnaient la garnison de Cambrai ne firent qu'augmenter son impopularité. On ne peut donc admettre que, sans son exprès commandement, dont on ne voit nulle part aucune trace, les habitants de Cambrai ont voulu perpétuer son souvenir en plaçant sa statue sur leur Hôtel-de-Ville, et que c'est par une sorte de reconnaissance qu'ils l'ont entouré de ceux auxquels il devait son avènement à l'empire.

Outre les écussons dont on vient de parler, on remarquait, sur la même façade, des statues qui représentaient, l'une, la Justice, debout, avec sa balance à la main, et l'autre, un homme agenouillé, placé devant et demandant merci. Voici dans quelles circonstances ces deux statues avaient été exposées aux regards de tous. En 1550, le 18 janvier, Jean de Bove, bailli de Marcoing, Cantaing et Ligny, arrêta nuitamment Jean de Tournay, qui avait été receveur de Mme. Degmont, et l'adressait à celle-ci, lorsqu'à son arrivée à Mons, Jean de Tournay fut mis en liberté sous la garantie de ses parents. Le magistrat de Cambrai, dont Jean de Bove avait méconnu les priviléges, le fit arrêter et écrouer à la Feuillée (1).

(1) Le district de la Feuillée comprenait treize ou quatorze maisons

Son procès lui fut fait, et, le 28 mai 1551, on le condamna à demander *merci à la Justice, agenouillé* sur les stalles des minckeurs (1). Son jugement portait, en outre, qu'il ferait faire sa ressemblance d'airain, et qu'on la placerait sur le pan du mur en bas de l'horloge.

Au-dessus de l'horloge de l'Hôtel-de-Ville étaient les cloches communales. La plus forte, qui sonnait les heures, fut réparée en 1691, par Toussaint-Pierre Cambron, de Lille, Louis XIV régnant et le comte de Montbron étant gouverneur. Cette inscription le constate (2):

LUDOVICO MAGNO REGNANTE, COMITE DE MONTBRONT GUBERNANTE, RESTAURATUM EST HOC TINTINNABULUM QUASSATUM IN OBSIDIONE ANNI 1677. REDDUNT DEO ET REGI GRATIAS SENATUS POPULUSQUE CAMERACENSIS, ANNO DNI 1691. CAMERACI PER TOSSANUM PETRUM CAMBRON INSULENSIS.

La seconde, qui sonnait les demi-heures, eut en 1563 pour auteur maître Jean Serre, ainsi que le constate cette autre inscription (3):

qui faisaient, sur la place, l'angle opposé à celui du corps-de-garde de l'Hôtel-de-Ville; il s'étendait du rang du marché aux Poulets à la maison d'arrêt actuelle qui était sa prison. C'était un bailliage ou tribunal composé, suivant les actions dont il avait à connaître, d'un bailly et de deux eschevins ou d'un bailly et de quatre hommes de fief. La Coutume de Cambrai avait déterminé sa juridiction dans les art. 1er. 8 et suiv., de son titre 25.

(1) On continue de donner, à Cambrai, le nom de *minckeurs* aux personnes qui ont le privilége d'acheter et de revendre le poisson de mer. Suivant M. Hécart (Dictionnaire *rouchi-français*), le mot *minck* vient du verbe *mincken*, amoindrir, diminuer, à cause de l'usage où l'on est de vendre le poisson de mer au rabais.

(2) Dictionnaire historique de M. E. Bouly, p. 237.

(3) *Ibid.*

CEULX DE CAMBRAI NOUS FIRENT FERRE POU ULX SERVIR DE JOUR ET DE NUITZ PAR UNC NOMÉ MAISTRE JAN SERRE. 1563.

Elle devait avoir une grande analogie avec celle que M. de Baralle nous a ainsi fait connaître :

CLOCHE DE L'ANCIEN BEFFROI DE CAMBRAI.

Cette autre inscription (1) ne donne aucune date à la troisième :

CEULX DE CAMBRAI NOUS FIRENT FERRE SOL POUR RESJOUIR LE POPULAIRE.

(1) Dictionnaire historique de M. E. Bouly, p. 237.

A droite et à gauche du campanille on voyait deux personnages, armés l'un et l'autre d'un marteau qu'ils frappaient sur la cloche des heures. Replacés en 1786 sur la nouvelle façade, ils conservèrent les noms de *Martin* et *Martine*, que l'on continue de leur donner. M. Bouly pense que leur destination a dû être déterminée avant l'année 1510, date de la construction de l'ancien campanille, dans lequel ils avaient leur place ; et, pour le prouver, il dit (1) que, dans les combinaisons de l'horloge placée en 1512 (lisez : 1510), on avait prévu la force qu'exigerait, pour son échappement, le mécanisme qui les faisait mouvoir.

Ces statues qu'on appelait, en 1510, *le Martin* de Cambrai (2), et, en 1544, *les Martins* (3) doivent avoir eu pour auteur Mathieu Parent, chargé, dit-on dans le Compte de 1510, du patron et de la devise (du devis) du *comble de l'horloge*. Elles ont été fondues à Cambrai dans un moule, à la confection duquel on a employé six cents livres de fer forgé, fournies par Piètre Lempreur, febvre (faber) de la vlle (4), et l'on doit croire que le soin de les fondre a été confié à maître Jacques, chargé la même année de la fonte du timbre de l'horloge.

On ne connait rien qui permette d'écrire l'histoire de Martin et de Martine : il n'est pas plus déraisonnable d'y voir,

(1) Dictionnaire historique de M. E. Bouly, p. 235.

(2) Voir, dans le Compte de 1510, le chapitre intitulé : « Faverie et Claux. »

(3) Voir le Compte de 1544.

(4) Voir, dans le Compte de 1510, le chapitre ayant pour titre : « Dons et Présents. » Faute d'avoir eu recours à ce Compte, personne encore n'a pu dire d'où viennent les deux statues qu'on voit toujours près du campanille de l'hôtel-de-ville de Cambrai, ni, par suite, comment elles ont pu frapper l'attention de Charles-Quint.

avec M. le docteur Le Glay (1), un souvenir de l'expulsion des Maures et de l'asservissement auquel ils n'ont pu se résigner, que de les rattacher aux géants communaux du nord de la France et du midi de la Belgique; en reconnaissant toutefois que, par exception, ils n'ont jamais eu de rôle à prendre dans les solennités publiques.

Après avoir fait remarquer, dans son curieux travail sur le géant de Douai (2), que les noms qu'on donne à ces géants sont : à Anvers, Druon, Antigon ; à Louvain, Hercule et Megera son épouse ; à Bruxelles, Ommegan ; à Hasselt, L'Ange-Man ; à Malines, le grand-père des Géants ; à Lille, Phinaert et Lydéric ; à Douai, Gayant ; et qui portent le nom général de *Reusen* ou géants à Ypres, à Poperinghe, à Cassel et à Dunkerque, M. Quenson ajoute :

« Chez tous les peuples et sous toutes les religions, on a « créé des géants, chaque fois que les arts et la poésie ont « eu besoin de reproduire, au-devant des masses, un grand « effet de crainte et d'admiration ; les hommes du passé, « d'ailleurs, n'apparaissent aux vivants que comme l'ombre « d'un corps, presque toujours plus grand que l'original ; « et l'imagination des peuples en avait dû rehausser encore « la stature. »

A quelqu'opinion que l'on s'arrête, on doit s'accorder à penser que les costumes de Martin et de Martine sont ceux qu'on donnait, au XVI^e. siècle, à toutes les statues taillées à la moresque (3).

(1) Notice sur les principales fêtes qui ont eu lieu à Cambrai, depuis le XI^e. siècle.

(2) Notice historique sur le géant de Douai.

(3) Dans son *Histoire des Arts au moyen-âge*, M. Du Sommerard (tome I^er., page 272, à la note) rapporte que, dans les comptes de dépenses de François I^er. (Archives curieuses, tome III, page 95), on lit : « Novembre 1538. A Jehan Cousin, l'aîné, orfèvre de Paris, pour

On voyait, sous les pieds de Martin et de Martine, deux gargouilles qui représentaient des animaux fantastiques. A la base du campanille, entre l'horloge et les cloches de la ville, on avait placé trois statues, parmi lesquelles on distinguait celle de la Sainte-Vierge, qui devait constamment rappeler à la ville et au diocèse qu'elle les a pris sous sa protection.

A côté du corps-de-garde, dont la disposition a été maintenue, on avait ouvert la *cave à la bière;* auprès de l'entrée des halles, établie où elle est encore, on voyait la *cave à l'eau-de-vie.*

En reconnaissant aux chapitres de Notre-Dame et de St.-Géry le droit de vendre aux ecclésiastiques le vin et l'eau-de-vie qui leur étaient nécessaires, la ville prétendait avoir envers les bourgeois le monopole d'une vente semblable: elle ne voyait rien d'odieux dans cette mesure, puisque les bénéfices qui en résultaient devaient venir en déduction de ses charges.

Ce fut probablement à l'époque où aux jurés de la paix, on substitua les échevins, que la chambre où se réunissaient les magistrats de Cambrai prit le nom de *chambre eschevinale.*

Outre la chambre eschevinale, il existait à l'Hôtel-de-Ville une salle dite la *chambre Verte*, qui était située à l'extrémité ouest du monument. C'est dans cette chambre, aujourd'hui occupée par le Tribunal de commerce, qu'étaient donnés les dîners de l'eschevinage.

Une autre salle était affectée à la réunion des États du Cambrésis. Dans un manuscrit catalogué à la bibliothèque de

« son paiement d'ung estuy de peignes de bois d'ébène, garny de 3 « peignes, ung mirouer, une paire de cizaulx et une brosse à nectoyer « lesdits peignes, *le tout taillé à la mauresque*, 676 livres. »

Cambrai, sous le n°. 887, l'abbé Tranchant (pages 196 et suivantes) a ainsi fait connaître la disposition de cette salle:

« Les députés, arrivés à la porte de l'Hôtel-de-Ville, « y attendent les commissaires du roi, les prennent à la « descente de leur carrosse et montent avec eux dans la « grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où l'on a placé *deux* « *fauteuils au haut de la salle.* Dans celui qui est à droite, « se place le premier commissaire, ayant un carreau sous « les pieds; l'intendant, second commissaire, se place dans « celui qui est à gauche et n'a point de carreau. A la droite « des commissaires sont placés, sur une ligne perpendiculaire « à celle qu'occupent lesdits commissaires, les *corps ecclé-* « *siastiques*, qui sont *six députés* de la métropole, *cinq* de « St.-Géry, *quatre* de Ste.-Croix. A la gauche des commis- « saires, et sur une ligne parallèle à celle des corps ecclé- « siastiques, sont placés les *abbés réguliers* de St.-Aubert, « du St.-Sépulcre et de Vaucelles, et *tout le Magistrat de la* « *ville de Cambrai représentant le tiers-état.* Vis-à-vis de « MM. les Commissaires, sont *MM. de la noblesse*, savoir: « tous les gentilshommes ayant dans le Cambrésis une terre « à clocher et quatre générations de noblesse..... Tous les « députés, de quelque qualité qu'ils soient, sont *assis sur* « *des chaises sans bras.*

« Le *procureur-syndic des États* se place sur la même « ligne de la noblesse, mais au dernier rang et à l'extrémité. « Le *trésorier* et le *greffier* ont également droit d'y assister, « mais on ne croit pas que le trésorier s'y trouve. Le greffier « se place à côté du procureur-syndic.

« L'Assemblée ainsi formée, le greffier des États lit la « Commission de MM. les Commissaires du Roi, après quoi « le premier d'entr'eux se lève, salue, s'asseoit, se couvre, « et fait, en peu de mots, un discours relatif au sujet de « l'Assemblée. »

En reconstruisant, en 1786, la façade de l'Hôtel-de-Ville, on ne changea rien à sa distribution intérieure. Dès 1765, dit M. Bouly (1) « on transforma la vieille halle aux draps en « une belle salle ovale dite le *Consistoire*, précédée d'une « vaste antichambre. Le plafond de cette salle (2) rappelle « encore par son style l'époque de Louis XV. »

Les armes et les attributs de l'archevêque ont été remplacés, sur la porte d'entrée, par l'inscription suivante :

MUNICIPALITÉ
MDCCLXXXX

M. Eugène Bouly rappelle, dans son Dictionnaire historique, qu'il existait à Cambrai, avant la Révolution, un petit vieillard besogneux, connu sous le nom de Cadet Roussel. Muni d'un mauvais canif et d'un morceau de papier posé sur une planchette, cet artiste, qui vécut jusqu'en 1809, s'arrêtait au pied des divers monuments de la ville et devant ses maisons les plus remarquables : il faisait ainsi des dessins qu'on n'a pas cessé de regarder comme de petits chefs-d'œuvre et qui continuent d'être fort recherchés. M. Victor Delattre possède un de ces dessins, c'est *une découpure* posée sur fond bleu et représentant la façade qui fait l'objet de la notice qu'on vient de lire (3). On y remarque des détails qui n'existent nulle part ailleurs : ainsi, aux pieds de la Vierge, patronne de la ville, placée sous

(1) Dictionnaire historique, p. 242.

(2) La salle du Consistoire est celle dans laquelle le Congrès a tenu sa session.

(3) Cette découpure paraît avoir été faite d'après un tableau qui a pour auteur Antoine-François St.-Aubert, de Cambrai, et qui vient d'être légué à la ville par le petit-fils de ce peintre, qui était lui-même un artiste de mérite.

les deux statues des *Martins*, on voit deux gargouilles représentant des animaux fantastiques; et, dans la niche posée sur la galerie que l'on appelait la Brefecque, on distingue la cloche qui convoquait le peuple au moment des publications du magistrat. Les divers pignons ont pour couronnement un lion, une aigle aux ailes eployées ou une oriflamme. Quant aux écussons, dont les *Délices des Pays-Bas* ne nous ont donné que les encadrements, ils sont tous dessinés dans l'œuvre de Cadet Roussel, et l'on distingue parfaitement l'aigle à deux têtes, indice des armes de la ville, les trois lions qui caractérisaient celles du comté, ainsi que les armes des arquebusiers et des arbalétriers.

M. Gomart demande ensuite la parole et lit le mémoire suivant :

## LE CHATEAU DE BOHAIN ET SES SEIGNEURS.

L'ancien château de Bohain, dont on reconnaît encore parfaitement le périmètre, circonscrit par un fossé large et profond, était situé sur la hauteur qui domine la ville de Bohain, vers le nord. Aujourd'hui, l'emplacement où s'éleva jadis cette importante forteresse ne présente plus au visiteur qu'un champ mis en culture, autour duquel apparaissent çà et là de petites éminences couvertes d'arbres, qui cachent, sous leurs ronces, les débris des vieilles murailles de cet antique manoir.

Au milieu de cette plaine, où le soc de la charrue met au jour des ossements, des carreaux, des pointes de chevaux-de-frise, des fers de lances et de flèches, d'énormes boulets en grès, quelques sombres sapins élèvent leur cime de verdure, comme pour indiquer la place où jadis se montrait la noble résidence de tant de grands personnages.

A ce spectacle, on s'arrête et on rêve devant cette puissance déchue. Hélas! pour ce château autrefois si redoutable, plus de gloire, plus d'honneur; son pont-levis n'existe plus; les fossés profonds, où se reflétait sa formidable image, sont desséchés; le temps, de sa faux inexorable, a effacé les blasons des seigneurs d'Avesnes, de Châtillon, de Luxembourg et de Bourbon-Vendôme qui en ornaient le front. Le bruit des joyeuses fanfares, qui ont retenti avec tant d'éclat dans ces vastes galeries, lorsque le duc de Bourgogne y vint, en 1433 (1), avec la duchesse, accompagnée de plus de quarante dames et d'une suite nombreuse, et qu'il y fut *moult joyeusement et honorablement reçu* par Jean de Luxembourg et la comtesse sa femme, Jeanne de Béthune, ne frappe plus les échos de la cour d'honneur. Plus de ces riches seigneurs, plus de ces brillants chevaliers qui y faisaient piaffer leurs chevaux lors du tournoi de Vendeuil; plus de ces danses, de ces joûtes et esbattements qui ont accompagné le mariage de Louis de Luxembourg avec la belle Jeanne de Bar, lorsqu'il fut célébré, en 1435, dans ce château (2). Le noble séjour

(1) *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, volume II, p. 94.

(2) *Comment Loys de Luxembourg, comte de Saint-Pol, espousa Jeanne de Bar, comtesse de Marle et Soissons.*

Le dimenche xvi°. j. de juillet, Loys de Luxembourg, comte de St.-Pol, de Conversan, de Brayne et seigneur d'Anghien, espousa Jeanne de Bar, comtesse de Marle et de Soissons, dame d'Unebergue, de Varneston et de moult autres grandes et notables seigneuries; belle-nièce de messire Jean de Luxembourg, comte de Ligny, oncle dudit comte de St.-Pol. Et furent les noces faites dedans le chastel de Bohain, auquel lieu furent environ cent chevaliers et escuyers de la famille et amitié des deux parties, sans y avoir nul prince des fleurs de lys, dont icelle comtesse étoit issue moult prochaine. A laquelle feste furent la comtesse de St.-Pol (*), douairière, maire d'icelui comte Loys, et plusieurs de ses en-

(*) Marguerite de Baux.

des comtes de Luxembourg a disparu, ainsi que les vastes salles où la noble châtelaine Mahaut de Rœux faisait de la tapisserie, et où sa fille, Jeanne de Luxembourg, brodait des écharpes d'amour pour le duc de Brabant; la salle d'armes où Jean de Luxembourg racontait à ses chevaliers les brillants épisodes de l'institution de l'ordre de la Toison-d'Or par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, est remplacée par un pressoir. Ces tours, si solidement établies en grès, ces machicoulis si nombreux, ces créneaux gigantesques, ces larges fossés d'un accès si dangereux, tout cela n'a pas empêché la ruine de cette forteresse redoutable.

Elevé à grands frais, le château de Bohain, avec sa ceinture de tours crénelées, ses fossés profonds, son donjon menaçant, sa chapelle, sa galerie des Chevaliers et ses nombreux appartements, montrait, dans son ensemble, la grandeur, la force et la magnificence des œuvres de Louis de Luxembourg, qui fit construire, ou augmenta considérablement les châteaux de Bohain, de Beaurevoir, de Ham, de Guise, de Vendeuil, de Lafère et tous ceux dont il était le seigneur.

Cette place importante, dont la possession était fort enviée, avait été protégée par quatre *Ravelines*, ajoutées sans doute lorsque la science de l'attaque des places fortes eut démontré la nécessité de protéger l'enceinte par des ouvrages en terre, et ses bastions *du Pont du Roi*, *de la Montagne*, *du Tigard* et *des Dames* la faisaient considérer comme une des bonnes forteresses de la frontière.

Le bastion *du Pont du Roi* existe encore; c'est un très-

fans. Le susdit comte de Ligny, comme il fut commune renommée, soutint les frais et dépens d'icelle fête. Si y fut-on servi très abondamment et avec ce y fut faite très joyeuse chère et tous ceulx là estans, en boire, mangiers, danses, joustes et autres esbattemens.

(*Extrait des Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, édition in-folio, vol. II, p. 107.)

haut cavalier, présentant la forme d'un triangle ; il est protégé par un fossé extérieur un peu moins profond que celui qui, par derrière, le sépare du château. C'est du côté de ce bastion que se trouve le *Chêne brûlé*, arbre célèbre dans les siéges de Bohain (1).

Le bastion *de la Montagne*, ou *le Galetas*, masquait l'entrée du fort ; il est aujourd'hui couvert de maisons ; cependant sa forme ancienne est déterminée par deux rues : la rue *de la Montagne-Blanche* et la rue *de l'Entrée-du-Château*.

Le bastion *du Tigard*, situé à la jonction des fossés de la ville avec ceux du fort, du côté de la rue du Tigard, a presque complètement disparu sous des remblais ou des nivellements.

Le bastion *des Dames* a conservé sa forme, et il est aujourd'hui planté d'arbres.

Les fossés actuels présentent encore une ouverture de quarante mètres, et ils ont de douze à quinze mètres de profondeur.

L'ancienne entrée principale, dont on a retrouvé des vestiges en bâtissant (1845) la maison d'un pensionnat tenu par M. Vilmé (1857), se trouvait à droite du chemin par lequel on arrive aujourd'hui dans l'enceinte. On a rencontré, dans les fouilles qui furent faites pour la fondation de la maison de M. Vilmé, un passage souterrain qui conduisait de l'ouvrage avancé nommé *la Montagne*, ou *le Galetas*, dans l'intérieur du château. La porte, protégée par un pont-levis, était placée entre deux tours qui en défendaient les approches.

L'enceinte du château présentait, d'après un ancien plan, une figure irrégulière à peu près hexagone ; elle couvrait, avec les fossés, une surface de trois hectares quatre-vingt-cinq

(1) Le *Chesne Brulé* est un très-gros arbre encore bien vert, quoiqu'il ait été privé de son écorce d'un côté, sans doute par le feu du ciel. Il porte encore bien ses trois siècles.

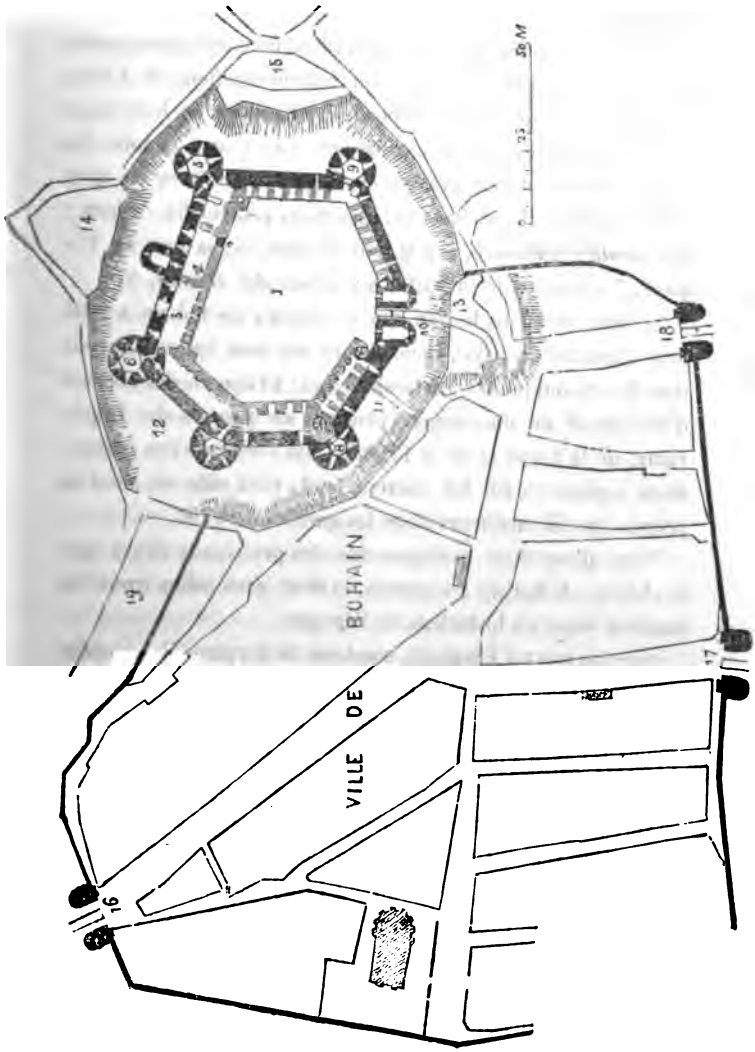


PLAN DE LA VILLE ET DU CHATEAU DE BOHAIN.

ares trente centiares; elle contenait de vastes appartements pour le seigneur et des logements suffisants pour une bonne garnison.

La place, fermée de hautes murailles, nous est représentée, dans l'ancien plan dont nous devons communication à M. Vatin, de Bohain, et que nous donnons ici, flanquée de huit tours à demi enclavées dans les courtines. Ces tours, comme les murs, étaient d'une grande épaisseur et revêtues en grès jusqu'à une certaine hauteur. Les tours principales étaient : la tour *de l'Oubliette*, 5 ; la tour *du Roi*, 6 ; la tour *du Tigard*, 7 ; la tour *de la Ville*, 8 ; la tour *des Dames*, 9.

Si nous étudions le rôle que le château de Bohain a joué dans l'histoire du pays, nous voyons son nom figurer souvent dans les chroniqueurs, particulièrement à l'époque des guerres d'Orléans et de Bourgogne, pendant les guerres des Impériaux, de la Ligue et de la Fronde. Son voisinage des possessions espagnoles lui fut souvent fatal, et la ville eut aussi sa grande part de malheurs dans les guerres de 1793.

Nous allons citer quelques-uns des principaux siéges que le château de Bohain a soutenus, et dont nous avons trouvé la mention dans les historiens de l'époque.

Après la mort d'Elisabeth, comtesse de Vermandois, décédée sans enfants (26 mars 1182), son mari, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, voulut retenir le Vermandois et le Valois, qu'elle lui avait apportés en dot; mais le roi Philippe-Auguste, qui cherchait à saper la puissance de ses grands vassaux, intervint et somma Philippe d'accepter son arbitrage ; le comte de Flandre refusa : ce fut le signal de la guerre. Bientôt le roi repoussa l'armée du comte de Flandre, qui avait fait une invasion dans le Vermandois, la poursuivit et s'empara (1183) des villes de St.-Quentin, Bohain, et de quelques autres places. Ce fut alors que le roi d'Angleterre ménagea un accommodement entre Philippe-Auguste et le comte, et, par un traité

fait à Amiens en 1184, le retour à la couronne du comté de Vermandois fut convenu, mais pour être effectué seulement après le décès de la comtesse Eléonore, sœur d'Elisabeth de Vermandois (1).

Lors de la coalition formée en 1337, contre le roi de France, par Edouard III, roi d'Angleterre, avec l'empereur Louis de Bavière et les comtes de Hainaut, coalition d'où naquit la guerre de *Cent ans*, Edouard débarqua en Flandre, dans l'automne de 1337. L'année suivante (1338), tandis que Philippe VI convoquait ses chevaliers, le roi d'Angleterre s'avança, à la tête d'une armée de quatre-vingt mille hommes, vers la ville de Cambrai, qu'il ne put prendre; puis il ravagea les châteaux d'alentour et prit la ville et le château de Bohain.

Le roi de France ayant appris qu'Edouard menaçait St.-Quentin, dirigea un grand nombre de gens d'armes vers ce point, et bientôt les deux armées se rencontrèrent en Thiérache, près de Buironfosse et de Flamengrie, où elles restèrent tout une journée en présence sans aucun engagement (2). Le roi de France s'abstint, parce qu'en se hasardant au sort d'une bataille, il s'exposait à perdre la fleur de sa noblesse et à laisser ouvertes à l'ennemi les frontières de ses États; et le roi d'Angleterre, parce qu'il comptait assez peu sur une armée composée en grande partie d'étrangers.

Après la surprise du château de Selles, faite en 1479, par le sieur de Foulquerolles qui y introduisit des hommes d'armes appelés secrètement de Douai, les sires de Boussut et Haubourdin entrèrent dans la ville de Cambrai et y établirent une garnison bourguignonne. Ce fait, exécuté en violation des traités, amena une guerre ouverte, et les sires de Boussut et Haubourdin surprirent Crèvecœur, Oisy, Esne, Lesdains,

(1) Colliette, *Hist. du Vermandois*, tome II, p. 383.
(2) Froissart, I^er. livre, éd. in-f^o., p. 47.

Honnecourt, où les sieurs de Raveinstein et Jean de Luxembourg vinrent les joindre. Le succès de leurs armes les porta à s'emparer du château de Bohain, qui passait pour une place très-forte. Les bourgeois avaient livré la ville; dix-huit Français, qui formaient la seule garnison du château, refusèrent de se rendre ; sept furent tués dans l'assaut, les onze autres furent pris et pendus. Jacques de Luxembourg, qui s'était enfermé à Beaurevoir, avait trop peu de monde pour résister, et il fut contraint de traiter. Le capitaine Haubourdin fut laissé, avec cinquante lances bourguignonnes, pour garder le château de Bohain.

Ces conquêtes de l'armée bourguignonne furent enfin arrêtées par Pierre de Rohan, maréchal de Gié, sire d'Esquerdes, qui reprit en peu de jours les châteaux que l'ennemi occupait (1).

Les Anglais ayant fait, en 1523, une excursion dans le Vermandois, s'avancèrent vers Bohain pour en faire le siége. Le gouverneur du château, saisi d'une terreur panique, fit demander à l'ennemi la permission d'évacuer la place. Après sa sortie, les Anglais y mirent une forte garnison et continuèrent leurs courses. Mais La Trémouille, ramassant les troupes de toutes les places qui n'avaient plus à craindre d'être attaquées, se mit à la poursuite de l'ennemi, investit Bohain et fit la garnison anglaise prisonnière.

Pendant les luttes de François Ier. et de Charles-Quint, les Impériaux firent, en 1536, une invasion en Picardie, sous les ordres du comte de Nassau, et ils s'emparèrent de Bohain; mais après une tentative infructueuse sur St.-Quentin, ils vinrent échouer contre Péronne, que défendait le brave Jean Creton d'Estourmel, sire de Vendhuile.

Balagny, l'un des principaux généraux de la Ligue, gouver-

(1) *Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, t. VIII, p. 2.

neur de Cambrai, chercha à s'emparer de St.-Quentin par ruse; mais, n'ayant pas pu réussir, il se rendit maître de Bohain en 1588 (1).

Le parti de la Ligue, après la capitulation de Noyon, en 1593, fit marcher une bande de Wallons et d'Allemands contre le château de Bohain, appartenant alors à François de Bourbon, époux de Marie de Luxembourg. Cette place avait une garnison de six-vingts hommes de pied et vingt cavaliers qui refusèrent de se rendre. Le château essuya les coups d'une forte batterie qui ne fit qu'une petite brèche; mais dès que les assiégés virent que Germanico Strasoldo, Virginio Banca, avec leurs compagnies, et Pagello-Pagelli, se préparaient à l'assaut, et qu'ils eurent appris qu'ils n'avaient à attendre aucun secours de Noyon, ils se rendirent à La Bourlotte, vie et bagues sauves (2).

Lorsque les armées espagnoles entrèrent en Thiérache, en 1636, l'une sous les ordres du prince Thomas de Savoie, l'autre commandée par Jean de Werth et Picolomini, l'ennemi s'empara, vers la fin de juillet, du château de Bohain; mais il ne conserva pas long-temps cette place, non plus que celle de La Capelle, du Câtelet et d'Etreux; une armée française, levée à la hâte, mit un terme aux progrès des Espagnols et aux inquiétudes de la capitale (3). Turenne ouvrit la campagne le 1^er. juin de l'année suivante (1657), par le siége d'Hirson; Bohain, Ribemont et Étreux furent ensuite reconquis. La Capelle fut reprise le 20 septembre, et le Câtelet, seule place qui restait aux Espagnols, rentra au pouvoir des Français après vingt-cinq jours de siége.

Le château de Bohain, qui avait supporté tant de siéges,

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de St.-Quentin. Correspondance, liasse 152.

(2) *Histoire universelle* de M. de Thou, tome VIII, p. 183.

(3) *Histoire de Laon*, par Lelong, p. 491.

était encore presque intact en 1670 ; à cette époque, Pierre Lescot, grand-marteau, conseiller du Roi et maire de Bohain, fit réédifier la nef de l'église avec les débris du château, après un incendie qui eut lieu en 1670. L'enceinte et les tours furent ensuite démolies successivement, et les matériaux emportés par chariots. Cette destruction a été d'autant plus active, que les grès qui entouraient le bas des tours ont été vendus pour être employés au pavage des routes (1).

En 1793, après la prise de Valenciennes, l'ennemi, ayant pénétré dans le Vermandois, s'empara de Bohain qui fut livré au pillage.

L'année suivante (1794), une colonne de l'armée ennemie se porta vers Bohain, qui eut encore beaucoup à souffrir ; les Français, qui n'étaient pas en force, furent obligés de se replier derrière la rivière du Noirieux.

On arrive aujourd'hui sur l'emplacement de l'ancien château de Bohain, au moyen d'un remblai pratiqué dans le fossé, à gauche de l'ancienne entrée. Cette nouvelle entrée a été faite au milieu d'un mur qui paraît avoir appartenu aux courtines de l'ancienne muraille. On trouve, dans l'enceinte, deux vieux puits qui sont maçonnés en grès du haut en bas. Il y en avait autrefois sept pour le service du château.

Non loin du bastion du *Pont-du-Roi*, on rencontre, dans l'intérieur du fort, sous une éminence recouverte par des broussailles, l'entrée d'un ancien souterrain. On y descend, par un escalier de trente marches, sous une voûte moderne dans la partie supérieure et ancienne dans le bas ; arrivé dans le bas, on entre dans une galerie large de 4 mètres et haute de même, bâtie en briques et pierres. Cette galerie se bifurque presque immédiatement, mais les deux nouvelles galeries sont bouchées à peu de distance, et ne présentent, l'une

(1) *Statistique du canton de Bohain*, par M. Piette, p. 29.

que 15 mètres ; l'autre, que 12 mètres de développement. La direction de ces deux galeries peut faire présumer que l'une conduisait vers la porte d'entrée, l'autre vers la tour du Pont-du-Roi, où, suivant la tradition, elle aboutissait, en passant sous les fossés, à une longue distance de là, à une issue cachée dans un endroit épais de la forêt voisine. C'est ainsi que les habitants de certains châteaux communiquaient avec le pays, tandis que l'ennemi les croyait cernés rigoureusement.

La légende raconte que l'on entendait parfois, et de ce côté, durant certaines nuits, des bruits sourds et des voix prodigieuses dans les profondeurs de la terre ; mais la plupart de ces légendes populaires nous paraissent le reflet de souvenirs qui ne sont plus restés bien nets dans la tradition.

Les fossés du fort sont aujourd'hui à sec ; cependant la tradition rapporte qu'il y avait, dans le château de Bohain, une pierre que l'on ôtait lorsqu'on voulait les inonder. Cette tradition, qui peut passer pour un conte aux yeux de ceux qui considèrent la profondeur des puits du château (20 mètres), ne paraît plus invraisemblable à ceux qui ont étudié le niveau de quelques sources des environs de Bohain, et qui savent qu'on trouve, à 2 kilomètres de cette ville, deux fontaines, celle *d'Avillé* et celle *du Charme-Amoureux*, dont le niveau actuel des eaux se trouve à peu près à 7 mètres au-dessus de la place de Bohain. Qu'y aurait-il d'étonnant qu'un conduit souterrain, pratiqué par les anciens seigneurs, eût fait arriver les eaux de ces fontaines dans les fossés du château de Bohain, afin de pouvoir ainsi les inonder à volonté ?

Nous souhaitons que la ville de Bohain, mettant à profit, au point de vue de l'hygiène, les eaux de ces fontaines, dote bientôt ses rues et ses habitants de fontaines publiques.

Une autre légende rapporte encore qu'une dame de Bohain, femme d'un des seigneurs du château, fut surprise, un soir, par quelques jeunes gens indiscrets de la ville, lorsqu'elle pre-

nait un bain dans les fossés du château. Cette dame, alarmée de tant de hardiesse, s'écria, dans un transport d'indignation : *Bohain! Bohain! tu périras par le feu et par l'eau!* Cette prédiction ne s'est heureusement pas encore accomplie, et nous espérons bien que la dame, aussi bonne que jolie, ne fera pas payer à toute une ville la faute de quelques jeunes étourdis. Ce qui prouverait qu'elle a pardonné, c'est que la ville de Bohain, qui n'avait, en 1837, que 2,933 habitants, en compte maintenant 4,300.

L'enceinte de l'ancienne ville de Bohain se reconnaît encore assez bien aujourd'hui pour pouvoir en suivre le contour, qui venait aboutir de deux côtés aux fossés du château à l'ombre duquel le bourg s'était pour ainsi dire formé. La ville avait trois portes : *la porte de Guise*, au bout de la rue du Château, à l'endroit où commence la rue du Wé, qu'on prononce dans le pays *Schué ;*

La *porte St.-Quentin*, qui se trouvait au bout de la rue *St.-Antoine ;* elle montrait encore, avant 1850, son entrée, son pont, et l'une des deux tours (celle à droite en entrant, T) qui en défendaient l'accès ;

La *porte de Cambrai*, placée au bout de la *rue de Cambrai*, à l'endroit où commence la *rue Lescot.*

Quant à l'entrée actuelle, pratiquée au bout de la *rue de l'Église*, elle a été ouverte depuis l'établissement du chemin de fer (1856), afin de mettre Bohain en communication directe avec la gare.

On peut suivre le périmètre de l'ancienne ville que nous avons tracé sur le plan ; la muraille partait des fossés du château près le bastion *du Tigard ;* puis, après avoir côtoyé la *rue Lescot*, arrivait à la porte de Cambrai ; de là, par un angle, le mur aboutissait au cimetière de la commune, dont la partie haute appartenait à l'ancienne ville de Bohain, et la partie basse au fossé de la ville ; l'enceinte passait ensuite

entre la *rue du Cordon-Bleu*, qui, avec les maisons qui y ont leur façade, faisait partie du fossé, et la *rue du Mont-Frappé*, dont les maisons appartenaient à la ville; là, nous retrouvons l'ancien fossé d'enceinte, qui sert aujourd'hui de fossé d'égout, et nous le suivons jusqu'à la porte St.-Quentin, puis de cette porte à celle de Guise. A partir de cette dernière entrée, l'ancienne muraille de la ville de Bohain traversait, par un angle, les jardins des maisons situées entre la *rue du Château* et la *ruelle des Souvenirs*, et aboutissait au fossé du château contre le bastion de la Montagne, qui était enfermé dans la ville.

La ville de Bohain portait pour armes : *de gueules à la lettre B d'or* surmontée d'une couronne de même. — Son surnom était : *Bohain la Frontière.*

Les dépendances de Bohain sont : *les Ramettes*, *Rétheuil*, *la vallée Guyot*, *la vallée Harard*, *le Petit-Archies.*

Les lieux dits remarquables du territoire sont : *la Vallée-des-Étangs*, *le Bois-du-Carme*, *les Trois-Pucelles*, *le Charme-Amoureux*, *le Trésor*, *la Fontaine-à-Dolaine*, *la Fontaine-d'Avillé* et *la Fontaine-aux-Brennes.* On conserve dans le pays les traditions plus ou moins merveilleuses qui se rattachent à ces lieux.

Nous ne terminerons pas cette revue des souvenirs historiques qui se rattachent à la noble demeure de tant de grands personnages, sans parler de l'un des plus illustres enfants de la ville de Bohain, Louis Braillon, médecin de la cour de François Ier. L'historien Claude Emmeré, qui était presque contemporain de Braillon, le cite, avec de grands éloges, dans son ouvrage *Augusta Veromanduorum*, p. 341.

Doué d'une grande aptitude pour les sciences, Braillon, après avoir fait de brillantes études humanitaires, parut avec éclat au milieu des maîtres les plus habiles de l'Université de Paris, et bientôt il se distingua dans une chaire de profes-

seur qui lui fut accordée. Vers les premières années du XVI^e. siècle, il s'adonna à l'étude de la médecine. Son activité, son intelligence et ses dispositions naturelles lui rendirent facile la nouvelle route qu'il s'était choisie ; car il fut nommé professeur de la Faculté de Médecine en 1510. L'École de Médecine avait alors de brillants sujets : Jean de Ruel, Michel de Cologne, Jean Loysel et Jérôme Copeau.

Louis Braillon, qui possédait toutes les qualités nécessaires à un médecin, un jugement prompt et sûr, avec de vastes connaissances, fut bientôt appelé à la cour, où il devint médecin de François I^er. avec les docteurs Louis Bourgeois et Gabriel Milon, qui passaient alors pour de très-savants et très-habiles médecins.

Comme appendice de cette étude, nous donnons ici, aussi complète que possible, la liste des seigneurs de Bohain.

## SEIGNEURS DE BOHAIN.

Les seigneurs de Bohain étaient, à leur origine, du nombre de ces hauts barons qui pouvaient passer pour des souverains.

Les noms des seigneurs de Bohain sont restés inconnus jusqu'à :

1058. *Réginald* ou *Renauld de Bohain*, qui apposait son seing à une charte de 1058, passée à Cambrai, par Henry I^er., en faveur du monastère de Hasnon (1).

1087. *Widon de Bohain* est présent à une charte donnée, en 1087, par Gérard de Cambrai à l'abbaye de St.-Aubert.

1120. *Gilles de Saint-Aubert*, sénéchal du Hainaut, fait bâtir une résidence à Bohain vers 1120.

(1) Le Carpentier, *Preuves de l'hist. de Cambrai*, partie IV, p. 7.

1130-1187. *Reinier*, seigneur de Fonsomme et sénéchal de Vermandois, rend, en 1130, sa terre fief mouvant de l'abbaye de Vermand. Il mourut en 1187, sans postérité (1).

1187-1223. *Gérard de Saint-Aubert* fait entrer, par achat, dans ses mains, la châtellenie de Bohain. Il épousa : 1°. Melessende, avant 1180 ; 2°. Marie de Coulans, avant 1223, et mourut en 1223 sans postérité.

1224. *Reinier*, dit *de Bocmont*, obtint en 1223 ce domaine par succession du chef de sa femme Yolande de Saint-Aubert, sœur consanguine de Gérard de Saint-Aubert, seigneur précédent. Il s'avoua l'homme de l'abbé de Vermand, en 1224 (2), et vendit cette seigneurie à Gauthier II d'Avesnes, la même année.

1226. *Gauthier II d'Avesnes*, seigneur de Bohain, par acquisition, rendit hommage, après de longs démêlés, à l'abbé de Vermand, en 1226. Il assista au sacre de saint Louis, à Reims, vers la fin de 1226 (3). Il épousa Marguerite de Champagne, fille de Thibaud, comte de Blois, dont il eut une fille, Marie d'Avesnes, qui transporta la seigneurie de Bohain dans la maison de Châtillon.

1236. *Marie d'Avesnes*, dame de Bohain, de Guise, d'Avesnes et de Blois, fille et unique héritière de Gauthier II, épousa, vers 1225, Hugues de Châtillon, premier du nom, comte de Saint-Pol. Ce vaillant seigneur partit, en 1248, avec le roi saint Louis, pour la croisade, et fut tué, le 9 avril de la même année, d'un coup de pierre qu'il reçut devant Avignon, au siége que le roi y mit en passant.

Marie d'Avesnes était morte avant son mari, en 1241 (4);

(1) Piette, *Statistique du canton de Bohain*, p. 27.

(2) *Hist. du Vermandois, Pièces just.*, par Colliette, tome II, p. 274.

(3) *Hist. de Guise*, par l'abbé Pécheur, tome I, p. 196.

(4) Id., *Ibid.*, p. 206.

avec elle finit la maison d'Avesnes. Son corps fut inhumé dans l'abbaye de Pont-aux-Dames, où l'on voyait autrefois sa tombe en pierre, sans épitaphe, mais décorée d'une statue.

Hugues de Châtillon laissa, de son mariage avec Marie d'Avesnes, entre autres : Guy de Châtillon et Hugues de Châtillon.

1253. *Guy de Châtillon*, fils de Marie d'Avesnes et de Hugues de Châtillon, épousa Mahaut de Brabant, veuve de Robert de France, tué à Mansoure, en 1250. Il fournit, en qualité de châtelain, le dénombrement du fief de Bohain en 1253 (1), et mourut le 12 mars 1289. Son corps fut inhumé dans la nef de l'église de Cercamp, où un magnifique mausolée lui fut élevé (2).

Un châtelain de Bohain, *Hellin*, est nommé, dans une donation faite, en 1255, par Pierons Sohiers, gouverneur du comté d'Artois, à l'abbaye de Honnecourt (3).

1268. *Jean de Châtillon*, comte de Blois, de Chartres, seigneur d'Avesnes, fils de Hugues de Châtillon et de Marie d'Avesnes, était seigneur de Bohain dès 1268 ; il avait épousé, en 1254, Alix de Bretagne, fille de Jean Ier. dit le Roux, duc de Bretagne. Affecté, en 1268, d'une grave maladie, Jean de Châtillon fit son testament, dans lequel il n'oublia pas *la maladrerie* de Bohain. Toutefois ce testament n'eut pas d'effet immédiat ; car ce seigneur guérit de sa maladie et ne mourut que le 29 juin 1279. Jean de Châtillon reçut, du roi de France Philippe III, une très-grande marque de confiance. Il fut choisi, parmi les princes et seigneurs, pour tuteur des enfants de France sous Pierre

(1) *Hist. du Vermandois*, par Colliette, tome II, p. 228.

(2) *Hist. de la Maison de Châtillon*, par Duchesne, p. 124.

(3) *Preuves de l'hist. de Cambrai*, par Le Carpentier, partie IV, p. 29.

de France, frère du roi (Ordonnance de décembre 1271).

Il ne laissa, de son mariage avec Alix de Bretagne, qu'une fille, nommée Jeanne de Châtillon. Le sceau de Jean de Châtillon, de forme ronde, représente ce seigneur monté sur un cheval lancé au galop; sa tête est couverte d'un casque fermé; il tient de la main droite une épée, et porte suspendu au cou un écu aux armes de Châtillon : *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or.* On lit autour : † S. IOHIS DE CASTELLIONE COMITIS BLESENCIS DNI DAVESNIS. Le contre-scel paraît présenter les armes des anciens comtes de Blois de la maison de Champagne. On lit autour : † SIGILLUM SECRETI MEI.

Le sceau de sa femme, Alix de Bretagne, est de forme ovale; il représente la châtelaine debout, vêtue d'une longue robe, à corsage en pointe; elle porte le manteau et le voile; la main droite présente une fleur de lis. On lit autour : † S. ALICIÆ COMITISSE BLESENCIS DNE DAVESNIS. Le contre-scel, de forme ronde, porte les armes de Dreux : *échiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules, au franc canton de Bretagne.* On lit autour : † SIGILLUM SECRETI MEI.

1279. *Jeanne de Châtillon,* dame d'Avesnes, fut accordée en février 1263, à l'âge de neuf ans, et mariée en 1272, à Pierre de France, comte d'Alençon et du Perche, fils puîné du roi saint Louis, duquel étant demeurée veuve en 1283 (1), elle passa ses jours en viduité, et, n'ayant pas laissé d'héritiers, elle transporta sa seigneurie de Bohain, en 1289, à Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, son cousin, en échange de neuf mille livres de rentes sur le Temple, à Paris (2). Elle fit son testament en 1291, et mourut le

(1) *Hist. des Grands Officiers*, par Anselme, p. 321, E.
(2) *Annales de Hainaut*, p. 202.

29 janvier de la même année (1), âgée de 38 ans. Le sceau de Jeanne de Châtillon, appendu à son testament, est de forme ovale ; il représente cette dame, debout, vêtue d'une longue robe, avec manteau et voile ; elle tient une fleur de lis dans la main droite. Aux colonnes de la niche sous laquelle elle est placée sont appendus deux écus : *à dextre, semé de France, à la bordure de gueules ; à senestre aux armes de la maison de Châtillon.* On lit autour : S. ✝ IOHENNE ALENCON BLESEN COMITISSE DNE DAVESNE. Le contre-scel représente un écusson mi-partie de fleurs de lis et des armes de Châtillon, avec autour ces mots : S. IOHENNE COMITIS BLESEN (2).

1289-1303. *Hugues* ou *Huès de Châtillon*, comte de Saint-Pol, grand-bouteiller de France, devint seigneur de Bohain, en 1289, par transport de sa cousine Jeanne de Châtillon. Il céda, par accommodement passé à Boulogne en 1292, la seigneurie de Bohain, comprise dans le comté de St.-Pol, à son frère Guy de Châtillon III. Il avait épousé, en 1287, Béatrix de Flandre. Il fit son testament en 1299 (3), et mourut en 1303 ou 1305.

1305. *Guy de Châtillon III*, son frère, comte de Saint-Pol, seigneur de Bohain par délaissement de Hugues de Châtillon, épousa, en 1292, Marie de Bretagne. Il eut plusieurs enfants, entre autres, Jean de Châtillon. Il paraîtrait, d'un accord touchant le fief de Bohain, passé le 20 mars 1318, entre le comte et la comtesse de Saint-Pol et Jean de Châtillon, que Hugues de Châtillon avait excepté la châtellenie de Bohain dans l'acte de 1300 (4). Ce seigneur, accusé

(1) *Hist. de la Maison de Châtillon*, par Duchesne, p. 119.

(2) Id., *Preuves de l'hist. de la Maison de Châtillon*, par Duchesne, p. 82.

(3) Id., *Ibid.*, p. 92.

(4) Anselme, *Hist. des Grands Officiers*, p. 343, E.

d'avoir tourné le dos à la journée de Courtray, prit une glorieuse revanche à la bataille de Mons-en-Puelle (1304). Ceux qui l'avaient blâmé lui attribuèrent le principal honneur de cette victoire, et surtout d'avoir sauvé les jours du roi, jeté bas de cheval au milieu de la mêlée. Il mourut, suivant Duchesne, en 1317, et fut enterré avec sa femme dans l'église de l'abbaye de Cercamp, où des statues furent élevées sur leurs tombeaux. Guy de Châtillon III jouissait du droit de battre monnaie. L'empreinte de sa monnaie est une croix avec une fleur de lis à chaque bras, avec autour ces mots : GUIDO COMES. Revers : Une gerbe d'avoine, ancien emblème des comtes de Saint-Pol, avec ces mots dans le contour : MONETAS. PAULI (1).

*Jean de Châtillon*, fils de Guy de Châtillon III et de Marie de Bretagne, prêta hommage à l'abbé de Vermand, comme seigneur de Bohain, en 1339 (2). Marié à Jeanne de Fiennes, issue des anciens comtes de Boulogne ; il mourut en 1341. Sa veuve prêta hommage pour son fils, en 1343 (3). Elle se remaria, en 1344, avec Jean de Landas et de Bouvignies.

*Guy de Châtillon IV*, fils de Jean de Châtillon, appelé par Froissart *le jeune comte de Saint-Pol*, accompagna Robert de Fiennes, connétable de France, dans les guerres qui eurent lieu durant la captivité du roi Jean en Angleterre ; puis il alla, avec les plus grands seigneurs du royaume, se constituer prisonnier pour procurer la liberté du roi de France. Il mourut en otage en Angleterre, en 1360, n'ayant pas eu d'enfants de Jeanne de Luxembourg-Ligny, sa femme.

*Mahaut* ou *Mathilde de Châtillon* devint dame de Bohain,

(1) Duchesne, *Hist. de la Maison de Châtillon*, liv. VI, p. 279.

(2) Bibliothèque de l'Arsenal, *Ms. communiqué par M. Vatin.*

(3) Colliette, *Hist. du Vermandois*, tome II, p. 228.

comme sœur et héritière de Guy IV; elle épousa en 1350 (1) Guy de Luxembourg, créé comte de Ligny en 1267. Ce seigneur fut donné en otage du roi Jean, avec son père, pour la ville de Lille (2); il fut tué le 22 août 1371, à la bataille de Bastvillet. Mathilde resta veuve et mère de quatre enfants mineurs, entre autres : Waleran de Luxembourg, qui devint seigneur de Bohain, et Jean de Luxembourg, qui eut la seigneurie de Beaurevoir. Elle mourut en 1378.

*Waleran de Luxembourg*, seigneur de Bohain, châtelain de Lille, grand bouteiller de France, prêta hommage en 1381 à l'abbaye de Vermand. Il donnait quittance, le 9 juillet 1382, en présence de son Conseil, en son castel de Bohain, à Hannotin Pielcorne (3). Il fut marié deux fois : 1°. à Mahaut de Rœux, dont il eut une fille, Jeanne de Luxembourg; 2°. à Bonne de Bar, le 17 mai 1393, dont il n'eut pas d'enfants.

Ce Waleran de Luxembourg partait, en 1414, à la tête de 600 lances, de son château de Bohain, pour aller à Laon. Il mourut en 1415 (4) et fut enterré dans l'église de Cambrai (5).

*Jeanne de Luxembourg*, fille et héritière de Waleran de Luxembourg, dame de Bohain, épousa à Arras, à la mi-avril 1402, Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers et de Réthel, qui fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415.

Ils eurent deux fils : Jean de Bourgogne, mort en 1425; et Philippe de Bourgogne, mort en 1430, à Louvain, à

(1) Anselme, *Hist. des Grands Officiers*, p. 1343, C.

(2) *Histoire de la ville de Lille*, par V. Derode, t. Ier., p. 247.

(3) Le Carpentier, p. 51 de l'*Hist. de Cambrai*, part. IV.

(4) *Histoire de Charles VI*, par Jean Lefèvre de Saint-Remi, c. XLVIII.

(5) *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, par M. Le Glay, p. 94.

26 ans, après une longue maladie. Jeanne de Luxembourg mourut en 1407 (1)

*Philippe de Bourgogne*, fils de Waleran de Luxembourg, fit hommage à l'abbé de Vermand en 1415, comme héritier de son père; mais, étant mort sans postérité le 4 août 1430, un partage fut fait la même année entre Pierre et Jean de Luxembourg, et la seigneurie de Bohain (2) échut à Jean de Luxembourg, deuxième fils de Jean de Luxembourg et de Marguerite d'Enghien.

*Jean de Luxembourg* présenta le dénombrement de sa terre de Bohain à l'abbé de Vermand, en 1431 (3). Il avait épousé, le 23 octobre 1418, Jeanne de Béthune, veuve de Robert de Bar, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Il n'eut pas d'enfants de cette veuve. Jean de Luxembourg livra aux Bourguignons, en 1430, Jeanne-d'Arc, sa prisonnière; il habitait souvent Bohain, et c'est de cette résidence qu'il data, en 1439, ses lettres qu'il envoya aux chevaliers de la Toison-d'Or. Il mourut au château de Guise en 1440. Son corps fut transporté à Cambrai, et enterré dans l'église N.-D. de Cambrai, près de celui de Waleran de Luxembourg.

La seigneurie de Bohain échut, après sa mort, à son neveu, Louis de Luxembourg, fils de Pierre de Luxembourg et de Marguerite de Baux.

*Louis de Luxembourg*, connétable de France, aîné des fils de Pierre de Luxembourg et de Marguerite de Baux, se maria au château de Bohain, le 16 juillet 1435, avec Jeanne de Bar. Louis de Luxembourg reçut, le 5 octobre 1465, du roi Louis XI, l'épée de connétable, avec 2,400 livres de

(1) Le Carpentier, *Hist. de Cambrai*, 3^e. partie, p. 866.

(2) Monstrelet, 2^e. vol., p. 69.

(3) Colliette, *Hist. du Vermandois*, tome II, p. 229.

pension, partie du gouvernement de l'Ile-de-France et de la Picardie ; plus tard, en 1469, le collier de l'ordre de Saint-Michel, qui venait d'être institué. Mais toute cette fortune ne servit qu'à rendre sa chute plus profonde. Victime de la lutte de vénalité et de corruption qui s'établit entre Louis XI et le duc de Bourgogne, Louis de Luxembourg ne fut plus qu'un arbre battu par des vents contraires qui, néanmoins, s'accordèrent pour le renverser. Par un traité conclu à Vervins, le 13 septembre 1475, entre Louis XI et le duc de Bourgogne, les places de St.-Quentin, Bohain et Beaurevoir furent le prix de l'extradition de Louis de Luxembourg que Charles remit au roi Louis XI. Il fut décapité le 19 décembre 1475, à l'âge de 57 ans.

Bohain ne resta pas long-temps dans les mains du duc de Bourgogne ; cette seigneurie fut confisquée par Louis XI (mars 1476) et donnée à Pierre de Rohan, de Gié, duc de Nemours, avec révocation du don que le roi pouvait en avoir fait, en février 1476, à Charles de Bourgogne (1).

Marie et Françoise, filles et héritières de Pierre de Luxembourg (fils de Louis de Luxembourg, décapité), rentrèrent cependant dans la possession de leurs biens, mais successivement, après de longs efforts. La déclaration ne fut homologuée que le 10 février 1488, à cause de l'opposition de ceux qui jouissaient de ces biens.

*Marie de Luxembourg* eut dans sa part le château de Bohain ; elle épousa Jacques de Savoie, comte de Romont, celui-là même qui avait donné le premier assaut aux murs de Morat, ce qui ne l'empêcha pas de finir ses jours au château de Ham le 30 janvier 1486.

Jacques de Savoie fut inhumé, près du grand-autel, dans l'église N.-D. de Ham, où l'on voyait encore son tombeau

(1) Registres du Parlement, f°. 51.

en 1634. Suivant Dubuisson (*Voyage en France*), c'était un tombeau de pierre blanche sur lequel était représenté le comte de Romont, priant à genoux, vêtu d'une longue robe, avec le collier de la Toison-d'Or au cou. On y lisait l'inscription suivante :

Cy gist très haut et très puissant prince Mg^r. Jacques de Savoye, comte de Romont, S. du pais de Vaux, qui avait épousé Mad^e. Marie de Luxembourg, comtesse de St.-Pol de ce lieu. Le dict S. trespassa en son châu de ceste ville le XXX^e. jour de janvier l'an M CCCC IIIII xx VI.

Marie se remaria en deuxièmes noces, à Ham, le 8 septembre 1487, avec François de Bourbon. Ce seigneur prêta hommage entre les mains de l'abbé de Vermand le 15 septembre 1491 ; l'acte fut passé à Lafère. Il mourut fort jeune, après avoir combattu à Fornoue. Philippe de Commines dit que ce fut dommage, car il était beau personnage, jeune et sage.

Demeurée veuve en 1495, par le décès, en Piémont, de François de Bourbon, elle ne se remaria plus, quoique jeune : elle jouit de la châtellenie de Bohain jusqu'en 1589. Après sa mort (1^er. avril 1546), Bohain passa dans la maison de Bourbon-Vendôme.

*Antoine de Bourbon* recueillit, par un traité passé avec Marie de Luxembourg, le 17 octobre 1539, la seigneurie de Bohain, comme héritier de Charles de Bourbon, son père, décédé le 25 mars 1537, héritier lui-même de sa mère, Marie de Luxembourg. Il porta le titre de duc de Vendôme, puis celui de roi de Navarre, en 1555. Il avait épousé, en 1548, Jeanne d'Albret, et mourut le 17 novembre 1562, des suites d'un coup de mousquet qu'il reçut à l'épaule gauche, au siége de Rouen.

*Henri IV*, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Al-

bret, réunit la seigneurie de Bohain à la couronne de France, dont il devint roi.

Ce monarque, contraint, par les besoins de l'État, de donner en gage la seigneurie de Bohain, l'engagea à Jean Alexandre de Montluc, seigneur de Balagny, maréchal de France.

Elle passa, vers 1600, par engagement de la fille de Jean de Montluc, épouse de Renée Aux Épaules, dans la famille de Mailly, marquisat de Nesle, puis dans celle de Rambures, et fit retour à la couronne.

Louis XIV la revendit et l'aliéna au marquis de Nesle, les 22 avril et 10 octobre 1702 (quittance du Trésor du 30 juin 1703), et l'érigea en comté l'année suivante; elle était encore en la possession de cette famille au moment de la Révolution.

Le château de Bohain fut vendu, en 1793, comme bien national, à un nommé Delassus, surnommé, dans le pays, Robespierre, et revendu par lui, vers 1825, à M. Demarolle (Louis-Marie), de Bohain, qui en est aujourd'hui le propriétaire (1).

(1) Des fouilles pratiquées, en 1846, sur l'emplacement dit le *Logement du Gouverneur*, au point 8 du plan, ont fait retrouver quatre beaux celliers, communiquant de plain-pied les uns avec les autres. On a aussi retrouvé, dans un des puits du château, deux chambres de pièces de canon en fer forgé. Celle que nous avons vue, chez M. Demarolle, porte 0 m. 52 c. de longueur sur 0 m. 16 c. de diamètre; l'âme a 0 m. 6 c. de diamètre; l'épaisseur des parois est de 0 m. 5 c.; l'épaisseur de la culasse, de 0 m. 10 c. Une énorme anse en fer forgé, attachée au corps de la chambre par deux cercles en fer permettait de l'isoler du cylindre creux servant à diriger le projectile. La chambre, après avoir été chargée de poudre, était emboîtée contre le cylindre du tube auquel elle servait de culasse; elle était maintenue contre le tube au moyen d'une forte clavette en fer. On mettait le feu à la lumière placée sur le côté au moyen d'une corde d'étoupe qui, une fois allumée, se consumait lentement.

On rencontre aussi, partout dans Bohain, ces énormes boulets en grès, dits *de rempart*, d'un diamètre d'au moins 0 m. 50 c.

Le Congrès entend ensuite les communications suivantes :

## NOTE SUR UN FRAGMENT DE CHAPITEAU ROMAN TROUVÉ A CAMBRAI,

PAR M. AD. BRUYELLE.

Notre honorable collègue, M. Houzé, nous ayant informé qu'un fragment de chapiteau fort ancien venait d'être découvert à 15 mètres environ du sol, dans une excavation formée par un éboulement survenu à la grande brasserie cambrésienne établie sur l'emplacement de l'ancien hôpital de St.-Jacques-le-Mineur, nous nous sommes rendu sur les lieux, accompagné de M. Houzé et de M. Wilbert, président de notre Société.

Quoique fortement détériorée, nous avons pu aisément reconnaître que cette pierre avait dû faire partie d'un édifice de l'ère romane secondaire (XI^e. siècle environ). Cette fois encore, M. Durieux, notre infatigable collègue, a bien voulu prêter le concours de son talent pour prendre le dessin exact de ce morceau d'architecture, dessin que nous allons mettre sous vos yeux.

Il représente deux Harpies à corps d'oiseau, pieds armés de griffes, cou surmonté de têtes de femmes. Les deux monstres sont adossés et les ailes croisées. Aux deux côtés sont des ornements végétaux dont un des côtés fruste et brisé. La pierre présente en longueur 40 centimètres et 25 en hauteur.

L'endroit où reposait ce chapiteau, tout contigu aux fondations de l'ancienne chapelle de St.-Jacques-le-Mineur, nous avait tout d'abord fait penser à l'existence d'une construction romane autrefois en ce lieu. Nous avons renoncé à cette supposition, en considérant que le premier établissement de l'hôpital St.-Jacques-le-Mineur ne remontait pas au-delà du XIII^e. siècle (1231); et encore, dès son origine, cette pieuse

institution fut-elle trop minime pour posséder aucun édifice ornementé.

On doit donc présumer que le fragment de chapiteau qui nous occupe n'a dû être apporté qu'avec d'autres matériaux de remblai, pour combler une excavation inopinément ouverte et telle qu'il s'en est récemment présenté.

Ce chapiteau appartenait incontestablement à un édifice de l'ère romane. Lequel? Au XI^e. siècle, et antérieurement, Cambrai possédait plusieurs monuments importants, entre autres, la Maison de Paix, les églises de Notre-Dame, de Ste.-Croix, de St.-Martin, de St.-Vaast, de St.-Georges, de la Madeleine, de St-Géry, au mont des Bœufs, etc.

Nous terminerons en émettant le vœu que le propriétaire de cette trouvaille archéologique veuille bien s'en dessaisir en faveur du musée de Cambrai. Ce fragment d'architecture romane, à peu près le seul que nous connaissions en cette ville et qui rappelle le style de l'église d'Honnecourt, a sa place marquée auprès des débris artistiques tirés de notre antique métropole.

## DÉCOUVERTE D'OBJETS GALLO-ROMAINS.

Le 5 novembre 1857, M. Lefebvre, secrétaire-général de la Société d'émulation de Cambrai, a parlé ainsi de cette découverte faite non loin de l'abside de l'ancienne église métropolitaine dans la maison de M. Bricout-Molet, négociant.

Outre des débris de tuiles romaines et de poteries, diverses de pâte et de forme, on a trouvé plusieurs tombeaux recélant des ossements. Près de l'un d'eux se trouvait environ un hectolitre de blé carbonisé, probablement dans un incendie qui a laissé beaucoup d'autres traces non équivoques. On a pu constater aussi les premières assises d'un aqueduc romain se prolongeant au-delà du périmètre de la maison. On a, en

outre, recueilli des monnaies de bronze et de potin aux types de Septime-Sévère, Gordien, etc. Les deux pièces capitales de ce trésor archéologique sont : 1°. une chevalière romaine,

dont le chaton est une intaille sur pierre bleue qui doit représenter un esclave jardinier ; 2°. un peigne à double rangée de dents qui ne mesure pas moins de 2 décimètres sur 50 millimètres environ de largeur.

Cette communication a motivé des observations diverses. Pour arriver à tirer parti de la découverte qu'elle a pour objet, un membre a proposé de faire continuer les fouilles, dans l'espoir d'arriver à des résultats plus complets, de nature à jeter du jour sur une époque assez obscure de l'histoire de Cambrai, M. Lefebvre a ajouté que M. Bricout, qui a chargé la Société d'émulation d'offrir les divers objets trouvés au musée de la ville et qui s'est prêté avec une obligeance extrême aux demandes de renseignements qu'on lui a adressées, n'hésiterait pas à laisser fouiller de nouveau son jardin.

Une commission a été chargée, en conséquence, de demander à ce sujet une subvention que l'Administration municipale a fixée à 200 fr. En attendant qu'une occasion se présente d'utiliser complètement cette ressource, ce qui ne pourra avoir lieu que sur des indices plus sérieux que ceux qui lui ont été donnés, la Société d'émulation en a appliqué une partie aux fouilles qui ont été faites au moment de la réunion du Congrès à l'extrémité opposée de l'église métropolitaine, et qui auront, sans doute, ultérieurement pour résultat d'établir qu'on avait élevé en cet endroit, à une distance très-

rapprochée de l'un des bras de l'Escaut, le mur d'enceinte de la ville à l'époque où les Romains l'habitaient.

Conformément à l'usage suivi par la Société française d'encourager, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, les tentatives archéologiques qui ont eu pour résultat le progrès, M. de Caumont décerne à M. de Try, maître de chapelle de la métropole, une médaille constatant le soin qu'il a pris d'étudier les œuvres de ses prédécesseurs et de les faire apprécier en en confiant l'exécution aux enfants qu'il est chargé d'instruire.

Cette manifestation est accueillie par d'unanimes applaudissements.

M. de Caumont déclare ensuite que la Société française admet au nombre de ses membres M. Wilbert, secrétaire général du Congrès, et M. l'architecte de Baralle, à qui l'arrondissement de Cambrai doit plusieurs de ses églises et de ses maisons d'école.

Appelée à se prononcer sur le choix des villes où le Congrès archéologique pourra tenir ses premières sessions, l'Assemblée s'accorde à désigner Reims et Dunkerque, et décide que ceux de ses membres qui en auront le loisir se réuniront à Reims en 1859, et à Dunkerque en 1860.

M. de Caumont exprime le regret de n'avoir pas vu arriver à Cambrai les rapports de MM. les Inspecteurs-divisionnaires, sur l'état des monuments de leur circonscription.

M. le comte d'Héricourt rappelle, à ce sujet, qu'il a fait à la Société française une demande de subvention pour la restauration de l'église d'Ablain-St.-Nazaire et, sur la proposition de M. de Caumont, l'Assemblée décide qu'une somme de 200 fr. sera affectée à ce travail.

Les subventions suivantes sont en même temps accordées, savoir :

100 fr., à la demande de M. Cousin, pour la restauration de l'église St.-Eloi de Dunkerque. M. Cousin communique, à ce sujet, à l'Assemblée le dessin d'une chapelle de cette église (celle du Sacré-Cœur), qui doit être exécutée d'après les idées du Père Martin, et quelques observations de détail étant présentées par différents membres, il en prend note pour les mettre à profit.

40 fr., à la demande de M. l'abbé de Cordes, curé de Bures, département de la Seine-Inférieure, pour la restauration du couvercle des fonts baptismaux de son église. M. de Cordes estime le travail à faire à 200 fr. : il a reçu 150 fr., en attend 10 encore, et pense que 40 fr. pourront lui suffire.

100 fr., à la demande de. . . . . pour la restauration d'une peinture murale de l'église de Douanaise, département de l'Indre.

Et 200 fr., à la demande de M. Wilbert, pour l'établissement, dans la cour de la bibliothèque communale de Cambrai, d'un auvent destiné à mettre à l'abri des intempéries des saisons les pierres tumulaires qui y sont aujourd'hui couchées, et que l'on doit relever pour les placer contre les murs d'enceinte.

Ces pierres, dit M. Wilbert, ont été décrites dans le 2e. volume du *Bulletin* de la Commission historique du département qui a reconnu leur intérêt et leur importance, et les membres du Congrès qui les ont visitées, ont particulièrement remarqué la pierre qui a pour inscription ces trois lignes :

D. O. M.
AQUI YAGE SEPULTADO DON
LUIS DE LARA LADRON DE. . . . .

« *A Dieu tout-puissant et très-grand.*
« *Cy gît enseveli don Luis de Lara ladron de.* . . (1).

(1) Cette pierre est couverte d'ornements parmi lesquels on remarque,

La table du monument de Pierre d'Ailly, docteur en théologie et évêque de Cambrai, qui se démit en 1411 ; la pierre de Gauthier, ou Watier de Beauvoir, prévôt de l'église métropolitaine de la même ville, qui mourut en 1401, et celle du tombeau de Jehans Danians, qui mourut au mois de février de l'an 1408.

La séance est levée à une heure et, après avoir demandé aux membres étrangers de laisser à la Société d'émulation leur signature comme un souvenir, M. Wilbert leur exprime, au nom de cette Société, l'espoir de les revoir le même jour, à cinq heures, au banquet d'adieu qu'elle leur offre, au nom du Conseil municipal.

*Le Secrétaire,*

Alc. WILBERT.

d'un côté, le tube d'un canon, deux arquebuses avec leur fourchette; un bois de lance et un pulvérin suspendu; de l'autre, un tambour, deux trompettes avec leur bannière, un bois de lance et une courte épée. L'écu qu'elle porte, est divisé perpendiculairement en deux parties dans lesquelles on voit, à gauche, deux chaudières qui, fascées de sable, ou couvertes de lignes croisées, ont, l'une et l'autre, huit serpents issant des deux côtés de leur anse, et à droite, une bande qui la traverse de haut en bas et de droite à gauche. Cette bande est couverte de quatre fleurs de lis renversées et porte en haut et en bas cinq cœurs ainsi disposés : deux, deux et un.

# LISTE

## DES MEMBRES QUI ONT ADHÉRÉ A LA TENUE DU CONGRÈS DE CAMBRAI.

MM. ANSELIN, propriétaire, à Cambrai.
ASSELIN, juge, id.
ASSELIN (Jules), propriétaire, id.
BAISIER, principal du Collége, id.
BANSE, vétérinaire, id.
BARALLE (A. de), membre de la Société d'émulation, id.
BARALLE (H. de), architecte diocésain, id.
BASQUIN, notaire, id.
BAUMARD, commandant de place, id.
BAUTISTA, banquier, id.
BEAUMONT (de), président du Comice agricole, membre de la Société d'émulation, id.
BEAUMONT (Henri de), id., id.
BÉDOREZ, maître de pension, id.
BELLAND, conservateur des hypothèques, id.
BERGER père, membre de la Société d'émulation, id.
BERGER (Abel), id., id.
BERNARD (l'abbé), vicaire-général, id.
BERTRAND-COURTIN, conseiller municipal, id.
BOITTELLE, conseiller municipal, id.
BOITTELLE (Edouard), banquier, id.
BONIFACE, sous-directeur de la Maîtrise, id.
BOUCHER, membre de la Société d'émulation, id.
BOULANGER (Edouard), membre du Conseil d'arrondissement, à Doignies.
BOUTON, archiviste communal, à Valenciennes.

MM. BRABANT, conseiller municipal, à Cambrai.
BRICOUT-MOLET, négociant, id.
BRUNEAU, avocat, id.
BRUNELLE, docteur-médecin, id.
BRUNIÈRE (de La), notaire, id.
BRUYELLE, archiviste de la Société d'émulation, id.
BRUYELLE (Hyacinthe), agent-voyer principal, id.
BURY (l'abbé), chanoine, id.
CABARET, receveur des finances, président de la Société archéologique, à Avesnes.
CELLIER, propriétaire, à Valenciennes.
CIRIER, avocat, à Cambrai.
CONTENCIN (de), directeur de l'Administration des Cultes, à Paris.
CORROYER, conseiller municipal, à Cambrai.
COUSIN, professeur au Collége, id.
COUSIN, avocat, à Dunkerque.
COUSSEMAKER (de), membre de la Société française, id.
CRESPIN (Auguste), négociant, id.
CRESPIN (Louis), membre du Conseil général, à Proville.
DAIGREMONT, général de division du Génie, à Paris.
DALENNES, chanoine, à Cambrai.
DANQUIGNY, conseiller municipal, id.
DAZIN, docteur-médecin, id.
DEFRÉMERY (Théophile), propriétaire, id.
DEFREMERY (Charles), orientaliste, rue Bonaparte, 11, à Paris.
DEHAISNES (l'abbé), professeur au collége St.-Jean, à Douai.
DELATTRE, receveur municipal, à Cambrai.
DELLOYE, conseiller municipal, id.
DEPREUX, avocat, id.
DESROUSSEAUX (l'abbé), doyen de St.-Géry, id.

MM. DETRY, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.
DHÉRIN (l'abbé), professeur au petit-séminaire, id.
DIÉGERICH, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).
DOLLEZ, notaire, à Cambrai.
DOURLEZ, greffier du Tribunal civil, id.
DOWA (Edouard), peintre, id.
DRON, conseiller municipal, id.
DUCHANGE, id., id.
DUFRAINE (Louis), propriétaire, id.
DUFRÉNOIS, propriétaire, id.
DUMAS (Charles), filateur à St.-Acheul-lès-Amiens (Somme).
DUMONT, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.
DUMONT, maître de pension, id.
DUPREZ (l'abbé), chanoine, id.
DURIEUX (A.), membre de la Société d'émulation, id.
DUTEMPLE, conseiller municipal, id., id.
EVRARD, ingénieur civil, id.
FAILLE, docteur-médecin, id.
FAREZ, avoué, id.
FAUQUET, maire, à Avesnes.
FENIN, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.
FERGUSON-FAURE, négociant, à Amiens.
FOULON, notaire, à Cambrai.
FOULON-PEETERS, propriétaire, id.
FRÉMOIRE (de La), ingénieur des ponts-et-chaussées, id.
GLINEL, avoué, id.
GOMART (Charles), membre de la Société française, à St.-Quentin.
GUILLEMOT (l'abbé), professeur au petit-séminaire, à Cambrai.
HANNOYE, membre de la Société archéologique, à Avesnes.

MM. HARDY, docteur en médecine, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.

HATTU (Adolphe), libraire, id.

HAVRINCOURT (le marquis d'), à Havrincourt (Pas-de-Calais).

HÉRICOURT (le comte d'), membre de la Société française, à Arras.

HOUDAIN (d'), procureur impérial, à Cambrai.

HOUZÉ, secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation, id.

KERVYN DE LETTENHOVE, à Bruges (Belgique).

KULHMAN, chimiste, à Lille.

LALLIER, conseiller municipal, à Cambrai.

LALLIER (Amédée), vice-président du Tribunal civil, à Lille.

LAVOIX, avoué, à Cambrai.

LEDOUX, notaire, id.

LEFEBVRE, membre de la Société d'émulation, id.

LE GLAY (Jules), attaché à la section d'histoire des archives du Nord, à Lille.

LE GLAY (Edouard), sous-préfet, à Libourne (Gironde).

LE GLAY (André), archiviste-général du département du Nord.

LE GRAND, député au Corps législatif, président de la Commission historique du département du Nord, à Lille.

LEROY (Auguste), notaire honoraire, à Cambrai.

LEVÊQUE, membre de la Société d'émulation, id.

LIÉNARD (de), conseiller municipal, id.

LINAS (de), membre de la Société française, à Arras.

LORQUIN-FAUVERGHE, propriétaire, à Cambrai.

MADRE (de), propriétaire, au Mont-St.-Eloi (Pas-de-Calais).

MM. MALLET (l'abbé), chanoine, à Cambrai.
MALLET-BOULANGER, conseiller municipal, à Cambrai.
MALLEZ-MALLEZ, conseiller municipal, id.
MARÉCHAL père, id., id.
MARÉCHAL (Hyacinthe), propriétaire, id.
MAURISSE, greffier du Tribunal de commerce de Cambrai.
MILCENT, membre de la Société d'émulation, id.
MINANGOY, conseiller municipal, id.
MINART, conseiller à la Cour d'appel, à Douai.
MONNIER (l'abbé), supérieur du petit-séminaire, à Cambrai.
MONTAY, commissaire-priseur, id.
PARSY, négociant, id.
PEETERS-WILBAUX, membre de la Société historique et littéraire, à Tournay (Belgique).
PÉRIN (Jules), avocat, ancien élève de l'école des Chartes, à Arras.
PETIT (Félix), propriétaire, à Cambrai.
PETIT-COURTIN, maire, id.
PETIT-DUCHANGE, propriétaire, id.
PETY (Charles), négociant, id.
PHILIPPE (l'abbé), vicaire-général, id.
PIETTRE, notaire honoraire, id.
PIQUET (l'abbé), chanoine-archiprêtre, id.
PLEY, avocat, id.
PROYARD, président du Tribunal civil, id.
QUECQ, juge au Tribunal civil, id.
QUECQ, peintre d'histoire, avenue Trudaine, 23, à Paris.
QUENTIN, conseiller municipal, à Cambrai.
QUEULAIN, adjoint au maire, id.
QUINCHON, conseiller municipal, id.
REGNIER (Mgr.), archevêque de Cambrai.

MM. RENARD, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.
ROTH, membre de la Société d'émulation, id.
ROUZÉ, propriétaire, id.
RUELLE, adjoint au maire, id.
SEYDOUX, maire du Cateau (Nord).
SOYEZ (Eugène), propriétaire, à Cambrai.
STIÉVENARD-BÉTHUNE, membre du Conseil général, au château de la Rozière (Nord).
SUDRE (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.
TAFFIN, conseiller municipal, id.
TAILLIAR, conseiller à la Cour impériale, à Douai.
TELLIER, membre du Conseil général, à Carnières (Nord).
THÉNARD (l'abbé), chanoine honoraire, à Cambrai.
THIEFFRIES (Louis de), propriétaire, id.
TORDEUX, membre de la Société d'émulation, id.
TOUSSAINT-LALLIEZ, président du Tribunal de commerce, id.
VALLÉE (l'abbé), vicaire-général.
VENDEGIES (le comte Charles de), membre de la Société d'émulation, id.
VILLEMAIN, sous-préfet, id.
VINCENT (Charles), membre de la Société française, à Lille.
VIROUX, gérant et rédacteur de l'*Observateur d'Avesnes*.
VOISIN (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.
WACQUEZ, notaire, à Cambrai.
WALLERAND, conseiller municipal, id.
WARENGHIEN (le baron de), conseiller à la Cour d'appel, à Douai.
WIART-PINQUET, négociant, à Cambrai.
WILBERT (Alcibiade), président de la Société d'émulation, id.

SUR

# QUELQUES QUESTIONS

## RELATIVES A L'ÉPOQUE CELTIQUE,

MÉMOIRE LU AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE A PÉRIGUEUX ;

Par M. le Vte. Alexis de GOURGUES,

Membre de l'Institut des provinces, inspecteur de la Société française pour la Dordogne.

La 1re. question portée au programme est celle-ci :

*Quels sont les monuments incontestablement celtiques que possède le département de la Dordogne ?*

Possesseur d'une nombreuse collection de ces silex taillés, auxquels l'usage a donné le nom de *haches celtiques*, je pensais qu'il y avait pour moi un certain devoir à faire connaître ceux que j'ai recueillis aux environs de Lanquais.

Mais je n'avais pas prévu ce mot *incontestablement ;* car *incontestablement* a de quoi effrayer, aujourd'hui que la critique, après n'avoir rien épargné chez les hommes, en est venue à ne pas respecter la pierre elle-même. Il fut un temps plus heureux : celui où parut, pour la gloire du Périgord, l'éminent ouvrage de M. de Taillefer sur les antiquités de Vésone, âge d'or pendant lequel l'esprit des savants n'était pas soupçonneux à l'instar d'aujourd'hui ; alors, seuls, les incrédules aux merveilles celtiques étaient ces hommes d'une nature indolente qui n'opposent d'autre résistance que la peine qu'ils trouveraient à ouvrir les yeux ; et la curiosité du programme aurait pu être satisfaite par de longues et abondantes réponses. Mais il n'en est plus ainsi : des distinctions sa-

vantes ont été présentées par des érudits venus de tous les points de l'horizon intellectuel ; la géologie surtout a envoyé des adversaires redoutables, et de tout ce déploiement de remarques et de raisonnements, il est résulté une vaste spoliation sur le vieux patrimoine celtique, tellement que, dans notre détresse, incertains entre les biens qu'on nous laisse et ceux qu'on veut nous ravir, nous pouvons à peine dire comme Chrysale :

> Une pauvre servante au moins m'était restée,
> Qui de ce mauvais air n'était point infectée.....

Passons en effet la revue de ces rangs jadis si complets, aujourd'hui si décimés.

On comptait, pour soutenir l'orgueil de l'origine celtique, sur le solide appui des *rocs branlants*.

M. Charles Des Moulins a élevé une sérieuse incertitude à leur encontre. Après avoir raconté les singularités que présentent les pays granitiques, il explique ces roches merveilleuses par une vulgaire désagrégation de leurs parties plus molles, s'opérant autour d'un noyau plus dur qui subsiste et demeure debout. Ainsi, pour lui, ces pierres vénérées n'ont qu'une origine toute naturelle, et il en est de même pour bien d'autres, peut-être, car l'objection est grave. Le mal est venu de ce que les antiquaires, absorbés par la contemplation du monument, ont négligé de constater quelle est la nature du sol dans les pays où ils ont signalé des rocs branlants ; mais désormais cette observation sera faite. Ici donc la question est réservée, et il faut attendre une plus complète étude.

Le désordre n'a pas été mis seulement dans nos grands monuments ; il a pénétré ensuite jusqu'à la seconde ligne, parmi nos troupes légères : les haches, les flèches, tous ces silex taillés, répandus avec tant de profusion sur le sol Pétrocorien.

Un savant du nord de la France prétend ôter aux Celtes

une grande partie de ces silex : il assure qu'ils ont été taillés par d'autres mains que des mains celtiques. Quelles mains, direz-vous ? plus modernes, sans doute ? Bien loin de là : ces mains remontent avant le déluge ; mieux que cela : il en est, de ces mains, qui taillaient avant qu'il y eût des hommes ; des hommes, j'entends, selon notre commun père Adam.

M. Boucher de Perthes, président de la Société d'Émulation d'Abbeville, a publié 2 forts volumes du plus haut intérêt, sur les antiquités *celtiques et antédiluviennes*. Il possède une magnifique collection, je devrais dire un musée, où il a réuni tous les objets recueillis par lui depuis 20 ans dans les travaux qui s'exécutent autour d'Abbeville, et il les a recueillis avec une méthode et un soin minutieux qui lui ont permis de constater la provenance de chacun de ces objets.

Il y a deux parties très-distinctes dans ce livre : l'exposé des faits et les théories.

L'exposé comprend le récit des fouilles, la classification géologique des terrains traversés, la description des silex.

La partie théorique contient la nomenclature, les explications et surtout le partage des silex en deux classes distinctes : les antédiluviens et les post-diluviens ou celtiques ; partage que l'auteur établit au moyen des observations faites sur des terrains d'origine diluvienne ; il entre dans les plus grands détails pour établir que les bancs d'où il a retiré les silex ont tous les caractères géologiques de cette classe de terrains connus sous le nom de *tertiaires*.

C'est là le point de départ, la raison d'être, la gloire même du livre ; mais c'est aussi une immense question, dont la solution ne peut être admise de confiance ; il faut être géologue soi-même, il faut être sur les lieux pour prononcer.

Quoi qu'il en soit, suivons l'auteur :

Parmi ces débris diluviens, M. Boucher de Perthes a trouvé des silex taillés ; ils étaient en place. M. de Perthes

les a recueillis lui-même et dégagés du sable qui les enveloppait.

La conséquence qu'il tire de la présence inattendue, en ce lieu, de vestiges de l'industrie humaine, est que l'homme était contemporain du cataclysme qui a formé ces immenses dépôts où ils se trouvent avoir été entraînés et enfouis.

Cette conséquence n'offre historiquement rien de nouveau en elle-même, puisque le déluge de Noé, auquel un grand nombre de savants font remonter l'origine des terrains diluviens, fut, selon la Bible, la punition que Dieu infligea aux crimes des hommes vivants à cette époque; mais cette conséquence, comme fait archéologique, est très-neuve : personne ne s'attendait qu'il y eût encore sur la terre des œuvres humaines appartenant à une si prodigieuse antiquité et qu'il en subsistât des monceaux. A défaut, au reste, des preuves matérielles qui sont apportées, l'esprit ne rencontre pas d'impossibilité radicale à cette croyance ; car, quoiqu'il ne se soit écoulé que 1600 ans entre la création et le déluge, le genre humain a pu dans cet intervalle, par une merveille prolifique digne de sa jeunesse, jeter au loin des rameaux et pénétrer jusqu'aux extrémités du monde; ou bien même les courants, lors du déluge, ont bien pu promener sur les mers et lancer les silex, taillés en Orient, sur les terres qui devaient se nommer Europe. Toujours est-il que, la question géologique étant résolue, comme l'affirme l'auteur, la découverte de ces faits était une brillante lumière répandue sur le peuple primitif; et cette conquête était de nature à satisfaire le cœur d'un savant, à le récompenser glorieusement de longues et pénibles études; mais le cœur n'est-il pas insatiable ! La vue de ces premières œuvres de l'homme a produit chez M. Boucher de Perthes un effet tout contraire à celui que ressentit Cuvier, l'illustre fondateur de la science géologique, à l'aspect de débris subsistants des animaux qui ont, les premiers, vécu

sur cette terre. L'étude des fossiles avait fait déclarer à Cuvier que l'homme était nouveau sur le globe : l'aspect des silex a transporté l'imagination de M. Boucher de Perthes au-delà des temps.

Comme les vestiges humains se rencontrent également dans les terrains qu'il appelle *terrains diluviens supérieurs* et *terrains diluviens inférieurs*, il affirme :

« Que les hommes dont on voit les œuvres dans le terrain « supérieur, sont les descendants de la race Japhétique, les « pères des hommes actuels qu'on peut appeler post-dilu- « viens.

« Quant à ceux dont nous recueillons les traces dans les « bancs diluviens inférieurs, ils n'ont plus leurs héritiers sur « la terre, et nous n'en sommes pas les fils. Hommes anté- « diluviens, ils ont appartenu à des temps en dehors de toutes « les traditions et de tous les souvenirs; le chaos, puis le « néant, les séparent de la création actuelle. »

J'ai regret, Messieurs, de rencontrer, dans cette affirmation pure et simple, un écart d'imagination qu'aucune preuve ne justifie.

Ou les *diluvium* de la Somme appartiennent, pour M. de Perthes, aux révolutions géologiques qui ont bouleversé le globe, avant que l'homme pût y habiter; et dans ce cas, pourquoi supposer deux races pour cette même époque?

Ou les *diluvium* de la Somme appartiennent, selon lui, *en partie* aux révolutions géologiques, et *en partie* au déluge mosaïque; et alors il fallait donner, *en fait et en doctrine*, les preuves authentiques de la différence qui existe entre les deux diluvium explorés. Or, sur ce point, le livre contient une assertion, mais rien au-delà; il est vrai qu'elle s'élance avec chaleur de la poitrine de l'auteur, et à l'égal d'une inspiration; mais quand on prend la charge de persuader le lecteur sur de pareilles énormités, il faut prendre la peine aussi d'ap-

porter une démonstration quelconque, au bout de ce qu'on a osé dire.

Passant ensuite à la classification de ces silex, on y trouve encore des choses bien étranges. M. de Perthes accorde le *baptême antédiluvien*, sans exiger même un vestige évident de percussion faite par une main humaine. Il lui suffit d'une simple ressemblance de formes... Il énumère tous ces types pris dans la nature animée; ce sont des signes faits à l'imitation de feuilles, d'animaux, de poissons, d'oiseaux, de singes, tête avec un œil, figure humaine, toutes choses qui étaient le premier rudiment d'une langue symbolique, pour établir les rapports de ces hommes primitifs. Il en recherche la signification, et remet ensuite sagement au temps à en donner la clef. Là, est l'importance ou plutôt la nouveauté de l'ouvrage, c'est aussi la partie évidemment préférée par l'auteur. Ailleurs il ne pouvait qu'ajouter quelques faits dans un domaine connu; ici il trouvait une paternité entière et sans devanciers.

Tel est, en peu de mots, cet ouvrage dans sa partie que j'oserai nommer *tapageuse*, car elle était destinée à obtenir du retentissement, et le bruit ne lui a pas manqué.

Le système étonne par sa hardiesse; il frappe aussi par sa faiblesse; cette faiblesse est la nécessité d'isolement ou son principe doit vivre pour avoir le droit d'exister; tout ici repose sur un fait qui devient loi unique, exclusive autorité.

Dans toute science *un fait*, quelque nouveau qu'il soit, a toujours droit de se faire reconnaître, mais à la charge par lui de ne déplacer que des faits et non pas les principes et les lois qui sont la base de toute science. C'est même cet harmonieux accord, existant de soi entre toute exacte observation, qui forme en dernier ressort le caractère indélébile et irrécusable de la vérité.

Ainsi on doit tenir pour constant que l'homme étant perfectible et ne l'étant que dans la vie de société, l'œuvre de

l'homme ne peut être la même, soit qu'il erre dans une sorte d'état sauvage, soit qu'il atteigne l'état de civilisation.

Il est également vrai que toute œuvre sortant de la main de l'homme a un caractère inhérent à soi, en dehors de toute circonstance étrangère, et qui, par la forme, par le genre de travail, par ce qu'on appelle *le faire*, est un élément certain pour l'attribution.

Or, la proposition vient se heurter contre ces deux principes. Aussi, la grande préoccupation de l'auteur, pour fonder son système, est de constater la nature du terrain ou les découvertes sont faites, plutôt que la qualité des objets en eux-mêmes ; il est soigneux de revenir plusieurs fois sur ce point pour être certain que le lecteur ne le perdra pas un instant de vue. Ainsi, dit-il, page 216 : « Toute la question est là. » Plus loin : « Que tous ces objets confondus soient jetés pêle-« mêle, ils n'indiqueront plus rien, c'est donc leur position « comparative qu'on doit étudier... — La définition des âges « par la nature des débris n'est pas celle que nous adoptons « exclusivement : le gisement ou la situation de ces objets « nous guidera d'abord ; concluons que la preuve d'ancien-« neté à peu près irrécusable est le gisement (t. I, p. 181.). »

La raison qu'en donne l'auteur est « que la position intel-« lectuelle des peuples des Gaules ne paraît pas avoir essen-« tiellement varié pendant l'immense période qui sépare les « temps diluviens des temps romains, et que de la tente de « Jacob à celle du scheik moderne, » dit-il pour exemple, « il n'y a pas de différence sensible. »

Entre Jacob et le scheik arabe, je n'accepte pas cet exemple réduit et mesquin ! Mais ce n'est pas là du tout la thèse de M. Boucher de Perthes, il a bien autre chose à faire, car c'est entre Jacob et *les myriades de générations qui frappaient sur le silex* AVANT ADAM, qu'il faut établir que les œuvres présentent un ensemble uniforme et compacte (t. Ier., p. 172).

M. de Perthes admet sans doute la forme comme moyen de classement, mais il la met après le gisement : *la forme*, dit-il, *ne peut démontrer précisément l'âge, car la nomenclature des instruments en pierre se borne à cinq ou six types principaux* (Ibid., p. 186). Qu'importe qu'il n'y ait que cinq types, si on les a traités différemment ?

Le travail n'obtient pas de lui une plus grande estime. *Dans tous les temps*, dit-il, *il y a eu des ouvriers plus habiles et plus patients les uns que les autres.* Ces raisonnements, qui sont les seuls allégués à cette occasion, ne me semblent pas avoir grande force ; mais c'est ainsi qu'il arrive à faire comprendre pourquoi « les ouvrages humains que l'on « trouve dans les bancs diluviens présentent une analogie « très-grande dans les formes, l'intention et le mode de tra- « vail, avec ceux des gisements celtiques les plus rapprochés « du sol gaulois (*Ibid.*, p. 173) ; et il est telle hache antédi- « luvienne, » ajoute-t-il, « dont les proportions sont si par- « faites et la taille si régulière ; qu'elles peuvent, jusqu'à un « certain point, rivaliser avec les plus beaux instruments des « époques postérieures (*Ibid.*, p. 169). »

C'est nier la loi du progrès de la façon la plus absolue ; mais cette conséquence n'effraie pas l'auteur : « Je ne crains « pas de dire que pendant des centaines de siècles les hommes, « jetés comme en dehors de leur nature progressive, sont « demeurés dans une sorte d'assoupissement (*Ibid.*, p. 173). »

Et cependant l'ouvrage de M. de Perthes contient un fait qui établit un progrès au milieu de ce prétendu sommeil. Il affirme que la hache polie ne s'est jamais trouvée parmi les haches antédiluviennes. Or, la hache polie est un instrument plus parfait que la hache taillée par éclats. Il y a donc eu, chez les peuples primitifs encore livrés à la vie sauvage de l'*âge de pierre*, passage à un art plus avancé ; ils n'étaient pas en dehors du progrès.

Je finis en ajoutant que les observations de M. de Perthes appartiennent toutes à des explorations faites dans le département de la Somme; si elles sont exactes, toute autre observation doit représenter des faits identiques dans les autres localités qui seront soumises au même examen.

Or, il y a bien long-temps que l'on fait ailleurs des fouilles profondes, que l'on met à découvert des couches inférieures du sol qui offrent des fossiles; mais on n'a vu jusqu'ici rien de semblable à ce que constate M. Boucher de Perthes. J'admets que, l'attention n'étant pas éveillée, on ait pu négliger ces objets inconnus; mais je dis qu'à elles seules, les observations d'Abbeville ne peuvent constituer un fait acquis à la science; la raison en est prise dans la nature trop tourmentée du sol en cet endroit.

« J'ai vu, dit M. de Perthes, il y a 20 ans, le lit de la « Somme, où la veille naviguaient encore des navires de « 60 tonneaux, être comblé en une seule nuit sur un espace « de 4 lieues par une couche non interrompue de 4 mètres « de sable apportée par le flux de la mer, qui avait fait irrup- « tion dans le fleuve; » il déduit de ce fait « la presque im- « possibilité de déterminer l'âge et la durée de formation des « terrains d'alluvion. » Mais est-ce là la seule conséquence à tirer? Si la mer a une si furieuse puissance sur les côtes de la Somme, encore aujourd'hui, est-ce que cette action n'a pu se faire ressentir un grand nombre de fois? Et qu'est-ce qui s'oppose à ce que, dans des temps postérieurs au déluge de Moïse, cette mer, brisant ses obstacles et faisant, dans sa fureur, un mélange de terrains appartenant à des formations géologiques différentes, ait confondu des vestiges antérieurement séparés dans le sol, et abandonné ensuite sur les terres les bancs de galets et de sable où se sont trouvés les silex de M. de Perthes? Mais ce serait là la *mort* de l'antiquité antédiluvienne!

Quoi qu'il en soit, la publication de cet important ouvrage est, pour les collections celtiques, une véritable tourmente à l'instar d'une irruption de la mer dans la Somme. Je me demande quels sont les silex qui, parmi nos haches et nos flèches, sont *incontestablement* celtiques. M. de Perthes, à qui j'ai fait dernièrement un envoi, m'a répondu que, parmi ces pierres pétrocoriennes, il en avait reconnu une pour appartenir au *diluvium ;* cependant, comme toutes les autres, elle avait été recueillie à la surface du sol.

Dans l'incertitude où je me trouve jeté, je suis donc obligé, par respect pour le programme, de passer mes richesses sous silence, et de chercher ailleurs une reconnaissance plus autorisée de la vie celtique.

Quels autres vestiges en subsiste-t-il donc encore parmi nous? Quelle nature a pu se montrer aussi impassible et impénétrable que la pierre, devant les incessantes injures d'une si longue suite de siècles? Cette nature... elle est à la fois la plus résistante et la plus molle de toutes, la plus tenace et la plus mobile à la fois, et c'est par la créature qui reçoit le plus facilement la mort, que cette sorte d'immortalité s'est prolongée jusqu'à nous. Vous m'avez tous devancé, Messieurs, vous avez nommé l'homme; mais je ne veux pas dire l'homme avec toutes ses facultés; je n'invoque chez lui, et je ne crois capable de ce prodige que ce qu'il y a de plus léger, de plus frivole en apparence, l'*amour pour les chansons.*

Il n'y a pas en effet une bien notable différence entre la mémoire de l'homme et la pierre, et cette différence est surtout dans l'extérieur et la figure : toutes deux n'ont-elles pas conservé des faits contemporains, ne les ont-elles pas aussi fidèlement transmis à la postérité?

Le temps, quand il n'est qu'une longue suite d'années, a peu de prise sur ces deux gardiens des dépôts qui leur sont confiés; mais quand le temps est une révolution dans les

mœurs, ou un bouleversement dans le sol, il agit sur l'un comme sur l'autre; il efface les plus vifs souvenirs, comme il réduit les plus gros blocs en poussière.

Le chant des hommes réunis en chœur est un usage qui appartient aux sociétés à leur berceau. Le chant a été l'instituteur de toutes les nations; c'est par lui que la rudesse a été adoucie, que le travail sur un sol inculte a été encouragé, par lui que les souvenirs de grandeur et de joie ont été transmis de génération en génération. Le chant était le grand témoin de la vie; la civilisation a fait disparaître ce foyer où les familles s'enseignaient entre elles; elle a dispersé cette force cachée qui était au service de tous, et cette joie aussi, l'ornement du paisible bonheur d'une société naissante.

D'autres enseignements ont été créés au profit des hommes, — d'autres forces, d'autres joies; — une profonde révolution dans les mœurs s'en est suivie : le chant a perdu sa mission, il n'a plus eu d'autorité. Son objet n'a plus été qu'un simple amusement. Alors il a subi le courant des choses nouvelles; on s'est plu à tracer les images de la vie présente, au lieu de célébrer les souvenirs des âges passés; la mémoire publique s'est altérée dans cette confusion, et devant cette indifférence commune pour les chants traditionnels de la patrie, les chœurs antiques ont cessé.

Cependant les campagnes, isolées du mouvement des villes, sont restées long-temps fidèles aux coutumes gaéliques; des traces en sont même encore visibles aujourd'hui dans notre Dordogne, et l'image de ce passé lointain apparaît encore un peu malgré l'épaisseur de ce lourd manteau dont le temps l'a enveloppé et pour ainsi dire étouffé.

Un chœur subsiste encore, c'est celui des moissonneur pendant qu'ils sont occupés à couper le blé. Alors tout le pays retentit de chants pendant toute la journée, mais c'est surtout dans la partie qui s'étend de Lanquais à Issigeac : vers Ber-

gerac on chante moins, et bientôt presque plus ; c'est aussi le côté de la plaine, par conséquent de l'influence de la ville, de la mode nouvelle, et des couplets français qui font dédaigner la langue maternelle.

Cette coutume de chanter par bandes nombreuses des strophes dialoguées, sous le brûlant soleil qui accompagne d'ordinaire la chute des épis dorés, ne se renouvelle à l'occasion d'aucune autre récolte.

Le nombre des chansons que l'on chante à cette époque est encore considérable. Tout le monde ne les sait pas également bien, et c'est un orgueil encore de connaître tous les couplets, comme de les faire vigoureusement retentir dans les airs au moment du solo.

La trace d'un antique passé est non-seulement dans cette haute et publique expression de joie, qui est la mission dont est chargé le chœur chantant des moissonneurs ; elle est aussi dans les paroles qu'ils font entendre. Je ne dis rien des airs, qui n'ont pas été suffisamment observés ; mais quant aux paroles de certaines de ces précieuses chansons, il semble que les règles si parfaitement formulées dans l'instruction du Comité des arts et monuments pour reconnaître le caractère d'une de ces poésies populaires que l'on recherche avec tant de soin aujourd'hui, reçoivent ici une application presque textuelle. C'est aussi sous la protection d'un guide aussi éclairé que je me suis autorisé à relever de ce côté un coin du voile qui cache à nos yeux la vie primitive dans les Gaules. En effet, *la manière* de ces chansons est tout antique : il n'y a point de détails, le récit est coupé, les transitions sont brusques, les mêmes formes de langage sont plusieurs fois reproduites.

Je voudrais pouvoir mettre sous vos yeux tout ce que j'ai eu le bonheur de recueillir, mais je me bornerai à deux chansons seulement, choisies dans deux genres différents :

l'une légère et gracieuse, l'autre d'une sombre et presque solennelle tristesse.

Avant tout, je dois faire connaître les motifs pour lesquels je trouve dans ces faciles et généralement amoureuses poésies des traces *celtiques*.

Il est très-souvent parlé de forêts ; et depuis nos temps modernes, toutes les forêts, semblables à celles qui couvrent encore le sol de la France au nord et à l'est, ont disparu de ce pays où on les chante.

Dans la chanson *des Noces*, le galant mène sa fiancée dans un bois.

Les personnages sont souvent le Roi, le fils du Roi, et il y a ordinairement coïncidence entre la présence d'un roi et l'indication d'un bois ou d'une fontaine comme lieu de la scène.

Jamais rois de France ou d'Angleterre n'ont eu de demeure en Périgord.

Dans la jolie chanson de *la Fille d'un paysan*, elle dit :

« Je veux aller à Lauzun, père,
« Voir le Roi passer. »

Et comme Henri IV a pu venir à Lauzun, on croit que le roi, c'est Henri IV. Mais les chanteurs, à Mouleydier, nomment *Marseille* à la place de Lauzun. Dans une autre chanson, le roi est au castel de Montviel ; il n'y a donc pas ici de lieu véritablement historique ; et Henri IV, étranger pour ainsi dire dans le Périgord, quoiqu'il l'ait possédé avant d'être roi de France, n'a laissé aucun souvenir particulier dans nos campagnes.

Cette expression de Roi, si souvent répétée, me paraît être la traduction du mot RIX, qui accompagne le nom des principaux Gaulois connus dans l'histoire. César joint même toujours ce RIX au nom du personnage ; mais il lui était étranger

et n'était qu'une qualification. Le roi n'intervient pas dans les chansons, *rarement, comme dans un passage*, mais il est dans les habitudes de sa vie, *à ses hautes fenêtres, ou cherchant la belle qui chante au joli bois*, etc. Or, les RIX de la Gaule étaient des chefs considérables vivant dans le pays, comme le furent ensuite les seigneurs sous la féodalité.

Si donc on trouve une scène de ces mœurs heureuses et faciles qui font désirer au fils du roi l'amour d'une bergère, il ne faudra pas y voir une image romanesque, ou une parole futile et dénuée de sens comme si la chanson était composée de nos jours ; on aura été transporté au milieu de ces usages simples que nous ne comprenons plus, mais qui ont été très-réellement prolongés jusqu'au temps de nos premiers rois chevelus. Le très-noble roi franc Childebert rechercha la main de la belle Ultrogothe, qui gardait les moutons, et en fit une reine de France.

A ces chansons, où les forêts rappellent si bien l'état du sol chez les Celtes, où le nom de Roi est littéralement celui porté par les grands chefs de la Gaule, on peut joindre cet autre chant du pays, où un nom célèbre de la langue gauloise est conservé dans son intégrité, — le *Gui l'an neuf*, qui est devenu chez nous *la guillaneou ;* et de toute cette réunion de faits, il me semble ressortir d'une façon presque certaine que dans nos campagnes on chante encore de petits poèmes qui, avant d'être traduits dans une langue moderne, avaient retenti sur la terre gaélique.

Voici les deux chants dont j'ai parlé :

1°.

Tout en passant le long d'un bois,
J'ai perdu ma mie.
Au bout de sept ans trois jours,
La belle fait sa sortie.

Donc son ami lui a demandé :
— De quoi viviez-vous, mie ?
M'en allai sur les buissons blancs
Manger les arsanères.
— De quoi buviez-vous, mie ?
M'en allai au ruisseau courant
Boire de son eau claire.
— Ou couchiez-vous, mie ?
Je couchais sous le buisson blanc,
Comme la tourterelle.

2°.

Dans la forêt du Roi
Il y a grande cavalerie,
Chacun mène sa mie,
Excepté le fils du Roi.
La sienne n'est pas venue,
La sienne viendra tantôt,
Tantôt vers les neuf heures.
Fut pas plus tôt au milieu du bois,
Douleurs d'enfant la prirent.
Mourrai-je donc ici,
Seule et inconsolée ?
Marchèrent un peu plus avant,
Trouvèrent branleurs de cloche :
Et dites-moi, branleurs,
Quelle est donc cette morte ?
Marchèrent un peu plus avant,
Trouvèrent fosseurs de fosse :
Et dites-moi, fosseurs,
Quelle est donc cette morte ?
Marchèrent un peu plus avant,
Trouvèrent porteurs de morte :
Et dites-moi, porteurs,
Quelle est donc cette morte ?
C'est la mie du Roi.

Même dans une traduction française, ce petit drame accuse une main ossianique ; mais combien a-t-il fallu qu'il courût de hasards, pour devenir le chant d'une fête joyeuse ?

Il n'y a point de doute à élever sur l'origine de *la guillaneou ;* dans ses instructions relatives au recueil des poésies populaires, le Comité de la langue a donné cette chanson comme exemple d'un chant *antérieur au christianisme*, et il en a reçu *quarante-trois* variantes, venant sans doute de tous les points du territoire.

Je me suis demandé quel motif avait pu faire appliquer, dans cette chanson, un mot qui n'est usité en Périgord qu'à l'occasion de la veille du jour de l'an, et qui n'entre jamais dans le langage ordinaire. N'y a-t-il là qu'un mot ? n'y a-t-il pas aussi le vestige d'une pensée celtique ? Pour faire cette recherche, je me suis appliqué à réunir les chansons que l'on chante à cette époque. En Périgord, il y a plusieurs variantes, mais il s'en faut qu'elles aient la même valeur archéologique. Le type primitif a été plus ou moins altéré selon les habitudes des pays ; tellement que *la guillaneou* est une sorte de boussole aussi, qui désigne les lieux où le respect du passé et des traditions s'est le plus long-temps conservé. Là où s'est développé plus de goût pour les choses nouvelles, plus de mouvement et d'activité, *la guillaneou* a subi plus d'atteintes, plus de transformations. Selon cette loi, Périgueux aurait été, dans le département, la ville où le plaisir et l'entrain de la vie a été le plus tôt aimé, car c'est là que le souvenir antique est le plus défiguré. Quatre chansons, que M. de Dives a eu l'obligeance de m'envoyer, n'ont plus rien de primitif que leur nom ; la farce et le gros rire sont maîtres de la scène.

M. Luc de La Gineste m'a communiqué deux variantes qui sont en usage à Tonneins : elles n'ont pas une grande valeur ; cependant l'une des deux ramène, on ne sait pourquoi, les

idées de forêt et de fils de roi qui ne reparaissent dans aucun autre texte :

> Le fils du Roi s'en va chasser à la forêt d'Hongrie;
> Ah! donnez-nous la guilloneou, mon seigneur, je vous prie.

A Lanquais, à Beaumont, dans toute cette partie agreste et sérieuse du haut Sarladais, *la guillaneou* a été plus respectée. Il reste au moins l'introduction, le 1er. couplet; ceux qui suivent en diffèrent essentiellement, en raison de leur allure dégagée et plaisante qui rappelle la façon grossière des imagiers de modillons dans les églises romanes, ou bien la grivoise jovialité du temps de Rabelais; aussi je pense qu'il faut à peu près remonter au XIIe. ou seulement, peut-être, au XVIe. siècle pour attribuer le remaniement qu'a subi *la guillaneou* que l'on chante aujourd'hui. Nous devons louer l'auteur quelconque qui, à une date inconnue, a repris l'antique mot traditionnel de la Gaule, et l'a accommodé à des refrains selon le goût du jour; il l'a traduit, pour le conserver, dans la langue nouvelle, et comme il s'en est servi pour faire rire nos bons aïeux, la ruine celtique a repris un air de jeunesse qui l'a amenée jusqu'à nous.

La considération du désaccord qu'il y a entre l'esprit suppliant du 1er. couplet et l'esprit railleur de ceux qui suivent, m'avait toujours fait penser que *la guillonaou* était un composé de deux éléments très-distincts: une réminiscence antique et une addition moderne.

Cette pensée a été fortifiée par la connaissance de *la guillaneou* du Limousin que M. le baron d'Aigueperse a publiée l'année dernière *(Chroniqueur du Périgord et du Bas-Limousin)*. La jovialité y est entrée aussi, mais elle n'y règne pas; elle n'a obtenu de place que dans le dernier couplet.

Au reste, on doit faire très-peu d'état d'un couplet de plus ou de moins; chacun, en chantant, ajoute ou retranche selon son humeur ou ses prétentions à donner la mode. M. le baron d'Aigueperse m'a communiqué trois couplets qu'on lui a chantés l'hiver dernier, et que, n'ayant jamais entendus auparavant, il n'avait pu joindre au texte qu'il a adressé au *Chroniqueur du Périgord.* Ces couplets n'ont aucun prix; ils ne sont que la reproduction des plaisanteries que contient notre *guillaneou* sur la fille à marier, les chevaux à ferrer, la vieille à faire lever.

Le poème Limousin est infiniment supérieur, en ce qu'il représente la scène avec ses parties distinctes, et chacune dans le même sentiment, ce qui en fait une petite composition homogène, entière. Cet esprit est celui qui a inspiré le 1er. couplet du chant périgourdin, une demande exprimée simplement, humblement, et qui laisse toujours apparaître la distance qui sépare celui qui donne de celui qui reçoit, le vaillant seigneur du compagnon.

Aussi je citerai le texte limousin comme le plus précieux, le plus digne de porter ce grand nom de *Gui l'an neuf.*

Il a même plus de mérite littéraire; au lieu de ce vers languissant : *Nous sommes ici tard arrivés,* qui introduit l'acteur périgourdin, le compagnon limousin surgit à la porte, avec toute la vivacité méridionale :

« Arrivés, arrivés, nous sommes arrivés.
La guillonaou nous faut donner,
Gentil seigneur,
La guillonaou donnez-la nous,
Au compagnon. »

Voici donc le compagnon devant la maison du seigneur. Il lui demande la guillaneou, mais comme il a peur que le

seigneur ne comprenne pas assez un mot aussi vieux, il le lui explique longuement et en détail :

Des pommes, des poires,
La guillonaou leur faut donner;
Des châtaignes sèches ou bouillies
La guillonaou leur faut donner;
Des noix et des noisettes,
La guillonaou leur faut donner;
De l'argent blanc et des sous,
La guillonaou leur faut donner.

Après ce long commentaire, qu'il était difficile que le seigneur n'eût pas compris, viennent donc sans transition les actions de grâces du compagnon :

« Dieu maintienne votre bouvier
Qui entretient le blé au grenier !
Que Dieu garde votre porcher
Qui fournit de lard le charnier ! »

Après l'action de grâces, tout est fini : c'est une nouvelle raison pour considérer, comme étrangers à la chanson, les couplets que l'on met après, et qui défigurent cette scène simple et primitive.

Maintenant, à l'aide du texte limousin, le caractère réel de *la guillonaou* est restitué : c'est une demande d'un pauvre compagnon à un haut personnage, et sa parole est très-humble; les jovialités périgourdines mettent les deux acteurs presque sur un pied d'égalité, car on ne plaisante pas avec un supérieur; et cela est si vrai, que l'usage est venu de remplacer les mots *vaillant seigneur*, par *mon capitaine, bourgeois*, etc.

Ce caractère bien établi, cherchons si cette petite fête de *la guillaneou* ne pourrait pas jeter quelque lumière sur l'antique fête du *Gui l'an neuf*, et s'il n'y aurait pas eu entr'elles

quelqu'identité de sens, que fait soupçonner déjà l'identité de leurs noms.

Qu'est-ce que *la guillaneou?*

C'est une occasion, pour de pauvres enfants de la campagne, d'obtenir quelque présent en chantant un refrain.

Qu'était la fête du *Gui l'an neuf?*

La grande fête celtique, et nous ne savons que cela. Pline a écrit :

*Nihil habent Druidæ viseo et arbore in qua gignitur, sacratius.*

Le même auteur rapporte avec détail la cérémonie druidique; mais comme il ne vit rien au-delà du chêne, du gui, de la faucille d'or, il écrivit :

*Tanta gentium in rebus frivolis plerumque relligio est!*

Ainsi, selon lui, il n'y avait dans cette fête qu'une vaine pompe, une chose frivole!

Peut-on croire que la solennité la plus sacrée chez un peuple aussi grand dans l'histoire, n'ait été qu'une puérile comédie; et lorsqu'il est constant que les Druides enveloppaient leurs préceptes sous des rites symboliques, n'est-il pas naturel de comprendre que la branche de gui sur un chêne est ici un symbole, un emblème, et que sous cet emblème il y avait un enseignement mystérieux? Les livres des Romains, d'ailleurs, ne peuvent être d'un grand appui pour notre recherche : d'abord, ils méprisaient, comme barbare, tout ce qui n'était pas encore l'esclave de Rome, et leur cœur était tellement abruti par le matérialisme de l'idolâtrie, qu'ils n'apercevaient rien au-delà de la pierre et du bois devant lesquels on faisait fumer un encens religieux. Mais nous, dégagés de cette servitude des sens par l'émancipation chrétienne, nous devons restituer aux nations que n'avait pas encore envahies le Panthéon romain, une raison et une dignité qu'un regard prévenu n'apercevait pas, et rendre à leurs

rites sacrés un respect dont les témoignages ennemis ont tendu à les dépouiller. Habitants des Gaules, nous sommes en quelque sorte plus près d'elles que ne l'était Pline lui-même, et puisqu'il reste, sur notre terre, comme un écho perdu de l'antique cérémonie, il faut tenir pour bien précieuses ces pauvres et simples paroles qu'il porte à nos oreilles :

« Vaillant seigneur,
La guillonaou, donnez-la nous,
Au compagnon. »

N'accusons pas la religion des Gaules de barbarie, par suite de cette ignorance des Romains. Il n'y a jamais eu de culte sans images symboliques. C'est Dieu lui-même qui a enseigné cette langue à l'origine des temps, et quoique les hommes en aient fait un monstrueux abus, Dieu s'est encore servi de cette même langue à l'époque de la révélation, et c'est sous ces figures sacrées que la plupart des préceptes évangéliques ont été donnés aux hommes. Mais la Religion divine explique à tous les sens emblématiques qu'ils ont eu besoin de connaître, tandis que les idolâtries antiques exposaient leurs mythes comme des barrières infranchissables pour réserver la science aux seuls initiés.

L'*Emblème* est tantôt un rapport simple entre deux idées, quelquefois un rapport complexe qui combine ensemble l'idée avec les mots.

Ainsi, la branche de gui sur le chêne était un emblème et un précepte ; l'emblème et le précepte se tiraient à la fois et du nom de gui et de la qualité de *parasite*, que le gui a par rapport au chêne.

GUI est un mot formé par la prononciation septentrionale et qui, pour cette raison, ne peut rien nous apprendre ; cherchons le sens de ce mot dans le latin, puisque le latin fut la

langue d'un rameau celtique, les Ombriens, premiers habitants du pays où sera Rome; il se dit *viscus;* dans la composition du mot nouveau *la guillaneou*, qui est du féminin, il se dira *visca* ou *vesca*, car les voyelles, dans les anciennes langues, n'ont pas un son unique. *Vesca* est *esca* sous une forme plus adoucie; *vesca* se retrouve encore comme verbe, *vescor*. Soit verbe, soit substantif, ce mot emporte l'idée de nourriture. *La guillaneou* ou, si vous voulez, *la vescalaneou*, c'est la nourriture à l'an nouveau.

Maintenant, comment attacher une pensée de nourriture au chêne et au gui?

Pour comprendre la justesse de cette figure, il faut examiner l'état agronomique et l'état social dans les Gaules.

Alors, peu ou point d'agriculture; le sol était couvert de forêts. Ce n'était point la terre arable qui assurait la vie de la population, mais les forêts, soit à cause du produit de la chasse, soit surtout par les nombreux troupeaux de porcs qui s'y nourrissaient du gland des chênes. Le chêne était la personnification de la forêt; il était donc aussi la personnification de la vie, de la nourriture.

Suivons. Qu'était l'état social? Le sol appartenait à un petit nombre, aux chefs, et la condition de tous les autres habitants était de se grouper autour des chefs et de tout tenir de leurs bienfaits; quels que fussent leurs noms conservés par l'histoire, serfs, clients, compagnons, *soldurii*, ils vivaient des chefs. Or, le gui, parasite du chêne, était l'emblème naturel de la population de la Gaule.

Le gui, placé par la nature en dehors du sol, ne pouvant y envoyer ses racines, ne saurait exister par lui-même; le serf, placé par la loi en dehors du sol, ne peut non plus avoir de vie par lui-même; à tous deux il faut un appui. La nature donne l'arbre au gui; la religion donnera le chef au serf.

Ainsi, entière similitude dans l'emblème antique, et cet emblème compris dégage nécessairement et publie le précepte qu'il renfermait.

Quand les Druides exposaient, dans leurs cérémonies, une branche de chêne supportant un rameau de gui, ils proclamaient devant tous que la force devait supporter la faiblesse, que l'indépendance devait assister la dépendance. Les devoirs des chefs dans la société leur étaient rappelés par l'image des arbres; et les chefs, se reconnaissant avec orgueil dans la figure des nobles chênes qui ombrageaient et couvraient alors la terre des Gaules, acceptaient facilement un devoir qui découlait d'une si glorieuse condition. Mais cet ordre, ces obligations imposées aux puissants, n'apparaissaient pas aux yeux de la foule. A la faveur de l'ombre que l'emblème jetait sur le précepte de la loi religieuse, les Druides ne se faisaient entendre que par les initiés au mystère, ou du moins que par ces *chênes* puissants qui avaient des devoirs à remplir. Les *guis*, ces serfs de condition misérable et précaire, dans leur ignorance et leur abrutissement, ne comprenaient peut-être rien à ces feuillages sacrés, portés avec tant de pompe; mais qu'avaient-ils besoin d'autre chose que de trouver une branche de chêne pour y implanter leurs racines et y vivre?

Dirons-nous maintenant avec Pline : « Tant ces barbares « entourent des pompes de la religion des choses frivoles? » Quelle chose frivole, qui consistait à placer le faible sous la protection du puissant; à rappeler chaque année, lors du solstice d'hiver, c'est-à-dire du temps de la misère, le lien qui devait les unir, et à faire de ce devoir un signe d'honneur et d'orgueil pour ceux auxquels il était commandé! Fête si profondément sérieuse, au contraire, qu'elle intéressait le bonheur de la nation et qu'on pourrait presque, dans cette auguste manifestation digne également de la religion naturelle et de

la loi chrétienne, reconnaître, sous une forme druidique, la première fête de la charité sur la terre !

Ne soyons donc plus étonnés que les Druides n'aient rien eu de plus sacré que le gui et le chêne.

Singulière similitude entre des cérémonies religieuses ! Il était d'usage, à la suite de cette fête, de distribuer des rameaux de chêne. L'Église aussi distribue un peu de cendre sur le front des fidèles, à l'entrée des jours consacrés à la pénitence : deux signes également visibles de l'application que chacun doit se faire à soi-même du précepte que contient le symbole.

Ne serait-ce pas dans les enseignements du *Gui l'an neuf*, que l'on trouverait l'explication de certains faits que rapporte l'histoire ? Pourquoi les temps qui suivirent la conquête des Gaules sont-ils remplis de soulèvements d'esclaves, de bagaudes, tandis qu'antérieurement il n'est point fait mention de ces dissensions civiles ? Les Gaulois ne sont en guerre qu'au dehors, et pour former ailleurs des établissements. Et alors, pourquoi ces essaims voyageurs, enfants déshérités de la patrie, ne sont-ils pas abandonnés à eux-mêmes, comme ils le sont aujourd'hui ? pourquoi partent-ils, au contraire, sous la protection de Rois, de fils de Roi, qui quittent la patrie avec eux ? Pourquoi tant d'attachement manifesté par les habitants des Gaules envers les Druides, lorsque l'empereur Claude ordonna leur destruction ? Cette paix intérieure ne serait-elle pas due au pouvoir, qu'avaient eu les Druides, d'empêcher que l'esclavage fût impitoyable comme à Rome, et de créer entre tous un lien de dévouement commun, si bien attesté, du côté des chefs, par le départ d'Ambigat et de Bellovèse avec les émigrants, et, du côté des serfs, par la fidélité des *soldurii*, comme le raconte César ? On ne doit pas s'étonner qu'un tel peuple ait laissé le souvenir d'une vie douce et heureuse selon les mœurs des fortunés habitants de la Bétique, et que, dans

les petits poèmes qui en retracent quelqu'image, les fils de Roi paraissent plus occupés d'écouter le chant d'une bergère au joli bois, que de répandre le sang dans un sacrifice humain.

Il y a bien loin de là, sans doute, à notre chant de *la guillaneou :* cependant les deux termes de la figure antique s'y retrouvent et en forment le fond. Le chêne et le gui sont encore représentés par le seigneur et le compagnon ; le lien qui les unit, c'est encore la libéralité.

Quelque déchue qu'elle soit, *la guillaneou* est plus que les *étrennes*, avec lesquelles on pourrait la confondre. Les étrennes ne sortent pas de la famille ; la guillaneou a un caractère public, qui révèle sa noble origine ; elle était pour tous, elle est encore pour tous. Chacun, lors des étrennes, n'ouvre une main généreuse que pour des amis ou pour ses propres enfants ; mais lorsque les petits paysans de la campagne font retentir, aux portes des châteaux ou des chaumières, le mot de *guillaneou,* ils s'en vont toujours contents, car ils ne sont *étrangers* dans aucune maison.

# MÉMOIRE

SUR

# LES VOIES ROMAINES

## DE LA DORDOGNE;

**Par M. le vicomte Alexis de GOURGUES.**

Les voies romaines sont très-imparfaitement connues dans le département de la Dordogne; nous n'avons à cet égard que les études publiées en 1826, par M. de Taillefer, et quelques observations faites dans le Sarladois par M. Jouannet. Ce qui a été écrit depuis, dans différents ouvrages, est à peu de chose près la répétition de ce qu'avaient établi ces deux écrivains qui, avec M. de Mourcin, sont nos maîtres à tous, en fait d'histoire du Périgord.

J'ai fait dernièrement une courte exploration sur une portion de l'une de ces voies, et c'est le résultat de ces remarques que je présente au Congrès, en réponse à la question du programme.

M. de Taillefer a dit : Le pays des Pétrocoriens était traversé par sept ou huit voies romaines qui passaient à Vésone (liv. II, p. 246), et il les énumère ainsi : route de Vésone à Bordeaux, de Vésone à Saintes, de Vésone à Limoges, de Vésone à Agen, de Vésone à Cahors, etc.

Je crois que cette manière de présenter un ensemble de voies formant un réseau dont Vésone paraît le centre, ne donne pas une idée exacte de l'état du pays à l'époque gallo-romaine. Les notions que l'on invoque sont puisées dans les deux célèbres Itinéraires de la Gaule, connus sous le nom de Carte de Peutinger, et Itinéraire d'Antonin; il faut donc suivre

l'ordre des indications que ces monuments contiennent, au lieu d'y substituer une méthode de carte routière telle qu'on a la coutume de les dresser maintenant.

Auquel de ces deux Itinéraires doit-on donner la priorité de temps? On ne sait rien de précis à cet égard. Quant à moi, il me semble certain que la Carte de Peutinger représente l'état le plus ancien des chemins de la Gaule, l'Itinéraire d'Antonin est postérieur.

En voici la raison :

Nous savons que les premiers chemins construits par les Romains dans les Gaules furent les quatre grandes lignes qu'Agrippa fit partir de Lyon (1).

Donc, l'Itinéraire le plus ancien sera celui qui représentera cet état primitif avec moins de modifications.

Peutinger donne les indications suivantes pour la Gaule :

Arles à Lyon, Lyon à Cologne, Lyon à Bordeaux et Vésone à Saintes, Lyon à Rodez, Lyon à Cherbourg et Agen à Cahors.

C'est le réseau d'Agrippa; mais ce n'est encore que lui avec quelques additions seulement. Antonin a pour l'Aquitaine un point de départ tout différent, ce n'est plus Lyon, c'est Bordeaux.

L'Itinéraire se divise ainsi : d'Espagne en Aquitaine, ou d'Astorga à Bordeaux; puis d'Aquitaine dans les Gaules; et il y avait deux voies : la première, de Bordeaux à Autun, par Blaye, Saintes, Poitiers, Bourges, etc.; la seconde, de Bordeaux à Argenton, par Aginnum, Excisum, Trajectus, Vesunna, Limoges, etc.

(1) Lugdunum in medio Galliæ situm est, instar arcis. Itaque etiam Agrippa hinc vias aperuit : unam per Cemmenos montes in Aquitaniam, et per Santones usque ad Pyrenæ, alteram ad Rhenum, tertiam ad Oceanum per Bellovacos et Ambianos, quartam in Narbonensem. Strabon, lib. IV.

On est donc ici plus loin du temps de la construction primitive, c'est un tableau non-seulement d'ouvrages exécutés postérieurement sous les empereurs romains, mais d'un autre système politique de communication. Donc, chronologiquement, il faut commencer par la Table de Peutinger pour connaître l'état d'un pays.

L'indication de la Carte est entièrement conforme à la direction connue de la voie d'Agrippa dans cette partie de la Gaule. *Unam per Cemmenos montes in Aquitaniam, et per Santones usque ad Pyrenas*, a dit Strabon.

Or, les stations de la Carte sur cette ligne sont : Feurs, Roanne, Clermont, Limoges, Vésone, Coutras, Bordeaux. La phrase *et per Santones* a pour relatif la voie secondaire de Vésone à Saintes; la continuation n'est pas encore exécutée jusqu'aux Pyrénées, il n'y a que l'embranchement d'Agen à Cahors, par Excisum et Diolindum. La suite de la ligne après Bordeaux en Espagne se trouve seulement dans l'Itinéraire d'Antonin; deux voies aboutissaient à Dax, et se rendaient de là au pied des Pyrénées et en Espagne.

Ainsi, la première voie romaine qui a traversé le pays des Pétrocoriens a été celle de Lyon à Bordeaux, se dirigeant d'abord, du nord au sud, de Limoges à Vésone; ensuite, de l'est à l'ouest, de Vésone à Coutras, avec un embranchement de Vésone sur Saintes. C'est à elle que revient, à raison de son antériorité, le nom de chemin d'Agrippa; en cela je me trouve en dissentiment avec M. de Taillefer, qui considérait comme chemin d'Agrippa la voie de Vésone à Agen, mais qui applique ce nom sans en apporter de raisons.

La voie ouverte de Vésone à Agen n'aurait existé que plus tard; car c'est la suite de la seconde grande voie tracée d'Aquitaine dans les Gaules, désignée sous le nom de Bordeaux à Argenton dans l'Itinéraire d'Antonin. Elle passait par les points suivants, en sortant de Bordeaux : Sirios, Ussubium,

Aginnum, Excisum, Trajectus, Vesunna, Augustoritum (Limoges), Argentomagum.

Et nous devons remarquer ici à quel petit nombre étaient réduites les lignes de communication qui traversaient le Périgord à l'époque que rappellent ces Itinéraires.

Les routes ne furent, au temps de l'occupation romaine, que des moyens stratégiques pour maintenir dans l'obéissance les grandes cités de la Gaule; quand les points principaux étaient liés ensemble, on ne cherchait pas à ouvrir le pays dans d'autres directions pour ajouter à son bien-être. Ce mot est nouveau, et les Romains ne le connurent pas.

Ainsi, voici une voie qui porte le nom de voie d'Aquitaine, dans les Gaules, de Bordeaux à Argenton. La direction naturelle eût été de prendre une ligne au nord-est, tirant de Bordeaux sur Argenton. On la trace tout autrement : on commence à descendre au sud-est, parce qu'on peut emprunter la route déjà existante de Bordeaux à Agen; on remonte alors au nord, en suivant un tracé nouveau sur une ligne presque perpendiculaire d'Agen par Excisum et Trajectus à Vésone; à Vésone, on se sert de la route déjà existante de Vésone à Limoges, et l'on arrive ainsi au moins de frais possible dans le pays des Lemoviques.

La voie d'Agen à Cahors est un exemple bien frappant encore de ce parcimonieux système. Cahors est à l'est d'Agen, à une petite distance seulement. Mais on n'ira pas en droite ligne; on remontera d'abord au nord par une portion la route existante de Bordeaux à Limoges, d'Agen à Excisum, d'Excisum à Diolindum jusqu'à la rivière de Dordogne; puis on redescendra au sud de Diolindum à Divona, c'est-à-dire on fera 96 lieues gauloises, selon l'estimation de M. Lapie, pour une distance qui n'était que de 30 à 35 lieues à peu près, en ligne directe.

Ces exemples suffisent pour éviter une exagération à laquelle

trop d'antiquaires sont enclins, et qui porte à considérer comme un état de splendeur, et un signe de la magnificence répandue par les conquérants dans les Gaules, cette nomenclature de communications qu'ils n'ouvrirent que pour eux et leur stricte utilité. La rapacité des proconsuls romains est connue; puis vinrent les troubles militaires occasionnés par l'ambition de ceux qu'on appelle les Trente tyrans des Gaules; il n'est donc pas à supposer que l'on ait beaucoup augmenté le nombre des voies contenu dans les Itinéraires, et surtout que ces nouvelles lignes aient été construites avec la solide magnificence qu'y répandirent les premiers successeurs d'Agrippa.

Je disais, en commençant, que j'avais fait dernièrement une courte exploration sur une portion de l'une de ces voies : je ne connais que ce point, et c'est de lui seulement que j'ai l'intention de parler.

J'ai suivi, pendant l'espace d'environ 1,200 mètres, les vestiges très-apparents d'un vieux chemin, connu dans la localité sous le nom de *Cami-ferrat* (chemin ferré), au sud de la Dordogne, et conduisant presque jusqu'au bord de la rivière.

M. de Taillefer a cité ces vestiges comme appartenant à la voie de Vésone à Agen; M. Audierne les mentionne aussi dans le *Périgord illustré*; mais l'un ni l'autre de ces auteurs n'a indiqué les points de la voie dans cette partie, avec une complète exactitude; la précision des détails ne peut être apportée que lorsque, soi-même, on a parcouru les lieux dont on fait la description.

L'ancienne voie est parfaitement reconnaissable; je l'ai suivie du bord de la rivière au pied de la hauteur où est situé le Grand-Mons; elle monte à ce point, non pas après avoir tenu le vallon de Pont-Roumieu, comme ont écrit M. de Taillefer, et après lui M. Audierne, mais en restant dans la plaine supérieure à ce vallon par les points suivants : le *bas Terme*,

l'*haut Terme*, les *Justices*, *Bonnard*; un peu au-dessus, elle est devant le *Grand-Mons*, mais elle n'y monte pas; elle prend sa direction à gauche, à mi-côte; c'est là que je l'ai perdue et quittée, n'ayant pas le temps de prolonger mes investigations au-delà. Mais MM. de Baillet-Saint-Luc, qui avaient l'amabilité de m'accompagner et de diriger cette course, m'ont assuré qu'on retrouvait plus loin des vestiges analogues. M. Perrot, ancien agent-voyer de l'arrondissement de Bergerac, m'avait autrefois raconté qu'il avait, à raison de ses travaux de voirie, plusieurs fois reconnu des parties de cette même voie jusqu'à Issigeac et encore au-delà.

J'ai retrouvé, dans un ancien terrier de la terre de Lanquais fait en 1745, et au milieu des abornements de la paroisse de St.-Aubin qui en dépendait, l'énonciation de ce chemin, et l'indication de la direction qu'il suivait après le Grand-Mons.

« Suivant, est-il dit, jusques à la rencontre d'un vieux « chemin appelé *Chemin ferré*, et suivant icelui chemin « jusques à la croix de Fœnis. »

Il est encore question, dans ce même terrier, comme limite de tènement, du grand chemin de St.-Aubin à Mouleydier, d'un autre grand chemin dit *Salinier*; il faudrait être sur les lieux pour savoir si c'est encore le Chemin ferré que l'on désigne sous l'un de ces noms.

Au-delà de Fœnis, qui s'écrivait sur les anciennes cartes Fœnix, et qui est tout antique, est un lieu dit Camp-Guilhem, avec un dolmen; plus loin, un autre lieu, dit le Poujol; ce sont là des indices qui, à défaut de vestiges apparents, permettraient de suivre l'ancienne direction.

Dans la partie que j'ai parcourue, la voie, interrompue dans plusieurs endroits, a deux caractères qui la feraient distinguer par les yeux les moins exercés. Elle a encore, malgré de nombreux rétrécissements, une largeur moyenne considérable; et çà et là elle conserve, entre fossés, 7 à 8 mètres. Ensuite, partout

dans la traverse de la plaine, elle a été constituée par un *agger*, ou levée de terre, qui fait qu'elle se maintient à une hauteur d'environ 1 mètre à 1 mètre 1/2 au-dessus du niveau de terrains cultivés qui l'entourent. Malheureusement cette ligne de niveau est rompue dans bien des endroits. Ici, on emprunte une certaine longueur de la voie romaine pour la transformer en chemin de moyenne communication : alors, sur toute cette ligne, l'empierrement ancien a été relevé et rangé sur les bords, en attendant que ces vieux blocs servent à empierrer le nouveau chemin. Plus loin, un riverain, après avoir emporté la pierre de la chaussée pour l'utiliser dans une construction, a ensuite enlevé la terre pour améliorer son champ; mais comme chacun, dans son usurpation, ne dépasse pas les limites de la contenance de sa parcelle, la route varie d'aspect selon le caractère et la hardiesse du riverain ; ainsi on monte sur des croupes là où la pierre a été respectée, puis on redescend où elle a été enlevée, pour remonter encore. Celui-ci a fait une très-jolie plantation de peupliers sur trois rangs bien alignés, avec haie et fossé, il y a trois ans environ, en faisant accompagner par ces peupliers la route le plus long-temps qu'il a pu; celui d'après expose un système différent d'économie rurale : l'hiver dernier, je crois, il a planté des *jouales* de vigne et de pruniers, a la mode agenaise, perpendiculairement à la route, et ce serait d'un très-réjouissant aspect pour le passant, s'il avait bien voulu lui laisser un chemin d'un peu plus de six pieds; mais il ne reste que la largeur de la charrette, dont on n'a pu jusqu'ici méconnaître le droit de passage.

Après les pruniers dépassés, nouveau spectacle; le propriétaire était sur la scène. Une dame était dans le chemin avec certain nombre d'ouvriers; elle nous a fait remarquer que son blé, situé en contre-bas, jaunissait un peu par suite de l'humidité du terrain dont les eaux s'écoulent mal, et elle était en conséquence occupée à faire enlever les pierres et transporter dans son

champ cette terre inutilement entassée pour faire la levée de la voie romaine. Et il en est ainsi, au présent comme au passé, tout le long de cette belle voie si solidement, si majestueusement construite. En vérité, je ne crois pas qu'on puisse empiéter sur le domaine public avec une conscience plus tranquille qu'on ne le pratique dans cette commune : je n'ai vu nulle part un exemple semblable ; c'est même agir avec une sorte de grandeur romaine, par suite peut-être d'une inspiration sortie de la grandeur de l'ouvrage que l'on a sous les yeux ; mais c'est aussi dépasser toute borne, et je crois devoir revenir sur ce sujet, devant le Congrès.

L'empierrement, partout où il subsiste, a de 60 à 80 centimètres de hauteur. Il est composé d'une première couche de blocs très-larges posés horizontalement, à ce qu'il m'a semblé, et recouverts d'une autre couche de matériaux plus petits avec lesquels ils semblent liés par une sorte de ciment de chaux. Toute cette pâte est parsemée d'un nombre considérable de fragments de ces scories de fer qui se trouvent partout en Périgord. Ces scories pourraient venir du plateau du Grand-Mons, sur lequel j'ai reconnu un emplacement de ces forges connues sous le nom de forges gauloises, comme je le dirai tout à l'heure.

La pierre employée sur la voie est un calcaire très-dur, presque siliceux, étranger à la roche plus molle du coteau que l'on traverse pour aller de Bonnard au Grand-Mons : il a été apporté de loin, et comme il est mélangé avec de la pierre meulière, je présume que ces excellents matériaux auront été charroyés depuis le plateau qui s'étend de Faux à Issigeac.

Il résulte de la présence de ces vestiges qui s'étendent presque jusqu'au bord de la Dordogne, à l'endroit nommé aujourd'hui ancien port de St.-Germain de Pont-Roumieu, que c'était en cet endroit que la rivière était traversée. Les passages de rivière étaient ordinairement défendus, et nous trou-

vons ici deux moyens de protection : l'un sur la rive gauche de la Dordogne, c'est le Grand-Mons; l'autre, sur la rive droite, c'est le *castrum* de Mouleydier : en latin, *castrum de Monteleyderio.*

Le Grand-Mons est une position intéressante à étudier. Une forte motte a été ajoutée à l'extrémité de l'élévation d'un petit coteau qui s'avance sur la plaine, et il en résulte qu'on le prendrait, à quelque distance, pour un beau tumulus. Un bon pavé monte de la voie au Grand-Mons : on traverse le jardin d'une maison y attenant, dite je crois, *Maison-Neuve ;* la terre en est noirâtre par le mélange du sol naturel avec la poussière et les fragments de scorie de fer. Il y avait donc là une de nos antiques forges. Le jardin n'est séparé que par un large fossé d'un petit plateau circulaire au milieu duquel s'élève une tour carrée en ruines; sur le bord du fossé il reste un pan de mur, dont l'objet fut sans doute d'entourer la tour et de défendre l'escarpe du fossé.

La tour, ayant 5 mètres sur chaque côté, est d'un appareil assez régulier et moyen : elle a encore une hauteur de 7 à 8 mètres. Il y a deux ouvertures à 4 mètres de hauteur, orientées sud et ouest; l'ouverture du sud a encore quelques claveaux de sa voussure plein-cintre. Il y avait donc dans cette construction une salle haute éclairée par ces deux baies, et au-dessous une salle basse et obscure pour les approvisionnements. On découvre de là une vue très-étendue et en panorama, mais les deux baies ne sont pas ouvertes dans la direction de la voie ou du passage de la rivière. Il résulte, je crois, de cette circonstance, et de la proximité de la forge, que la construction actuelle qui, du reste, n'a aucun caractère, ne remonte qu'au moyen-âge, peut-être au XIV^e^. siècle; mais qu'elle a remplacé une station antique qui, à raison de ses proportions très-réduites, n'était qu'un poste de vigie.

Le *castrum*, situé sur l'autre rive, était plus considérable; il

appartenait à la puissante famille des Rudel de Bergerac, qui prenaient le titre de seigneurs de Mouleydier et de Monclar, et dont une branche eut le comté de Périgord. Le château de Mouleydier était encore un point très-fort à la fin du XIV^e. siècle : il tint ferme devant Du Guesclin, et le connétable écrivit, *du camp devant Mouleydier*, aux consuls de Bergerac, une lettre qui a été conservée, et dans laquelle il les invite à lui envoyer un renfort.

Le point du passage était sans doute entre le port de St.-Germain et l'enclos de M. Javersac, sur l'autre bord. On a trouvé en ce lieu beaucoup de monnaies romaines, des constructions souterraines ; et tous ceux qui s'occupent d'archéologie, dans ce pays, se sont loués de l'affabilité avec laquelle le propriétaire leur a communiqué le fruit de ses travaux.

M. de Taillefer atteste que les vestiges de cette voie sont apparents au-dessus de Mouleydier, dans la vallée du Caudou ; qu'on les suit le long de la forêt de Vern, près de l'habitation connue sous le nom de Merlande, à Beauregard, à un nouveau point du nom de Pont-Roumieu, et que de là on les rencontre de nouveau à Rossignol, dans la direction de Périgueux.

Il ajoute cette observation très-intéressante, mais qui serait à vérifier, puisqu'il n'a pas vu par lui-même et qu'il rapporte des dires d'habitants de la localité, savoir : que, dans d'anciens actes, ces vestiges sont donnés, comme confrontation, sous le nom de *vieux chemin ferré*. Cette indication, étant identiquement la même sur les deux rives, est un témoignage irrécusable de la prolongation de la même voie dans cette direction pour se rendre à Vésone.

Il paraît donc constant, d'après l'exposé de ces faits, que la voie romaine de l'Itinéraire, allant d'Agen à Vésone et passant par Excisum, Trajectus, Vesunna, suit la ligne que nous avons reconnue dans le voisinage de la Dordogne. Venant du côté d'Issigeac, elle passe à la Croix de Fœnis, monte au pied

du Grand-Mons et descend par la pente insensible de la plaine haute jusqu'au bord de l'eau, au lieu de suivre le vallon en passant par l'ancien prieuré de Pont-Roumieu et le bourg moderne de St.-Germain, comme on l'a écrit. Elle franchissait la rivière devant Monleydier, entrait ensuite dans la vallée du Caudou, dans la forêt de Vern, et atteignait Vésone par Rossignol.

Il y a eu beaucoup d'incertitude sur la position de ce *Trajectus*. Anciennement on l'avait mis à Bergerac; Danville le fixait à Pontours, près la Linde.

L'erreur était venue d'une confusion faite dans l'énonciation des voies romaines situées au sud de Vésone : on comptait à tort dans cette partie deux voies partant de Vésone : l'une allant à Agen, et ayant pour stations Trajectus, Excisum, Agionum; l'autre allant à Cahors, et dont les stations étaient Diolindum, Divona. On considérait que Trajectus devait être la même chose que Diolindum, non un nom de lieu, mais l'indication du passage de la Dordogne, et que les deux routes, se réunissant en ce point, n'en faisaient plus qu'une jusqu'à Vésone.

Il n'en était pas ainsi : une voie allait directement de Vésone sur Agen, il n'y en avait pas de Vésone sur Cahors. L'Itinéraire fait en effet partir d'Agen la voie allant à Cahors, et lui donne ces stations : Excisum, Diolindum, Divona. Peut-être les vestiges reconnus par M. Jouannet, dans la plaine de St.-Cyprien, offrent-ils le prolongement au-delà de la Linde, vers le pays des Ruthènes; mais, à défaut de renseignements certains, il faut s'en tenir au texte de l'Itinéraire qui, après Diolindum, nomme Divona, et non Vesunna.

Dès-lors, la voie d'Agen à Vésone et celle d'Agen à Cahors, se séparant au-delà d'Excisum, à un point encore inconnu, prenaient, après cette station, une direction différente; Trajectus est sur l'une de ces lignes, Diolindum est sur l'autre,

et quelque proximité qu'il y ait entre ces deux points, il est évident que ce n'est point une seule et même localité ; nous avons reconnu Trajectus au port de St.-Germain de Pont-Roumieu ; Diolindum devait être la ville actuelle de la Linde, et c'était auprès de Diolindum que l'on devait traverser la Dordogne.

On pourrait douter que la Linde fût sur l'emplacement de l'antique Diolindum ; en effet, la Linde est une bastide du XIII^e. siècle, et l'on sait que les bastides étaient toujours construites dans un lieu neuf et inhabité.

Mais il y a tant de traditions et de faits groupés autour de la Linde, qu'il me paraît impossible de ne pas croire que la ville actuelle est à peu près dans la position de la ville gauloise.

Damville avait indiqué le passage de la rivière à un lieu un peu au-dessus de la Linde, nommé Pontours; il s'appuyait sur la signification que devait avoir eue ce nom.

Une tradition du pays parle d'une voie romaine aboutissant au port de Léna, situé un peu plus bas que la Linde, nom tout-à-fait romain ; cette voie venait, dit-on, de la direction du sud, par les coteaux qui dominent le vallon de la Couze. Or, dans cette ligne est Banne, appelé *vicus de Banno*, au VI^e. siècle, dans la légende de saint Avit, et il y est dit que le saint solitaire prit dans ce bourg Secundinus pour compagnon. Banne a, du reste, un cimetière gallo-romain ou mérovingien fort riche. M. le comte Emile de Losse, qui y a fait exécuter des fouilles, m'a donné, entr'autres objets d'argent, un denier de Vespasien, des vases en terre, une belle coupe en verre, et un fragment de feuille d'argent travaillée au repoussé et présentant une élégante branche de chêne avec feuilles et glands, etc.

On rapporte que le fort de Couze fut ruiné par les Sarrasins lorsqu'ils assiégèrent Périgueux au VIII^e. siècle. Une maison

en face du château porte le nom de *les Mauris*. De l'autre côté de la rivière, en face de Couze, le long du chemin de Baneuil, est couchée une pierre antique, dite *Tranche de saumon*, qui sans doute fut un peulvan. Baneuil a lui-même un fort donjon quadrilatère qui, à en juger par la singulière petitesse du réduit intérieur qui y était pratiqué, doit remonter au commencement du XI^e^. siècle.

En face même de la Linde, est le coteau célèbre par le miracle opéré par saint Front, contre un dragon qui y avait son repaire; le coteau en a retenu le nom de *Sanctus Fronto de Colubri*, et son plateau est couvert d'un amas de scories provenant d'une forge antique, au pied même de la petite chapelle élevée en l'honneur du miracle de l'apôtre du Périgord.

Il me semble qu'il résulte, de cette réunion de faits, qu'il y avait auprès de la Linde un passage pratiqué dans des temps fort reculés, et la voie romaine d'Agen à Cahors, passant par Diolindum, donnerait l'explication d'une vie et d'un mouvement répandus en ces lieux et que l'on ne retrouve pas à quelque distance.

Je reviens, en finissant, à la voie d'Agen à Vésone : je me permettrai de présenter un vœu au Congrès, en raison des mutilations qui tendent chaque jour à lui enlever son caractère, et à la faire disparaître.

Il y a seulement quelques mois qu'il a paru au *Moniteur* un décret, par lequel l'Empereur a prescrit les mesures nécessaires pour assurer la conservation des monuments romains dans les Gaules. C'est une noble et profonde pensée, c'est aussi un précieux enseignement donné à tous pour ne pas se laisser absorber par les préoccupations du jour, et ne point laisser perdre le bienfait d'une si précieuse initiative.

N'y a-t-il pas alors pour chacun de nous, et surtout pour le Congrès archéologique réuni actuellement à Périgueux, un

devoir de porter à la connaissance des fonctionnaires chargés d'exécuter les ordres souverains, tous les faits qui sont de nature à rentrer dans les prescriptions de l'Empereur ? Retenus par les occupations de leur emploi, les magistrats ne peuvent par eux-mêmes visiter les monuments qui sont confiés à leur vigilance ; il faut donc que les hommes qui se sont consacrés à l'étude de ces antiques souvenirs, ne leur laissent pas ignorer ce qu'ils ont eux-mêmes appris et vu dans leurs excursions. Unissons nos efforts en cette circonstance, et appelons la protection impériale à la conservation du monument dont j'ai eu l'honneur, Messieurs, de vous entretenir. Je propose donc que le Congrès s'entende pour émettre un vœu à cet égard, et qu'il adresse à M. le Préfet de la Dordogne la prière de vouloir bien, en exécution du décret précité, donner des ordres immédiats pour faire arrêter les dégradations qui se commettent sur la voie romaine connue, dans les arrondissements de Bergerac et de Périgueux, sous le nom de *Chemin ferré.*

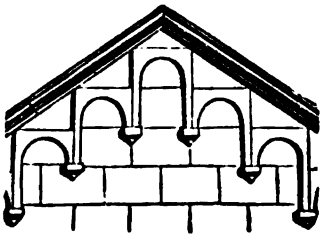

# CATALOGUE

DES

## OUVRAGES ET NOTICES PUBLIÉS SUR LES MONUMENTS ANCIENS QUI SE TROUVENT DANS LE PÉRIGORD,

EN RÉPONSE A LA 26e. QUESTION DU PROGRAMME,

Par M. LAPEYRE,

Bibliothécaire de Périgueux.

---

*Le Périgord et ses limites*, par L. Dessalles.
(*Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. VII, p. 155, 185, 250.)

*Antiquités de Vésone, cité gauloise, remplacée par la ville actuelle de Périgueux, ou description des monuments religieux, civils et militaires de cette antique cité et de son territoire*, par M. le comte Wigrin de Taillefer. — Périgueux, Dupont, 1821-1826; 2 vol. in-4°., avec 24 planches gravées sur cuivre.

M. de Mourcin est l'auteur de la *Description des églises de St.-Front et de St.-Étienne*, qui se trouve dans le tome II.

*Le Périgord illustré, Guide monumental, statistique, pittoresque et historique de la Dordogne*, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux; Dupont, 1851; 1 vol. in-8°., avec gravures intercalées dans le texte.

*Annuaire du département de la Dordogne, pour l'an XI et pour l'an XII*, par G. Delfau. — Périgueux, Dupont; 2 vol. in-8°.

*Dissertation sur deux rocs branlants du Nontronais*, par M. Charles Des Moulins. — Bordeaux, 1849; in-8°., avec 4 planches lithographiées

*Observations au sujet de la dissertation sur deux rocs branlants du Nontronais.....* par M. A. de Gourgues. — Bordeaux, 1850 ; in-8°., avec 4 planches lithographiées.

*Notice sur les armes et autres instruments en pierre et en bronze découverts en Aquitaine*, par F. Jouannet.

(*Musée d'Aquitaine*, 1824 ; t. III, avec 1 planche.)

Les armes dont il est question dans cette notice sont les haches et flèches en silex trouvées à Ecornebœuf, près Périgueux. Cette notice a été reproduite en partie, en 1827, dans les *Annales de la Société d'agriculture de la Dordogne*, tome VII.

*Essai sur les monnaies frappées en Périgord*, par M. le vicomte A. de Gourgues. — Périgueux, Dupont, 1842; in-8°., avec trois planches lithographiées.

Cet Essai parut d'abord dans la *Revue numismatique*, année 1841, avec 2 planches.

*Mémoire pour servir à l'histoire des monnaies des provinces de France*, par Leydet, chanoine de Chancelade.

(*Calendrier* du département de la Dordogne, 1832.)

*Notice historique sur les antiquités et monuments de la cité de Vésone, à laquelle la ville de Périgueux a succédé dans le moyen-âge*, par M. de Taillefer. — Périgueux, Dupont, 1806 ; in-4°. de 13 pages.

*Amphitheatrum Vesunnæ.*

(*Justi Lipsii de amphitheatris libellus.*)

La plus ancienne gravure représentant les ruines de l'amphithéâtre de Périgueux se trouve dans la *Cosmographie* de Belleforest. — Paris, 1575 ; 2 vol. in-f°. Voyez, dans le tome I^er^., la planche intitulée le *Vray pourtraict de la ville de Périgueux.*

*Ancienne description des antiquités de Périgueux*, par M. Jourdain de La Fayardie ; 1759.

(*Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, t. II, p. 73.)

Tour de Vésone, Amphithéâtre, Bains publics. — On trouve, dans le *Recueil d'antiquités* du comte de Caylus, 1767, t. VII, p. 303, une description de la tour de Vésone par M. Jourdain de La Fayardie. — Voyez aussi, t. V, p. 338 de ce même ouvrage.

*Souvenirs historiques. Vésone, Périgueux*, par J.-F. Lapouyade, avec une planche représentant la Table pascale de l'église de la Cité.

(*Recueil des Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 1856; p. 289-341.)

*Mémoire sur une inscription découverte, l'an* 1754, *à Périgueux*, par l'abbé Lebeuf.

(*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 1761; t. XXVII, p. 171.)

*Epigraphie de l'antique Vésone, ou l'importance et la splendeur de cette cité établies d'après ses inscriptions*, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux, Dupont, 1858; in-8°.

*Sur quelques antiquités de Périgueux*, par l'abbé Lebeuf.

(*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 1756; t. XXIII, p. 201.)

Inscriptions romaines; Table pascale de l'église de la Cité; gravure représentant le clocher de St.-Front.

*Notice sur les antiquités trouvées dans le haut de la place Francheville, en* 1846, par M. de Mourcin.

(*Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. VI.)

*Les fouilles de Vésone. — Découvertes d'antiquités romaines à Périgueux en* 1857, par M. E. Massoubre. — Périgueux, Dupont, 1857; in-8°.

*Les thermes de Vésone, ou la description des substructions récemment mises à découvert à Périgueux*, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux, Dupont, 1857; in-8°.

*Quelques lettres sur les antiquités du Périgord*, par F. Jouannet. — Périgueux, Dupont, 1836; in-18, avec deux planches lithographiées représentant: l'une, le plan géomé-

trique de l'aqueduc de Carsac; l'autre, les sculptures qui se trouvent dans les carrières de Brantôme, d'après un dessin de M. E. Galy.

*Notice sur les antiquités de Montignac*, par F. Jouannet.

(*Ruche d'Aquitaine*, t. IV, p. 124, et *Calendrier du département de la Dordogne*, 1824.)

Depuis 1814 jusqu'en 1837, M. Jouannet a publié, dans le *Calendrier de la Dordogne*, des Notices statistiques et historiques, des Voyages et des Lettres où il passe en revue les monuments de tout âge qui se trouvent dans le Périgord.

*Mémoire sur la constitution politique de la ville et cité de Périgueux...*, par M. Moreau, avocat et historiographe de France. — Paris, Guillau, 1775; 2 vol. in-4°., avec une planche gravée donnant le plan de la Cité. La tour de Vésone vue sous deux aspects, les ruines de l'amphithéâtre et quelques autres monuments de l'antiquité et du moyen-âge, forment l'encadrement de ce plan.

Le tome II est un recueil de titres destinés à prouver l'état politique de la Cité et de Périgueux au moyen-âge.

*L'estat de l'Église du Périgord depuis le christianisme*, par le R. P. Jean Dupuy. — Périgueux, Dalvy, 1629; 2 vol. in-4°.

*Les archiprêtrés du Périgord*, par L. Dessalles.

(*Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. V, p. 249, 277, 312.)

*Périgueux et les deux derniers comtes de Périgord, ou histoire des querelles de cette ville avec Archambaud V et Archambaud VI*, par L. Dessalles. — Paris, Dupont, 1847, 1 vol. in-8°.

*Notice sur St.-Front de Périgueux*, par M. F. de Verneilh.

(*Bulletin du Comité historique des arts et monuments*. Paris, 1840; in-8°., p. 152 à 159.)

*St.-Front de Périgueux*, par M. l'abbé Bourassé.

(*Cathédrales de France*. Tours, Mame, 1845; in-8°., p. 70-84.)

*Eglise St.-Front, à Périgueux.* Notice par Ad. Berty, avec 4 planches gravées par Bury, sur les dessins de Viollet-Leduc; in-4°., 1847.

(Dans les *Monuments anciens et modernes...* publiés par Gailhabaud. Paris, Didot; 4 vol. in-4°.)

*L'architecture byzantine en France. — St.-Front de Périgueux et les églises à coupoles de l'Aquitaine*, par M. F. de Verneilh. — Paris, Didron, 1851; in-4°., avec 16 planches sur cuivre, et 7 autres gravées sur bois, par Gaucherel.

*Des influences byzantines; lettre à M. Vitet, de l'Académie française*, par M. F. de Verneilh. — Paris, Didron, 1855; in-4°., avec 4 planches sur cuivre et 2 gravures sur bois intercalées dans le texte.

Cette lettre à M. Vitet répond à trois articles publiés par cet académicien dans le *Journal des Savants* (janvier, février et mai 1853) sur l'architecture byzantine.

Deux ouvrages anglais : *Architectural studies in France*, par le Rev. J.-S. Petit. — Londres, 1854; et *Notes of a tour in the west of France*, par M. J.-H. Parker. — Londres, 1855, consacrent chacun un chapitre, accompagné de gravures, aux monuments byzantins de Périgueux.

(*Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France*, par M. J. Marion. Paris, Dumoulin, 1852; in-8°.)

*Notice historique sur saint Front, apôtre du Périgord, et sur la cathédrale de Périgueux*, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux, Dupont, 1841; in-8°.

*Notice sur les églises du département de la Dordogne offrant quelqu'intérêt à la Société française pour la conservation des monuments*, par M. l'abbé Audierne.

(*Bulletin monumental*, 1835; t. 1er.)

*Notice historique sur l'abbaye de Cadouin, son église, ses cloîtres*, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux, Dupont, 1840; in-8°.

M. Romieu, préfet de la Dordogne, avait, dès 1836, appelé l'attention des archéologues sur le cloître de Cadouin, dans un article publié dans le *Montaigne, revue du Périgord*, p. 108.

Une vue de l'intérieur de l'église a été dessinée et gravée par Rouargue frères, pour l'*Histoire des villes de France*, publiée par A. Guilbert; 6 vol. grand in-8°.

*Notice historique sur la ville de St.-Astier, son église et une ancienne chapelle*, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux, Dupont, 1841 ; in-8°.

*Notice historique sur l'abbaye de Brantôme, son église et son antique clocher*, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux, Dupont, 1842 ; in-8°.

La vue de l'abbaye de Brantôme a été gravée dans les *Monastères de l'ordre de St.-Benoît*, publiés, vers 1678, par Dom Germain.

La vue du clocher a été gravée par M. Léo Drouyn et publiée dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin.*

*Vandalisme à Brantôme*, par l'abbé Sagette.

(*Annales archéologiques* de Didron, t. III, p. 344.)

Voyez aussi, dans le tome IV de ces *Annales*, p. 181, un article sur la chute de la couverture de l'église de Brantôme.

*Notice historique sur la ville de St.-Cyprien, son église et son ancien monastère*, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux, Dupont, 1844 ; in-8°.

*Notice historique et description de l'église de Merlandes*, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux, Dupont, 1847 ; in-8°.

*L'église de Terrasson*, par M. E. Vauthier.

(*Chroniq. du Périg. et du Lim.*, 1853 ; t. Ier.)

*Notes sur l'église de Tocane*, par M. E. Vauthier.

(*Chroniq. du Périg. et du Lim.*, t. Ier., p. 240.)

*St.-Privat*, par E. Vauthier.

(*Chroniq. du Périg. et du Lim.*, t. II, p. 118.)

*Cendrieux*, par E. Vauthier.

(*Chroniq. du Périg. et du Lim.*, t. II, p. 121.)

*La Chartreuse de Vauclaire*, par M. l'abbé Sagette.

(*Chroniq. du Périg. et du Lim.*, t. II.)

Le plan de l'abbaye de Vauclaire a été publié dans le *Compte-rendu* des travaux de la Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde, pendant l'année 1852-1853. — Paris, Didron, 1853; in-8°.

*Esnandes et Beaumont-du-Périgord*, analyse comparative de deux églises fortifiées du XIV°. siècle, par M. Ch. Des Moulins. — Paris, Derache, 1857; in-8°., avec 2 planches gravées sur cuivre et 2 gravures sur bois intercalées dans le texte.

*Une lanterne des morts à Atur*, par E. Vauthier.

(*Chroniq. du Périg. et du Lim.*, t. I°r., p. 149.)

Le *Magasin pittoresque*, année 1850, a donné, d'après M. Léo Drouyn, une gravure représentant la lanterne des morts du cimetière de Sarlat.

Indépendamment de ces notions particulières, de grandes publications, le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, et le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-Leduc, ont consacré des dessins et des articles aux monuments du Périgord. Ce dernier ouvrage contient déjà dix gravures sur bois relatives à St.-Front, au clocher de Brantôme et à la tour Barbecane de Périgueux.

*Architecture civile au moyen-âge, dans le Périgord et le Limousin, aux XII°. et XIII°. siècles*, par M. F. de Verneilh; avec gravures représentant une cheminée de Brantôme de la fin du XII°. siècle, et la façade d'une maison de la rue des Farges, à Périgueux. — Cette maison de la rue des Farges a été aussi dessinée et gravée par Rouargue frères, sous le titre de : *Couvent de la foi, à Périgueux*, pour l'*Histoire des*

*villes de France*, publiée par A. Guilbert. Elle a été enfin reproduite dans une revue italienne, *Il mundo illustrato*, où M. Cantu, le célèbre historien milanais, l'a rapprochée de la façade de l'Hôtel-de-Ville de Côme.

(*Annales archéologiques* de Didron, 1846 ; t. IV.)

*Les bastides du Périgord*, par M. F. de Verneilh.

(*Annales archéologiques*, publiées par Didron, et *Chroniq. du Périg. et du Lim.*, t. Ier.)

Le *Magasin pittoresque*, année 1849, a donné, d'après M. Léo Drouyn, plusieurs gravures accompagnées d'articles étendus sur les quatre baronnies du Périgord.

*Quelques châteaux du moyen-âge, à partir de l'époque féodale, dans la Gironde et la Dordogne*, par M. Léo Drouyn, avec une planche lithographiée.

(*Recueil des Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1854.)

*Notice sur le château de Moruscle*, par J.-B. Morteyrol-Soulelie.

(*Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. II.)

*La Tour de Montaigne*, par M. l'abbé Sagette.

(*Chroniq. du Périg. et du Lim.*, t. Ier., p. 165.)

La vue et le plan de la tour ont été publiés par M. le docteur Payen dans ses *Recherches sur Montaigne*, n°. 4. — Paris, Techener, 1856 ; in-8°.

Le château de Montaigne a été l'objet de plusieurs notices, plus pittoresques qu'archéologiques :

1°. *Château de Montaigne*, par M. Jouannet.

(*Musée d'Aquitaine*, t. Ier., p. 143 ; *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. Ier.)

2°. *Visite au château de Montaigne*, par le docteur Bertrand de Saint-Germain. — Paris, Techener, 1850 ; in-8°.

Le plan et la vue du château de Montaigne ont été publiés par M. le docteur Payen, dans ses *Recherches*, n°. 4.

*Le château de la Force*. Gravure du XVIIIe. siècle, expli-

quée et publiée par M. J. Determes. — Bergerac, 1850; in-4°.

*Château d'Hautefort.*

Neuf dessins de Victor Petit. — Paris, lithographie de Thierry; 1 vol. in-f°., oblong.

Ces dessins sont précédés d'une Notice qui a été reproduite dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, t. II, p. 71.

*Notice sur le château et la terre de la Tour-Blanche*, par M. de Chancel.

(*Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, t. III, p. 129.)

# NOTICE

## SUR L'ÉGLISE SOUTERRAINE D'AUBETERRE[1]

## (CHARENTE);

Par M. A. de ROUMEJOUX.

En descendant du château, nous avons visité le cimetière souterrain. Ce cimetière, Aubeterre n'en a pas d'autre, est situé dans une vaste église taillée entièrement dans le roc et qui pourrait contenir de 1,500 à 2,000 personnes. — Elle se compose de deux parties : l'une du IX^e^. ou X^e^. siècle, et l'autre, plus considérable, du XII^e^. siècle. Les piliers de cette seconde partie sont à pans coupés et monolithes; les arcades rappellent un peu l'ogive à pointe mousse, ainsi que les petites arcatures des tribunes taillées aussi dans le rocher et dans lesquelles les châtelaines, par un couloir souterrain, pouvaient venir assister aux saints offices. Au fond de la nef la plus récente est le tombeau, parfaitement conservé, du maréchal d'Aubeterre, et dans la partie supérieure, espèce de niche en forme d'arc de triomphe, soutenu par des colonnettes, est sa statue en pierre qui a un peu moins que moitié de la grandeur naturelle; le maréchal est représenté debout et armé de toutes pièces.

Dans une chapelle latérale était l'autel, dont on distingue encore la place, et, dans la voûte de cette même chapelle, on remarque un trou qui correspondait avec le clocher, détruit maintenant, et qui reposait directement sur le rocher. On voit très-distinctement les marques des cordes des clo-

(1) Aubeterre faisait partie de la province du Périgord avant la Révolution.

ches, dans cette ouverture usée et pour ainsi dire limée par leur frottement. — On entre dans cette église par une grande chapelle qui, comme nous l'avons dit, était l'église primitive, augmentée plus tard de sa grande nef qui n'est pas du même travail ; la porte, taillée aussi dans le roc vif, entourée de lierres et d'autres plantes grimpantes, surmontée par les ruines des remparts et des tours du château, est d'un effet pittoresque et presque grandiose.

Sous ces voûtes élevées, à peine éclairées par la porte et par l'effondrement du rocher, là où était l'autel, la lumière, comme à regret, laisse passer quelques rayons ; l'œil est du premier coup frappé par la vue de petits monticules de terre de cinq à six pieds de long sur un pied de haut, nus et sans signes, sauf quelques-uns que surmontent de petites croix de bois. C'est là, nous l'avons dit, la dernière demeure des habitants d'Aubeterre, c'est là qu'ils viennent *dormir leur dernier sommeil*, de compagnie avec leur vieux seigneur, *le vieux marquis*, comme ils l'appellent, qui, du haut de son tombeau, a l'air de les dominer et de les protéger encore, ainsi qu'il les dominait et les protégeait du haut de son donjon.

Quand on pénètre sous ces voûtes funèbres, des émanations chaudes et fades vous serrent la poitrine ; on marche forcément sur ces fosses dont un grand nombre, fraîchement remuées, laissent glisser la terre sous les pas ; on rencontre des ossements, les uns blanchis, les autres rouges encore et à peine dépouillés, et vis-à-vis de la porte éclate, dans sa blancheur, un entassement de crânes et d'ossements frappés par quelques rayons de jour. — Il nous semble que dans cet ossuaire obscur, à l'air étouffant, parmi ces simples fosses et ces débris épars de squelettes, on sent mieux le néant de l'homme et de la vie, la puissance de la mort, que dans ces cimetières en plein air, décorés d'arbres, de fleurs, de monuments et d'inscriptions, que bien souvent peut-être, hélas !

étale la vanité plus qu'une sincère douleur; ici la mort se montre telle qu'elle est pour tous, nue.

Nous n'avons vu que trois ou quatre pierres tumulaires dans un coin, et leur absence s'explique bien facilement. Le cimetière étant trop petit, on est obligé de revenir trop tôt aux anciennes fosses, si bien que souvent on met à découvert des cadavres à peine consumés pour faire place à d'autres destinés à subir le même sort, si l'on ne s'empresse d'abandonner ce cimetière qui regorge, pour ainsi dire; de telle sorte que les habitants d'Aubeterre ne peuvent pas non plus, selon la magnifique expression de Bossuet, parlant des Pharaons, jouir de leurs tombeaux !

A Caudon, près de Sarlat, et dans le canton de Domme, il existe une chapelle taillée dans le roc. — Ne l'ayant point vue, j'en signale seulement l'existence.

# SÉANCES

TENUES

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

# A TOURS,

LES 24 ET 25 MAI 1858.

---

## Séance du 24 mai.

Présidence de M. le comte L. DE GALEMBERT, inspecteur des monuments historiques.

Sont présents à la séance : MM. *de Caumont*, directeur-général de la Société ; *N. Champoiseau*, *L. Boilleau*, *de Sourdeval*, général *Jacquemin*, *Charlot*, le docteur *Giraudet*, *d'Autecourt*, *Rouillé-Courbe* ; *Guérin*, architecte ; *Miton*, bibliothécaire de la ville ; *Browne*, etc.

M. *Bourassé*, chanoine de l'église métropolitaine, remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Galembert ouvre la séance en remerciant M. de Caumont d'avoir bien voulu s'arrêter à Tours. On connaît et on apprécie dans cette ville les services éminents rendus par M. de Caumont à la science archéologique. On n'a point oublié, en outre, les relations si utiles pour tous qu'il a entretenues avec cette localité depuis de longues années, et notamment depuis les réunions scientifiques, organisées à Tours en 1838 et 1847. Les membres présents s'associent unanimement à M. le Président, dans l'expression de leurs sentiments envers le savant illustre auquel les études sur nos antiquités nationales sont redevables d'une si énergique et si constante impulsion.

M. le Président donne lecture du programme des questions soumises à la discussion des membres de la Société française d'archéologie réunis à Tours, et rédigé par M. de Caumont :

1. Quelle était, durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, la topographie de la ville romaine de *Cæsarodunum?* En présenter un plan approximatif indiquant, comme on l'a fait pour certaines villes, les positions relatives des principaux édifices publics : temples, théâtres, amphithéâtres, bains, places publiques, etc.

2. Comment les rues étaient-elles dirigées? Quels étaient les points d'arrivée des principales voies? Comment les aqueducs amenaient-ils les eaux dans la ville, et par où l'arrivée de ces eaux se faisait-elle? Où était situé le château-d'eau, d'où les eaux se déversaient dans les différents quartiers?

3. Changements opérés, à la fin du IVe. siècle ou au commencement du Ve., par l'établissement d'une enceinte murale.

4. Quelle est l'étendue exacte de la ville ceinte de murs au IVe. siècle, et dont le périmètre est visible encore?

5. Quelle fut, après l'établissement de l'enceinte fortifiée, la distribution des édifices publics et privés à l'intérieur de cette cité et dans un espace relativement si limité?

6. Quelles églises y furent établies ensuite? Quelles étaient les places qu'elles y occupaient? Sous quels vocables ces églises étaient-elles connues au Ve. siècle et du temps de Grégoire de Tours?

7. Comment se disposèrent les parties de la ville en dehors des murs au Ve. siècle? Quelles étaient l'importance et la disposition du *suburbium* de Tours? Quelles églises y furent bâties, et quels étaient leurs vocables sous Grégoire de Tours?

8. Y a-t-il en Touraine des édifices qui puissent être attribués à l'époque mérovingienne et à l'époque carlovingienne? Quels sont les caractères de ces monuments?

9. A-t-on découvert en Touraine des peintures à fresque antérieures au XII^e. siècle ? Le badigeon ou mortier propre à enduire les murs intérieurs des églises était-il usité durant la période romane ? Quels vestiges a-t-il laissés ?

10. Quelles sont les églises à coupole byzantine en Touraine ? A quelle époque et sous quelles influences furent-elles construites ?

M. de Caumont annonce que le Congrès archéologique de France ouvrira sa session à Périgueux le 29 mai prochain. Cette session sera fort intéressante. La ville de Périgueux offre aux archéologues une ample moisson d'observations à recueillir sur les antiquités de l'époque gallo-romaine et sur les monuments du moyen-âge. L'architecture à coupoles y sera étudiée de nouveau, et on approfondira plusieurs des questions curieuses qui s'y rattachent. M. de Verneilh prendra part à la discussion touchant l'origine et l'influence des édifices à coupoles byzantines, et c'est assez dire que la science archéologique y sera dignement représentée. Tout fait présumer que la session de 1858 à Périgueux sera des plus importantes.

Les antiquaires français s'occupent actuellement de l'étude spéciale des monuments de l'époque romaine, au point de vue de la topographie des Gaules. Cette question est pleine d'intérêt, et aujourd'hui que les recherches locales sont assez avancées, il est utile de coordonner tous les travaux partiels et d'en composer un ensemble ; alors seulement on comprendra les grands ouvrages entrepris et exécutés par les conquérants. Alors on saisira les vues politiques qui dirigeaient les Romains dans le choix des positions, dans la direction des voies de communication, dans l'établissement des centres militaires et administratifs. Ces considérations n'ont point échappé à l'empereur Napoléon III, qui a chargé le

ministre de l'instruction publique de recueillir tous les documents que l'on possède en France sur la topographie des Gaules antérieurement au VI^e. siècle.

La Société française d'archéologie s'occupe, depuis plusieurs années, de la topographie des villes gallo-romaines. Déjà plusieurs cartes sont tracées et des dissertations savantes rédigées. Les villes de Lyon, Soissons, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Evreux, Nantes, Vannes, etc., possèdent des documents à peu près complets. Partout on est à l'œuvre. Nul doute que, prochainement, l'érudition française ne mette au jour un magnifique ouvrage sur cette grande question.

En ce qui concerne la ville de Tours, plusieurs dissertations traitent des antiquités romaines qu'on a reconnues dans l'enceinte et aux environs de cette ville, dont l'importance gouvernementale n'avait pas échappé aux Romains qui en avaient fait la capitale d'une métropole. Rapprochement curieux ! Sous l'administration romaine, comme sous celle de Napoléon III, Tours commande toute la Bretagne, et les provinces limitrophes du côté de l'Ouest !

M. l'abbé Bourassé communique la notice suivante, sur la topographie de l'antique capitale de la Touraine.

## TOPOGRAPHIE DE LA VILLE DE TOURS

### Depuis la conquête romaine jusqu'au VI^e. siècle.

A l'époque de l'invasion romaine, l'*oppidum* des Turones était situé dans une île de la Loire. C'est là que les habitants de la même tribu, de la *cité*, comme disait César, avaient établi le rempart de leur liberté et le centre de leurs affaires communes. L'*oppidum* tourangeau était sans doute semblable à ceux dont on a reconnu les dispositions principales. L'histoire

garde à ce sujet un profond silence, et l'état des lieux nous permet seulement de faire quelques conjectures.

Ce n'est pas à dire que les habitations étaient groupées dans cette île, et qu'il y avait alors une ville, dans le sens qu'on attache aujourd'hui à ce mot. Il y avait de nombreuses habitations le long des coteaux qui bordent la rive droite de la Loire : les Gaulois, comme les Germains, aimaient les positions de ce genre; d'autres habitations étaient disséminées sur les rives du fleuve.

L'existence de l'*oppidum* gaulois devient certaine pour celui qui considère la persistance du siége de la capitale de la Touraine dans un site aussi défavorable que celui de la ville de Tours. Alors, comme aujourd'hui, les inondations de la Loire et du Cher devaient en inquiéter les habitants, et parfois les chasser de leurs demeures. Si l'*oppidum* eût été placé à mi-côte, sur les pentes si riches et si pittoresques de St.-Symphorien, notre ville eût offert le même aspect que Blois, Nevers et plusieurs autres villes anciennes bâties en amphithéâtre sur les côteaux de la Loire.

Les Romains vinrent se fixer dans l'île, qui est maintenant la ville de Tours, précisément parce que les Turones y avaient le siége de leurs délibérations politiques et le boulevard de leur indépendance. Les conquérants n'eussent-ils pas solidement établi leurs légions sur le haut du plateau, s'ils avaient eu à surveiller des populations résidant à mi-côte ?

Que les Romains se soient fixés dans l'*oppidum* des Turones, c'est un fait qui n'est pas douteux. Des milliers de monuments portent un témoignage évident.

Durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne et de la conquête, la ville de Tours était une ville ouverte, dont les maisons étaient dispersées sur le vaste emplacement occupé actuellement par notre cité. S'il y avait des remparts, c'était, sans doute, autour du camp romain, et c'était une palissade en terre.

Notre ville n'était pas encore le *Cæsarodunum;* mais elle reçut bientôt cette dénomination. Les conquérants voulaient faire oublier à nos ancêtres leurs vieux souvenirs de liberté nationale, en leur faisant oublier jusqu'au nom de leur capitale. *Cæsarodunum* remplaça officiellement et administrativement l'*oppidum Turonicum.* Mais attendons le déclin de la puissance romaine. Dès que les conquérants, au lieu d'attaquer, sont obligés de se défendre, l'amour national, comprimé mais non étouffé, se réveille et fait explosion. Saint Grégoire de Tours se rendra l'écho de cette révolution populaire; jamais il ne prononcera le nom de *Cæsarodunum.* Pour lui, il n'existe que l'*urbs Turonica*, la *ville des Turones.*

Quelle fut, durant trois siècles, la topographie de *Cæsarodunum?* Quelle fut, au V^e^. siècle, celle de l'*urbs Turonica?*

Les édifices publics étaient, sans doute, bâtis dans cette partie de *Cæsarodunum* qui fut, à la fin du IV^e^. siècle, enceinte de murailles. S'il faut ajouter foi au témoignage du chanoine Maan, qui publiait son *Ecclesia metropolitana Turonensis* en 1667, nous retrouverons assez aisément la position de plusieurs d'entre eux.

Le palais du gouverneur impérial, que nos chroniqueurs appellent le *palais de Valentinien*, était situé dans le terrain sur lequel s'étendent actuellement les bâtiments et les jardins occupés naguère par les Orphelines. En parlant du siége fait par les Normands au IX^e^. siècle, Radbode dit que les reliques de saint Martin furent apportées sur les remparts, à l'endroit où la brèche était pratiquée et dans le *voisinage du palais de Valentinien.* Aucune incertitude n'est possible. Nous savons positivement où était ce palais, puisque nous connaissons le lieu sur lequel s'éleva la petite église dédiée à saint Martin, non loin du rempart où les Tourangeaux battirent si rudement les pirates. Peut-être même une portion

des murs de ce palais a-t-elle été mise à découvert l'année dernière par M. l'abbé Bigot, propriétaire de l'ancien établissement des Orphelines.

Près du palais, dit Maan, s'élevait le temple des *dieux Pénates :* à la place fut érigée une église dédiée à la Sainte Vierge, située dans la cité, et où le service divin se fait par des chanoines. C'était, du temps de Maan, l'église connue sous le vocable de *Notre-Dame-de-la-Consolation.* Cette église était située, suivant les uns, dans la communauté des Sœurs de l'Espérance; selon d'autres, elle était presque attenante à l'église St.-Martin de la Basoche, et enfin d'autres ont pensé qu'elle n'était pas autre que cette dernière église, qui eût porté deux vocables, comme cela eut lieu fréquemment au moyen-âge.

Le *temple de Mercure,* situé dans *le Prétoire*, fut démoli et remplacé par une basilique dont on voit présentement les ruines, dit toujours Maan, dans le château de Tours, près du tombeau de Turnus. Nous savons à quoi nous en tenir sur le prétendu tombeau de Turnus; mais nous savons où il était placé. Nous connaissons ainsi, d'après Maan, et l'emplacement du temple de Mercure et celui du Prétoire. Ces deux monuments se trouvaient donc dans le terrain occupé par le vieux quartier de Cavalerie. Le château des comtes, succédant au Prétoire romain; voilà une succession toute naturelle : la puissance conquérante faisant place à la puissance féodale.

Sur un lieu élevé, et que Maan ne détermine pas davantage, était le temple de Vénus. Cet édifice fut entièrement démoli; il n'en resta pas pierre sur pierre. Rien ne nous indique où il était situé.

Comme on le voit par ce qui précède, le récit de Maan est très-affirmatif; est-il parfaitement vrai? Nous ne pouvons en avoir une pleine certitude, parce que notre digne confrère a

négligé malheureusement de citer ses autorités. Toutefois, comme quelques ruines viennent à l'appui de sa narration, on peut admettre, jusqu'à preuve du contraire, la valeur de ces renseignements.

Continuons. Nous voyons de nos yeux les restes encore grandioses de l'amphithéâtre romain. Quant aux *Thermes*, ils étaient à l'endroit où le Chapitre métropolitain avait établi son tribunal particulier, connu jusqu'à nos jours sous le nom de *Justice des Bains*.

En quel endroit l'aqueduc, venant de Bléré, versait-il ses eaux dans notre ville? M. Lambron de Lignim a fait part à la Société archéologique de Touraine de curieux documents qu'il a trouvés sur ce sujet. Mais ces renseignements indiquent une direction; ils ne donnent pas l'entrée en ville, ni le point de départ pour la distribution des eaux.

Enfin, Grégoire de Tours nous fait connaître que, du temps de saint Lidoire, vers le milieu du IVe. siècle, un sénateur possédait une maison dans laquelle saint Lidoire établit une basilique. L'église épiscopale a toujours occupé la place où elle se montre aujourd'hui. Tout concourt à prouver que cette basilique, dans laquelle saint Lidoire fut enseveli, et où le corps de saint Gatien fut déposé par saint Martin, avant d'être transporté dans la cathédrale, était située dans le quartier de Notre-Dame-la-Riche, et dans une petite rue connue sous le nom de St.-Lidoire.

Pour résumer, nous dirons que la ville de *Cæsarodunum* s'étendait sur tout le territoire occupé actuellement par notre ville. Le centre administratif et religieux était dans ce que nous appelons le *cloître St.-Gatien*. Un sénateur avait sa maison dans le quartier de La Riche. Un autre habitait à l'endroit où se trouve le Palais-de-Justice, comme l'indiquent les objets précieux qu'on a mis au jour en creusant les fondations de ce grand édifice. Un autre encore possédait le do-

maine de la Verge. On a trouvé en ce lieu de magnifiques vases et d'autres objets intéressants, de provenance romaine.

Les nombreux vases cinéraires trouvés dans la gare du canal, dont le musée de la Société archéologique s'est enrichi, semblent indiquer que là était le cimetière commun des habitants romains de notre cité. Ces urnes sont remplies de cendres; preuve qu'elles remontent à une époque antérieure à la prédication chrétienne, puisque l'on a cessé de brûler les corps communément après l'introduction du christianisme.

Un autre cimetière était placé à l'endroit où s'élève maintenant l'église Notre-Dame-la-Riche. C'était le cimetière des chrétiens, et en 300, saint Gatien y fut enseveli. Chacun sait que notre apôtre eut sa sépulture près d'une petite chapelle dédiée à *Notre-Dame-des-Pauvres;* ce qui prouve que là les pauvres avaient leur dernière demeure, et que les premiers chrétiens de Tours, comme ceux de la plupart des autres pays, sortirent des rangs du peuple. Cette chapelle était, comme les chrétiens, fort pauvre. Dans toutes nos chroniques anciennes, elle est désignée sous le nom de *Sancta Maria Paupercula.* Elle prit le nom de *la Riche*, lorsqu'on y déposa les reliques précieuses de saint Gatien.

Nul doute que ce quartier ne fût un faubourg. Il était défendu de faire les sépultures à l'intérieur des villes; la loi des Douze Tables était toujours en vigueur. Du temps de saint Martin, le même réglement était encore suivi. En 400, le corps de notre glorieux évêque, le Thaumaturge des Gaules, fut déposé dans un autre cimetière, voisin, probablement, d'un autre faubourg où s'éleva la magnifique basilique de St.-Martin, témoin de tant de prodiges et de tant d'événements importants.

Recherchons à présent le point d'arrivée des principales voies qui conduisaient à Tours. Sur le haut des coteaux de St.-Symphorien, à St.-Barthélemy, plusieurs voies romaines

avaient un point de jonction commun. Là se rendaient la voie des *Cénomans*, celle des *Andes*, celle des *Carnutes*, et le *chemin Blésian*. Ces voies, réunies en une seule, descendaient le coteau par la rue du Nouveau-Calvaire, arrivaient sur le bord de la Loire, à l'endroit où nous voyons actuellement l'église St.-Symphorien, et conduisaient à l'intérieur de la ville, soit au moyen d'un pont de bateaux, soit à l'aide d'un bac. Il paraît qu'au temps de saint Grégoire de Tours, la communication avait lieu par bateau. Il parle souvent des barques qui conduisaient d'une rive à l'autre. Il n'est jamais mention, dans ses écrits, de pont, soit de bateaux, soit de bois. Au moyen-âge, à une époque où les voies romaines étaient toujours les mêmes aux abords des villes, où la physionomie antique changeait plus difficilement, à cause des intérêts, le pont de pierre fut établi justement à l'endroit où les communications avaient lieu depuis un temps immémorial. Par conséquent les voies du Nord se rendaient à un point unique, que toutes les inductions s'accordent à placer à St-Barthélemy.

Les voies du Midi avaient plusieurs points d'arrivée. La voie la plus importante, celle qui menait à Lyon, la *Rome des Gaules*, et vers les Alpes, entrait dans le pays des Turones, sur les bords de la Creuse, de deux côtés différents. La voie des *Bituriges* et celle des *Pictes* ou Poitevins, se réunissaient vers Izeures. De là une grande voie se dirigeait vers *Cæsarodunum* par Loches, Courçay, St.-Avertin, autrefois St.-Pierre de Vençay, et arrivait chez nous à travers la prairie de Grandmont et par le *chemin des Césars*. Cette voie entrait en ville vis-à-vis la rue *St.-Jean-des-Coups*, par la porte que la Société archéologique de Touraine a fait déblayer en face du Petit-Séminaire.

Une voie secondaire, dont la direction est difficile à déterminer, entrait dans la cité par une porte parallèle à celle que

nous pouvons désigner sous le nom du Palais de Valentinien auquel elle aboutissait directement, et passait dans les jardins actuels de l'archevêché. Les traces de cette voie ont été signalées par M. G. Guérin, architecte, lorsqu'il construisait l'hôtel de M. le marquis de La Ferté, rue Nicolas-Simon.

Ces deux voies étaient mises en communication ensemble, et avec la voie de l'Est, au moyen d'un chemin de ceinture, très-apparent encore après quinze siècles, et représenté par la rue des Ursulines et la rue St.-Maurice.

Une autre voie, secondaire aussi, venait de Chinon et arrivait à Tours en passant près de Beaumont-lès-Tours et en traversant les prairies où l'on trouve encore des ruines gallo-romaines signalées depuis long-temps. En cet endroit, on a trouvé des monnaies romaines que M. Champoiseau a fait connaître et qu'il a données à la Société archéologique de Touraine. Cette voie entrait en ville par la porte St.-Éloi et se bifurquait à cette porte. Une rue longeait les boulevards actuels. Elle a été reconnue dans les fouilles du Palais-de-Justice. Une autre rue se dirigeait vers la cité et formait ce qui constitue encore la grande artère de notre ville, c'est-à-dire les rues du Faubourg-la-Riche, du Grand-Marché, du Commerce et Colbert. Elle entrait dans la cité par la porte de l'Ouest, au point où commence aujourd'hui la rue St.-Pierre-des-Corps.

Parallèlement à cette rue existait une autre rue, prenant aussi naissance sur la voie que nous venons de mentionner. Cette rue est antique et existait à l'époque romaine. Des vases et autres objets de cette époque, trouvés il y a peu de temps dans cette direction, confirment cette opinion. Cette seconde rue correspondait aux rues actuelles des Récollets, de St.-Martin, de la Harpe, de l'Ancienne-Intendance et de la Sellerie. Elle aboutissait non loin de la porte de l'Ouest et sur le chemin de ceinture.

Enfin, à l'Est, la voie d'Amboise, à laquelle aboutissait une voie qui a été observée sur la rive droite du Cher, entrait en ville par une porte que de vieux titres historiques appellent *la porte d'Orléans*. Cette porte est encore visible dans la configuration des murs gallo-romains du V°. siècle ; elle était située sur la rue St.-Pierre-des-Corps, presque vis-à-vis la rue du Petit-Cupidon.

Après cette lecture, diverses observations sont présentées par MM. Champoiseau, Boilleau, Giraudet, Charlot, etc. Par suite de ces observations, il demeure bien constaté qu'il faut distinguer entre *Cæsarodunum* et l'*urbs Turonica*. Plusieurs historiens, en négligeant cette distinction, ont commis plus d'une erreur. *Cæsarodunum* était une ville ouverte, s'étendant à peu près sur tout l'emplacement de la ville de Tours. *Urbs Turonica* était seulement la ville enceinte de murs vers la fin du IV°. siècle. M. Champoiseau, un des premiers qui ait établi cette importante différence, ajoute que plusieurs édifices de l'*urbs Turonica* ne sont pas encore parfaitement déterminés quant à la place qu'ils occupaient. Il signale notamment la petite église de N.-D.-de-la-Consolation et la Basilique ou Bazoche. MM. Champoiseau, Giraudet et Bourassé sont chargés de faire de nouvelles recherches à ce sujet et d'en présenter un rapport.

*Le Secrétaire*,

J. BOURASSÉ.

## Séance du 25 mai.

Présidence de M. l'abbé Bourassé.

Sont présents au bureau : MM. *de Caumont*, *Champoiseau*, *de Sourdeval*, *Rouillé-Courbe*, *Lobin*, *Browne*, *d'Autecourt*, *Boilleau*, général *Jacquemin*, *G. Guérin*, comte *de Locmaria*, *Giraudet*, *Plailly*, curé de St.-François ; *C. Chevalier*, curé de Civray-sur-Cher ; *Gallais*, *Charlot*, etc.

M. le comte *de Galembert* remplit les fonctions de secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal, qui donne lieu à une conversation intéressante sur divers points de la topographie gallo-romaine de la ville de Tours, M. l'abbé Bourassé donne la seconde partie de son Mémoire sur la topographie antique de Tours. Cette partie traite spécialement de la cité entourée de murs fortifiés et du *suburbium*.

*Quels changements eurent lieu, dans la topographie de notre ville, à la fin du IVe. siècle, par suite de la construction du mur d'enceinte ?*

A l'approche des barbares, la puissance romaine comprit le danger qui la menaçait. Un édit impérial ordonna de clore les villes de murs fortifiés et permit d'employer à cette fin, comme matériaux de construction, les pierres des temples déserts et des édifices publics les moins nécessaires ; ce qui explique la présence, dans les fondements de ces murailles, de pierres sculptées, de fragments de colonnes et même d'inscriptions funéraires. Ces débris précieux de l'art romain se retrouvent à Tours, comme dans la plupart des cités gallo-romaines de France. Jamais on n'y a découvert des signes de christianisme ; ce qui prouve qu'alors la religion chrétienne était triomphante et respectée.

L'amphithéâtre de Tours servit de base à tout le système de défense militaire organisé chez nos ancêtres. On conserva la moitié de ce gigantesque édifice, formant demi-lune du côté du Midi et au point le plus ouvert, par conséquent le plus difficile à protéger. L'énorme saillie qui en résulta couvrit efficacement les deux remparts du sud, qui s'étendent, à droite, jusqu'à la tour de l'Archevêché ; à gauche, jusqu'à la tour du Petit-Cupidon. Ces deux tours d'angle subsistent encore. De ces points, la muraille gagnait les bords de la Loire, qu'elle suivait depuis la tour feu Hugon jusqu'à 100 mètres environ au-delà de la tour de Guise.

Je ne fais qu'indiquer les faits. On consultera avec fruit le Mémoire de M. Champoiseau, publié en 1831, analysé par M. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, p. 347 ; le Mémoire de M. le général de Courtigis (*Mém. de la Soc. arch. de Tours*, t. V, p. 28 ) et les Notices rédigées par ces deux archéologues pour *la Touraine* (p. 177 et 180).

L'enceinte fortifiée contient une superficie totale de 9 hectares 23 ares. On choisit cette partie de la ville évidemment parce qu'elle renfermait les édifices consacrés au gouvernement civil et ecclésiastique de la province. Là se trouvaient notamment l'église métropolitaine, le logis épiscopal et plusieurs églises, telles que les petites basiliques de Notre-Dame et des saints Gervais et Protais. L'évêque de Tours dut avoir une grande influence dans la résolution prise par les Tourangeaux : outre son caractère religieux, l'évêque était alors *défenseur de la cité*, titre que l'autorité impériale lui avait conféré et qui n'était pas vain, dans un temps où le pouvoir ecclésiastique était presque le seul respecté. La construction du *castellum* de Larçay eut lieu sous les mêmes influences, très-probablement. Il est bâti sur un des domaines épiscopaux primitifs, et il présente les analogies les plus frappantes avec l'enceinte fortifiée de Tours.

Quoi qu'il en soit, à partir du commencement du Ve. siècle, la topographie de notre ville est profondément changée. Nous avons une cité, *urbs Turonica*, et des bourgs ou faubourgs, depuis cette cité jusqu'à l'église N.-D.-la-Riche. Les habitants des faubourgs trouvèrent un asile, en cas d'alerte, derrière les remparts de la cité. L'immense espace, où s'étalaient les villas des sénateurs et des citoyens opulents, aussi bien que les logis modestes du peuple, resta ouvert et sans défense militaire. Long-temps encore, la Martinopole elle-même ne fut protégée par aucune fortification. A l'époque des incursions des Normands, au IXe. siècle, les chanoines de St.-Martin portaient dans la cité les reliques de leur illustre patron, afin de mettre à l'abri le dépôt dont ils se montrèrent toujours les intrépides gardiens.

Il est aisé de se faire une juste idée de l'aspect de notre ville, en dehors de la cité. Plusieurs groupes, plus ou moins considérables, de maisons s'étaient formés à des distances inégales; la hauteur du sol suffirait déjà pour montrer les points le plus anciennement occupés; mais nous avons, dans notre *Histoire ecclésiastique*, des faits qui permettent de tirer des inductions mieux fondées encore. Nos premiers évêques, si vigilants sur les besoins spirituels du troupeau confié à leur zèle, que nous voyons, dès les temps les plus reculés, ériger des églises dans les villages les plus éloignés de leur diocèse, pouvaient-ils négliger le territoire situé, pour ainsi dire, sous les murs de leur église cathédrale?

Au pied de la tour de l'Évêché et des remparts de l'Ouest, se trouvait le *faubourg de la Trésorerie*. Ce nom lui fut donné au moyen-âge, parce qu'il était soumis à la juridiction spéciale du Trésorier de l'église métropolitaine; d'anciens titres l'appellent simplement *bourg*, et il comprenait une partie de la place actuelle de l'Archevêché et les rues voisines. L'église St.-Pierre fut fondée par saint Brice (400-444),

le lendemain, pour ainsi dire, du jour où la muraille de la cité fut achevée; elle fut connue plus tard sous le titre de St.-Pierre-du-Boile (*Sanctus Petrus de Ballo seu Vallo*). Elle était située sur la Grand'Rue et la rue appelée actuellement rue St.-Pierre. On en trouve encore quelques vestiges à l'extrémité de cette dernière rue.

Cette église était fort petite; elle devint bientôt insuffisante. Vers le milieu du VI^e^. siècle, saint Euphrône, mort en 573, et prédécesseur immédiat de saint Grégoire de Tours, construisit l'église St.-Vincent; elle était située à l'entrée de la rue de la Sellerie.

Un autre faubourg, voisin du *bourg de la Trésorerie*, eut aussi son église sous le vocable de saint Étienne. Cette église fut agrandie par saint Grégoire; elle étendait sa juridiction sur la rue St.-Étienne et la campagne voisine qui porte encore le nom de *St.-Etienne extra muros*.

Le monastère St.-Julien date du VI^e^. siècle; mais cet établissement n'était pas destiné à servir à l'exercice des cérémonies paroissiales. Ce n'était pas une église baptismale et on n'y pouvait pas célébrer de mariages. Un faubourg considérable existait à quelque distance du couvent, vers l'Ouest: une église, antérieure à saint Grégoire, y fut bâtie en l'honneur de saint Saturnin. Notre évêque-historien y fit des réparations; peut-être lui-même y déposa-t-il des reliques du martyr saint Saturnin, évêque de Toulouse, pour lequel il professait une dévotion particulière. Il est probable que les substructions antiques que M. Rouillé-Courbe a découvertes en faisant reconstruire sa maison, rue Banchereau, appartenaient à un établissement gallo-romain. La maison qui les surmontait dépendait certainement du faubourg desservi par l'église St-Saturnin.

Non loin du cimetière dans lequel le corps de saint Martin fut déposé, existait un autre groupe d'habitations qui s'éten-

dait sur le quartier des Orfévres, la rue de la Monnaie et l'ancienne Poissonnerie; ce fut ce qu'on appela plus tard le *faubourg St.-Père*, ou St.-Pierre-le-Puellier, lorsque la Martinopole fut entourée de murailles et de fortifications. Nous n'avons rien à dire de la Martinopole; tout le monde sait combien, à dater de la mort de saint Martin, en 400, ce lieu fut fréquenté par les pélerins; il fut couvert promptement de maisons, d'églises, de couvents et d'hospices ou hôtelleries religieuses.

La chapelle *N.-D.-la-Pauvre* servit aussi d'église paroissiale, en même temps que la basilique de St.-Lidoire. Ce quartier est toujours le plus considérable des faubourgs de notre ville.

Pour ne pas quitter la partie occidentale de Tours, dans laquelle nous avons été conduits par notre exploration, nous pouvons supposer qu'il y avait un faubourg à la porte St.-Éloi. Ce quartier porte les signes d'une très-ancienne occupation. Non loin se trouvent des restes d'un établissement romain. Là aboutissaient *les longs ponts* et la voie romaine qui venait de Chinon. L'*Orme Robert* est connu dans des titres antérieurs au X°. siècle, et là saint Éloi lui-même travailla à la châsse de saint Martin, l'une des œuvres d'orfévrerie sans contredit les plus précieuses que les protestants aient détruites en 1562.

Nous n'avons toutefois aucune certitude sur l'existence de ce faubourg; il n'en est pas de même du *faubourg St.-Pierre-des-Corps*, situé à l'est de la cité. Dès la plus haute antiquité, cette partie fut habitée; des débris nombreux de l'époque gallo-romaine y sont découverts journellement, sans parler des urnes cinéraires trouvées dans le voisinage de l'ancien hospice de la Madeleine. St.-Pierre-des-Corps appartenait au Chapitre de la cathédrale: nous en avons des preuves dans les plus anciens titres historiques échappés aux injures du

temps. Ajoutons cependant que la petite basilique de St.-Marc, plus tard dédiée à saint Loup, frère de saint Epain et contemporain de saint Martin, pourrait nous incliner à croire qu'il y avait, en dehors de la barrière actuelle, et probablement à l'arrivée de la voie d'Orléans, un petit faubourg de peu d'importance. C'est encore une simple conjecture que nous hasardons.

Enfin, sur la rive droite de la Loire, existait un des faubourgs les plus fréquentés de notre cité. Saint Perpet y établit une église que saint Euphrone agrandit et dédia à saint Symphorien, martyr d'Autun.

Ainsi les données historiques et archéologiques nous permettent de reconstituer de la manière la plus complète la topographie de Tours, et sous l'occupation romaine, et sous la domination des premiers princes mérovingiens. Nous comprenons toute la justesse de l'expression de saint Paulin de Périgueux, lorsqu'il écrivait, d'après des notes qui lui furent envoyées par saint Perpet :

« Urbs Turonum, distenta agris, populisque referta. »

L'Assemblée approuve ce travail, qui lui paraît répondre entièrement aux questions du programme. M. Champoiseau trouve cependant que l'existence d'un *suburbium* dès l'époque gallo-romaine, autour de l'église St.-Pierre-le-Puellier, ne semble pas suffisamment justifiée. M. l'abbé Bourassé est convaincu que ce *suburbium* est un des plus anciens. Les quartiers des Orfévres et de la Vieille-Poissonnerie présentent tous les signes de la plus ancienne occupation. Le voisinage seul du cimetière dans lequel saint Martin fut enseveli, en 400, indique qu'il y avait dans le voisinage un groupe de maisons. Ce faubourg s'accrut considérablement dans la suite, et lorsque la Martinopole fut entourée de murailles, ce quartier prit le nom de *faubourg St.-Père.*

À l'appui du passage dans lequel M. l'abbé Bourassé indique les raisons qui prouvent l'existence du sanctuaire de St-Saturnin, M. Rouillé-Courbe lit une note dans laquelle il constate de curieux débris de l'époque gallo-romaine trouvés par lui, il y a quelques années, en creusant les fondations de la maison qu'il habite rue Bonaventure.

Revenant sur le point d'arrivée à Tours des voies romaines, M. l'abbé Bourassé lit un texte de saint Grégoire de Tours. En parlant des moyens de communication d'une rive de la Loire à l'autre, de son temps, notre évêque et historien dit : « Interea magnum in diversum super pontem qui duobus lembis tenebatur. »

Ces mots donnent lieu à une discussion, d'où il résulte qu'il n'y avait pas alors de pont de bateaux à Tours, mais que le passage avait lieu au moyen d'un jeu de bateaux sur lesquels reposaient de planches, et séparant d'un bord à l'autre sous la résidence des habitants. Cette conclusion semble, d'ailleurs, de nature à se faire [illegible].

[illegible] à un Parisien les [illegible] que l'on pouvait attribuer à l'usage [illegible]. Quels sont les [illegible] de ces [illegible].

M. le président avait à [illegible] et [illegible] plusieurs observations [illegible] à la [illegible] de Tours et de [illegible] sur ses [illegible] en Touraine. Quelques [illegible], d'une antiquité incontestable, [illegible] dans leur pâte une [illegible] qui s'accorde parfaitement avec les [illegible] que nous ont conservées les [illegible] ecclésiastiques des [illegible] siècles. Ces mêmes [illegible] ont cela de remarquable, qu'ils sont [illegible] sur un [illegible] de [illegible] qui [illegible] [illegible] dans [illegible] [illegible] [illegible]

M. l'abbé Bourassé rappelle qu'il a publié en 1847, dans le tome second du compte-rendu du Congrès scientifique tenu à Tours, un Mémoire dans lequel il a fait connaître toutes les églises de notre diocèse mentionnées par saint Grégoire de Tours, par conséquent antérieures à la fin du VI^e. siècle. Dans ce travail il s'est efforcé de montrer que certaines opinions, émises même par les archéologues les plus érudits, avaient besoin d'être contrôlées. L'observation des monuments ne semble pas toujours d'accord avec des théories développées prématurément. L'art de bâtir nous apparaît trop souvent comme n'ayant laissé aucuns vestiges antérieurs au X^e. siècle. L'étude de toutes les églises citées par saint Grégoire de Tours a convaincu cet archéologue que plusieurs, malgré les malheurs des temps et les injures des siècles, présentent des parties qui pourraient, sans témérité, être rapportées au VI^e. siècle. Ainsi, par exemple, dans l'église paroissiale de Langeais, nous trouvons un fragment de mur en petit appareil régulier, en tout conforme aux murailles que nous reconnaissons positivement comme gallo-romaines; pourquoi ce fragment curieux ne pourrait-il pas être attribué au temps de saint Martin, qui fonda la première église de Langeais? L'ancien château de la même ville de Langeais, d'une construction si curieuse, avec cintres formés de claveaux et de briques, petit et moyen appareil, analogue au monument de Senlis, présumé d'origine mérovingienne, a dû être bâti peu de temps après le siècle de saint Martin. Ce qui viendrait à l'appui du sentiment qui en ferait un établissement mérovingien, ce sont les pièces d'or, si connues des numismates, frappées à Langeais, et portant le nom d'un monétaire mérovingien. Chacun tire aisément les conséquences qui découlent de ce fait : tout le monde sait que le procureur du fisc, sous la dynastie mérovingienne, percevait tous les revenus du prince et les convertissait en pièces d'or, sur lesquelles il faisait graver son nom

dans un double but : pour en marquer la valeur et la provenance. M. l'abbé Bourassé se propose de revenir sur cette intéressante question dans les *Mémoires* de la Société archéologique de Touraine. Il se fera un devoir de donner communication du résultat de ses recherches à M. de Caumont, pour le *Bulletin monumental*. A Courçay, près de Cormery, M. l'abbé Bourassé signale un autre établissement mérovingien : c'est la *mairie de Grand-Geay*. Personne n'ignore en quoi consiste *la mairie* dans les domaines royaux sous les dynasties mérovingienne et carlovingienne. Le magnifique travail de M. Guérard, servant d'introduction au *Polyptique d'Irminon*, a révélé au monde savant tous les secrets de l'organisation agricole et industrielle de cette époque reculée. On voit à la mairie de Grand-Geay des ruines assez considérables, en petit appareil régulier, ressemblant beaucoup aux ruines romaines, si nombreuses en Touraine. Le même archéologue les a dessinées et publiées dans *la Touraine* (1855, in-f°., p. 163). Il se propose de mesurer exactement l'enceinte qui est encore fort apparente. Des monnaies d'or de l'époque mérovingienne ont aussi été frappées à Courçay. On en peut tirer les mêmes déductions que de celles que nous avons signalées à Langeais. Ajoutons que d'autres monnaies du même temps et du même type ont été fabriquées à Limeray, à Rivarennes, à Amboise, etc. Là, sans doute, il y avait des établissements mérovingiens. De nouvelles explorations feront peut-être découvrir le siége de ces établissements primitifs. Enfin, à Vernou, canton de Vouvray, et à quelques lieues de Tours, on connaît des ruines qui offrent les caractères des constructions gallo-romaines. Peut-être faut-il y reconnaître les derniers débris de la petite basilique construite à *Vernadum* par saint Eustoche. Ces ruines sont connues vulgairement sous le nom de *Palais de Pépin-le-Bref*. Ces questions si curieuses et si importantes, mais encore si

obscures, de l'histoire de notre archéologie nationale ont besoin d'être étudiées attentivement. Un jour la lumière se fera. Nous avons la conviction, dit en terminant M. l'abbé Bourassé, que plus d'une révélation inattendue surgira de l'étude comparative de nos antiques monuments ecclésiastiques.

M. de Caumont demande si la Société archéologique de Touraine a dressé une carte, indiquant l'époque et l'origine de la fondation des églises paroissiales. On comprend l'importance d'un travail de cette nature. Il serait très-utile, historiquement et religieusement parlant, de connaître quelle part la puissance épiscopale a pris à la création des paroisses, et quelle part doit être attribuée à l'influence monastique.

M. l'abbé Bourassé répond que ce travail n'a pas encore été exécuté ; mais que la Société archéologique de Touraine, dont il a l'honneur d'être le président, sent l'importance qui s'y rattache, et il ne doute pas que cette carte ne soit prochainement tracée. La Touraine possède à ce sujet de nombreux documents. Nous avons des textes historiques, des chartes, des pouillés, des cartulaires, etc. On connaît les *abbatioles* fondées par Marmoutier, Cormery, St.-Julien et les autres abbayes. Personne n'ignore la transformation des oratoires, fondés par les moines pour le service de leurs colons, en prieurés et en véritables paroisses.

La discussion s'engage sur la 9e. question du programme, relative aux peintures à fresque et à l'emploi des mortiers colorés.

MM. de Galembert, L. Lobin, Guérin, d'Autecourt, de Caumont et Bourassé prennent part à cette discussion. Il en ressort que des peintures se retrouvent sur les parois intérieures de presque toutes les églises romano-byzantines. Ce fait n'a rien qui puisse surprendre, puisque des textes précis nous apprennent qu'une église était réputée achevée seulement lorsqu'elle était entièrement ornée de ta-

bleaux ou de décorations peintes par divers procédés. Jusque dans les moindres villages, les églises recevaient ces ornements qui nous paraissent aujourd'hui une recherche de luxe, et qui étaient alors regardés comme d'une nécessité absolue. Charlemagne, donnant ses instructions aux *Missi dominici*, leur enjoint de visiter les églises pour reconnaître si elles sont peintes à l'intérieur. Durant toute la période romano-byzantine, dans nos contrées, c'est-à-dire depuis le VI^e^. siècle jusqu'à la fin du XII^e^., les églises collégiales, conventuelles, paroissiales, comme les cathédrales et les chapelles seigneuriales, reçurent des ornements et des compositions historiques dont les traces sont encore si fréquentes, malgré la fragilité des tableaux, et surtout malgré l'inconstance du goût et le faux zèle, qui font plus de ravages que le vandalisme des barbares.

L'Orient et l'Italie n'ont jamais abandonné la décoration peinte des sanctuaires; aussi l'Italie a-t-elle une histoire détaillée de l'art de peindre par les monuments. La France a été moins privilégiée; non pas que nos églises fussent moins savamment décorées, moins habilement peintes; nos artistes égalaient en mérite ceux d'au-delà des Alpes. En beaucoup de cas, ils les surpassèrent; mais le faux goût, qui triompha chez nous après la Renaissance, sacrifia des œuvres dont la perte est à jamais déplorable.

M. de Galembert signale de précieuses peintures murales à Rivière, à Chinon, à l'église St.-Julien de Tours, à Crotelles; à la chapelle du Liget, près de Loches, etc. Le catalogue de ces ouvrages intéressants serait interminable, car il faudrait citer presque toutes nos églises des XI^e^. et XII^e^. siècles.

Ceux qui s'intéressent non-seulement à l'étude des monuments du passé, mais encore à la restauration de ceux qui sont arrivés heureusement jusqu'à nous, doivent travailler à

faire restituer à nos églises cette décoration si monumentale et si religieuse; les tableaux doivent être le livre des ignorants. C'est assez dire que la décoration peinte doit être appliquée uniquement à la reproduction des traits historiques de la Bible ou de la Vie des Saints. N'est-ce pas dire, en même temps, que l'exécution n'en saurait être confiée qu'à des artistes instruits et habiles ? Rétablissons l'antique éclat du sanctuaire; mais proscrivons les barbouillages qui le déshonoreraient !

M. l'abbé Bourassé croit devoir saisir cette occasion pour signaler les beaux travaux d'art religieux exécutés par M. L. Lobin et M. de Galembert. Ces deux artistes distingués ont imprimé une vive impulsion à la peinture murale et à la décoration monumentale. M. L. Lobin, déjà connu dans toute la France pour ses vitraux, où l'art et l'archéologie font une si heureuse alliance, vient de peindre toute la nef de l'église paroissiale de Roche-Corbon. M. de Galembert a décoré, à Tours, la grande salle de l'Asile St.-Saturnin ; il exécute actuellement de grands travaux sur mur dans l'église de la communauté du Bon-Pasteur, à Angers. Nous espérons que cet élan ne se ralentira pas. Ce sont des artistes comme MM. Lobin et de Galembert qui ressusciteront les traditions trop oubliées de la grande peinture religieuse.

*Quelles sont les églises à coupole byzantine en Touraine?*

M. l'abbé Bourassé, avant d'énumérer les édifices religieux que possède la Touraine où règne la coupole byzantine, croit devoir tracer en quelques mots l'histoire de la construction en coupole. Il distingue plusieurs types de la coupole qu'il indique successivement et qu'il caractérise d'une manière très-précise. Il est impossible, dans un procès-verbal, de faire un compte-rendu détaillé de cette intéressante improvisation. Nous dirons seulement que M. l'abbé Bourassé distingue,

d'après un type général, la coupole latine, la coupole byzantine, la coupole angevine du XII^e. siècle, la coupole ogivale et la coupole italienne. La première a son type dans le Panthéon, à Rome; la seconde, à Ste.-Sophie de Constantinople et à St.-Marc de Venise; la troisième, à St.-Jacques de Châtellerault, à Angers, à Chinon, à Candes, à Bourgueil, etc.; la quatrième, à la cathédrale de Coutances; la dernière, à *Santa Maria del Fiore* de Florence et à St.-Pierre de Rome.

La question de l'importation de la coupole byzantine sur pendentifs dans nos contrées laisse encore bien des obscurités à éclaircir. M. de Verneilh a publié, sur ce sujet, des dissertations du plus haut intérêt; mais il reste toujours la question de date qui demande des éclaircissements, aussi bien pour les monuments du Périgord, du Quercy et de l'Angoumois, que pour ceux de la Touraine, du Nivernais, etc.

En Touraine, nous connaissons des églises à coupoles sur pendentifs à Preuilly, Corméry, La Celle-Guenaud, Faye-la-Vineuse, St.-Epain; St.-Georges-sur-Loire, près de Tours; Villandry; sans parler des coupoles en pointe et sur pendentifs de St.-Ours de Loches. Deux voûtes en coupole existent dans les tours de notre vénérable église St.-Martin de Tours, emportée dans la tourmente révolutionnaire.

M. Guérin, architecte diocésain à Tours, donne quelques détails techniques sur la construction des voûtes angevines, si curieuses et si peu connues en dehors de l'Anjou et de la Touraine.

M. Guérin est prié de vouloir bien faire l'histoire et l'analyse de ces voûtes, en donnant une série de dessins propres à en faire comprendre tous les développements.

M. de Caumont adresse quelques remercîments aux membres qui ont pris part aux deux séances de la Société française.

La séance est levée.

*Le Secrétaire,*

L. DE GALEMBERT.

# SÉANCES

TENUES

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

A AUXERRE,

PENDANT LA SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

LES 2 ET 8 SEPTEMBRE 1858.

---

## Séance du 2 septembre.

Présidence de M. le comte DE SOULTRAIT.

La séance convoquée par M. de Caumont s'est ouverte, à 8 heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le comte *de Soultrait*, assisté de MM. *Challe*, *de Caumont*, baron *Martineau des Chesnets.*

M. *Quantin* remplissait les fonctions de secrétaire. Soixante membres du Congrès scientifique assistaient à cette réunion.

M. de Caumont avait posé les questions suivantes :

*Quelle était, durant les trois premiers siècles de l'*ère chrétienne, *la topographie de la ville d'Auxerre? En présenter un plan approximatif.*

*Comment les rues étaient-elles dirigées? Quels étaient les points d'arrivée des principales voies? Comment les aqueducs amenaient-ils leurs eaux dans la ville? Où était le château-d'eau qui servait de réservoir commun pour les fontaines?*

*Changements opérés, au IV^e^. siècle, par l'établissement d'une enceinte murale à Auxerre.*

*Quelle fut, après l'établissement de cette enceinte fortifiée et la condensation de la ville romaine dans un espace relativement très-limité, la distribution des édifices publics à l'intérieur de cette cité?*

*Quelles églises y furent établies dans la suite, quelles places y occupaient-elles? Sous quels vocables se trouvaient-elles au VI^e. siècle?*

*Comment se disposèrent les parties de la ville restées en-dehors des murs au IV^e. siècle? Quelles étaient l'importance et la disposition du* suburbium *d'Auxerre? Quelles églises y furent établies? Quels étaient leurs vocables au VI^e. siècle?*

M. Victor Petit prend la parole.

Il entre dans quelques détails. Auxerre a été le point intermédiaire du passage des voies venant de différentes villes et qui y longeaient les murs de la cité.

La cité romaine fut construite sur la montagne, vers le milieu du III^e. siècle, lors des invasions. Elle devint le lieu de refuge où se renfermait le peuple de la vieille ville, lors des dangers imminents.

Selon M. Petit, la ville romaine s'est établie du côté du midi. Puis, lors des invasions, on s'est resserré dans l'enceinte fortifiée, pour en sortir de nouveau au moyen-âge et s'étendre du côté du quartier de l'église St.-Père.

Il signale encore une portion de la muraille romaine au bas de la rue Joubert. Mais il ajoute n'avoir rien trouvé de l'emplacement des temples ou d'autres monuments romains, qui diffère de ce qui a été rencontré dans certaines villes du centre ou du midi de la Gaule.

M. de Caumont insiste pour qu'il soit fait des fouilles et des sondages dans l'intérieur de la ville romaine. Il voudrait qu'il fût fait des recherches dans les caves, notamment, où l'on pourrait trouver des vestiges d'antiquité.

M. Bretagne signale le vieux pont comme jalon de l'emplacement de l'ancienne ville.

M. Challe ajoute quelques observations. Il n'existe à l'intérieur du *castrum* aucune trace de monuments. Au contraire, dans la vallée, l'établissement des Romains remonte à la plus haute antiquité, et l'on y a découvert un atelier monétaire avec des coins à l'effigie de Tibère. Cet établissement est attesté en outre par les monuments écrits, par les Actes du martyre de saint Pélerin, au III^e^. siècle, dont l'église existait dans la vallée, au pied du *castrum*. La ville, qui faisait face au pont, avait-elle des monuments? Il y a trente ans, on y a trouvé un temple circulaire et des patères portant le nom d'Auxerre (*Antissiodorum*). Ces patères sont, au plus tard, du III^e^. siècle.

Il est constant qu'il y avait d'autres monuments. On ne peut y démolir des murs sans trouver des débris romains et des sculptures.

1°. Y avait-il un théâtre? Lebeuf avance qu'il existait un climat des arènes. Mais ce fait ne s'applique pas à la ville primitive d'Auxerre, car ce climat en est éloigné de 2,500 mètres.

Dans le fond de la vallée, il y a un emplacement circulaire sur lequel M. Leblanc (1) annonce avoir reconnu des vestiges antiques. Il pense que, s'il y avait des fouilles à faire, ce serait là.

M. Challe donne une explication de la position excentrique d'Auxerre, par rapport au reste de la contrée. Cette ville est placée au point le plus élevé de la navigation de l'Yonne; d'Auxerre, la peuplade s'étendait dans le Nivernais, jusqu'à la Loire. Lors de la conquête, la navigation devint importante; or, la peuplade, pour se mettre en relation plus facilement avec Sens et Paris, a dû se placer sur le bord de la rivière. L'emplacement de la ville celtique et, plus tard, de la ville gallo-romaine, fut donc choisi dans la vallée.

(1) *Recherches sur l'histoire d'Auxerre*, in-12. 1830.

2°. Y avait-il des aqueducs, et à quel point arrivaient-ils dans la ville ?

Rien n'indique que la ville romaine fût pourvue d'aqueducs. Elle n'en avait pas besoin. Les traditions n'ont conservé aucun souvenir de ce genre ; ce n'est qu'au XV^e^. siècle que les eaux ont été amenées de Vallan à Auxerre.

M. Challe signale un aqueduc situé sur le bord de la route de Mailly-la-Ville à Clamecy, et se dirigeant du côté de l'ancien Mailly, villa importante, éloignée de la rivière.

3°. A-t-on quelques notions sur la distribution des édifices publics au IV^e^. siècle, après la construction du *castrum* ?

La réponse est négative.

Une discussion s'engage sur l'existence de la porte qui devait conduire du pont dans l'intérieur de la cité romaine. M. V. Petit prétend que cette porte, qu'on montre au bas de la rue Fécanderie, n'est qu'une trouée faite, aux premiers temps du moyen-âge, pour élargir une poterne antique de peu d'importance et non fortifiée. Au moyen-âge, on a dû y ouvrir une nouvelle porte. On y voit les traces de l'élargissement.

M. Quantin demande par où l'on entrait dans la cité, en venant du pont, si cette porte n'existait pas. Il pense que l'aspect des lieux et les documents historiques établissent pleinement l'existence de cette porte, qu'au V^e^. siècle l'historien de la *Vie* de l'évêque saint Amatre appelait la porte des Bains (*porta Balnearis*) (1), et auprès de laquelle était une petite église, l'unique de la ville. Plus tard, cette porte s'appelle *porta Fiscalis*.

M. Bretagne fait observer que ce nom de *porta Fiscalis* est important pour l'histoire. Dans la *Vie* de saint Germain, on

(1) Parva adhuc ibidem erat basilica ad portam quæ Balnearis a priscis auctoribus nuncupatur (Gesta pontif. Antissiod. *Vie* de saint Amatre. (*Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. I^er^., p. 314 ; in-4°.)

rapporte qu'un receveur des deniers publics était venu à Auxerre pour faire vérifier des sous d'or. Il y avait probablement à côté de la *porta Fiscalis* un établissement financier. On lui prit son argent, mais saint Germain le lui fit rendre.

4°. Quelles églises furent établies ensuite, quelles places occupaient-elles, et sous quels vocables se trouvaient-elles au V°. siècle ?

M. Quantin répond :

Les églises connues au V°. siècle, à Auxerre, sont en petit nombre. On connaît celle de St.-Pélerin fondée au milieu des populations païennes, au-dessous de la cité, sur les bords de l'Yonne ;

Celle de St.-Symphorien, qui s'élevait au milieu des tombeaux des chrétiens, à l'ouest de la ville actuelle, et qui prit le nom de St.-Amatre, lorsque le grand évêque de ce nom y eut été inhumé en 418.

On trouve encore, à dix pieds au-dessous du sol actuel de l'église St.-Amatre, des cercueils de pierre des premiers chrétiens, formés de débris d'anciens monuments païens. Dans ces cercueils on a recueilli quelques larges agrafes en potin, quelques plaques de coffrets émaillés très-oxydées.

La plus importante des églises d'Auxerre de ce temps est celle que bâtit l'évêque saint Amatre (386 à 418), dans l'intérieur de la cité à l'est, sur l'emplacement de laquelle s'est élevée la cathédrale.

Cette première église n'a pas de vocable bien certain ; cependant au IX°. siècle on croyait qu'elle avait été dédiée à saint Étienne, nom de saint sous lequel elle a été connue depuis.

M. de Caumont prend la parole et donne des explications sur le sort des villes gallo-romaines, avant et après l'établissement du christianisme.

L'établissement des fortifications et des enceintes qui les

entourent a dû être l'objet d'une mesure générale. Un grand nombre de villes ont été fortifiées à la même époque.

Toutes les villes épiscopales ont une enceinte, et je suis convaincu, dit M. de Caumont, que toutes les villes rayées du catalogue des cités sont descendues au rang de localités secondaires; elles n'étaient pas fortifiées. Il cite de ce nombre, en Normandie, Cherbourg et Valognes. Au contraire, les villes pourvues d'enceinte ont conservé leur titre.

M. Quantin ajoute quelques mots pour éclaircir la question de l'âge de la construction de l'enceinte murale de la cité romaine. L'auteur de la *Vie* de saint Pélerin, premier évêque d'Auxerre, qui siégea au milieu du III^e^. siècle, raconte que le saint évêque arriva à Auxerre, alors que cette ville n'était pas encore ceinte de murailles : *Qui postea Autrici, loco qui tunc temporis necdum murorum munitione cingebatur, martyrium consummavit* (1).

M. Bretagne rappelle, à ce propos, qu'il a été trouvé récemment une médaille de Tetricus dans le milieu même de la maçonnerie de la tour d'Orbandelle, qui faisait partie de l'enceinte gallo-romaine, ce qui la reporterait au moins au III^e^. siècle.

M. de Caumont demande si les places occupées par les églises sont particulières suivant le vocable auquel elles appartiennent. Ainsi, par exemple, St.-Martin est ordinairement hors les murs. Saint André est toujours le portier des villes : témoins, les portes St.-André d'Autun et de Bayeux.

Il pense que MM. les ecclésiastiques pourraient fournir des renseignements sur cette question.

M. le Président annonce ensuite que M. Saint-Jean, ancien

(1) Gesta Pontif. Antissiodor. Vita S. Peregrini. *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. I^er^., p. 123.

notaire, et M. Justin Lallier, employé au ministère des finances, à Paris, sont proclamés membres de la Société française.

La séance est levée, et la prochaine réunion fixée au mercredi 8 courant.

---

## Séance du 8 septembre.

Présidence de M. Marcel Canat de Chizy, de Châlon-sur-Saône.

Étaient présents au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *Jouve* (de Valence), *de Saint-Andéol* et *Challe*.

M. Quantin remplissait les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont dépose sur le bureau deux exemplaires de son *Histoire de l'Architecture religieuse au moyen-âge*, et un exemplaire des *Principes d'Archéologie pratique appliquée à l'entretien et à la décoration des églises*, par M. R. Bordeaux. La Société française désire que ces ouvrages soient donnés à quelques personnes qui montrent du goût pour les études archéologiques et qui méritent des encouragements.

M. de Caumont rappelle la lettre adressée par Mgr. l'Évêque de Mende au Congrès, relative à l'érection d'une statue au pape Urbain V, dans cette ville. Il propose à la Société de donner une marque de sympathie à cette œuvre, et d'allouer quelques fonds à la souscription.

La Société, après délibération, décide qu'une somme de 300 fr. sera accordée pour cette destination.

Sont nommés membres de la Société française d'archéologie :

MM. le vicomte Alfred Cornudet, résidant à Crocy (Creuse);

L'abbé Léobon-Pertaut, professeur de troisième à Feltin (Creuse) ;

De La Tourette, député au Corps législatif;

Antoine Viguier, notaire et maire à Vallières (Creuse);

L'abbé Roguier, professeur au Petit-Séminaire d'Auxerre.

M. de Caumont rappelle que la Société a mis à sa disposition une somme de 500 fr. pour fouilles ou subvention à des édifices historiques de la circonscription.

M. Challe expose les besoins de l'église de Pontigny : les prêtres auxiliaires qui la régissent ont entrepris sa restauration; il y a de grands travaux à faire.

D'autre part, M. de Caumont insiste pour que des fouilles soient faites sur le sol de la ville gallo-romaine d'Auxerre, afin d'y reconnaître, si cela est possible, les vestiges des anciens monuments.

M. Challe signale, comme un point propre à être fouillé utilement, un terrain situé au bas de la promenade du Temple, dit l'Esplanade. Sa forme demi-circulaire semble donner quelque autorité à l'opinion émise par diverses personnes, que c'était là l'emplacement occupé par l'amphithéâtre.

La Société, après délibération, alloue une somme de 200 fr. pour exécuter des fouilles et des sondages sur le terrain indiqué par M. Challe, sous la surveillance des membres de la Société française résidant à Auxerre, et des membres de la Société des sciences de l'Yonne qui voudront bien s'adjoindre à eux.

M. l'abbé Jouve a la parole et propose à la Société d'accorder un encouragement pécuniaire pour l'érection d'une statue de la Sainte Vierge, sur le pignon de la chapelle d'Aiguilles, bâtie par les soins de M. de Berne.

La Société, considérant qu'il s'agit là de la construction d'un édifice neuf;

Que si l'on accordait une allocation, ce serait un précédent dangereux, et que ce serait faire dévier la Société de sa voie, rejette la demande de M. l'abbé Jouve.

Mais elle accueille la proposition de M. de Caumont, tendant à témoigner la satisfaction de la Société à M. de Berne, pour son goût et son zèle archéologique, en lui votant une médaille de bronze. Cette médaille est remise, séance tenante, à M. Jouve, pour lui être offerte.

M. le Président rappelle qu'il reste encore quelques fonds disponibles, et il en propose l'emploi. On met en délibération la question de savoir si l'église de Pontaubert, arrondissement d'Avallon (Yonne) recevra une allocation.

On fait valoir que le curé, homme plein de zèle, a déjà restauré le chœur de son église et qu'il mérite les plus grands encouragements.

Après délibération, la Société alloue 200 fr. aux Pères de Pontigny pour les aider à la restauration du magnifique vaisseau de l'antique église du monastère de ce nom;

Au curé de Pontaubert, une somme de 100 fr. pour contribuer à la restauration de l'église de cette paroisse.

M. de Caumont désirerait que l'on dressât le catalogue des églises de forme ronde qui ont été détruites dans la région.

La constatation de ces faits n'a pas encore eu lieu, et serait d'un grand intérêt. MM. Challe et Quantin sont chargés de ce travail.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

*Le Secrétaire*,

QUANTIN,

Membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie.

# TABLE.

Liste générale des Membres . . . . . v
Compte de M. le Trésorier. . . . . XLVII

## CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE,

### XXV^e. SESSION,

### A PÉRIGUEUX ET A CAMBRAI.

### PREMIÈRE PARTIE DE LA SESSION, A PÉRIGUEUX.

Liste de MM. les Membres qui ont pris part aux séances . . . 1
*Séance d'ouverture.* Présidence de M. Bardy-Delisle, maire de Périgueux . . . . . 5
Résumé de l'improvisation de M. le Président et réponse de M. de Caumont, directeur du Congrès . . . . . *Id.*
Dépouillement de la correspondance . . . . . 7
Discussion de la première question du programme, concernant les monuments celtiques dans le département de la Gironde. . . . . 8
Réponse aux questions 2^e., 3^e., 4^e., 5^e., 6^e. et 7^e., ainsi conçues :
A-t-on reconnu, d'une manière précise, les voies romaines indiquées sur la Carte de Peutinger et dans l'Itinéraire d'Antonin ?
A-t-on constaté l'existence d'autres voies antiques, non mentionnées par l'Itinéraire ou la Carte ?
Le tracé de ces différentes voies romaines a-t-il été fait sur des cartes à grand point, celle de Cassini, par exemple ?
Quelles particularités les chaussées de ces antiques voies ont-elles offertes ?
A-t-on découvert, sur leurs bords, des colonnes milliaires? Quelles inscriptions portaient-elles? Que sont-elles devenues ?

*Séance du 30 mai.* Présidence de Mgr. Georges Massounnais, évêque de Périgueux . . . . . 13
Discours de Mgr. Georges. . . . . *Id.*
Discussion de la question du programme ainsi conçue : Quels sont les édifices antiques de la France et de l'Italie dont la forme offre le plus d'analogie avec la tour de Vésone, et qui peuvent le mieux indiquer la destination primitive de ce monument ? . . . . . 20
Examen de la 15e. question, ainsi conçue : Quels faits particuliers peuvent être signalés dans les arènes de Périgueux ? Quels sont les autres monuments similaires avec lesquels elles offrent le plus d'analogie ? . . . 29
Réponse à cette autre question : A-t-on découvert des restes de *villæ* ou maisons de campagne gallo-romaines ? En a-t-on levé le plan ? En a-t-on expliqué la distribution d'une manière satisfaisante ? . . . . . 30
Note de M. Paquerée sur la même question . . . . . *Id.*
Réponse aux questions suivantes :
Les vestiges observés ont-ils fourni des notions nouvelles concernant la distribution des bains ?
Quels sont les autres édifices de construction romaine qui ont été découverts dans le Périgord et dans les départements voisins ?
A-t-on mesuré exactement l'emplacement de ces fondations ? Ont-elles fourni quelques indices sur l'ordonnance architectonique des monuments auxquels elles ont appartenu ? . . . . . 32
20e. question : A-t-on remarqué des débris d'aqueducs antiques ? Quels étaient l'étendue de leur parcours et leur mode de construction ? . . . . . 33
22e. et 23e. questions : A-t-on recueilli assez de fragments de sculpture gallo-romaine pour se faire une juste idée de l'état de l'art dans le Périgord au IIIe. siècle ?
Quel était le chapiteau le plus habituellement adopté pour les colonnes ? . . . . . 35
S'est-on occupé d'un travail détaillé et approfondi sur la géographie ancienne du Périgord ? . . . . . 10

Discussion et réponse aux 23e., 24e. et 25e. questions :
Toutes les inscriptions gallo-romaines reconnues ont-elles été publiées et reconnues ?
Quels sont les travaux déjà faits sur ce sujet ?
Que reste-t-il à faire ? . . . . . 39
Quelques mots de MM. de Caumont et Des Moulins, au sujet des murs de Dax . . . . . *Id.*

*Visite à la tour de Vésone, à la citadelle et aux arènes.* Présidence de M. Ch. Des Moulins, inspecteur divisionnaire. 41
Plan de l'emplacement de la ville gallo-romaine et de la cité de Périgueux . . . . . 44
Vue du château Barrière, assis sur les murs gallo-romains de la cité. . . . . 48

*Visite à la Léproserie.* Présidence de M. Félix de Verneilh. . 49

*Séance du 31 mai.* Présidence de M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française d'archéologie. . . . 52
Réponse aux 27e., 28e., 29e. et 30e. questions :
Quels sont les monuments religieux les plus anciens ? Indiquer, d'une manière précise, ces édifices ou les parties anciennes qu'ils renferment.
Quels caractères offrent ces monuments : 1e. quant au mode de construction (nature, forme des matériaux, etc.); 2e. quant au système de décoration ?
A-t-on découvert quelques peintures à fresque qui puissent être rapportées à la période romaine primitive ?
Existe-t-il, dans les chroniques ou dans les pièces imprimées ou manuscrites, quelques documents sur l'état de l'art antérieurement au XIe. siècle ? Que nous apprennent ces documents ? . . . . . 53
Discussion des 31e., 32e. et 33e. questions :
Quelle est, au XIe. et au XIIe. siècle, la forme la plus ordinaire des églises ? Quelles sont, approximativement, les dimensions du transept, du chœur et des absides, dans les grands édifices ?
Existe-t-il des églises circulaires dans le pays ? En connaît-on en forme de croix grecque ? . . . . . 57

Quelles sont les églises dans lesquelles existent des cryptes ? . . . . . 58
Réponse à la question suivante : Quel est le genre de maçonnerie le plus habituellement usité ? Quels sont les appareils ou revêtements les plus remarquables ? . . . 59
Discussion de la question : Existe-t-il, en France, des églises à coupoles byzantines ailleurs que dans l'Aquitaine, entre la Loire et la Garonne ? . . . . . 60
Examen de cette autre question : Quelle est la date précise de St.-Front de Périgueux ? L'ornementation de St.-Front est-elle byzantine ? . . . . . 62
*Visite de St.-Front de Périgueux*, sous la présidence de M. de Verneilh . . . . . 64
Vue générale de l'église à coupole de St.-Front. . . . 66
*Visite de l'église St.-Étienne de la cité (ancienne cathédrale de Périgueux), de l'ancien évêché et d'une partie de l'enceinte gallo-romaine*, sous la présidence de M. de Caumont . . . . . 69
Vue de l'église St.-Étienne . . . . . 73
Inscription de la seconde moitié du XII^e. siècle, dans l'église St.-Étienne. . . . . 75
*Séance du 1^er. juin.* Présidence de Mg^r. Georges Massounnais, évêque de Périgueux . . . . . 77
Discussion de la 37^e. question, ainsi conçue : Quel est le nombre exact, en Périgord, des églises à coupole byzantine unique ? Quel est le nombre des églises à série de coupoles ? . . . . . 78
Examen de la 38^e. question : Quels sont les monuments les plus remarquables du moyen-âge, appartenant, dans le Périgord, à l'architecture civile ? Plan de villes neuves à disposition symétrique, granges, cloîtres, abbayes, halles, maisons privées, fontaines, etc. . . . . .
Mémoire de M. le baron Castelnau-d'Essenault, sur la chartreuse de Vauclair . . . . . 86
Communication de M. Galy, conservateur du musée de Périgueux, sur le revêtement de la tour de Vésone . . . 91
Mémoire de M. Alexis de Chasteigner, sur la nouvelle église des Carmes, à Bordeaux. . . . . 92

Quelques mots de M. Ch. Des Moulins, sur la cloche de la Villedieu. . . . . 111
Rapport de M. Jules de Verneilh sur la visite des anciennes maisons de Perigueux. . . . . 112
Rapport de M. Jules de Verneilh sur l'excursion à Chancelade, Château-l'Évêque, Brantôme et Bourdeille . . . . 123
Chancelade . . . . . 124
Château-l'Évêque . . . . . 125
Vue générale de Château-l'Évêque . . . . . 129
Brantôme . . . . . 130
Bourdeille. . . . . 138
Vue du château de Bourdeille . . . . . 142

*Séance de clôture.* Présidence de M. de Glanville, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure . . . . . 146
Nécessité de rendre immédiatement au culte l'église abbatiale de Brantôme. . . . . 147
Craintes des habitants de Bourdeille au sujet d'un tracé de route qui détruirait leur merveilleuse promenade . . 148
Vœu émis au sujet de la conservation des objets d'art que possèdent les fabriques . . . . . 149
Rapport de M. P. de Verneilh sur les travaux de M. Vergniol, sculpteur, à Périgueux . . . . . 150
Discussion de la 39e. question, ainsi conçue : Quels sont les châteaux-forts, des différents âges, les plus remarquables du pays? En présenter un catalogue méthodique et raisonné . . . . . 151
Données générales sur les forteresses féodales du Périgord . *Id.*
Courte description des principales forteresses féodales du Périgord, par M. Léo Drouyn . . . . . 154
Distribution des médailles. . . . . 167
Allocations . . . . . 168
Clôture de la session . . . . . *Id.*

## MÉMOIRES PRÉSENTÉS AU CONGRÈS.

Mémoire de M. Galy, sur Vesone et ses monuments sous la domination romaine, répondant aux 8e., 9e., 10e., 11e., 12e. et 13e. questions, ainsi conçues :

Indiquer la topographie de Périgueux sous la domination romaine.
Quels étaient les principaux monuments de la ville à cette époque?
Quelle place occupaient-ils? Quelle était leur destination?
Pourrait-on dresser un plan de la ville de Périgueux, indiquant la division des rues qui existaient sous la domination romaine?
A quelle époque la ville de Périgueux a-t-elle été défendue par des murailles?
A-t-on, à Périgueux comme ailleurs, sacrifié certains monuments pour en employer les pierres à la construction des murs d'enceinte? . . . . . 170
Antiquités de Vésone . . . . . *Id.*
Voies, rues . . . . . 174
Aqueducs, thermes . . . . . 175
Basiliques, temples . . . . . 179
Amphithéâtre . . . . . 190
Histoire de Vésone. Son importance politique . . . . . 195
L'École du respect, par M. Ch. Des Moulins . . . . . 211
Note sur le château de Neuvic, par M. le général comte de Mellet. 237
Notice sur l'église et les seigneurs de Couze, par M. Ch. Des Moulins . . . . . 243
Visites au musée d'antiquités de Périgueux . . . . . 259
Description du musée, par M. Galy . . . . . *Id.*
Plan de la portion des thermes antiques découverts à Périgueux en 1858 . . . . . 288

---

## CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE,

### XXV^e. SESSION,

### SECONDE PARTIE DE LA SESSION, A CAMBRAI.

*Séance d'ouverture.* Présidence de M. Petit-Courtin, maire de Cambrai . . . . . 285
Discours d'ouverture, par M. Wilbert, secrétaire-général du Congrès . . . . . 286

Résumé de la réponse de M. de Caumont, directeur . . . 296
Dépouillement de la correspondance . . . . . 297
Liste des ouvrages offerts au Congrès . . . . . 298

SECTION D'HISTOIRE.

*Séance du 22 juillet.* Présidence de M. de Caumont. . . . . 303
Réponse de M. Wilbert aux deux premières questions du programme d'histoire, ainsi conçues :
Quel fut le premier établissement du christianisme dans la Gaule-Belgique, et comment eut-il à lutter contre le polythéisme romain et contre la religion nationale ?
Retrouve-t-on, dans les pratiques superstitieuses répandues dans les villages de la Gaule-Belgique, des vestiges du culte des peuples qui ont anciennement habité cette contrée ? . . . . . *Id.*
Observations de M. Kervyn de Lettenhove sur la troisième question, ayant trait à l'étendue du royaume de Ragnacaire . . . . . 322

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

*Séance du 22 juillet.* Présidence de M. Tailliar, conseiller à la Cour impériale de Douai. . . . . 323
Communication de M. Ch. Gomart, ayant pour titre : Cimetière franc-mérovingien de Vendhuile, pour répondre à la 6e. question, ainsi conçue : Quels sont les caractères des sépultures de l'époque mérovingienne découvertes dans les environs de Cambrai ? Forme de vases trouvés . . . . . 328
Quelques mots sur les deux premiers paragraphes de la 5e. question, ainsi conçue : A quelle époque faut-il faire remonter : 1e. les objets de toilette qui rappellent l'occupation du pays par les Nerviens ; 2e. les poteries qui ont un caractère gallo-romain ? . . . . . 332
Discussion de la 24e. question, ainsi conçue : Quelles sont les inscriptions les plus anciennes ? . . . . . 333
Inscription du VIe. siècle . . . . . *Id.*

*Séance générale du 22 juillet* Présidence de M. Kervyn de Lettenhove, membre de l'Institut des provinces. . . . 335

Remarques diverses sur plusieurs antiquités de Cambrai . . 336
Quelques mots sur la maîtrise de l'église métropolitaine de Cambrai . . . . . 337
Historique sommaire de cette maîtrise, par M. de Try . . . 339
Mémoire de M. Lefebvre sur les villes d'occupation sous Louis XI . . . . . 354

SECTION D'HISTOIRE.

*Séance du 23 juillet.* Présidence de M. le comte d'Héricourt . . 378
Réponse à la 12e. question : Quelle était l'organisation des cours d'amour? Quels sont leurs arrêts les plus remarquables? par M. Kervyn de Lettenhove . . . . . *Id.*
Observations de M. l'abbé Dehaisnes sur la 13e. question, se rapportant à l'influence des universités de Douai et de Louvain . . . . . 379
Réponse de M. Tailliar à la 9e. question, ainsi conçue : Quelles sont, en langue romane-wallonne, les plus anciennes légendes, chroniques et poésies? Quels sont les plus anciens actes publics? . . . . . *Id.*
Lois des bourgs et villages du nord de la France, de 1201 à 1250, par le même. . . . . 381
N°. 1. — 1201. — Loi octroyée par Gilles, avoué de Busigny, aux hommes de ce village . . . . . *Id.*
N°. 2. — 1216. — Loi octroyée aux habitants d'Oisy par Jean Ier. de Montmirail, châtelain de Cambrai et seigneur d'Oisy . . . . . 383
N°. 3. — 1219. — Charte de transaction entre Pierre de Douai, avoué de Cysoing, et l'abbaye de St.-Calixte de Cysoing, concernant un bois et des terres de Somain, des pêcheries, des dîmes, le partage des amendes et l'exercice des droits de justice . . . . . 388
N°. 4. — 1219. — Jean, seigneur de Cysoing, du consentement de son fils, donne au village de Cysoing la loi de La Bassée . . . . . 391
N°. 5. — 1228. — Loi octroyée par le comte de Saint-Pol à ses hommes ou vassaux de Gouy-en-Ternois . . . 392
N°. 6. — 1237. — Loi octroyée aux habitants de Walincourt, par Bauduin Buridan, seigneur du lieu . . . 393

N°. 7. — 1238. — Gilles, seigneur de Vi et Escaupont, octroie une charte aux habitants de ces deux seigneuries . . . . . 393
N°. 8. — 1238. — Charte octroyée aux habitants de Marquion, par Jean, châtelain de Cambrai, seigneur d'Oisy et de Marquion . . . . . 395
N°. 9. — 1239. — Loi donnée aux habitants de Niergnies, par Rainier, seigneur du lieu . . . . . 396
N°. 10. — 1239, 1242. — Sentence contre les hommes de Sirault. — Loi de Sirault, octroyée par l'abbé de St.-Amand. — Nouvelle loi de Sirault, émanée de l'abbé de St.-Amand . . . . . 397
N°. 11. — 1240. — Loi octroyée aux habitants d'Haucourt par Renaud d'Haucourt et Ada, sa femme . . 400
N°. 12. — 1240. — Loi octroyée par Bertoult, sire de Bailleul, à ses hommes de Piètre . . . . . 403
N°. 13. — 1241. — Loi donnée, de concert avec l'abbé d'Arouaise, par les seigneurs de Curlu et de Farniers. 405
N°. 14. — 1245. — Loi octroyée par l'abbé de St.-Vaast d'Arras, à ses vassaux du pays de Lalleu, d'accord avec Robert de Béthune, avoué de St.-Vaast . . . . . 407
N°. 15. — 1246. — Loi de Jacques de Condé, seigneur de Bailleul, en faveur des habitants d'Ellignies . . . . 410
N°. 16. — 1247. — Loi octroyée aux habitants d'Onnaing et de Quaroube, par le Chapitre de Notre-Dame de Cambrai. . . . . *Id.*
N°. 17. — 1247. — Loi que le châtelain de Douai et le sire Zellin de Wavrin octroient aux échevins de Cantin. 414
N°. 18. — 1250. — Arnould de Mortagne, châtelain de Tournai, octroie à ses bourgeois de Mortagne une charte de franchise. . . . . 416
Réponse de M. Tailliar à la 18°. question, ainsi conçue : Quelle a été, au moyen-âge, l'organisation féodale du Cambrésis ?
Quelles étaient les formes de la procédure criminelle au commencement du XIV°. siècle, pour les délits dont la connaissance appartenait à la fois à la France et au comté de Flandre ? . . . . . 420

Observations de MM. Lefebvre et Kervyn de Lettenhove sur les 20e. et 21e. questions :
Quelles étaient les formalités généralement observées en France lorsqu'il s'agissait de renouveler, modifier ou réviser les chartes et lois des communes?
A quelle époque doit-on faire remonter les corps de métiers qui existaient dans le nord de la France avant la révolution de 1789? Quelle fut leur organisation et à quelle cause ont-ils dû leur suppression? . . . . . 422
Idées générales exposées par M. Kervyn de Lettenhove, sur la question relative aux communes . . . . . 424
Mémoire de M. Dehaisnes, en réponse aux 4e. et 5e. questions du programme, ayant trait aux écoles et à l'enseignement dans le nord de la France, depuis les origines jusqu'au VIIIe. siècle. . . . . 427
Quelques observations de M. Kervyn de Lettenhove sur le procès de Robert d'Artois . . . . . 444

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

*Séance du 23 juillet.* Présidence de M. Cabaret . . . . . 445
Mémoire de M. Bruyelle, ayant pour titre : *Des chaussées romaines du Cambrésis*, en réponse aux 3e. et 4e. questions, ainsi conçues :
Quelles sont les diverses voies romaines qui traversent l'arrondissement de Cambrai, et qu'on désigne ordinairement sous le nom de Chaussées Brunehaut?
En quels endroits se rattachent-elles, dans les arrondissements voisins et dans les divers départements du nord de la France, au tracé de l'Itinéraire romain? . . . . *Id.*
Mémoire sur les voies romaines dans l'arrondissement d'Avesnes, par M. Houzé. . . . . 453
Autres observations sur les mêmes questions . . . . . 478
Réponse de M. Tailliar à la 7e. question : Quels ont été les principaux monuments religieux du nord de la France, du Ve. au XIIe. siècle? . . . . . 479
Observation de M. Gomart sur la 12e. question : Quel était, au IXe. siècle, l'état de la peinture, lorsque Madalulphe, de Cambrai, décora le réfectoire de St.-Wandrille? . 483

Réponse de M. Tailliar aux deux questions suivantes :
Quels ont été les premiers édifices communaux de nos contrées et quels caractères présentaient-ils?
Quelles sont leurs plus anciennes maisons de paix ? . . . 485

*Séance générale du 23 juillet.* Présidence de M. le comte d'Héricourt . . . . . 487
Continuation des observations de M. l'abbé Dehaisnes sur l'histoire de l'enseignement et des écoles dans le nord de la France, depuis les origines jusqu'au VIII^e. siècle . . 488
Mémoire de M. Wilbert sur les questions du programme ayant trait au caractère de l'enseignement depuis l'établissement du christianisme, et à ses diverses modifications jusqu'à la révolution de 1789 . . . . . 502
Observations diverses . . . . . 524

SECTION D'HISTOIRE.

*Séance du 24 juillet.* Présidence de M. Cousin, de Dunkerque . 526
Mémoire de M. Tailliar sur la 15^e. question, ainsi conçue : Quelle était l'organisation féodale du Cambrésis? . . *Id.*

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

*Séance du 24 juillet.* Présidence de M. le chanoine Thénard . . 530
Observations de M. de Caumont sur l'utilité des catalogues pour les collections artistiques et scientifiques; sur l'excès à éviter relativement aux collections des musées; sur l'insuffisance des études faites pour retrouver l'emplacement exact du *Camerocum* de l'époque primitive; sur l'usage où les cités gallo-romaines étaient, au IV^e. siècle, de remplacer les monuments romains par des ouvrages de défense, afin de résister à l'invasion des hordes barbares . . . . . 532
Autres observations. . . . . 533

*Séance générale du 25 juillet.* Présidence de M. Proyart, président du Tribunal de première instance de Cambrai . . . 535
Réponse de M. de Linas sur la 17^e. question : Quels sont, parmi les abbés du nord de la France et du midi de la Belgique, ceux qui ont le plus protégé les arts? . . *Id.*

Note de M. Victor Delattre sur Marc Le Mire, orfévre cambrésien, et sur Aubert Le Mire . . . . . 537
Note de M. Gomart, ayant pour titre : *Notice sur quelques pierres tombales curieuses du Vermandois*, en réponse aux deux questions suivantes :
Quelles sont les pierres tombales les plus curieuses du nord de la France et du midi de la Belgique?
Quelles sont leurs inscriptions monumentales les plus anciennes? . . . . . 539
Tombeau de saint Quentin. . . . . 540
Tombeau d'Odon et d'Isabelle de Béthencourt . . . . 541
Tombe de Mehaus Patrelote . . . . . 545
Tombe de Jehan Bérangier. . . . . 546
Tombe de dame Le Convert . . . . . 547
Tombe de Pierre d'Estourmel, seigneur de Vendhuile . . 548
Tombe de Jehan Deffossés, seigneur de Sissy . . . . . 550
Communication de M. de Linas, en réponse à la 15e. question : Quelles sont les plus anciennes tapisseries historiées? et ayant pour titre : *Tissus anciens ou modernes conservés dans le département du Nord?* . . . . . 554
Notice sur l'ancienne façade de l'hôtel-de-ville de Cambrai, par M. Wilbert. . . . . 560
Vue de cette façade . . . . . 561
Sceau du XIIe. siècle, apposé au bas de la charte de fondation de l'hôpital St.-Jean de Cambrai . . . . . 564
Cloche du beffroi. . . . . 573
Le château de Bohain et ses seigneurs, par M. Gomart . . 579
Plan de la ville et du château de Bohain . . . . . 583
Note sur un fragment de chapiteau roman trouvé à Cambrai, par M. Ad. Bruyelle . . . . . 603
Découverte d'objets gallo-romains . . . . . 604

Liste des membres qui ont adhéré à la tenue du Congrès de Cambrai. 609

## MÉMOIRES PRÉSENTÉS AU CONGRÈS.

Sur quelques questions relatives à l'époque celtique. Mémoire lu au Congrès archéologique de France, à Périgueux, par M. le vicomte Alexis de Gourgues. . . . . 615

Mémoire sur les voies romaines de la Dordogne, par le Même. 640
Catalogue des ouvrages et notices publiés sur les monuments anciens qui se trouvent dans le Périgord, par M. Lapeyre. 654
Notice sur l'église souterraine d'Aubeterre (Charente), par M. A. de Roumejoux . . . . . 663

---

Séances générales tenues par la Société française d'archéologie, à Tours, les 24 et 25 mai 1858 . . . . . 666
Séance du 24 mai. Présidence de M. le comte L. de Galembert. *Id.*
Topographie de la ville de Tours depuis la conquête romaine jusqu'au VI^e^. siècle, par M. l'abbé Bourassé . 669
Séance du 25 mai. Présidence de M. l'abbé Bourassé . . . 678

---

Séances générales tenues par la Société française d'archéologie, à Auxerre, les 2 et 3 septembre 1858 . . . . . 691
Séance du 2 septembre. Présidence de M. le comte de Soultrait . . . . . *Id.*
Séance du 3 septembre. Présidence de M. Marcel Canat de Chizy. . . . . 697

---

Caen, typ. de A. Hardel.